SCOT du Pays du Cotentin

Rapport de présentation

Diagnostic et État initial de l'environnement



SCOT approuvé par délibération du conseil syndical du Pays du Cotentin le 15 décembre 2022

Pièce 1.2

SOUS-PREFECTURE CHERBOURG REÇU LE : 22 DEC. 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Comité syndical en date du 15 décembre 2022

Le Président du SCoT du Pays du Cotentin

Cherbourg-Octeville

économie environnement aménagement urbanisme

Organisation du document

Ce document comprend un diagnostic prospectif et des fiches thématiques qui lui sont annexés.

Le diagnostic transversal

Il a pour but d'analyser et identifier des enjeux identifiés sur le territoire du SCoT du Pays du Cotentin afin d'en déterminer le potentiel et les leviers de développement à long terme, c'est-à-dire à 20 ans.

Le diagnostic prospectif n'a pas l'ambition d'être un diagnostic territorial complet présentant un nombre conséquent d'indicateurs thématisés. Il est davantage porté sur une approche transversale et problématisée :

- Du mode de développement du territoire.
- De la gestion de l'espace.
- Du rapport aux risques qu'ils soient environnementaux ou socio-économiques.
- De l'équilibre du territoire.
- Des mobilités internes comme externes.
- Du cadre de vie.

Ainsi, ce document vise à comprendre ce qui conditionne l'attractivité et la notoriété du Pays du Cotentin. Il devra donc répondre à la question suivante : est-ce que le territoire offre une variété de possibilités aux personnes, en tant que ménages, entrepreneurs, touristes, etc., pour qu'ils puissent satisfaire leurs besoins ?

Les fiches thématiques

Elles sont rédigées en quatre livrets thématiques :

- Le mode de développement du territoire : démographie et habitat.
- Le mode de développement du territoire : économie.
- Le mode d'aménagement du territoire : équipements, transports et paysage.
- L'État Initial de l'Environnement.

Chacun d'entre eux fournit des données chiffrées, des éléments qualitatifs et spatialisés permettant une connaissance approfondie sur l'ensemble des thématiques que le SCoT est amené à traiter.

L'Etat Initial de l'Environnement fait l'objet d'un document à part au sein du rapport de présentation dans lequel sont développés les thèmes suivants :

- Biodiversité et fonctionnalité environnementale.
- Qualité des eaux, eau potable et assainissement.
- Énergies.
- Pollutions et nuisances.
- Risques naturels et technologiques.
- Fiches annexes.

Sommaire

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC p.6

DIAGNOSTIC TRANSVERSAL p.30

LIVRETS THEMATIQUES p.106

LIVRET 1 p.111
LE MODE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Démographie et habitat

LIVRET 2 p.144
LE MODE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Économie

LIVRET 3 p.192
LE MODE D'AMÉNAGEMENT - Équipements, transports et paysage

LIVRET 4 p.250
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Actualisation des grandes données du diagnostic



Sommaire

Introduction p.9

1. Méthodologie..... p.10

Partie 1 : La démographie p.11

1. L'évolution de la population p.12
2. Les classes d'âge p.13
3. Les dynamiques démographiques p.14
4. La composition des ménages p15

Partie 2 : L'habitat p.16

1. L'évolution des logements par typologie..... p.17
2. L'évolution des dynamiques de construction p.19
3. Les caractéristiques des logements p.20

Partie 3 : L'emploi.....p.21

1. L'emploi p.22
2. Les caractéristiques de l'emploi..... p.23

Partie 4 : Les équipements.....p.25

1. Les caractéristiques des équipements p.26

Partie 5 : La consommation d'espaces..... p.27

1. L'évolution de la consommation d'espaces..... p.28

La réalité de la révision du SCoT conduit à une procédure s'étendant sur plusieurs années, ce qui implique que certaines données de l'analyse du diagnostic sont obsolètes avant l'arrêt du schéma.

C'est en particulier le cas des données sociodémographiques qui sont désormais fournies annuellement par l'INSEE dans le cadre du nouveau recensement général de la population, les données 2016 étant disponibles au moment où le dossier du SCoT est préparé pour l'arrêt du schéma.

Le diagnostic du SCoT ayant été réalisé sur la base des données INSEE 2014 et 2009, il est nécessaire de fournir, au début du document, un chapitre d'actualisation synthtétique.

Il convient cependant de rappeler que l'INSEE met en garde sur une interprétation « année après année » des chiffres du recensement, qui, réalisé partiellement par sondages, peut fournir des tendances difficiles d'interprétation...

Dès lors, toute comparaison avec les données du diagnostic ayant servi à l'édification du projet de territoire demeure parcellaire.

Les conclusions à attendre de cette actualisation ne divergent en rien de celles relatées dans le cadre du diagnostic initial. Au contraire, les enjeux et défis auxquels le territoire du SCoT du Pays du Cotentin est confronté demeure actuels et vivaces.



Introduction

1. Méthodologie

Cette actualisation n'a pas vocation à reprendre l'entièreté des données présentes dans le diagnostic initial.
Il est question, ici, de mettre à jour les grands indicateurs en matière de population, d'habitat, d'emploi et d'équipements et de consommation d'espace

Aussi, pour faciliter le suivi du SCoT, il a semblé raisonnable de prendre en compte les échelles des PLUi en cours d'élaboration au sein de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Par ailleurs, toutes comparaisons entre les bassins de vie délimitées lors du diagnostic initial et les périmètres des PLUi en cours d'élaboration à l'échelle du de la Communauté d'agglomération du Cotentin sont vaines. Pour cause, les périmètres divergent.

Dans les faits, seule la Communauté de communes de la Baie du Cotentin reste à périmètre constant par rapport au diagnostic initial.

Périmètres des PLUi à l'échelle de la CA du Cotentin
Source : Communauté d'agglomération du Cotentin

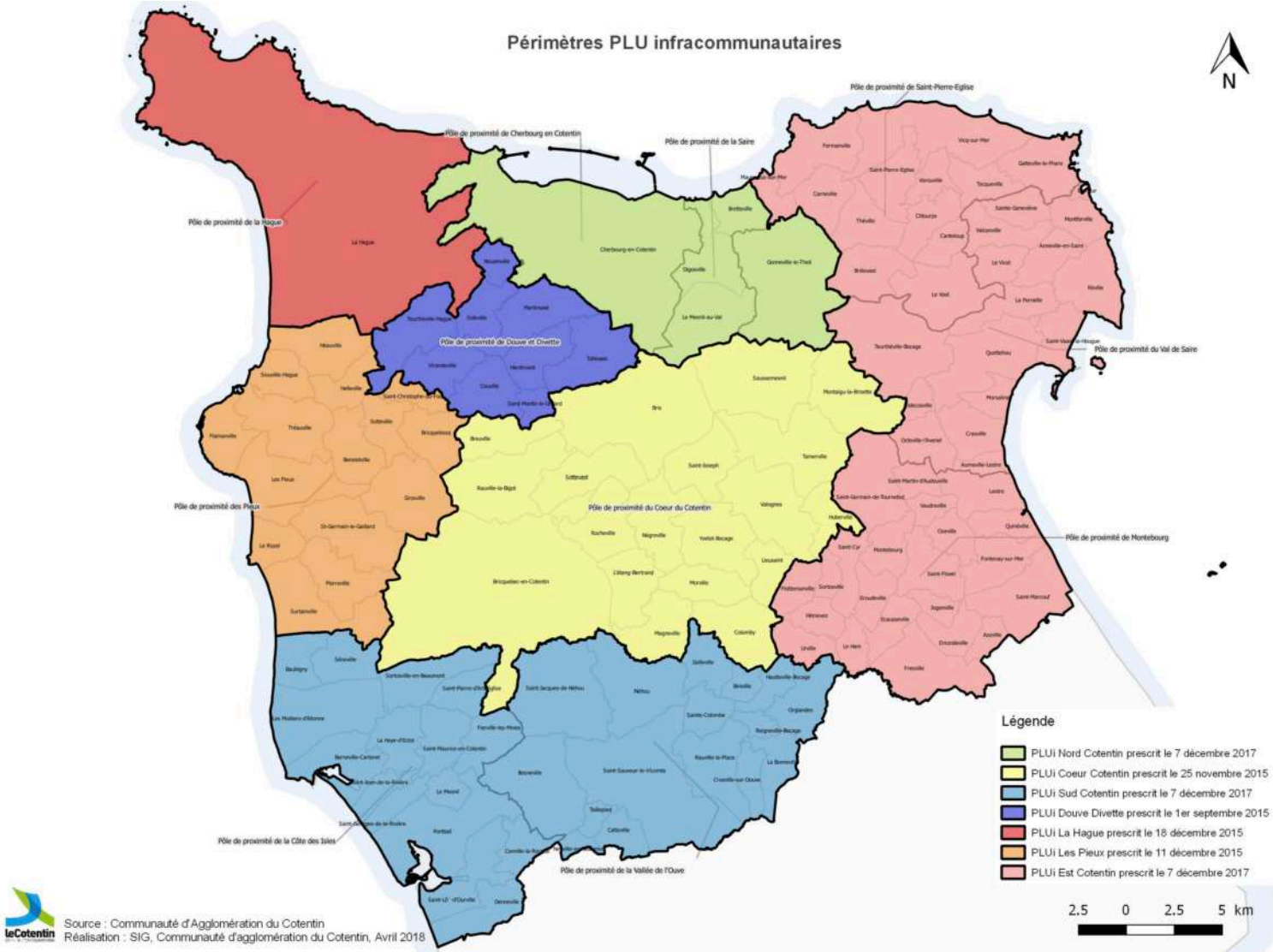



Partie 1

La démographie

1. L'évolution de la population

Entre 2011 et 2016, la population diminue à l'échelle du SCoT de 1 974 unités.

En valeur absolue ; 1 783 personnes en moins sont à comptabiliser au niveau de la Communauté d'agglomération du Cotentin par rapport à 2011. C'est le Nord Cotentin qui enregistre le recul le plus prononcé et Douve Divette la seule hausse significative.

Entre les deux intercommunalités, les performances ne sont pas loin d'être similaires. Pour la Communauté de commune de la Baie du Cotentin le niveau de la population baisse de -0,16 %/an en moyenne et pour la Communauté d'agglomération du Cotentin, le recul est de 0,20 %/an en moyenne.

Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

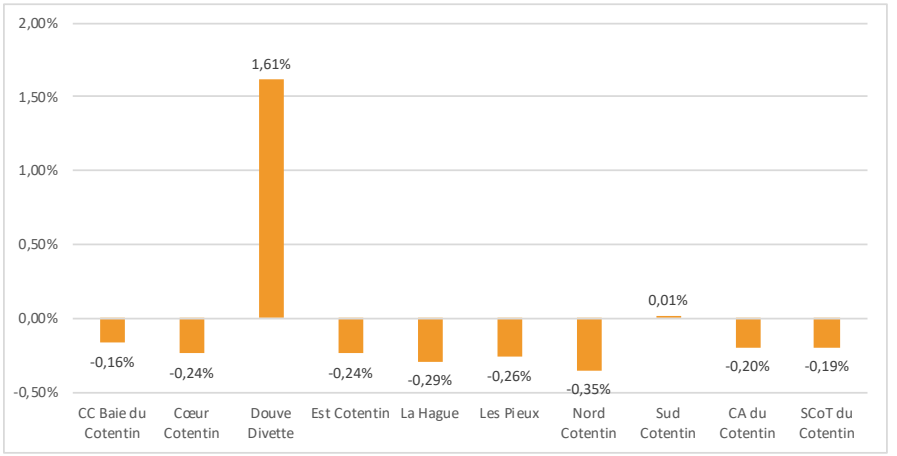

Évolution de la population entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

Territoire	2011	2016	Variation absolue
CC Baie du Cotentin	23 383	23 192	-191
Cœur Cotentin	*25 733*	*25 429*	*-304*
Douve Divette	*7 733*	*8 377*	*644*
Est Cotentin	*22 857*	*22 585*	*-272*
La Hague	*11 958*	*11 785*	*-173*
Les Pieux	*13 739*	*13 561*	*-178*
Nord Cotentin	*86 495*	*84 990*	*-1 505*
Sud Cotentin	*14 062*	*14 067*	*5*
CA du Cotentin	182 577	180 794	-1 783
SCoT du Cotentin	**205 960**	**203 986**	**-1 974**

Évolution de la population depuis 1968 à 2016

Source : INSEE, RP, 2019 ; base 100 en 1968

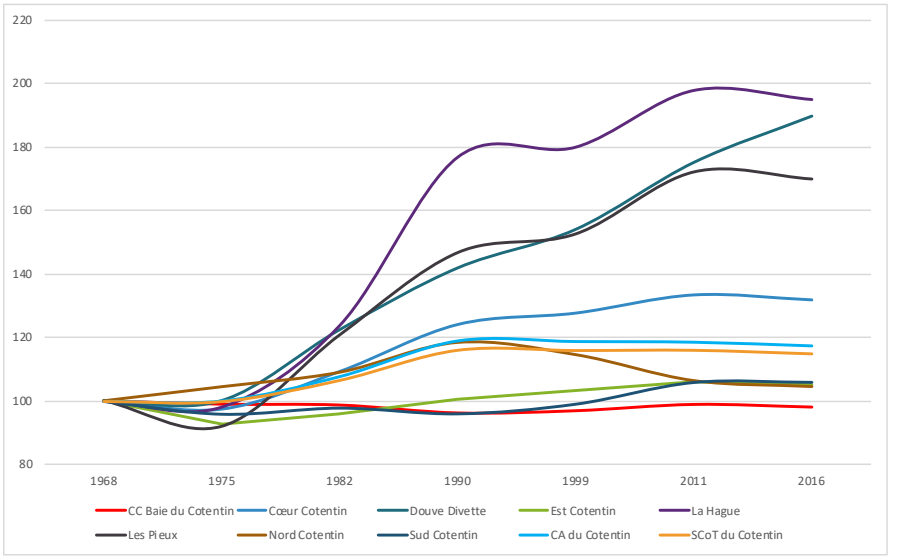

2. Les classes d'âge

La population demeure relativement jeune à ce jour. 17,4 % de celle-ci a entre 0 et 14 ans et 16,2 % entre 15 et 29 ans.

Toutefois, l'allure de la pyramide des âges amène à anticiper un vieillissement notable dans les prochaines années. Aussi, seul un apport de population extérieure et jeune (moins de 35 ans) pourrait ralentir les effets d'un vieillissement prononcé de la population d'ici à 10 ans.

Part de la population par grandes classes d'âge en 2016

Source : INSEE, RP, 2019

Territoire	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 ans et plus
CC Baie du Cotentin	16,1%	14,7%	16,1%	21,1%	18,8%	11,5%	1,6%
Cœur Cotentin	*18,2%*	*14,8%*	*17,7%*	*22,3%*	*16,6%*	*9,2%*	*1,2%*
Douve Divette	*19,7%*	*15,0%*	*19,1%*	*22,7%*	*16,0%*	*6,5%*	*1,1%*
Est Cotentin	*16,3%*	*13,3%*	*15,8%*	*21,8%*	*20,3%*	*11,0%*	*1,5%*
La Hague	*20,1%*	*15,2%*	*18,8%*	*25,1%*	*14,8%*	*5,3%*	*0,7%*
Les Pieux	*19,1%*	*16,0%*	*19,5%*	*22,6%*	*15,0%*	*7,1%*	*0,9%*
Nord Cotentin	*17,2%*	*18,6%*	*17,4%*	*21,3%*	*16,0%*	*8,4%*	*1,2%*
Sud Cotentin	*16,3%*	*12,8%*	*15,6%*	*19,7%*	*21,9%*	*12,0%*	*1,7%*
CA du Cotentin	17,6%	16,4%	17,4%	21,8%	16,9%	8,7%	1,2%
SCoT du Cotentin	17,4%	16,2%	17,3%	21,7%	17,1%	9,0%	1,3%

Indice de vieillissement[1] à l'échelle du SCoT

Source : INSEE, RP, 2019

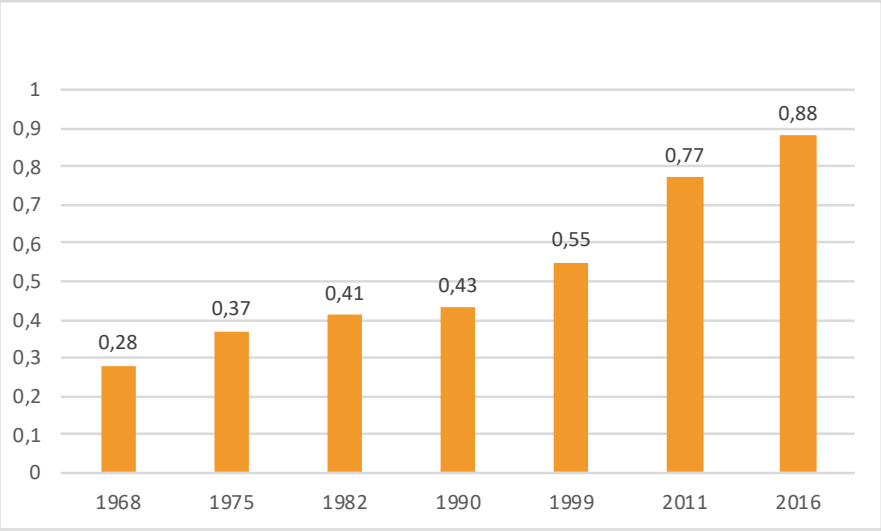

[1] Population de 60 ans et plus rapportée aux moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Pyramide des âges en 2016 à l'échelle du périmètre du SCoT du Pays du Cotentin

Source : INSEE, RP, 2019

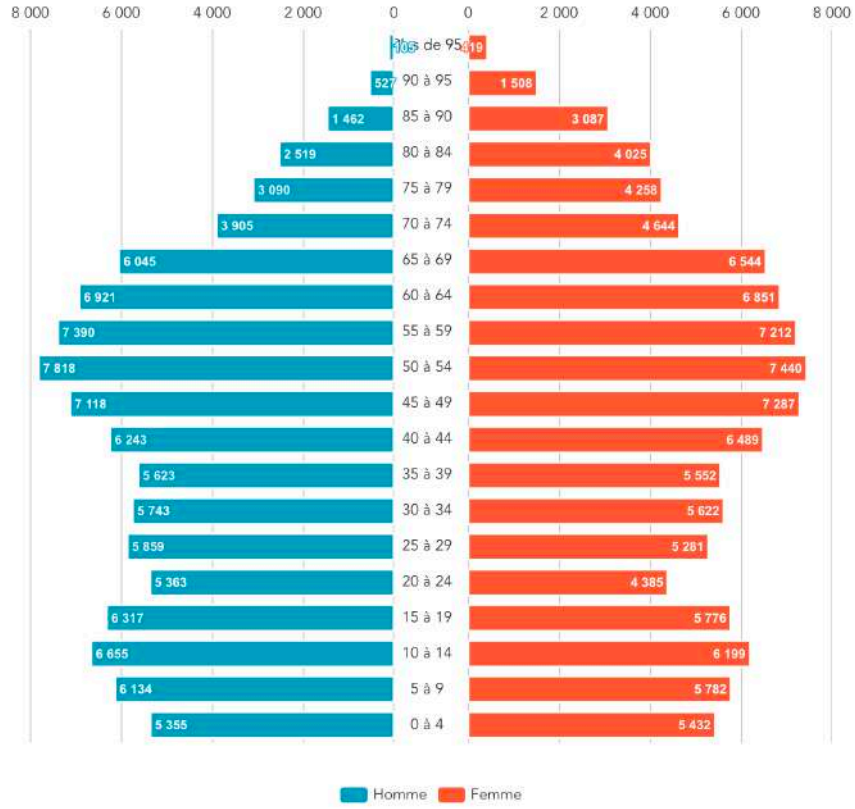

3. Les dynamiques démographiques

Au niveau du territoire du SCoT du Pays du Cotentin et du fait d'une population encore jeune, le solde naturel est positif : + 339. Cependant, cette orientation n'est pas identique entre les deux intercommunalités et à l'intérieur de la Communauté d'agglomération du Cotentin.
Ainsi, le solde naturel ressort à - 364 personnes sur la CC de la Baie du Cotentin contre + 703 pour la CA du Cotentin.

En revanche, dans l'ensemble du périmètre du SCoT le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) affiche une contraction de 2 343 personne.
La Baie du Cotentin enregistre une croissance de 173 unités quand la CA du Cotentin connait une contraction de 2 486 unités. Le Nord Cotentin contribue largement à cette tendance.

Variation de la population par le solde naturel et migratoire entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

Territoire	Variation de la population	Variation du solde naturel	Variation du solde migratoire
CC Baie du Cotentin	-191	-364	173
Cœur Cotentin	*-304*	*111*	*-415*
Douve Divette	*644*	*125*	*519*
Est Cotentin	*-272*	*-277*	*5*
La Hague	*-173*	*279*	*-452*
Les Pieux	*-178*	*266*	*-444*
Nord Cotentin	*-1 505*	*427*	*-1 932*
Sud Cotentin	*5*	*-228*	*233*
CA du Cotentin	-1 783	703	-2 486
SCoT du Cotentin	**-1 974**	**339**	**-2 313**

Source : actu.fr



4. La composition des ménages

Globalement, les couples avec ou sans enfant(s) demeurent les catégories les plus nombreuses, respectivement 24 738 et 26 612 ménages en 2016.

Pourtant, les évolutions des modes de vie et l'impact du vieillissement se font sentir sur la représentativité de la composition des ménages. Entre 2011 et 2016, les familles avec enfant(s) régressent de 1 386 unités. A l'inverse, les hommes et femmes seuls et les couples sans enfant croissent rapidement.

Composition des ménages à l'échelle du SCoT en 2016

Source : INSEE, RP, 2019

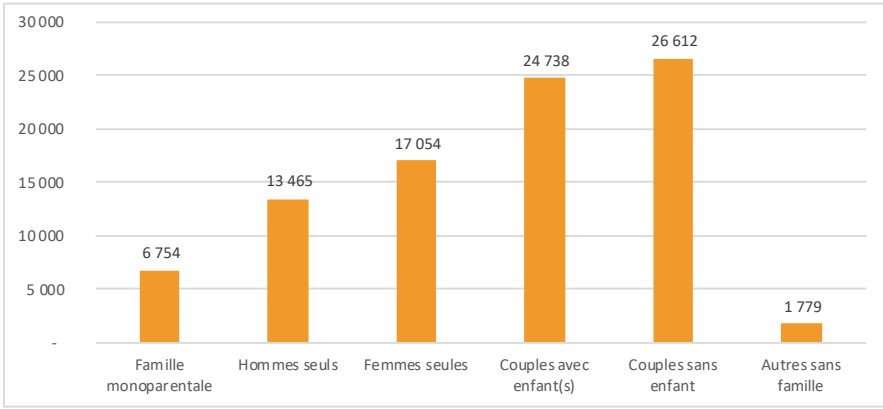

Évolution de la composition des ménages à l'échelle du SCoT entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

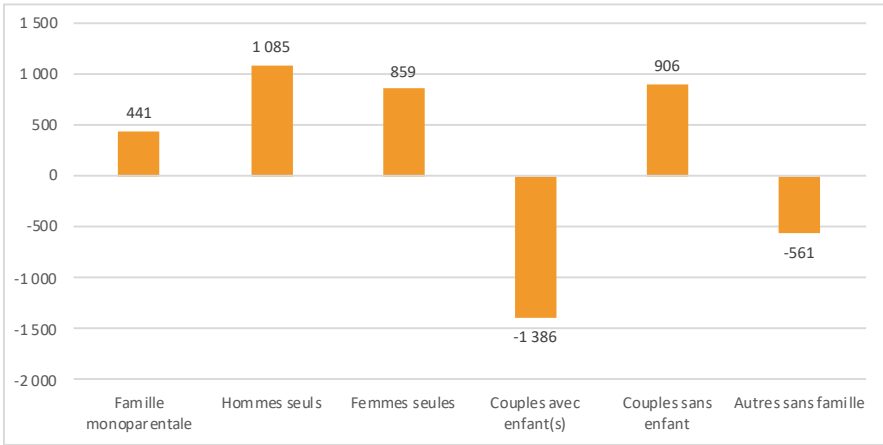



Partie 2

L'habitat

1. L'évolution des logements par typologie

Entre 2011 et 2016 le nombre de logements progresse de 3 925 unités à l'échelle du périmètre du SCoT du Pays du Cotentin.

Les résidences principales s'accroissent de 1 409 unités entre 2011 et2016. Le périmètre Douve Divette s'avère le plus dynamique, + 428 résidences principales, quand seulement 40 résidences principales supplémentaires sont enregistrées pour l'espace Nord Cotentin.

En matière de résidences secondaires, un gain de 876 unités est à mentionner au niveau du territoire du SCoT. Les espaces des Pieux, du Nord Cotentin et de l'Est Cotentin sont particulièrement bien positionnés sur ce type de biens en volume.

La part des logements secondaires passe de 12,4 à 12,7 % du volume global des logements sur le territoire du SCoT. L'Est Cotentin et le Sud Cotentin se distinguent par des taux élevés.

Le nombre de logements vacants est aussi en hausse. 1 640 unités supplémentaires sont constatées entre 2011 et 2015. Ils sont en progression sur le Nord Cotentin (+ 915).

De ce fait, le taux de logements vacants passe de 6,5 % en 2011 à 7,7 % en 2016. Ce taux augmente de 1 point sur la CC de la Baie du Cotentin et de 1,2 point sur la CA du Cotentin. C'est sur le périmètre du Sud Cotentin que le phénomène est le plus marquant : + 2,1 points.

Évolution du nombre de logements entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

Territoire	2011	2016	Variation absolue
CC Baie du Cotentin	12 331	12 854	523
Cœur Cotentin	*12 072*	*12 458*	*386*
Douve Divette	*3 094*	*3 555*	*461*
Est Cotentin	*14 806*	*15 319*	*513*
La Hague	*5 807*	*6 041*	*234*
Les Pieux	*7 388*	*7 810*	*422*
Nord Cotentin	*44 110*	*45 373*	*1 263*
Sud Cotentin	*11 850*	*11 972*	*121*
CA du Cotentin	99 126	102 528	3 402
SCoT du Cotentin	**111 457**	**115 382**	**3 925**

Évolution du nombre de résidences principales, secondaires et des logements vacants entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

Territoire	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CC Baie du Cotentin	300	53	169
Cœur Cotentin	*221*	*41*	*124*
Douve Divette	*428*	*-11*	*44*
Est Cotentin	*153*	*303*	*73*
La Hague	*90*	*67*	*78*
Les Pieux	*49*	*393*	*-19*
Nord Cotentin	*40*	*308*	*915*
Sud Cotentin	*129*	*-279*	*256*
CA du Cotentin	1 109	822	1 471
SCoT du Cotentin	**1 409**	**876**	**1 640**

Part des résidences secondaires

Source : INSEE, RP, 2019

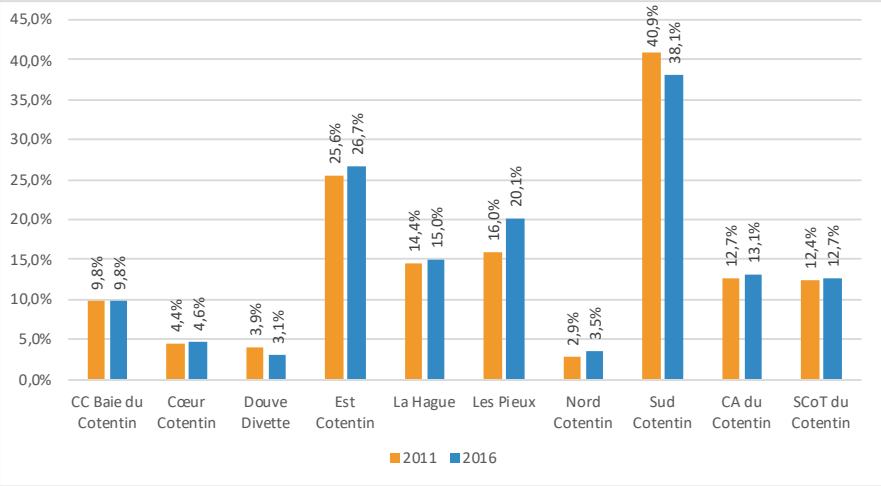

Taux de logements vacants entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

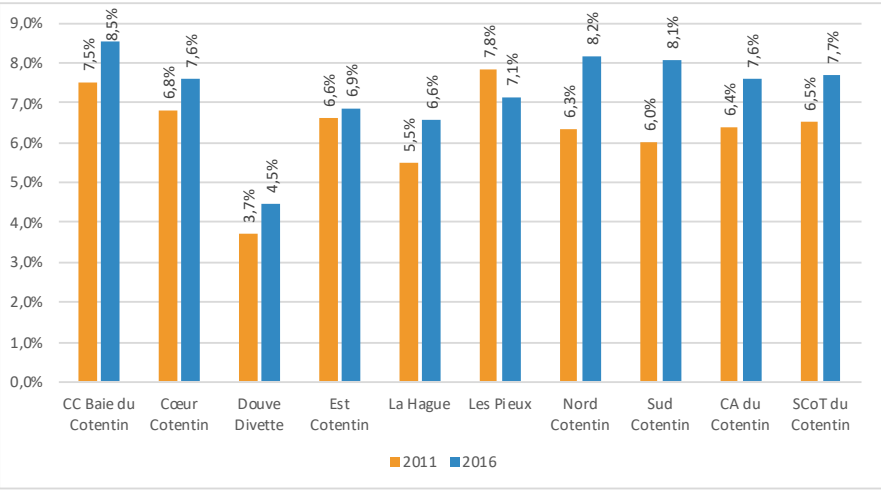

Source : Manchetourisme.com



2. L'évolution des dynamiques de construction

Les dynamiques de construction sont orientées à la baisse entre 2006 et 2016 : -728 logements commencés.

Les années 2007 et 2011 marquent à leur façon des points hauts qui suivent les effets de conjoncture nationaux. Depuis, le marché peine à se rétablir pour finir sur un point bas de de près de 520 logements en 2015 et 2016.

D'ailleurs, les dynamiques de construction ont régressé de 61 % depuis 2007, année du point haut.

Évolution des logements commencés entre 2006 et 2016

Source : Sitadel

Territoire	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation absolue 2006-2016
CC Baie du Cotentin	198	158	119	142	77	80	74	108	90	39	50	-148
Cœur Cotentin	*164*	*151*	*148*	*92*	*77*	*118*	*124*	*69*	*77*	*57*	*53*	*-111*
Douve Divette	*58*	*40*	*51*	*56*	*86*	*112*	*76*	*81*	*73*	*55*	*38*	*-20*
Est Cotentin	*177*	*183*	*138*	*84*	*95*	*126*	*85*	*105*	*84*	*66*	*62*	*-115*
La Hague	*104*	*159*	*85*	*58*	*54*	*58*	*54*	*37*	*33*	*38*	*52*	*-52*
Les Pieux	*134*	*126*	*102*	*134*	*96*	*89*	*54*	*88*	*48*	*49*	*27*	*-107*
Nord Cotentin	*225*	*360*	*339*	*223*	*386*	*329*	*131*	*205*	*265*	*166*	*194*	*-31*
Sud Cotentin	*190*	*155*	*142*	*122*	*112*	*93*	*72*	*74*	*37*	*49*	*46*	*-144*
CA du Cotentin	1 052	1 174	1 005	769	906	925	596	659	617	480	472	-580
SCoT du Cotentin	**1 250**	**1 332**	**1 124**	**911**	**983**	**1 005**	**670**	**767**	**707**	**519**	**522**	**-728**

3. Les caractéristiques des logements

Les grands logements sont majoritaires dans la composition du parc. Les 5 pièces et plus représentent 40 % de l'ensemble des logements implantés sur le territoire du SCoT du Pays du Cotentin.

En général, le parc de résidences principales n'est pas le plus âgé ; 18 % sont construits avant 1919. A l'inverse 30 % des résidences secondaires et des logements vacants sont édifiés aux encablures de cette date.

Part des logements selon la taille en 2016

Source : INSEE, RP, 2019

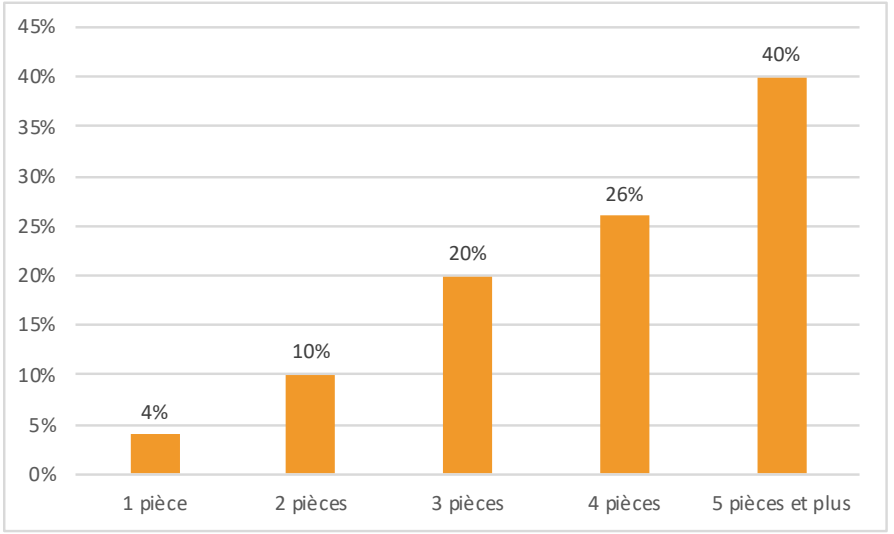

Date de construction par type de logements

Source : INSEE, RP, 2019





Partie 3

L'emploi

1. L'emploi

Entre 2011 et 2016 les dynamiques d'emploi sont étales. + 24 emplois durant cette période.

La CC de la Baie du Cotentin connait un recul de 255 emplois alors que la CA du Cotentin affiche un gain de 279 emplois.

Plus finement, l'espace des Pieux est très bien orienté avec une hausse de 822 emplois, suivi du Cœur du Cotentin : + 446 emplois.

Au chapitre des baisses, le Nord Cotentin enregistre une contraction de 695 emplois et l'Est Cotentin de 368 emplois.

Le taux de concentration (nombre d'emplois / actifs occupés) progresse de 1 point entre 2011 et 2016 à 100 points. Cela signifie que pour 100 actifs occupés habitant le territoire du SCoT, il y a 100 emplois offerts.

Les espaces excédentaires en emploi sont les suivants : La Hague, les Pieux et Nord Cotentin.

Évolution de l'emploi entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

Territoire	2011	2016	Variation absolue
CC Baie du Cotentin	8 817	8 562	-255
Cœur Cotentin	*8 107*	*8 552*	*446*
Douve Divette	*1 155*	*1 474*	*319*
Est Cotentin	*5 993*	*5 625*	*-368*
La Hague	*8 676*	*8 505*	*-171*
Les Pieux	*6 667*	*7 488*	*822*
Nord Cotentin	*38 216*	*37 521*	*-695*
Sud Cotentin	*3 739*	*3 666*	*-73*
CA du Cotentin	72 553	72 832	279
SCoT du Cotentin	**81 370**	**81 394**	**24**

Taux de concentration de l'emploi entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

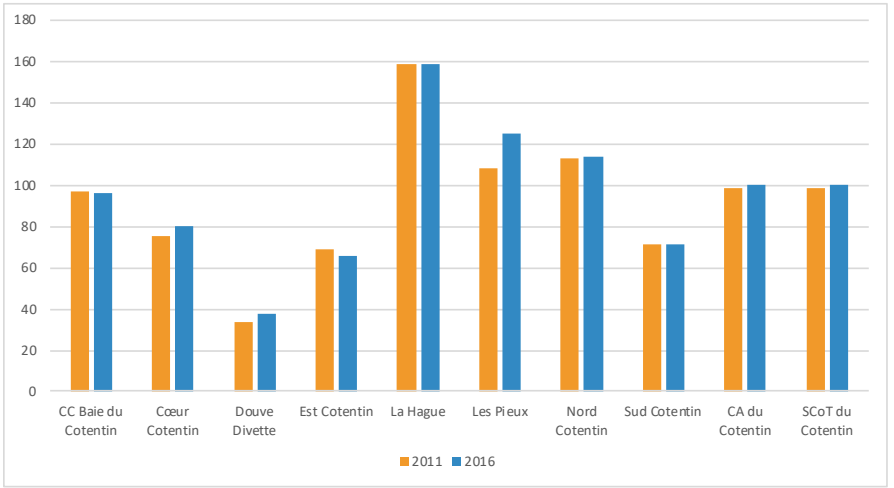

2. Les caractéristiques de l'emploi

En 2016, 5 % de l'emploi appartient au secteur agricole, 19 % au secteur industriel à l'échelle du SCoT du Pays du Cotentin.

La présence de ces secteurs varie en fonction des espaces du territoire. A titre d'exemple, 19 % des emplois sont liés au secteur agricole au niveau de l'Est Cotentin et 37 % au secteur industriel sur Les Pieux.

Globalement, la CC de la Baie du Cotentin est plus agricole et industrielle que la CA du Cotentin, elle-même plus tournée vers le tertiaire, notamment marchand (commerce, transports, services divers).

Les emplois métropolitains[2] sont en hausse entre 2011 et 2016 de 1 138 unités. La CC de la Baie du Cotentin enregistre un décrue de 130 de ces emplois et le CA du Cotentin une augmentation (+ 1 267).

La Hague, Les Pieux et Nord Cotentin captent 75 % des emplois métropolitains présents au sein du territoire du SCoT.

Répartition des emplois par grands secteurs d'activités en 2016

Source : INSEE, RP, 2019

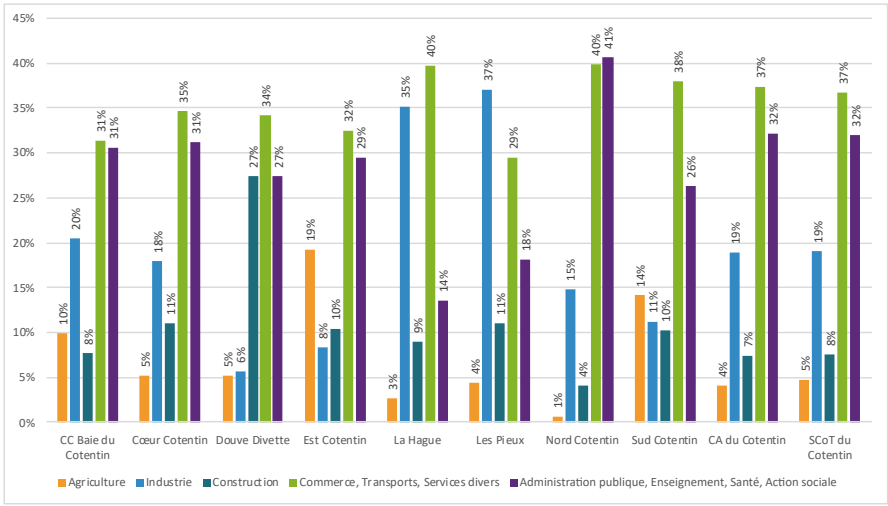

Emplois métropolitains en 2016 et évolution

Source : INSEE, RP, 2019

Territoire	Emplois métropolitains	Part dans l'emploi total	Variation absolue 2011-2016
CC Baie du Cotentin	1 150	13%	-130
Cœur Cotentin	*1 223*	*14%*	*3*
Douve Divette	*245*	*14%*	*62*
Est Cotentin	*658*	*12%*	*-56*
La Hague	*2 686*	*32%*	*623*
Les Pieux	*1 656*	*22%*	*562*
Nord Cotentin	*7 900*	*21%*	*105*
Sud Cotentin	*438*	*12%*	*-32*
CA du Cotentin	14 806	20%	1 267
SCoT du Cotentin	**15 956**	**20%**	**1 138**

[2] Regroupement des fonctions de commerce inter-entreprises, conception-recherche, culture-loisirs, prestations intellectuelles et gestion

Évolution des emplois selon les fonctions entre 2011 et 2016

Source : INSEE, RP, 2019

Territoire	Agriculture	Bâtiment-Travaux Publics	Commerce inter-entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Distribution	Education, Formation	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique	Prestations Intellectuelles	Santé, Action Sociale	Services de Proximité	Administration publique
CC Baie du Cotentin	28	-109	-26	-43	13	-9	91	-7	-165	-53	-53	-20	137	-24	-17
Cœur Cotentin	*-4*	*34*	*-65*	*-11*	*-4*	*-26*	*-11*	*-13*	*192*	*79*	*29*	*5*	*268*	*6*	*-34*
Douve Divette	*-62*	*139*	*-6*	*-9*	*-4*	*79*	*-6*	*37*	*-1*	*79*	*-19*	*1*	*10*	*82*	*-1*
Est Cotentin	*-237*	*17*	*68*	*-14*	*10*	*72*	*37*	*-163*	*2*	*-110*	*-45*	*-9*	*59*	*-110*	*56*
La Hague	*28*	*-147*	*8*	*-70*	*14*	*-54*	*21*	*32*	*-588*	*34*	*57*	*637*	*-25*	*-24*	*-94*
Les Pieux	*8*	*-694*	*83*	*141*	*0*	*15*	*47*	*201*	*623*	*176*	*49*	*162*	*99*	*-26*	*-63*
Nord Cotentin	*-26*	*-447*	*23*	*-73*	*43*	*-237*	*-131*	*-34*	*294*	*-71*	*130*	*184*	*212*	*-231*	*-331*
Sud Cotentin	*15*	*-71*	*-5*	*15*	*-9*	*-47*	*-19*	*-57*	*75*	*-66*	*28*	*34*	*68*	*11*	*-44*
CA du Cotentin	-277	-1 170	107	-22	49	-197	-62	2	597	120	228	1 014	692	-291	-511
SCoT du Cotentin	**-249**	**-1 279**	**81**	**-64**	**61**	**-205**	**29**	**-4**	**432**	**66**	**176**	**994**	**829**	**-315**	**-528**

Source : Manchetourisme.com





Partie 4

Les équipements

1.Les caractéristiques des équipements

En 2016, 65,9 % des équipements présents sur le territoire du SCoT du Pays du Cotentin satisfont les besoins de proximité des habitants.

Les fonctions supérieures, plus rares que l'on retrouve dans les villes qui organisent et font rayonner leur bassin de vie, représentent 7,6 % des équipements totaux.

42,3 % des équipements sont des services aux particuliers. Ce poste domine sur l'ensemble des territoires du SCoT. Viennent ensuite les équipements de la santé (21 %), puis les commerces (20,3 %).

Équipements selon les gammes :

- Gamme de proximité : boulangerie, boucherie, école élémentaire, poste, pharmacie, épicerie...
- Gamme intermédiaire : banque, police, supermarché, crèche, hébergement pour personnes âgées, bassin de natation, collège, magasin de vêtements ...
- Gamme supérieure : hypermarché, lycée, centre de formation, urgences, établissement de santé, spécialiste médical, gare, théâtre, musée, cinéma...

Part des équipements par gamme en 2016

Source : INSEE, BPE, 2019

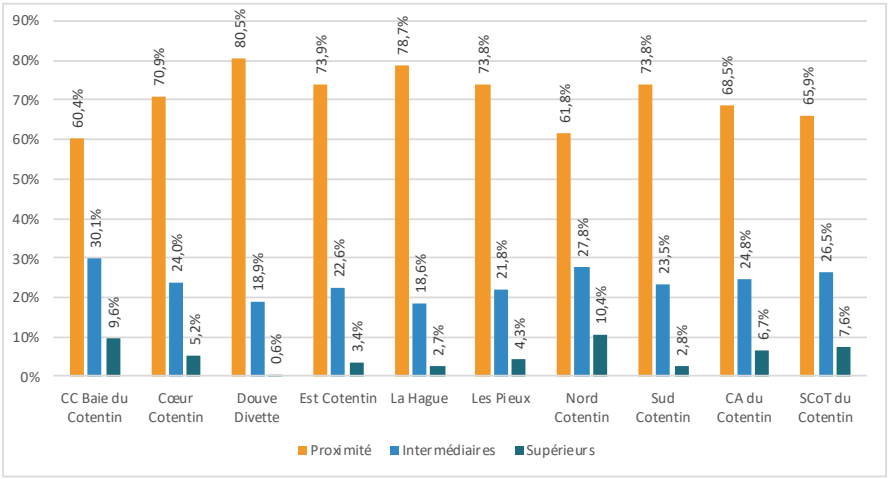

Part des équipements par typologie en 2016

Source : INSEE, BPE, 2019

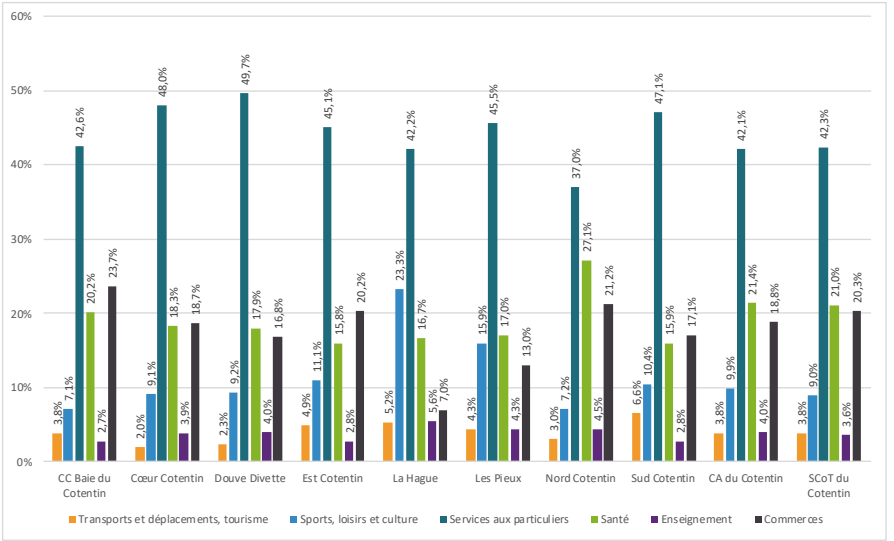



Partie 5

La consommation d'espaces

1. L'évolution de la consommation d'espaces

Méthodologie

L'analyse menée sur l'ensemble du territoire nationale par le CEREMA couvre la période 2009-2017.

Elle permet d'obtenir des données comparables à toutes les échelles de territoire. Il s'agit de données socles permettant aux territoires de se saisir de ces chiffres.

Cependant, il s'agit ici d'une méthode nationale, qui se positionne en complément de méthodes d'observation locales parfois mieux adaptées aux spécificités des territoires.

Le calcul de la consommation d'espaces à partir des Fichiers fonciers

Le CEREMA construit annuellement les données de consommation d'espaces à partir des Fichiers fonciers. Cette base de données est créée chaque année à partir des données de taxation issue de l'outil MAJIC de la DGFIP. Les Fichiers fonciers contiennent ainsi les données d'occupation des sols de toutes les parcelles françaises. En comparant entre elles les données issues de tous les millésimes, il est possible d'évaluer la différence d'occupation des sols entre le 1er janvier de chaque année.

Ces données sont utilisables dans le cadre de politiques d'aménagement à une échelle fine, en gardant en tête les principaux biais des Fichiers fonciers (c'est-à-dire notamment la non prise en compte de la consommation d'espaces réalisée par les acteurs publics et l'absence de la consommation liée au non-cadastré).

Aussi, l'artificialisation se définit comme le passage d'un sol naturel, agricole ou forestiers à un sol artificialisé.

Application au SCoT du Pays du Cotentin

Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2009 et 2017

Source : CEREMA ; traitement EAU

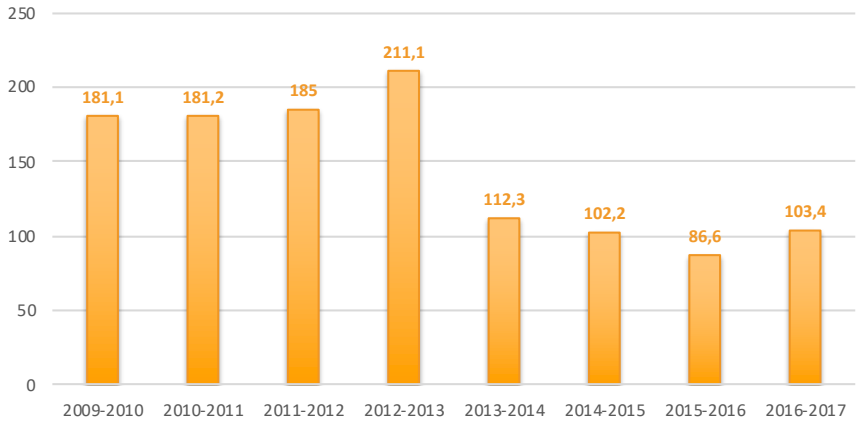

Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers par types[3] entre 2009 et 2017

Source : CEREMA ; traitement EAU

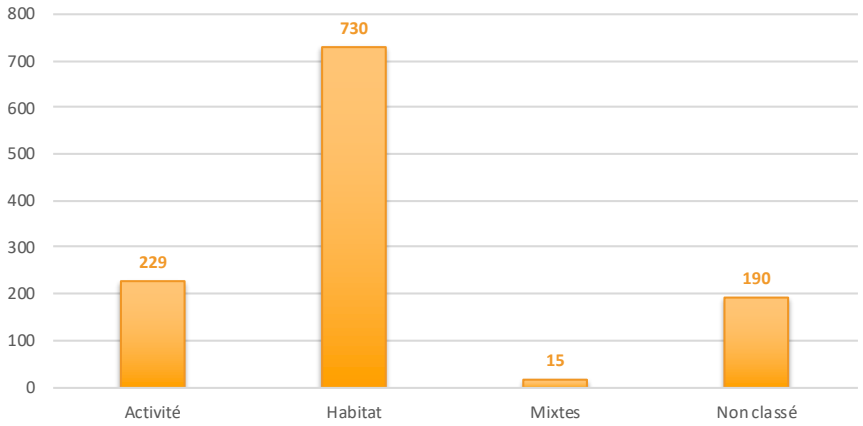

[3] Il existe 4 typologies : Activité, résidentiel, mixte (parcelles contenant à la fois de l'activité et de l'habitat), non affecté (parcelles artificialisées, mais ne contenant pas de local).

La consommation observée par le CEREMA entre 2009 et 2017 est de 1 162,9 ha. Cela représente une moyenne annuelle de l'ordre de 145,4 ha.

L'habitat représente le poste qui prélève le plus foncier naturel, agricole et forestier durant cette période ; 730 ha. Il convient d'y adjoindre 15 ha provenant d'espaces mixtes mêlant activités, généralement tertiaire (services), et habitat.

Il est suivi par le développement économique qui généré une artificialisation de 229 ha des espaces naturels, agricoles et forestiers.

SCOT du Pays du Cotentin

Rapport de présentation

Diagnostic transversal



Révision du SCoT du Pays du Cotentin

Sommaire

1. Introduction p.34

A. Le SCoT, sa place et son rôle p.35

B. La révision du SCoT p.39

C. Les SCoT limitrophes p.45

D. Méthodologie de l'analyse p.49

2. Diagnostic prospectif p.52

A. Introduction p.54

B. Un Cotentin, plusieurs espaces de vie... p.60

Introduction p.61

Une variété de milieux et d'ambiances p.62

Des espaces agricoles divers p.63

Des espaces de vie d'intensité variable p.64

Une différenciation littoral / résidences secondaires p.65

Un vieillissement qui touche inexorablement le territoire p.66

Des prix immobiliers contrastés qui segmentent le territoire p.67

Une concentration des emplois sectorisée p.68

Des spécificités économiques lisibles p.69

Des bassins de vie pour un territoire irrigué mais un niveau d'équipements insuffisant p.70

La primauté de la voiture... compte tenu d'espaces de vie éloignés des lieux de travail p.71

Conclusion p.73

C. Le Cotentin, une attractivité globale en question... p.74

Introduction p.75

Un territoire en manque de fidélité ? p.76

Un territoire de stock ? p.77

Des logiques de flux en lien aux écosystèmes du Pays du Cotentin ? p.78

Une économie résistante ? p.79

La panne du « moteur présentiel » ? p.80

Une recomposition du modèle agricole normand ? p.81

Une ouverture plus limitée que par le passé ? p.82

Un frein : un niveau de construction inférieur aux besoins ? p.83

La sanction de l'évolution de la vacance ? p.84

La gestion dynamique des risques, un enjeu après une période « réglementaire » ? p.85

Vers un risque de dilution de l'identité du patrimoine bâti cotentinois ? p.86

Conclusion p.87

D. Les leviers de qualification et de développement de l'attractivité du Cotentin et de sa notoriété p.88

Introduction p.89

Vers la poursuite du désenclavement de la Presqu'île ? p.90

Les emplois métropolitains, de l'intelligence et de l'ingénierie, les ressources humaines associées... un atout à renforcer et à utiliser p.91

Vers un territoire connecté ! p.92

Des formations en lien avec les filières économiques présentes qui préparent l'avenir P.93

La filière énergétique, une filière motrice à conforter p.94

La transition énergétique, levier économique et opportunité de positionnement global p.95

Des espaces remarquables pour un cadre de vie reconnu p.96

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et un maillage bocager emblématique porteurs d'exception p.98

En Cotentin, une destination touristique au service de la notoriété et de l'attractivité du territoire ! p.99

Un terroir de qualité au bénéfice d'une culture de proximité et de modes de consommation durables, de traçabilité et de santé p.100

Les produits de la mer, une filière authentique qui reste malgré tout dynamique ! p.101

La qualité des eaux : un enjeu de cohérence au regard de l'image du territoire et de la capacité d'accueil p.102

Conclusion p.103

E. Conclusion générale p.104



1 Introduction

A. Le SCoT, sa place et son rôle
B. La révision du SCoT
C. Les SCoT limitrophes
D. Méthodologie de l'analyse



1 A. Le SCoT, sa place et son rôle

Le cadre législatif du SCoT

Ce document comprend un diagnostic prospectif et des fiches thématiques qui lui sont annexés.

Les modalités encadrant le rapport de présentation

Le contenu du rapport de présentation et du diagnostic du SCoT a été modifié en juillet 2010 par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « Loi Grenelle II » et remanié dans le cadre de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR) du 24 mars 2014.

En ce qui concerne le rapport de présentation, l'article L. 141-3 du code de l'urbanisme en définit le contenu :

> *« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.*
>
> *Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.*
>
> *Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.*
>
> *Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. »*

Les conséquences pour le diagnostic du SCoT

Le diagnostic ainsi que l'état initial de l'environnement du SCoT ont une double vocation :

- Fournir les éléments d'analyse nécessaires à la formulation d'un projet territorial et par lesquels les choix retenus pour le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) seront justifiés au travers d'alternatives étudiées au cours de l'élaboration du SCoT.
- Préciser les trajectoires, récentes et de long terme, du territoire ainsi que son mode de développement, dans une perspective de projet territorial pluridisciplinaire et transversal où les différents domaines de compétences du SCoT (démographie, activité économique, aménagement, environnement, mobilité) s'interpénètreront.

Les éléments du diagnostic, tant qualitatifs que quantitatifs, constituent le préalable à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) que les élus du territoire décideront de porter.

La hiérarchie des normes

Le SCoT entretient des relations réglementaires avec d'autres documents, règles, lois. Ce principe se nomme l'opposabilité.

Or, il existe trois niveaux d'opposabilité plus ou moins contraignants.

1. La conformité : elle impose une retranscription à l'identique de la règle.
2. La compatibilité : elle implique le respect de l'esprit de la règle et sous-entend une certaine marge de manœuvre pour la préciser.
3. La prise en compte : elle induit de ne pas s'écarter de la règle.

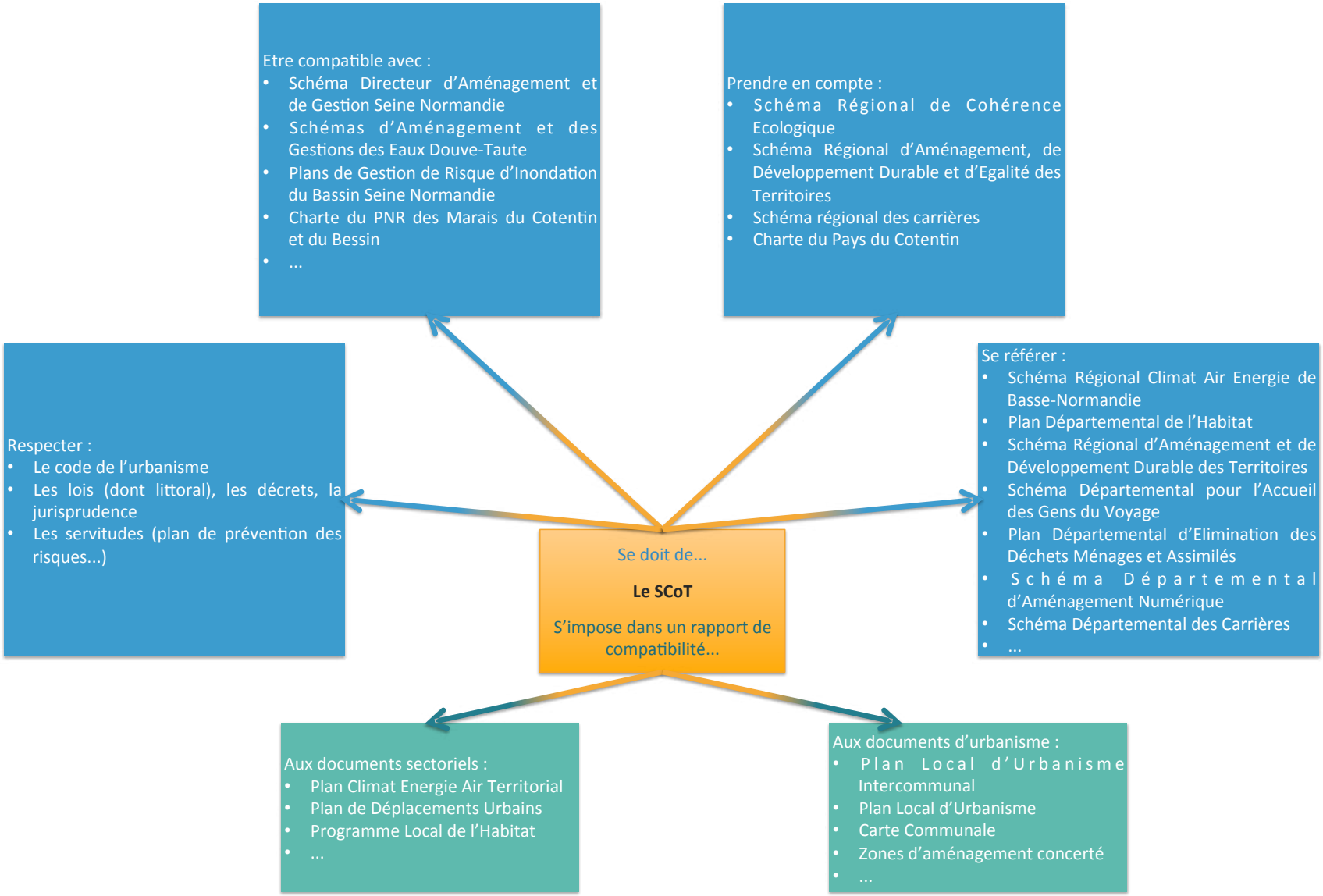

Le rôle assigné au SCoT

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a clarifié la hiérarchie des normes en matière d'urbanisme.

Dorénavant, le SCoT devient le document de référence établissant le lien juridique entre les normes supérieures et les documents d'urbanisme locaux, PLU / PLUi. Il agit comme « intégrateur » puisqu'il intègre l'ensemble des règles supérieures provenant du corpus législatif, des schémas et autres documents de planification territoriale provenant de l'Etat, de la Région Normandie, du Département de la Manche, du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, etc.

En outre, la révision du SCoT du Pays du Cotentin s'inscrit dans un espace-temps institutionnel consacré aux échanges avec la Région Normandie. Au travers de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, la région se doit d'élaborer d'ici l'été 2019, un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Ce schéma n'est pas à proprement parlé un document d'urbanisme. Il propose une vision transversale des enjeux présents et futurs auxquels la Normandie est et sera confrontée. Il a vocation à traiter d'équilibre et d'égalité des territoires, de gestion économe de l'espace, de désenclavement des territoires ruraux, des infrastructures de transport et d'intermodalité d'habitat, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Ce schéma possède une portée prescriptive pour l'ensemble des collectivités infrarégionales. La nouveauté de ces documents repose sur son opposabilité à l'égard des documents d'urbanisme, contrairement aux Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Dans cette logique, les SCoT, les PLUi, PLU, Plans de Déplacements Urbains, les Plans Climats Air Energie Territoriaux et les chartes des parcs naturels régionaux ont obligation de :

- Prendre en compte ses objectifs.
- Etre compatibles avec ses règles générales.

Le SRADDET fusionne plusieurs schémas préexistants comme le Schéma Régional Climat-Air-Energie, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, le Schéma Régional de l'Intermodalité.

Le SRADDET aura enfin pour vocation de préparer les prochaines échéances contractuelles et programmatiques, contrats de plan Etat-Région, fonds structurels européens...

Afin de jouer son rôle de mise en cohérence des stratégies d'aménagement conçues au sein de la région, l'élaboration du SRADDET s'inscrit dans un temps de mobilisation et de consultation des acteurs locaux. Ces derniers, plus particulièrement les Etablissements Publics Intercommunaux porteurs de SCoT, sont invités à émettre des propositions sur le projet de SRADDET. C'est pourquoi les choix stratégiques voulus par les élus seront des éléments de contribution à l'affirmation d'un projet de territoire normand.



1 B. La révision du SCoT

Le SCoT, un document vivant

Au titre de l'article L.148-28 du code de l'urbanisme :

> *« 6 ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, la dernière délibération portant révision complète du Schéma de cohérence territorial, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L.143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace, d'implantations commerciales (...) et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielles ou complète. »*

Le SCoT est un document vivant, qui s'adapte à des changements qui lui sont internes comme externes, aux projets qui émergent, aux évolutions institutionnelles et législatives, etc.

Mais avant tout, les objectifs et moyens pour les atteindre doivent être évalués à l'aune de leurs résultats sur le territoire et du contexte contentinois.

C'est dans ce cadre que le Pays du Cotentin a soumis à évaluation son SCoT en vigueur, approuvé le 12 avril 2011.

Le SCoT de 2011, un territoire en évolution

Le périmètre du SCoT en vigueur a évolué par touche ces dernières années :

- L'élargissement de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve avec l'adhésion des communes de Saint-Jacques-de-Néhou et de Taillepied.
- La création de la Communauté de communes Cœur du Cotentin issue de la fusion de la Communauté de communes du Bocage Valognais et de la Communauté de communes du canton de Bricquebec.
- La création de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin issue de la fusion de la Communauté de communes de Carentan-en-Cotentin et de la Communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise.

  Cette nouvelle intercommunalité ayant également été rejointe par les communes de Houteville, Tribehou et Montmartin-en-Graignes.
- La création de communes nouvelles de Bricquebec-en-Cotentin, Carentan-les-Marais, Cherbourg-en-Cotentin, Gonneville-le-Theil, La Hague, Picauville, Sainte-Mère-Eglise, Terre-et-Marais et Vicq-sur-Mer.
- La création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin qui émane d'un regroupement des intercommunalités suivantes : CC du Canton de Saint-Pierre-Eglise, CC du Cœur du Cotentin, CC de la Côte des Isles, CC de Douve et Divette, CC de la Hague, CC des Pieux, CC de la Région de Montebourg, CC de la Saire, CC du Val de Saire, CC de la Vallée de l'Ouve et CU de Cherbourg.

Dorénavant, le périmètre du SCoT du Pays du Cotentin couvre un territoire d'une superficie de 1 884 km2, composé de 162 communes regroupées en 2 intercommunalités et habité par 204 966 habitants au sens de la population municipale en 2014 selon l'INSEE :

- Communauté d'Agglomération du Cotentin : 132 communes, 181 636 habitants en 2014, 1 439 km^2,
- Communauté de communes de la Baie du Cotentin, 30 communes, 23 330 habitants en 2014, 445 km^2.

Population municipale : *somme des personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.*

L'évolution du périmètre du SCoT entre 2011 et 2017
Source : Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Cotentin ; EAU-PROSCOT

SCoT 2011



Périmètre intermédiaire



Périmètre au 01/2017



Le SCoT de 2011, un projet de territoire

La stratégie du SCoT de 2011 tendait à promouvoir une ouverture et une organisation pour que le Pays du Cotentin puisse se réinventer et développer ses activités.

Ce souhait s'articulait autour de 3 grands faits générateurs :

1. Une nouvelle échelle de réflexion dans laquelle émergeait le Pays du Cotentin en tant qu'échelon de gouvernance au service d'une communauté d'intérêt.
2. Une problématique globale et locale où la dimension du projet global servait de moteur au développement des spécificités locales, mais où ces dernières donnaient corps au projet global.
3. Une juxtaposition de lignes de forces sur lesquelles le projet du territoire pouvait s'arrimer, à savoir l'économie comme moteur du mode de développement et le décloisonnement interne et externe du Pays.

Le projet porté par le SCoT du Pays du Cotentin se voulait une réponse collective pour faire face aux défis induits par les mutations socio-économiques à l'œuvre. Pour cela les énergies devaient se mobiliser pour concourir au décloisonnement interne et à l'ouverture vers l'extérieur afin d'inscrire le territoire dans les flux régionaux et nationaux.

C'est dans ce contexte que le SCoT de 2011 s'est fixé plusieurs grands objectifs quantifiables en termes de population, de logements, de consommation foncière et économiques

La population

- 215 000 – 220 000 habitants à 2030,
- + 18 000 habitants entre 2012-2030,
- + 900 habitants en moyenne par an.

Les logements

- 28 800 logements supplémentaires à 2030,
- + 1 440 logements en moyenne par an à 2030.

Consommation d'espace

- 1 400 – 1 500 ha pour le résidentiel (équipements compris) à 2030,
- 710 ha pour les espaces d'activités économiques à 2030,
- 105 ha en moyenne par an à consommer à 2030

Economie

- 17 000 – 18 000 emplois supplémentaires à 2030,
- + 850 emplois en moyenne par an à 2030.

Le bilan de l'évaluation du SCoT de 2011

Le travail d'évaluation a permis de mettre en lumière trois grandes conclusions :

- Le délai d'évaluation s'avère court pour pouvoir juger de l'impact réel du SCoT au regard du temps nécessaire à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux. Les conclusions tendent tout de même à poursuivre les orientations majeures du SCoT en vigueur pour en vérifier ses effets à long terme. Néanmoins, certaines orientations sont à préciser pour une meilleure traduction opérationnelle (commerce, habitat, trame verte et bleue notamment).
- Les évolutions législatives, dont les lois Grenelle 2 et ALUR, ont modifié le contenu du SCoT et les thématiques à traiter. Le SCoT est amené à intégrer ces évolutions.
- Les évolutions de la carte intercommunale et du périmètre du SCoT interrogent l'armature territoriale telle que définie dans le SCoT en vigueur.

Plus finement, l'analyse des résultats met en avant un certain nombre d'observations faisant de la révision du SCoT un passage nécessaire.

Le développement économique

Concernant la thématique économique, entre 2006-2013 l'emploi a cru de 2 462 unités, soit une moyenne de près de 351 emplois par an, inférieure aux objectifs fixés dans le PADD. Toutefois, la période a été marquée par une succession de

soubresauts conjoncturels internationaux et nationaux qui n'ont pas manqué d'impacter le tissu économique local.

Toujours est-il que l'économie du Pays du Cotentin affiche une réelle spécificité sur les filières énergétiques ce qui se traduit par une forte exposition à un choc systémique sur ces filières.

Pour autant, cette spécificité traduit un besoin de diversification des activités économiques afin de renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des ménages bi-actifs.

Le développement commercial

La politique commerciale respecte dans l'ensemble les orientations choisies par le SCoT en vigueur. Néanmoins, la question d'une nouvelle écriture plus forte sur les localisations préférentielles du commerce est posée pour renforcer les complémentarités entre les centres villes et bourgs et les périphéries.

Le développement démographique

Un vieillissement de la population qui s'accentue et qui conduit le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) à ralentir. Cet état ne permet pas de compenser un nombre de départs du territoire plus important que les arrivées. La combinaison de ces éléments affecte la croissance démographique, l'amenant à afficher une perte de 388 habitants sur l'intervalle 2008-2013.

Le développement résidentiel

La crise économique a eu des conséquences sur la mise en marché de nouveaux logements. La production a clairement chuté, atteignant des niveaux en-deçà des objectifs initiaux du SCoT de 2011, et s'est orientée vers les biens offrant une meilleure résilience économique à savoir les biens de grandes tailles.

Les dynamiques de constructions renforcent l'idée que le mode de développement est à réinterroger en fonction de l'organisation que le territoire choisira et de la nécessité d'affirmer certaines polarités.

Le niveau des équipements

Le constat d'un niveau d'équipement plus faible au sein du périmètre du SCoT qu'ailleurs, Manche et région, bien qu'en progression, appelle à pérenniser les objectifs du SCoT en vigueur. Néanmoins, une adaptation sera nécessaire au regard de la modification du périmètre du SCoT.

Les mobilités / transports

Les politiques sectorielles en matière de mobilités et de transports s'attachent à répondre aux ambitions du SCoT et accompagnent l'idée d'articuler urbanisation et déplacements.

La ressource en espace

Le SCoT semble produire des effets puisque le mitage s'estompe et que les urbanisations nouvelles s'avèrent plus en lien avec les centres.

Néanmoins, la consommation d'espace, si elle diminue, reste élevée sur une période pourtant où le développement résidentiel s'avère moins dynamique que par le passé.

Le fonctionnement écologique

Les corridors écologiques et les pôles de biodiversité majeurs du SCoT ont été préservés de l'urbanisation et sont traduits de manière cohérente dans les zonages des PLU.

Cela étant, le bilan note que des approfondissements pourraient être développés sur la restauration de corridors écologiques qui auraient été identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté en avril 2014.

La ressource en eau

A la suite du SCoT, des actions ont été entreprises pour améliorer la gestion de la ressource en eau pour les activités humaines.

Pour autant, la qualité de la ressource demeure un enjeu que le SCoT en révision devra à nouveau porter.

L'énergie

L'ambition du SCoT initial de réduire les consommations d'énergies fossiles et de développer les énergies renouvelables est appelée à être maintenue dans le cadre de la lutte et de l'adaptation au changement climatique.

Les nuisances et les risques

Une connaissance et une gestion des risques qui se renforcent, mais une adaptation du SCoT en révision à différents documents de gestion des risques et des nuisances.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Cotentin a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territorial par la délibération du 6 avril 2017.

Cette révision devra permettre au territoire du SCoT de répondre aux objectifs suivants :

- L'accroissement de la population et du nombre d'emplois,
- Le respect des objectifs de développement durable et l'adaptation aux multiples effets du réchauffement climatique,
- Le renforcement de l'attractivité du territoire, notamment par son désenclavement externe et interne,
- Un développement équilibré et cohérent du territoire, reposant sur une spatialisation cohérente du développement économique, résidentiel et des infrastructures.

D'autres éléments à prendre en compte dans la révision du SCoT

Le Pays du Cotentin ne fait pas part d'un isolement extrême qui ne l'exposerait guère aux influences de certains éléments, décisions ou phénomènes externes. Au contraire, le territoire est soumis à leur influence, positive ou négative, qu'il convient d'interroger au regard de la capacité du territoire à y répondre, à les valoriser.

Parmi eux, nous pouvons citer d'un point de vue socio-économique:

- Le changement climatique qui s'apparente aussi bien à une menace faisant peser des risques sur les populations et leurs biens, qu'à une opportunité en termes économiques,
- Le Brexit qui est en capacité d'influencer les échanges avec son voisin anglais,
- La filière nucléaire qui est en phase de restructuration et dont l'avenir dépend des politiques nationales en matière de production énergétique,
- La filière des énergies renouvelables qui, elle aussi est dépendante à la fois des décisions de la puissance publique et des investisseurs étrangers,
- L'agriculture qui est soumis à la fois aux fluctuations des marchés mondiaux, à des asymétries fiscales et réglementaires par rapport aux pratiques des pays concurrents et à des politiques européennes peu propices à l'élevage, pratique dominante au sein du Pays du Cotentin,
- Les modes de consommation alimentaire changent avec un plébiscite des populations pour des productions locales et de qualité pouvant créer des débouchés pour les exploitations du territoire,
- ...



1 C. Les SCoT limitrophes

Le SCoT du Centre-Manche-Ouest

Le SCoT a été approuvé le 12 février 2010.

A cette date, il était composé de 113 communes réparties sur 9 communautés de communes.

A ce jour, le périmètre du SCoT a évolué et ne compte plus que 2 intercommunalités :

- La Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche regroupant les Communautés de communes de la Haye du Puits, du Canton de Lessay et Sèves-Taute, 31 communes, 22 462 habitants en 2014.
- Coutances mer et bocage regroupant les Communautés de communes du Bocage Coutançais, du Canton de Saint-Malo-de-la-Lande et de Montmartin-sur-Mer, 64 communes, 48 081 habitants en 2014.

Ce SCoT a fait l'objet d'une évaluation en novembre 2016. Ses conclusions ont permis au Comité Syndicat du SCoT de prendre acte de la nécessité d'une révision comme l'indique la délibération en date du 13 décembre 2016.

Les grandes orientations

Ambition 1 : Conforter, étendre et diversifier l'activité économique à partir de deux secteurs structurants :

- L'accueil résidentiel d'estivants et de retraités,
- La production et la transformation agro-alimentaires.

Ambition 2 : Assurer ces développements et répondre à l'évolution démographique sans augmentation de la pression sur les milieux sensibles, en maintenant la qualité du patrimoine naturel, en améliorant sa protection, en sauvegardant la vocation agricole du territoire, en valorisant mieux encore son patrimoine historique.

Ambition 3 : Assurer ces développements en favorisant les complémentarités locales ou globales. Renforcer Coutances comme pôle polyvalent. Renforcer le rôle de pôles d'équilibre des bourgs ruraux. Renforcer le rôle de pôle de quelques stations littorales. Créer des liens privilégiés entre pôles ruraux et pôles littoraux.

Ambition 4 : Mettre en place une gestion intégrée de la zone côtière en créant, au sein du SCoT un volet valant Schéma de mise en valeur de la mer.

Les grands objectifs

- + 5 000 logements à 2020
- + 0,65 % /an de croissance démographique, + 6 000 habitants, soit 75 402 habitants à 2020

Périmètre du SCoT Centre-Manche-Ouest
(Source : Bilan du Schéma de Cohérence territoriale du Centre Manche Ouest, 2016)



Le SCoT Pays Saint Lois

Le SCoT a été approuvé le 18 décembre 2013.

Initialement le périmètre du SCoT comptait 99 communes regroupées au sein de 8 intercommunalités, plus une commune isolée.

Aujourd'hui il ne reste qu'une intercommunalité, Saint-Lô Agglo regroupant 64 communes depuis le 1 janvier 2017, issue de la fusion entre Saint-Lô Agglo et la Communauté de communes de Canisy.

Cette agglomération compte 75 822 habitants en 2014.

Les grandes orientations

Orientation 1 : Une attractivité renforcée par le bocage, la Vire et le Marais.

Orientation 2 : Un espace à la recherche d'équilibre.

Orientation 3 : Une terre d'innovation et de croissance.

Les grands objectifs

- + 7 100 logements, soit 474 logements par an.
- + 7 000 emplois.
- 90 000 habitants.
- Besoin de 432 ha pour le résidentiel et les infrastructures.
- Besoin de 305 ha pour les activités économiques.

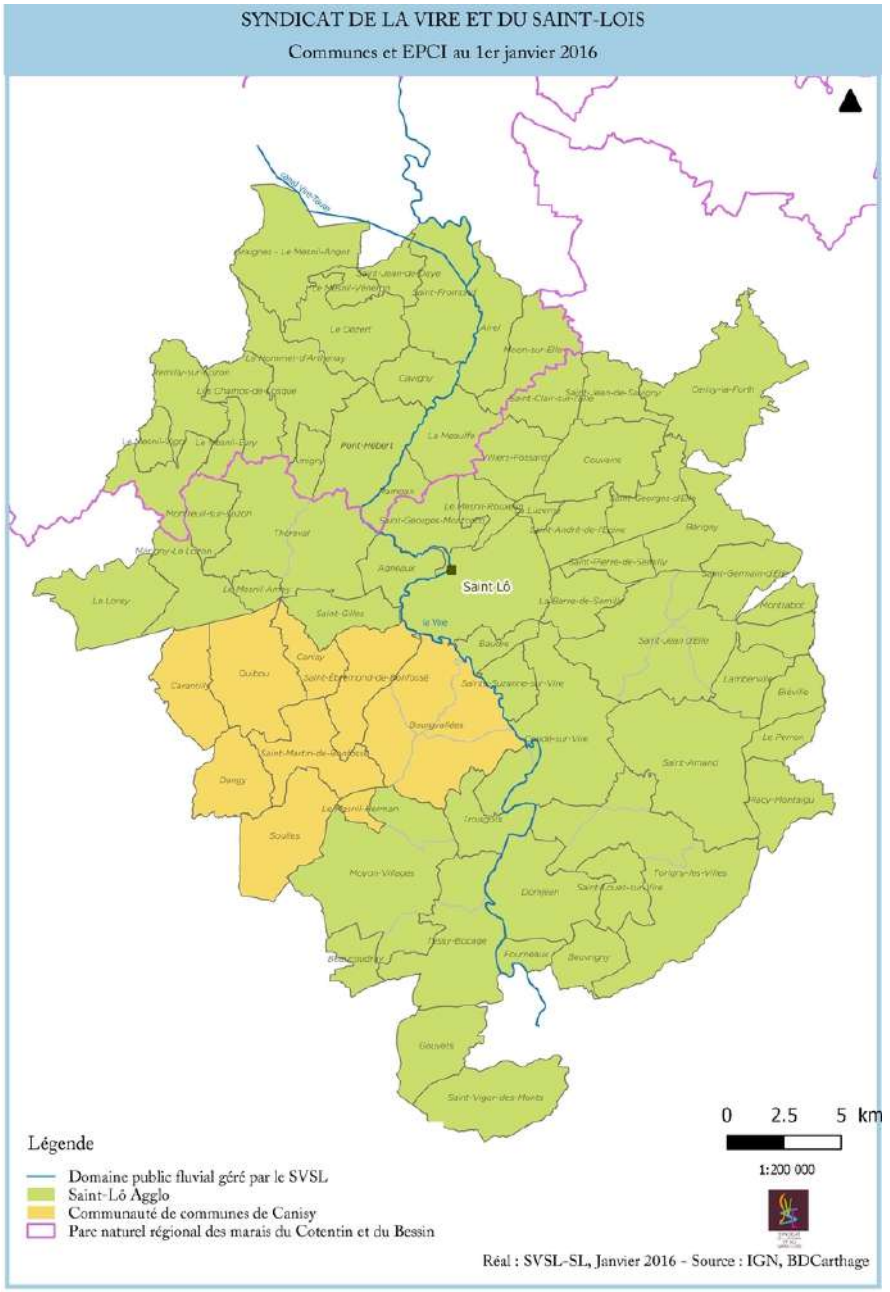

Le SCoT du Bessin

Le SCoT fait l'objet d'une révision, dont l'arrêt a eu lieu le 6 juillet 2017.

Au 1er janvier 2017, le périmètre du SCoT est composé de 123 communes réparties sur 3 intercommunalités et compte 74 292 habitants en 2014 :

- La Communautés de communes de Bayeux Intercom.
- La Communauté de communes Isigny-Omaha intercom.
- La Communauté de communes Terre et Mer.

Les grandes ambitions

Ambition 1 : Positionner le Bessin en Normandie et aux portes du Bassin Parisien.

Ambition 2 : Renforcer la capacité d'accueil du Bessin.

Ambition 3 : Dynamiser la création d'emplois et l'activité économique.

Ambition 4 : Développer le Bessin en préservant les ressources locales et son patrimoine.

Les grands objectifs

- 91 000 habitants à 2035, soit une augmentation de 8 360 habitants.
- + 9 640 résidences principales.
- + 1 150 emplois
- Besoin de 754 ha pour la production de logements et d'équipements associés
- Besoin de 50 ha pour les activités économiques.

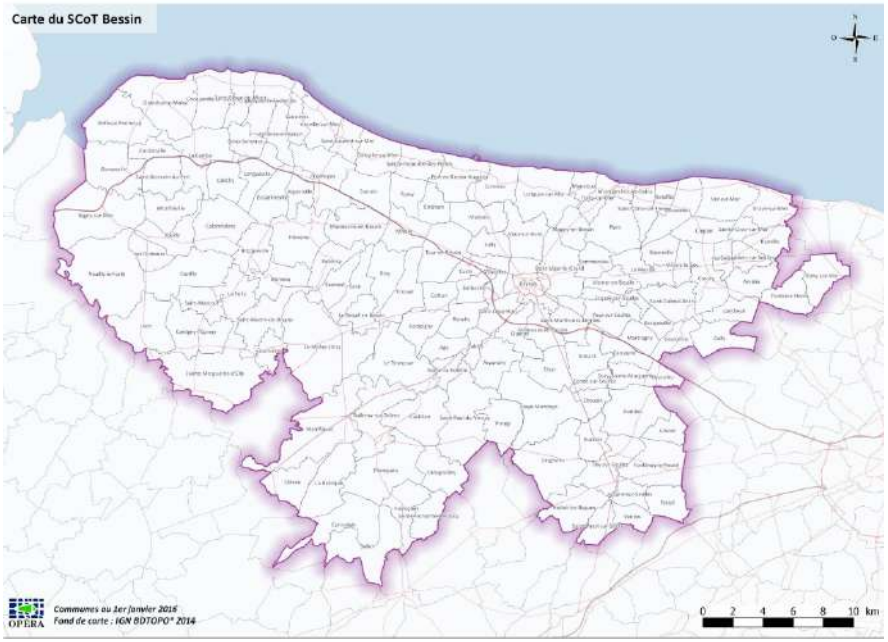



1 D. Méthodologie de l'analyse

La construction des bassins de vie

Que ce soit dans le diagnostic prospectif ou dans les fiches thématiques, les indicateurs sont travaillés par bassins de vie.

Pour des raisons propres au territoire, le parti a été pris de modifier les périmètres des bassins de vie afin de prendre en compte plusieurs éléments :

- Les fusions de communes ont amené une reconfiguration des bassins de vie qui ne correspond pas à la réalité vécue par les habitants.
- Certaines communes en frange du périmètre sont polarisées par des communes extérieures au périmètre du SCoT.
- Le bassin de vie de Carentan-les-Marais embrasse pour une large part le contour de la CC de la Baie du Cotentin.

Ainsi, sont pris pour bassin de vie de référence 11 espaces :

- Barneville-Carteret.
- Beaumont-Hague.
- Bricquebec.
- Cherbourg-Octeville.
- Les Pieux.
- Montebourg.
- Saint-Pierre-Eglise.
- Saint-Sauveur-le-Vicomte.
- Saint-Vaast-la-Hougue.
- Valognes.
- CC de la Baie du Cotentin.

Les bassins de vie de 2012
(Source : INSEE)

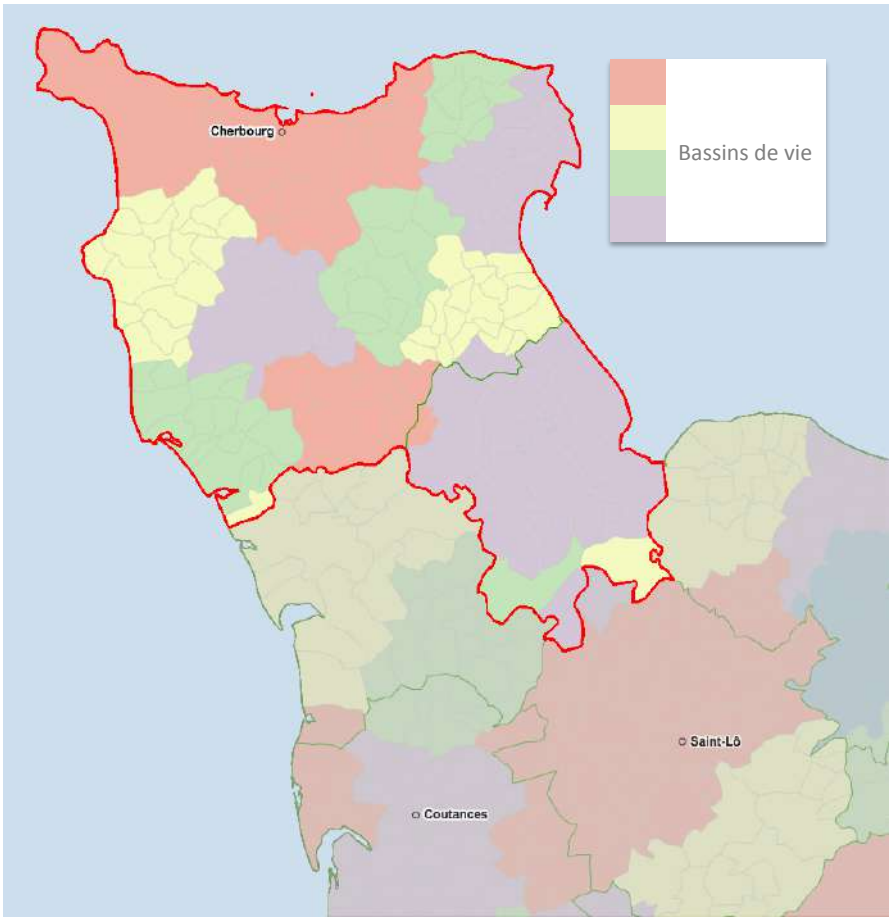

Bassin de vie : *il constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants int accès aux équipements et services les plus courants.*

Les bassins de vie reconfigurés

(Source : INSEE)

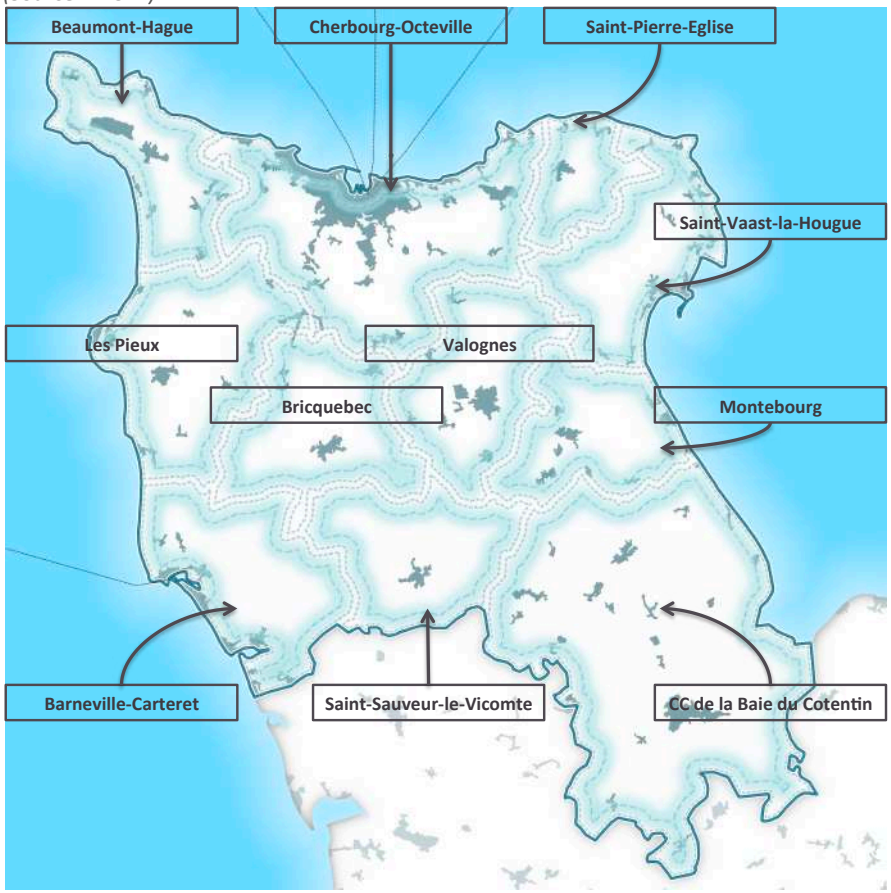







2

Diagnostic prospectif

A. Introduction
B. Un Cotentin, plusieurs espaces de vie
C. Le Cotentin, une attractivité globale en question...
D. Les leviers de qualification et de développement de l'attractivité du Cotentin et de sa notoriété
E. Conclusion générale

« Vivre en Cotentin, c'est accepter l'isolement mais pas le repli, s'adapter aux changements sans renoncer, découvrir toujours un peu plus loin un nouveau paysage, un horizon insolite jusqu'à ce que la mer fascinante, emporte le regard, et l'imagination »

Colette Muller, Yves Guermond, in Le Cotentin aujourd'hui, édition Gérard Montfort, 1984, p.7.



2

A. Introduction

Des limites évolutives...

La presqu'île du Cotentin, territoire à l'accès difficile où l'eau le sépare de la Normandie et du reste du continent.
Cette relation à l'eau, si particulière, cette impression d'inaccessibilité relève de l'histoire. En effet, la partie Nord du Cotentin était une presqu'île que les Marais de la Douve séparaient, notamment en hiver, du reste du territoire normand. L'action humaine l'a par la suite rattachée définitivement au continent.
Ce territoire particulier est plus qu'on l'imagine un point de jonction d'influences externes qui, in fine, lui confèrent un rôle si stratégique dans l'Histoire de la France.
Géologiquement, le Cotentin fait partie du Massif armoricain hormis le Plain qui lui est une continuité du Bassin parisien. Cet écartèlement confère au territoire une ascendance dans laquelle il a su forger une identité qui lui est propre teintée de sensibilités normande, bretonne, parisienne.

La conséquence de cette prise aux influences se retranscrit dans un espace géographique mouvant.
Cotentin vient de Pagus Constantiensis signifiant le pays de Coutances. Puis, il a désigné la partie située au nord du diocèse de Coutances, bornée à l'est et l'ouest par la mer et au sud par une ligne partant de la baie des Veys, suivant le cours de la Douve.
Peu ou prou cette délimitation est de nos jours acceptée comme frontière naturelle du Cotentin. Ainsi, son espace se confond avec la région naturelle dite de la « presqu'île du Cotentin ». D'ailleurs, les limites du Pays du Cotentin s'inscrivent dans ce contour. Pour autant, le Cotentin historique est plus large puisqu'il comprend des villes comme Granville et Saint-Lô, voire Avranches.

...une gouvernance cotentinoise qui s'affirme sur un territoire délimité

Si les limites géographiques et historiques sont hésitantes, la gouvernance s'affirme sur un périmètre bien défini, porté par le Syndicat mixte du Cotentin qui recouvre la Communauté d'Agglomération de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin.
Cette assise politique tend à mobiliser les acteurs sur un espace cotentinois précis autour de trois axes tels que définis dans la stratégie 2014-2020 du Pays du Cotentin :

- Soutenir les piliers de l'économie du Cotentin : accompagner les mutations et le développement économique.
- Favoriser l'attractivité du Cotentin par l'équilibre territorial : renforcer l'attractivité résidentielle des espaces urbains et ruraux du Cotentin, et adapter l'offre de services aux évolutions des modes de vie.
- Politique environnementale : préserver et mettre en valeur les atouts environnementaux du Cotentin, anticiper et prévenir les conséquences du réchauffement climatique.

Ainsi, le Pays du Cotentin structure une communauté d'intérêt qui rompt avec l'éclatement historique de la gouvernance cotentinoise basée sur des territoires vécus et construits autour de villes et villages remplissant la fonction de pôles de services.

La cohérence géographique trouve au-delà de la gouvernance en place, une unité fonctionnelle au travers du prisme économique. En effet, presque l'entièreté du territoire appartient à une unique zone d'emploi, celle de Cherbourg-en-Cotentin. Cette donne s'inscrit en droite ligne avec ce qu'avait révélé l'état des lieux du SCoT en vigueur et, en ressort, d'autant plus renforcée depuis l'intégration de l'ancienne Communauté de communes de la région de Montebourg au périmètre du SCoT.

Zone d'emploi : *espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.*

Le Cotentin historique



La zone d'emploi de Cherbourg-en-Cotentin
(Source : INSEE-RP)

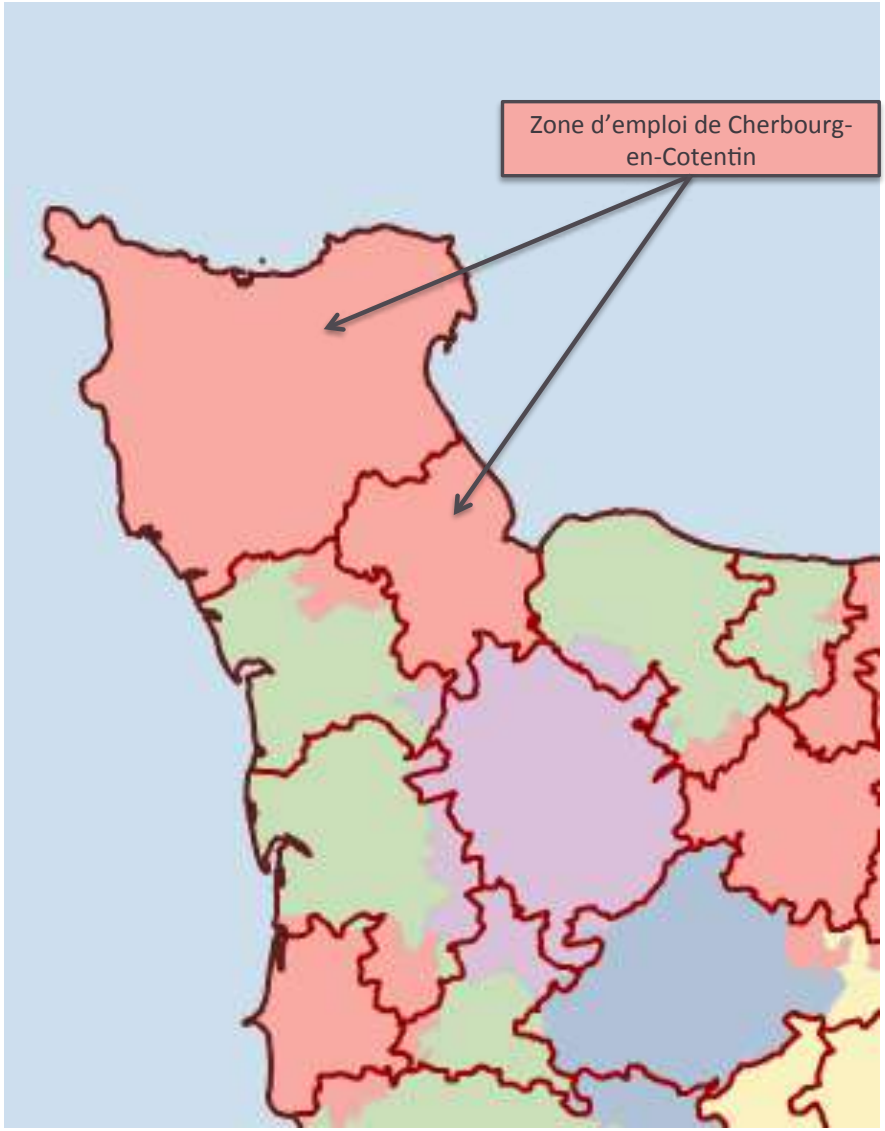

Le Pays du Cotentin...coupé du reste normand ?

Les navettes domicile-travail de 2013 montrent un nord Cotentin dans lequel les dynamiques internes d'échanges sont très fortes. Néanmoins, elles dévoilent des échanges limités avec le reste de la Normandie, hormis avec Caen et dans une moindre mesure, entre Carentan-les-Marais et Saint-Lô.

En réalité, cela confirme une donnée exposée dans le SCoT de 2011, à savoir le relatif isolement des pôles économiques du territoire vis-à-vis de Saint-Lô, Avranches, Coutances, Bayeux, etc.

Cette situation révèle un paradoxe. Cherbourg-en-Cotentin est à la fois le principal pôle d'emploi et de population de la Manche, mais son rayonnement s'avère limité au nord Cotentin, à la presqu'île.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette situation :

- Des infrastructures de communications rapides, autoroutes et lignes à grande vitesse, qui ne traversent pas le territoire.
- La place de Saint-Lô comme préfecture du Département, donc comme catalyseur d'emplois présentiels.
- La perception de frontières vivaces rythmées par la topographie, le chevelu hydrographique, la diversité des paysages, dont le bocage est emblématique.
- Cherbourg-en-Cotentin, ville militaire et de services tournée vers la mer, dont les liens avec l'arrière-pays agricole ont été, par un passé plus ou moins lointain, ténus.

Entre 2011 et 2017, le constat est similaire. L'ouverture du territoire est un enjeu et cela passe entre autre par la capacité du pôle cherbourgeois à assumer son rôle d'équilibre au sein du réseau des agglomérations normandes.

Flux domicile-travail en 2013 à l'échelle de la Normandie et de ses zones d'emploi
(Source : INSEE-RP)

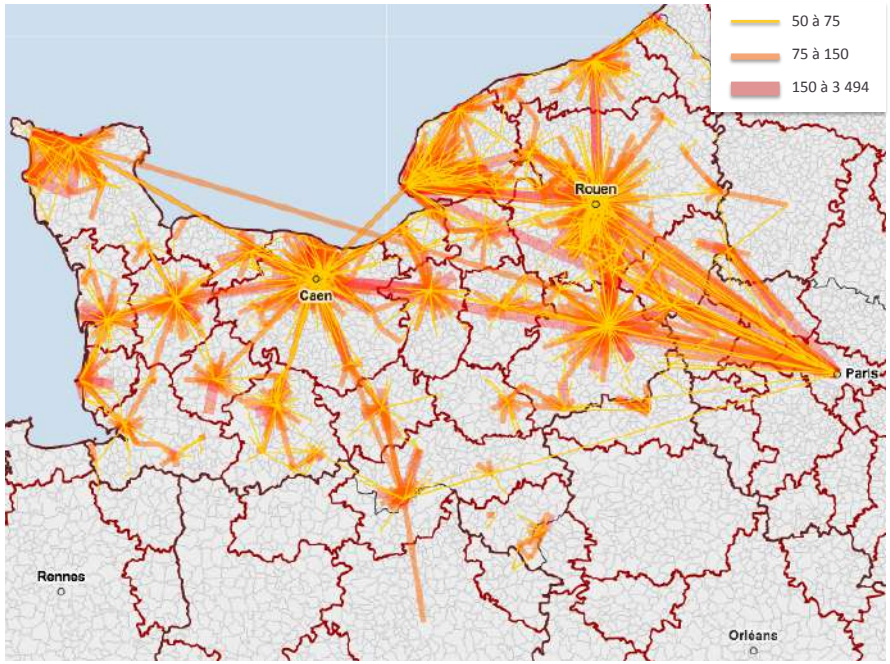

Le Pays du Cotentin...une périphérie, un entre-deux ?

Le Pays du Cotentin se situe entre deux influences fortes, celle du Grand-Ouest et francilienne *(voir cartes en page suivante)*.

A l'échelle normande, les espaces limitrophes à l'Ile-de-France sont naturellement entrés dans l'orbite francilienne. Les flux domicile-travail, comme les évolutions démographiques, l'attestent.

En revanche, la frange ouest de la Normandie n'est pas pénétrée de manière franche par les dynamiques du Grand-Ouest.

Les dynamiques économiques montrent une appartenance du Pays du Cotentin à un réseau de zones d'emplois profitant de la présence des infrastructures routières, A 13 et A 84 reliant Paris à Rennes.

Quant aux dynamiques démographiques, le Pays du Cotentin semble naturellement éloigné du desserrement francilien, mais aussi de celles en provenance du Grand-Ouest.

A une échelle plus (basse)normande, le Pays du Cotentin semble s'inscrire en dehors d'un espace reliant le littoral sud du département de la Manche aux côtes du Bessin et de Nacre.

La réalité des espaces de croissance met l'accent sur le levier que constituent les accroches extérieures. La question de l'ouverture est à nouveau posée, comme cela avait été le cas lors de l'élaboration du SCoT de 2011.

Le positionnement géographique du territoire le met en périphérie, bien que proche, de l'axe de passage et de captation des flux Paris-Seine-Normandie-Grand-Ouest. Pour autant, le risque de n'être qu'une périphérie est à nuancer à partir du moment où les centralités démographiques et d'emploi du Pays du Cotentin lui permettent d'être en accroche de cet axe. Là est un enjeu que le SCoT révisé devra se réapproprier.

Un diagnostic prospectif problématisé

Les parties précédentes ont mis en exergue des enjeux forts où la question d'organisation interne conditionne la capacité de l'ensemble du nord-Cotentin à ne pas être une périphérie. Le cas contraire, le risque serait d'être en marge des échanges économiques et humains régionaux et nationaux.

Le renforcement des liens entre le littoral et l'arrière-pays, entre Cherbourg-en-Cotentin et le reste du Pays du Cotentin, entre les spécificités des différents bassins de vie, ne sont-ils pas les catalyseurs d'une attractivité renouvelée ?

En effet, l'enjeu de l'attractivité du territoire est au centre de la discussion que le diagnostic prospectif tend à ouvrir. Les structurations paysagères, économiques, les aménités qu'offre le territoire, la résilience du territoire à l'égard des risques et du réchauffement climatique, sont autant d'éléments et de conditions donnant lieu à des politiques sectorielles internes et qui conditionnent sa capacité à être lisible à une échelle élargie.

Afin de mesurer le degré d'attractivité du territoire, trois parties ont été imaginées.

La première partie explorera les variétés cotentinoises. Il s'agit de mettre en évidence le fait qu'il existe une pluralité de particularismes propres aux espaces de vie du Cotentin.

A la suite de quoi, la deuxième partie sera l'occasion d'interpeller la trajectoire de développement du territoire, donc son attractivité, au regard des spécificités du Cotentin.

Enfin, la troisième partie se penchera sur les leviers de développement que le territoire possède pouvant être de véritables socles pour un renouveau de l'attractivité du territoire.

Variation en moyenne annuelle de l'emploi entre 2003 et 2013
(Source : INSEE-RP)

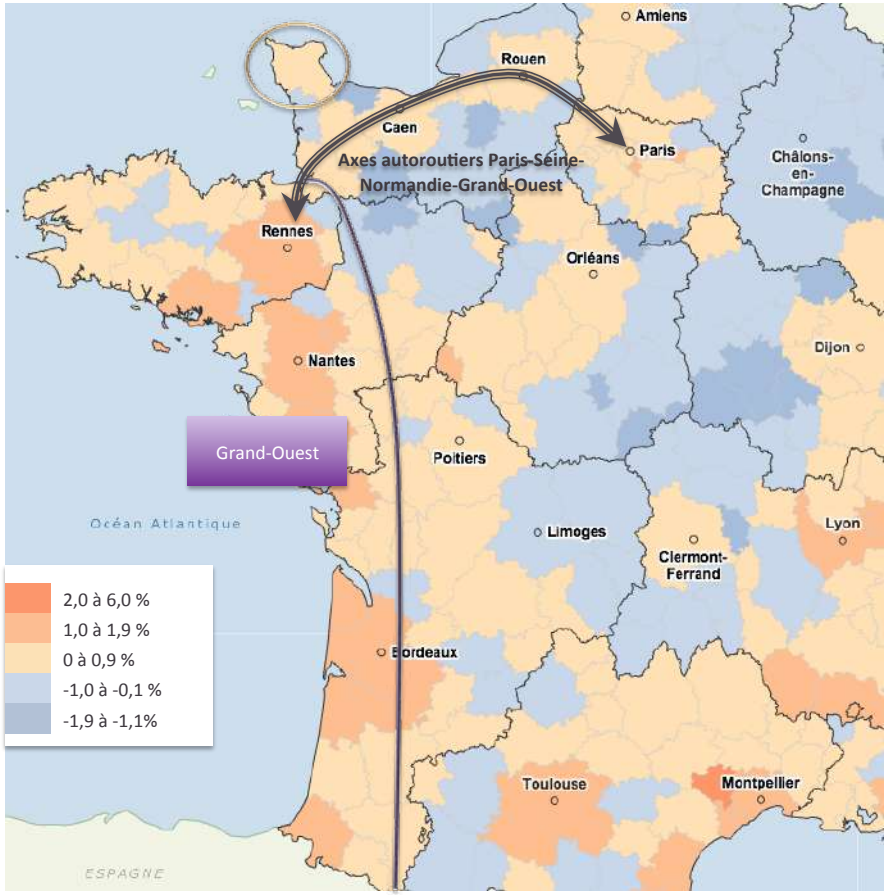

Variation en moyenne annuelle de la population entre 2009 et 2014
(Source : INSEE-RP)

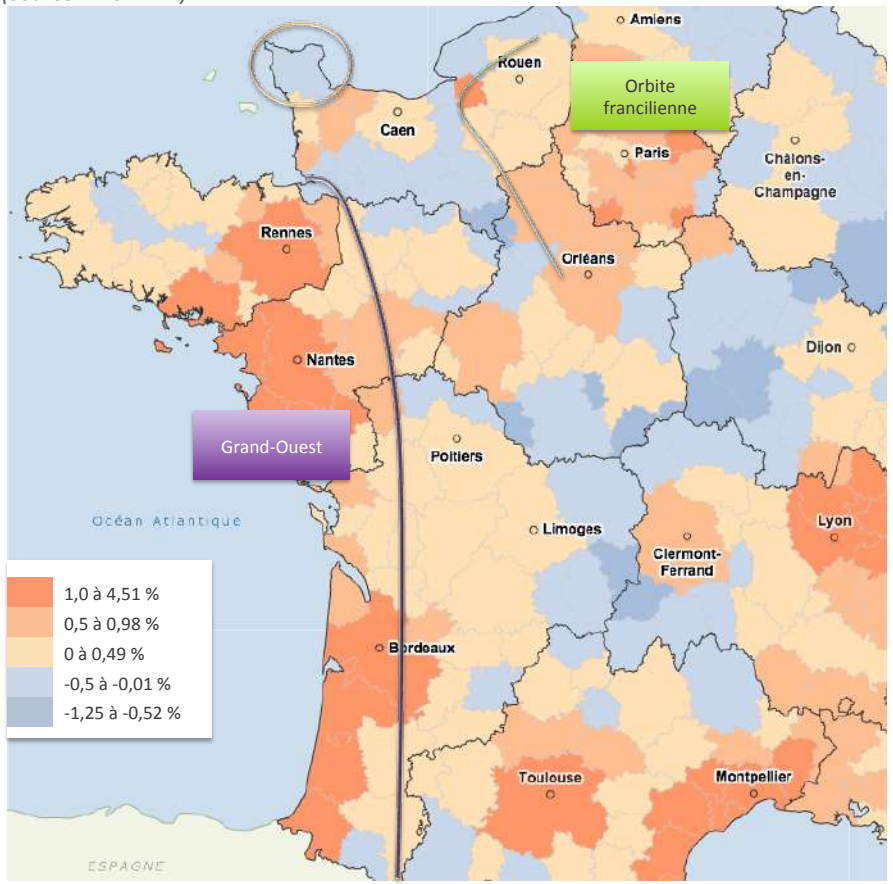



2

B. Un Cotentin, plusieurs espaces de vie...

Introduction

Le Cotentin n'est pas une unité historique, géographique et sociale homogène. Ce vaste territoire porte en lui les stigmates de son histoire et des modes disparates d'occupation humaine de l'espace.

L'urbain et le rural, l'agriculture et l'industrie, la terre et la mer, le bocage et le littoral, sont le terreau de bassins de vie qui se vivent différemment. Sans se méconnaître, ces espaces de vie structurent une manière normande de vivre le territoire, articulée autour de bourgs structurants.

Pour autant, la question est de savoir si ces différences tendent à spécialiser certains espaces, ce qui dans la fonctionnalité globale du territoire et son organisation ne sont pas neutres.

En effet, la diversité est le ferment de la complémentarité interterritoriale sur laquelle peuvent se bâtir des projets de territoire. Elle renforce la multiplicité des possibles dans la quête d'attractivité et de compétitivité territoriale. Elle met en avant des « terroirs », des espaces qui ont de l'intérêt pour des cibles de populations qu'elles soient habitantes, de passage ou porteuses de projet économiques.





Une variété de milieux et d'ambiances

La diversité des sols (gneiss, schistes, grès et plus rarement calcaires), provenant d'époques anciennes, a façonné plusieurs niveaux de reliefs dans lesquels se sont encaissés des cours d'eau structurants. Eux mêmes à l'origine d'un chevelu hydrographique plutôt dense (Escalgrain, Divette, Douve, Saire, Sinope, Taute, etc.) qui contribuent également à organiser le territoire d'un point de vue paysager comme fonctionnel à l'image de la Divette, la Douve ou bien encore des éléments créés par l'Homme comme le canal de Carentan à la mer.

À cette assise géomorphologique particulière s'ajoute une configuration géographique qui met en évidence plusieurs unités paysagères :

- Des paysages de marais avec une présence de l'eau dont l'atmosphère évolue au fil des saisons,
- Des paysages littoraux qui présentent des typicités variées (plus ou moins ouverts et accessibles, plus ou moins végétalisés, plus ou moins urbanisés et « sauvages »),
- Des paysages arrières-littoraux composés majoritairement de prairies et autres cultures (maraichage,...) aux contrastes de couleurs originaux qui viennent dynamiser la scénographie côtière,
- Un réseau bocager sur l'ensemble du territoire qui apparaît comme le « liant » entre ces sous-paysages,
- Des paysages urbains dans lesquels l'agglomération cherbourgeoise se trouve cerclée entre la mer au nord et les coteaux au sud. Ses lisières sont nettes et en contact avec les espaces bocagers et boisés qui la jouxtent.

Associés au patrimoine bâti et aux matériaux locaux (bauge, ardoise...), ces paysages dressent le trait de caractère du Cotentin et participent finalement à son « exceptionnalité ».

Cette exceptionnalité est d'autant plus exacerbée par la présence de trois façades littorales, à l'est, à l'ouest et au nord, alors que les marais, au sud, donnent au territoire sa caractéristique de presqu'île. Dès lors, cette pointe avancée dans la mer ne peut-être un espace de passage, mais plutôt de destination.

Les unités paysagères et sous-entités littorales
(Source : Atlas départemental des paysages ; EAU PROSCOT)

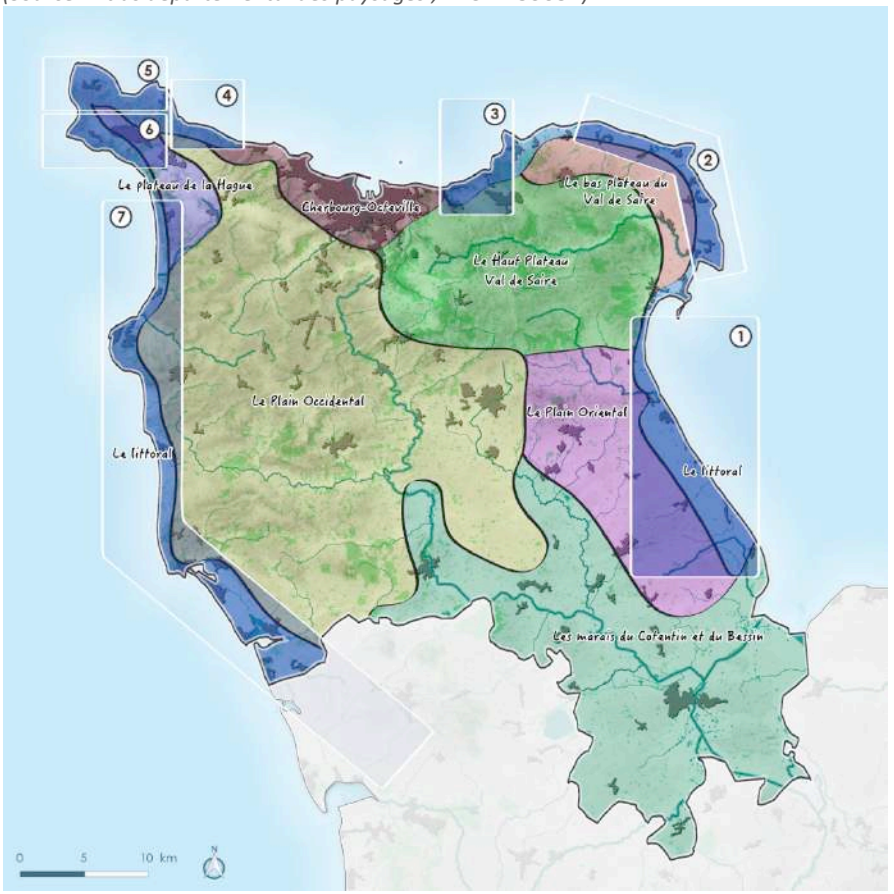

① La côte méridionnale est de la Baie des Veys à Saint-Vaast
② La côte nord-est de Saint-Vaast aux abords du Cap Lévi
③ La côte nord du Cap Lévi à Cherbourg-en-Cotentin
④ La côte nord d'Urville à Digulleville
⑤ La côte nord-ouest de Digulleville à Auderville
⑥ La côte nord-ouest de Vauville à Auderville
⑦ La côte ouest de Vauville à Donneville

Des espaces agricoles divers

L'activité agricole du Cotentin, comme celle de la Manche, est majoritairement orientée vers l'élevage destiné à la production de lait et à un degré moindre vers des productions légumières

Ces activités agricoles modèlent les traits paysagers du territoire, qui confortent l'image d'Epinal d'une Normandie bocagère. Au-delà de cette caractéristique, le contexte agricole s'avère plus divers. Pour cause, la rencontre du Massif Armoricain et du Bassin Parisien à l'origine de sous-sols multiples, apporte à l'agriculture de véritables nuances locales dans les productions. Ainsi, parmi les orientations techniques majeures, outre l'élevage de bovins, nous trouvons des cultures générales.

Cette diversité se retrouve au travers de quatre petites régions agricoles :

- Le Val de Saire, zone de bocage et plaine côtière à dominante légumière,
- Le Cotentin, zone d'élevage faite de bocage et marais littoral entre prairies et labours,
- La Hague, paysage de bocage serré et de landes côtières à dominante d'élevage laitier et accessoirement ovin,
- Le Bocage Valognais, au relief plus prononcé et marqué par un bocage plus serré où l'économie laitière prédomine.

Plus remarquable est la différence entre les espaces littoraux et le reste du territoire. A l'image du littoral nord, un lien de causalité existe entre une présence plus faible d'activités agricoles et l'urbanisation. Pour autant, la périurbanisation gagne, chemin faisant, l'arrière-pays ce qui n'est pas sans modifier son paysage et son ADN profondément agricole. Pour illustrer ce phénomène, le bassin de vie de Valognes a perdu 1 284 ha de superficie agricole utile (SAU) entre 2000 et 2010, tandis que celui de Cherbourg-Octeville a enregistré une décrue de 1 859 ha sur la même période. A l'échelle du SCoT du Pays en Cotentin, le recul atteint 8 906 ha.

Petite région agricole : *elles sont issues des intersections des Régions Agricoles avec les départements. Elles mettent en évidence des zones agricoles homogènes.*

Superficie agricole utilisée (SAU) *désigne les superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.*

Les petites régions agricoles
(Source : AGRESTE ; EAU PROSCOT)

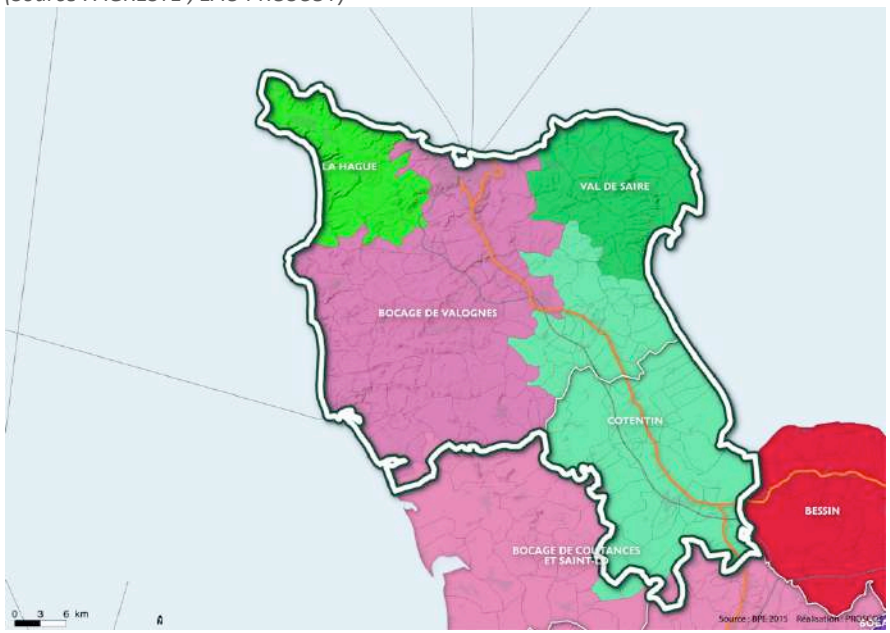

Les OTEX
(Source : AGRESTE-RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

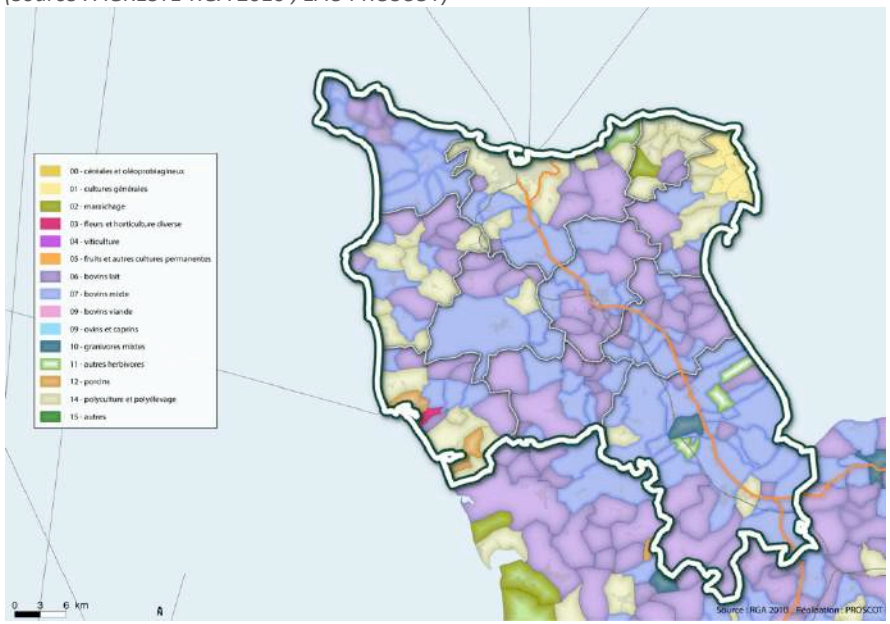

Des espaces de vie d'intensité variable

Une densité globale de 109 habitants par km² en 2014, supérieure à la moyenne française (104) et départementale (84) mais qui masque toutefois des écarts internes importants avec une densité de 1 182 habitants au km² en 2014 sur Cherbourg-en-Cotentin à 9,3 habitants au km² à Vierville. Les différences sont aussi remarquables aux échelles des bassins de vie où, aux deux extrêmes, le bassin de vie de Cherbourg-Octeville culmine à 422,6 habitants au km² alors que celui de Montebourg affiche 51,3 habitants au km².

En outre, la périurbanisation cherbourgeoise tend à étendre le rayonnement de son aire urbaine notamment vers l'ouest. Son déploiement s'articule avec la dynamique de développement résidentiel qui gravite autour des Pieux et de La Hague, épicentres d'un espace économique dédié à l'énergie. Ici, le développement urbain obéit à une recherche de lieux de vie d'une distance acceptable des lieux de travail, mais également au fait que l'arrière-pays est moins contraint en termes d'aménagement, que le littoral.

Densité de population en 2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

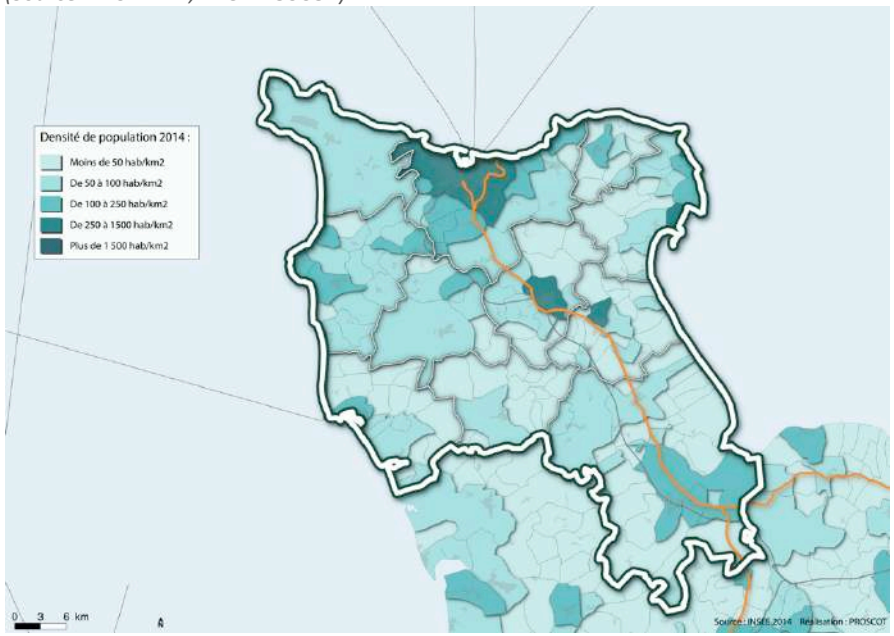

Ailleurs, les campagnes à croissance résidentielle se concentrent le long de la RN 13, voire en desserrement des principales polarités qui la jouxtent comme Valognes, Carentan-les-Marais, Sainte-Mère-Eglise par exemple. La mise à 2*2 voies a renforcé l'attrait de cet espace qui constitue d'une part, la « dorsale » structurant le territoire du nord au sud et, d'autre part, la principale voie reliant le territoire à l'extérieur.

Enfin, le Pays du Cotentin est ponctué d'espaces plus ou moins dynamiques largement impacté par le relatif éloignement à la RN 13, les contraintes qui pèsent sur le développement urbain du littoral ou par un mode de développement résidentiel plus apaisé et préservé à l'instar du bassin de vie de Barneville-Carteret, Saint-Sauveur-le-Vicomte ou encore de Saint-Vaast-la-Hougue.

Typologie des campagnes
(Source : DATAR-INRA CESAER / UFC-CNRS ; EAU PROSCOT)

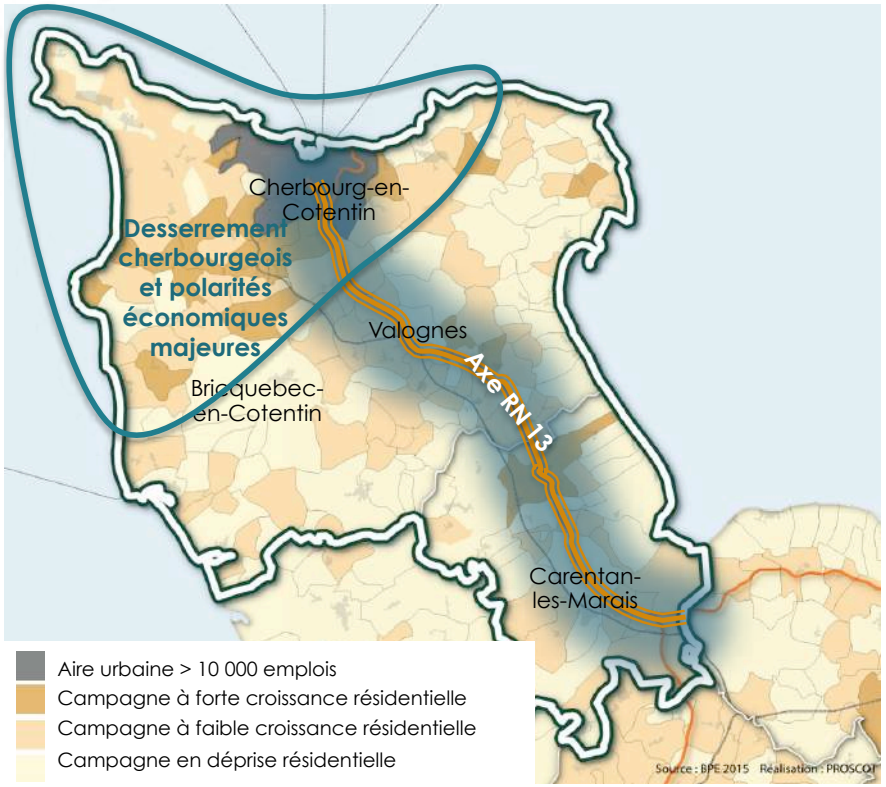

Une différenciation littoral / résidences secondaires

Des espaces à vivre spécialisés entre un littoral propice aux résidences secondaires ou occasionnelles et un arrière-pays / axe RN 13 privilégié par les ménages comme des lieux de résidences principales.

Ainsi, les bassins de vie de Barneville-Carteret et de Saint-Vaast-la-Hougue sont composés respectivement de 45 et 30,6 % de résidences secondaires. Cette proportion génère une économie très axée sur le tourisme et la reconnaissance des produits du terroir pour lesquels il existe une demande.

Pour autant, au sein de ces espaces, le phénomène de bi-résidence se développe. Or, les propriétaires de résidences secondaires ne sont pas que des usagers temporaires des lieux. Ils sont des acteurs du territoire. Leur présence, leur investissement et leur consommation locale, leur rapport avec leur lieu de vie ne se résument pas à un simple logement secondaire. En effet, la résidence secondaire devient un lieu de repos, de détente, de retrouvailles, d'évasion, de loisirs, d'attache familiale. Dès lors, si ces lieux sont privilégiés, ils le doivent avant tout à leur qualité environnementale et paysagère, à un cadre de vie « tranquille » et sécurisé.

Par ailleurs, ces personnes sont particulièrement sensibles à l'offre de services, l'offre commerciale, l'offre de santé, l'animation, la connexion internet à très haut débit et la protection de l'environnement.

Quant aux espaces de vie composés de résidences principales, sont recherchées une certaine proximité et une accroche aisée aux bassins d'emploi. C'est pourquoi la RN 13, les RD 900 et 650, orientées sur un axe nord-sud partant de Cherbourg-en-Cotentin sont clairement plébiscitées.

En conséquence, l'organisation fonctionnelle du territoire tend à être segmentée en deux grands espaces. L'un à vocation touristique / bi-résidence, l'autre à vocation d'accueil de résidences principales. Dans l'un comme dans l'autre, les enjeux d'attractivité sont réels, mais avec des réponses spécifiées aux besoins des ménages accueillis ou à accueillir.

Bi-résidence : *partage du temps entre deux logements pour des raisons professionnelles et/ou personelles.*

Part des résidences principales par bassin de vie en 2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

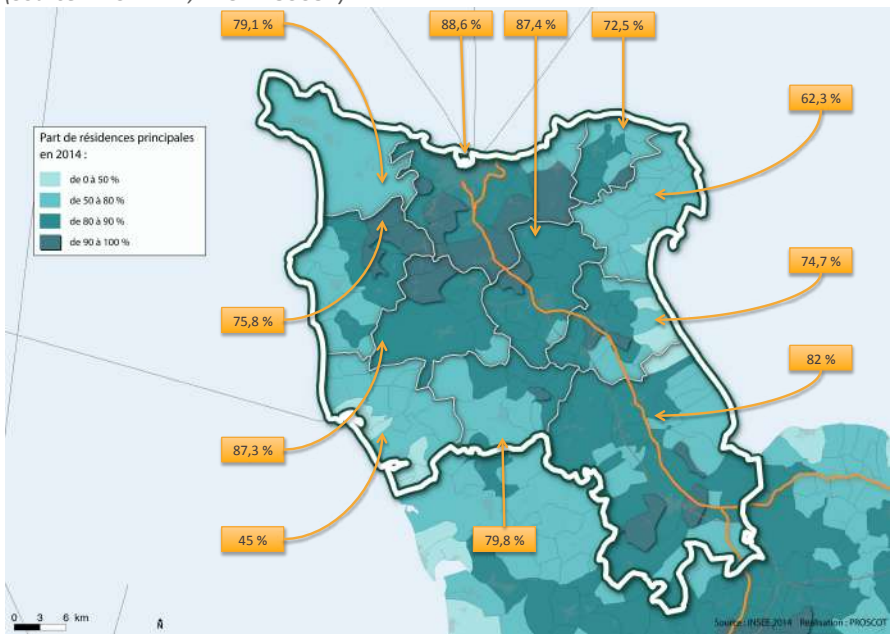

Part des résidences secondaires par bassin de vie en 2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

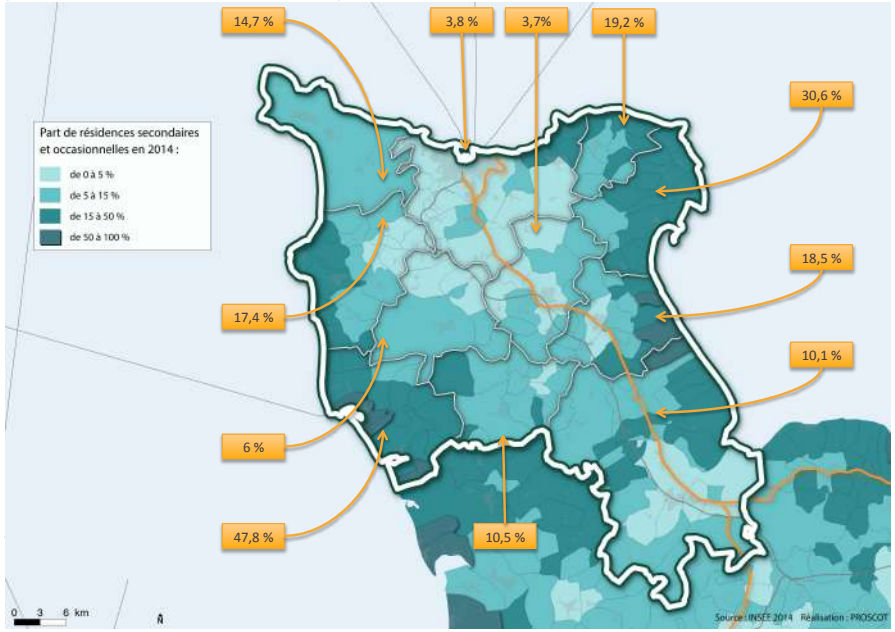

Un vieillissement qui touche inexorablement le territoire

Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène propre au seul Pays du Cotentin, mais bien un mouvement général marquant au sein des pays industrialisés. Cependant, le nombre de personnes âgées s'accroît et l'âge moyen fait de même. Entre 2009 et 2014, il a pris 1,13 an pour atteindre 41,8 ans. A titre de comparaison la Manche affiche un âge moyen de 43,2 ans et la Normandie, 41 ans.

Or, l'adaptation à un public prenant de l'âge et qui progressera dans les prochaines années appelle à un traitement spécifique de l'urbanisme, des équipements et des services qui leur seront associés. La santé, la proximité aux commerces comme aux équipements publics, les mobilités en milieu urbain et rural, leur maintien à domicile sont autant de besoins tangibles qui devront leur être fournis.

L'indice de vieillissement dévoile une segmentation entre espaces plus jeunes, composés de ménages actifs qui privilégient une implantation près d'axes routiers permettant un accès rapide aux espaces de travail, et des espaces dans lesquels les personnes âgées sont surreprésentées. Généralement, ils se situent dans les aires touristiques où dans les lieux particulièrement préservés comme les marais du Cotentin.

De ce fait, l'indice de vieillissement ressort nettement sur ces espaces :

- Bassin de vie de Saint-Vaast-la-Hougue : 1,49,
- Bassin de vie de la CC de la Baie du Cotentin : 1,01.

Quand aux espaces économiques et aux autres espaces périurbanisés par Cherbourg-en-Cotentin, ils possèdent les indices de vieillissement parmi les plus bas du territoire, mêmes inférieurs à ceux de la Normandie.

Dans l'ensemble, le territoire demeure moins soumis au vieillissement que le reste du Département. La présence d'une zone d'emploi forte, la première à l'échelle de la Manche, la cinquième de la région Normandie avec 75 923 emplois recensés en 2014, explique cette donnée.

La présence d'actifs amène le territoire à devoir offrir, également, un large spectre d'équipements et de services pour répondre à des besoins variés. Il en va du maintien d'un volant de main d'œuvre en capacité de répondre aux demandes d'emploi des entreprises, mais il en va aussi du maintien des dynamiques de vie / de territoire qu'offrent ces personnes.

(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

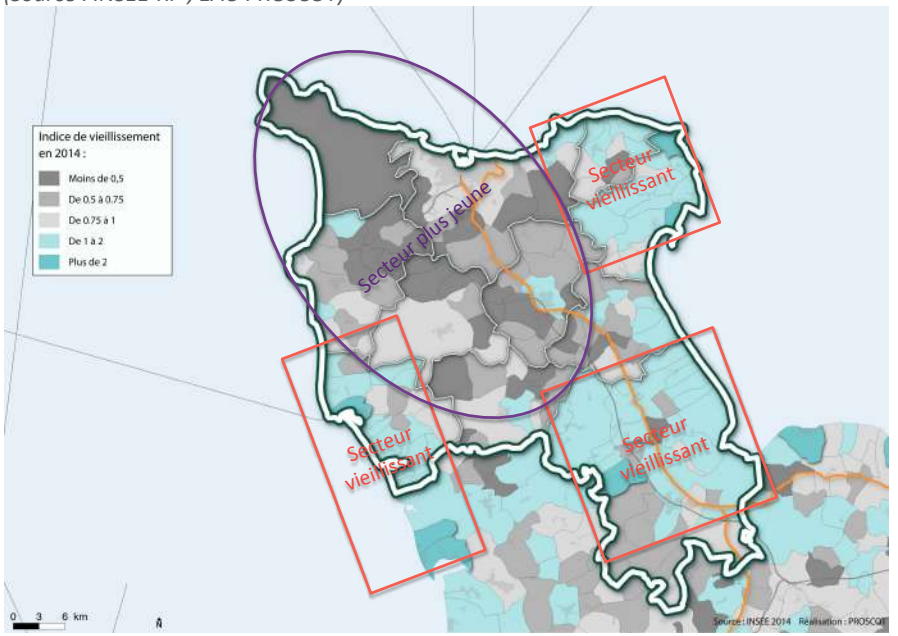

Indices de vieillissement en 2014

Indices de vieillissement par bassin de vie en 2014

(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

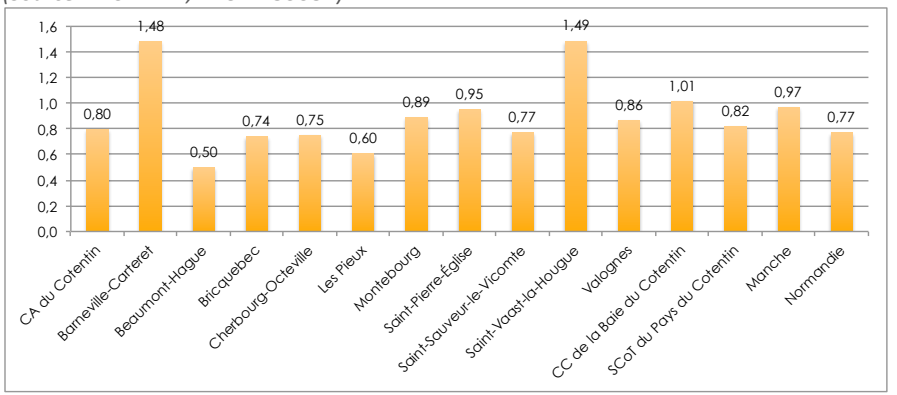

Indice de vieillissement : *mesure la part des 65 ans et plus sur les moins de 20 ans. Plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.*

Des prix immobiliers contrastés qui segmentent le territoire

La palette de prix immobiliers est large et permet de discerner trois espaces :

- Un secteur sud correspondant au bassin de vie de la CC de la Baie du Cotentin dans lequel les prix sont les moins élevés et où le poids du parc de résidences principales antérieur à 1970 est relativement important,
- Un secteur intermédiaire de moyenne tension localisée sur la partie centrale du Pays du Cotentin,
- Un secteur de haute tension où se côtoient les espaces d'emplois, les espaces périrubanisés par Cherbourg-en-Cotentin et les espaces littoraux.

Prix de vente de l'immobilier dans l'ancien en €/m² en juin 2017
(Source : MeilleursAgents ; EAU PROSCOT)

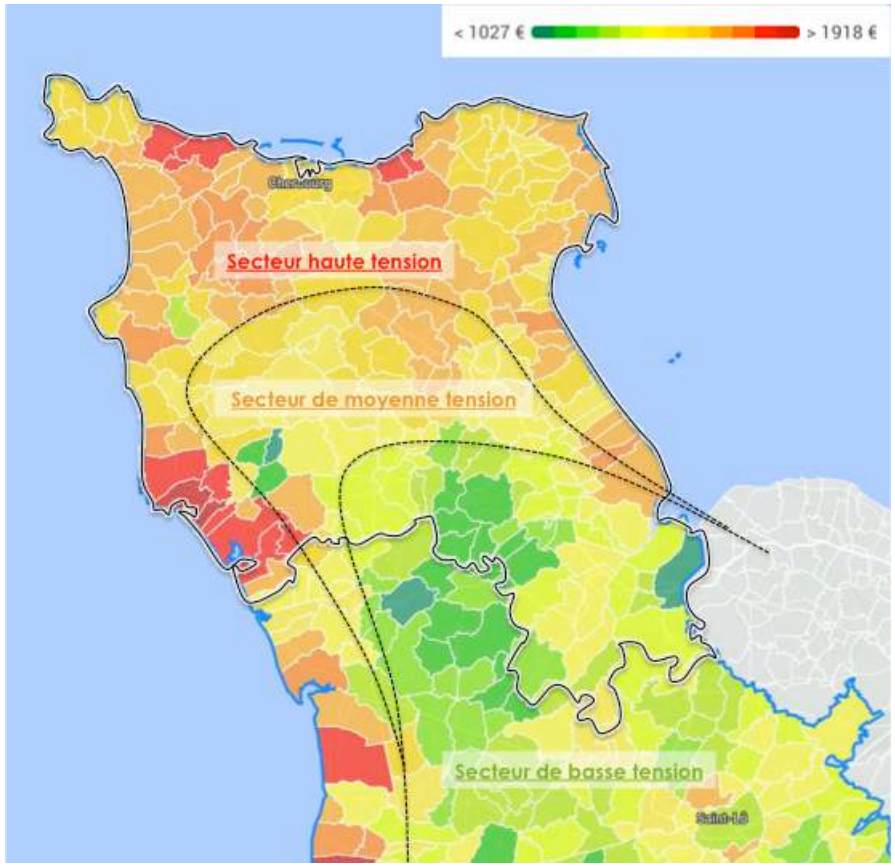

Pour illustrer ces différences de prix au sein du territoire, dans l'ancien et pour une maison, le coût s'élève en moyenne à 1 208€/m² sur Baupte quand il est de 1 963€/m² sur Urville-Nacqueville (La Hague).

Cette répartition spatiale donne à voir en réalité une spécialisation territoriale, qui se calque sur la géographie des revenus fiscaux médians. Ainsi, les ménages dont la surface financière s'avère la moins large vivent dans la partie sud du Pays du Cotentin, les plus aisés sur le littoral sud-est et en périphérie de Cherbourg-en-Cotentin.

Cette spatialisation appelle à une certaine vigilance dans les équilibres du territoire pour ne pas contrarier la mixité sociale, voire dans certains cas amenuiser la mixité entre générations.

Plus encore, la question du parcours résidentiel est ici posée dans tous les bassins de vie compte tenu de la typologie des biens construits durant la période 2009-2014 faisant la part belle aux grands logements (T4 et plus) au détriment de biens de plus petites tailles. A l'échelle du Pays du Cotentin, pas moins de 2 828 résidences principales supplémentaires de plus de 4 pièces sur la période sont comptabilisées contre une diminution de 841 de résidences de plus petites tailles. Cette orientation de l'offre concoure à diminuer la capacité de réaliser son parcours résidentiel sur le territoire, mais également à renchérir les prix sur les biens de petites tailles compte tenu de la raréfaction de l'offre sur ce segment.

Revenu fiscal moyen de référence des foyers fiscaux en 2015
(Source : Impôts.gouv, en milliers d'euros ; EAU PROSCOT

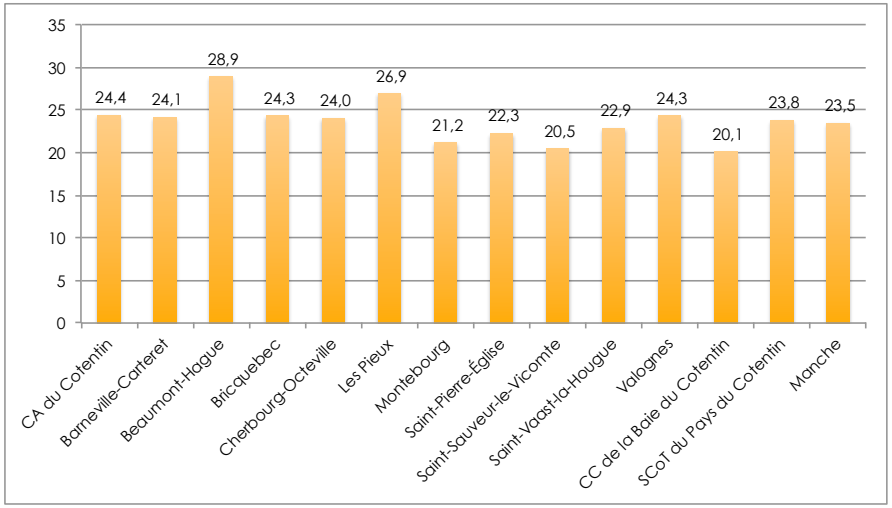

Une concentration des emplois sectorisée

L'emploi se concentre dans certains grands espaces économiques, l'espace productif de pointe et l'axe RN 13. Ils accueillent des activités productives structurantes comme l'énergie, la conception navale, la métallurgie, l'agroalimentaire notamment. En leur sein, nous retrouvons des entreprises comme Areva, la DCNS, Les maîtres laitiers du Cotentin, Engie, Efinor Marine, les Constructions mécaniques de Normandie, Alliance océane, etc.

Ce constat est relayé par le classement des cinq plus grands pôles d'emploi du territoire :

- Cherbourg-en-Cotentin : 37 254 emplois,
- Beaumont-Hague (La Hague) : 6 367 emplois,
- Valognes : 4 411 emplois,
- Carentan-les-Marais : 3 965 emplois,
- Flamanville : 3 914 emploi.

Ailleurs, le tissu économique est marqué par un appareil productif centré sur les industries alimentaires comme Cargill France à Baupte, l'agriculture ou encore l'artisanat.

La concentration de certaines activités en des lieux proches est favorable aux dynamiques d'échanges et d'innovation. Elle pose deux questions :

- Celle des réseaux économiques entre les différents espaces du Pays du Cotentin pour un décloisonnement des « affaires »,
- Celle de l'irrigation du développement économique dans les zones les plus éloignées de l'espace productif comme de l'axe RN 13 pour renforcer la structuration des bassins de vie et éviter l'accroissement des déplacements contraints.

Spatialisation de l'emploi en 2017
(Source : INSEE-RP; EAU PROSCOT

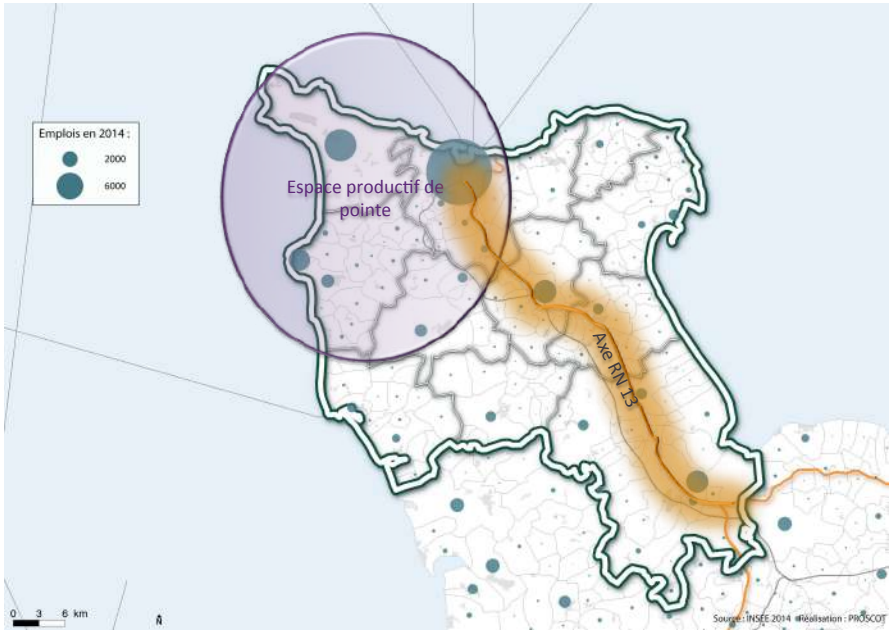

Emploi par bassin de vie en 2014
(Source : INSEE-RP; EAU PROSCOT

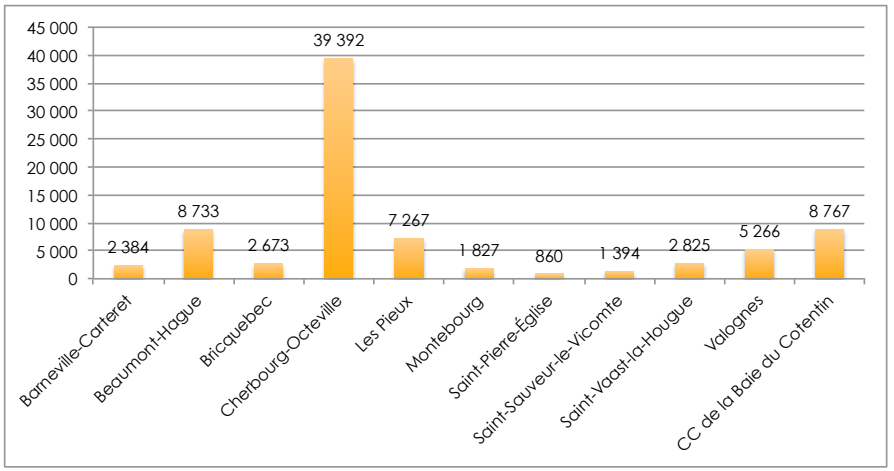

Des spécificités économiques lisibles

Les dominantes d'activités sont variées au sein des bassins de vie du territoire et retranscrivent des sensibilités en rapport avec la typologie de leurs résidents.

C'est ainsi que le bassin de vie de Beaumont-Hague, comme celui des Pieux est orienté sur l'industrie grâce à la présence d'énergéticiens et de structures sous-traitantes. D'ailleurs, ce secteur pèse respectivement 37,9 et 33 % de leur emploi total en 2014.

Sur le bassin de vie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, la dominante est agricole. 16,1 % des emplois lui sont directement imputables.

Quant aux autres espaces de vie, à chaque fois deux secteurs saillants sont observés.

Les bassins de Barneville-Carteret et de Saint-Vaast-la-Hougue sont deux espaces touristiques majeurs où l'agriculture et les services marchands jouent un rôle essentiel dans leur structuration économique.

Concernant les bassins de vie de Bricquebec et de la CC de la Baie du Cotentin, l'agriculture et l'industrie sont fortement représentées faisant écho à une implantation assez sensible d'industries agroalimentaires sur ces territoires.

Les bassins de vie de Montebourg et de Saint-Pierre-Eglise possèdent une ossature mêlant agriculture et services non-marchands.

Enfin, les bassins de vie de Cherbourg-Octeville et de Valognes se distinguent des autres par une prédominance des activités tertiaires, qu'elles soient marchandes ou non marchandes.

Part des grands secteurs économiques dans l'emploi total en 2014
(Source : INSEE-RP; EAU PROSCOT

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale
CA du Cotentin	4,3%	19,2%	7,6%	36,6%	32,3%
Barneville-Carteret	*14,0%*	*7,6%*	*12,6%*	*38,6%*	*27,2%*
Beaumont-Hague	*2,6%*	*37,9%*	*9,1%*	*36,7%*	*13,7%*
Bricquebec	*7,5%*	*29,8%*	*9,0%*	*28,9%*	*24,7%*
Cherbourg-Octeville	*0,9%*	*14,8%*	*5,1%*	*39,6%*	*39,6%*
Les Pieux	*5,4%*	*33,0%*	*13,4%*	*28,1%*	*20,1%*
Montebourg	*15,5%*	*13,6%*	*13,5%*	*24,0%*	*33,3%*
Saint-Pierre-Église	*19,2%*	*3,3%*	*11,2%*	*27,9%*	*38,4%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*16,1%*	*15,5%*	*10,1%*	*31,1%*	*27,1%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*25,8%*	*8,4%*	*8,3%*	*37,5%*	*20,0%*
Valognes	*4,1%*	*13,1%*	*10,0%*	*35,2%*	*37,6%*
CC de la Baie du Cotentin	10,3%	20,6%	8,1%	31,4%	29,7%
SCoT du Pays du Cotentin	**5,0%**	**19,4%**	**7,7%**	**36,0%**	**32,0%**
Manche	6,9%	17,1%	8,4%	36,0%	31,7%
Normandie	3,6%	16,3%	7,4%	40,7%	32,1%

A noter que 21 % des emplois du bassin de vie Cherbourgeois sont métropolitains (emplois de recherche & développement, de prestations intellectuelles, de gestion, de commerce inter-entreprises, de culture-loisirs), soit un niveau supérieur à celui de la Manche (17,9 %) et de la Normandie (20,2 %).

A l'échelle du Pays, l'ADN agricole comme industriel ne se dément donc pas. Toutefois, la forte présence des services non-marchands, dont l'existence repose sur le régime des subventions et/ou de la redistribution publique interpelle leur avenir dans un contexte de réduction des finances publiques. En revanche, les services marchands, 36 % de l'emploi total, se révèlent plutôt faibles au regard de la moyenne régionale (40,7 %). Or, ces emplois revêtent de l'importance dans l'offre d'aménités permettant le maintien des entreprises et des ménages sur le territoire. Ils répondent également aux besoins des ménages bi-actifs en matière d'emploi.

Spécificités selon les grands secteurs économiques
(Source : INSEE-RP; EAU PROSCOT

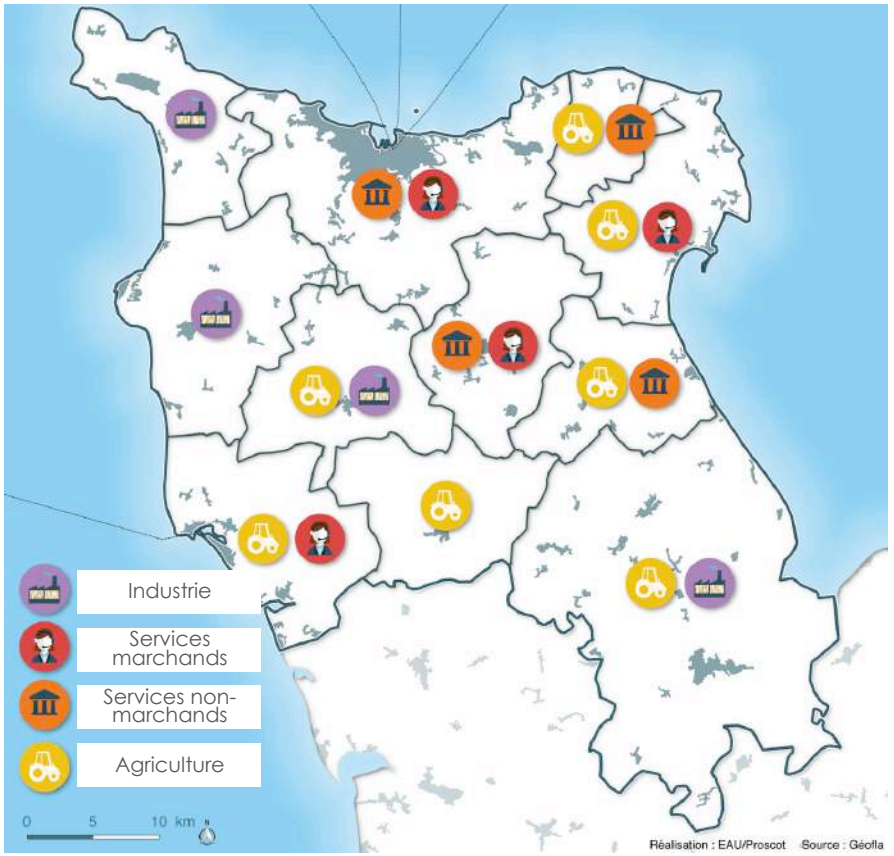

Des bassins de vie pour un territoire irrigué mais un niveau d'équipements insuffisant

Dans un souci d'une ruralité bâtie autour de la notion de proximité, de réponse aux besoins quotidiens des personnes, le territoire s'est depuis longtemps développé en plusieurs espaces de vie structurés autour de bourgs-centres relativement distancés les uns des autres et rayonnant chacun sur leurs zones d'influence. Ce mode organisationnel est classique de la Normandie et de son réseau de villes et bourgs.
À cette organisation particulière s'ajoute la présence d'un pôle d'équipement supérieur et métropolitain, Cherbourg-en-Cotentin, qui participe à l'équilibre du territoire et de la région. Pour autant, son aura au sein du département de la Manche se heurte à celui de Saint-Lô, qui détient le statut de préfecture, ce qui limite son degré de pénétration sur le continent. Ainsi, Cherbourg-en-Cotentin apparaît comme la polarité majeure du Cotentin et non de la Manche.

L'offre d'équipements n'est pas pour autant aussi fournie que dans la Manche et la Normandie tant au niveau global (densité pour 10 000 habitants de 255 contre 292) que par domaine d'équipements et niveau de gamme.

On remarquera enfin une distorsion dans les densités d'équipements entre les espaces de vie inclus dans l'espace productif de pointe, fortement résidentiel et industriel, au niveau d'équipement plus faible, et les autres espaces, plus éloignés de l'agglomération, qui possèdent une densité d'équipements plus élevée.

Densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2014 par domaine et niveau de gamme
(Source : INSEE-BPE ; EAU PROSCOT)

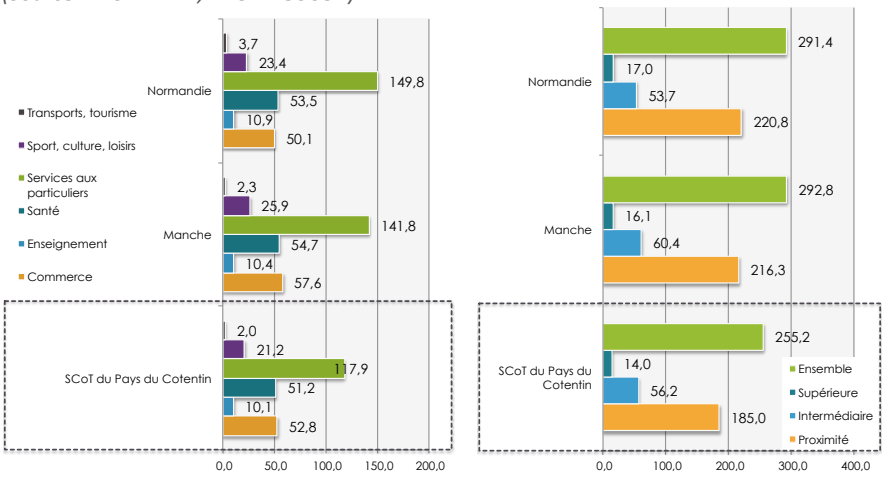

Organisation des pôles d'équipements en 2014
(Source : INSEE-BPE ; EAU PROSCOT)

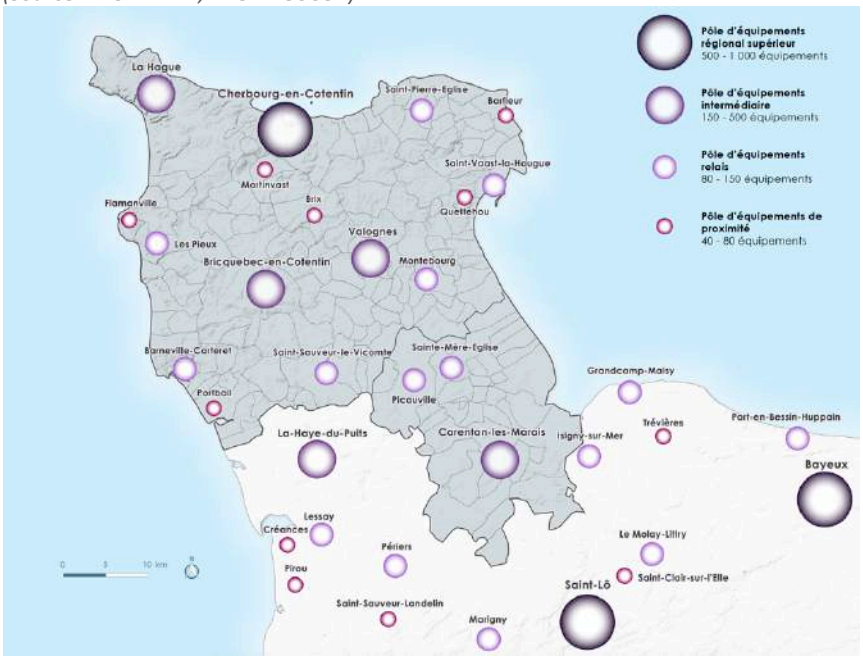

Densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2014 par bassins de vie
(Source : INSEE-BPE ; EAU PROSCOT)



La primauté de la voiture... compte tenu d'espaces de vie éloignés des lieux de travail

Les déplacements en voiture dominent quel que soit le jour, de façon moins prononcée dans l'agglomération où les alternatives sont plus développées (33 à 39 % de déplacements à pieds, 3,8 % de transport en commun urbain en semaine et 2,4 % le samedi).

Le vélo est néanmoins plus abondamment utilisé le samedi, et le plus souvent de manière récréative.

Si l'enquête ménages-déplacements Ville Moyenne Cotentin de 2017 fait clairement ressortir la prééminence de la voiture et notamment dans les espaces d'emplois, il n'en demeure pas moins que le covoiturage a su s'organiser spontanément. Le Département accompagne désormais ces démarches et des aires bien identifiées ont été aménagées.

Par ailleurs, l'usage des transports en commun entend s'intensifier à l'avenir dans l'agglomération de Cherbourg dans laquelle des réflexions sont en cours pour la mise en place d'une nouvelle offre de transport urbain, structurée autour de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Services. Celles-ci offriraient une vraie alternative à l'automobile, avec des fréquences de passage multipliées et de nouveaux points d'arrêts.

En effet, l'échantillon de personnes interrogées pour l'étude ménages-déplacement pointe les horaires de passage et la proximité des arrêts comme les deux premières conditions à un usage plus fréquent des transports en commun.

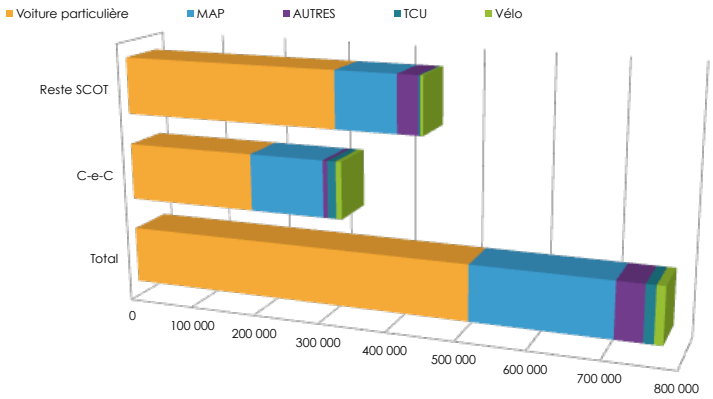

Volume de déplacements selon le territoire et le mode en 2016
(Source : Enquête Déplacements Ville Moyenne Cotentin 2017)

Dans tous les cas, l'enjeu de l'accessibilité aux services/équipements et aux lieux de travail pour les habitants se pose dans un contexte où ces derniers aspirent à un cadre de vie moins carboné, plus apaisé en termes de transports.

Par ailleurs, le vieillissement de la population, la numérisation des formes de travail, l'évolution des modes de transports (voiture autonome, transport collaboratif) demandent à être anticipés pour conforter les échelles fonctionnelles de proximité et renforcer les liens entre les bassins de vie, notamment sur un cadran nord-sud et est-ouest.

Répartition modale des déplacements en 2016

(Source : Enquête Déplacements Ville Moyenne Cotentin 2017)

SEMAINE	Véhicule particulier	Véhicule particulier en tant que conducteur	Marche à pied	VELO	2 ROUES MOTOR.	Transports collectifs urbains	Autres Transports Collectifs	AUTRES (camions, camionnettes...)
Global	66.0%	55.9%	25.7%	1.6%	0.7%	1.8%	2.0%	2.3%
Cherbourg-en-C	58.1%	48.8%	33.5%	2.5%	0.4%	3.8%	0.6%	1.1%
Reste SCOT	71.9%	61.2%	20.1%	0.9%	0.7%	0.5%	3.1%	3.1%
SAMEDI	VP	VPC	MAP	VELO	2 ROUES MOTOR.	TCU	AUTRES TC	AUTRES
Global	64.4%	45.9%	30.8%	2.5%	0.0%	1.1%	0.6%	0.8%
Cherbourg-en-C	53.6%	34.9%	38.9%	2.9	0.0%	2.4%	1.1%	1.1%
Reste SCOT	72.0%	53.5%	24.9%	2.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.9%
DIMANCHE	VP	VPC	MAP	VELO	2 ROUES MOTOR.	TCU	AUTRES TC	AUTRES
Global	64.9%	43.6%	31.3%	0.9%	0.0%	0.0%	0.9%	0.9%
Cherbourg-en-C	56.3%	35.7%	38.7%	1.5%	0.0%	0.0%	2.5%	1.0%
Reste SCOT	70.3%	48.4%	26.9%	0.9%	0.0%	0.0%	0.5%	1.4%

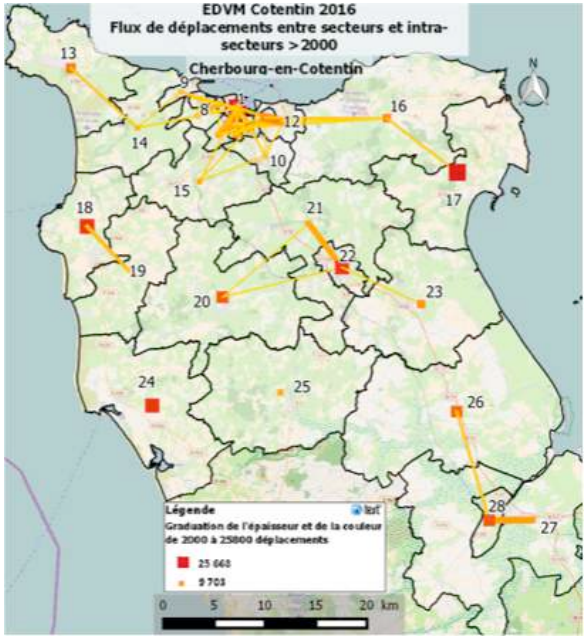

Conclusion

Les bassins de vie restent une réalité à l'échelle du Pays du Cotentin. Le cloisonnement s'il existe d'une certaine manière, notamment par la quasi absence de relations est-ouest, voire entre les parties les plus méridionales et septentrionales, n'en fait pas moins apparaître un enjeu fort de fonctionnement sur un vaste territoire.

Cette réalité géographique implique une organisation de l'armature urbaine cohérente, qui quelque part vienne reconnaître et renforcer les spécificités de chaque bassin de vie. Les polarités qui leur sont liées doivent être assez puissantes pour renforcer la gestion des proximités en termes de services, d'équipements, d'emplois. Leur fonction est de structurer cette relation complexe entre urbanité et ruralité car leur destin est lié.

La dynamique politique qui a permis l'émergence de la Communauté d'Agglomération, tout comme celle qui a donné naissance à la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, ainsi que l'adhésion de la Communauté de communes de la région de Montebourg met en lumière, plus que par le passé, des écosystèmes locaux.

Il s'agit à présent d'interroger ces écosystèmes dans leur évolution afin de percevoir leur influence sur l'attractivité de l'ensemble du Pays du Cotentin. En réalité, c'est leur niveau de rayonnement qui est interpellé.

Des bassins de vie qui agissent comme des écosystèmes, mais pour quel degré de rayonnement ?
(Source : EAU-PROSCOT)





2

C. Le Cotentin, une attractivité globale en question...

Introduction

Le Cotentin serait-il une presqu'île qui ne vivrait pas comme les autres territoires les soubresauts conjoncturels nationaux, régionaux ?

Cette question invite à regarder la trajectoire de développement plus ou moins récente du Pays du Cotentin afin de mesurer son niveau d'attractivité économique, démographique.

Plus encore, cette partie ne vise pas seulement à mettre en lumière certaines évolutions du mode de développement du Pays du Cotentin, à la hausse comme à la baisse. Elle entend confronter la réalité de son mode de développement à l'adaptation nécessaire à un environnement en pleine mutation technologique, économique, sociale.





Un territoire en manque de fidélité ?

Le Pays du Cotentin enregistre un reflux démographique, - 1 874 habitants, expliqué par un solde migratoire mal orienté. Entre 2009 et 2014, la différence entre les personnes arrivant et partant du territoire atteint – 2 674. Le bassin de vie cherbourgeois s'avère particulièrement exposé à ce phénomène puisque son solde migratoire s'établit à - 2 737 personnes.

Or, cette donnée interpelle l'attractivité du territoire auprès des personnes ou en d'autres termes la fidélité qu'il induit auprès de ses habitants. Plus encore, à la vue de la tendance du solde naturel (différence entre les naissances et les décès), le territoire pourrait être pris par un effet simultané, baisse des deux soldes, qui mettrait à mal son développement futur, voire son rayonnement départemental et régional.

La problématique démographique, qui est l'un des canaux de développement du territoire, est que face au vieillissement de sa population, le Pays du Cotentin est « obligé » de retrouver une attractivité auprès de personnes qui aujourd'hui lui sont extérieures. Plus encore, des actifs avec enfants ou en âge d'en avoir pour relancer l'arithmétique du solde naturel.

Plus en détail, seul le bassin de vie de Saint-Sauveur-le-Vicomte voit sa population augmenter avec insistance : + 356 personnes sur la période de référence, et dans une moindre mesure celui des Pieux.

Par contre, l'attractivité que l'on peut mesurer par le solde migratoire montre un attrait pour les espaces de vie qui ne font pas partie de l'espace productif, composé des bassins de vie de Beaumont-Hague, Cherbourg, Bricquebec et Les Pieux, et la partie nord de l'axe RN 13 dans lequel le bassin de vie de Valognes s'inscrit. Le prix immobilier n'est pas l'unique critère de sélection des nouveaux arrivants puisque le bassin de vie de Barneville-Carteret voit son solde migratoire progresser, alors que dans le même temps la Baie du Cotentin, en zone de faible pression, enregistre aussi une hausse équivalente de ce solde.

Ainsi, les raisons qui donnent lieu aux arrivées comme aux départs sont multiples. Tension immobilière, cadre de vie et environnemental, accessibilité aux espaces d'emplois sont tous des variables explicatives. Cela met en lumière toute la transversalité du champ des politiques sectorielles à mettre en œuvre pour dessiner une attractivité globale susceptible d'attirer une diversité de personnes aux critères de sélection variés.

Evolution de la population entre 2009-2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

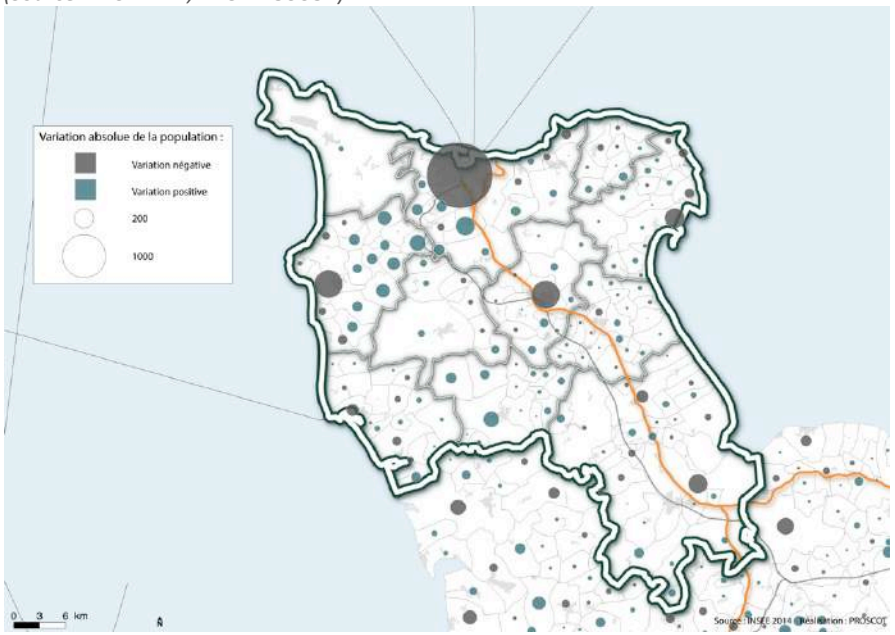

Evolution de la population entre 2009-2014 selon les bassins de vie
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

	Population en 2014	Evolution 2009-2014	Solde naturel 2009-2014	Solde migratoire 2009-2014
CA du Cotentin	181 636	-1 739	1 095	-2 834
Barneville-Carteret	*8 915*	*-79*	*-246*	*167*
Beaumont-Hague	*11 840*	*17*	*300*	*-283*
Bricquebec	*10 202*	*75*	*146*	*-71*
Cherbourg-Octeville	*94 839*	*-1 902*	*835*	*-2 737*
Les Pieux	*16 413*	*241*	*418*	*-177*
Montebourg	*6 680*	*81*	*-60*	*141*
Saint-Pierre-Église	*4 378*	*31*	*-30*	*61*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*5 248*	*356*	*-4*	*360*
Saint-Vaast-la-Hougue	*9 781*	*-251*	*-304*	*53*
Valognes	*13 340*	*-308*	*40*	*-348*
CC de la Baie du Cotentin	23 330	-135	-295	160
SCoT du Pays du Cotentin	**204 966**	**-1 874**	**800**	**-2 674**
Manche	499 958	2 196	-565	2 761
Normandie	3 335 645	31 823	44 171	-12 348

Un territoire de stock ?

Essayer de comprendre si le Pays du Cotentin est un territoire de stock ou non revient à se demander s'il existe une rotation des habitants, et si cette rotation offre une balance positive au regard des arrivées et des départs.

Comme expliqué précédemment, le solde migratoire est déficitaire. Les migrations résidentielles ne montrent pas autre chose, mais à un niveau moindre et sur une période différente. Entre 2008-2013, 5 592 arrivées contre 5 754 départs.

Ce manque d'attractivité constaté pourrait paraître rédhibitoire pour un territoire très ouvert sur l'extérieur dans le sens des arrivées comme des départs. Pourtant, ces flux ne concernent que 5,5 % de la population totale. Individuellement, les arrivées et les départs représentent respectivement 2,7 et 2,8 % de la population totale.

Dans le détail, les flux résidentiels sont très déficitaires vis-à-vis de la Normandie, 2 073 arrivées pour 2 835 départs. Les relations avec le Calvados et la Manche sont particulièrement dynamiques et déséquilibrées à la défaveur du Pays du Cotentin.

A l'égard des autres régions, les flux sont à l'avantage du territoire avec un différentiel de + 600. Parmi eux, les échanges avec la Bretagne et l'Ile de France sont sensibles puisque 1 243 personnes originaires de ces deux régions sont venues s'installer au sein du périmètre du SCoT, alors que 1 016 cotentinois ont fait le chemin inverse. Ces interactions pèsent pour 35 % de la somme des arrivées et des départs à l'échelle des autres régions.

Le fait qu'existent des relations assez intenses avec ces deux régions montrent que le Cotentin est quelque part une terre de rencontre entre des influences du Grand-Ouest et franciliennes.

Ainsi, le Pays du Cotentin est soumis à un paradoxe dans lequel il semblerait qu'il soit plutôt attractif pour les non normands que pour les normands.

Dès lors, le territoire pourrait statistiquement être considéré comme un territoire de stock où les migrations finalement sont modestes. Toutefois, il montre une certaine rotation de la part de personnes venant de régions voisines.

Migrations résidentielles 2008-2013
(Source : INSEE-MIGCOM ; EAU PROSCOT)

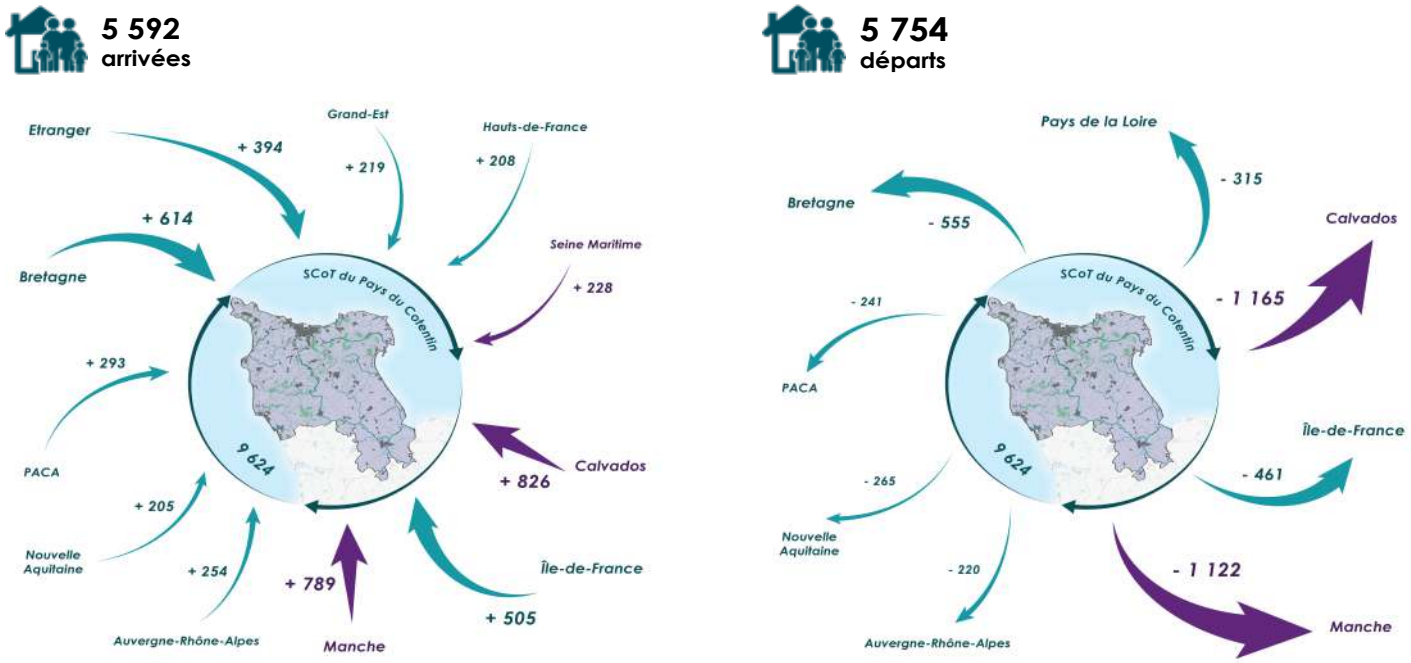

Des logiques de flux en lien aux écosystèmes du Pays du Cotentin ?

Lorsque précédemment nous évoquions la notion de stock, elle n'était pas déconnectée de celle des flux. Or, la caractérisation de ces flux permet de dresser un portrait-robot des personnes qui viennent et arrivent sur le territoire.

Il est constaté que les 15-24 ans quittent le Pays du Cotentin pour poursuivre leur scolarité supérieure à Caen, Rennes, Rouen, Paris, Le Havre, notamment. Ainsi, le différentiel arrivées – départs est mesuré à – 679 entre 2008 et 2013. En proportion cette cohorte représente 35,5 de l'ensemble des départs du territoire, suivi des 25-29 ans : 13,7 %.

La classe d'âge des 30-39 ans présente la différence la plus avantageuse : + 201 personnes.

Contrairement à une idée reçue, les personnes de 65 ans et plus ne représentent que 5,2 % des flux des arrivées et 5,3 % des départs pour une variation de – 11 unités.

A la vue des catégories socio-professionnelles, les personnes sans activités professionnelles (personnes au chômage et inactives) présentent un différentiel arrivées-départs de – 495.

En revanche, 714 cadres et professions intellectuelles supérieures sont venus sur le territoire quand au même moment 495 partaient, soit une variation de + 219. Les activités de pointes dans l'énergie et leurs services associés agissent comme des attracteurs auprès de ces populations.

Quant aux retraités, le solde arrivées – départs est positif : + 67, attirés par un littoral préservé et agréable à vivre.

Cette analyse montre que les flux concernent toutes les classes d'âge et les catégories socio-professionnelles. Mais que la question de l'attractivité du Pays du Cotentin et de la fidélité qu'il génère est complexe.

D'abord, l'attractivité existe auprès des classes actives puisqu'il y a plus de 25-64 ans qui arrivent qu'il n'en sort (+ 465 personnes). Parmi ces actifs, il y a moins de départs chez les cadres et professions intellectuelles supérieurs que chez les employés, professions intermédiaires ou ouvriers. Ce fait contribue à accroitre le volume de cadres et professions intellectuelles supérieures présent sur le territoire. Or, leur capacité financière peut expliquer la pression des prix immobiliers à l'œuvre près des espaces d'emplois de l'espace productif, reléguant potentiellement les autres catégories socioprofessionnelles au sein des espaces de moindre pression quant aux prix immobiliers.

Ensuite, la question de la fidélité se pose avant tout pour les plus jeunes. La présence de formations très spécialisées ou non dispensées enclenche le départ du territoire, mais leur retour est moins assuré. Tout comme la fidélité au territoire peut être interpellée par les évolutions des catégories sociales, induites par les spécificités économiques, ce qui n'est pas sans impact pour l'équilibre territorial.

Caractérisation des migrations résidentielles 2008-2013

(Source : INSEE-MIGCOM ; EAU PROSCOT)

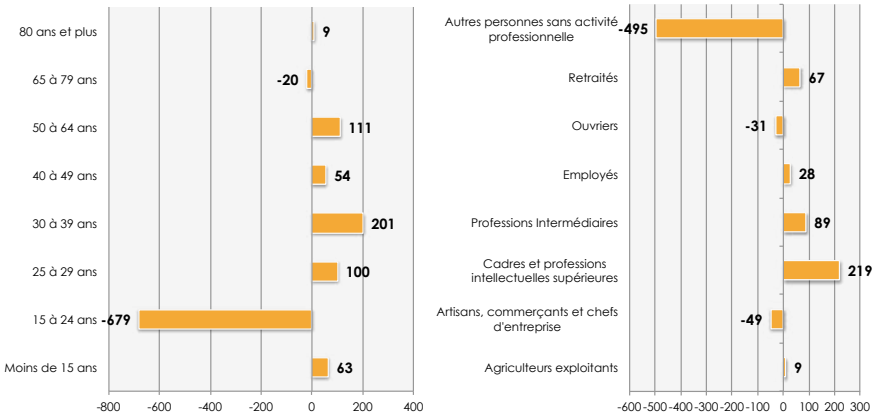

Une économie résistante ?

De 2009 à 2014, l'emploi s'inscrit dans un mouvement de baisse, - 727 emplois, que l'on retrouve à l'échelle de la Manche et la Normandie. Ceci dit, ce mouvement baissier est limité puisqu'en croissance annuelle moyen, il ressort à - 0,23 %/an quand il est de - 0,41 %/an pour la Normandie.

En revanche, les bassins de vie du Pays du Cotentin affichent de réelles dissemblances dans leur niveau de développement économique. Avec 1 052 emplois supplémentaires en 2014 par rapport à 2009, le bassin de vie des Pieux est le plus dynamique. Durant la même période l'espace de vie cherbourgeois connaît le principal reflux, - 974 emplois.

A l'échelle communale, parmi les plus fortes baisses, nous trouvons Cherbourg-en-Cotentin : - 1 282 emplois et Carentan-les-Marais : - 406 emplois. A l'inverse, parmi les hausses significatives, Les Pieux : + 789 emplois et Sottevast : + 158 emplois.

Les enseignements sur les évolutions de l'emploi sont nombreux :

- La capacité de Cherbourg-en-Cotentin à être un moteur du développement économique par ruissellement pour le Pays du Cotentin est interpellée, tout comme est interrogée sa place dans les dynamiques des agglomérations à l'échelle normande et au-delà,
- Les espaces littoraux du sud-ouest et du nord-est affichent une contraction de l'emploi, révélant un fléchissement de la capacité redistributive des touristes dans leur circuit économique et un écosystème maritime qui souffre,
- L'irrigation à partir de la RN 13 n'est plus aussi homogène que par le passé, puisque la partie sud, où Carentan-les-Marais jouait un rôle d'entrainement, apparaît quelque peu en retrait des dynamiques d'emploi, malgré le développement de Catz et de Saint-Hilaire-Petitville,
- L'existence d'un cœur du développement économique tiré par l'effet d'entrainement d'industries de pointe et du desserrement cherbourgeois.

Enfin, la période 2009-2014 n'est pas à proprement parler une période faste pour l'économie nationale, notamment au regard de sa composante industrielle. Ainsi, les territoires plus industrialisés que la moyenne et dont les entreprises sont exposées à la concurrence internationale ou situées sur des segments en rupture technologique ont souffert. Tel est le cas du Pays du Cotentin, qui, du reste aurait pu subir une contraction plus importante si son tissu économique n'était pas positionné sur des marchés porteurs ou d'importance stratégique pour la France.

Evolution de l'emploi entre 2009-2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT

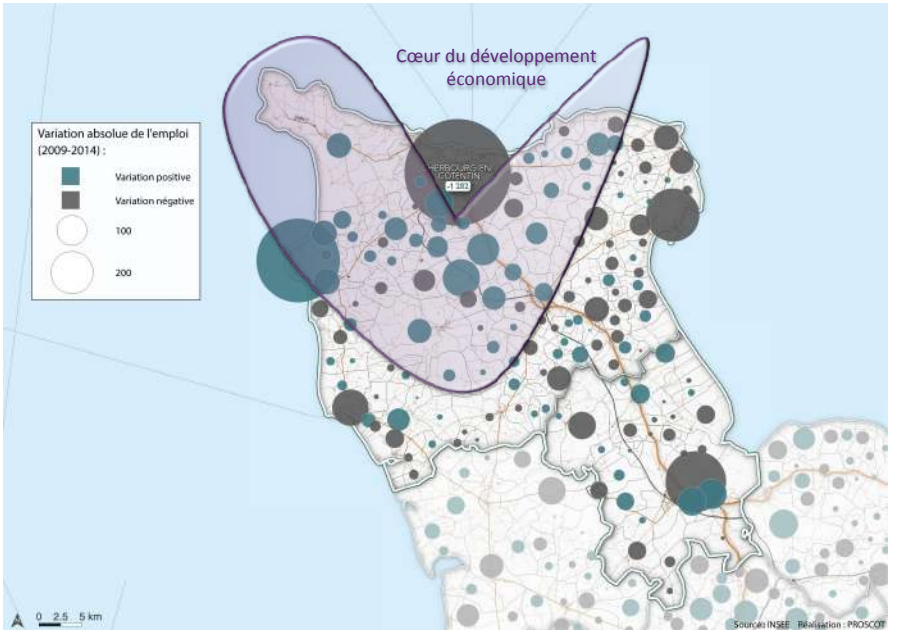

Evolution de l'emploi par bassin de vie entre 2009-2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT

	Emploi total 2009	Emploi total 2014	Variation 2009-2014
CA du Cotentin	72 997	72 621	-376
Barneville-Carteret	*2 496*	*2 384*	*-112*
Beaumont-Hague	*8 663*	*8 733*	*70*
Bricquebec	*2 525*	*2 673*	*148*
Cherbourg-Octeville	*40 366*	*39 392*	*-974*
Les Pieux	*6 214*	*7 267*	*1 052*
Montebourg	*1 897*	*1 827*	*-70*
Saint-Pierre-Église	*798*	*860*	*62*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*1 426*	*1 394*	*-31*
Saint-Vaast-la-Hougue	*3 458*	*2 825*	*-632*
Valognes	*5 154*	*5 266*	*112*
CC de la Baie du Cotentin	9 118	8 767	-351
SCoT du Pays du Cotentin	**82 115**	**81 388**	**-727**
Manche	196 929	194 944	-1 985
Normandie	1 310 165	1 283 403	-26 761

La panne du « moteur présentiel » ?

L'économie présentielle représente 62,5 % des emplois du territoire, contre 37,5 % pour son pendant productif.

Sur longue période, les activités présentielles ont connu des hausses continuelles, plus ou moins fortes. Pourtant, sur la dernière période 2009-2014, elles ont décroché pour la première fois de manière sensible : - 0,36 %/an, soit une diminution de 966 emplois à l'échelle du SCoT du Pays du Cotentin.

Quasiment tous les bassins de vie ont été frappés par cette tendance à la baisse, sauf les territoires limitrophes du bassin de vie cherbourgeois. Celui de Beaumont-Hague, Bricquebec, Saint-Pierre-Eglise, voire Valognes ont vu leurs emplois augmenter sur des volumes tout de même différents.

Cette diminution s'inscrit dans un contexte normand où l'atonie macroéconomique française a pesé sur la consommation des ménages et leurs investissements. Un autre facteur expliquerait cette baisse. Elle résulterait alors pour partie d'une diminution du potentiel du bassin de consommation cotentinois induit par la déprise démographique constatée sur la même période. Cela étant, ce repli interroge son caractère exceptionnel ou durable. Pour l'heure, bien qu'il soit tôt pour se prononcer, l'attrition des activités présentielles n'est pas sans conséquence sur l'attractivité du territoire auprès des ménages et des touristes. En effet, leur présence témoigne d'une capacité du tissu économique local à offrir des biens et services consommés localement.

A l'inverse, les activités productives ont progressé de 240 unités. Pourtant, à l'échelle de la France comme de la Normandie, la période 2009-2014 a été extrêmement complexe pour l'industrie et les services qui lui sont associés. Aussi, cette croissance est assez inédite.

En détail, il est à constater que des bassins de vie sont en train de connaître une mutation de leur tissu économique. Ainsi, Barneville-Carteret affiche une légère progression des emplois productifs et une baisse de la sphère présentielle. Beaumont-Hague connaît un cheminement inverse avec une contraction des emplois productifs et une croissance des emplois présentiels.

Pour autant, les évolutions de ces deux sphères attestent que des relais de croissance s'avèrent nécessaires pour un ruissellement du développement sur toutes les parties du territoire. L'économie touristique et la spécialisation poussée sur des niches énergétiques, agroalimentaires ou autres sont essentielles pour assurer à la fois une lisibilité économique du Pays du Cotentin à une échelle élargie et un effet d'entrainement sur son attractivité démographique comme économique.

Evolution de l'emploi total et par sphères entre 1975 et 2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT

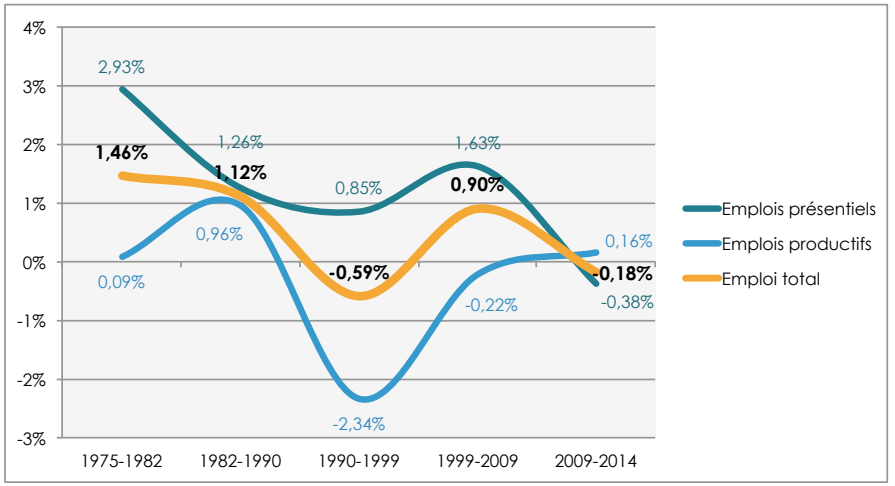

Evolution de l'emploi par bassin de vie et sphères entre 2009-2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT

Territoires	Emplois présentiels				Emplois productifs			
	Effectifs	Part dans l'emploi total	Variation absolue	Evol. moyenne annuelle	Effectifs	Part dans l'emploi total	Variation absolue	Evol. moyenne annuelle
CA du Cotentin	45 719	63,0%	-863	-0,4%	26 901	37,0%	487	0,4%
Barneville-Carteret	*1 641*	*68,8%*	*-165*	*-1,9%*	*743*	*31,2%*	*53*	*1,5%*
Beaumont-Hague	*3 392*	*38,8%*	*224*	*1,4%*	*5 341*	*61,2%*	*-154*	*-0,6%*
Bricquebec	*1 492*	*55,8%*	*37*	*0,5%*	*1 181*	*44,2%*	*111*	*2,0%*
Cherbourg-Octeville	*27 655*	*70,2%*	*-540*	*-0,4%*	*11 737*	*29,8%*	*-434*	*-0,7%*
Les Pieux	*3 536*	*48,7%*	*-140*	*-0,8%*	*3 730*	*51,3%*	*1 193*	*8,0%*
Montebourg	*1 275*	*69,8%*	*-6*	*-0,1%*	*552*	*30,2%*	*-64*	*-2,2%*
Saint-Pierre-Église	*614*	*71,4%*	*60*	*2,1%*	*246*	*28,6%*	*2*	*0,1%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*826*	*59,2%*	*-41*	*-1,0%*	*568*	*40,8%*	*10*	*0,3%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*1 594*	*56,4%*	*-315*	*-3,5%*	*1 231*	*43,6%*	*-317*	*-4,5%*
Valognes	*3 694*	*70,1%*	*23*	*0,1%*	*1 572*	*29,9%*	*89*	*1,2%*
CC de la Baie du Cotentin	5 170	59,0%	-104	-0,4%	3 597	41,0%	-247	-1,3%
SCoT du Pays du Cotentin	**50 889**	**62,5%**	**-966**	**-0,4%**	**30 499**	**37,5%**	**240**	**0,2%**
Manche	124 704		-828	-0,1%	70 240		-1 156	-0,3%
Normandie	829 360		-5 601	-0,1%	454 044		-21 160	-0,9%

Activités présentielles : *activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone.*
Activités productives : *activités qui produisent des biens et services majoritairement consommés hors de la zone et activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.*

Une recomposition du modèle agricole normand ?

La crise économique agricole impacte durement les revenus des exploitants et cause des cessations d'activités, qui s'accroissent. Couplé à une course à l'intensification des modes productifs, le nombre d'exploitations continue à diminuer. De 6 647 en 1988, elles sont passées à 2 762.

Or, cette concentration si elle est une réponse aux économies d'échelle renforce la problématique de la transmission des exploitations. En effet, elle induit une croissance du prix à payer pour les repreneurs, ce qui exclut un grand nombre de jeunes agriculteurs. Un accroissement de la taille des exploitations implique, en réalité, un matériel et des bâtiments plus importants.

Le besoin de rendements et de concentration se retrouve au travers de l'indicateur de la surface agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation qui n'a cessé de croître depuis 1988. Ainsi, cet indicateur est passé de 22 ha par exploitation à 46 en 2010.

Le modèle agricole pourrait à l'avenir être dual. D'une part, des structures qui chercheront à créer de la valeur ajoutée en misant sur les circuits-courts et, d'autre part, des exploitations qui continueront à se concentrer dans le but de chercher des rendements croissants, donc à s'industrialiser.
Pour les premières, la mise en valeur auprès des publics des productions faites localement, « directement à la ferme », est un enjeu majeur aussi bien en période touristique qu'en dehors. Au-delà, la question de la taille du bassin de consommation cherbourgeois pose question dans sa capacité à fournir une clientèle assez abondante.
Pour les secondes, des exploitations plus importantes nécessitent une main d'œuvre agricole suffisante et formée aux évolutions techniques et technologiques. Ce défi conditionne l'optimisation des chaines de production.

Par ailleurs, l'agriculture implantée sur le littoral, filière légumière et ovine notamment, devra trouver des réponses adaptées à ses besoins de développement au regard de l'application de la loi Littoral.

Évolution des principaux agrégats agricoles entre 1988 et 2010 à l'échelle du Pays du Cotentin
(Source : AGRESTE-RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

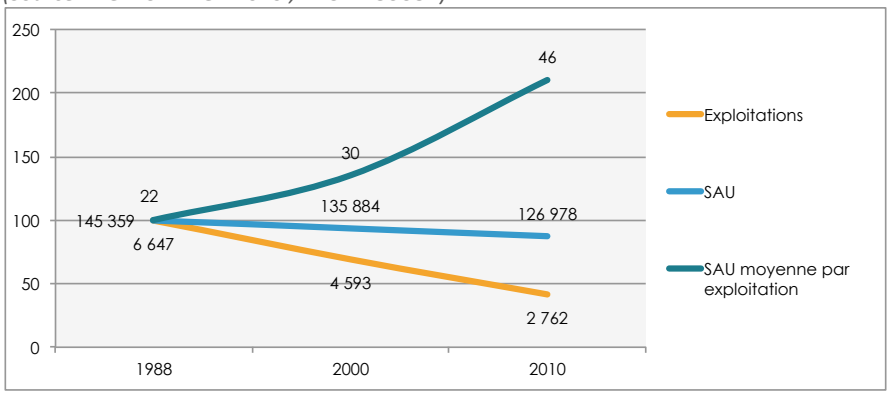

Évolution de la SAU par bassin de vie
(Source : AGRESTE-RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

Territoires	Exploitations			SAU moyenne par exploitation		
	2000	2010	Var. en %	2000	2010	Var. en %
CA du Cotentin	3 747	2 173	-42,0%	27	43	58,2%
Barneville-Carteret	*377*	*206*	*-45,4%*	*27*	*44*	*61,7%*
Beaumont-Hague	*337*	*189*	*-43,9%*	*32*	*51*	*60,3%*
Bricquebec	*413*	*218*	*-47,2%*	*25*	*42*	*72,8%*
Cherbourg-Octeville	*564*	*276*	*-51,1%*	*21*	*36*	*71,8%*
Les Pieux	*470*	*253*	*-46,2%*	*29*	*51*	*73,7%*
Montebourg	*293*	*201*	*-31,4%*	*35*	*51*	*46,1%*
Saint-Pierre-Église	*193*	*125*	*-35,2%*	*26*	*37*	*41,8%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*304*	*203*	*-33,2%*	*34*	*51*	*49,9%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*404*	*273*	*-32,4%*	*26*	*35*	*34,9%*
Valognes	*392*	*229*	*-41,6%*	*26*	*39*	*49,8%*
CC de la Baie du Cotentin	846	589	-30,4%	39	56	41,8%
SCoT du Pays du Cotentin	**4 593**	**2 762**	**-39,9%**	**30**	**46**	**55,4%**
Manche	18 242	11 328	-37,9%	25	38	51,2%
Normandie	52 017	35 374	-32,0%	40	56	41,1%

Surface agricole utilisée (SAU) : *elle comprend superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.*

Une ouverture plus limitée que par le passé ?

Les flux commerciaux entrants et sortants du port de Cherbourg montrent des évolutions divergentes entre les flux de passagers et de marchandises sur la période 2007-2017. Les premiers croissent de 1,8 %, quand les seconds baissent de 5 % sur la même période.

Toutefois, l'intervalle 2012-2017 est mieux orientée pour les deux types de flux.

Ces dernières années ont vu un réel essor des activités de croisière, le port de Cherbourg jouissant d'une image liée à l'accueil de grands paquebots comme le Queen Mary 2. En revanche les liaisons Transmanche ont été chahutées en raison de la concurrence vive provenant du port de Caen-Ouistreham, de la crise économique et de la perte du pouvoir d'achat des britanniques suite aux effets conjugués de la crise. Le Brexit aura certainement un impact sur ce trafic, reste à en connaître l'ampleur.

L'aéroport de Cherbourg-Maupertus fait face, comme le port, à une concurrence régionale importante, dont l'aéroport de Caen-Carpiquet. L'aéroport, qui assurait des liaisons avec Paris et les îles anglo-normandes, n'assure plus que des liaisons ponctuelles avec l'Espagne (îles, Andalousie) la Grèce (Rhodes), la Croatie et l'Italie (Naples). Pour 2017, seuls 11 allers-retours sont prévus.

Aussi, l'activité se recentre vers l'aviation de loisirs et d'affaires.

La liaison reliant le Cotentin à Paris en train est desservie par 11 navettes d'une durée moyenne de 3h24, sachant que la première heure de départ est à 7h06, les mobilités professionnelles deviennent complexes. Autre signe que le fer ne rapproche pas le territoire à Paris, le trajet s'effectuait en 2h45 en 2011.

A la lumière des infrastructures de communication classiques (port, aéroport, route, fer), le Pays du Cotentin revêt un caractère presque insulaire vis-à-vis des flux nationaux et internationaux, à l'exception des croisières. Mais sur cette activité aussi, la concurrence nationale et internationale s'aiguise.

Il est clair que l'accès au territoire est une problématique ancienne qui est toujours d'actualité. Et pourtant cette accessibilité externe est essentielle à son attractivité. Dès lors, si le territoire ne peut pas être à court terme un territoire de flux massifs, il peut en revanche être un espace de captation et de valorisation de flux « choisis » en raison de son potentiel touristique, son cadre de vie et de ses spécificités économiques.

Flux commerciaux depuis le port de Cherbourg entre mai 2007 et mai 2017

(Source : Ports Normands Associés ; traitement : EAU)

		2007	2012	2017	2007-2012	2012-2017	2007-2017
PASSAGERS (EN UNITÉ)							
Transmanche	Passagers	71 164	46 956	57 636	-8%	4%	-2%
	Royaume-Uni	*58 533*	*28 319*	*37 554*	*-14%*	*6%*	*-4%*
	Irlande	*12 631*	*18 637*	*20 082*	*8%*	*2%*	*5%*
	Véhicules	18 168	14 250	18 247	-5%	5%	0%
	Royaume-Uni	*14 847*	*9 139*	*12 717*	*-9%*	*7%*	*-2%*
	Irlande	*3 321*	*5 111*	*5 530*	*9%*	*2%*	*5%*
Croisière	Passagers	2 434	22 460	30 683	56%	6%	29%
	Nombre d'escales	*3*	*9*	*7*	*25%*	*-5%*	*9%*
	TOTAL PASSAGERS	73 598	69 416	88 319	-1,2%	4,9%	1,8%
MARCHANDISES (EN TONNES)							
Transmanche	Marchandises	212 824	120 789	141 368	-11%	3%	-4%
	Royaume-Uni	*166 063*	*53 460*	*56 144*	*-20%*	*1%*	*-10%*
	Irlande	*46 761*	*67 329*	*85 224*	*8%*	*5%*	*6%*
	Poids lourds	7 759	3 754	4 479	-14%	4%	-5%
	Royaume-Uni	*6 285*	*1 804*	*1 732*	*-22%*	*-1%*	*-12%*
	Irlande	*1 474*	*1 950*	*2 747*	*6%*	*7%*	*6%*
Fret conventionnel	Autres marchandises	30 883	2 598	529	-39%	-27%	-33%
	TOTAL MARCHANDISES	243 707	123 387	141 897	-13%	3%	-5%

Évolution des passagers internationaux et nationaux entre 2012 et 2015

(Source : Union des aéroports français ; réalisation EAU PROSCOT)

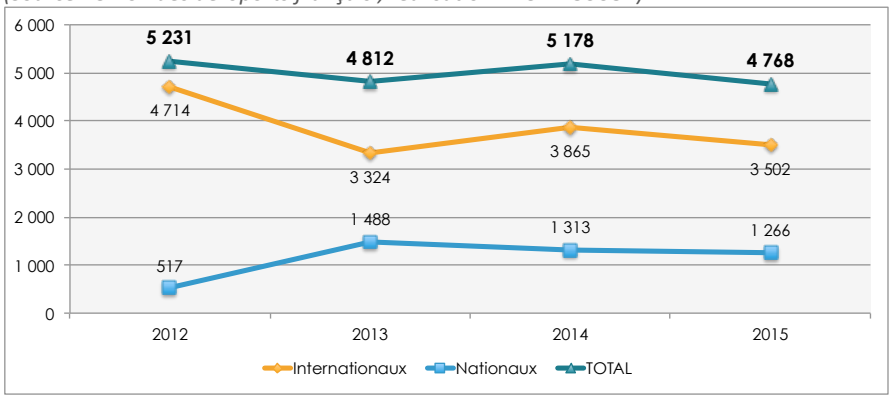

Un frein : un niveau de construction inférieur aux besoins ?

Derrière la notion d'attractivité se cache l'offre d'aménités qu'un territoire est capable de fournir à ses résidents. Le logement en fait partie.

Après un point haut en 2007 à 1 333 unités, la construction de logements a fléchi, contrecoup de la crise des subprimes et de l'atonie de la conjoncture française. En 2015, leur nombre affichait 519 unités, soit une division par 2,6.

Le bassin de vie cherbourgeois a enregistré le plus de constructions, 3 249 entre 2006 et 2015, et Saint-Pierre-Eglise le moins, 245. Pour chacun des espaces de vie, le vieillissement de la population, les dynamiques économiques et démographiques, les prix immobiliers, les nouveaux modes de vie comme la monoparentalité, les familles recomposées, l'évolution de la vacance des logements et du contexte plus ou moins touristique des espaces, les capacités d'accueil liées aux contraintes littorales et aux risques, ont influencé les niveaux de construction des bassins de vie.

Ceci dit, sur 2009-2014, le territoire a vu le nombre de ses constructions croître de 869 unités quand il en aurait fallu 1 334 pour absorber les besoins en logements. Autrement dit, la construction de logements n'a pas été suffisante pour assurer le maintien de la population à son niveau actuel. Cet élément expliquerait à son tour une partie du reflux démographique constaté durant cette période.

Au-delà de l'objectif d'assurer un niveau de construction suffisant pour répondre aux besoins, il est nécessaire de proposer une offre adaptée en type (taille, gabarit des logements) et en gamme (marché libre, logements sociaux). Il s'agit alors de rendre possible le parcours résidentiel au sein du territoire en fonction des parcours de vie, de l'âge et des surfaces financières des ménages.

Évolution du nombre de logements commencés entre 2006 et 2015
(Source : Sitadel2 ; EAU PROSCOT, base 100 en 2006)

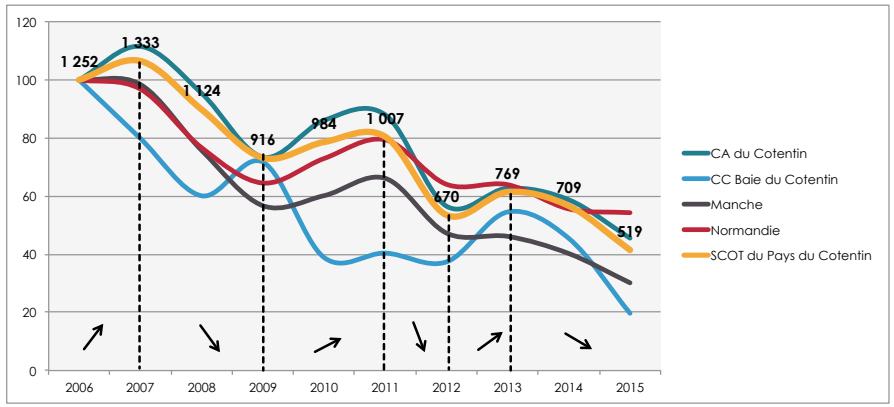

Nombre de logements commencés entre 2006 et 2015
(Source : Sitadel2 ; EAU PROSCOT)

Territoires	2006-2015 (10 ans)		Dont 2009-2015 (5 ans)	
	Logements commencés	Moyenne annuelle	Logements commencés	Moyenne annuelle
CA du Cotentin	8 198	820	4 964	993
Barneville-Carteret	*779*	*78*	*413*	*83*
Beaumont-Hague	*680*	*68*	*332*	*66*
Bricquebec	*428*	*43*	*233*	*47*
Cherbourg-Octeville	*3 249*	*325*	*2 175*	*435*
Les Pieux	*1 128*	*113*	*704*	*141*
Montebourg	*306*	*31*	*167*	*33*
Saint-Pierre-Église	*245*	*25*	*139*	*28*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*265*	*27*	*145*	*29*
Saint-Vaast-la-Hougue	*534*	*53*	*315*	*63*
Valognes	*584*	*58*	*341*	*68*
CC de la Baie du Cotentin	1 085	109	610	122
SCoT du Pays du Cotentin	**9 283**	**928**	**5 574**	**1 115**
Manche	26 259	2 626	14 668	2 934
Normandie	165 349	16 535	103 254	20 651

Production de logements et point mort sur la période 2009-2014
(Source : INSEE-RP, Sitadel2 ; EAU PROSCOT)

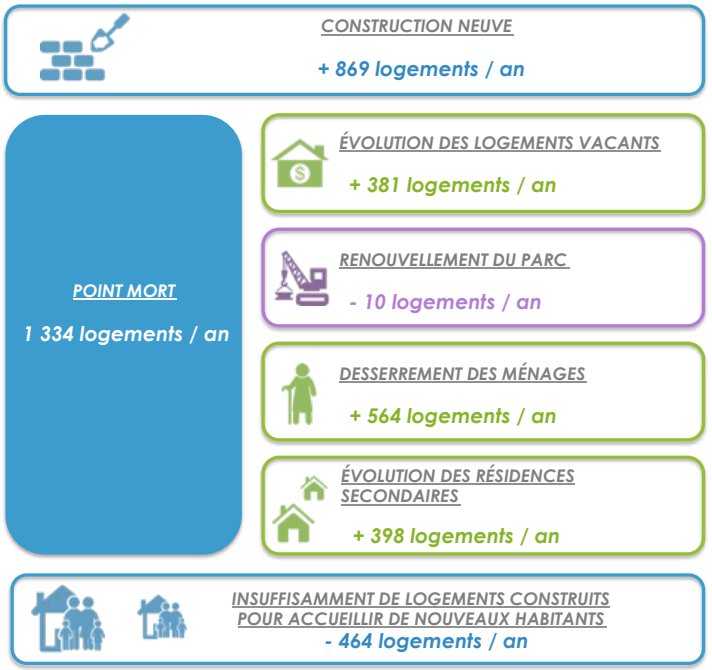

La sanction de l'évolution de la vacance ?

Les espaces économiques dynamiques du périmètre productif innovant sont ceux où la vacance évolue le moins. Les bassins de vie des Pieux, + 14 logements vacants entre 2009 et 2014 et de Bricquebec, + 20 logements de ce type, sont dans ce cas.

En revanche, les territoires dans lesquels la proportion de résidences secondaires est élevée, comme les bassins de vie de Saint-Vaast-la-Hougue ou Barneville-Carteret, connaissent des évolutions significatives respectivement de + 148 et + 250.

Globalement, la vacance sur le Pays du Cotentin est à mettre en rapport :

- Avec l'inadaptation d'une partie du parc aux besoins des personnes : réduction de la précarité énergétique, accessibilité notamment pour les personnes âgées et handicapées, luminosité, intimité,
- Mais aussi, au regard de la capacité des ménages à assumer financièrement le coût de la rénovation et du retour sur investissement qu'ils escomptent,
- De la concurrence faite par les opérations immobilières nouvelles, souvent moins onéreuses à l'achat que la réhabilitation à l'image des bassins de vie de Beaumont-Hague, Valognes et la Baie du Cotentin notamment.

Dès lors, l'intérêt de travailler la question de la vacance est un levier pour :

- L'image du territoire afin d'éviter les effets d'abandon,
- Répondre au maintien des ménages dans certains espaces, comme les personnes âgées au sein des centres bourgs à proximité des commerces et services,
- Lutter contre la précarité énergétique, à l'image des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) réalisées en 2016 sur les ex-CC du Bocage Valognais, de Bricquebec-en-Cotentin, sur le centre ancien de l'ex-Cherbourg-Octeville et de La Glacerie ou bien encore au travers du Programme d'Intérêt Général de la Manche,
- Diminuer la consommation d'espace.

Les logements vacants par bassin de vie en 2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)



Evolution des logements vacants par bassin de vie entre 2009-2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

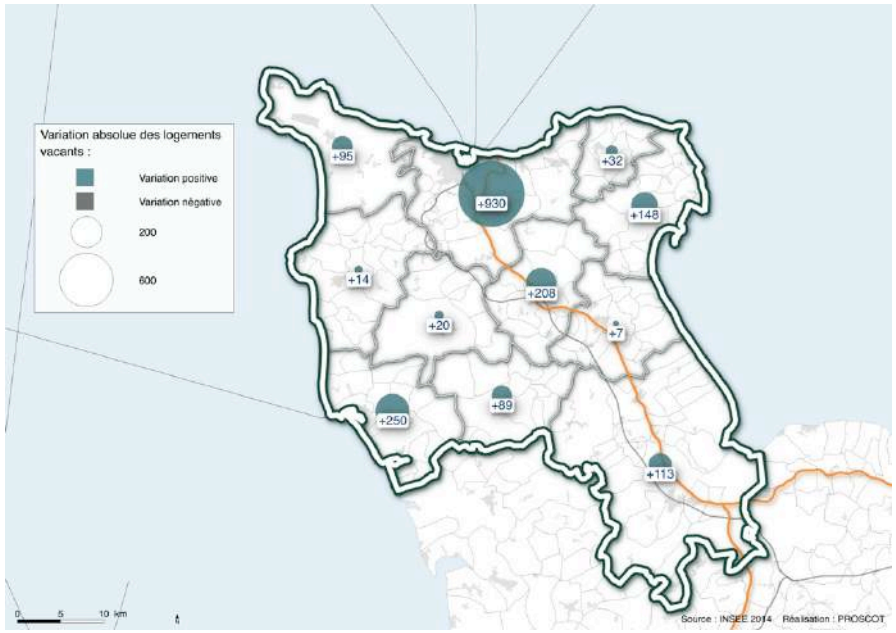

La gestion dynamique des risques, un enjeu après une période « réglementaire » ?

Le territoire est concerné par une pluralité de risques, dont l'occurrence et la violence sont susceptibles d'être amplifiées par le changement climatique. L'adaptation aux risques devient un enjeu crucial pour minimiser l'exposition des personnes et de leurs biens aux aléas, donc pour améliorer leur tranquillité de vie.

Parmi ces risques, sont recensés les risques d'inondation et de submersion marine, météorologiques, de mouvements de terrain, technologiques liés au risque nucléaire, de transports de matières dangereuses, les risques miniers, d'engins de guerre.

Les principaux nouveaux éléments concernant les risques naturels et technologiques depuis le Scot de 2011 concernent le risque d'inondation et de submersion marine avec notamment les points suivants :

- Un Territoire à Risque Important (TRI) défini sur la région de Cherbourg-Octeville avec un travail en cours d'élaboration sur les risques et sa gestion (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation) ;
- Trois nouveaux PPR Littoraux adoptés : Saint-Vaast La Hougue, Carentan et Barneville-Carteret ;
- Un PPR Multi Risques en cours d'élaboration (Région de Cherbourg-Octeville) intégrant les phénomènes d'inondations de cours d'eau, de submersion marine mais aussi de chutes de blocs ;
- Un atlas des zones sous le niveau marin (ZNM) de Basse-Normandie qui cartographie des zones d'aléas sur lesquelles la DDTM prescrit certaines mesures liées à l'urbanisation (doctrine assez limitative sur le développement urbain).

A la vue de cet inventaire, le territoire semblerait particulièrement contraint pour son développement futur. Pourtant, la situation très diversifiée au niveau des risques implique deux niveaux de lecture.

- Le premier suivant le principe de précaution tendrait vers un aménagement qui anticiperait le risque en évitant toute exposition,
- Le second suivant un principe proportionné soutiendrait une appréciation circonstanciée des situations au regard des aléas. Il s'agit, dans ce cas de figure, de réapprendre à vivre avec le risque au travers d'une concertation avec les habitants et d'une gestion rationnelle de l'espace.

Carte de synthèse du risque d'inondation et de submersion marine
(Source : EQS PROSCOT)

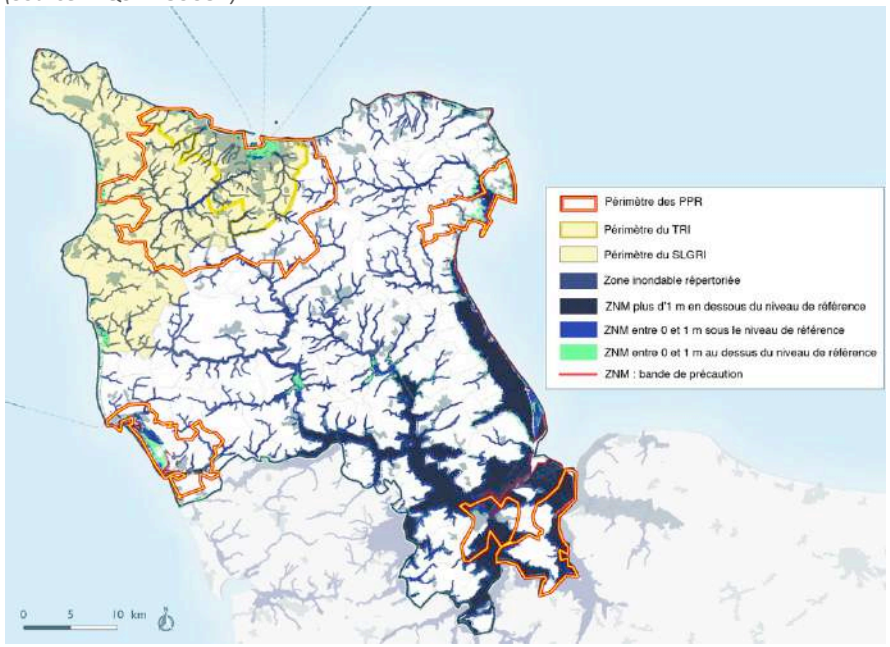

Carte de synthèse des risques (hors inondation et submersion marine)
(Source : EQS PROSCOT)

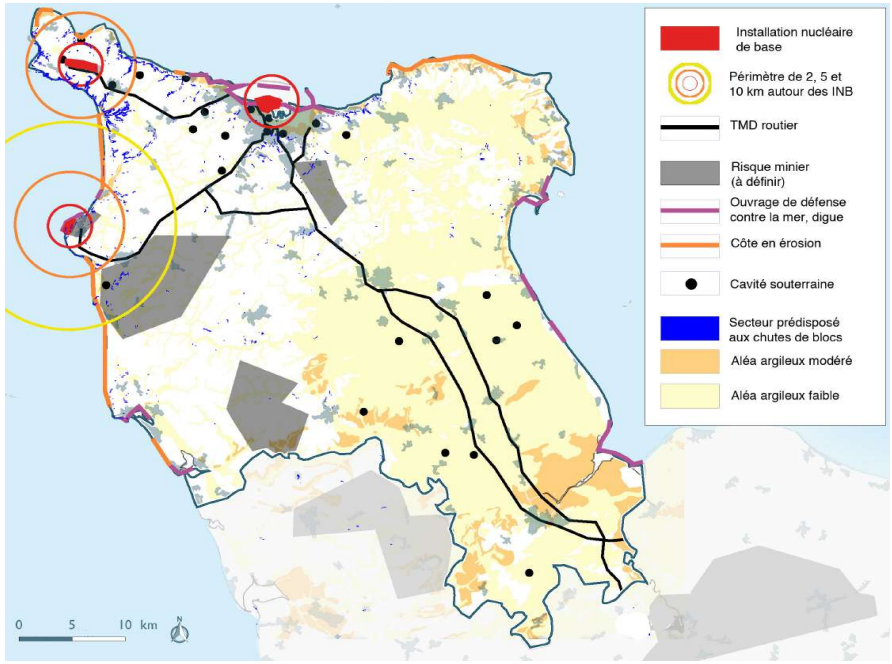

Vers un risque de dilution du patrimoine bâti cotentinois ?

Le Pays du Cotentin, dont la notoriété s'appuie sur un patrimoine traditionnel de grand intérêt fait de matériaux de qualité (bauge, pierre...) et orné d'une profusion de détails architecturaux, a été assez préservé des destructions de 1944 hormis la côte ouest dans les marais (Otah Beach).

Pour autant, les opérations d'aménagement de ces dix dernières années en extension comme au sein des bourgs, s'inscrivent pour la plupart en rupture du patrimoine local. C'est tant le cas pour les silhouettes urbaines que pour les matériaux, dont l'apparence est celle d'une architecture standardisée, qui satisfait une demande basée sur la capacité financière des acquéreurs.

Ces opérations en entrée de ville tendent à banaliser et déqualifier certains bourgs et villages ruraux. Il s'agit tant du bâti que des modes d'implantation et traitements de l'espace public (panneaux publicitaires, absence d'espaces de respiration, forte minéralité...).

Cette absence de transition entre l'espace agri-naturel et l'espace urbain compromet à la fois la lisibilité des lieux et leurs fonctions mais aussi la perception des observateurs.

Condition de l'attractivité des centres bourgs, la question du traitement de la lisière urbaine mérite d'être replacée dans les réflexions d'aménagement. Elle est également à envisager au prisme de la trame verte et bleue urbaine dont le rôle est double, de fonctionnement écologique d'une part et d'appropriation du paysage par les habitants d'autre part.

De manière concomitante, l'attention doit aussi porter sur l'intégration des ensembles bâtis futurs et l'association judicieuse du patrimoine local aux nouveaux modes constructifs pour s'inscrire en continuité de l'existant et répondre aux enjeux d'aujourd'hui (performance énergétique, confort, accessibilité...).

L'exemple d'une entrée de ville de qualité
(Source : googlestreetmaps ; traitement : EAU PROSCOT)



Paysage d'architectures : le bâti en bauge

(Source : PNR des marais du Cotentin et du Bessin)



1 Linteau en bois et encadrement en pierre ou brique qui était inséré au fur et à mesure de l'élévation du mur.
2 Soubassement : Il est réalisé en pierre et protège le mur de l'humidité du sol.
3 Toiture en chaume composée de roseau que l'on trouve dans les marais.
4 Conduit de cheminée en pierre.

Des formes urbaines en rupture du bâti existant
(Source : googlestreetmaps)



Dispositif ENERTERRE illustré en BD : lutter contre la précarité énergétique
(Source : PNR des Marais du Cotentin et du Bessin)





Conclusion

Durant ces dernières années, les bassins de vie ont évolué de façon différente. Plus globalement, le Pays du Cotentin a connu un manque d'attractivité démographique et économique dans une période marquée par l'atonie de la croissance en France.

Ainsi, le territoire n'est pas une presqu'île déconnectée du contexte régional et national. Au contraire, il vit sa relation à la Normandie avec une certaine intensité, comme il le vit à l'égard de la France. Son cloisonnement, ici, semble relatif.

Pour autant, malgré une identité cotentinoise palpable, il semblerait qu'un manque de notoriété soit à l'origine d'une certaine défiance à l'égard du territoire. Climat, territoire du « bout », image du nucléaire, etc. pourraient agir sur lui.

Néanmoins, si la croissance globale n'est pas pour l'heure au rendez-vous, la réflexion sur les conditions à mettre en œuvre pour redresser les tendances reste ouverte. Elle pose la question du renouvellement du modèle cotentinois dans un contexte qui évolue.

Les défis de la lisibilité, de l'attractivité, de la compétitivité sont relancés avec plus de vigueur que lors de l'élaboration du SCoT de 2011. La différence entre aujourd'hui et 2011 se trouve dans la taille et les nouvelles compétences des intercommunalités nouvellement constituées qui, ensemble, peuvent dépasser certaines contraintes d'aménagement et de financement propices à l'émergence de projets de territoire.

Un manque d'attractivité, quels leviers pour infléchir la tendance ?
(Source : EAU PROSCOT)





2

D. Les leviers de qualification et de développement de l'attractivité du Cotentin et de sa notoriété

Introduction

La diversité qui maille le territoire du SCoT du Pays du Cotentin induit des éléments pouvant faciliter le renouvellement de son mode de développement et la (re)conquête de sa notoriété.

Ces éléments existent et sont nombreux. Ils se positionnent sur des thématiques en émergence et sur lesquelles les territoires, les bassins de vie peuvent agir comme facilitateurs à leur essor.

Aussi, cette partie entend dresser une liste des atouts les plus emblématiques, non exhaustifs, dont les effets d'entraînement sont les plus conséquents en terme d'attractivité.

Implicitement, ces leviers devront agir sur des éléments qui renforcent la liberté de choix des ménages, des touristes et des entrepreneurs lors de leurs parcours résidentiels et de découverte au sein du territoire.





Vers la poursuite du désenclavement de la Presqu'île ?

La situation géographique du territoire et son éloignement des grands bassins de population l'ont contraint à développer des alternatives pour se raccrocher au continent et développer des liaisons en interne.

La mise aux normes autoroutières de la RN 13 renforce le lien du Pays du Cotentin avec le reste de la Normandie et du continent en général, désormais plus vite accessible.

En terme de transports en commun, 6 lignes régulières express et 3 lignes supplémentaires en période estivale maillent la presque totalité du territoire à raison de 5 à 7 allers retours par jour. A ces lignes s'ajoute un service de transport à la demande, qui lui aussi concerne la majeure partie du Cotentin. Cette offre conséquente par rapport à celles d'autres départements français, n'est pas pour autant suffisante pour répondre aux besoins des actifs. Elle s'adresse essentiellement aujourd'hui aux personnes les moins mobiles et aux écoliers, collégiens et lycéens.

Néanmoins, au sein de l'agglomération cherbourgeoise, l'offre de transport urbain a tendance à se densifier et entend s'améliorer davantage dans les prochaines années au travers d'un Bus à Haut Niveau de Services.

Quant à l'offre ferroviaire, si elle permet des temps de parcours compétitifs par rapport à l'automobile au sein du Pays du Cotentin, elle s'est dégradée passant d'une distance-temps de 2h45 entre Cherbourg et Paris en 2011 à 3h10 aujourd'hui. Le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie qui envisage la création de nouveaux tronçons entre Evreux et la capitale pourrait à terme réduire le temps séparant Cherbourg de Paris.

L'offre de transport interurbain

(Source : Conseil départemental ; EAU PROSCOT)

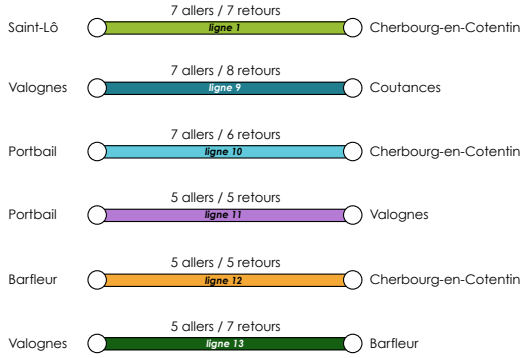

L'offre de transport routier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire

(Source : Conseil départemental, Géoportail, ; EAU PROSCOT)

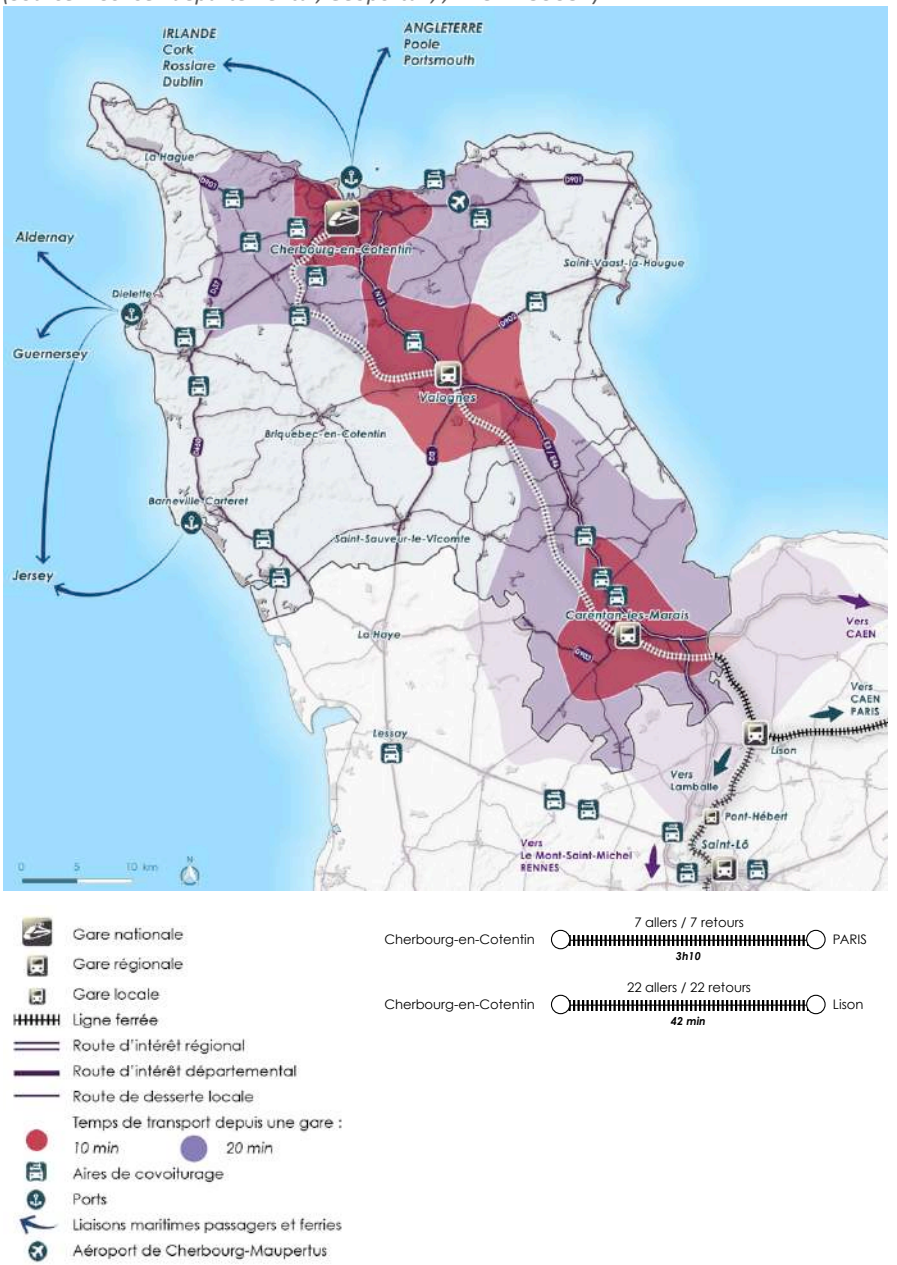

Les emplois métropolitains, de l'intelligence et de l'ingénierie, les ressources humaines associées... un atout à renforcer et à utiliser

Alors que les fonctions présentielles et productives sont réparties de manière uniforme sur l'ensemble de l'espace français, il n'en va pas de même pour les fonctions métropolitaines qui sont localisées dans les agglomérations et métropoles nationales.

Ces emplois sont qualifiés et sont un indicateur du rayonnement et du dynamisme des grandes agglomérations et métropoles. Leur présence est indispensable au bon fonctionnement des entreprises industrielles et tertiaires par leur fonction d'expertise, d'organisation, de gestion des ressources humaines, commerciale. Ils contribuent à la notoriété économique territoriale.

A l'échelle du Pays du Cotentin, les emplois métropolitains ont progressé de 1 164 unités, quand l'emploi total a baissé de 727 unités. Cette divergence sous-entend que le pouvoir redistributif des emplois métropolitains dans le circuit économique du territoire est relatif et que le marché de l'emploi se segmente entre des personnes qualifiées moins sensibles aux variations conjoncturelles que des personnes moins qualifiées.

L'encadrement métropolitain, appelé également emplois métropolitains supérieurs, qui correspond à des fonctions de décisions très qualifiées de cadres, est lui en croissance de 729 unités.

Plus finement, les emplois métropolitains sont en augmentation dans l'espace productif innovant, tirés en cela par la présence de la filière énergétique et du pôle tertiaire cherbourgeois.

Cela se confirme par l'augmentation sensible des prestations intellectuelles (ingénieurs notamment) : + 1 052 unités entre 2009-2014. En revanche, les autres fonctions métropolitaines sont plutôt stables au niveau du Pays du Cotentin, notamment dans les fonctions conception-recherche : - 4 emplois.

Parmi les fonctions métropolitaines :
Conception-recherche : *professions de la conception, de la recherche et de l'innovation,*
Prestations intellectuelles : *professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise...,*
Commerce inter-entreprises : *professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre entreprises,*
Gestion : *professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance,*
Culture-loisirs : *professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non.*

Nombre et évolution des emplois métropolitains
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

	Emploi métropolitain			Encadrement métropolitain		
	Effectifs 2014	Part dans l'emploi total	Variation 2009-2014	Effectifs 2014	Part dans emplois métropolitains	Variation 2009-2014
CA du Cotentin	14 369	19,8%	1 198	4 163	29,0%	700
Barneville-Carteret	*298*	*12,5%*	*-38*	*107*	*36,0%*	*-9*
Beaumont-Hague	*2 593*	*29,7%*	*531*	*781*	*30,1%*	*199*
Bricquebec	*346*	*13,0%*	*28*	*50*	*14,3%*	*-13*
Cherbourg-Octeville	*8 163*	*20,7%*	*382*	*2 413*	*29,6%*	*385*
Les Pieux	*1 362*	*18,7%*	*370*	*411*	*30,2%*	*60*
Montebourg	*204*	*11,2%*	*-19*	*23*	*11,1%*	*-6*
Saint-Pierre-Église	*69*	*8,1%*	*-10*	*29*	*42,1%*	*19*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*149*	*10,7%*	*-26*	*26*	*17,6%*	*11*
Saint-Vaast-la-Hougue	*346*	*12,2%*	*-43*	*117*	*33,9%*	*15*
Valognes	*839*	*15,9%*	*23*	*206*	*24,5%*	*41*
CC de la Baie du Cotentin	1 274	14,5%	-34	311	24,4%	29
SCoT du Pays du Cotentin	**15 643**	**19,2%**	**1 164**	**4 474**	**28,6%**	**729**
Manche	34 892	17,9%	1 364	9 361	26,8%	1 071
Normandie	259 096	20,2%	3 472	76 123	29,4%	4 745

Evolution des emplois métropolitains par fonction entre 2009-2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

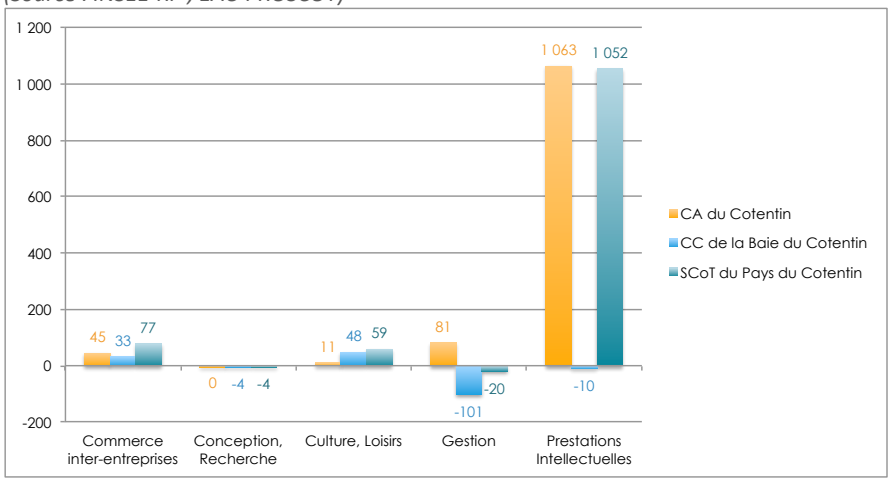

Vers un territoire connecté !

L'offre de très haut débit (THD) se limite encore aujourd'hui aux noyaux des principaux centres urbains. Ailleurs, dans les hameaux et espaces ruraux, le THD est inexistant. L'objectif fixé par le SDTAN est de couvrir l'ensemble des foyers en FFTH d'ici 2027.

Quant à l'internet mobile en 4G, l'offre reste très inégale. La moitié est du territoire n'est pas couverte.

Si le déploiement de l'infrastructure constitue le premier objectif, l'accompagnement des évolutions et usages numériques en est un autre. En effet, plus qu'un outil de développement, le numérique est un préalable pour donner les moyens aux entreprises d'innover (services numériques, gestion et transfert de BIG DATA, économie du partage...) et pour faciliter le quotidien des populations (e-commerce, e-santé, e-learning...).

C'est justement dans ce cadre que le territoire a placé le e-tourisme comme un axe essentiel de son plan d'actions touristiques 2016-2018. L'acquisition de tablettes pour les circuits d'interprétation à destination des touristes et autres solutions d'affichage dynamiques dans les offices de tourisme soulignent cette volonté affichée d'une offre « au goût du jour » pour renforcer à terme l'attractivité et la fidélité au Cotentin.

Dans une perspective de rapprochement au continent et aux grands centres de décision, le territoire sera amené à affirmer la couverture numérique et mobile comme une priorité pour le développement, pour sa compétitivité et pour son attractivité territoriale.

En outre, la réflexion liée aux communications numériques pose la question des horizons temporels de l'amélioration de la situation et de l'équilibre littoral/arrière pays et est/ouest.

La couverture 4G en 2015 par au moins un opérateur
(Source : ARCEP ; EAU PROSCOT)

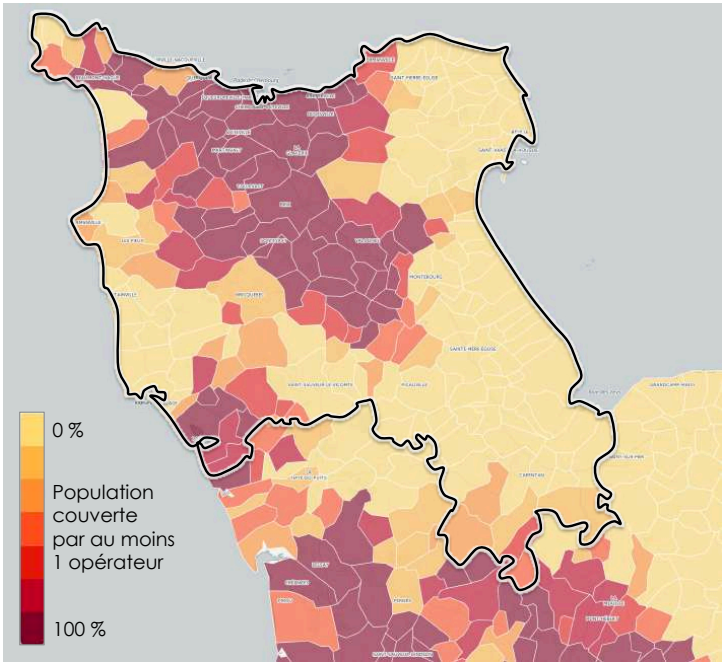

Éligibilité à la fibre optique dans le territoire
(Source : Observatoire du très haut débit ; EAU PROSCOT)

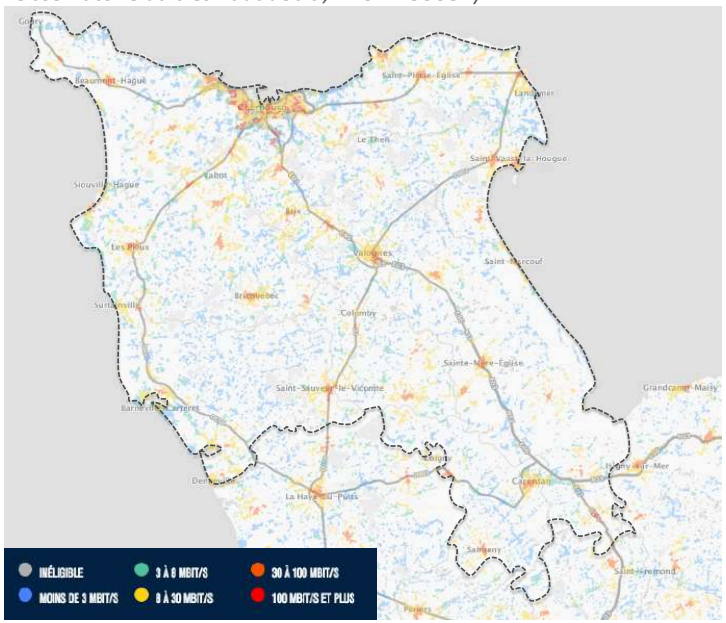

Des formations en lien avec les filières économiques présentes qui préparent l'avenir

Depuis une dizaine d'années, le territoire conforte son offre de formations en adéquation aux besoins de ses entreprises motrices.

La filière énergie, emblématique du Cotentin, peut s'appuyer sur l'Ecole des Applications Militaires de l'Energie Atomique ou encore les spécialités de l'Ecole Supérieur d'Ingénieurs en « énergies marines renouvelables » et « opérations nucléaires ».

Dans les activités marines plus spécifiquement, l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer apporte lui aussi un soutien considérable.

Le Technopôle de Cherbourg Normandie créé dans le but de favoriser les liens entre les différents acteurs de l'industrie, de la formation et de la recherche comprend justement ces 3 pôles : le nucléaire (depuis 2009), les énergies marines renouvelables (depuis 2011) et l'agro-mer (depuis 2011).

Enfin, dans la continuité de ce rapprochement, la filière « industrie des énergies » a été reconnue en 2014 par la labellisation « campus des métiers et des qualifications » donnant davantage de ressources au territoire pour innover dans ces secteurs (énergies marines renouvelables notamment).

En outre, dans un souci de fixer les jeunes sur le territoire, d'autres formations existent comme l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), des BTS sur les métiers de la mode, du notariat, de l'assurance, comptabilité ou encore celles dispensées par l'Université de Caen Normandie via l'IUT Cherbourg-Manche forte de 620 étudiants.

L'enjeu sous-tendu est bien celui de former des étudiants, les fixer sur le territoire après leur cursus, et leur offrir autant un emploi dans le domaine dans lequel ils ont étudié qu'un cadre de vie attractif, alliant équipements et services à la hauteur de leurs envies. Cependant, la diversification du tissu économique est un aspect fondamental pour que ces jeunes formés localement ne partent pas ailleurs.

Au-delà des formations initiales, la formation continue devient un enjeu majeur afin d'anticiper les mutations économiques à l'œuvre, robotisation et numérisation accélérée, et accompagner les personnes dans leurs parcours professionnels pour éviter toute forme de décrochage et exclusion sociale.

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
Industrie des énergies
Cotentin Normandie

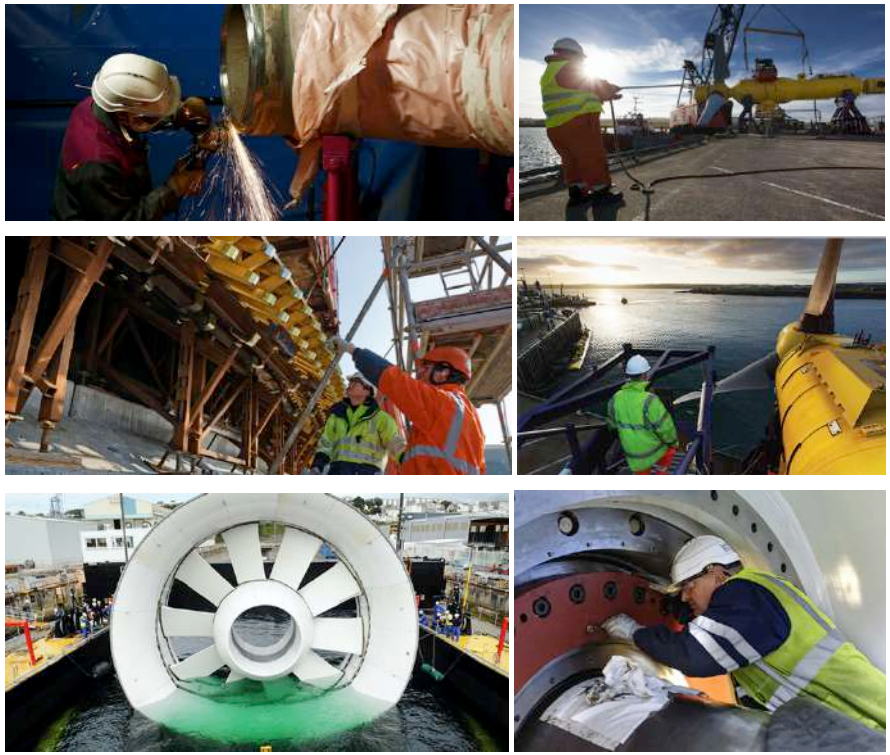

La filière énergétique, une filière motrice à conforter

La filière énergétique représente 26,5 % des emplois salariés recensés sur le territoire en 2015. Depuis 2008, elle n'a cessé de renforcer son poids.

Alors que l'emploi salarié global progressait tout de même de 6 % entre 2008-2015, la filière énergie enregistrait une croissance insolente de 30 %. Ces emplois passant de 9 818 unités à 12 725.

Parmi les activités énergétiques, l'électronucléaire (élaboration et transformation de matières nucléaires, production et distribution d'électricité, traitement et élimination des déchets dangereux) et les services associés (ingénierie, ressources humaines associées sont particulièrement présentes, distribution, etc.).

Globalement, le nucléaire permet au Pays du Cotentin de passer sans grand choc les crises. La principale raison à cela est la présence de donneurs d'ordre implantés localement comme Areva, DCNS et Engie (ex-EDF).

Cela étant, compte tenu de l'avenir encore flou du nucléaire suite aux pressions de l'opinion public, bon nombre de sous-traitants et certains donneurs d'ordre ont commencé à diversifier leurs activités notamment vers les énergies marines renouvelables, la défense ou encore la construction navale. Ceci amène à penser la transversalité des activités nucléaires et des passerelles à bâtir pour se positionner sur de nouveaux marchés à très forte valeur ajoutée.

Néanmoins, la filière énergétique est dans son ensemble tout de même confrontée à des difficultés de recrutement. L'augmentation des effectifs amène à une tension sur le marché du travail, ce d'autant plus que le territoire est pointé pour son manque d'attractivité et d'accessibilité. Afin de pallier cet handicap, les entreprises misent sur la formation interne et le recrutement externe.

Autre fait, la filière énergétique semble cantonnée géographiquement sur l'espace productif innovant où une forme de spécialisation se dévoile entre Le bassin cherbourgeois plus axé sur les services et les bassins des Pieux et de Beaumont-Hague plus industriels. Or, la diffusion de cette économie dynamique située au nord-est du Pays du Cotentin ne se diffuse que très marginalement sur le reste de son périmètre. D'où l'intérêt de conforter et développer d'autres ressources économiques comme l'agroalimentaire, le tourisme et les services à la personne ailleurs.

Évolution des emplois relevant de la filière énergie et des emplois totaux entre 2008 et 2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)

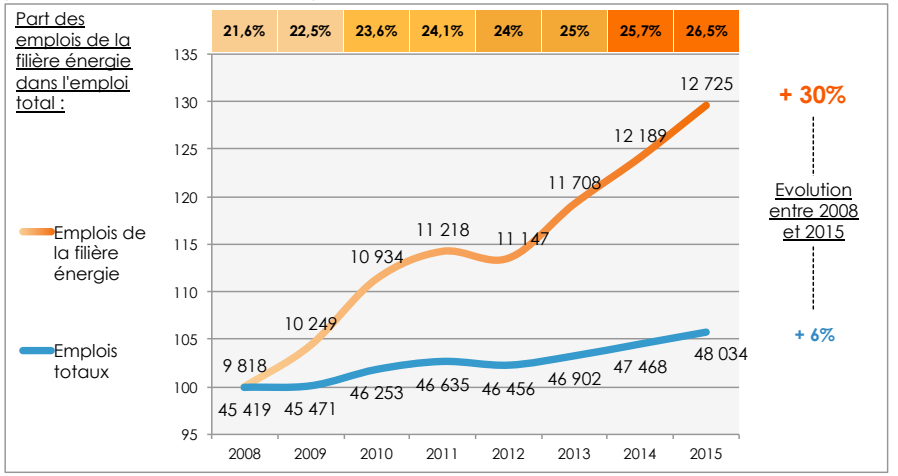

Principales activités de la filière en nombre d'emplois et part dans l'emploi total de la filière en 2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)

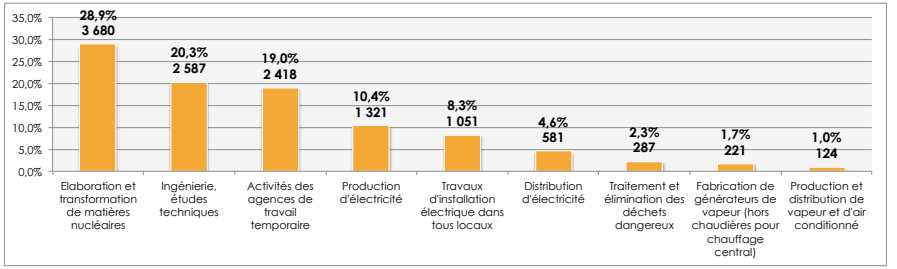

La transition énergétique, levier économique et opportunité de positionnement global

Soucieux de son avenir et conscients de son environnement contraint (risques d'érosion et d'inondation, élévation du niveau de la mer...), les acteurs du Pays du Cotentin se sont depuis longtemps mobilisés dans la lutte contre le changement climatique et la maitrise des consommations énergétiques associée à l'usage d'énergies renouvelables. C'est dans ce cadre que le Syndicat Mixte a initié dès 2010 la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie.

Le premier bilan fait état d'une bonne dynamique dans le **bois-énergie**, issu principalement de l'entretien du bocage. En effet, le linéaire estimé à 53 000 km dans la Manche en 2010 pour un potentiel évalué à 795 000 m^3 de bois/an soit l'alimentation théorique de 90 000 à 110 000 foyers *(source : département de la manche)* peut être exploité sous forme de bûches ou plaquettes. Dans le Cotentin, hormis les maîtres laitiers dotés d'une chaufferie industrielle, il s'agit essentiellement de chaufferies collectives destinées aux bâtiments publics et logements collectifs.

La production de biogaz est également particulièrement active avec 3 installations de **méthanisation** sur des stations d'épuration de Cherbourg-en-Cotentin en 2015 et une unité agricole individuelle à Fontenay-en-Mer *(source : Biomasse Normandie).* Le contexte bas-normand apparaît assez favorable compte tenu du poids de l'agriculture et la présence de nombreuses industries agroalimentaires : 10 200 à 10 350 kt/an sont potentiellement mobilisables selon Biomasse Normandie.

Quant à l'énergie **solaire**, elle varie peu, de 2 900 à 3 100 Wh/m^2/jour permettant de produire environ 140 kWélec/m^2 *(Source : Chambre d'Agriculture)*. Les quantités d'énergie produites restent toutefois marginales dans le bilan.

En ce qui concerne l'**éolien terrestre**, le SRE a identifié la presque totalité de l'arrière-pays en zone favorable. 5 parcs éoliens sont installés dans le territoire.

C'est néanmoins l'**hydrolien** qui concentre toutes les attentions avec non seulement 2 sites à fort potentiel d'exploitation mais surtout l'accueil d'une ferme pilote d'ici 2018 dans le puissant courant du Raz Blanchard. 7 hydroliennes OpenHydro équivalent à une production de 5 gigawatts y seront installées.

Le territoire entend également, en accueillant à Cherbourg deux usines de fabrication d'éoliennes offshore pour alimenter le futur parc éolien de Courseulles-sur-Mer, installer de telles infrastructures sur son domaine maritime à l'avenir.

Par ailleurs, la Manche se veut être un pionnier de l'économie de l'**hydrogène** et porte dans ce cadre plusieurs projets pilotes de mobilité. L'opération « Hyload », station-service à hydrogène à l'aéroport de Cherbourg-Maupertus, est l'un d'entre eux.

Enfin, le Pays du Cotentin est attentif à la réutilisation et la transformation des matières et énergies en ressources nouvelles. C'est ainsi qu'il souhaite favoriser l'émergence de projets liés à l'**économie circulaire**. Une démarche d'écologie industrielle est donc en cours d'expérimentation sur trois zones d'activités du Cotentin (zones de Sauxmarais et des Mielles) où des synergies inter-entreprises sont recherchées.

Somme toute, le Cotentin s'investit pleinement dans le développement des énergies de demain pour non seulement anticiper les évolutions climatiques, réduire ses besoins en énergies carbonées par plus de performance, améliorer son cadre de vie et sa qualité de l'air, mais aussi pour apparaître précurseur dans certaines filières, en premier lieu dans les énergies marines renouvelables.

Production d'énergies renouvelables et efficacité énergétique en 2012
(Source : Observatoire Bas-Normand de l'Energie et du Climat ; EAU PROSCOT)

Par énergie	SCoT du Pays du Cotentin		Valeurs Manche
	Valeurs	% / Manche	
Production d'énergies renouvelables (MWh)			
Eolien	59 330	35%	168 143
Hydraulique	0	0%	23 641
Solaire photovoltaïque	3 999	18%	21 895
Bois	445 594	38%	1 166 715
Solaire thermique	522	31%	1 704
Biogaz	20 471	43%	47 984
Rénovations globales et constructions performantes	0	-	0
Pompes à chaleur géothermiques	209	12%	1 707
Déchets renouvelables	0	-	0
Total production d'énergies renouvelables	**530 089**	**37%**	**1 431 789**
Consommations d'énergies évitées (MWh)			
Isolation	-1 489	30%	-5 023
Rénovations globales et constructions performantes	-14 874	89%	-16 644
Total économies d'énergie	**-16 363**	**76%**	**-21 667**

Des espaces remarquables pour un cadre de vie reconnu

Les atouts exceptionnels que constituent la diversité paysagère et la richesse écologique cotentinoise font l'objet d'inventaires et de classements qui plaident pour une gestion concertée, intégrant l'ensemble des acteurs du territoire.

Depuis 2011, de nouveaux espaces tant marins, côtiers que terrestres, ont fait l'objet d'une reconnaissance écologique. Parmi les nouvelles ZNIEFF inventoriées, peuvent être cités des espaces de grandes superficies tels les landes de Romont, les marais du canal Vire-Taute ou encore des zones conchylicoles et sites à moules. Au total, 19 ZNIEFF terrestres et 6 maritimes de type II (grands ensembles riches) sont dénombrées ainsi que 92 ZNIEFF terrestres et 10 maritimes de type I (secteurs d'intérêt biologique remarquable avec espèces animales et végétales rares).

Comme en 2011, on recense aujourd'hui 12 sites NATURA 2000 sur le territoire, majoritairement localisés en frange littorale voire débordant sur la mer.

Le patrimoine naturel local est également reconnu par 2 réserves naturelles nationales, la Mare de Vauville et le Domaine de Beauguillot ainsi que deux zones d'arrêtés de protection de biotope, les falaises de Jobourg et les cordons dunaires à Chou marin. On note aussi la création d'une réserve naturelle régionale nouvelle, les marais de la Taute.

On compte par ailleurs 10 sites classés ou inscrits auxquels s'ajoutent les opérations Grands Sites que sont « La Hague » et « Normandie 44 ».

En outre, la couverture du territoire en zones humides est importante compte tenu de la densité du maillage hydrographique et la surface des marais.

L'autre différence non négligeable depuis 2011, n'est autre que l'identification en cours de 12 sites de la Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées métropolitaines (SCAP) et dont le SCoT devra accompagner la mise en place.

Ces réservoirs de biodiversité fonctionnent finalement de manière complémentaire au réseau forestier et bocager et forment ensemble le support de la continuité de la trame verte et bleue. Plus spécifiquement, les enjeux relatifs au territoire concernent :

- la conservation voire le rétablissement des liaisons inter-forestières ;
- le maintien de la trame verte au sein de la matrice agricole grâce au maillage boisé et bocager et le maintien des connexions des espaces côtiers entre eux et avec les espaces arrières-littoraux ;
- la conservation du bon état écologique des cours d'eau ;
- la protection concomitante des éléments de nature ordinaire soulignant l'intérêt d'une trame verte urbaine complémentaire.



La mare restaurée
(Centre permanent d'initiatives pour l'environnement)



Les marais de la Taute
(FranceNormandie)



Les falaises de Jobourg
(La Hague Tourisme)

La trame verte et sa gestion

(Source : EQS PROSCOT)

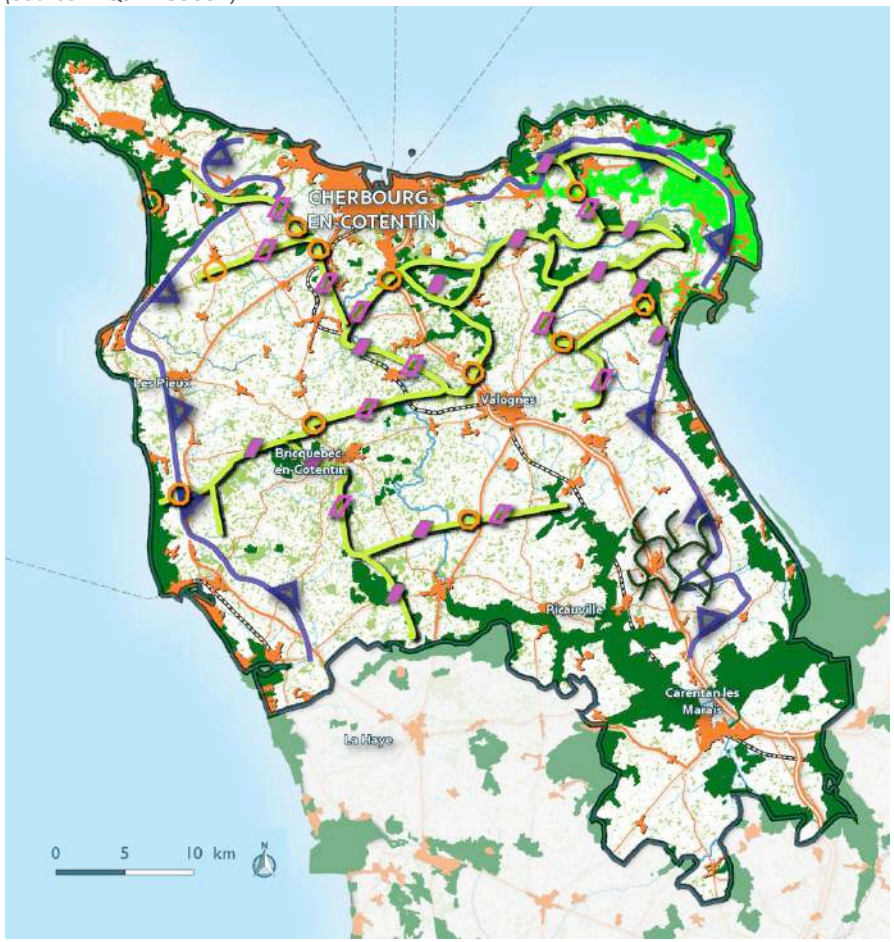

- Les réservoirs de biodiversité (selon SRCE)
- Secteur à biodiversité de plaine
- Boisements principaux
- Les corridors à bon potentiel du SCoT
- Les corridors du SCoT dont le potentiel est plus faible ou plus indécis
- Les franchissements d'infrastructures potentiels à étudier
- Le bocage du Plain oriental
- La perméabilité des ambiances littorales

La trame bleue et sa gestion

(Source : EQS PROSCOT)

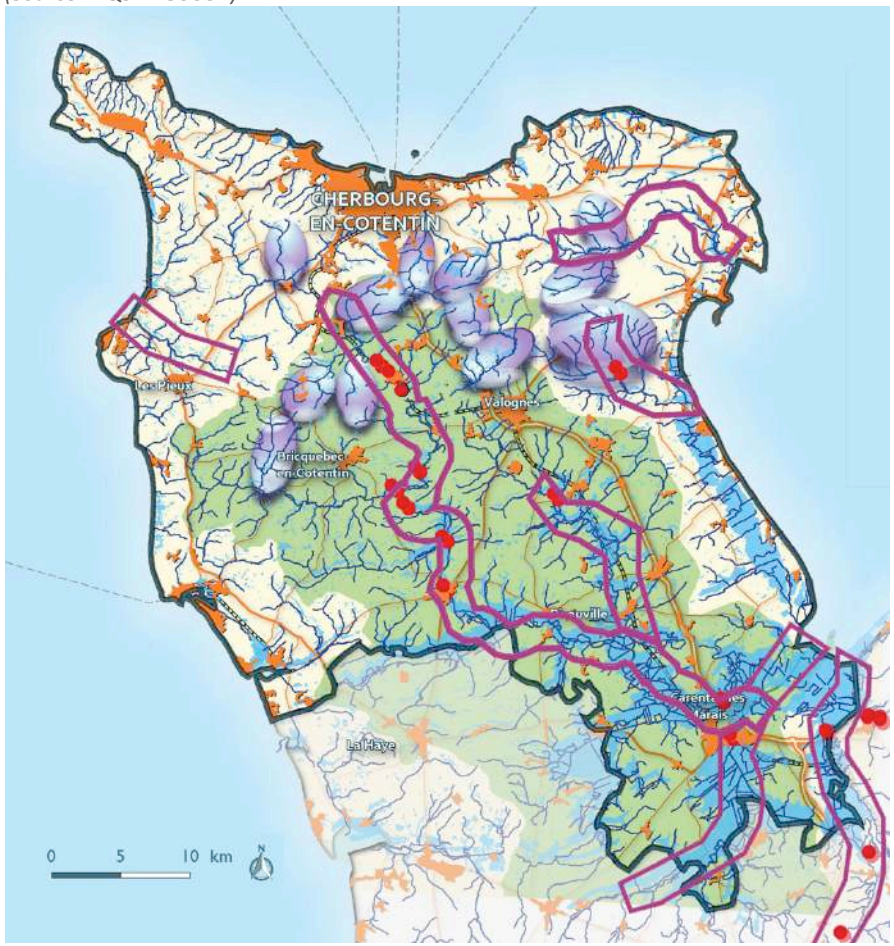

- Les bassins versants côtiers (un objectif de maîtrise des influences directes sur les cours d'eau)
- Le bassin versant de la Douve : un objectif de gestion continue des liens entre zones humides, cours d'eau et les milieux naturels environnants
- Les cours d'eau permanents et temporaires, ainsi que leurs abords (fonds de talweg) : un objectif de préservation de leur intégrité spatiale et écologique et un enjeu de continuité
- Les axes majeurs à migrateurs : un objectif de continuité stratégique pour les poissons amphihalins (grands migrateurs : saumon, truite...).
- Principaux réservoirs biologiques : un objectif de bon état écologique des cours d'eau et secteurs dans lesquels les espèces animales et végétales ont les conditions nécessaires à leur cycle de vie et peuvent se diffuser.
- Les zones humides : un objectif de préservation des milieux et de corridors humides en faveur de la biodiversité et de gestion au regard des activités humaines pour les marais du Cotentin et du Bessin
- Action prioritaire ponctuelle sur cours d'eau (obstacles cités dans le plan Anguille – SRCE - SAGE)

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et un maillage bocager emblématique porteurs d'exception

Bénéficiant d'un appareil de valorisation et de gestion via un Parc Naturel Régional (PNR), les Marais du Cotentin et du Bessin s'étendent sur de très grandes superficies dont la présence de l'eau, plus ou moins discrète, dégage de grandes ouvertures.

Ils se composent d'une variation fine de milieux, entre les grands marais et la Baie des Veys, les marais de grande vallée, les Coteaux et espaces montueux et enfin les espaces bocagers, prenant la forme de doubles strates ou de petites haies.

Que ce soit sur le périmètre du PNR ou dans l'ensemble du territoire, le maillage bocager assure une transition entre les différentes entités paysagères et incarne une trame écologique à forte valeur environnementale : protection vis-à-vis du vent, accueil de la biodiversité (faune comme flore), maintien du sol, gestion des ruissellements, fourniture en bois...

Dans ce cadre, le PNR mène des actions en faveur de sa préservation et plus largement pour gérer et préserver la biodiversité et le patrimoine bâti et paysager. Il apparaît pour le territoire, comme un véritable outil pour l'organisation du développement dans le temps (appui technique pour la lutte contre la précarité énergétique, aide à l'aménagement des espaces publics, impulsion de démarches innovantes et bonnes pratiques environnementales pour les entreprises et les collectivités,...).

Le PNR agit par ailleurs pour faire reconnaitre la qualité et la singularité du territoire. Il constitue finalement un attracteur sans précédent pour asseoir la notoriété des Marais du Cotentin et du Bessin comme une destination de loisirs, de nature et de ressourcement.

Plus qu'un lieu d'éloignement entre le Cotentin et le continent, le PNR et ses marais sont un catalyseur de liens, d'échanges qui s'ouvrent vers les espaces au sud comme le Bessin, le Saint-Lois et le Coutançais.

Les marais, au fil des saisons
(Source : PNR des marais du Cotentin et du Bessin ; EAU PROSCOT)







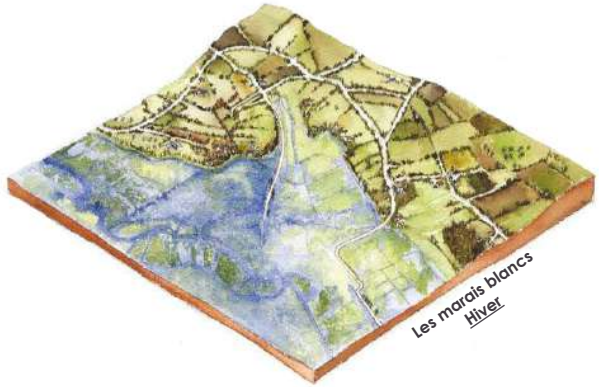

Les motifs bocagers
(Source : googlestreetmaps ; EAU PROSCOT)



« En Cotentin », une destination touristique au service de la notoriété et de l'attractivité du territoire !

Le Cotentin, qui se vivait très intime et confidentiel, a su cultiver son identité pour constituer une destination touristique à part entière, indépendante de celle proposée à l'échelle de la Manche.

En effet, les acteurs touristiques locaux se sont mis en réseau et coordonnés pour définir une offre différenciante bâtie sur 5 thématiques fortes, propres au territoire à savoir les activités nautiques et la plaisance, la mémoire, l'histoire, la nature et le terroir.

L'orientation choisie est celle d'un tourisme de court séjour et de proximité, pour un public originaire du Grand Ouest et de la région parisienne. 4 cibles prioritaires ont dans ce cadre été déterminées, la famille, les amis et les amateurs de nautisme et sports de nature.

Le résultat de ces efforts est plus que perceptible. Entre 2008 et 2015, les emplois 100 % touristiques ont progressé de 8 %. La hausse des fréquentations des principaux sites (+ 130 000 visites environ entre 2006-2016) témoigne également d'un Cotentin qui se vit généreux et accueillant.

Les acteurs locaux soulignent qu'outre l'amélioration et la structuration de l'offre, le développement récent d'escales de croisières, la fréquentation accrue des résidences secondaires et la prédilection des courts séjours en période de contraction budgétaire des ménages sont d'autres facteurs à l'origine de ces tendances positives. *(Source : diagnostic et orientations stratégiques du Cotentin pour 2014-2020, Syndicat mixte du Pays du Cotentin).*

Néanmoins, l'amélioration de l'offre d'hébergements reste timide pour certains secteurs (Saint-Pierre-Eglise, Bricquebec...). La montée en gamme (hôtellerie de charme) et la diversification (hébergements insolites par exemple) permettraient sans doute d'élargir le panel de choix et répondre à la diversité des attentes.

Enfin, si le Cotentin jouit d'un patrimoine paysager et bâti exceptionnel, il ne bénéficie pas de grands attracteurs touristiques (événements, grand équipement...) pouvant accroitre son rayonnement national au-delà de son histoire (tourisme de mémoire) et le rendre compétitif vis-à-vis du Calvados notamment (Festival du cinéma américain, Festival de musique de Beauregard...).

Toutefois au travers de la montée en puissance du tourisme, la notoriété du territoire en sera que plus accrue. Plus grande sera, alors, l'attractivité du Pays du Cotentin.

L'offre touristique du Pays du Cotentin
(Source : Manche tourisme, En Cotentin - Pays touristique du Cotentin ; EAU PROSCOT)

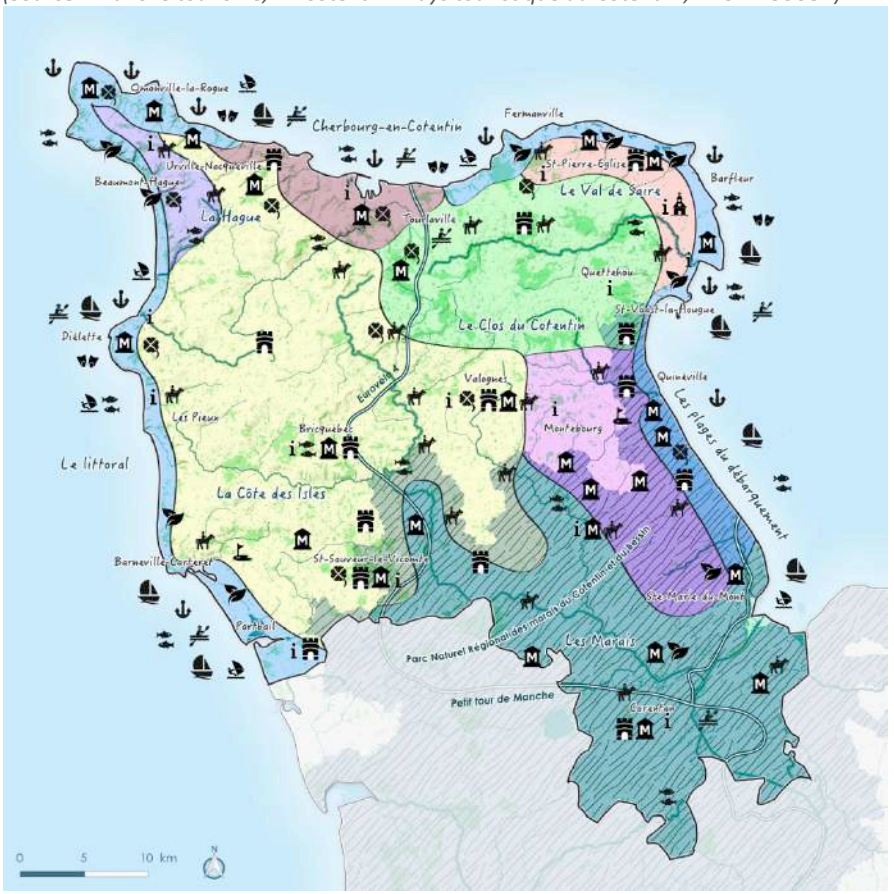

Un terroir de qualité au bénéfice d'une culture de proximité et de modes de consommation durables, de traçabilité et de santé

À l'heure de l'évolution des modes de consommation et de la recherche de produits certifiés de qualité, l'échelle locale se réaffirme et ouvre des perspectives de diversifications nouvelles pour l'agriculture.

Cette tendance globale est aussi vraie sur le Cotentin où les exploitations converties ou se convertissant bio sont de plus en plus nombreuses et dont les orientations sont le reflet des spécificités agricoles locales, majoritairement laitières et ponctuellement légumières (141 exploitations en 2015 contre 126 en 2012)

Dans la même mouvance, il est désormais possible de s'approvisionner directement chez le producteur et de se fournir en produits qualifiés « Manche Terroir ». Cette labellisation donne une traçabilité aux produits locaux, certifiant du goût, de la tradition dans les méthodes de fabrication et de l'origine manchoise des matières premières et des savoir-faire.

En plus d'autres productions labellisées (AOC, IGP...), ces démarches jouent en faveur d'une image qualitative du territoire à valoriser et faire connaître en lien avec l'agro-tourisme, qui s'initie progressivement. Elle nécessite néanmoins d'être accompagnée davantage aujourd'hui pour constituer une réelle valeur ajoutée pour les agriculteurs et le territoire.

Le terroir exprime alors un patrimoine commun au Cotentin, mais également à la Normandie, dans un processus de valorisation artisanale qui cherche à affirmer sa spécificité.

Les signes de qualité sur le territoire
(Source : INAO ; EAU PROSCOT)

AOP Camembert de Normandie
AOP Pont l'Evêque
AOP Beurre et Crème d'Isigny

AOP Prés-salés du Mont Saint Michel
IGP porc de Normandie
IGP volaille de Normandie

IGP Cidre de Normandie
IGP Pommeau de Normandie

IGP Poireaux de Créances

L'agriculture de proximité
(Source : Manche Terroirs, Bienvenue à la ferme, Agence Bio, Association Bio Normandie ; EAU PROSCOT)

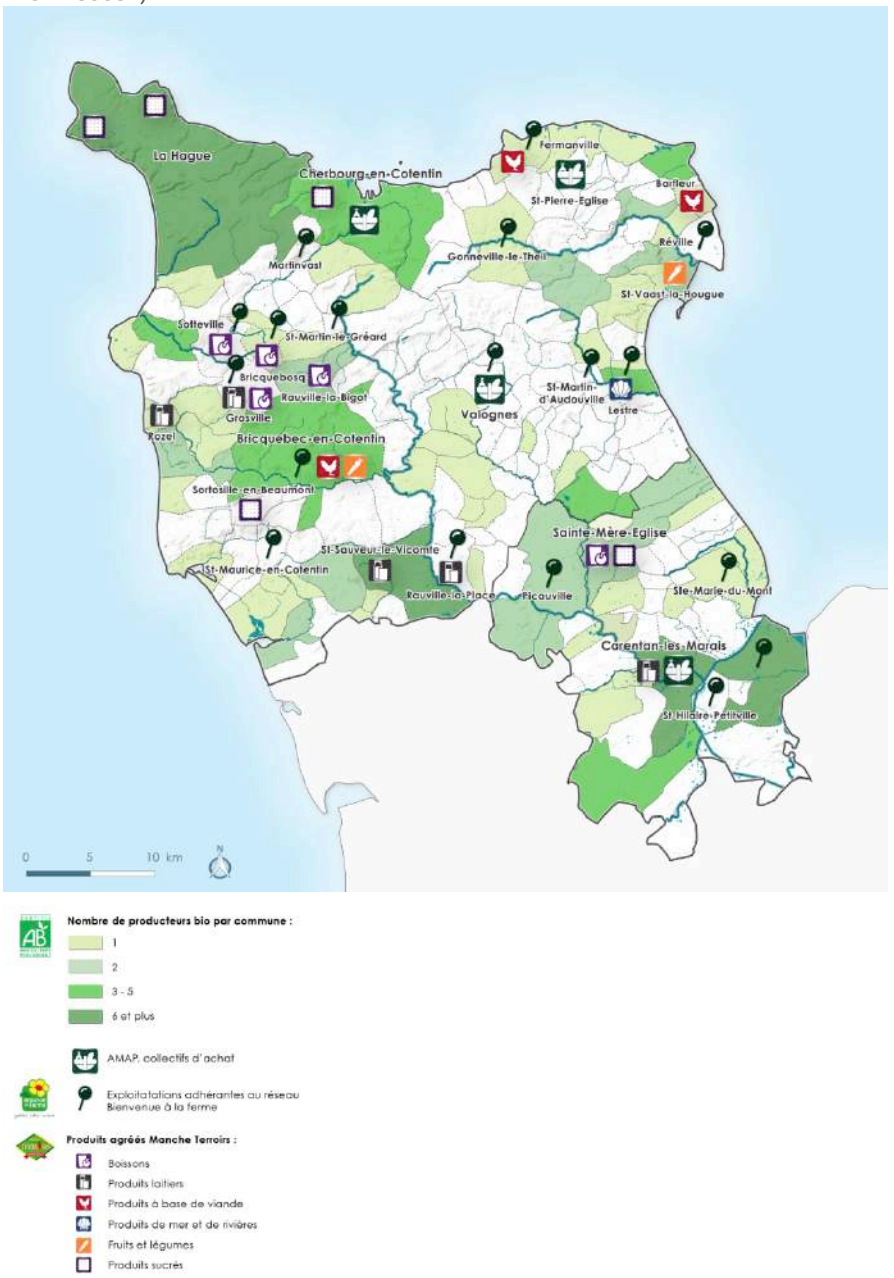

Les produits de la mer, une filière authentique qui reste malgré tout dynamique !

Les activités de production, de pêche et d'aquaculture, qui alimentent toute une partie de l'économie cotentinoise, ont souffert, comme la plupart des pêcheries ailleurs en France, de problématiques de gestion de la ressource et de la hausse des prix du carburant. Le virus ayant impacté les huîtres juvéniles a lui aussi participé à la chute des ventes déclarées en halles en marées entre les années 2000 et 2010 dans le Cotentin.

Depuis, la filière semble se stabiliser. En effet, les actions du Centre de la Marée semblent bénéfiques, tant dans les investissements fournis pour assurer une gamme complète de service de traçabilité que dans la structuration des différents acteurs de la filière. Les produits conchylicoles phares cotentinois reprennent le dessus avec la coquille Saint-Jacques devenue en 2014 la 2nde espèce en valeur du Centre de la Marée et le décollage des ventes de homards.

La pêche du Cotentin, si assez artisanale avec de petits navires, a le double avantage de fournir des produits frais, atypiques (tacaud, bar, grondin, merlin) et de qualité (labels sur la pêcherie du homard, les moules de Barfleur...) et d'apparaître plus responsable face à son environnement (utilisation modérée du chalut de fond). Il s'agit là de véritables atouts compétitifs sur lesquels la filière tend à se positionner et créer de la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la filière peut s'appuyer sur un tissu assez dense d'entreprises de première et seconde transformation (Gel Manche, Alliance Océane...), qui toutefois ne se fournissent pas nécessairement localement mais par importations.

La filière se trouve finalement aujourd'hui confrontée à un certain nombre de défis, pour investir et moderniser sa flotte d'une part et pour assurer le renouvellement de la main d'œuvre d'autre part.

Quoi qu'il en soit, des potentiels de diversification existent et peuvent être activés, vente directe, tourisme, etc., pour pérenniser un secteur qui se trouve tout de même contraint par la fluctuation de l'offre et de la demande, des normes et autres quotas.

Vente en criées des produits de la pêchés entre 2008-2015
(Source : France AGRIMER ; EAU PROSCOT)

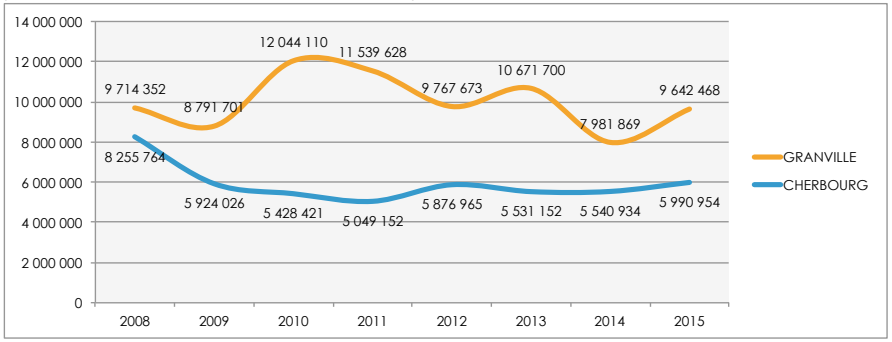

Les produits de la mer issus de la pêche ayant alimentées le Centre de la Marée en 2014
(Source : CCI Cherbourg Cotentin ; Réalisation : EAU)

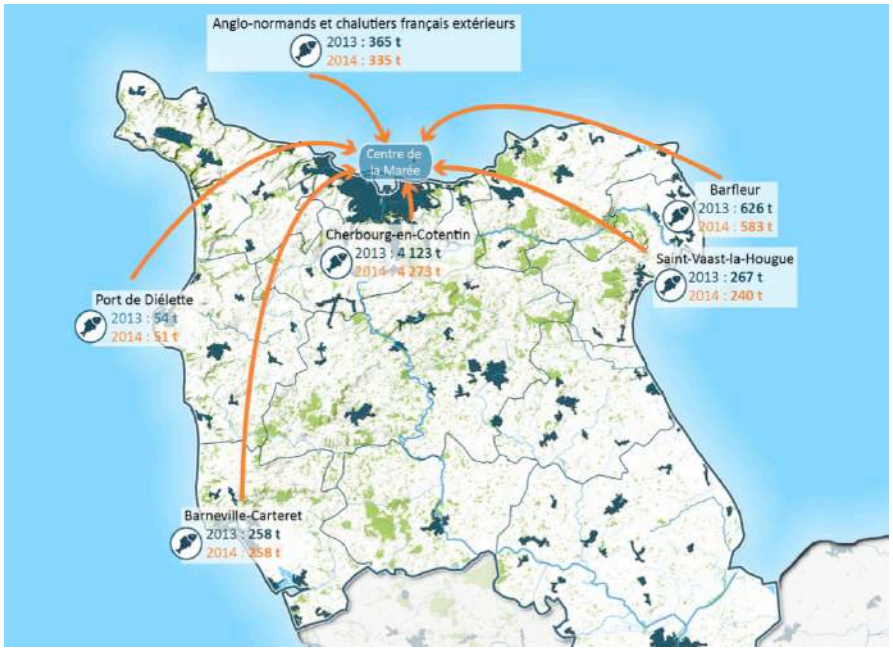

La qualité des eaux : un enjeu de cohérence au regard de l'image du territoire et de la capacité d'accueil

Sur le plan chimique, on note une situation globalement assez dégradée de la qualité des **masses d'eaux superficielles**. La qualité de la Saire et de ses principaux affluents (bassin versant côtier du Nord Cotentin) est qualifiée de mauvaise alors qu'en 2011, elle était plutôt moyenne. Il en est de même pour les principaux cours d'eau des bassins versants de la Douve et de la Taute. Rares sont les cours d'eau, comme le Trottebec, présentant une bonne qualité.

Sur le plan écologique en revanche, la situation est plus contrastée avec parfois des cours d'eau de bonne qualité (La Sinope, le Pommeret, le Mouloir, la Terrette, le Grand Douet, le Trottebec, ...) mais aussi de qualité moyenne (la Saire, la Divette, la Diélette, la Scye, ...), voire médiocre (le Merderet, la Douve, la Taute, le ru de Hacouville, le But, la Vire partie aval, ...). Aucun cours d'eau ne présente toutefois finalement d'état mauvais ou très bon.

Globalement, l'état des lieux des **eaux souterraines** du territoire montre, comme en 2011, un mauvais état qualitatif et un bon état quantitatif. Les eaux de surface du territoire restent quant à elles assez dégradées et leur état ne montre généralement pas d'amélioration sensible depuis le SCoT de 2011. Pourtant, la plupart des cours d'eau du secteur présentent un fort potentiel écologique et méritent un effort particulier de reconquête. Des efforts sont également encore à faire pour les **eaux littorales** (réduction de pollution microbiologique notamment) et pour les gisements naturels présents (zones conchylicoles en particulier).

Quant aux **eaux de baignades**, les eaux sont de bonne qualité, voire excellente pour de nombreuses plages, avec une tendance à l'amélioration.

En ce qui concerne l'**eau potable**, les enjeux principaux concernent la protection de la ressource (périmètres de protection à prendre en compte mais aussi actions sur les bassins versants) et une vigilance à apporter d'un point de vue quantitatif (veiller à la mise en œuvre des solutions envisagées, adapter la capacité d'accueil du territoire, favoriser les politiques d'économie d'eau).

Enfin, les enjeux relevant de l'**assainissement** concernent la protection de la ressource (périmètres de protection à prendre en compte mais aussi actions sur les bassins versants). De plus, comme pour l'eau potable, une attention est à apporter sur l'aspect quantitatif.

Carte de synthèse de la ressource en eau
(Source : EQS PROSCOT)

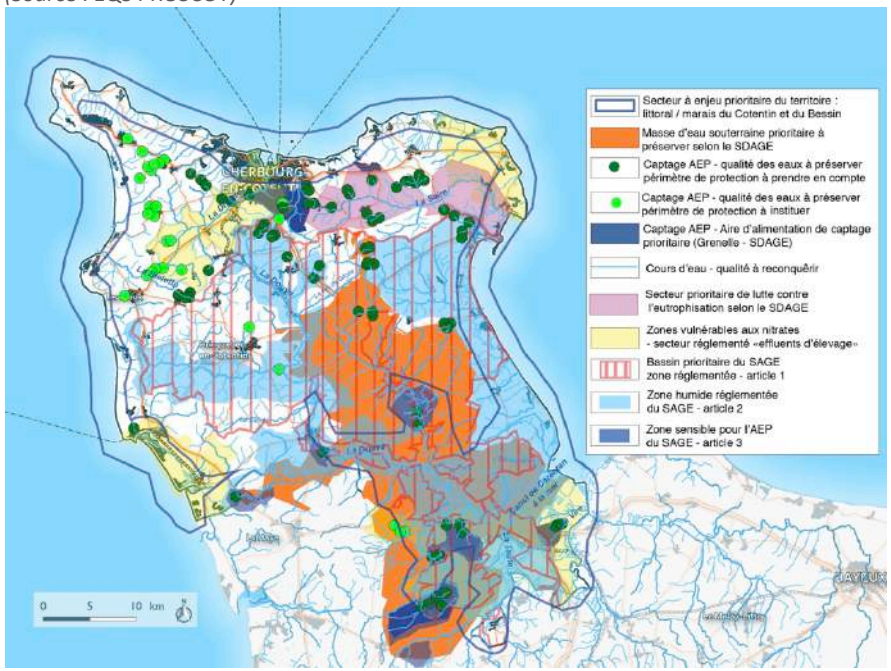

Conclusion

Les atouts divers du territoire, économiques, paysagers, environnementaux, touristiques, les équipements, sont-ils assez nombreux et suffisants pour atteindre un seuil de lisibilité et de liberté de choix pour les personnes qui désirent s'installer ou qui expérimentent déjà le Cotentin ?

Cette question reste ouverte. Toutefois les atouts cités dans cette partie sont tous de nature à :

- Faire du territoire un espace de vie dans lesquels les ménages s'installent dans le temps.
- Renforcer une notoriété et une attractivité globale à même de donner de la lisibilité à la diversité du territoire.
- Faire du Pays du Cotentin un espace de référence nationale, voire internationale dans certains segments, dans les flux économiques et touristiques.

En réalité, l'attractivité territoriale, comme le souligne le SCoT en vigueur, s'exprime au travers de la diversité des espaces de vie et de leurs caractéristiques. Elles s'avèrent à la fois complémentaires et convergentes.

Complémentaires car les caractéristiques des uns et des autres ne viennent pas entraver le fonctionnement des bassins de vie.

Convergentes puisque tous se reconnaissent dans une identité commune cotentinoise créatrice de valeurs humaines et économiques.

Des spécificités au service d'un rayonnement commun
(Source : EAU PROSCOT)

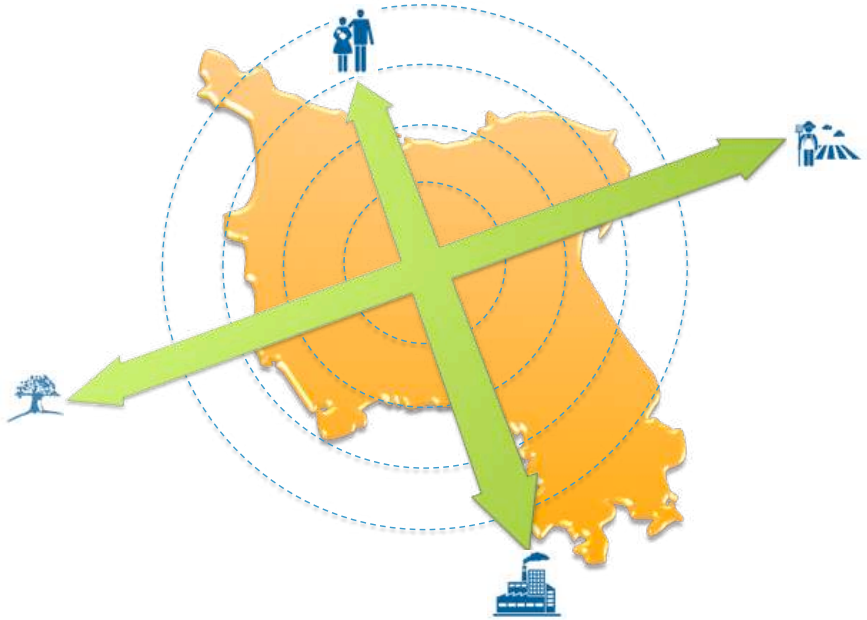



2

E. Conclusion générale

Le territoire du SCoT du Pays du Cotentin est bien plus ouvert que ne le laisse penser l'imaginaire collectif. C'est pourquoi les mouvements socio-économiques, sociétaux et autres politiques nationales, internationales, sont scrutés avec insistance car ils agiront sur son développement.

A titre d'exemple, nous pouvons citer certains faits qui sont autant de forces de changement qui affectent déjà ou affecteront l'ensemble du Pays du Cotentin :

- La course à la concentration pour favoriser les économies d'échelle et l'innovation et qui trouve dans la métropolisation un espace institutionnel et géographique propice.
- Les politiques nationales visant à créer des artères de développement pour l'espace francilien en lui conférant un accès à la mer, à l'image de l'aménagement de la vallée de la Seine.
- L'attractivité des littoraux auprès des populations extérieures qui modifie les sensibilités sociologiques et le mode de fonctionnement de ces espaces. Par exemple, le phénomène de bi-résidence atténue l'attache au territoire et amène à une mutation des caractéristiques des ménages.
- Le Brexit dont l'incidence sur les flux britanniques n'est pas encore connue.
- La robotisation et la numérisation de l'économie ont des incidences au niveau du marché du travail. La formation initiale et continue est alors au cœur d'un dispositif d'adaptation à des nouveaux métiers ou des nouvelles formes de travail.
- Le changement climatique renvoie à une gestion des risques pour protéger les personnes et leurs biens. La montée des eaux ou les inondations sont à anticiper.

Accompagner le changement revient à s'appuyer sur des éléments forts, conférant de la résilience, de la notoriété et qui créent de la valeur ajoutée. Le littoral, les paysages, l'environnement, le patrimoine bâti, des filières économiques de pointes, une relation à l'Histoire particulière et mondialisée sont des éléments taillés pour reconfigurer l'attractivité et la lisibilité du territoire.

Ce constat amène à visualiser trois grands enjeux posés au Pays du Cotentin :

- Un enjeu d'anticipation politique. En effet, un projet stratégique de territoire doit permettre d'avoir un coup d'avance au regard des évolutions à l'œuvre.
- Un enjeu d'aménagement qui devra répondre à au moins trois questions :
  - Quelle politique d'aménagement, quelle organisation, quel développement pour les façades littorales ?
  - Quelle politique mettre en œuvre pour renforcer la capacité de Cherbourg-en-Cotentin à être moteur du développement du Pays du Cotentin et consolider son rôle au sein de la région Normandie ?
  - Comment optimiser l'accessibilité interne comme externe depuis et vers le Pays du Cotentin, ainsi que les liaisons est-ouest ?
- Un enjeu de coopérations internes et externes à organiser pour une offre économique, d'équipements et de services, dont métropolitains, fortifiée au service d'un projet commun cotentinois.

Permettre à l'aire urbaine de Cherbourg de jouer son rôle de moteur de développement et d'être lisible face aux métropoles et agglomérations de l'axe Paris-Seine-Normandie-Grand-Ouest.
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

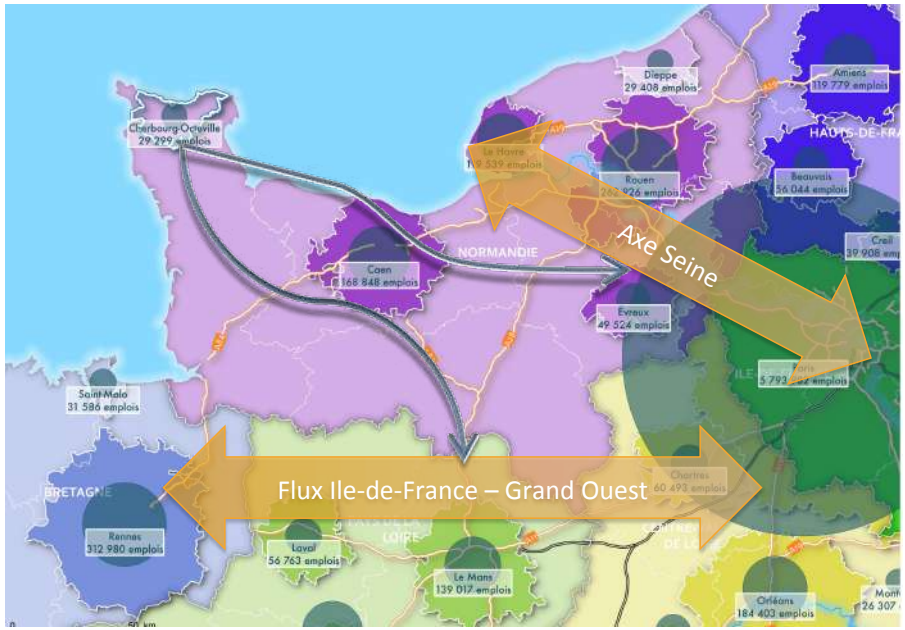

Aire urbaine : *ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périphérique) dont au moins 40 % de la population résident et ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.*

Rapport de présentation

Livrets thématiques



LIVRETS THEMATIQUES

Sommaire

LIVRET 1.
LE MODE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Démographie et habitat

113-140 Observatoire

112-106 DEMOGRAPHIE
114-118 FICHE 1 : Population
119-121 FICHE 2 : Structure de la population
122-124 FICHE 3 : Ménages
125-127 FICHE 4 : Indicateurs sociaux
128-130 FICHE 5 : Migrations résidentielles

131-140 HABITAT
131-133 FICHE 6 : Composition du parc de logements
134-136 FICHE 7 : Qualité du parc résidentiel
137-138 FICHE 8 : Parc social
139-140 FICHE 9 : Besoins en logements et marché immobilier

141-143 Synthèse

LIVRET 2.
LE MODE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Économie

146-187 Observatoire

147-151 FICHE 10 : Données de cadrage
a. Le niveau d'emploi et ses évolutions
b. Le niveau d'attractivité par l'emploi
c. Les actifs, les actifs occupés, les chômeurs
152-156 FICHE 11 : Caractérisation de l'emploi
a. L'emploi selon les grands secteurs économiques
b. L'emploi selon les fonctions économiques
c. L'emploi selon les sphères économiques
d. Les spécialisations
157-159 FICHE 12 : Les entreprises
a. Les grandes entreprises
b. Les établissements
c. Les créations d'entreprises
160-186 FICHE 13 : Activités spécifiques
a. La filière énergétique
b. Tourisme
c. Agriculture
d. Activités maritimes et littorales
187 FICHE 14 : Zones d'activités économiques

188-191 Synthèse

LIVRET 3 :
LE MODE D'AMÉNAGEMENT - Équipements, transports et paysage

194-223 Observatoire

193-206 EQUIPEMENTS
195-196 FICHE 15 : Niveau d'équipements
197-206 FICHE 16 : Équipements, services et commerce

207-200 TRANSPORTS ET MOBILITÉ
207-209 FICHE 17 : Transport routier et ferré
210-211 FICHE 18 : Transport en commun
212 FICHE 19 : Transport aérien
213-214 FICHE 20 : Modes doux
215-219 FICHE 21 : Mobilités domicile-travail
220 FICHE 22 : Couverture numérique et téléphonique

221-225 Synthèse équipements, transports et mobilité

226-243 PAYSAGE
226-227 FICHE 23 : Assise paysagère du territoire
228-231 FICHE 24 : Paysage d'inscription
232-236 FICHE 25 : Motifs paysagers
237-238 FICHE 26 : Structuration des bourgs
239 FICHE 27 : Lisières urbaines
240-243 FICHE 28 : Patrimoine bâti

244-247 LA CONSOMMATION D'ESPACE

248-249 Synthèse paysage et consommation d'espace

252-334 Observatoire

253-269 BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE

- Contexte du territoire : une occupation du sol diversifiée, marquée par un littoral remarquable et un espace agricole vaste au bocage encore assez dense
- Les espaces naturels reconnus du territoire et leur évolution depuis la mise en œuvre du SCoT de 2011
- Des politiques nationales et régionales renforçant la préservation des espaces naturels et visant une meilleure biodiversité
- Conclusion : les enjeux du SCoT par rapport à ceux de 2011

270-290 CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES - QUALITE DES EAUX, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- Rappel : un réseau hydrographique dense divisant le territoire en multiples bassins versants
- Une qualité des eaux de rivières dégradée
- État des lieux globalisé des masses d'eau par bassins versants – actualisation des principaux enjeux
- Une qualité des eaux littorales à préserver ou améliorer
- L'assainissement des eaux usées, une problématique toujours essentielle dans le cadre du SCoT
- L'alimentation en eau potable, une autre problématique essentielle
- Conclusion : de nouveaux enjeux à prendre en compte, de nouveaux objectifs fixés par un contexte normatif qui a évolué (SDAGE, SAGE, DCSMM, ...)

291-301 CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES - ENERGIES

- Une région productrice mais avec une trop faible part encore réservée aux énergies renouvelables
- Une consommation qu'il convient de maîtriser dans les années à venir
- Un bâti globalement énergivore
- Une marge de progrès importante dans les transports
- Des consommations plus limitées dans l'industrie et l'agriculture
- Une production et une consommation énergétique en grande partie responsables des émissions de gaz à effets de serre
- Les perspectives régionales issues du SRCAE
- Des orientations fixées par le SRCAE que le SCoT devra prendre en compte, par le biais du PCET et à travers sa politique urbanistique
- Conclusion : les objectifs de développement durable du territoire – synthèse sur les énergies

302-310 CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES - POLLUTIONS ET NUISANCES (HORS EAU)

- Une qualité de l'air à surveiller, notamment sur Cherbourg et sa périphérie
- Des nuisances sonores liées essentiellement aux trafics routiers et ponctuellement liés à l'aéroport de Cherbourg-Maupertus
- 4 nouveaux sites pollués répertoriés à surveiller
- Une problématique « déchets » toujours d'actualité
- Conclusion sur les nuisances et les pollutions

311-334 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- Un nouveau Dossier Départemental des Risques Majeurs adopté en 2014
- Les risques d'inondation et de submersion marine
- Divers mouvements de terrain à prendre en compte, mais sans influence notable sur l'aménagement global du territoire
- Un risque sismique modéré
- Des risques météorologiques divers
- Des risques technologiques essentiellement liés au risque nucléaire
- Des transports de matières dangereuses liés également essentiellement aux sites nucléaires
- Le risque minier
- Le risque « engins de guerre » toujours présent
- Synthèse des risques majeurs du territoire

335-347 Synthèse et conclusion générale

348-482 Fiches annexes

FICHE 1 : Les ZNIEFF

FICHE 2 : Les sites RAMSAR

FICHE 3 : NATURA 2000

FICHE 4 : Les réserves naturelles – les arrêtés de protection de biotope

FICHE 5 : Les sites classés et inscrits, les opérations grands sites

FICHE 6 : Les sites du Conservatoire du Littoral, du conservatoire des sites naturels et les espaces naturels sensibles du Département

FICHE 7 : Le Parc Naturel régional du marais du Cotentin et du Bessin (et sa charte)

FICHE 8 : Les SCAP (Stratégie de création d'Aires Protégées)

FICHE 9 : Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

FICHE 10 : Le SDAGE Seine-Normandie 2016 – 2021

FICHE 11 : Les SAGE – Le SAGE Douve-Taute

FICHE 12 : La DCSMM et le plan d'actions pour le milieu marin (PAMM)

FICHE 13 : La qualité des plages – suivi 2013 -2016

FICHE 14 : Les capacités épuratoires des stations d'épuration du territoire

FICHE 15 : Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de Basse Normandie (SRCAE BN)

FICHE 16 : Le Plan Climat Énergie Territorial du Cotentin

FICHE 17 : Le Plan Climat Énergie Territorial du PNR du marais du Cotentin et du Bessin

FICHE 18 : Le Plan Climat Énergie Territorial de la CUC de Cherbourg

FICHE 19 : Classement sonore des infrastructures terrestres

FICHE 20 : Communes concernées par les risques majeurs selon le DDRM de 2014

FICHE 21 : Le PGRI du Bassin Seine Normandie 2016 - 2021

FICHE 22 : L'atlas des Zones sous le Niveau Marin (ZMN)

FICHE 23 : Le TRI de Cherbourg - Octeville (cartes de synthèse des enjeux)

FICHE 24 : Le PPRI de la Vire (zonage)

FICHE 25 : Le PPRI de la Divette et du Trottebec (zonage)

FICHE 26 : Le PPRL de Carentan (zonage)

FICHE 27 : Le PPRL de St-Vaast-la-Hougue (zonage)

FICHE 28 : Le PPRL de Barneville-Carteret (zonage)

FICHE 29 : Le PPR Multirisques de la région Cherbougeoise (zonage - document de travail)

SCOT du Pays du Cotentin



Livret

1

LE MODE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Démographie et habitat

[OBSERVATOIRE]

1. POPULATION

- Une polarisation de la population autour de Cherbourg-en-Cotentin et des niveaux de densité plus élevés le long de la N13 et du littoral.

La répartition de la population dans le territoire en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

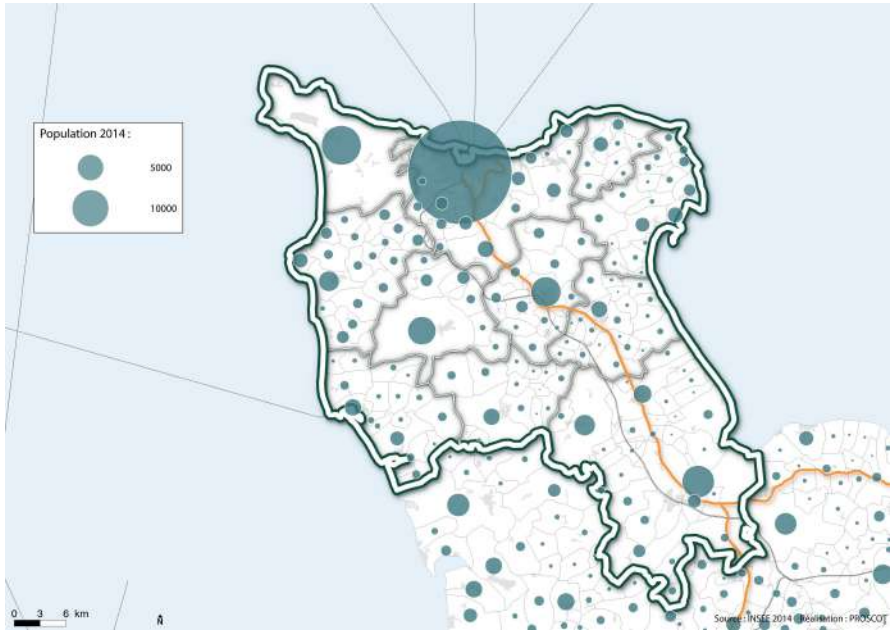

- Ayant certes un niveau de densité plus élevé, la perte de - 2 348 habitants dans la commune nouvelle souligne le besoin de reconquête de Cherbourg pour assumer son rôle de centralité principale et moteur du développement.

La densité de population en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

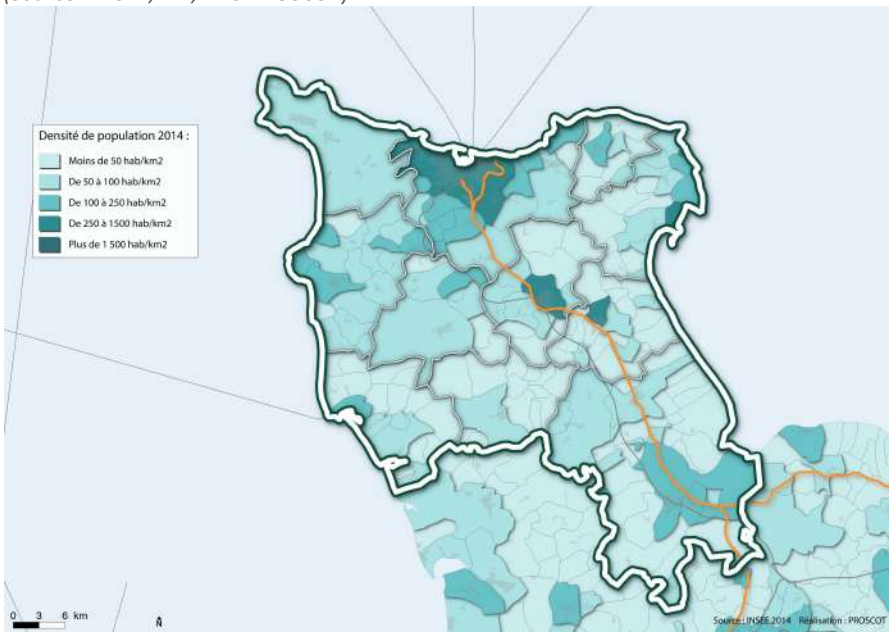

Les 10 communes les plus peuplées du territoire
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Communes	2009	2014	Part dans le SCOT en 2014	Variation 2009-2014	Evol.moy. annuelle 2009-2014
Cherbourg-en-Cotentin	*83 307*	*80 959*	*39,5%*	*-2 348*	*-0,57%*
La Hague	*11 823*	*11 840*	*5,8%*	*17*	*0,03%*
Carentan les Marais	*8 079*	*7 871*	*3,8%*	*-208*	*-0,52%*
Valognes	*7 214*	*6 779*	*3,3%*	*-435*	*-1,24%*
Bricquebec-en-Cotentin	*5 967*	*5 996*	*2,9%*	*29*	*0,10%*
Picauville	*3 384*	*3 371*	*1,6%*	*-13*	*-0,08%*
Les Pieux	*3 588*	*3 160*	*1,5%*	*-428*	*-2,51%*
Sainte-Mère-Église	*2 654*	*2 568*	*1,3%*	*-86*	*-0,66%*
Barneville-Carteret	*2 282*	*2 197*	*1,1%*	*-85*	*-0,76%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*2 053*	*2 192*	*1,1%*	*139*	*1,32%*

Une diminution de la population après une longue période de croissance démographique entre 1975 et 1990.

La trajectoire démographique du territoire, du département et de la région
(Source : INSEE, RP base 100 en 1968 ; EAU PROSCOT)

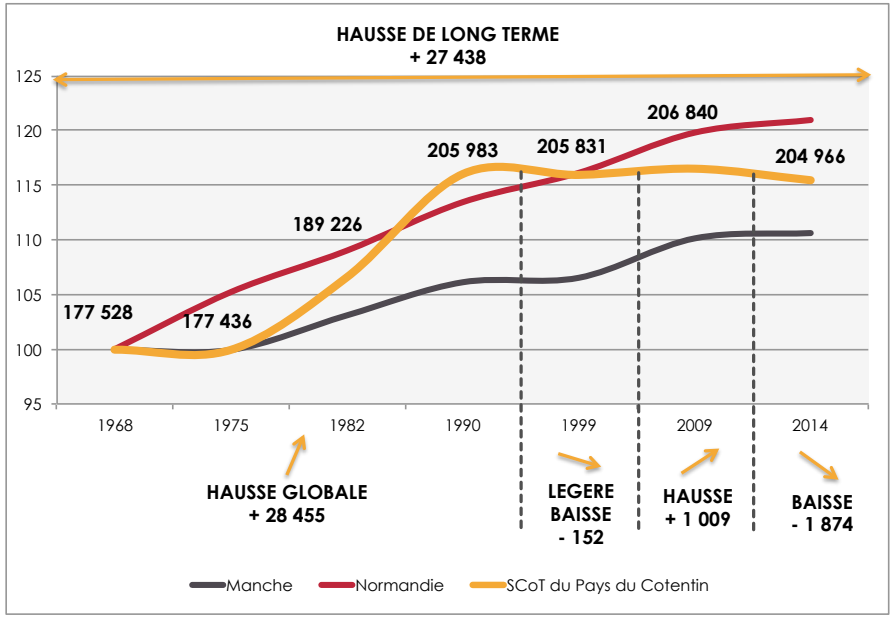

- Sur le long terme, un accroissement de la population très vif dans l'ouest du territoire, dynamisé notamment par les secteurs de Beaumont-Hague, Les Pieux et Bricquebec.
- Une décélération démographique de l'agglomération depuis 1990, qui se poursuit entre 2009 et 2014 par la diminution de 1 902 habitants (-0,40% par an).
- Une hausse de la population particulièrement forte dans les espaces de vie de la frange littorale est (Beaumont-Hague, Les Pieux), sous l'effet des chantiers du nucléaire et des créations d'emplois qui y sont liées.

La trajectoire démographique des EPCI et bassins de vie recomposés
(Source : INSEE, RP base 100 en 1968 ; EAU PROSCOT)

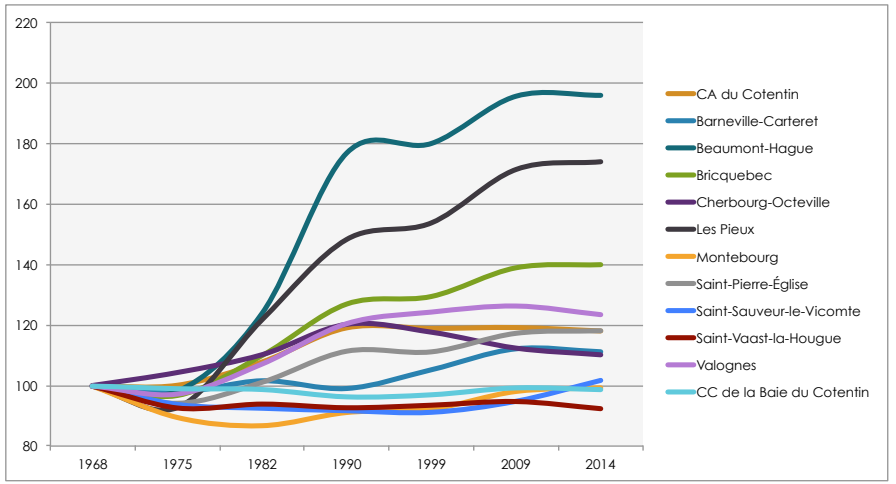

La trajectoire démographique des bassins de vie et EPCI du territoire et leurs évolutions
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Population en 1968	Population en 1975	Population en 1982	Population en 1990	Population en 1999	Population en 2009	Population en 2014	Evol. moy. annuelle 2009-2014	Var. 2009-2014
CA du Cotentin	153 879	154 034	165 887	183 218	182 904	183 375	181 636	-0,19%	-1 739
Barneville-Carteret	*8 020*	*7 835*	*8 147*	*7 942*	*8 439*	*8 994*	*8 915*	*-0,18%*	*-79*
Beaumont-Hague	*6 044*	*5 933*	*7 487*	*10 689*	*10 879*	*11 823*	*11 840*	*0,03%*	*17*
Bricquebec	*7 290*	*7 052*	*8 013*	*9 254*	*9 436*	*10 127*	*10 202*	*0,15%*	*75*
Cherbourg-Octeville	*86 094*	*89 809*	*94 876*	*103 517*	*101 275*	*96 741*	*94 839*	*-0,40%*	*-1 902*
Les Pieux	*9 435*	*8 749*	*11 488*	*13 992*	*14 507*	*16 172*	*16 413*	*0,30%*	*241*
Montebourg	*6 730*	*6 019*	*5 837*	*6 131*	*6 209*	*6 599*	*6 680*	*0,24%*	*81*
Saint-Pierre-Église	*3 707*	*3 490*	*3 747*	*4 128*	*4 120*	*4 347*	*4 378*	*0,14%*	*31*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*5 160*	*4 838*	*4 773*	*4 731*	*4 704*	*4 892*	*5 248*	*1,41%*	*356*
Saint-Vaast-la-Hougue	*10 591*	*9 805*	*9 942*	*9 814*	*9 903*	*10 032*	*9 781*	*-0,51%*	*-251*
Valognes	*10 808*	*10 504*	*11 577*	*13 020*	*13 432*	*13 648*	*13 340*	*-0,46%*	*-308*
CC de la Baie du Cotentin	23 649	23 402	23 339	22 765	22 927	23 465	23 330	-0,12%	-135
SCoT du Pays du Cotentin	**177 528**	**177 436**	**189 226**	**205 983**	**205 831**	**206 840**	**204 966**	**-0,18%**	**-1 874**
Manche	451 939	451 662	465 948	479 636	481 471	497 762	499 958	0,09%	2 196
Normandie	2 757 520	2 901 847	3 006 341	3 128 565	3 202 385	3 303 822	3 335 645	0,19%	31 823

- Un solde migratoire négatif (-0,26% par an entre 2009-2014) ne permettant pas de soutenir la natalité : une lente décroissance du solde naturel depuis 1990 qui soulève l'enjeu de l'attractivité effective du territoire.

Variation de la population en taux annuels moyens selon le solde naturel et migratoire depuis 1968

(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

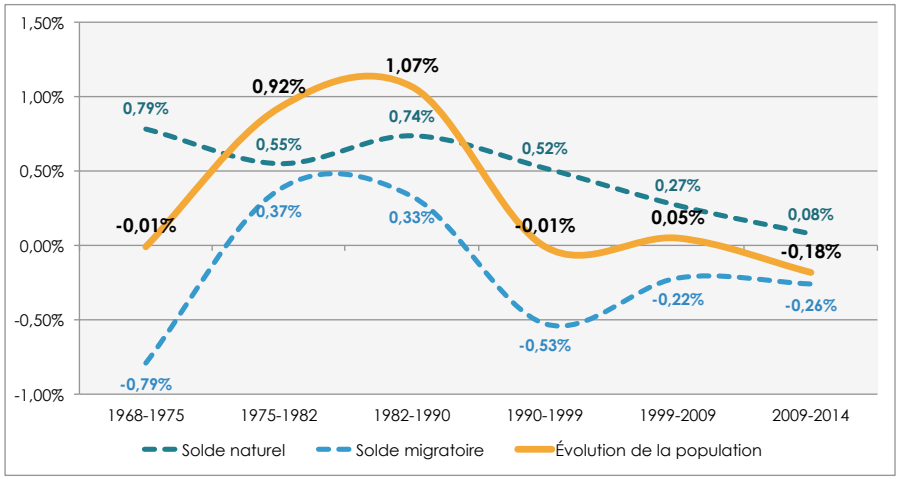

Variation de la population en taux annuels moyens selon le solde naturel et migratoire entre 2009-2014

(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Évolution de la population		Due au solde migratoire		Due au solde naturel	
	Variation	%/an	Variation	%/an	Variation	%/an
CA du Cotentin	-1 739	-0,19%	-2 834	-0,31%	1 095	0,12%
Barneville-Carteret	*-79*	*-0,18%*	*167*	*0,37%*	*-246*	*-0,55%*
Beaumont-Hague	*17*	*0,03%*	*-283*	*-0,48%*	*300*	*0,51%*
Bricquebec	*75*	*0,15%*	*-71*	*-0,14%*	*146*	*0,29%*
Cherbourg-Octeville	*-1 902*	*-0,40%*	*-2 737*	*-0,57%*	*835*	*0,17%*
Les Pieux	*241*	*0,30%*	*-177*	*-0,22%*	*418*	*0,51%*
Montebourg	*81*	*0,24%*	*141*	*0,43%*	*-60*	*-0,18%*
Saint-Pierre-Église	*31*	*0,14%*	*61*	*0,28%*	*-30*	*-0,14%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*356*	*1,41%*	*360*	*1,43%*	*-4*	*-0,02%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*-251*	*-0,51%*	*53*	*0,11%*	*-304*	*-0,61%*
Valognes	*-308*	*-0,46%*	*-348*	*-0,51%*	*40*	*0,06%*
CC de la Baie du Cotentin	-135	-0,12%	160	0,14%	-295	-0,25%
SCoT du Pays du Cotentin	**-1 874**	**-0,18%**	**-2 674**	**-0,26%**	**800**	**0,08%**
Manche	2 196	0,09%	2 761	0,11%	-565	-0,02%
Normandie	31 823	0,19%	-12 348	-0,07%	44 171	0,27%

- Un contraste est / ouest perceptible entre :
  - Une attractivité pour les populations nouvelles plus forte dans l'est du territoire, au sein des bassins de vie de Montebourg, Saint-Vaast-la-Hougue, Saint-Pierre-Eglise, Barneville et Carentan, aux prix immobiliers plus compétitifs ;
  - Des niveaux de natalité à l'échelle des bassins de vie seulement positifs dans l'ouest du Pays du Cotentin, Beaumont-Hague, Bricquebec, Cherbourg et plus modérément Valognes où les actifs sont plus nombreux.

L'évolution moyenne annuelle de la population dans le territoire entre 2009 et 2014 par le solde migratoire et naturel
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

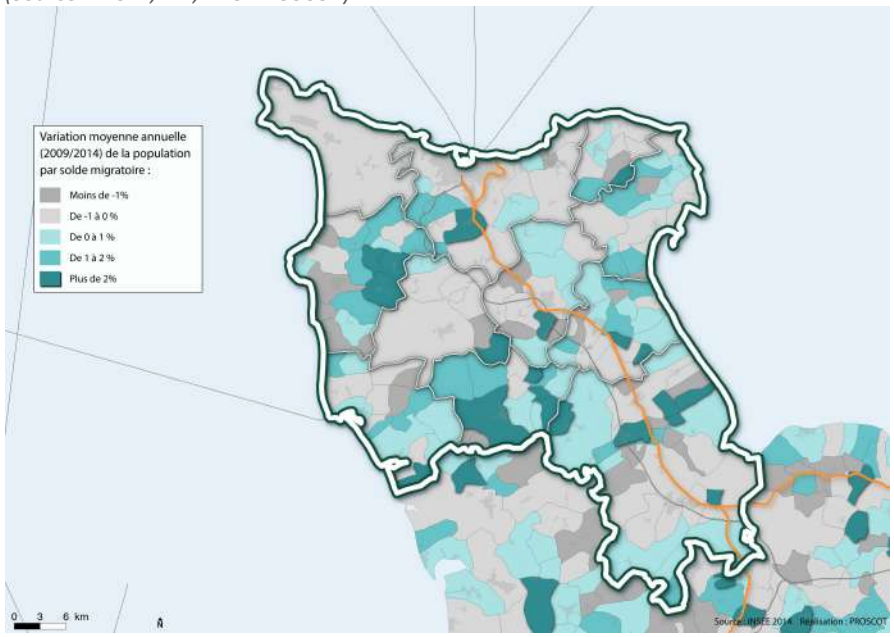

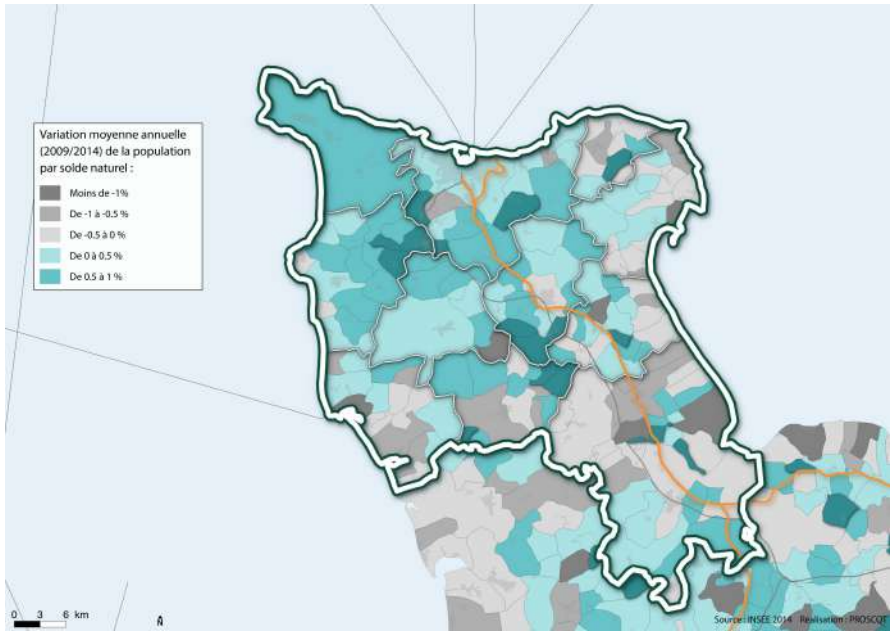

- Sur cette même période, une périurbanisation de Cherbourg et un desserrement du littoral qui profitent essentiellement à l'arrière-pays, le bassin de vie de Saint-Sauveur-le-Vicomte plus particulièrement (+1,41% par an).
- Un territoire plus vieillissant dans l'est du territoire et le sud des bassins de vie des Pieux et Saint-Sauveur-le-Vicomte.

L'évolution moyenne annuelle de la population dans le territoire entre 2009 et 2014 par communes et bassins de vie
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

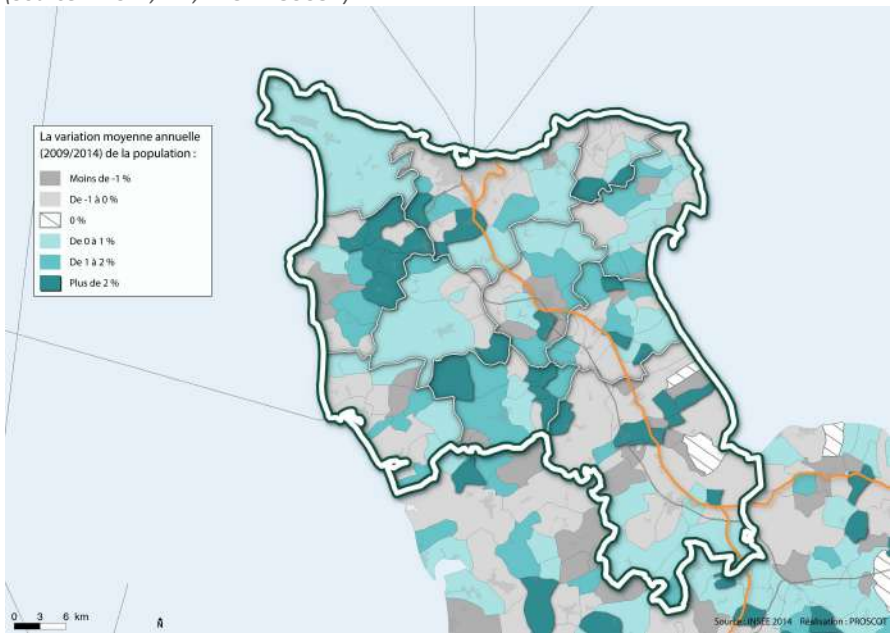

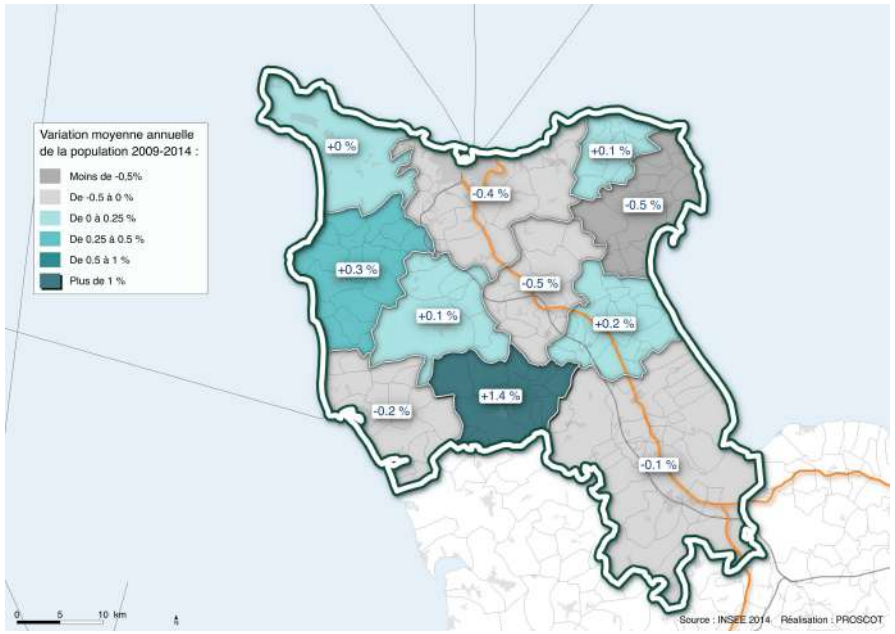

- Des évolutions plus hétérogènes dans la pointe sud de la Baie du Cotentin où se desserrent Carentan et Isigny-sur-Mer.
- Une baisse de la population à l'échelle du bassin de vie de Saint-Vaast-la-Hougue à nuancer par un phénomène de desserrement de Saint-Vaast et Réville au bénéfice des communes voisines.

2. STRUCTURE DE LA POPULATION

Un territoire encore relativement jeune...

- Une classe d'âge 0-19 ans bien présente mais un déficit des 20-29 ans résultant du départ des étudiants vers les grandes agglomérations voisines pour se former (Caen, Rouan, Rennes...).
- Une population aux classes d'actifs matures qui d'ici 15 ans vont modifier la physionomie du territoire.
- Des espaces de vie globalement plus jeunes sur la frange ouest du territoire (Beaumont-Hague, Cherbourg) que sur la frange est (Montebourg, Saint-Vaast-la-Hougue, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte).

Structure de la population du Pays du Cotentin en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

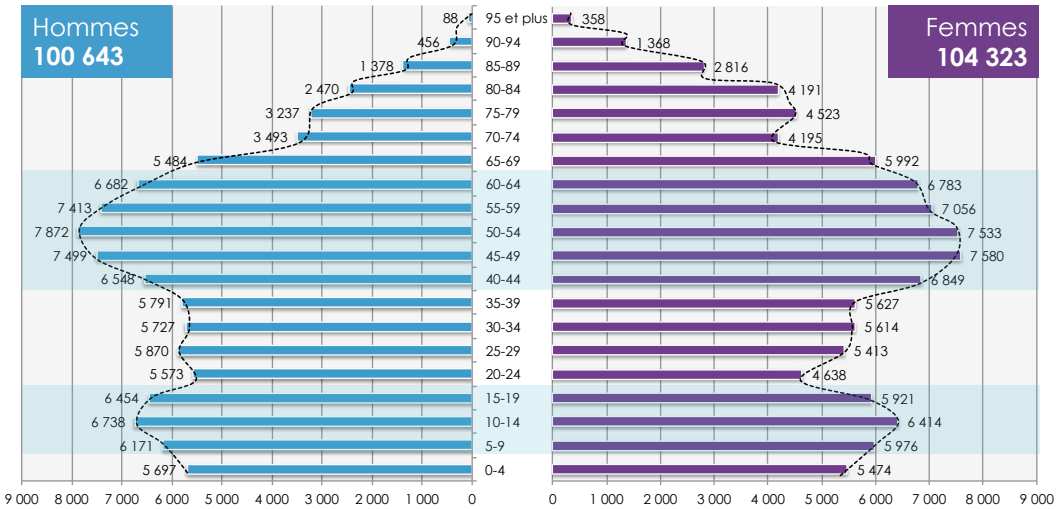

Répartition de la population par grandes classes d'âge en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	0-14	15-29	30-44	45-59	60-74	75-89	90 et plus
CA du Cotentin	17,9%	16,7%	17,7%	22,0%	15,8%	8,8%	1,1%
Barneville-Carteret	*14,8%*	*11,7%*	*14,9%*	*20,7%*	*23,1%*	*13,2%*	*1,6%*
Beaumont-Hague	*20,5%*	*15,5%*	*19,6%*	*24,8%*	*13,5%*	*5,4%*	*0,6%*
Bricquebec	*19,7%*	*15,0%*	*18,4%*	*21,7%*	*15,2%*	*9,2%*	*0,8%*
Cherbourg-Octeville	*17,5%*	*18,6%*	*17,7%*	*21,9%*	*15,0%*	*8,2%*	*1,1%*
Les Pieux	*19,7%*	*16,2%*	*19,6%*	*22,8%*	*14,2%*	*6,6%*	*0,7%*
Montebourg	*18,4%*	*15,3%*	*17,2%*	*21,5%*	*15,8%*	*10,5%*	*1,3%*
Saint-Pierre-Église	*18,2%*	*13,0%*	*17,9%*	*21,5%*	*18,1%*	*9,6%*	*1,7%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*20,4%*	*15,3%*	*18,8%*	*18,8%*	*15,6%*	*10,0%*	*1,0%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*14,4%*	*13,2%*	*13,9%*	*21,2%*	*21,9%*	*13,8%*	*1,6%*
Valognes	*17,7%*	*14,7%*	*18,1%*	*23,0%*	*15,1%*	*10,3%*	*1,2%*
CC de la Baie du Cotentin	17,3%	14,9%	16,8%	21,2%	17,2%	11,4%	1,2%
SCoT du Pays du Cotentin	**17,8%**	**16,5%**	**17,6%**	**21,9%**	**15,9%**	**9,1%**	**1,1%**
Manche	17,3%	15,3%	17,1%	21,0%	17,3%	10,7%	1,3%
Normandie	18,5%	17,4%	18,3%	20,2%	15,9%	8,6%	1,1%

Un territoire « rattrapé » par le vieillissement structurel de la population.

- Un âge moyen de 41,8 ans, qui s'accroît entre 2009 et 2014 (+1,13 ans) mais demeure inférieur au niveau départemental (43,2 ans) et de peu supérieur au niveau de la Normandie (41 ans).
  - Des différentiels internes notables à corréler à l'attrait d'actifs et ménages avec enfants dans certains secteurs, Beaumont-Hague (38,8 ans) et Les Pieux (39,6 ans) en particulier.
- Des évolutions récentes qui soulignent une baisse des tranches d'âges de 0 à 44 ans et à l'inverse une présence plus forte des 60 ans et plus.
  - Des espaces de vie qui vieillissent plus rapidement du fait du desserrement de Cherbourg (Bricquebec), de l'attrait de retraités et résidences secondaires (Saint-Vaast-la-Hougue) ou qui combinent les deux (Beaumont-Hague, Valognes, Barneville-Carteret).

Âge moyen en 2009 et 2014 et variation
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

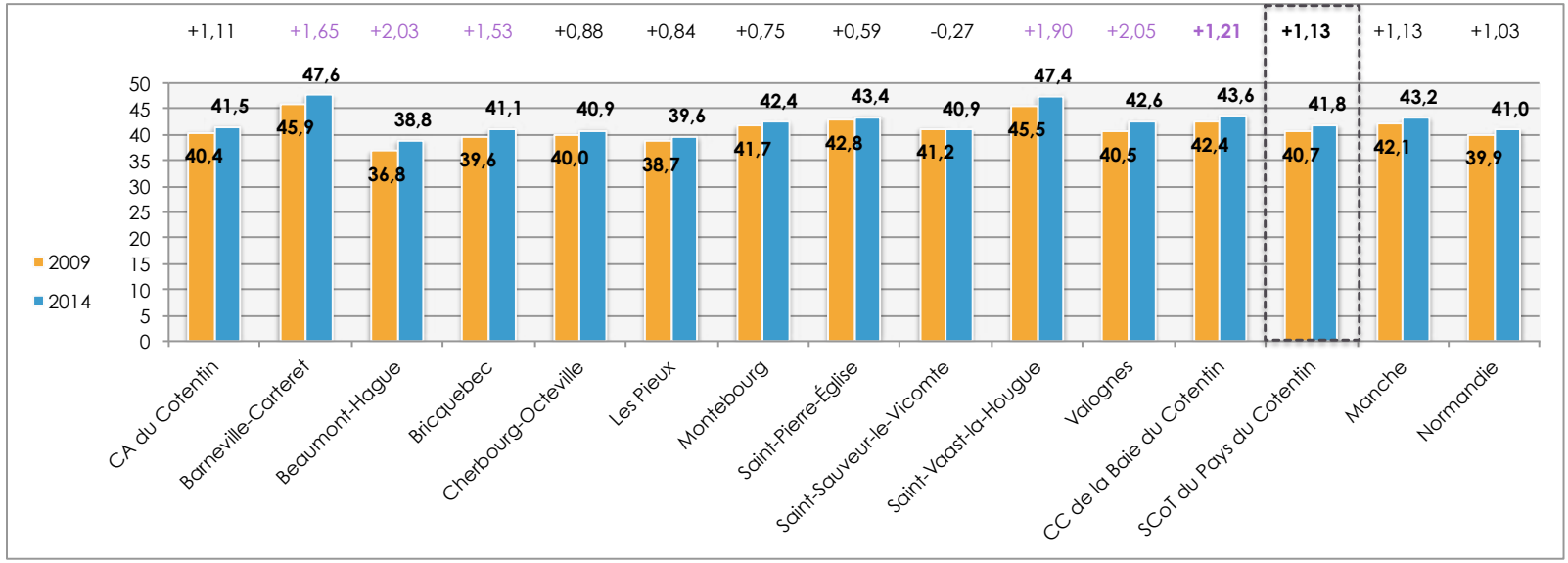

Évolutions de la population par grandes classes d'âge : variations absolues et taux d'évolution annuels moyens entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	0-14		15-29		30-44		45-59		60-74		75-89		90 et plus	
	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an
CA du Cotentin	-1 424	-0,86%	-1 330	-0,85%	-3 297	-1,93%	261	0,13%	3 303	2,48%	213	0,27%	534	6,45%
Barneville-Carteret	-99	-1,44%	-54	-1,01%	-204	-2,81%	-11	-0,12%	265	2,79%	-18	-0,31%	43	7,61%
Beaumont-Hague	-196	-1,54%	-114	-1,20%	-362	-2,86%	257	1,85%	382	5,62%	42	1,37%	8	2,41%
Bricquebec	-86	-0,84%	-78	-0,99%	-164	-1,66%	104	0,96%	214	3,01%	71	1,58%	14	4,20%
Cherbourg-Octeville	-907	-1,06%	-736	-0,81%	-1 459	-1,65%	-348	-0,33%	1 401	2,09%	-98	-0,25%	245	5,43%
Les Pieux	25	0,16%	66	0,50%	-310	-1,82%	5	0,02%	416	4,01%	-8	-0,15%	47	10,17%
Montebourg	-5	-0,08%	-43	-0,83%	-61	-1,02%	80	1,15%	74	1,48%	14	0,40%	21	5,74%
Saint-Pierre-Église	63	1,66%	-84	-2,73%	-37	-0,91%	-8	-0,16%	87	2,34%	-14	-0,65%	24	8,12%
Saint-Sauveur-le-Vicomte	117	2,35%	58	1,51%	11	0,22%	36	0,74%	89	2,31%	24	0,95%	22	10,63%
Saint-Vaast-la-Hougue	-148	-1,98%	-84	-1,25%	-277	-3,65%	-50	-0,48%	211	2,09%	33	0,49%	65	11,80%
Valognes	-188	-1,52%	-260	-2,46%	-434	-3,26%	197	1,34%	165	1,72%	167	2,64%	45	6,97%
CC de la Baie du Cotentin	-122	-0,60%	-164	-0,92%	-407	-1,95%	89	0,36%	264	1,37%	133	1,03%	72	6,19%
SCoT du Pays du Cotentin	**-1 546**	**-0,83%**	**-1 494**	**-0,86%**	**-3 704**	**-1,93%**	**350**	**0,14%**	**3 567**	**2,34%**	**346**	**0,38%**	**607**	**6,42%**
Manche	-1 638	-0,37%	-2 978	-0,76%	-6 618	-1,48%	-117	-0,02%	9 047	2,23%	2 250	0,87%	2 251	8,93%
Normandie	-1 271	-0,04%	-25 579	-0,86%	-27 739	-0,88%	-8 090	-0,24%	70 997	2,91%	11 210	0,80%	12 295	8,55%

- Un indice de vieillissement demeurant plus faible que dans la région et le département sous l'effet d'une population plus jeune et active dans le secteur ouest du territoire.

Indice de vieillissement en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

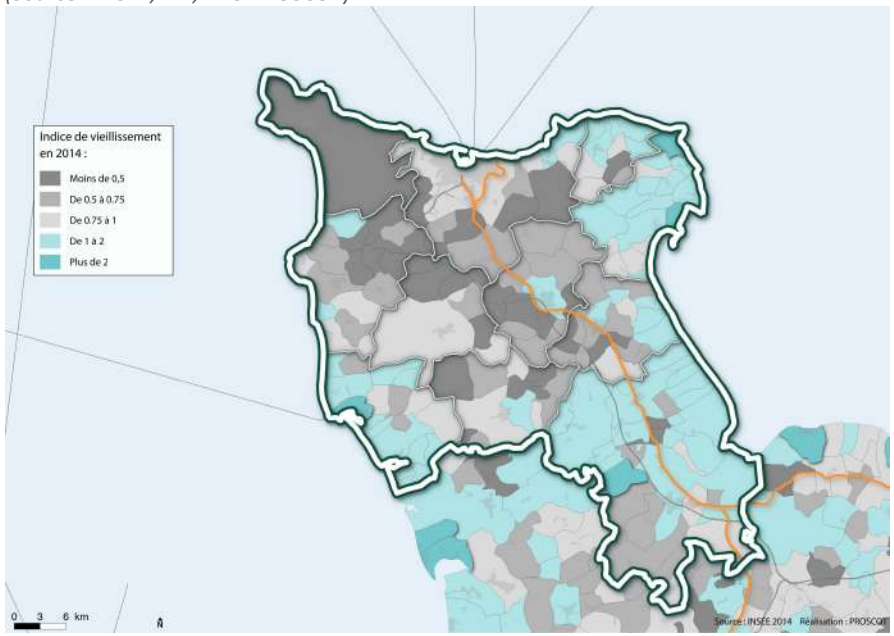

Indice de vieillissement *: mesure la part des 65 ans et plus sur les moins de 20 ans. Plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.*

- Une scission est/ouest de nouveau bien perceptible avec un espace plus vieillissant à l'est à l'exception de la pointe sud de la CC de la Baie du Cotentin, qui profite à la fois du desserrement de Carentan et d'Isigny-sur-Mer.
- Pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans, il y a 82 personnes de 65 ans et plus en 2014. 5 ans plus tôt, elles de étaient 72.

Indice de vieillissement en 2009 et 2014 et évolution
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	2009	2014	Variation
CA du Cotentin	0,70	0,80	0,10
Barneville-Carteret	*1,25*	*1,48*	*0,23*
Beaumont-Hague	*0,38*	*0,50*	*0,12*
Bricquebec	*0,65*	*0,74*	*0,09*
Cherbourg-Octeville	*0,66*	*0,75*	*0,08*
Les Pieux	*0,54*	*0,60*	*0,06*
Montebourg	*0,83*	*0,89*	*0,05*
Saint-Pierre-Église	*0,91*	*0,95*	*0,04*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*0,82*	*0,77*	*-0,05*
Saint-Vaast-la-Hougue	*1,22*	*1,49*	*0,27*
Valognes	*0,72*	*0,86*	*0,14*
CC de la Baie du Cotentin	0,92	1,01	0,09
SCoT du Pays du Cotentin	**0,72**	**0,82**	**0,10**
Manche	0,87	0,97	0,10
Normandie	0,68	0,77	0,09

3. MENAGES

Autres ménages sans famille *: ménages composés de plusieurs personnes isolées qui ne présentent pas de lien de parenté (résidences étudiantes, centre carcéral, maisons de retraite...)*

La répartition des ménages : une spécialisation dans l'accueil de ménages actifs avec enfants en proie à un cadre de vie rural.

- Les secteurs de Beaumont-Hague et Les Pieux, du fait de perspectives d'emplois plus fastes, accueillent davantage de familles avec enfants.
- En milieu urbain, la présence de ménages d'une personne est plus marquée compte tenu d'une offre de petits logements plus étoffée et du besoin des personnes en situation de dépendance de se rapprocher des services et équipements.
- Sur le littoral, l'arrivée de jeunes retraités et le départ simultané des enfants entraînent une surreprésentation des couples sans enfant, en particulier au nord-est du territoire.
- Partout ailleurs, la structure des ménages se compose de familles à la recherche d'un cadre de vie plus apaisé et d'un coût du foncier plus accessible.

Répartition des ménages en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

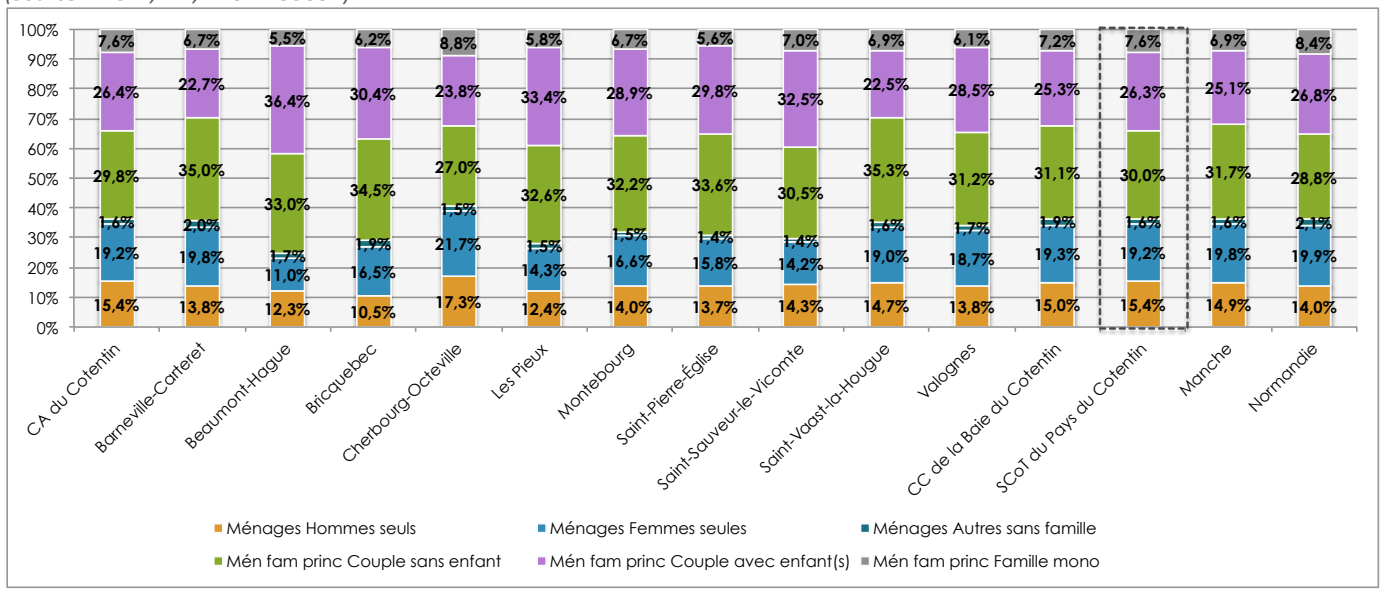

Une réduction de la taille des ménages, liée à l'allongement de la durée de la vie et aux évolutions sociétales.

- Une hausse des couples sans enfants (+0,8%/an) en lien au départ des jeunes du foyer familial et à l'arrivée de retraités venant s'installer.
- Des personnes seules, hommes et femmes, plus nombreuses que par le passé en particulier à Cherbourg (+ 655 hommes seuls, + 448 femmes seules) : il peut s'agir notamment d'étudiants, d'actifs venus temporairement s'installer pour les chantiers portuaires ou encore de personnes âgées désireuses de se rapprocher des services.
- Des familles monoparentales qui s'éloignent des centres urbains pour s'installer en campagne financièrement plus accessible, dans les secteurs de Saint-Sauveur-le-Vicomte (+48 ménages), Montebourg (+45), Saint-Vaast-la-Hougue (+63) et Carentan (+51) notamment.

Variation des ménages entre 2009 et 2014 dans les bassins de vie recomposés (1) et taux d'évolution annuels moyens (2)
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

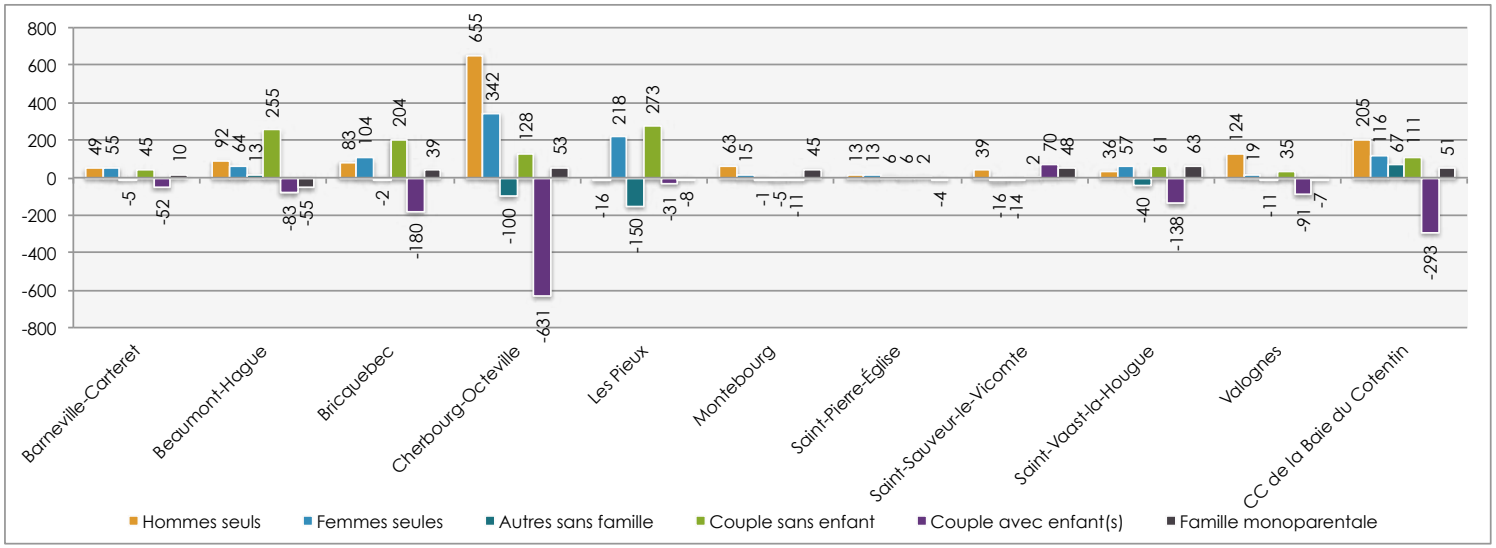

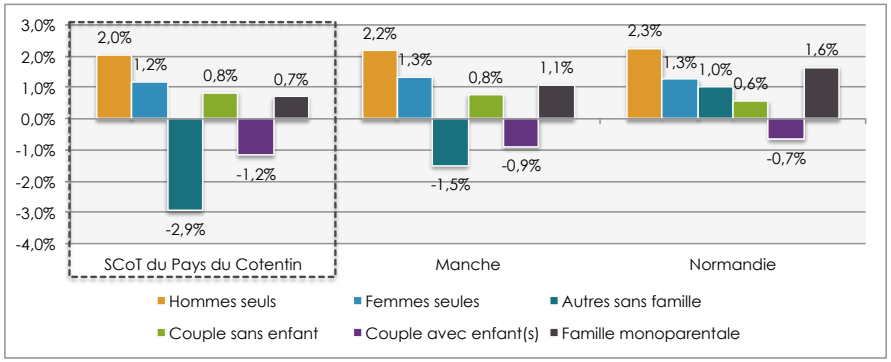

Un desserrement général des ménages, lié à la réduction du nombre d'enfants par famille, la décohabitation, le veuvage... mais une structure demeurant très familiale dans certains secteurs (Beaumont-Hague, Les Pieux, Saint-Sauveur).

- Une taille des ménages de 2,25 personnes en 2014 qui reste supérieure à la moyenne départementale (2,22), mais inférieure à la Normandie (2,28).
- Une taille des ménages qui croit légèrement à Saint-Sauveur-le-Vicomte, en écho de la croissance de la population essentiellement liée à l'arrivée de personnes extérieures, dont des ménages avec enfants.
- Partout ailleurs, la taille des ménages baisse et interpelle de nouveaux besoins de logements.

Évolution de la taille des ménages entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

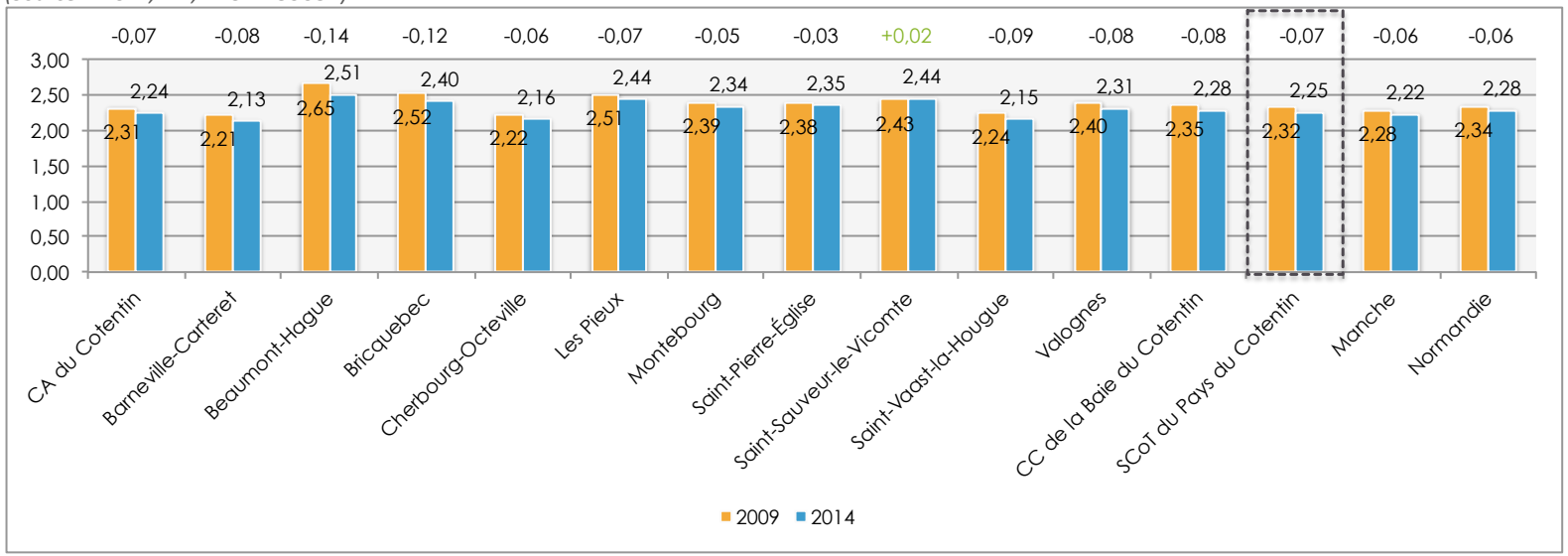

- Le niveau de formation : davantage d'habitants diplômés dans le territoire que dans le niveau départemental et régional en lien à la présence d'activités réclamant des formations pointues (ingénierie nucléaire…).

Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

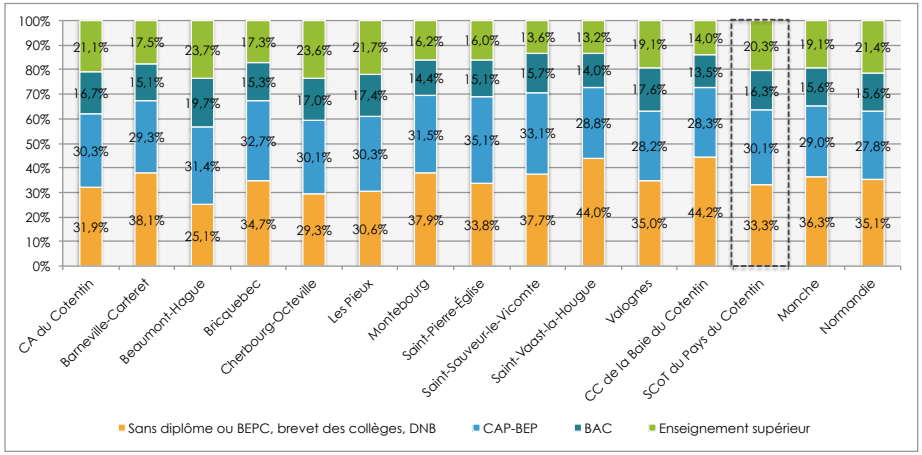

Taux annuels moyens de la population non scolarisée de 15 ou plus entre 2008 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

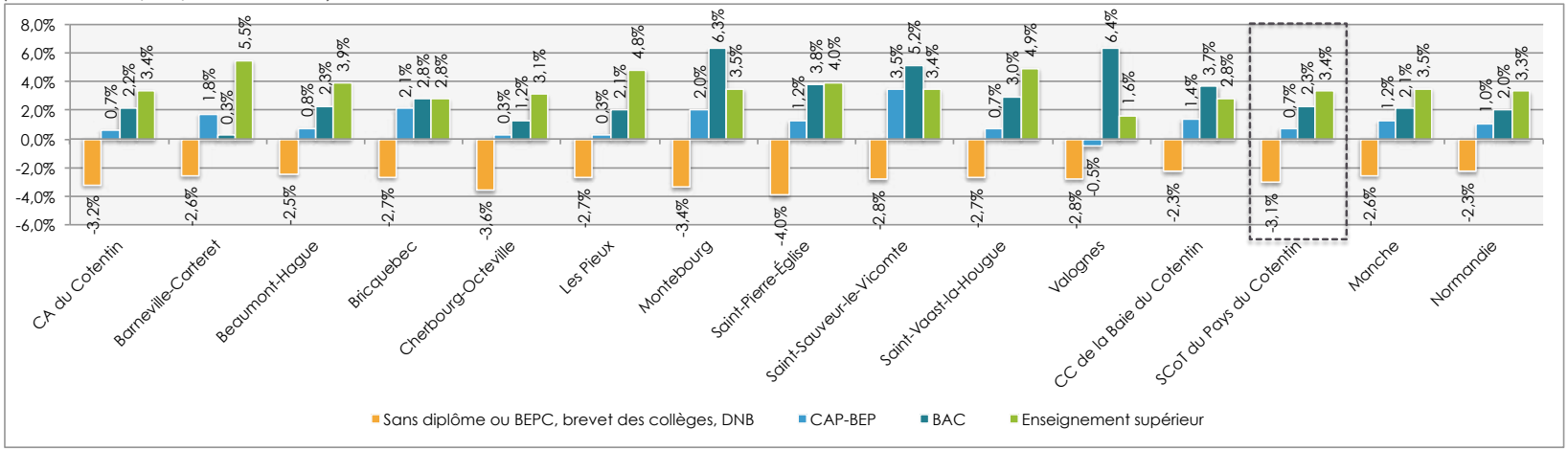

- Des niveaux de formation très distincts d'un espace à l'autre du Pays du Cotentin :
  - Des populations diplômées de l'enseignement supérieur mieux représentées dans l'ouest du territoire en écho d'un dynamisme économique particulièrement vif (activités énergétiques, portuaires, industrielles et tertiaires).
  - Des personnes non diplômées ou diplômées du brevet des collèges plus présentes dans l'ouest et le sud du territoire (environ 40% de la population non scolarisée de 15 ou plus).
- Des populations mieux formées que par le passé, quel que soit l'espace de vie du territoire.

- Les catégories socioprofessionnelles (CSP) : un fort différentiel entre les grands bassins d'emplois industriels (Les Pieux, Beaumont-Hague) qui concentrent des CSP supérieures (ingénierie, recherche…) et des espaces économiques plus mixtes où les employés et ouvriers qualifiés sont plus présents (Bricquebec, Saint-Sauveur le Vicomte, Baie du Cotentin…).

- Un tissu d'ouvriers et d'employés qui se rétracte au profil de CSP supérieures, comme c'est le cas pour la Normandie et la Manche.
- Des artisans, commerçants et chefs d'entreprises moins nombreux qu'en 2009 en particulier dans l'agglomération de Cherbourg (-1,3%/an).
- Des évolutions qui traduisent globalement la normalisation d'un territoire doté d'une grande agglomération et de filières à haute valeur ajoutée avec des postes d'encadrement et de décisions.

Répartition de la population par CSP en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

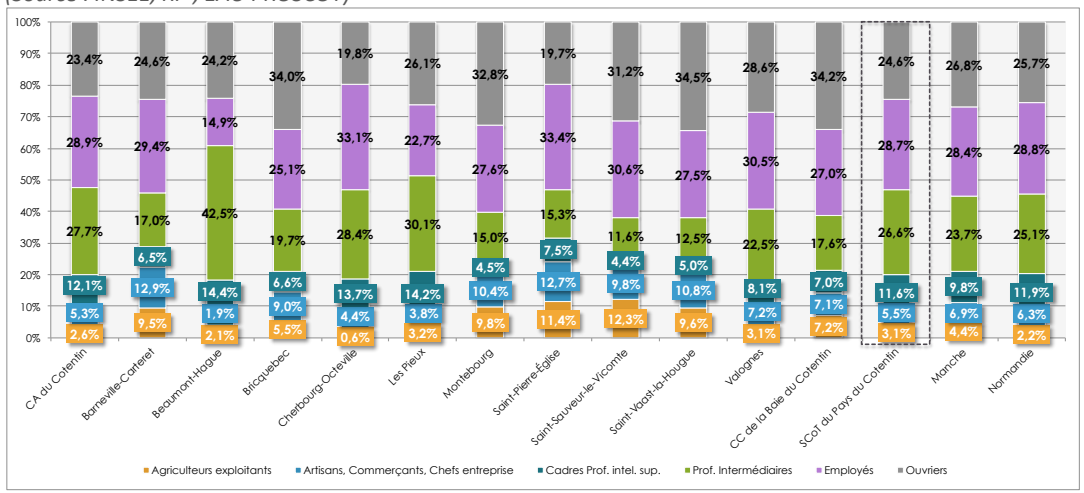

Variation des CSP entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise	Cadres Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
CA du Cotentin	-180	-138	1 201	1 081	-741	-1 598
Barneville-Carteret	*23*	*18*	*-4*	*65*	*-76*	*-138*
Beaumont-Hague	*-14*	*-70*	*281*	*193*	*-229*	*-92*
Bricquebec	*23*	*76*	*13*	*25*	*-16*	*26*
Cherbourg-Octeville	*-20*	*-120*	*593*	*119*	*-230*	*-1 316*
Les Pieux	*-75*	*-45*	*321*	*733*	*93*	*26*
Montebourg	*-45*	*-4*	*-19*	*19*	*-11*	*-8*
Saint-Pierre-Église	*9*	*37*	*21*	*27*	*-39*	*7*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*36*	*5*	*-30*	*-33*	*-16*	*7*
Saint-Vaast-la-Hougue	*-114*	*-40*	*-7*	*-52*	*-171*	*-249*
Valognes	*-2*	*7*	*33*	*-16*	*-48*	*138*
CC de la Baie du Cotentin	10	-53	27	-83	-43	-209
SCoT du Pays du Cotentin	**-169**	**-191**	**1 228**	**998**	**-784**	**-1 808**
Manche	-1 168	182	1 402	2 015	-1 409	-3 007
Normandie	-2 982	3 376	6 016	6 332	-7 851	-31 616

Évolution moyenne annuelle des CSP entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

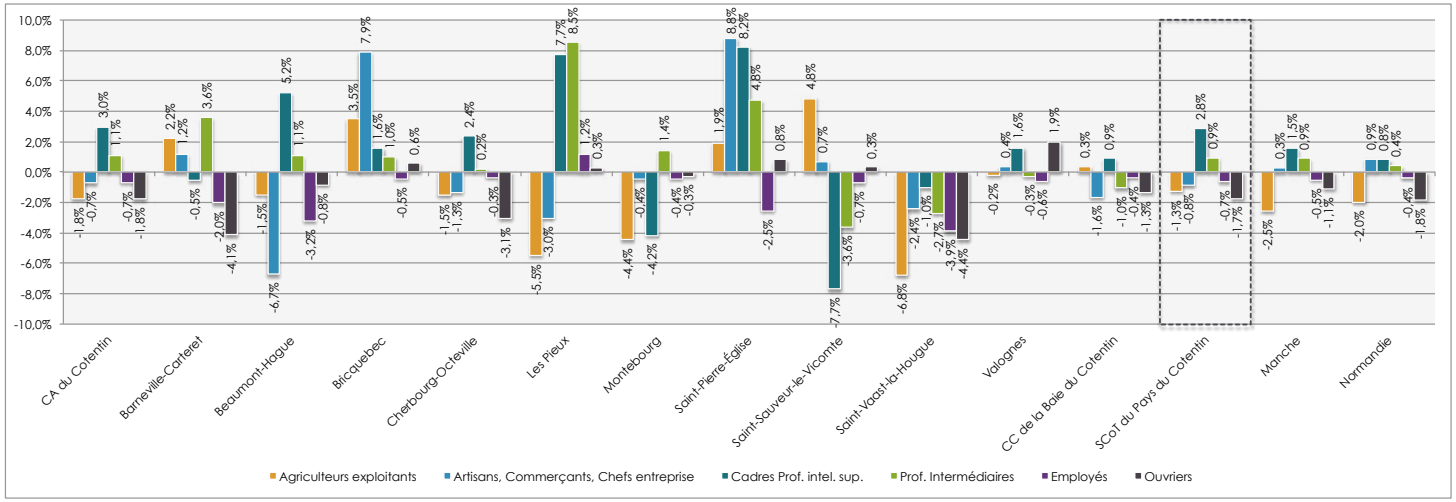

- Les revenus : une dichotomie est/ouest entre un secteur où prédominent les activités énergétiques et industrielles et un espace plus rural où les populations sont plus âgées, bénéficiant notamment de pensions de retraite.

- Des inégalités plus fortes dans l'agglomération *(Source : CCI Cherbourg Cotentin, 2014).*
- Un revenu fiscal médian en progression de +5,8% entre 2007 et 2011 contre +2,9% à l'échelle de la France, qui témoignent de niveaux de salaires plus élevés dans les filières d'excellence et de retraités issus de celles-ci.
- En 2015, à l'échelle du territoire, un niveau de revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposés (38 495,9 euros) plus élevé que celui de la Manche (37 959,4 euros).

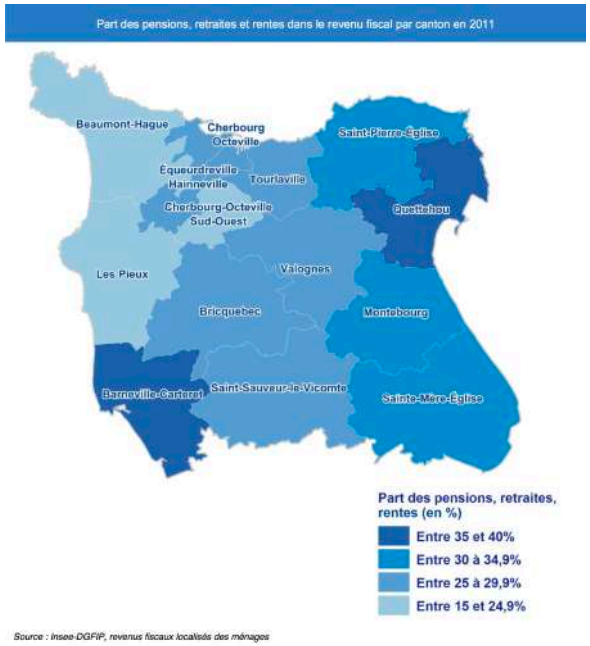

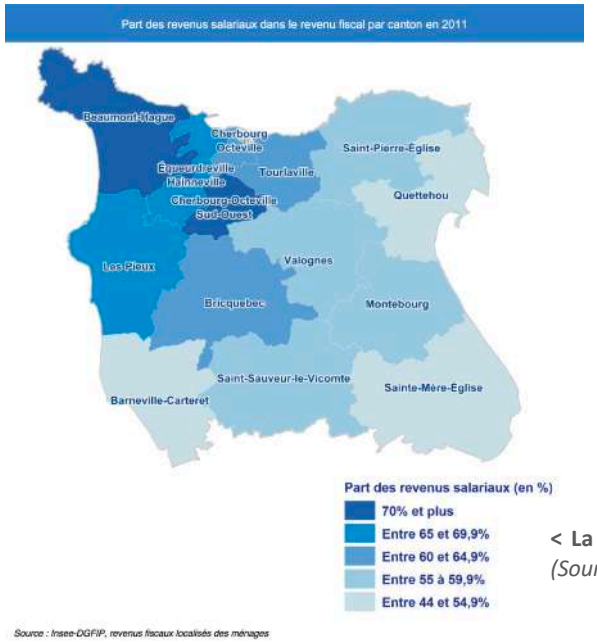

< La répartition des revenus dans le territoire par canton en 2011
(Source : CCI Cherbourg Cotentin 2014)

Le revenu fiscal moyen des foyers en 2015
(Source : Impôts.gouv, en milliers d'euros ; 2016)

Territoires	Nombre de foyers fiscaux	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux	Impôt net (total)*	Nombre de foyers fiscaux imposés	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposés	**Part des foyers fiscaux imposés**	**Revenu fiscal moyen de référence des foyers fiscaux**	**Revenu fiscal moyen de référence des foyers fiscaux imposés**	Traitements et salaires			Retraites et pensions		
									Nombre de foyers concernés	Montant	**Montant moyen par foyers concernés**	Nombre de foyers concernés	Montant	**Montant moyen par foyers concernés**
CA du Cotentin	75 391	1 837 685	93 429	30 981	1 207 675	**41,1%**	**24,4**	**39,0**	46 474	1 238 600	**26,7**	29 645	635 164	**21,4**
Barneville-Carteret	*5 427*	*131 042*	*6 898*	*2 167*	*84 662*	**39,9%**	**24,1**	**39,1**	*2 745*	*67 008*	**24,4**	*2 759*	*63 147*	**22,9**
Beaumont-Hague	*6 080*	*175 464*	*9 138*	*3 004*	*124 142*	**49,4%**	**28,9**	**41,3**	*4 371*	*135 034*	**30,9**	*1 998*	*46 252*	**23,1**
Bricquebec	*4 507*	*109 502*	*4 289*	*1 756*	*66 373*	**39,0%**	**24,3**	**37,8**	*2 873*	*78 749*	**27,4**	*1 773*	*36 660*	**20,7**
Cherbourg-Octeville	*28 552*	*685 329*	*39 124*	*12 260*	*478 038*	**42,9%**	**24,0**	**39,0**	*17 767*	*469 859*	**26,4**	*10 443*	*230 443*	**22,1**
Les Pieux	*8 657*	*232 979*	*11 472*	*3 996*	*157 724*	**46,2%**	**26,9**	**39,5**	*5 992*	*178 845*	**29,8**	*2 993*	*62 162*	**20,8**
Montebourg	*3 792*	*80 276*	*2 906*	*1 184*	*42 750*	**31,2%**	**21,2**	**36,1**	*2 219*	*51 632*	**23,3**	*1 610*	*30 663*	**19,0**
Saint-Pierre-Église	*2 224*	*49 494*	*1 945*	*797*	*28 816*	**35,8%**	**22,3**	**36,2**	*1 262*	*31 550*	**25,0**	*983*	*19 809*	**20,2**
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*2 864*	*58 605*	*1 700*	*864*	*29 432*	**30,2%**	**20,5**	**34,1**	*1 669*	*37 872*	**22,7**	*1 148*	*21 449*	**18,7**
Saint-Vaast-la-Hougue	*5 725*	*130 940*	*6 186*	*2 029*	*78 772*	**35,4%**	**22,9**	**38,8**	*2 924*	*63 130*	**21,6**	*2 904*	*62 200*	**21,4**
Valognes	*7 563*	*184 054*	*9 772*	*2 924*	*116 965*	**38,7%**	**24,3**	**40,0**	*4 652*	*124 921*	**26,9**	*3 034*	*62 380*	**20,6**
CC de la Baie du Cotentin	11 826	237 560	8 760	3 798	131 176	**32,1%**	**20,1**	**34,5**	6 531	145 788	**22,3**	5 137	99 924	**19,5**
SCoT du Pays du Cotentin	**87 217**	**2 075 245**	**102 189**	**34 779**	**1 338 852**	**39,9%**	**23,8**	**38,5**	**53 005**	**1 384 389**	**26,1**	**34 782**	**735 088**	**21,1**
Manche	283 220	6 643 487	305 639	108 686	4 125 661	**38,4%**	**23,5**	**38,0**	166 412	4 165 498	**25,0**	120 220	2 543 369	**21,2**

5. MIGRATIONS RESIDENTIELLES

- Entre 2012 et 2013, un bilan entrées/sorties plutôt équilibré : -162 habitants.

Les migrations résidentielles dans le SCoT entre 2012 et 2013
(Source : INSEE, MIGCOM, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Habitent dans le SCoT							Habitaient hors du SCoT
	Habitent dans le SCoT	dont même EPCI	dont EPCI différent	dont même bassin de vie	dont bassin de vie différent	dont même commune	dont commune différente	
CA du Cotentin	175 154	174 951	204	166 923	8 231	166 410	8 745	4 806
Barneville-Carteret	8 702	8 686	15	8 581	120	8 442	260	193
Beaumont-Hague	7 246	7 246	0	7 046	200	6 857	388	136
Bricquebec	10 025	10 015	10	9 571	454	9 459	566	119
Cherbourg-Octeville	94 864	94 803	61	89 518	5 345	90 344	4 520	3 300
Les Pieux	15 793	15 793	0	15 345	448	14 890	903	448
Montebourg	6 610	6 584	26	6 408	201	6 282	327	50
Saint-Pierre-Église	4 042	4 042	0	3 864	179	3 836	207	29
Saint-Sauveur-le-Vicomte	5 083	5 042	41	4 846	236	4 821	261	83
Saint-Vaast-la-Hougue	9 790	9 777	12	9 279	511	9 228	562	189
Valognes	13 001	12 962	39	12 465	537	12 251	751	258
CC de la Baie du Cotentin	22 350	22 117	233	22 117	233	21 471	880	786
SCoT du Pays du Cotentin	197 505	197 068	437	189 040	8 465	187 881	9 624	5 592

- Un défaut d'attractivité de l'agglomération : les départs les plus représentatifs sont originaires de Cherbourg en direction de l'est et de l'arrière-pays (Les Pieux, Bricquebec, Beaumont-Hague, Valognes, Saint-Pierre-Eglise).

Les migrations internes entre les bassins de vie entre 2012 et 2013
(Source : INSEE, MIGCOM, RP ; EAU PROSCOT)

Bassins de vie actuels	Bassins de vie antérieurs										
	Barneville-Carteret	Beaumont-Hague	Bricquebec	Carentan	Cherbourg-Octeville	Les Pieux	Montebourg	Saint-Pierre-Église	Saint-Sauveur-le-Vicomte	Saint-Vaast-la-Hougue	Valognes
Barneville-Carteret	8 581	5	0	15	70	22	8	0	0	0	0
Beaumont-Hague	0	7 046	0	0	154	26	16	0	0	0	4
Bricquebec	59	27	9 571	10	186	81	4	0	16	16	55
Carentan	4	0	12	22 117	80	8	60	12	4	12	41
Cherbourg-Octeville	62	4 367	85	61	89 518	298	55	98	43	76	201
Les Pieux	0	66	52	0	297	15 345	8	0	0	0	25
Montebourg	0	0	21	26	57	4	6 408	0	4	27	62
Saint-Pierre-Église	0	8	0	0	106	0	0	3 864	0	64	0
Saint-Sauveur-le-Vicomte	24	0	80	41	9	4	13	0	4 846	4	60
Saint-Vaast-la-Hougue	5	0	0	12	66	5	37	314	0	9 279	71
Valognes	28	12	51	39	179	20	64	16	20	107	12 465

*La formulation de la question sur le **lieu de la résidence antérieure** dans l'enquête annuelle de recensement se référait à la résidence 5 ans auparavant lors des enquêtes de 2004 à 2010 et depuis 2011 elle porte sur le lieu de résidence 1 an auparavant.*

UU de destination des anciens habitants du SCoT	Nombre	%
Normandie, dont :	**2 835**	**49,3%**
Calvados, dont :	1 165	41,1%
Caen	739	63,5%
Communes rurales du département 14	228	19,6%
Bayeux	44	3,8%
Eure, dont :	153	5,4%
Communes rurales du département 27	64	41,9%
Évreux	48	31,2%
Pont-Audemer	32	21,0%
Manche, dont :	1 222	43,1%
Communes rurales du département 50	570	46,6%
Saint-Lô	221	18,1%
La Haye-du-Puits	99	8,1%
Coutances	96	7,9%
Granville	92	7,5%
Orne, dont :	135	4,7%
Sées	32	23,9%
Flers	32	23,4%
Seine-Maritime, dont :	161	5,7%
Rouen	61	38,0%
Le Havre	32	19,9%
Bretagne, dont :	**555**	**9,6%**
Finistère, dont :	184	33,2%
Brest	117	63,7%
Ille-et-Vilaine, dont :	227	40,9%
Rennes	133	58,7%
Communes rurales du département 35	29	12,7%
Morbihan, dont :	89	15,9%
Lorient	41	46,1%
Côtes d'Armor	55	10,0%
Ile-de-France, dont :	**461**	**8,0%**
Paris	436	94,8%
Pays de la Loire, dont :	**315**	**5,5%**
Loire-Atlantique, dont :	149	47,3%
Nantes	63	42,1%
Vendée, dont :	80	25,5%
Clisson	38	47,1%
Sarthe	43	13,6%
Maine-et-Loire	30	9,6%
Nouvelle-Aquitaine, dont :	**265**	**4,6%**
Gironde	67	25,3%
Charente, dont :	40	15,1%
Angoulême	37	92,6%
Deux-Sèvres	37	14,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**241**	**4,2%**
Var, dont :	88	36,5%
Toulon	79	89,7%
Bouches-du-Rhône, dont :	57	23,7%
Marseille - Aix-en-Provence	45	78,8%
Alpes-Maritimes, dont :	56	23,5%
Nice	45	79,7%
Hautes-Alpes	31	12,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	**220**	**3,8%**
Rhône, dont :	48	21,7%
Lyon	30	63,0%
Savoie, dont :	44	20,1%
Saint-Pierre-d'Albigny	39	87,9%
Ain, dont :	39	17,5%
Communes rurales du département 01	34	87,1%
Drôme	31	14,2%
Centre-Val de Loire, dont :	**180**	**3,1%**
Indre-et-Loire	58	32,1%
Loir-et-Cher	37	20,7%
Eure-et-Loir	37	20,6%
Loiret, dont :	34	19,2%
Orléans	30	88,4%
Grand Est, dont :	**178**	**3,1%**
Bas-Rhin	52	29,3%
Moselle	31	17,4%
Hauts-de-France, dont :	**172**	**3,0%**
Nord, dont :	92	53,3%
Lille (partie française)	36	39,3%
Communes rurales du département 59	30	32,6%
Oise	31	18,2%
Occitanie, dont :	**171**	**3,0%**
Aude	42	24,7%
Gard	34	20,1%
Bourgogne-Franche-Comté, dont :	**90**	**1,6%**
Doubs	35	39,3%
DOM TOM	**66**	**1,1%**
Autres (Corse)	**6**	**0,1%**
SCoT du Pays du Cotentin	**5 754**	**100,0%**

UU d'origine des nouveaux habitants	Nombre	%
Normandie, dont :	**2 073**	**37,1%**
Calvados, dont :	826	39,8%
Caen	378	45,7%
Communes rurales du département 14	207	25,0%
Isigny-sur-Mer	70	8,5%
Manche, dont :	789	38,0%
Communes rurales du département 50	339	43,0%
Saint-Lô	99	12,5%
Coutances	74	9,4%
Granville	70	8,9%
La Haye-du-Puits	54	6,9%
Bréhal	36	4,6%
Pont-Hébert	36	4,6%
Seine-Maritime, dont :	228	11,0%
Rouen	82	35,8%
Communes rurales du département 76	58	25,4%
Lillebonne	38	16,7%
Orne, dont :	170	8,2%
Alençon	79	46,2%
Argentan	38	22,1%
Eure	61	2,9%
Ile-de-France, dont :	**629**	**11,2%**
Paris	505	80,3%
Bretagne, dont :	**614**	**11,0%**
Finistère, dont :	232	37,8%
Brest	107	46,2%
Communes rurales du département 29	51	22,2%
Ille-et-Vilaine, dont :	222	36,2%
Rennes	115	51,9%
Communes rurales du département 35	48	21,6%
Morbihan	100	16,2%
Côtes d'Armor	60	9,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont :	**293**	**5,2%**
Bouches-du-Rhône, dont :	131	44,6%
Marseille - Aix-en-Provence	44	33,5%
Var, dont :	122	41,8%
Toulon	95	77,4%
Auvergne-Rhône-Alpes, dont :	**254**	**4,5%**
Rhône, dont :	82	32,4%
Lyon	46	56,2%
Lyon centre	36	43,8%
Drôme	32	12,4%
Ain	31	12,3%
Grand Est, dont :	**219**	**3,9%**
Ardennes	42	19,0%
Moselle	39	18,0%
Meurthe-et-Moselle	35	15,8%
Hauts-de-France, dont :	**208**	**3,7%**
Nord	124	59,7%
Dunkerque	30	24,3%
Pas-de-Calais	37	18,0%
Nouvelle-Aquitaine, dont :	**205**	**3,7%**
Gironde, dont :	52	25,3%
Bordeaux	32	61,9%
Charente-Maritime	47	23,1%
Occitanie, dont :	**173**	**3,1%**
Gard	58	33,7%
Haute-Garonne, dont :	43	24,7%
Toulouse	38	88,1%
Pays de la Loire,dont :	**168**	**3,0%**
Sarthe	51	30,0%
Loire-Atlantique	46	27,5%
Vendée	33	19,8%
Centre-Val de Loire, dont :	**138**	**2,5%**
Loiret, dont :	50	36,0%
Orléans	35	71,2%
Eure-et-Loir	39	28,5%
Bourgogne-Franche-Comté, dont :	**107**	**1,9%**
Saône-et-Loire	52	48,1%
DOM TOM	**115**	**2,1%**
ETRANGER	**394**	**7,0%**
SCoT du Pays du Cotentin	**5 592**	**100,0%**

Les migrations résidentielles dans le SCOT entre 2012 et 2013 : provenance et destination des habitants *(Source : INSEE MIGCOM RP ; EAU PROSCOT)*

- Des échanges surtout réalisés avec la Normandie et les régions proches, l'Ile-de-France et la Bretagne.

Destination des habitants du territoire

5 754 personnes

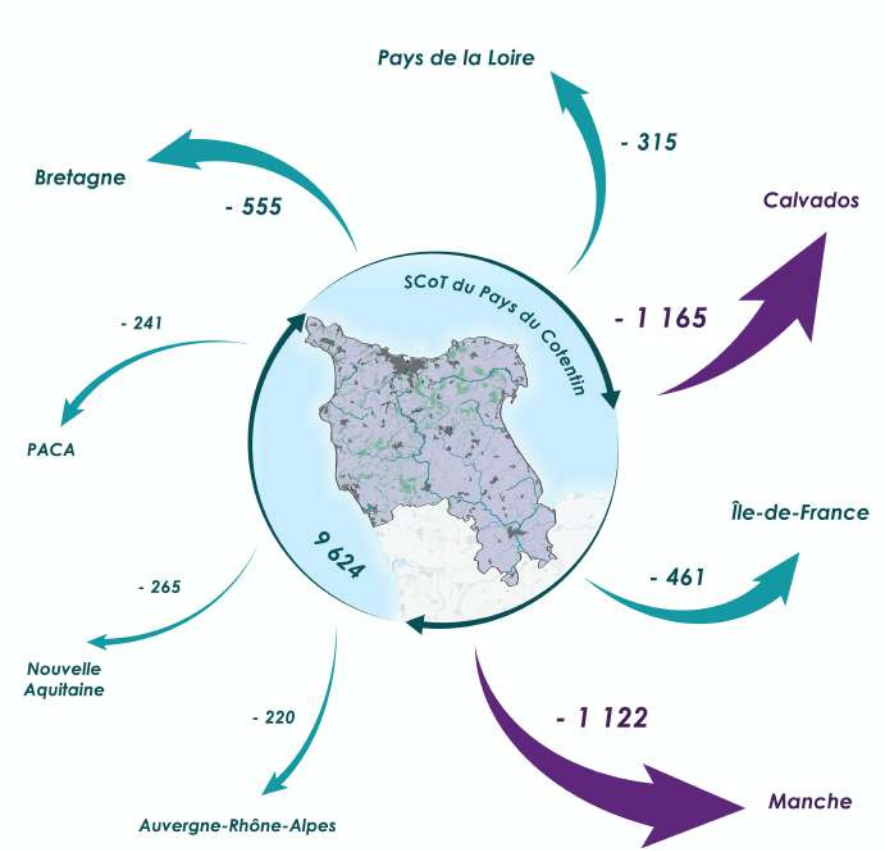

Origine des nouveaux habitants

5 592 personnes

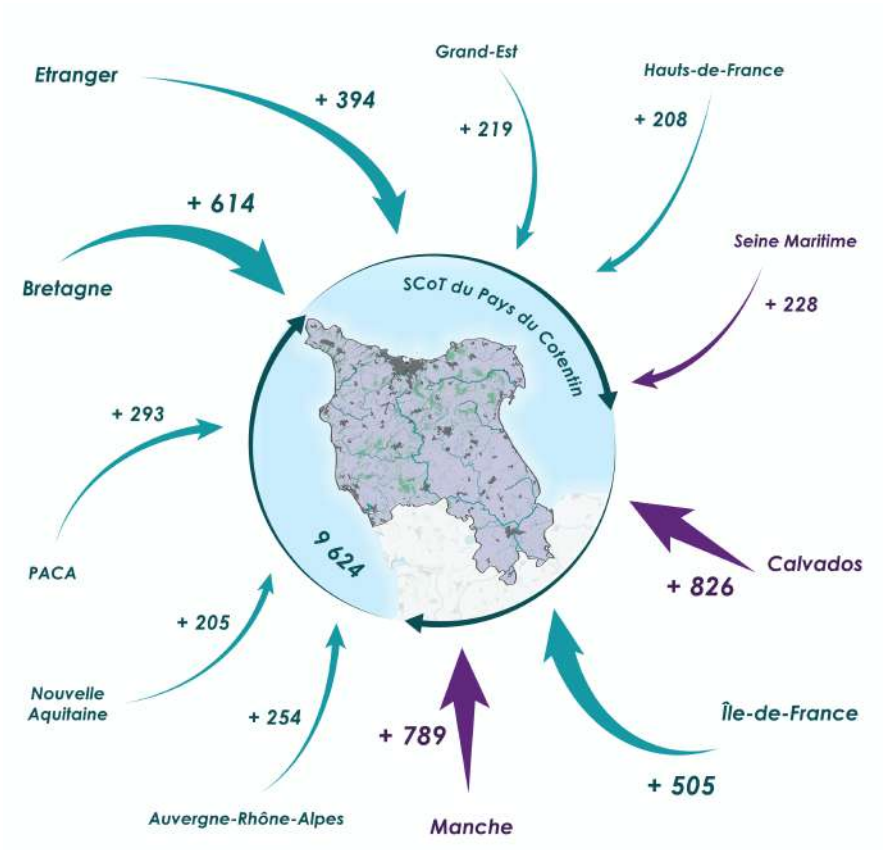

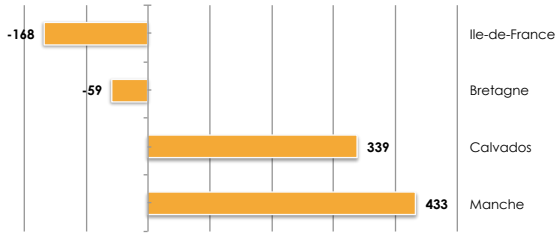

- 35,5% des départs relèvent de jeunes en âge d'étudier (-679 jeunes de 15 à 24 ans), et non compensés par l'arrivée de jeunes actifs et familles (+466 personnes de 25 à 64 ans).

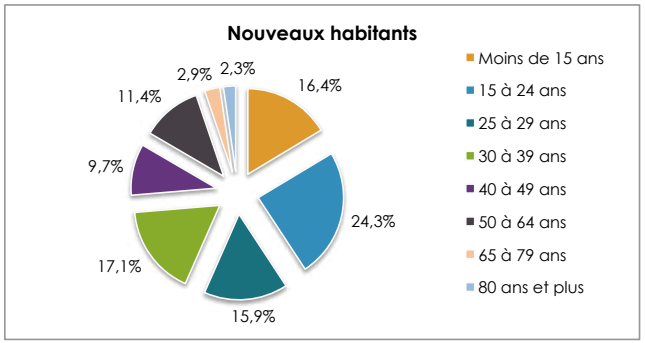

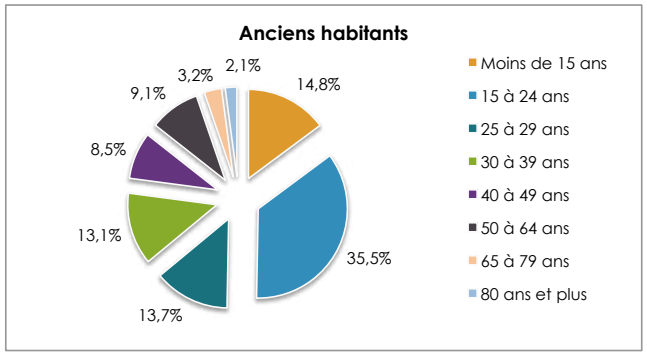

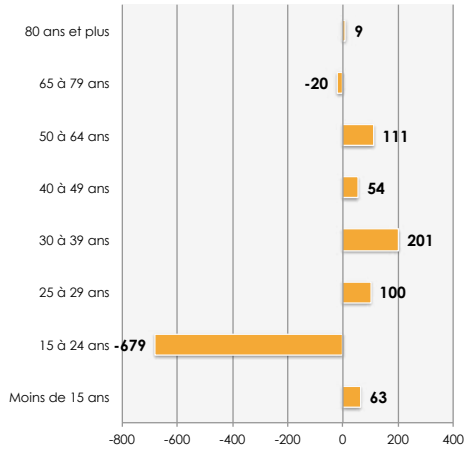

- Des personnes sans activité professionnelle (étudiants, chômeurs,...) qui quittent le territoire (-495 personnes) et un attrait d'actifs qualifiés (+219 cadres et professions intellectuelles supérieures, +89 professions intermédiaires) et de retraités (+67).

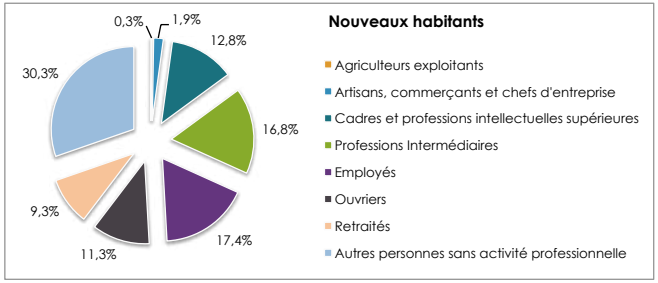

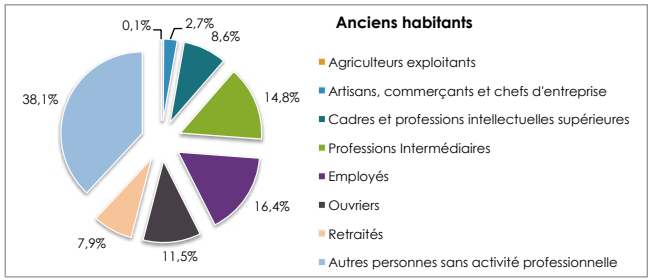

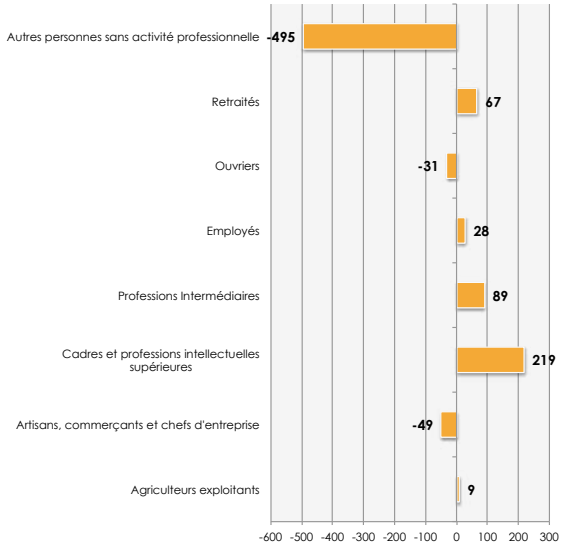

6. COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

- 43% du parc de logements dans le bassin de vie de Cherbourg pour 46,3% de la population du territoire.

Répartition du parc de logements en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

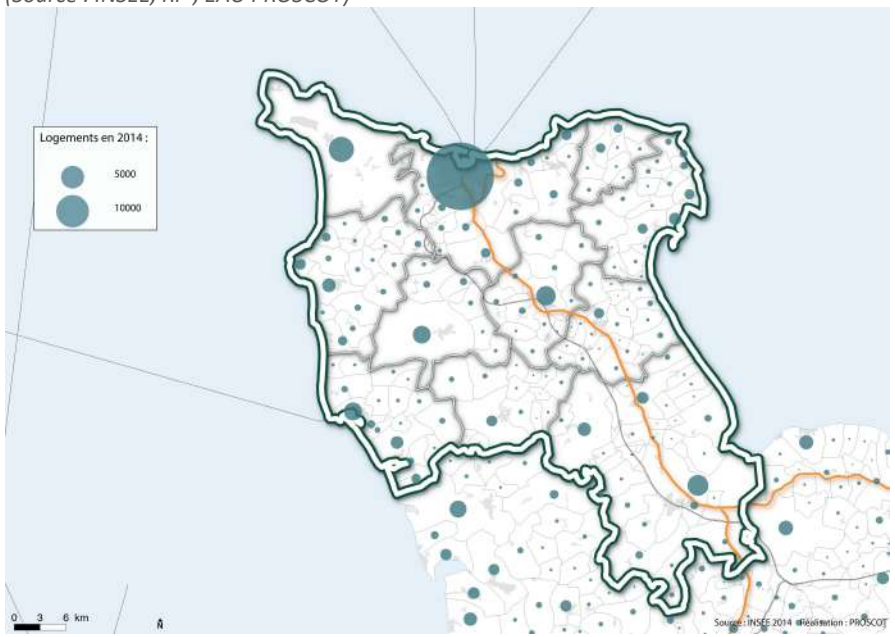

- Un territoire composé d'entités spécifiques aux comportements résidentiels distincts (littoral, arrière-pays, espace rural, agglomération).

- Un taux de résidences secondaires assez faible à l'échelle du territoire (12,5%) comparé à la moyenne départementale (14,5%), qui minore cependant les différentiels internes entre des espaces d'emplois, des espaces résidentiels et des espaces littoraux dont l'accueil de résidents secondaires est très net.
- Une lente érosion du volume du parc de résidences principales au profit des résidences secondaires.

Composition du parc de logements en 2014 dans le territoire et les référentiels
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Logements	Dont résidences principales		Dont résidences secondaires et occasionnelles		Dont logements vacants	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CA du Cotentin	101 523	80 967	79,8%	13 014	12,8%	7 542	7,4%
Barneville-Carteret	9 305	4 185	45,0%	4 444	47,8%	676	7,3%
Beaumont-Hague	5 967	4 718	79,1%	875	14,7%	374	6,3%
Bricquebec	4 862	4 245	87,3%	290	6,0%	328	6,7%
Cherbourg-Octeville	49 534	43 901	88,6%	1 902	3,8%	3 731	7,5%
Les Pieux	8 887	6 739	75,8%	1 544	17,4%	604	6,8%
Montebourg	3 821	2 855	74,7%	708	18,5%	259	6,8%
Saint-Pierre-Église	2 573	1 867	72,5%	495	19,2%	212	8,2%
Saint-Sauveur-le-Vicomte	2 690	2 148	79,8%	282	10,5%	260	9,7%
Saint-Vaast-la-Hougue	7 283	4 541	62,3%	2 231	30,6%	511	7,0%
Valognes	6 599	5 768	87,4%	244	3,7%	587	8,9%
CC de la Baie du Cotentin	12 503	10 254	82,0%	1 262	10,1%	986	7,9%
SCoT du Pays du Cotentin	**114 025**	**91 221**	**80,0%**	**14 276**	**12,5%**	**8 528**	**7,5%**
Manche	291 260	224 755	77,2%	42 329	14,5%	24 176	8,3%
Normandie	1 768 558	1 460 440	82,6%	173 335	9,8%	134 784	7,6%

Évolution de la composition du parc entre 1968 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

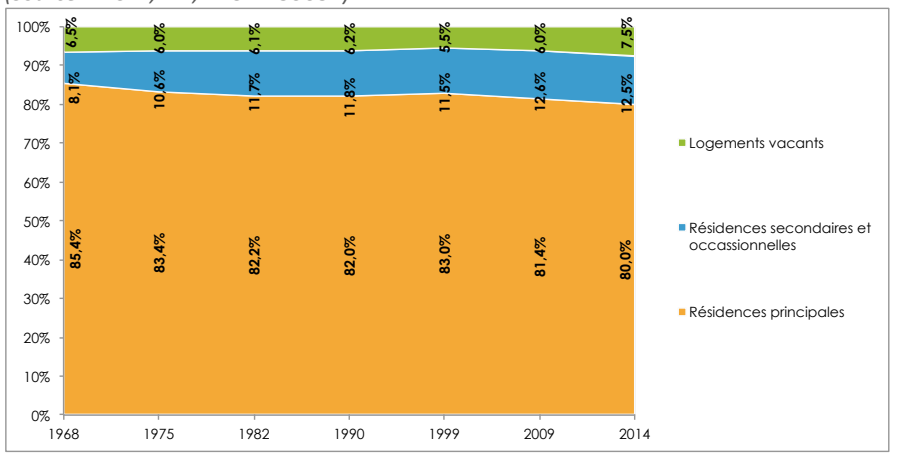

Une hausse continuelle du nombre de logements mais une certaine stabilisation sur la dernière période.

- Une tendance de hausse des résidences principales sur le long terme avec une stabilisation entre 2009 et 2014.
- Quant à la vacance, elle progresse dès la fin des années 1999 mais le niveau reste très modeste en valeurs absolues.
- Une progression plus marquée et rapide des résidences secondaires que des résidences principales.

Évolution de la composition du parc entre 1968 et 2014
(Source : INSEE, RP, base 100 en 1968 ; EAU PROSCOT)

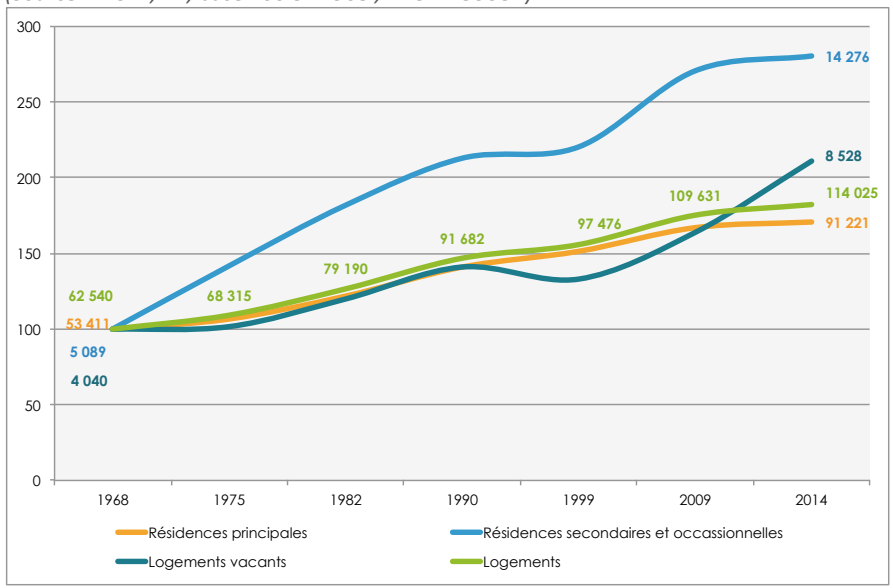

Une évolution du parc de résidences principales plus forte dans la périurbanisation de Cherbourg, Les Pieux et dans l'espace de vie de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

- L'espace de vie des Pieux a en effet été particulièrement attractif pour les résidences secondaires (+ 407 résidences) comme les résidences principales sur la dernière période (+ 293).
- Quant à Cherbourg, c'est ici que le nombre de résidences principales croit le plus rapidement en valeurs absolues (+ 421).
- Enfin, dans le secteur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, les résidences principales et la vacance progressent toutes deux (+ 132 et 89).

Évolution moyenne annuelle des résidences principales entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

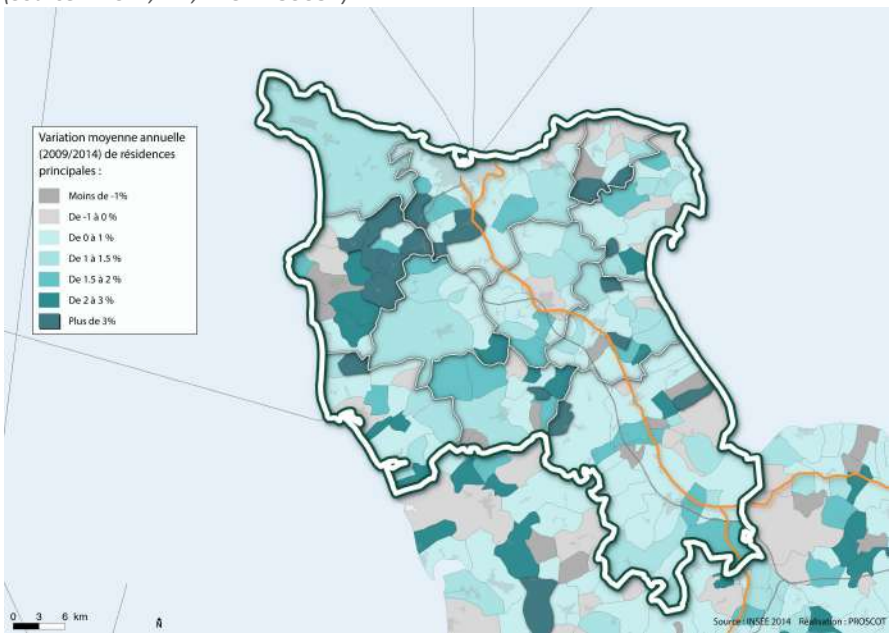

Un taux de vacance en hausse, qui concourt néanmoins à la fluidité du marché.

- Ce taux (7,5%), qui apparaissait assez homogène sur l'ensemble du territoire par le passé, ne l'est plus en 2014 :
  - Tandis que certains secteurs apparaissent sous pression en particulier sur le littoral (Les Pieux, Bricquebec...), d'autres sont exposés à une hausse rapide du niveau de vacance, aussi sous l'effet de la commercialisation de logements neufs (secteurs de Cherbourg-en-Cotentin, Barneville-Carteret, Beaumont-Hague...).
  - Des niveaux de vacance qui interrogent l'adaptation des logements aux contextes du marché notamment dans les centres, où les questions du coût de réhabilitation et de l'accessibilité se posent.

Répartition du parc de logements vacants en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

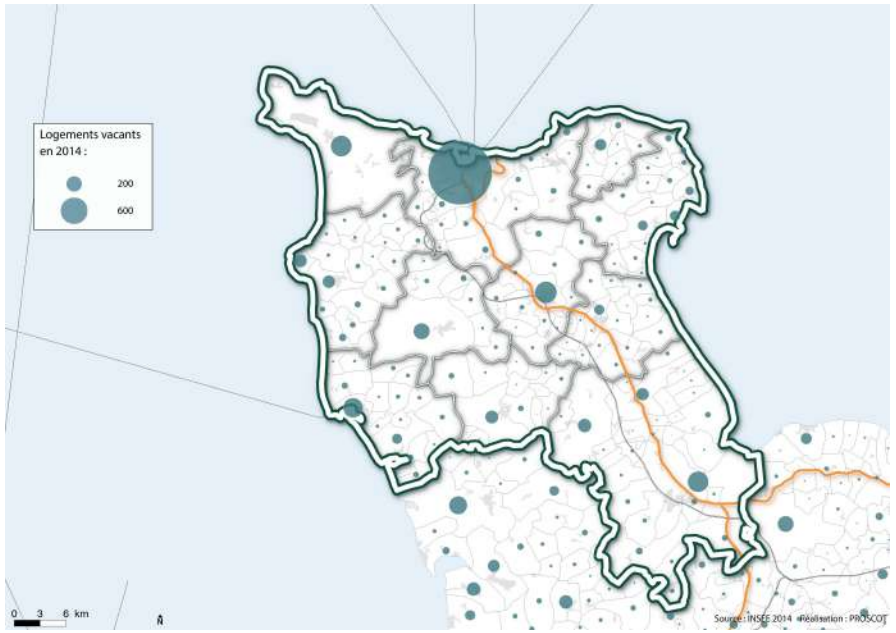

Évolution de la part de logements vacants sur le long terme
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

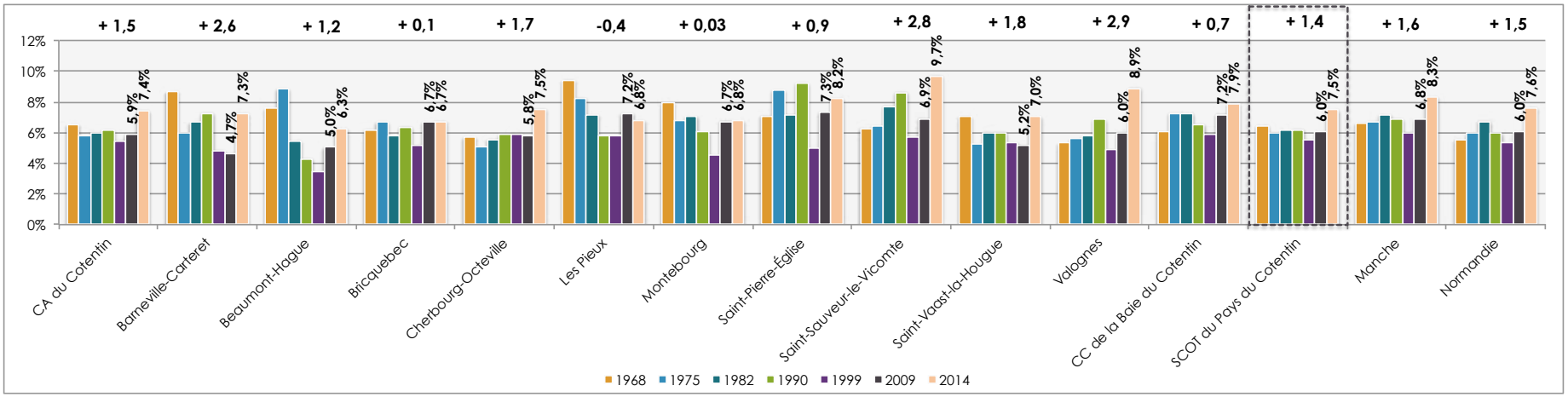

7. QUALITÉ DU PARC RÉSIDENTIEL

Logé gratuit *: Ce statut s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne payent pas de loyer.*

- Deux espaces à tonalité plus rurale ou urbaine qui influencent les modes d'occupation dominants, en accession ou en location.

- Outre les fluctuations des personnes logées gratuitement par leurs employeurs (EDF, AREVA), les résidences principales sont de plus en plus occupées par des propriétaires en concordance aux modes de vie français.

Statut d'occupation des résidences principales en 2014

(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

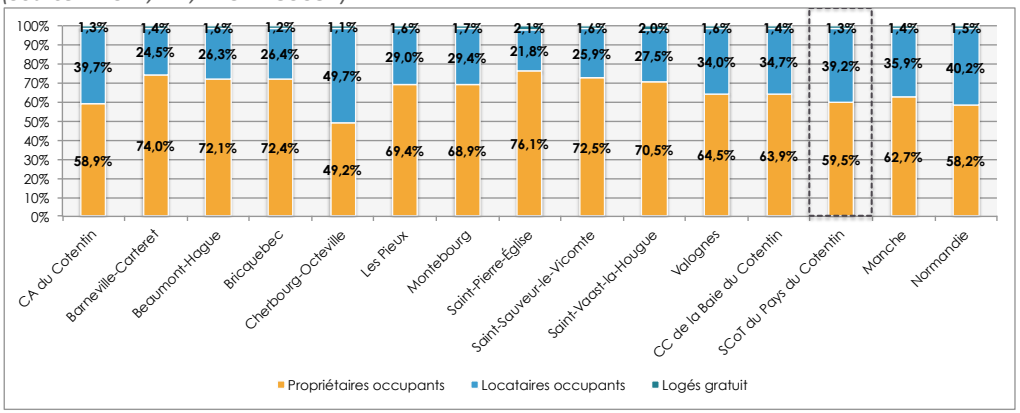

Répartition des résidences principales occupés en location par segment public et privé en 2014

(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Locataires du parc privé		Locataires du parc social			Ensemble résidences principales occupées locataires
	Nombre	Part RP occup. loc. parc privé dans RP	Nombre	Part dans RP occupées locataires	Part RP occup. loc. LLS dans RP	
CA du Cotentin	15 152	47,1%	17 004	52,9%	21,0%	32 156
Barneville-Carteret	*693*	*67,5%*	*333*	*32,5%*	*8,0%*	*1 026*
Beaumont-Hague	*652*	*52,5%*	*590*	*47,5%*	*12,5%*	*1 242*
Bricquebec	*682*	*60,9%*	*439*	*39,1%*	*10,3%*	*1 121*
Cherbourg-Octeville	*8 585*	*39,4%*	*13 216*	*60,6%*	*30,1%*	*21 801*
Les Pieux	*1 405*	*71,9%*	*549*	*28,1%*	*8,1%*	*1 954*
Montebourg	*494*	*58,9%*	*345*	*41,1%*	*12,1%*	*839*
Saint-Pierre-Église	*338*	*83,2%*	*68*	*16,8%*	*3,7%*	*407*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*388*	*69,8%*	*168*	*30,2%*	*7,8%*	*557*
Saint-Vaast-la-Hougue	*827*	*66,2%*	*423*	*33,8%*	*9,3%*	*1 249*
Valognes	*1 087*	*55,5%*	*872*	*44,5%*	*15,1%*	*1 959*
CC de la Baie du Cotentin	1 857	52,1%	1 705	47,9%	16,6%	3 562
SCoT du Pays du Cotentin	**17 008**	**47,6%**	**18 709**	**52,4%**	**20,5%**	**35 717**
Manche	46 471	57,6%	34 230	42,4%	15,2%	80 701
Normandie	319 394	54,4%	267 915	45,6%	18,3%	587 308

Évolution des résidences principales selon les statuts d'occupation entre 2009 et 2014 en variation absolue et taux annuels moyens

(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

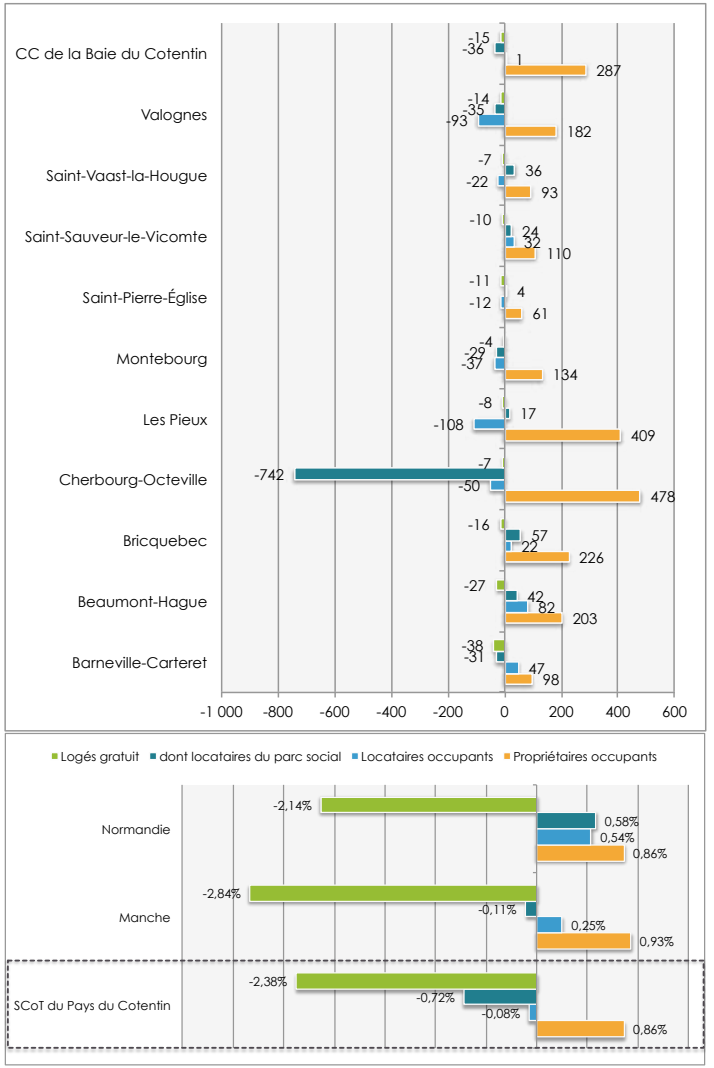

- Une prédominance de la maison individuelle hormis Cherbourg pour qui la part de logements collectifs est plus importante (41,8% en 2014).

- Des logements de 4 et pièces et plus qui représentent 70% du parc de logements total à l'échelle du territoire malgré plus de diversité dans l'agglomération (38,2% de T1 à T3).
- A l'instar du département, l'évolution du nombre de logements se fait à l'avantage des T4 et plus au détriment des plus petites typologies entre 2009 et 2014 dans un contexte où les opérateurs se sont recentrés sur les marchés les plus demandés et les moins onéreux.

Variation des résidences principales par taille de pièces entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus
CA du Cotentin	-60	-296	-520	728	1 862
Barneville-Carteret	*0*	*-60*	*-45*	*23*	*188*
Beaumont-Hague	*7*	*9*	*0*	*10*	*233*
Bricquebec	*-34*	*-4*	*87*	*88*	*96*
Cherbourg-Octeville	*-1*	*-90*	*-240*	*305*	*447*
Les Pieux	*12*	*-4*	*-222*	*85*	*423*
Montebourg	*-10*	*-3*	*-26*	*42*	*90*
Saint-Pierre-Église	*-16*	*-17*	*8*	*6*	*57*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*2*	*-7*	*25*	*60*	*52*
Saint-Vaast-la-Hougue	*6*	*-32*	*-75*	*73*	*94*
Valognes	*-25*	*-88*	*-31*	*36*	*184*
CC de la Baie du Cotentin	-38	-24	97	157	81
SCoT du Pays du Cotentin	**-98**	**-320**	**-423**	**885**	**1 943**
Manche	-136	-211	-8	2 040	5 229
Normandie	-1 190	3 447	9 075	10 829	26 571

Nombre et variation 2009-2014 des logements collectifs et individuels
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	2009				2014				Variation 2009-2014	
	Maisons		Appartements		Maisons		Appartements		Maisons	Apparts.
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
CA du Cotentin	70 918	74,8%	23 883	25,2%	74 437	75,0%	24 828	25,0%	3 519	946
Barneville-Carteret	*7 559*	*92,4%*	*618*	*7,6%*	*8 049*	*92,8%*	*625*	*7,2%*	*490*	*7*
Beaumont-Hague	*5 117*	*94,4%*	*306*	*5,6%*	*5 516*	*94,3%*	*331*	*5,7%*	*399*	*25*
Bricquebec	*4 346*	*95,3%*	*215*	*4,7%*	*4 630*	*96,9%*	*149*	*3,1%*	*285*	*-65*
Cherbourg-Octeville	*27 137*	*57,2%*	*20 290*	*42,8%*	*27 803*	*56,6%*	*21 301*	*43,4%*	*666*	*1 011*
Les Pieux	*7 406*	*96,4%*	*273*	*3,6%*	*8 082*	*97,1%*	*244*	*2,9%*	*676*	*-29*
Montebourg	*3 428*	*94,1%*	*215*	*5,9%*	*3 564*	*94,4%*	*213*	*5,6%*	*136*	*-2*
Saint-Pierre-Église	*2 233*	*94,4%*	*132*	*5,6%*	*2 344*	*94,9%*	*127*	*5,1%*	*111*	*-6*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*2 316*	*94,1%*	*145*	*5,9%*	*2 502*	*95,5%*	*118*	*4,5%*	*185*	*-27*
Saint-Vaast-la-Hougue	*6 288*	*92,4%*	*518*	*7,6%*	*6 596*	*92,7%*	*519*	*7,3%*	*308*	*1*
Valognes	*5 087*	*81,3%*	*1 169*	*18,7%*	*5 351*	*81,7%*	*1 199*	*18,3%*	*264*	*31*
CC de la Baie du Cotentin	10 375	86,3%	1 650	13,7%	10 803	87,3%	1 574	12,7%	428	-75
SCoT du Pays du Cotentin	**81 293**	**76,1%**	**25 532**	**23,9%**	**85 240**	**76,4%**	**26 403**	**23,6%**	**3 947**	**870**
Manche	219 675	80,7%	52 600	19,3%	231 299	81,0%	54 380	19,0%	11 624	1 779
Normandie	1 117 328	67,2%	544 604	32,8%	1 177 675	67,3%	571 313	32,7%	60 348	26 709

Répartition des résidences principales par taille en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

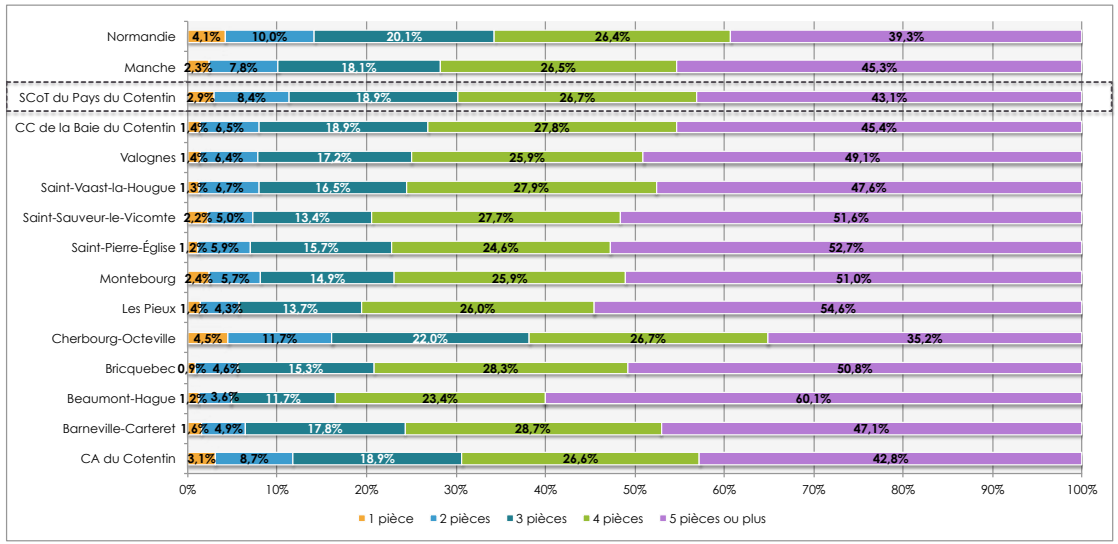

Un parc de résidences principales assez jeune dans l'agglomération et plus ancien et préservé dans le reste du territoire.

- Une situation spécifique à l'agglomération cherbourgeoise liée à son histoire et à plusieurs phases de développement de l'énergie nucléaire et de l'activité portuaire à partir des années 1975, qui lui valent d'avoir un parc de logements plutôt récent (77,3% des résidences principales construites entre 1946 et 2012.
- Une offre qui s'est renouvelée sur les dernières périodes dans les secteurs dont la moitié des résidences principales sont antérieures à 1990 : Beaumont-Hague, Bricquebec, Barneville-Carteret ou encore Les Pieux.

Âge du parc de résidences principales en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

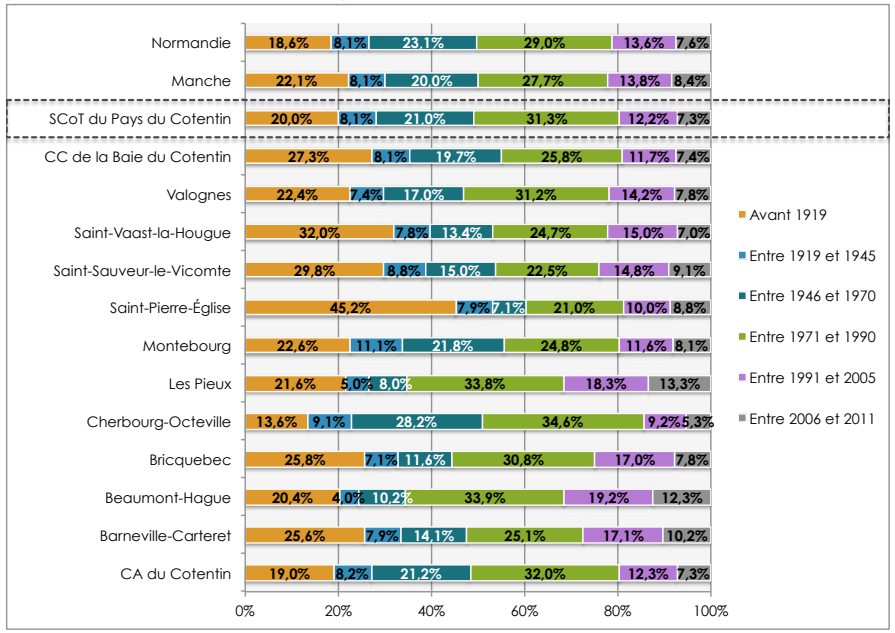

Un parc potentiellement indigne surtout localisé dans les franges sud et est du territoire, dans lesquelles la part de logements construits avant 1975 en l'absence de normes thermiques réglementant les logements neufs est la plus forte.

Population résident dans le parc potentiellement indigne en 2013
(Source : Atlas du PPI de Normandie, DREAL 2016)

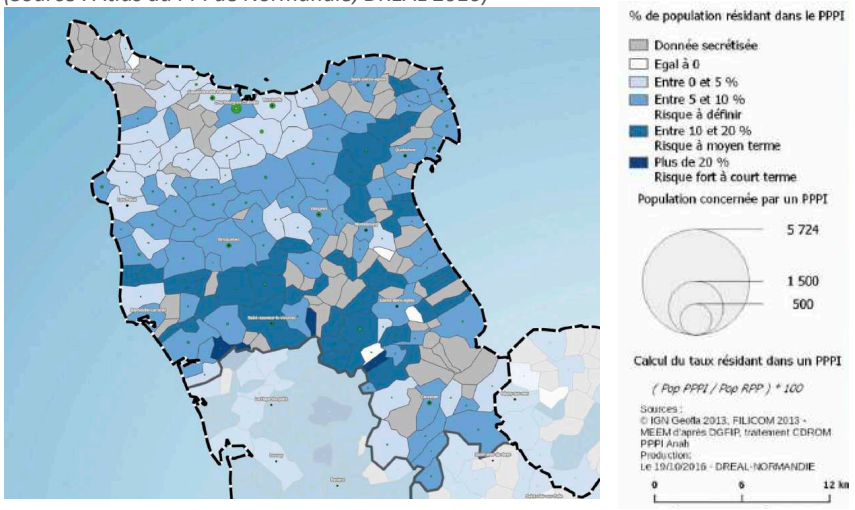

Parc de résidences principales antérieur à 1970 en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

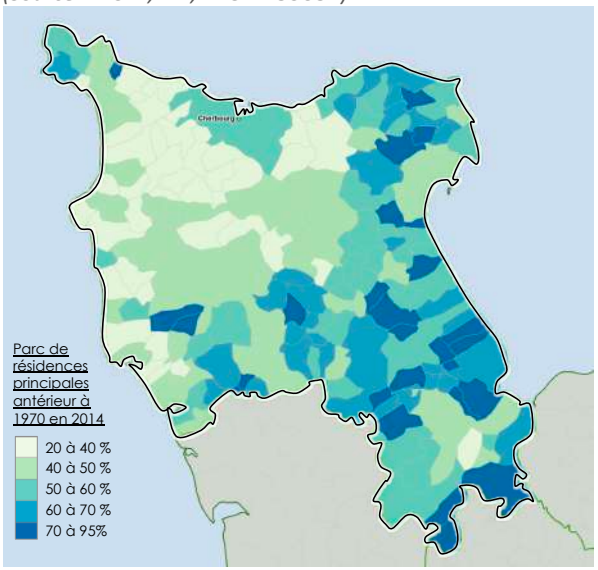

8. PARC SOCIAL

- 73% du parc social du territoire localisé dans le bassin de vie de l'agglomération.

- 48 communes disposent de logements sociaux dont la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin en détient 73% en 2016.

Répartition des logements locatifs sociaux en 2016
(Source : DREAL ; EAU PROSCOT)

Territoires	Total logements locatifs sociaux	Part dans les RP	Part dans le territoire
CA du Cotentin	19 161	23,7%	91,5%
Barneville-Carteret	*384*	*9,2%*	*1,8%*
Beaumont-Hague	*707*	*15,0%*	*3,4%*
Bricquebec	*402*	*9,5%*	*1,9%*
Cherbourg-Octeville	*15 281*	*34,8%*	*73,0%*
Les Pieux	*521*	*7,7%*	*2,5%*
Montebourg	*328*	*11,5%*	*1,6%*
Saint-Pierre-Église	*85*	*4,6%*	*0,4%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*129*	*6,0%*	*0,6%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*419*	*9,2%*	*2,0%*
Valognes	*905*	*15,7%*	*4,3%*
CC de la Baie du Cotentin	1 781	17,4%	8,5%
SCoT du Pays du Cotentin	**20 942**	**23,0%**	**100,0%**

Répartition des logements locatifs sociaux en 2016
(Source : DREAL ; EAU PROSCOT)

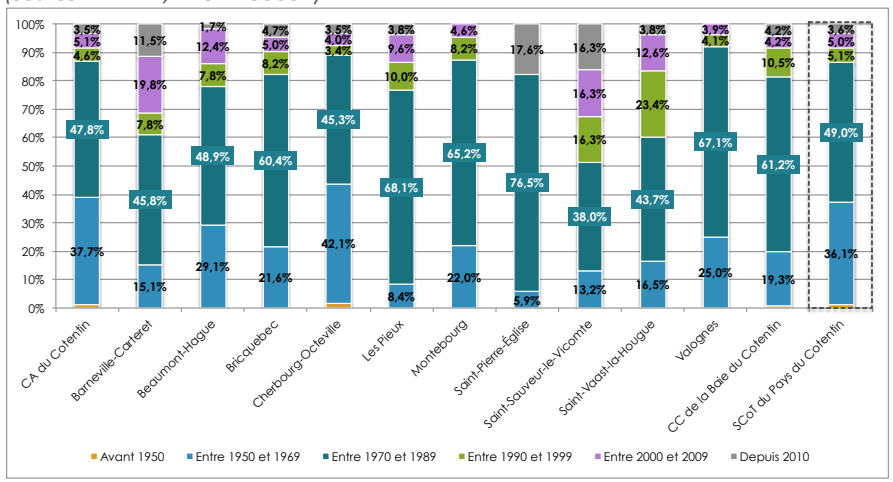

- En majorité collectif, ce parc a essentiellement été construit entre 1970 et 1989 (49%). Il s'agit souvent de logements intermédiaires voir de grande taille, avec des T3 (35,7%) et T4 (32,7%).

Répartition des logements locatifs sociaux par taille en 2016
(Source : DREAL ; EAU PROSCOT)

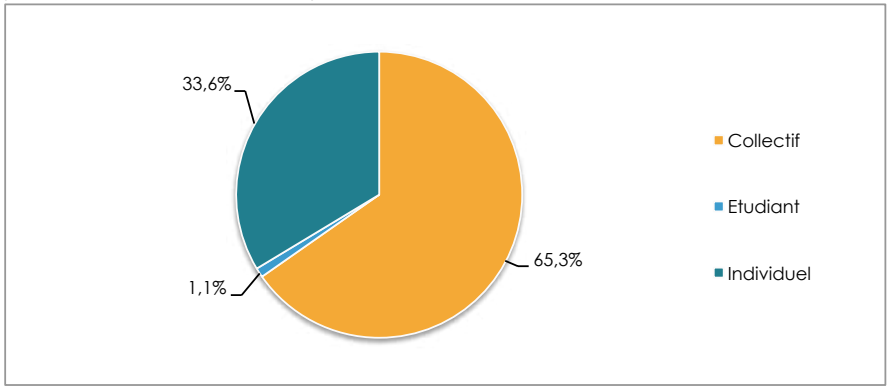

Répartition des logements locatifs sociaux par nombre de pièces en 2016
(Source : DREAL ; EAU PROSCOT)

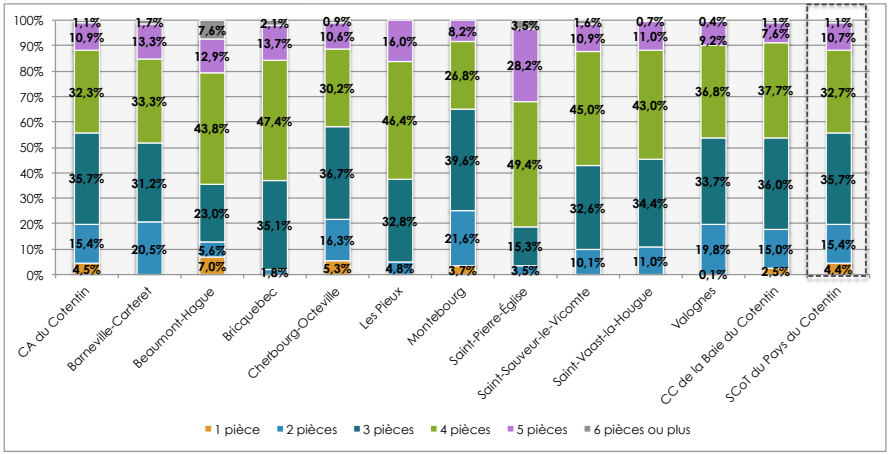

Des logements majoritairement construits avant 1977 ayant bénéficié d'un financement initial HLM/O (40,5%)

- 40,4% des logements sont financés à titre d'un PLA ordinaire ou d'un PLUS.
- La majeure partie des logements conventionnés (93,3%) fait l'objet d'un contrat de location en 2016.

Répartition des logements locatifs sociaux par mode de financement en 2016
(Source : DREAL ; EAU PROSCOT)

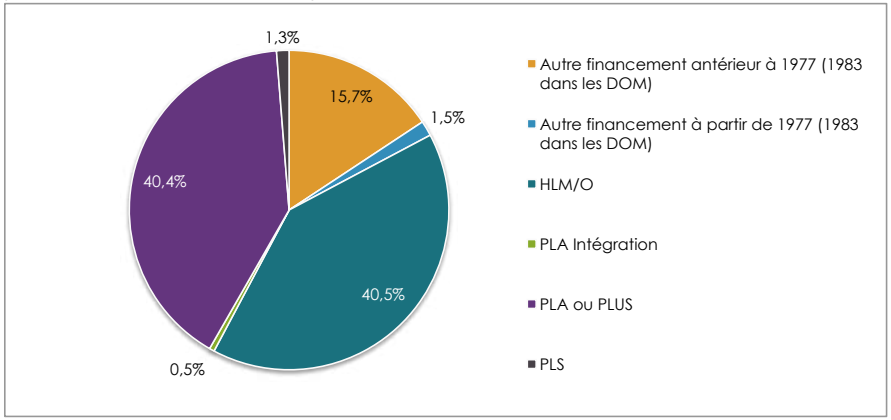

Répartition des logements locatifs sociaux par mode d'occupation en 2016
(Source : DREAL ; EAU PROSCOT)

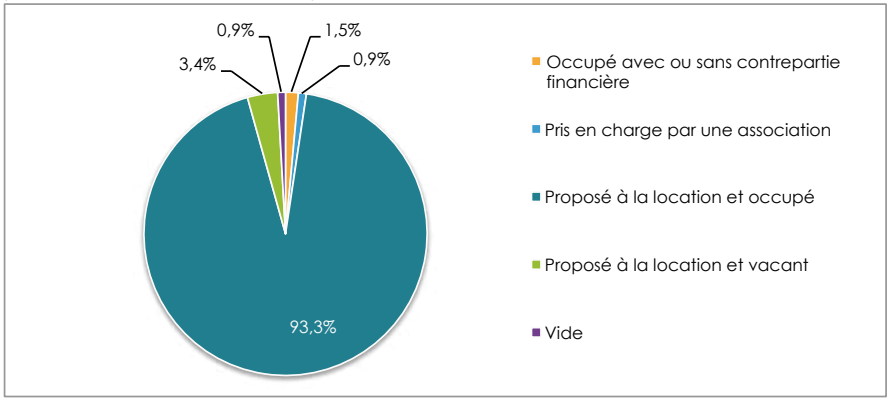

Il existe plusieurs types de financements déclarés lors de l'entrée d'un programme dans le parc HLM :
- PLR/PSR : programme à loyer réduit et programme social de relogement.
- HLM-O : habitation à loyer modéré ordinaire.
- ILM/ILN : immeuble à loyer moyen et immeuble à loyer normal.
- PLA très social : prêt locatif aidé très social sans obligation de travaux ; ce type de financement des logements est réservé aux plus démunis.
- PLS/PLA CDC/CFF : prêt locatif social, prêt locatif social dont l'établissement prêteur est la caisse des Dépôts et Consignations et prêt locatif social dont l'établissement prêteur est le Crédit Foncier de France.
- PLI : prêt locatif intermédiaire remplacé par le PLS.
- PAP et PC locatif : prêt d'accession à la propriété et prêt conventionné locatif.

- Une demande de logement social qui varie peu d'une année à l'autre, et se concentre essentiellement dans la commune nouvelle de Cherbourg, ancienne Communauté Urbaine (65,5%).
- Plus de la moitié des demandes radiées satisfaites en 2015 (56,4%).

Evolution du nombre de demandes actives de logement social entre 2013 et 2015
(Source : Portail national de la demande de logement social ; EAU PROSCOT)

Territoires	2013	2014	2015	Part des demandes en 2015 dans le SCoT	2013-2015
CC de Douve et Divette	19	29	26	0,5%	7
CC de la Baie du Cotentin	429	446	386	7,9%	-43
CC de la Côte des Isles	92	103	94	1,9%	2
CC de la Hague	139	166	189	3,8%	50
CC de la Saire	NC	NC	NC	NC	NC
CC de la vallée de l'Ouve	47	37	46	0,9%	-1
CC des Pieux	202	216	234	4,8%	32
CC du Canton de Montebourg	104	85	82	1,7%	-22
CC du Coeur du Cotentin	451	449	423	8,6%	-28
CC du Val de Saire	177	162	158	3,2%	-19
CC Saint Pierre Eglise	57	56	59	1,2%	2
CU de Cherbourg	3 254	3 383	3 217	65,5%	-37
SCoT du Pays du Cotentin	**4 971**	**5 132**	**4 914**	**100,0%**	**-57**
Manche	9 198	9 395	9 197		-1

Satisfaction des demandes en 2015
(Source : Portail national de la demande de logement social ; EAU PROSCOT)

Territoires	Total Radiées	dont Radiation abandon		dont Radiation attribution		dont Radiation non renouvellement	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
CC de Douve et Divette	25			13	52,0%	12	48,0%
CC de la Baie du Cotentin	435	29	6,7%	198	45,5%	208	47,8%
CC de la Côte des Isles	105	7	6,7%	52	49,5%	46	43,8%
CC de la Hague	173	8	4,6%	96	55,5%	69	39,9%
CC de la vallée de l'Ouve	33	2	6,1%	11	33,3%	20	60,6%
CC des Pieux	137	11	8,0%	54	39,4%	72	52,6%
CC du Canton de Montebourg	69	3	4,3%	20	29,0%	46	66,7%
CC du Coeur du Cotentin	369	41	11,1%	156	42,3%	172	46,6%
CC du Val de Saire	88	3	3,4%	33	37,5%	52	59,1%
CC Saint Pierre Eglise	37			13	35,1%	24	64,9%
CU de Cherbourg	3 731	116	3,1%	2 288	61,3%	1 327	35,6%
SCoT du Pays du Cotentin	**5 202**	**220**	**4,2%**	**2 934**	**56,4%**	**2 048**	**39,4%**
Manche	9 582	526	5,5%	4 987	52,0%	4 069	42,5%

9. BESOINS EN LOGEMENTS ET MARCHÉ IMMOBILIER

Logements individuels groupés *: maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.*

Un développement résidentiel localisé dans les espaces les plus peuplés.

Un effort constructif ralenti par la crise immobilière de 2007, et qui ne parvient pas à retrouver son niveau.

Nombre de logements commencés entre 2006 et 2015
(Source : Sitadel2 ; EAU PROSCOT)

Territoires	2006-2015 (10 ans)		Dont 2009-2015 (5 ans)	
	Logements commencés	Moyenne annuelle	Logements commencés	Moyenne annuelle
CA du Cotentin	8 198	820	4 964	993
Barneville-Carteret	*779*	*78*	*413*	*83*
Beaumont-Hague	*680*	*68*	*332*	*66*
Bricquebec	*428*	*43*	*233*	*47*
Cherbourg-Octeville	*3 249*	*325*	*2 175*	*435*
Les Pieux	*1 128*	*113*	*704*	*141*
Montebourg	*306*	*31*	*167*	*33*
Saint-Pierre-Église	*245*	*25*	*139*	*28*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*265*	*27*	*145*	*29*
Saint-Vaast-la-Hougue	*534*	*53*	*315*	*63*
Valognes	*584*	*58*	*341*	*68*
CC de la Baie du Cotentin	1 085	109	610	122
SCoT du Pays du Cotentin	**9 283**	**928**	**5 574**	**1 115**
Manche	26 259	2 626	14 668	2 934
Normandie	165 349	16 535	103 254	20 651

Les 10 communes ayant le plus construit entre 2006 et 2015 au regard de leur évolution démographique 2009-2014
(Source : Sitadel2 ; EAU PROSCOT)

Communes	Total 2006-2015	Part dans le territoire	Variation population 2009-2014
Cherbourg-en-Cotentin	*2 384*	*25,7%*	*-2 348*
La Hague	*680*	*7,3%*	*17*
Carentan les Marais	*393*	*4,2%*	*-208*
Valognes	*278*	*3,0%*	*-435*
Barneville-Carteret	*263*	*2,8%*	*-85*
Bricquebec-en-Cotentin	*238*	*2,6%*	*29*
Les Pieux	*175*	*1,9%*	*-428*
Tollevast	*156*	*1,7%*	*196*
Surtainville	*143*	*1,5%*	*-50*
Picauville	*133*	*1,4%*	*-13*

- Une production de logements largement portée sur l'individuel en écho du marché plébiscité : 67,4% des logements commencés entre 2006-2015.

Évolution du nombre de logements commencés entre 2006 et 2015
(Source : Sitadel2 ; EAU PROSCOT)

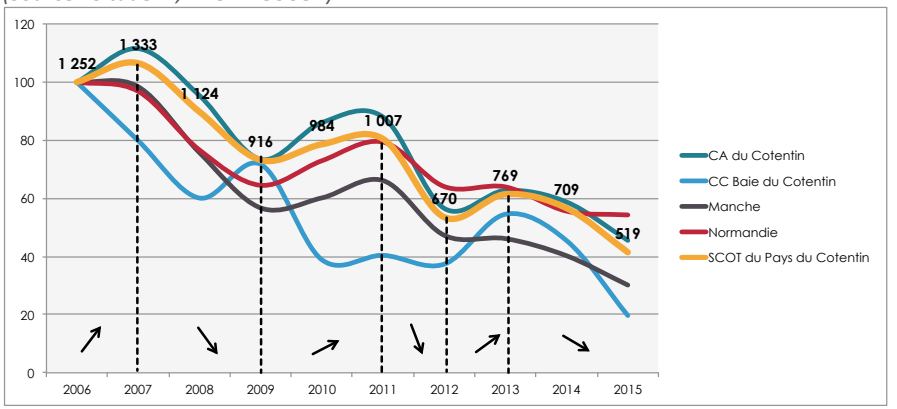

Évolution du nombre de logements commencés par typologies entre 2006 et 2015
(Source : Sitadel2 ; EAU PROSCOT)

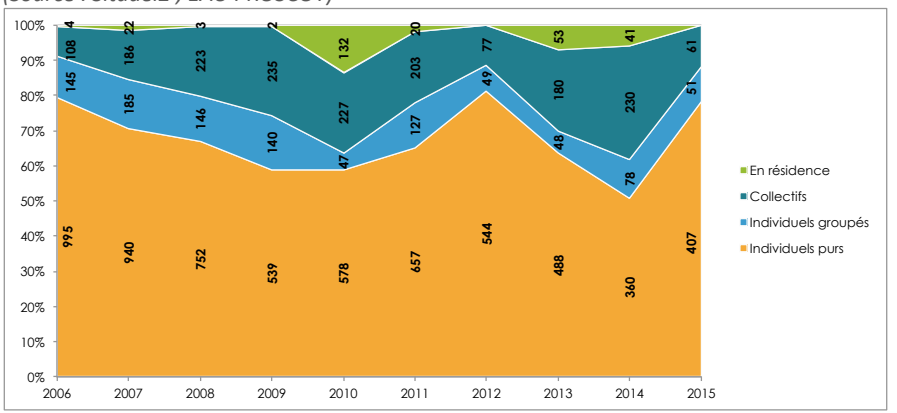

Une production de logements passée insuffisante pour fixer la population existante et permettre l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire.

*Le **point mort** désigne le nombre de logements nouveaux à construire chaque année pour maintenir la population. Il prend en compte le desserrement des ménages, la transformation ou la mobilisation des résidences secondaires et des logements vacants en résidences principales et la destruction de logements.*

- Théoriquement, 1 334 logements devraient être construits annuellement pour assurer le maintien de la population existante dont :
  - La vacance a créé un excédent de 381 logements vacants ;
  - 564 logements pour répondre aux besoins de desserrement de la population en place (décohabitation des jeunes, séparations des couples, vieillissement...) ;
  - 10 logements démolis ou ayant changé d'affectation ;
  - La remise sur le marché de 398 résidences secondaires pour alimenter le marché des résidences principales.

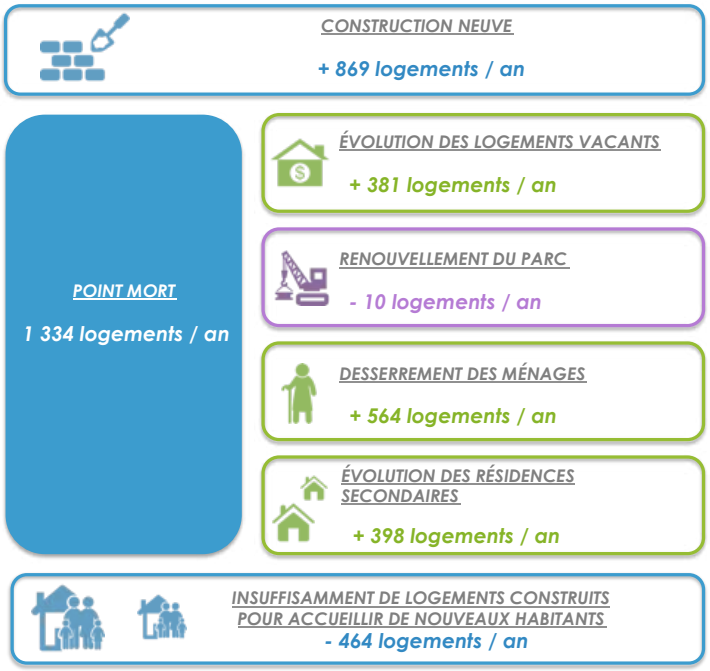

Des prix à la hausse dans le marché de l'accession et de forts différentiels au sein du territoire : un arrière-pays dont les prix immobiliers croissent en concordance aux secteurs littoraux et urbains plus tendus.

Prix de vente de l'immobilier dans l'ancien en €/m² en juin 2017
(Source : MeilleursAgents ; EAU PROSCOT)

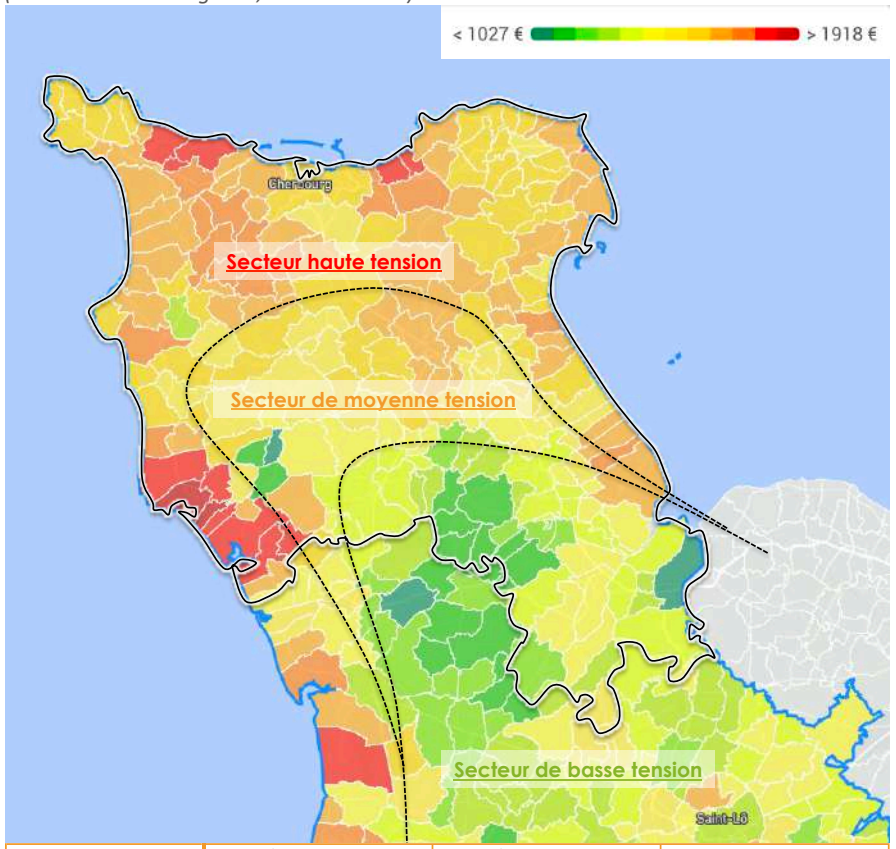

Commune	Prix m2 moyen appartement	Prix m2 moyen maison	Loyer m2 moyen appartement
Cherbourg-Octeville	1 479 €	1 522 €	8,1 €
Valognes	1 609 €	1 579 €	7,7 €
Carentan	-	1 315 €	7,6 €
La Glacerie	1 117 €	1 448 €	7,6 €
Querqueville	-	1 567 €	7,5 €
Bricquebec	-	1 418 €	7,3 €
Les Pieux	-	1 653 €	7,3 €
Manche	1 557 €	1 428 €	7,2 €

[SYNTHESE]

Atouts

- Une concentration de la population autour de Cherbourg qui n'empêche pas pour autant l'organisation d'une diversité de pôles secondaires qui irriguent des bassins de vie fonctionnels ;
- Une structure démographique encore jeune, s'appuyant sur la présence de personnes de 0 à 19 ans et d'une population de 70 ans et plus qui demeure encore limitée à ce jour ;
- Un bon niveau de qualification des actifs, dont 36,6% détiennent le bac et ou un diplôme de l'enseignement supérieur contre 34,7% dans le département en lien avec les filières d'excellence implantées dans le territoire ;
- Un territoire qui entretient des flux étroits avec sa région et l'Ile-de-France, ce qui souligne sa capacité à agir à grande échelle en accroche de l'axe Seine ;
- Un parc de logements assez hétérogène, relativement récent à l'échelle du territoire compte tenu de l'effet agglomérant, et plus ancien partout ailleurs mais jouissant d'un patrimoine bâti atypique et préservé ce qui tend à minorer le niveau de vacance global (7,5% en 2014) ;
- Une vacance de rotation, qui reste assez faible et assure le fonctionnement du marché immobilier ;
- Des ménages de plus en plus propriétaires de leur logement (+0,9% par an entre 2009-2014 comme pour le département et la région) ;
- Un attrait littoral certain pour les résidences secondaires (12,5% du parc de logements en 2014) qui souligne la spécificité résidentielle du territoire sur les côtes sud-ouest et nord est notamment ;
- Un parc de logements sociaux bien développé (23% des résidences principales en 2014), quoi qu'essentiellement concentré sur Cherbourg (73% du total du territoire du SCoT) ce qui limite la mixité sociale à l'échelle du Pays du Cotentin.

Faiblesses

- Une baisse du nombre d'habitants sur la dernière période (-1 874 personnes) principalement lié au départ de résidents vers l'extérieur du territoire (-2 674 personnes) ;
- Un solde migratoire négatif (-0,26%/an) qui ne permet donc plus de dissimuler le vieillissement structurel de la population (solde naturel en baisse, qui reste toutefois légèrement positif, à +0,08%/an) ;
- Un territoire tributaire de l'arrivée d'actifs extérieurs, pour la plupart cadres et professions intermédiaires, mais dont une partie repart faute d'emploi trouvé pour le conjoint. L'enclavement du Cotentin constitue aussi un frein à l'installation pérenne de ménages originaires d'autres régions françaises ;
- Insuffisamment de logements construits pour maintenir la population en place alors même que le territoire perd des habitants : un besoin en logements généré presque exclusivement par le desserrement des ménages ;
- Des tendances qui soulignent le vieillissement de la population et l'évolution de la typologie des ménages, moins familiales (-1,2%/an de couples avec enfants entre 2009-2014), et de plus en plus composés de personnes seules (+2%/an d'hommes et +1,2% de femmes) et couples sans enfant (+0,8%/an) ;
- Des signes de tension du marché immobilier liés à plusieurs facteurs : un niveau de construction trop faible pour satisfaire les besoins du desserrement des ménages et une pression littorale et urbaine (Cherbourg) qui se diffuse à l'arrière-pays. L'offre de logements pourrait également ne pas correspondre à la demande pour certains segments de marché engendrant des prix immobiliers plus élevés sur ces biens rares ;
- Davantage de grands logements au sein du territoire (T4 et plus qui représentent 70% du parc en 2014) et un fait qui s'amplifie entre 2009 et 2014 (+9% de T4 et plus), générant une offre moins diverse pouvant limiter les parcours résidentiels des ménages ;
- Des logements potentiellement indignes importants identifiés dans la frange sud et ouest du territoire (entre 10 et 20% des logements) et pouvant être associer à des situations de précarité énergétique sur du bâti vieillissant et mal isolant.

PROJETS

- Plusieurs dispositifs d'amélioration de l'habitat s'achèvent sur le territoire ou sont en cours :
  - L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les Communautés de Communes du Bocage Valognais et de Bricquebec-en-Cotentin (d'octobre 2013 à octobre 2018) visant l'amélioration de 264 logements (210 propriétaires occupants et 54 propriétaires bailleurs) ;
  - Le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « Habiter mieux » (de juin 2014 à juin 2017) visant l'amélioration de 635 logements (545 propriétaires occupants et 90 propriétaires bailleurs).

DEFIS

- Renouer avec une attractivité et une lisibilité de l'agglomération sur le plan résidentiel et asseoir sa capacité à structurer le Pays du Cotentin et jouer un rôle dans l'équilibre régional ;
- Fidéliser les habitants et les actifs sur le territoire par une stratégie et une organisation du territoire qui tienne compte des caractéristiques des différents bassins de vie allant des espaces ruraux, urbains, littoraux à l'arrière-pays et faire de ces spécificités une force collective ;
- Maintenir les jeunes talents et cadres sur le territoire et faire revenir les jeunes diplômés après leurs études ce qui implique d'éveiller un sentiment d'appartenance au Cotentin par une offre d'aménités liés au patrimoine, au tourisme, l'offre d'emplois pour une mixité et intégration sociale de tous ;
- Adapter l'offre de logements en tenant compte des caractéristiques des ménages et de leurs évolutions : différents produits immobiliers pour différentes populations (taille, typologie, statut d'occupation, prix, localisation...) ;
- Entretenir une offre d'équipements et de services plurielle pour répondre à l'ensemble des besoins des profils de personnes (actifs, retraités, touristes...), des âges (petite enfance, adolescents, familles, jeunes retraités, séniors...) et maintenir les équilibres générationnels dans le temps.

SCOT du Pays du Cotentin



Livret

2

LE MODE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Économie

Vu pour être annexé à la délibération du Comité syndical en date du 28 février 2020

La Présidente,

[OBSERVATOIRE]

10. DONNEES DE CADRAGE

A. Le niveau d'emploi et ses évolutions

- 81 388 emplois recensés en 2014 dont 45,8% dans la commune de Cherbourg-en-Cotentin, pôle d'emploi principal du territoire.

- Ce pôle principal connaît néanmoins une baisse sensible de ses emplois sur la dernière période (-1 282) interrogeant sa capacité à jouer un rôle moteur et d'entrainement pour le reste du territoire.
- Une baisse de l'emploi qui touche également Carentan-les-Marais (-421) parmi les communes ayant le plus d'emplois en 2014.
- La commune de Flamanville profite quant à elle du dynamisme de la filière nucléaire (+ 789 emplois).

Les 10 communes ayant le plus d'emplois dans le territoire du SCoT en 2014, leurs évolutions entre 2009 et 2014 et leur part en 2014 dans l'emploi total du SCOT
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

10 communes ayant le plus d'emplois en 2014	Emplois 2014	Variation 2009-2014	Part dans le SCoT
Cherbourg-en-Cotentin	*37 254*	*-1 282*	*45,8%*
La Hague	*8 733*	*70*	*10,7%*
Valognes	*4 411*	*40*	*5,4%*
Carentan les Marais	*4 135*	*-421*	*5,1%*
Flamanville	*3 914*	*789*	*4,8%*
Les Pieux	*1 522*	*79*	*1,9%*
Bricquebec-en-Cotentin	*1 393*	*66*	*1,7%*
Sainte-Mère-Église	*1 109*	*45*	*1,4%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*997*	*-8*	*1,2%*
Picauville	*994*	*-89*	*1,2%*
SCoT du Pays du Cotentin	**81 388**	**-727**	

Répartition des emplois dans le territoire en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

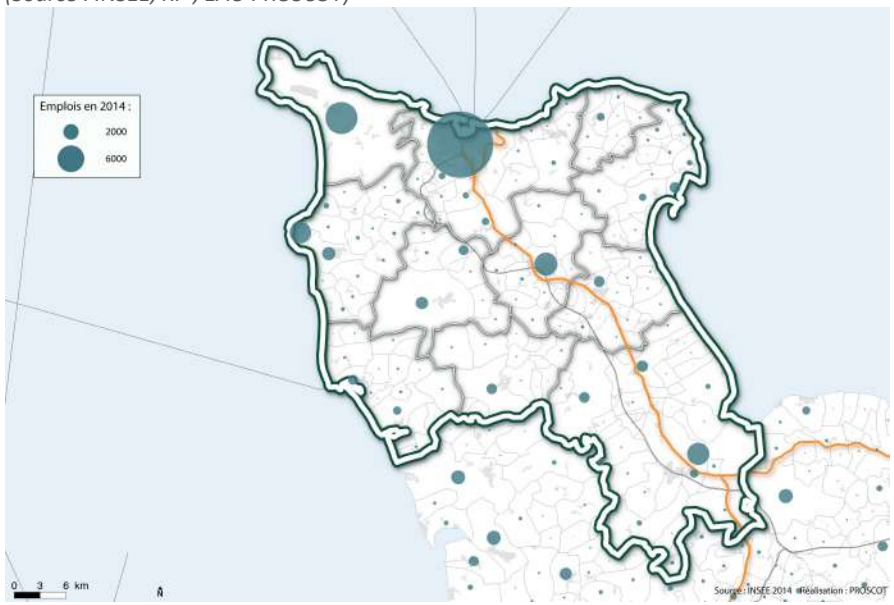

Variation des emplois entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

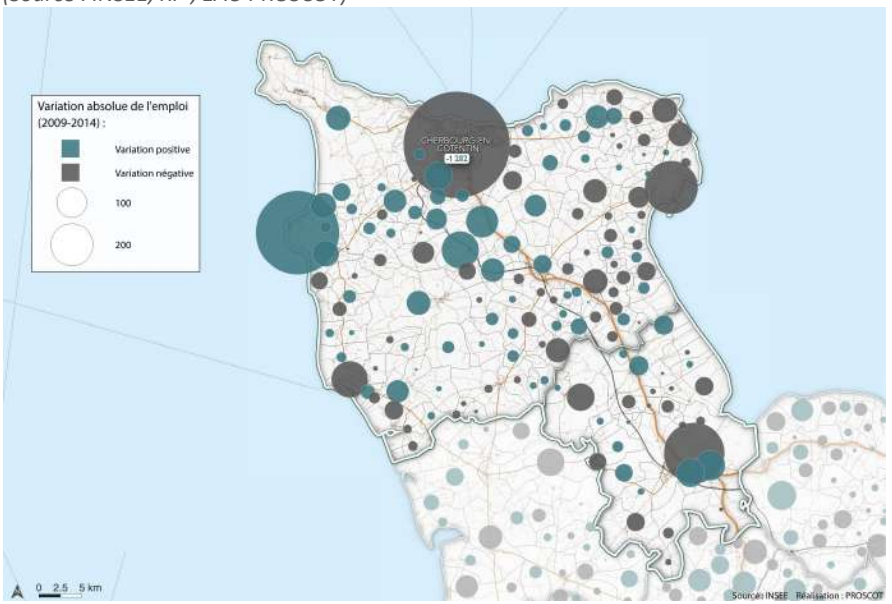

- Une inflexion à la baisse de l'emploi sur la dernière période (-727) suite aux crises économiques de 2007-2009 qui ont ralenti la reprise amorcée entre 1999 et 2009 sur le territoire (+ 7 026).

- Depuis 1975, le tissu économique est particulièrement dynamisé par la filière énergie/nucléaire dans les secteurs des Pieux et de Beaumont-Hague, filière qui a également permis au territoire de résister assez bien à la crise.
- En effet, entre 2009 et 2014, les évolutions de l'emploi apparaissent contrastées entre des espaces de vie aux croissances économiques fortes (Les Pieux, Saint-Pierre-Eglise, Bricquebec...) et des espaces de vie marqués par le repli de l'emploi (Saint-Vaast-la-Hougue, Cherbourg, Barneville-Carteret, Baie du Cotentin...).

Évolution de l'emploi du SCoT, du Département et de la Région sur le long terme
(Source : INSEE, RP, base 100 en 1975 ; EAU PROSCOT)

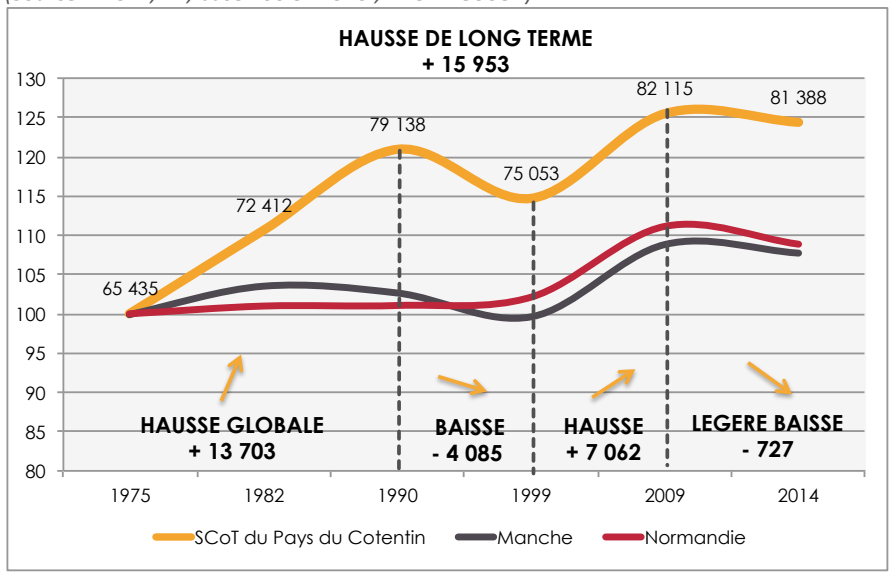

Évolution de l'emploi au sein du territoire sur le long terme
(Source : INSEE, RP, base 100 en 1975 ; EAU PROSCOT)

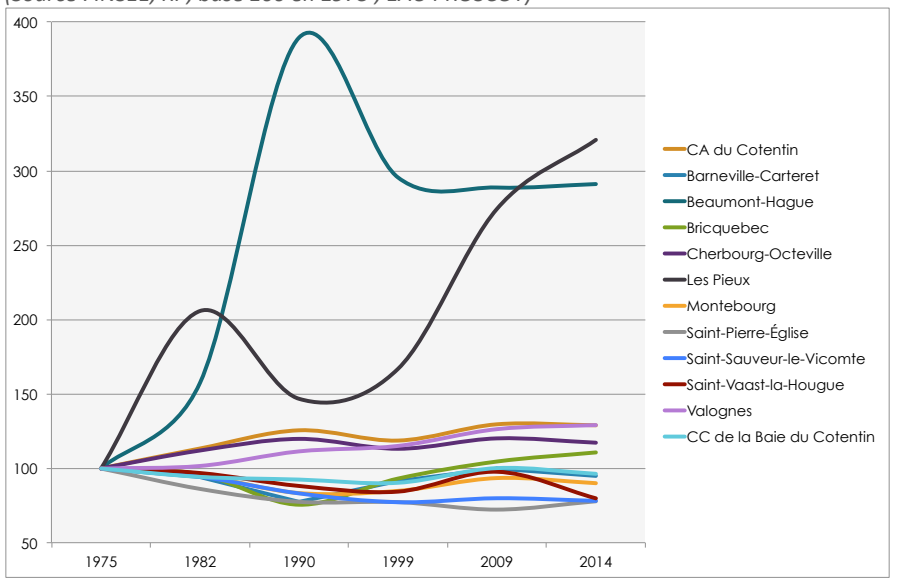

Évolution de l'emploi en moyenne annuelle et variation absolue
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

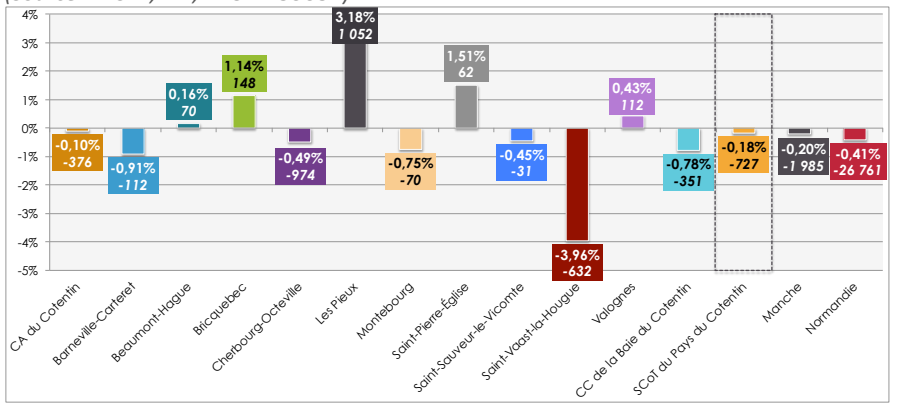

B. Le niveau d'attractivité par l'emploi

Taux de concentration de l'emploi *: rapport entre le nombre d'emplois offerts et les actifs occupés résidents. Il mesure l'attraction par l'emploi exercée par une commune.*

Une attractivité du territoire par l'emploi stable à l'échelle du SCoT entre 2009 et 2014 (98,9 à 99 emplois pour 100 actifs occupés) et supérieure à celle de la Région (96,9) et du Département en 2014 (98,5).

- Toutefois, au sein du territoire, la capacité de certains espaces de vie à offrir un emploi aux actifs est nettement supérieure (Beaumont-Hague, Cherbourg, Les Pieux, CC de la Baie du Cotentin...) à d'autres plus dépendants des bassins d'emplois extérieurs (Montebourg, Bricquebec, Barneville-Carteret...).
- Hormis Cherbourg et Saint-Vaast-la-Hougue, les espaces aux indices de concentration les plus élevés en 2009 voient leur taux de concentration augmenter en 2014 (Beaumont-Hague, Les Pieux, Valognes, CC de la Baie du Cotentin).

Le taux de concentration de l'emploi dans les communes du SCoT en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

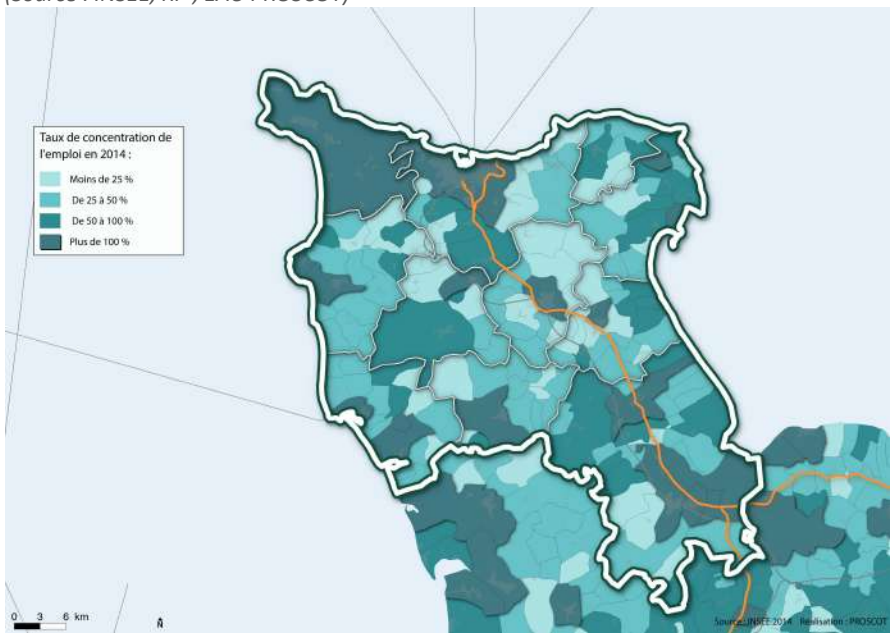

Le taux de concentration de l'emploi en 2009 et 2014 et les variations
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

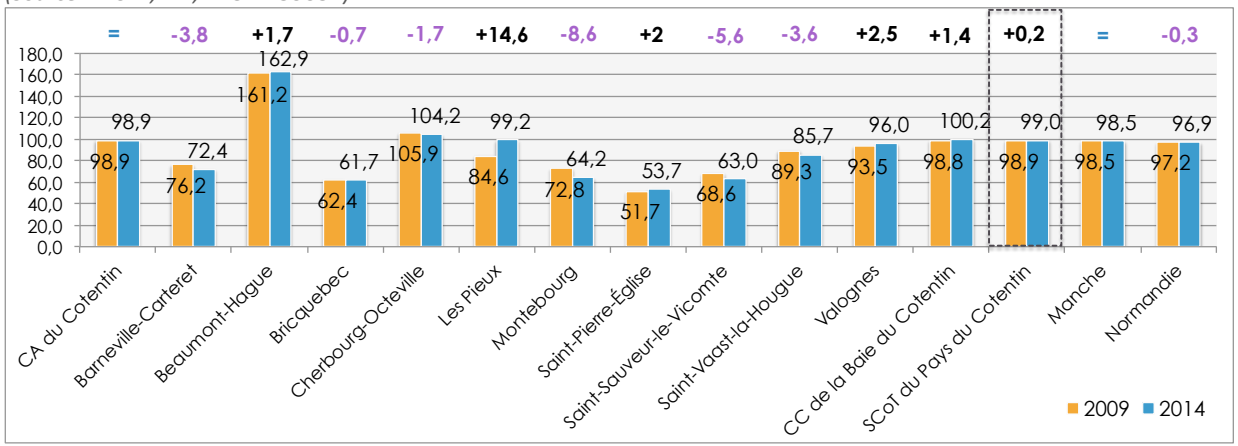

C. Les actifs, les actifs occupés, les chômeurs

Une baisse des actifs occupés (- 1 090) dans un territoire plus sujet au chômage (+1 298 chômeurs) mais qui peut néanmoins être le fait de résidents n'occupant pas un emploi localement.

- Une hausse de la main d'œuvre en capacité d'être employable qui progresse dans le même ordre de grandeur (+2 points du taux d'activité) que les échelles régionale (+1,6) et départementale (+1,9) entre 2009 et 2014.
- Une capacité du territoire à utiliser ses ressources de main d'œuvre proche de celles des référentiels (taux d'emploi de 63,8% contre 62,9 et 65%), qui progresse plus rapidement à l'échelle du territoire (+0,8 points contre +0,4 dans la Manche) et plus particulièrement dans le bassin de vie de Montebourg (+2,3).
- Un taux de chômage de 12,4% en 2014, positionné entre le niveau de chômage moyen de la Région (13,7%) et du Département (11,3%) mais qui progresse cependant moins rapidement (+1,4 points de pourcentage contre 2,4 et 1,8 pour la Normandie et la Manche).

Taux d'activité : *rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.*

Taux d'emploi : *nombre de personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi sur l'ensemble de la population de la même classe d'âge. Il mesure l'utilisation des ressources en main d'œuvre disponibles.*

Taux de chômage : *pourcentage de chômeurs de 15 à 64 ans dans la population active de la même classe d'âge (actifs occupés et chômeurs).*

Principaux indicateurs d'activité de la population de 15 à 64 ans

(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Actifs		Actifs occupés		Chômeurs	
	Nombre	Variation 2009-2014	Nombre	Variation 2009-2014	Nombre	Variation 2009-2014
CA du Cotentin	83 411	238	72 941	-885	10 470	1 123
Barneville-Carteret	*3 523*	*8*	*3 089*	*-83*	*434*	*92*
Beaumont-Hague	*5 925*	*107*	*5 398*	*60*	*527*	*47*
Bricquebec	*4 627*	*99*	*4 194*	*60*	*433*	*40*
Cherbourg-Octeville	*43 940*	*-227*	*37 385*	*-828*	*6 555*	*601*
Les Pieux	*8 051*	*178*	*7 351*	*126*	*701*	*51*
Montebourg	*3 047*	*149*	*2 715*	*104*	*333*	*45*
Saint-Pierre-Église	*1 873*	*-2*	*1 648*	*-41*	*224*	*39*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*2 354*	*203*	*2 128*	*151*	*226*	*52*
Saint-Vaast-la-Hougue	*3 888*	*-133*	*3 438*	*-204*	*450*	*71*
Valognes	*6 183*	*-144*	*5 596*	*-231*	*587*	*86*
CC de la Baie du Cotentin	10 127	-30	8 973	-205	1 154	174
SCoT du Pays du Cotentin	**93 538**	**207**	**81 914**	**-1 090**	**11 625**	**1 298**
Manche	221 408	1 602	196 426	-2 541	24 982	4 143
Normandie	1 520 594	11 239	1 312 083	-26 803	208 511	38 042

Principaux taux de la population de 15 à 64 ans

(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Taux d'activité		Taux d'emploi		Taux de chômage	
	2014	Variation 2009-2014	2014	Variation 2009-2014	2014	Variation 2009-2014
CA du Cotentin	72,8%	2,1	63,7%	0,9	12,6%	1,3
Barneville-Carteret	*70,4%*	*3,1*	*61,8%*	*1,0*	*12,3%*	*2,6*
Beaumont-Hague	*75,6%*	*1,8*	*68,9%*	*1,1*	*8,9%*	*0,6*
Bricquebec	*73,9%*	*2,0*	*66,9%*	*1,3*	*9,4%*	*0,7*
Cherbourg-Octeville	*71,8%*	*2,1*	*61,1%*	*0,8*	*14,9%*	*1,4*
Les Pieux	*75,7%*	*1,8*	*69,1%*	*1,3*	*8,7%*	*0,5*
Montebourg	*75,6%*	*3,4*	*67,3%*	*2,3*	*10,9%*	*1,0*
Saint-Pierre-Église	*71,4%*	*2,0*	*62,8%*	*0,3*	*12,0%*	*2,1*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*75,2%*	*2,4*	*68,0%*	*1,1*	*9,6%*	*1,5*
Saint-Vaast-la-Hougue	*70,1%*	*1,9*	*61,9%*	*0,2*	*11,6%*	*2,1*
Valognes	*74,8%*	*1,7*	*67,7%*	*0,4*	*9,5%*	*1,6*
CC de la Baie du Cotentin	72,7%	1,3	64,4%	-0,1	11,4%	1,8
SCoT du Pays du Cotentin	**72,8%**	**2,0**	**63,8%**	**0,8**	**12,4%**	**1,4**
Manche	73,3%	1,9	65,0%	0,4	11,3%	1,8
Normandie	72,9%	1,6	62,9%	-0,3	13,7%	2,4

Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

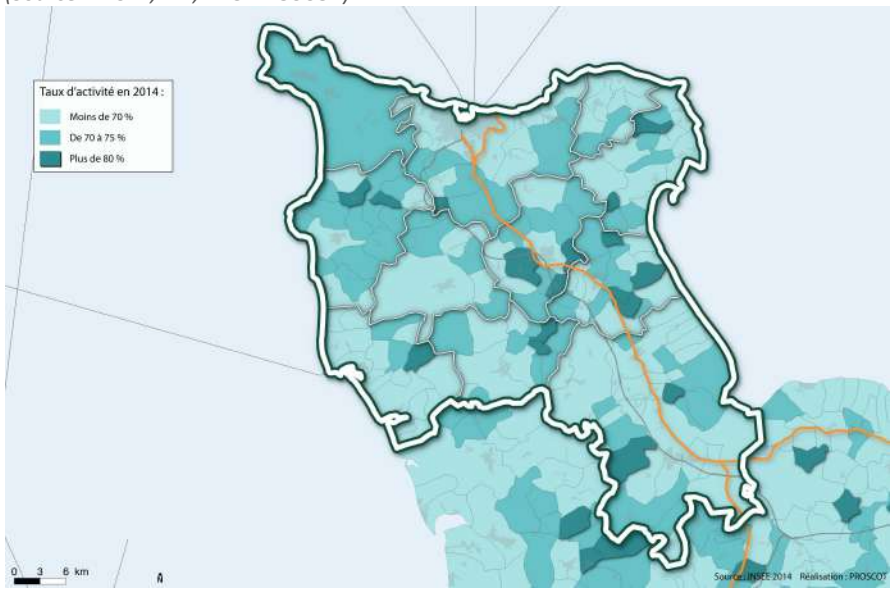

Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

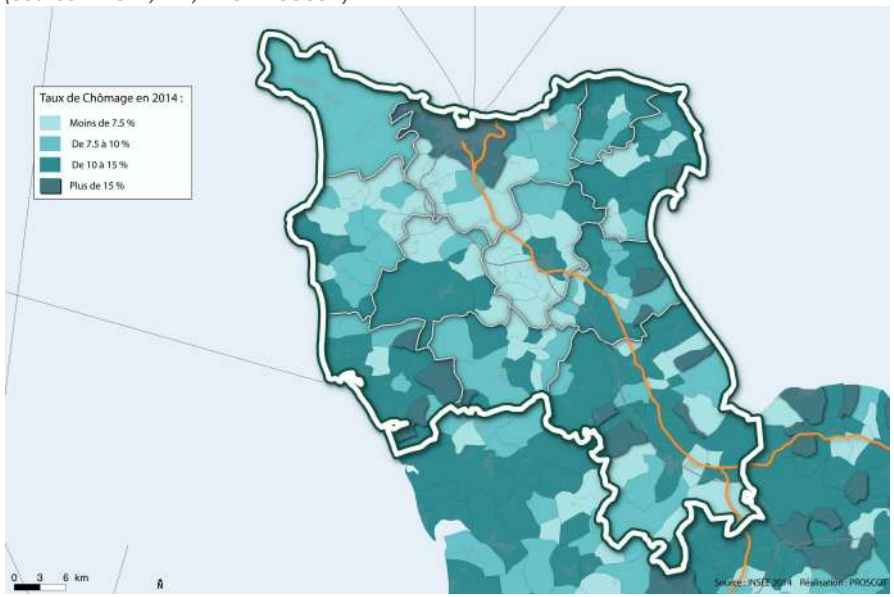

Taux d'emploi des 15 à 64 ans en 2014
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

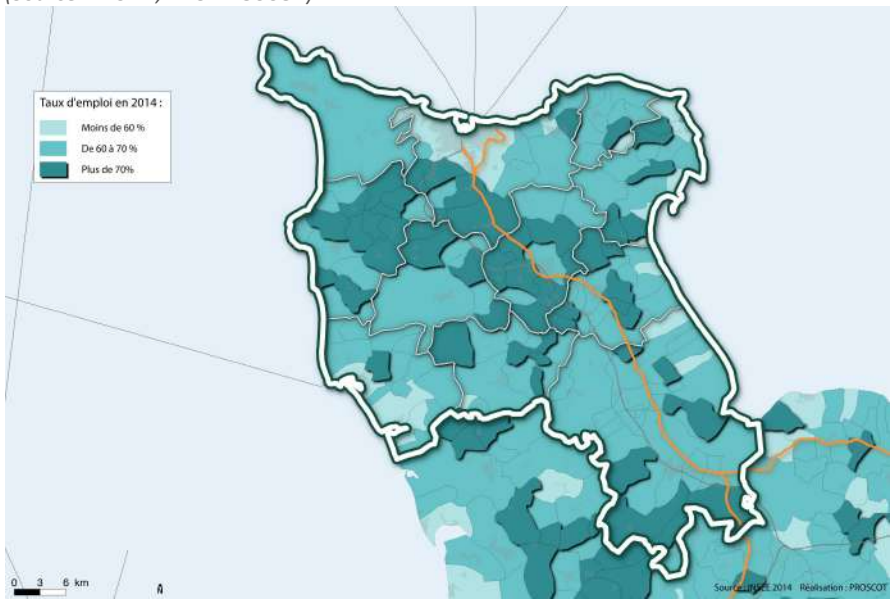

11. CARACTÉRISATION DE L'EMPLOI

A. L'emploi selon les grands secteurs économiques

- Un secteur industriel très présent (19,4% des emplois), spécialisé autour de l'énergie nucléaire qui s'accompagne d'un certain nombre d'activités indirectes (ingénierie, recherche, divers services aux entreprises...) et constitue le moteur principal de l'économie locale.

Répartition de l'emploi en 5 grands secteurs économiques en 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

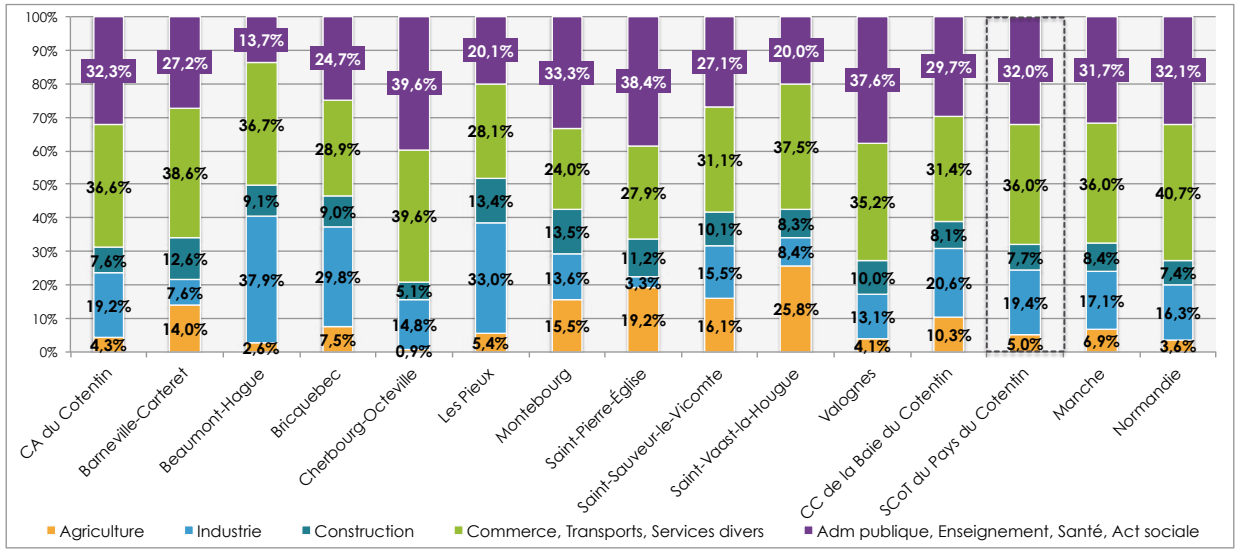

Répartition de l'emploi en 5 grands secteurs et variations absolues entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, Transports, Services divers		Adm. publique, Enseignement, Santé, Act. sociale		Ensemble	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
CA du Cotentin	3 134	-251	13 946	-741	5 554	-808	26 557	1 535	23 429	-111	72 621	-376
Barneville-Carteret	*334*	*11*	*181*	*-20*	*301*	*-104*	*920*	*-32*	*648*	*33*	*2 384*	*-112*
Beaumont-Hague	*230*	*-20*	*3 307*	*-1 169*	*798*	*-88*	*3 203*	*1 421*	*1 195*	*-74*	*8 733*	*70*
Bricquebec	*201*	*-5*	*797*	*133*	*242*	*21*	*773*	*-27*	*661*	*25*	*2 673*	*148*
Cherbourg-Octeville	*360*	*-94*	*5 838*	*-382*	*1 994*	*-433*	*15 596*	*-14*	*15 604*	*-52*	*39 392*	*-974*
Les Pieux	*391*	*-9*	*2 400*	*812*	*976*	*-296*	*2 041*	*454*	*1 458*	*92*	*7 267*	*1 052*
Montebourg	*284*	*-22*	*249*	*10*	*246*	*53*	*439*	*-62*	*609*	*-49*	*1 827*	*-70*
Saint-Pierre-Église	*165*	*16*	*28*	*-3*	*96*	*33*	*240*	*-8*	*331*	*24*	*860*	*62*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*224*	*13*	*217*	*10*	*141*	*-6*	*434*	*-4*	*378*	*-45*	*1 394*	*-31*
Saint-Vaast-la-Hougue	*729*	*-167*	*238*	*-93*	*233*	*7*	*1 060*	*-248*	*565*	*-131*	*2 825*	*-632*
Valognes	*216*	*26*	*692*	*-40*	*525*	*6*	*1 851*	*55*	*1 981*	*65*	*5 266*	*112*
CC de la Baie du Cotentin	907	26	1 802	-220	709	-99	2 749	-152	2 600	94	8 767	-351
SCoT du Pays du Cotentin	**4 041**	**-224**	**15 749**	**-961**	**6 262**	**-908**	**29 306**	**1 383**	**26 029**	**-17**	**81 388**	**-727**
Manche	13 360	-857	33 405	-1 512	16 280	-1 963	70 112	988	61 788	1 359	194 944	-1 985
Normandie	46 065	-2 189	209 464	-22 186	94 417	-7 252	521 852	-545	411 605	5 447	1 283 403	-26 725

- La part des services non marchands est plus élevée dans l'agglomération (32% des emplois) en raison notamment de la présence historique de services publics de défense, et dans ses pourtours Valognes (37,6%) et Saint-Pierre-Eglise (38,4%)
- Les emplois relevant du secteur de l'agriculture sont mieux représentés sur les façades littorales où les activités maritimes, de pêche et légumières sont nombreuses (Saint-Vaast-la-Houge, Saint-Pierre-Eglise, Barneville-Carteret...).
- Entre 2009 et 2014, les emplois des services non marchands restent stables (-17 unités) et seuls les emplois des services marchands progressent (+1 383).

- La baisse des emplois industriels à l'échelle du SCoT témoigne à la fois d'une dissociation entre des activités fragiles (-220 emplois dans la Baie du Cotentin, -93 à Saint-Vaast...) et une industrie énergétique en croissance qui se réorganise entre Les Pieux concentrant davantage les fonctions productives (+812 emplois) et Beaumont-Hague les fonctions d'ingénierie (-1 169).
- Les services marchands augmentent presque exclusivement dans les pôles d'emplois en lien à la filière nucléaire : +1 421 à Beaumont-Hague et +454 aux Pieux.

B. L'emploi selon les fonctions économiques

- Des évolutions de l'emploi par fonctions qui soulignent la diffusion limitée de la dynamique des emplois productifs sur l'économie résidentielle, elle même impactée par la baisse de la population et la hausse du chômage.

- Un foisonnement des prestations intellectuelles dans les bassins d'emplois à tonalité plus industrielle et dans l'agglomération : +589 à Beaumont-Hague, +157 aux Pieux et +318 à Cherbourg ;
- D'autres fonctions supports bien orientées dans ces mêmes bassins : en gestion (+180 et +104 à Cherbourg et aux Pieux), en commerce inter-entreprises (+53 et +73 à Beaumont-Hague et aux Pieux) ou encore en transport et logistique (+118 et +53 à Beaumont-Hague et Cherbourg) ;
- Un territoire non épargné par la crise du BTP, dont les emplois ont reculé de -1 201 unités entre 2009 et 2014, bien qu'il s'agisse également d'un secteur participant à l'activité de la filière énergétique ;
- Une baisse des services de proximité de -774 emplois à l'échelle du SCoT et sur la quasi totalité des espaces de vie internes ;
- Une hausse néanmoins mesurée des emplois présentiels dans la fonction culture-loisirs (+59), la distribution (+36) et plus vigoureuse dans la santé et l'action sociale (+563).

La répartition des emplois par fonctions en 2014 (1) et variations absolues entre 2009 et 2014 (2)

(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Emploi total	Administration publique	Agriculture	Bâtiment-Travaux Publics	Commerce inter-entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Distribution	Education, Formation	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique	Prestations Intellectuelles	Santé, Action Sociale	Services de Proximité
CA du Cotentin	72 621	6 767	2 991	5 433	1 718	1 947	962	5 833	3 487	6 457	8 942	6 641	4 264	3 101	6 400	7 679
Barneville-Carteret	*2 384*	*130*	*297*	*281*	*30*	*9*	*70*	*233*	*61*	*169*	*175*	*133*	*129*	*56*	*170*	*441*
Beaumont-Hague	*8 733*	*415*	*227*	*601*	*265*	*528*	*79*	*207*	*176*	*981*	*2 137*	*708*	*467*	*1 012*	*316*	*613*
Bricquebec	*2 673*	*105*	*206*	*249*	*51*	*21*	*31*	*257*	*124*	*230*	*455*	*186*	*235*	*57*	*162*	*302*
Cherbourg-Octeville	*39 392*	*5 033*	*390*	*2 238*	*904*	*1 093*	*601*	*3 613*	*2 335*	*3 205*	*3 668*	*4 085*	*2 299*	*1 481*	*4 378*	*4 069*
Les Pieux	*7 267*	*342*	*350*	*855*	*205*	*244*	*54*	*332*	*204*	*758*	*1 513*	*531*	*375*	*327*	*395*	*780*
Montebourg	*1 827*	*102*	*267*	*245*	*49*	*5*	*20*	*162*	*83*	*185*	*140*	*105*	*83*	*24*	*107*	*249*
Saint-Pierre-Église	*860*	*63*	*152*	*76*	*3*	*0*	*8*	*120*	*81*	*44*	*33*	*47*	*35*	*11*	*54*	*133*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*1 394*	*73*	*217*	*152*	*13*	*18*	*12*	*128*	*97*	*104*	*164*	*92*	*86*	*14*	*70*	*156*
Saint-Vaast-la-Hougue	*2 825*	*144*	*674*	*246*	*57*	*16*	*39*	*373*	*40*	*163*	*150*	*209*	*182*	*25*	*129*	*379*
Valognes	*5 266*	*360*	*209*	*488*	*140*	*13*	*48*	*409*	*284*	*618*	*507*	*544*	*373*	*93*	*619*	*558*
CC de la Baie du Cotentin	8 767	437	838	780	205	86	127	780	329	752	1 258	720	701	137	835	781
SCoT du Pays du Cotentin	**81 388**	**7 204**	**3 829**	**6 213**	**1 922**	**2 033**	**1 089**	**6 613**	**3 816**	**7 209**	**10 200**	**7 361**	**4 965**	**3 238**	**7 235**	**8 460**
Manche	194 944	15 330	12 546	15 367	4 738	3 047	2 855	15 958	8 950	16 184	23 363	18 458	13 128	5 795	18 441	20 785
Normandie	1 283 403	105 142	43 697	89 797	38 362	22 569	20 976	100 010	66 132	108 019	143 816	142 570	110 992	34 618	122 098	134 605

Territoires	Emploi total	Administration publique	Agriculture	Bâtiment-Travaux Publics	Commerce inter-entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Distribution	Education, Formation	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique	Prestations Intellectuelles	Santé, Action Sociale	Services de Proximité
CA du Cotentin	-376	-196	-246	-1 175	45	0	11	-14	-101	109	148	81	5	1 063	586	-690
Barneville-Carteret	*-112*	*-23*	*10*	*-89*	*10*	*5*	*-1*	*-48*	*2*	*9*	*3*	*-65*	*29*	*13*	*65*	*-30*
Beaumont-Hague	*70*	*4*	*-15*	*-79*	*73*	*-74*	*1*	*6*	*14*	*5*	*-438*	*-57*	*118*	*589*	*41*	*-116*
Bricquebec	*148*	*11*	*35*	*17*	*3*	*-2*	*-5*	*4*	*-18*	*57*	*82*	*39*	*-66*	*-7*	*64*	*-66*
Cherbourg-Octeville	*-974*	*-74*	*-81*	*-644*	*-108*	*2*	*-9*	*-73*	*-80*	*-275*	*-56*	*180*	*53*	*318*	*309*	*-435*
Les Pieux	*1 052*	*-31*	*-33*	*-396*	*57*	*58*	*-7*	*0*	*39*	*307*	*620*	*104*	*34*	*157*	*136*	*4*
Montebourg	*-70*	*-7*	*-22*	*38*	*32*	*1*	*8*	*32*	*-18*	*-21*	*-24*	*-73*	*-72*	*12*	*-21*	*64*
Saint-Pierre-Église	*62*	*-25*	*-1*	*20*	*-2*	*0*	*3*	*52*	*14*	*-8*	*9*	*-14*	*-26*	*3*	*24*	*12*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*-31*	*-7*	*9*	*13*	*-23*	*6*	*5*	*-1*	*8*	*-16*	*38*	*-27*	*-51*	*14*	*6*	*-5*
Saint-Vaast-la-Hougue	*-632*	*-31*	*-151*	*-52*	*1*	*-1*	*19*	*9*	*-68*	*-72*	*-118*	*-36*	*-2*	*-27*	*5*	*-110*
Valognes	*112*	*-13*	*3*	*-3*	*2*	*6*	*-4*	*5*	*6*	*122*	*33*	*29*	*-13*	*-9*	*-43*	*-8*
CC de la Baie du Cotentin	-351	-25	-8	-26	33	-4	48	50	6	82	-208	-101	-81	-10	-23	-83
SCoT du Pays du Cotentin	**-727**	**-220**	**-254**	**-1 201**	**77**	**-4**	**59**	**36**	**-95**	**191**	**-61**	**-20**	**-76**	**1 052**	**563**	**-774**
Manche	-1 985	15	-1 085	-2 056	115	65	363	-696	-512	42	56	-576	-482	1 397	1 490	-120
Normandie	-26 761	1 014	-3 136	-8 141	1 859	-370	1 484	-5 098	-3 994	-1 960	-14 843	-2 554	-5 749	3 053	11 227	447

Emploi métropolitain *: au sein de la répartition de l'emploi par fonctions, 5 sont plus spécifiquement représentées dans les aires urbaines : commerce inter-entreprises, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et prestations intellectuelles. Ces emplois contribuent au rayonnement des territoires*

- +1 164 emplois métropolitains dans le territoire entre 2009 et 2014 soit 85% de la hausse de ces emplois dans la Manche (+ 1 364) !

- Une croissance de ces emplois largement du fait des bassins de Beaumont-Hague (+4,7%/an), les Pieux (+6,6%/an) et Cherbourg (+1%/an).
- Un encadrement métropolitain de 28,6% dans les emplois métropolitains à l'interstice entre le niveau départemental (26,8%) et régional (29,4%), qui progresse rapidement (+3,6%/an) en adéquation aux évolutions de l'espace productif innovant (+199 emplois à Beaumont-Hague, +385 à Cherbourg et +60 aux Pieux).

Effectifs, proportion et évolutions des emplois d'encadrement métropolitain
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Encadrement métropolitain			
	Effectifs 2014	Part dans emplois métropolitains	Variation 2009-2014	Evolution moyenne annuelle
CA du Cotentin	4 163	29,0%	700	3,8%
Barneville-Carteret	*107*	*36,0%*	*-9*	*-1,6%*
Beaumont-Hague	*781*	*30,1%*	*199*	*6,0%*
Bricquebec	*50*	*14,3%*	*-13*	*-4,7%*
Cherbourg-Octeville	*2 413*	*29,6%*	*385*	*3,5%*
Les Pieux	*411*	*30,2%*	*60*	*3,2%*
Montebourg	*23*	*11,1%*	*-6*	*-4,7%*
Saint-Pierre-Église	*29*	*42,1%*	*19*	*22,4%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*26*	*17,6%*	*11*	*11,6%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*117*	*33,9%*	*15*	*2,7%*
Valognes	*206*	*24,5%*	*41*	*4,5%*
CC de la Baie du Cotentin	311	24,4%	29	1,9%
SCoT du Pays du Cotentin	**4 474**	**28,6%**	**729**	**3,6%**
Manche	9 361	26,8%	1 071	2,5%
Normandie	76 123	29,4%	4 745	1,3%

Part en 2014 et évolution en valeur et en taux de croissance annuel moyen entre 2009-2014 des emplois métropolitains
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

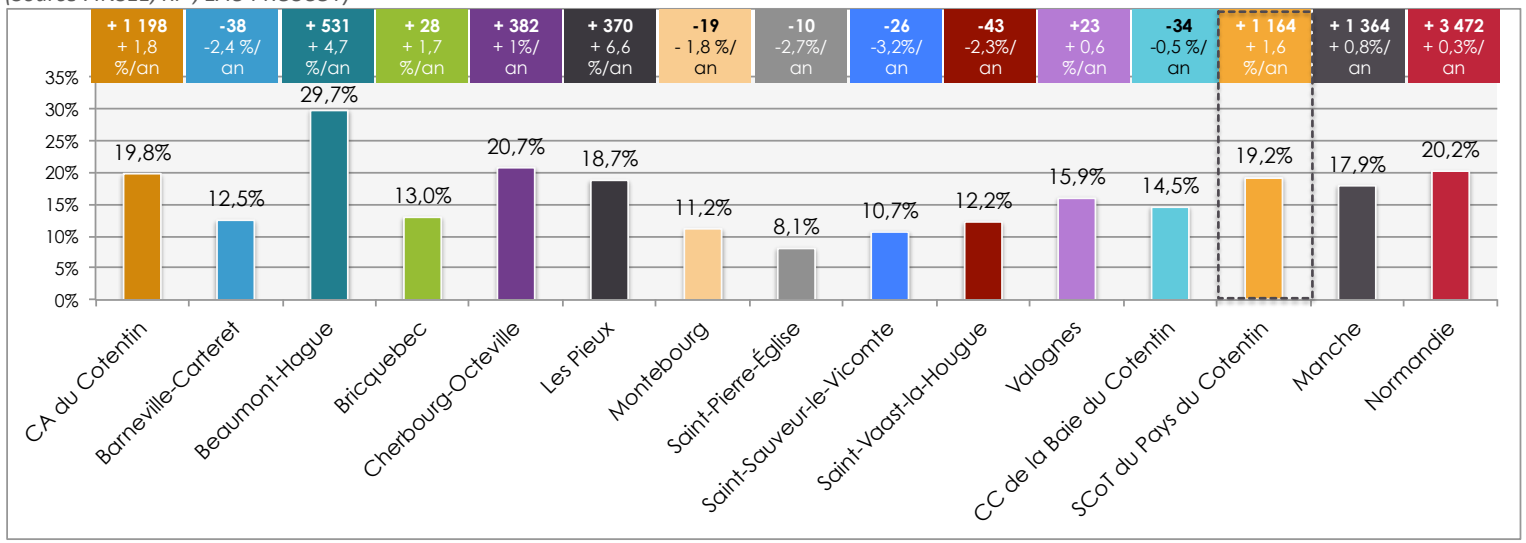

Activités productives : *elles produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone de fabrication / assemblage et sont accompagnées par des activités de services. Exemple : activités industrielles, activités de nettoyage de bâtiments...*

Activités présentielles : *activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.*
Exemple : boulanger, commerce, activités d'assurance, transport de personnes...

- Une sphère productive qui continue de s'affirmer (+0,16% par an) dans un paysage économique global de repli de ces emplois à l'image de la Région (-1%/an) et du Département (-0,3%/an).

- Une tendance à la hausse principalement soutenue par Les Pieux (+1 193 emplois) mais aussi les espaces proches d'une part, Bricquebec (+111), Barneville-Carteret (+53) et Valognes d'autre part (+89).
- À l'inverse, les emplois présentiels affichent un repli à l'échelle du Pays du Cotentin (-966), exceptés dans les bassins de Saint-Pierre-Eglise (+60), Valognes (+23) et Bricquebec (+37).

Nombre des emplois en 2014 et évolutions par sphère entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Emplois présentiels			Emplois productifs		
	Effectifs	Variation absolue	Evol. moyenne annuelle	Effectifs	Variation absolue	Evol. moyenne annuelle
CA du Cotentin	45 719	-863	-0,37%	26 901	487	0,37%
Barneville-Carteret	*1 641*	*-165*	*-1,89%*	*743*	*53*	*1,49%*
Beaumont-Hague	*3 392*	*224*	*1,38%*	*5 341*	*-154*	*-0,57%*
Bricquebec	*1 492*	*37*	*0,51%*	*1 181*	*111*	*1,99%*
Cherbourg-Octeville	*27 655*	*-540*	*-0,39%*	*11 737*	*-434*	*-0,72%*
Les Pieux	*3 536*	*-140*	*-0,77%*	*3 730*	*1 193*	*8,01%*
Montebourg	*1 275*	*-6*	*-0,09%*	*552*	*-64*	*-2,17%*
Saint-Pierre-Église	*614*	*60*	*2,09%*	*246*	*2*	*0,14%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*826*	*-41*	*-0,97%*	*568*	*10*	*0,34%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*1 594*	*-315*	*-3,54%*	*1 231*	*-317*	*-4,48%*
Valognes	*3 694*	*23*	*0,12%*	*1 572*	*89*	*1,17%*
CC de la Baie du Cotentin	5 170	-104	-0,40%	3 597	-247	-1,32%
SCoT du Pays du Cotentin	**50 889**	**-966**	**-0,38%**	**30 499**	**240**	**0,16%**
Manche	124 704	-828	-0,13%	70 240	-1 156	-0,33%
Normandie	829 360	-5 601	-0,13%	454 044	-21 160	-0,91%

Répartition des emplois par sphères entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

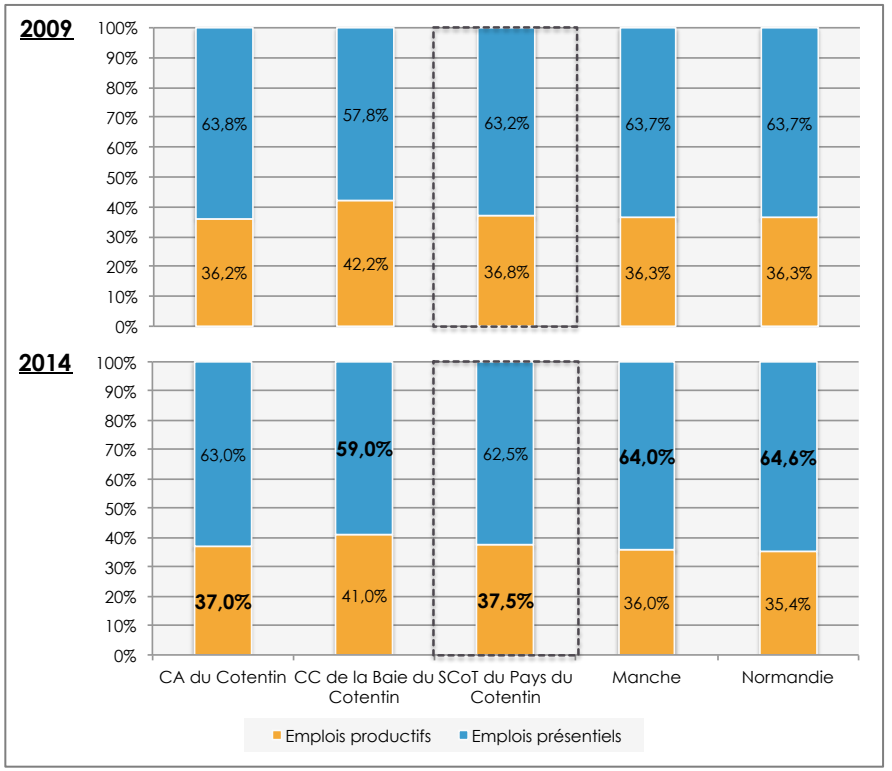

D. Les spécialisations

Indice de spécialisation: *fait référence à une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans une activité donnée si celle-ci occupe une place plus importante dans le tissu économique que dans les zones comparées.*

Une spécialisation évidente du territoire sur la production d'électricité et activités de sous-traitance associées.

- Des activités spécifiques qui représentent 41,5% des emplois totaux en 2014, particulièrement liées à l'industrie chimique (3,69), la production et distribution d'électricité (3,83) et à la fabrication de matériels de transports (3,10).
- Au-delà de l'industrie nucléaire, des spécialisations sur d'autres segments que sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (1,81), l'hébergement médico-social et action sociale (1,19) ou encore l'industrie agro-alimentaire (1,65).

Spécialisation économique et emplois associés dans le SCoT du Pays du Cotentin en 2014 par rapport à la France
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

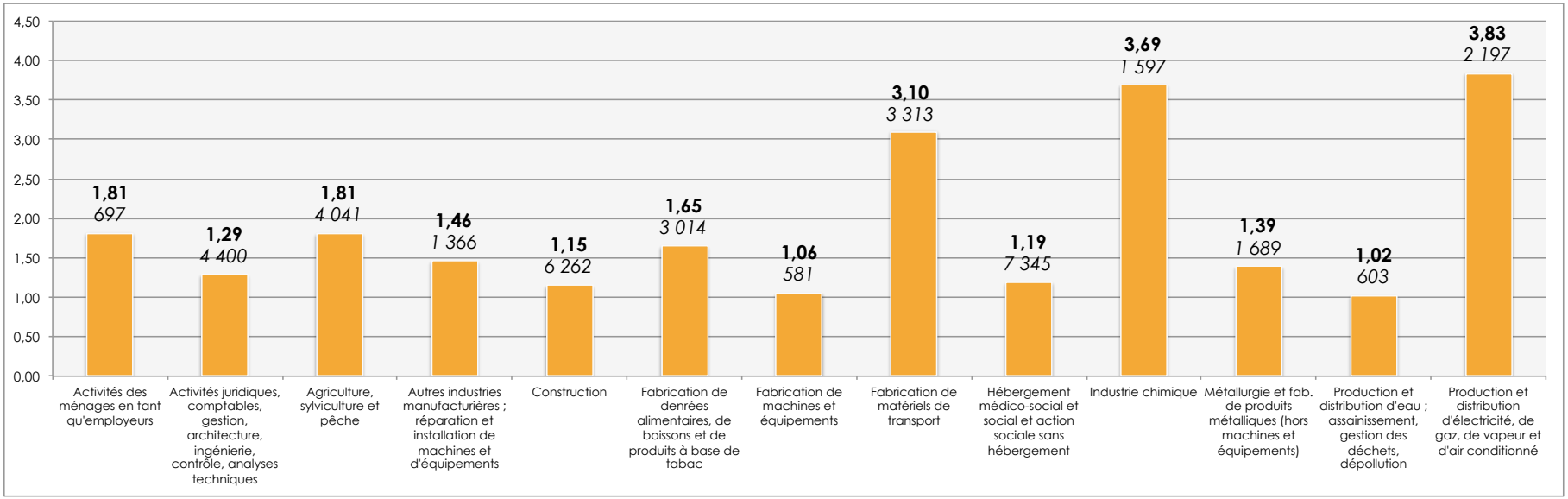

12. LES ENTREPRISES

A. Les grandes entreprises

- Des entreprises d'importance faisant écho aux spécialisations économiques du territoire et aux grands donneurs d'ordre (Areva, DCNS, EDF).

- Des effectifs également importants dans l'industrie agroalimentaire à l'image de Cargill (289 salariés), Alliance Océane (260), ou encore Mont Blanc (151).

Les entreprises de plus de 150 salariés en 2017

(Source : Annuaire des entreprises de France de la CCI ; EAU PROSCOT)

Signalétique	Commune	Secteur	Activités	Effectifs	Statut
Areva NC	La Hague	Industrie	Elaboration et transformation de matières nucléaires	2 985	Etablissement secondaire ayant une importance locale
DCNS	Cherbourg-Octeville	Industrie	Construction de navires civils	2 285	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Electricité de France	Les Pieux	Industrie	Production d'électricité	1 781	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Areva projets	Equeurdreville-Hainneville	Service	Ingénierie, études techniques	750	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Coopérative agricole "Les maîtres laitiers du Cotentin"	Sottevast	Industrie	Fabrication de fromages	600	Siège social ou établissement principal
Efinor Marine	Beaumont-Hague	Industrie	Fabrication d'articles métalliques divers	504	Siège social ou établissement principal
Electricité de France	Flamanville	Industrie	Distribution et commerce d'électricité	500	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Société anonyme des marchés usines AUC	La Glacerie	Commerce	Hypermarchés	465	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Société générale pour les techniques	Equeurdreville-Hainneville	Service	Ingénierie, études techniques (procédés nucléaires)	382	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Auchan	La Glacerie	Commerce	Commerce alimentaire et non alimentaire - Hypermarchés	359	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Constructions mécaniques de Normandie	Cherbourg-Octeville	Industrie	Construction de navires civils	331	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Société des techniques en milieu ionis	Beaumont-Hague	Industrie	Traitement et élimination des déchets dangereux	330	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Cargill France	Baupte	Industrie	Industries alimentaires	289	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Onet services	Cherbourg-Octeville	Service	Activités de nettoyage	263	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Alliance océane	Carentan-les-Marais	Industrie	Transformation et conservation de poisson	260	Siège social ou établissement principal
Securitas France	Tourlaville	Service	Enquêtes et sécurité (risques liés aux activités nucléaires)	250	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Carrefour	Cherbourg-Octeville	Commerce	Hypermarchés	249	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Centre Leclerc Sodishague	Querqueville	Commerce	Hypermarchés - vente de tous produits pétroliers	233	Siège social ou établissement principal
Onet technologies nuclear dec	Beaumont-Hague	Service	Ingénierie, études techniques	220	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Atelier de construction du petit par	Digulleville	Industrie	Chaudronnerie nucléaire	217	Siège social ou établissement principal
Samsic II	Valognes	Service	Activités de nettoyage	213	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Tourlaville distribution	Tourlaville	Commerce	Hypermarchés - réparation de chaussures et d'articles en cuir	210	Siège social ou établissement principal
SNEF	Digulleville	Industrie	Travaux d'installation électrique	208	Etablissement secondaire ayant une importance locale
SPIE nucléaire	La Hague	Industrie	Travaux d'installation électrique	201	Etablissement secondaire ayant une importance locale
ACE	Querqueville	Industrie	Chaudronnerie - tuyauterie	195	Siège social ou établissement principal
Assystem engineering and operation	Cherbourg-Octeville	Service	Ingénierie, études techniques	195	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Verrerie Aurys	Carentan-les-Marais	Industrie	Façonnage et transformation du verre plat	194	Siège social ou établissement principal
Nuvia process	Beaumont-Hague	Service	Ingénierie, études techniques	185	Siège social ou établissement principal
Kaefer Wanner	Beaumont-Hague	Industrie	Travaux d'isolation	175	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Areva temis	Beaumont-Hague	Industrie	Fabrication de machines spécialisées diverses	153	Etablissement secondaire ayant une importance locale
Mont Blanc	Sainte-Mère-Eglise	Industrie	Industries alimentaires	151	Siège social ou établissement principal

B. Les établissements

Etablissement : *unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.*

- Un tissu économique composé principalement de très petites entreprises mais également d'une présence non négligeable de très grandes entreprises de plus de 100 salariés (7,1%).

- Les très grandes entités se concentrent pour moitié dans l'agglomération : 520 entreprises de plus de 100 salariés sur les 1 059 que compte le territoire du SCoT.

Part des établissements actifs selon leur taille au sein du SCoT en 2015
(Source : INSEE, RP, CLAP ; EAU PROSCOT)

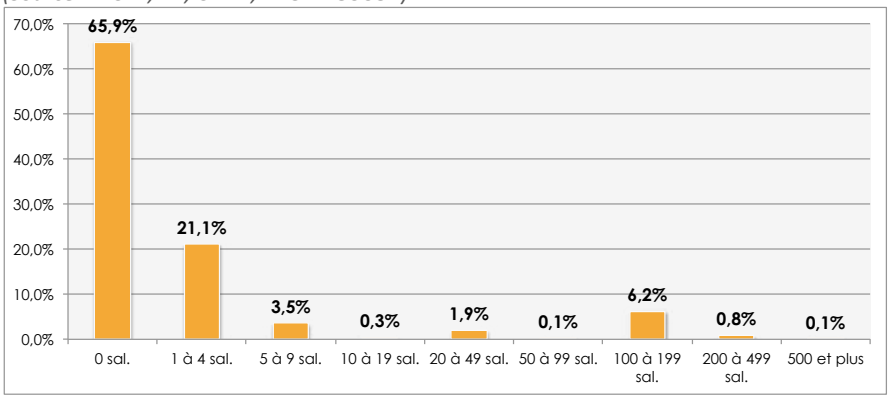

Répartition des établissements actifs au sein du SCoT en 2015
(Source : INSEE, RP, CLAP ; EAU PROSCOT)

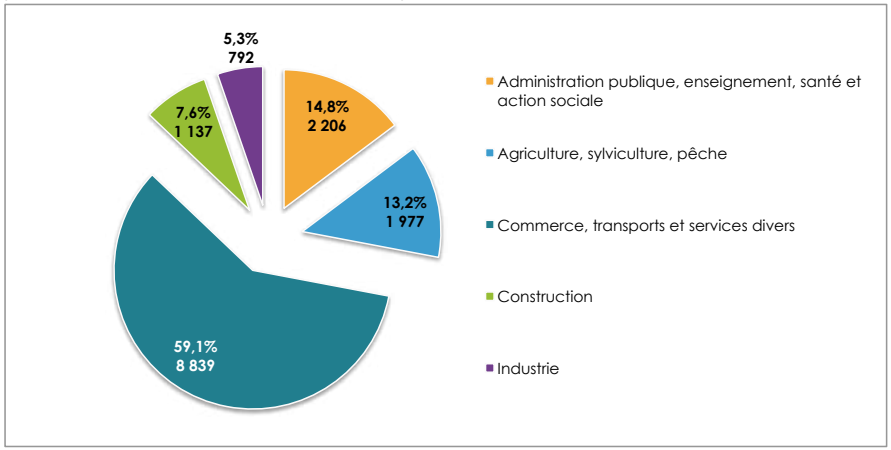

Répartition des établissements actifs au sein du SCoT en 2015
(Source : INSEE, RP, CLAP ; EAU PROSCOT)

Territoires	0 sal.	1 à 4 sal.	5 à 9 sal.	10 à 19 sal.	20 à 49 sal.	50 à 99 sal.	100 à 199 sal.	200 à 499 sal.	500 et plus	Total
CA du Cotentin	8 452	2 725	463	40	258	16	836	101	9	12 900
Barneville-Carteret	*683*	*196*	*21*	*0*	*9*	*0*	*39*	*2*	*0*	*950*
Beaumont-Hague	*549*	*146*	*31*	*6*	*16*	*5*	*51*	*11*	*1*	*816*
Bricquebec	*406*	*130*	*16*	*0*	*6*	*0*	*31*	*3*	*1*	*593*
Cherbourg-Octeville	*3 827*	*1 258*	*251*	*25*	*157*	*8*	*453*	*61*	*6*	*6 046*
Les Pieux	*656*	*230*	*33*	*3*	*13*	*2*	*57*	*4*	*1*	*999*
Montebourg	*404*	*118*	*13*	*1*	*11*	*0*	*25*	*3*	*0*	*575*
Saint-Pierre-Église	*236*	*71*	*7*	*0*	*5*	*0*	*15*	*1*	*0*	*335*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*332*	*107*	*10*	*1*	*6*	*0*	*16*	*1*	*0*	*473*
Saint-Vaast-la-Hougue	*644*	*242*	*27*	*0*	*15*	*0*	*73*	*3*	*0*	*1 004*
Valognes	*715*	*227*	*54*	*4*	*20*	*1*	*76*	*12*	*0*	*1 109*
CC de la Baie du Cotentin	1 399	430	65	10	31	3	97	16	0	2 051
SCoT du Pays du Cotentin	**9 851**	**3 155**	**528**	**50**	**289**	**19**	**933**	**117**	**9**	**14 951**
Manche	28 492	8 937	1 312	123	816	58	2 412	277	17	42 444
Normandie	181 522	54 959	8 749	909	5 671	443	16 025	2 110	142	270 530

C. Les créations d'entreprises

Taux de création d'entreprises *: rapport entre le nombre de créations d'entreprises au stock d'entreprises.*

Un effort entrepreneurial qui s'amenuise progressivement de 2009 à 2014 (-160 entreprises créées) et plus fortement sur la dernière année entre 2014 et 2015 (-206).

- Un taux de création d'entreprises de 8,7% en 2015, inférieur aux niveaux départemental et régional, qui témoigne d'un contexte plus fragile pour la dynamique entrepreneuriale en lien à la baisse des emplois de services de proximité, généralement de grands pourvoyeurs de créations d'entreprises.
- Indépendamment de la filière énergétique, des taux de création d'entreprises variables entre des espaces de vie avec des situations plus privilégiées (Saint-Sauveur-le-Vicomte, Bricquebec...) que d'autres (Montebourg, Valognes...).

Taux de création d'entreprises en 2015
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

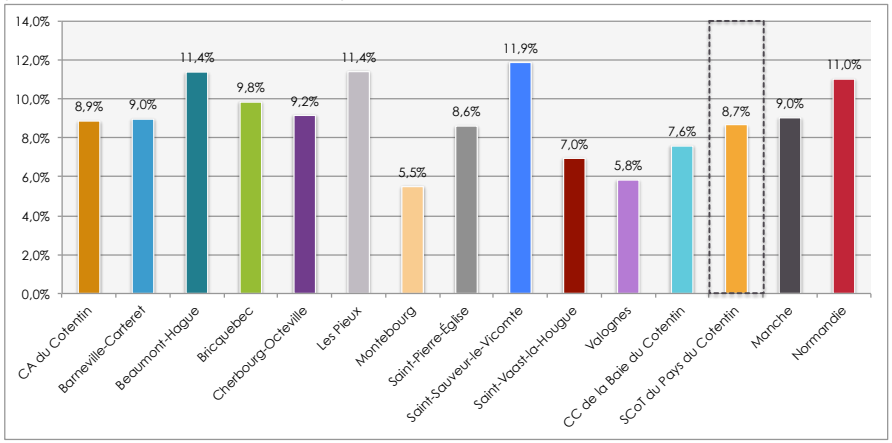

Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2015
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Industrie	Construction	Commerce, transports, restauration et hébergement	Services marchands entreprises	Services marchands ménages	Total
CA du Cotentin	37	47	139	127	148	498
Barneville-Carteret	*4*	*5*	*20*	*9*	*7*	*45*
Beaumont-Hague	*3*	*3*	*16*	*13*	*6*	*41*
Bricquebec	*0*	*6*	*4*	*7*	*14*	*31*
Cherbourg-Octeville	*9*	*11*	*58*	*56*	*72*	*206*
Les Pieux	*8*	*5*	*12*	*16*	*14*	*55*
Montebourg	*1*	*4*	*5*	*2*	*4*	*16*
Saint-Pierre-Église	*2*	*0*	*2*	*2*	*7*	*13*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*2*	*7*	*5*	*5*	*5*	*24*
Saint-Vaast-la-Hougue	*1*	*2*	*9*	*9*	*10*	*31*
Valognes	*7*	*4*	*8*	*8*	*9*	*36*
CC de la Baie du Cotentin	4	9	32	20	20	85
SCoT du Pays du Cotentin	**41**	**56**	**171**	**147**	**168**	**583**
Manche	125	193	639	526	565	2 048
Normandie	851	2 388	5 117	4 729	4 214	17 299

Évolution des créations d'entreprises par secteur d'activité en 2015
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 2009-2015
CA du Cotentin	676	667	571	577	545	530	364	-312
Barneville-Carteret	*60*	*58*	*46*	*50*	*58*	*38*	*31*	*-29*
Beaumont-Hague	*49*	*46*	*46*	*37*	*43*	*52*	*28*	*-21*
Bricquebec	*33*	*36*	*36*	*19*	*32*	*36*	*25*	*-8*
Cherbourg-Octeville	*280*	*280*	*243*	*240*	*226*	*215*	*148*	*-132*
Les Pieux	*56*	*62*	*58*	*57*	*50*	*40*	*40*	*-16*
Montebourg	*31*	*33*	*28*	*31*	*29*	*26*	*13*	*-18*
Saint-Pierre-Église	*18*	*13*	*9*	*16*	*12*	*14*	*11*	*-7*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*26*	*24*	*21*	*16*	*20*	*18*	*19*	*-7*
Saint-Vaast-la-Hougue	*49*	*48*	*40*	*43*	*34*	*32*	*25*	*-24*
Valognes	*74*	*67*	*44*	*68*	*41*	*59*	*24*	*-50*
CC de la Baie du Cotentin	115	116	102	81	95	101	61	-54
SCoT du Pays du Cotentin	**791**	**783**	**673**	**658**	**640**	**631**	**425**	**-366**
Manche	2 820	2 832	2 393	2 318	2 212	2 235	1 481	-1 339
Normandie	21 208	22 173	19 417	19 190	18 378	19 197	12 224	-8 984

13. ACTIVITES SPECIFIQUES

A. La filière énergétique

- Une certaine mono-industrialisation du Cotentin au regard du poids de la filière énergétique dans l'emploi total du territoire (26,5% en 2015).

- Des activités surtout liées à l'électronucléaire (élaboration et transformation de matières nucléaires, production et distribution d'électricité, traitement et éliminations des déchets dangereux...) et à l'ingénierie associée.

Évolution des emplois relevant de l'énergie et des emplois totaux entre 2008 et 2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)

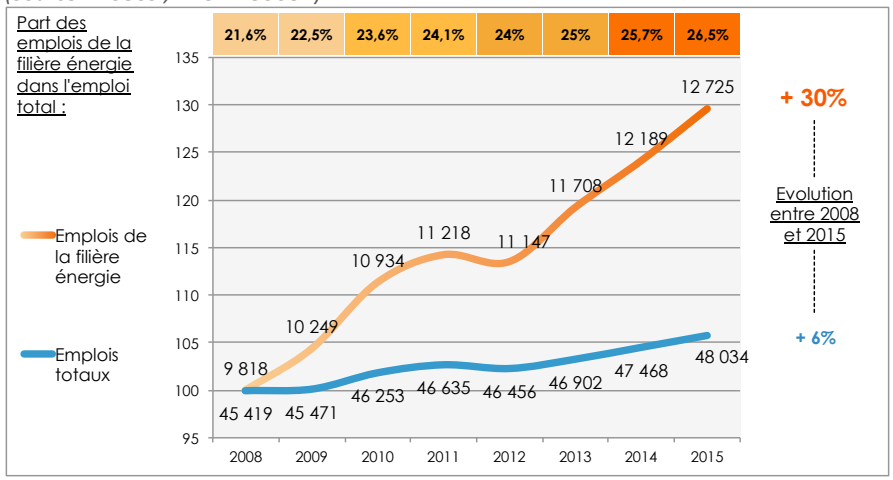

Principales activités de la filière en nombre d'emplois et part dans l'emploi total de la filière en 2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)

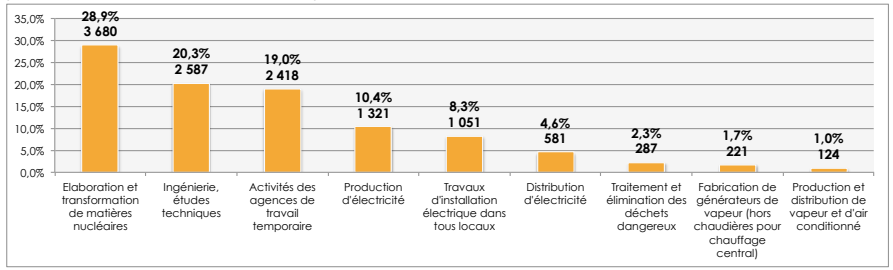

Méthodologie *:*

Il est difficile d'appréhender de manière statistique le secteur de l'énergie tant les activités représentées sont diverses, et pas nécessairement affiliées au secteur. Néamoins, à partir des fichiers des nomenclatures de l'ACOSS et de l'URSAFF, les regroupements suivants ont permis d'aboutir à un nombre d'emplois approximatif relevant de cette filière, auquelles ont été ajoutées les activités d'ingénierie, études techniques et activités des agences de travail temporaires.

La production, l'extraction et la transformation :
0510Z : extraction de houille
0520Z : extraction de lignite
0610Z : extraction de pétrole brut
0620Z : extraction de gaz naturel
0721Z : extraction de minerai d'uranium et de thorium
0892Z : extraction de tourbe
0910Z : activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
1910Z : coképaction
1920Z : raffinage de pétrole
2013A : enrichissement et retraitement de matières nucléaires
2446Z : élaboration et transformation de matières nucléaires
3511Z : production d'électricité
3521Z : producton de combustibles gazeux
3530Z : production et distribution de vapeur et d'air conditionné
3821Z : traitement et élimination des déchets non dangereux
3822Z : traitement et élimination des déchets dangereux

Les équipements spécialisés :
2420Z : fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
2521Z : fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
2530Z : fabrication de générateurs de vapeur hors chaudières pour le chauffage central
2711Z : fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
2712Z : fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
2720Z : fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
2733Z : fabrication de matériel d'installation électrique
2740Z : fabrication d'appareil d'éclairage électrique
2811Z : fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
2813Z : fabrication d'autres pompes et compresseurs
2821Z : fabrication de fours et brûleurs
2825Z : fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels

Stockage, transport, distribution et commerce :
3512Z : transport d'électricité
3513Z : distribution d'électricité
3514Z : commerce d'électricité
3522Z : distribution de combustibles gazeux par conduites
3523Z : commerce de combustibles gazeux par conduites
4671Z : commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
4950Z : transport par conduite

Installation et maintenance :
3314Z : réparation d'équipements électriques
4222Z : construction de réseaux électriques et de télécommunications
4321A : travaux d'installation électrique dans tous les locaux
4321B : travaux d'installation électrique sur la voie publique
4322B : travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

Des activités énergétiques qui alimentent tout un ensemble d'entreprises sous-traitantes et marque leur dépendance à l'égard des principaux donneurs d'ordre.

Principales entreprises liées directement à la filière nucléaire
(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)

Signalétique	Commune	Secteur	Activités	Effectifs
Areva NC	La Hague	Industrie	Elaboration et transformation de matières nucléaires	2 985
DCNS	Cherbourg-Octeville	Industrie	Construction de navires civils	2 285
Electricité de France	Les Pieux	Industrie	Production d'électricité	1 781
Areva projets	Equeurdreville-Hainneville	Service	Ingénierie, études techniques	750
Electricité de France	Flamanville	Industrie	Distribution et commerce d'électricité	500
Société des techniques en milieu ionis	Beaumont-Hague	Industrie	Traitement et élimination des déchets dangereux	330
Securitas France	Tourlaville	Service	Enquêtes et sécurité (risques liés aux activités nucléaires)	250
Onet technologies nuclear dec	Beaumont-Hague	Service	Ingénierie, études techniques	220
Atelier de construction du petit par	Digulleville	Industrie	Chaudronnerie nucléaire	217
SNEF	Digulleville	Industrie	Travaux d'installation électrique	208
SPIE nucléaire	La Hague	Industrie	Travaux d'installation électrique	201
ACE	Querqueville	Industrie	Chaudronnerie - tuyauterie	195
Assystem engineering and operation	Cherbourg-Octeville	Service	Ingénierie, études techniques	195
Nuvia process	Beaumont-Hague	Service	Ingénierie, études techniques	185
Kaefer Wanner	Beaumont-Hague	Industrie	Travaux d'isolation	175
Areva temis	Beaumont-Hague	Industrie	Fabrication de machines spécialisées diverses	153
Electricité de France	Cherbourg-Octeville	Industrie	Production d'électricité	119
Areva temis	Saint-Sauveur-le-Vicomte	Industrie	Mécanique industrielle	119
Techniques maintenance assistance nucléaire	Cherbourg-Octeville	Service	Ingénierie, études techniques (décontamination nucléaire)	111
Segula ingenierie recherche et developpement	Querqueville	Service	Ingénierie, études techniques (procédés nucléaires)	110

Répartition des effectifs salariés de la filière nucléaire par cantons en 2012
(Source : Enquête sur les sous-traitants de la filière nucléaire, CCI Cherbourg Cotentin 2013 - effectifs cumulés déclarés par les entreprises lors de l'enquête : donneurs d'ordre AREVA NC, DCNS et EDF)

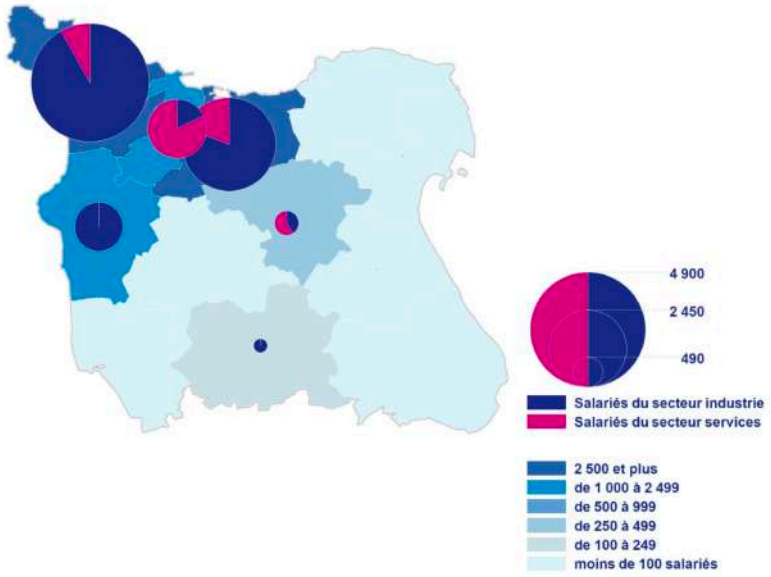

- L'étude réalisée par la CCI en 2014 témoigne que sur le chiffre d'affaire global de 650 millions d'euros en 2012 réalisé par l'ensemble des sous-traitants, 71% est imputable à l'activité nucléaire soit 466 millions d'euros dont :
  - 92,8% dans le nucléaire civil,
  - 6,8% dans le nucléaire militaire,
  - 0,4% seulement dans le nucléaire santé.

Périmètre de la filière
(Source : CCI Cherbourg Cotentin ; 2014)

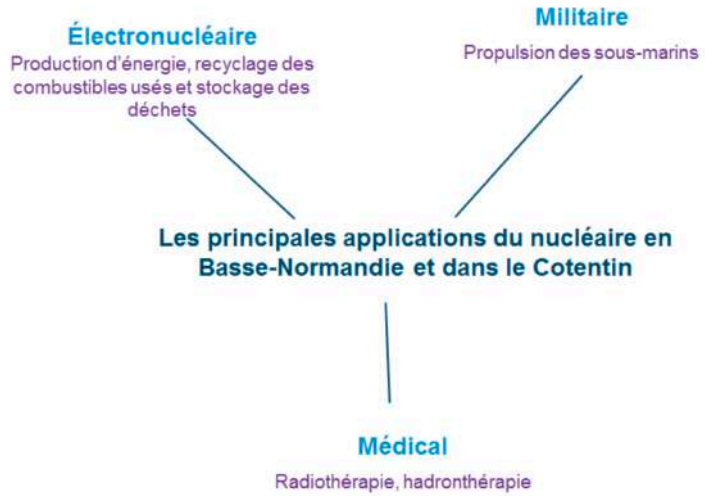

Une filière porteuse soutenue par un certain nombre de grands projets, qui constituent aussi des potentiels de diversification…

- Des perspectives nombreuses à court et moyen terme :
  - La mise en service prochaine de l'EPR à Flamanville (réacteur de troisième génération),
  - Le programme grand carénage de la centrale de Flamanville d'EDF pour permettre aux réacteurs d'aller au-delà des 40 ans et apporter des améliorations en terme de sureté,
  - Le démantèlement de l'usine UP2-400 d'AREVA La Hague et des chaufferies nucléaires des sous-marins lanceurs d'engins chez DCNS,
  - Les énergies marines renouvelables et des projets spécifiques au territoire du SCoT : des travaux d'aménagement du port de Cherbourg pour assurer l'accueil des activités liées aux EMR, la construction d'une usine à pâles d'éoliennes et d'usines de fabrication d'hydroliennes, ainsi que la ferme hydrolienne pilote dans le Raz Blanchard.

Enquête sur les sous-traitants de la filière nucléaire en 2013 : total des points obtenus en fonction de l'ordre des réponses données
(Source : CCI Cherbourg Cotentin ; 2014)

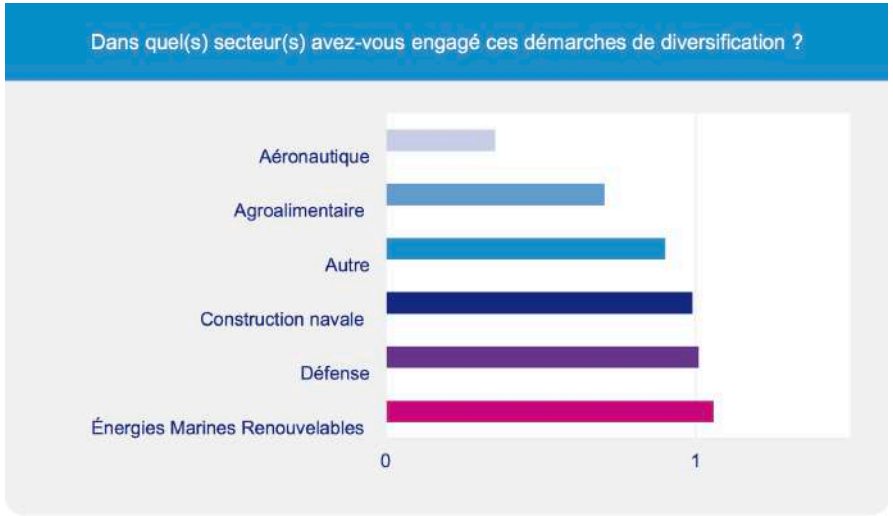

Source : Enquête sur les sous-traitants de la filière nucléaire, CCICC, 2013
Score d'importance : total des points obtenus en fonction de l'ordre des réponses données

… mais des difficultés de recrutement qui pourraient impacter la rapidité de la mise en place des projets et la transmission des techniques (sureté nucléaire, nouveaux procédés…).

- Des difficultés liées à des facteurs propres au secteur très spécialisé, au déficit d'image du nucléaire mais aussi de l'attractivité et de l'accessibilité du Cotentin.
- Des investissements de la part des sous-traitants de la filière nucléaire qui portent avant tout sur la formation des salariés et des candidats pour assurer le maintien de l'activité.

Enquête sur les sous-traitants de la filière nucléaire en 2013 : total des points obtenus en fonction de l'ordre des réponses données
(Source : CCI Cherbourg Cotentin ; 2014)

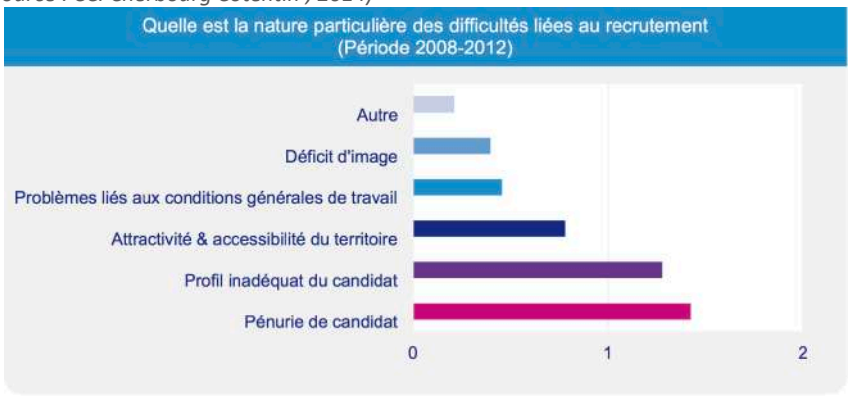



Source : Enquête sur les sous-traitants de la filière nucléaire, CCICC, 2013
Score d'importance : total des points obtenus en fonction de l'ordre des réponses données

Les EMR : un potentiel d'innovation et de développement certain pour l'avenir du Cotentin.

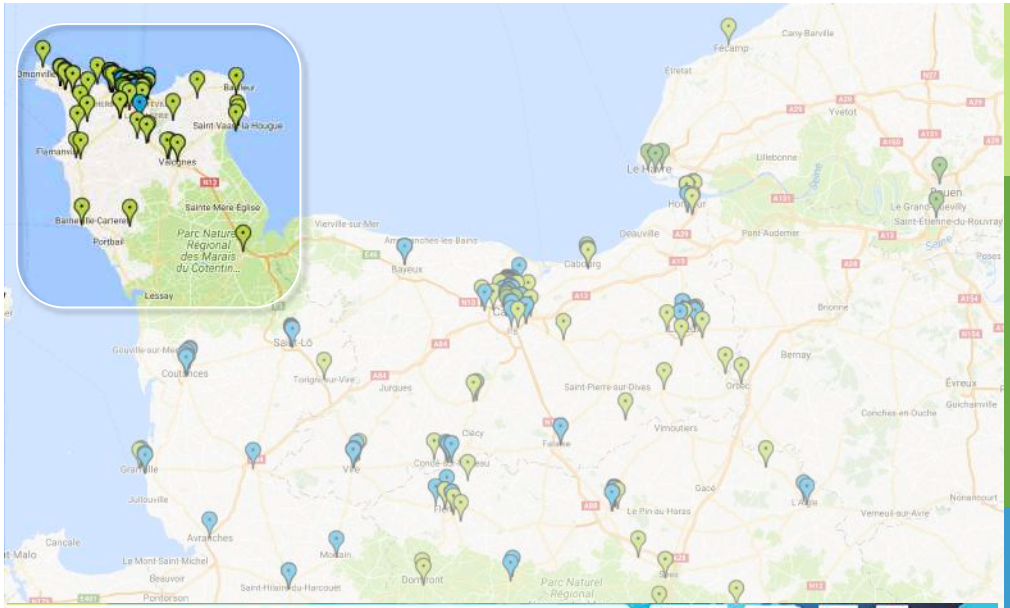

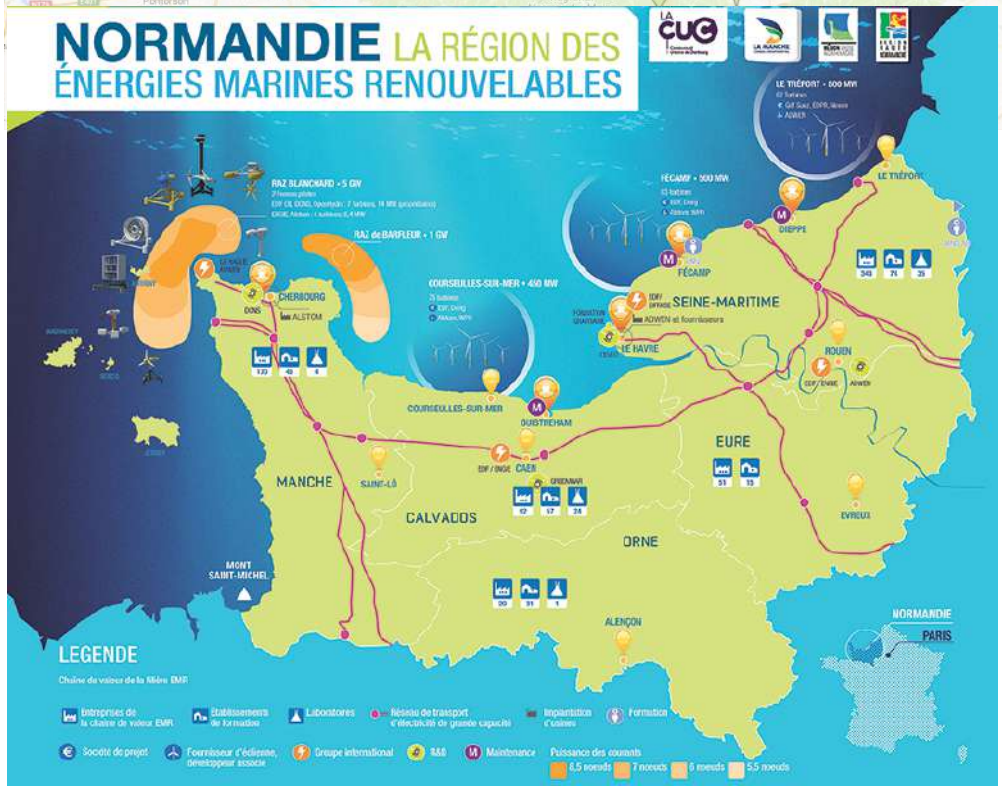

Entreprises :
- Études, ingénierie, contrôle et mesures physiques
- Fabrication d'éléments
- Logistique, installation et raccordement
- Exploitation, maintenance

Laboratoires :
- Acceptabilité et réglementations
- Corrosion
- Gisements et impacts environnementaux
- Matériaux
- Production d'énergie
- Acoustique
- Génie civil – fondations
- Hydrodynamique et mécanique des fluides
- Modélisation numérique
- Réalité virtuelle et augmentée

Établissements de formation :
- Centres de formation continue
- Centres de formation des apprentis CFA
- Etablissement de l'enseignement supérieur du DUT au diplôme d'ingénieur
- Lycées et assimilés du CAP au BTS

Les entreprises, laboratoires et établissements de formation oeuvrant dans le développement des énergies marines renouvelables

< Les capacités et potentiels des EMR en Normandie
(Source : Ouest Normandie Energies Marines)

B. Tourisme

Des attracteurs touristiques incontestables et pluriels qui s'organisent au prisme de la marque *En Cotentin* !

- Le caractère touristique du territoire, encore difficilement perceptible il y a quelques années, se formalise suite à la prise de conscience des acteurs de se regrouper en réseau pour promouvoir et coordonner l'offre (offices de tourisme, PNR, Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, Manche Tourisme...).
- 5 thématiques fortes ont été définies :
  - Façade maritime : activités nautiques et gastronomie
  - Mémoire : histoire du débarquement
  - Histoire et patrimoine bâti (châteaux)
  - Nature : randonnée, campagne et plage
  - Terroir
- Un tourisme de court séjour et de proximité privilégié (personnes du grand ouest et de la région parisienne) et pour 4 cibles prioritaires : familles, amis, amateurs de sports nautiques et amateurs de sports de nature/randonnée.

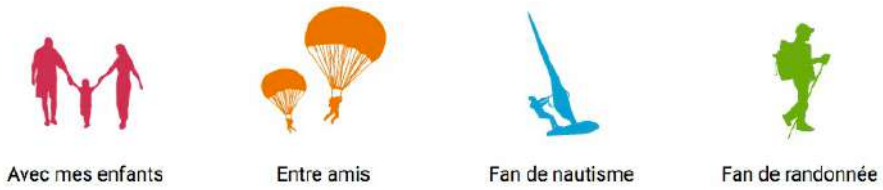

L'offre touristique du territoire

(Source : Manche tourisme, En Cotentin - Pays touristique du Cotentin ; réalisation EAU PROSCOT)

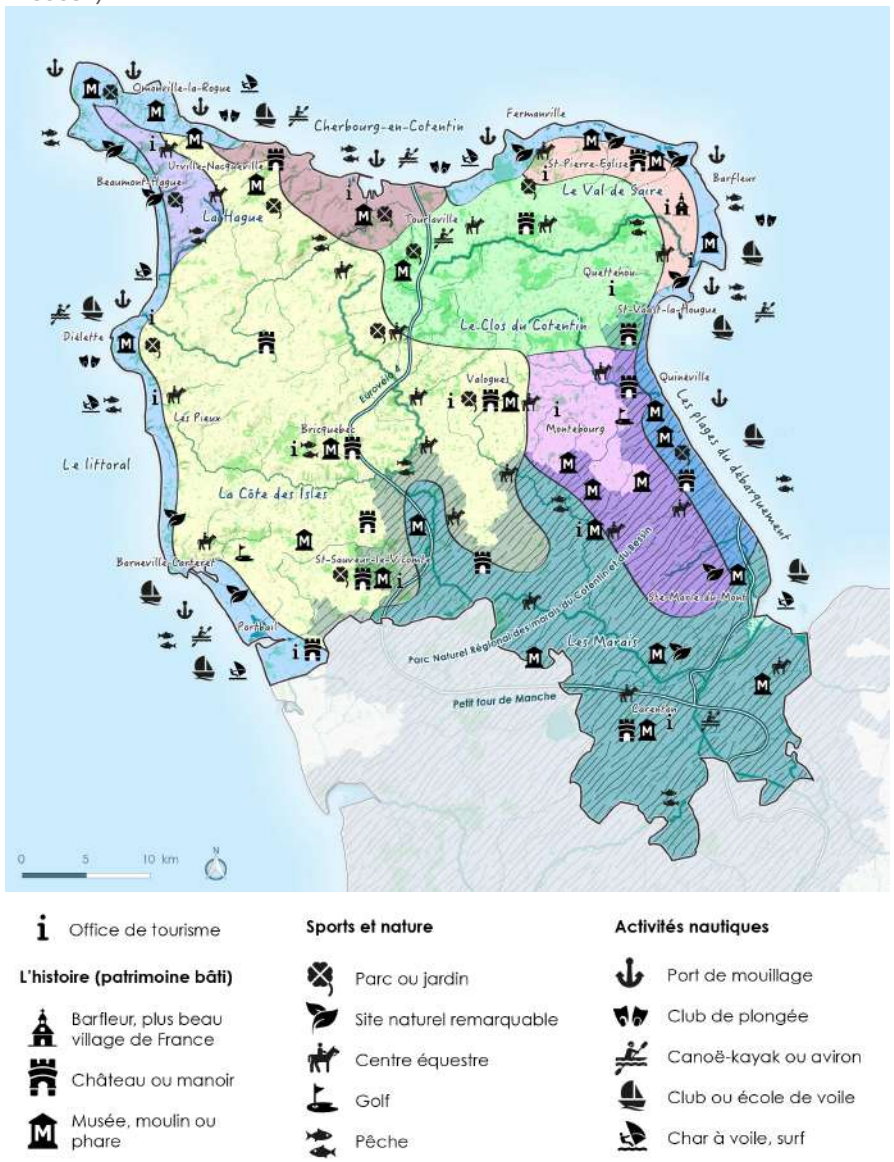

Une activité qui se structure… et créée des emplois.

*Les **activités 100% touristiques** regroupent les hôtels et hébergements similaires, l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, les terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs, la restauration traditionnelle, les cafeterias et autres libres services, la restauration de type rapide, les débits de boissons, les activités connexes, l'organisation des foires, salons professionnels et congrès, l'entretien corporel, la gestion des salles de spectacles et musées, de sites et monuments historiques, des attractions touristiques similaires, des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles, les activités de parcs à thèmes, les autres activités récréatives et de loisirs, l'organisation de jeux de hasard et d'argent (dont casinos), la projection de films cinématographiques.*

L'évolution des emplois 100% touristiques entre 2008 et 2015 dans le territoire
(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)

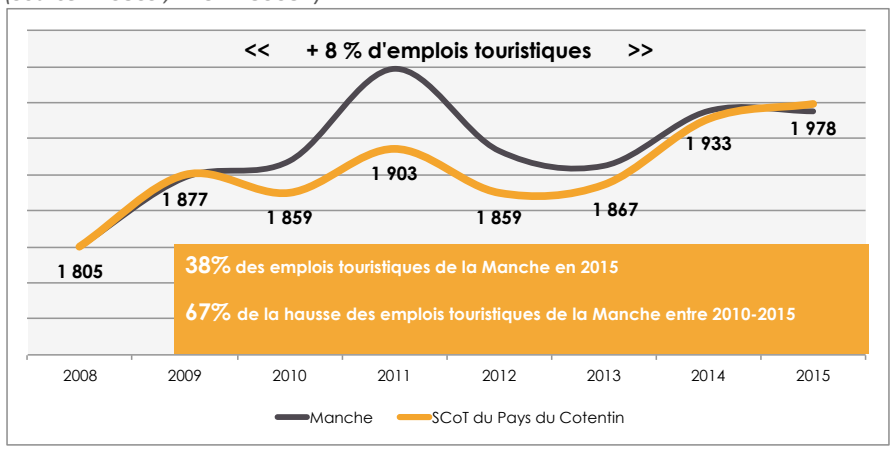

Les effectifs et établissements 100% touristiques en 2015 et les évolutions 2008-2015
(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)

Activités	Effectifs		Etablissements	
	2015	2008-2015	2015	2008-2015
Hôtels et hébergement similaire	309	-67	59	-16
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	42	16	17	4
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	54	0	26	7
Restauration traditionnelle	742	116	207	12
Cafétérias et autres libres-services	18	-6	3	1
Restauration de type rapide	281	66	54	20
Débits de boissons	204	-3	84	6
Projection de films cinématographiques	23	1	6	0
Activités des agences de voyage	24	-10	11	-1
Activités des voyagistes	0	-5	1	-2
autres services de réservation et activités connexes	35	9	9	0
Organisation de foires, salons professionnels et congrès	9	7	4	1
Gestion de salles de spectacles	36	3	3	-1
Gestion des musées	27	8	5	1
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	48	-1	3	-1
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	0	0	1	0
Organisation de jeux de hasard et d'argent	35	1	2	1
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	3	3	1	1
autres activités récréatives et de loisirs	50	14	12	-3
Entretien corporel	8	-9	3	-2
SCoT du Pays du Cotentin	**1 948**	**143**	**511**	**28**

Une densité d'hébergements qui correspond au niveau départemental (5,9 hébergements pour 10 000 habitants) mais de forts différentiels entre des secteurs très touristiques et bien fournis (Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Baie du Cotentin…) et d'autres presque dépourvus d'offre (Saint-Pierre-Eglise, Bricquebec,…).

- Une offre de chambres d'hôtes limitée *(une dizaine de gites/chambres d'hôtes, source : Manche Tourisme et Pays touristique du Cotentin)* tout comme les hébergements insolites très ponctuellement présents.

Les hébergements touristiques en 2017
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Hôtels	*dont hôtels classés*	Campings	Villages vacances	Résidences de tourisme	Auberges de jeunesse - Centres sportifs	Ensemble hébergements	Densité pour 10 000 htbts.
CA du Cotentin	57	41	46	1	1	1	106	5,8
Barneville-Carteret	8	3	14	1	0	0	23	25,8
Beaumont-Hague	6	5	4	0	0	0	10	8,4
Bricquebec	3	1	0	0	0	0	3	2,9
Cherbourg-Octeville	25	23	8	0	1	1	35	3,7
Les Pieux	4	2	8	0	0	0	12	7,3
Montebourg	2	1	3	0	0	0	5	7,5
Saint-Pierre-Église	0	0	1	0	0	0	1	2,3
Saint-Sauveur-le-Vicomte	1	1	1	0	0	0	2	3,8
Saint-Vaast-la-Hougue	7	5	6	0	0	0	13	13,3
Valognes	1	0	1	0	0	0	2	1,5
CC de la Baie du Cotentin	8	5	7	0	0	0	15	6,4
SCoT du Pays du Cotentin	**65**	**46**	**53**	**1**	**1**	**1**	**121**	**5,9**
Manche	160	108	129	4	4	4	301	6,0
Normandie	856	629	379	14	56	8	1 313	3,9

Une hausse des fréquentations touristiques dans le Cotentin liée à différents facteurs

- L'amélioration progressive de l'offre, la fréquentation accrue des résidences secondaires en période de raréfaction budgétaire, la prédilection des courts séjours sur le territoire et le développement récent d'escales de croisière (*Source : diagnostic et orientations stratégiques du Cotentin pour 2014-2020, Syndicat mixte du Pays du Cotentin*).

Fréquentation des sites et lieux de visite du territoire du SCoT entre 2006 et 2016

(Source : observatoire du tourisme de la Manche ; EAU PROSCOT)

Commune	Site	Mode de comptage	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2006-2016
Cherbourg-en-Cotentin	La Cité de la Mer	Billetterie	201 393	201 437	211 000	195 308	194 110	191 714	267 732	200 309	202 601	223 065	207 826	6 433
Sainte-Mère-Eglise	Airborne museum	Billetterie	150 740	183 933	183 975	180 447	180 827	180 192	174 535	162 244	261 610	207 379	195 616	44 876
Sainte-Marie-du-Mont	Musée du débarquement	Billetterie	69 652	65 898	68 407	73 135	62 309	89 528	117 081	103 015	142 540	121 201	121 673	52 021
Carentan-les-Marais	D-Day Experience	Billetterie	11 474	14 619	15 807	22 557	21 630	21 072	188 893	16 101	22 483	54 115	76 216	64 742
Omonville-la-Rogue	Manoir du Tourp	Comptage	56 630	67 601	73 930	64 978	69 938	63 693	61 251	61 503	65 278	59 461	58 673	2 043
Saint-Vaast-la-Hougue	Musée maritime de Tatihou	Billetterie	51 817	53 661	55 409	60 951	59 698	63 463	62 952	52 521	62 947	64 125	56 592	4 775
Cherbourg-en-Cotentin	Funbox	Estimation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 000	51 000	-
Gatteville-le-Phare	Phare de Gatteville	Billetterie	37 757	35 769	34 268	38 982	36 185	38 340	36 061	32 320	40 821	40 379	39 512	1 755
Azzeville	Batterie d'Azeville	Billetterie	24 317	20 605	14 520	27 797	23 985	24 815	23 614	20 597	31 723	22 938	23 923	-394
Tonneville	Planétarium Ludiver	Billetterie	22 262	24 769	25 014	25 408	26 514	24 817	25 193	23 029	21 803	28 718	22 810	548
Carentan-les-Marais	Maison du PNR	Billetterie	20 152	15 214	8 930	12 268	19 975	16 387	14 649	14 701	21 634	21 700	20 514	362
Saint-Marcouf	Musée de la Batterie de Crisbecq	Comptage	21 728	22 642	26 652	25 971	20 891	17 138	17 478	16 831	27 163	16 064	18 597	-3 131
Cherbourg-en-Cotentin	Musée Thomas Henry	Billetterie	18 248	18 957	18 265	30 554	28 130	23 910	4 945	-	-	-	18 235	-13
Vauville	Jardin botanique du Château de Vauville	Comptage	12 000	13 500	-	20 000	-	-	-	-	8 300	-	15 000	3 000
Omonville-la-Petite	Maison Jacques Prévert	Billetterie	11 236	14 544	10 917	14 334	13 748	13 860	13 310	12 225	11 807	13 522	11 163	-73
Sainte-Mère-Eglise	Ferme-musée du Cotentin	Billetterie	9 824	10 644	11 429	11 700	10 890	11 784	12 739	9 752	11 647	10 888	10 248	424
Les Pieux	Centrale nucléaire de Flamanville	Comptage	1 644	-	-	1 739	1 350	1 500	-	-	-	10 665	9 790	8 146
Cherbourg-en-Cotentin	Museeum Emmanuel Liais	Comptage	22 567	22 480	22 524	19 818	15 312	18 768	15 123	13 853	12 728	13 669	9 087	-13 480
Cherbourg-en-Cotentin	Musée de la Libération	Billetterie	7 052	12 282	13 991	15 691	12 971	10 177	9 664	9 319	13 069	10 019	8 626	1 574
Carentan-les-Marais	Parc Douve et Marais	Estimation	8 476	7 652	8 573	9 327	-	-	8 500	8 200	-	-	7 750	-726
Barneville-Carteret	Train touristique du Cotentin	Billetterie	9 308	8 995	5 167	6 226	5 500	5 373	5 874	5 714	6 072	6 145	7 699	-1 609
Fierville-les-Mines	Moulin à vent du Cotentin	Billetterie	9 628	8 666	8 991	9 347	8 961	9 712	9 260	9 117	8 139	9 038	7 115	-2 513
Greville-Hague	Maison natale Jean-François Millet	Billetterie	6 369	5 751	5 754	6 335	7 349	6 018	5 811	6 251	6 723	6 569	3 283	-3 086
Bricquebosq	Cidrerie Le Père Mahieu	Comptage	-	-	-	-	-	-	-	-	1 500	2 290	3 250	-
Vicq-sur-Mer	Moulin à eau de Marie Ravanel	Comptage	-	-	2 100	3 142	2 340	4 058	-	11 954	3 525	2 324	2 816	-
Cherbourg-en-Cotentin	La Batterie du Roule	Estimation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 907	2 601	-
Valognes	Musée régional du cidre	Billetterie	4 341	4 638	3 995	3 558	3 857	4 452	2 987	2 884	2 437	2 893	2 022	-2 319
Urville-Nacqueville	Manoir de Dur-Ecu	Estimation	1 200	600	650	500	600	300	-	337	840	730	700	-500
Cherbourg-en-Cotentin	Musée Connaissance du Cotentin	Billetterie	1 615	1 505	1 326	1 210	1 166	1 512	823	714	799	878	602	-1 013
Bricquebec-en-Cotentin	Musée du vieux château	Billetterie	725	614	668	530	-	-	-	-	-	-	351	-374
Brucheville	Le jardin du Presbytère	Comptage	-	-	-	-	-	-	-	-	200	279	254	-
Auderville	Société Nationale de Sauvegarde en Mer	Estimation	-	-	-	-	-	65 000	-	48 000	-	-	-	-
Beaumont-Hague	Centre de stockage de la Manche	Comptage	-	1 113	-	-	1 508	2 090	-	-	1 308	-	-	-
Beaumont-Hague	Espace information AREVA La Hague	Comptage	4 194	4 316	2 904	2 767	2 836	-	-	-	-	-	-	-
Denneville	Château d'Omonville	Comptage	100	100	367	-	390	287	-	-	-	-	-	-
Ecausseville	Hangar à dirigeables	Billetterie	2 000	1 200	1 100	3 853	4 359	6 308	7 570	6 126	8 088	5 350	-	-
Flamanville	Ferme pédagogique aux cinq saisons	Estimation	5 500	5 500	5 700	6 300	-	4 047	-	-	-	-	-	-
Fresville	Musée Espace temps	Billetterie	-	-	530	1 288	-	2 600	-	-	-	-	-	-
Martinvast	Parc floral du Château de Martinvast	Billetterie	4 369	-	2 950	2 755	2 734	2 519	2 037	3 950	-	-	-	-
Montaigu-la-Brisette	Parc animalier Saint-Martin	Billetterie	39 750	-	-	-	-	-	36 000	-	-	-	-	-
Orglandes	Cimetière militaire allemand	Estimation	13 000	12 000	12 000	9 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Mère-Eglise	Musée à ciel ouvert	Comptage	-	-	-	695	1 050	903	696	1 400	-	-	-	-
Saint-Hilaire-Petitville	La Rosée du soleil	Billetterie	7 572	7 234	8 347	8 022	9 270	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Sauveur-le-Vicomte	Château médiéval	Comptage	408	1 069	546	730	-	-	805	-	-	-	-	-
Saint-Sauveur-le-Vicomte	Forest adventure	Billetterie	4 000	-	-	8 650	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Sauveur-le-Vicomte	Lait douceur de Normandie	Billetterie	-	-	-	2 500	3 500	-	-	4 500	-	-	-	-
Saint-Sauveur-le-Vicomte	Musée Berbey d'Aurevilly	Comptage	1 143	851	4 603	-	1 304	1 500	-	-	-	-	-	-
Saint-Vaast-la-Hougue	La Tatihou GAEC	Comptage	1 100	1 500	1 000	1 200	1 518	1 000	700	-	-	-	-	-
Urville-Nacqueville	Parc du château de Nacqueville	Billetterie	2 300	-	-	-	2 500	2 580	-	-	-	-	-	-
Valognes	Musée de l'eau-de-vie et des vieux métiers	Billetterie	3 775	3 693	2 977	3 355	3 465	4 083	2 805	2 670	2 314	2 389	-	-
SCoT du Pays du Cotentin			**881 366**	**875 552**	**875 286**	**932 928**	**862 670**	**935 500**	**1 129 088**	**860 137**	**1 000 099**	**982 700**	**1 013 544**	**132 178**

C. Agriculture

Le Cotentin, un espace rural de tradition agricole dont les produits bénéficient d'une grande notoriété.

- Les activités agricoles sont majoritairement orientées vers l'élevage, notamment laitier et vers des productions légumières.
- Quatre petites régions agricoles sont habituellement distinguées au sein du territoire :
  - Le **Val de Saire**, zone de bocage et de plaine côtière ouverte, à forte dominante légumière ;
  - Le **Plain (Cotentin)**, zone d'élevage faite de bocage et de marais littoral, de prairies et de labours ;
  - **La Hague**, paysage de bocage serré et de landes côtières, à dominante d'élevage laitier et accessoirement ovin ;
  - Le **Bocage Valognais**, qui constitue une région aux reliefs plus prononcés, est marqué par un bocage serré où l'économie laitière fait place aux cultures légumières.

*L'**OTEX** correspond à l'orientation technico-économique des exploitations agricoles. La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique selon sa production principale. La nomenclature OTEX française de diffusion détaillée comporte 15 orientations.*

La répartition des communes par orientations technico-économiques en 2010
(Source : AGRESTE, RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

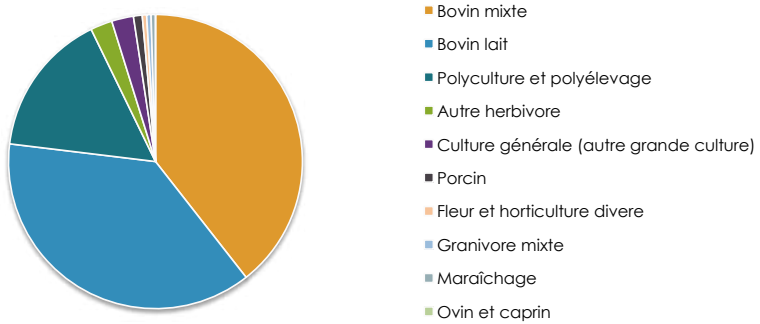

Les petites régions agricoles dans le territoire
(Source : AGRESTE ; EAU PROSCOT)

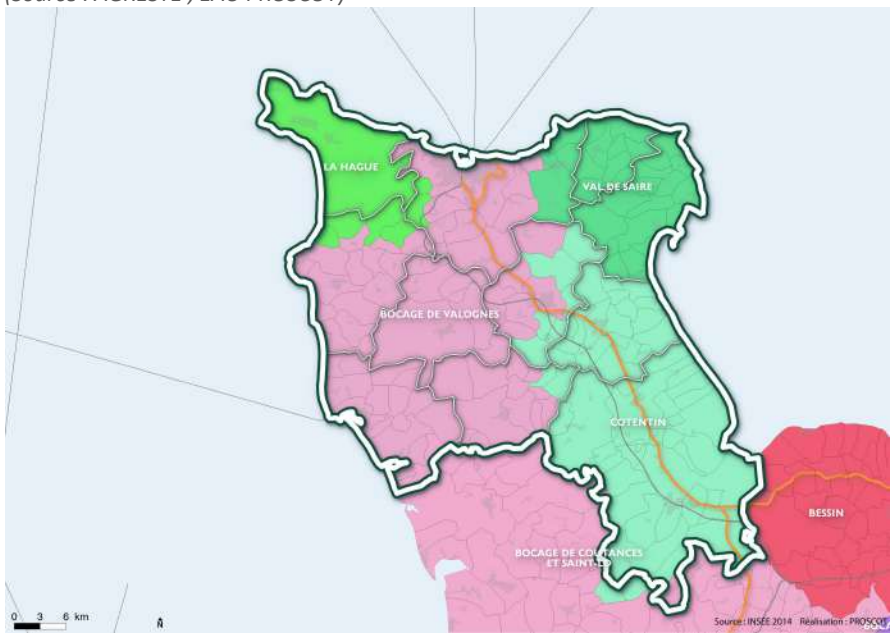

Les orientations technico-économiques par commune en 2010
(Source : AGRESTE, RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

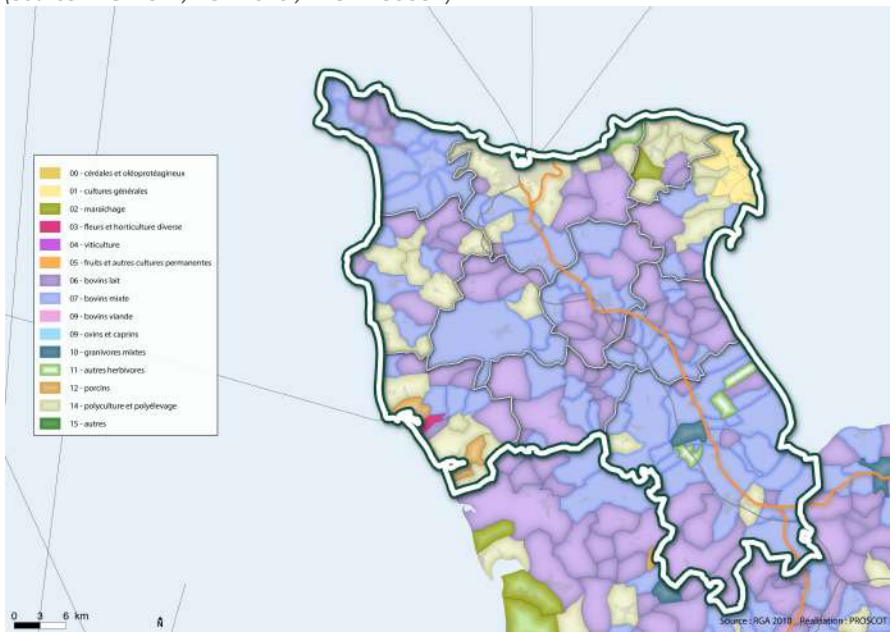

*La **superficie agricole utilisée (SAU)** désigne les superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.*

Évolution de la surface agricole utilisée entre 1988 et 2010
(Source : AGRESTE, RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

Territoires	1988	2000	2010	2000-2010	
				Variation	Evol. Moyenne annuelle
CA du Cotentin	110 058	102 519	94 041	-8 478	-0,86%
Barneville-Carteret	*10 453*	*10 305*	*9 103*	*-1 202*	*-1,23%*
Beaumont-Hague	*10 337*	*10 620*	*9 548*	*-1 072*	*-1,06%*
Bricquebec	*11 337*	*10 120*	*9 232*	*-888*	*-0,91%*
Cherbourg-Octeville	*13 736*	*11 689*	*9 830*	*-1 859*	*-1,72%*
Les Pieux	*14 379*	*13 709*	*12 818*	*-891*	*-0,67%*
Montebourg	*11 164*	*10 150*	*10 173*	*23*	*0,02%*
Saint-Pierre-Église	*5 290*	*4 985*	*4 578*	*-407*	*-0,85%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*11 092*	*10 330*	*10 343*	*13*	*0,01%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*10 886*	*10 341*	*9 430*	*-911*	*-0,92%*
Valognes	*11 384*	*10 270*	*8 986*	*-1 284*	*-1,33%*
CC de la Baie du Cotentin	35 301	33 365	32 937	-428	-0,13%
SCoT du Pays du Cotentin	**145 359**	**135 884**	**126 978**	**-8 906**	**-0,68%**
Manche	488 188	454 359	426 726	-27 633	-0,63%
Normandie	2 176 400	2 058 169	1 974 874	-83 295	-0,41%

Évolution du nombre d'exploitations et des SAU moyennes par exploitation entre 2000 et 2010
(Source : AGRESTE, RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

Territoires	Exploitations			SAU moyenne par exploitation		
	2000	2010	Var. en %	2000	2010	Var. en %
CA du Cotentin	3 747	2 173	-42,0%	27	43	58,2%
Barneville-Carteret	*377*	*206*	*-45,4%*	*27*	*44*	*61,7%*
Beaumont-Hague	*337*	*189*	*-43,9%*	*32*	*51*	*60,3%*
Bricquebec	*413*	*218*	*-47,2%*	*25*	*42*	*72,8%*
Cherbourg-Octeville	*564*	*276*	*-51,1%*	*21*	*36*	*71,8%*
Les Pieux	*470*	*253*	*-46,2%*	*29*	*51*	*73,7%*
Montebourg	*293*	*201*	*-31,4%*	*35*	*51*	*46,1%*
Saint-Pierre-Église	*193*	*125*	*-35,2%*	*26*	*37*	*41,8%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*304*	*203*	*-33,2%*	*34*	*51*	*49,9%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*404*	*273*	*-32,4%*	*26*	*35*	*34,9%*
Valognes	*392*	*229*	*-41,6%*	*26*	*39*	*49,8%*
CC de la Baie du Cotentin	846	589	-30,4%	39	56	41,8%
SCoT du Pays du Cotentin	**4 593**	**2 762**	**-39,9%**	**30**	**46**	**55,4%**
Manche	18 242	11 328	-37,9%	25	38	51,2%
Normandie	52 017	35 374	-32,0%	40	56	41,1%

- Une tendance à la réduction des surfaces dédiées à l'agriculture et une SAU moyenne par exploitation parallèlement en hausse, phénomène de restructuration et concentration loin d'être spécifique au Cotentin.

- Une réduction de la SAU plus forte dans le territoire (-0,68%/an entre 2000 et 2010) que dans le département (-0,63%) et la région (-0,41%), pour partie due à la présence de l'agglomération de Cherbourg où l'agriculture est moins présente.

SAU moyenne par exploitation en 2010
(Source : AGRESTE, RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

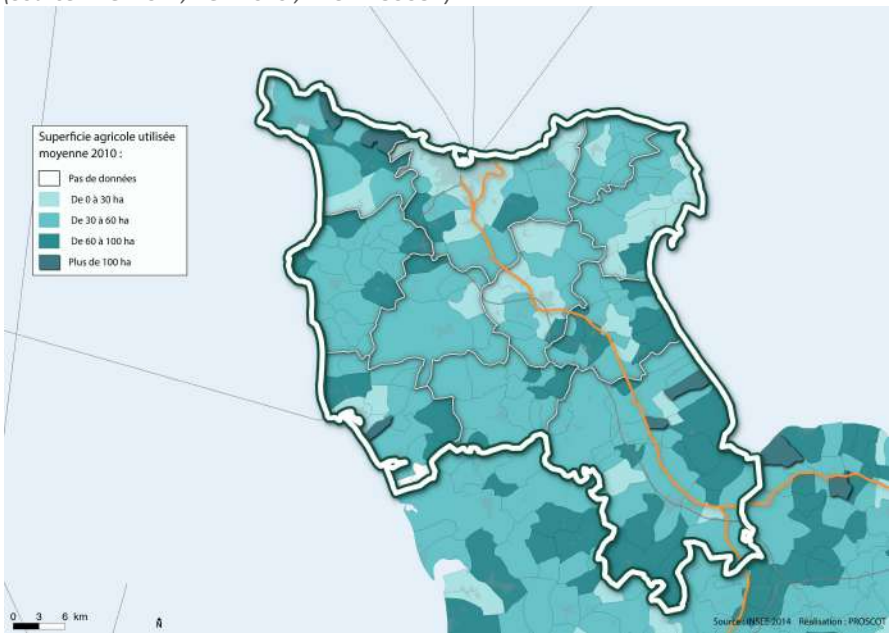

- Un reclassement des superficies de prairies permanentes vers des surfaces de terres labourables notamment, néanmoins légèrement moins prononcé que dans la Manche et dans la Normandie.

Évolution des surfaces en terres labourables et toujours en herbe entre 2000 et 2010
(Source : AGRESTE, RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

Territoires	Superficie en terres labourables			Superficie toujours en herbe		
	2000	2010	Var. en %	2000	2010	Var. en %
CA du Cotentin	38 800	42 473	9,5%	62 727	48 430	-22,8%
Barneville-Carteret	*3 824*	*3 899*	*2,0%*	*6 337*	*4 830*	*-23,8%*
Beaumont-Hague	*3 773*	*3 921*	*3,9%*	*6 834*	*4 771*	*-30,2%*
Bricquebec	*3 495*	*4 481*	*28,2%*	*6 607*	*4 743*	*-28,2%*
Cherbourg-Octeville	*3 527*	*3 704*	*5,0%*	*8 076*	*5 774*	*-28,5%*
Les Pieux	*7 211*	*7 884*	*9,3%*	*6 358*	*4 868*	*-23,4%*
Montebourg	*3 002*	*3 607*	*20,2%*	*7 079*	*6 114*	*-13,6%*
Saint-Pierre-Église	*2 392*	*2 049*	*-14,3%*	*2 577*	*2 178*	*-15,5%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*2 995*	*3 662*	*22,3%*	*7 093*	*6 358*	*-10,4%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*5 706*	*5 809*	*1,8%*	*4 424*	*3 338*	*-24,5%*
Valognes	*2 875*	*3 457*	*20,2%*	*7 342*	*5 456*	*-25,7%*
CC de la Baie du Cotentin	8 894	9 485	6,6%	24 276	22 128	-8,8%
SCoT du Pays du Cotentin	**47 694**	**51 958**	**8,9%**	**87 003**	**70 558**	**-18,9%**
Manche	199 340	224 712	12,7%	251 331	193 114	-23,2%
Normandie	1 192 659	1 214 156	1,8%	832 101	664 747	-20,1%

Évolution du cheptel (en unités de gros bétail) entre 1988 et 2010
(Source : AGRESTE, RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

Territoires	1988	2000	2010	2000-2010	
				Variation	Evol. Moyenne annuelle
CA du Cotentin	175 692	165 603	160 960	-4 643	-0,28%
Barneville-Carteret	*17 688*	*18 137*	*19 037*	*900*	*0,49%*
Beaumont-Hague	*17 260*	*16 850*	*16 617*	*-233*	*-0,14%*
Bricquebec	*18 664*	*17 632*	*16 336*	*-1 296*	*-0,76%*
Cherbourg-Octeville	*21 146*	*17 589*	*15 259*	*-2 330*	*-1,41%*
Les Pieux	*24 521*	*23 974*	*23 989*	*15*	*0,01%*
Montebourg	*18 898*	*18 113*	*18 635*	*522*	*0,28%*
Saint-Pierre-Église	*6 957*	*6 235*	*6 146*	*-89*	*-0,14%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*19 413*	*18 160*	*18 466*	*306*	*0,17%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*11 993*	*11 171*	*10 276*	*-895*	*-0,83%*
Valognes	*19 152*	*17 742*	*16 199*	*-1 543*	*-0,91%*
CC de la Baie du Cotentin	61 205	59 718	57 226	-2 492	-0,43%
SCoT du Pays du Cotentin	**236 897**	**225 321**	**218 186**	**-7 135**	**-0,32%**
Manche	944 338	924 750	911 632	-13 118	-0,14%
Normandie	2 986 417	2 684 390	2 500 110	-184 280	-0,71%

- Une contraction de l'élevage dans un climat de concurrence avec les cultures de céréales et maïs, plus rentables dans la conjoncture actuelle ou tout du moins plus stables.

*L'**unité de travail annuel** est une mesure équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et les coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.*

- Au total, l'ensemble des actifs agricoles permanents apporte un volume de travail égal à 1,28 UTA par exploitation en 2010, soit 20% de plus qu'il y a 10 ans, une progression imputable au déplacement de la structure des exploitations vers des plus grandes, ces dernières ayant recours à davantage de travail par exploitation que les plus petites.

UTA par exploitation agricole selon les OTEX et variation 2000-2010
(Source : AGRESTE, RGA 2010 ; EAU PROSCOT)

Territoires	UTA 2000	UTA moyenne par exploitation 2000	UTA 2010	UTA moyenne par exploitation 2010	Evol. travail dans les exploitations agricoles en UTA	Evol. UTA moyennes par exploitation
CA du Cotentin	3 886	1,04	2 783	1,28	-1 103	0,24
Barneville-Carteret	*351*	*0,93*	*232*	*1,13*	*-119*	*0,20*
Beaumont-Hague	*326*	*0,97*	*227*	*1,20*	*-99*	*0,23*
Bricquebec	*357*	*0,86*	*234*	*1,07*	*-123*	*0,21*
Cherbourg-Octeville	*465*	*0,82*	*294*	*1,07*	*-171*	*0,24*
Les Pieux	*551*	*1,17*	*389*	*1,54*	*-162*	*0,37*
Montebourg	*296*	*1,01*	*244*	*1,21*	*-52*	*0,20*
Saint-Pierre-Église	*238*	*1,23*	*167*	*1,34*	*-71*	*0,10*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*321*	*1,06*	*236*	*1,16*	*-85*	*0,11*
Saint-Vaast-la-Hougue	*622*	*1,54*	*511*	*1,87*	*-111*	*0,33*
Valognes	*359*	*0,92*	*249*	*1,09*	*-110*	*0,17*
CC de la Baie du Cotentin	999	1,18	744	1,26	-255	0,08
SCoT du Pays du Cotentin	**4 885**	**1,06**	**3 527**	**1,28**	**-1 358**	**0,21**
Manche	18 796	1,03	13 337	1,18	-5 459	0,15
Normandie	60 762	1,17	45 866	1,30	-14 896	0,13

La filière lait : des produits variés, mais un secteur en crise venant bouleverser les équilibres antérieurs.

- La filière est organisée en circuit long et est assez solide dans le territoire avec plusieurs coopératives et d'autres périphériques au SCOT (Maîtres laitiers du Cotentin, Isigny-Sainte-Mère à proximité...) qui côtoient des grands groupes laitiers (Lactalis, Danone, Novandie...).
- La Basse-Normandie est la 3ème région pour la taille de son cheptel laitier et assure 11% des livraisons de lait aux laiteries *(source : préfecture de la région Basse-Normandie, rapport de diagnostic, 2013)*.
- Les structures professionnelles sont de taille relativement importante en surface, tenues généralement par des chefs d'exploitation plutôt jeunes et en recherche d'innovation.

>> La filière est en recherche d'un nouveau modèle de développement depuis la suppression des quotas qui poussent à une plus forte productivité par vache.

>> Un prix du lait dévalorisé bien que le Cotentin et plus généralement la Normandie bénéfice d'un prix plutôt élevé en comparaison à d'autres régions *(source : note de conjoncture, Chambre d'agriculture).*

>> Début 2017, un redressement du prix du lait semblait engagé après deux années de crise, mais toujours insuffisant pour rémunérer suffisamment les producteurs *(source : note de conjoncture, Chambre d'agriculture)*

La filière bovins-lait et bovins-viande : deux filières complémentaires et par conséquent dépendantes.

- Bien souvent, les agriculteurs ont en effet développé un atelier de viande bovine comme complément de revenu d'abord, et aussi pour valoriser à la fois les sous-produits de l'atelier lait et les surfaces fourragères devenues importantes avec le phénomène d'agrandissement des exploitations.

>> Un marché très dépendant des politiques communautaires, et face à la faiblesse des prix des bassins de production concurrents, l'élevage bovin est en perte de vitesse malgré un cheptel conséquent.

La filière ovine : des productions de qualité, renommées notamment pour l'agneau de pré-salé.

- Une filière qui présente la particularité d'être gérée à la fois par des usagers non professionnels détenant des petits troupeaux et organisés au sein de l'Association des éleveurs de prés-salés de la Baie du Mont-Saint-Michel et de l'Ouest du Cotentin et des éleveurs professionnels, non soumis aux mêmes obligations :
  - Les premiers pouvant difficilement moderniser leurs bâtiments dans la zone soumise à la loi littorale mais pouvant continuer à perpétuer d'anciennes pratiques d'élevage,
  - Les seconds soumis à la mutation profonde de leurs moyens de production liée aux exigences économiques, à l'application des règles normatives propres aux élevages et à la mise en place de l'AOC.

>> Aussi, l'adaptation des bergeries pourrait nécessiter la construction de nouveaux bâtiments de taille importante dans un contexte géographique contraint et soumis à la loi littoral.

La filière légumière : une production spécifique au territoire et de qualité, qui se différencie par quelques aliments phares tels les poireaux, choux, navets, carottes, choux fleurs et laitues.

- Le territoire dispose de terres particulièrement favorables et d'un climat hivernal tempéré et s'inscrit dans un contexte dynamique et organisé. Dans ce cadre, la profession dispose notamment d'une station expérimentale, le SILEBAN implanté dans le Val de Saire, qui met en œuvre des programmes de recherche et d'expérimentation sur les productions légumières locales.
- Les « légumiers » peuvent être classés en 3 catégories, qui ne sont pas indissociables les unes des autres :
  - La catégorie majoritairement représentée, fonctionnant en circuit long et appartenant à l'Organisation des Producteurs « Jardins de Normandie » qui pratiquent des cultures de plein champ fortement mécanisées en alternance de céréales, prairies ou engrais verts et livrent leur récolte aux transformateurs AGRIAL ou au Groupement des Producteurs de Légumes de la Manche (GPLM) ;
  - Les producteurs indépendants pratiquant un circuit plus traditionnel de commercialisation et livrant eux-mêmes vers les grossistes, marchés de gros,

grande ou moyenne distribution voir pratiquent la vente directe (à la ferme, sur les marchés locaux) ;

- Les maraîchers et vendeurs en direct qui ne concernent qu'une minorité de légumes.

>> Un secteur porteur en capacité de générer des volumes conséquents, avec en cas de cessations d'activités, une reprise pouvant être assurée par des exploitations voisines s'agrandissant ;

>> Un besoin d'adaptation de la main d'œuvre aux techniques nouvelles et de modernisation des équipements matériels afin de répondre aux normes de qualité dans lesquelles les producteurs s'engagent de plus en plus (AB, AgriConfiance, GlobalGap) ;

>> Un secteur qui paradoxalement, est fort concurrentiel et soumis à une instabilité des prix liée aux variations climatiques d'une part et aux difficultés d'écoulement de la production d'autre part.

La filière porcine : des activités souvent complémentaires à un élevage laitier dans les espaces bocagers.

- La production de viandes de porc est moins une particularité du Cotentin que de la partie sud de la Manche, où les exploitations sont les plus nombreuses.

>> Une filière non épargnée par la crise et la concurrence des pays voisins les plus proches (Allemagne, Espagne) mais une filière normande qui semble mieux résister que dans les autres régions du Grand-Ouest *(Source : Chambre d'agriculture de Normandie, enjeux et plan d'action de la filière porcine, 2016)*

La filière équine, exclusivement destinée à la production de chevaux de loisirs et de sports.

- A côté de la filière professionnelle (haras, spécialisés en élevage et entrainements de galopeurs et de trotteurs), existe un nombre important d'élevages de chevaux dans le cadre d'une agriculture de complément ou de loisirs (centres équestres).

Les productions agricoles des exploitations
(Source : DDAF Manche)

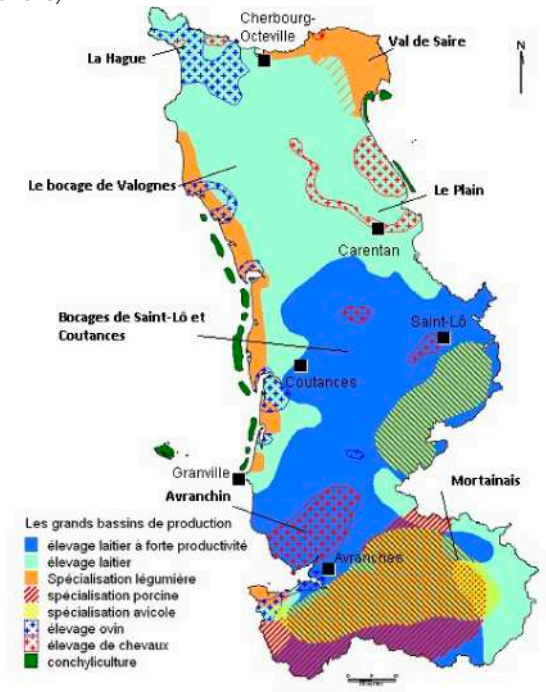

Un enseignement agricole de bonne qualité et bien structuré qui cherche à s'adapter aux besoins de la profession mais un manque de main d'œuvre pour certains métiers techniques dans l'élevage bovin, équin et en polyculture notamment.

- Dans le territoire, 3 centres de formation proposent un enseignement agricole : les Maisons Rurales de Urville-Nacqueville et Valognes et l'Institut agricole de l'abbaye de Montebourg.
- Hormis certains métiers en tension, des projets de développement et d'installation sont exprimés et émanent d'actifs assez jeunes par rapport à d'autres territoires, pour de l'agriculture biologique en particulier.
- Néanmoins, il devient de plus en plus difficile de trouver du foncier pour les personnes non issues du milieu agricole compte tenu d'écarts trop importants entre coût d'installation et coût de reprise.



Un terroir valorisé par de nombreux signes de qualité.

- Des productions pouvant prétendre à la reconnaissance de label rouge : la carotte et les poireaux des sables de Créances et la coquille Saint-Jacques ;
- Des spécialités conséquentes : brioche du Vaast, cidre du Cotentin, fruits de mer, saumoneries...

Les signes de qualité sur le territoire
(Source : INAO, La Geothèque)

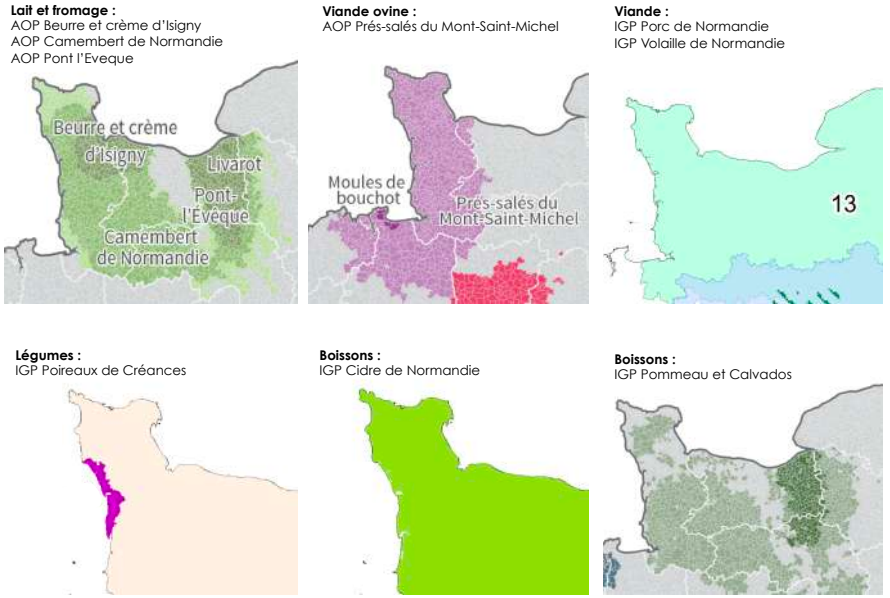

Une économie de proximité en plein développement mais un bassin de consommation trop limité.

- 5,2% de la SAU de la Manche est déclarée certifiée bio ou en conversion selon l'agence bio en 2016 *(données statistiques non fournies en-deçà d'un certain seuil à l'échelle communale).*
- L'orientation des exploitations en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles à savoir l'élevage bovin (lait et viande) et le maraîchage.
- Les initiatives en diversification (transformation des productions, accueil du public, hébergement à la ferme et vente en circuits-courts) se diffusent de plus en plus tout en restant limitées. « Manche Terroir » est un label accordé par un organisme indépendant qui fait reconnaître la qualité et la proximité.

Nombre d'exploitations engagées (ayant ou non des surfaces engagées) fin 2015
(Source : Agence bio ; EAU PROSCOT - en gris les opérateurs concernés sur le territoire)

Territoires	Distributeur	Importateur	Producteur	Transformateur	Total	Part dans la Manche
CA du Cotentin	9	0	83	20	112	22,8%
Barneville-Carteret	*1*	*0*	*8*	*0*	*9*	*1,8%*
Beaumont-Hague	*0*	*0*	*7*	*0*	*7*	*1,4%*
Bricquebec	*1*	*0*	*7*	*2*	*10*	*2,0%*
Cherbourg-Octeville	*2*	*0*	*7*	*9*	*18*	*3,7%*
Les Pieux	*0*	*0*	*12*	*2*	*14*	*2,9%*
Montebourg	*0*	*0*	*8*	*1*	*9*	*1,8%*
Saint-Pierre-Église	*0*	*0*	*2*	*1*	*3*	*0,6%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*1*	*0*	*10*	*1*	*12*	*2,4%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*2*	*0*	*18*	*2*	*22*	*4,5%*
Valognes	*2*	*0*	*4*	*2*	*8*	*1,6%*
CC de la Baie du Cotentin	0	0	23	6	29	5,9%
SCoT du Pays du Cotentin	**9**	**0**	**106**	**26**	**141**	**28,7%**
Manche	30	0	371	90	491	
Normandie	132	5	1 212	404	1 753	

Répartition des exploitations engagées fin 2015 selon le cheptel dominant
(Source : Agence bio ; EAU PROSCOT - en gris les cheptels concernés sur le territoire)

Territoires	Vaches laitière et allaitantes	Vaches laitières	Vaches allaitantes	Brebis lait et brebis viande	Brebis viande	Poules pondeuses et poulets de chair	Autre production animale (cervidés, escargots...)	Poulets de chair	Poules pondeuses	Lapines	Truies reproductrices	Nombre de Ruches	Brebis lait	Chèvres	Total	Part dans la Manche
CA du Cotentin	45	26	25	9	9	3	2	2	2	0	0	0	0	0	123	21,2%
Barneville-Carteret	*3*	*2*	*1*	*1*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8*	*1,4%*
Beaumont-Hague	*3*	*1*	*2*	*2*	*2*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10*	*1,7%*
Bricquebec	*7*	*4*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*15*	*2,6%*
Cherbourg-Octeville	*4*	*3*	*3*	*2*	*2*	*1*	*1*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*17*	*2,9%*
Les Pieux	*4*	*1*	*4*	*1*	*1*	*2*	*1*	*1*	*2*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*17*	*2,9%*
Montebourg	*8*	*3*	*6*	*1*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*19*	*3,3%*
Saint-Pierre-Église	*1*	*0*	*1*	*1*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*0,7%*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*8*	*7*	*1*	*1*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*18*	*3,1%*
Saint-Vaast-la-Hougue	*5*	*3*	*3*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*11*	*1,9%*
Valognes	*2*	*2*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*0,7%*
CC de la Baie du Cotentin	15	11	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34	5,9%
SCoT du Pays du Cotentin	**60**	**37**	**33**	**9**	**9**	**3**	**2**	**2**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**157**	**27,0%**
Manche	210	140	93	27	24	25	11	10	23		7	1	3	7	581	
Normandie	590	321	306	83	74	89	39	33	80	1	14	9	9	29	1 677	

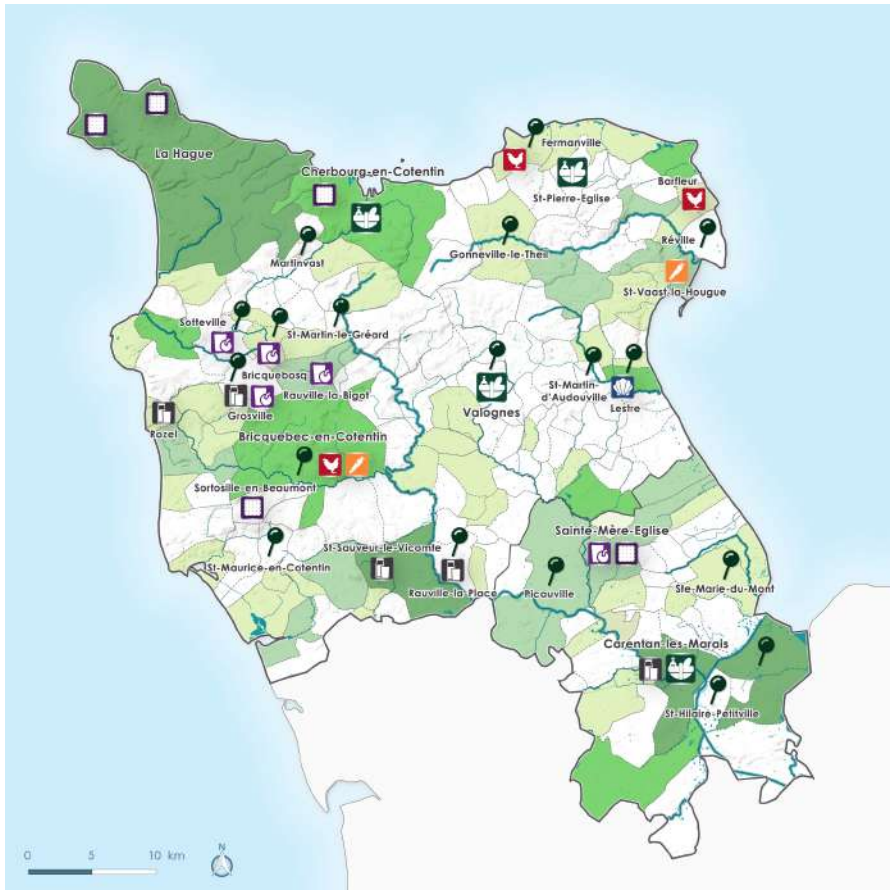

L'agriculture de proximité
(Source : Manche Terroirs, Bienvenue à la ferme, Agence Bio, Association Bio Normandie)



D. Activités maritimes et littorales

Des activités maritimes et littorales variées
(Réalisation : EAU)

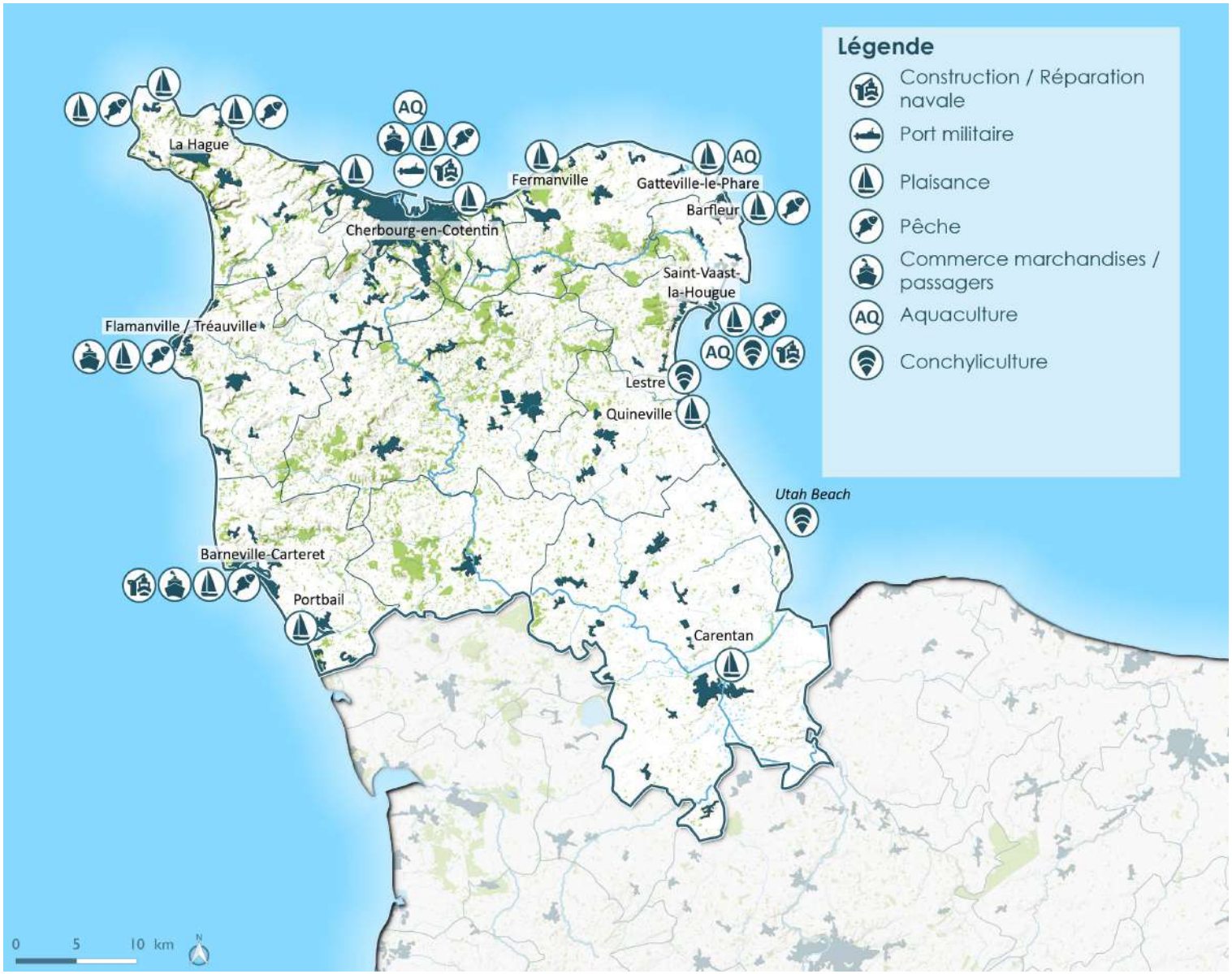

La filière des produits de la mer, un poids non négligeable dans l'économie locale.

Le nombre de salariés, difficile à évaluer, est estimé à 750 emplois directs et 700 équivalent temps plein *(Source : CCI Cherbourg-Cotentin 2012).*

*La **filière des produits de la mer** regroupe des activités de production, pêche et aquaculture et les activités en aval jusqu'au consommateur final à savoir le mareyage, la transformation, la distribution, la logistique et la commercialisation.*

La filière des produits de la mer
(Source : CCI Cherbourg-Cotentin)

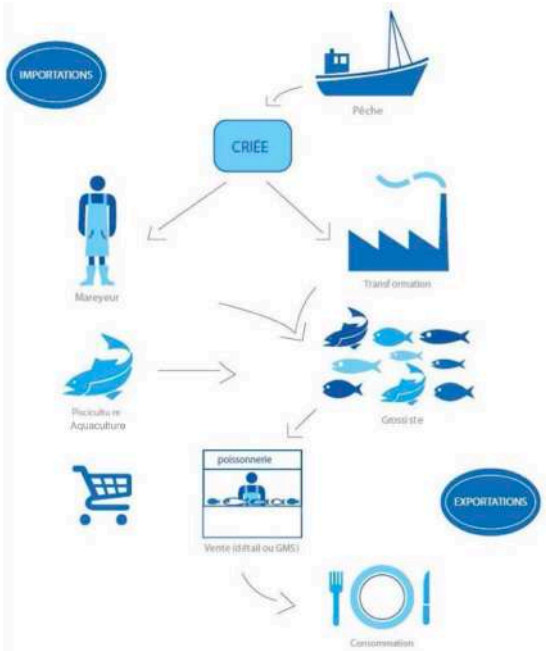

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

Mareyage : achat de poisson en gros, traitement, transport et revente à un grossiste ou à un commerçant de détail.

La pêche : après une période de repli, une stabilisation.

Le territoire du SCoT comprend 5 pôles d'activités principaux pour la pêche :

- Le port de Cherbourg, le plus important, comprend huit chalutiers hauturiers et une flottille côtière de 33 navires, pour 110 marins qui exercent dans le secteur. Le Centre de la Marée constitue la plaque tournante de la commercialisation des produits issus de la pêche pour l'ensemble du territoire cotentinois.
- Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur et Barneville-Carteret disposent également d'une flottille côtière, et viennent alimenter le Centre de la Marée ; ainsi que le port de Diélette, dans une moindre mesure.
- Dans la Baie des Veys, au sud est du territoire, c'est davantage la pêche à pied professionnelle qui est pratiquée.

De larges variétés de poissons sont proposées sur le territoire, comme le tacaud, le bar, le grondin, le merlan...

Si une grande partie des produits cotentinois sont directement destinés à la consommation, une autre alimente des laboratoires spécialisés dans la fabrication des nutriments et compléments alimentaires, ou les industries alimentaires spécialisées dans la transformation des produits de la mer.

Le Centre de la Marée de Cherbourg-en-Cotentin

Comme pour la filière pêche française, le Cotentin a subi ces dix dernières années, une baisse de la production que ce soit en valeur ou tonnage. La consommation française, qui ne cesse pourtant d'augmenter, se tourne davantage vers l'importation pour alimenter le marché. Les difficultés à moderniser la flotte et renouveler la main d'œuvre sont d'autres facteurs de ce repli.

Après une période délicate, liée également à l'apparition d'un virus sur les huitres juvéniles, les ventes déclarées en halle sont relativement stables depuis 2012.

Le bilan d'activités du Centre de la Marée réalisé par la CCI Cherbourg Cotentin, donne les chiffres suivants pour l'année 2014 :

- Tonnage 2014 pour les ventes aux enchères et ventes par contrat : plus de 5 740 tonnes, soit une légère hausse par rapport à 2013 ;
- Chiffre d'affaires 2014 : 14 568 millions d'euros ;

- 31 acheteurs agréés en halle à marée.

*La production de pêche est principalement mesurée par les **ventes déclarées en halles à marée** qui représentent, selon diverses estimations, environ entre 65 et 75% de la production totale.*

Vente en criées des produits de la pêchés entre 2008-2015
(Source : France AGRIMER ; EAU PROSCOT)

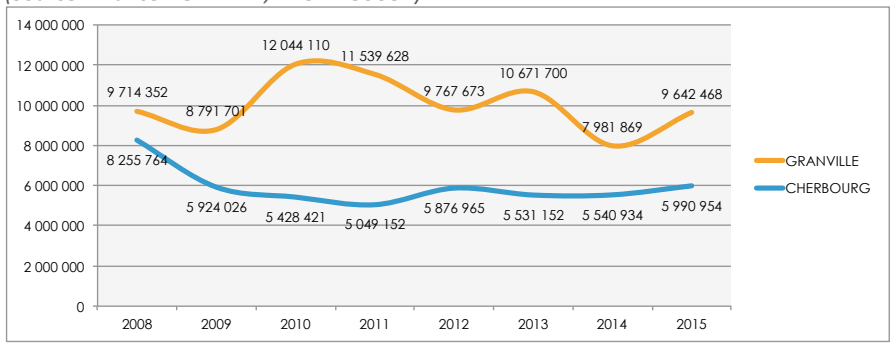

Les produits de la mer ayant alimenté le Centre de la Marée en 2014
(Source : CCI Cherbourg-Cotentin ; Réalisation : EAU)

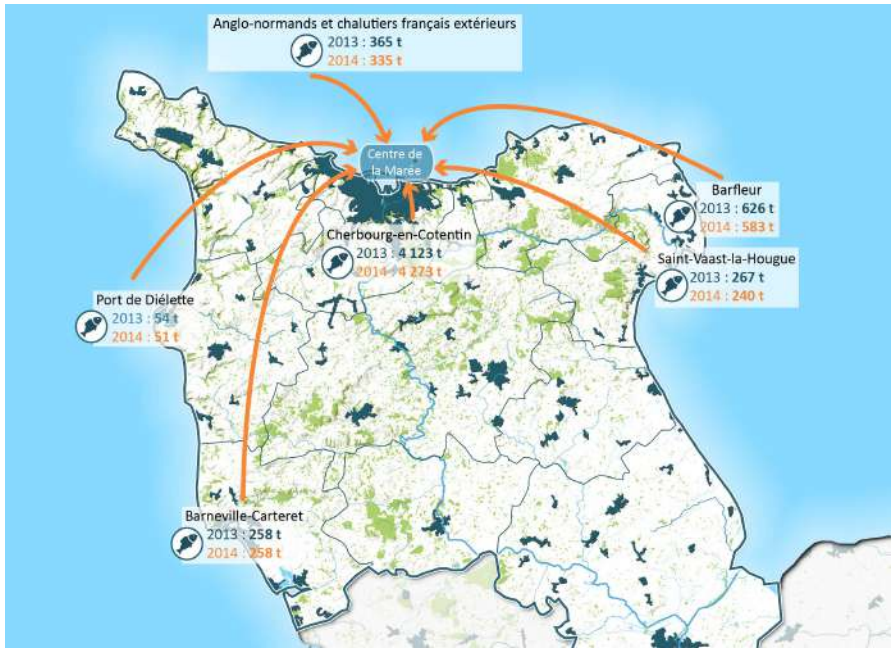

La chute de la production depuis 2008, tant en tonnage que valeur est principalement due à une perte de moitié des unités hauturières régulières dans le Cotentin (capacités des flottes), passant de 12 en 2006 à 6 en 2012.

En revanche, les petites unités de moins de 12 mètres ont progressé entre 2000 et 2010, de +11% *(Source : CCI Cherbourg-Cotentin*).

Comparaison de l'évolution du port de pêche en tonnage et valeurs en millions d'euros
(Source : CCI Cherbourg-Cotentin)

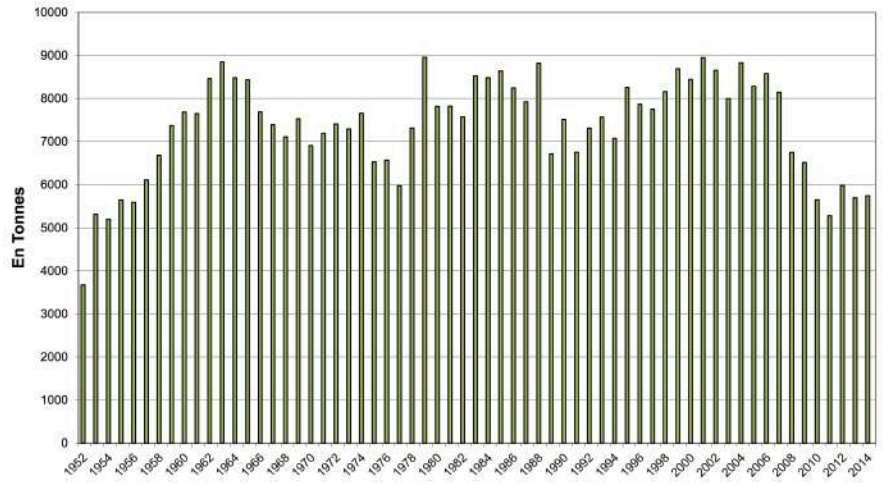

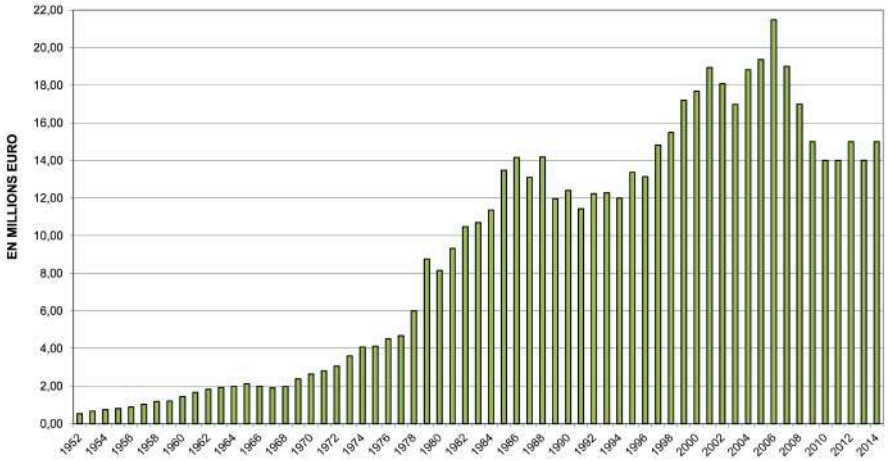

Une pêche artisanale

L'analyse de la flotte de pêche menée par la CCI en 2012 montre qu'il s'agit essentiellement de petits navires : casier, ligne de main et chalut filet.

La pêche du Cotentin se caractérise par un nombre important de petites embarcations restant peu de temps en mer et garantissant ainsi la fraicheur des produits.

Il s'agit par ailleurs d'une pêche plus respectueuse de l'environnement, avec une utilisation modérée du chalut de fond.

Des produits phares de la mer, reconnus pour leur qualité

Une des cinq pêcheries françaises certifiées par le label international Marine Stewardship Council se trouve dans le Cotentin : la pêcherie du homard du Cotentin et du Jersey.

De plus, la charte qualité de Normandie Fraicheur Mer a apposée 6 produits de la pêche bas-normande, produits présents sur le Cotentin :

- Le bar de ligne du Cotentin,
- Le bulot de la baie de Granville,
- La coquille Saint-Jacques de Normandie (également certifiée label rouge),
- Le homard du Cotentin,
- Les moules de Barfleur,
- Les poissons sauvages de Normandie (bar, barbue, cabillaud, dorade grise, lieu jaune, Saint-Pierre, turbot...)

5 premières espèces en tonnage et valeurs en 2014 du Centre de la Marée
(Source : CCI Cherbourg-Cotentin)

Espèce	Tonnage (kg)
Merlan	634 723
Roussette	575 914
Tacaud	499 991
Coquille Saint-Jacques	495 661
Grondin rouge	464 010
Raie	314 377

Espèce	Valeurs
Sole	1 696 361
Coquille Saint-Jacques	1 354 204
Calmar	1 032 746
Merlan	1 028 700
Raie	836 305
Seiche	723 985

L'aquaculture, dominée par la conchyliculture.

*L'**aquaculture** recouvre toutes les activités liées à l'élevage ou la culture d'espèces aquatiques. Elle regroupe les filières du poisson (pisciculture), des mollusques (moules et huîtres notamment), des crustacés (crevettes) et des algues.*

Si l'ensemble du territoire est zoné (voir carte ci-dessous), la conchyliculture se concentre à l'est du territoire du SCoT, dans trois espaces :

- A Saint-Vaast-la-Hougue, exclusivement orientée vers l'ostréiculture,
- A la Anse du Cul de Loup, Crasville et Lestre, où les parcs à huîtres dominent également,
- A Utah Beach, principal producteur de moules de bouchots au sein du SCoT.

Les zones professionnelles de production et de reparcage de coquillages vivants
(Source : Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages ; traitement : EAU)

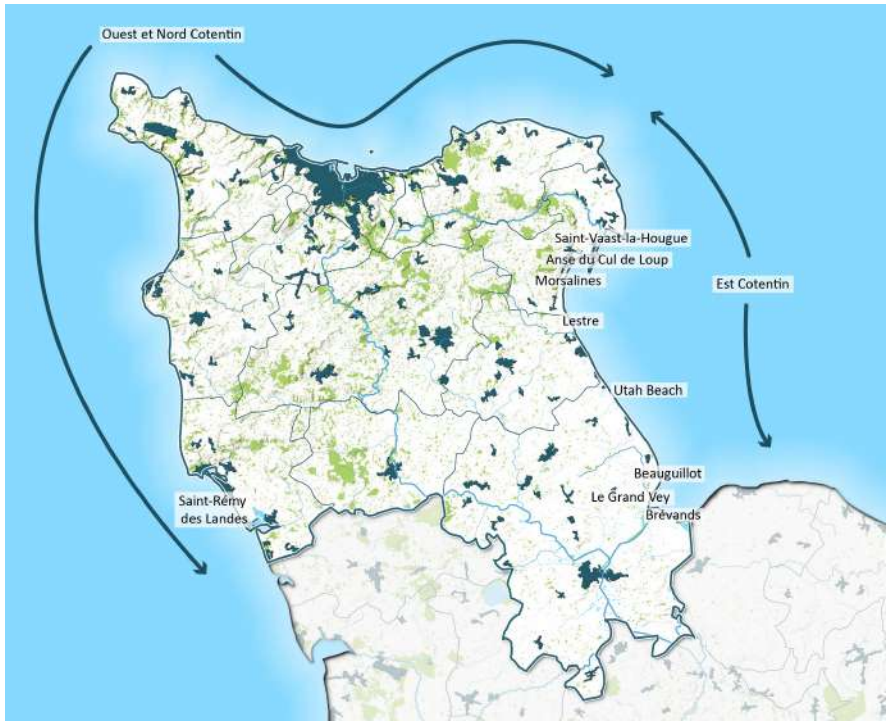

Le territoire du SCoT compte trois entreprises spécialisées :

- A Cherbourg, la société GMG Saumon de France élève des saumons et truites en mer au sein de la grande rade, sur 15 hectares. Avec 28 cages, cette ferme aquacole a une production salmonicole pouvant aller jusqu'à 3 000 tonnes par an. Afin de garantir la fraicheur des produits, l'usine de transformation de la société se situe dans la zone portuaire de Cherbourg-en-Cotentin même.
- A Gatteville-le-Phare, le site SATMAR produit des naissains d'huîtres, dans une zone Natura 2000. Une écloserie, une micronurserie et une nurserie composent les installations.
- L'entreprise SATMAR possède également un parc ostréicole à Saint-Vaast-la-Hougue, dédié aux huîtres de demi-élevage et au prégrossi.

La Manche, premier département producteur conchylicole

A l'échelle départementale, la production annuelle de coquillages est évaluée à 32 000 tonnes (*source : Département de la Manche*), récoltées sur les parcs à huîtres, les bouchots et les rares gisements sauvages des côtes ouest et est.

La production de coquillages en Manche
(Source : Département de la Manche ; traitement : EAU)



Les retombées économiques de ces activités ne sont pas négligeables puisqu'elles représentent :

- 960 emplois directs (salariés),
- 2 000 emplois saisonniers,
- 5 000 emplois indirects estimés.

Plus particulièrement, au sein de la côte est du SCoT (comprenant les secteurs de Saint-Vaast-la-Hougue, de la Anse du Cul de Loup, de Crasville, Lestre et Utah Beach), les productions conchylicoles ont été les suivantes :

La production de coquillages sur la côte est du SCoT de 1990 à 2000
(Source : IFREMER ; traitement : EAU)

	Stock commercialisable huîtres	Biomasse moules	Biomasse conchylicole commercialisable totale
1990	*8 148 t*	*1 190 t*	*9 338 t*
1995	*12 819 t*	*864 t*	*13 683 t*
2000	*12 674 t*	*1 332 t*	*14 006 t*

Si la production globale de coquillages tend à augmenter sur la côte est du SCoT, c'est avec des apports variables de moules et d'huîtres. Dans tous les cas, c'est l'ostréiculture qui domine sur le territoire.

Une qualité des coquillages à surveiller.

Classement sanitaire des zones conchylicoles du SCoT
(Source : Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages ; traitement : EAU)

	Gastéropodes (bulot, bigorneaux...), échinodermes (oursins...) et tuniciers	Bivalves fouisseurs (palourdes, coques...)	Bivalves non fouisseurs (huîtres, moules, coquilles saint-jacques)
Saint-Rémy des Landes	*NC*	*NC*	*B*
Ouest et Nord Cotentin	*NC*	*A*	*A*
Est Cotentin	*NC*	*NC*	*A*
Saint-Vaast-la-Hougue	*NC*	*NC*	*A*
Anse du Cul de Loup	*NC*	*NC*	*B*
Morsalines	*NC*	*NC*	*B*
Lestre	*NC*	*NC*	*B*
Utah Beach	*NC*	*NC*	*B*
Beauguillot	*NC*	*B*	*B*
Le Grand Vey	*NC*	*B*	*NC*
Brevands	*NC*	*C*	*NC*

Zones A : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés et mis directement sur le marché pour la consommation humaine directe ;

Zones B : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir été traités dans un centre de purification ou après reparcage ;

Zones C : Zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir été traités dans un centre de purification ou après reparcage ;

Zones NC : Zones non classées dans lesquelles toute activité de pêche ou d'élevage est interdite.

Pour les mollusques bivalves non fouisseurs, dont font partie les huîtres et moules, la récolte est interdite dans deux zones du SCoT : le Grand Vey et Brevands, où la qualité des coquillages se voit dégradée à cause de l'activité humaine (rejets en mer, transit via cours d'eau...).

Concernant la pêche à pied récréative, selon les données 2017 de l'ARS Normandie, la qualité des gisements naturels de coquillages est la suivante au sein des zones surveillées :

Qualité des gisements naturels de coquillages de pêche à pied récréative
(Source : ARS Normandie ; traitement : EAU)

	Qualité des coquillages	Impact sur la pêche à pied
Quettehou - Anse du Cul du Loup	*Contaminations récurrentes*	*Déconseillée*
Sainte-Marie du Mont	*Contaminations ponctuelles*	*Période de pêche définie par arrêté préfectoral*
Le Grand Vey	*Contaminations ponctuelles*	*Période de pêche définie par arrêté préfectoral*
Brévands	*Interdiction permanente*	

Des améliorations visant à stabiliser la filière...

Le Centre de la Marée

Grace à un système informatique entre les acheteurs et les pêcheurs, la pêche se voit rationalisée sur l'ensemble du territoire. Le Centre de la Marée prend en charge d'autres activités, comme le tri de marchandises, des espaces de stockage réfrigérés, la location de magasins pour les acheteurs et les pêcheurs...

Le Centre de la Marée permet donc une réelle mise en réseau des acteurs de la pêche, la constitution d'une filière pêche cotentinaise.

Le Centre de référence sur l'huître

Le Centre de Référence sur l'Huître s'est mis en place en janvier 2011 suite aux crises récurrentes de la filière ostréicole. Ses actions de recherches ont été coordonnées au sein des réunions de son Comité Scientifique et Technique qui, sur un rythme mensuel, rassemblent tous les acteurs des programmes de recherche, d'études et d'actions de soutien à la filière ostréicole.

- ... mais des tendances exogènes pouvant la fragiliser.

Les impacts du Brexit

Le 2 juillet 2017, la première ministre britannique Theresa May a annoncé sa volonté de mettre fin à la Convention de Londres qui définit les zones de pêche. Ces espaces aujourd'hui partagés ne pourraient ainsi plus l'être, si les anglais décident de retrouver le contrôle exclusif des droits de pêche à proximité de leurs côtes.

Le Brexit risque alors d'impacter fortement la filière pêche dans le Cotentin, en réduisant les zones accessibles aux pêcheurs.

Les droits de pêches et types d'espèces autorisées à la pêche en 2017
(Source : Atlas Transmanche 2013)

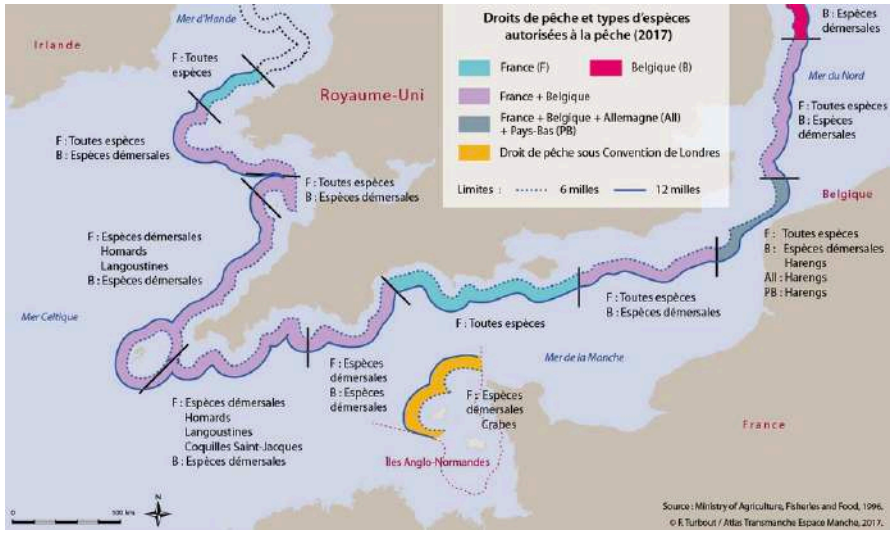

Les activités commerciales : une spécialisation du territoire dans le transport de passagers.

Le transport de marchandises

Avec un trafic fret en 2015 de l'ordre de 1 687 312 tonnes, Cherbourg occupe une modeste place dans le transport de marchandises dans la Manche. De plus, ce trafic a tendance à diminuer, le tonnage ayant enregistré une baisse de 18,9% entre 2009 et 2015.

Le trafic maritime marchandises des ports en Transmanche
(Source : Atlas transmanche, statistiques des ports, 2016)

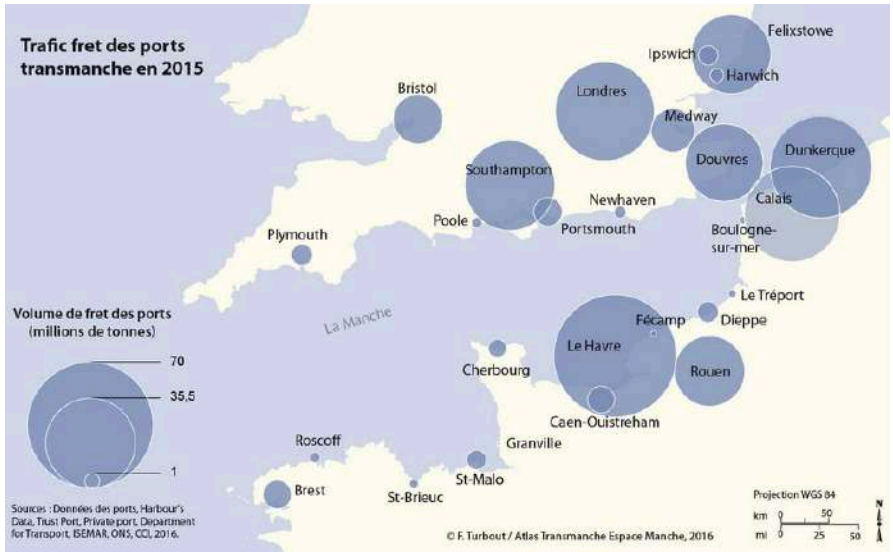

Il s'agit principalement de roll on roll off, c'est-à-dire le trafic roulier, en accompagnement des flux voyageurs, comme le montre le détail du trafic marchandises de 2011 du port de Cherbourg.

Le trafic maritime marchandises dans le port de Cherbourg en 2011
(Source : Observatoire national de la mer et du littoral 2011 ; traitement : EAU)

	2011, en tonnes	en pourcentage
Trafics de rouliers	*1 549 075*	*87%*
Autres solides en vrac	*95 592*	*5%*
Charbons	*65 703*	*4%*
Marchandises diverses	*61 099*	*3%*
Minerais	*9 295*	*1%*
Conteneurs de 20 pieds et +	*4 797*	*0%*
Céréales	*0*	*0%*
Nourritures animales	*0*	*0%*
Engrais	*0*	*0%*
Produits pétroliers en vrac	*0*	*0%*
Autres liquides en vrac	*0*	*0%*
TOTAL fret	*1 785 561*	*100%*

Le transport passager

Avec 636 240 passagers en 2015, le port de Cherbourg reste en bonne position (6ème) parmi les ports du réseau transmanche, mais compte parmi ceux ayant le plus souffert ces dernières années de la concurrence des ferries vers l'Angleterre notamment, comme en témoigne la baisse de 16,4% du trafic depuis 2009. Par ailleurs, les ports britanniques n'ont pas été épargnés par la crise et la perte de pouvoir d'achat des populations qui se rendaient davantage sur la rive française par le passé.

Le trafic maritime passager des ports en Transmanche
(Source : Atlas transmanche, statistiques des ports, 2016)

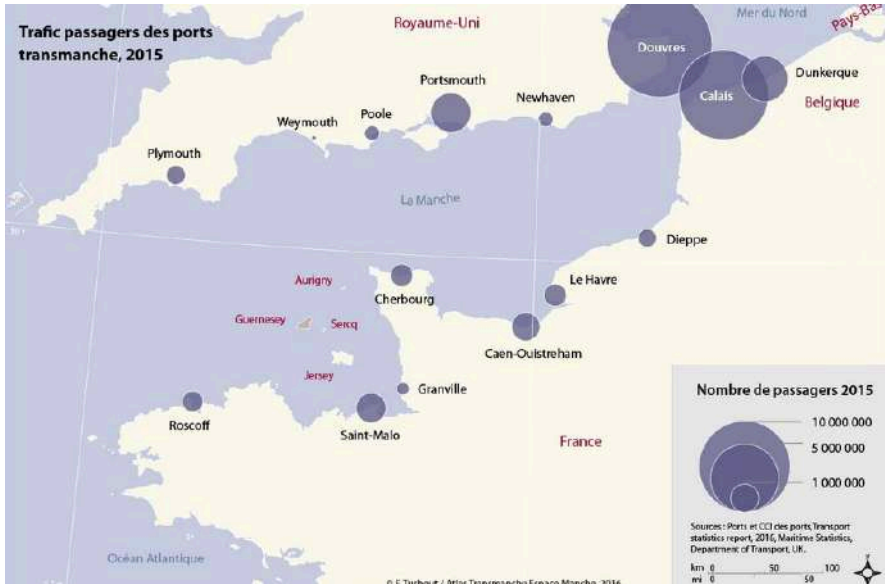

Depuis le port de Cherbourg, des ferries assurent des liaisons régulières avec le Royaume-Uni et l'Irlande. A l'ouest du territoire du SCoT, les ports de Diélette et de Barneville-Carteret proposent des trajets vers les îles anglo-normandes.

A l'est, des liaisons maritimes sont également proposées entre le port de Saint-Vaast-la-Hougue et l'île Tatihou.

Les liaisons ferries régulières sur le territoire du SCoT

	Destination	Compagnie
Cherbourg	*Pool, Portsmouth*	*Brittany Ferries*
	Rosslare	*Irish Ferries, Stela Line*
	Dublin (escales le week-end)	*Irish Ferries*
Diélette	*Jersey, Guernesey, Aurigny*	*Manches Îles Express, Vedettes Cotentin*
Barneville-Carteret	*Jersey, Guernesey*	*Manches Îles Express, Vedettes Cotentin*
Saint-Vaast-la-Hougue	*Île Tatihou*	-

Le commerce maritime dans les ports de la Manche 2014
(Source : département de la Manche, 2014)

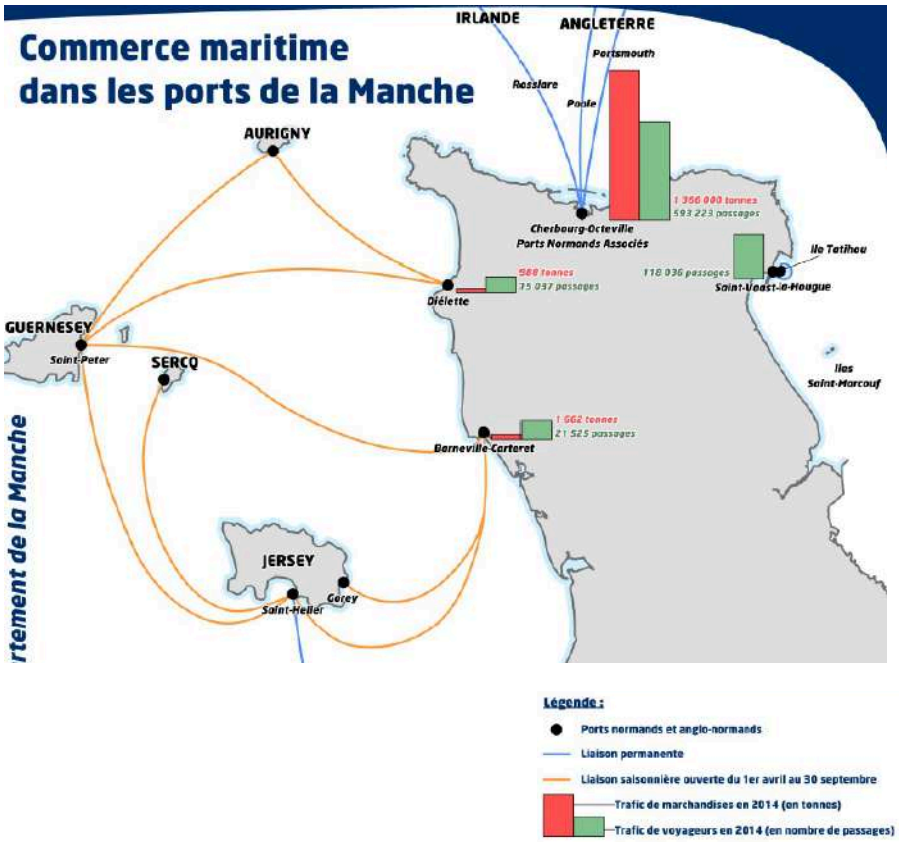

Les croisières

Si le trafic transmanche aussi bien passager que marchandises a eu tendance à diminuer ces 10 dernières années sur le port de Cherbourg, le nombre de croisières a quant à lui connu un réel essor, avec une augmentation du nombre de croisiéristes de 29% entre 2007 et 2017.

Le port de Cherbourg bénéficie d'une image liée à l'accueil de grands paquebots mythiques, comme le Queen Mary 2, le Queen Victoria... Des aménagements et investissements ont été entrepris pour intensifier l'activité croisières sur le port.

En 2016, 26 paquebots avaient été accueillis, ce qui représentait 51 563 croisiéristes et 21 916 membres de l'équipage.

En 2017, 33 paquebots devraient être accueillis, ce qui constituera un nouveau record (*Source : cherbourgcruise.com*).

Paquebot de croisière à Cherbourg-en-Cotentin



Synthèse des flux commerciaux depuis le port de Cherbourg entre mai 2007 et mai 2017
(Source : Ports Normands Associés ; traitement : EAU)

		2007	2012	2017	2007-2012	2012-2017	2007-2017
PASSAGERS (EN UNITÉ)							
Transmanche	Passagers	71 164	46 956	57 636	-8%	4%	-2%
	Royaume-Uni	*58 533*	*28 319*	*37 554*	*-14%*	*6%*	*-4%*
	Irlande	*12 631*	*18 637*	*20 082*	*8%*	*2%*	*5%*
	Véhicules	18 168	14 250	18 247	-5%	5%	0%
	Royaume-Uni	*14 847*	*9 139*	*12 717*	*-9%*	*7%*	*-2%*
	Irlande	*3 321*	*5 111*	*5 530*	*9%*	*2%*	*5%*
Croisière	Passagers	2 434	22 460	30 683	56%	6%	29%
	Nombre d'escales	*3*	*9*	*7*	*25%*	*-5%*	*9%*
	TOTAL PASSAGERS	**73 598**	**69 416**	**88 319**	-1,2%	4,9%	1,8%
MARCHANDISES (EN TONNES)							
Transmanche	Marchandises	212 824	120 789	141 368	-11%	3%	-4%
	Royaume-Uni	*166 063*	*53 460*	*56 144*	*-20%*	*1%*	*-10%*
	Irlande	*46 761*	*67 329*	*85 224*	*8%*	*5%*	*6%*
	Poids lourds	*7 759*	3 754	4 479	-14%	4%	-5%
	Royaume-Uni	*6 285*	*1 804*	*1 732*	*-22%*	*-1%*	*-12%*
	Irlande	*1 474*	*1 950*	*2 747*	*6%*	*7%*	*6%*
Fret conventionnel	Autres marchandises	30 883	2 598	529	-39%	-27%	-33%
	TOTAL MARCHANDISES	**243 707**	**123 387**	**141 897**	**-13%**	**3%**	**-5%**

La plaisance

Le territoire du SCoT compte de nombreux ports de plaisance, totalisant 5 106 places :

- 3 450 en ports avec bassins,
- 1 174 en ports d'échouage,
- 482 en mouillage hors des ports.

Le port de plaisance le plus important, port Chantereyne à Cherbourg, se trouve à deux pas du centre-ville. D'une capacité de 1 560 anneaux répartis sur 30 pontons, il accueille environ 5 000 bateaux par an, ce qui représente 15 000 nuitées.

Il rassemble de grands événements nautiques comme le Solitaire du Figaro ou le Tall Ship's Race.

Capacité des ports de plaisance sur le territoire du SCoT en 2011
(Source : Conseil départemental de la Manche ; traitement : EAU)

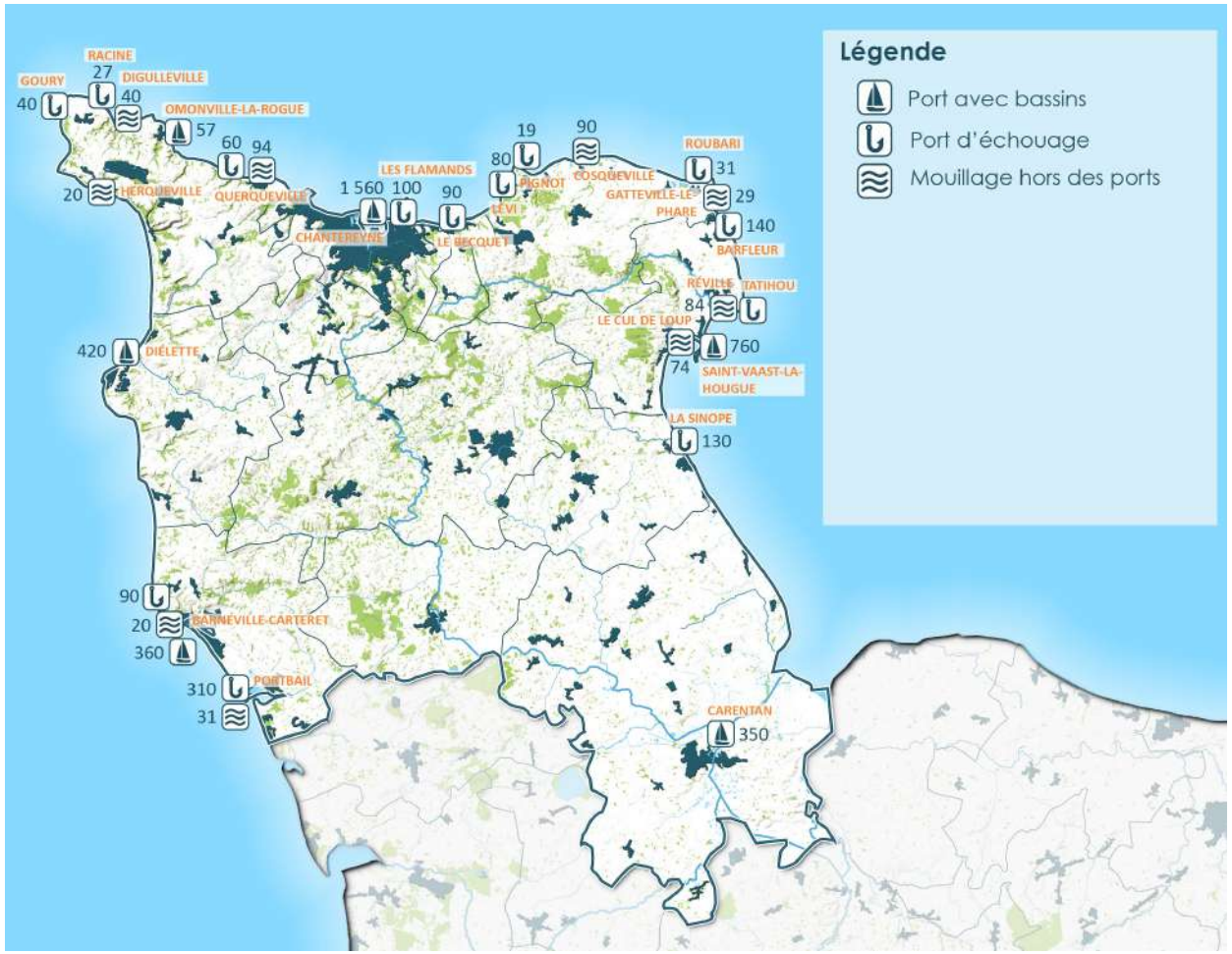

Le port de Cherbourg

Un port pour différentes activités

Le port de Cherbourg bénéficie d'une desserte multimodale de qualité qui lui permet d'être relié aux principaux axes européens de circulation. Il est accessible pour les navires jaugeant jusqu'à 80 000 tpl. Ports Normands Associés en est propriétaire et gestionnaire depuis 2007.

Autre atout, il concentre différentes activités maritimes en son sein :

- Port de commerce, avec une orientation claire sur le trafic passagers et rouliers (voir plus haut),
- Port de pêche, où est notamment localisé le Centre de la Marée qui centralise les productions des plus importants ports de pêche du Cotentin,
- La construction et réparation navale civile, avec plusieurs équipements selon les types de bateaux : synchrolift de 3 000 tonnes de portance, estacade et travelift (300 t), estacade pour travelift (50 t),
- Port de plaisance, avec l'important port de Chantereyne (voir ci-dessus) et le port des Flamands (dans l'ancienne commune de Tourlaville),
- Port militaire, où se localisent des activités de construction / réparation de sous-marins notamment (DCNS), et la base navale.

➲ Ces différentes fonctions, bien que situées dans le même port, demeurent spatialement distinctes, ce qui permet une cohabitation harmonieuse.

Travelift



Ferry



Les projets du port de Cherbourg

Différents projets sont aujourd'hui envisagés sur le port de Cherbourg :

Aménagement en vue d'accueillir la filière EMR (Energies Marines Renouvelables)

Le port étant situé à proximité des futures fermes éoliennes et hydroliennes françaises et britanniques, des adaptations du port ont été réalisés afin de répondre aux besoins des acteurs de la filière EMR : livraison d'un quai lourd à la portance de 15t/m3 en 2015 ; extension achevée de 39 hectares de terre-pleins du port en grande rade...

Il s'agit de poursuivre cette dynamique, avec les projets de :

- Quai spécialisé de 140 m en contiguïté de l'extension de 39 hectares déjà réalisée,
- Construction de l'usine d'hydroliennes d'Open Hydro,
- Usine de pâles de LM Windpower,
- Extension nord du quai des Flamands

Adaptation du port de Cherbourg aux EMR
(Source : Ports Normands Associés)

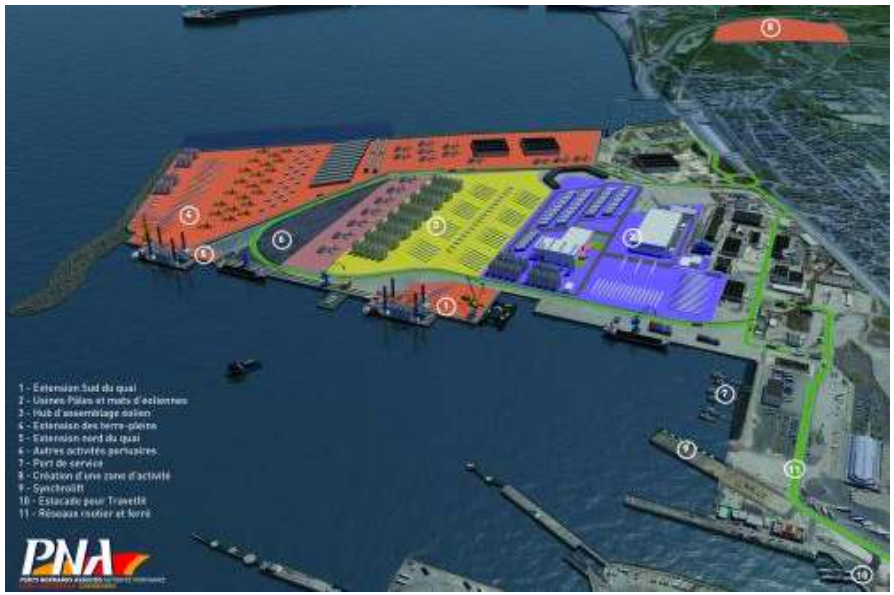

Amélioration de l'accueil des croisiéristes

Une nouvelle passerelle pour le débarquement et l'embarquement des passagers croisière est prévue, avec une mise en exploitation fin mars 2018. L'activité croisière a effectivement montré un dynamisme certain sur la dernière période, que le Port de Cherbourg souhaiterait accompagner avec les infrastructures adaptées.

Le développement de la construction navale

Avec l'implantation envisagée de CMN (Construction Mécanique de Normandie), sur 8,5 hectares dont 6 en extension, le Port de Cherbourg viendrait renforcer son rôle de pôle en la matière.

L'extension du port de plaisance de Chantereyne

Le Schéma Directeur d'Aménagement Portuaire défini par Ports Normands Associés vise à étendre l'offre d'anneaux supplémentaires de 400 à 600 places pour une superficie de 11,6 hectares avec une extension du terre-plein attenant de 1,7 hectares.

Vue aérienne du port de Cherbourg



Une répartition des zones d'activités structurée par le réseau routier.

Répartition des zones d'activités économiques dans le territoire en 2015
(Source : Conseil Départemental, Espace Manche, 2015)

Commune	Nom de la ZAE	Surface totale en ha	Accessibilité numérique	Type de zone	Date création de la zone	Date extension zone
Saint-Pierre-Eglise	Le Ronceret	9	haut debit	zone commerciale	2 009	
Cherbourg-Octeville	Les Fourches	16	nc	zone mixte		
Equeurdreville-Hainneville	Bénecere	8	nc	zone industrielle		
Equeurdreville-Hainneville	La Belle Jardinire I	2	nc	zone mixte		
Equeurdreville-Hainneville	La Belle Jardinière II	2	nc	zone mixte		
Cherbourg-Octeville	Saint Jean de Carrières	0	nc	zone mixte		
Cherbourg-Octeville	Le Koening	0	nc	zone mixte		
Cherbourg-Octeville	La Chasse Verte	0	nc	zone mixte		
Gonneville	Structurant Jean Mermoz	10	haut debit	zone artisanale	2 005	
Beaumont-Hague	Maison georges	9	haut debit	zone industrielle	1 990	
Beaumont-Hague	Fosse Yvon	5	haut debit	zone industrielle	1 990	
Tourlaville	Sauxmarais I	0	nc	zone mixte		
Tourlaville	Sauxmarais II	0	nc	zone mixte		
Virandeville	Le Café Cochon	2	haut debit	nc	2 008	
Martinvast	Le Pont	13	haut debit	zone artisanale	1 989	1 998
Equeurdreville-Hainneville	Les Terrasses	0	nc	zone mixte		
Tollevast	Claude Chappe	0	nc	zone commerciale		
Tollevast	Virages des chèvres	0	nc	zone artisanale		
Les Pieux	Les Costils	7	haut debit	zone industrielle	1 991	
Barneville Carteret	Le Pré Bécouffret	0	nc	nc		
Barneville Carteret	Le Pont de la Rose	0	nc	nc	1 985	
Bricquebec	Bricquebec	0	nc	nc	1 989	
Bricquebec	La Galanderie	6	haut debit	zone mixte	2 010	
Brix	Structurant du Mont la Kaine	4	nc	zone mixte	2 010	
Valognes	Prémesnil	70	nc	nc	1 994	
Valognes	Structurant le Bois de la Coudre	5	nc	zone mixte	2 010	
Yvetot-Bocage	Armanville	45	nc	zone mixte	1 980	
Valognes	Le Gibet	0	nc	nc		
Valognes	Tassinerie	10	nc	nc	1 978	
Pont l'Abbé	La Vérangerie	6	nc	zone artisanale	1 990	2 009
Montebourg	Le Haut Gelé	9	haut debit	zone artisanale	1 977	1 992
Saint-Hilaire-Petitville	Mingrelin	6	nc	zone artisanale	2 006	
Montmartin-en-Graignes	Le Rata	0	haut debit	zone artisanale	1 981	

ZA complètes
ZA en projets
ZA avec lots disponibles

Disponibilités, projets d'extension et de créations de zones d'activité de la circonscription de la CCI Cherbourg Cotentin en septembre 2014
(Source : CCI Cherbourg Cotentin, août 2015)

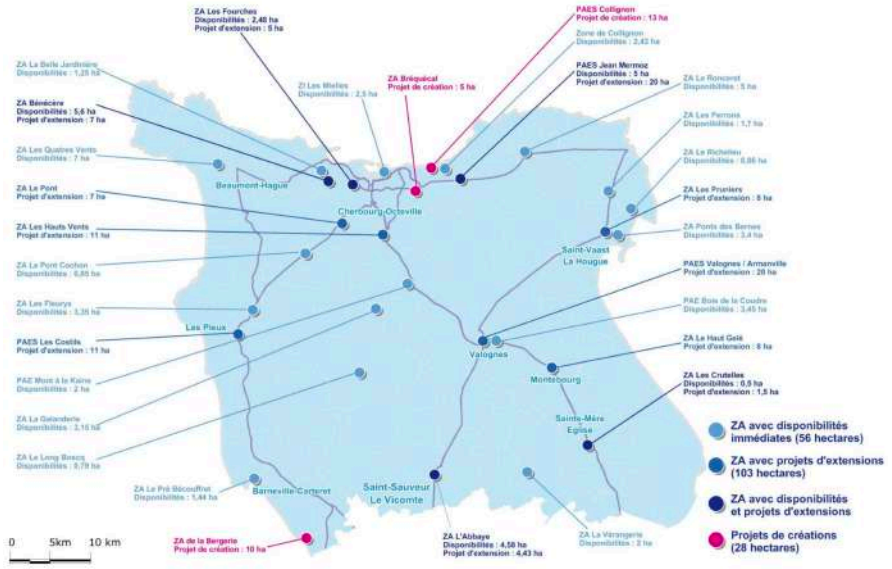

>> Réserves foncières et projets non mis à jour dans l'attente de données fournies par l'agglomération.

[SYNTHESE]

Atouts

- Un territoire qui a su développer des emplois malgré la crise mais une résistance qu'il doit en grande partie à la vitalité des filières agroalimentaire et énergétique très spécialisée et concentrée ;
- Une vision stratégique du tourisme désormais opérationnelle ayant permis la déclinaison de l'identité cotentinaise, l'identification de thématiques prioritaires, de publics cibles et d'amorcer une mise en réseau des acteurs pour accompagner le développement du secteur avec l'essor de certaines activités comme les croisières ;
- Une identité du Cotentin fondée sur son environnement préservé et son intimité (bocage, marais, façades maritimes sauvages), qui, si peu perceptible par le passé, se dégage davantage aujourd'hui et constitue un levier d'attractivité indéniable pour diffuser cette notoriété et attirer et maintenir des actifs, ménages et entreprises sur le territoire ;
- Une agriculture très présente et reconnue par 9 signes de qualité dans un bassin de production important et diversifié : un territoire d'élevages laitiers et d'autres filières spécifiques porteuses (légumes, ovins, équins), et des initiatives de diversification de plus en plus présentes ;
- Une forte densité d'actifs agricoles directement chefs d'exploitation et encore assez jeunes ainsi que d'autres salariés agricoles qui permettent de faire fonctionner les CUMA, industries agro-alimentaires, les coopératives, les Entreprises de Travaux Agricoles... sans compter les saisonniers pour les récoltes de légumes ;
- Des projets liés aux activités littorales et maritimes nombreux qui soulignent le redéploiement en cours du port de Cherbourg vers les énergies marines renouvelables et l'activité croisière dans un contexte d'activité commerciale ralentie et un avenir incertain pour la filière pêche suite au Brexit ;
- Une filière des produits de la mer qui bénéficie néanmoins d'appuis indéniables pour son développement : une diversité de produits, des labellisations, une halle à marée moderne qui assure la traçabilité ;

Faiblesses

- Un effet de diffusion de la sphère productive (+0,16% par an entre 2009 et 2014) limité sur la sphère présentielle qui affiche un repli (-0,38% par an) également lié aux évolutions démographiques à la baisse ce qui interroge finalement l'attractivité du territoire et l'offre de services marchands pour répondre aux besoins des particuliers et des actifs ;
- Des bases productives fortes, mais étroites, cloisonnées à certains segments de l'industrie nucléaire et de la construction navale et dont les activités sous-traitantes peinent à se détacher ce qui concoure à un manque de diversité dans le tissu économique ;
- Une activité touristique qui s'organise par des investissements publics et privés nombreux mais une offre d'hébergement qui peine encore à suivre au-delà des espaces touristiques les plus renommés, littoraux surtout ;
- Une absence de « locomotives touristiques » qu'il s'agisse d'équipements à fort rayonnement ou d'événements ayant une portée élargie pour faire connaître le Cotentin aux échelles nationale et internationale autrement que par l'histoire du débarquement et le tourisme de mémoire ;
- Une accessibilité limitée au Cotentin qui ne permet pas de dépasser la perception d'un territoire de « bout » et dont les acteurs locaux peinent également à se détacher pour élargir le spectre de chalandise du public ciblé (stratégie adoptée ciblant la proximité pour du court séjour) ;
- Une crise économique du secteur agricole entrainant des niveaux de rentabilité très variables d'une exploitation de production à l'autre et donc des arrêts d'activité prématurés plus fréquents quand il ne s'agit pas de reconversions de production laitière vers de la viande ;
- Un phénomène de poursuite de la « concentration » des exploitations agricoles en structures agricoles sociétaires, défavorable à davantage d'installations (nombre de candidats à l'installation est largement supérieur au nombre d'exploitations agricoles disponibles à la reprise) ;
- Une agriculture peu rentable (hétérogénéité entre les exploitations) avec une faible valeur ajoutée produite et une dépendance à la PAC *(source : CCI Normandie, panorama économique de 2017) ;*
- Un déficit de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité, accentué par certaines spécificités de métiers : astreinte des exploitations laitières, saisonnalité des cultures légumières, déficit d'image du nucléaire... ;
- Des entreprises de première transformation de la filière des produits de la mer nombreuses, qui ont su se moderniser, sécuriser leurs

approvisionnements et qui connaissent une croissance régulière mais qui se fournissant le plus souvent par importations tels le laboratoire Dielen, Filpromer... *(Source : CCI Cherbourg-Cotentin) ;*

- Au-delà de la formation sur des niches, un territoire qui a encore peu développé la formation continue dans un contexte de nouveaux métiers, d'adaptation aux technologies, et de réorientations plus courantes des actifs au cours de leur parcours professionnel ;
- Un éloignement du territoire aux agglomérations voisines et à l'Ile de France compte tenu de voies de communication longues ce qui rappelle la nécessité d'un déploiement rapide de l'infrastructure numérique sur l'ensemble du territoire encore aujourd'hui déficitaire en THD et 4G.

DEFIS

- Organiser un système économique fonctionnel en facilitant la mise en place de réseaux des acteurs, en capitalisant sur la culture d'innovation du territoire et ses atouts naturels et environnementaux pour stimuler l'économie présentielle ;
- Structurer une véritable filière touristique par un réseau d'acteurs qui allie pratiques purement touristiques aux autres activités génératrices de flux (commerce, agriculture en circuits courts...) pour renforcer le tourisme de séjour autrement que par le fait des résidences secondaires ;
- Former l'ensemble des acteurs concernés aux nouvelles attentes touristiques pour faciliter les usages du territoire (e-tourisme et développement de supports utiles, pédagogiques, qui incitent à la découverte du territoire et ses curiosités...), la communication (langues) et sensibiliser à la préservation de l'environnement pour un tourisme responsable qui ne ternisse pas le caractère intime et sauvage du Cotentin ;
- Anticiper la requalification et le changement de destination des bâtiments agricoles délaissés vers de l'artisanat ou autres activités économiques voir vers de l'habitat pour le bâti présentant une qualité architecturale intéressante ;
- Tenir compte de la diversité des problématiques agricoles en fonction des types de production pour la retranscription et l'adaptation de la loi littoral et ainsi assurer la modernisation et le maintien des activités en adéquation aux activités conchylicoles et cultures marines (faciliter l'implantation de nouvelles bergeries sur le littoral de la Hague, la modernisation des bâtiments techniques pour la filière légumes...) ;
- Promouvoir des modes de production non seulement favorables à l'environnement mais qui permettraient aussi de relocaliser des emplois : la valorisation des matières organiques et effluents d'élevage, la séquestration de carbone avec l'importante SAU toujours en herbe, les activités de diversification vers les circuits courts et la vente directe ainsi que les productions en AB ;
- Conforter la filière des produits de la mer par des pratiques de pêche plus responsables, des circuits de diversification (expédition de produits, tourisme, vente directe...) et par le renouvellement et/ou la modernisation des navires de pêche ;
- Renouveler plus largement l'image du Cotentin en cultivant ses différents atouts (terroir, patrimoine bâti, paysage...) et valoriser ses démarches précurseurs (EMR en premier lieu) au prisme d'un marketing territorial

adapté pour ouvrir davantage le territoire sur l'extérieur et attirer et fidéliser actifs et habitants ;

- Enrichir l'offre de formations pour maintenir les jeunes sur le territoire et redonner un nouvel élan à la démographie pour stopper la baisse des actifs occupés et maintenir un bassin d'emploi opérationnel ;
- Organiser une offre foncière et immobilière économique diversifiée pour répondre aux besoins des différents profils d'entreprises (startup spécialisée, entreprises connexes de l'industrie...) et assurer leur parcours résidentiel sur le territoire, mais aussi adaptée par une offre de services connexes (conciergerie, restauration...).

SCOT du Pays du Cotentin



Livret

3

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Équipements - Transports - Paysage

Vu pour être annexé à la délibération du Comité syndical en date du 28 février 2020

La Présidente,

[OBSERVATOIRE]

15. NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

*Le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.*

- Une structuration par bassins de vie très forte, déterminés par l'existence de pôles anciens (Bricquebec, Carentan, Montebourg, Saint-Sauveur-le-Vicomte...) qui rayonnent sur des espaces notamment ruraux.

- Une certaine autonomie du territoire vis-à-vis des autres espaces de vie de la Manche hormis le bassin de vie de Carentan-les-Marais dont les franges sont polarisées par Isigny-sur-Mer et Périers.

- Une offre globale de services et équipements qui structure l'organisation du territoire mais qui est limitée au regard du département et de la région.

- Les espaces de vie de la pointe du Cotentin semblent déficitaires compte tenu de la polarisation et du rayonnement de l'agglomération centrale.

Nombre et densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Nombre d'équipements	Densité pour 10 000 habitants
CA du Cotentin	4 574	251,8
Barneville-Carteret	*289*	*324,2*
Beaumont-Hague	*252*	*212,8*
Bricquebec	*251*	*246,0*
Cherbourg-Octeville	*2 309*	*243,5*
Les Pieux	*350*	*213,2*
Montebourg	*173*	*259,0*
Saint-Pierre-Église	*118*	*269,5*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*142*	*270,6*
Saint-Vaast-la-Hougue	*298*	*304,7*
Valognes	*392*	*293,9*
CC de la Baie du Cotentin	657	281,6
SCoT du Pays du Cotentin	**5 231**	**255,2**
Manche	14 640	292,8
Normandie	97 210	291,4

Les bassins de vie de l'INSEE au sein du territoire du SCoT
(Source : INSEE 2012 ; EAU PROSCOT)

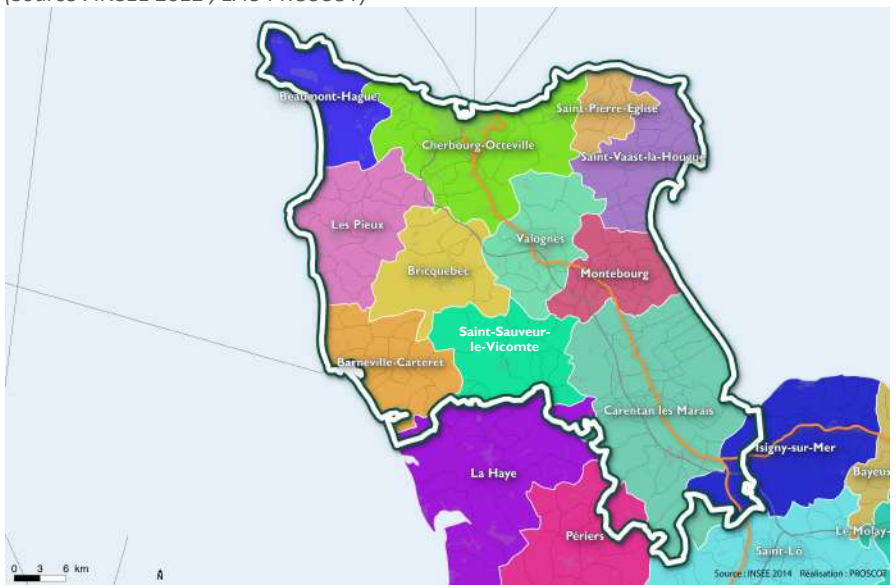

La densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

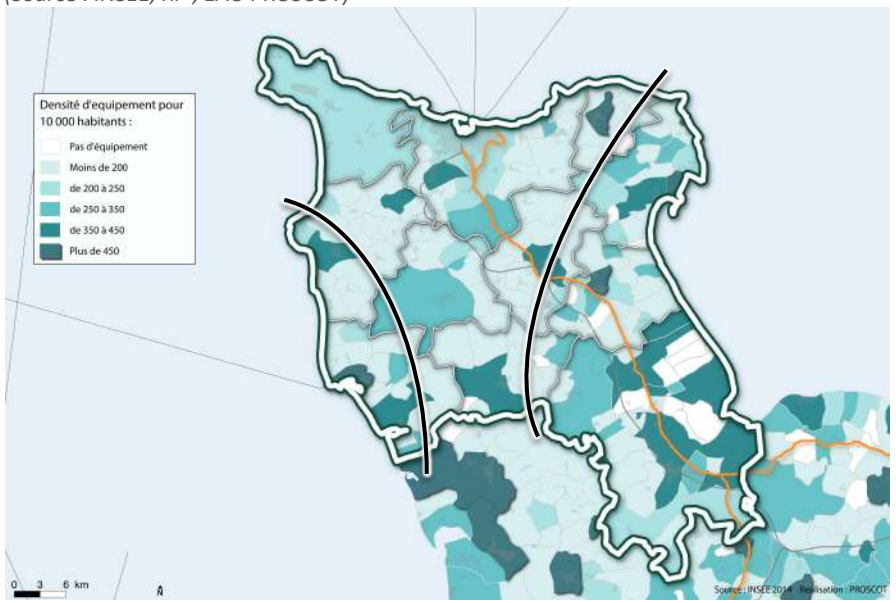

*La **classification des équipements en gamme par l'INSEE** permet de refléter l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population. Au sein de la Base Permanente des équipements de 2016, 119 équipements ont été retenus répartis en 3 gammes : de proximité, intermédiaire et supérieure.*
***Les équipements de proximité** (école maternelle, pharmacie, boulangerie...) permettent de répondre aux besoins quotidiens des habitants et usagers.*
***Les équipements intermédiaires** (orthophoniste, supermarché, gendarmerie...) répondent à des besoins moins fréquents, hebdomadaires.*
***Les équipements supérieurs** (maternité, médecin spécialiste, théâtre...) se trouvent davantage dans les pôles urbains et permettent de répondre à des besoins plus ponctuels et spécifiques.*

Un déficit sensible d'équipements toutes gammes confondues à nuancer par la présence de bourgs qui rayonnent chacun à l'échelle de leur bassin de vie.

- Le pôle de Cherbourg-en-Cotentin joue à la fois un rôle majeur dans la région et de pôle principal à l'échelle du territoire du Pays du Cotentin, amené à se renforcer en volume pour assurer un rôle d'entrainement pour l'irrigation interne.
- Des pôles d'équipements sur l'axe de la N13 qui semblent assumer leur rôle de relais pour l'ensemble est et d'équilibre interne à l'échelle de tout le territoire.
  - C'est particulièrement le cas des espaces de vie de Carentan (CC de la Baie du Cotentin) et Valognes au regard de la densité de leurs équipements de gamme supérieure (16,7 et 18,7 équipements pour 10 000 habitants respectivement).
- Un éclatement de l'offre plus important sur les communes littorales et une concentration plus marquée dans les secteurs de l'arrière-pays (Saint-Sauveur-le-Vicomte, Montebourg, Valognes,...).
- Des gammes de proximité en densité moins fournies sur le territoire (185 équipements pour 10 000 habitants) qu'aux échelles départementale (216) et régionale (220), ce qui pourrait altérer l'attractivité du territoire.

Répartition des équipements en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

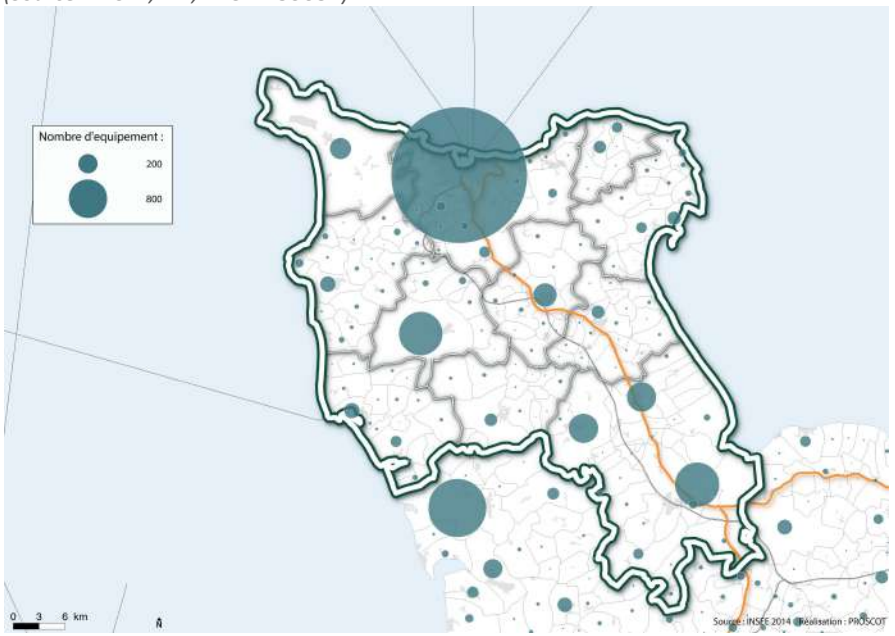

Nombre et densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2016 par niveaux de gamme
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Niveau de gamme	Proximité			Intermédiaire			Supérieure		
Territoires	Nb.	Part dans le SCoT	/10 000 habitants	Nb.	Part dans le SCoT	/10 000 habitants	Nb.	Part dans le SCoT	/10 000 habitants
CA du Cotentin	3 311	72,4%	182,3	1 015	22,2%	55,9	248	5,4%	13,7
Barneville-Carteret	*233*	*80,6%*	*261,4*	*54*	*18,7%*	*60,6*	*2*	*0,7%*	*2,2*
Beaumont-Hague	*210*	*83,3%*	*177,4*	*38*	*15,1%*	*32,1*	*4*	*1,6%*	*3,4*
Bricquebec	*198*	*78,9%*	*194,1*	*49*	*19,5%*	*48,0*	*4*	*1,6%*	*3,9*
Cherbourg-Octeville	*1 547*	*67,0%*	*163,1*	*574*	*24,9%*	*60,5*	*188*	*8,1%*	*19,8*
Les Pieux	*278*	*79,4%*	*169,4*	*63*	*18,0%*	*38,4*	*9*	*2,6%*	*5,5*
Montebourg	*142*	*82,1%*	*212,6*	*26*	*15,0%*	*38,9*	*5*	*2,9%*	*7,5*
Saint-Pierre-Église	*93*	*78,8%*	*212,4*	*24*	*20,3%*	*54,8*	*1*	*0,8%*	*2,3*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*112*	*78,9%*	*213,4*	*27*	*19,0%*	*51,4*	*3*	*2,1%*	*5,7*
Saint-Vaast-la-Hougue	*228*	*76,5%*	*233,1*	*63*	*21,1%*	*64,4*	*7*	*2,3%*	*7,2*
Valognes	*270*	*68,9%*	*202,4*	*97*	*24,7%*	*72,7*	*25*	*6,4%*	*18,7*
CC de la Baie du Cotentin	481	73,2%	206,2	137	20,9%	58,7	39	5,9%	16,7
SCoT du Pays du Cotentin	**3 792**	**72,5%**	**185,0**	**1 152**	**22,0%**	**56,2**	**287**	**5,5%**	**14,0**
Manche	10 814	73,9%	216,3	3 022	20,6%	60,4	804	5,5%	16,1
Normandie	73 648	75,8%	220,8	17 903	18,4%	53,7	5 659	5,8%	17,0

L'enseignement : les établissements

Enseignement *: école maternelle et école élémentaire (de RPI dispersés compris), collège, lycée d'enseignement général et/ou technologique, sections d'enseignement général, technologique et professionnel, lycée d'enseignement agricole.*

Un bon niveau d'équipement scolaires et de formation, proche ou égal de ceux du département et de la région.

- Au regard du nombre d'habitants de chaque espace de vie, la couverture en équipements apparaît satisfaisante pour l'enseignement primaire.
- Elle l'est en revanche beaucoup moins pour l'enseignement secondaire et notamment les lycées, ce qui questionne la mobilité des scolaires vers les pôles accueillants les lycées et vers le pôle cherbourgeois en particulier.
- Sur le littoral, l'offre semble moins bien fournie compte tenu d'une vocation touristique plus affirmée.
- Aussi, le vieillissement de la population interroge le maintien de certaines classes.

Nombre d'établissements d'enseignement en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

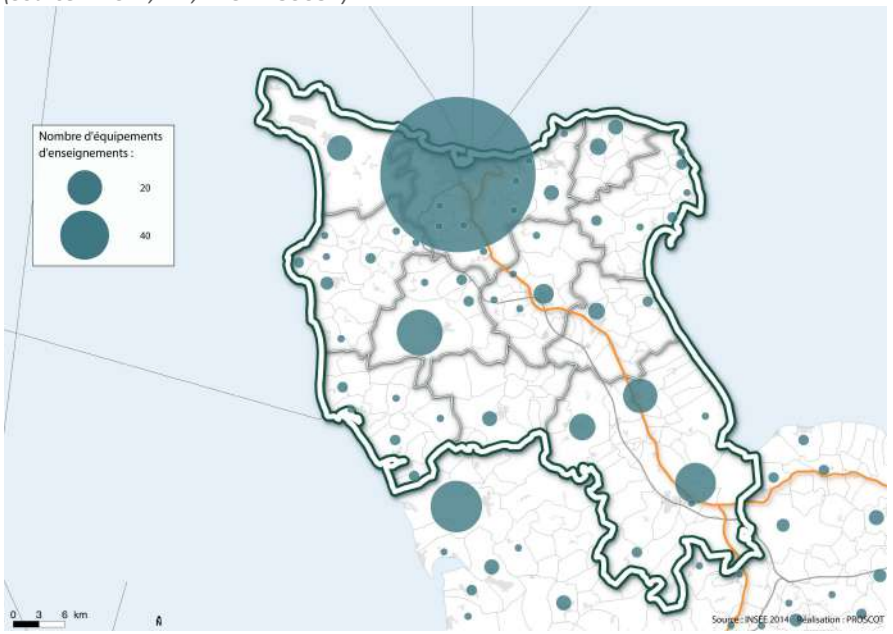

Nombre et densité d'établissements d'enseignement en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Sous-domaine enseignement	Ecole maternelle		Ecole élémentaire		Collège		Lycée	
Territoires	nb.	/10 000 hbts.	nb.	/10 000 hbts.	nb.	/10 000 hbts.	nb.	/10 000 hbts.
CA du Cotentin	26	1,4	120	6,6	25	1,4	16	0,9
Barneville-Carteret	*0*	*0,0*	*6*	*6,7*	*1*	*1,1*	*0*	*0,0*
Beaumont-Hague	*4*	*3,4*	*11*	*9,3*	*1*	*0,8*	*1*	*0,8*
Bricquebec	*2*	*2,0*	*9*	*8,8*	*1*	*1,0*	*0*	*0,0*
Cherbourg-Octeville	*15*	*1,6*	*52*	*5,5*	*11*	*1,2*	*12*	*1,3*
Les Pieux	*1*	*0,6*	*15*	*9,1*	*2*	*1,2*	*0*	*0,0*
Montebourg	*1*	*1,5*	*3*	*4,5*	*2*	*3,0*	*1*	*1,5*
Saint-Pierre-Église	*1*	*2,3*	*3*	*6,9*	*2*	*4,6*	*0*	*0,0*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*1*	*1,9*	*4*	*7,6*	*2*	*3,8*	*0*	*0,0*
Saint-Vaast-la-Hougue	*0*	*0,0*	*6*	*6,1*	*1*	*1,0*	*0*	*0,0*
Valognes	*1*	*0,7*	*11*	*8,2*	*2*	*1,5*	*2*	*1,5*
CC de la Baie du Cotentin	1	0,4	15	6,4	3	1,3	2	0,9
SCoT du Pays du Cotentin	**27**	**1,3**	**135**	**6,6**	**28**	**1,4**	**18**	**0,9**
Manche	62	1,2	338	6,8	74	1,5	57	1,1
Normandie	756	2,3	2 148	6,4	400	1,2	323	1,0

L'enseignement : l'offre de formations supérieures

- Une filière « industrie des énergies » reconnue par la labellisation « campus des métiers et des qualifications » en 2014 soulignant l'expertise du territoire en matière de production industrielle et d'énergie.

Une offre de formation supérieure conséquente, qui se structure et se développe au prisme des activités du territoire (énergies marines renouvelables, nucléaire, construction navale) et de la tertiairisation de l'économie (banque, assurance, commerce...).

- *Institut des sciences et techniques de la mer - INTERCHMER*
- *Université de Caen Normandie et l'IUT Cherbourg-Manche :*
  - *DUT : Gestion des entreprises et des administrations, Techniques de commercialisation, Génie électrique et informatique industrielle, Génie industriel et maintenance,*
  - *Licences professionnelles : Métiers du commerce international, Assurance-banque-finance, Gestion des ressources humaines, Maintenance des systèmes industriels de production et d'énergie, Management de la qualité-sécurité-environnement, Systèmes automatisés et réseaux industriels en environnement contrôlé*
  - *Formations d'UFR délocalisées : Licence professionnelle Maintenance en milieu nucléaire (UFR Sciences - Lycée A. de Tocqueville), Assainissement, gestion des déchets et démantèlement en environnement nucléaire (UFR Sciences - Institut national des sciences et techniques nucléaires)*
  - *ESIX école d'ingénieur : spécialité génie des systèmes industriels sur le site de Cherbourg*
- *Laboratoires de recherche :*
  - *Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg - LUSAC avec trois groupes de recherche : Céramique, Capteurs, Composants et Procédés Mécanique des Fluides et Rhéologie, Composants et Systèmes Electroniques*
  - *Laboratoire de Radioécologie de Cherbourg - IRSN -LRC : protection de l'homme et de l'environnement en milieu nucléaire*
  - *Groupe d'Etudes Atomiques (GEA) : transfert des radionucléides dans l'environnement, mesure nucléaire.*
  - *Hall de recherche de Beaumont-Hague (HRB-AREVA) : développement et qualification d'équipements et de process dans les domaines de la chimie, du génie chimique, de la mécanique pour intervention en milieu hostile pour les activités liées au retraitement et au conditionnement des déchets nucléaires.*
  - *CETEC DE DCNS : développement et qualification de la plupart des modes opératoires nécessaires à la construction navale et industrielle, développement concourant à la réalisation de pièces de structures en matériaux composites de dimensions exceptionnelles, essais de qualification et d'acceptation des matériels et équipements.*
  - *Centre de technologies en corrosion, corrosion marine et biocorrosion (CORRODYS)*
  - *Laboratoire d'études et de recherches marines (LERMA)*
  - *Laboratoire de radioécologie de Cherbourg-Octeville (LRC)*
- *IFSI, école d'infirmière*
- *Ecole Supérieure d'Art et Médias de Caen-Cherbourg*
- *Ecole des Applications Militaires de l'Energie Atomique*
- *Lycée Alexis de Tocqueville : BTS Métiers de la mode, Métiers du notariat, Technico-commercial, Contrôle industriel et régulation automatique, Conception et réalisation de chaudronnerie industrielle, Maintenance des systèmes de production*
- *Lycée Sauxmarais : BTS Métiers de l'eau*
- *Lycée Thomas Hélye : BTS Assurance, Assistant de gestion PME-PMI*
- *Groupe FIM : BTS Assistant de gestion PME-PMI, Comptabilité et gestion, Management des unités commerciales, Négociation relations client, Gestionnaire de paie / Gestionnaire d'unités commerciales, Technicien Comptable / Master 1 Management spécialisé comptabilité-contrôle-audit*

- Des effectifs étudiants qui varient peu depuis 2001 dans l'unité urbaine de Cherbourg, autour de 1 800 personnes et qui se concentrent principalement à l'IUT.

Répartition des effectifs étudiants par regroupement de formations dans l'unité urbaine de Cherbourg en 2015

(Source : Opendata Enseignement supérieur, recherche et innovation ; EAU PROSCOT)

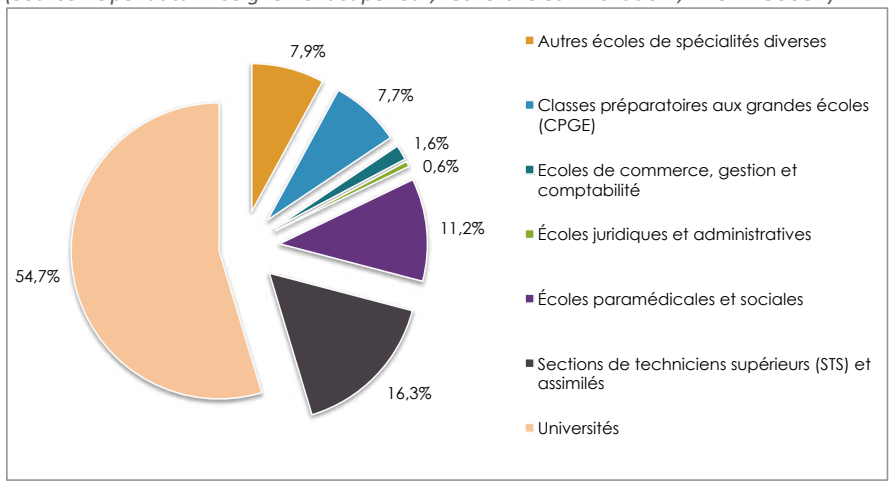

Évolution des effectifs étudiants par regroupement de formations dans l'unité urbaine de Cherbourg entre 2001 et 2015

(Source : Opendata Enseignement supérieur, recherche et innovation ; EAU PROSCOT)

Regroupements de formations ou d'établissements	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2001-2015
Autres écoles de spécialités diverses	133	121	141	143	138	136	136	153	186	196	207	174	183	163	145	12
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	121	127	107	115	134	139	124	128	119	107	124	149	147	136	140	19
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	18	17	16	9	12	11	16	16	17	19	24	37	34	62	30	12
Écoles juridiques et administratives	27	33	34	16	18	19	13	17	20	18	15	20	17	17	11	-16
Écoles paramédicales et sociales	192	199	209	209	210	211	216	220	215	203	202	200	207	205	205	13
Écoles supérieures art et culture	47	47	50	50	42	31	37	30	38	46						
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	361	327	320	308	316	307	311	305	300	318	330	284	293	298	297	-64
Universités	1 000	955	894	939	900	888	864	894	891	883	952	989	963	966	998	-2
Total des formations d'enseignement supérieur	**1 899**	**1 826**	**1 771**	**1 789**	**1 770**	**1 742**	**1 717**	**1 763**	**1 786**	**1 790**	**1 854**	**1 853**	**1 844**	**1 847**	**1 826**	**-73**

La santé

Action sociale *: garde d'enfant d'âge périscolaire, hébergement, service de repas à domicile, services d'aides pour personnes âgées, pour adultes handicapés, aide sociale à l'enfance et enfants handicapés avec hébergement, services à domicile ou ambulatoires.*
Etablissements de santé *: ambulance, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie, centre de santé dialyse, établissement psychiatrique, établissement de santé de court, moyen, et long séjours, maternité, structures psychiatriques en ambulatoire, urgences.*
Services médicaux et paramédicaux *: orthophoniste, pédicure-podologue, chirurgien dentiste, infirmier masseur kinésithérapeute, médecin, audioprothésiste, orthopédiste, sage-femme, spécialiste en gynécologie, en ophtalmologie, en oto-rhino-laryngologie, en pédiatrie, en radiodiagnostic et imagerie médicale.*

- Une offre de soins conséquente à Cherbourg et plus éparse ailleurs sur le territoire, concentrée sur certains pôles (Bricquebec, Carentan, Valognes...).

- L'agglomération rayonne par ses équipements, (Centre Hospitalier, polyclinique, spécialistes...) mais qui ne permettent pas de compenser le déficit de soins et la carence de médecins généralistes dans les espaces les moins bien pourvus (espaces de vie des Pieux et Bricquebec principalement).

Nombre et densité d'établissements de santé en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Sous-domaine santé	Action sociale		Fonctions medicales et paramedicales		Etablissements de santé	
Territoires	Nb.	/10 000 habitants	Nb.	/10 000 habitants	Nb.	/10 000 habitants
CA du Cotentin	102	5,6	699	38,5	135	7,4
Barneville-Carteret	*3*	*3,4*	*28*	*31,4*	*5*	*5,6*
Beaumont-Hague	*7*	*5,9*	*35*	*29,6*	*4*	*3,4*
Bricquebec	*4*	*3,9*	*28*	*27,4*	*3*	*2,9*
Cherbourg-Octeville	*59*	*6,2*	*423*	*44,6*	*84*	*8,9*
Les Pieux	*6*	*3,7*	*44*	*26,8*	*7*	*4,3*
Montebourg	*6*	*9,0*	*27*	*40,4*	*4*	*6,0*
Saint-Pierre-Église	*2*	*4,6*	*19*	*43,4*	*3*	*6,9*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*3*	*5,7*	*16*	*30,5*	*3*	*5,7*
Saint-Vaast-la-Hougue	*4*	*4,1*	*29*	*29,6*	*7*	*7,2*
Valognes	*8*	*6,0*	*50*	*37,5*	*15*	*11,2*
CC de la Baie du Cotentin	14	6,0	77	33,0	23	9,9
SCoT du Pays du Cotentin	**116**	**5,7**	**776**	**37,9**	**158**	**7,7**
Manche	316	6,3	1 997	39,9	420	8,4
Normandie	2 410	7,2	12 959	38,9	2 487	7,5

Nombre d'établissements de santé en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

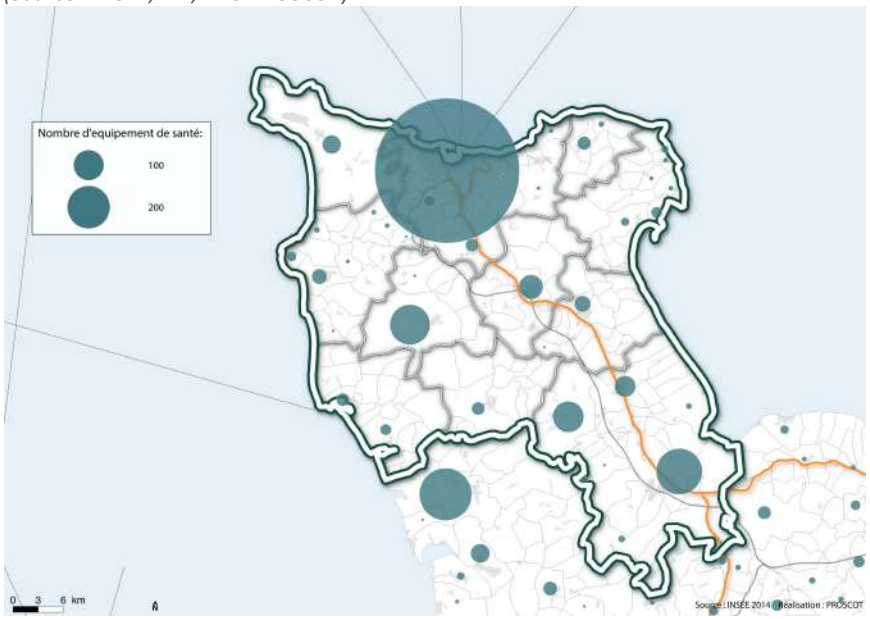

Nombre de médecins généralistes au 1er janvier 2017
(Source : CNAMTS ; EAU PROSCOT)

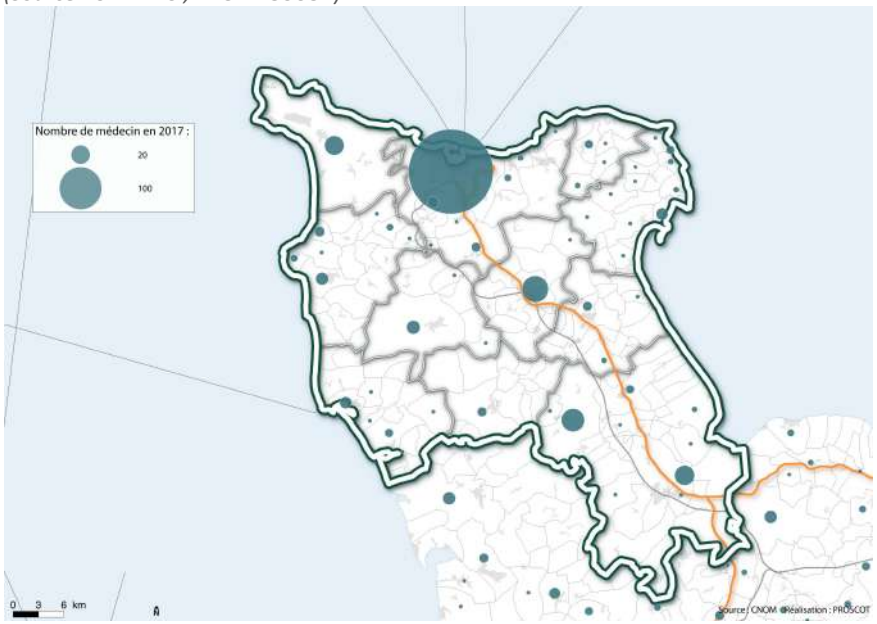

*L'**indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL)** tient compte à la fois du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et des sollicitations en matière de soins des habitants, différenciées par âge, pour mesurer la demande. Cet indicateur est local, c'est-à-dire qu'il est calculé au niveau de chaque commune mais il considère aussi l'offre de médecins et la demande des communes environnantes. L'APL peut s'exprimer en équivalents temps plein (ETP) puisque tous les médecins n'effectuent pas nécessairement le même nombre d'actes (consultations ou visites) au même rythme. Il tient également compte du temps qui sépare un patient de son médecin : plus ce temps augmente, plus l'APL diminue. L'accessibilité est supposée nulle au-delà de 15 minutes.*

- Hormis les communes localisées le long de la N13 et des littoraux touristiques (Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue), l'accessibilité aux médecins s'avère plus limitée et souligne que le temps de parcours reste la problématique principale en matière de santé dans le Cotentin.

Nombre de médecins généralistes (équivalent temps plein) pour 100 000 habitants au 1er janvier 2017
(Source : CNAMTS ; EAU PROSCOT)

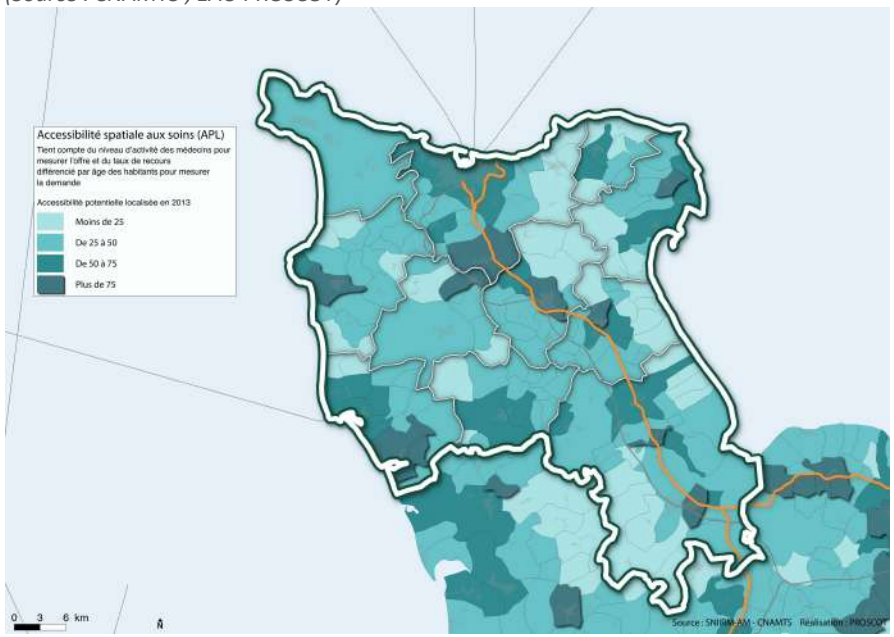

- Des structures d'hébergement pour personnes âgées bien représentées (41 dans l'ensemble du territoire) mais surtout présentes à Cherbourg-en-Cotentin (16 établissements).

- 16 établissements d'hébergement pour personnes handicapées et 30 ambulances répartis de manière assez homogène sur le territoire.

Le sport, la culture et les loisirs

- Les trois façades littorales, un capital d'exception sur lequel le territoire a su s'appuyer pour le développement de sports et loisirs.

- L'offre se concentre majoritairement dans l'agglomération, dans des pôles secondaires (Bricquebec, Picauville...) et plus ponctuellement sur le littoral, qui tend aussi à accueillir davantage d'animations et festivals en période estivale (festival traversées de Tatihou à Saint-Vaast-la-Hougue, Gliss festival à Barneville-Carteret, Tour des ports de la Manche...).
- En matière de culture, les grands équipements sont surtout présents dans l'agglomération (Cité de la mer, patinoire, casino...).



Musée du cidre, Valognes



Piscine de Collignon, Cherbourg



Planétarium Ludiver La Hague

Nombre d'équipements de sports, culture et loisirs en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

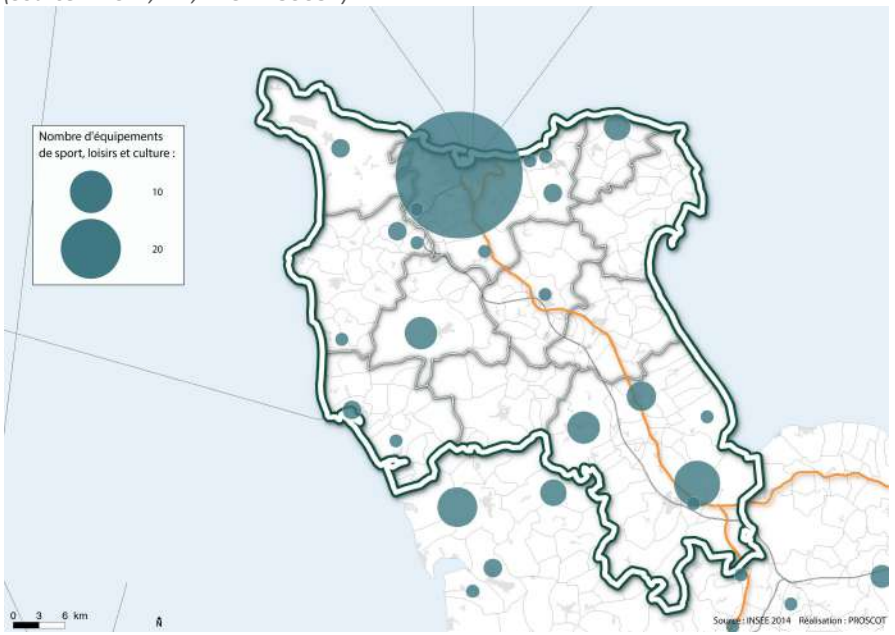

Nombre et densité d'équipements de sports, culture et loisirs en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Athlétisme	Bassin de natation	Boulodrome	Cinéma	Musée	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	Salles multisports (gymnase) et de combat	Salles spécialisées et de remise en forme	Tennis	Terrains de grands jeux et plateaux	Théâtre	Sports nautiques	Ensemble	Densité pour 10 000 habitants
CA du Cotentin	9	9	42	7	8	21	68	38	43	136	1	11	393	21,6
Barneville-Carteret	0	0	4	1	0	0	3	0	5	7	0	3	23	25,8
Beaumont-Hague	1	1	0	0	0	5	8	3	8	20	0	3	49	41,4
Bricquebec	1	0	2	1	1	1	5	3	2	8	0	0	24	23,5
Cherbourg-Octeville	4	5	7	3	4	7	34	23	13	54	1	1	156	16,4
Les Pieux	2	1	5	0	0	4	5	3	4	19	0	3	46	28,0
Montebourg	0	0	7	0	0	0	3	2	2	4	0	0	18	26,9
Saint-Pierre-Église	0	0	1	0	0	1	2	0	1	5	0	0	10	22,8
Saint-Sauveur-le-Vicomte	0	1	6	0	1	0	1	0	2	3	0	0	14	26,7
Saint-Vaast-la-Hougue	0	0	6	1	1	2	2	1	2	6	0	1	22	22,5
Valognes	1	1	4	1	1	1	5	3	4	10	0	0	31	23,2
CC de la Baie du Cotentin	1	1	13	1	1	2	6	4	6	17	0	0	52	22,3
SCoT du Pays du Cotentin	**10**	**10**	**55**	**8**	**9**	**23**	**74**	**42**	**49**	**153**	**1**	**11**	**445**	**21,7**
Manche	31	23	240	19	21	39	178	116	192	430	8	23	1 320	26,4
Normandie	184	153	1 535	102	91	168	1 122	630	1 013	2 759	51	91	7 899	23,7

Les services aux particuliers

Services aux particuliers : *banques, caisses d'épargne, bureaux de poste, relais poste, agence postale, réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, police, gendarmerie, centre de finances publiques, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie, teinturerie, pôle emploi, location d'automobiles et utilitaires légers, agence de travail temporaire.*

- Des équipements dédiés aux particuliers diffusés sur l'ensemble du territoire avec une plus grande concentration dans les villes et bourgs structurants.

- De nombreux artisans (885 tous confondus), soutenus également par un l'attractivité du territoire pour les résidences secondaires.
- Une diversité et une densité de l'offre tout de même faibles en comparaison à la Région et au Département.

Nombre d'équipements de services aux particuliers en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

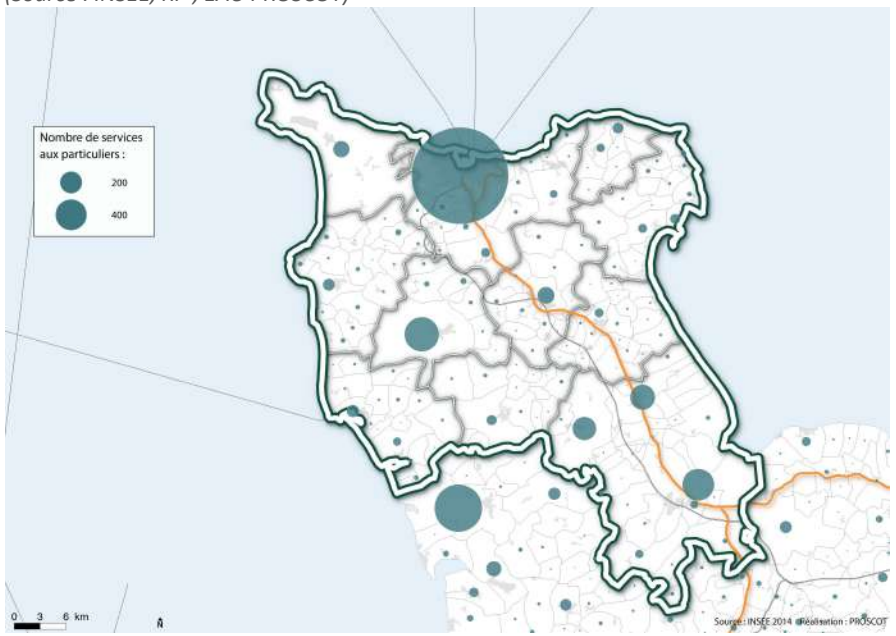

Nombre et densité d'équipements de services aux particuliers en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

Territoires	Artisans	Entreprise générale du bâtiment	Blanchisserie teinturerie	Vétérinaire	Restaurant	Pompes funèbres	Agence de travail temporaire	Agence immobilière	Banques, caisses d'épargne	Réseau de proximité pôle emploi	Gendarmerie, police	Bureau de poste, relais poste, agence postale	Contrôle technique auto et réparation	Location auto-utilitaires légers	École de conduite	Centre de finances publiques	Ensemble	Densité pour 10 000 habitants
CA du Cotentin	754	38	29	38	370	40	30	60	91	3	9	42	211	8	53	19	1 795	98,8
Barneville-Carteret	72	2	3	3	34	2	0	8	6	0	1	4	9	0	3	1	148	166,0
Beaumont-Hague	51	1	2	2	23	4	0	0	4	0	1	3	12	0	1	1	105	88,7
Bricquebec	69	1	1	5	14	3	0	1	5	0	1	3	10	0	4	1	118	115,7
Cherbourg-Octeville	246	25	17	11	203	18	25	32	44	3	0	13	89	8	30	8	772	81,4
Les Pieux	71	3	2	3	25	2	5	3	7	0	1	4	21	0	2	1	150	91,4
Montebourg	40	2	0	2	8	1	0	3	4	0	1	2	11	0	1	1	76	113,8
Saint-Pierre-Église	26	0	0	2	6	1	0	0	3	0	1	1	5	0	2	1	48	109,6
Saint-Sauveur-le-Vicomte	44	0	1	4	6	2	0	1	3	0	1	2	11	0	1	0	76	144,8
Saint-Vaast-la-Hougue	56	2	2	2	30	2	0	6	7	0	1	8	16	0	5	1	138	141,1
Valognes	79	2	1	4	21	5	0	6	8	0	1	2	27	0	4	4	164	122,9
CC de la Baie du Cotentin	131	7	4	6	52	7	3	8	12	1	2	11	34	0	6	3	287	123,0
SCoT du Pays du Cotentin	**885**	**45**	**33**	**44**	**422**	**47**	**33**	**68**	**103**	**4**	**11**	**53**	**245**	**8**	**59**	**22**	**2 082**	**101,6**
Manche	2 844	115	79	161	1 120	96	75	201	335	8	47	155	776	16	144	58	6 230	124,6
Normandie	20 426	1 458	519	805	7 757	479	556	2 144	1 800	58	250	854	4 855	199	892	317	43 369	130,0

Artisans : électricien, maçon, menuisier, charpentier, serrurier, plâtrier, peintre, plombier, couvreur, chauffagiste.

Le commerce

- Des niveaux d'équipements commerciaux très variables selon les espaces de vie mais des pôles de proximité dont l'offre reste bien fournie et répartis dans l'ensemble du territoire.

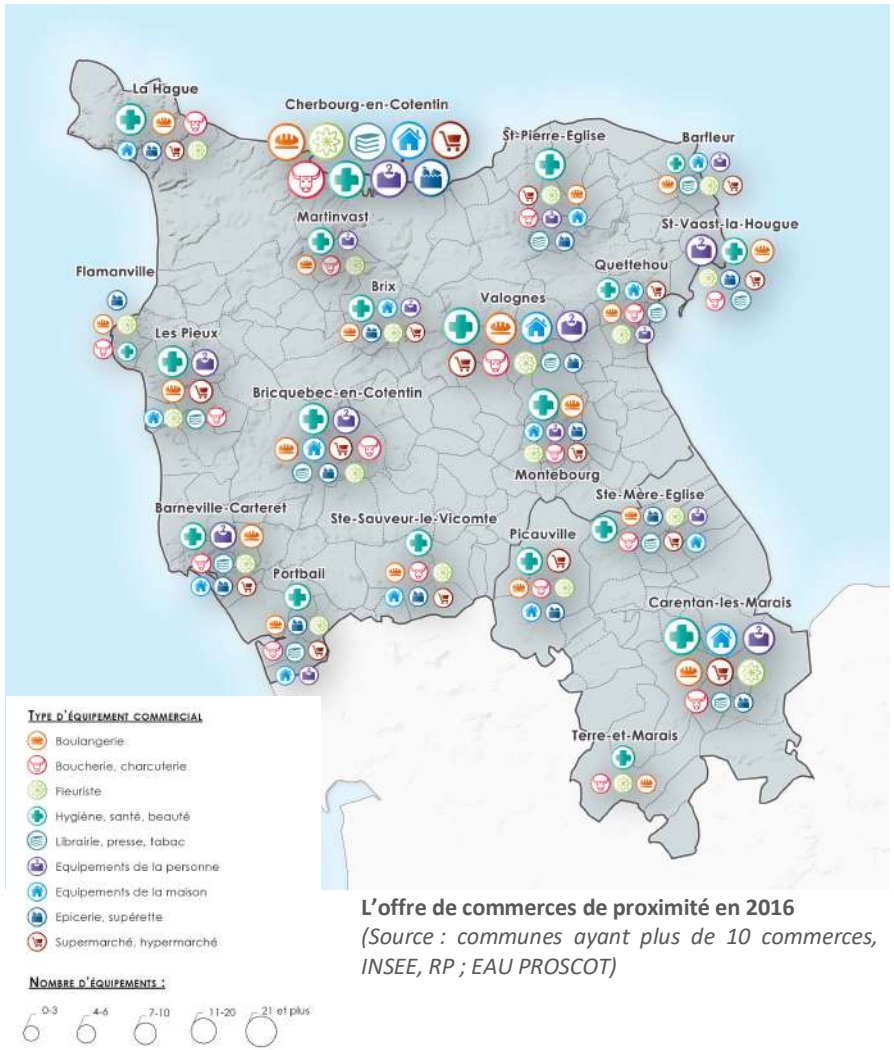

L'offre de commerces de proximité en 2016
(Source : communes ayant plus de 10 commerces, INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

- Une forte densité commerciale sur les espaces littoraux du nord-est et sud-ouest et plus faible dans les autres espaces de vie polarisés par Cherbourg.

Nombre de commerces en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

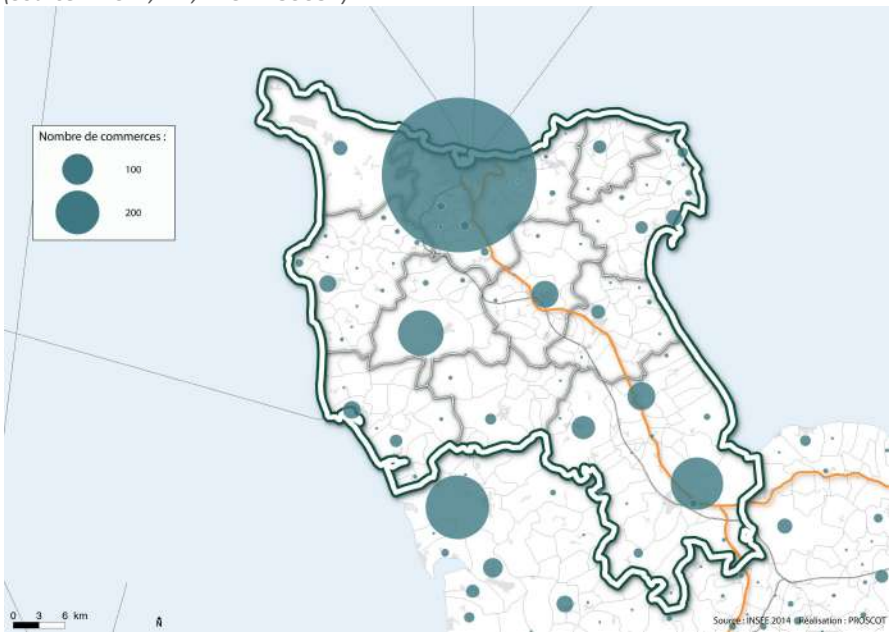

La densité d'équipements commerciaux en 2016
(Source : INSEE, RP ; EAU PROSCOT)

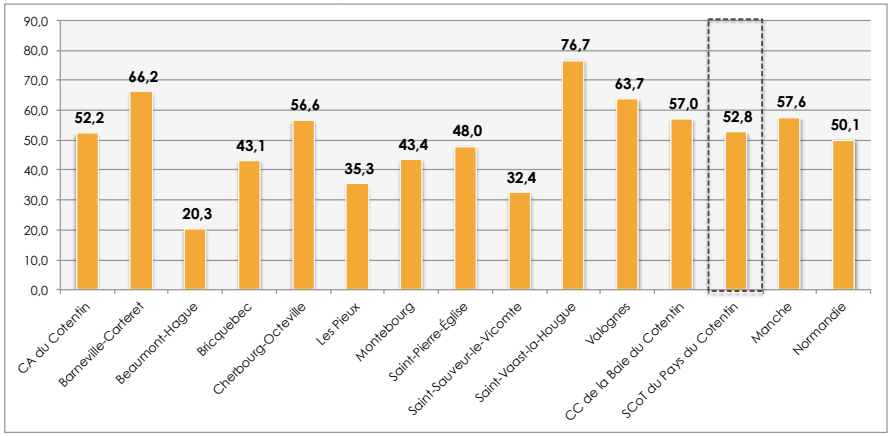

Le grand commerce *(> 300 m² de surface de vente)*

- L'agglomération cherbourgeoise, pôle principal du territoire et des pôles secondaires plus orientés alimentaire et bricolage-jardinerie-animalerie.

- Dans l'agglomération cherbourgeoise, les grandes surfaces prédominent et captent 76% des dépenses tous produits confondus *(source : observatoire des flux de consommation dans la CUC, février 2015, CCI)*
  - La part du e-commerce dans la vente à distance se généralise entre 2007 et 2014 et passe de 26% à 92% avec notamment un transfert des achats de la vente par correspondance vers le commerce électronique.
  - L'activité du commerce de l'arrondissement de Cherbourg est estimée à 1 058 millions d'euros pour l'année 2014 soit une progression de 11 % par rapport à 2007.
  - Le chiffre d'affaires a progressé de 11 % soit d'environ 108 M€ entre 2007 et 2014. Le développement de l'offre commerciale s'est réalisé au même rythme que l'évolution du potentiel de consommation.
  - Avec un taux d'évasion resté stable (7,5%), l'évolution de l'activité commerciale de +11 % a permis de retenir l'accroissement des dépenses des ménages entre 2007 et 2014.

La répartition du grand commerce en 2017
(Source : Tradedimensions ; EAU PROSCOT)

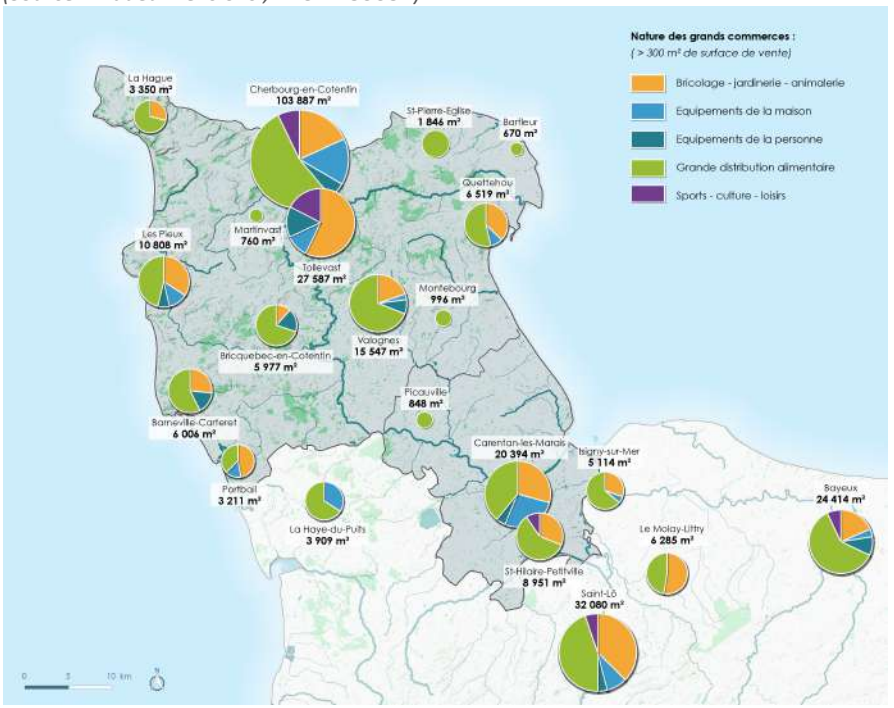

La répartition de l'offre de grands commerces dans le territoire par domaine et nature
(Source : Tradedimensions ; EAU PROSCOT)

Domaine et nature	Surface de vente	Part
Bricolage - jardinerie - animalerie	62 456	27%
Bricolage	*33 227*	*53%*
Jardin	*18 648*	*30%*
Lisa	*8 386*	*13%*
Négoce Matériaux	*2 195*	*4%*
Equipement de la maison	26 561	12%
Discount Bazar	*14 749*	*56%*
Electrodomestique	*11 812*	*44%*
Equipement de la personne	15 654	7%
Textile	*15 654*	*100%*
Grande distribution alimentaire	111 257	49%
Bio	*360*	*0,3%*
Cash & Carry	*5 600*	*5,0%*
Click & Drive	*8 600*	*7,7%*
Freezer center	*300*	*0,3%*
Hypermarché	*52 741*	*47,4%*
Supermarché	*33 301*	*29,9%*
Supermarché à dominante marque propre	*10 355*	*9,3%*
Sport - culture - loisirs	13 131	6%
Culture Loisirs	*2 211*	*17%*
Jouet	*1 420*	*11%*
Sport	*9 500*	*72%*
Ensemble	**229 059**	**100%**

Les dix plus grandes surfaces commerciales du territoire en 2017
(Source : Tradedimensions ; EAU PROSCOT)

Enseigne	Commune	Domaine	Nature	Surface de vente
LEROY MERLIN	Tollevast	Bricolage - jardinerie - animalerie	Bricolage	11 000
AUCHAN	La Glacerie	Grande distribution alimentaire	Hypermarché	10 240
BRICO DEPOT	Tourlaville	Bricolage - jardinerie - animalerie	Bricolage	7 491
CENTRE E. LECLERC	Querqueville	Grande distribution alimentaire	Hypermarché	7 249
CARREFOUR	Cherbourg-Octeville	Grande distribution alimentaire	Hypermarché	6 240
LA MAISON POINT VERT	Cherbourg-Octeville	Bricolage - jardinerie - animalerie	Bricolage	4 911
CENTRE E. LECLERC	Tourlaville	Grande distribution alimentaire	Hypermarché	4 880
JARDINERIE LEGRUEL	Tollevast	Bricolage - jardinerie - animalerie	Jardin	4 787
DECATHLON	Tollevast	Sport - culture - loisirs	Sport	4 000
CENTRE E. LECLERC	St Hilaire Petitville	Grande distribution alimentaire	Hypermarché	3 511
INTERMARCHE SUPER	Quettehou	Grande distribution alimentaire	Hypermarché	3 495

À l'échelle de l'agglomération, de très grandes surfaces commerciales qui s'affirment davantage.

- Pour les produits alimentaires, le drive représente, sur l'arrondissement de Cherbourg, 6% de la consommation des ménages en grandes surfaces, soit 26 millions d'euros.
- Le commerce de moins de 300 m² connaît un recul de son chiffre d'affaires à la fois pour les produits alimentaires (-18%) et les produits non alimentaires (-14%).
- Le chiffre d'affaires des grandes surfaces, tous produits confondus, a par ailleurs progressé de 22%.

L'emprise du drive dans les grandes surfaces alimentaires et l'évolution du chiffre d'affaire par forme de vente entre 2007 et 2014 dans l'agglomération
(Source : CCI Cherbourg Cotentin ; 2015)

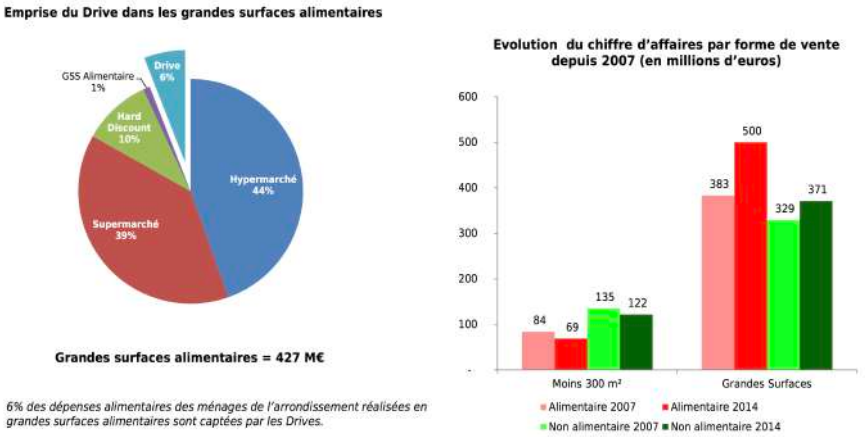

- Une progression de la vacance, qui se concentre en particulier sur le centre-ville de Cherbourg mais touche aussi le pôle de la Glacerie, avec des transferts / effets de concurrence avec le développement voisin de Tollevast : même pôle, parfois même propriétaire, mais une stratégie de transferts laissant des friches.

- Parallèlement, une baisse du nombre d'établissements dans un contexte de gros volumes d'autorisations commerciales : 53 autorisations délivrées entre 2004 et 2015.
- En 2015 dans l'ancienne CUC, la proportion d'établissements nécessitant une rénovation est faible mais 45% des locaux inactifs nécessitent d'une rénovation significative alors que 20% seulement sont en parfait état.

La localisation des locaux inactifs en 2015 et état des lieux des pôles majeurs
(Source : étude PIVADIS, CUC, décembre 2015)

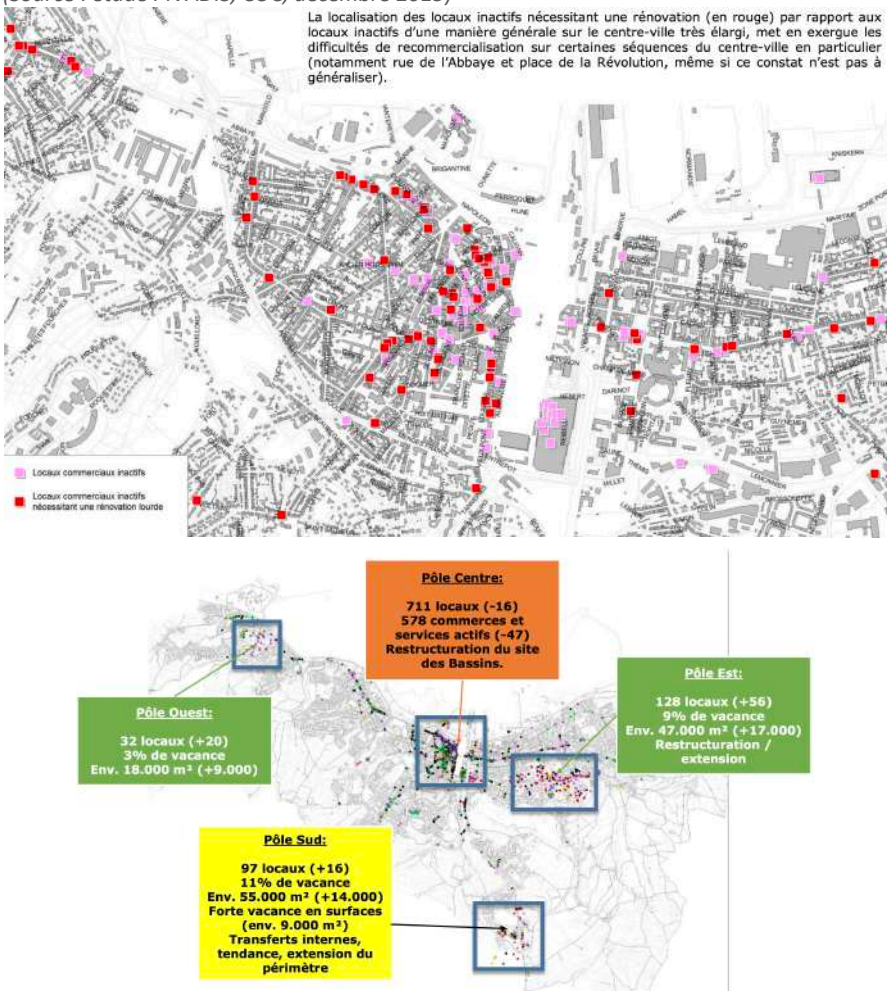

17. TRANSPORT ROUTIER ET FERRÉ

Le transport routier : une liaison principale unique d'importance entre la Presqu'île et le continent sur un axe nord/sud par la N13.

L'organisation du réseau viaire est fortement déterminée par la situation péninsulaire du territoire.

Le maillage routier, assez dense aux alentours de Cherbourg, est plus lâche dans le reste du territoire où les relations intercommunales sont moins développées en dehors des axes structurants :

- La **N13**, en 2*2 voies, irrigue le territoire sur un axe nord/sud et constitue la colonne vertébrale du réseau viaire sur laquelle s'implantent les communes principales, Cherbourg-en-Cotentin, Valognes et Carentan-les-Marais ;
- La **D650**, permet de desservir la côte ouest qui se trouve excentrée de la N13 et croise l'ensemble des communes littorales de la côte sud-ouest ;
- La **D901** est le socle des liaisons est-ouest passant par Cherbourg en bordure nord du littoral ;
- La **D902** et en prolongement la D2, jouent un rôle important de liaison entre le nord-est et le sud-ouest du territoire passant par Valognes en direction de Coutances.

Le transport ferré : une liaison unique reliant le Cotentin à Paris.

Cette ligne dessert les gares du territoire :

- Une **gare nationale** à Cherbourg-en-Cotentin et **deux gares régionales** à Valognes et Carentan-les-Marais.
- La halte ferroviaire à Chef-du-Pont, qui drainait trop peu de voyageurs, n'est plus en service depuis 2012.

Avec des fréquences nombreuses et des temps de parcours rapides, la liaison ferrée interne apparaît compétitive par rapport à l'automobile, en particulier entre Cherbourg et Carentan où une demie heure suffit en train contre 47 minutes en voiture.

En revanche, la hausse des temps de parcours entre Cherbourg et Paris (3h10 aujourd'hui contre 2h45 en 2011) témoigne d'une desserte externe trop longue et d'un éloignement qui s'accentue.

L'organisation du transport

(Source : Covoiturage Manche, SNCF réseau, Atlas Transmanche ; réalisation EAU PROSCOT)

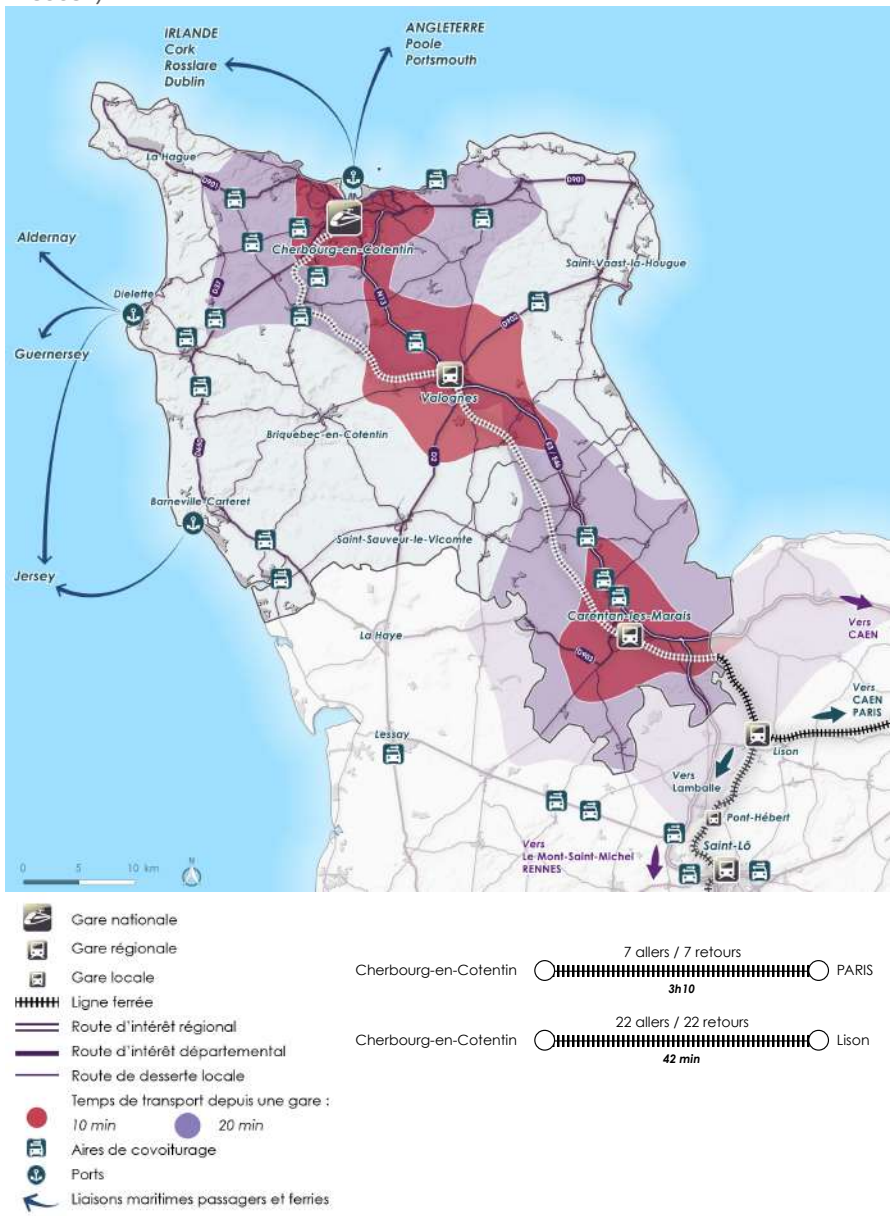

- L'accessibilité routière : le Cotentin, à l'écart des grandes agglomérations extérieures et vivant au cœur des proximités internes.

Le caractère péninsulaire du Cotentin lui vaut d'être éloigné des grandes agglomérations voisines, toutes localisées à plus d'une heure de Cherbourg.

En interne, la traversée du nord au sud s'effectue en moins d'une heure. Ailleurs, malgré des temps de parcours différenciés selon les zones, le territoire reste aisément accessible.

L'accessibilité du territoire

(Source : ViaMichelin, Géoportail (rayon de 10 minutes) ; réalisation EAU PROSCOT)

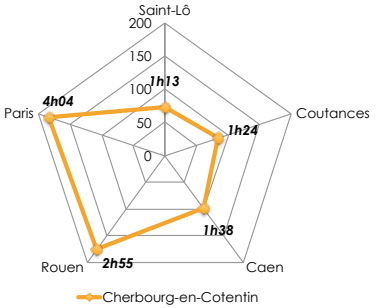

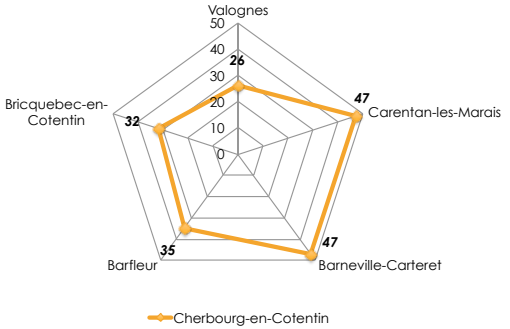





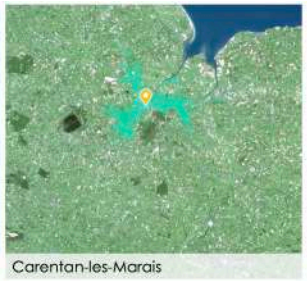

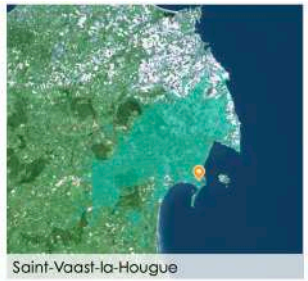











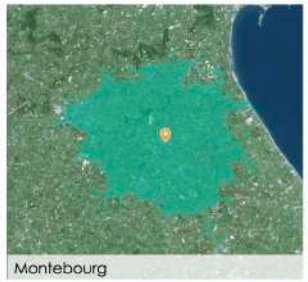

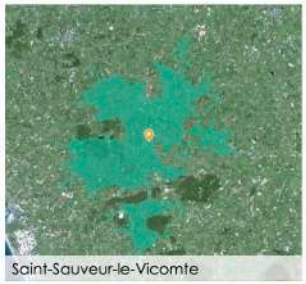

- L'état du trafic routier : des axes de circulation globalement fluides et un trafic de poids lourds plus important sur la N13 (7 à 14% du trafic total).

D'une manière générale, on observe des niveaux de circulation réguliers et un trafic assez fluide sur la plupart des axes structurants du territoire.

- La N13, mise aux normes autoroutières et en 2*2 voies, est naturellement sujette à une flotte de véhicules plus importante entre 16 000 et 22 000 par jour, tout particulièrement entre Valognes et Cherbourg (21 000).
- Les services de l'État dans la Manche relèvent toutefois une tendance à la hausse sur les axes localisés dans les principaux bassins d'emplois : la D650 (Les Pieux - Cherbourg), la D900, la D901, la D902 et les axes intermédiaires du sud et ouest de Cherbourg et de la Hague (D22, D56, D64, D122).

- Le covoiturage : une pratique et des aménagements qui se développent.

Cette pratique, particulièrement bien développée sur la Manche du fait d'une géographie spécifique « en longueur », a fait l'objet d'un accompagnement par le Département pour organiser les stationnements et la visibilité de l'offre via la mise en œuvre d'une plateforme en ligne notamment (covoiturage-manche.fr)

- En concordance au schéma départemental des aires de covoiturage ayant identifié 19 emplacements à réaliser dans le territoire du SCoT (44 au total dans la Manche), 17 aires ont été aménagées.
- Idéalement localisées à proximité des points d'arrêt des transports en commun départementaux Manéo, ou aux carrefours de grands axes, ces aires sont aménagées de manière à garantir des espaces sécurisés et visibles (signalétique avec un totem à l'entrée de l'aire).

Le trafic routier dans le territoire
(Source : DDTM, DIRNO, SOES, département de la Manche)

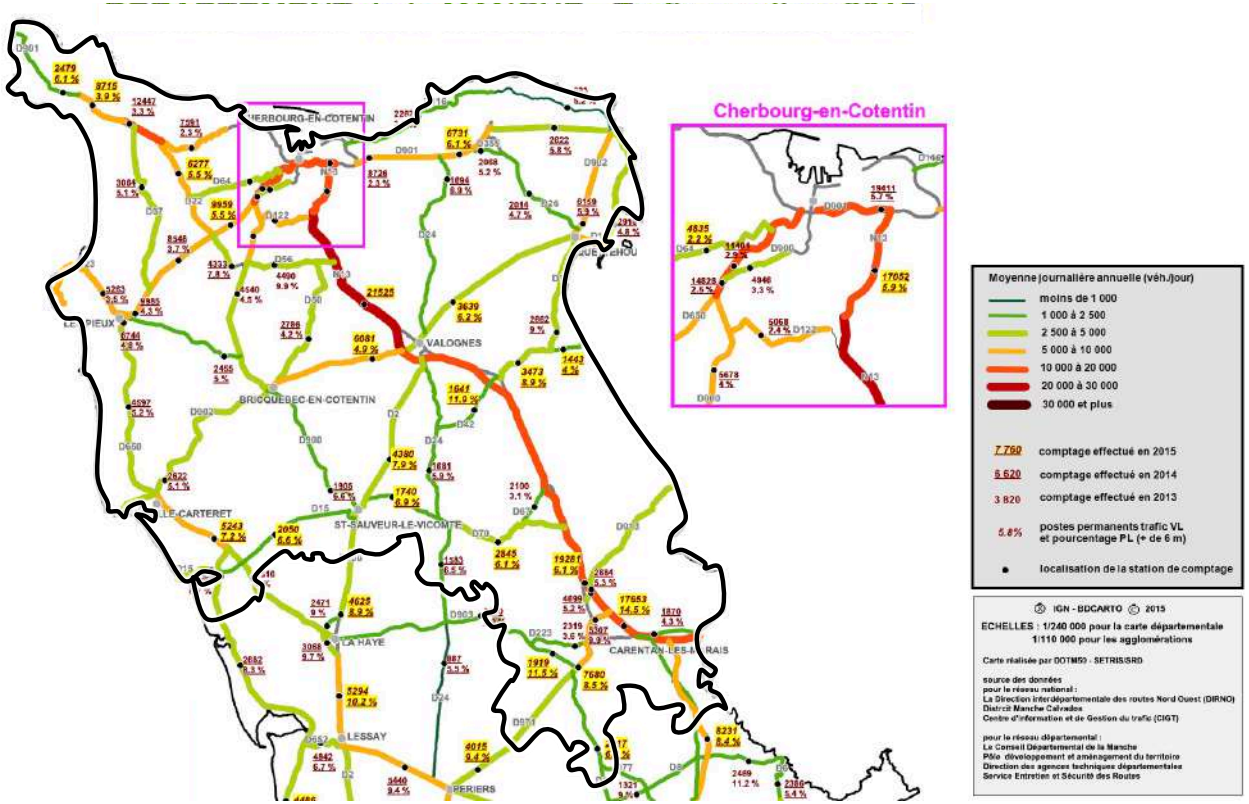





Covoiturage-manche.fr
Partagez tous vos déplacements

18. TRANSPORT EN COMMUN

Le transport interurbain : une offre de transport en commun conséquente, ciblée pour différents publics mais répondant davantage aux horaires des scolaires.

- Avec **6 lignes régulières « express »** du service départemental Manéo desservant les principaux centres urbains du territoire, la couverture en transport en commun apparaît satisfaisante.

  Néanmoins, les fréquences de passage, réduites à 5-7 passages quotidiens aux horaires des scolaires, sont trop limitées pour répondre aux besoins des actifs.
- **3 lignes régulières supplémentaires circulent en période estivale** (juillet et août) pour desservir les côtes sud-ouest, nord-ouest et nord-est.

Le transport à la demande (TAD) : une offre bien développée.

Le département propose par ailleurs un service de proximité, sur réservation la veille. Les secteurs desservis sont les anciennes CC de Saint-Pierre Église, Douve et Divette, de la Hague, des Pieux, du Cœur du Cotentin et de la Côte des Isles.

Les navettes Manéo, proposées à l'échelle intercommunale, offrent quant à elles la possibilité de voyager du lundi au vendredi à raison d'un aller-retour par jour à réserver la veille du déplacement vers les lignes régulières ou les « pôles attractifs ».

- Des navettes directes sont proposées dans l'ancienne CC de la Hague ;
- Des navettes vers les lignes express peuvent circuler dans les anciennes CC du Val de Saire, de Saint-Pierre-Église, de la Saire, de Douve et Divette, du Cœur du Cotentin, des Pieux et de la Côte des Isles.

Le transport scolaire : des navettes spécifiques à ce public.

Le service Manéo scolaire propose un certain nombre de circuits scolaires et de navettes correspondantes pour acheminer les élèves vers leurs établissements scolaires.

L'offre de transport interurbain

(Source : département de la Manche ; réalisation EAU PROSCOT)

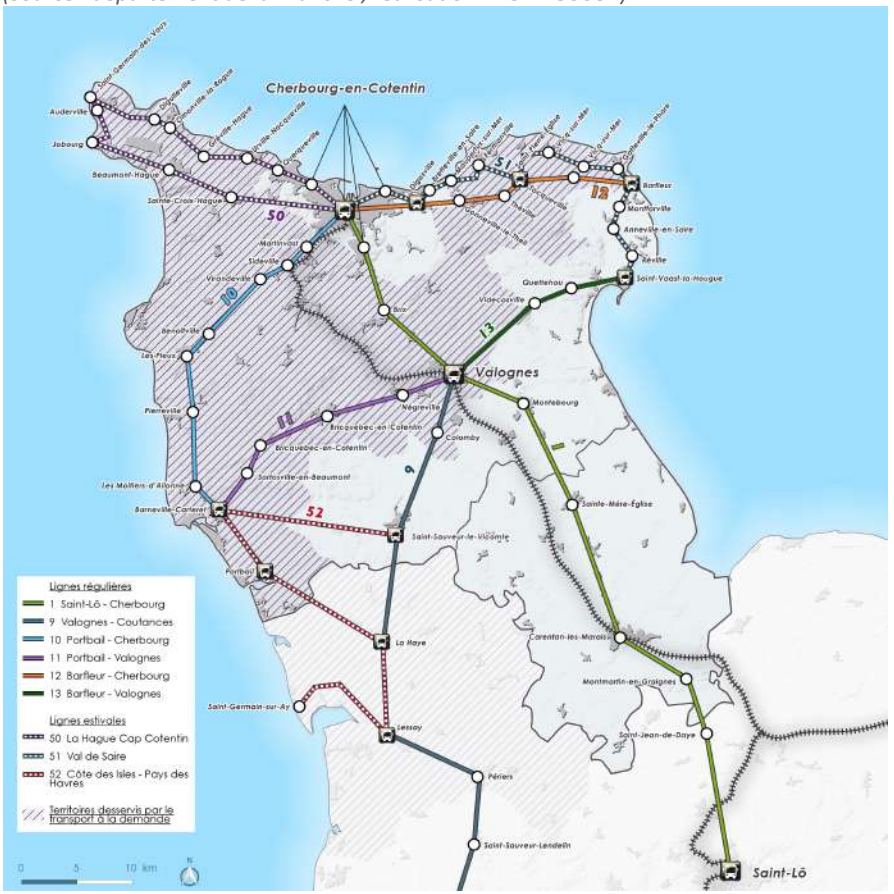

Saint-Lô	7 allers / 7 retours — ligne 1	Cherbourg-en-Cotentin
Valognes	7 allers / 8 retours — ligne 9	Coutances
Portbail	7 allers / 6 retours — ligne 10	Cherbourg-en-Cotentin
Portbail	5 allers / 5 retours — ligne 11	Valognes
Barfleur	5 allers / 5 retours — ligne 12	Cherbourg-en-Cotentin
Valognes	5 allers / 7 retours — ligne 13	Barfleur

Le transport urbain : un réseau assez dense.

La nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin, sur l'ancien périmètre de la Communauté Urbaine, est desservie par le réseau de bus « Zephir ».

La gestion du réseau est quant à elle confiée à un prestataire extérieur, Kéolis.

Le réseau compte ainsi **10 lignes régulières** circulant à des fréquences différenciées :

- La ligne 1, qui ne dessert que le centre-ville de Cherbourg, est d'une fréquence de 10-12 minutes ;
- Les lignes 3, 4 et 5 qui relient l'est et l'ouest de la nouvelle commune, passent toutes les 15/20 minutes ;
- Les lignes 2 et 8, sur un axe nord-est/sud-ouest, circulent à raison d'une fois par heure ;
- Les lignes 9 et 10 enfin, desservent l'ancienne commune de La Glacerie, au sud-est de l'ancienne CU.

À ces 10 lignes régulières s'ajoutent des **lignes « itinéo »**, desservant les zones peu denses, excentrées ou des zones industrielles. Se distinguent ainsi les lignes qui fonctionnent systématiquement, au nombre de 3, des lignes nécessitant d'une réservation préalable au nombre de 6.

Par ailleurs, des services scolaires (Domino) et lignes spécifiques nocturnes et de dimanche et jours fériés sont proposés.

Un réseau de transport en commun bien organisé, qui maille l'ensemble de la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin
(Source : Zephir)







19. TRANSPORT AÉRIEN

- Un aéroport dont l'avenir est à interroger dans un contexte grand régional nouveau, où la concurrence de l'aéroport de Caen-Carpiquet est forte.

À 11 km à l'est de Cherbourg, l'aéroport de Cherbourg-Maupertus, propriété du Département de la Manche, est localisé sur les communes de Maupertus et Gonneville. Il occupe une superficie de 225 ha et bénéficie d'une piste de 2 440 mètres de long et d'une capacité de 100 places de stationnement automobile gratuit.

L'aéroport, qui assurait des liaisons avec Paris et les îles anglo-normandes, n'assure plus que des liaisons ponctuelles avec l'Espagne (îles, Andalousie) la Grèce (Rhodes), la Croatie et l'Italie (Naples). Pour 2017, seuls 11 allers-retours sont prévus.

La délégation de service public a été confiée au groupe EDEIS jusqu'en 2021, succédant ainsi aux activités du groupe canadien SNC-Lavalin qui en assurait la gestion depuis 2009.

Aux côtés de ces vols, peuvent être pratiquées l'aviation de loisirs (deltaplane, parapente, planeur...) et l'aviation d'affaires avec la compagnie Dynami Aviation.

L'érosion du trafic reste modérée entre 2012 et 2015, avec une relative stabilisation du nombre de mouvements et des évolutions fluctuantes pour ce qui est du nombre de passagers.

Évolution des mouvements commerciaux et non commerciaux entre 2012 et 2016
(Source : Union des aéroports français ; réalisation EAU PROSCOT)

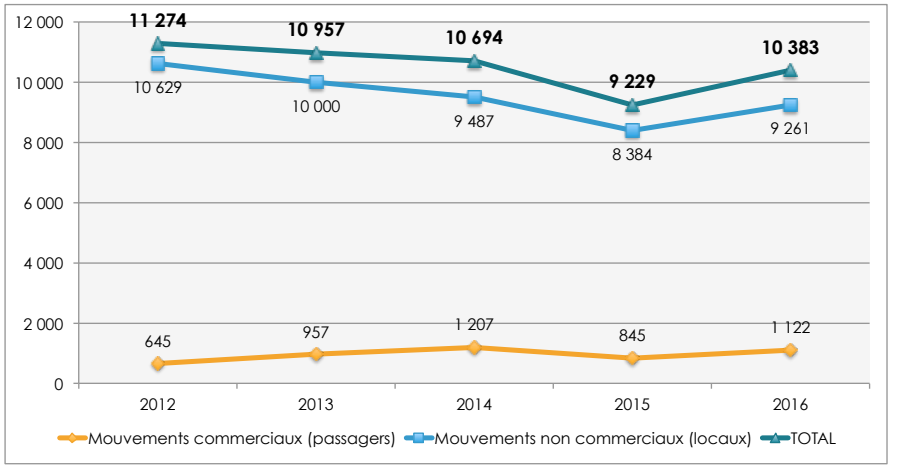

Évolution des passagers internationaux et nationaux entre 2012 et 2015
(Source : Union des aéroports français ; réalisation EAU PROSCOT)

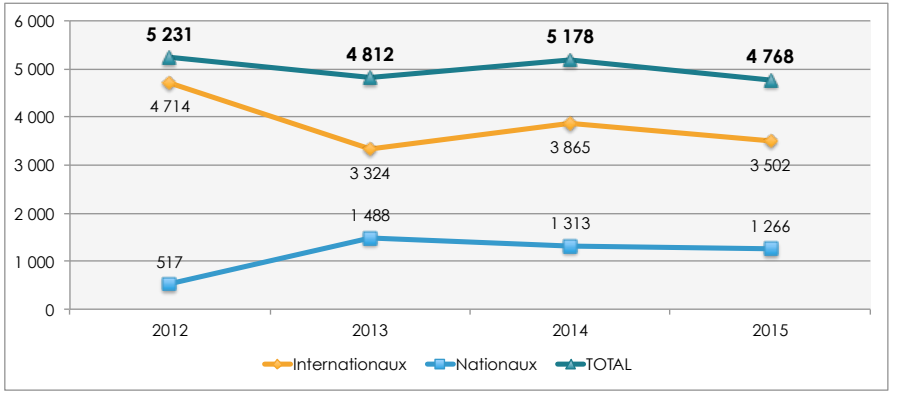





Une pratique sportive, de loisirs et touristique.

- Le chemin de grande randonnée GR223 longe le littoral de la presqu'île.
- La voie verte de l'Eurovélo 4 « Tour de la Manche », boucle franco-britannique de 1200 km, relie la Normandie et la Bretagne au sud-ouest de l'Angleterre.
- Côté normand, cet itinéraire parcourt le département de la Manche du nord au sud sur 230 km de voie. Il s'agit du « petit tour de la Manche ».
- Dans le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, un certain nombre de circuits de randonnées sont balisés, pouvant s'effectuer en vélo ou à pieds.

L'eurovélo 4
(Source : tourdelamanche.com)



Exemple d'itinéraire du PNR : la Baie des Veys
(Source : PNR Marais du Cotentin et du Bessin)



Les itinéraires doux et touristiques du territoire
(Source : encotentin.fr)



Un réseau de pistes cyclables qui se densifie à Cherbourg-en-Cotentin.

- Dés 1993, un schéma directeur des pistes cyclables était adopté par la Communauté Urbaine.
- 37 km de pistes cyclables sont aujourd'hui aménagés dans la commune nouvelle.

Les itinéraires doux et touristiques du territoire
(Source : encotentin.fr)

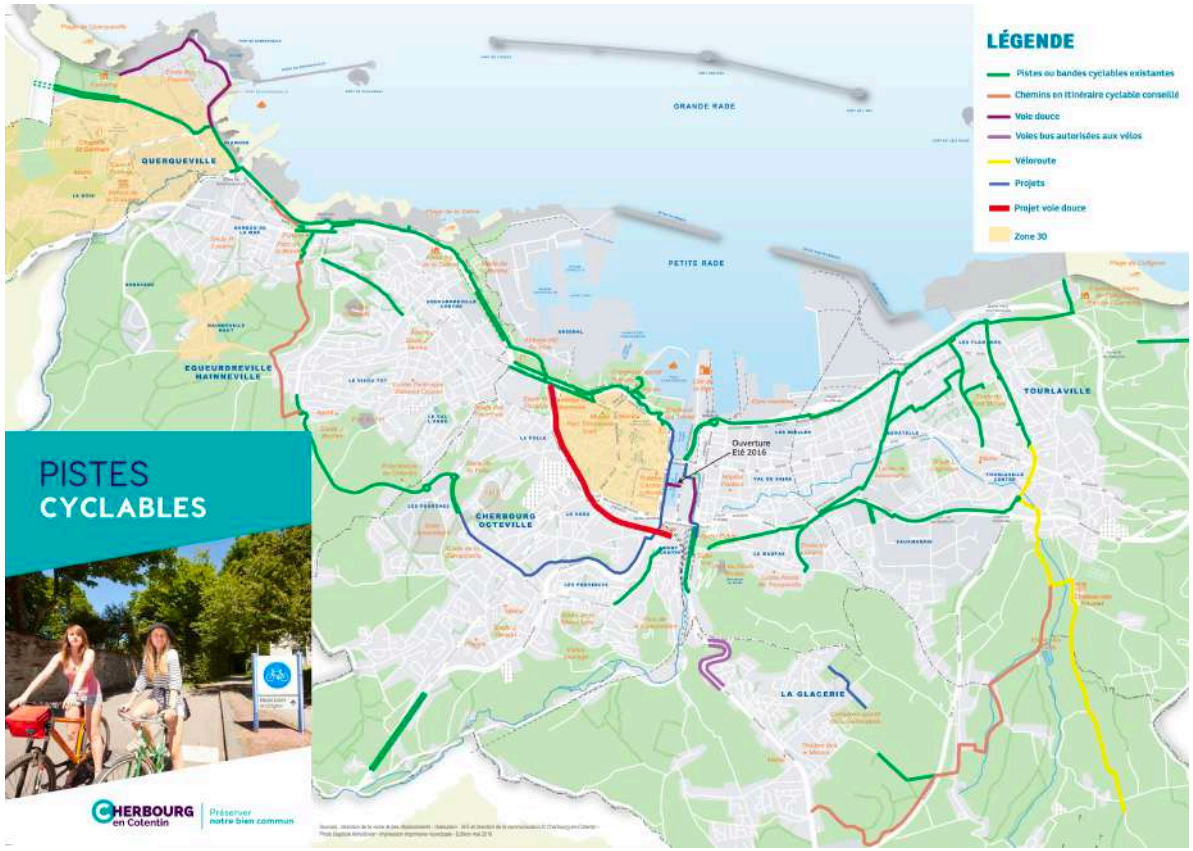

- Un bilan entrées/sorties des actifs occupés en défaveur du territoire (- 895) et des destinations privilégiant la Manche.

Les migrations professionnelles liées au territoire du SCoT en 2013 : origine et destination des actifs occupés

(Source : INSEE, RP, MIGCOM 2013 ; traitement EAU PROSCOT)

Destination des actifs du SCoT	Nombre	%
Normandie, dont :	**4 455**	**70,9%**
Calvados, dont :	1 464	32,9%
Caen	*742*	*50,7%*
Isigny-sur-Mer	*312*	*21,3%*
Communes rurales	*135*	*9,2%*
Bayeux	*126*	*8,6%*
Vire	*38*	*2,6%*
Eure, dont :	98	2,2%
Rouen	*85*	*86,1%*
Manche, dont :	2 742	61,6%
Communes rurales	*896*	*32,7%*
Saint-Lô	*792*	*28,9%*
La Haye-du-Puits	*322*	*11,7%*
Coutances	*284*	*10,4%*
Périers	*116*	*4,2%*
Agon-Coutainville	*109*	*4,0%*
Avranches	*62*	*2,3%*
Pont-Hébert	*50*	*1,8%*
Villedieu-les-Poêles	*34*	*1,2%*
Granville	*33*	*1,2%*
Orne	43	1,0%
Seine-Maritime, dont :	108	2,4%
Le Havre	*64*	*59,3%*
Ile-de-France, dont :	**787**	**12,5%**
Paris	771	98,0%
Bretagne, dont :	**243**	**3,9%**
Finistère	84	34,7%
Ille-et-Vilaine, dont :	76	31,2%
Rennes	*46*	*60,7%*
Morbihan, dont :	55	22,6%
Lorient	*30*	*54,5%*
Auvergne-Rhône-Alpes, dont :	**140**	**2,2%**
Savoie, dont :	53	38,0%
Communes rurales	*53*	*100,0%*
Hauts-de-France, dont :	**126**	**2,0%**
Nord	71	56,8%
Pays de la Loire, dont :	**108**	**1,7%**
Loire-Atlantique, dont :	61	56,5%
Nantes	*30*	*49,9%*
Grand Est	**79**	**1,3%**
Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont :	**77**	**1,2%**
Bouches-du-Rhône	58	75,7%
Nouvelle-Aquitaine	**72**	**1,1%**
Centre-Val de Loire, dont :	**72**	**1,1%**
Indre-et-Loire	30	42,4%
Autres régions	**76**	**1,2%**
Étranger	**55**	**0,9%**
SCoT du Pays du Cotentin	**6 287**	**100,0%**

Origine des actifs du SCoT	Nombre	%
Normandie, dont :	**4 321**	**80,1%**
Calvados, dont :	1 084	25,1%
Communes rurales	*450*	*41,5%*
Caen	*328*	*30,2%*
Bayeux	*126*	*11,6%*
Isigny-sur-Mer	*74*	*6,8%*
Manche, dont :	2 910	67,3%
Communes rurales	*1 954*	*67,2%*
Saint-Lô	*231*	*7,9%*
Coutances	*131*	*4,5%*
Périers	*113*	*3,9%*
La Haye-du-Puits	*111*	*3,8%*
Granville	*108*	*3,7%*
Pont-Hébert	*96*	*3,3%*
Agon-Coutainville	*42*	*1,4%*
Eure, dont :	148	3,4%
Rouen	*87*	*59,0%*
Seine-Maritime, dont :	107	2,5%
Le Havre	*39*	*36,5%*
Communes rurales	*39*	*35,9%*
Orne, dont :	72	1,7%
Communes rurales	*40*	*55,9%*
Bretagne, dont :	**355**	**6,6%**
Finistère, dont :	149	41,8%
Brest	*58*	*38,9%*
Communes rurales	*46*	*30,7%*
Ille-et-Vilaine, dont :	92	2,1%
Communes rurales	*34*	*37,2%*
Morbihan	59	1,4%
Côtes d'Armor	56	1,3%
Ile-de-France, dont :	**202**	**3,7%**
Paris	186	92,1%
Pays de la Loire, dont :	**120**	**2,2%**
Loire-Atlantique, dont :	73	61,1%
Nantes	*32*	*43,5%*
Hauts-de-France, dont :	**113**	**2,1%**
Nord	61	
Auvergne-Rhône-Alpes	**64**	**1,2%**
Centre-Val de Loire	**57**	**1,1%**
Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont :	**47**	**0,9%**
Bouches-du-Rhône	38	80,8%
Nouvelle-Aquitaine	**33**	**0,6%**
Autres régions	**78**	**1,4%**
SCoT du Pays du Cotentin	**5 392**	**100,0%**

- Des relations de proximité entretenues avec les territoires voisins et ponctuellement avec des espaces plus lointains, l'Ile-de-France et les villes bretonnes notamment.

Les mobilités professionnelles en 2013 entre le SCoT du Pays du Cotentin et les territoires voisins

(Source : INSEE, RP, MIGCOM 2013 ; traitement EAU PROSCOT)

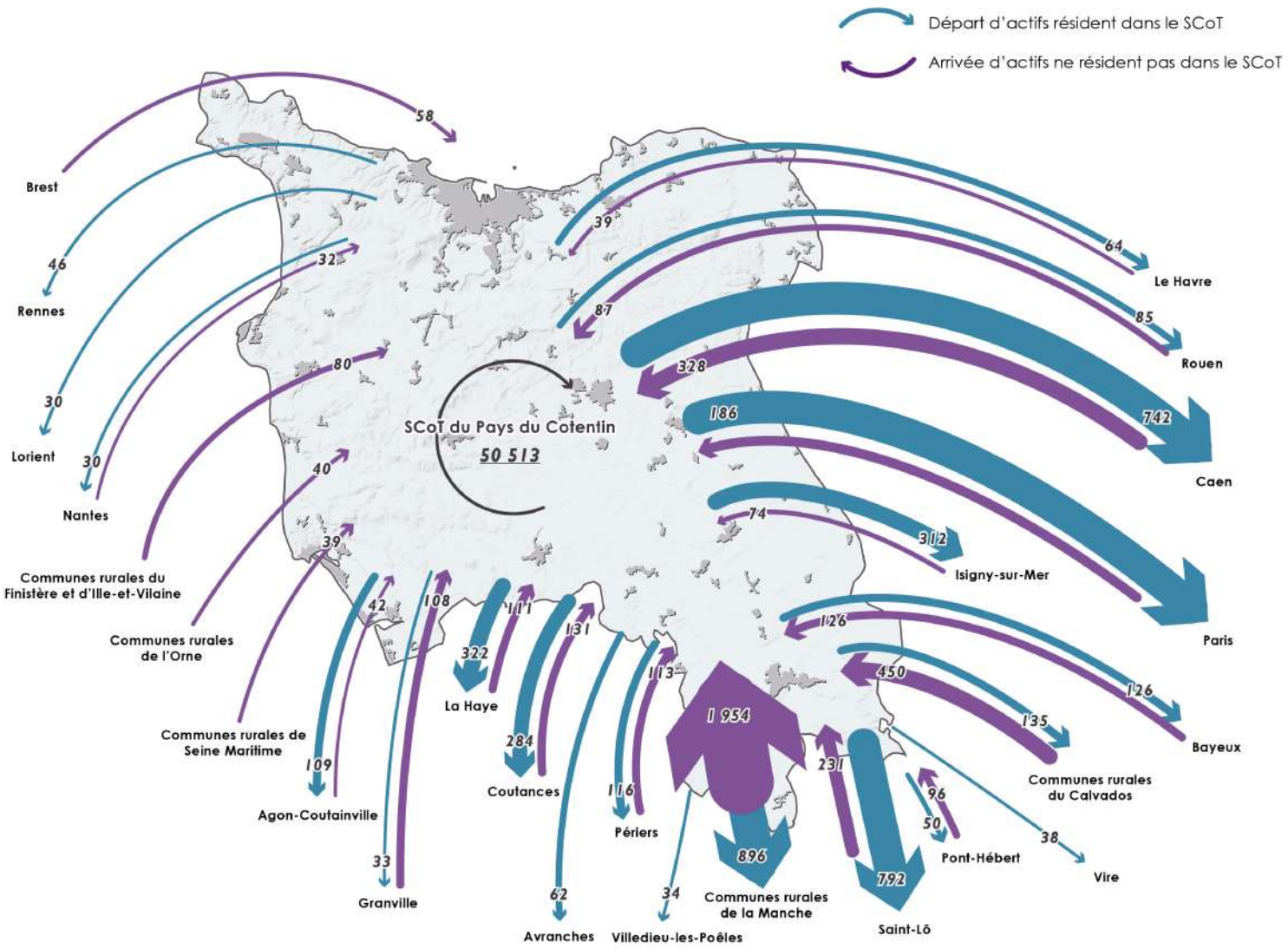

Des flux domicile-travail plus intenses dans la partie ouest du territoire, sous l'effet d'une attractivité forte du pôle d'emploi cherbourgeois et du « littoral énergétique ».

Les mobilités professionnelles en 2013 au sein du territoire
(Source : INSEE, RP, MIGCOM 2013 ; traitement EAU PROSCOT)

Bassins de vie de destination \ Bassins de vie d'origine	Barneville-Carteret	Beaumont-Hague	Bricquebec	Carentan	Cherbourg-Octeville	Les Pieux	Montebourg	Saint-Pierre-Église	Saint-Sauveur-le-Vicomte	Saint-Vaast-la-Hougue	Valognes
Barneville-Carteret	1 645	0	110	12	72	138	14	0	88	10	22
Beaumont-Hague	143	2 681	408	70	3 895	881	57	51	47	63	251
Bricquebec	123	10	1 441	40	194	168	113	12	90	71	192
Carentan	54	5	73	5 724	220	18	229	9	163	21	212
Cherbourg-Octeville	284	2 242	1 188	391	28 485	2 184	327	669	223	516	1 414
Les Pieux	251	320	440	20	1 899	3 613	38	21	43	40	185
Montebourg	18	4	64	115	90	17	1 130	13	36	125	166
Saint-Pierre-Église	0	0	4	5	225	0	0	505	0	61	27
Saint-Sauveur-le-Vicomte	126	9	71	70	49	8	33	0	780	25	84
Saint-Vaast-la-Hougue	5	13	16	37	187	23	132	142	33	2 157	139
Valognes	111	96	260	212	725	141	384	65	251	163	2 473

- Un attrait d'actifs qualifiés, qui par conséquent ne vivent pas sur le territoire (+2,3 points entre les départs et arrivées).
- A contrario, plus de résidents employés sur le territoire travaillent à l'extérieur que d'actifs occupés non-résidents viennent travailler (-6,2 points de pourcentage).

Un bassin d'emplois attractif pour les CSP supérieures.

CSP des actifs résidents le territoire du SCoT mais n'y travaillant pas
(Source : INSEE, RP, MIGCOM 2013 ; traitement EAU PROSCOT)

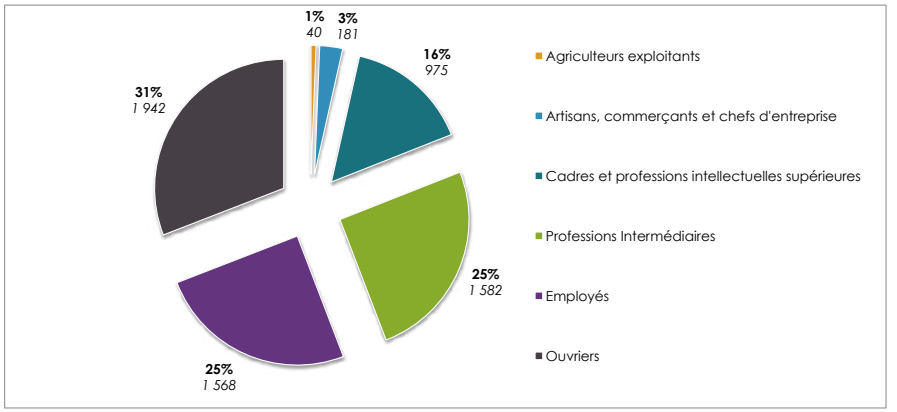

CSP des actifs venant travailler dans le SCoT
(Source : INSEE, RP, MIGCOM 2013 ; traitement EAU PROSCOT)

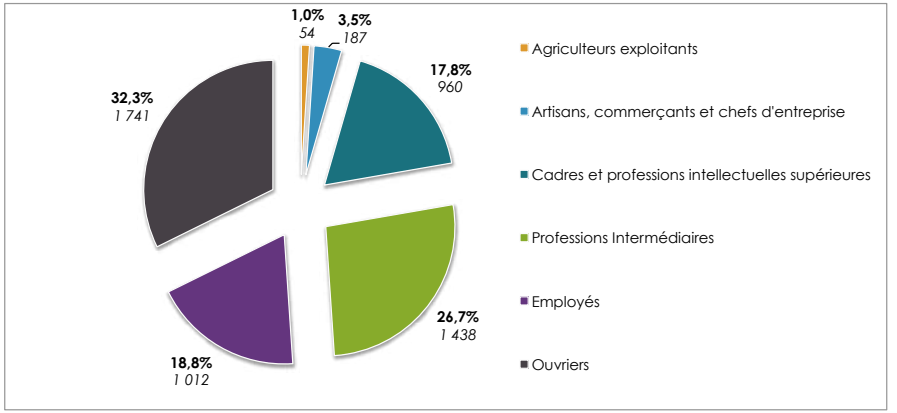

Différentiel entre les arrivées et les départs d'actions selon leur CSP en 2013
(Source : INSEE, RP, MIGCOM 2013 ; traitement EAU PROSCOT ; en points de pourcentage)

Arrivées - Départs	
Agriculteurs exploitants	0,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2,3
Professions Intermédiaires	1,5
Employés	-6,2
Ouvriers	1,4

Un recours plus fréquent aux transports en commun dans les communes dotées de gares et dans l'agglomération cherbourgeoise.

- Pour les communes rurales moins denses, la viabilité des transports en commun est moins évidente et renforce plus particulièrement la nécessité de réduire les déplacements contraints par une irrigation de l'offre d'équipements et services.

Part des actifs se déplaçant en transports en commun en 2013
(Source : INSEE ; traitement EAU PROSCOT)

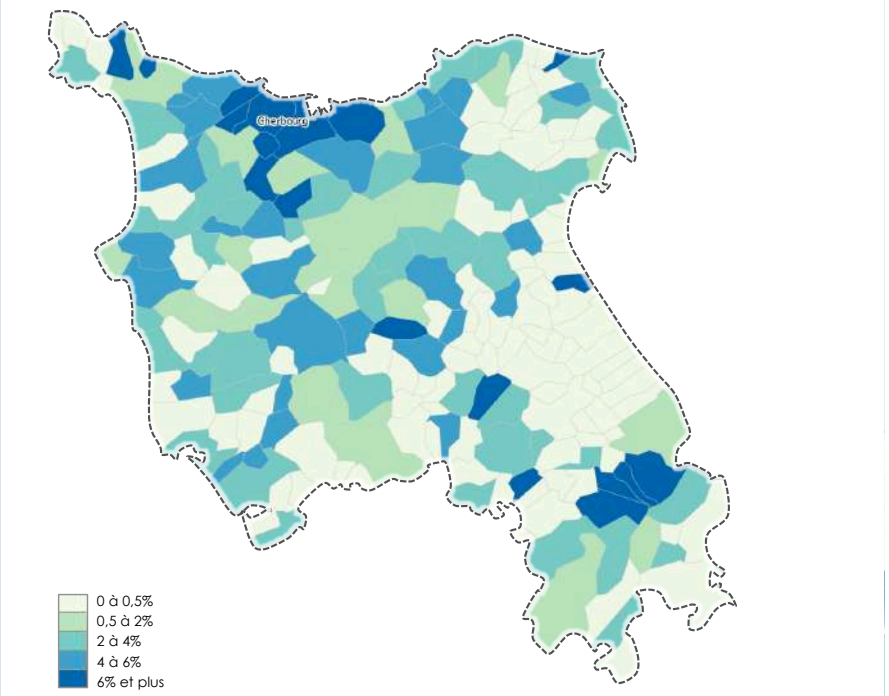

Mode de transports des actifs du SCoT
(Source : INSEE, RP, MIGCOM 2013 ; traitement EAU PROSCOT)

Mode de transport des actifs	Nombre	%
Voiture, camion, fourgonnette	65 052	79,7%
Marche à pied	5 430	6,7%
Pas de transport	4 289	5,3%
Transports en commun	3 817	4,7%
Deux roues	3 060	3,7%
SCoT du Pays du Cotentin	**81 648**	**100%**

Une prépondérance de la voiture certes, mais un recours conséquent à la marche !

- Les 175 000 résidents du SCoT réalisent en moyenne chaque jour de semaine environ 513 000 déplacements en voiture dont 84 à 85 % en tant que conducteur. Presque 200 000 déplacements sont réalisés entièrement à pied (dont 55% par les seuls habitants de Cherbourg-en-Cotentin, bien qu'ils ne représentent que 40% de la population ciblée).

Répartition modale des déplacements en 2016
(Source : Enquête Déplacements Ville Moyenne Cotentin 2017)

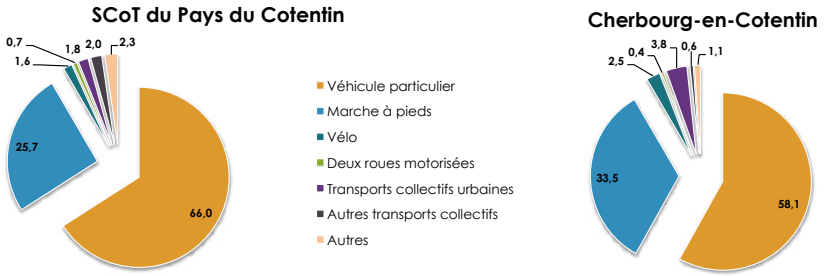

Des déplacements s'effectuant surtout au sein du territoire, traduisant une certaine autonomie et moindre ouverture vis-à-vis de l'extérieur : sur les 776 835 déplacements estimés par jour, 742 100 se font en interne.

Résumé synthétique des résultats de l'enquête
(Source : Enquête Déplacements Ville Moyenne Cotentin 2017)

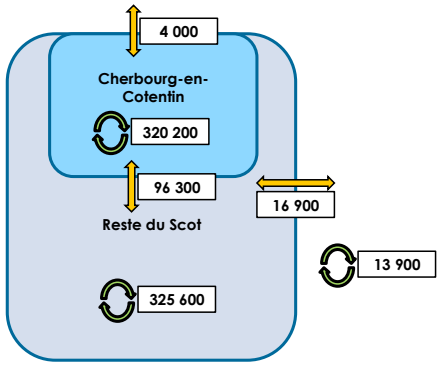

- Des bassins d'emplois plus attractifs que d'autres (13 et 18) du fait d'une industrie nucléaire pourvoyeuse de nombreux emplois et d'autres bassins plus autonomes (17 et 26).

- Un différentiel nord/sud marqué en termes d'intensité des flux.
- Certains bassins ne sont pas polarisés vers un secteur en particulier, ni vers eux-mêmes, et ne laissent pas ressortir de tendance forte. C'est le cas des secteurs 24 et 25 situés à la périphérie de l'aire d'étude et partageant leurs déplacements professionnels avec un nombre varié de destinations, y compris à l'extérieur.

Flux de déplacements professionnels entre secteurs et intra-secteurs (> 300).
(Source : Enquête Déplacements Ville Moyenne Cotentin 2017)

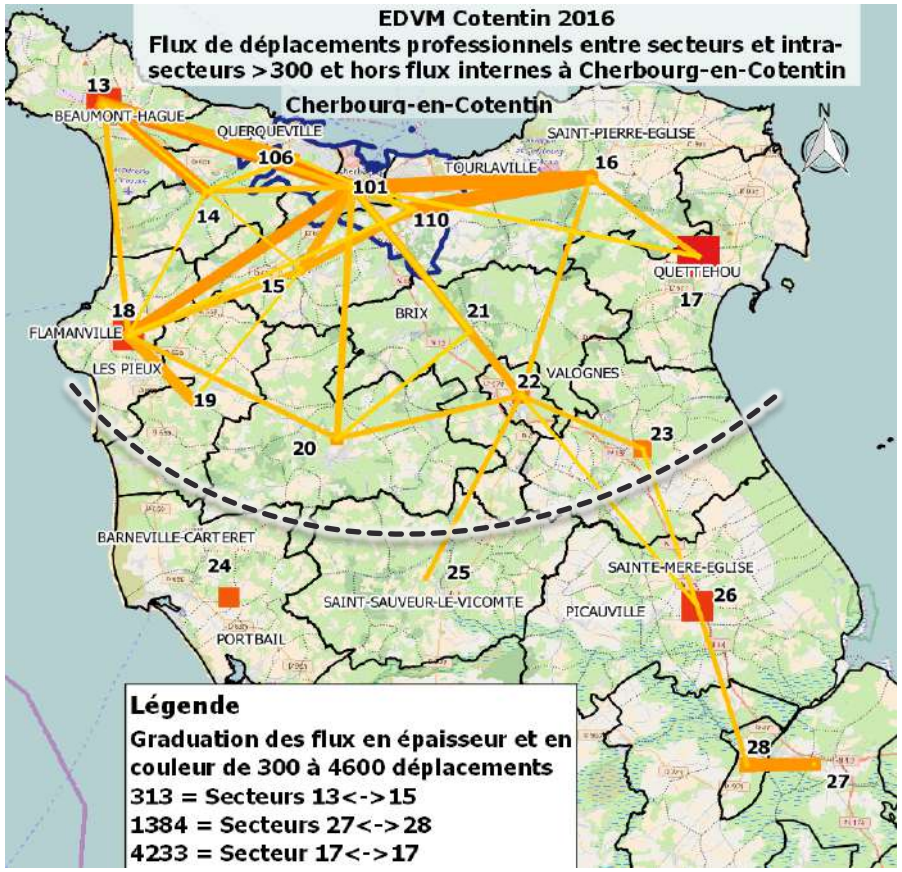

- Un usage des transports en commun d'abord conditionné par les horaires de passage et la proximité des arrêts au domicile et à la destination.

Les alternatives à la voiture : les conditions pour utiliser davantage les transports en commun
(Source : Enquête Déplacements Ville Moyenne Cotentin 2017)

A quelles conditions seriez-vous prêt à prendre le bus urbain ou un transport collectif pour le trajet domicile/ travail-études ?	% réponse 1	% réponse 2
Aucune (j'ai besoin de mon véhicule)	*32.42%*	*0.00%*
Des horaires de passage plus adaptés	23.69%	28.12%
Un/des arrêt(s) plus prêt(s)	21.38%	0.00%
Autres conditions	12.10%	12.52%
Une plus grande fréquence de passage	3.65%	25.09%
Moins de correspondances (trajet direct)	2.38%	11.20%
Un temps de parcours global plus intéressant	2.32%	10.36%
Un coût moins important	1.35%	12.12%
Plus de confort	0.68%	0.55%

22. COUVERTURE NUMÉRIQUE ET TELEPHONIQUE

La téléphonie : une couverture encore inégale du territoire en 4G.

- En dehors de l'agglomération cherbourgeoise et de ses environs, le territoire est peu couvert en réseau 4G, en particulier la CC de la Baie du Cotentin, le littoral est et une partie du littoral ouest.

Couverture 4G en 2015 par au moins un opérateur
(Source : ARCEP ; datafrance)

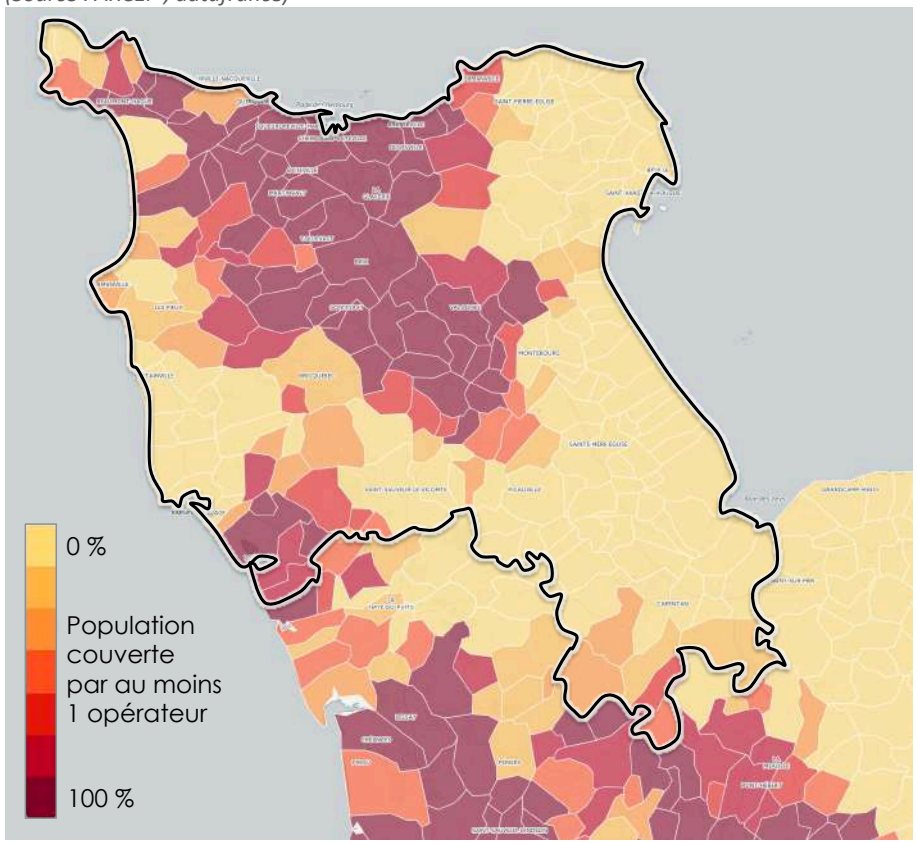

L'internet haut débit et la fibre, des engagements privés et publics à poursuivre pour une couverture optimale.

- En 2016, seules 4 anciennes communes du territoire étaient éligibles à la fibre à un débit supérieur à 30 Mb/s selon l'ARCEP : les anciennes communes d'Equeurdreville-Hainneville, Cherbourg-Octeville, La Glacerie et Tourlaville.
- Un territoire à l'accès numérique difficile dans les espaces ruraux.
- Le syndicat mixte Manche Numérique prévoit le déploiement de réseaux d'accès au très haut débit de nouvelle génération sur la totalité du département à horizon 2027. Les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) vont être déployés pour permettre un accroissement des débits et offrir a minima 100 Mbit/s symétriques sur la totalité du territoire.

La couverture en très haut débit du territoire
(Source : Observatoire du THD de France)

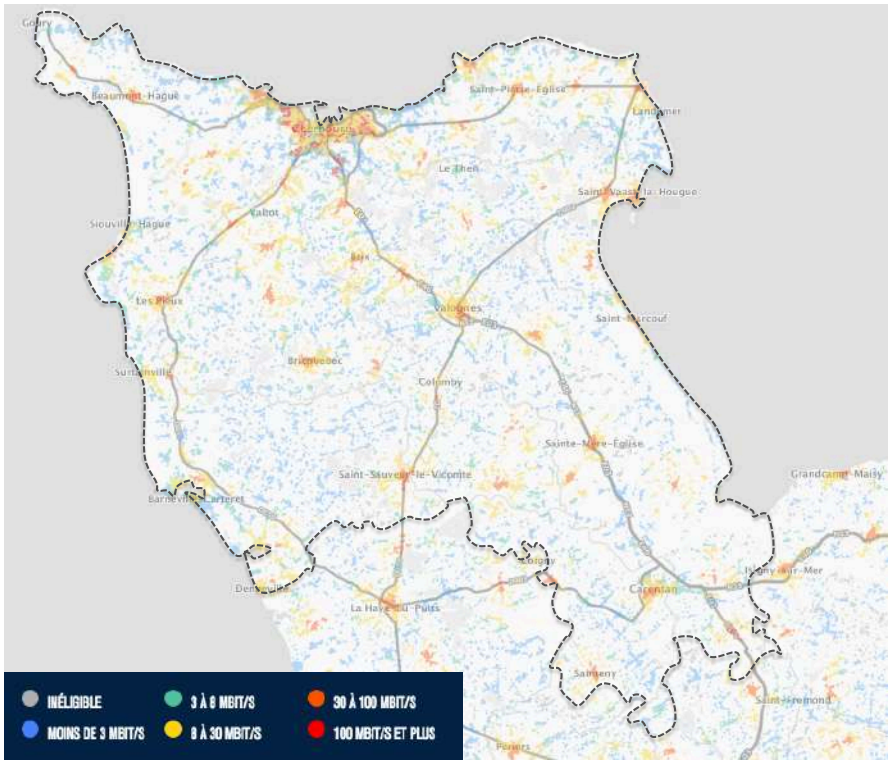

[SYNTHESE]

Atouts

- Une organisation de l'armature du Cotentin fortement déterminée par sa situation de péninsule avec un axe nord/sud principal, la N13, dont la mise à 2*2 voies concourt à une amélioration de son ouverture sur l'extérieur.
- Une lisibilité se traduisant par la juxtaposition d'un pôle principal de Cherbourg-en-Cotentin rayonnant qui se diffuse dans la moitié nord jusque Valognes et de pôles relais secondaires et intermédiaires structurants les espaces ruraux.
- Une contrainte géographique liée à l'éloignement du territoire du continent qui a pour conséquence de limiter l'évasion commerciale et dynamiser le secteur.
- Des formations supérieures en nombre encore limité, mais une mise en relation des entreprises et laboratoires de recherche qui participe à une montée en gamme en appui des spécificités et projets du territoire (EMR, industrie nucléaire).
- Le covoiturage, une pratique qui s'est développée spontanément et qui s'organise progressivement avec le soutien du Département pour démocratiser plus largement ce mode de déplacement (aménagement d'aires, création d'une plateforme en ligne) et aussi réduire les rejets atmosphériques.
- Une liaison ferrée unique, qui permet des temps de parcours compétitifs par rapport à l'automobile au sein du territoire.
- Des transports en commun par car qui maillent le territoire auxquels s'ajoute du transport à la demande offrant une alternative à la voiture pour les personnes les moins mobiles (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes en situation de précarité...).
- Un réseau de transport urbain dans la commune nouvelle de Cherbourg assez dense et circulant toute l'année, qui permet de répondre aux différents usagers (salariés, scolaires, ménages pour les loisirs...) et qui s'étoffe progressivement.
- Un territoire qui se prête assez bien à la pratique du vélo tant pour le tourisme que les loisirs à l'échelle de la presqu'île que pour les déplacements quotidiens à l'échelle de l'agglomération, précurseur dans l'aménagement de pistes et bandes cyclables (premier schéma en 1993).
- Des niveaux de trafics assez faibles en dehors de l'agglomération cherbourgeoise qui participent aussi à l'image d'un Cotentin préservé au cadre de vie apaisé.

Faiblesses

- Une densité d'équipements globalement plus faible que dans les territoires pris pour référence et ce, quel que soit le domaine de l'offre, à laquelle s'ajoutent des temps de parcours élevés pour les secteurs les plus éloignés des pôles (littoral est, sud du territoire).
- Une problématique de désertification médicale qui se fait sentir aussi dans un contexte de vieillissement structurel de la population et de médecins en fin de carrière.
- Une absence de grands événements fédérateurs et une offre culturelle de niveau métropolitain se limitant à quelques équipements (Cité de la mer, Le Circuit des musiques...) qui renforcent la notoriété et l'image de la ville cherbourgeoise auprès d'un public divers.
- Une organisation commerciale à deux vitesses entre un centre-ville cherbourgeois dont le niveau de vacance s'élève et la qualité des locaux inactifs se détériore, mais des périphéries attractives bâties sur le modèle des grandes surfaces de vente. Ces dernières, dans leur développement, privilégient des transferts créant des friches en même temps que l'artificialisation des terres.
- Une accessibilité interne au global assez bonne grâce à la maille routière (N13, D650, D901). Néanmoins, les espaces ruraux éloignées des pôles d'emplois (entre Saint-Pierre Église et Valognes, sud de la côte Est dans la région des marais...) sont sujets à une accessibilité plus délicate et s'orientent vers le réseau viaire secondaire.
- Une offre ferroviaire qui se dégrade entre Paris et Cherbourg du fait de temps de parcours qui s'allongent (3h10 aujourd'hui contre 2h45 en 2011).
- Un territoire doté d'un aéroport international qui ne le raccroche pas autant aux grands flux. Aussi, la visibilité de long terme demeure incertaine compte tenu d'une offre très limitée aujourd'hui (11 vols aller/retour annuels en 2017).
- Des transports interurbains présents, mais ne pouvant satisfaire les besoins de mobilité des actifs étant donné le cadencement limité et les flux de passagers trop peu nombreux pour élargir l'offre de passages.

PROJETS

- Orientations pour l'organisation de l'aménagement commercial du rapport d'étude de décembre de 2015 commandité par la commune nouvelle
  - Renforcer l'attractivité du pôle centre en tant que pôle de rayonnement : qualifier les boucles de cheminement essentielles connectées au Eleis, faire évoluer la commercialité hors linéaires commerciaux prioritaires, conforter la diversité commerciale du centre-ville, placer le commerce de centre vile dans les comportements et attentes des consommateurs du XXIème siècle
  - Pérenniser le pôle sud comme pôle de rayonnement : repositionner le débat à l'échelle du SCoT du Cotentin en mobilisant les acteurs locaux, privés et publics pour devenir un projet commun (gouvernance), concentrer les possibilités de développement commercial au sein du pôle (outil réglementaire)
  - Orienter le développement commercial des pôles est et ouest comme pôles majeurs répondant aux besoins de la commune nouvelle : positionner les pôles majeurs comme acteurs de la réponse aux besoins courants et récurrents de la population de la commune nouvelle et de ses abords immédiats (gouvernance), concentrer les possibilités de développement au sein des pôles (outil réglementaire)
  - Conforter les pôles de proximité et les pôles intermédiaires dans leur fonction de maillage du territoire en services : adapter le zonage et le règlement du PLU pour encadrer l'évolution des pôles intermédiaires et de proximité (outils réglementaires), conforter le maillage avec l'accueil d'un nouveau site de proximité sur Equeurdreville sud sous réserve de viabilité économique dans le cadre d'un projet à portage privé, accompagner la dynamique des actions collectives locales des pôles intermédiaires de proximité.

- RN 174 – Achèvement de la liaison Saint-Lô – Carentan (CPER 2015-2020)
  - Cette opération vise à achever l'opération de mise à deux fois deux voies de la RN 174 entre Saint-Lô et Carentan et tout particulièrement de la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales et de la remise des ouvrages aux collectivités (voirie locale, ouvrages d'art, ancienne RN 174).
- Axe Paris - Caen - Cherbourg (CPER 2015-2020)
  - Pour contribuer à un meilleur fonctionnement de cette ligne, des installations de voies et de signalisation sont inscrites au CPER pour une meilleure compatibilité entre le matériel roulant et l'infrastructure et notamment les opérations suivantes sur le territoire du SCoT :

    - allongement des quais des haltes péri-urbaines pour accueillir des rames plus longues et mise en compatibilité de l'infrastructure et des matériels roulants par la fiabilisation des installations de voie ;

    - ajout d'appareils de voie sur les voies de service en gare de Cherbourg pour une meilleure souplesse d'exploitation, ... ;

    - mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au niveau des quais ou/et passages dénivelés.

- Bus à Haut Niveau de Service ou Bus Nouvelle Génération à Cherbourg-en-Cotentin (horizon 2019-2020 pour le début des travaux)
  - Afin de rendre l'offre de transport en commun compétitive par rapport à la voiture individuelle, l'ancienne CUC projette la création de deux lignes de BHNS, toutes deux empruntant un tronçon commun et desservant 50% de la population et des emplois sur 18 km de tronçon total :

    - Une ligne littorale reliant Querqueville à Tourlaville (1 bus / 12 minutes) ;

    - Une ligne Sud reliant Octeville à la gare de Cherbourg (1 bus / 10 minutes).

  - Le projet intègre quatre pôles d'échange (gare de Cherbourg, mairie de Cherbourg, mairie de Querqueville, Northeim) et une réflexion sur l'évolution des capacités de stationnement et les mesures d'accompagnement nécessaires en particulier dans l'hypercentre. L'opportunité de développer des parcs relais est à étudier.

Proposition d'une armature commerciale
(Source : étude PIVADIS, CUC, décembre 2015)

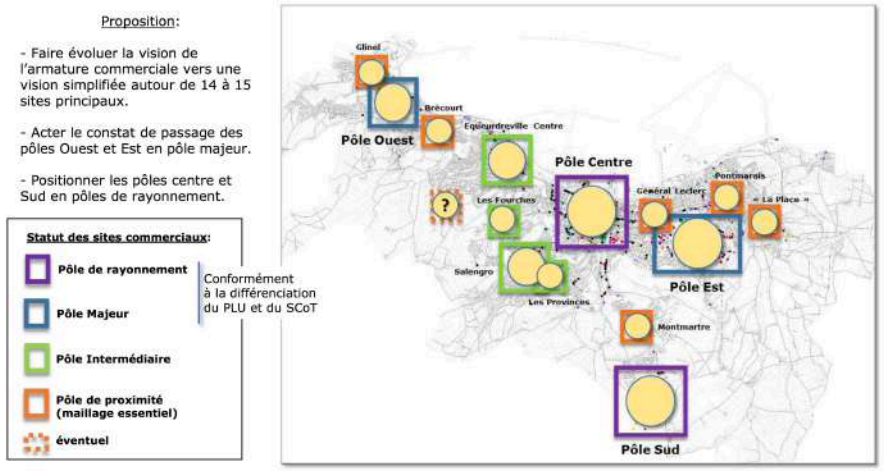

Les différentes options de tracés envisagés en 2015
(Source : dossier de concertation de 2015)

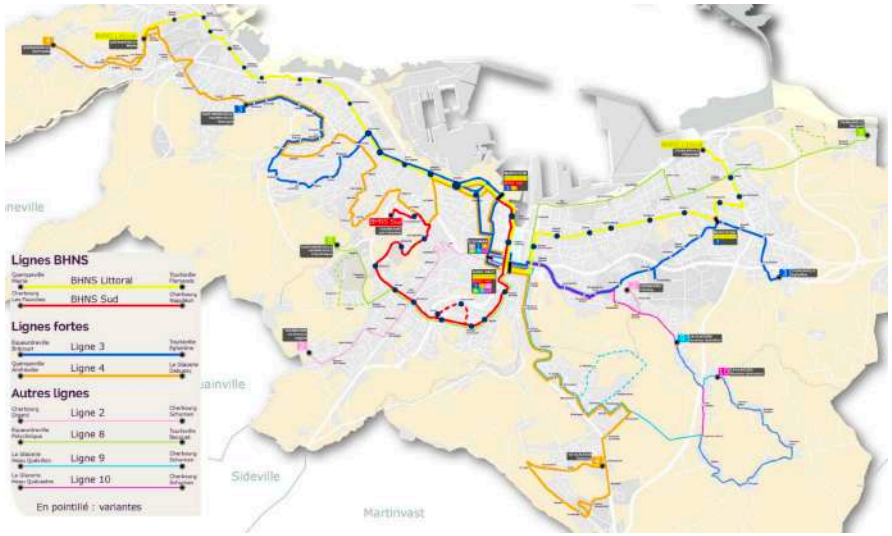

DEFIS

- Réorganiser l'offre commerciale en adéquation :
  - Aux nouveaux modes de consommation (vente à distance, recherche d'efficacité et achats sur les trajets domicile/travail, intérêt moins fort pour les bâtiments « boites » des zones commerciales...),
  - Aux repositionnements commerciaux (mise en adéquation des grandes enseignes de jardinerie et loisirs, reconfiguration des hypermarchés avec espaces dédiés à l'électroménager, à la culture...),
  - Aux commerces de centre, pour porter plus spécifiquement la réflexion dans le cadre de l'aménagement des futures lignes BHNS et d'une meilleure attractivité « événementielle ».
- Se saisir de la problématique du vieillissement de la population pour structurer une silver économie qui dépasse la mise en place de structures de santé spécialisées, mais s'attache également à l'offre de loisirs, de tourisme ou encore de transports pour des personnes âgées encore mobiles et actives en concordance au projet de Silver Normandie.
- Permettre aux jeunes de se divertir, s'épanouir, et s'installer de manière pérenne dans le territoire ou d'y revenir par une montée en gamme des services et équipements culturels et de loisirs notamment.
- Organiser la complémentarité de l'offre de transports pour démultiplier les possibilités de se déplacer et rendre fonctionnel le rabattement par une coordination des différentes Autorités Organisatrices des Transports et l'aménagement de nœuds de mobilité (gares multimodales, zones d'activités et d'emplois...) pour réduire les flux automobiles et les rejets atmosphériques.
- Favoriser plus largement le déploiement des mobilités durables (véhicule électrique et hydrogène, nouvelles formes de covoiturage, autopartage, autostop organisé...) et étendre le réseau de pistes et bandes cyclables aux micros-bassins de vie pour offrir une alternative sécurisée aux déplacements de proximité en accroche des attracteurs, pôles de services et d'emplois pour un cadre de vie plus agréable.
- Une accessibilité numérique à poursuivre qui implique une réflexion sur les usages en cohérence aux nouveaux modes de vie et de travail (télétravail, tiers-lieux, co-working, Massive Open Online Course, e-tourisme, e-services...) et besoins des entreprises (stockage de données, rapidité et maitrise des échanges, ...).

- Porter la réflexion sur le niveau des services et équipements sur le territoire et ses communes pour accroitre l'attractivité dans un contexte de baisses de dotations publiques et de concurrence territoriale entre Cherbourg et les villes moyennes et autres agglomérations.
- Ouvrir le territoire vers l'extérieur notamment au travers d'une réflexion plus ciblée en matière de transport maritime et fret.

23. ASSISE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

Géologie : La Presqu'île du Cotentin, à la rencontre du Massif Armoricain et du Bassin Parisien

Le sous-sol du territoire est composé de terrains d'âges variés, allant des terrains antécambriens aux formations plus récentes, tertiaires et quartenaires.

Le **Massif Armoricain**, né à l'ère primaire, couvre une large partie ouest de la presqu'île.

Les terrains les plus anciens se rencontrent à la pointe de la Hague, constitués essentiellement de gneiss. Les terrains antécambriens ou briovériens affleurent plus au sud et sont formés de schistes, grès ou encore cornéennes.

Des terrains primaires plus récents affleurent dans toute la moitié occidentale du Cotentin et sont constitués de grès, schistes et plus rarement du calcaire.

Des roches plutoniques se sont mises en place à différentes époques au sein des formations anciennes (granites, diorites).

Le **Bassin Parisien**, en s'emboitant dans le Massif Armoricain, a facilité l'accumulation de sables, d'argiles et de calcaires en couches successives.

Les couches d'âge tertiaire et quaternaire ancien sont constituées de calcaires, argiles, sables plus ou moins grossiers et faluns poreux (sables coquilliers) circonscrites dans les bassins sédimentaires de l'Isthme du Cotentin et dotées de forts potentiels aquifères.

Enfin, des formations récentes de sables dunaires bordent les côtes. Les alluvions récentes sont argileuses et tourbeuses.

La géologie du territoire du Pays du Cotentin
(Source : DDTM, BRGM, décembre 2014)

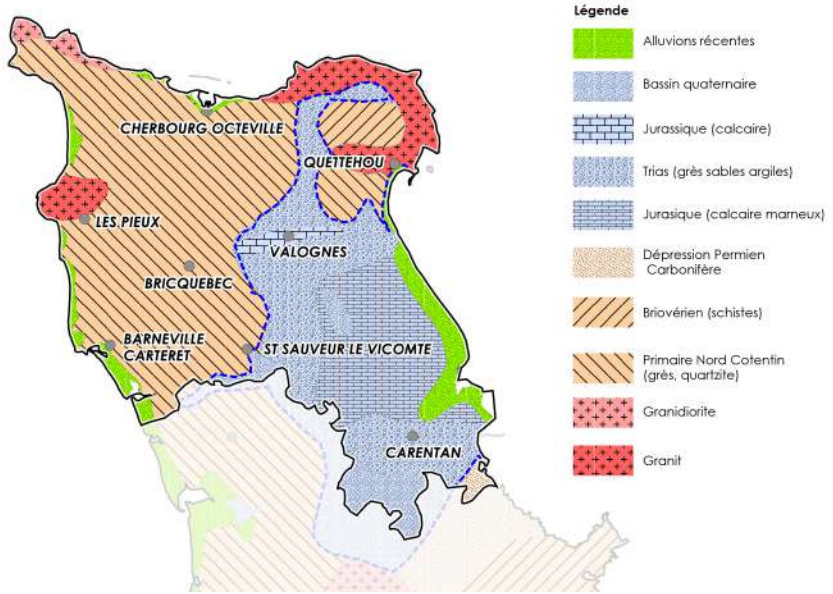

Les principaux cours d'eau du territoire
(Source : département de la Manche ; traitement : EAU)

Principaux cours d'eau	Altitude source	Longueur	Principales localités traversées
La Douve	*130 m*	*78,6 km*	*Saint-Sauveur-le-Vicomte*
Le Merderet	*65 m*	*36,4 km*	*Chef-du-Pont / Valognes*
La Divette	*95 m*	*27,6 km*	*Cherbourg en Cotentin*

Topographie et hydrographie : un relief plus ou moins tourmenté, ayant façonné des vallées riches en cours d'eau

De cette diversité des sols résultent plusieurs niveaux de reliefs, plus accidentés dans la frange nord-ouest du territoire. De **hautes collines** culminent à 180 mètres dans la Hague et au sud de Cherbourg-en-Cotentin.

Passé Barneville-Carteret, se développent au sud de **bas plateaux** d'une quarantaine de mètres d'altitude, hérissés de collines isolées qui les surplombent d'une centaine de mètres. Ces basses terres se prolongent à l'est sur les calcaires du Bassin Parisien. Elles s'imbriquent avec le **marais**, qui se développe à une altitude inférieure au niveau des plus hautes mers.

La proximité du territoire à la mer lui vaut un chevelu hydrographique très dense, organisé par différents cours d'eau.

Le cours d'eau le plus important est la rivière de la **Douve**, qui prend sa source au sud de Cherbourg et s'écoule ensuite vers le sud-est en direction de l'Isthme du Cotentin. Avec ses nombreux affluents, elle correspond au plus grand bassin versant du territoire.

En aval de Carentan, la **Douve** et la rivière la **Taute**, qui s'écoule du nord au sud, se rejoignent pour former, en aval de la confluence, le Canal de Carentan à la mer qui est soumis à l'influence des marées.

Les autres cours d'eau (la Diélette, la Divette, la Saire,...) sont de taille plus modeste et s'écoulent rapidement en direction de la mer.

Le réseau hydrographique et le relief du territoire
(Source : Géoportail ; réalisation EAU)

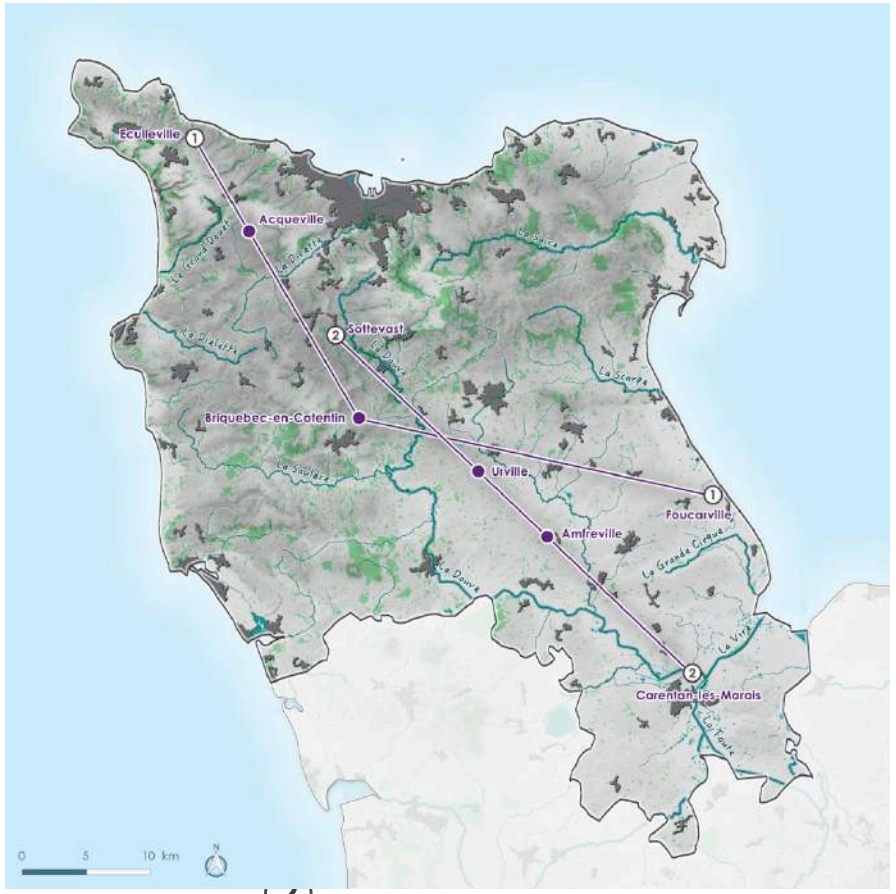

La topographie du territoire
(Source : Topographic-map)

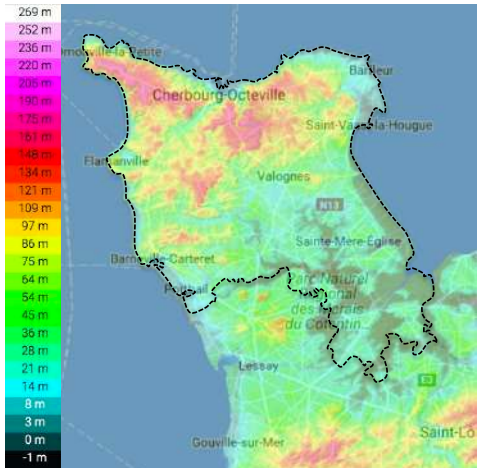





24. PAYSAGE D'INSCRIPTION

La « presqu'île », une configuration géographique singulière s'affranchissant des unités paysagères continentales.

Le territoire du SCoT occupe la partie septentrionale de la presqu'île du Cotentin, faisant de ces espaces une immense avancée continentale dans la mer en prolongement du Coutançais et du St-Lois situés plus au sud.

En dehors des considérations de flux de déplacements, il constitue au plan paysager **une destination et non un espace de passage ou transitoire** qui pourrait être compris entre plusieurs autres grandes entités régionales.

A cette typicité propre s'ajoute le fait que le territoire est entouré par l'eau via trois façades littorales et une façade continentale matérialisée par les marais du Cotentin et du Bessin au sud.

Cette géographie particulière expose un large spectre de milieux liant des séquences continentales, littorales et intermédiaires (marais) conférant finalement à chaque espace un intérêt paysager particulier.

Les unités paysagères du Pays du Cotentin

(Source : Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie ; réalisation EAU)

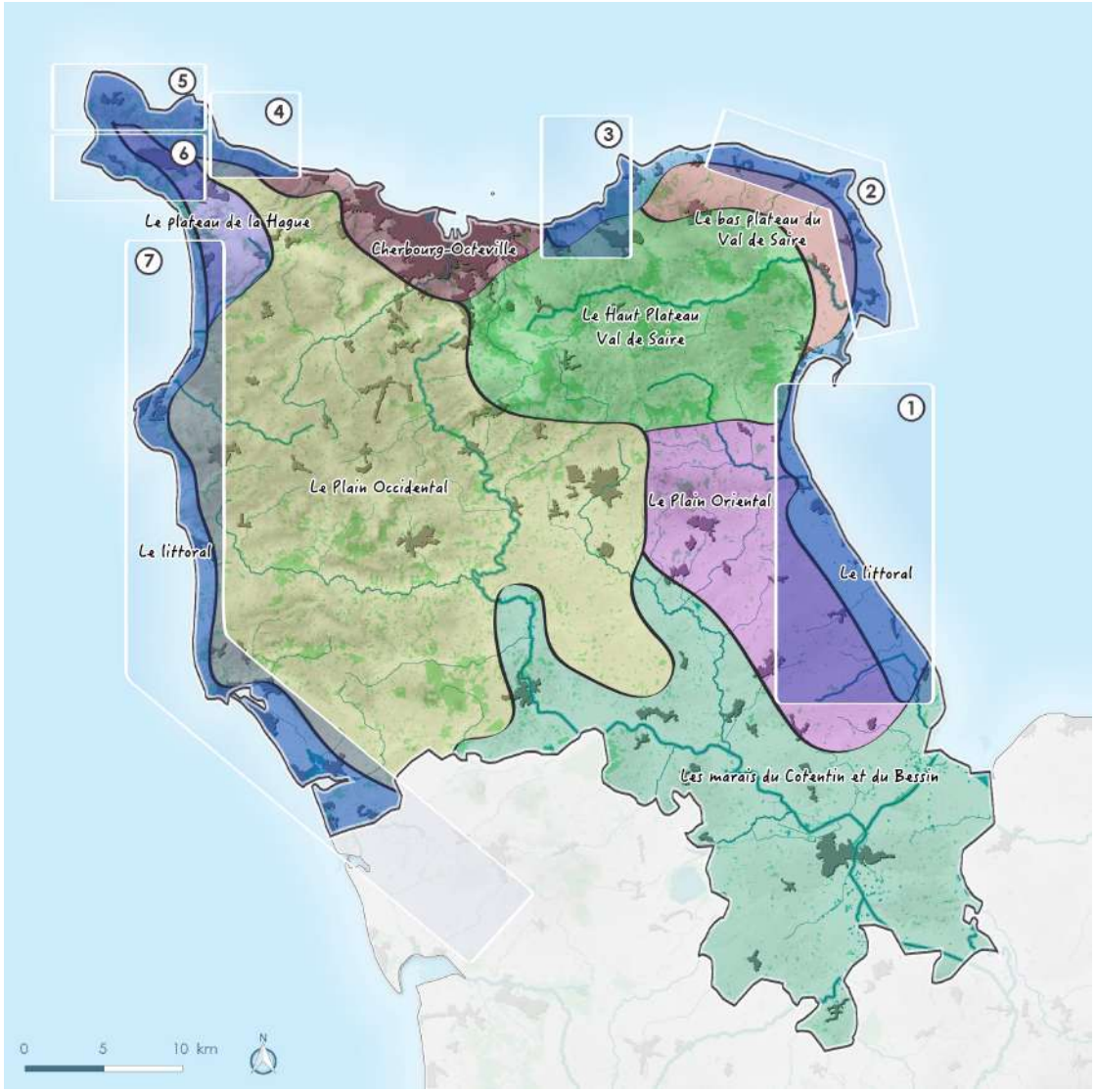

① La côte méridionnale est de la Baie des Veys à Saint-Vaast

② La côte nord-est de Saint-Vaast aux abords du Cap Lévi

③ La côte nord du Cap Lévi à Cherbourg-en-Cotentin

④ La côte nord d'Urville à Digulleville

⑤ La côte nord-ouest de Digulleville à Auderville

⑥ La côte nord-ouest de Vauville à Auderville

⑦ La côte ouest de Vauville à Donneville

Des unités paysagères aux typicités fortes et contrastées.

Les marais du Cotentin et du Bessin

Bénéficiant d'un appareil de valorisation et de gestion via un **Parc Naturel Régional**, les Marais du Cotentin et du Bessin s'étendent sur de très grandes superficies dont la présence de l'eau, plus ou moins discrète, dégage de grandes ouvertures.

Ils se composent d'une variation fine de milieux :

- Les **grands marais et la Baie des Veys** forment de vastes étendues humides et planes qui mutent lors de la montée des eaux, passant de scènes de prairies à plan d'eau peu profond laissant dépasser une pointe de couverture herbacée.
- Les **marais de grande vallée** constituent les amorces amont des grands marais logés en fond de talwegs amples et relativement réguliers. Le paysage est ici nuancé par un mélange de surfaces humides dénudées, bocage et petits boisements.
- Les **Coteaux et espaces montueux** jalonnent les zones de marais. Partant des points aux versants longs et accentués des secteurs de St-Sauveur-le-Vicomte et La Haye, ils forment la vallée de la Douve qui progressivement s'élargit et s'adoucie vers l'aval pour investir les grands marais nord de Carentan.
- Les **espaces bocagers** plongent dans les zones de marais et détiennent un niveau de qualité différencié, pouvant autant former des doubles strates que des petites haies.







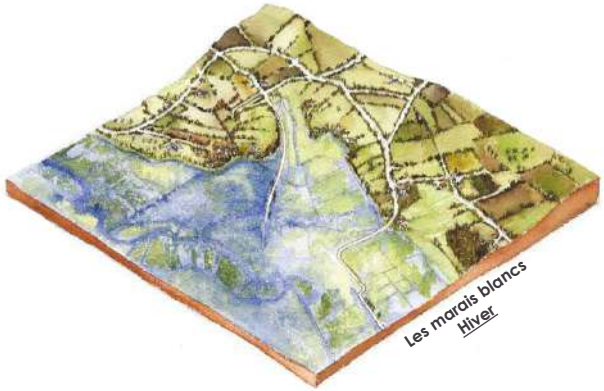

Les paysages du bocage

Ils s'étendent dans l'arrière-pays du Cotentin en occupant près de 75% de la superficie du territoire. Non univoques, ils détiennent des variantes nuancées :

- Le **Plain occidental** est l'expression de l'image archétype du bocage normand paisible. Les scènes paysagères se composent de vallonnements récurrents créant des courbures variées et rarement interrompues par des lignes anguleuses ou abruptes.
- Le **Plain oriental**, peu différent de l'occidental, s'en distingue par des haies bocagères plus hétérogènes, des vallons moins prononcés et des ouvertures plus nombreuses, sur les marais du Cotentin et Utah Beach notamment.
- Le **Plateau Haut Val de Saire** regroupe les principaux massifs boisés du territoire, principalement composés de chênes et de hêtres. Les liaisons milieux forestiers/bocagers sont très fortes leur conférant une position dominante dans le paysage.



➲ *Les paysages arrière-littoraux particuliers*

Ces paysages tissent des liens particuliers avec les entités paysagères littorales voisines, dans un rapport tant direct (plateau de la Hague) que plus discret (bas plateau du Val de Saire).

- Le **bas plateau Val de Saire** entretient des rapports de co-visibilité peu fréquents et parfois indirects (haies formant un rideau translucide) avec l'espace côtier. Socle de pratiques maraîchères, le paysage est teinté de couleurs originales et plus ponctuellement d'une maille assez lâche de haies bocagères.
- Le **plateau de la Hague**, ouvert aux vents et au ciel, offre des panoramas extrêmes sur le littoral créant ainsi un contraste saisissant avec les sites bocagers très paisibles voisins. Ponctuellement, quelques vallons couverts de boisements, prairies bocagères et landes viennent dynamiser les scènes côtières et faire pénétrer les ambiances maritimes plus vers l'amont.

➲ *Les paysages littoraux*

Le littoral du Cotentin ne se limite pas à un seul et même type de paysage maritime. Au contraire, il est scandé par une importante diversité d'espaces côtiers aux caractéristiques contrastées.

- La **côte méridionale est de la Baie des Veys à Saint-Vaast** est sans contraste franc avec les espaces bocagers amont excepté localement dans les zones boisées ou au relief accentué. De l'amont vers l'aval, le bocage est de plus en plus lâche et s'ouvre sur des marais sauvages, qui laissent eux même place à un cordon littoral étroit et sableux.
- La **côte nord-est de Saint-Vaast aux abords du Cap Lévi** fait le prolongement des grands espaces maraichers du plateau bas du Val de Saire qui s'achèvent sur la mer par une côte de faible hauteur. Le paysage est vaste et peu contrarié par la présence de l'arbre.
- La **côte nord du Cap Lévi à la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin** est plus découpée et s'achève par un platier granitique formé par le haut dénivelé du plateau Val de Saire au sud qui fond en douceur vers la mer. Les flancs de cette falaise sont recouverts de terres cultivées, haies bocagères et prairies. Le caractère maritime est plus marqué que dans l'entité précédente.
- La **côte nord d'Urville à Digulleville** forme un ensemble très sauvage offrant des panoramas majestueux sur l'océan. Les falaises hautes forment une ligne de côté ondulée, créant parfois des plages de faibles linéaires et profondeurs. Dans leur partie basse, les falaises sont rocheuses et verticales et dans leur partie haute, couvertes de landes et très au sommet de terres agricoles.
- La **côte nord-ouest de Digulleville à Auderville** se caractérise dans ce secteur par une falaise morte de grande hauteur en amont et la ligne de côté formée par des falaises droites d'une vingtaine de mètres de haut. Le paysage, régulier et horizontal, montre une organisation dense de terres agricoles encloses par des murets en pierre sèche.
- La **côté nord-ouest de Vauville à Auderville** comporte des similitudes avec la côté nord du plateau de la Hague avec une limite mer-continent formalisée par des falaises élevées (100m) qui laissent apparaître en partie basse des flancs rocheux abrupts et des landes en partie haute.
- La **côte ouest du Cotentin, de Vauville à Donneville**, se compose d'une succession de vastes anses sableuses et régulières séparées par des capes rocheux. Cette entité accueille de nombreux espaces naturels et paysasagers d'exception parmi lesquels peuvent être cités la Baie du Houget, le port de la Diellette et les falaises de Flamanville, le Cap de Carteret...

➲ *Les paysages urbains*

- Le continuum urbain de **l'agglomération cherbourgeoise** est enserré entre la mer au nord et des coteaux élevés et abrupts au sud, et se développe en forme d'anse le long du littoral.
- Les lisières urbaines sont dessinées dans l'ensemble très nettement, permettant aux espaces urbanisés de côtoyer de très près les espaces bocagers et boisés environnants. Le développement de la commune nouvelle s'est contenu aux limites de plateaux sans investir les vallées plus en amont. Il s'est davantage réalisé parallèlement au littoral, s'étendant principalement vers l'est. La périurbanisation de Cherbourg-en-Cotentin est effectivement visible vers le Val de Saire à l'est, mais aussi la Hague, à l'ouest.


Anse de Seninval et Nez de Jobourg


Le Cap Lévi


Le baie des Veys


Les falaises de la Hague – Jean-François Millet


Dunes à Portbail

Un Cotentin confronté à des évolutions plus ou moins fortes.

- La **Côte ouest du Cotentin** se voit confrontée aux évolutions liées au développement industriel et au tourisme (occupations balnéaires en lotissements, implantation d'équipements, extension du port et centrale de Flamanville...).
- La **côte sauvage de la Hague** subit peu de pressions car son exploitation, tant agricole que touristique (la disposition de la côte ne permet pas le mouillage des bateaux), est peu aisée. Seule la création de la retenue d'eau des Moulinets est venue artificialiser quelque peu ce paysage.

  Le caractère sauvage de cette séquence ne pourra être préservé qu'en régulant sa fréquentation : aménagement du sentier des douaniers, préservation des murets et gestion des plantations qui ont tendance à s'embroussailler...
- Les **paysages de la basse plateforme de la Hague** sont menacés par l'abandon progressif de l'exploitation agricole, les prairies se voyant progressivement envahies de ronces et de fourrés. De même, de nouvelles constructions viennent garnir les villes, mais avec des matériaux différents de la pierre, ce qui altère l'identité bâtie du site. Le patrimoine ancien n'est quant à lui pas toujours préservé (jetées des ports...).
- Les **falaises de la Hague et les sommets des coteaux**, peu accessibles, échappent aux transformations importantes. Sur la partie occidentale, le réseau de haies est alors peu modifié, même si les usages évoluent (les labours remplacent les prairies). Concernant le paysage bâti, si le développement des résidences secondaires a parfois mené à des restaurations de bâtiments anciens, des maisons à crépi clair s'implantent pas endroits, venant altérer l'identité de l'endroit, autrefois uniquement marquée par la pierre.
- Les **espaces de la Côte septentrionale du Cotentin, entre Cherbourg et Barfleur**, sont cependant menacés par les drainages et vidanges souterraines vers la mer. De même, la progression péri-urbaine de Cherbourg colonise la partie occidentale de cette côte, où viennent s'implanter de banales maisons aux toits de tuiles.
- Sur la **côte du Val de Saire**, des conflits peuvent potentiellement exister entre les différents usages de cette façade littorale, entre ostréiculture, navigation de plaisance, fréquentation touristique (île Tatihou...).
- Dans le **Plain (plages et marais littoraux)**, l'habitat balnéaire demeure peu important sur le cordon dunaire, mais certains développements résidentiels rompent avec le style architectural traditionnel. De même, certaines cultures viennent fragiliser le revers des dunes. Par ailleurs, la sous-utilisation agricole du marais amène à un enfrichement des terres, avec une extension des bosquets de saules et d'aulnes.
- Dans la **Baie des Veys**, les polders agricoles n'attirent plus entrainant la relâche de leur gestion et un manque d'entretien de certaines digues. Des projets envisagent même d'en remettre une partie en eau. De même, les parcs à huîtres s'envasent. Seule l'activité agricole permettrait de maintenir ces paysages, qui assurent la transition entre plaines agricoles et étendue marine.
- Sur le **sud de la côte ouest**, si l'activité touristique n'a pas encore bétonné les paysages de cette côte, elle se ressent par l'implantation de lotissements, comme à Barneville-Plage ou encore Denneville-Plage. Tandis que d'autres espaces rassemblent encore un bâti discret, comme à Portbail.
- La politique menée par le Parc Naturel Régional tend à redonner aux **marais** une variété d'usages, en combinant agriculture, protection des zones humides, tourisme, chasse, pêche, entretien du patrimoine naturel et bâti. Il s'agit d'arriver à les concilier, à trouver un équilibre entre eux pour ne pas altérer le fonctionnement écologique et les paysages de ces marais.
- Sur le **bas Val de Saire**, des politiques de replantation de haies sont menées. En revanche, la périurbanisation cherbourgeoise se fait sentir sur la partie ouest de cette entité paysagère, avec de nouvelles maisons.
- Dans **l'espace aggloméré**, des quartiers résidentiels pavillonnaires prennent place dans les villes et villages périurbains, venant parfois banaliser le bâti de ces espaces.

  Une urbanisation linéaire est également visible le long des axes de communication partant de Cherbourg-en-Cotentin, venant étirer le bâti et éroder les liens avec les centre-bourgs, et menaçant la qualité paysagère des entrées de ville en brouillant la netteté des lisières urbaines.

25. MOTIFS PAYSAGERS

Un motif naturel majeur du territoire : le bocage.

En lien avec un système agricole orienté principalement vers l'élevage, le motif bocager est récurrent sur le territoire du SCoT et occupe de nombreux rôles :

- Protection vis-à-vis du vent,
- Accueil de la biodiversité (faune comme flore),
- Maintien du sol,
- Gestion des ruissellements,
- Délimitation des propriétés,
- Fourniture en bois,
- Qualification paysagère (en ayant un rôle de repère visuel pour le visiteur, en rythmant les espaces).

5 espaces bocagers sont identifiables au sein du SCoT :

- **1.** Le Cotentin secret au vert bocage
- **2.** Le Plain, haies rabaissées et grand damier
- **3.** La Hague des grands horizons, un bocage à longues perspectives sur les landes
- **4.** La Hague bocagère
- **5.** La Manche centrale

Bocage à mailles serrées
(Source : PNR des Marais du Cotentin et du Bessin



Bocage à mailles larges
(Source : PNR des Marais du Cotentin et du Bessin



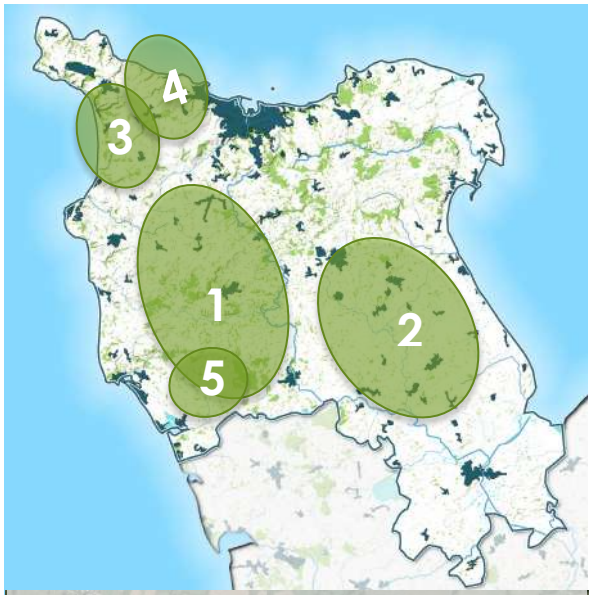

Les espaces bocagers principaux du SCoT
(Source : réalisation EAU)

Le bocage dense du Plain Occidental



Le maillage bocager liant les boisements du Plateau haut du Val de Saire



Le bocage plus lâche du Plain Oriental



➲ *1. Le Cotentin secret au vert bocage*

Au sein de cette séquence paysagère, les haies sont très denses, et s'étendent sur une succession de collines, qui créent des paysages en tableau, sans réelles lignes directrices. Les points hauts de cette sous entité se situent entre 130 et 170 mètres, et les dénivellations dépassent les 50 mètres dans la vallée de la Douve. Les parcelles du bocage demeurent très petites, et sont encloses de denses haies et de nombreux arbres de haut jet, fermant alors la plupart du temps les perspectives, et donnant un caractère très intime à ces espaces. Malgré le développement récent des labours, la prairie continue à dominer.

L'habitat dispersé se dissimule aisément dans ce bocage dense.

- Mis à part quelques remembrements aux abords de la RN13, le bocage n'a que peu évolué. Seule la zone proche du littoral n'est plus peuplée d'ormes. Les arbres se raréfient cependant, faute du renouvellement de la haute strate des haies. Par ailleurs, les nouvelles constructions en crépi clair se font plus présentes et visibles, notamment dans l'extension urbaine des Pieux, sans réelle insertion paysagère.

➲ *2. Le Plain, haies rabaissées et grand damier*

Cet espace bocager, plus ouvert, est caractérisé par ses grandes mailles, traversées par les voies de communication rayonnant de Cherbourg. Il est bordé à l'ouest par les marais entourant le cours du Merderet, et à l'est par ceux se situant derrière l'estran littoral allant de la baie des Veys au Val de Saire.

Ce bas plateau légèrement ondulé est habillé d'un damier de grandes parcelles de plusieurs hectares consacrés en majorité à la prairie et à l'élevage bovin, qui a progressivement remplacé les labours du XVIème siècle. Cependant, dans les années 1970, les ormes, qui constituaient presque la totalité de la strate arborée des haies, ont été frappés par la graphiose, ouvrant alors le paysage « aplati ».

- Depuis quelques années, certains agriculteurs accompagnés du Parc Naturel Régional se sont investis dans la replantation de haies afin de redonner noblesse à ce paysage, principalement autour de Sainte-Mère-Eglise.

➲ *3. La Hague des grands horizons, un bocage à longues perspectives sur les landes*

Ce paysage autrefois ouvert, sauvage et naturel, dominé par les landes et où l'homme demeurait absent, valait à cette unité paysagère le surnom de « Finistère Normand ». Le plateau de la Hague s'élève à 180 mètres d'altitude et se caractérise par des vents forts, auquel ne résistent pas les arbres, ce qui explique la végétation basse et l'omniprésence des landes jusqu'au XXème siècle, où certaines furent transformées en prairies et découpées en parcelles.

- Avec la construction de l'usine de retraitement des déchets radioactifs de la COGEMA, cet espace s'est vu modifié mettant en scène une confrontation brutale entre la nature sauvage et les lourdes installations industrielles accompagnées de ses voiries surdimensionnées, peu intégrées paysagèrement. En dehors de l'usine, les constructions demeurent rares.
- Une tendance à la déprise agricole a épaissi les limites d'enclos, marquées par un progrès des ronces.

➲ *4. La Hague bocagère*

Cette sous-unité, davantage protégée des vents forts que sa voisine, est caractérisée par une végétation plus arborée, luxuriante. Les haies bocagères y sont plus touffues et le paysage plus cloisonné. Les parcelles sont destinées équitablement à l'élevage et aux céréales.

Le bâti y est très présent (en lien avec le desserrement de Cherbourg), tout en demeurant cependant caché par le bocage.

- De plus en plus, les formes bâties qui émergent en conséquence de la pression urbaine cherbourgeoise se banalisent, rompent avec les constructions traditionnelles (crépis, toits d'ardoises...) et s'organisent en vastes lotissements.
- Les vallons sont soumis à une déprise, leur accès plus difficile décourageant les agriculteurs. Les friches ont alors tendance à s'y étendre.
- Enfin, cette sous-unité paysagère est fortement marquée par des infrastructures importantes (route départementale 901 peu intégrée, pylônes et lignes à haute tension...).

➲ *5. La Manche centrale*

Le périmètre du SCoT n'est concerné que par l'extrême nord de cette unité paysagère. Sa structure bocagère en fait un espace « opaque » aux perspectives visuelles fermées, accentuées par un relief très faible. L'habitat y est dispersé, et partiellement caché par les écrans végétaux que sont les haies et vergers.

C'est également la diversité, architecturale mais aussi d'essences végétales, qui caractérise cette unité paysagère.

- Une absence d'entretien amène parfois la haute strate des haies à s'éclaircir, voire à disparaître.
- Si l'élevage laitier domine toujours sur cette séquence, l'intensification des cultures de maïs ainsi que la réduction du nombre des exploitations ont entraîné un progressif agrandissement des parcelles, même si celui-ci reste encore limité à des espaces ciblés.

Contrairement à de nombreux autres territoires en France, le maillage bocager du Cotentin n'est que peu menacé.

Si des tendances d'évolution longues sont observables, les pressions demeurent néanmoins moindres :

- Des difficultés d'entretien des haies, qui peuvent amener à un enfrichement et à des haies de moindre qualité,
- Des enjeux de gestion de fermeture des paysages lorsque la densité de haies est trop élevée, qui viendrait supprimer des perspectives visuelles lointaines sur le paysage (en particulier sur le Plain Occidental),
- Un enjeu de requalification de certaines haies / strates de haies, en réintroduisant par endroits une strate hautes. Cette problématique se pose notamment sur le Plain Oriental. La propagation de la graphiose dans les années 1970 a fait disparaître les plantations d'Ormes, qui pour la plupart formaient ces strates hautes.
- Une évolution du modèle agricole global, avec le développement des labours ainsi que l'augmentation de la taille des exploitations, qui ont pu mener à des remembrements de parcelles, comme observables (en orange) sur les comparaisons de photographies aériennes ci-contre.

Des forêts et boisements de petite taille.

Les bois du Cotentin sont principalement de petite taille, très découpés, et se localisent en majorité sur le haut plateau du Val de Saire, également marqué par des vergers sur sa partie sud. Ceux-ci ont par ailleurs tendance à voir leur surface diminuer, comme en témoignent les photographies aériennes ci-contre.

Dans la vallée de la Saire, les boisements, qu'ils soient plantés ou spontanés, investissent également les abords des cours d'eau, entrainant une fermeture partielle des scènes paysagères.

Par endroits, les essences résineuses viennent remplacer les feuillus, et banalisent ainsi les ambiances forestières.

Les espaces boisés se situent généralement en continuités des espaces bocagers, et ne se distinguent alors pas brusquement des espaces ouverts : les lisières forestières ne sont que peu marquées. En revanche, ils occupent un rôle fort de structuration paysagère lorsqu'ils s'imposent, avec le maillage bocager, comme des masses sombres visibles à grande distance.

Le bocage du Plain Occidental entre 1947 et aujourd'hui
(Source : IGN)



Le bocage du haut Plateau du Val de Saire entre 1947 et aujourd'hui
(Source : IGN)



Le bocage du haut Plateau du Val de Saire entre 1947 et aujourd'hui
(Source : IGN)



Un bâti traditionnellement dispersé.

Les implantations de bourgs et villages dans le Cotentin sont très variables selon les secteurs :

- Des villages et hameaux de petites tailles, ainsi que des fermes isolées, marquent la plus grande partie du territoire : marais du Cotentin et du Bessin, espaces bocagers du Plain Occidental, Plateau du Val de Saire...
- Quelques bourgs de plus grande taille sont implantés de manière régulière le long des axes principaux de transport, comme le long de la RN13 **(1)**, qui relie Cherbourg-en-Cotentin et Carentan-les-Marais.
- Le pôle urbain majeur de Cherbourg-en-Cotentin **(2),** plus dense et dont l'urbanisation s'est développée le long du littoral, s'étend progressivement vers l'intérieur des terres.

L'occupation spatiale du territoire
(Source : IGN ; Réalisation : EAU)

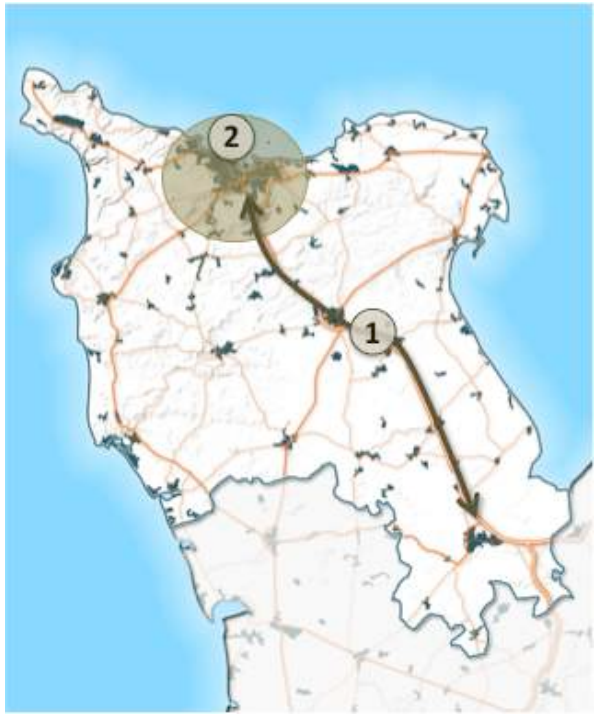

Cependant, suivant une volonté d'optimiser la consommation d'espace en redessinant des enveloppes urbaines cohérentes, cette tendance au mitage « typique » de la Normandie est réfrénée vers une plus grande « intensité résidentielle » (nombre de logements total commencés / consommation d'espace à vocation résidentielle) soulignant un effort de densification des espaces.

L'intensité résidentielle sur le territoire du SCoT
(Source : Sit@del, OCS ; Réalisation : EAU)

	Total 2005-2010	Total 2011-2013
Nombre de logements commencés	6 527	2 346
Consommation d'espace résidentielle hors équipements (en ha)	791,4	249,4
Intensité résidentielle	8,2	9,4

L'évolution du pôle urbain de Cherbourg.

Le pôle urbain de Cherbourg s'est développé le long du littoral, autour de son espace portuaire. La localisation particulière de la commune, comprise entre mer et coteaux, ainsi que l'orientation maritime d'une grande partie de son activité, explique cette croissance continue autour de la côte.

Depuis les années 1950, la croissance de Cherbourg a été forte, les nouvelles opérations venant alors combler les espaces entre le tissu urbain de Cherbourg et les communes alentours, jusqu'à ne plus former qu'une seule et même continuité bâtie. La pression urbaine s'est étirée à l'est et à l'ouest, mais les plateaux sur lesquels s'appuie Cherbourg ont eux-mêmes commencés à être urbanisés.

Le développement urbain du pôle de Cherbourg
(Source : Photographies aériennes 1947 - 2016 ; Réalisation : EAU)

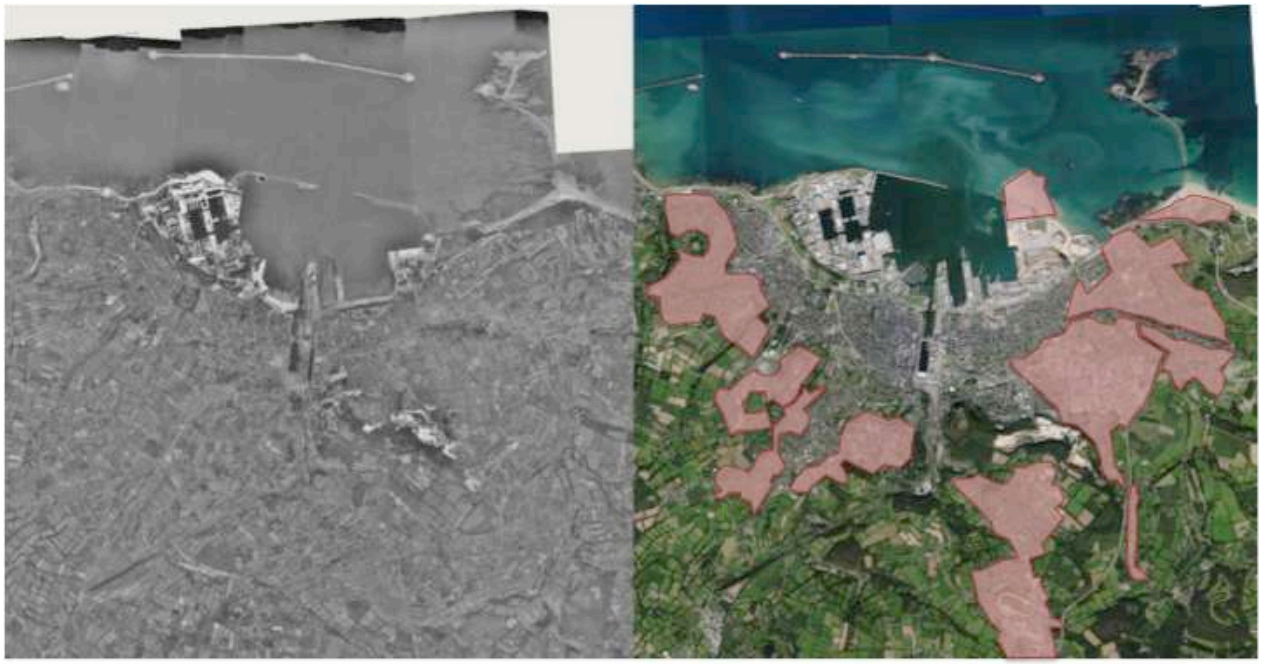

Les évolutions institutionnelles sont venues accompagner ces évolutions spatiales puisque la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin a été créée le 1er janvier 2016, regroupant les communes membres de l'ancienne Communauté Urbaine de Cherbourg, à savoir Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, La Glacerie, Querqueville et Tourlaville.

26. STRUCTURATION DES BOURGS

Des formes urbaines variées.

Les formes urbaines au sein du Cotentin sont très variées, entre le pôle urbain à forte pression de Cherbourg, les communes de l'intérieur des terres, plus rurales et au développement plus faible, et certaines communes littorales, ayant connu un développement balnéaire plus ou moins affirmé.

Le cœur de bourg peut être structuré de diverses manières, que l'on retrouve au sein du SCoT :

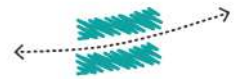

1. Les bourgs-rue : le bâti s'y implante de part et d'autre d'une rue ancienne, colonne vertébrale du tissu urbain, souvent développées à partir du tracé d'anciennes grandes voies de communication. Les voies secondaires ne sont bordées que par quelques constructions très éparses.

Exemples : Le Rozel, Les Pieux

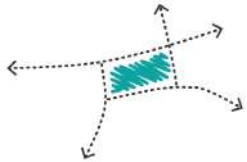

2. Les bourgs-place : organisés autour d'un croisement ou d'une place centrale, ces bourgs comprennent un cœur de village, composé dans la majorité des cas de l'Eglise et de son parvis.

Exemples : Grosville, ex commune d'Amfreville

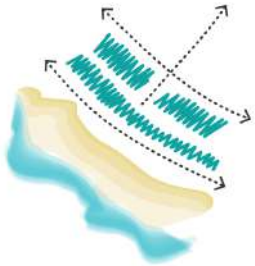

3. Les centre bourgs-littoraux : lorsque les constructions donnent directement sur le littoral, l'implantation du bâti en cœur de bourg s'accompagne d'un développement urbain le long du littoral qui le jouxte.

Exemples : Surtainville, Barfleur

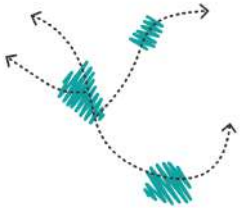

4. Les bourgs-hameaux : compte-tenu de son histoire liée à l'élevage, de très nombreux villages au tissu dispersé parsèment le SCoT : le bâti est éparpillé, sans véritable centre.

Exemples : Magneville, Tréauville



1. Bourg-rue
Barneville



3. Centre bourgs-littoraux
Denneville



2. Bourg-place
Montebourg



4. Bourg-hameau
Réville

Les développements récents.

Les développements urbains des communes se réalisent majoritairement sous trois formes, que l'on observe sur le territoire du Cotentin.

- Les opérations en « impasse »

Elles constituent des poches d'extension urbaine qui ne communiquent pas avec le système de voiries préalablement existant. L'urbanisation s'organise sur un parcellaire autour d'une voir principale qui irrigue le lotissement.





- Les extensions en continuité du tissu urbain existant

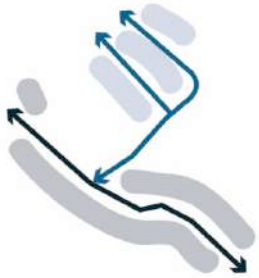



- Les extensions en discontinuité du tissu urbain existant

Il s'agit d'opérations isolées du cœur de bourg et plus généralement de l'enveloppe urbaine, entourées d'espaces agricoles ou naturels.





Ce sont les communes situées en périphérie de Cherbourg qui ont le plus connu ce phénomène de lotissements, en lien avec une pression urbaine plus accrue.

27. LISIÈRES URBAINES

Des entrées de ville majoritairement qualitatives.

La gestion des lisières urbaines constitue un facteur d'attractivité important pour les territoires, en étant les portes de bourgs et villes, et donc participant de leur perception première par le visiteur.

Sur le territoire du SCoT, les entrées de bourg ont une tonalité fortement normande, et la nature y trouve sa place (implantation de haies, arbres, usage de matériaux typiques...). Le caractère dispersé du tissu normand explique en partie cette forte porosité entre la nature et le bâti, et permet d'empêcher une entrée en ville « brutale ».

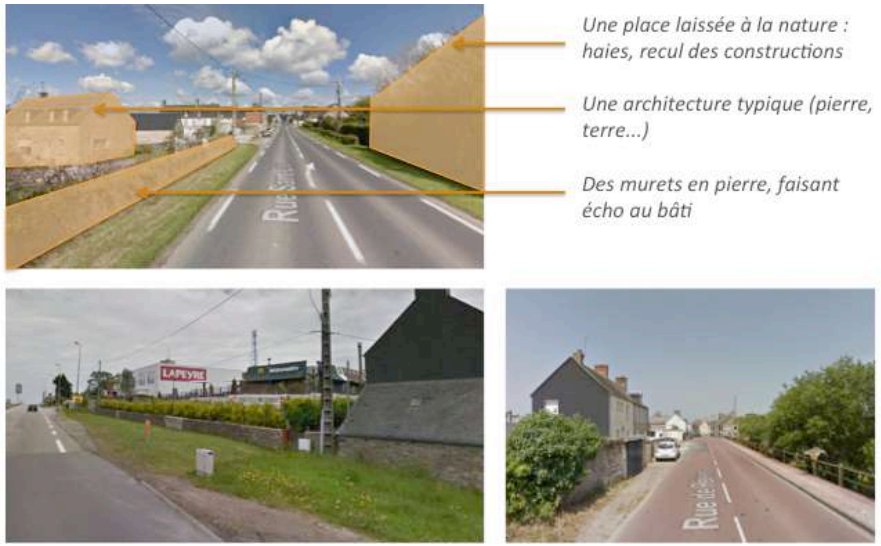

Une intégration paysagère par endroits plus difficile.

Si la majorité des entrées de ville du SCoT ont fait l'objet d'un traitement qualitatif, certaines lisières demeurent moins bien intégrées paysagèrement, ce qui atténue l'attractivité de ces espaces : panneaux publicitaires anarchiques, rupture brutale avec les espaces agricoles et naturels environnants (forte minéralité), matériaux standardisés ou peu qualitatifs...



28. PATRIMOINE BÂTI

Des modes constructifs en lien avec son histoire.

Trois matériaux principaux marquent l'architecture traditionnelle du Cotentin :

- **La bauge**, un mélange de terre, d'eau et de fibres végétales,
- **La pierre**, qui se développe à partir de 1850 pour ne plus concerner uniquement les édifices religieux,
- **Le bâti de la Reconstruction**, où la nécessité de reconstruire les villes du territoire en un temps limité mena à l'utilisation de matériaux nouveaux tels que le béton, la pierre de carrière, le ciment...

Ces trois matériaux, que l'on retrouve aussi bien en secteurs ruraux qu'urbains, véhiculent une identité pour le territoire, sont marqueurs de son histoire et de son évolution.



Des actions de redécouverte de cette identité bâtie sont aujourd'hui menées par le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin : diffusion de supports de connaissance (plaquettes...), mesures prônées par la charte du PNR (incitant par exemple la restauration du bâti en bauge et aux toits de chaume...)



Une dilution progressive de l'identité architecturale cotentinaise.

La plupart des nouvelles opérations en extension ou au sein même des bourgs entrent en rupture avec l'identité traditionnelle cotentinaise, aussi bien en termes de matériaux (crépis, toits en ardoise...) qu'en termes de formes urbaines (organisation en lotissements, urbanisation linéaire le long des grands axes partant de Cherbourg-en-Cotentin...).

Architecture traditionnelle et maisons standardisées se côtoient alors de plus en plus, menaçant l'identité bâtie du territoire en la banalisant.





Sur l'ensemble du territoire, les urbanisations nouvelles ont ainsi globalement été marquées par une standardisation des logements.

Nouvelles formes urbaines sur le territoire du SCoT
(Réalisation : EAU)

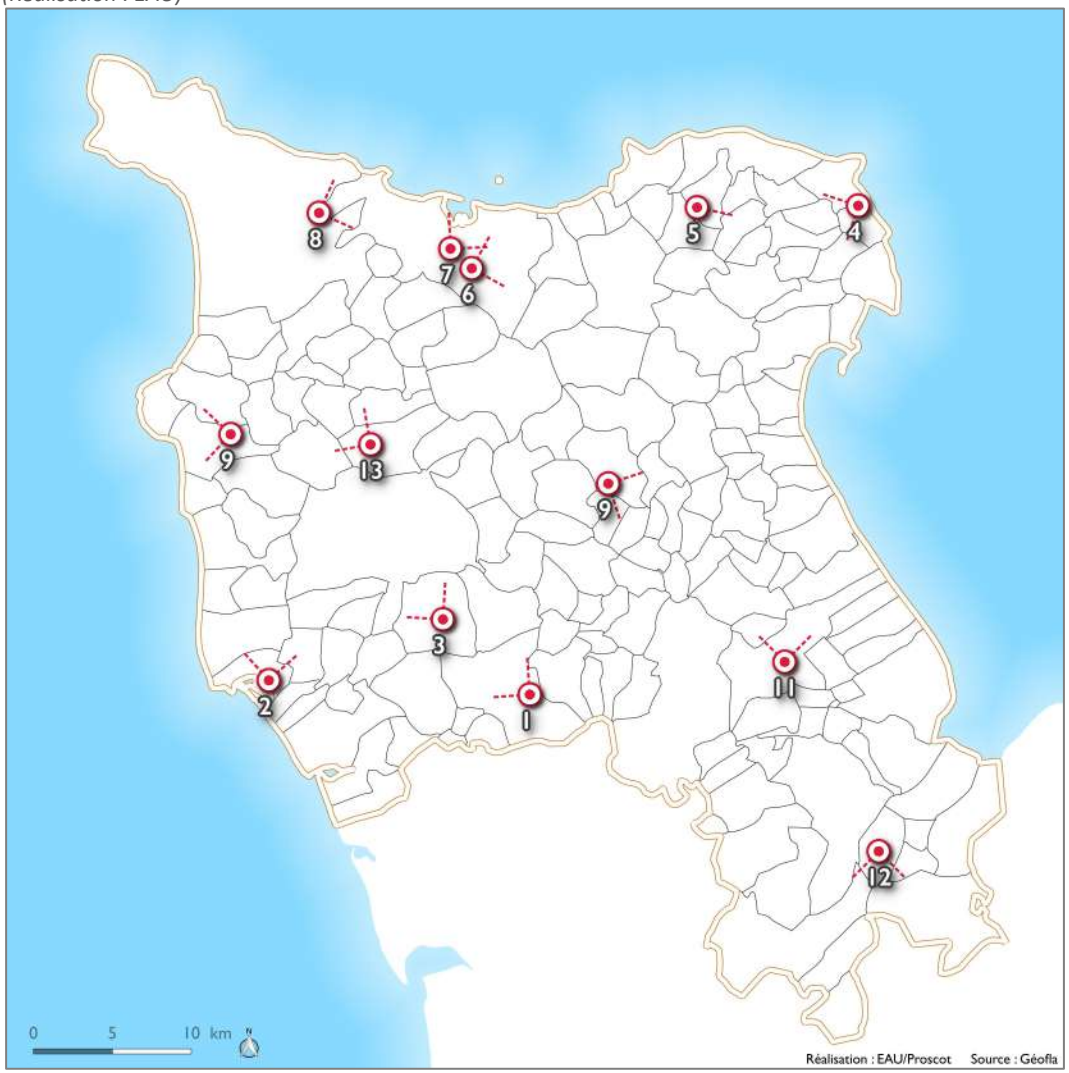



Le patrimoine bâti remarquable.

Sur l'ensemble du territoire du SCoT, on dénombre 211 édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques.

- Ils se répartissent sur 94 communes.
- 170 d'entre eux se situent au sein de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, et 41 au sein de la Communauté de Communes Baie du Cotentin.

Certaines communes concentrent plusieurs monuments classés ou inscrits, comme la commune de Cherbourg-en-Cotentin, qui abrite 22 monuments historiques, devant La Hague qui en compte 17.

Les 10 communes du SCoT comprenant le plus de monuments historiques en 2015
(Source : datagouv – liste des immeubles protégés au titre des MH 2015 ; traitement : EAU)

	Nombre de MH en 2015
Cherbourg-en-Cotentin	*22*
La Hague	*17*
Valognes	*15*
Carentan-les-Marais	*13*
Gatteville-le-Phare	*4*
Picauville	*4*
Réville	*4*
Sainte-Mère-Église	*4*

Il s'agit très principalement de châteaux et de manoirs. Le territoire dispose également d'un patrimoine religieux, avec quelques abbayes et chapelles remarquables.

Concernant les jardins, 4 jardins ont été recensés par le Comité des Parcs et Jardins de France, et 6 ont été labellisés Jardin Remarquable.

Les jardins recensés sur le SCoT
(Source : Comité des parcs et jardins de France ; traitement : EAU)

	Nom du jardin	Commune
Jardins recensés	*Le jardin du château Bellenau*	*Carentan-les-Marais*
	Les cordylines	*Barfleur*
	Jardin public de Cherbourg-Octeville	*Cherbourg-en-Cotentin*
	Jardin Montebello	*Cherbourg-en-Cotentin*
Jardins labellisés "jardin remarquable"	*Parc du château des Ravalet*	*Cherbourg-en-Cotentin*
	Parc Emmanuel Liais	*Cherbourg-en-Cotentin*
	Parc Floral du château de Martinvast	*Martinvast*
	Parc du château de Nacqueville	*La Hague*
	Jardins en hommage à Jacques Prévert	*La Hague*
	Jardin botanique de Vauville	*La Hague*

A noter qu'aucune ZPPAUP, AVAP ou SPR n'a été recensée sur le territoire du SCoT.

L'inscription UNESCO des tours Vauban de Saint-Vaast la Hougue.

Depuis juillet 2008, les tours de la Hougue et de Tatihou, exemples de l'architecture Vauban, ainsi que l'ensemble de leurs fortifications sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette inscription constitue un atout fort pour le territoire, en particulier en termes d'attractivité touristique.



Phare de Goury



Château de Sotteville



Manoir de Graffard



Eglise de Sainte-Mère-Eglise



Un territoire dominé par l'élevage avec une présence très ponctuelle de boisements.

La répartition de l'occupation du sol en 2012 dans le territoire

(Source : Corine Land Cover ; EAU PROSCOT)

Territoires	Surfaces agricoles	Surfaces en eau	Surfaces boisées	Surfaces humides	Surfaces urbanisées	Ensemble
CA du Cotentin	124 770	1 920	11 718	2 015	9 125	149 547
Barneville-Carteret	*13 006*	*2*	*1 804*	*619*	*835*	*16 266*
Beaumont-Hague	*11 832*	*11*	*2 229*	*175*	*934*	*15 181*
Bricquebec	*13 043*		*986*		*344*	*14 374*
Cherbourg-Octeville	*16 206*	*1 528*	*2 247*	*199*	*4 085*	*24 266*
Les Pieux	*15 891*	*16*	*875*	*54*	*751*	*17 588*
Montebourg	*12 367*	*25*	*213*		*502*	*13 107*
Saint-Pierre-Église	*5 971*	*185*	*388*	*260*	*209*	*7 013*
Saint-Sauveur-le-Vicomte	*12 368*		*798*	*76*	*168*	*13 410*
Saint-Vaast-la-Hougue	*11 706*	*152*	*1 351*	*631*	*641*	*14 481*
Valognes	*12 378*		*826*		*656*	*13 861*
CC de la Baie du Cotentin	42 785	96	300	1 527	1 369	46 077
SCoT du Pays du Cotentin	**167 555**	**2 016**	**12 017**	**3 541**	**10 494**	**195 624**

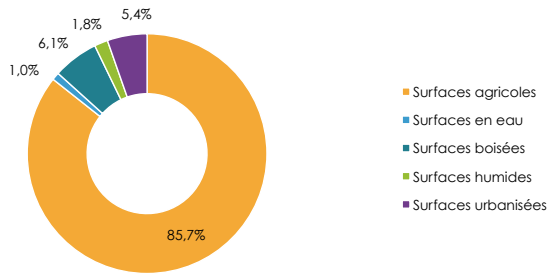

954 hectares consommés en extension dans le territoire entre 2004 et 2013, soit 155 ha par an en moyenne.

Ils ont été dédiés pour 74,8% au développement résidentiel et pour 18% au développement économique.

La consommation d'espaces a ralenti après la crise nationale de 2008.

*L'analyse de la consommation d'espace provient de **l'observatoire foncier du SCoT du Pays du Cotentin**, données élaborées à partir de la nature des parcelles en 2012 au sens de la DGFiP et de compléments apportés par la BD Topo IGN 2014.*
La période analysée est comprise entre fin 2004 et fin 2013.
*Les communes de **Montmartin-en-Graignes et Tribehou** n'étant pas dans cette base, ont fait l'objet d'une **analyse spécifique par photo-interprétation** en s'appuyant sur les photographies aériennes disponibles, de 2005 et 2013 (date de prise de vue inconnue).*

La répartition de la consommation d'espace entre 2004 et 2013 dans le territoire

(Source : Observatoire foncier du SCoT du Pays du Cotentin ; communes de Montmartin-en-Graignes et Tribehou comprises ; EAU PROSCOT)

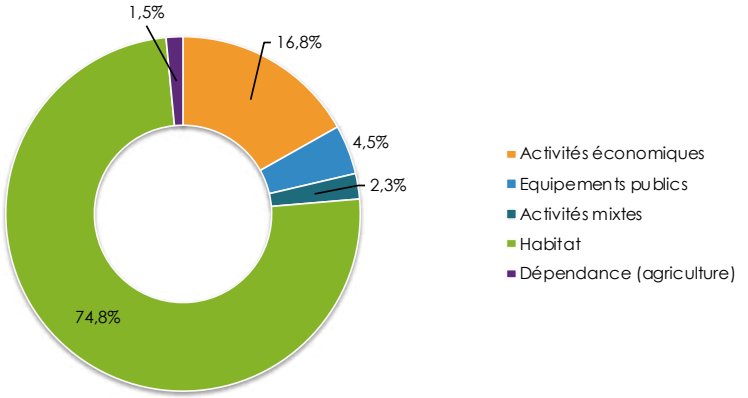

La répartition de la consommation d'espace entre 2004 et 2013 par an dans le territoire
(Source : Observatoire foncier du SCoT du Pays du Cotentin ; EAU PROSCOT)

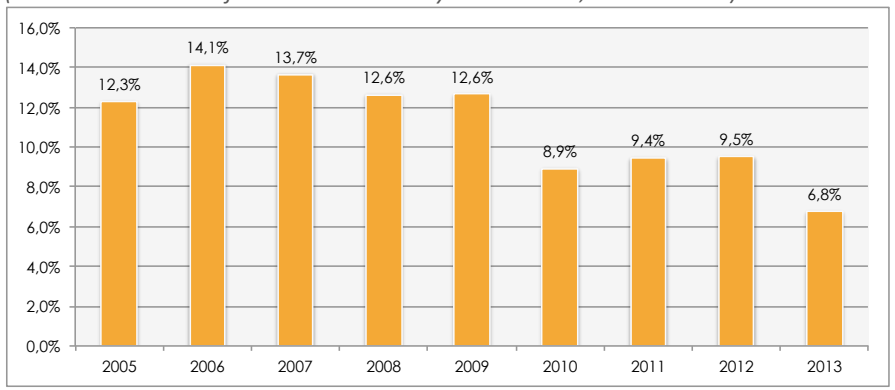

La répartition de la consommation d'espace entre 2004 et 2013 par an dans le territoire et par vocation des espaces
(Source : Observatoire foncier du SCoT du Pays du Cotentin ; EAU PROSCOT)

Vocation des espaces	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total SCoT (m2)	Part dans le total SCoT	ha/an
Activités économiques	152 389	340 597	346 013	269 193	235 163	220 361	243 822	325 256	209 943	**2 342 737**	**16,8%**	**26,0**
Habitat	1 365 813	1 526 370	1 343 210	1 380 026	1 377 673	921 365	938 745	883 596	670 678	**10 407 476**	**74,8%**	**115,6**
Dépendances (agriculture)	45 904	14 753	49 268	16 363	15 363	29 590	15 046	10 687	15 976	**212 950**	**1,5%**	**2,4**
Équipements publics	76 409	57 195	126 360	61 401	86 753	63 336	48 612	76 226	29 214	**625 506**	**4,5%**	**7,0**
Activités mixtes	66 825	27 774	35 636	30 866	44 791	6 445	67 974	27 452	15 307	**323 070**	**2,3%**	**3,6**
Total SCoT du Pays du Cotentin	**1 707 340**	**1 966 689**	**1 900 487**	**1 757 849**	**1 759 743**	**1 241 097**	**1 314 199**	**1 323 217**	**941 118**	**13 911 739**	**100,0%**	**155**
Part dans la consommation totale 2005-2013	**12,3%**	**14,1%**	**13,7%**	**12,6%**	**12,6%**	**8,9%**	**9,4%**	**9,5%**	**6,8%**	**100,0%**		

La répartition de la consommation d'espace entre 2004 et 2013 dans le territoire

(Source : Observatoire foncier du SCoT du Pays du Cotentin ; communes de Montmartin-en-Graignes et Tribehou comprises ; EAU

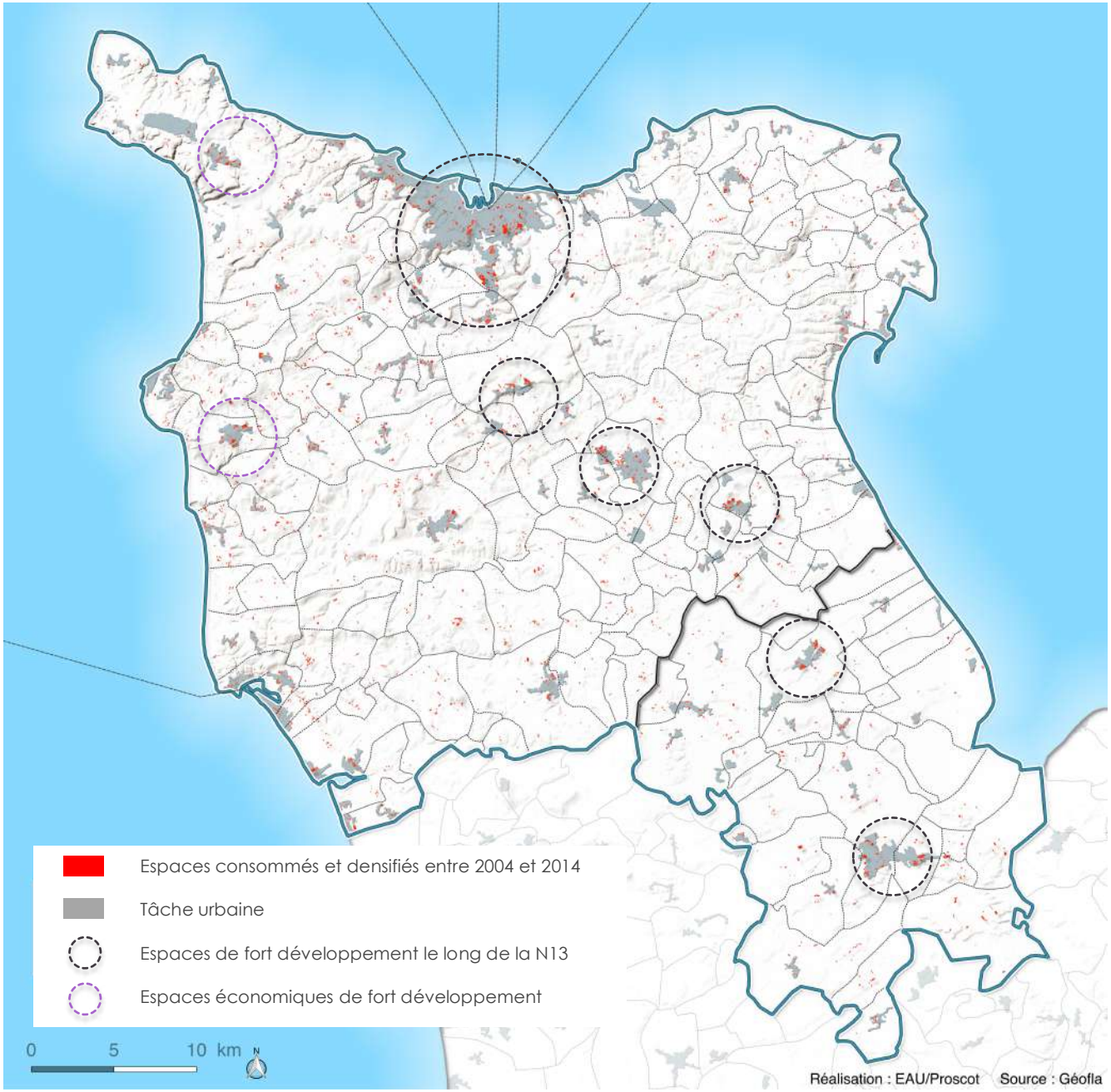

Un développement en extension principalement lié à l'histoire économique du territoire et aux grands chantiers nucléaires (mise en service de l'usine de la Hague, centrale nucléaire de Flamanville, chantier de l'EPR)

A partir du début des années 70, le rythme de la consommation foncière subit une hausse importante pour atteindre le seuil de 200 ha par an autour de l'année 1980. Cette période est la plus consommatrice d'espace sur le territoire. Plusieurs facteurs en sont à l'origine :

- Les communes de la couronne de la CU de Cherbourg, qui reste l'espace sur lequel le rythme de la consommation est le plus élevé, reçoivent une demande beaucoup plus importante que précédemment. Cette périurbanisation est due à l'arrivée d'une nouvelle population souhaitant un accès rapide au pôle de Cherbourg et au report du centre vers la périphérie. Ainsi entre les deux périodes de 25 ans présentées sur les cartes précédentes (1950-1974 et 1975-1999), la consommation d'espace a été multipliée par 3,5 sur la CC de Douve et Divette et par 2,5 sur la CC de la Saire. L'augmentation de la population sur ces intercommunalités est mise en évidence dans le profil démographique du territoire (III). L'axe Valognes-Cherbourg, de part et d'autre de la N13, est également sollicité.
- L'attrait croissant du littoral ouest modifie également durant ces années 70-80 le profil du territoire : un nombre important de nouvelles constructions voient le jour sur les communes côtières de la moitié sud du territoire, notamment Surtainville, Barneville-Carteret, Saint-Jean-de-la-Rivière, Portbail et Denneville.
- La construction de la centrale nucléaire de Flamanville en 1979 a par ailleurs été à l'origine d'une spectaculaire hausse de la consommation foncière sur les communes de la CC des Pieux, d'un facteur 4 entre les périodes 1950-1974 et 1975-1999, notamment en raison de la dynamique démographique qu'elle a générée. La commune des Pieux symbolise ce phénomène : sa population est passée de 1 222 habitants en 1975 à 3 203 en 1990.

Entre 1985 et 2000, le rythme de la consommation foncière retrouve un rythme modéré, oscillant de nouveau autour 100 ha par an. Les communes de la CU de Cherbourg sont particulièrement concernées par ce ralentissement en dehors d'un pic en 1990 du fait d'aménagements portuaires. La période 1990-2000 coïncide d'ailleurs avec le début de la perte de population de la CU, au profit des communes de sa couronne.

La fin des années 90 et le début des années 2000 marquent le retour d'une consommation foncière soutenue, qui va atteindre son paroxysme en 2007 (180 ha consommés cette année-là).

Consommation d'espace par période et par EPCI, de 1995 à 2011, en hectare par année
(Source : Observatoire foncier du SCoT du Pays du Cotentin)

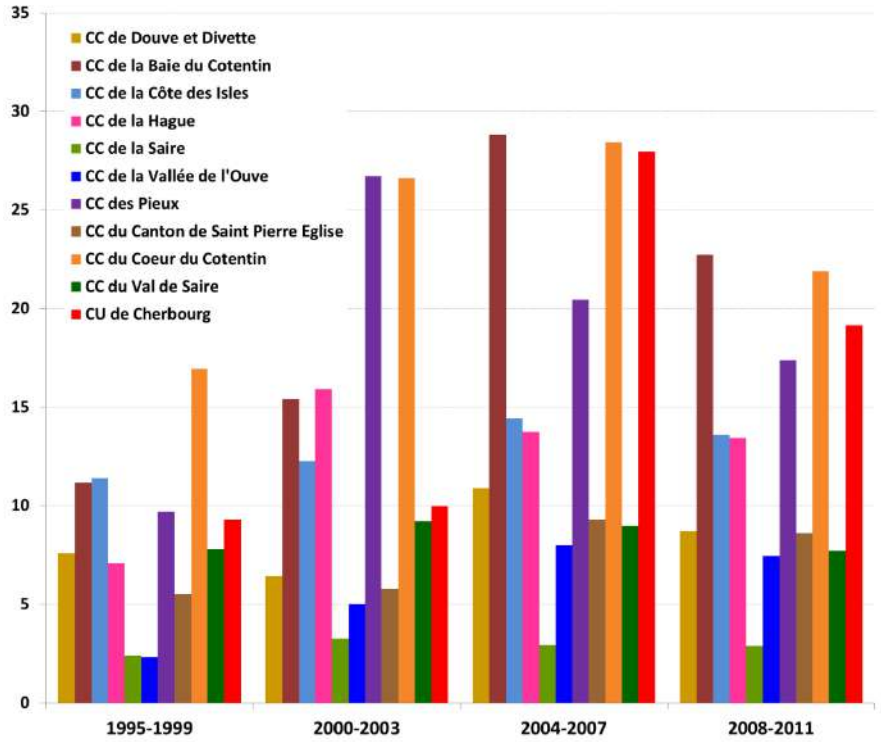

[SYNTHESE]

Atouts

- Un caractère péninsulaire rare à l'origine d'une large palette de paysages et panoramas que le territoire s'attelle à cultiver (PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, marque touristique En Cotentin...) ;
- Un maillage bocager de qualité, qui assure une transition progressive entre les paysages de l'arrière-pays et le littoral et dont la typologie varie au fur et à mesure qu'il s'ouvre sur le rivage ;
- Un littoral offrant des expressions esthétiques et des atmosphères très diversifiées dans un contexte naturel en bon état de conservation (sections de falaises abruptes, de scènes extrêmes et de côtes basses d'une grande douceur) ;
- Des côteaux d'une grande variété, qui structurent le paysage, forment les lignes d'horizons et offrent des scènes d'exception pour tout observateur ;
- Un bati ancien d'un intérêt patrimonial incontestable, mêlant tant la pierre que la terre et associé à des détails architecturaux témoins d'une organisation de la vie rurale cotentinaise et de son identité normande ;
- Un patrimoine bâti traditionnel bien préservé, en partie lié à la présence de résidences secondaires dont les propriétaires portent une attention particulière (réhabilitation d'anciennes fermes, seigneuries, châteaux, manoirs...).

Faiblesses

- Des développements urbains contemporains et formes urbaines standardisées (lotissements) qui s'inscrivent le plus souvent en rupture avec l'architecture traditionnelle et tendent à dégrader la valeur patrimoniale des bourgs et villages ainsi que les lisières urbain/rural ;
- Une pression foncière qui s'exerce depuis peu sur le territoire depuis les côtes nord (La Hague et Cherbourg-en-Cotentin) et qui tend à modifier la tonalité cotentinaise voir à terme, menacer l'attractivité.
- Des paysages sensibles et évolutifs au grès des activités et usages (agricole, maritime) et du changement climatique (modification du trait de côte) entrainant ponctuellement une fermeture des pespectives (densification du maillage bocager lié à un moidre entretien, recul de l'agriculture...).

Defis

- Sur les franges des marais, un double enjeu d'accessibilité aux vues sur les espaces ouverts de la zone humide et de gestion des rapports entre les marais et les zones bocagères ;
- Une valorisation des paysages qui implique une gestion différenciée des espaces, soit la nécessité pour les différents acteurs du territoire, de collaborer au compte de l'attractivité du Cotentin ;
- Une qualification et une gestion des entrées de ville harmonieuse par un équilibre entre le tissu urbain et la végétation, une limitation des pollutions visuelles (enseignes publicitaires, hauteur des bâtiments, infrastructures massives...) et des transitions douces entre les différents espaces (coupures d'urbanisation) ;
- Une attention particulière aux paysages du quotidien en milieu urbain notamment par la création ou le maintien d'espaces de respiration (nature en ville, eau, cheminements doux...) et le recours à un mobilier urbain de qualité concourent à un cadre de vie plus agréable.

SCOT du Pays du Cotentin



Livret

4

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PROSCOT
Stratégies pour des territoires durables

[OBSERVATOIRE]

Contexte du territoire : une occupation du sol diversifiée, marqué par un littoral remarquable et un espace agricole vaste au bocage encore assez dense

L'occupation du sol, telle que nous le révèle Corine Land Cover de 2012, semble montrer un territoire relativement peu diversifié, avec en dehors des zones urbanisées, des zones en eau, humides ou boisées perdues au sein d'une vaste matrice agricole.

En fait, la réalité est tout autre. Le Cotentin est en effet un pays de contraste, avec une bande littorale remarquable, alternant cotes sableuses et rocheuses et bénéficiant d'espaces maritimes diversifiés et un intérieur des terres, certes, à la vocation agricole prononcée, mais qui se révèle être encore assez riche, avec un réseau hydrographique dense et une persistance de pâturages traditionnels en structure bocagère qui contribue fortement à l'intérêt écologique global du territoire.

En contrepartie de ce bocage bien présent, on note que le taux de boisement est faible (6 % contre 25 % en moyenne nationale) et les bois sont plutôt modestes sur le territoire.

Occupation du sol
(Source : Corine Land Cover 2012)

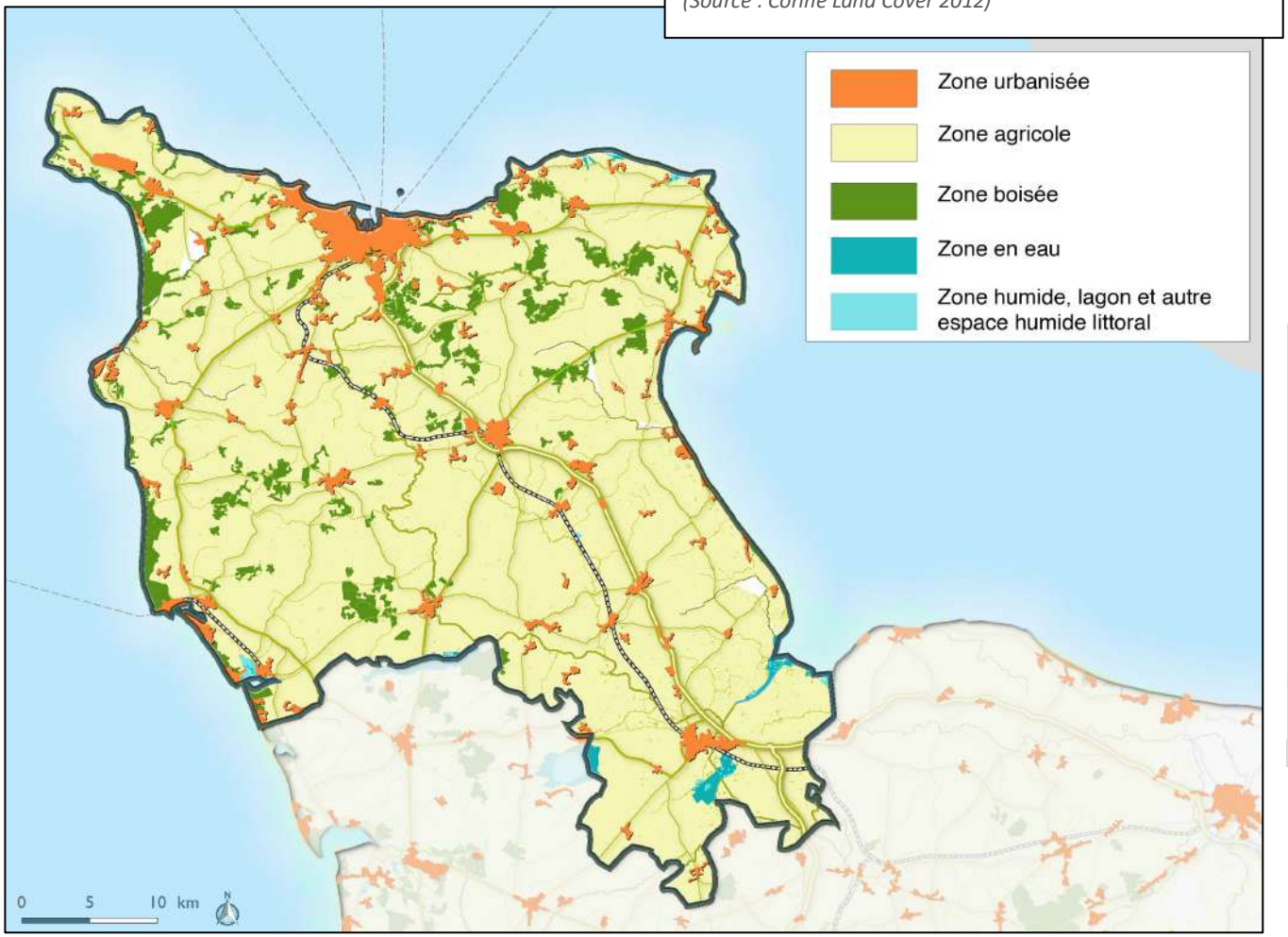

A noter :

Des milieux naturels riches et diversifiés marqués par :

- un littoral important en linéaire et en diversité avec des zone d'estran rocheuse ou sableuse, des cordons littoraux (galets, dunes) et des marais arrière-littoraux d'intérêt écologique majeur.

- un territoire agricole bocager (avec plus ou moins d'influence maritime), formant une matrice dans laquelle on retrouve quelques forêts, des marais intérieurs, des cours d'eau, des landes.

Les espaces naturels reconnus du territoire et leur évolution depuis la mise en œuvre du SCoT de 2011

L'inventaire ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêts Écologiques Faunistiques et Floristiques) a pour but de recenser les milieux détenant le plus d'intérêt pour la faune ou pour la flore. On différencie les ZNIEFF de type II qui correspondent à de grands ensembles riches, peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes des ZNIEFF de type 1 qui sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares. La carte ci-contre localise ces ZNIEFF sur le territoire du SCoT. Depuis l'adoption du SCOT de 2011, une délimitation de ZNIEFF maritimes et une réactualisation des ZNIEFF terrestres ont amené des modifications substantielles. On dénombre aujourd'hui sur le territoire du SCoT (voir listing et description en fiche annexe) :

- **19 ZNIEFF terrestres de type II (les mêmes qu'en 2011, mais superficie légèrement moindre : 53867,7 ha au lieu de 56479,6) ;**
- **6 ZNIEFF maritimes de type II (nouvelle ZNIEFF par rapport à 2011) pour une surface de 73402,69 ha ;**
- **92 ZNIEFF terrestres de type I, soit 12 de plus qu'en 2011, comprenant les 80 de l'inventaire de 2011 (33 307 ha au lieu de 34 540,2 en 2011), auxquelles s'ajoutent 12 autres ZNIEFF dont 9 liées à la délimitation de nouveaux secteurs (903,9 ha) et 3 autres liées à l'extension du périmètre (923,9 ha) ;**
- **10 ZNIEFF maritimes de type I (nouvelle ZNIEFF par rapport à 2011) pour une surface de 12069,64 ha**

Les nouvelles ZNIEFF terrestres liées à l'extension du territoire du SCoT sont :

- L'ANCIEN MOULIN DE SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE (n° régional 00000244) 894 ha à Saint-Martin d'Audouville (site d'intérêt pour les chauves-souris) ;
- LES BOISEMENTS TOURBEUX, PRAIRIES TOURBEUSES ET BAS-MARAIS D'EROUDEVILLE (n° régional 00000401) - 28,7 ha à Eroudeville et Saint-Cyr (site d'intérêt botanique);
- LA GLACIERE DE L'ETANG NEUF (n° régional 01580001) - 1,2 ha à Saint-Germain de Tournebut (site d'intérêt pour les chauves-souris).

Les nouvelles ZNIEFF terrestres liées au nouvel inventaire réalisé sur le territoire sont :

- LE BLOCKHAUS DE LAYE (n° régional 00110019) - 0,3 ha à Auderville ;
  LE COMBLE D'UN BATIMENT AU LIEU-DIT "LE PREBOIS" (n° régional 00000235) - 1,4 ha à Brix ;
- LES COMBLES DE L'EGLISE DE TREAUVILLE (n° régional 00000236) - 0,1 ha à Tréauville ;
- L'ENSEMBLE DES BASES DE V1 DE BRIX, DU MESNIL-AU-VAL ET DE LA GLACERIE (n° régional 00000234) - 30,2 ha à Brix, Glacerie et Mesnil-au-Val ;
- LA POUDRIERE DE LA VALETTE (n° régional 00000252) - 2,4 ha à Urville-Nacqueville ;
- LES LANDES ET LES FALAISES D'ECULLEVILLE ET GREVILLE-HAGUE (n° régional 00110001) -200,3 ha à Eculeville, Gréville-Hague et Urville-Nacqueville ;
- LES LANDES DE ROMONT (n° régional 00000400) - 6,7 ha à Barneville-Carteret et Moitié d'Allone ;
- LES RUINES DU CHATEAU DE FONTENAY (n° régional 00000249) - 0,1 ha à Saint-Marcouf ;
- LE MARAIS DU CANAL VIRE-TAUTE (n° régional 00140002) - 662,5 ha à Graignes, Mesnil-Angot et Montmartin-en-Graignes.

Il s'agit donc soit de petites zones d'intérêt notable pour les chauves-souris (combles, blockaus, ruines, ...), soit des landes ou des zones humides.

Ces nouvelles ZNIEFF sont à prendre en compte comme réservoirs de biodiversité majeurs comme l'ensemble des ZNIEFF de type I.

Les nouvelles ZNIEFF maritimes sont souvent de vastes zones d'intérêt pour la flore et la faune benthiques : herbier de zostères, zone conchylicole, site à moules, zone de nourricerie de poissons et d'alimentation pour les oiseaux ou les mammifères marins, ...

Les ZNIEFF maritimes sont à prendre en compte comme réservoirs de biodiversité majeurs (ZNIEFF de type I) ou annexes (ZNIEFF de type II). Etant donné qu'ils sont situés en territoire maritime, l'effort devra âtre porté sur les influences indirectes que le SCoT est susceptible d'engendrer via les activités qu'il promeut

ZNIEFF
(Source : DREAL Normandie - 2017)

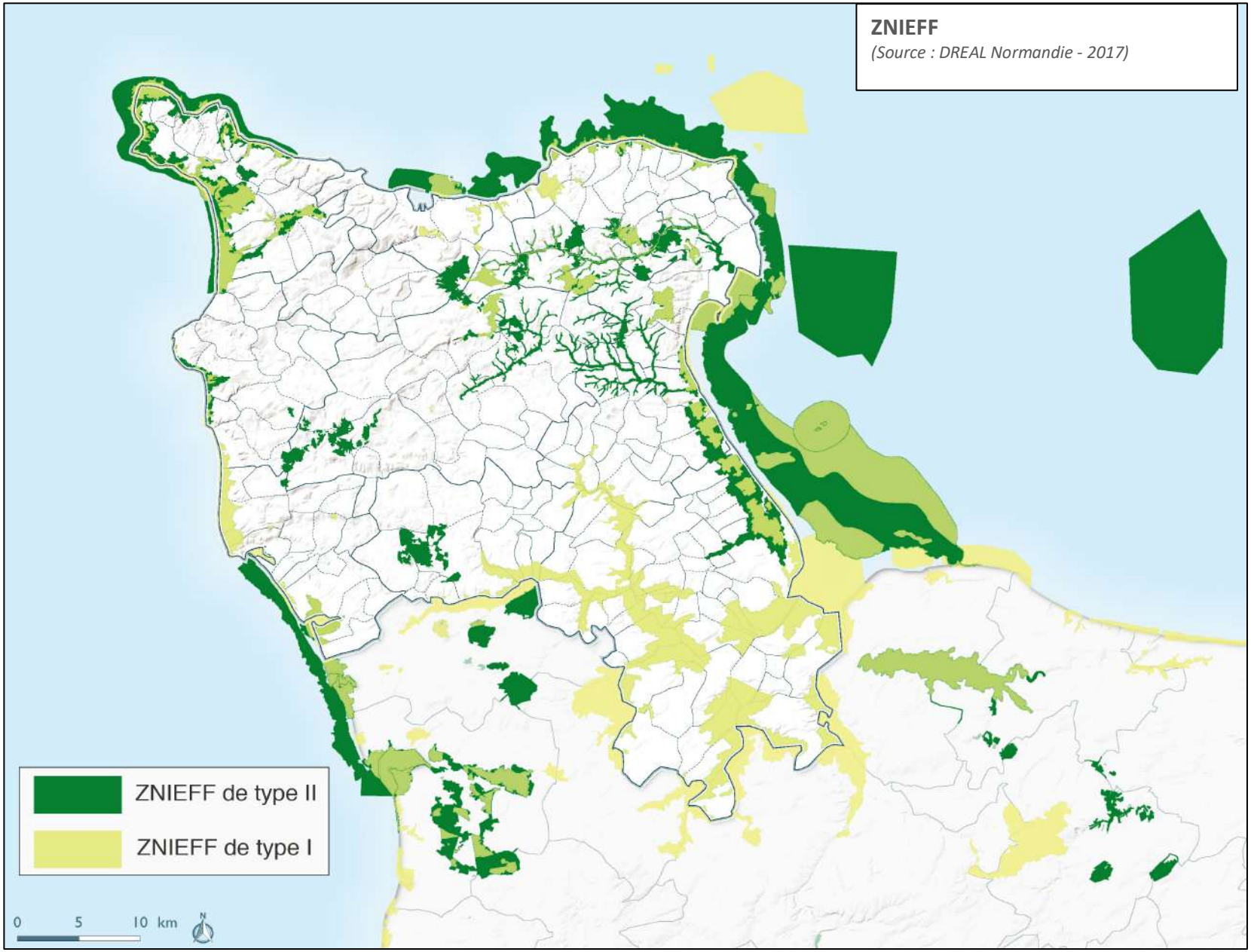

Au total, on dénombre aujourd'hui 102 ZNIEFF de type I pour une superficie de 35135,4 ha « terrestres » et 12069,64 ha « maritimes »

RAMSAR

Comme en 2011, un seul site Ramsar est présent sur le territoire du Pays du Cotentin (voir cartographie en fiche annexe). Il s'agit du site ZH001 - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys (36 490 ha, dont une partie hors SCoT)

Cette zone humide d'importance internationale doit, comme en 2011, être prendre en compte comme réservoirs de biodiversité annexes.

NATURA 2000

Comme en 2011, on recense aujourd'hui 12 sites NATURA 2000 sur le territoire du SCoT (voir carte en page suivante). 3 sont des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux et 9 sont des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats. Ces 12 sites NATURA 2000 (9 ZSC et 3 ZPS) font un total de 218273 ha, soit 20587,71 ha de plus qu'en 2011, liée essentiellement à l'extension en mer du site FR2500085 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire (projet d'extension relaté en 2011).

Ces sites NATURA 2000 sont, comme en 2011, à prendre en compte comme réservoirs de biodiversité majeurs.

Comme on peut le constater, une grande partie de ces sites sont en frange littorale et s'étendent parfois largement en mer. Chaque site NATURA 2000 dispose ou disposera à terme d'un document d'objectif (DOCOB) qui consiste à une gestion contractuelle avec de multiples partenaires des actions à mettre en œuvre pour le maintien de l'intérêt écologique de la zone :

- ZSC : FR2500082 Littoral Ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel : (1er DOCOB arrêté en 2001 ; il existe aujourd'hui un document unique de gestion réalisé en 2014 par le Conservatoire du littoral) ;
- ZSC : FR2500083 Massif dunaire de Héauville à Vauville (DOCOB arrêté en 2009 ; opérateur : CRPF de Normandie)
- SIC/ZSC : FR2500084 Récifs et landes de la Hague (Pas de DOCOB)
- SIC/ZSC : FR2500085 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire (DOCOB en cours d'élaboration par le Conservatoire du littoral) ;
- ZSC : FR2500086 Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue (DOCOB de 2008 élaboré par le Conservatoire du littoral) ;
- ZPS : FR2510047 Baie de Seine Occidentale (DOCOB en cours d'élaboration par le Conservatoire du littoral) ;
- ZPS : FR2512002 Landes et dunes de la Hague (pas de DOCOB) ;
- ZSC : FR2500088 Marais du Cotentin – Baie des Veys (DOCOB approuvé en 2011 - opérateur Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin) ;
- ZPS : FR2510046 Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys (DOCOB approuvé en 2011 - opérateur Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin) ;
- ZSC : FR2502019 Anse de Vauville (pas de DOCOB) ;
- ZSC : FR2502018 Banc et récifs de Surtainville (pas de DOCOB) ;
- ZSC : FR2502020 Baie de Seine Occidentale (DOCOB en cours d'élaboration).

Les principaux éléments des DOCOB approuvés sont repris en annexe de ce présent document. Globalement, les objectifs concernent surtout l'amélioration de l'état de conservation des milieux et des espèces (il s'agit des objectifs principaux). Ils concernent parfois l'amélioration du paysage et du patrimoine ou encore l'amélioration de l'accueil du public. Des objectifs transversaux sont enfin cités (ils jouent notamment sur la politique foncière, la communication, l'amélioration des connaissances ou encore l'évaluation des mesures mises en place).

Le SCoT se doit de prendre les mesures adéquates pour préserver les sites NATURA 2000 et, dans ce cadre, doit être compatible avec les objectifs de gestion fixés par les DOCOB

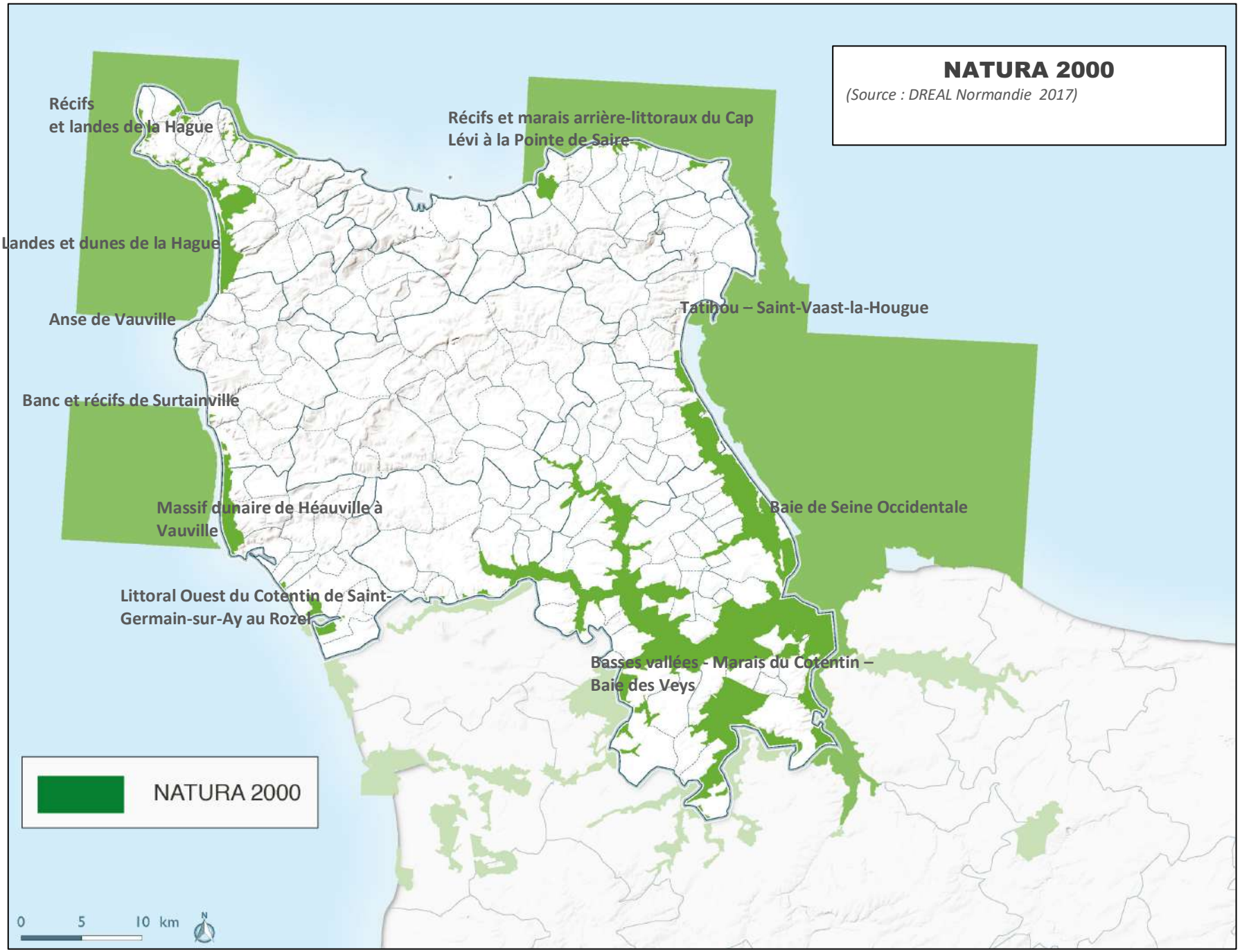
NATURA 2000
(Source : DREAL Normandie 2017)
Récifs
et landes de la Hague
Récifs et marais arrière-littoraux du Cap
Lévi à la Pointe de Saire
Landes et dunes de la Hague
Anse de Vauville
Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue
Banc et récifs de Surtainville
Massif dunaire de Héauville à
Vauville
Baie de Seine Occidentale
Littoral Ouest du Cotentin de Saint-
Germain-sur-Ay au Rozel
Basses vallées - Marais du Cotentin –
Baie des Veys
NATURA 2000
0 5 10 km
N

Les réserves naturelles et les arrêtés de protection de biotope

Le territoire du SCoT abrite, comme en 2011 :

- 2 réserves naturelles nationales, la Mare de Vauville et le Domaine de Beauguillot
- Ainsi que deux zones à Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB) : les falaises de Jobourg et les cordons dunaires à Chou marin).

On note par contre qu'une réserve naturelle régionale (RNR) a été créée en plus (depuis le 24 juin 2011), celle des marais de la Taute.

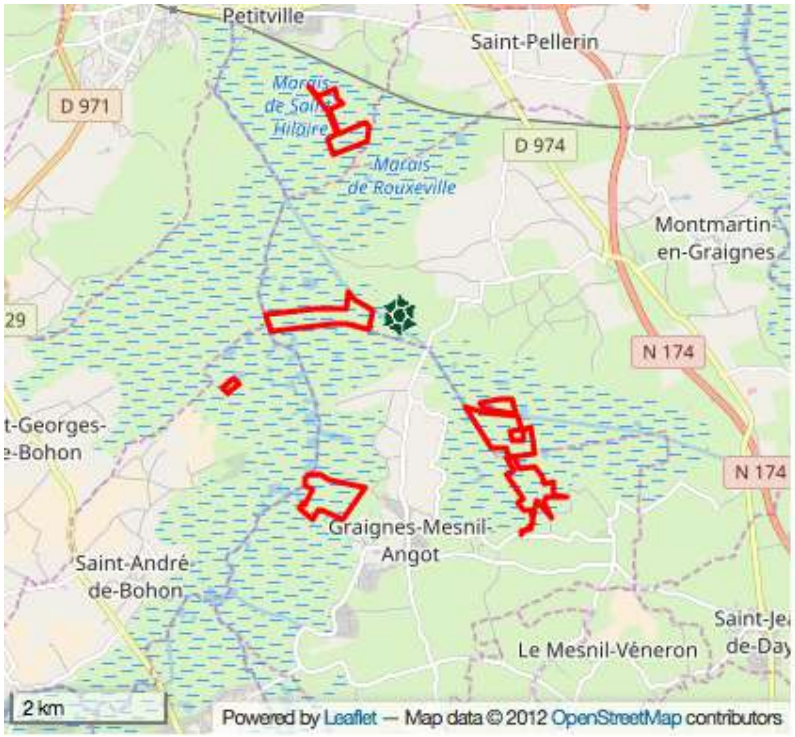

Cette réserve a été créée sur les communes de Graignes-Mesnil-Angot, Montmartin-en-Graignes, Saint-Hilaire-Petitville et Saint-André-de-Bohon.

Le site présente sur 147 hectares une diversité importante d'oiseaux et de plantes, lui conférant un intérêt scientifique de niveau national.

La gestion appliquée à ces parcelles offre des conditions optimales à plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux dépendantes des zones humides et permet la présence de 73 espèces de plantes patrimoniales dont la Gesse des marais et le Flûteau nageant.

L'intérêt avifaunistique y est important : on note divers passereaux paludicoles, mais aussi le Vanneau huppé, le Courlis cendré ou encore le Butor étoilé.

Ces sites (voir détail en fiche annexe) sont à préserver impérativement et, comme en 2011, à prendre en compte au niveau du SCoT comme réservoirs de biodiversité majeurs.

Les espaces naturels sensibles du département, les sites du Conservatoire du Littoral et du Conservatoire des espaces naturels.

Les périmètres d'intervention des sites du Conservatoire du Littoral et les sites sensibles du Département n'ont globalement pas changés depuis 2011, on notera que certains sites ont fait l'objet d'acquisitions. A ce site s'ajoutent ceux gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturels (Cavité de Castel Vendon, Tunnel de Laye, Ancienne poudrière de la Valette, Blanche Lande, Cavité de la Pointe du Brick, Marais de la Saignée, Marais du Pré du Commun, Marais de Carentan, Marais du Mesnil).

Ces sites (voir détail en fiche annexe). sont à prendre en compte au niveau du SCoT comme réservoirs de biodiversité majeurs.

Les sites classés et inscrits, les opérations Grands Sites

Comme en 2011, le SCoT compte 10 sites classés ou inscrits (voir détail en fiche annexe). La différence se trouve dans le fait qu'un site, celui inscrit d'Utah-Beach – la Grande Dune - a été remplacé par un autre site, plus étendu, le site classé d'Utah-Beach (1079 ha). On notera également un site en cours d'inscription aux abords, celui des Abords d'Utah Beach – 159 ha – voir carte ci-dessous) :

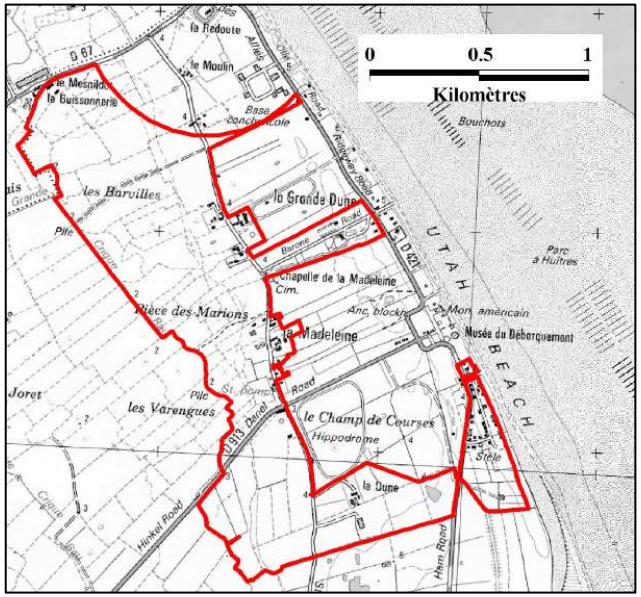

L'ensemble de ces sites protégés représente un total de 16 018, 77 ha (16 177,77 avec le site inscrit en cours d'inscription).

A ces sites, s'ajoutent ceux liés aux opérations Grands Sites (OGS), déjà citées lors de l'état des lieux de 2011, celle de « la Hague » et celle de "Normandie 44".

LES SITES INSCRITS ET CLASSES, LES OPERATIONS GRAND SITE

(Source : DREAL Normandie – 2017)

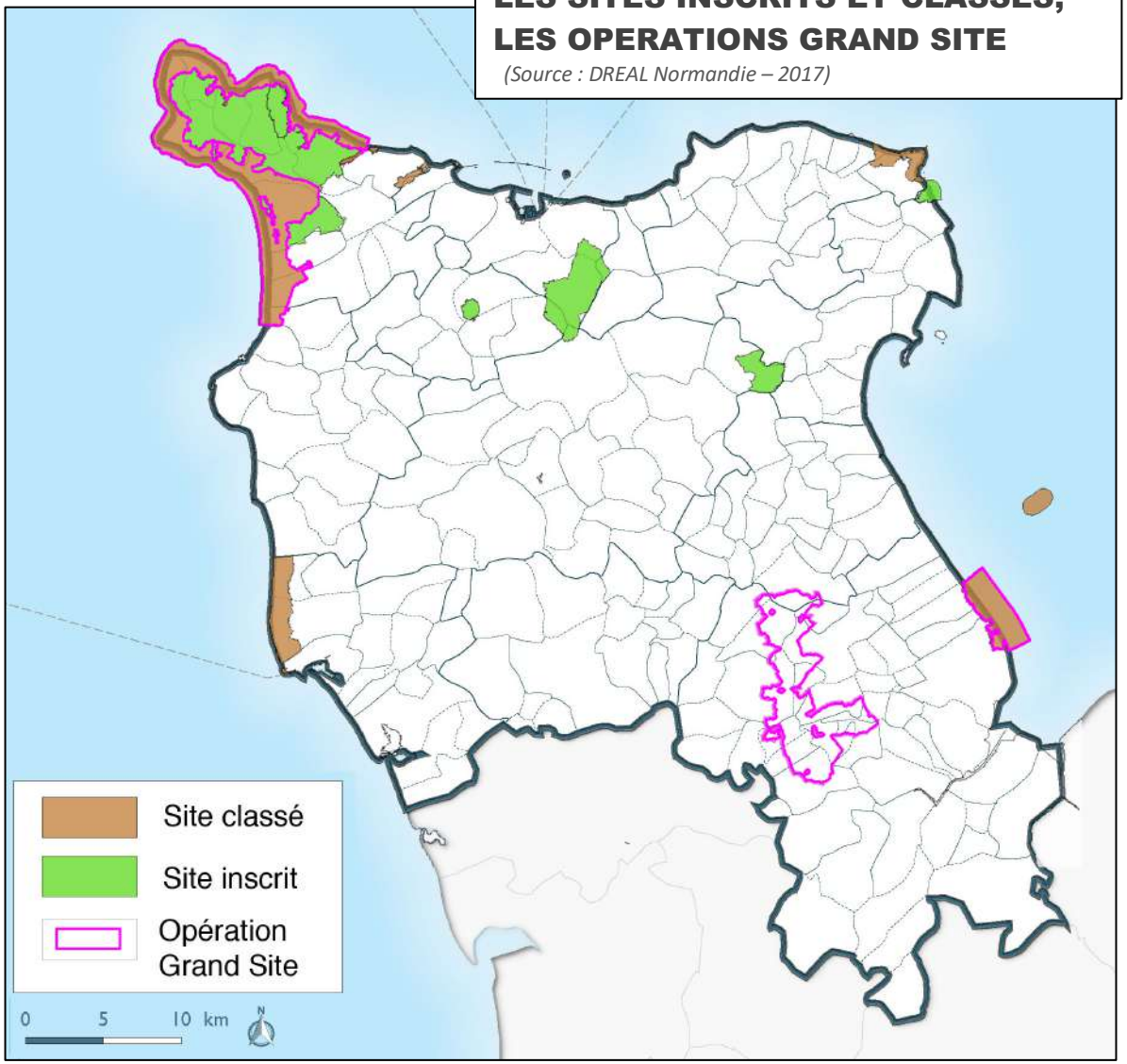

Les sites classés et inscrits sont à prendre comme réservoirs de biodiversité majeurs, les secteurs d'Opérations Grands Sites comme réservoir d'intérêt annexe.

L'inventaire des zones humides

En raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent, les zones humides ont un rôle fondamental. Le développement et la reproduction d'un grand nombre d'espèces animales et végétales y sont inféodés. Elles contribuent à la qualité de la ressource en eau et à la prévention des risques naturels. Elles sont également le support de nombreuses activités économiques et de loisirs : élevage, tourisme, pêche, chasse...

La prise de conscience générale de l'enjeu que constitue la préservation des zones humides est récente. L'inventaire des zones humides réalisé par la DREAL, en collaboration avec plusieurs services et organismes publics (SAGEs Orne, SAGE Sarthe amont, DDAF-MISE Manche, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, ONEMA ...) constitue dans ce cadre, une base nécessaire aux collectivités pour prendre les mesures adéquates en matière de préservation, et, au besoin, d'inventaires complémentaires.

La carte ci-contre fait l'état des lieux actualisé de cet inventaire (source DREAL Normandie -2017). Comme on peut le constater, le SCoT est fortement concerné, notamment du fait de l'importance du réseau hydrographique local et de l'étendue de ses surfaces de marais, notamment dans le secteur Sud-Est du territoire.

Il convient de rappeler ici, comme en 2011, que cet inventaire n'est pas exhaustif et qu'il ne correspond pas strictement aux critères définis par les textes réglementaires (Art. R211-108 du CE). Il ne peut donc pas être opposable juridiquement. Par contre, le résultat est suffisamment fiable et précis pour constituer un outil d'aide à la connaissance et un document d'alerte d'ores et déjà utilisables par les communes. Comme La reconnaissance des zones humides repose prioritairement sur le repérage à l'écran du jonc, espèce végétale inféodée aux zones humides et facilement repérables sur l'image. Mais d'autres éléments ont également été pris en compte : présence d'autres espèces végétales, espaces agricoles drainés ou sols labourés humides... Si la délimitation s'est faite autour du 1/1000, la restitution est réalisée au 1/25000. Cependant, la précision des données utilisées rend possible la lecture jusqu'au 1/5000.

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

(Source : DREAL Normandie – 2017)

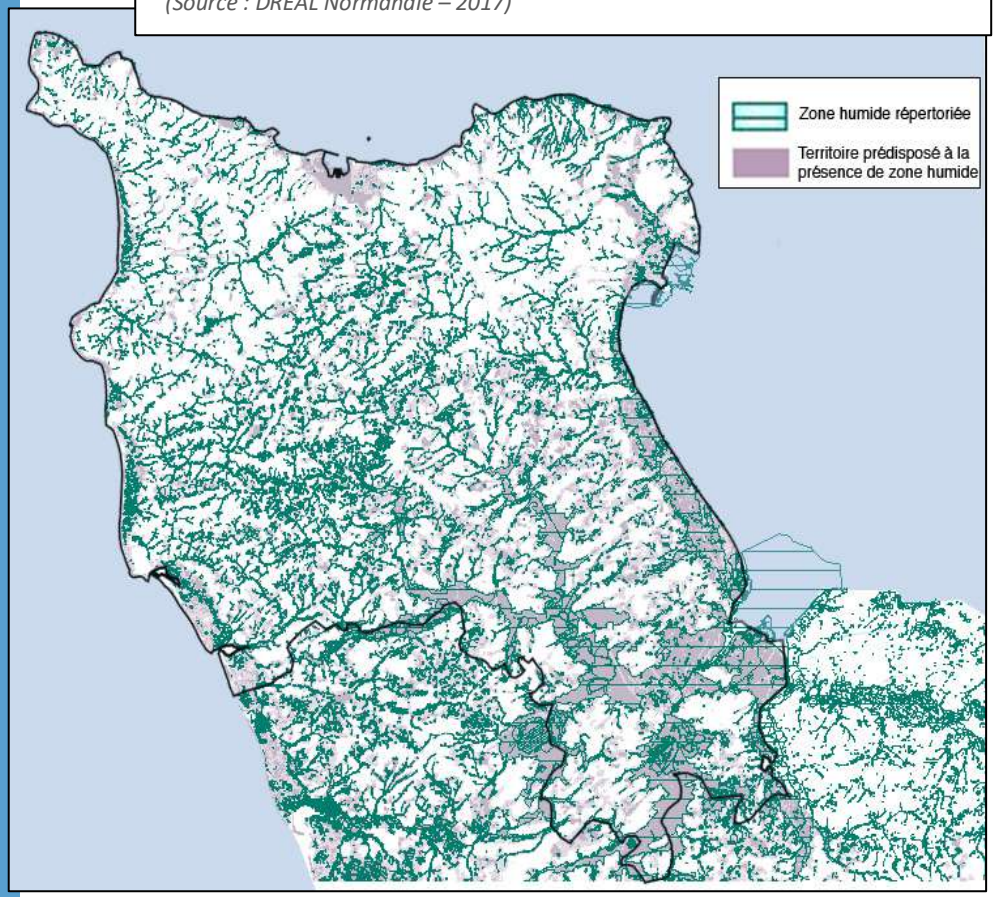

Le SCoT se doit de prendre en compte cet inventaire et mettre en oeuvre une politique de développement permettant leur préservation. A leur échelle, les communes doivent, au minimum, prendre en compte cet inventaire et, au besoin, le compléter, afin d'assurer la pérennité de ces espaces.

Cet inventaire vient en complément de celui réalisé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2006 :

LES ZONES A DOMINANTE HUMIDE

(Source : AESN - 2006)

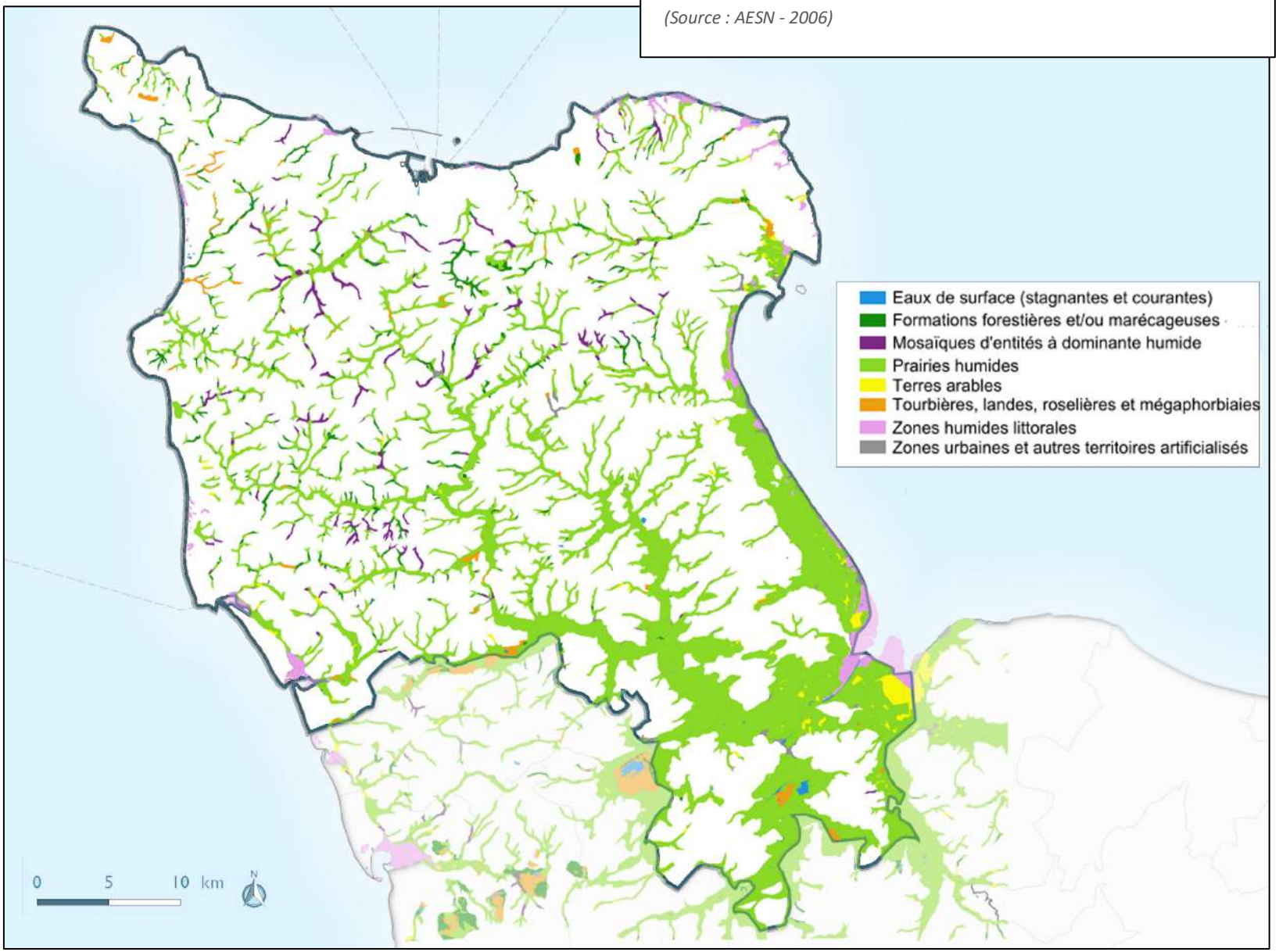

Le parc naturel régional (PNR) du marais du Cotentin et du Bessin et sa charte

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin concerne le tiers Sud-Est du territoire. Par rapport au SCoT de 2011, on notera que son périmètre n'a pas été modifié. Par contre, les communes sur lesquelles le SCoT s'est étendu font aussi partie du PNR. La charte 2010-2022 intègre les 4 volets, économique, social, environnemental et culturel, et respecte les cinq finalités suivantes : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoire et entre générations, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

En matière de biodiversité et de gestion environnementale, il détermine plusieurs mesures complémentaires entre elles (voir fiches annexes pour plus de détail) :

- La mise en œuvre des directives oiseaux et habitats ;
- Agir pour assurer la pérennité des Zones d'Intérêt Écologique Majeur (ZIEM) ;
- Pérenniser les pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes :
- Gérer les marais communaux ;
- Préserver les espaces du littoral ;
- Préserver les continuités écologiques et les espaces à intérêts écologiques ;
- Sensibiliser aux pratiques sylvicoles durables ;
- Soutenir les espèces emblématiques ;
- Développer des actions en faveur de la nature ordinaire par la sensibilisation des acteurs et habitants dans leurs gestes au quotidien, notamment au niveau des pratiques culturelles et de jardinage.

LE PNR ET SON PLAN

(Source : PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – extrait de la charte 2010-2022)

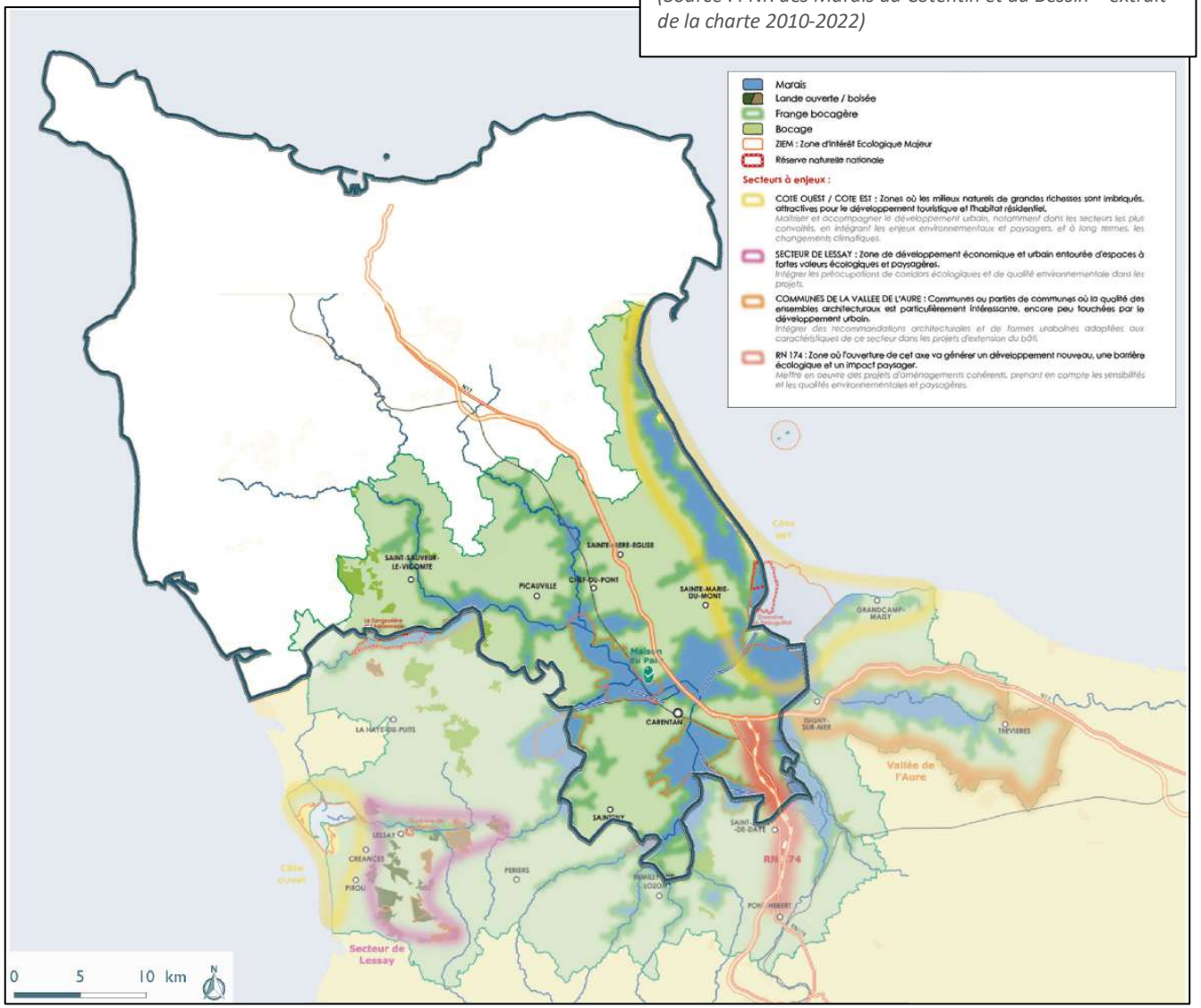

Comme en 2011, le PNR et sa charte doivent être prix en compte par le SCoT.

Des politiques nationales et régionales renforçant la préservation des espaces naturels et visant une meilleure biodiversité

Les SCAP

La Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement, avec un objectif, celui de placer, d'ici 10 ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. La première phase a été conduite, sous l'égide de ce comité national, autour de l'évaluation du réseau actuel des aires protégées et a permis de faire émerger des priorités nationales de création. Il appartient désormais aux acteurs locaux de s'emparer de cette démarche et de poursuivre, à l'échelle régionale, la dynamique engagée.

Chaque région a ainsi défini une liste de Projets potentiellement éligibles (PPE) sur lesquels des démarches de création d'aires protégées vont être entreprises par la DREAL et les DDTM d'ici 2019. Cette liste a été validée par un courrier du Ministre d'octobre 2013. Sur le territoire du SCoT, on recense 12 sites SCAP :

- PPE 250111 Massif dunaire de Beaubigny / Hatainville
- PPE 250110 La Vire et ses affluents
- PPE 250051 La Douve et ses affluents
- PPE 250057 Dunes du Val de Saire
- PPE 250058 Landes de Vauville (La Grande Vallée)
- PPE 250064 Massif dunaire de Biville, Vasteville et Héauville
- PPE 250025 Tourbière de Baupte et ses abords (Mesnil, Bauptois)
- PPE 250024 Extension de la RNN de Beauguillot
- PPE 250026 Extension de la RNN de Vauville
- PPE 250046 Abords des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie
- PPE 250063 Marais du Val de Saire (Gattemare, Néville, Vrasville, Réthonville, Cosqueville)
- PPE 250047 Cavités du Castel Vendon

LES SCAP

(Source : DREAL Normandie – 2017)

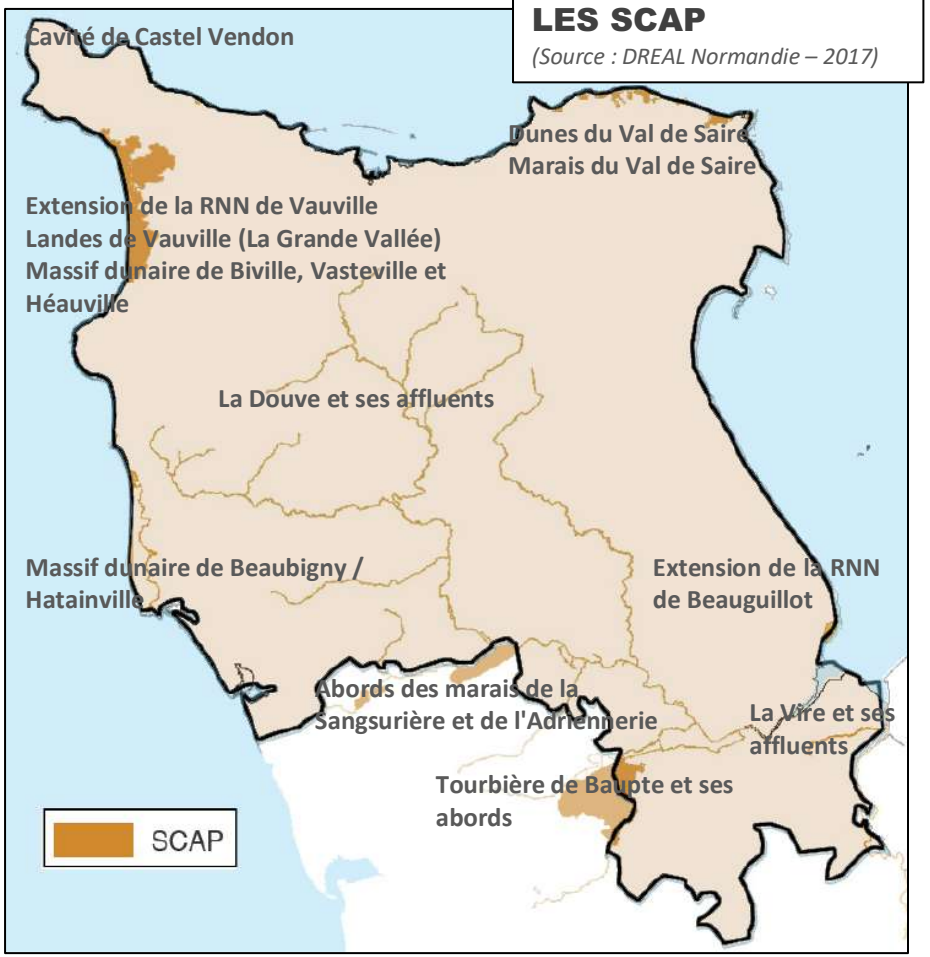

La stratégie SCAP est une nouveauté par rapport au SCoT de 2011. Le nouveau SCoT se doit donc de prendre en compte cette statégie et participer dans la mesure du possible à sa mise en place

Le Schéma Régional de Cohérence écologique

Le SRCE (schéma régional de cohérence écologique) de Basse-Normandie a été adopté le 29 juillet 2014. Celui-ci présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue. Le SRCE identifie au sein du territoire régional les réservoirs (ou pôles) de biodiversité qui sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ainsi que les corridors écologiques (connexions entre des réservoirs de biodiversité, permettant le déplacement des espèces). Outre cette identification, le SRCE identifie les enjeux du territoire et propose un plan d'action stratégique.

La carte ci-contre présente la carte de synthèse du SRCE à l'échelle du SCOT. On y constate qu'une grande partie des ZNIEFF du territoire sont considérées comme réservoirs biologiques. Ceux-ci sont divisés selon 4 catégories, les réservoirs humides, boisés, ouverts et littoraux. La plaine du Val de Saire est quant à elle considérée comme un secteur particulier à biodiversité intéressante.

Les corridors sont de deux types :

- les corridors de la matrice bleue, clairement identifiés et localisés sur le terrain par le réseau hydrographique ;
- les corridors de la matrice verte, dont la lecture est ici plus difficilement visible et correspondant globalement au réseau bocager parfois encore dense du territoire.

Les enjeux régionaux identifiés par le SRCE sont :

- la connaissance de la localisation des habitats naturels ;
- la prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux par les projets d'aménagements ;
- le maintien de la fonctionnalité de la matrice verte ;
- la restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques de la matrice verte, des zones humides et des cours d'eau ;
- la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire.

Les actions prioritaires sur le territoire concernent surtout le traitement des obstacles sur les cours d'eau. Un passage sur infrastructure existante (RD318 au Nord de Vauville) est également à traiter ;

Le SRCE est une nouveauté par rapport au SCoT de 2011 et doit être pris en compte par la politique du SCoT et par les documents d'urbanisme locaux en matière de trames verte et bleue. A noter toutefois que ce schéma réalisé à l'échelle régionale laisse aux territoires leur libre-arbitre en matière de décisions locales.

LE SRCE

(Source : DREAL Normandie – 2017)

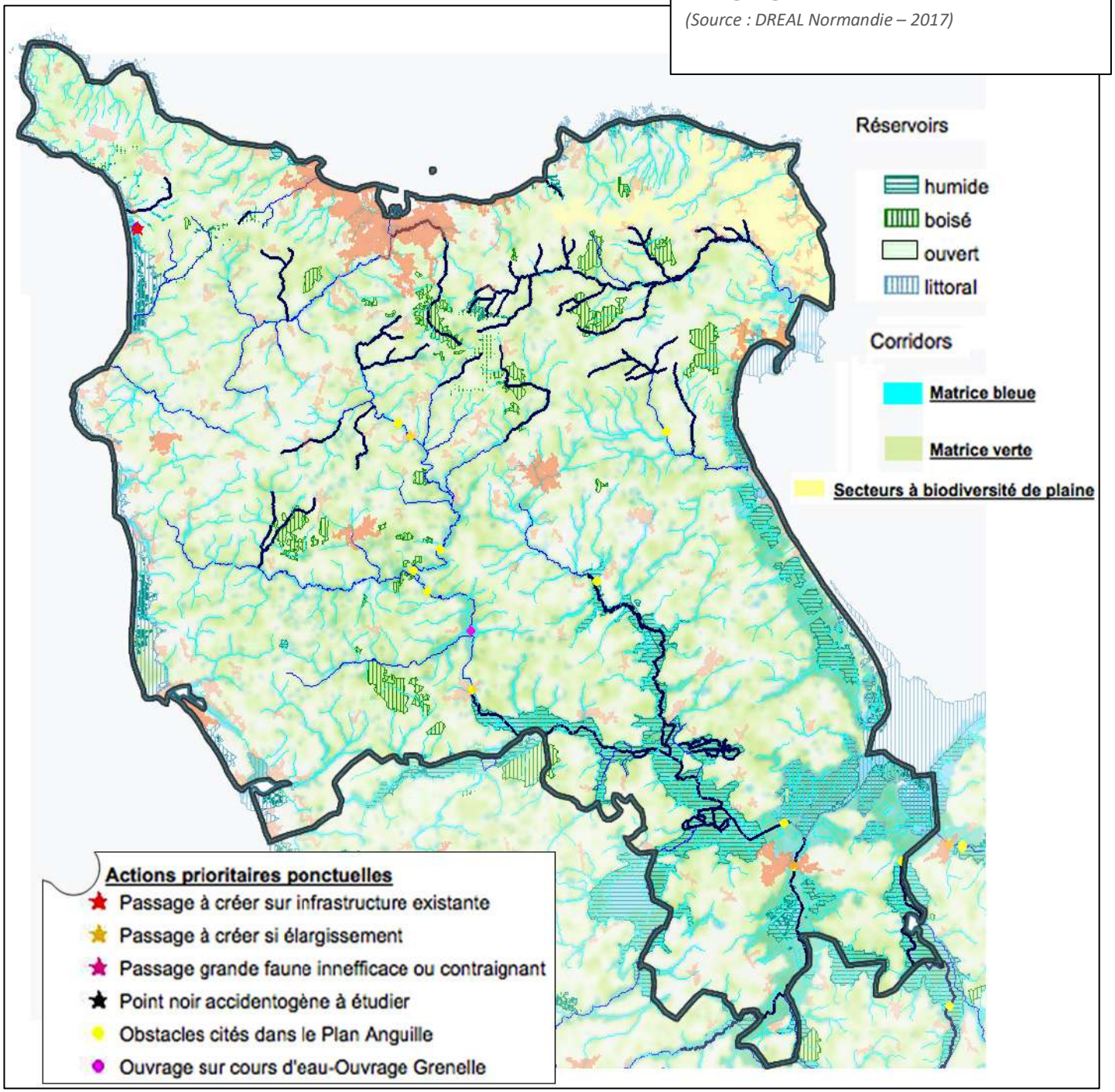

Conclusion sur la biodiversité et la fonctionnalité environnementale - les enjeux du SCoT par rapport à ceux de 2011

Dans le cadre d'une mise à jour et au vu des principaux éléments cités ci-avant, il apparait que le SCoT devra prêter une attention particulière aux nouveaux zonages répertoriés afin de les intégrer à sa base de données. Outre cet effort de remise à jour cartographique, les enjeux du nouveau SCoT, en matière de biodiversité et fonctionnalité environnementale sont les suivants :

- Prendre en compte les espaces répertoriés et les gérer de manière à y préserver leurs intérêts.

Comme en 2011, le SCOT se doit de prendre en compte les espaces protégés et répertoriés de son territoire et de ne pas les destiner à des usages incompatibles avec leurs intérêts écologiques, historiques ou patrimoniaux.

- **Envisager de renforcer la protection de certains secteurs naturels, conformément aux objectifs fixés par la stratégie SCAP :** Il s'agit d'envisager, en concertation avec les services de l'Etat et les usagers, la mise en place si nécessaire de protections supplémentaires au niveau des SCAP (massif dunaire de Beaubigny / Hatainville, la Vire et la Douve et leurs affluents, les dunes du Val de Saire, les landes de Vauville, le massif dunaire de Biville, Vasteville et Héauville, la tourbière de Baupte et ses abords, l'extension de la RNN de Beauguillot, l'extension de la RNN de Vauville, les abords des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, le marais du Val de Saire et les cavités du Castel Vendon), conformément aux objectifs fixés par les services de l'Etat.

PRINCIPAUX ESPACES NATURELS PROTEGES ET REPERTORIES

(Source : DREAL Normandie – 2017)

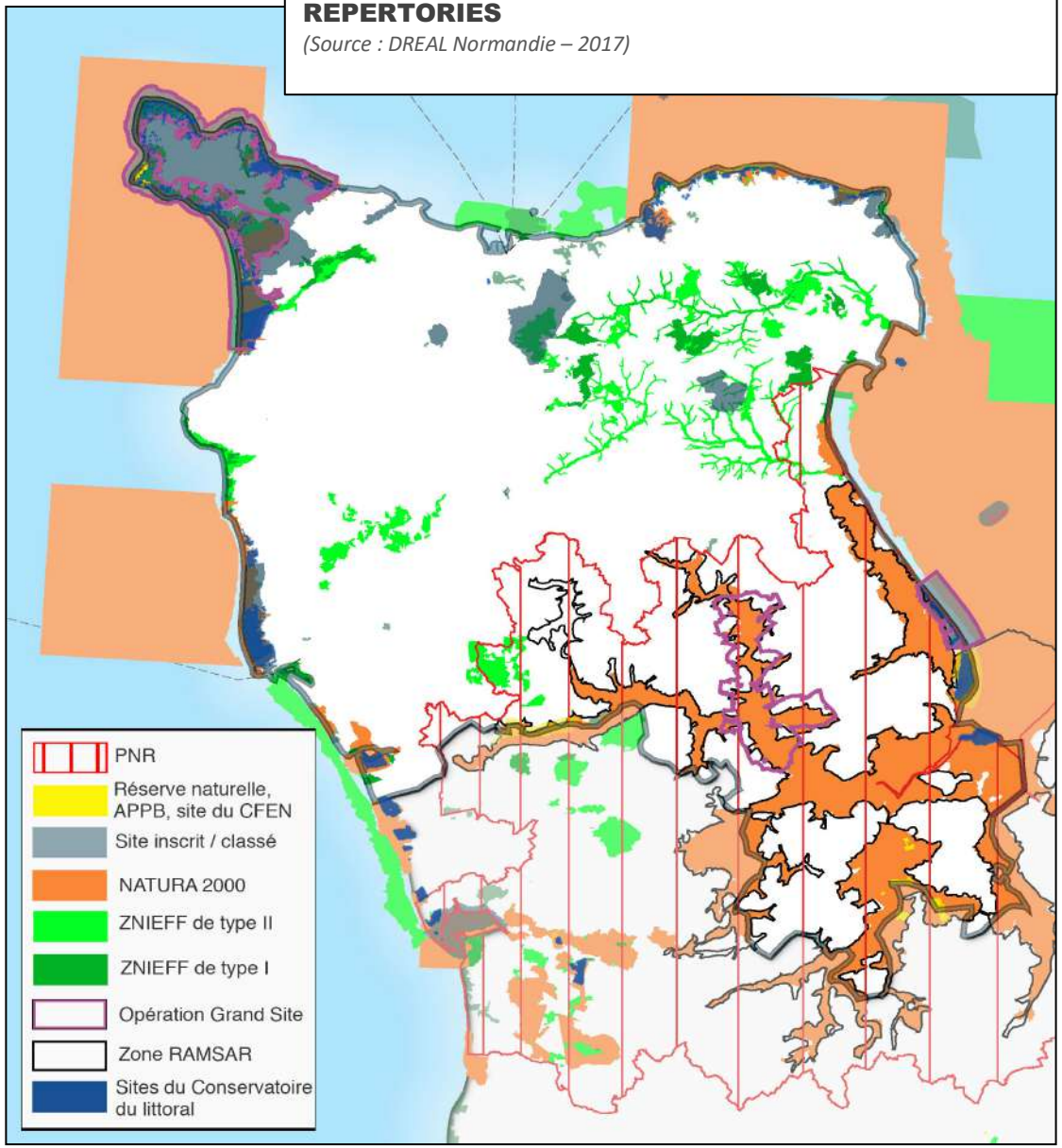

- Préserver les espaces de sensibilité et de protection forte, voire de sensibilité et de protection modérée, maîtriser la consommation d'espace et envisager un développement maîtrisé de l'urbanisation en prenant en compte les secteurs à enjeu mais aussi les éléments de nature ordinaire

Le tissu urbain est appelé à se développer dans les années à venir. Or, la consommation non maîtrisée d'espaces peut affecter le fonctionnement des espaces agricoles, boisés, humides ..., autant par une fragmentation et une disparition des habitats naturels qui fragilisent la biodiversité, que par une déstabilisation de l'agriculture ou une dégradation des paysages. Les futures extensions urbaines appellent donc à être réalisées de manière réfléchie, maîtrisée et de nature à nuire le moins possible au fonctionnement des espaces naturels (condition essentielle du développement durable).

Dans ce cadre, comme en 2011, une hiérarchisation des espaces naturels, prenant en compte les nouvelles zones protégées et inventoriés a été réalisée. On distingue (voir carte ci-contre) :

- Des espaces à forte sensibilité écologique, représentées par les zones Natura 2000, les ZNIEFF de type I, les arrêtés de Biotope, les réserves naturelles dont la plupart sont incluses dans les deux grands ensembles déjà identifiés en 2011 (hormis les espaces maritimes), c'est à dire le Cap de la Hague et les marais du Cotentin. Ces espaces sont à préserver en priorité.

- Des zones à sensibilité écologique moins prononcée, identifiées en ZNIEFF de type II et Ramsar ou incuses dans le PNR. Ces espaces sont à prendre en considération dans l'aménagement et être conservés dans la mesure du possible.

- Des zones ne faisant l'objet d'aucune mesure de protection ou de recensement du fait de leur valeur patrimoniale peu élevée, mais détenant néanmoins un rôle pour les grands fonctionnements écologiques des espaces : boisements, bocage, zones à dominante humide …

La configuration du territoire engendre de fortes tensions, localement, sur les secteurs littoraux et rétro-littoraux ainsi que dans les espaces des marais. Elle nécessite de mettre en œuvre les conditions permettant de gérer les rapports entre les milieux anthropiques et naturels en maîtrisant les tensions potentielles.

Ceci montre que la gestion durable du fonctionnement des milieux naturels et de leurs rapports avec les espaces anthropiques implique plus un travail sur la qualité du développement que sur la simple question des surfaces utilisées par les différentes occupations du sol (ville, terres agricoles, espaces naturels)

Dans le même cadre, on rajoutera qu'outre la prise en compte de ces espaces d'intérêt notable à l'échelle du SCoT, il conviendra aussi, par le biais des documents d'urbanisme locaux, de prendre en compte les éléments de nature « ordinaire » tels que les boisements, haies ou encore petits ruisseaux. Ces espaces, non cartographiables à l'échelle du SCoT, devront être répertoriés et hiérarchisés à l'échelle communale.

- Préserver, voire améliorer la qualité des zones humides en agissant sur l'ensemble du bassin versant

Comme en 2011, les zones humides sont des milieux particulièrement fragiles et vulnérables, notamment à la pollution diffuse issue des bassins versants situés en amont. Cette caractéristique nécessite de veiller aux actions qui seront menées sur les bassins versants, dans leur globalité.

HIERARCHISATION PATRIMONIALE ET DES SENSIBILITES DES ESPACES NATURELS

(Source : EQS – 2017)

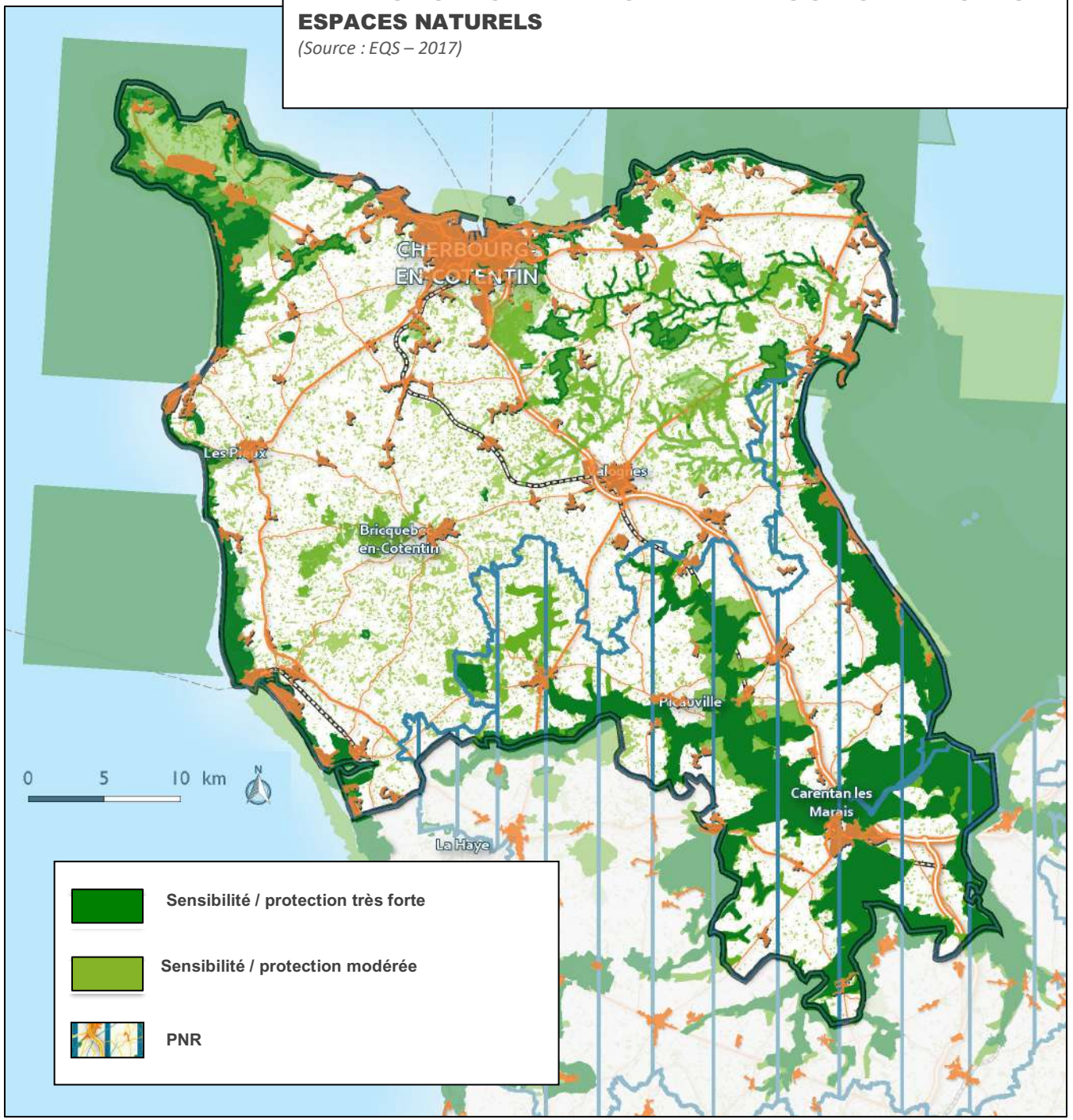

1. La conservation et la mise en valeur des espaces naturels à fort intérêt écologique identifiés en NATURA 2000, réserve naturelle, arrêté de biotope, ou encore ZNIEFF de type I. Les deux plus importantes zones, au moins en superficie, sont le Cap de la Hague (surtout la zone littorale) et le secteur du marais du Cotentin.

En ce qui concerne ce dernier, il s'agit, en outre, d'assurer l'équilibre de la zone humide en considérant qu'elle constitue « le réceptacle » du réseau hydrographique de la Douve, qu'elle effectue la transition avec les espaces maritimes et qu'elle demande à cet égard que sa fonctionnalité soit prise en compte dès les secteurs amonts (gestion des flux polluants engendrés par les rejets dans les cours d'eau notamment).

2. La gestion des abords et des espaces directement liés aux milieux naturels à fort intérêt écologique afin de concourir à une gestion cohérente des rapports fonctionnels entre les sites environnementaux et d'assurer une évolution pérenne des sites les plus remarquables. Ces espaces connexes peuvent concerner notamment les talwegs, les rus, les zones à dominante humide et les lisières bocagères ainsi que des secteurs. Ils peuvent, en outre, être inventoriés en ZNIEFF de type 2, sites classés ou inscrits…

3. La gestion du littoral où il y a nécessité de concilier les besoins de préservation des espaces naturels, la gestion des risques naturels et les besoins d'urbanisation et d'accueil touristique.

4. La gestion des espaces en faveur d'un fonctionnement global des milieux facilité, propice au maintien ou au développement de la biodiversité.

SENSIBILITES ET ENJEUX DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS AU REGARD DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

(Source : EQS – 2017)

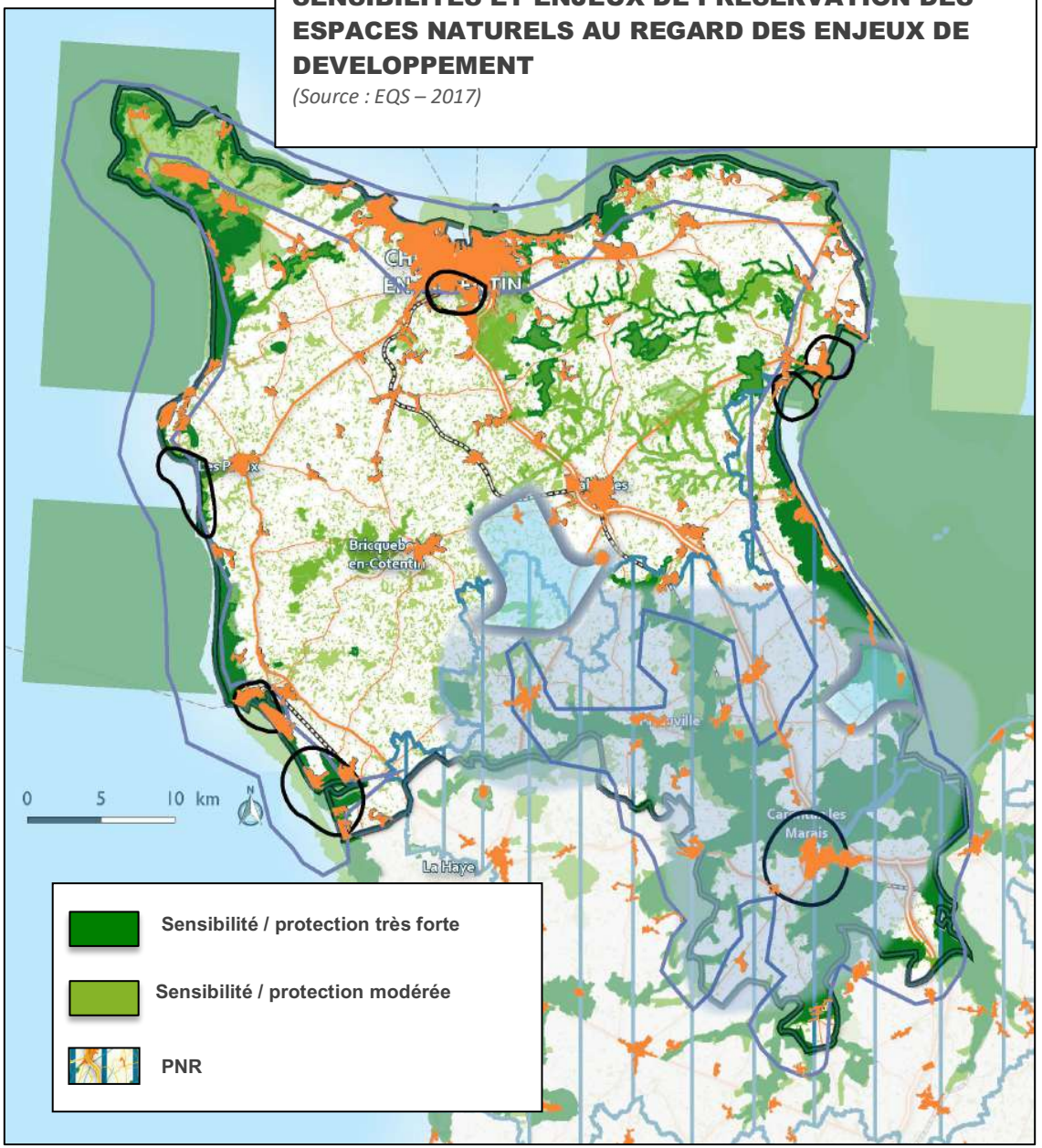

- Prendre en compte le SRCE et amplifier la politique de trames verte et bleue du territoire

Rappelons que le maintien de la biodiversité dépend non seulement de la préservation des habitats mais aussi des espaces interstitiels qui permettent les échanges biologiques entre ces habitats : les continuités écologiques (les espèces se maintiennent plus durablement dans des milieux interconnectés).

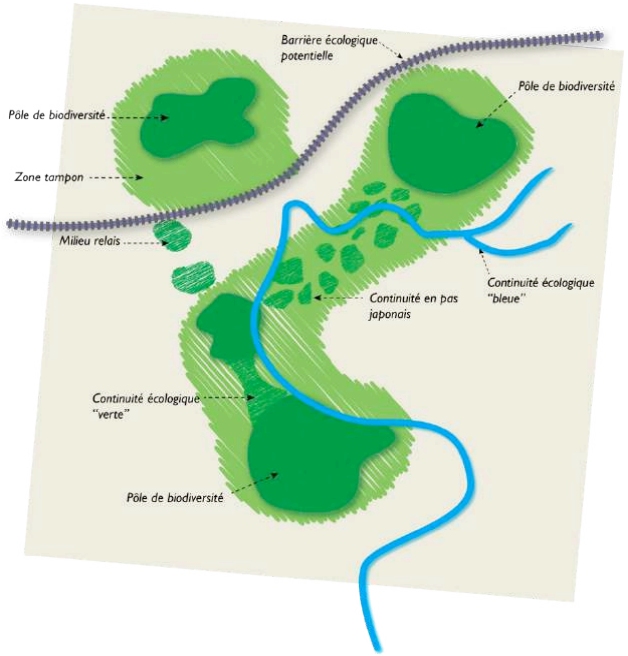

Représentation schématique des éléments de structure écologique d'un territoire

(Source : EAU)

La trame verte et bleue du SCoT relève d'un positionnement stratégique environnemental. Elle constitue un outil de structuration territoriale dont les fondements reposent sur une démarche d'intégration environnementale globale du développement qui, grâce au Grenelle de l'environnement, fait l'objet d'un renforcement. Elle a pour vocation de déterminer les grands axes de liaison naturelle qui contribuent au bon fonctionnement environnemental des différents espaces, de diminuer la fragmentation des milieux naturels et de mieux intégrer les rapports entre les zones naturelles et bâties. Cette trame doit être opérationnelle au regard des grands enjeux de préservation, valorisation et renforcement de l'armature environnementale du territoire. A cette fin, elle doit être pleinement intégrée à la stratégie d'ensemble de développement du territoire afin de bénéficier des outils de gestion du SCoT et de fonctionner en cohérence avec les choix qui seront fait en termes d'urbanisation, d'attractivité, de développement économique (la trame « humaine »). Dans ce contexte, l'objet du SCoT est de constituer les grands arbitrages de ce partage entre les trames naturelle et « humaine », non pas dans l'objectif que le développement de l'une se fasse au détriment de l'autre, mais dans l'esprit d'une cohérence entre les deux qui se traduit par une fonctionnalité environnementale durable et la mise en valeur des atouts du territoire sur le long terme (paysage, personnalité, attractivité …). La trame verte et bleue dans le SCOT doit ainsi répondre à plusieurs objectifs :

- Déterminer les continuités écologiques et les pôles de biodiversité à maintenir (fonctionnels, à évaluer ou potentiels) stratégiques et nécessaires au fonctionnement des milieux naturels et à la structure environnementale d'ensemble du territoire (préservation et renforcement) ;

- S'intégrer dans une stratégie globale qui valorise les atouts du territoire et renforce les points sur lesquels les faiblesses identifiées nécessitent une action dans le cadre du développement que le SCoT doit établir (gestion durable des ressources en eau, en espace, en paysage, coupure naturelle….) ;

- Constituer un outil d'organisation des rapports entre la trame naturelle et la trame « humaine » dans les secteurs stratégiques du projet de développement du SCoT. Ceci aura pour objet de limiter les phénomènes de « barrières écologiques » en travaillant notamment sur la gestion des lisières urbaines, la préservation des lisières naturelles (boisements, …), ou encore la la mise en place de coupures d'urbanisation

La trame verte, telle que l'on peut la concevoir à l'échelle du SCOT, et au regard du SRCE, prend ainsi la forme de la carte ci-contre :

Les réservoirs de biodiversité, doivent, à minima, être ceux décrit par le SRCE. Les corridors, à l'échelle du territoire, sont ceux déjà décrits lors du précédent SCoT. Ils devront être complétés, à l'échelle communale, par les éléments boisés et bocagers qui constituent la trame nécessaire au fonctionnement écologique. Quant aux enjeux identifiés à l'échelle du SCoT, ils sont liés notamment à :

- la conservation (éviter les coupures) voire le rétablissement des liaisons interforestières identifiées ci-contre, avec un regard attentif aux problématiques de franchissements d'infrastructures ;

- le maintien de la trame verte au sein de la matrice agricole, en particulier grâce au maillage boisé et bocager du territoire. Un renforcement sera, au besoin envisagé, à l'exemple du bocage du Plain oriental ;

- le maintien des connexions des espaces côtiers entre eux et avec les espaces arrière-littoraux.

LA TRAME VERTE ET SA GESTION

(Source : EQS – 2017)

Les réservoirs de biodiversité (selon SRCE)

Secteur à biodiversité de plaine

Boisements principaux

Les corridors à bon potentiel du SCoT

Les corridors du SCoT dont le potentiel est plus faible ou plus indécis

Les franchissements d'infrastructures potentiels à étudier

Le bocage du Plain oriental

La perméabilité des ambiances littorales

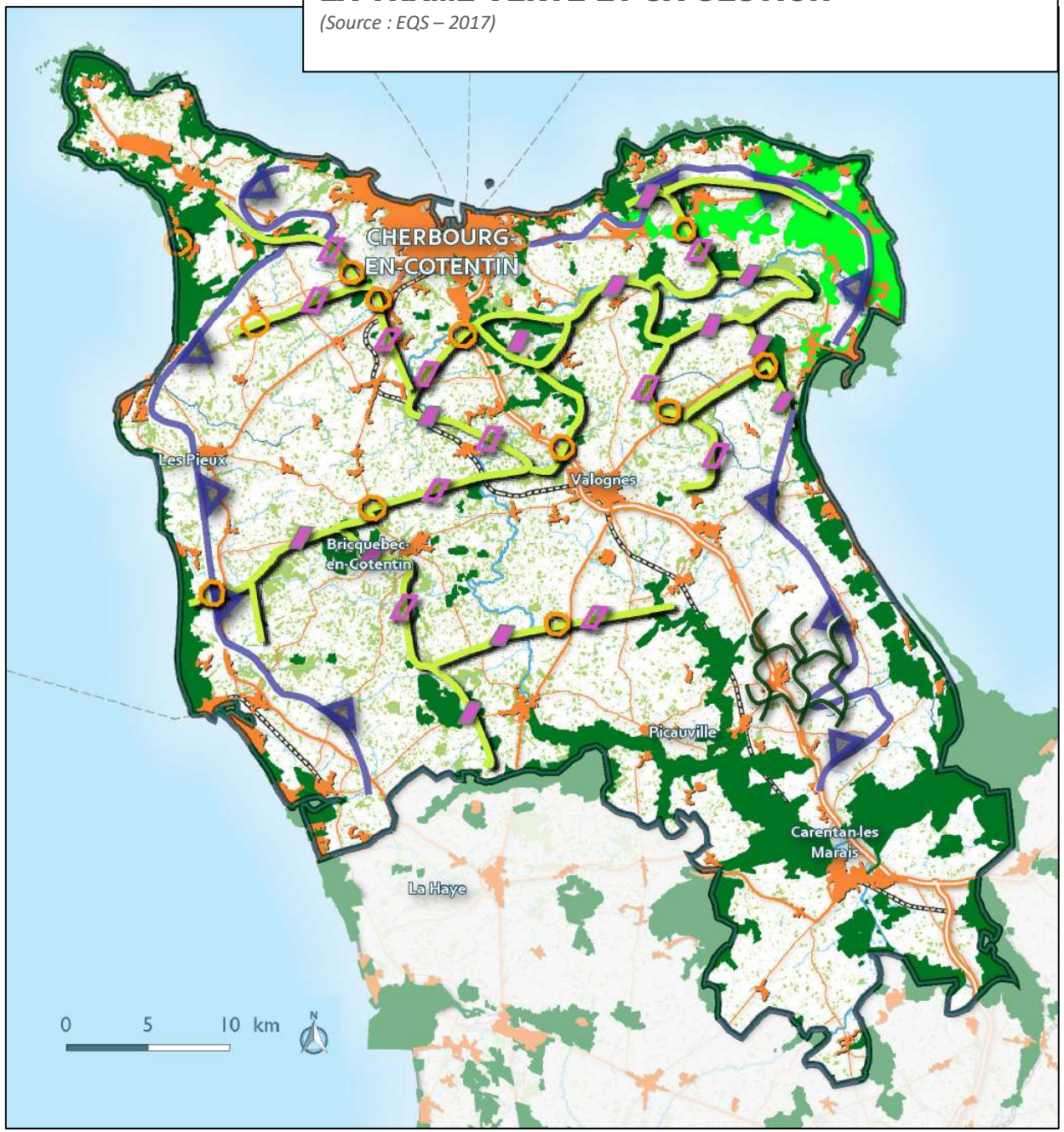

La trame bleue, à l'échelle du SCoT, peut, quant à elle, être cartographiée globalement comme celle de 2011, à laquelle on rajoute les quelques points d'actions prioritaires sur cours d'eau (problème de franchissement) identifiés par le SRCE.

Enfin, la trame verte et bleue aura aussi pour mission de protéger les éléments de nature ordinaire qui assurent parfois des fonctions environnementales localement dans ou abords des villes et des villages. Dans ce cadre, une trame verte urbaine complémentaire pourrait donc être élaborée à l'échelle communale, constituée notamment à la faveur du passage d'un cours d'eau ou de la présence d'espaces verts ponctuels.

Les bassins versants côtiers (un objectif de maîtrise des influences directes sur les cours d'eau)

Le bassin versant de la Douve : un objectif de gestion continue des liens entre zones humides, cours d'eau et les milieux naturels environnants

Les cours d'eau permanents et temporaires, ainsi que leurs abords (fonds de talweg) : un objectif de préservation de leur intégrité spatiale et écologique et un enjeu de continuité

Les axes majeurs à migrateurs : un objectif de continuité stratégique pour les poissons amphihalins (grands migrateurs : saumon, truite…).

Principaux réservoirs biologiques : un objectif de bon état écologique des cours d'eau et secteurs dans lesquels les espèces animales et végétales ont les conditions nécessaires à leur cycle de vie et peuvent se diffuser.

Les zones humides : un objectif de préservation des milieux et de corridors humides en faveur de la biodiversité et de gestion au regard des activités humaines pour les marais du Cotentin et du Bessin

Action prioritaire ponctuelle sur cours d'eau (obstacles cités dans le plan Anguille – SRCE - SAGE)

LA TRAME BLEUE ET SA GESTION

(Source : EQS – 2017)

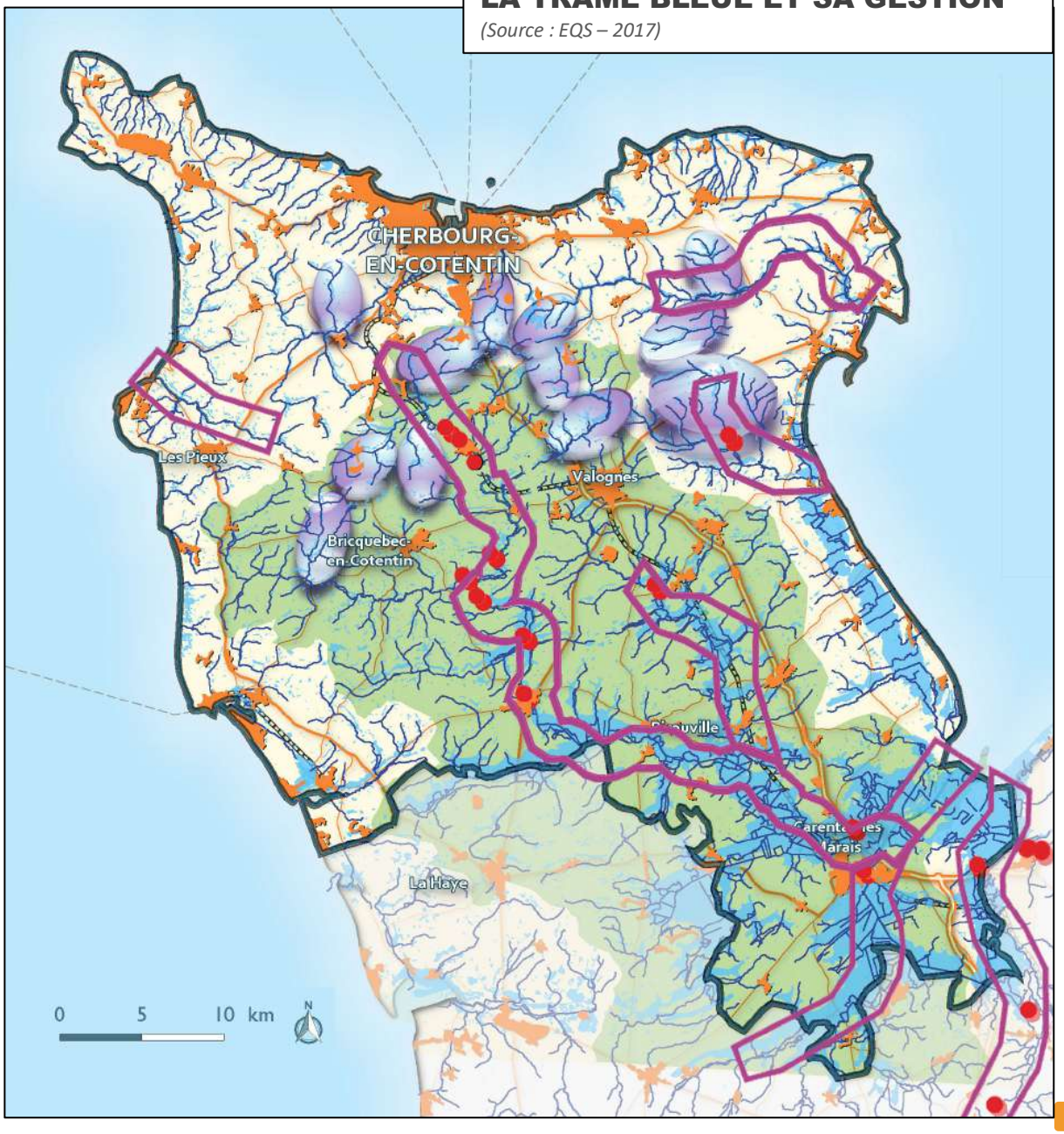

CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES – QUALITE DES EAUX, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Rappel : un réseau hydrographique dense divisant le territoire en multiples bassins versants

Comme le montre la carte suivante, présente un réseau hydrographique dense. Le cours d'eau le plus important est la rivière la Douve qui prend sa source au Sud de Cherbourg et s'écoule ensuite vers le Sud-Est en direction de l'Isthme du Cotentin. Avec ses nombreux affluents dont la Scye, la Saudre et la Merderet et la rivière de Gloire, elle correspond au plus grand bassin versant du territoire. Celui-ci correspond à la majorité du territoire du SAGE Douve-Taute. En aval de Carentan, la Douve et la rivière Taute, qui s'écoule du Nord au Sud, se rejoignent pour former, en aval de la confluence, le Canal de Carentan à la mer qui est soumis à l'influence des marées. Les autres cours d'eau (la Diélette, la Divette, la Saire, la Sinope, l'Escalgrain, …) sont de taille plus modeste et s'écoulent rapidement en direction de la mer. Ils forment des petits bassins versants côtiers que le SDAGE regroupe en deux entités, les bassins versants côtiers du Nord Cotentin d'une part (BV de la Saire, de la Divette et de la Diélette notamment) et les bassins versants de l'Ouest Cotentin, regroupés avec les bassins versants de la Sienne et de la Soulles d'autre part.

A noter enfin la présence de la Vire en limite Sud-Est du territoire du SCoT, au niveau de la commune des Veys.

Ces cours d'eau présentent tous un fort potentiel écologique. Ce sont toutes des rivières de qualité salmonicole et, étant donné qu'elles sont côtières, susceptibles d'être fréquentées par des poissons migrateurs (saumon, anguille, truite de mer, …). Elles sont néanmoins généralement dégradées sur le plan chimique et biologiques et des efforts restent encore à faire, notamment en matière de restauration piscicole (arasement de barrages, aménagement de passes à poissons, aide à la dévalaison, entretien des berges) et de réduction des polluants.

COURS D'EAU ET BASSINS VERSANTS ASSOCIES

(Source : Agence de l'eau Seine Normandie - 2017)



Une qualité des eaux de rivières dégradée

Les cartes suivantes dressent un état réactualisé de la qualité des rivières du territoire, sur le plan chimique et sur le plan écologique (état des lieux de 2013 - source Agence de l'Eau Seine Normandie). Pour plus de précisions, voir aussi les fiches annexes.

Sur le plan chimique, on note une situation globalement assez dégradée. La qualité de la Saire et de ses principaux affluents (bassin versant côtier du Nord Cotentin) est qualifiée de mauvaise alors qu'en 2011, elle était plutôt moyenne. Il en est de même pour les principaux cours d'eau des bassins versants de la Douve et de la Taute. Rare sont les cours d'eau, comme le Trottebec, présentant une bonne qualité.

QUALITE CHIMIQUE DES COURS D'EAU

(Source : Agence de l'eau Seine Normandie – données de 2013)

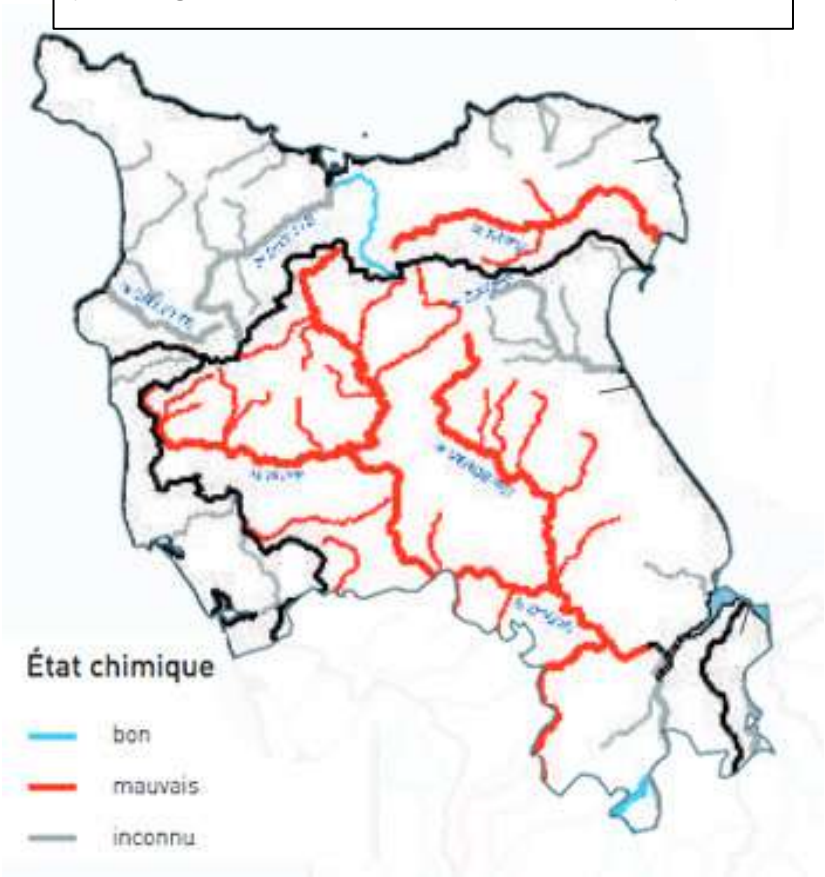

Sur le plan écologique, la situation est plus contrastée, avec parfois des cours d'eau de bonne qualité (La Sinope, le Pommeret, le Mouloir, la Terrette, le Grand Douet, le Trottebec, ...) mais aussi des cours d'eau de qualité moyenne (la Saire, la Divette, la Diélette, la Scye, ...), voire médiocre (le Merderet, la Douve, la Taute, le ru de Hacouville, le But, la Vire partie aval, ...). Aucun cours d'eau ne présente toutefois un état mauvais, ni très bon.

QUALITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

(Source : Agence de l'eau Seine Normandie – données de 2013)

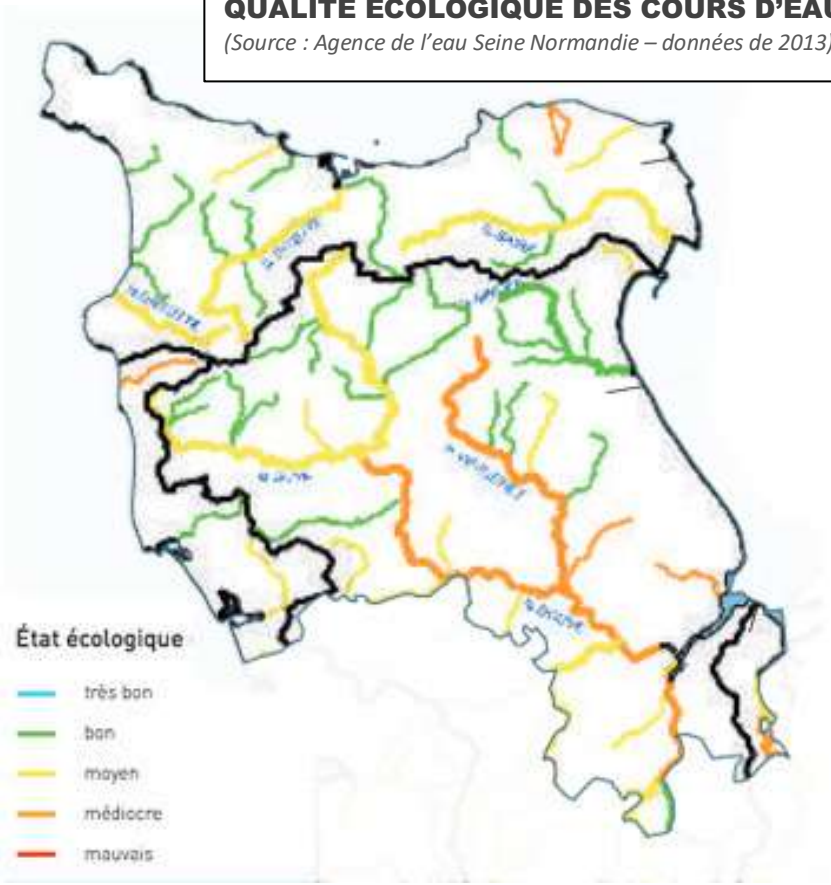

Rappel : état des lieux de 2011

Le SCoT de 2011 dressait un état des lieux des rivières en 2005. Globalement, la situation était globalement satisfaisante. Quelques secteurs observaient néanmoins une dégradation de plusieurs, voire de l'ensemble des paramètres, qualité biologique, nitrates, matières organiques oxydables et matières phosphorées, notamment sur le Merderet, en particulier au Sud de Valognes. Seuls trois cours d'eau montraient des qualités médiocres : la Vire (en limite du territoire au niveau de la commune des Veys, sa qualité n'est pas liée au territoire), la Diélette et un petit cours d'eau au niveau de Saint-Pierre-Eglise, le ruisseau de Hacouville).

État des lieux globalisé des masses d'eau par bassins versants – actualisation des principaux enjeux

Unité hydrographique DOUVE ET TAUTE : c'est le bassin versant le plus étendu du territoire. Il est caractérisé par la traversée d'une vaste dépression occupée en surface par des marais et constituée en sous-sol par des formations sédimentaires propices aux eaux souterraines. Dans ces marais, cohabitent donc des zones humides à fort intérêt écologique et des ressources en eaux souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent les nappes 3402, Trias du Cotentin Est Bessin, et 3101, Isthme du Cotentin, en mauvais état qualitatif (pesticides) et en bon état quantitatif. Vu l'importance stratégique de ces nappes, la reconquête de leur qualité est essentielle, notamment au niveau des bassins d'alimentation de captage.

Par ailleurs les potentialités piscicoles restent entravées par de nombreux seuils notamment sur la Douve, la Taute, le Merderet et la Sinope. Une attention particulière doit être portée sur les ouvrages à la mer, premiers obstacles à la remontée des espèces migratrices (les exutoires de tous ces cours d'eau sont équipés de portes à lots, qui ne s'ouvrent qu'à marée basse pour laisser s'écouler les eaux une fois la mer retirée). Si les petits cours d'eau de tête de bassin sont le plus souvent en bon état écologique, la qualité physico-chimique se dégrade pour de nombreuses masses d'eau dans les cours moyen et aval de la Douve et de la Taute. C'est la conséquence de rejets urbains et industriels parfois mal maîtrisés, qui s'ajoutent aux apports diffus agricoles dans une zone au fonctionnement hydroécologique bien spécifique. Il est ainsi à noter que la Terrette et la Sinope sont les seules masses d'eau « grands cours d'eau » de ce territoire à atteindre le bon état. Le Merderet, la Douve dès la confluence de la Scye et la Taute après la conluence avec le Lozon sont même en état médiocre. Vis à vis des objectifs de qualité fixés par le SDAGE, on notera que nombre des cours d'eau du bassin versant sont proches d'atteindre leur objectif d'état écologique. Certaines sont toutefois qualifiées de « fortement modifiées », ou même d'artificielles (cas du canal de Carentan). Pour la majorité d'entre elles, l'objectif de bon potentiel est porté à 2027. Il y sera nécessaire d'améliorer la qualité physicochimique sur l'ensemble de l'amont pour espérer voir s'améliorer la qualité de ces masses d'eau.

Enfin, la réduction de pollution microbiologique de la baie des Veys et plus généralement de toute la côte Est, constitue un enjeu important au regard de l'étendue des parcs conchylicoles et des gisements naturels de cette baie.

Unité hydrographique NORD COTENTIN : ce secteur présente une richesse particulière liée à la présence de nombreux havres et marais arrière-littoraux désignés sites d'intérêt communautaire qu'il convient de protéger. Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent la nappe 3507, Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers, en mauvais état qualitatif (nitrates, pesticides) et en bon état quantitatif.

En ce qui concerne les eaux de surface, l'intérêt écologique de la Saire en tant que cours d'eau à grands migrateurs est à souligner. Outre la Saire on note aussi la présence de la Divette, qui traverse l'agglomération de Cherbourg et qui assure son approvisionnement en eau. Ces rivières, leurs afluents et les autres petits côtiers doivent faire face aux pressions diffuses liées à l'activité agricole et à l'habitat, mais aussi à une industrie très présente, en particulier dans les domaines du nucléaire et de la construction navale. Néanmoins, les rivières sont de qualité allant de bonne à moyenne. Seul le ruisseau de Hacouville est estimé en état écologique médiocre, pénalisé par son hydromorphologie (cloisonnement, recalibrage, piétinement). Les deux principaux cours d'eau de l'unité hydrographique (Saire et Divette) sont en état moyen du fait d'une qualité biologique insuffisante. La seule dégradation physico-chimique sur ce territoire concerne la Diélette, déclassée par un excès de phosphore.

Le Nord-Cotentin remplit d'ores et déjà son objectif de 65% de masses d'eau en bon état en 2015. Le ruisseau de la Grande Vallée peut prétendre au très bon état, du fait de la quasi-absence de pressions sur son bassin versant. Seuls les ruisseaux de la Couplière et de Hacouville voient leur objectif de bon état reporté à 2027, en raison de leur hydromorphologie très dégradée. Les eaux superficielles du bassin de la Divette constituent une ressource indispensable pour l'AEP (en raison du faible potentiel des ressources en eaux souterraines). Les prises d'eau de surface présentent néanmoins une forte vulnérabilité, liée essentiellement au ruissellement.

Sur le littoral, la vocation conchylicole de Barfleur/St-Vaast-la-Hougue fait de la réduction de la contamination microbiologique un enjeu économique et de santé important.

Unité hydrographique VIRE : Le substratum primaire de ce bassin lui confère un régime hydrologique contrasté entre périodes hivernale et estivale. En période d'étiage, le bassin est sujet à des blooms phytoplanctoniques dus à l'eutrophisation dont la réduction nécessite à la fois la résorption (en cours) des principaux foyers de pollutions urbaine et industrielle, la réduction des apports d'origine agricole et la gestion adaptée des biefs de l'ancienne voie navigable (vidange anticipée en période de crise). En période hivernale, les conditions locales propices au ruissellement (substratum primaire, recul du maillage bocager, pentes, sols nus en hiver) font de la maîtrise des transferts un enjeu fort. En ce qui concerne les cours d'eau, seule la Vire est présente sur le territoire du SCoT. En ce qui concerne les cours d'eau, seule la Vire est présente sur le territoire du SCoT. La Vire constitue la limite entre le Calvados et la Manche et se jette dans la baie des Veys. Elle est dégradée en termes de taux d'étagement ; un plan d'action sur le sujet a été élaboré dans le cadre du SAGE Vire.

Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent la nappe 3402, Trias du Cotentin Est Bessin, en mauvais état qualitatif (pesticides) et en bon état quantitatif. Par ailleurs, les potentialités piscicoles restent entravées par de nombreux seuils notamment sur la Vire.

Enfin, la baie des Veys constitue un enjeu patrimonial et conchylicole important qu'il faut appréhender à l'échelle de l'ensemble des fleuves qui y convergent.

Unité hydrographique SIENNE, SOULLES ET OUEST COTENTIN : ce secteur présente une richesse particulière liée à la présence de nombreux havres et marais arrière-littoraux désignés sites d'intérêt communautaire qu'il convient de protéger, notamment dans le secteur du SCoT. Sur le plan de la qualité des cours d'eau, l'état des petits côtiers est contrasté : si certains bénéficient d'une bonne qualité, d'autres sont nettement plus dégradés L'état des masses d'eau s'améliore toutefois progressivement. Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent majoritairement la nappe 3507, Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers, en mauvais état qualitatif (nitrates, pesticides) et en bon état quantitatif.

Les eaux superficielles du bassin versant de la Sienne constituent une ressource indispensable pour l'AEP (en raison du faible potentiel des ressources en eaux souterraines). Les prises d'eau de surface présentent néanmoins une forte vulnérabilité, liée essentiellement au ruissellement. Sur le littoral, la vocation conchylicole et touristique de la Côte des Havres fait de la réduction de la contamination microbiologique un enjeu économique et de santé important. La qualité des eaux de ce secteur, médiocre voire mauvaise, est donc à reconquérir.

Globalement, l'état des lieux des eaux souterraines du territoire montre, comme en 2011, un mauvais état qualitatif et un bon état quantitatif. Les pressions qui s'appliquent sur ces masses d'eau concernent principalement l'assainissement, les problèmes de continuités écologiques des cours d'eau, d'érosion et de ruissellement (restauration/préservation du bocage, et très localement l'activité industrielle. Les eaux de surface du territoire restent quant à elles assez dégradées et leur état ne montre généralement pas d'amélioration sensible depuis le SCoT de 2011. Pourtant, la plupart des cours d'eau du secteur présentent un fort potentiel écologique et méritent un effort particulier de reconquête. Des efforts sont également encore à faire pour les eaux littorales (réduction de pollution microbiologique notamment), d'importance locale pour la santé humaine (plages) et pour les gisements naturels présents (zones conchylicoles en particulier –voir paragraphe suivant).

Egalement, relevons que le dernier état des lieux publié fin 2019 a permis à la Communauté d'Agglomération du Cotentin de signer un contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie en décembre 2019.

Une qualité des eaux littorales à préserver ou améliorer

Qualité des eaux de baignade : Comme le montre la carte dessous, les plages du territoire montraient en 2006, une qualité globalement bonne (seules 9 plages étaient retrogradées en qualité moyenne).

La carte ci-dessous montre les qualités telles qu'elles ont été observées au cours de l'année 2016. On y notera que la plupart des plages ont des eaux de bonne qualité, voire excellente. Aucune plage n'était de qualité insuffisante et seule une plage montrait une qualité juste suffisante (Anse de la Mondrée à Montfarville). Il est toutefois difficile de comparer ces deux cartes, sachant que les critères de qualité ont changé entre les deux (voir encadré en page suivante). En fiche annexe, nous avons toutefois le suivi entre 2013 et 2016 et nous nous apercevons que globalement, la qualité des eaux de baignade montre une tendance à l'amélioration. Des efforts restent toutefois à faire pour obtenir l'excellence partout.

QUALITE DES PLAGES – ANNEE 2006

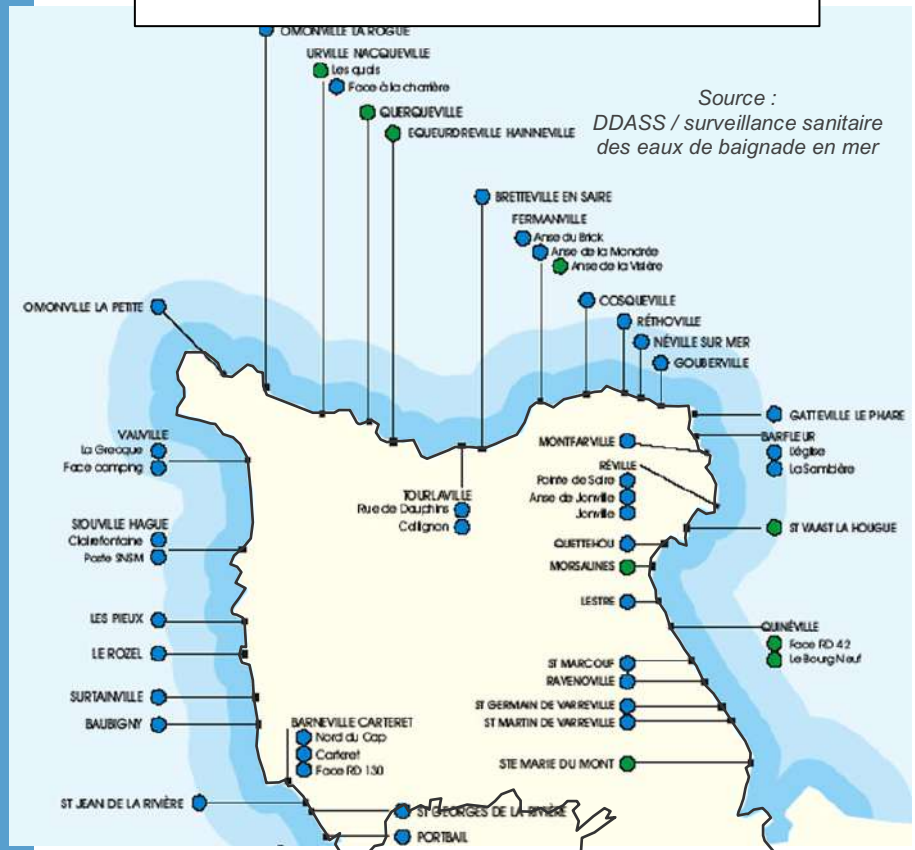

A : Eau conforme de bonne qualité
B : Eau conforme de qualité moyenne
C : eau non conforme pouvant être momentanément polluée
D : Eau non conforme de mauvaise qualité

QUALITE DES PLAGES – ANNEE 2016

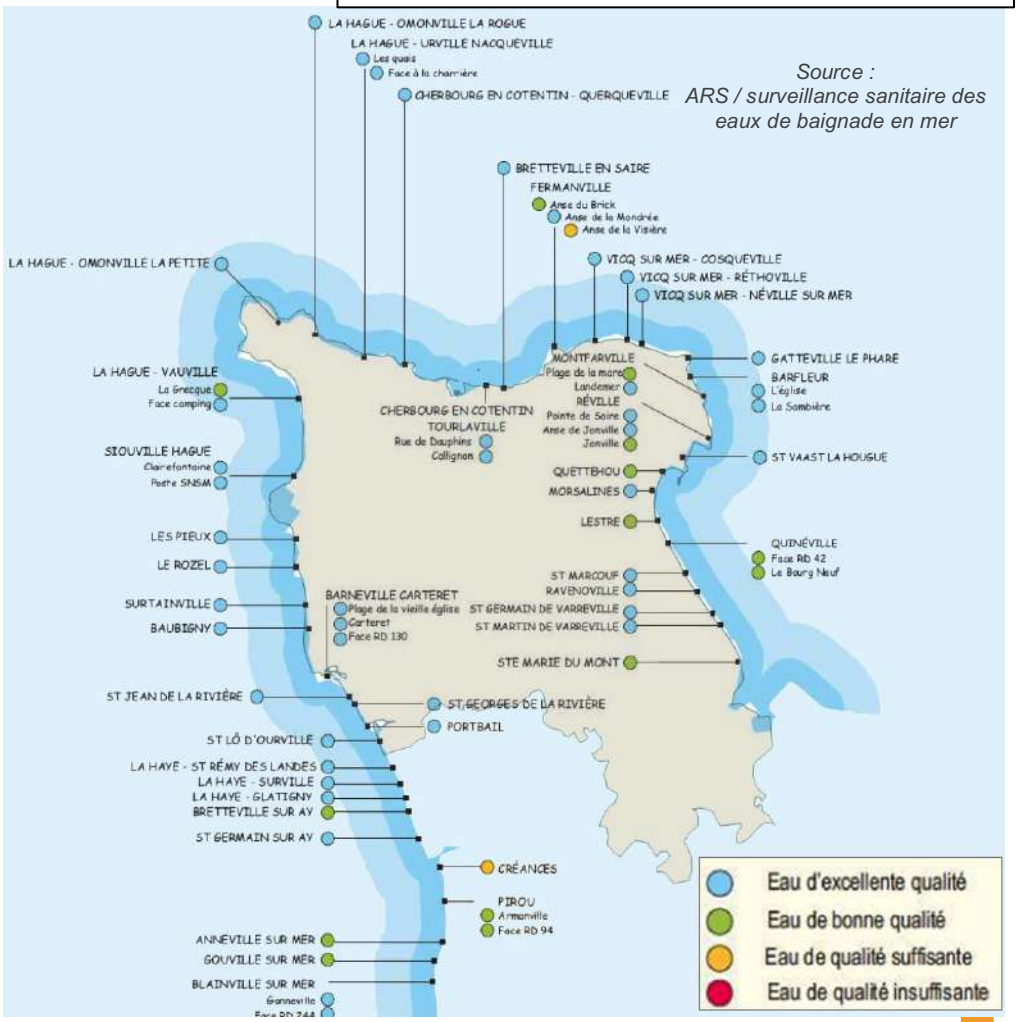

LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX LITTORALES :

Les qualités phytosanitaires et bactériologiques des eaux littorales sont strictement réglementées et surveillées compte tenu des enjeux sur la santé publique d'une contamination éventuelle. Baignade, pêche en mer ou à pied, production aquacole et saline ne sont en effet possibles et permises que dans des conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire renforcées.

En ce qui concerne les eaux de baignade, un suivi régulier est fait et permet d'établir un classement. La directive européenne sur la qualité des eaux de baignade rédigée le 15 février 2006 classe les eaux en qualité excellente, bonne ou suffisante selon certains critères et selon sa tendance évolutiive sur 4 ans. Si ces critères sont insuffisants, la plage peut être déclassée (qualité insuffisante) et la baignade interdite. Pour cela, le suivi se fait avec :

- un contrôle sanitaire : suivi de 2 paramètres microbiologiques (entérocoques intestinaux et E. coli), suivi des paramètres physico-chimiques et de la toxicité algale (Dinophysis, Alexandrium…) ;
- un principe de gestion des eaux de baignade qui introduit la notion de « profil » des eaux. Ce profil correspond à une description des caractéristiques physiques, géographiques et hydrologiques des eaux de baignade avec un recensement des sources de pollutions et une description des mesures de gestion à prendre ;
- des mesures de gestion des eaux de baignade. Chaque site de baignade fait l'objet d'une évaluation des sources potentielles de contamination et de l'établissement d'un plan de gestion pour réduire le plus possible les risques auxquels les baigneurs sont exposés. En cas de non respect des normes, des mesures doivent être prises pour remédier à la situation.

La qualité sanitaire des zones de production conchylicole et des sites de pêche à pied est quant à elle réglementée par l'arrêté du 21 mai 1999 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants. Cet arrêté définit les 4 classes de qualité suivantes :

- Zone A : zone dans laquelle les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe,
- Zone B : zone dans laquelle les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après avoir subi pendant un temps suffisant soit un traitement dans un centre de purification, associé ou non à un reparcage, soit un reparcage. La pêche de loisir est possible, mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions (cuisson des coquillages souhaitable).
- Zone C : zone dans laquelle les coquillages ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après un reparcage de longue durée. La pêche de loisir est interdite.
- Zone D : zone où toute activité de pêche ou d'élevage est interdite.

Ce classement, qui est donc très important pour le devenir des productions, repose sur deux types de critères, des critères microbiologiques (nombre d'E.coli présentes dans 100 g. de chair de coquillage) et des critères chimiques (analyse de la teneur en mercure, plomb et cadmium dans la chair du coquillage). Depuis le 1er janvier 2006, les seuils réglementaires concernant E. Coli ont été remontés (zone A < 230 E.coli, zone B < 4600 E. coli, zone C < 46000 E.coli et zone D > 46000 E.coli) ce qui rend de plus en plus difficile le maintien de la qualité des zones. Ce relèvement réglementaire demande donc aujourd'hui la mise en œuvre d'actions visant à mieux surveiller les rejets effectués en mer. Le SCoT devra donc veiller à ce point lors de l'élaboration de son projet.

Classement des zones conchylicoles : Les cartes ci-dessous montrent le classement des zones conchylicoles du territoire en 2016.

CLASSEMENT DES ZONES CONCHYLICOLES BIVALVES FOUISSEURS (classe II)
(Source : DDTM Manche – données de 2016

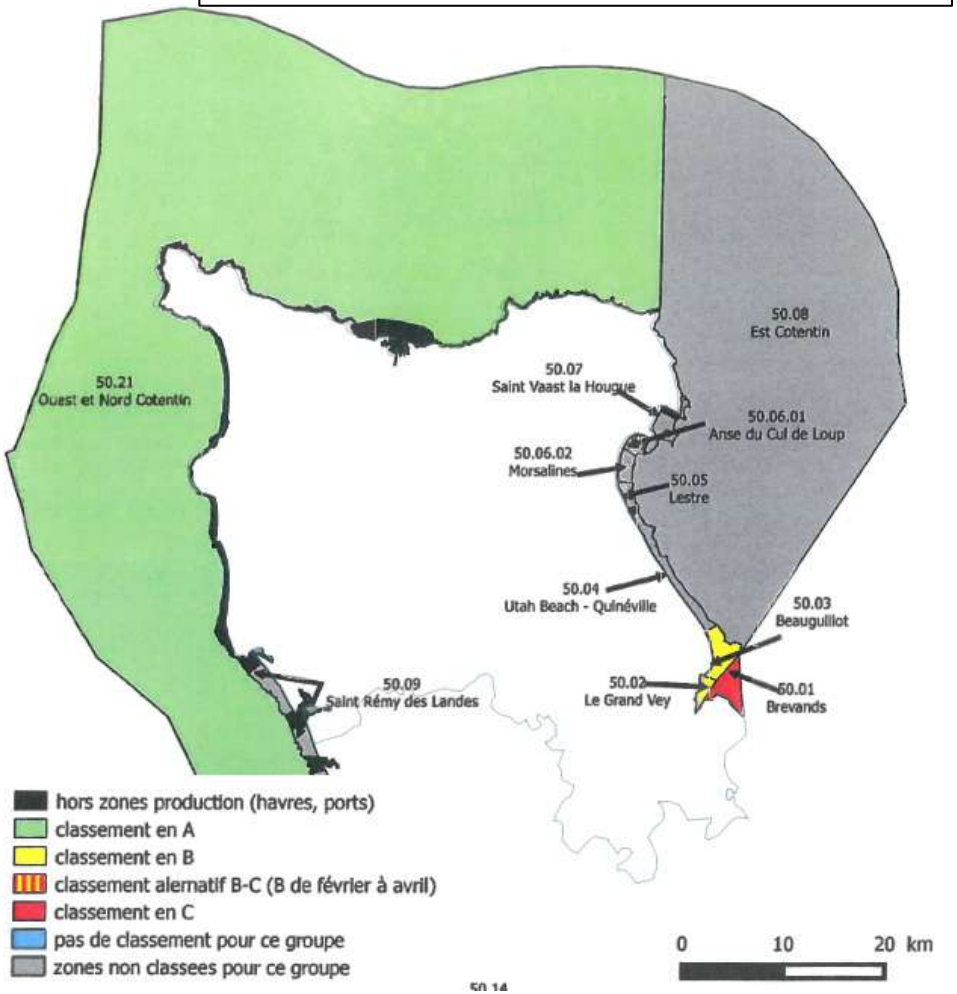

CLASSEMENT DES ZONES CONCHYLICOLES BIVALVES NON FOUISSEURS (classe III)
(Source : DDTM Manche – données de 2016)

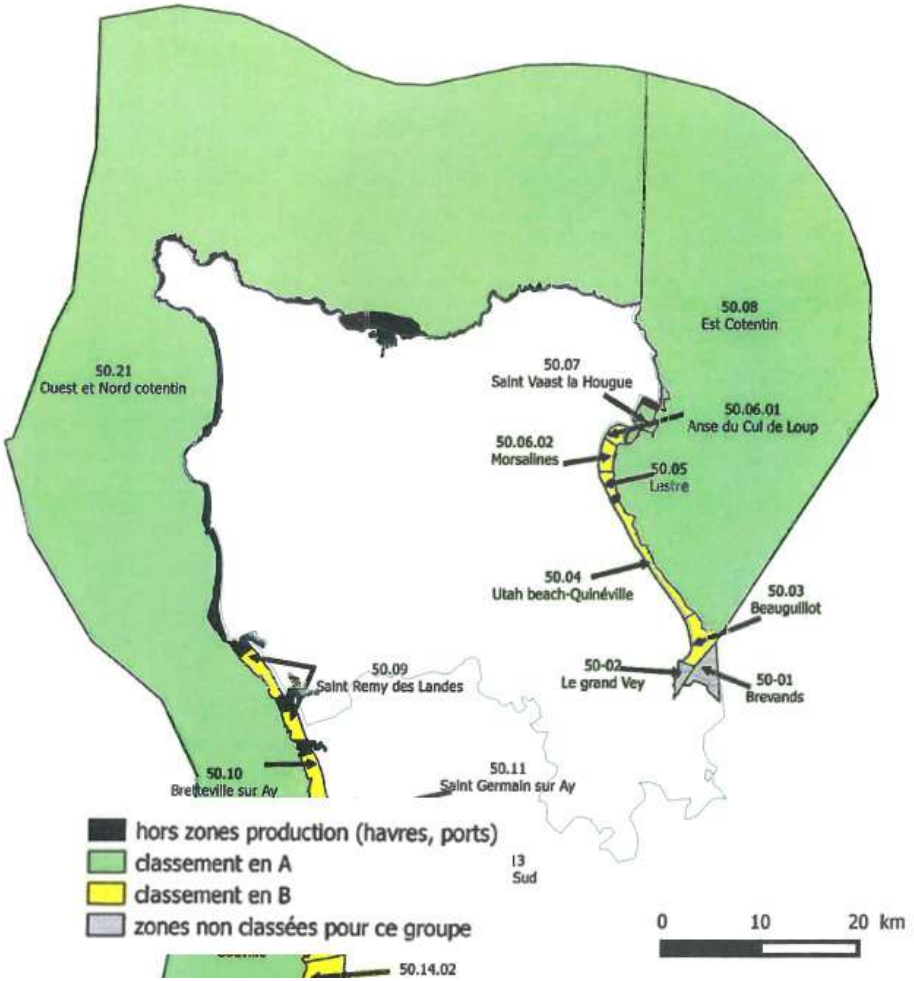

Les zones conchylicoles sont de bons indicateurs de la qualité de l'eau. En effet, les bivalves filtreurs ont pour caractéristique de concentrer les éventuels polluants et constituent de véritables révélateurs. Que ce soit pour la pêche récréative ou l'activité professionnelle (conchyliculture), la qualité des coquillages bivalves fouisseurs est bonne sur le territoire (classement en A), sauf dans la Baie des Veys (classement en B et même en C), où l'on observe une nette dégradation (comme en 2011).

Le classement des coquillages non fouisseurs montre quant à lui une dégradation en zone littorale au Sud-Ouest du territoire ainsi qu'en côte Est, dans le prolongement de la baie de Veys (classement en B). Ces déclassements, comme en 2011, peuvent être mise en relation avec les rejets liés à l'activité humaine qui peuvent être directs (rejet en mer) mais aussi (surtout) transiter par les cours d'eau (Douve, Vire, …).

Suivi de la radioactivité : Le territoire du SCoT est concerné par le fonctionnement de plusieurs installations nucléaires : centrales nucléaires de production d'électricité (Flamanville), centre de retraitement du combustible nucléaire (Cogéma-La Hague), installations nucléaires à application militaire. S'y ajoutent les rejets des établissements médicaux et structures de recherche ainsi que les apports de radionucléides d'origine naturelle liés à l'industrie non nucléaire, notamment l'industrie des phosphates. Dans ce contexte, sont élaborées depuis 1997 des campagnes de suivi de la qualité radioécologique du littoral normand. Comme en 2011, la plupart des relevés radioécologiques montrent aujourd'hui des niveaux de contamination non détectables ou à l'état de traces. Mais on note parfois une augmentation des niveaux, ponctuellement, comme sur le site de la Baie d'Elcagrain où un niveau record de tritium a été relevé le 17 octobre 2012 (110 Bq/L soit une concentration cinq fois supérieure à ce qui est relevé habituellement à cet endroit).

Les mesures réalisées sur les coquillages des zones de production locales montrent toutefois des niveaux acceptables, sans danger pour la consommation.

Si les plages du territoire montrent une tendance à l'amélioration de leur qualité, il n'en pas forcément de même pour la qualité des zones conchylicoles, notamment sur les façades Est et Sud-Ouest du SCoT. Des efforts sont donc encore à réaliser en matière d'assainissement pour lutter contre les pollutions microbiologiques issues des bassins versants terrestres. Une attention particulière est également encore de mise pour le suivi de la radioactivité des eaux, notamment aux abords des sites de production nucléaire.

L'assainissement des eaux usées, une problématique toujours essentielle dans le cadre du SCoT

La qualité de l'assainissement constitue un enjeu important pour maîtriser l'impact des rejets sur les milieux aquatiques et marins. De plus, dans un objectif de développement des populations, les communes doivent anticiper leur capacité d'accueil en prévoyant des dispositifs d'assainissement suffisamment dimensionnés.

L'assainissement collectif des agglomérations

Le tableau en fiche annexe liste l'ensemble des équipements du territoire (stations d'épuration) et fait état de leur capacité épuratoire, au regard des populations desservies (bilan réalisé en fin 2015). Comme on peut le remarquer, les stations les plus importantes sont celles desservant les grandes agglomérations, et notamment celle de Tourlaville desservant l'agglomération de Cherbourg : Tourlaville (150 000 équivalents habitant), Equeurdreville (45 000 EH), Carentan (25 000 eq hab), Chef-du-Pont (24 000 EH), Barneville-Carteret (13 000 EH), Saint-Vaast-la-Hougue (12 000 EH). Par rapport au SCoT de 2011, on remarque :

- une extension du réseau d'assainissement collectif (population desservie de 227 270 contre 222 115 en 2010) ;
- une augmentation de la capacité maximale de traitement des stations : 346 645 équivalent habitant contre 323 555 en 2010 ;
- une capacité résiduelle importante (103 275 EH), supérieure à celle de 2010 (99 755).

Ces chiffres sont donc globalement bons et montrent que le territoire a su s'adapter pour répondre aux besoins de la population. Il n'en demeure pas moins que certaines stations sont aujourd'hui en limite de fonctionnement (Equeurdreville, Gréville - Hague – Piquot, Omonville-la-Rogue Mont Jubert, Sottevast, Surtainville) voire même en capacité insuffisante (Carentan – St-Côme, Acqueville - Les Héleines, Réville – Le Linteau). Sur l'aspect qualitatif, les cartes ci-dessous montrent que le fonctionnement des stations s'est considérablement amélioré depuis 2011. Au 31/12/2015, seules trois stations du territoire, situées sur la pointe de la Hague, montraient un problème de conformité :

- la STEP de Biville (650 EH), non conforme en équipement et en performance

- la STEP de Gréville-Hague – les Piquots (350 EH), non conforme en performance,
- la STEP de Jobourg-Ribon (360 EH), non conforme en performance.

Si des progrès ont été réalisés au niveau des équipements épuratoires des communes, il n'en demeure pas moins que des efforts restent encore à faire localement et que la problématique reste importante dans les années à venir, au regard des capacités épuratoires vis-à-vis du développement envisagé de la population.

LES STEP – ETAT DES LIEUX EN 2011

(Source : SATESE 50)

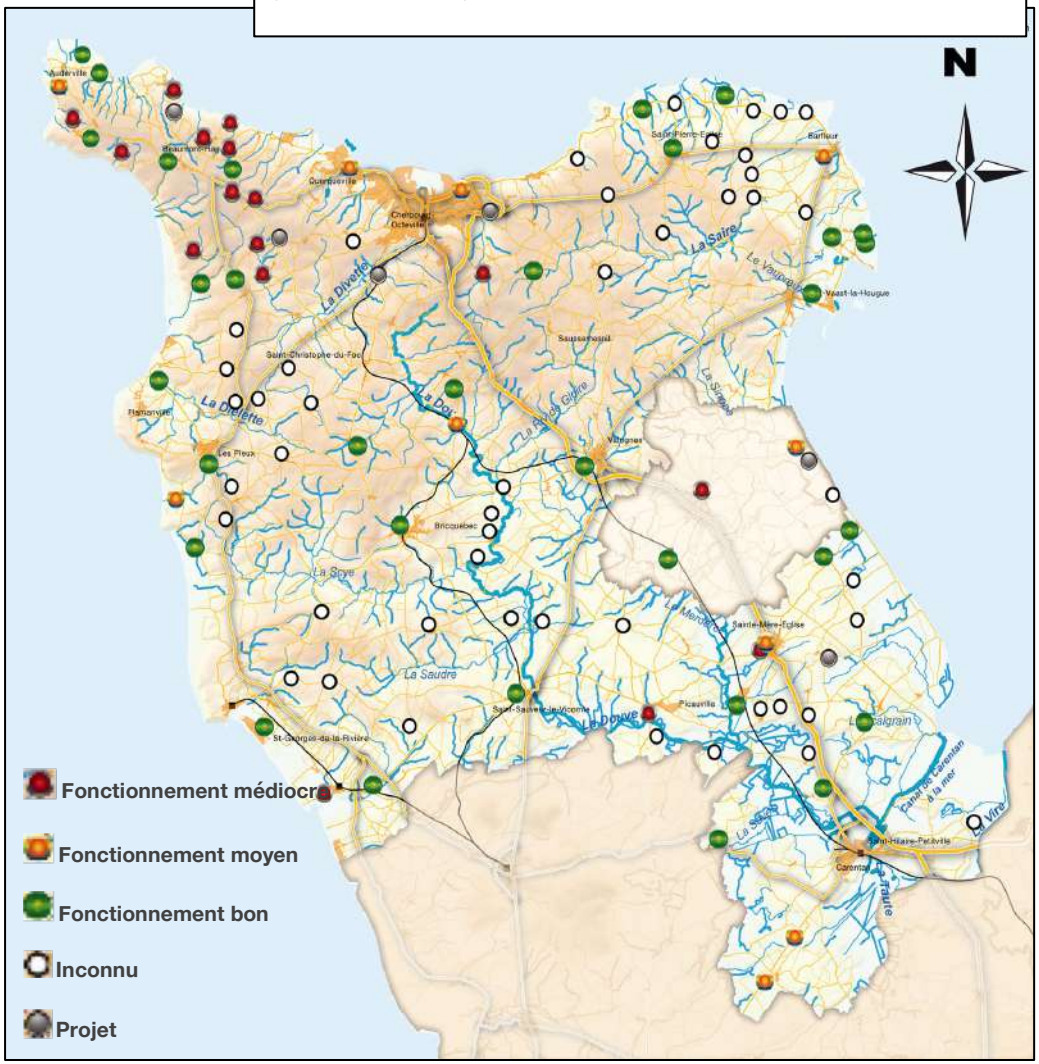

LES STEP – ETAT DES LIEUX AU 31/12/2015

(Source : Ministère de la transition écologique et solidaire – portail d'information sur l'assainissement - 2017)

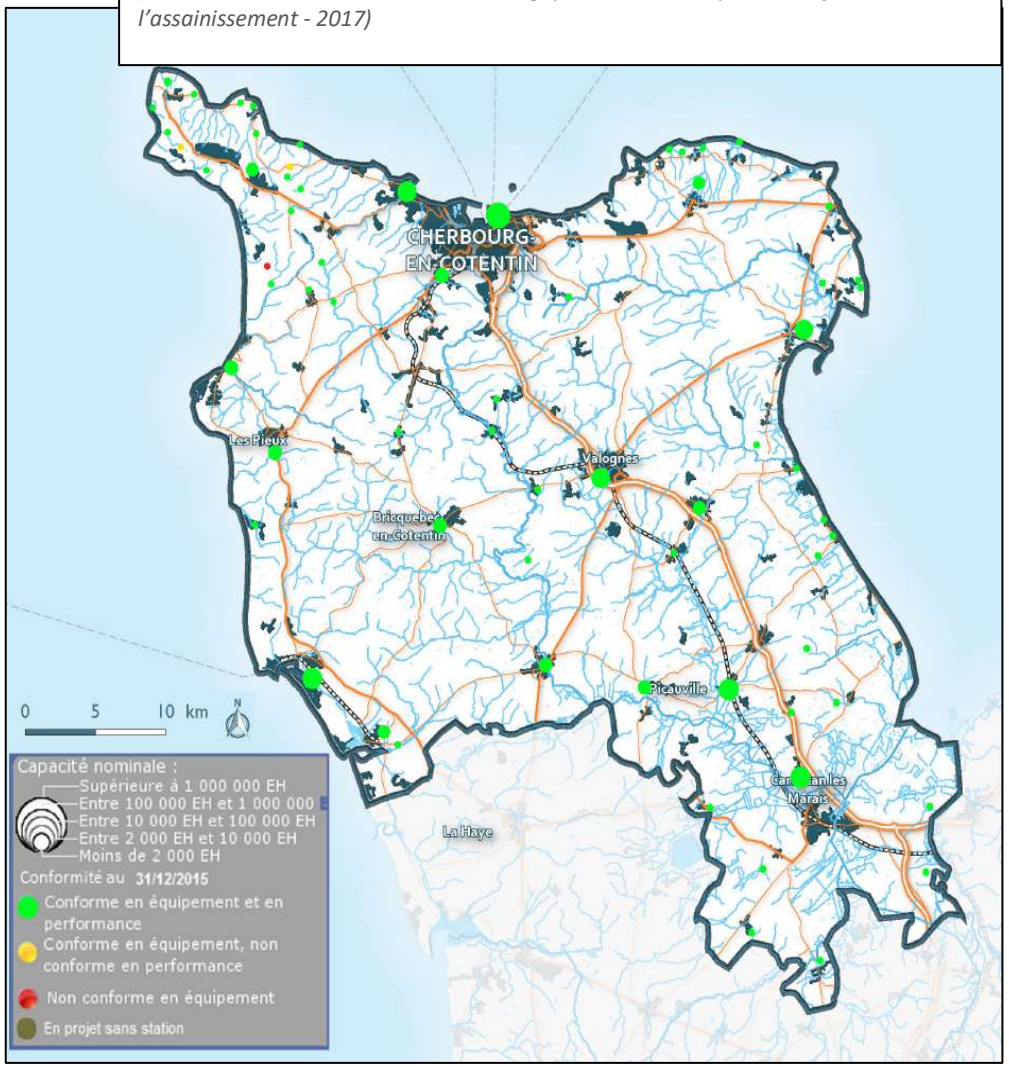

L'assainissement non collectif

Grâce aux Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les connaissances sur l'état et le suivi du fonctionnement du parc d'assainissement non collectif s'améliore progressivement. Sur le territoire, comme en 2011, il peut être estimé qu'une cinquantaine de communes du territoire ne disposent d'aucun assainissement collectif, les autres communes détenant un assainissement collectif ou mixte (collectif et autonome). Ces communes sont situées principalement dans le Plain occidental, le Val de Saire et dans les secteurs des marais du Cotentin et du Bessin. Cette répartition est cohérente avec les caractéristiques de l'armature urbaine qui, dans ces secteurs, est composée de nombreux villages de faible taille. Le tableau suivant fait état des résultats obtenus en 2015 en matière d'assainissement non collectif (ANC). Il montre qu'il existe actuellement 25 431 dispositifs. Comme on peut le constater, leur conformité varie considérablement selon les communautés de communes (de 100 % sur la C.C. des Pieux à 16 % sur la C.C. de la Côte des Isles :

	Nombre d'équipements ANC en 2015	conformité	délimitation de zones d'assainisse
CC Baie du Cotentin	5000	67% en 2014	oui
CC de Douve et Divette	1261	42% en 2011	oui
CC de la Côte des Isles	1570	16% en 2014	oui
CC de La Hague	650	70% en 2009	oui
CC de la Saire	690	50% en 2009	oui
CC de la Vallée de l'Ouve	2700	données non disponibles	
CC des Pieux	3700	100% en 2015	règlement d'ANC
CC du Canton de Saint-Pierre-Eglise	2800	66% en 2010	oui
CC du Cœur du Cotentin	5210	45% en 2013	oui
CC du Val de Saire	1350	données non disponibles	
CUC	500	Données non disponibles	

L'assainissement pluvial

Les pollutions consécutives à des pluies intenses ont une grande incidence sur la qualité des eaux, en particulier sur le littoral où les impacts sur les usages sont parfois conséquents. Ainsi, même en assurant un assainissement des eaux usées de bonne qualité, les milieux aquatiques auront du mal à retrouver une bonne qualité sans gestion rigoureuse du pluvial. Depuis 2011, il apparait que cette problématique prend de plus en plus d'importance. Avec la loi NOTRe du 7 août 2015, il revient désormais aux communautés de communes de choisir la compétence optionnelle de l'assainissement, et non uniquement de l'assainissement des eaux usées. La gestion du pluvial serait donc intégrée à la compétence. Toujours est-il que dans le cadre des documents d'urbanisme, il convient aujourd'hui de prendre en compte la problématique des ruissellements et de la gestion des eaux pluviales au sein des communes. La systématisation des études pluviales et la mise en œuvre d'équipements adaptés, dans les années à venir, sera de nature à lutter contre les pollutions ponctuelles, notamment bactériologiques, qu'on observe encore trop régulièrement sur les eaux littorales du territoire.

Prescriptions liées aux zones sensibles à l'eutrophisation

Comme en 2011, l'ensemble des masses d'eau de surface continentales et littorales du bassin sont classées en zone sensible à l'eutrophisation due aux effluents urbains, au titre de la Directive européenne "eaux résiduaires urbaines". Les pollutions visées sont essentiellement les rejets d'azote et de phosphore en raison de leur implication dans le phénomène d'eutrophisation. Dans ce cadre, la directive impose le renforcement du traitement des eaux rejetées par les agglomérations, en astreignant les collectivités à des obligations de traitement renforcé des eaux usées en phosphore et en azote (meilleure efficacité épuratoire).

A noter que le SDAGE identifie quant à lui le bassin versant de la Saire comme secteur à enjeu prioritaire vis-à-vis des problèmes d'eutrophisation.

Prescriptions liées aux zones vulnérables aux nitrates / capacités de stockage des effluents d'élevage

Par rapport à 2011, seul le bassin versant de la Divette est classé en zone vulnérable au titre de la Directive européenne "Nitrates" (voir carte ci-contre). Ce classement impose des apports limités en fertilisants azotés. En outre, on note que le secteur Nord-Est du territoire, le secteur côtier de Carteret à Denneville, et la partie Sud des Marais du Cotentin et du Bessin sont des secteurs où les ouvrages de stockages des effluents d'élevage doivent être étanches, de manière à éviter les rejets directs dans le milieu naturel.

Hormis l'assainissement des eaux usées, la gestion du pluvial et celle des ruissellements sont des problématiques importantes à maîtriser dans les années à venir.

ZONES VULNERABLES AUX NITRATES

(Source : DREAL Normandie - 2017)

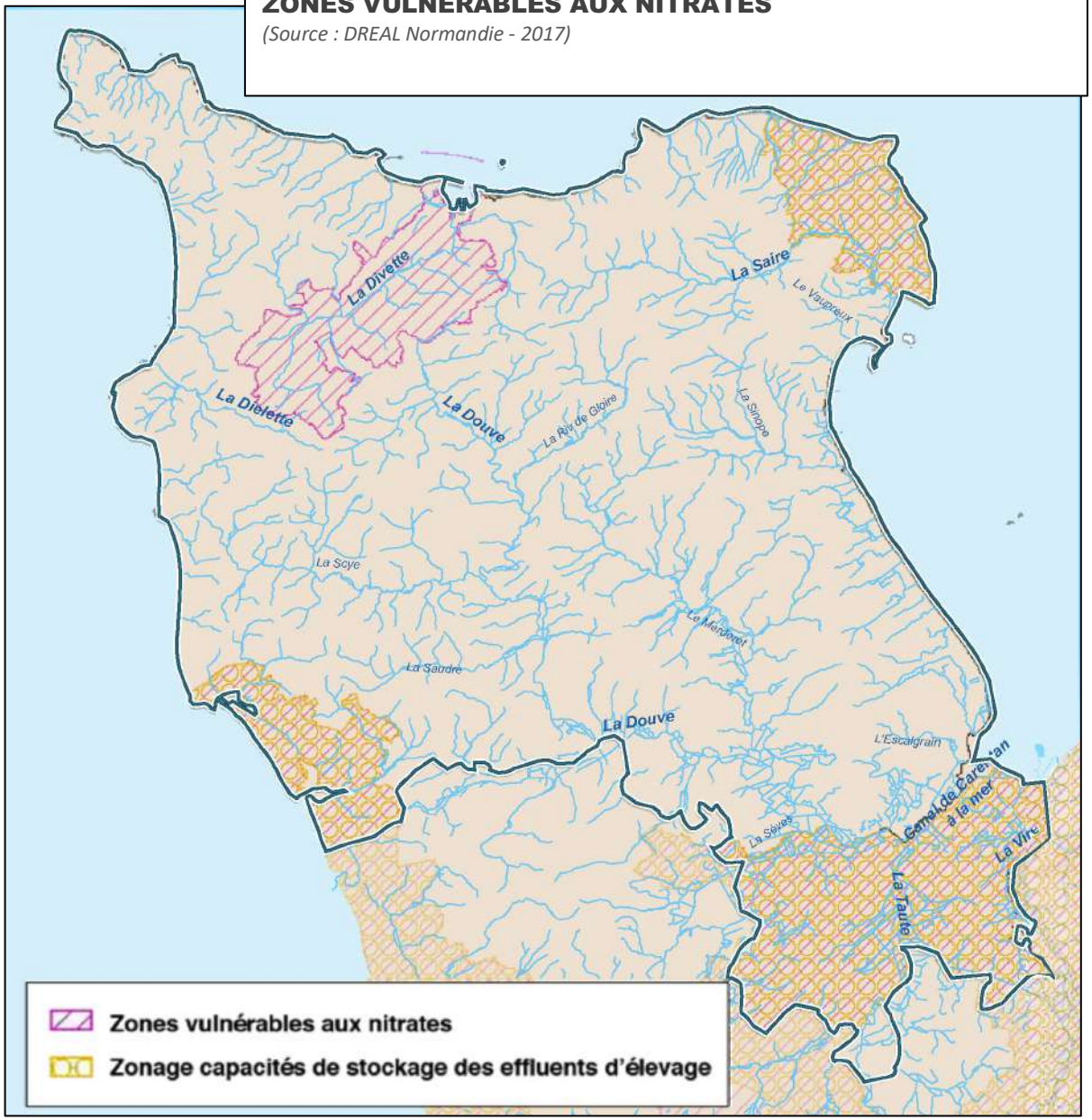

L'alimentation en eau potable, une autre problématique essentielle

La protection de la ressource

Rappelons que l'essentiel des eaux utilisées en alimentation en eau potable (AEP) est capté dans les eaux souterraines. Néanmoins, il existe quelques captages dans les cours d'eau (c'est notamment le cas du captage de l'agglomération de Cherbourg sur la Divette).

Rappelons aussi que pour être potable, l'eau doit subir toute une série de traitements plus ou moins complexes, selon la nature de la ressource. Une eau de rivière devra faire l'objet d'un traitement plus poussé qu'une eau souterraine et par exemple, suivre la chaîne : floculation-décantation-filtration-ozonation-charbon actif-stérilisation. Les usines modernes se dotent maintenant d'une filtration sur membranes (en remplacement d'une partie de la chaîne classique). Le coût de traitement est parfois exorbitant et une eau trop polluée ne peut parfois plus être utilisée. C'est pourquoi, la protection de la ressource est une priorité.

Celle-ci est d'abord assurée par des périmètres de protection réglementaire dans lesquels les usages susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau sont interdits ou réglementés. Comme on peut le constater sur la carte ci-contre, seule une partie des captages du territoire bénéficie d'une protection réglementaire (avec DUP). Nombre de captages, notamment sur la partie Nord-Ouest du SCoT, ne sont pas encore dotés de périmètres réglementaires avec DUP : la mise en place de ces périmètres doit donc se faire progressivement dans les années à venir et il conviendra donc, pour les communes concernées de prendre en compte les arrêtés correspondants.

La mise en place de plans d'actions sur les aires d'alimentation des captages (AAC) vient en complément des servitudes imposées par les périmètres de protection pour lutter contre les pollutions diffuses. Dans la Manche, ce sont 14 nouveaux captages, s'ajoutant aux 7 anciens « Grenelle », qui ont été intégrés au SDAGE 2016-2021. La carte ci-contre localise ainsi les AAC prioritaires définis dans ce cadre. Là, l'objectif sera la mise en place d'un plan d'actions accepté par les différents partenaires et permettant de répondre aux problématiques propres à chacun de ces bassins versants.

La carte ci-dessous localise enfin les masses d'eau souterraine prioritaires à protéger qui ont été définies par le SDAGE Seine Normandie 2016-2021. Ici, il s'agit des nappes FRHG402 (Trias du Cotentin et du Bessin) à laquelle a été ajouté la FRHG101 (Isthme du Cotentin).

Ces nouvelles délimitations, par rapport à 2011, sont donc à prendre en considération par le SCoT pour que celui-ci contribue à la protection de la ressource.

EAU POTABLE : LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

(Sources : Agence de l'Eau Seine Normandie / DDTM Manche - 2017)

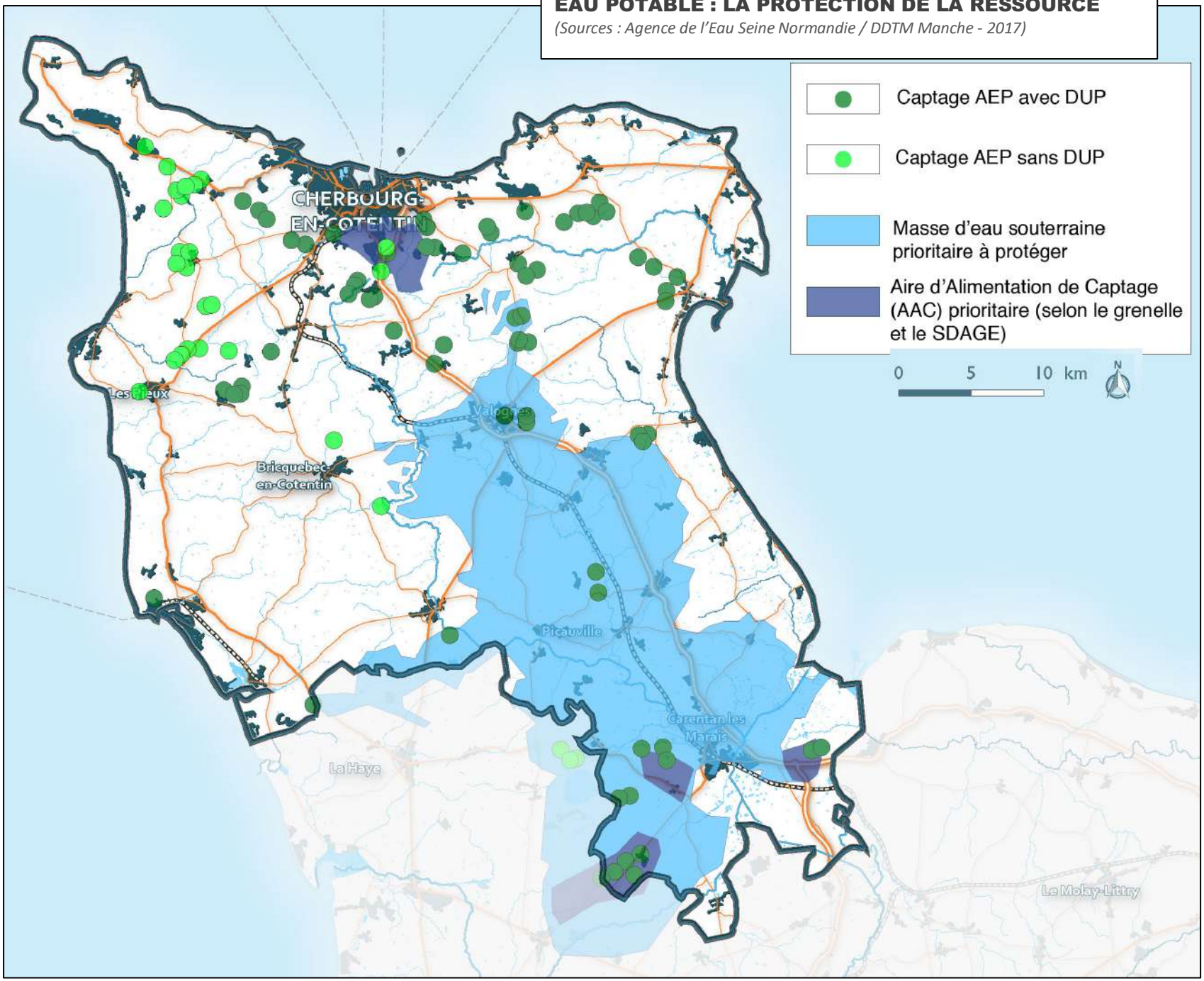

Organisation de la production et de la distribution de l'eau

Rappelons qu'en ce qui concerne la production et la distribution de l'eau potable, la gestion est prise en charge soit de façon indépendante par les communes soit au travers de groupements de communes (syndicats d'eau, communautés de communes ou d'agglomérations). Les syndicats d'eau sont de taille très variable et peuvent comprendre 2 ou 3 communes ou bien consister à d'importantes structures regroupant une trentaine de collectivités. A noter aussi que depuis 2011, une structure fédératrice au niveau départemental s'est créée afin de pérenniser, améliorer et sécuriser encore mieux la distribution de l'eau potable auprès des usagers : le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50). Une partie des collectivités du territoire y adhère actuellement.

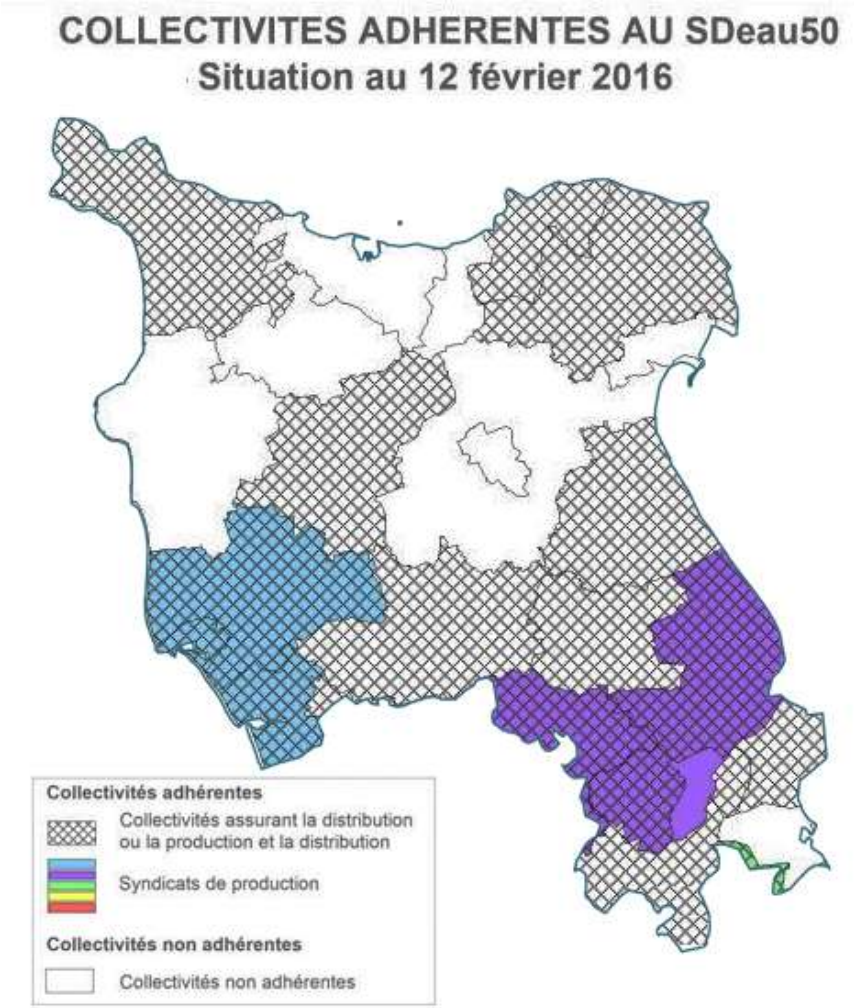

Nous n'allons pas rentrer ici dans le détail du fonctionnement des syndicats mais simplement montrer l'évolution des productions et des consommations, depuis 2011, à l'aide des chiffres fournis par ceux-ci.

Évolution de la production d'eau potable depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015
CC. De Carentan en Cotentin	839 305	788 982	590 448	825 020	814 882
CC de Douve et Divette	392 444	Données non disponibles			
CC de la Côte des Isles	69 057	70 739	82 987	75 729	71 461
CC de La Hague	Données non disponibles				
CC de la Saire	194 962	164 950	192 164	Données non disp.	
CC de la Vallée de l'Ouve	418 732	400 023	432 104	427 094	430 598
CC. De Sainte-Mère Eglise	727 795	631 592	655 615	690 224	669 034
CC. Des Pieux	Données non disponibles				1184072
CC. Du bocage Valognais	895 284	858 366	956 757	854 102	827 420
CC. Du Canton de Bricquebec en Cotentin	472 710	456 042	560 938	554 909	529 158
CC. Du canton de Saint-Pierre Eglise	661 162	672 288	728 330	676 159	650 843
CC. Du Val de Saire	658 322	692 264	737 129	702 034	632 127
Communauté urbaine de Cherbourg	5 191 435	5 321 600	5 496 904	5 617 945	5 545 366
Communes non rattachées à un EPCI					
Saint-Jacques de Nehou	0	0	0	0	0
Sottevast	64 113	61 512	77 627	77 467	74 295
Taillepied	1 782	1 702	1 839	1 817	1 832

En 2011, la production d'eau potable sur le territoire atteignait 8 768 807 m^3.
La production a sensiblement augmenté depuis pour atteindre en 2015 un volume de 9 146 094 m^3. Comme en 2011, la capacité journalière de production locale avoisine les 96 655 m^3/j.

Évolution de la consommation d'eau potable depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015
CC. De Carentan en Cotentin	839 305	788 982	590 448	825 020	814 882
CC de Douve et Divette	392 444	Données non disponibles			
CC de la Côte des Isles	69 057	70 739	82 987	75 729	71 461
CC de La Hague	Données non disponibles				
CC de la Saire	194 962	164 950	192 164	Données non disp.	
CC de la Vallée de l'Ouve	418 732	400 023	432 104	427 094	430 598
CC. De Sainte-Mère Eglise	727 795	631 592	655 615	690 224	669 034
CC. Des Pieux	Données non disponibles				1184072
CC. Du bocage Valognais	895 284	858 366	956 757	854 102	827 420
CC. Du Canton de Bricquebec en Cotentin	472 710	456 042	560 938	554 909	529 158
CC. Du canton de Saint-Pierre Eglise	661 162	672 288	728 330	676 159	650 843
CC. Du Val de Saire	658 322	692 264	737 129	702 034	632 127
Communauté urbaine de Cherbourg	5 191 435	5 321 600	5 496 904	5 617 945	5 545 366
Communes non rattachées à un EPCI					
Saint-Jacques de Nehou	0	0	0	0	0
Sottevast	64 113	61 512	77 627	77 467	74 295
Taillepied	1 782	1 702	1 839	1 817	1 832

En 2011, la consommation d'eau potable sur le territoire atteignait 10 587 104 807 m^3. La consommation a sensiblement augmenté depuis pour atteindre en 2015 un volume de 11 431 088 m^3.

A noter que cette augmentation de la consommation est exclusivement liée à l'augmentation de la population puisque pendant le même temps la consommation moyenne par abonné a légèrement diminué (102 m^3 contre 117 en 2011). Ces chiffres de production et de consommation montrent aussi que le territoire, dans son ensemble, consomme plus que ce qu'il ne produit (déficit de 2 284 994 m^3 en 2015) et qu'il est donc obligé d'importer une partie des eaux depuis l'extérieur. C'était déjà le cas en 2011.

Ces chiffres globaux ne reflètent pas non plus les disparités locales au sein du territoire. Le tableau suivant montre ainsi que la plupart des secteurs sont excédentaires :

	2011	2012	2013	2014	2015
CC. De Carentan en Cotentin	20%	15%	22%	18%	17%
CC de Douve et Divette	0	Données non disponibles			
CC de la Côte des Isles	-680%	-672%	-528%	-629%	-667%
CC de La Hague	Données non disponibles				
CC de la Saire	34%	15%	29%	Données non disp.	
CC de la Vallée de l'Ouve	12%	13%	18%	15%	19%
CC. De Sainte-Mère Eglise	16%	5%	8%	10%	3%
CC. Des Pieux	Données non disponibles				0
CC. Du bocage Valognais	21%	16%	27%	23%	17%
CC. Du Canton de Bricquebec en Cote	8%	2%	14%	19%	12%
CC. Du canton de Saint-Pierre Eglise	27%	29%	37%	34%	28%
CC. Du Val de Saire	22%	27%	35%	32%	23%
Communauté urbaine de Cherbourg	24%	25%	29%	28%	29%
Communes non rattachées à un EPCI	Données non disponibles				
Saint-Jacques de Nehou	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%
Sottevast	19%	12%	21%	31%	24%
Taillepied	12%	13%	18%	15%	19%

Ainsi, on peut constater que seule la C.C. de la Côte des Isles, comme en 2011, est déficitaire.

Comme en 2011, certains syndicats montrent aussi que leur besoin moyen en année sèche dépasse les volumes moyens d'eau produits sur place. Les syndicats sont ainsi encore obligés de procéder à des importations et des exportations.

Notons enfin que, comme en 2011, le SYMPEC, le plus syndicat du territoire, vend aussi une grosse partie de sa production en dehors du territoire.

Évolution des besoins futurs : L'évolution des besoins est différente entre le secteur littoral et l'arrière-pays. En effet, sur le littoral, les besoins seront augmentés par l'activité touristique en période estivale alors que, dans l'arrière-pays, l'activité agricole, et des élevages en particulier, sera le principal facteur d'augmentation des consommations d'eau (également en été). L'évolution des besoins pour l'horizon 2020/2025, estimée dans le cadre du schéma d'alimentation en eau du département, est toujours d'actualité.

D'autre part, le SAGE Douve Taute précise que depuis 10 ans les consommations d'eau ont diminué, de 0,5% par an. Cette diminution s'explique par l'utilisation de matériels plus performants et par la réduction des consommations des particuliers et des industriels.
Les prélèvements actuels sont inférieurs à ceux autorisés. Il existe donc une marge pour des besoins supplémentaires, notamment industriels, même s'il n'y a pas à l'heure actuelle de projet d'installation.

Dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable réalisé en 2007, les besoins futurs en eau potable à horizon 2020 ont été estimés. Au niveau du département, le bilan est excédentaire : la capacité de production à horizon 2020 sera d'environ 68 millions de m3/an pour des besoins estimés à 42 millions de m3/an en année normale et 43 millions de m3/an en année sèche.
Le schéma départemental conclut que la quantité de ressource apparaît globalement suffisante (excédent d'environ 40% des ressources par rapport aux besoins) pour absorber l'augmentation de la consommation/distribution d'eau à l'horizon 2020. Toutefois, il note que certains secteurs restent déficitaires.

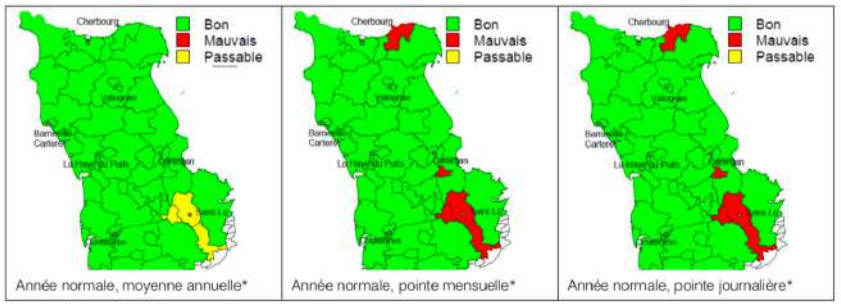

Les résultats sont identiques pour les années sèches

Figure 11 : Bilan à horizon 2020 suivant plusieurs types de scénarii (moyenne annuelle, pointe mensuelle et pointe journalière)

Les perspectives établies par le schéma départemental de 2007 montrent, pour la commune de Graignes, un déficit en période estivale de 50 m3/j qui peut même monter à 100 m3/j en période de pointe (représentant 40% des besoins). Le SIAEP de Saint Gilles Hébécrevon – Le Mesnil Amey présente, quant à lui, un déficit de stockage de l'ordre de 250 m3.
Des solutions de sécurisation sont proposées dans le schéma départemental pour les différents secteurs déficitaires.

Le Schéma Départemental fait ainsi état d'une augmentation des besoins de production par rapport à l'existant de plus de 10 000 m³/jour en moyenne, ce qui n'est pas très important compte tenu de la taille du territoire. Ceci correspond théoriquement à la consommation de plus de 9 000 habitants supplémentaires, hors activités économiques et besoins spécifiques. Bien sûr, ce nombre d'habitants n'a pas de valeur de seuil ou d'objectif de population au regard de la ressource, mais il permet d'illustrer la proportion de cette augmentation d'eau évaluée par le schéma départemental d'alimentation en eau potable (réalisé en 2008).

Sécurisation de la ressource : Même si la ressource est globalement suffisante en quantité sur le territoire, nous avons vu qu'elle était inégalement répartie. Il est donc nécessaire de porter une attention particulière à la préservation de la ressource, à sa diversification et au maillage des réseaux pour faire face aux carences potentielles de certaines zones, mais aussi en cas de problèmes de pollutions accidentelles sur l'un des captages.

Bien qu'inégalement répartie, la ressource en eau du territoire est suffisante sur le plan quantatif. L'enjeu le plus important est donc celui de l'aspect qualitatif des eaux, avec des efforts à réaliser pour mettre en place et prendre en compte les périmètres de protection autour des captages, mais aussi pour lutter contre les pollutions diffuses au sein des aires d'alimentation, notamment ceux définis comme prioritaires par le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE. Le SCoT devra aussi porté une attention particulière à ses aménagements au regard des nappes à enjeu prioritaire du territoire, celle du Trias du Cotentin et du Bessin et celle de l'Isthme du Cotentin.

Conclusion sur la ressource en eau - de nouveaux enjeux à prendre en compte, de nouveaux objectifs fixés par un contexte normatif qui a évolué (SDAGE, SAGE, DCSMM, ...)

La DCSMM et Le Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM)

La directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) 2008/56/CE du 17 juin 2008 a pour but de parvenir au bon état écologique du milieu marin européen d'ici 2020 en développant une approche écosystémique en lien avec les autres directives. La mise en œuvre de la DCSMM passe par l'élaboration de plans d'action pour le milieu marin (PAMM), un par sous-région marine. Ces PAMM comprennent :
- Une évaluation initiale de l'état de la sous-région marine ;
- Une définition du bon état écologique de la sous-région, à atteindre pour 2020 ;
- La fixation d'objectifs environnementaux ;
- Un programme de surveillance ;
- Un programme de mesures qui comporte l'ensemble des actions concrètes et opérationnelles répondant à un ou plusieurs objectifs environnementaux opérationnels, en vue d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020, au regard de l'évaluation initiale des eaux marines de 2012 (voir détail du programme en fiche annexe).

Dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) Manche-mer du Nord, certaines mesures de protection spatiales contribuent à créer un réseau d'aires marines protégées cohérent et représentatif de la diversité des écosystèmes de la sous-région marine. Ces aires marines sont composées des sites NATURA 2000 marins ou des aires marines protégées au sens de l'article L. 334-1 du code de l'environnement. Dans ce cadre, la façade maritime située au Nord-Ouest du territoire est concernée (secteur en ZPS).

Le programme de mesures, tel qu'il a été défini en avril 2016, présente deux axes prioritaires :
- un premier, construit autour de mesures importantes pour la biodiversité marine (comprenant notamment les protections spatiales restant à développer sur les écosystèmes patrimoniaux, la restauration des fonctionnalités halieutiques, l'actualisation des protections des espèces marines, l'adaptation des pratiques de pêche, etc.) ;
- le second, sur la gestion de l'interface terre/mer avec des mesures sur les pollutions telluriques (aires de carénage, techniques de dragage, etc.) complémentaires aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021, et résultant des travaux articulés avec la planification dans le domaine de l'eau. Cet axe comprend en particulier un volet « déchets marins » très significatif, en cohérence avec les connaissances acquises.

Le SCoT se doit de prendre en compte la DCSMM et le PAMM, notamment vis-à-vis de la création d'aires marines protégées et vis-à-vis des actions à mettre en place contre les pollutions telluriques issues des terres.

Le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021

Lors du précédent SCoT, c'était le SDAGE 2010-2015 qui s'appliquait. Aujourd'hui, ce SDAGE est remplacé par celui de la période 2016-2021 qui fixe de nouveaux objectifs, en prolongeant et renforçant certaines actions du précédent SDAGE, mais aussi en ajoutant certains domaines notamment celui de la prise en compte du changement climatique.

Ce SDAGE, décrit plus précisément en fiche annexe, se décline par le biais de 44 orientations et 191 dispositions. Les orientations et les dispositions du schéma se

répartissent toujours au sein de 8 grands défis, qui reprennent, pour la plupart, des thèmes déjà abordés ci-avant :

- Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques :

- O1 - Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante
- O2 - Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain

- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques :

- O3 - Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles
- O4 - Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques
- O5 - Limiter les risques microbiologiques, chimiques et biologiques d'origine agricole en amont proche des "zones protégées" à contraintes sanitaires

- Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants :

- O6 - Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des micropolluants
- O7 - Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau
- O8 - Promouvoir les actions à la source de réduction ou suppression des rejets de micropolluants
- O9 - Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques

- Défi 4 : Protéger et restaurer la mer et le littoral :

- O10 - Réduire les apports en excès de nutriments (azote et phosphore) pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine
- O11 - Limiter ou supprimer les rejets directs de micropolluants au sein des installations portuaires
- O12 - Limiter ou réduire les rejets directs en mer de micropolluants et ceux en provenance des opérations de dragage et de clapage
- O13 - Réduire les risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (baignades, conchylicoles et de pêche à pied)
- O14 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité
- O15 - Promouvoir une stratégie intégrée du trait de côte

- Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future :

- O16 - Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses
- O17 - Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions

- Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides :

- O18 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité
- O19 - Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau
- O20 - Concilier la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'atteinte du bon état
- O21 - Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces
- O22 - Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
- O23 - Lutter contre la faune et la flore exotiques envahissantes
- O24 - Éviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques
- O25 - Limiter la création de nouveaux plans et encadrer la gestion des plans d'eau existants

- Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau :

- O26 - Résorber et prévenir les déséquilibres globaux ou locaux des ressources en eau souterraine
- O27 - Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraine
- O28 - Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future
- O29 - Résorber et prévenir les situations de pénuries chroniques des masses d'eau de surface
- O30 - Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères
- O31 - Prévoir une gestion durable de la ressource en eau

- Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation :

- O32 - Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues

- O33 - Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues
- O34 - Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées
- O35 - Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement

Défis / Leviers Orientations :

Levier 1 : Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis

- O36 - Acquérir et améliorer les connaissances
- O37 - Améliorer la bancarisation et la diffusion des données
- O38 - Évaluer l'impact des politiques de l'eau et développer la prospective

Levier 2 : Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

- O39 - Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau
- O40 - Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE et de la contractualisation
- O41 - Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau
- O42 - Améliorer et promouvoir la transparence
- O43 - Renforcer le principe pollueur-payeur et la solidarité sur le territoire
- O44 - Rationaliser le choix des actions et assurer une gestion durable

Le SDAGE fixe également certains objectifs en matière de reconquête des eaux et des milieux aquatiques (objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par masses d'eau) ainsi qu'un programme de mesures, par bassins versants (voir fiche en annexe). Il localise enfin certaines zones à enjeux prioritaires (nappes et captages à enjeux prioritaires, cours d'eau à migrateurs, ...) et définit aussi certaines stratégies pour agir en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ces différents éléments ont été exposés précédemment aux paragraphes concernés.

Le SCoT devra prendre en compte l'ensemble des orientations du SDAGE et assurer la compatibilité de sa politique avec l'ensemble des dispositions.

Les SAGE et en particulier le SAGE Douve-Taute

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont des documents qui fixent à l'échelle d'un sous bassin ou d'un système aquifère, les règles de gestion et d'utilisation des ressources en eaux superficielles, littorales et souterraines, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, dans le respect des objectifs de la loi sur l'eau et du SDAGE.

Il s'agit d'un outil de planification et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques opposable aux décisions publiques. De plus, par la loi du 22 avril 2004 transposant la Directive Cadre Eau de 2000, il est précisé que les documents d'urbanisme doivent être compatibles, dès 2006, avec les SDAGE et SAGE approuvés. Dans ce cadre, sur le territoire du SCoT plusieurs SAGE existent ou sont en cours d'élaboration :

- le SAGE Douve - Taute est le seul SAGE qui, à ce jour, est le seul qui a été approuvé (approbation en avril 2016). Lors du précédent SCoT, ce SAGE était en cours d'élaboration ;

- le SAGE Siennes, Soulles, côtiers Ouest du Cotentin et le SAGE Vire, sont en cours d'élaboration.

Le SAGE Douve - Taute couvre une grande partie du territoire et englobe notamment l'ensemble des marais du Cotentin et du Bessin.

ETAT DES LIEUX DES SAGES

(Source : Agence de l'eau Seine Normandie - 2017)

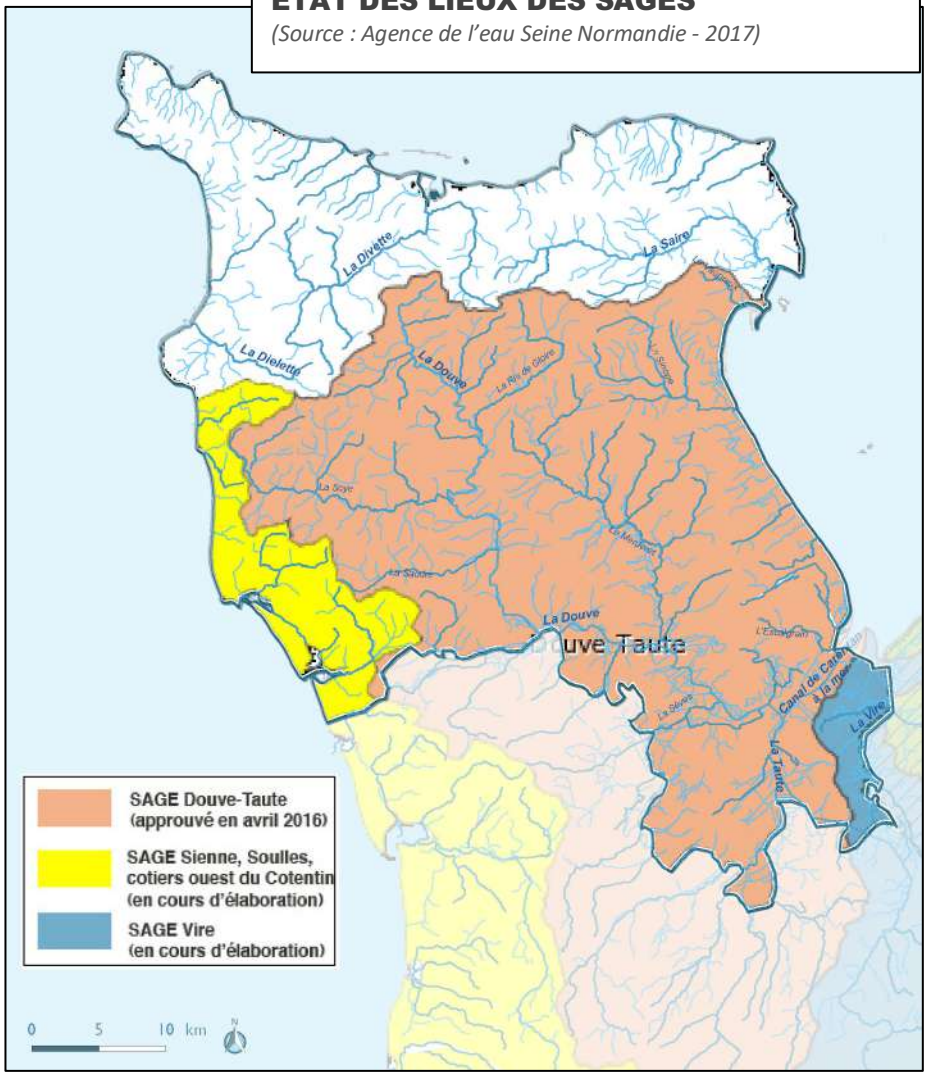

Le SAGE est constitué de deux documents de référence :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui exprime le projet de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

- Le Règlement du SAGE qui renforce et complète certaines mesures prioritaires du PAGD par des règles opposables aux tiers et à l'administration.

Enjeux et objectifs du SAGE :

Le SAGE a identifié 6 enjeux et 73 dispositions prioritaires à partir desquels sont déclinés des objectifs généraux et le cadre d'intervention visant à assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, intégrant les usages et le développement socio-économique du territoire. L'ensemble de ces dispositions est exposé en fiche annexe. En voici les principaux points :

- Enjeu 1 : gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage : le SAGE vise à structurer la maîtrise d'ouvrage, organiser sa mise en œuvre et son suivi.

- Enjeu 2 : qualité de l'eau (phosphore, ammonium, nitrates et produits phytosanitaires) : le SAGE vise l'amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux en vue d'atteindre le bon état sur ses masses d'eau. Les dispositions concernent notamment le monde agricole, l'assainissement collectif et industriel, la ressource eau potable souterraine sur les aires d'alimentation de captages ou encore l'utilisation des produits phytosanitaires au sein des collectivités.

- Enjeu 3 : qualité des eaux littorales : le SAGE vise l'amélioration de la qualité des eaux littorales et l'absence de risques sanitaires, enjeux forts du territoire avec des retombées économiques importantes. Cela passe notamment par la réduction des apports issus de l'assainissement collectif (réduire les intrants, améliorer les réseaux, réaliser ou réactualiser les schémas directeurs d'assainissement), la réduction des apports issus de l'assainissement non collectif, des apports agricoles directs au cours d'eau. Il s'agit aussi de réduire les apports liés à la pêche, la plaisance et au tourisme, de mieux équiper les ports (aires de carénage professionnelles), de sensibiliser les plaisanciers, d'équiper les communes littorales d'aires de récupération des eaux de vidange de camping-cars.

- Enjeu 4 : Qualité des milieux aquatiques (continuité écologique, biologie – hydromorphologie des cours d'eau, gestion des marais et zones humides) -baie des Veys : le SAGE vise l'atteinte du bon état écologique pour ses masses d'eau.

Pour les cours d'eau, il s'agit notamment de réaliser un meilleur suivi, de déterminer et planifier les actions de restauration et d'entretien, d'améliorer la connaissance sur les espèces invasives et lutter contre leur expansion. Il s'agit aussi d'améliorer la connaissance sur la continuité écologique des cours d'eau du territoire non classés en liste 2, de définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique, de distinguer cours d'eau et réseau de fossés dans les marais (réaliser une cartographie réglementaire pour clarifier les possibilités d'intervention sur le réseau hydraulique, de mettre en place des plans de restauration et d'entretien du réseau hydraulique des marais.

Pour les zones humides, il convient de réaliser des inventaires complémentaires, de les prendre en compte dans les documents d'urbanisme, de favoriser l'acquisition foncière des zones humides à enjeu, de restaurer les zones humides dégradées. Il convient aussi d'améliorer les connaissances sur la baie des Veys, d'évaluer l'influence de l'évolution du trait de côte sur les usages et les milieux littoraux et arrière-littoraux, de valoriser les pratiques conchylicoles et améliorer les pratiques de pêche des coquillages au regard des enjeux environnementaux.

- Enjeu 5 : gestion quantitative : le SAGE vise le maintien du bon état quantitatif des eaux souterraines et de la qualité des milieux, notamment en période d'étiage. Il s'agit notamment de mener une étude prospective « l'évolution quantitative des ressources pour l'alimentation en eau potable face changement climatique», d'évaluer les ressources globales à l'échelle du SAGE, d'optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable (réalisation de schéma directeur d'alimentation en eau potable), de développer les économies d'eau et réduire les pertes en eau potable dans les bâtiments publics, d'encadrer la réalisation de nouveaux prélèvements (mise en place de dispositifs de suivi).

- Enjeu 6 : inondation – submersion et évolution du trait de côte : le SAGE vise la définition d'une stratégie de gestion du littoral face au risque de submersion marine et la limitation des phénomènes d'inondation par débordement des cours d'eau et de ruissellement des eaux pluviales. Pour cela, le SAGE demande de mettre en place les outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales (schéma directeur d'assainissement pluvial dans les documents d'urbanisme), de développer les solutions de techniques alternatives des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement, de réaliser des diagnostics partagés du fonctionnement hydraulique (inventaire des principaux éléments : fossés, bandes enherbées, zones humides, bocage stratégique), de mettre en place des programmes d'actions pour limiter le risque de transfert vers les milieux, d'intégrer les éléments du bocage dans les documents d'urbanisme (mise en compatibilité dans un délai de 3 ans), de mettre en place des commissions communales ou intercommunales « bocage », de poursuivre une approche de définition d'une stratégie de gestion durable du trait de côte d'interdire les prélèvements de matériaux en pied de digues, d 'améliorer l'information de la

population et d'encourager la réalisation d'un plan de prévention du risque littoral sur la côte Est du SAGE

Le règlement du SAGE (voir fiche annexe pour plus de précisions) se compose de trois articles :

- ARTICLE 1 : préserver le lit mineur et les berges (hors marais) : toutes opérations réalisées dans le lit mineur d'un cours d'eau, hors marais, sur les bassins présentés sur la carte ci-contre ne sont permises que si elles concernent, un projet déclaré d'utilité publique (DUP) ou présentant un caractère d'intérêt général, ou s'il vise à assurer la sécurité ou la salubrité publique, s'il restaure l'hydromorphologie de cours d'eau, ou améliore l'accès à la rivière des pratiques de loisirs nautiques ;

- ARTICLE 2 : encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides cartographiées ci-contre : les opérations d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation, de remblais soumises à autorisation ou à déclaration au titre de la police de l'Eau ne sont permises que si elles concernent un projet où il est démontré l'existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes et des biens, s'il est déclaré d'utilité publique (DUP) ou d'intérêt ou général, s'il restaure l'hydromorphologie de cours d'eau ou s'il est réalisé dans le cadre de l'extension sur le même site, d'activités économiques (agricole, industrielle, artisanale ou commerciale) existantes.

- ARTICLE 3 : encadrer les prélèvements dans les zones sensibles cartographiées ci-contre : saufs prélèvements réalisés dans le cadre d'une démarche de reconnaissance et d'exploration pour l'alimentation en eau potable, tout nouveau prélèvement, permanent ou temporaire, issu d'un forage, puits ou ouvrage souterrain soumis à autorisation ou à déclaration (> à 10 000 m3/an) au titre de la police de l'Eau, n'est autorisé que s'il est réalisé dans le cadre d'un projet déclaré d'utilité publique (DUP).

Dans les zones concernées, le SCoT devra prendre en compte l'ensemble des dispositions du SAGE et assurer sa compatibilité

ZONES REGLEMENTEES DU SAGE

(Source : SAGE Douve – Taute - 2017)

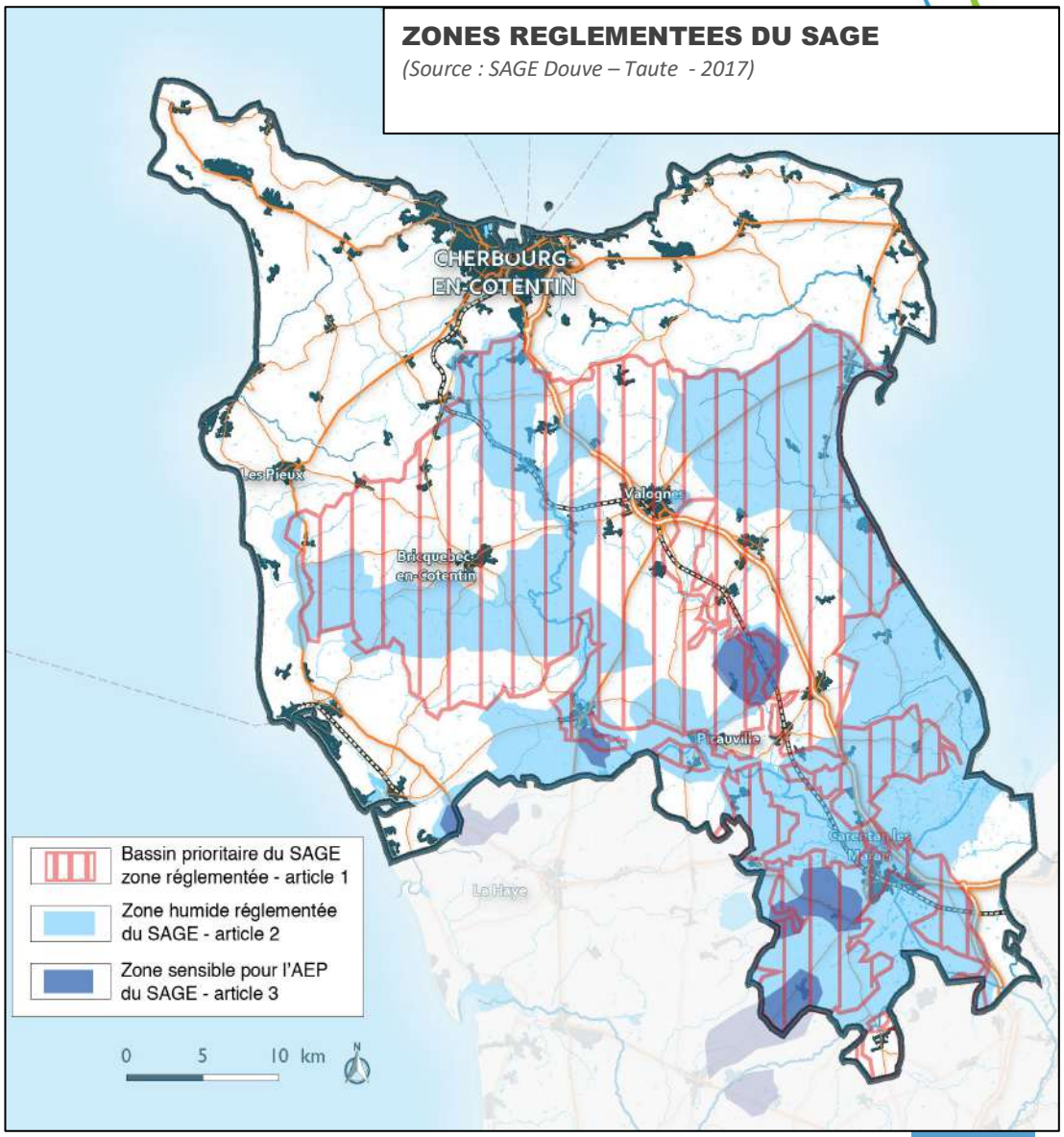

Synthèse sur la ressource en eau

Au regard du précédent SCoT, on retiendra essentiellement les nouveaux enjeux liés au contexte normatif qui a évolué :

- La DCSMM et Le Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM), avec des orientations à prendre en compte en matière de protection d'aires marines remarquables (cela concerne notamment les zones NATURA 2000 s'étendant en mer) et les nécessités de prendre des mesures contre les pollutions telluriques des bords de mer (actions sur les ports, les aires de carénage, ...)
- Le SDAGE 2016 - 2021 : de nouveaux défis et objectifs à relever avec des orientations renforçant celles du précédent SDAGE mais aussi certaines autres, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. De nouvelles cartes à enjeu sont aussi fournies et doivent être prises en compte ;
- Le SAGE Douve-Taute (approuvé en 2016) avec 6 enjeux et 73 dispositions prioritaires à prendre en compte sur le territoire concerné. Cela concerne notamment l'alimentation en eau potable, la salubrité de la Baie des Veys ou encore la préservation du patrimoine écologique. Là encore, certains zonages, dont certains réglementaires, ont été définis. Le SAGE demande aussi la réalisation d'inventaires complémentaires de zones humides et l'élaboration de schéma d'assainissement pluvial.

La carte ci-contre fait la synthèse de l'ensemble de ces aspects en localisant les principales zones à enjeux.

Comme en 2011, les enjeux les plus forts sont ceux concernant le littoral et les marais du Cotentin et du Bessin. Mais cela ne veut pas dire que les autres secteurs sont sans enjeu.

Globalement, sur le plan de la ressource en eau, le SCOT se devra d'agir plus particulièrement sur les aspects suivants :

- Sur la préservation et la reconquête de la qualité des eaux : les enjeux sont particulièrement importants pour les cours d'eau (objectifs DCE, SDAGE et SAGE), les zones humides, les espaces littoraux (plages, zones de production, zones de pêche) ainsi que pour les sites de production d'eau potable. Pour maintenir la qualité de ces sites, voire les améliorer, il conviendra d'agir sur l'aspect qualitatif direct de ces zones mais aussi en amont sur les facteurs de pollutions (actions sur le pluvial et l'assainissement notamment). Il conviendra aussi d'assurer un développement équilibré et durable des activités humaines sur ces espaces. Ces différents enjeux sont d'ailleurs précisés et exigés par le SDAGE et le SAGE ;

- Sur l'eau potable : les enjeux principaux concernent la protection de la ressource (périmètres de protection à prendre en compte mais aussi actions sur les bassins versants). De plus, il conviendra de veiller à l'aspect quantitatif (veiller à la mise en œuvre des solutions envisagées, adapter la capacité d'accueil du territoire, favoriser les politiques d'économie d'eau) ;

- Sur l'assainissement : le SCOT doit s'assurer de la bonne réalisation des programmes d'assainissement au regard des populations attendues (adapter la capacité d'accueil aux objectifs) et des objectifs à respecter en matière de rejets.

RESSOURCE EN EAU – CARTE DE SYNTHESE

(Source : EQS - 2017)

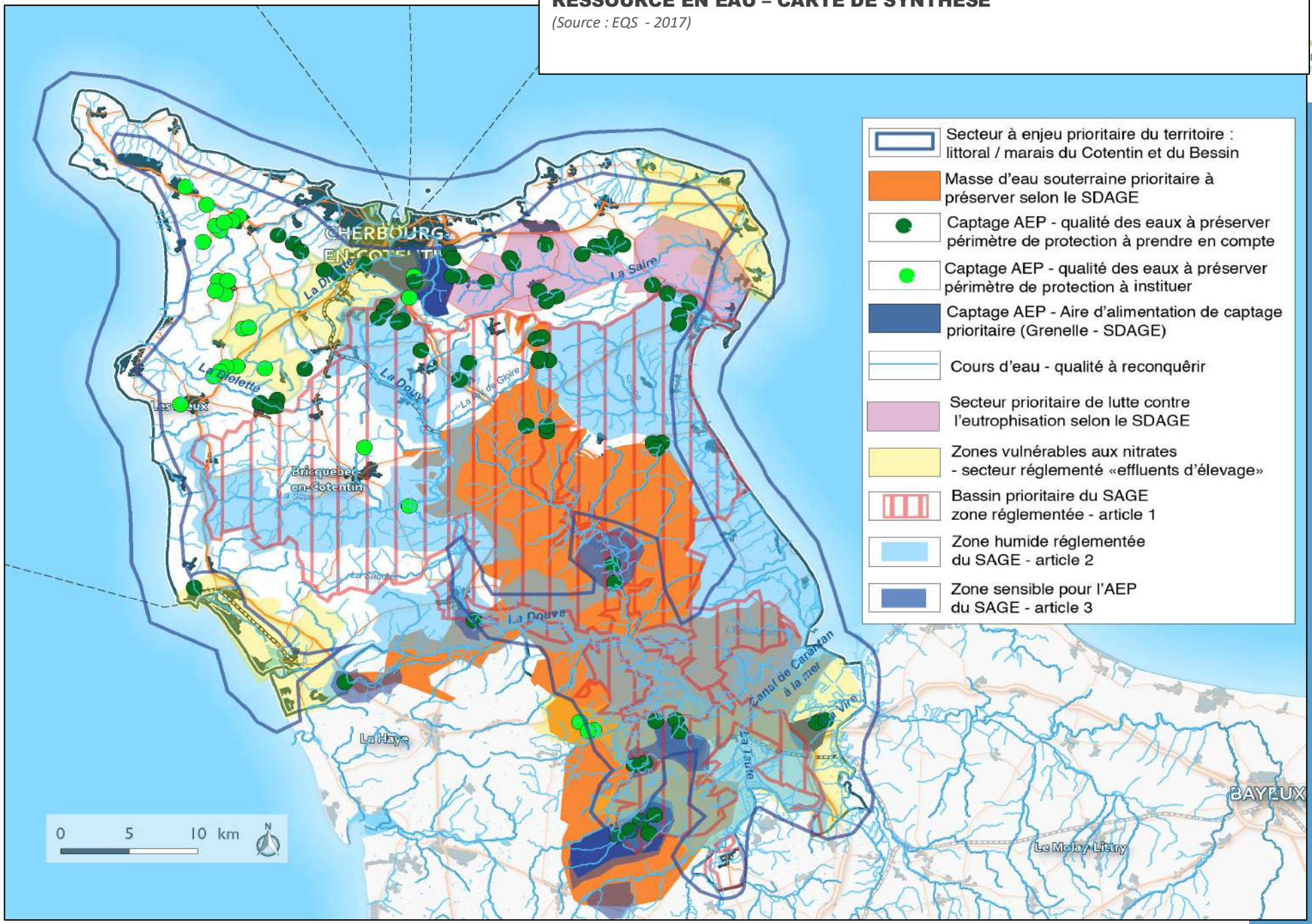

Une région productrice mais avec une trop faible part encore réservée aux énergies renouvelables

Comme le montre la carte ci-après, la production d'énergie de la région normande repose encore aujourd'hui essentiellement sur le nucléaire, et notamment avec la centrale de Flamanville. En fait, les sources principales de production recensées en Normandie sont :

- La production d'origine nucléaire (10 640 MW) avec la centrale de Flamanville sur le (production annuelle d'environ 18 000 GWh et future de l'ordre de 28 000 GWh). A cette production s'ajoutent celles de Palluel et de Penly (76) ;

- La production d'origine thermique et fossile (1 426 MW), avec la centrale thermique du Havre (charbon : production annuelle de l'ordre de 3 200 GWh). Le maintien en activité de ce type de centrale permet d'ajuster rapidement la production d'électricité aux heures de pointe ou lors de périodes de grand froid.

-

L'ENERGIE EN BASSE NORMANDIE

(Source : DREAL Basse Normandie - 2012)

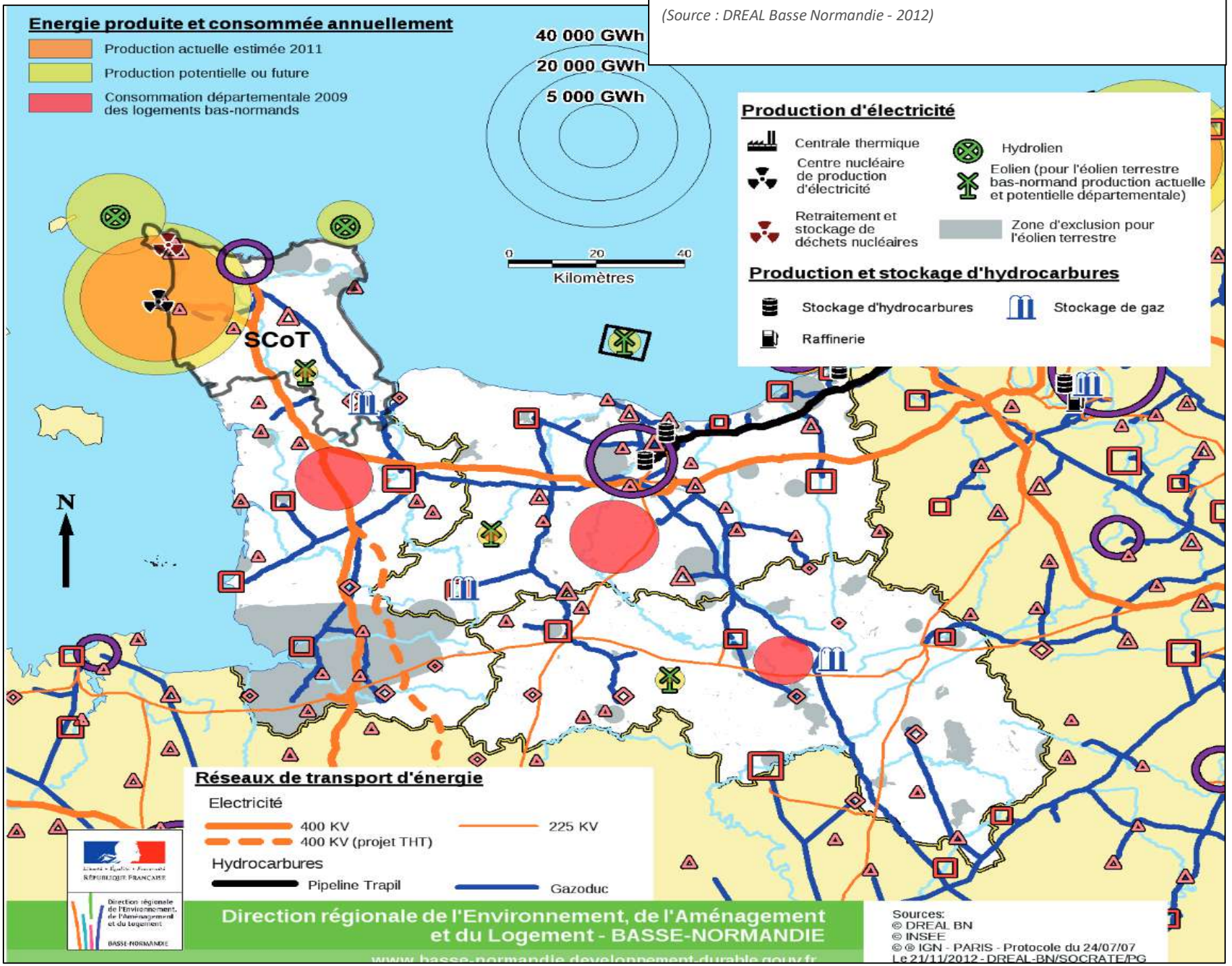

Importance de l'activité nucléaire sur le territoire du SCoT :

- La centrale de Flamanville

La centrale a été mise en service en 1985. D'une puissance de deux fois 1 300 mégawatts, elle a produit 18 milliards de kWh en 2013, soit 4,5 % de l'électricité d'origine nucléaire produite en France et 3,3 % de la production totale française. C'est l'équivalent de 68 % de la consommation annuelle d'électricité de la Normandie (10,1 milliards de kWh en Basse-Normandie et 16,2 milliards de kWh en Haute-Normandie). La centrale employait 768 personnes fin 2013, auxquels il faut ajouter 352 salariés permanents employés par des sous-traitants et de 600 à 2 000 salariés d'entreprises prestataires selon le type d'arrêt pour maintenance.

La centrale de Flamanville représente un poids économique certain. En 2013, elle contribuait à la fiscalité locale à hauteur de 56 millions d'euros. Les marchés passés avec les entreprises locales ont représenté 72,1 millions d'euros, dont plus de 45 % sont allés à des entreprises bas-normandes.

La centrale nucléaire de Flamanville a été conçue pour une durée d'exploitation de 40 ans, validée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Pour atteindre cet objectif de durée de fonctionnement, une réévaluation et un réexamen de sûreté ont lieu tous les 10 ans lors des visites décennales, pour prendre en compte les progrès technologiques et le retour d'expérience de l'ensemble des installations nucléaires dans le monde, puis effectuer les modifications nécessaires en augmentant toujours le niveau de sûreté de l'installation. Les prochaines visites décennales, déterminantes pour la poursuite de l'exploitation des deux réacteurs de Flamanville, sont en cours et se poursuivront jusqu'en 2018 ...

- L'EPR de Flamanville

EDF anticipe un éventuel renouvellement des centrales à l'horizon 2020, en remplacement des tranches REP (réacteur à eau pressurisée) qui arriveront en fin de vie. Afin de bénéficier d'un retour d'expérience d'exploitation pour la construction de réacteurs à partir de 2020, EDF a entamé en 2007 la construction d'une tête de série EPR (initialement European Pressurized Reactor, puis Evolutionary Power Reactor, un réacteur de la troisième génération) sur le site de la centrale de Flamanville. Ce projet Flamanville 3 aura une puissance d'environ 1 600 mégawatts. Sa mise en service est envisagée en 2018. Le projet Flamanville 4 (construction d'un second réacteur EPR sur le site) a quant à lui été abandonné.

L'usine de retraitement de la Hague

C'est un centre de retraitement du combustible usé dans lequel on traite une partie du combustible nucléaire provenant de certains des réacteurs nucléaires de France, d'Allemagne, de Belgique, de Suisse, des Pays-Bas et du Japon, pour en séparer certains éléments radioactifs. Entre 2008 et 2013, les matières traitées sont passées de 937 à 1 172 tonnes. Entrée en service en 1966, l'usine est située près du cap de la Hague, sur les communes de Jobourg, Omonville-la-Petite, Digulleville et Beaumont-Hague, dans le nord-ouest de la péninsule du Cotentin et à 25 km à l'ouest de Cherbourg. Elle est gérée par la filiale Areva NC du groupe Areva. Environ 6 000 personnes travaillent sur le site, dont 3 100 directement pour Areva NC. L'usine est le premier acteur économique de la communauté de communes de la Hague. En 2012, elle a réalisé 483 millions d'euros d'achats, dont 80 % auprès d'entreprises bas-normandes, et payé 86 millions d'euros en impôts et taxes. En bordure de l'usine se trouve le centre de stockage de déchets nucléaires de la Manche, en service depuis 1969.

- L'éolien terrestre avec des productions sans cesse en augmentation. Le parc éolien a en effet progressé de 9% en 2015, comme en 2014. En début 2016, la Normandie comptait 271 parcs en activité sur 60 sites dont 17 dans la Manche (67 éoliennes). 7 sont situés sur le SCoT : parcs de Auvers/Méautis (4 éoliennes), Brix (1 éolienne), Clitourps (5 éoliennes), Saint-Jacques-de-Néhou (5 éoliennes), Sainte-Marie du Mont (1 éolienne) et Sortosville-en-Beaumont (5 éoliennes). D'ici 2020, la production devrait quadrupler avec le raccordement des éoliennes « offshore » au large de Courseulles-sur-Mer, de Fécamp et du Tréport (pas de projet retenu à l'heure actuelle au large des côtes du Cotentin). Les productions terrestres devraient également augmenter, mais de façon plus modeste, dans les zones où le Schéma régional éolien (SRE) est favorable. Dans ce cadre, la carte indique les zones d'exclusion du territoire et montre les zones favorables au grand éolien (parcs éoliens avec de grandes machines) et celles préférentiellement au petit éolien (petite installation individuelle ou collective au sein des habitations). Des développements sont donc encore possibles mais ceux-ci devront se faire en prenant en compte les contraintes environnementales locale (voir notamment celles précisées par le SRE en page suivante) ;

- la méthanisation offre un potentiel intéressant, du fait du caractère agricole de la région. Cette production reste toutefois encore à développer sur le territoire ;

- D'autres sources de production d'énergie renouvelable présentent des perspectives de développement non négligeables (biomasse, photovoltaïque, hydrolien), mais soulèvent parfois des questions environnementales et des risques de conflits d'intérêt. Notons aussi dans ce cadre les projets d'hydroliennes, dont un aujourd'hui a été validé et sur le point d'être construit à 3 km de Goury (projet de 7 machines immergées à 30 mètres de 2 MW chacune – entrée en service prévue au premier semestre 2018).

EOLIEN : PARCS EXISTANTS ET ZONES FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT

(Source : SRE Basse Normandie – DREAL Normandie - 2017)

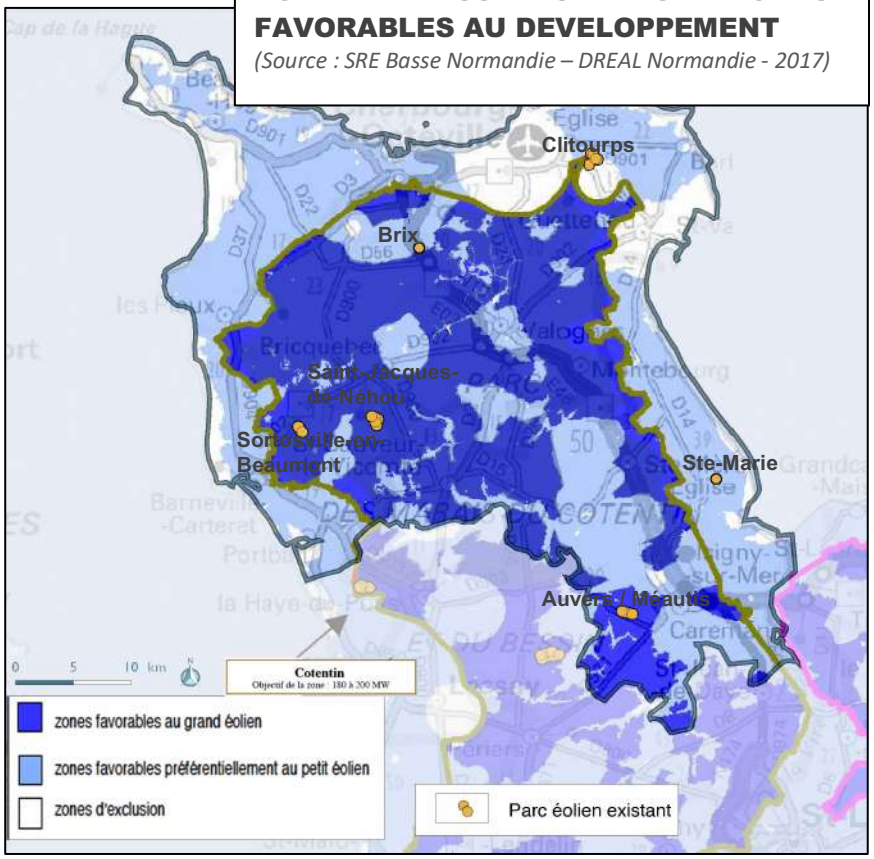

Globalement, le territoire du Cotentin est sectorisé en 3 niveaux de contrainte.

- Secteurs peu opportuns ou présentant des contraintes absolues pour les parcs éoliens : c'est notamment le cas de toute la frange littorale et de la zone humide des marais du Cotentin et du Bessin. Précisons, ici, que la nouvelle Charte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, pose le principe que l'implantation d'éoliennes n'est pas compatible avec la zone humide inscrite en zone NATURA 2000.

- Secteurs favorables à l'implantation d'un parc éolien prenant bien en compte les fortes sensibilités identifiées à l'échelle du département de la Manche (implantation soumise à études complémentaires adaptées) : il s'agit essentiellement du Sud du territoire,

- Secteurs favorables à l'implantation d'un parc éolien prenant bien en compte les sensibilités locales (implantation possible sous réserve d'études locales) : tout l'espace bocager central du territoire.

Recommandations « cadres » pour le développement de l'éolien en Basse-Normandie, selon le Schéma Régional Eolien :

- Afin de prendre en compte les impacts sur la quiétude, la santé et la sécurité des populations, les opérateurs devront procéder à une étude détaillée des nuisances, en concertation avec les populations concernées et les associations locales représentatives, et prévoir l'ensemble des mesures compensatoires jugées nécessaires pour les atténuer ;

- La multiplication de l'objet « éolienne » ne doit pas aboutir à une banalisation/uniformisation des paysages.

- Les espaces d'accueil du grand éolien disponibles doivent être optimisés afin de créer, dans la mesure du possible, des parcs de taille plus importantes et éviter ainsi un mitage du territoire.

- La séparation des parcs doit être telle qu'elle permet des respirations paysagères importantes, évitant une omniprésence des éoliennes sur le territoire et par là leur banalisation. Il faut éviter que le cumul d'éoliennes en arrive à saturer un paysage, au point que les machines soient présentes dans tous les champs visuels.

- L'implantation d'éoliennes dans les sites boisés et leurs abords immédiats est déconseillée. Si un tel projet est proposé, il devra contenir des éléments probants quant à l'innocuité du projet sur les milieux.

- Les continuités écologiques ainsi que les couloirs de circulation et de migration des oiseaux doivent faire l'objet d'une attention particulière. Des orientations seront précisées lors de la définition de la trame verte et bleu et l'élaboration du schéma régional des continuités écologiques. Les exigences étant différentes en fonction de la nature des espèces, il sera donc nécessaire d'identifier au préalable les espèces ou communautés présentes.

- L'impact visuel d'un projet de grand éolien porte au-delà des 500m mesurés depuis le monument historique. La préservation du caractère et de la qualité des abords d'un monument historique doit s'apprécier sur un périmètre élargi en fonction des caractéristiques propres de l'immeuble et de celles de son environnement. Cette analyse paysagère doit être réalisée dans les mêmes conditions qu'à l'intérieur du périmètre de 500m, c'est à dire en étudiant les vues depuis et vers le monument.

- Afin de respecter les engagements de la France vis à vis de l'UNESCO, l'implantation de tout type d'éolien est proscrite dans la zone d'influence visuelle du Mt St Michel ainsi qu'à proximité du site de Saint-Vaast La Hougue - Tatihou.

Une consommation qu'il convient de maîtriser dans les années à venir

Les consommations d'énergie bas-normandes sont en constante progression ces dernières décennies. Ainsi la consommation finale d'énergie de la Basse-Normandie a atteint, en 2009, de l'ordre de 3 500 Ktep pour une production globale d'environ 4 500 Ktep. Si la production globale est supérieure à la consommation, la région étant productrice et exportatrice d'énergie électrique, la Basse-Normandie reste cependant très dépendante des énergies fossiles. En effet, les produits pétroliers constituent la première forme d'énergie consommée dans la région (51 %), devant l'électricité (23 %) et le gaz (16 %). Or, le Grenelle de l'environnement a fait de la réduction des besoins en énergie de la France son orientation première, avec comme objectif une amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique à l'horizon 2020. Pour y contribuer, la Basse-Normandie dispose de deux secteurs où les marges de progression sont particulièrement importantes : le bâti (résidentiel et tertiaire) et les transports, qui représentent à eux seuls plus de 80 % de l'énergie consommée dans la région.

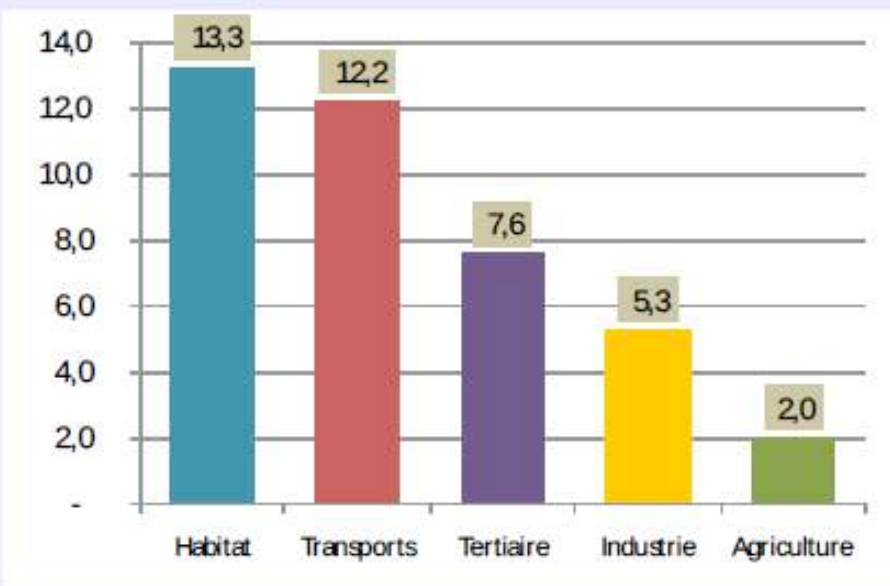

Répartition par secteur de la consommation d'énergie en TWh (Source Explicit)

Un bâti globalement énergivore

L'habitat est le 1er secteur consommateur d'énergie de la région : avec près de 13 TWh consommés en 2009, il représente à lui seul 33 % des consommations énergétiques régionales. En cumulant l'habitat et le tertiaire, le secteur du bâtiment représente 52 % des consommations, essentiellement liées aux besoins thermiques.

Le parc de logements bas-normands est globalement énergivore, du fait d'un certain nombre de caractéristiques :

- prépondérance des logements individuels (70 % contre 56 % à l'échelle nationale) ; ancienneté (57 % des logements construits avant 1975) ;
- faible performance énergétique des logements construits après-guerre ;
- part élevée des résidences secondaires ou encore mode de chauffage à l'électricité et au fioul prépondérant.

La réhabilitation thermique du bâti constitue donc un enjeu fort pour la région, le parc étant globalement énergivore et son renouvellement relativement faible. Si les tendances se poursuivent, en 2020, les logements construits depuis 2012 ne devraient représenter que 8 % du parc. L'enjeu majeur du secteur du bâtiment en matière d'efficacité énergétique est donc la réhabilitation thermique du parc ancien.

Une marge de progrès importante dans les transports

Les transports constituent le 2eme secteur le plus consommateur d'énergie dans la région, avec plus de 12 TWh consommés en 2009 (30 % des consommations régionales). L'étalement urbain et la prépondérance de l'automobile dans les déplacements domicile-travail induisent des consommations élevées de carburants, avec un risque de vulnérabilité énergétique des ménages, dans les espaces périurbains et ruraux en particulier. Le fret de marchandises, très largement dominé par le mode routier, contribue lu aussi à cette forte consommation.

L'industrie représente 13 % et l'agriculture seulement 5 % des consommations d'énergie de la région en 2009, loin derrière le résidentiel-tertiaire et les transports.

Une production et une consommation énergétique en grande partie responsables des émissions de gaz à effets de serre

Les activités humaines, et notamment par le biais des productions et des consommations énergétiques contribuent à des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Or, ces émissions participent au processus de changement climatique actuel (voir ci-contre), dont les conséquences risquent d'être néfastes sur le territoire. Il est donc urgent d'agir.

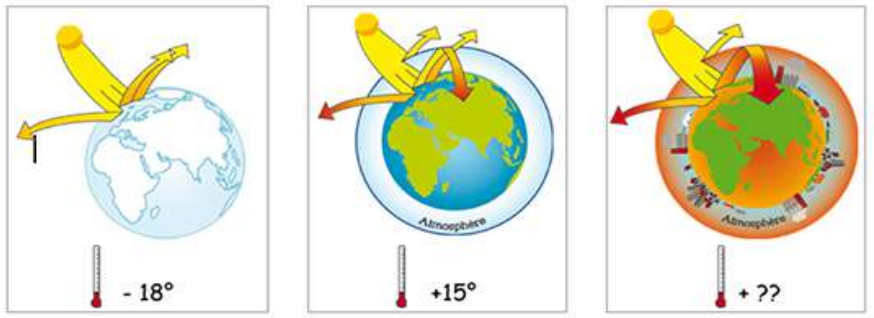

Sans effet de serre | Effet de serre naturel | Effet de serre renforcé par l'activité humaine

Source : ADEME 2013

C'est dans ce cadre que des objectifs ont été fixés, sur le plan européen et sur le plan national (voir encadré). Chaque collectivité a donc pour responsabilité de contribuer à atteindre ces objectifs.

OBJECTIFS NATIONAUX ET EUROPEENS DE REDUCTION DES GES

- **Objectif « 3 X 20 % » pour 2020 de l'Union Européenne :**
  - Réduire de 20% les émissions de GES (par rapport à 1990)
  - Améliorer de 20 % l'efficacité énergétique (par rapport aux projections réalisées pour l'année 2020)
  - Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

En France, les objectifs « 3 x 20% » sont déclinés comme suit :
- Réduction de 17% des émissions de GES
- Réalisation de 20% d'économie d'énergie en 2020
- L'intégration de 23% d'Energie Renouvelable dans la consommation d'énergie finale en 2020

- **Objectif « Facteur 4 » pour 2050**

Le « Facteur 4 » fixe pour objectif de diviser par quatre nos émissions de GES d'ici à 2050, afin de contenir le changement climatique à un niveau d'élévation maximum de 2°C.

Les perspectives régionales issues du SRCAE

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) est une nouveauté par rapport au précédent SCoT (il a été arrêté le 30 décembre 2013). Le SRCAE est un document stratégique et prospectif, dont la finalité est de définir les objectifs et orientations aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques. Le SRCAE de Basse Normandie présente un scénario tendanciel à l'horizon 2030 et un scénario cible impliquant une rupture dans nos modes de vie pour inverser la tendance :

- dans le scénario tendanciel, les consommations d'énergie continuent d'augmenter (+ 6 % d'ici 2020 et + 12 % d'ici 2030 par rapport aux consommations de 2009) sur chacun des deux secteurs les plus consommateurs d'énergie : l'habitat et les transports.

- dans le scénario-cible, les consommations d'énergie diminuent de 7% en 2020 et 13% en 2030 par rapport à l'année 2009, grâce à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et aux mesures mises en œuvre dans le secteur des transports. De plus, la production d'énergie renouvelable connaît une forte croissance, avec 3 filières majeures de production d'électricité : l'hydrolien (9 000 GWh estimés à l'horizon 2030), l'éolien offshore (3 600 GWh) et l'éolien terrestre (2 500 GWh).

Dans le cadre de son scénario cible, la Basse-Normandie s'inscrit donc dans une stratégie énergie-climat ambitieuse, sobre et durable. En 2020, les objectifs du paquet européen « énergie-climat » des 3 x 20 sont atteints ou dépassés, Les résultats obtenus en 2030 viennent confirmer ce constat et indiquent que la région s'oriente sur la voie du Facteur 4 pour 2050.

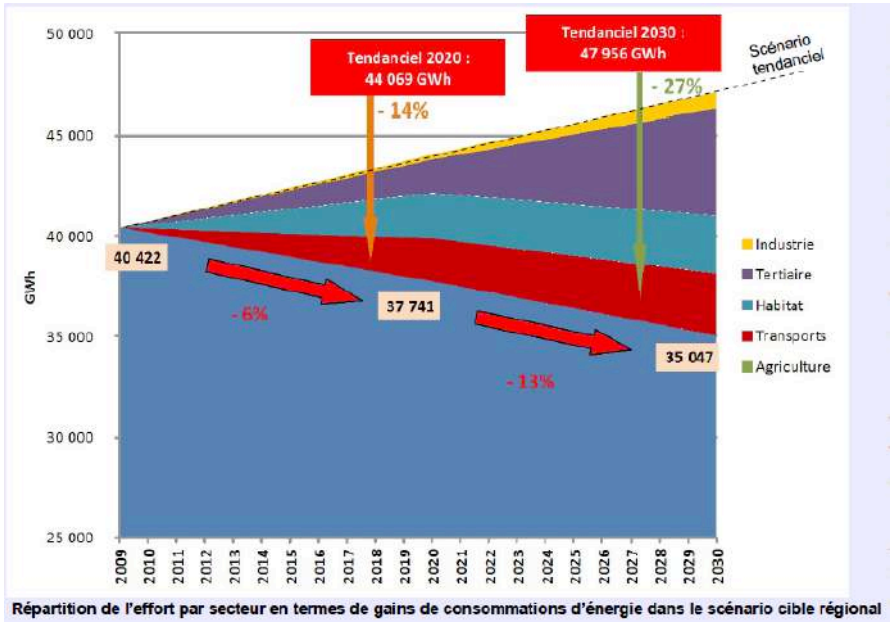

Répartition de l'effort par secteur en termes de gains de consommations d'énergie dans le scénario cible régional

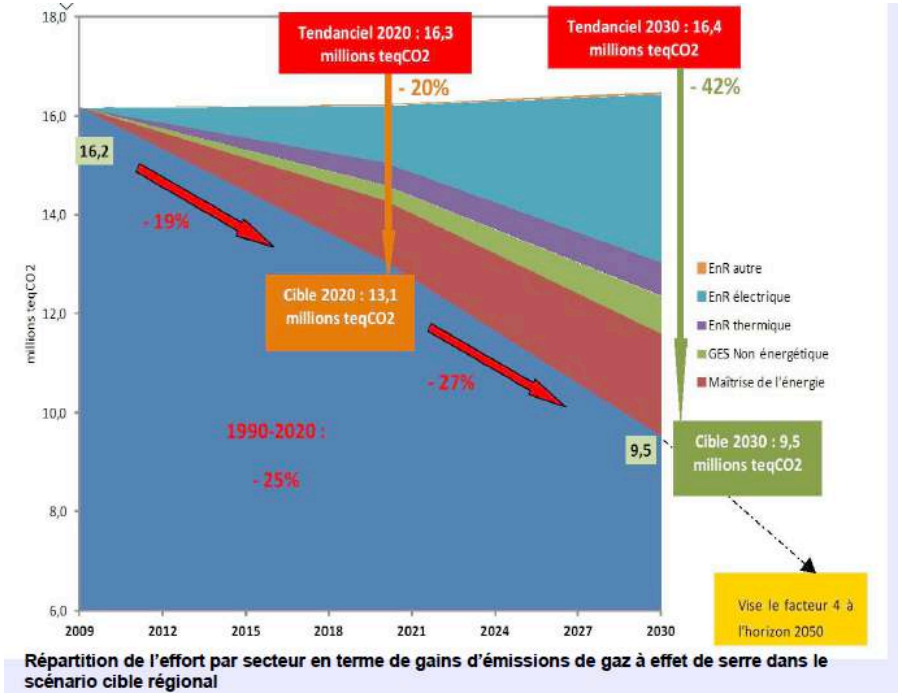

Répartition de l'effort par secteur en terme de gains d'émissions de gaz à effet de serre dans le scénario cible régional

- Des orientations fixées par le SRCAE que le SCoT devra prendre en compte, par le biais du PCET et à travers sa politique urbanistique

Au travers de 40 orientations thématiques, le SRCAE engage durablement le territoire bas-normand dans la transition énergétique
Ces orientations concernent les thématiques suivantes :

Bâtiment :
- B1 : Mettre en place un cadre de gouvernance régional réunissant les acteurs bas normands du bâtiment afin de définir et suivre des programmes de rénovation cohérents et efficaces qui tiennent compte de l'architecture des bâtiments, et de leurs caractéristiques thermiques réelles et de leur usage.
- B2 : Former et qualifier les acteurs du bâtiment (maîtres d'ouvrage, entreprises, utilisateurs, etc.) aux nouvelles pratiques et techniques de rénovation et de construction durable et d'intégration des EnR dans le bâti.
- B3 : Structurer et soutenir des filières locales d'écomatériaux de construction.
- B4 : Mobiliser et déployer les outils et financements nécessaires (acteurs financiers et bancaires).

Transport :
- T1 : Développer une offre alternative à l'autosolisme afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les particuliers.
- T2 : Développer une offre alternative au transport routier de marchandises afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les entreprises.
- T3 : Coordonner les engagements et les actions des acteurs du territoire bas-normand pour mettre en place un système cohérent de transports durables.
- T4 : Mobiliser et réorienter les financements afin d'être en capacité de développer des modes de transport alternatifs aux véhicules particuliers.
- T5 : Développer la connaissance (flux de déplacement, facteurs explicatifs, bonnes pratiques) et la diffuser auprès des décideurs bas normands comme soutien à la prise de décision et vers la population comme sensibilisation et éducation à la mobilité durable

Urbanisme :
U1 : Développer une stratégie de planification favorisant une utilisation rationnelle de l'espace.
U2 : Définir et mettre en place des pratiques en matière d'urbanisme et d'aménagement, afin de limiter l'étalement urbain (préservation des fonctions des zones rurales : vivrières, puits de carbone, …) et les déplacements tout en améliorant le cadre de vie.
U3 : Diffuser auprès des acteurs bas normands des informations sur les flux de transports et de la connaissance sur les relations urbanisme et déplacements en vue de la mise en oeuvre de bonnes pratiques en matière d'urbanisme.
U4 : Pour tout projet d'aménagement, veiller à respecter l'identité du tissu existant, tout en proposant une diversification de formes urbaines denses (hors zones d'intérêts écologiques, environnementaux ou exposées à des risques naturels).
U5 : Penser tout projet d'aménagement d'infrastructures ou d'équipement sous l'angle « développement durable » (maîtrise des consommations, d'énergie, limitation des émissions, …)

Précarité énergétique :
- P1 : Lutter contre la précarité énergétique en déployant un programme massif de réhabilitation du bâtiment, en réduisant les coûts liés aux déplacements et en développant le recours aux énergies renouvelables

Agriculture :
- A1 : Améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre en travaillant sur l'ensemble du cycle de l'élevage de l'amont jusqu'à l'aval avec les agriculteurs
- A2 : Sensibiliser les acteurs de la filière agricole pour mettre en œuvre des pratiques adaptées en matière de qualité de l'air, d'émissions de gaz à effet de serre de séquestration de carbone et d'adaptation aux effets du changement climatique.
- A3 : Rapprocher les filières de production alimentaire bas-normande des consommateurs en structurant des filières courtes et locales efficaces.
- A4 : Garantir la séquestration du carbone par le maintien ou l'augmentation des puits de carbone agricoles et forestiers
- A5 : Maîtriser la consommation d'énergie dans l'agriculture, la sylviculture, la conchyliculture et la pêche
- A6 : Rationaliser l'utilisation des intrants (notamment les fertilisants minéraux) afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

Industrie :
- I1 : Optimiser les flux de produits, d'énergie et de déchets pour les entreprises agro-alimentaires sur le territoire bas-normand.
- I2 : Maîtriser les consommations d'énergie et réduire la pollution atmosphérique par le développement de la connaissance des acteurs industriels et la mise en œuvre des bonnes pratiques et meilleures technologies existantes.
- I3 : Renforcer la sensibilisation des industriels, notamment les TPME et l'artisanat sur le poids des dépenses énergétiques dans leur bilan (actuel et futur en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières).
- I4 : Mobiliser et développer une ingénierie financière permettant l'investissement des acteurs dans les meilleures pratiques disponibles en matière de performance énergétique.
- I5 : Développer une production faiblement émettrice de carbone à la fois dans ses procédés et dans le transport de marchandises

Air :
- AIR1 : Améliorer et diffuser la connaissance de la thématique qualité de l'air à l'ensemble du territoire, en particulier sur les communes en zone sensible.
- AIR2 : Améliorer et diffuser la connaissance sur l'impact de l'utilisation de phytosanitaires sur la qualité de l'air.
- AIR3 : Réduire les pratiques de brûlage en Basse Normandie.
- AIR4 : Mieux informer sur la radioactivité dans l'air

Adaptation au changement climatique :
- ACC1 : Mettre en place une structure régionale en charge de la capitalisation et de la diffusion des connaissances et études sur le changement climatique.
- ACC2 : Réduire la vulnérabilité du littoral bas-normand en réduisant notamment l'exposition des zones habitées.
- ACC3 : Préparer les activités économiques bas-normandes aux conditions climatiques à venir, vis à vis notamment de la disponibilité de la ressource en eau et de ses conflits d'usage éventuels.
- ACC4 : Sensibiliser la population, les organismes et les institutions aux impacts potentiels des changements climatiques et à la nécessité de s'y adapter.

Énergies renouvelables :
- ENR1 : Consolider et développer la filière bois-énergie existante et privilégier le développement d'installations industrielles et collectives de production de chaleur en préservant la qualité de l'air - ENR2 : Soutenir la création de filières régionales de production dont une nouvelle filière de valorisation de la matière organique et effluents de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire.
ENR3 : Soutenir le développement de l'éolien terrestre et encourager l'essor du petit éolien.
ENR4 : Accompagner le développement des énergies marines renouvelables pour permettre l'émergence de filières industrielles locales.
ENR5 : Soutenir l'investissement dans les énergies renouvelables en mobilisant les outils financiers et fonciers existants et en proposant des solutions innovantes en partenariat avec les acteurs bancaires et institutionnels bas normands.
ENR6 : Développer et diffuser la connaissance des potentiels régionaux et locaux de développement des énergies renouvelables, des gisements de production par filière et par territoire et du cadre réglementaire de chacune des filières auprès des décideurs locaux et des acteurs économiques.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Pays du Cotentin a été lancé en 2010. Son objectif rejoint ceux du SRCAE puisqu'il vise localement à diviser par 4 les émissions de GES à l'horizon 2050 en agissant notamment (voir fiches action en annexe) :

- sur la réduction des consommations et des émissions liées au chauffage des logements ;
- sur la diminution dans le secteur des services du recours aux énergies fossiles ;
- sur la réduction des véhicules particuliers et le développement des transports en commun ;
- sur une amélioration de près de 25% des consommations dans le secteur industriel ;
- sur une amélioration de près de 33% des consommations dans le secteur agricole.

En TeqCO2	2005	2013	2020	2025
Habitat	319 000	235 400	193 600	151 800
Tertiaire	89 500	76 700	70 300	63 900
Industrie	74 600	66 700	61 900	57 100
Agriculture	40 600	34 000	30 500	27 200
Transports	325 600	275 500	250 900	226 300

A noter qu'un autre PCET est également en cours au niveau de la Communauté Urbaine de Cherbourg ainsi qu'au niveau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (voir fiches en annexe). D'autres démarches sont engagées au niveau régional et départemental mais aussi localement sur la commune d'Equeurdreville-Hainneville (démarche Citergie) Ces différents plans devraient donc permettre de concourir à une meilleure prise en compte de la problématique énergétique sur le territoire et contribuer à une réduction des gaz à effet de serre dans les années à venir.

ACTUALISATION 2022

Analyse de la vulnérabilité au changement climatique

Si les efforts d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sont plus que jamais nécessaires pour limiter l'ampleur du changement climatique sur le(s) siècle(s) à venir, celui-ci est désormais partiellement irréversible.
Cela signifie concrètement qu'une partie de ses impacts est inévitable. Même si l'on a encore du mal à préciser la fréquence, l'intensité et la répartition géographique de ces impacts futurs sur les territoires, ces derniers vont avoir à faire face à une modification des conditions climatiques et environnementales, lesquelles vont nécessairement remettre en cause les modèles de développement actuels.
Dès lors, l'adaptation au changement climatique s'impose comme étant une stratégie tout aussi prioritaire que l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, ce qu'a d'ailleurs entériné l'Accord de Paris à l'échelle globale (Magnan et Ribera, 2016). Anticiper n'est donc plus une simple option, mais une condition nécessaire au développement durable des territoires, à quelque échelle que ce soit. La question se pose alors de savoir comment anticiper pour s'adapter.

L'analyse suivante résulte de l'ensemble des éléments transversaux du territoire au regard de leur vulnérabilité face au changement climatique.

VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE - EVOLUTION DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE SUITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

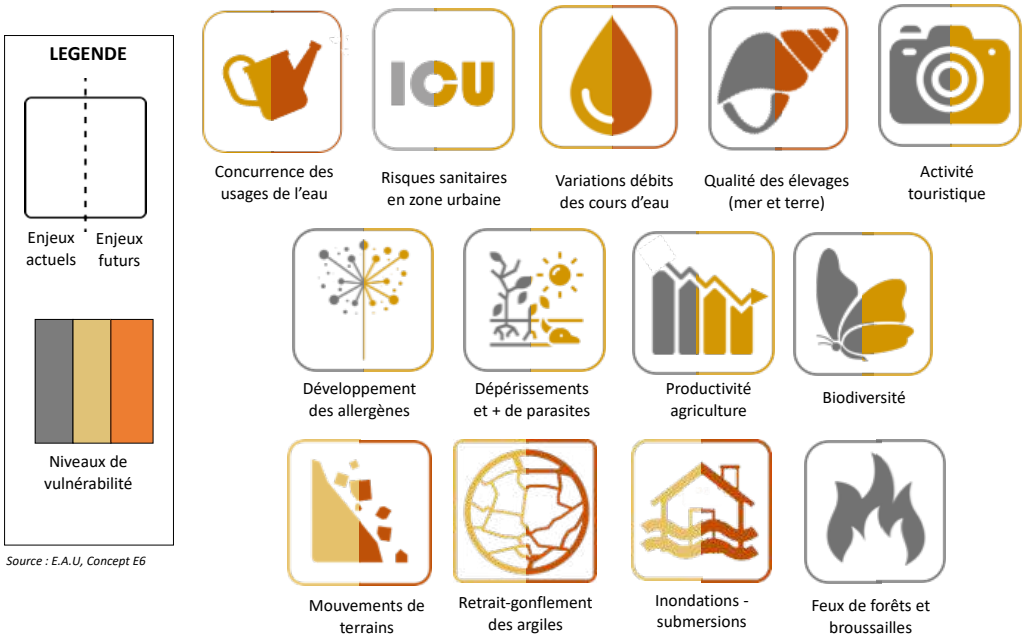

Source : E.A.U, Concept E6

Les consommations d'énergie

Les consommations d'énergie total sont de l'ordre de 5642 GWh :

- en légère diminution depuis 2005 pour la CA du Cotentin. En 2018, les consommations globales sont de 4701 GWh
- en stagnation pour la CC de la Baie du Cotentin depuis 2005. En 2018, les consommations globales sont de 941 GWh

Consommation d'énergie 2018 (source Observatoire de l'Energie)

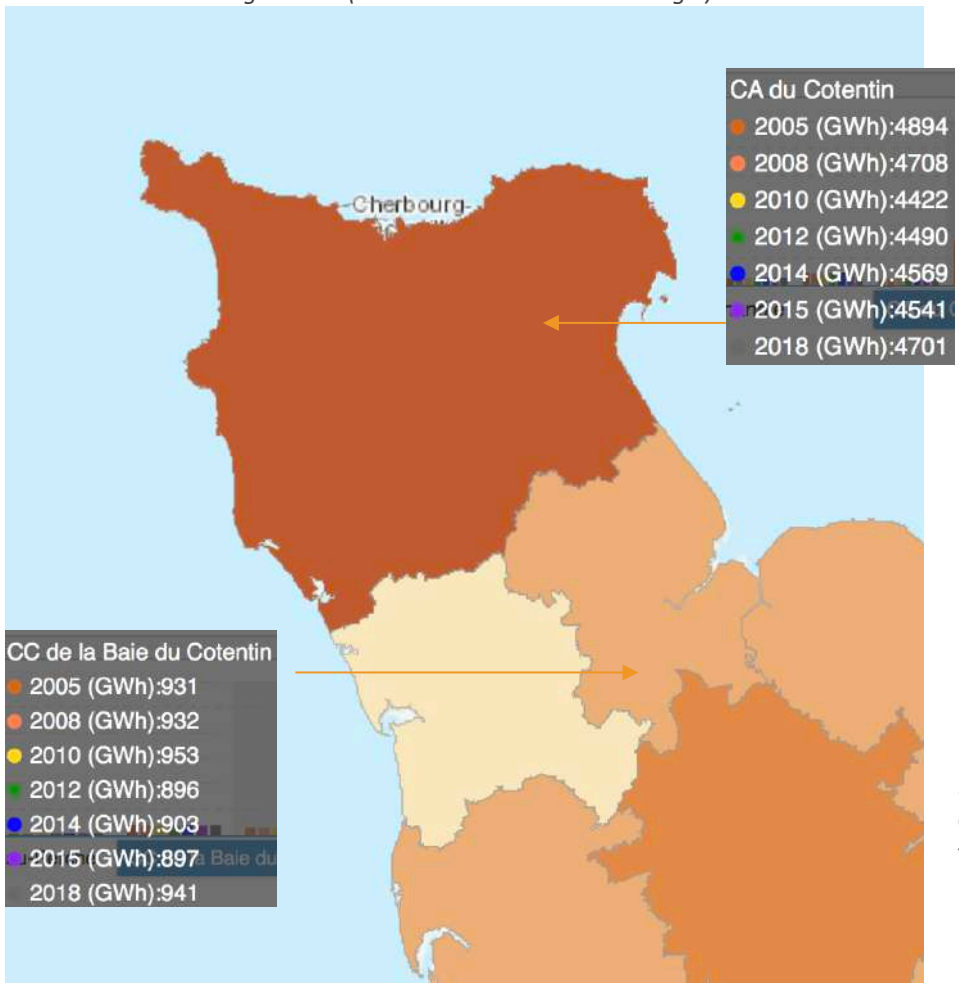

Les principaux postes de consommations d'énergie sont :

- pour la CA du Cotentin, les premiers postes sont l'industrie, le résidentiel et le transport routier à environ part égale (environ 30 %)
- pour la CC de la Baie de Cotentin, les premiers postes sont l'industrie (50 %) loin devant le résidentiel (20 %) et le transport routier (20 %)

Le gaz naturel est le premier poste d'énergie (50 %) suivit de l'électricité (15 %) et des produits pétroliers (20 %).

Les productions d'énergie

En 2018, la production d'énergie sur le territoire est assurée par :

- l'EPR de Flamanville dont les productions sont d'intérêt national
- le bois domestique
- le bois collectif et individuel
- l'éolien
- l'hydraulique (pour la CA du Cotentin uniquement)
- le solaire et photovoltaïque (à la marge)

Le détail chiffré est donné ci-dessous par EPCI.

La production totale d'énergie est de :

- 90 752 MWh pour la CC de la Baie du Cotentin
- 413 395 MWh pour la CA du Cotentin

Depuis 20212, la production d'énergie :

- stagne à l'échelle de la CC de la Baie du Cotentin
- est en légère augmentation à l'échelle de la CA du Cotentin.

La centrale nucléaire de Flamanville possède 2 réacteurs à eau pressurisée de 1 300 MWe. Chaque année, elle produit en moyenne 18 TWh d'électricité sans émettre de CO^2, ce qui couvre les besoins de plus de 3,9 millions de foyers français chaque année.

Production d'énergie renouvelable par EPCI (source Observatoire de l'Energie)

Données de production — CC de la Baie du Cotentin

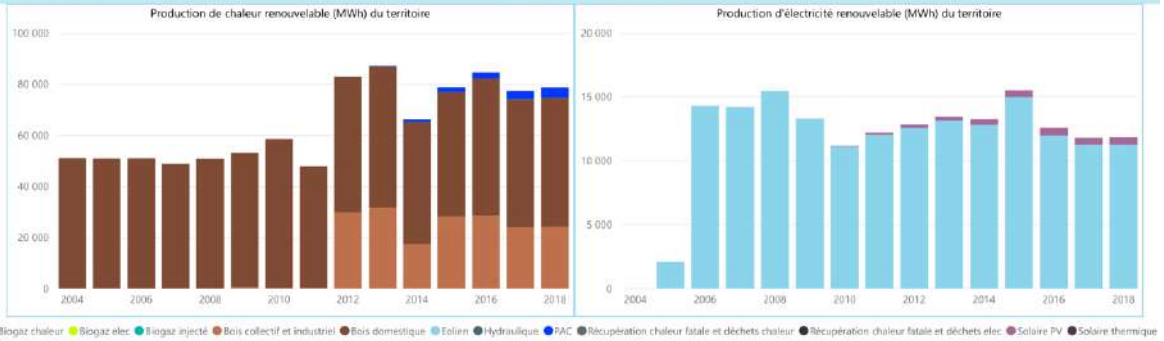

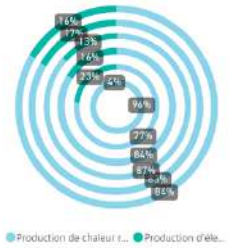

Filières	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Biogaz chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biogaz elec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biogaz injecté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bois collectif et industriel	0	0	0	0	593	172	182	29 834	31 736	17 434	28 225	28 565	24 051	24 132
Bois domestique	50 977	51 055	48 834	50 840	52 401	58 374	47 628	52 927	55 129	47 841	48 771	53 594	50 058	50 647
Eolien	2 087	14 337	14 240	15 468	13 311	11 126	12 041	12 566	13 137	12 815	15 000	11 992	11 251	11 251
Hydraulique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PAC	0	0	0	0	0	0	0	0	285	988	1 806	2 337	3 157	3 968
Récupération chaleur fatale et déchets chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Récupération chaleur fatale et déchets elec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solaire PV	0	0	0	0	4	54	188	287	338	469	527	590	565	605
Solaire thermique	26	32	45	49	56	62	70	78	90	101	118	128	139	148
Total	**53 090**	**65 424**	**63 119**	**66 357**	**66 366**	**69 787**	**60 108**	**95 691**	**100 713**	**79 648**	**94 446**	**97 205**	**89 221**	**90 752**

Données de production — CA du Cotentin

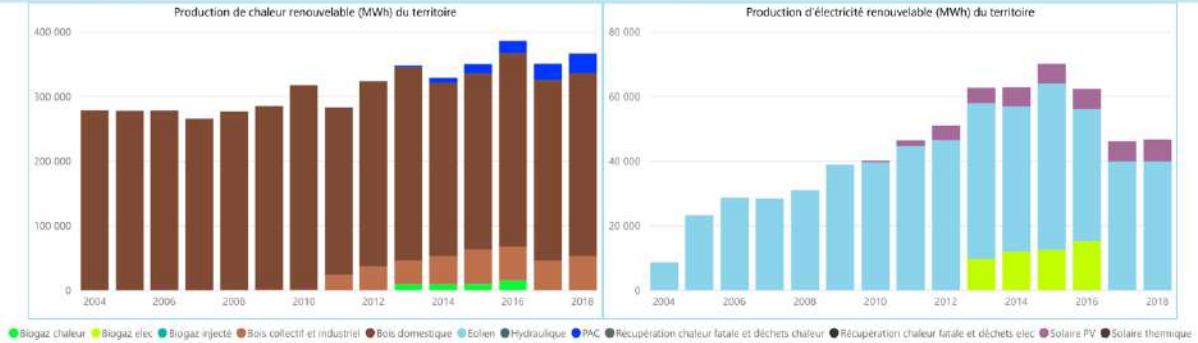

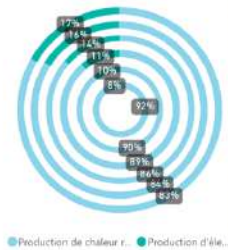

Filières	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Biogaz chaleur									9 705	9 645	10 279	14 993		
Biogaz elec									9 725	11 977	12 496	15 318		
Biogaz injecté									0	0	0	0		
Bois collectif et industriel	0	0	0	259	924	966	24 622	36 716	36 815	43 628	52 896	52 868	46 256	53 261
Bois domestique	277 800	278 372	265 738	276 077	284 134	316 596	258 224	286 473	298 483	267 763	272 837	299 140	279 857	283 071
Eolien	23 299	28 669	28 478	30 959	38 789	39 685	44 670	46 394	48 278	44 931	51 452	40 796	39 974	39 974
Hydraulique	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
PAC	0	0	0	0	0	0	0	0	2 722	7 496	13 693	18 244	23 826	29 544
Récupération chaleur fatale et déchets chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Récupération chaleur fatale et déchets elec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solaire PV	0	0	0	0	64	452	1 691	4 510	4 738	5 970	6 180	6 313	6 204	6 640
Solaire thermique	130	147	206	267	318	378	433	486	592	697	832	918	1 004	1 072
Total	**301 259**	**307 216**	**294 450**	**307 590**	**324 258**	**358 105**	**329 669**	**374 607**	**411 085**	**392 134**	**420 694**	**448 619**	**397 148**	**413 395**

Les Gaz à effet de Serre

L'agriculture représente le principal poste émetteur de GES. Sont suivis de l'industrie (notamment pour la Baie du Cotentin) et du transport routier.
Les émissions totales représentent à l'échelle du SCoT près de 1,4 M de teq/CO2.
Ces émissions sont au global en très légère diminution voir en stagnation.

GES par EPCI (source : Observatoire de l'Énergie)

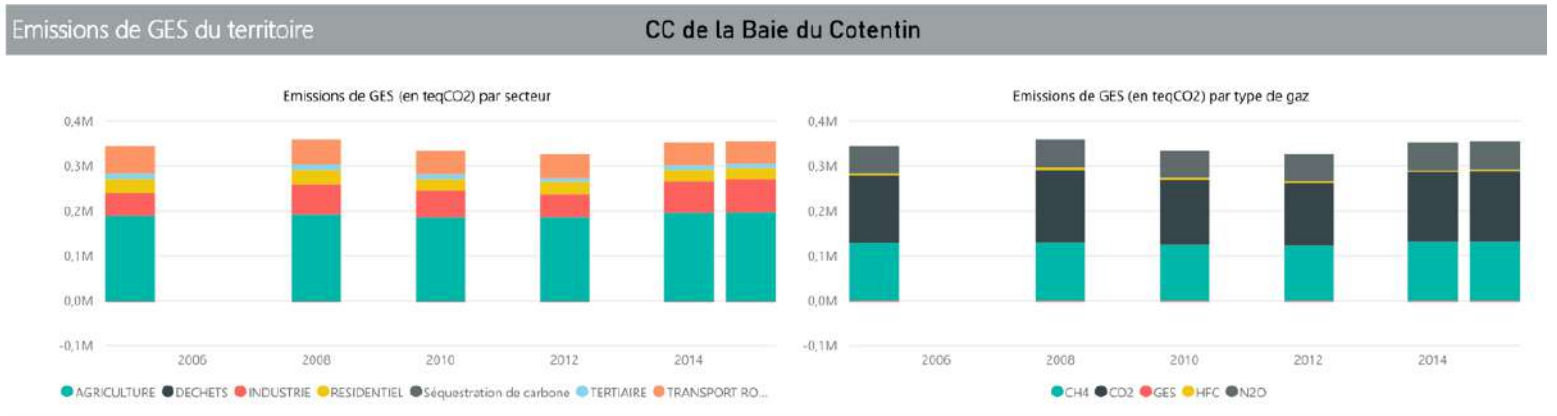

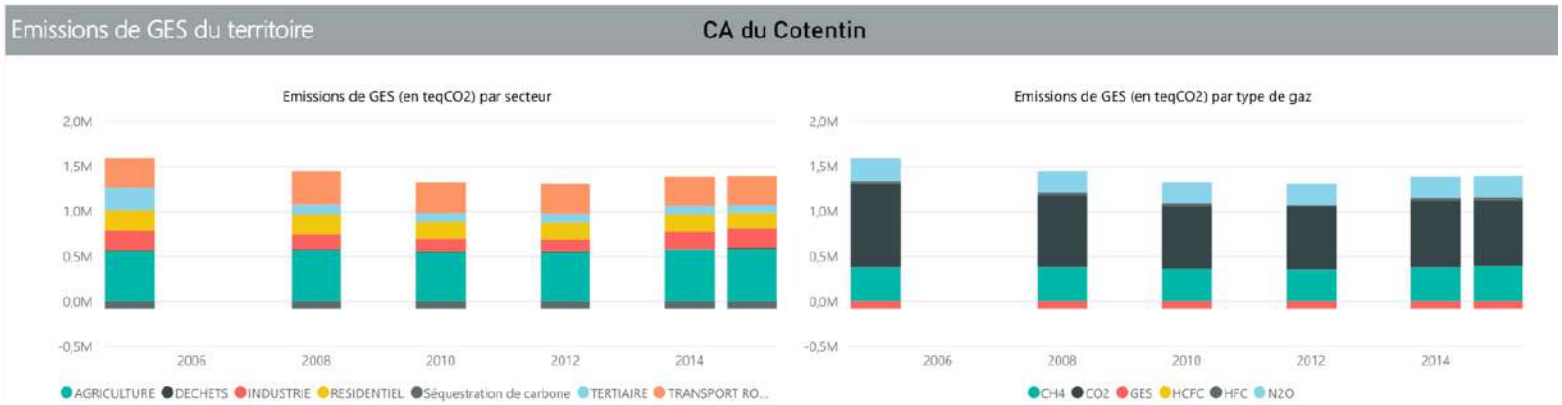

LES OBJECTIFS DU SRADDET

Le SRADDET développe les objectifs suivants en lien avec la transition énergétiques.
Il s'agit d'agir pour réduire les causes du changement climatique nécessite que la Normandie réduise ses émissions de gaz à effet de serre en recher chant d'abord la sobriété dans nos consommations d'énergie et de ressources. Tous les secteurs d'activités sont concernés : industrie, agriculture, transport, habitat... chaque secteur doit travailler à une meilleure efficacité énergétique et privilégier l'utilisation des énergies renouvelables en substi tution des énergies fossiles.

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les territoires devront principalement réduire l'usage des énergies fossiles. Plusieurs études et rapports montrent qu'il serait possible pour la France d'atteindre un objectif de 100% d'énergies renouvelables dans la consommation finale en 2050. **En cohérence avec l'objectif de production de 32% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique normand à l'horizon 2030 et les objectifs de réduction des consommations d'énergie (-20% en 2030 et -50% en 2050), cette règle vise à poursuivre sur cette trajectoire, avec un taux minimum de 50% d'énergie renouvelable dans la consommation finale en 2040.**
Tout réseau de chaleur (création, l'extension ou adaptation), devra être alimenté par au moins 50% d'énergies renouvelables ou de récupération d'ici à 2030
Egalement il s'agira de tendre à une alimentation en énergie renouvelable d'au moins 50 % de la consommation totale d'énergie, en optimisant le recours aux différentes énergies en fonction des usages et
infrastructures réseaux

Conclusion sur l'énergie - les objectifs de développement durable du territoire

Au prisme du SCoT, la question de la réduction des dépenses énergétiques se traduira essentiellement par deux axes de travail, celui de la qualité de son habitat et celui des transports :

- La qualité de l'habitat : en orientant l'aménagement urbain (incitation aux constructions de faible consommation énergétique, réflexion sur l'aménagement des quartiers et sur la qualité du bâti (démarche « haute qualité environnementale » par exemple , réflexion sur les aménagements des équipements publics, non-discrimination dans les règlements au regard des nouveaux modes constructifs écologique et en promouvoir leur usage) et en favorisant l'amélioration des zones bâties existantes (réhabilitation énergétique des habitations), le SCoT peut agir sur les consommations énergétiques futures de son territoire ;

- La mise en place d'une politique de transport plus économe : ici, le SCoT peut agir en proposant un développement limitant l'étalement urbain et la dispersion excessive de l'habitat (favorisant "l'explosion" des flux automobiles), en proposant un réseau de transports en commun adaptés et permettant de relier facilement les lieux d'habitation aux lieux de travail et aux zones commerciales.

A noter aussi que cette politique de réduction de consommation énergétique contribuera aussi à améliorer la qualité de l'air et à limiter les émissions de gaz à effet de serre

Le SCoT pourra enfin aussi agir sur la problématique en favorisant le développement des énergies renouvelables (éolien éventuellement, mais aussi biomasse, bois-énergie, photovoltaïque, ...

Si globalement les caractéristiques du territoire en matière énergétique sont les mêmes aujourd'hui que celles de 2011, il s'avère que les enjeux se sont renforcés, notamment par le biais de la prise en compte du SRCAE et des objectifs renforcés en matière de lutte contre les gaz à effet de serre et leurs effets climatiques.

Synthèse sur les énergies

Le territoire a une compétence reconnue en matière de production d'énergie nucléaire. Mais le territoire bénéficie aussi de ressources lui permettant de développer les énergies renouvelables, notamment la filière bois-énergie ou encore l'éolien, l'hydrolien, la biomasse ....

La problématique énergétique concerne aussi la consommation, notamment d'énergies fossiles, qu'il convient de diminuer, pour limiter les gaspillages, mais aussi lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

Depuis 2011, les enjeux énergétiques se sont renforcés, notamment par le biais de la prise en compte du SRCAE.

Au prisme du SCoT et aussi à travers les PCET locaux, la question de la réduction des dépenses énergétiques se traduira essentiellement par deux axes de travail, celui de la qualité de son habitat et celui des transports :

- La qualité de l'habitat : en orientant l'aménagement urbain (incitation aux constructions de faible consommation énergétique, réflexion sur les aménagements des équipements publics, non-discrimination dans les règlements au regard des nouveaux modes constructifs écologique ...) et en favorisant l'amélioration des zones bâties existantes (réhabilitation énergétique des habitations), le SCoT peut agir sur les consommations énergétiques futures de son territoire ; énergétiques futures de son territoire ;

- La mise en place d'une politique de transport plus économe : ici, le SCoT peut agir en proposant un développement limitant l'étalement urbain et la dispersion excessive de l'habitat (favorisant "l'explosion" des flux automobiles), en proposant un réseau de transports en commun adaptés et permettant de relier facilement les lieux d'habitation aux lieux de travail et aux zones commerciales.

ENERGIES – CARTE DE SYNTHESE

(Source : EQS - 2017)

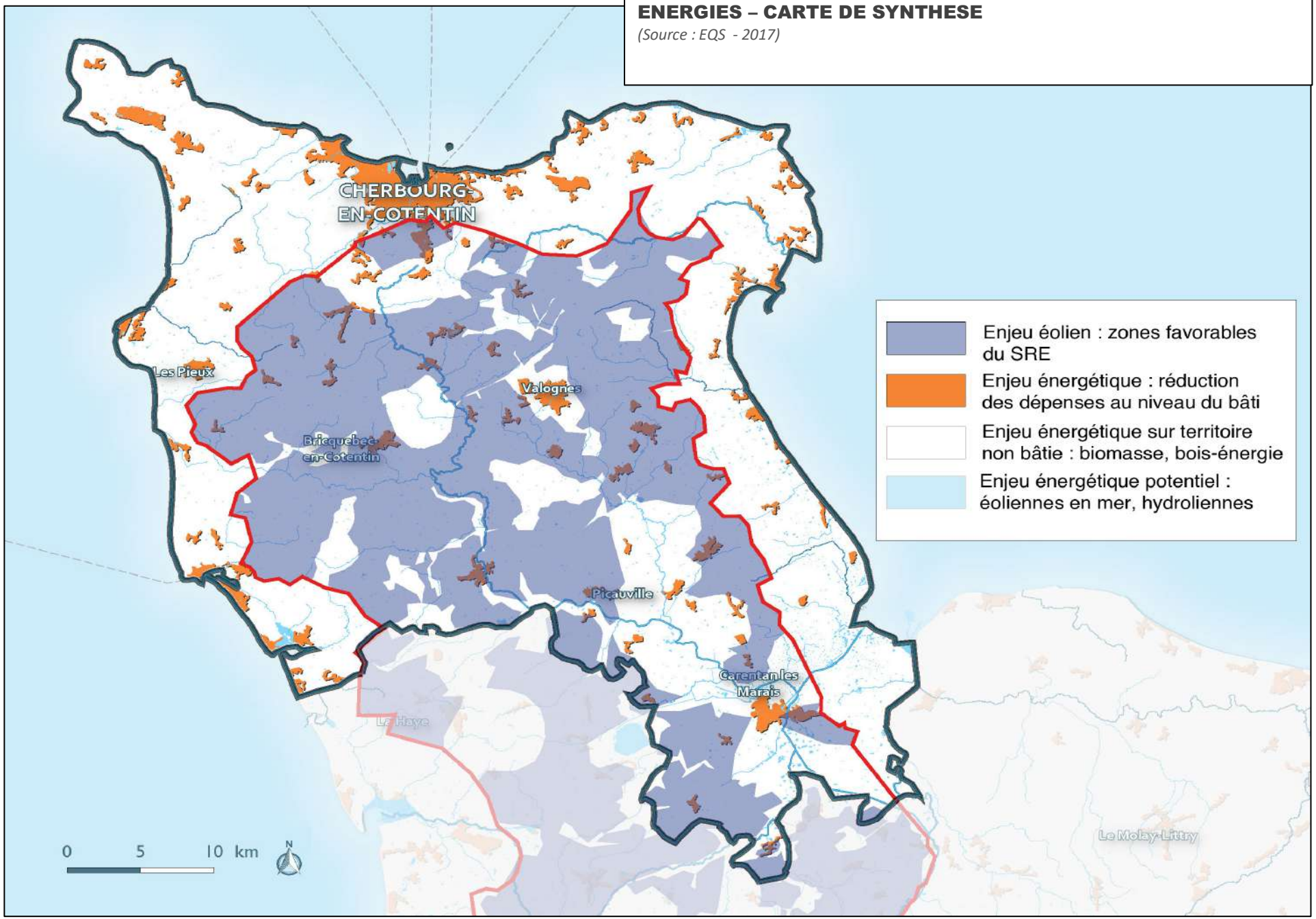

CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES – POLLUTIONS ET NUISANCES (HORS EAU)

Une qualité de l'air à surveiller, notamment sur Cherbourg et sa périphérie

Selon l'analyse du SRCAE, la qualité de l'air en Basse-Normandie, est plutôt de bonne qualité générale mais présente des situations contrastées selon les différents secteurs du territoire (zones urbaines, rurales, côtières) et les conditions climatiques. La concentration des polluants évolue en fonction des émissions locales, des apports transrégionaux (en provenance notamment du bassin parisien et de l'estuaire de la Seine), des phénomènes de dispersion et de transformation. Ainsi, en certaines circonstances, la Basse-Normandie est confrontée à des pollutions par les particules fines notamment en hiver et au printemps (trafic routier, chauffage résidentiel et activités agricoles), par les oxydes d'azote en proximité de trafic automobile ou par l'ozone sur l'ensemble de la région en été.

Les concentrations des principaux polluants atmosphériques réglementés ou non (dioxyde d'azote, particules, ozone, benzène, métaux toxiques, monoxyde de carbone, pollens, ...) font l'objet d'un suivi par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air AirCOM qui exploite un réseau de surveillance.

Les Nox et particules, principalement liées aux activités de transport constituent les principaux enjeux sur la qualité de l'air. Cependant, la prédominance du secteur agricole régional mérite qu'une vigilance particulière soit portée à la problématique des pesticides. Bien qu'interdits d'utilisation depuis de nombreuses années pour certains (lindane, atrazine), des études régionales ont montré qu'ils peuvent encore être présents dans l'air à cause notamment du relargage lors des travaux du sol.

En Basse-Normandie, les communes sensibles (au nombre de 77) représentent 3.6% de la surface de la région et la population concernée est 31.7% de la population régionale. Il s'agit de zones d'habitat denses ou sous l'influence de voiries à fort trafic. Cette population a donc un risque potentiel d'être exposé à un dépassement de la valeur limite de protection de la santé humaine. C'est le cas ici pour la zone de Cherbourg – Octeville (voir carte).

AIR : ZONES SENSIBLES

(Source : Air Com - 2005)

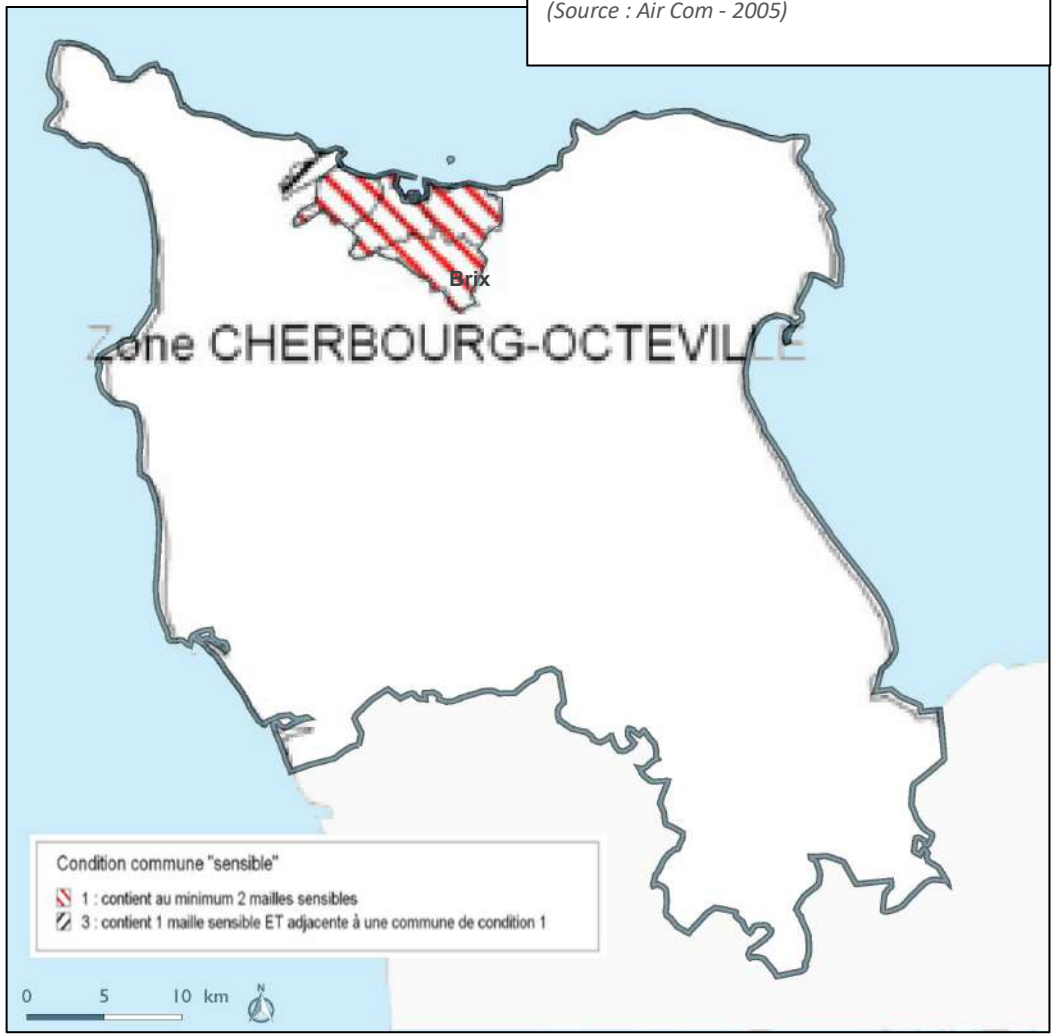

Il est important ici de rappeler que la pollution de l'air a des effets directs sur différents facteurs : santé humaine, environnement, patrimoine bâti, bien-être, effet de serre... L'évaluation socio-économique de ces effets est une composante importante dans la justification de politiques publiques.

De nombreux travaux sont menés et il existe de nombreuses publications scientifiques sur ces sujets, néanmoins les méthodologies utilisées sont très différentes d'une étude à l'autre et difficilement comparables car elles répondent à différents objectifs. Pour autant, la qualité de l'air représente un enjeu sanitaire majeur. Selon une étude de l'OMS publiée le 26 septembre 2011, près de 2 millions de personnes meurent chaque année du fait de la pollution de l'air, dont 1,1 million de décès qui auraient pu être évités si les normes avaient été respectées.

En France, les épidémiologistes estiment que plus de 5 % des décès chaque année sont dus à la pollution de l'air, notamment par les particules fines qui s'accumulent dans l'organisme à partir des voies respiratoires, engendrant des maladies respiratoires, cardio-vasculaires et des cancers. Ces particules causeraient la mort prématurée de 42 000 personnes chaque année en France.

La qualité de l'air est aussi un enjeu économique important compte tenu des conséquences sanitaires et sociales (plusieurs dizaines de milliards d'euros dépensés chaque année en France à cause de la pollution de l'air), ou encore des pertes de rendements agricoles de l'ordre du milliard d'euros par an en France.

La loi de programme relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 fixe comme objectif une réduction de 30 % des particules fines dans l'air d'ici 2015. Les composés organiques volatils (COV) et les oxydes d'azotes (NOx) sont traités dans le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) pris en application de la directive 2001/81/CE relative aux plafonds d'émissions nationaux. Pour les NOx, l'objectif de réduction pour 2015 est de 40 %.

Rappelons que les orientations fixées par le SRCAE pour atteindre les objectifs fixés sont :
- AIR1 : Améliorer et diffuser la connaissance de la thématique qualité de l'air à l'ensemble du territoire, en particulier sur les communes en zone sensible.
- AIR2 : Améliorer et diffuser la connaissance sur l'impact de l'utilisation de phytosanitaires sur la qualité de l'air.
- AIR3 : Réduire les pratiques de brûlage en Basse Normandie.
- AIR4 : Mieux informer sur la radioactivité dans l'air.

Les PCET locaux prennent également souvent la problématique « air » en compte et agissent également sur les facteurs susceptibles d'améliorer sa qualité.

Il convient donc que le SCoT prenne en considération la problématique « air » notamment par le biais des orientations du SRCAE et par les actions des PCET pour permettre au territoire d'avoir une meilleure qualité de l'air dans les années à venir.

Des nuisances sonores liées essentiellement aux trafics routiers et ponctuellement liés à l'aéroport de Cherbourg-Maupertus

Le classement sonore des infrastructures terrestres : Comme en 2011, les infrastructures de transport à fort trafic constituent les principales sources de nuisances sonores du territoire. Cependant, un nouveau classement sonore des transports terrestres a été établi en 2012 (classement à l'horizon 2028). Il convient donc de prendre en compte les nouveaux secteurs, dits "affectées par le bruit", déterminés de part et d'autre des infrastructures classées (largeur varie de 10 à 300 m selon la catégorie sonore). Les futurs bâtiments sensibles au bruit devront y présenter une isolation acoustique renforcée de manière à ce que les niveaux de bruit résiduels intérieurs ne dépassent pas LAeq (6 h – 22 h) = 35 dB de jour et LAeq (22 h – 6 h) = 30 dB de nuit (LAeq : niveau sonore énergétique équivalent qui exprime l'énergie reçue pendant un certain temps). Les secteurs classés doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme (voir fiches annexes pour plus de précisions).

Le Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Cherbourg-Maupertus : L'aéroport de Cherbourg-Maupertus est également une source locale de nuisances sonores. Comme en 2011, la prise en compte des nuisances s'effectue par le biais de son plan d'exposition au bruit (PEB) approuvé en 2007.

PEB dE L'AEROPORT DE CHERBOURG-MAUPERTUS

(Source : Géoportail.gov.fr - 2017)

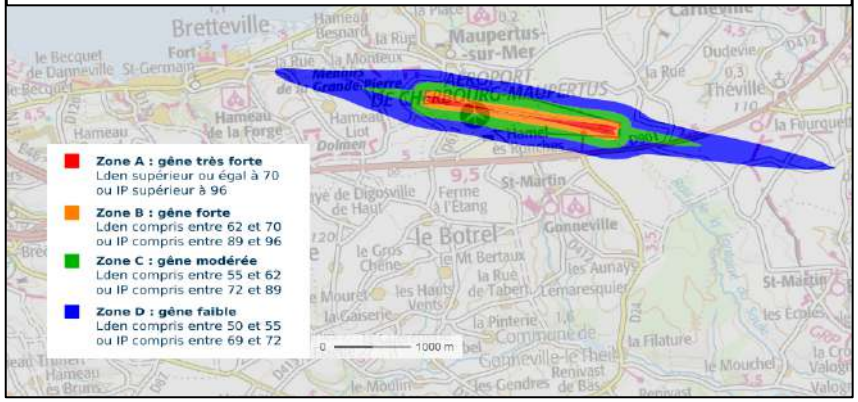

CLASSEMENT SONORE DES VOIES

(Source : DDTM de la Manche - 2012)

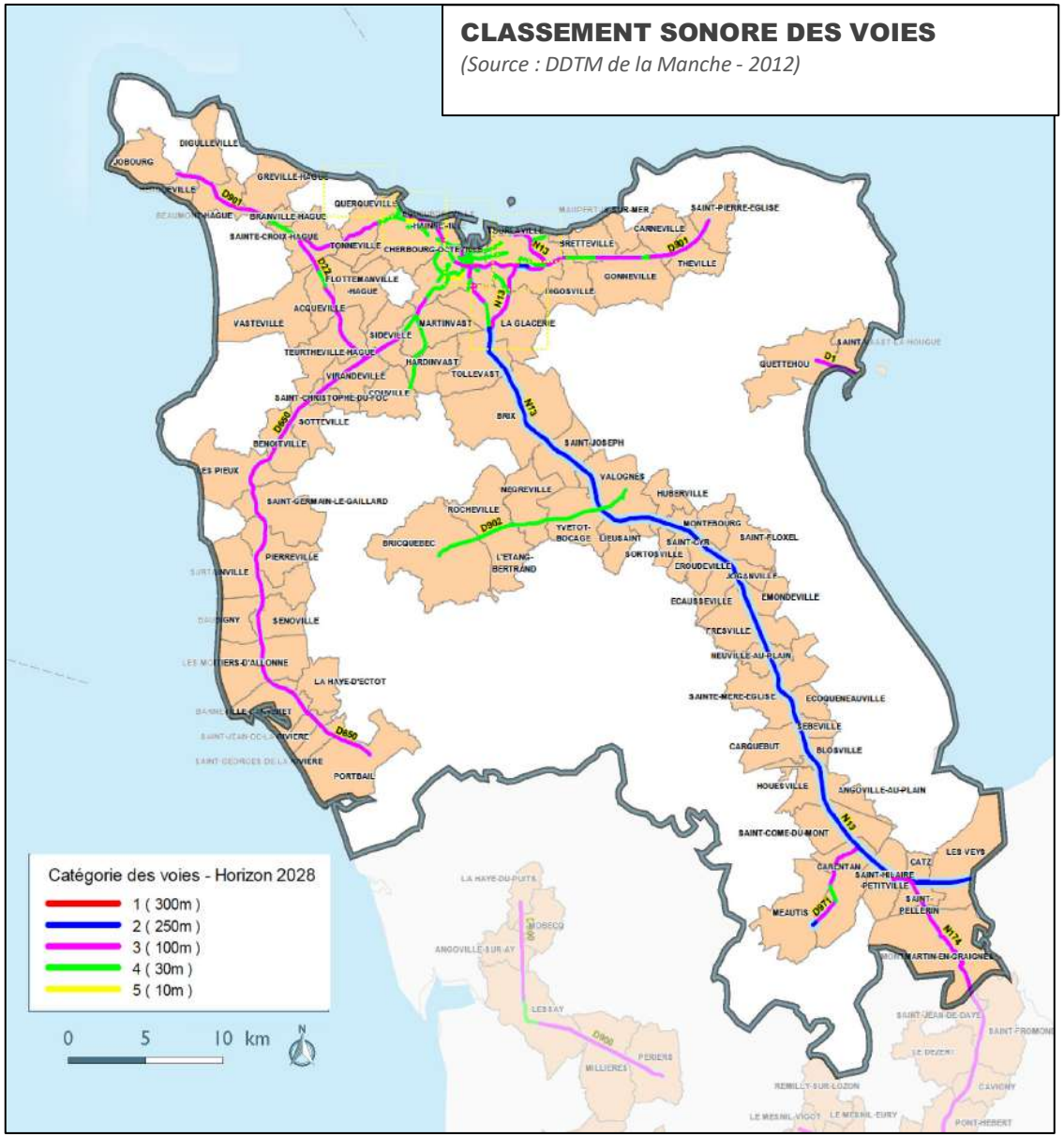

Les PPBE première et deuxième génération de la Manche : La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les États membres de l'Union Européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. Cette approche est basée sur une cartographie de l'exposition au bruit, sur une information des populations et sur la mise en œuvre de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au niveau local. Dans le département de la Manche, un PPBE première génération a été approuvé le 5 juillet 2013. Les PPBE faisant l'objet d'une révision tous les 5 ans, un second PPBE a ensuite été réalisé. et été approuvé le 09 juillet 2015. Sur le territoire du SCoT, le PPBE concerne la RN 13 entre Tourlaville et Les Veys. Sur cet axe ont été localisé 37 points noirs au bruit (PNB : bâtiment sensible localisé dans une zone de bruit critique (ZBC) dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser à terme 70 dB(A) en période diurne (LAeq6h-22h) ou 65 dB(A) en période nocturne (LAeq22h-6h)).

Axe	N° de Planche	Commune	Nombre de bâtiments sensibles concernés susceptibles d'être PNB
N13	24	Les Veys (rue d'Auville)	1 (1)
	25	Cellier	0 (1)
	25	Sainte Mère Eglise (rue du Haras)	1 (1)
	25	Sainte Mère Eglise (rue du Cap de laine)	1 (2)
	25	Sainte Mère Eglise (résidence les Tilleuls)	1 (1)
	25	Sainte Mère Eglise (La Rosière)	1 (1)
	26	Sainte Mère Eglise (Sigosville)	1 (1)
	27	Neuville au Plain (Cellier)	0 (1)
	27	Neuville au Plain (Vaut du bois)	4 (4)
	27	Neuville au Plain (Grasmont)	4 (4)
	28	Emondeville (Le Roti)	4 (6)
	29	Saint Cyr (Hameau du Mesnil)	2 (2)
	29	Saint Cyr (Armanville)	1 (1)
	30	Saint Cyr (La Comurie)	2 (2)
	31	Huberville (Cussy)	1 (2)
	31	Huberville (Chanteloup)	2 (2)
	32	Valognes (Route de Sottevast)	0 (1)
	32	Valognes (La Croix du Bois)	1 (1)
	33	Valognes (La Fosse Fremestil)	1 (1)
	34	Saint Joseph (Le Bourg)	0 (1)
	35	Brix (Route de Tuilleaux)	1 (1)
	36	La Glacerie (Les Brulins)	1 (1)
	37	La Glacerie (La Pierre Butée)	1 (1)
	37	La Glacerie (La Banque à Genets)	1 (1)
		Total N13	**31 (39)**

Pour ces points, des objectifs de réduction de bruit ont été fixés lors du premier PPBE (en ce qui concerne la RN 13, l'Avant-Projet Sommaire d'Itinéraire prévoyait de nombreuses isolations de façades). D'autres mesures sont envisagées pour la période 2013 – 2019 telles que la mise en place d'écrans anti-bruit voire même l'acquisition des habitations par l'Etat.

Le PPBE de la Communauté Urbaine de Cherbourg : Le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement fixe la liste des agglomérations (au sens INSEE) devant réaliser un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Sur le territoire du SCoT, c'est le cas pour l'agglomération de la Communauté Urbaine de Cherbourg.

La direction de la voirie et des déplacements urbains de la Communauté Urbaine de Cherbourg a ainsi préi-dentifié 9 Zones de Bruit Critique (ZBC) le long des sections de voie Lucet, Cessart et Alexandre III où les riverains sont soumis à des dépassements de seuil des valeurs limites. A l'intérieur de ces zones, 107 bâtiments potentiellement Points Noirs du Bruit ont été pré-identifiés qui représentent 321 logements pour une population estimée de 963 habitants. Ces bâtiments sont situés dans un environnement fortement urbanisé et un traitement des façades par insonorisation thermique et phonique a été privilégié pour permettre la réduction du bruit.

POINTS NOIRS BRUIT DE CHERBOURG

(Source : PPBE de la CUC -

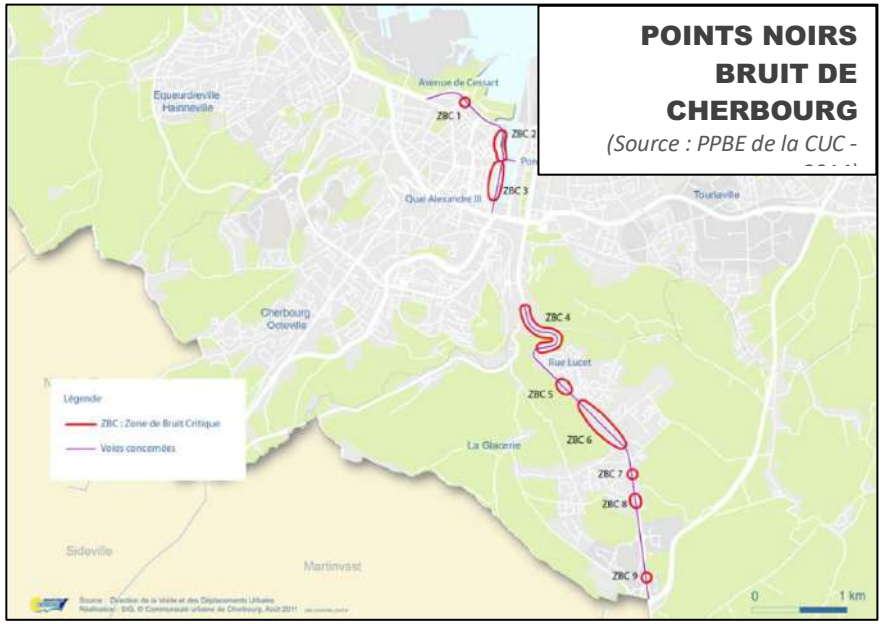

Une étude acoustique complémentaire a ensuite été réalisée afin de confirmer les zones définies ZBC lors de la pré-identification et à déterminer le nombre de logements PNB au sein de ces ZBC. Les résultats ont montré que les bâtiments situés sur le Quai Alexandre III, au niveau des Rouges Terres (ZBC 5, ZBC 6 et ZBC 7), initialement ZBC suite aux cartographies de première échéance, ne sont pas des Zones de Bruit Critique. Ainsi seuls 58 bâtiments (dont 2 bâtiments tertiaires) représentant 183 logements pour une population de 549 habitants sont impactés par des niveaux sonores supérieurs aux seuils réglementaires. Une mission de diagnostic des bâtiments PNB est en cours, cette mission a pour objectif d'établir un programme de travaux d'amélioration acoustique et thermique des logements.

La problématique « bruit » mérite d'être pris en considération dans le cadre de la politique de développement urbain du SCoT.

4 nouveaux sites pollués répertoriés à surveiller

Le SCoT de 2011 répertoriait 3 sites pollués sur le territoire dont 2 à Cherbourg et 1 à Carentan. Il s'agissait de sites EDF/GDF qui aujourd'hui ont été dépollués. Par contre, Par contre, 4 nouveaux sites sont recensés (voir carte ci-contre). Il s'agit de :

- l'ancienne station-service TOTAL Relais du Cotentin : l'ensemble des installations pétrolières a été démantelé en 2011 et le site a été traité. Il reste toutefois sous surveillance
- Établissements SIMON : le site est localisé en centre-ville de Cherbourg Octeville dans une zone urbaine à usage résidentiel. D'une superficie de 2 hectares, l'emprise des bâtiments est de 8000m^2. Dans le cadre d'un projet de ré-urbanisation lancé par la ville de Cherbourg-Octeville, les Établissements SIMON ont fait réaliser dans le cadre de leur cessation d'activité plusieurs études environnementales sur son site. Les études réalisées ont mis en évidence la présence en BTEX, Hydrocarbures, COHV, métaux, HAP, PCB dans le sol.

- KEOLIS - Dépôt de bus : le site d'exploitation des autobus urbains se qui situe sur la commune de Tourlaville a été l'objet d'une pollution accidentelle (fuite de gasoil). Une partie de la pollution a été traitée. Un arrêté préfectoral datant du 19/09/2012 prescrit la mise en place de mesures de traitement du restant de la pollution.

- Truffert Lepesant : il s'agit d'une ancienne fonderie et chaudronnerie, créée en 1929 et se situant en zone urbaine. La municipalité d'Equeurdreville a acquis le site en 1997 pour y exercer des activités de stockage de matériels. Des remblais contenant des métaux et des HAP y ont été identifiés, ce qui a nécessité certaines mesures de gestion (excavation de 100 m^3 de terres polluées aux HAP). Depuis, un immeuble de logements a été construit sur le site (permis délivré le 07 janvier 2008).

Comme en 2011, la problématique "sol pollué" est uniquement ponctuelle sur le territoire. Elle mérite toutefois d'être prise en compte dans l'aménagement futur du territoire notamment pour se prémunir d'éventuelles mauvaises surprises et permettre un développement durable sans risque pour la santé humaine.

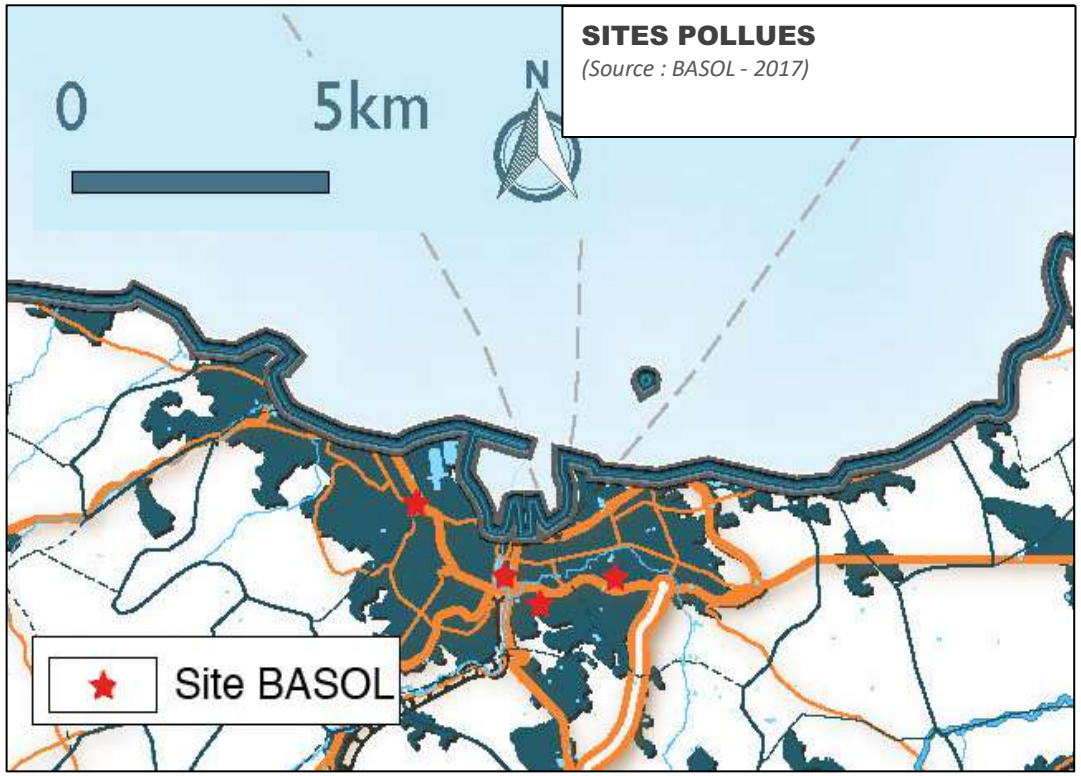

Une problématique « déchets » toujours d'actualité

Évolution du contexte réglementaire - objectifs départementaux et nationaux

La gestion des déchets nécessite l'élaboration de plan (L. 541-14 et R. 541-13 du code de l'environnement) :
- pour les déchets non dangereux et les déchets de chantiers du BTP, c'est un plan départemental qui doit être élaboré ;
- pour les déchets dangereux, c'est la région ;
- pour les déchets ménagers et assimilés, c'est au niveau départemental et comme en 2011, c'est le Plan départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PGDMA), approuvé le 23 mars 2009, qui est encore applicable. Rappelons donc que ce Plan a fixé des objectifs et des orientations qui doivent être mis en œuvre par les collectivités locales et leurs groupements intercommunaux associés. Le but est de réduire la production de déchets, d'accroître les « taux de valorisation matière » des déchets et de réduire la part des déchets ultimes à éliminer, en notamment optimisant les organisations et les installations existantes de la Manche. Le PGDMA fixe les objectifs suivants :

- Objectifs de réduction à la source de la production de déchets : Stabilisation du gisement en 2009 à 352 230 tonnes, - 4 % en 2013 puis - 7 % en 2018 ;
- Accroissement des taux de recyclage « matière » des déchets d'emballages : Pour les déchets ménagers et assimilés, les objectifs de taux de valorisation à l'horizon 2018 sont de 42 % (« OM résiduelles + CS » vers la filière de valorisation matière).

A ce plan, se rajoutent les objectifs fixés par le Plan National des Déchets (PND) 2014 - 2020 dont les objectifs de première priorité sont :

- Baisse de 7% des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020,
- Stabilisation des déchets des activités économiques,
- Stabilisation des déchets du BTP
- Action de prévention forte avec lutte contre le gaspillage alimentaire
- Optimisation des collectes séparatives des déchets dangereux dont piles, DEEE ...
- Développement de la filière « déchets de meubles »,
- Optimisation des collectes de papier,
- Optimisation gestion des déchets d'emballages industriels.

La gestion locale des déchets ménagers : ce sont toujours les communes et les communautés de communes qui sont normalement responsables de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers produits par les habitants. La plupart ont toutefois choisi de se regrouper et de se structurer au sein d'EPCI ou syndicat mixte ayant compétence pour la gestion des déchets. Avant la fusion des intercommunalités en 2017, 5 groupements sur le territoire géraient les déchets ménagers sur le territoire (voir cartographie ci-contre).

GESTION DES DECHETS MENAGERS
(Source : Département de la Manche - 2016)

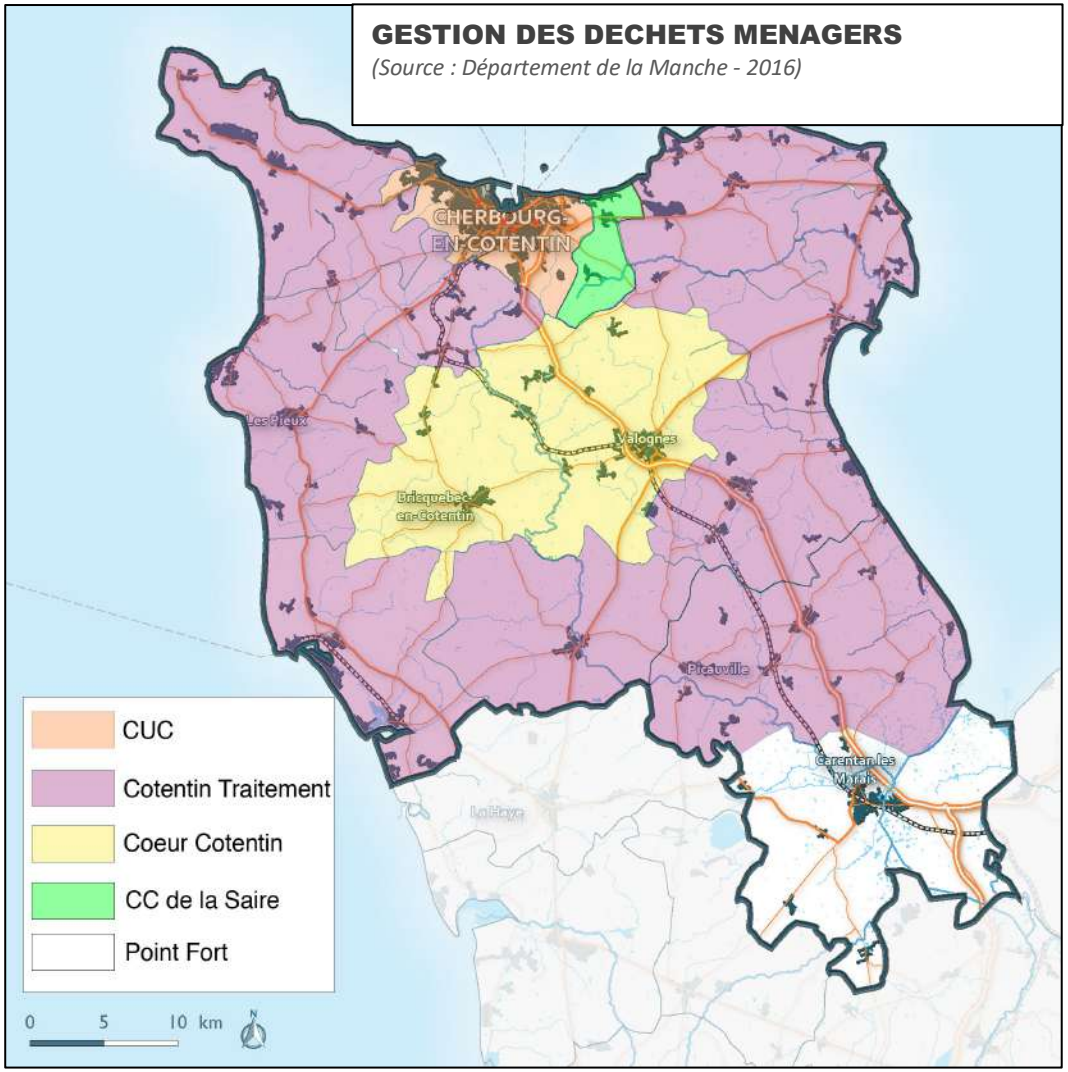

Les principaux organismes de gestion du territoire étaient donc constitués de :

- La Communauté Urbaine de Cherbourg qui regroupe près de 80 000 habitants ;
- Cotentin Traitement qui regroupait jusqu'en 2015, 8 communautés de commune et une population d'environ 76 000 habitants. La CC de Montebourg s'y est ajouté depuis. A noter que depuis le 1er janvier 2017, le syndicat mixte Cotentin Traitement a été dissous. Ses missions sont désormais assurées par la communauté d'agglomération du Cotentin et la communauté de communes de la Baie du Cotentin.
- Cœur Cotentin qui regroupait environ 25 000 habitants ;
- La Communauté de Communes de la Saire (communes de Bretteville, Digosville et Le Mesnil-au-Val) qui regroupait 3 300 habitants ;
- Point Fort, Syndicat Mixte, qui regroupe 95 communes dont 15 appartiennent au Sud du territoire du SCOT. Pour optimiser ses installations de traitement, Point Fort Environnement traite des ordures ménagères (OM) de collectivités non adhérentes dont celles de Cotentin traitement (15699 tonnes en 2015) et du Cœur Cotentin (1029 tonnes en 2015)

Le Conseil Départemental effectue quant à lui un travail de concertation auprès des différents organismes de gestion pour favoriser une meilleure organisation.

Les équipements présents sur le territoire et permettant d'optimiser la collecte et le tri sont des points de collecte, des déchetteries, des stations de transit, une unité de méthanisation à Cavigny et un centre de stockage de déchets ultimes (centre de Eroudeville le Ham - Ecausseville).

Chiffres locaux de la collecte et du traitement des ordures ménagères :

Coeur du Cotentin :

Au cours de l'année 2015, 16 692 tonnes (en 2014 : 16 645 tonnes), ce qui représente pour la CCCC une augmentation de 47 tonnes, soit + 0,28 %) de déchets ont été collectés sur le territoire communautaire, réparties de la façon suivante :

- 6 499 tonnes de déchets en porte à porte, soit -1 % par rapport à 2014 ;

- 1 955 tonnes en apport volontaire dans le cadre de la collecte sélective (soit -0,5 % par rapport à 2014) et 8 238 tonnes de déchets déposées aux deux déchetteries (soit +1,1 % par rapport à 2014).

Cotentin Traitement :

Au total, 54 812 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2015, soit 718 kg/hab/an. Les quantités collectées sont en très légère augmentation. Les déchets de déchetteries sont à peu près stabilisés depuis 2011 (+ 3,9%). Les tonnages d'ordures ménagères sont quasi similaires à 2014 après une forte période de baisse (- 10 % depuis 2009). 18 844 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2015, soit un tonnage en légère augmentation (+ 0,18% par rapport à 2014). Sur ces 18 844 tonnes, 3149 tonnes sont enfouies et 15 695 tonnes sont méthanisés. Les OMr traitées en 2015 ont permis la production d'électricité, de compost et la valorisation de ferraille (environ 120 tonnes). Comme les années précédentes, les production d'OM sont plus fortes dans les zones touristiques.

Point Fort :

La collecte des ordures ménagères et assimilés est de la compétence des collectivités adhérentes. En 2015, elles ont collecté 22 201 tonnes d'ordures ménagères, contre 22 668 tonnes en 2014 (- 467 t), soit une baisse de 2%. Le tonnage par habitant est passé de 217 kg/hab en 2011 à 201 kg/hab en 2015. Lancée en 1996, la collecte sélective sur le territoire du Point Fort Environnement s'effectue en trois flux : papier, verre et emballages recyclables. Globalement, en 2015 les tonnages collectés sont identiques à ceux de 2014 et en légère diminution par rapport à 2011 (9890 t contre 10119 t). En 2015, près de 35 000 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchetteries (contre 31 000 en 2011).

L'évolution des tonnages collectés et traités dans le département :

Les chiffres ci-contre sont issus d'une synthèse départementale réalisées en 2013 *(source : Conseil Départemental)* :

- 349 100 tonnes de déchets ménagers et assimilés produits ;

- 54,76 % : c'est le taux départemental moyen de valorisation matière, y compris valorisation par méthanisation (production de biogaz à partir des O.M.R. et de compost) et énergétique par incinération (production de chaleur valorisée à partir des O.M.R. et réduction du volume de déchets, mais avec production de mâchefers et de résidus de fumées) des ordures ménagères résiduelles. Il est inclus la part valorisée issue des D.E.E.E.

- -3,38% correspond à la baisse du gisement global due à la moindre production de déchets verts déposés en déchetteries, la baisse des collectes sélectives et diminution constante des ordures ménagères résiduelles. Ainsi, la baisse du gisement « des déchetteries » est de 7205 tonnes, soit -3,93 %, majoritairement de déchets verts et branchages, des gravats et enfin « du tout-venant ». Cette dernière catégorie devrait diminuée avec la mise en place progressive de la filière REP « déchets des équipements d'ameublement (éco-organismes « écomobilier » et « valdélia »). Avec un envoi d'une partie de ces déchets vers la filière « réemploi-recyclage ». Enfin, il faut souligner la poursuite de la baisse des gisements des OMR avec -4,45% par rapport à 2012 (soit une baisse sur 5 ans de -20 % depuis 2007).

La Manche reste donc bien placée pour la gestion des déchets mais il reste des progrès à faire notamment sur les secteurs urbains (particulièrement dans l'habitat collectif) et dans certaines zones touristiques. Ainsi la part de l'enfouissement des déchets poursuit sa diminution à 43,7% du gisement géré par les collectivités territoriales pour 152 654 tonnes (rappel : contre 45,3 % en 2012).

PRINCIPAUX INDICATEURS ISSUS DU BILAN de 2013 :

- TAUX DE COLLECTE DES DÉCHETS VERS DES FILIÈRES DE VALORISATION : 66,3 %

- TAUX DE VALORISATION MATIÈRE (après déduction des taux de refus) : 48,95 %

- TAUX DE VALORISATION PARTIEL (après déduction des taux de refus) : 27,03 %

- TAUX DE VALORISATION MATIÈRE DES OMR : 4,45 %

- TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : 1,35 %

- TAUX DE VALORISATION DEEE : 75 %

- PART RÉSIDUELLE des déchets ménagers et assimilés : 43,7 %

- PRINCIPE DE PROXIMITÉ VALIDE : 75 % de la gestion des déchets se déroule sur le territoire de la Manche dont 50 % à moins de 30 km

- TAUX D'ENFOUISSEMENT des déchets produits : il est passé de 54,5 % en 2008 à 43,7 % en 2013, soit une diminution de 10 % en 5 ans.

Comme on peut le constater, les objectifs fixés par le plan départemental sont globalement atteints :

- Objectifs de réduction à la source : correct, mais peut encore s'améliorer notamment en vue de réaliser l'objectif national (- 7% entre 2010 et 2020) ;
- Objectif de recyclage « matière » à l'horizon 2018 dépassé : 48,95 % (objectif fixé à 42 % à l'horizon 2018 ;

Les installations de traitement et de valorisation du territoire (et de ses abords) permettent une bonne gestion des déchets ménagers et assimilés, notamment en terme de recyclage. Les effort de tri et de réduction à la source commencent également à être récompensés mais méritent encore d être poursuivi. A travers sa politique d'aménagement, le SCoT doit garantir la bonne répartition des équipements présents dans la collecte des déchets et concourrir à favoriser encore la valorisation. Les aménagements réalisés en zones touristiques doivent également prendre en compte ces contraintes.

Conclusion sur les nuisances et les pollutions

En matière de nuisances et de pollution, le territoire ne détient pas de problématique rédhibitoire à son développement.

La qualité de l'air y est globalement bonne (l'agglomération de Cherbourg reste toutefois une zone considérée comme sensible et à surveiller) et les nuisances acoustiques sont restreintes aux abords des routes et de l'aéroport de Cherbourg- Maupertus.

Le territoire étant peu industriel, il y a peu d'antécédent de pollution de sol et ceux qui existent (4 sites sur l'agglomération de Cherbourg) ne sont pas de nature à engendrer de fortes contraintes.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les efforts de tri et de valorisation portent leurs fruits. Il reste toutefois encore à en faire, notamment aussi dans la réduction des déchets à la source.

NUISANCES ET POLLUTIONS – CARTE DE SYNTHESE

(Source : EQS - 2017)

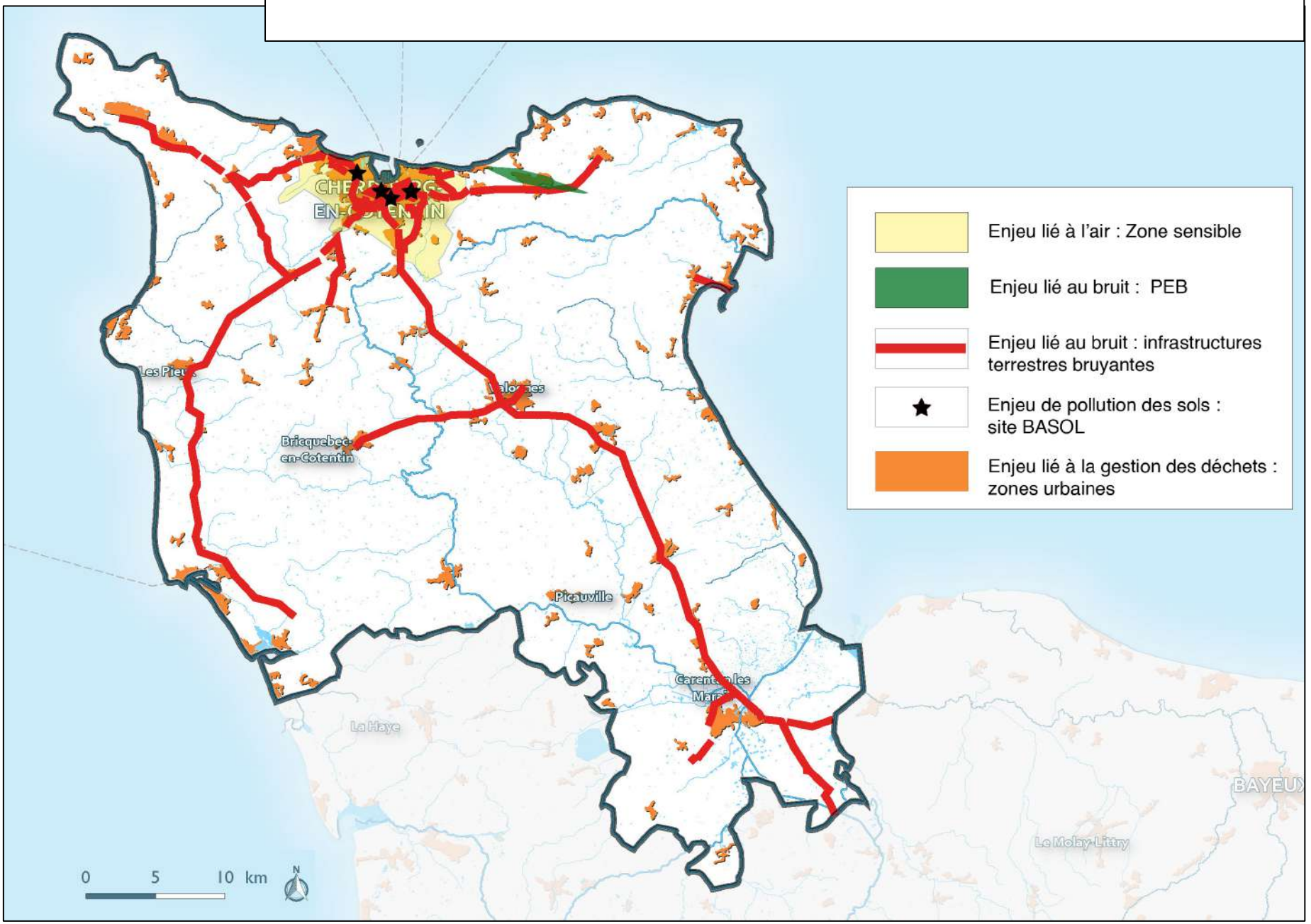

Un nouveau Dossier Départemental des Risques Majeurs adopté en 2014

Rappelons qu'un risque majeur conjugue à la fois un aléa et une zone à enjeu. Il se caractérise par de potentielles nombreuses victimes, un coût important de dégâts et des impacts sur l'environnement.

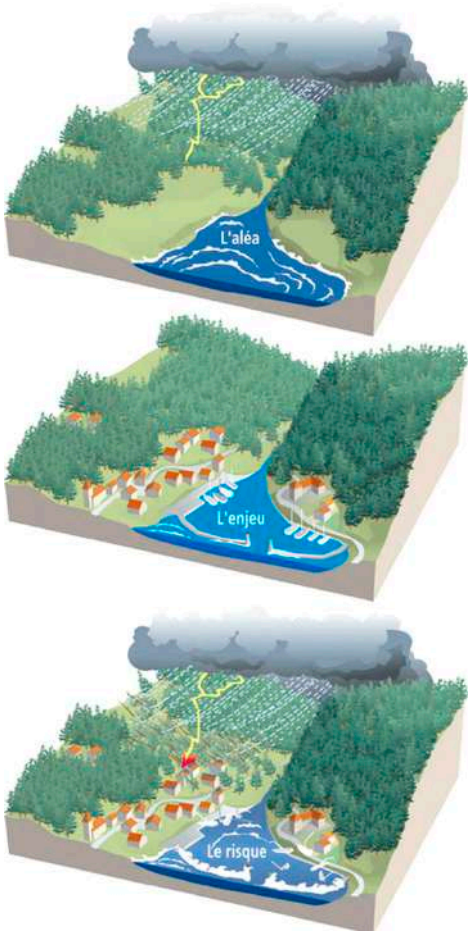

La notion de risque
(Source : http://www.prim.net)

Il convient donc de prendre en compte ces risques avant d'engager tout aménagement du territoire. C'est dans ce cadre que l'Etat, et dans le cas présent, la préfecture de la Manche, met en place une information préventive, notamment par le biais d'un dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM). La mise à jour du DDRM de la Manche a été réalisé en 2014. Celui-ci est donc une nouveauté par rapport au précédent SCoT.

Le DDRM de 2014 identifie 5 risques naturels : les inondations, la submersion marine, les mouvements de terrain, les risques sismiques et les risques climatiques (vent, orage, grand froid, neige, verglas et canicule). Les risques technologiques sont au nombre de six : le risque nucléaire, le risque industriel, le risque de transport de matières dangereuses, le risque de rupture de digue (lié à la submersion marine), le risque minier et le risque engins de guerre. La carte ci-dessous montre que la plupart des communes du territoire sont concernées par un ou plusieurs risques majeurs (cette carte illustre l'ensemble des risques majeurs à l'exception des risques de remontée de nappe, du risque sismique, des risques liés aux argiles ou encore des risques climatiques qui eux, concernent toutes les communes). Les cartes thématiques sont en fiches annexes.

COMMUNES EXPOSEES AUX RISQUES –
(Source : DDRM - 2014)

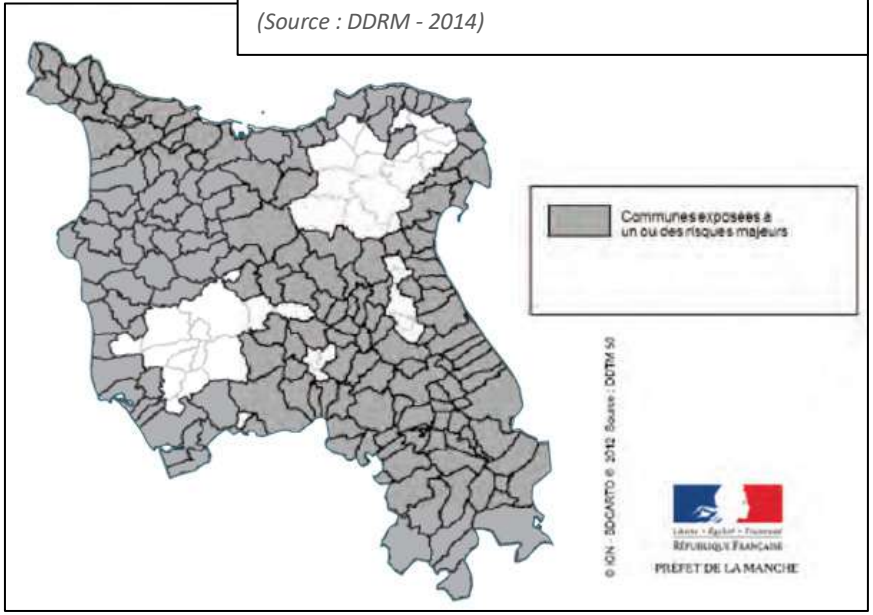

Les éléments qui suivent reprennent les informations principales issues du DDRM de 2014, en insistant notamment sur les nouveautés par rapport au précédent SCoT. Cela concernera notamment un aspect important du territoire, celui du risque de submersion marine, dont on verra que les conséquences sur l'aménagement futur du territoire peuvent être importantes.

Les risques d'inondation et de submersion marine

La connaissance des aléas : le territoire est concerné par différents types d'inondations :

- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau : Sur le territoire du Pays du Cotentin, les cours d'eau qui peuvent être à l'origine de débordements importants sont la Divette, la, le Trottebec et la Vire (voir carte ci-contre).

- la remontée de la nappe phréatique : ce phénomène concerne toutes les communes mais particulièrement les terrains bas ou mal drainés ;

- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;

- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Ajoutons à cela l'existence du risque de submersion marine qui concerne surtout les communes littorales. Ce sont des inondations temporaires de la zone côtière sous l'effet des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères (fort coefficient). Elles envahissent des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers. Elles peuvent être amplifiées en cas de rupture de digues (voir carte ci-contre).

Le changement climatique en cours est susceptible d'amplifier ces phénomènes dans les années à venir.

RISQUES D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU – *(Source : DDRM - 2014)*

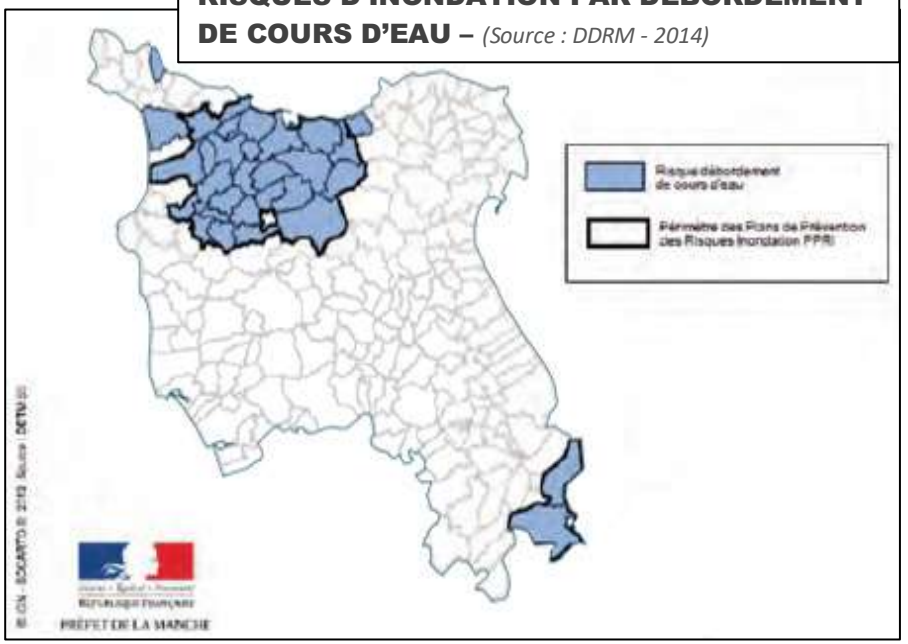

SUBMERSION MARINE - *(Source : DDRM - 2014)*

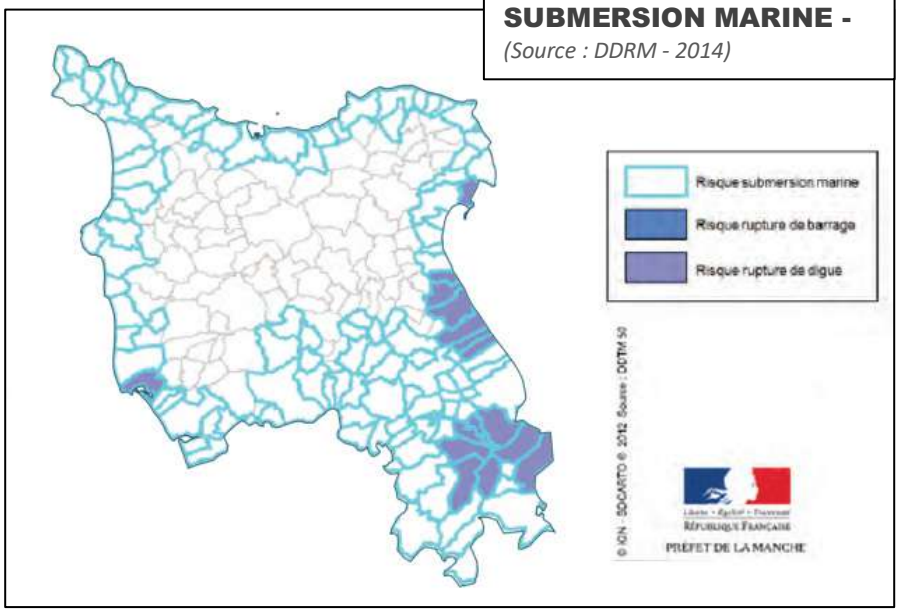

La connaissance des aléas « inondations » est complexe du fait, dans le territoire, de la densité importante de cours d'eau et de la taille conséquente de leur lit majeur en zone aval. Toutefois, elle a fait l'objet, ces dernières années de documents ressources intéressant que le SCoT se doit de prendre en compte :

- l'atlas des zones inondables (AZI) de Basse Normandie et celui des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) renseignent sur les inondations par débordement de cours d'eau (voir carte ci-contre). Ces informations étaient déjà connues lors du précédent SCoT. Bien que non réglementaires, ces zones inondables doivent être prises en compte dans l'aménagement du territoire. Les zones inondables de l'atlas recoupent ici une grande partie de sites naturels emblématiques du territoire. Toutefois, ces zones inondables intéressent aussi quelques espaces urbanisés (Cherbourg en Cotentin, St-Sauveur-le-Vicomte, Chef-de-Pont, Sottevast, Nègreville, Carentan, Picauville, agglomérations de la côte Est, ...) dans lesquelles la question de l'urbanisation se pose.

- l'atlas des zones sous le niveau marin (ZNM) de Basse-Normandie réalisé par la DREAL en 2013 : c'est un élément nouveau par rapport au SCoT de 2011. La cartographie (voir carte en page suivante) répertorie les territoires situés sous un niveau marin de référence. Elle met aussi en avant l'ensemble des territoires situés derrière les éléments jouant un rôle de protection contre les submersions marines ou l'érosion marine.

PLUS HAUTES EAUX CONNUES ET ZONES INONDABLES DE L'ATLAS
(Source : DREAL Normandie - 2017)



Comme on peut le constater, l'atlas des ZNM identifie :
- les territoires situés entre -1m et +1m par rapport au niveau marin de référence : niveau d'occurrence 100 ans + 20 cm pour tenir compte du changement climatique ;
- des bandes de précaution derrière les ouvrages de défense contre la mer.

La référence prise en compte est un événement de période de retour 100 ans, Pour l'actualisation 2013 de l'atlas, afin de tenir compte du changement climatique, une valeur de 20 cm a été ajoutée au niveau marin centennal. On aboutit à un zonage différencié :
- bleu foncé (-1 m sous le niveau marin)
- bleu (0 à - 1 m)
- bleu clair (0 à + 1 m)

Ce zonage n'a pas de valeur réglementaire, mais la DDTM s'est donnée une doctrine en matière d'urbanisme pour prendre en compte les zones répertoriées :

- dans les zones situées à moins d'un mètre au-dessus de la cote du niveau marin de référence (zones identifiées en vert) : toutes les constructions et aménagements sont autorisés. En planification (SCoT, PLUI,...) aucune zone d'urbanisation future ne devra y être envisagée ;
- dans les zones situées entre 0 et 1 mètre sous la cote de la marée de référence (zones identifiées en bleu) : dans les espaces significativement urbanisés (villages, agglomérations) les constructions nouvelles pourront être autorisées. En espace non urbanisé seules les extensions sont admises.
- dans les zones situées à plus d'un mètre sous la cote de la marée de référence (zones identifiées en bleu marine) : les constructions nouvelles sont interdites. Les extensions pourront être autorisées dans les espaces urbanisés uniquement.
- dans la bande de précaution derrière un ouvrage ou un cordon dunaire (zones hachurées en rouge ; 100 m de large environ) : toute nouvelle construction est interdite.

ZONES SOUS LE NIVEAU MARIN (ZNM)
(Source : DREAL Normandie - 2017)

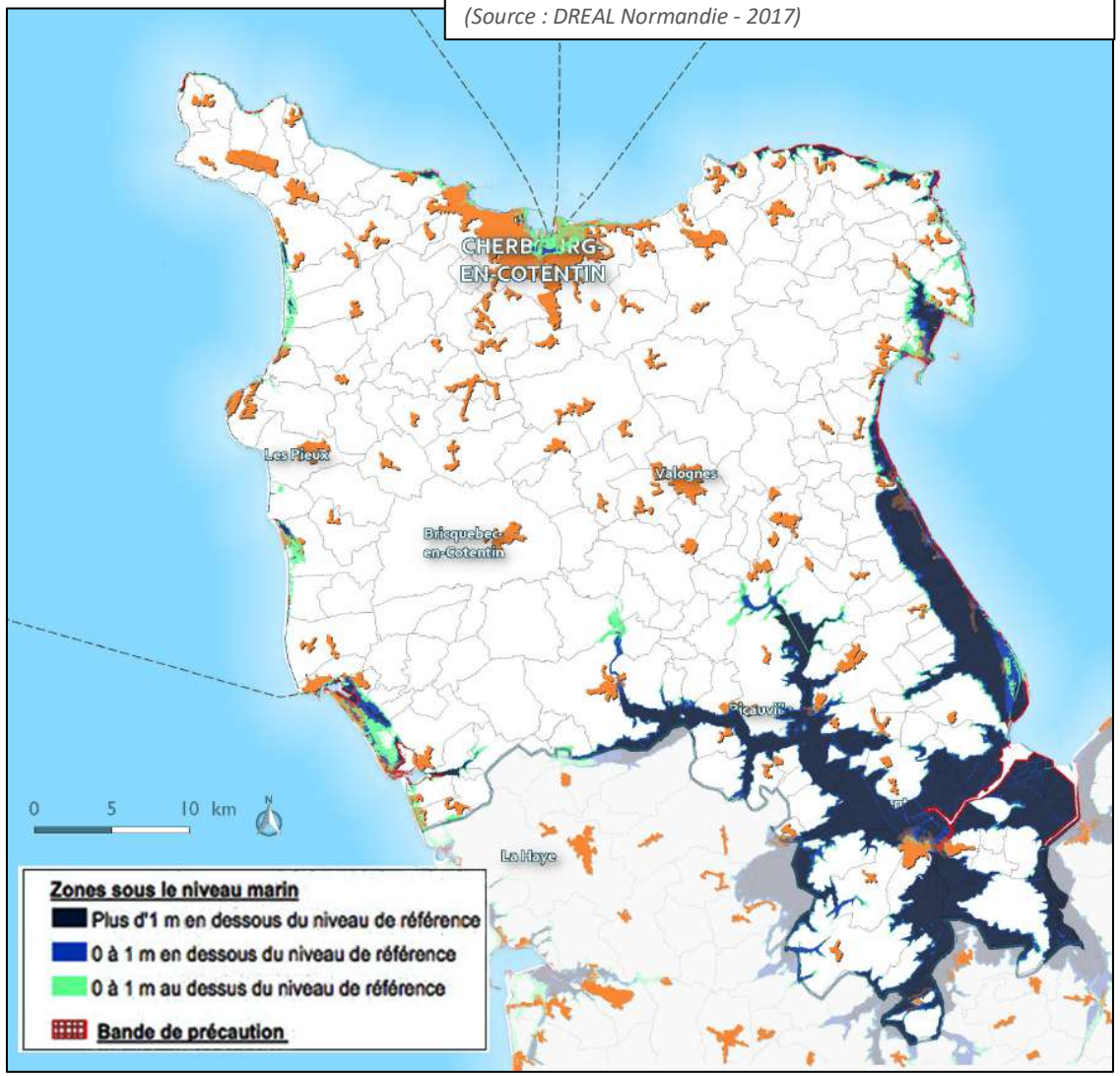

Si une grande partie du zonage concernée n'affecte que des zones naturelles, une partie se trouve déjà en zones urbanisées (Cherbourg, Carentan, Barfleur, Barneville-Carteret, ...), ce qui n'est pas sans poser de problème pour l'aménagement urbain futur de ces villes ...

zones à risque, des recommandations sur les techniques constructives sont jointes aux autorisations. Celles-ci relèvent notamment de l'aménagement interne du bâti, des clôtures et des réseaux pour réduire les vulnérabilités et faciliter la mise en sécurité des personnes et les secours :
- prévoir une zone refuge à l'étage ;
- prévoir des moyens d'occultation des voies d'eau (passages de canalisation et câbles, fissures...) et des entrées d'air ;
- installer des clapets anti-retour sur les réseaux d'eau usées ;
- surélever les équipements (chaudières, compteurs EDF...) ;
- utiliser des revêtements (sols, murs) hydrofuges ou peu sensibles (carrelages...) ;
- réaliser des réseaux électriques descendants ;
- mettre en place des enduits extérieurs fortement capillaires, des cloisons maçonnées enduites et prévoir des doublages sur ossature ; „
- mettre au moins un volet non électrique ;
- interdiction des clôtures pleines ;
- matérialisation indispensable pour assurer la sécurité des secours et éviter les chutes dans ces trous d'eau (balises visibles).

Des demandes sont aussi formulées pour la mise hors d'eau des rez de chaussée par exemple pour de nouvelles constructions et extensions admises :
- En zone située entre 0 et +1m / niv. marin de référence, recommandation : niveau de plancher RDC à + 20 cm au-dessus du niveau de référence.
- En zone située entre 0 et -1m / niv. Marin de référence, « prescription » : niveau de plancher RDC à + 1m / terrain naturel ou à + 20 cm au-dessus du niveau de référence.
•

Rappelons aussi que pour compléter les connaissances sur les phénomènes pouvant potentiellement générer des risques d'inondation, il a été identifié sur le territoire des espaces prédisposés aux remontées de nappe (voir carte ci-contre).

A noter aussi que la gestion de ce phénomène n'implique pas une inconstructibilité de fait (même s'il conviendrait d'éviter d'urbaniser dans la mesure du possible dans ces zones), mais appelle à une prise en compte dans le cadre d'une gestion cohérente des espaces et au regard de leur contexte propre.

La gestion du risque d'inondation et de submersion marine

En 2011, sur le plan normatif et réglementaire, seuls deux Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) étaient établis sur le territoire, celui de la Vire et celui de la Divette-Trottebec (voir fiches en annexe pour le zonage et le règlement).

Il s'avère aujourd'hui que ce contexte réglementaire a changé, notamment avec la prise de conscience récente des menaces liées aux changements climatiques et de montées des eaux. Ainsi, on note sur le plan normatif une stratégie nationale de gestion du risque d'inondation (SNGRI) ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion des Risques d'inondation PGRI) à l'échelle du bassin Seine Normandie.

La carte ci-contre montre que de nouveaux plans et stratégies locales de lutte contre les inondations ont aussi été approuvés ou sont en cours d'élaboration sur le territoire du SCoT :

- 3 Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) ont été adoptés : PPRL de Saint-Vaast La Hougue, PPRL de Carentan et PPRL de Barneville-Carteret ;

- 1 Territoire à Risque Important (TRI) sur la région de Cherbourg-Octeville en cours d'élaboration : il concerne Urville-Naqueville, Querqueville, Equeurdreville-Hainneville, Cherbourg-Octeville, Martinvast, Tollevast, La Glacière et Tourlaville) et engendre l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI réalisée sur un périmètre plus vaste) ;

- 1 Plan de Prévention Multi Risques (PPRM de la Région de Cherbourg-Octeville).

Les pages suivantes visent à décrire l'ensemble de ces éléments que le SCoT doit prendre en compte.

LA GESTION DU RISQUE D'INONDATION Et DE SUBMERSION MARINE

(Source : DREAL Normandie - 2017)

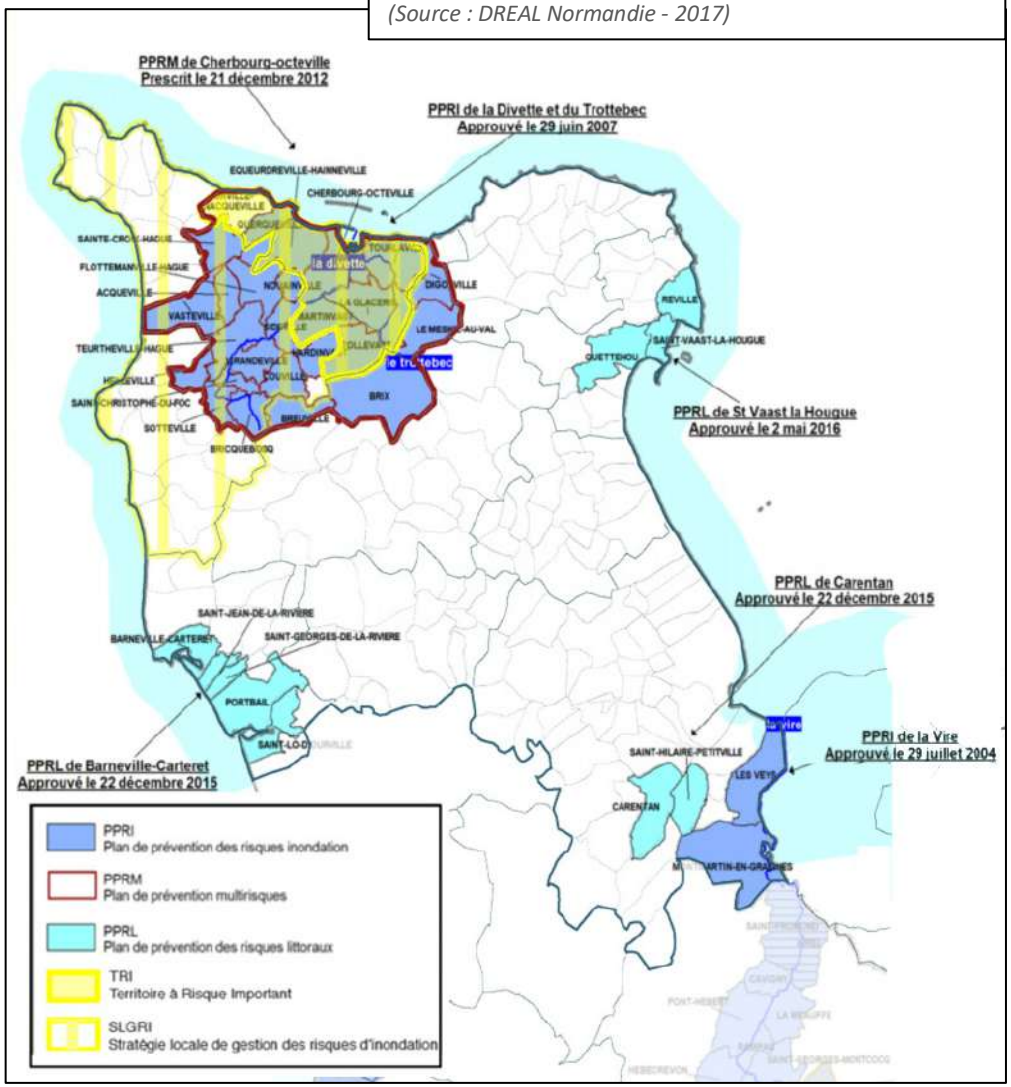

La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) : elle vise à assurer la cohérence des actions menées sur le territoire. Elle fixe trois grands objectifs :
- 1. Augmenter la sécurité des populations
- 2. Réduire le coût des dommages
- 3. Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Le PGRI et ses orientations en matière de lutte contre les inondations : la mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation conduit à arrêter sur chaque grand bassin hydrographique un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Ce document doit comporter des dispositions générales de gestion du risque, communes à l'ensemble du bassin, et une synthèse des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) définies pour chaque territoire à risque d'inondation important (TRI) préalablement identifié. C'est dans ce cadre que le PGRI de Seine Normandie a été élaboré. Le PGRI de Seine-Normandie 2016 – 2021 a été arrêté le 07 décembre 2015 et fixe pour 6 ans, 4 objectifs déclinés en 63 dispositions (voir fiche annexe pour plus de précisions) :
- Premier objectif : Réduire la vulnérabilité des territoires ;
- Deuxième objectif : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- Troisième objectif : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Quatrième objectif : Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque ;

Le PGRI fixe également des objectifs spécifiques aux territoires reconnus comme à risques d'inondation jugés les plus importants (TRI) sur le bassin. Sur le territoire du SCoT, cela concerne Cherbourg- Octeville.

Le TRI et le SLGRI de Cherbourg-Octeville : le TRI de Cherbourg-Octeville a été arrêté le 27 novembre 2012 et regroupe 8 communes : Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, La Glacerie, Martinvast, Querqueville, Tourlaville, Tollevast et Urville-Nacqueville. Il est concerné par les aléas submersion marine et débordement de cours d'eau (Divette et Trottebec). Son principe est d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations. Le TRI est révisable tous les 6 ans.

Il a fait l'objet d'une cartographie pour chaque aléa. Les cartes produites serviront de base de réflexion pour l'élaboration des stratégies locales Des cartes de synthèse, représentant aussi les enjeux à protéger ont aussi été élaborés (voir cartes en fiches annexes). Ces cartographies ont servi également de base à l'élaboration des plans réglementaires liés notamment au PPR multirisque du secteur. Elles serviront aussi à la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI en cours– à noter que son périmètre a été étendu par rapport à celui du TRI – voir carte en page précédente). Celle-ci fixera des objectifs et des mesures de réduction et de gestion du risque inondation. Elles viendront en complément de celles du PAPI Divette-Trottebec porté par le Conseil Départemental.

Le TRI n'aboutit pas à des servitudes réglementaires pour le droit des sols mais à protéger les enjeux et réduire les vulnérabilités (résilience) dans le cadre d'objectifs de gestion (PGLRI) et de programmes de travaux (PAPI) qui découlent d'une connaissance et d'une stratégie partagée (population, collectivités, Etat, bassin-versant…).

PERIMETRE DU TRI DE CHERBOURG-OCTEVILLE *(Source : DREAL Normandie - 2012)*

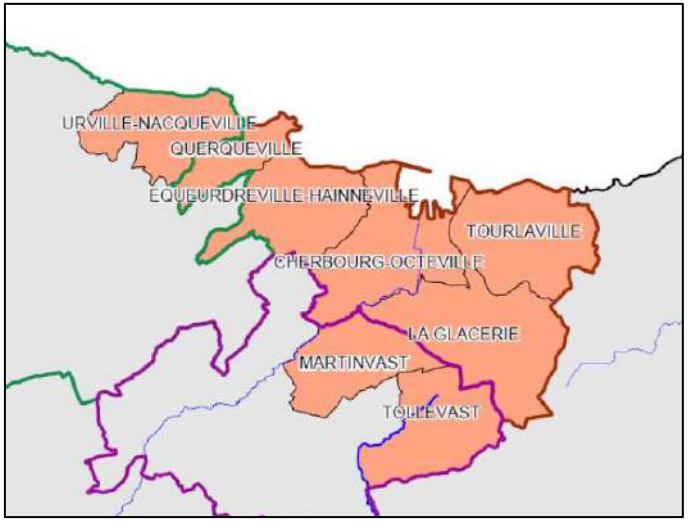

Exemple de cartographies issues du TRI de Cherbourg-Octeville :



Pour chacun des aléas, des cartographies ont été faites pour les événements suivants :
- Événement fréquent (période de retour 10-30 ans)
- Événement moyen (période de retour 100-300 ans)
- Événement extrême (période de retour > 1000 ans)

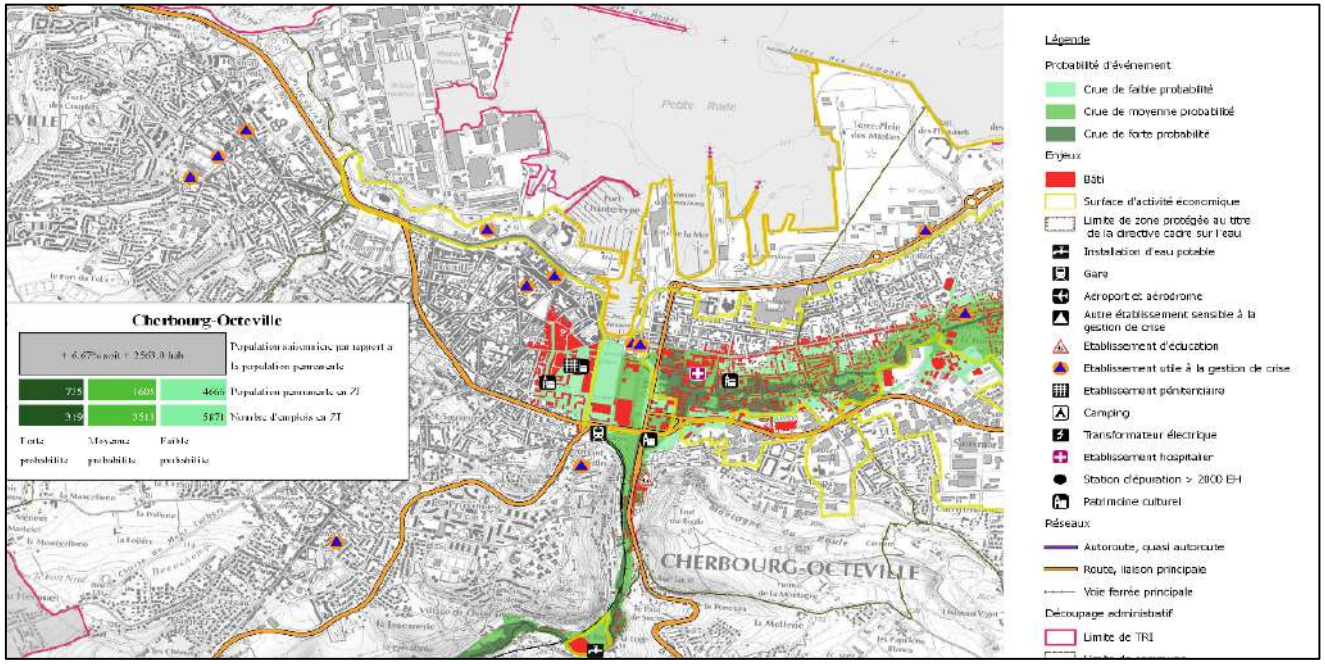

Des cartes de synthèse des enjeux ont ensuite été réalisées.

Les PPRI de la Divette-Trottebec et de la Vire : dans les zones soumises au risque d'inondation, la meilleure prévention consiste à préserver les champs d'expansion des crues. Conformément aux articles L561 à L565 du Code de l'Environnement (ex loi du 2 février 1995), des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) peuvent être mis en place. Sur le territoire du SCOT, il existait en 2011, deux PPRI approuvés qui prenait en compte l'aléa inondation :

- Le PPRI de la Divette-Trottebec, approuvé le 29 juin 2007, couvrant 26 communes du SCoT,
- Le PPRI de la Vire, approuvé le 29 juillet 2004, qui ne concerne sur le SCoT que les communes des Veys et de Montmartin-en-Graignes (limite Sud-Est du territoire).

Ces PPRI définissent trois types de zones à contraintes d'urbanisme que l'on pourrait résumer sommairement ainsi en ce qui concerne l'habitat :

- rouge → constructions nouvelles interdites, extension de l'existant parfois possible, sous condition
- orange → modifications limitées de l'existant autorisées,
- bleu → constructions nouvelles autorisées sous conditions.

Les cartes ci-contre localisent ces zonages réglementaires (pour plus de précisions, se reporter aux fiches annexes).

ZONAGE DU PPRI VIRE
(Source : DREAL Normandie - 2017)

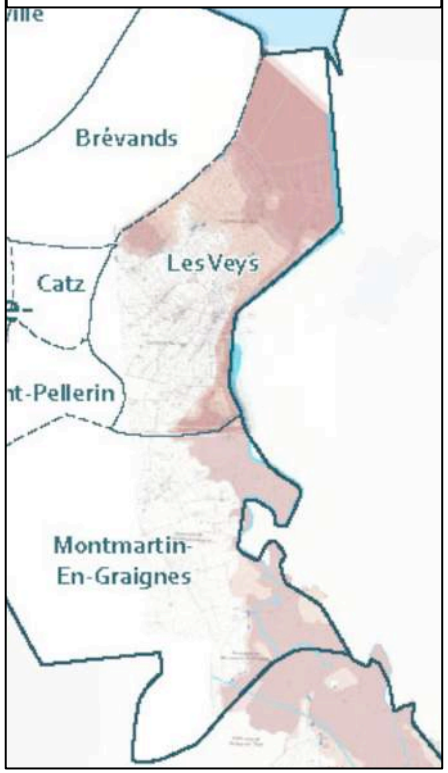

ZONAGE DU PPRI DIVETTE-TROTTEBEC
(Source : DREAL Normandie - 2017)

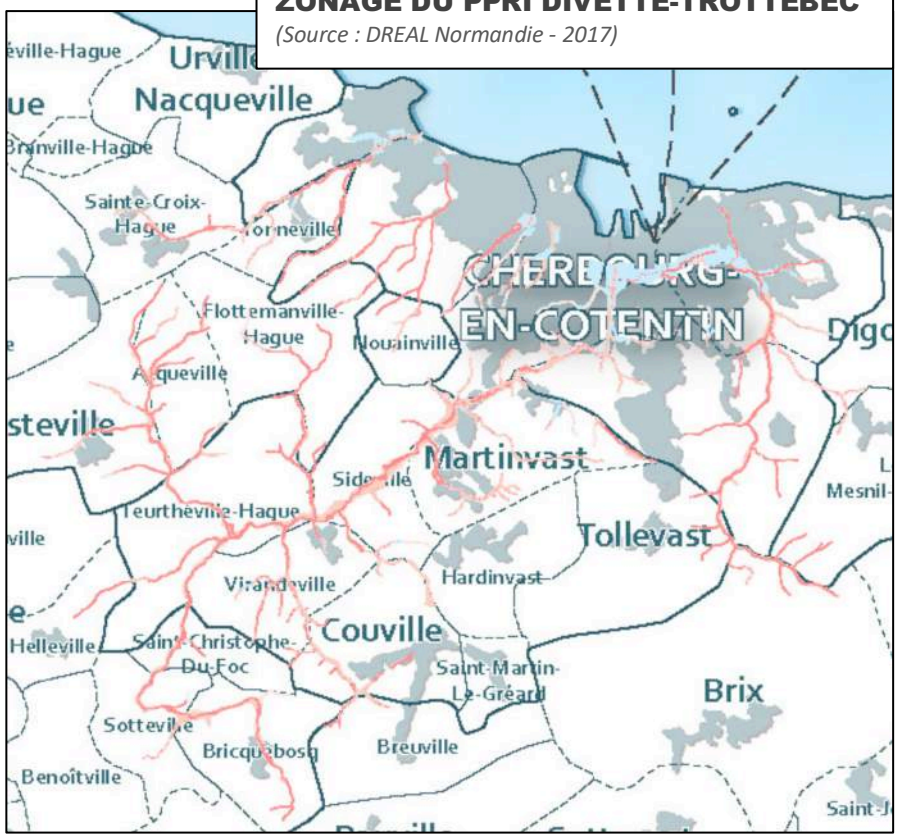

La tempête Xynthia de2010 a rappelé l'importance de poursuivre et de développer la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques propres aux littoraux.
Suite à cet événement, deux circulaires ont précisé la portée et les dispositions relatives à l'élaboration des PPRL :

- la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux a permis d'actualiser la méthodologie de détermination des aléas littoraux. Les principales conclusions de cette circulaire sont la nécessité de prise en compte du changement climatique dans la définition des niveaux marins extrêmes, la prise en compte des impacts du réchauffement climatique à l'horizon 2100 et la prise en compte de l'ensemble des phénomènes dynamiques pour l'établissement du scénario de référence.
- la circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels littoraux ai dentifié une liste de 303 communes prioritaires, devant aboutir d'ici 2015.

Les Plans de prévention des risques Littoraux (PPRL) s'appliquent en particulier aux phénomènes littoraux suivants :

- le recul du trait de côte ;
- la migration dunaire ;
- la submersion marine.

En réglementant l'utilisation des sols exposés aux risques littoraux, le PPRL vise à assurer la sécurité des biens et des personnes à travers 3 grands principes :-interdire les constructions nouvelles dans les secteurs à risques :-interdire les constructions nouvelles dans les secteurs les plus dangereux ;-ne pas accroître la présence d'enjeux en zone inondable pas ou peu urbanisée ;-améliorer la pérennité des constructions soumises au risque :-réduire la vulnérabilité des constructions existantes (ex : batardeaux, clapets anti-retours) ;-n'autoriser les aménagements nouveaux en zone inondable que sous conditions ;-ne pas aggraver l'aléa en préservant les zones naturelles et agricoles. Le PPRL a donc vocation à gérer l'urbanisme dans les zones soumises à la submersion marine et à l'érosion côtière, pour ne pas aggraver ce risque. Pour ce faire, il interdit les implantations nouvelles dans les zones les plus dangereuses et prescrit des conditions dans lesquelles des constructions peuvent être autorisées.

Trois Plan de Prévention des Risques Littoraux s'applique sur le territoire. ils concernent les communes de Saint-Vaast La Hougue, de Carentan et de Barneville-Carteret.
Il s'agit :

- du Plan de Prévention des Risques Littoraux des communes de Barneville-Carteret, Saint-Georges de la Rivière, Saint-Jean de la Rivière, auxquelles se sont ajoutées ensuite Portbail et St Lô d'Ourville (hors SCoT). Ce PPRL a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2015
- du Plan de prévention des risques littoraux des communes de Carentan, Saint-Hilaire-Petitville. Ce PPRL a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2015);
- du Plan de prévention des risques littoraux des communes de Saint-Vaast-la-Hougue, Quettehou, Réville. Ce PPRL a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 mai 2016.

Comme les PPRI, les PPRL sont dotés d'un zonage réglementaire (voir cartes en annexes) et d'un règlement. Ils montrent trois types de zones :

- une zone rouge correspondant aux secteurs fortement exposés aux submersions marines, quels que soient les enjeux présents ;

- une zone bleue correspondant aux secteurs à enjeux exposés à un aléa moyen de submersions marines et plus généralement aux secteurs (quels que soient les enjeux présents) exposés à un aléa faible de submersions marines ;

- une zone blanche non exposée aux phénomènes de submersions marines.

Le territoire est également couvert par deux types de zones réglementaires :

- les zones d'interdiction R (avec R1 et R2 couvrant le risque d'inondation/submersion et R3 couvrant des bandes littorales dans lesquelles les conséquences d'une invasion marine sont aggravées soit par sa position immédiate derrière un ouvrage dans la zone de précaution (R3Bp), soit par les effets induits par les chocs mécaniques dus à la houle (R3Cm) soit par l'érosion générant un recul du trait de côte (R3Er). La détermination des zones prend en compte les critères de niveaux d'aléas actuels et à l'horizon 2100 ainsi que le niveau d'occupation du sol (urbanisé ou non). La distribution respecte les croisements affichés dans le tableau suivant :

- les zones B : elles comprennent tous les secteurs urbanisés et centres urbanisés anciens exposés à un aléa actuel faible ou modéré ainsi que les secteurs non exposés à un aléa actuel et exposé à un aléa futur faible ou modéré. Les prescriptions prévues s'imposent aux projets admis sous conditions. Les principes à appliquer dans le règlement de ces zones sont de ne pas aggraver voire de réduire la vulnérabilité de la population, d'admettre l'apport de population nouvelle sous réserve de la prise en compte du risque dans les projets. Il convient à cet effet de ne pas entraver le renouvellement urbain des zones urbanisées et d'admettre la densification des secteurs déjà urbanisés.

Le tableau suivant montre l'application de ces zonages sur le règlement urbanistique à appliquer.

Nature de la zone		Aléa 2100		
		Faible	**Modéré**	**Fort/Très fort**
Non urbanisée	nul	Constructible avec prescriptions B	Constructible avec prescriptions B	Non constructible R1
	faible	Non constructible R1	Non constructible R1	Non constructible R1
	modéré		Non constructible R1	Non constructible R1
	fort			Non constructible R1
	très fort			Non constructible R2
Urbanisée	nul	Constructible avec prescriptions B	Constructible avec prescriptions B	Constructible avec prescriptions B
	faible	Constructible avec prescriptions B	Constructible avec prescriptions B	Constructible avec prescriptions B
	modéré		Constructible avec prescriptions B	Constructible avec prescriptions B
	fort			Non constructible R1
	très fort			Non constructible R2
Bande de précaution		R3	R3	R3

Les cartes suivantes reprennent les zonages des 3 PPRL du territoire.

ZONAGE DU PPRL DE BARNEVILLE-CARTERET

(Source : DREAL Normandie - 2017)

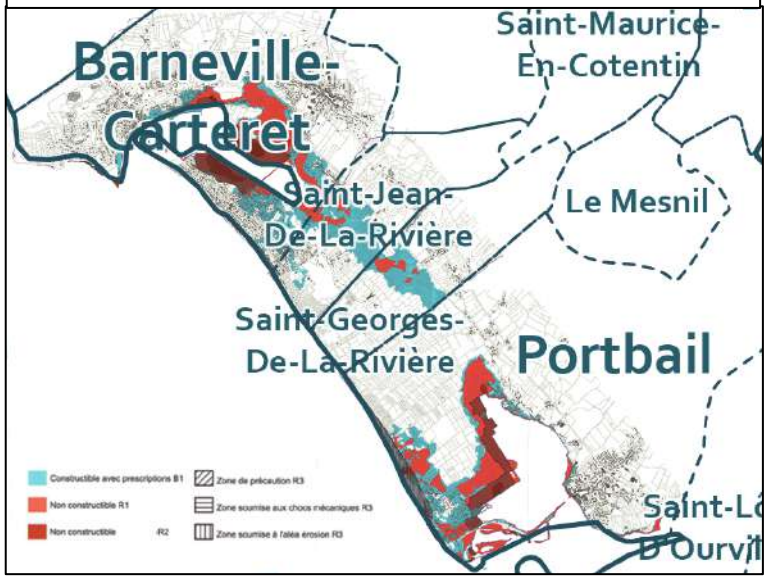

Le zonage du PPRL de Barneville-Carteret concerne plus particulièrement :

- le quartier de la Plage au Village du Havre sur la commune de Portbail. Le pont de la D15 est également touché ainsi que le long du centre bourg au Sud (lieu-dit de la Hieulerie)
- Le centre de la commune de Saint-Georges de-la-Rivière et Saint-Jean-de-la-Rivières sont majoritairement concerné par des zones constructibles avec prescriptions B1
- L'ensemble du pourtour littoral de Barneville-Carteret est concerné par un zonage (majoritairement non constructible et non constructible R1)

ZONAGE DU PPRL DE ST-VAAST-LA-HOUGUE

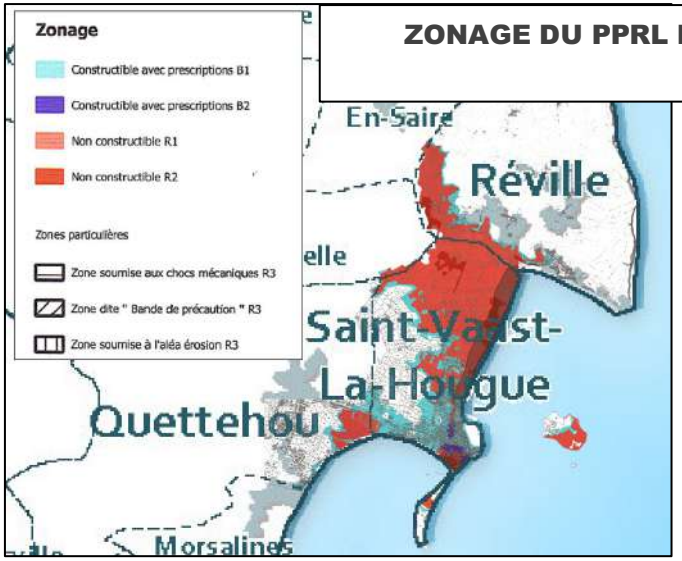

Le zonage du PPRL de Saint Vaast la Hougue recouvre une grande partie de la commune, tant pour les surfaces urbanisées qu'agricoles.

ZONAGE DU PPRL DE CARENTAN

(Source : DREAL Normandie - 2017)

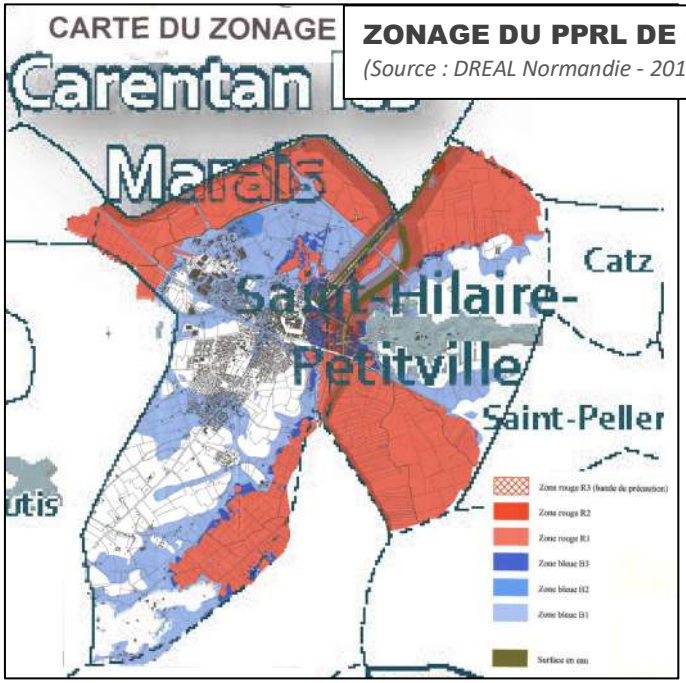

Le zonage du PPRL de Carentan concerne plus particulièrement :

- Le centre bourg (zonage R1 et R2)
- de nombreux espaces agricoles (zonage R1 et B1 à B3)
- L'Ouest de l'urbanisation (zonage B1 à B3)

Les PPR multirisques de la région Cherbourgeoise : ce PPR a été prescrit le 21 décembre 2012 en vue de la révision du PPRI de la Divette et du Trottebec. Il concerne 27 communes du secteur (les 26 du PPRL + Urville-Nacqueville) et prend en compte 3 aléas : la submersion marine, l'inondation par débordement de cours d'eau et les chutes de blocs. A ce jour, ce PPR multirisques n'a pas encore été approuvé et n'est donc pas opposable aux tiers. Étant donné son degré d'avancement, il apparait toutefois important de présenter ici ses principales conclusions.

Les cartes d'aléas « débordement cours d'eau » et « submersion marine » ont pris en compte la crue de 2010 mais aussi le changement climatique à l'horizon 2100. Le cas échéant, les effets cumulatifs sont aussi pris en compte, comme c'est le cas à Cherbourg où la submersion marine peut se conjuguer à l'inondation par débordement. Il en ressort toutefois un zonage règlementaire pressenti assez alarmant, mettant en rouge une partie du centre-ville.
L'adoption de ce PPR multirisques dans l'état actuel des cartographies est donc susceptible d'engendrer des contraintes urbanistiques assez fortes dans ce secteur.

ZONAGE PRESSENTI DU PPR MULTIRISQUES DE LA REGION CHERBOURGEOISE
Avec zoom sur le centre de Cherbourg *(Source : DREAL Normandie - 2017)*

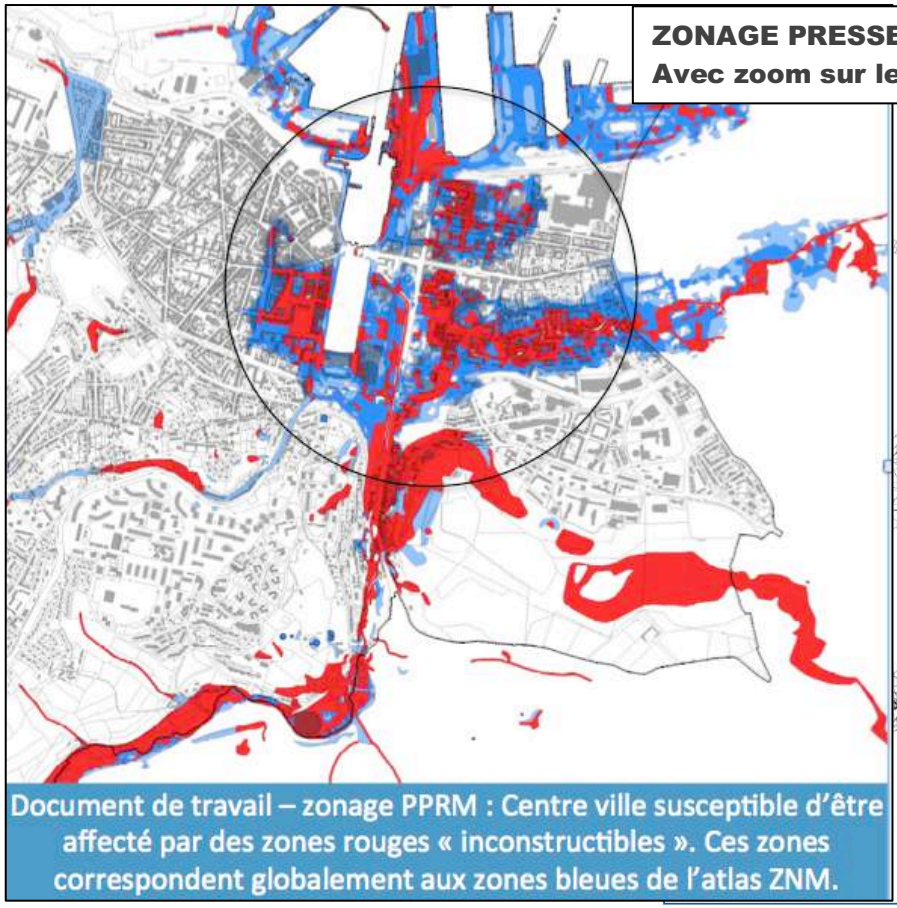

Document de travail – zonage PPRM : Centre ville susceptible d'être affecté par des zones rouges « inconstructibles ». Ces zones correspondent globalement aux zones bleues de l'atlas ZNM.

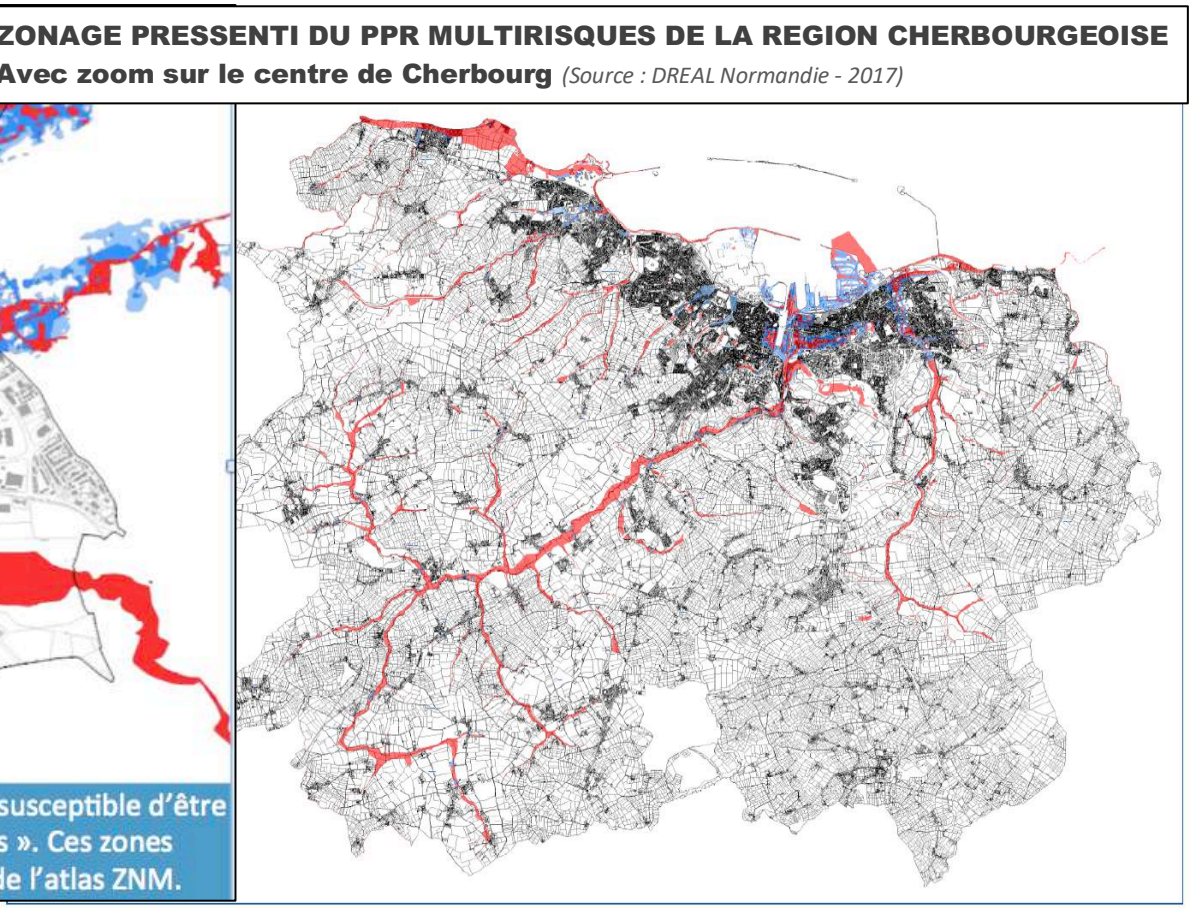

Le PPRN de la région de Cherbourg concerne 18 communes soumises à des risques d'inondation par débordements de cours d'eau, de submersions marines ou de chutes de blocs : Breuville, Bricquebosq, Brix, Cherbourg-en-Cotentin (communes déléguées de Cherbourg-Octeville, Équeurdreville-Hainneville, La Glacerie, Querqueville et Tourlaville), Couville, Digosville, Hardinvast, Helleville, La Hague (communes déléguées de Acqueville, Flottemanville-Hague, Sainte-Croix-Hague, Tonneville, Urville-Nacqueville, Vasteville, soit 6 communes déléguées sur 19), Le Mesnil-au-Val, Martinvast, Nouainville, Saint-Christophe-du-Foc, Sideville, Sotteville, Teurtheville-Hague, Tollevast, Virandeville.
Il abroge et remplace le PPRi de la Divette et du Trottebec approuvé le 29 juin 2007.
Le PPRN de la Région de Cherbourg a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2019.
Il réglemente l'urbanisme au regard des risques naturels suivants :

- les risques liés aux phénomènes littoraux (submersion marine, chocs mécaniques, érosion du trait de côte),
- les inondations par débordement de cours d'eau : La Divette, Le Trottebec, et leurs affluents, ainsi que différents cours d'eau côtiers du territoire d'étude,
- les chutes de blocs.

Pour les risques liés à la submersion marine, les conséquences du changement climatique ont été prises en compte.
Le règlement du PPRN s'appuie sur une carte composée par superposition des enjeux et des aléas. Cette carte doit également identifier et délimiter les zones non directement exposées aux risques mais dont un usage non maîtrisé peut les aggraver ou en provoquer de nouveaux.
Conformément aux dispositions de l'article L. 562-1 du Code de l'environnement, le territoire inclus dans le secteur d'étude a été divisé en cinq zones :

- une zone rouge dite « d'interdiction » comprenant :
  - une sous-zone RI : risque fort à très fort de submersion marine, risque fort d'inondation fluviale ou champ d'expansion de crues ;
  - une sous-zone RE : risque fort d'érosion marine ;
  - une sous-zone RC : risque fort de chocs mécaniques des vagues ;
  - une sous-zone RD : bande de précaution à l'arrière des digues ;
  - une sous-zone RP : risque fort de chutes de blocs.
- une zone orange, dérogatoire « autorisation sous conditions » comprenant :
  - une sous zone OM : risque fort à très fort de submersion marine en centres urbains denses ou en zones de projets concertés
- une zone jaune dite de réglementation spécifique portuaire comprenant :
  - une sous-zone JM : risque faible à fort de submersion marine en zone portuaire PNA1 ;
- une zone bleue foncée dite « d'autorisation » comprenant :
  - une sous zone BI : risque moyen de submersion marine et/ou d'inondation fluviale ;
  - une sous-zone BP : risque moyen de chutes de blocs ;
- Une zone bleue claire dite « d'autorisation » comprenant :
  - une sous zone Bi : risque faible de submersion marine et/ou d'inondation fluviale ;
  - une sous-zone Bp : risque faible de chutes de blocs.

Les autres secteurs n'étant pas exposés aux phénomènes étudiés lors de l'élaboration de ce PPRN, ils ne sont pas réglementés à ce titre. Ils apparaissent en blanc sur les cartes.
Pour déterminer le risque, la caractérisation de chaque zone dépend de deux paramètres :

- le niveau d'aléa pour le phénomène naturel de référence ;
- le type d'occupation du sol de la zone considérée.

Pour le risque de submersion marine, un troisième paramètre correspond au niveau d'aléa pour le phénomène à échéance 2100, avec prise en compte du changement climatique.

Ce qui donne selon les grilles ci-dessous :

Aléa de submersion marine				
Nature de la zone	Aléas de référence	Aléa 2100↓		
	Aléa actuel ↓	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Zone urbanisée (autre que les centres urbains denses et zones de projets concertés)	Nul	Bi	Bi	BI
	Faible	Bi	BI	BI
	Moyen		BI	BI
	Fort			RI
	Très fort			RI
Centres urbains denses et zones de projets concertés (voir définitions)	Nul	Bi	Bi	BI
	Faible	Bi	BI	BI
	Moyen		BI	BI
	Fort			OM
	Très fort			OM
Zone non urbanisée	Nul	Bi	BI	RI
	Faible	RI	RI	RI
	Moyen		RI	RI
	Fort			RI
	Très fort			RI
Zone portuaire	Tous	JM	JM	JM

Aléa d'érosion littorale			
Nature de la zone	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Zone urbanisée			RE
Zone non urbanisée			RE

Aléa de chocs mécanique des vagues			
Nature de la zone	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Zone urbanisée			RC
Zone non urbanisée			RC

Bande de précaution à l'arrière des digues			
Nature de la zone	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Zone urbanisée			RD
Zone non urbanisée			RD

Aléa de chutes de blocs			
Nature de la zone	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Zone urbanisée	Bp	BP	RP
Zone non urbanisée	Bp	BP	RP

Aléa d'inondation fluviale			
Nature de la zone	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Zone urbanisée	Bi	BI	RI
Zone non urbanisée	RI	RI	RI

Les 79 pages de l'atlas de zonage sont disponibles auprès des services de la DDTM.

Notons enfin, au sujet des submersions marines, que suite à Xynthia, a été mis en œuvre par l'État, un Plan de Submersions Rapides (PSR adopté le 17 février 2011). Ce plan couvrait quatre thématiques :

- Axe 1 : La maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti ;
- Axe 2 : L'amélioration des systèmes de surveillance, de prévision, de vigilance et l'alerte ;
- Axe 3 : la fiabilité des ouvrages et des systèmes de protection ;
- Axe 4 : l'amélioration de la résilience des populations aux submersions rapides (la culture du risque et les mesures de sauvegarde.

Il a notamment permis de mettre en œuvre les moyens nécessaires au maintien voire au renforcement des digues. C'est dans ce cadre que des études ont dernièrement été engagées pour étudier l'état et la stabilité des digues du territoire. Des travaux ont été réalisés, d'autres sont en cours ou en étude. Enfin, le suivi régulier du trait de côte (voir carte ci-contre) permet d'identifier les secteurs sensibles. Elle montre notamment que la façade Est est globalement protégée alors que la façade Ouest connaît des reculs parfois importants. La carte montre aussi les territoires protégés par les ouvrages de défense (et autres constructions).

Le SCOT se doit de maîtriser l'aménagement du territoire en évitant d'augmenter les risques dans les zones sensibles et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. Cela passe par notamment :
- la prise en compte des PPRI et de leurs zones réglementées ;
- la prise en compte des zones inondables et de submersion connues, répertoriées, de manière à ne pas y augmenter les risques et, au contraire, en y diminuant si possible leur vulnérabilité (zones urbanisées notamment) ;
- la prise en compte des ouvrages de défense contre la mer (digues, barrages, ...) et les besoins éventuels de renforcement pour faire face aux modifications climatiques. Une urbanisation plus réfléchie devra également se faire aux regard des risques futurs de submersion marines et des enjeux liés à l'érosion des côtes.
- une politique globale de gestion des eaux pluviales des futures zones urbanisées visant à ne pas aggraver les risques sur le territoire.

SUIVI DU TRAIT DE COTE

(Source : geolittoral.developpement-durable.gouv.fr, Cerema - 2015)

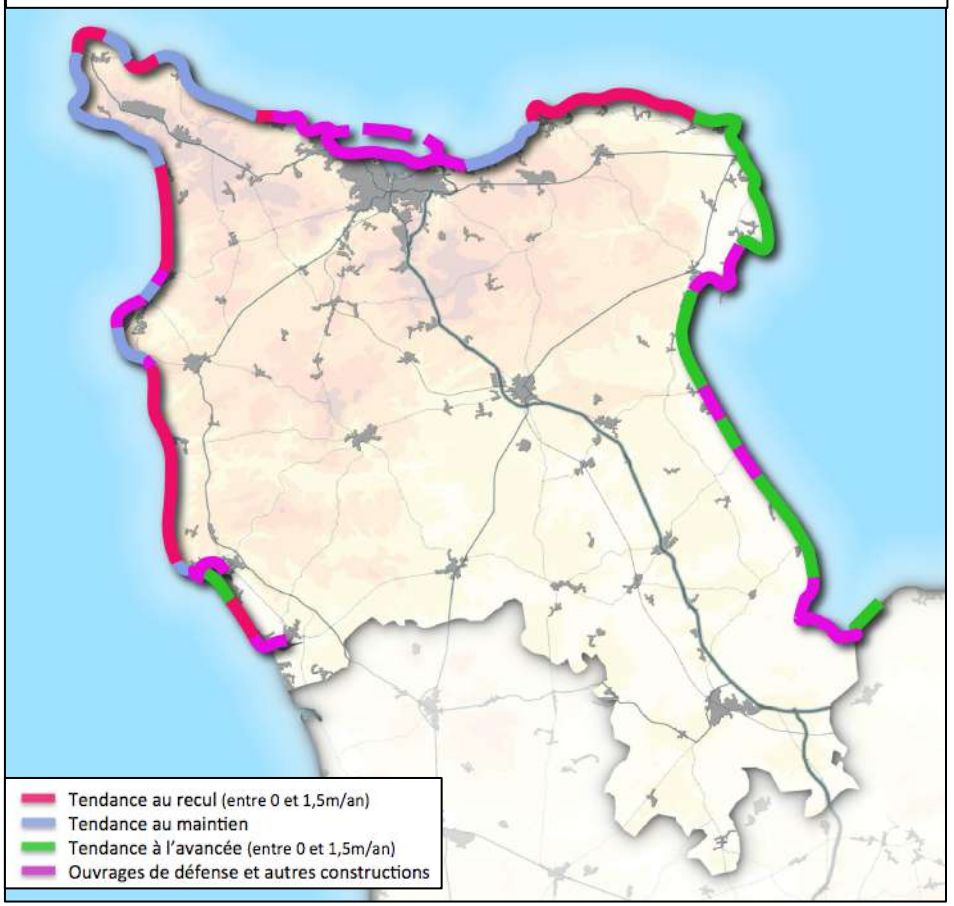

Divers mouvements de terrain à prendre en compte, mais sans influence notable sur l'aménagement global du territoire

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels dus à l'instabilité des versants et falaises (éboulements, chutes de blocs, glissements) ou aux conséquences de l'exploitation ou de la dissolution du sol et du sous-sol (affaissements et effondrements). Ces mouvements de terrain constituent généralement des phénomènes ponctuels, de faible ampleur et d'effet limité. Par leur diversité, leur fréquence et leur large répartition géographique, ils sont néanmoins responsables de dommages et de préjudices importants et coûteux. La carte ci-dessous, issue du DDRM, montre que le territoire est prédisposé à différents types de mouvements de terrain et que ceux-ci affectent plus particulièrement les communes côtières que les communes de l'intérieur des terres. Les différents types de mouvements de terrain rencontrés sont :

- le risque d'érosion ;
- le risque de glissement de terrain ;
- le risque de coulée de boue ;
- le risque de chute de blocs ;
- le risque d'effondrement de cavités.

MOUVEMENTS DE TERRAIN –
(Source : DDRM - 2014)

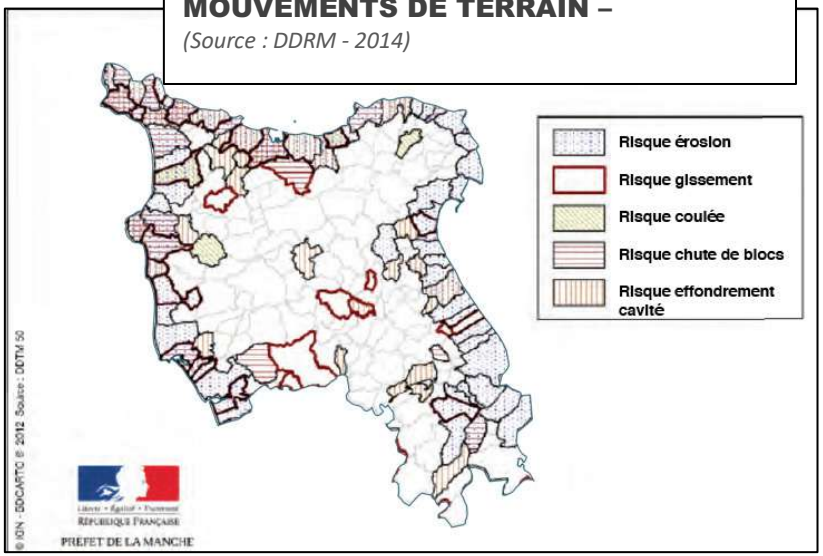

Le risque d'érosion affecte essentiellement les communes littorales. Il est pris en compte dans les plans de prévention des risques littoraux des communes de Barneville-Carteret, Saint-Georges de la Rivière, Saint-Jean de la Rivière, et Portbail, de Carentan, Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Vaast-la-Hougue, Quettehou, Réville. Il sera également pris en compte par le PPR multirisques de la région cherbougeoise. Par contre, à ce jour, aucune disposition réglementaire ne prend en compte ce risque sur les autres communes du territoire.

Pour ces dernières, la gestion du phénomène repose surtout sur la gestion du trait de côte (voir chapitre précédent).

Les autres types de mouvements de terrains du territoire peuvent être différenciés selon leur cinétique :

- Les mouvements rapides et discontinus : il s'agit ici des effondrements de cavités souterraines (l'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire), des écroulements et chutes de blocs (lies à l'érosion de falaises et versants rocheux) ainsi que des coulées boueuses et torrentielles (les coulées boueuses se produisent sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau. Les coulées torrentielles se produisent dans le lit de torrents au moment des crues). Ces mouvements de terrain, par leur caractère soudain, sont susceptibles de créer des dommages aux personnes. Ils peuvent avoir des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication, ...), allant de la dégradation à la ruine totale.

- Les mouvements lents et continus : parmi ces mouvements, nous trouvons les tassements, glissements et affaissements de sols (ils se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau et peuvent mobiliser des volumes importants de terrain, les glissements se produisant le long d'une pente, les tassements et les affaissements sur des terrains plats). Sont intégrés à ces mouvements, les phénomènes liés au retrait et gonflement des argiles (les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements et des tassements engendrant des mouvements notables du sol). En règle générale, les mouvements lents et continus ne génèrent que très rarement des dommages aux personnes, du fait même de leur lenteur. En revanche, ces phénomènes sont souvent destructeurs pour les biens, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages matériels peuvent être considérables et souvent irréversibles. En effet, les bâtiments, s'ils peuvent résister à de petits déplacements, subissent une fissuration intense en cas de déplacement de quelques centimètres seulement. Les désordres peuvent

rapidement être tels que la sécurité des occupants ne peut plus être garantie et que la démolition reste la seule solution.

L'état de connaissance des aléas en Manche repose sur différents inventaires et études :

- un atlas de prédisposition aux chutes de blocs, élaborés par la DREAL Normandie ;
- le recensement des cavités souterraines par le BRGM ;
- la carte d'aléas aux argiles réalisée par le BRGM.

La carte ci-contre localise les terrains prédisposés aux chutes de blocs du territoire ainsi que les cavités répertoriées par le BRGM. Comme on peut le constater, les cavités ainsi que les terrains prédisposés aux chutes de blocs ne représentent que des secteurs ponctuels du territoire, avec une densité plus importante sur les communes côtières du Nord et de la pointe de la Hague. La carte en page suivante localise l'aléa argileux, qui, comme on peut le voir est faible à nul sur l'essentiel du territoire, sauf ponctuellement, notamment au Sud-Est.

La prise en compte des aléas : Sur le territoire du SCoT, aucun Plan de Prévention des Risques (PPR) n'a été, à ce jour, mis en œuvre. En l'absence de PPR, les communes se doivent toutefois de prendre en compte les éléments de porter à connaissance :

- Les secteurs prédisposés aux chutes de rochers et glissements de terrain doivent bénéficier d'une prise en compte. Ainsi, les abords des fortes pentes doivent être maintenus hors urbanisation (au besoin, des études sur site permettront, en présence d'enjeu, de préciser la largeur des bandes nécessaires à une maîtrise optimisée du risque). Il convient aussi de maîtriser les ruissellements tant dans le versant qu'en amont de celui-ci afin d'en limiter l'instabilité et l'érosion. En cas de risque avéré sur des biens existants, des ouvrages de protection à maîtrise d'ouvrage collective (filets, merlons…) ou des protections individuelles peuvent être envisagés.
- Les recensements de cavités permettent de localiser les risques potentiels liés celles-ci. Dans ce cas, soit la commune interdit l'urbanisation sur le site considéré, soit elle l'autorise moyennant certaines protections. Pour cela, des études plus poussées doivent généralement être engagées pour définir plus précisément les conditions d'urbanisation (consolidation, comblement, contrôle des infiltrations, mesures constructives, …).

Des dispositions constructives particulières pourront aussi être éventuellement prises dans les zones d'aléas liés aux argiles.

Un risque sismique modéré

Un séisme ou tremblement de terre provient de la fracturation des roches en profondeur et se traduit en surface par des vibrations du sol. Cette fracturation est due à l'accumulation d'une grande quantité d'énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, de la fréquence et de la durée des vibrations.

TERRAINS PREDISPOSES AUX CHUTES DE BLOC – CAVITES RECENSEES

(Source : DREAL Normandie / BRGM - 2017)

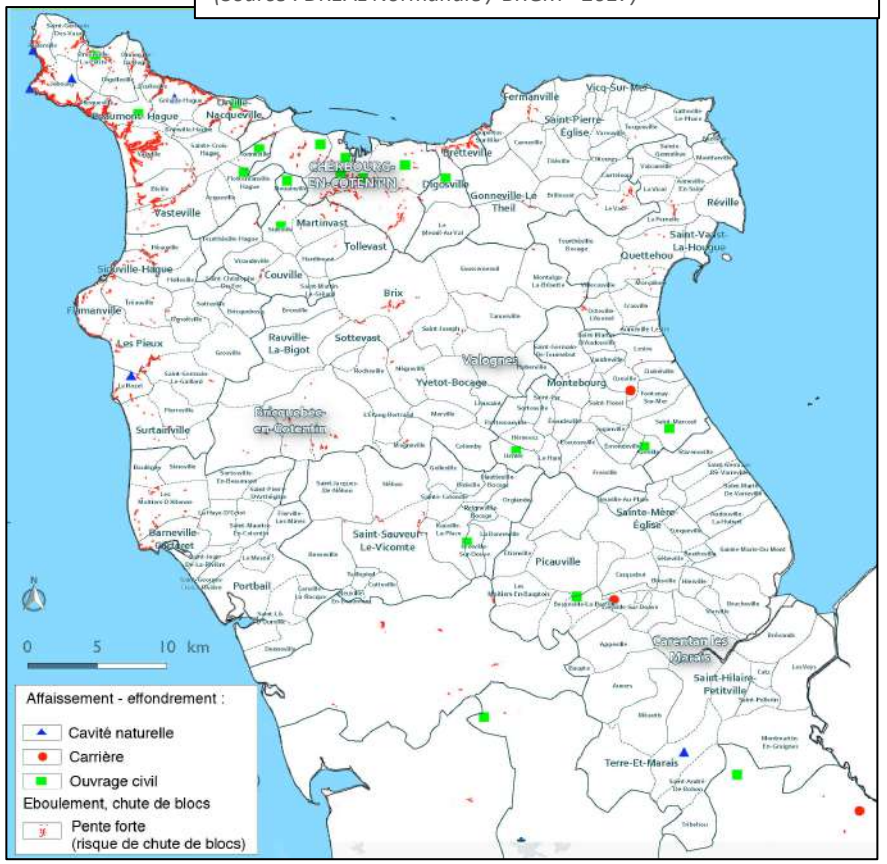

L'état de connaissance de l'aléa : Le plan séisme réalisé en 2010 classe le territoire du SCoT en zone 3 c'est-à-dire en zone de sismicité modérée, la France étant découpée en cinq types de zones : très faible (1), faible (2), modérée (3), moyenne (4) et forte (5).

Les dispositions prises en matière de prévention et de lutte : la France est dotée d'un dispositif de surveillance sismique (le RENASS), qui permet de localiser immédiatement la région affectée par le séisme et d'évaluer sa magnitude. Dès que le séisme atteint une magnitude de 3,7 sur l'échelle de RICHTER, le RENASS alerte la direction opérationnelle de la sécurité civile du département pour, au besoin, réaliser les évacuations nécessaires.

La prise en compte dans l'urbanisme : le zonage sismique en zone 2 impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves et pour les bâtiments existants dans certains cas (bâtiment à risque élevé et bâtiment nécessaire à la gestion de crise) . Ces règles sont définies dans les normes Eurocode 8 (normes sur la forme générale du bâtiment, sa hauteur, ses fondations, sa maçonnerie, l'épaisseur de ses murs, sa charpente), qui ont pour but d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques.

ALEA ARGILEUX

Source : BRGM - 2017



L'Aléa argileux : La cartographie départementale des aléas a été conduite par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Cette carte a pour but de délimiter toutes les zones qui sont, a priori, sujettes au phénomène et de hiérarchiser ces zones selon un degré d'aléa croissant. Les zones où l'aléa est qualifié de fort sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Quant aux zones où l'aléa est estimé, a priori, nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface.

Des risques météorologiques divers

Les risques météorologiques comprennent les risques liés :

- Aux tempêtes : la tempête est associée à une dépression occasionnant des rafales de vent supérieures à 100 km/h. Ce phénomène venteux est susceptible de générer des dégâts non négligeables sur les biens matériels.

- A la sécheresse : il existe de nombreuses qualifications distinctes de la sécheresse. D'un point de vue strictement météorologique, il s'agit d'un déficit important en précipitation (plus de 50 %) sur une longue période et par rapport aux valeurs de références moyennes. Si la faiblesse des pluies est relativement normale en été (hors pluies orageuses très ponctuelles), les facteurs aggravants peuvent être la non-recharge en eau à l'automne ou en hiver. Mais ce sont surtout ses conséquences visibles qui permettent de caractériser l'état de sécheresse (appauvrissement durable des nappes phréatiques, baisse sensible du niveau des cours d'eau, des barrages et retenues d'eau, souffrance des végétaux, souffrance de la faune et de la flore notamment en zone de marais et au voisinage immédiat des cours d'eau).

- A la neige et aux verglas : neige et verglas rendent les chaussées extrêmement glissantes et peuvent causer des perturbations importantes. Lors de fortes accumulations, la neige est également susceptible de provoquer certains effondrements de bâtiments.

- Autres : parmi les événements climatiques susceptibles de causer du danger pour l'environnement, les biens matériels et la santé humaine, citons encore la canicule, le grand froid, les orages et les événements pluvieux exceptionnels.

Les dispositions prises en matière de prévention et de lutte : Météo-France diffuse des niveaux de vigilance départementaux. Cette vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Elle se présente sous forme d'une carte de France métropolitaine, avec une échelle de quatre couleurs et est actualisée au moins deux fois par jour à 06 et 16 heures, ou davantage si un changement notable intervient.

La prise en compte dans l'urbanisme : aucune mesure urbanistique n'est à ce jour exigée. Néanmoins, une réflexion préalable sur l'aménagement du territoire et certaines précautions lors des constructions peuvent limiter les effets liés aux risques climatiques.

Le risque radon

Le radon est un gaz radioactif qui provient de la dégradation de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. A partir du sol et de l'eau, le radon diffuse dans l'air et se trouve, par effet de confinement, à des concentrations plus élevées à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur. Les descendants solides du radon sont alors inhalés avec l'air respiré et se déposent dans le poumon. Le radon constitue la part la plus importante de l'exposition aux rayonnements naturels reçus par l'homme.

L'exposition domestique au radon constitue donc un enjeu majeur de santé publique en France. Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la teneur en uranium des terrains sous-jacents est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte.

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire, et en particulier de leur concentration en uranium, rend ainsi possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail a été réalisé par l'IRSN à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et a permis d'établir une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain.

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories.

Les communes à potentiel moyen ou élevé sont localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus élevées (les formations concernées sont notamment celles constitutives des grands massifs granitiques français (massif armoricain, massif central…) mais également certains grés et schistes noirs.

Dans les communes à potentiel radon moyen ou élevé, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments de ces communes dépassent 100 Bq.m-3 et plus de 6% dépassent 400 Bq.m-3.

Les communes à potentiel faible sont localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain). Dans les communes concernées, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m-3 et moins de 2% dépassent 400 Bq.m-3.

Les communes à potentiel faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

Comme le montre la cartographie suivante, les du territoire est concernée par la catégorie 1 essentiellement sur la moitié Sud et 3 essentiellement sur la moitié Nord du risque radon. Quelques communes du centre Ouest sont concernées par le niveau 2.

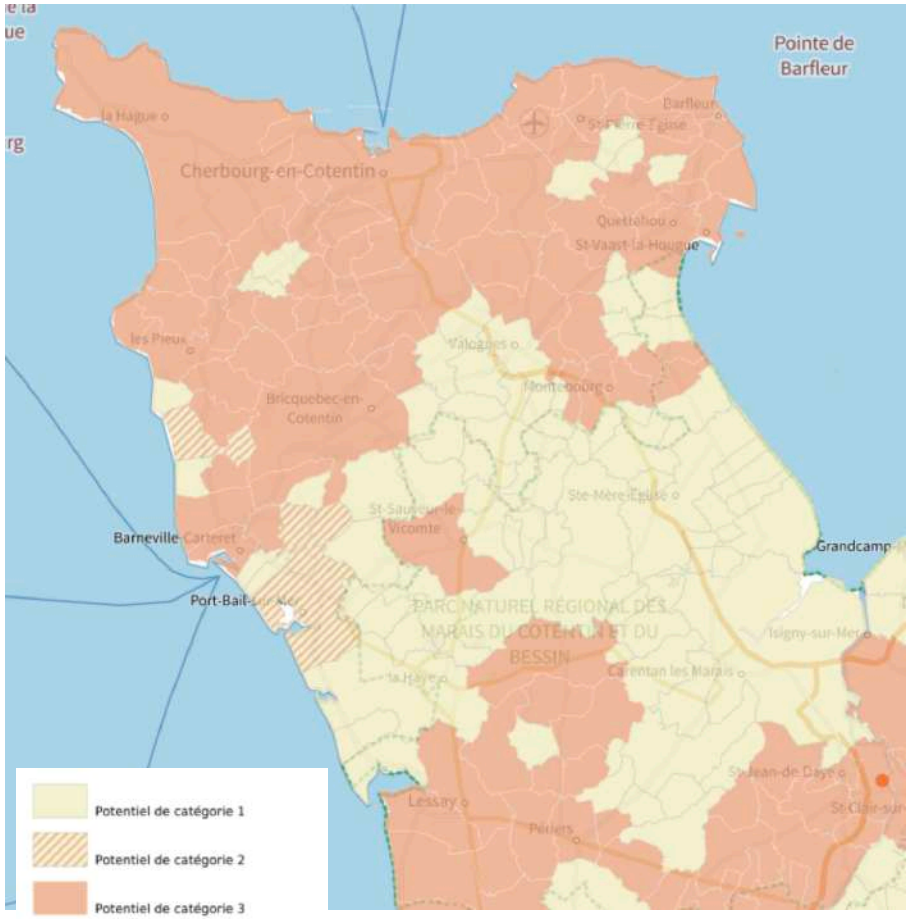

Des risques technologiques essentiellement liés au risque nucléaire

Comme en 2011, le principal risque technologique du territoire est le risque nucléaire. Celui-ci provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir :

- lors d'accidents de transport, car des sources radioactives intense sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion (aiguilles à usage médical contenant de l'iridium 192 par exemple);

- lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, tels les appareils de contrôle des soudures (gammagraphes);

- en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et particulièrement sur une centrale électronucléaire.

D'une façon générale, on distingue deux types d'effets sur l'homme : l'irradiation et la contamination interne ou externe.

D'après la réglementation française, les installations nucléaires importantes sont classées "installations nucléaires de base" (INB). La législation spécifique des INB définit le processus réglementaire de classement, création, construction, démarrage, fonctionnement, surveillance en cours de fonctionnement et de démantèlement de ces installations.

La législation fixe également les règles de protection des travailleurs et du public contre les dangers des rayonnements ionisants. En outre, la sécurité d'une installation est assurée par sa conception, la qualité de la réalisation, la surveillance constante de l'installation en cours de fonctionnement, la qualité et la formation du personnel.

Sur le territoire du SCOT sont implantées trois installations nucléaires de base industrielle (INB) :
- le centre de production d'électricité (CNPE) de Flamanville,
- le centre de retraitement de déchets AREVA NC de la Hague,
- l'arsenal de Cherbourg (port militaire).

Elles font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI - voir carte ci-contre) déterminant, par secteur, les mesures sécuritaires et de gestion de crise à prendre lors d'incidents (organisation des annonces, modalités d'évacuation de la population …).

PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DU TERRITOIRE

Source : SISC / SRC mai 2008

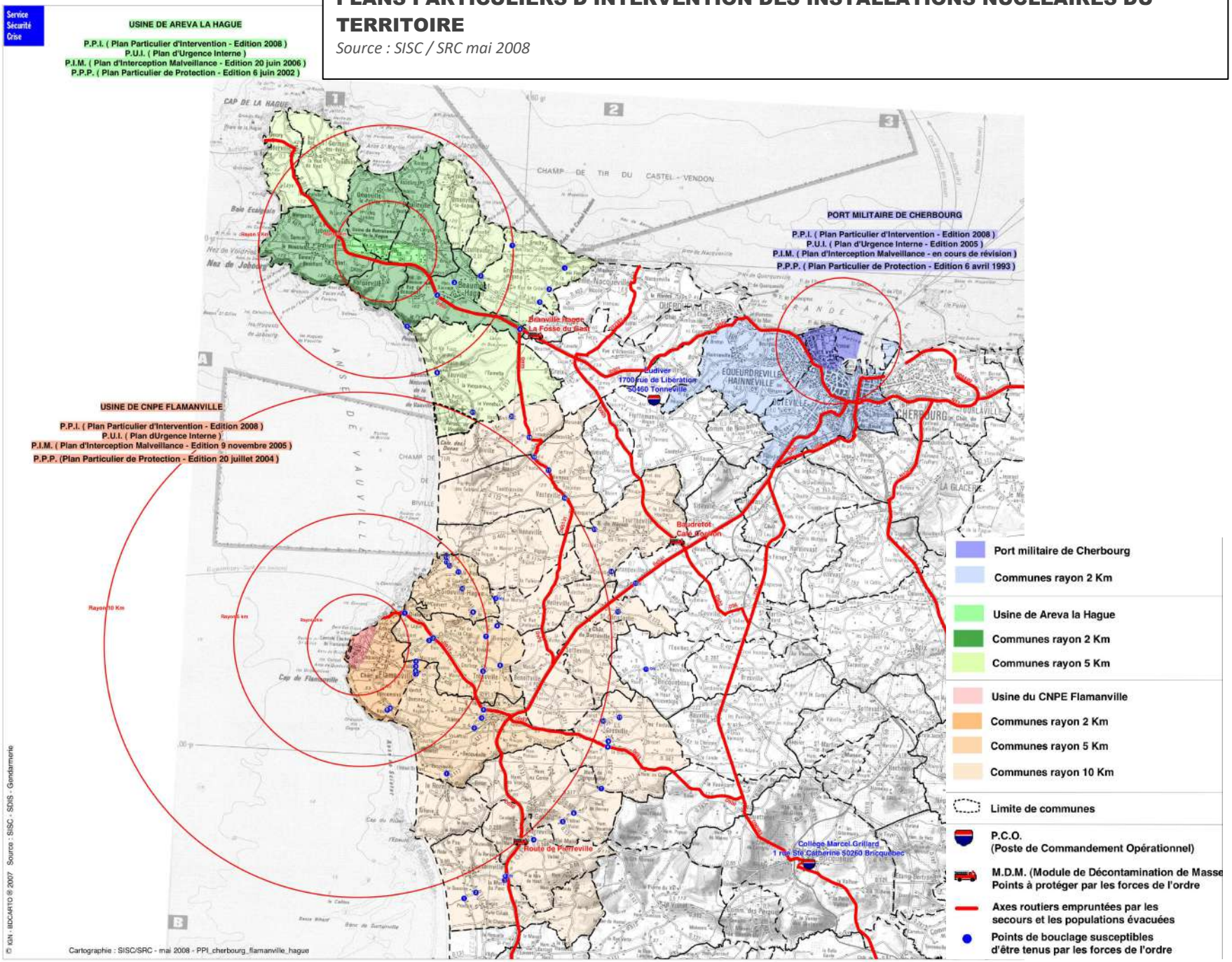

D'autres installations détiennent des produits radioactifs, mais leurs études de dangers ne montrent pas de situations accidentelles pouvant présenter un risque à l'extérieur de l'établissement :
- le centre de stockage de déchets radioactifs exploité par l'ANDRA à Digulleville,
- le terminal ferroviaire de Valognes.

Vis-à-vis du développement de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire, les périmètres pré-définis par les PPI ne constituent pas une délimitation entre des secteurs soumis ou non soumis à un risque mais des périmètres sur lesquels est prévue la réalisation de certaines actions de prévention des risques.

Dans les projets de développement de l'urbanisation, il conviendra que la prise en compte du risque s'effectue au regard des PPI et, s'il en existe, au regard de tout autre document réglementaire ou informatif permettant une gestion du risque au prisme de l'urbanisme (à ce jour aucun PPRT n'a été mis en place pour ces sites nucléaires).

En dehors de ces installations nucléaires, le territoire accueille également quelques installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE – voir carte ci-contre). Aucune d'entre elles ne relève de la Directive SEVESO et aucune ne dispose d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) susceptible d'engendrer des contraintes urbanistiques.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Source : DREAL Normandie - 2017)

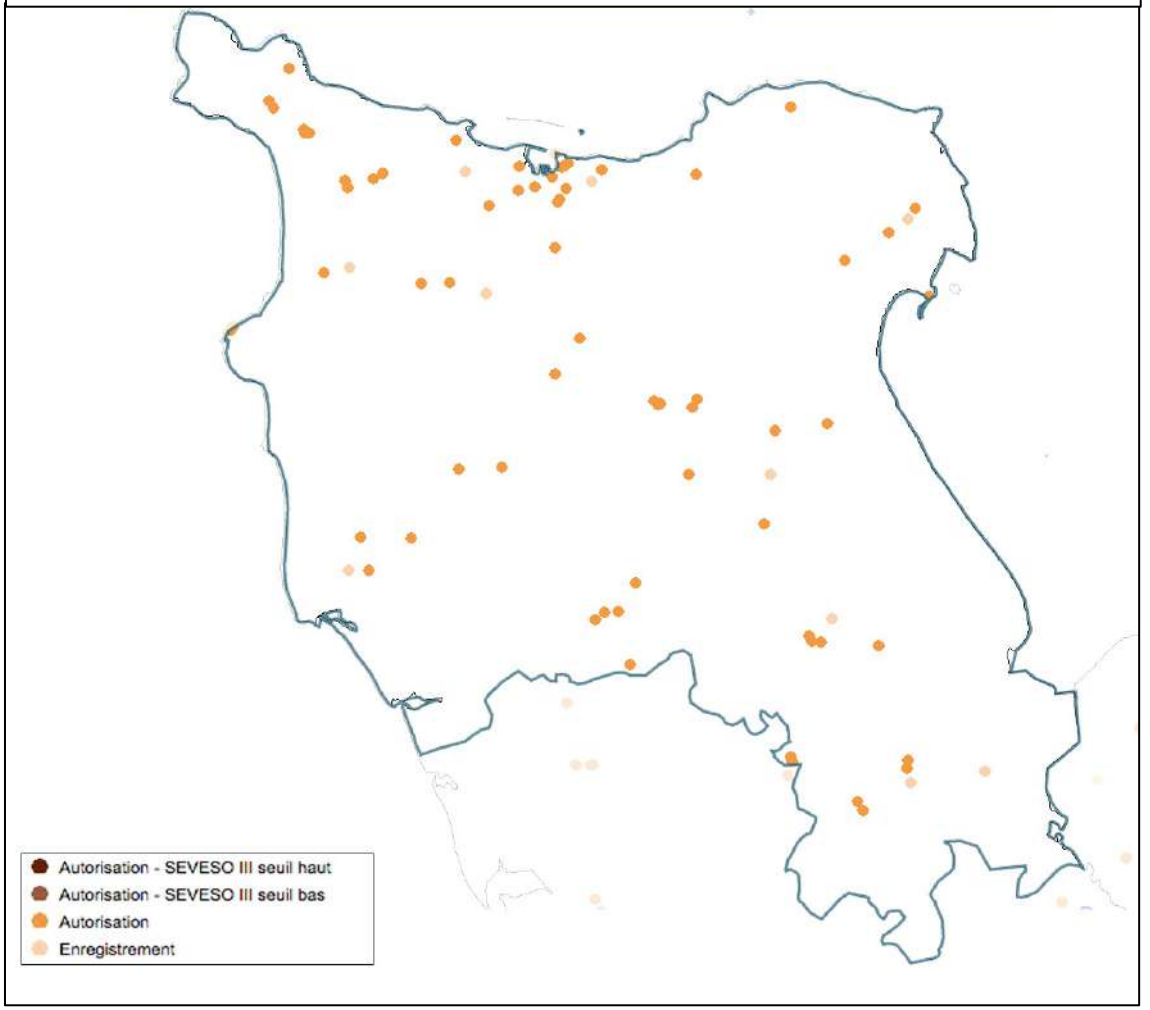

Des transports de matières dangereuses liés également essentiellement aux sites nucléaires

Le risque de transport de marchandises dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Trois types d'effets peuvent êtres associés au transport de matière dangereuse : une explosion, un incendie ou le dégagement d'un nuage toxique. Hormis dans les cas très rares où les quantités en jeu peuvent être importantes, tels que celui des canalisations de fort diamètre et à haute pression, les conséquences d'un accident impliquant des marchandises dangereuses sont généralement limitées dans l'espace, du fait des faibles quantités transportées. Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement sur l'ensemble des secteurs du SCOT avec, toutefois, quelques axes et sites préférentiels particuliers (voir carte ci-dessous) :

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES –
(Source : DDRM - 2014)

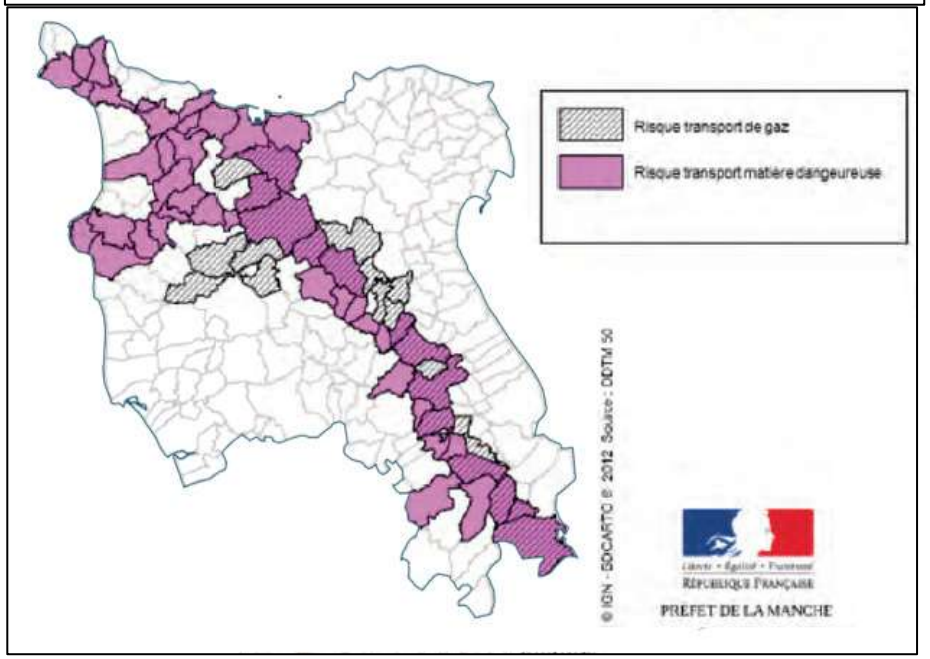

On notera surtout :

- Pour les transports de matières dangereuses par voie ferroviaire c'est l'axe entre Cherbourg et Carentan qui est concerné.

- Pour les transports par voie routière l'axe principalement concerné est celui de Cherbourg à Carentan.

- Le port de Cherbourg est aussi concerné par le risque TMD par voie maritime.

Le risque de transport de matières dangereuses peut être pris en compte à travers le SCoT en agissant notamment sur la limitation de l'exposition au risque via une politique de transport spécifique (prévoir les éventuelles déviations nécessaires) mais aussi un développement urbanistique adapté (éviter le développement urbanistique autour de ces axes).

Le risque minier

En 2011, il était fait état de l'existence d'anciennes mines susceptibles d'engendrer des risques d'affaissement ou d'effondrement généralisé. L'état des connaissances du territoire était toutefois limité.

Depuis, l'État s'est appuyé sur les compétences du BRGM et de l'INERIS, puis de GEODERIS, groupement d'intérêt public regroupant les deux établissements publics sur le domaine de l'expertise minière.

De ces expertises, il en est ressorti la carte en page suivante localisant les emprises des anciennes mines recensées du secteur. On y note en particulier des mines de fer (mine de Flamanville) ou encore de polymétalliques (mine de plomb argentifère à Surtainville notamment).

Le risque d'affaissement ou d'effondrement n'y est toutefois pas encore véritablement défini.

Différentes techniques de surveillance de signes précurseurs de désordres en surface peuvent être mises en œuvre afin de se prémunir de ce risque : suivi topographique, par satellite, utilisation de capteurs (extensomètre, tassomètre, inclinomètre). Lorsque les cavités souterraines sont accessibles, des contrôles visuels périodiques peuvent permettre d'apprécier l'évolution du toit, des parois et des piliers des travaux souterrains.

Parmi les mesures prises ou à prendre pour réduire l'aléa minier ou la vulnérabilité des enjeux, on peut citer :
- le renforcement des cavités visitables : renforcement des piliers existants par béton projeté, boulonnage, frettage ; construction de nouveaux piliers en maçonnerie ;
- le boulonnage du toit ; remblayage avec comblement de divers matériaux ;
- le remblayage des puits miniers ;
- le renforcement des cavités non visitables : mise en place de plots ou piliers en coulis ; remblayage par forage depuis la surface ; terrassement de la cavité ; injection par forage.

En outre, l'article L174-5 du Code Minier introduit la notion de Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) que l'Etat doit élaborer dans les secteurs où des risques ont été mis en évidence.

Il n'y a pas de PPR minier prescrit ou approuvé sur le territoire du SCoT à ce jour. Aussi, la prise en compte ne peut se faire qu'à partir des inventaires et porter à connaissance. Dans ce cas, soit la commune interdit l'urbanisation sur le site considéré, soit elle l'autorise moyennant certaines protections. Pour cela, des études plus poussées doivent généralement être engagées pour définir plus précisément les conditions d'urbanisation (consolidation, comblement, contrôle des infiltrations, mesures constructives …).

RISQUE MINIER
(Source : DDRM 2014 / Geodéris)

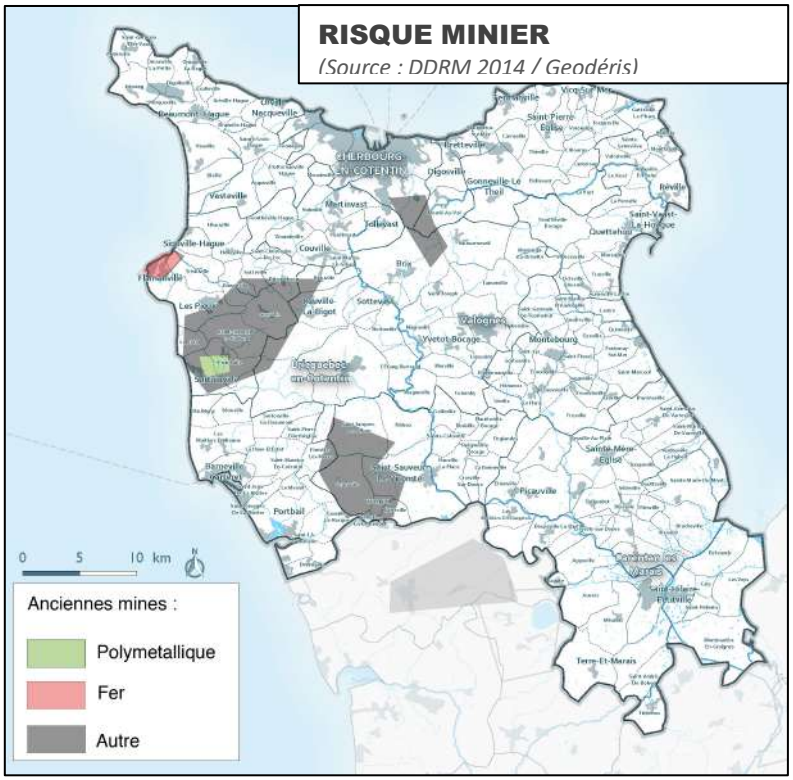

Le risque « engins de guerre » toujours présent

Depuis la seconde guerre mondiale, de très nombreux engins de guerre sont présents dans le département : bombes enterrées qui n'ont pas explosé, obus et grenades oubliés dans les greniers ou les caves, etc... Ces engins de guerre sont d'autant plus dangereux qu'ils sont anciens, altérés et donc instables : ils représentent un risque mortel pour toute personne située dans un périmètre proche, mais ne peuvent être le plus souvent découvert que de manière fortuite.

Ce risque est à prendre en compte à l'échelle locale mais ne peut pas l'être à l'échelle du SCoT.

Les principaux nouveaux éléments concernant les risques naturels et technologiques depuis le Scot de 2011 concernent le risque d'inondation et de submersion marine avec notamment les points suivants :

- Un Territoire à Risque Important (TRI) défini sur la région de Cherbourg-Octeville avec un travail en cours d'élaboration sur les risques et sa gestion (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation) ;
- Trois nouveaux PPR Littoraux adoptés : Saint-Vaast La Hougue, Carentan et Barneville-Carteret ;
- Un PPR Multi Risques en cours d'élaboration (Région de Cherbourg-Octeville) intégrant les phénomènes d'inondations de cours d'eau, de submersion marine mais aussi de chutes de blocs ;
- Un atlas des zones sous le niveau marin (ZNM) de Basse-Normandie qui cartographie des zones d'aléas sur lesquelles la DDTM prescrit certaines mesures liées à l'urbanisation (doctrine assez limitative sur le développement urbain).

La carte ci-contre synthétise l'ensemble des zones contraintes du territoire.

CARTE DE SYNTHESE DU RISQUE D'INONDATION ET DE SUBMERSION MARINE -
(Source : EQS- 2017)

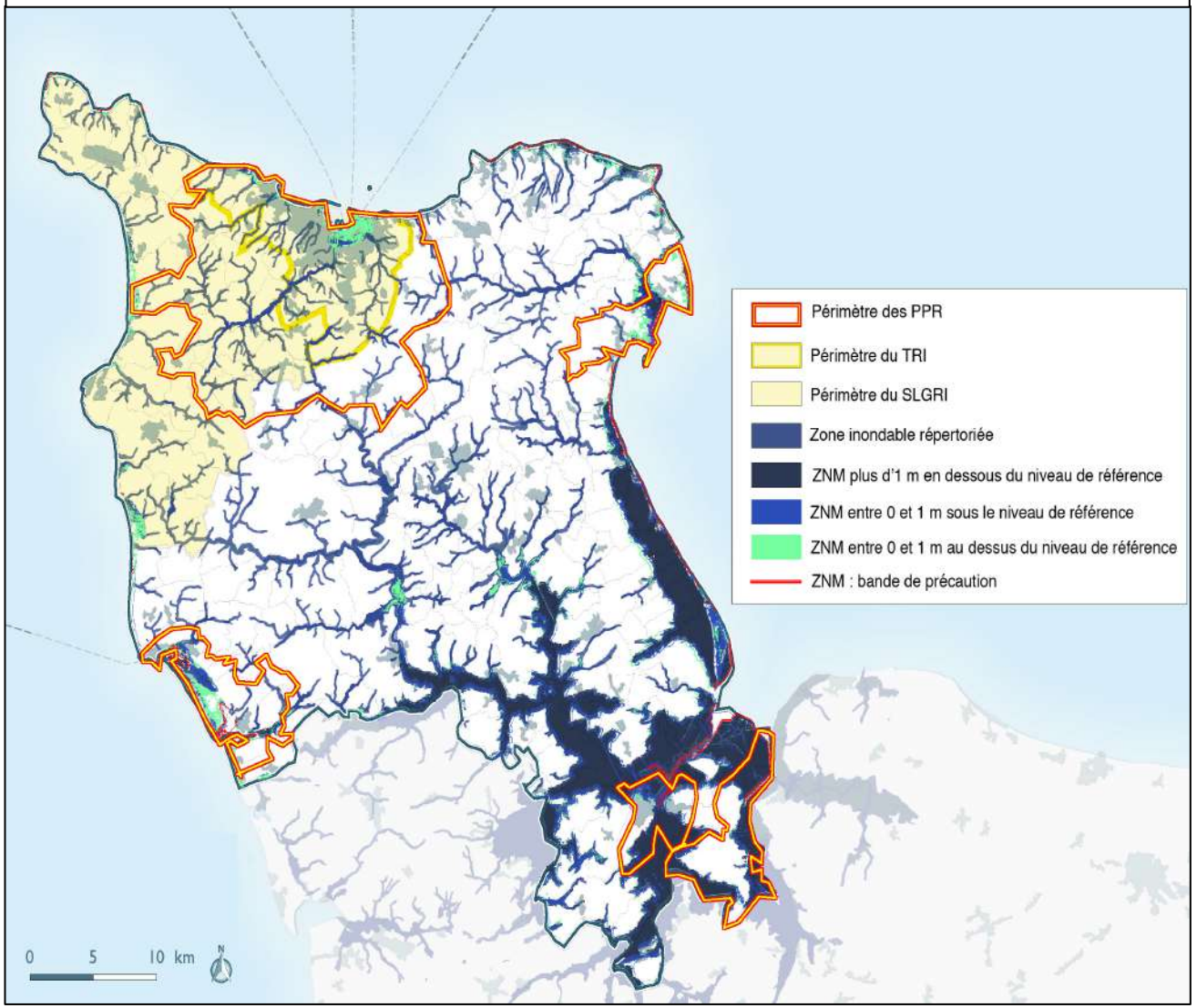

Pour le reste des risques du territoire (voir carte ci-contre), on notera surtout la présence des installations nucléaires de base et les risques liés à ces installations ainsi qu'aux transport de matières dangereuses.

Le risque d'érosion littorale et la gestion des ouvrages de défense contre la mer sont également des éléments importants à prendre en compte, notamment au regard du changement climatique en cours.

Les risques de mouvements de terrain et le risque minier sont également à prendre en considération, mais ces points sont plutôt à étudier à l'échelle locale.

Il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les risques dans les zones sensibles et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. Sa prise en compte dans le cadre d'un SCOT consiste donc à prendre des orientations de développement dans lesquelles les risques ont été intégrés. Elles ne doivent ni les aggraver, ni s'opposer aux mesures de prévention et de réduction de ces risques prises par ailleurs.

CARTE DE SYNTHESE DES RISQUES (HORS INONDATION ET SUMERSION MARINE)

(Source : EQS- 2017)

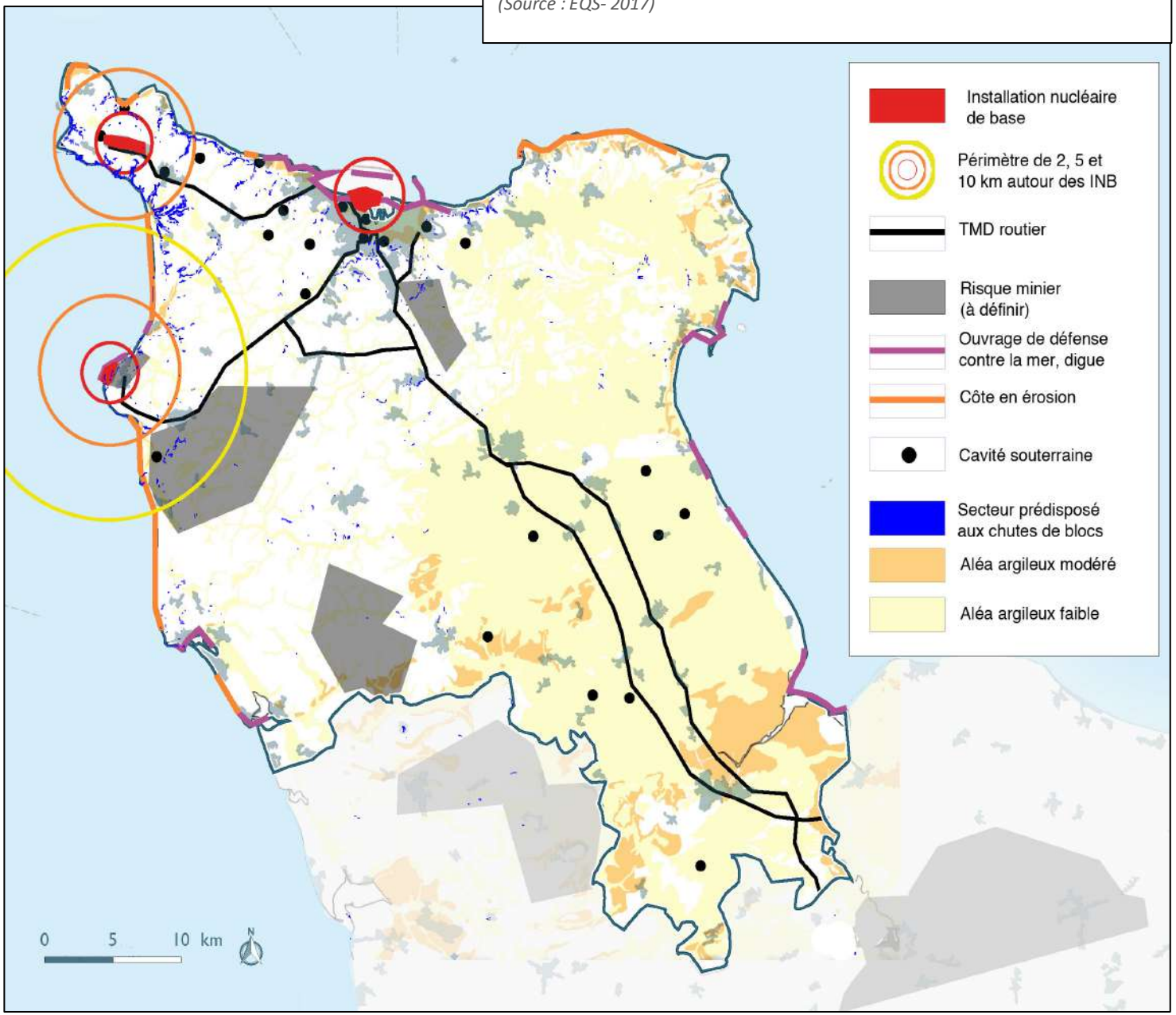

[SYNTHESE ET CONCLUSION]

Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Dans le cadre d'une mise à jour et au vu des principaux éléments cités ci-avant, il apparait que le SCoT devra prêter une attention particulière aux nouveaux zonages répertoriés afin de les intégrer à sa base de données. Outre cet effort de remise à jour cartographique, les enjeux du nouveau SCoT, en matière de biodiversité et fonctionnalité environnementale sont les suivants :

- Prendre en compte les espaces répertoriés et les gérer de manière à y préserver leurs intérêts.

Comme en 2011, le SCOT se doit de prendre en compte les espaces protégés et répertoriés de son territoire et de ne pas les destiner à des usages incompatibles avec leurs intérêts écologiques, historiques ou patrimoniaux.

- Envisager de renforcer la protection de certains secteurs naturels, conformément aux objectifs fixés par la stratégie SCAP : Il s'agit d'envisager, en concertation avec les services de l'Etat et les usagers, la mise en place si nécessaire de protections supplémentaires au niveau des SCAP (massif dunaire de Beaubigny / Hatainville, la Vire et la Douve et leurs affluents, les dunes du Val de Saire, les landes de Vauville, le massif dunaire de Biville, Vasteville et Héauville, la tourbière de Baupte et ses abords, l'extension de la RNN de Beauguillot, l'extension de la RNN de Vauville, les abords des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, le marais du Val de Saire et les cavités du Castel Vendon), conformément aux objectifs fixés par les services de l'État.

- Préserver les espaces de sensibilité et de protection forte, voire de sensibilité et de protection modérée, maîtriser la consommation d'espace et envisager un développement maîtrisé de l'urbanisation en prenant en compte les secteurs à enjeu mais aussi les éléments de nature ordinaire

Le tissu urbain est appelé à se développer dans les années à venir. Or, la consommation non maîtrisée d'espaces peut affecter le fonctionnement des espaces agricoles, boisés, humides ..., autant par une fragmentation et une disparition des habitats naturels qui fragilisent la biodiversité, que par une déstabilisation de l'agriculture ou une dégradation des paysages. Les futures extensions urbaines appellent donc à être réalisées de manière réfléchie, maîtrisée et de nature à nuire le moins possible au fonctionnement des espaces naturels (condition essentielle du développement durable).

Dans ce cadre, comme en 2011, une hiérarchisation des espaces naturels, prenant en compte les nouvelles zones protégées et inventoriés a été réalisée. On distingue :

- Des espaces à forte sensibilité écologique, représentées par les zones Natura 2000, les ZNIEFF de type I, les arrêtés de Biotope, les réserves naturelles dont la plupart sont incluses dans les deux grands ensembles déjà identifiés en 2011 (hormis les espaces maritimes), c'est à dire le Cap de la Hague et les marais du Cotentin. Ces espaces sont à préserver en priorité.
- Des zones à sensibilité écologique moins prononcée, identifiées en ZNIEFF de type II et Ramsar ou incuses dans le PNR. Ces espaces sont à prendre en considération dans l'aménagement et être conservés dans la mesure du possible.
- Des zones ne faisant l'objet d'aucune mesure de protection ou de recensement du fait de leur valeur patrimoniale peu élevée, mais détenant néanmoins un rôle pour les grands fonctionnements écologiques des espaces : boisements, bocage, zones à dominante humide …

La configuration du territoire engendre de fortes tensions, localement, sur les secteurs littoraux et rétro-littoraux ainsi que dans les espaces des marais. Elle nécessite de mettre en œuvre les conditions permettant de gérer les rapports entre les milieux anthropiques et naturels en maîtrisant les tensions potentielles.

Ceci montre que la gestion durable du fonctionnement des milieux naturels et de leurs rapports avec les espaces anthropiques implique plus un travail sur la qualité du développement que sur la simple question des surfaces utilisées par les différentes occupations du sol (ville, terres agricoles, espaces naturels).

Dans le même cadre, on rajoutera qu'outre la prise en compte de ces espaces d'intérêt notable à l'échelle du SCoT, il conviendra aussi, par le biais des documents d'urbanisme locaux, de prendre en compte les éléments de nature « ordinaire » tels que les boisements, haies ou encore petits ruisseaux. Ces espaces, non cartographiables à l'échelle du SCoT, devront être répertoriés et hiérarchisés à l'échelle communale

1. La conservation et la mise en valeur des espaces naturels à fort intérêt écologique identifiés en NATURA 2000, réserve naturelle, arrêté de biotope, ou encore ZNIEFF de type I. Les deux plus importantes zones, au moins en superficie, sont le Cap de la Hague (surtout la zone littorale) et le secteur du marais du Cotentin.

En ce qui concerne ce dernier, il s'agit, en outre, d'assurer l'équilibre de la zone humide en considérant qu'elle constitue « le réceptacle » du réseau hydrographique de la Douve, qu'elle effectue la transition avec les espaces maritimes et qu'elle demande à cet égard que sa fonctionnalité soit prise en compte dès les secteurs amonts (gestion des flux polluants engendrés par les rejets dans les cours d'eau notamment).

2. La gestion des abords et des espaces directement liés aux milieux naturels à fort intérêt écologique afin de concourir à une gestion cohérente des rapports fonctionnels entre les sites environnementaux et d'assurer une évolution pérenne des sites les plus remarquables. Ces espaces connexes peuvent concerner notamment les talwegs, les rus, les zones à dominante humide et les lisières bocagères ainsi que des secteurs. Ils peuvent, en outre, être inventoriés en ZNIEFF de type 2, sites classés ou inscrits…

3. La gestion du littoral où il y a nécessité de concilier les besoins de préservation des espaces naturels, la gestion des risques naturels et les besoins d'urbanisation et d'accueil touristique.

4. La gestion des espaces en faveur d'un fonctionnement global des milieux facilité, propice au maintien ou au développement de la biodiversité.

SENSIBILITES ET ENJEUX DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS AU REGARD DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

(Source : EQS – 2017)

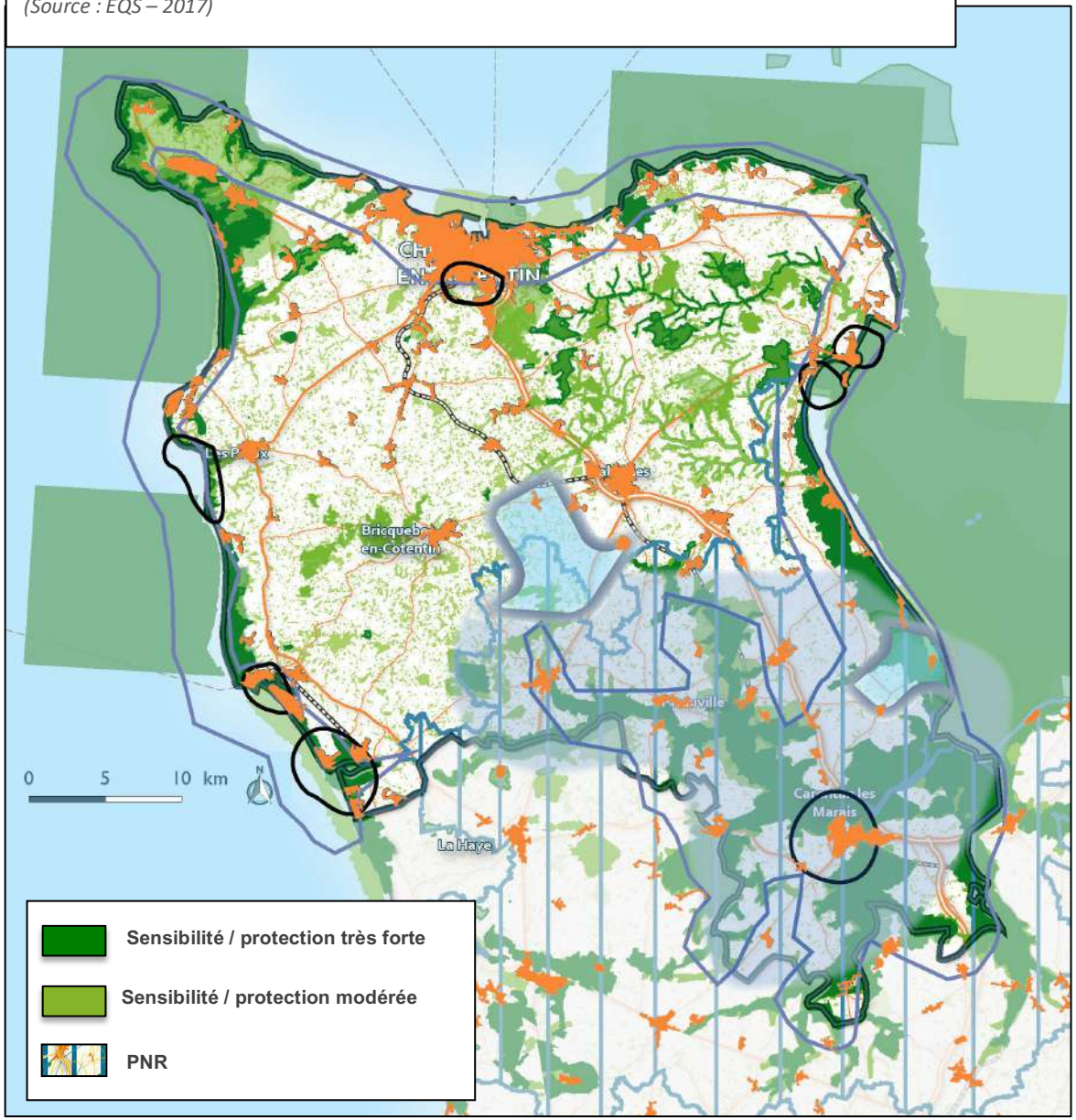

- Préserver, voire améliorer la qualité des zones humides en agissant sur l'ensemble du bassin versant

Comme en 2011, les zones humides sont des milieux particulièrement fragiles et vulnérables, notamment à la pollution diffuse issue des bassins versants situés en amont. Cette caractéristique nécessite de veiller aux actions qui seront menées sur les bassins versants, dans leur globalité.

- Prendre en compte le SRCE et amplifier la politique de trames verte et bleue du territoire

Rappelons que le maintien de la biodiversité dépend non seulement de la préservation des habitats mais aussi des espaces interstitiels qui permettent les échanges biologiques entre ces habitats : les continuités écologiques (les espèces se maintiennent plus durablement dans des milieux interconnectés).

La trame verte, telle que l'on peut la concevoir à l'échelle du SCOT, et au regard du SRCE, prend ainsi la forme de la carte suivante.

Les réservoirs de biodiversité, doivent, à minima, être ceux décrit par le SRCE. Les corridors, à l'échelle du territoire, sont ceux déjà décrits lors du précédent SCoT. Ils devront être complétés, à l'échelle communale, par les éléments boisés et bocagers qui constituent la trame nécessaire au fonctionnement écologique. Quant aux enjeux identifiés à l'échelle du SCoT, ils sont liés notamment à :

- la conservation (éviter les coupures) voire le rétablissement des liaisons interforestières, avec un regard attentif aux problématiques de franchissements d'infrastructures ;

- le maintien de la trame verte au sein de la matrice agricole, en particulier grâce au maillage boisé et bocager du territoire. Un renforcement sera, au besoin envisagé, à l'exemple du bocage du Plain oriental ;

- le maintien des connexions des espaces côtiers entre eux et avec les espaces arrière-littoraux.

La trame bleue, à l'échelle du SCoT, peut, quant à elle, être cartographiée globalement comme celle de 2011, à laquelle on rajoute les quelques points d'actions prioritaires sur cours d'eau (problème de franchissement) identifiés par le SRCE.

Enfin, la trame verte et bleue aura aussi pour mission de protéger les éléments de nature ordinaire qui assurent parfois des fonctions environnementales localement dans ou abords des villes et des villages. Dans ce cadre, une trame verte urbaine complémentaire pourrait donc être élaborée à l'échelle communale, constituée notamment à la faveur du passage d'un cours d'eau ou de la présence d'espaces verts ponctuels.

LA TRAME VERTE ET SA GESTION

(Source : EQS – 2017)

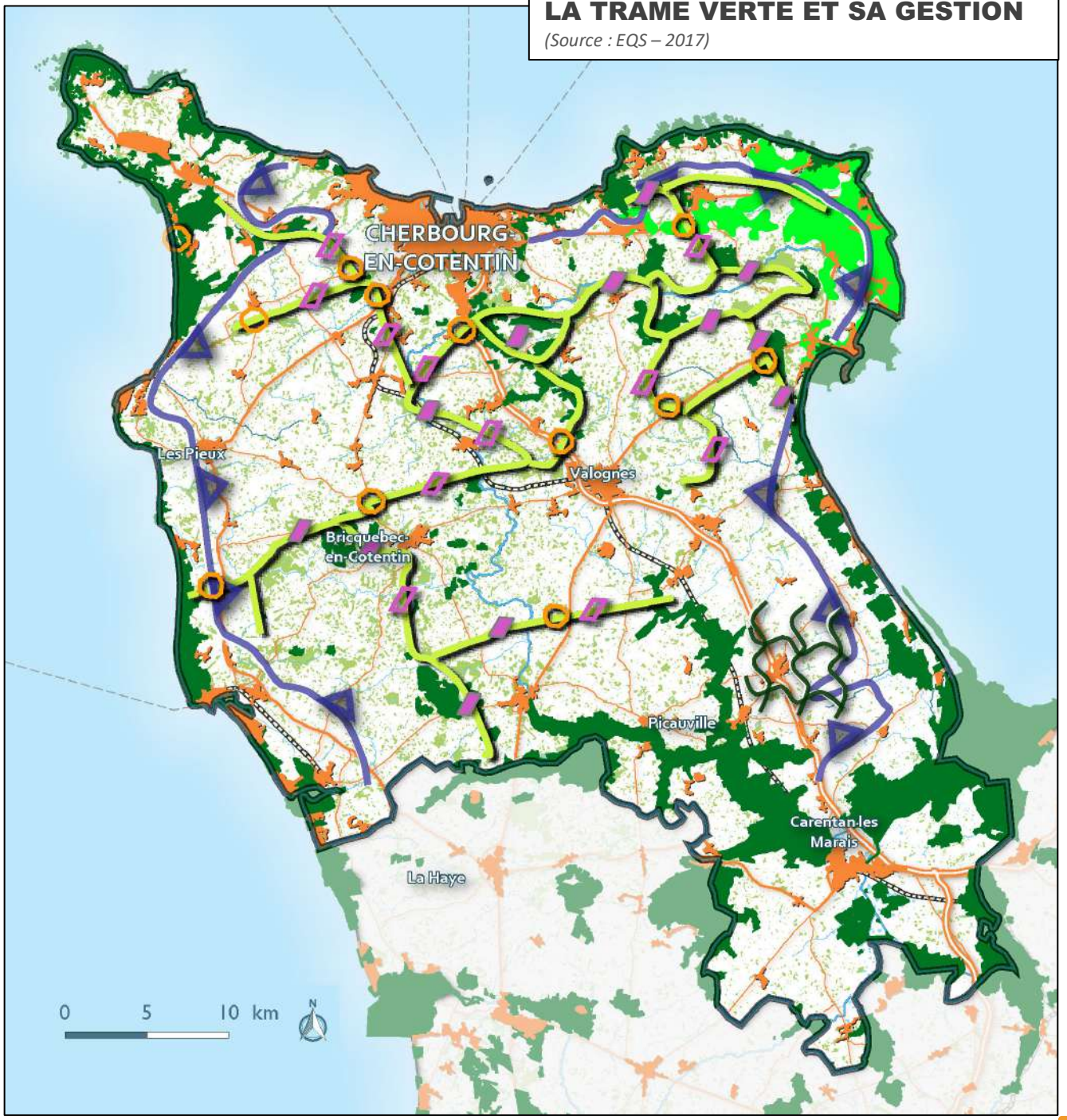

- Les réservoirs de biodiversité (selon SRCE)
- Secteur à biodiversité de plaine
- Boisements principaux
- Les corridors à bon potentiel du SCoT
- Les corridors du SCoT dont le potentiel est plus faible ou plus indécis
- Les franchissements d'infrastructures potentiels à étudier
- Le bocage du Plain oriental
- La perméabilité des ambiances littorales

LA TRAME BLEUE ET SA GESTION

(Source : EQS – 2017)

Les bassins versants côtiers (un objectif de maîtrise des influences directes sur les cours d'eau)

Le bassin versant de la Douve : un objectif de gestion continue des liens entre zones humides, cours d'eau et les milieux naturels environnants

Les cours d'eau permanents et temporaires, ainsi que leurs abords (fonds de talweg) : un objectif de préservation de leur intégrité spatiale et écologique et un enjeu de continuité

Les axes majeurs à migrateurs : un objectif de continuité stratégique pour les poissons amphihalins (grands migrateurs : saumon, truite…).

Principaux réservoirs biologiques : un objectif de bon état écologique des cours d'eau et secteurs dans lesquels les espèces animales et végétales ont les conditions nécessaires à leur cycle de vie et peuvent se diffuser.

Les zones humides : un objectif de préservation des milieux et de corridors humides en faveur de la biodiversité et de gestion au regard des activités humaines pour les marais du Cotentin et du Bessin

Action prioritaire ponctuelle sur cours d'eau (obstacles cités dans le plan Anguille – SRCE - SAGE)

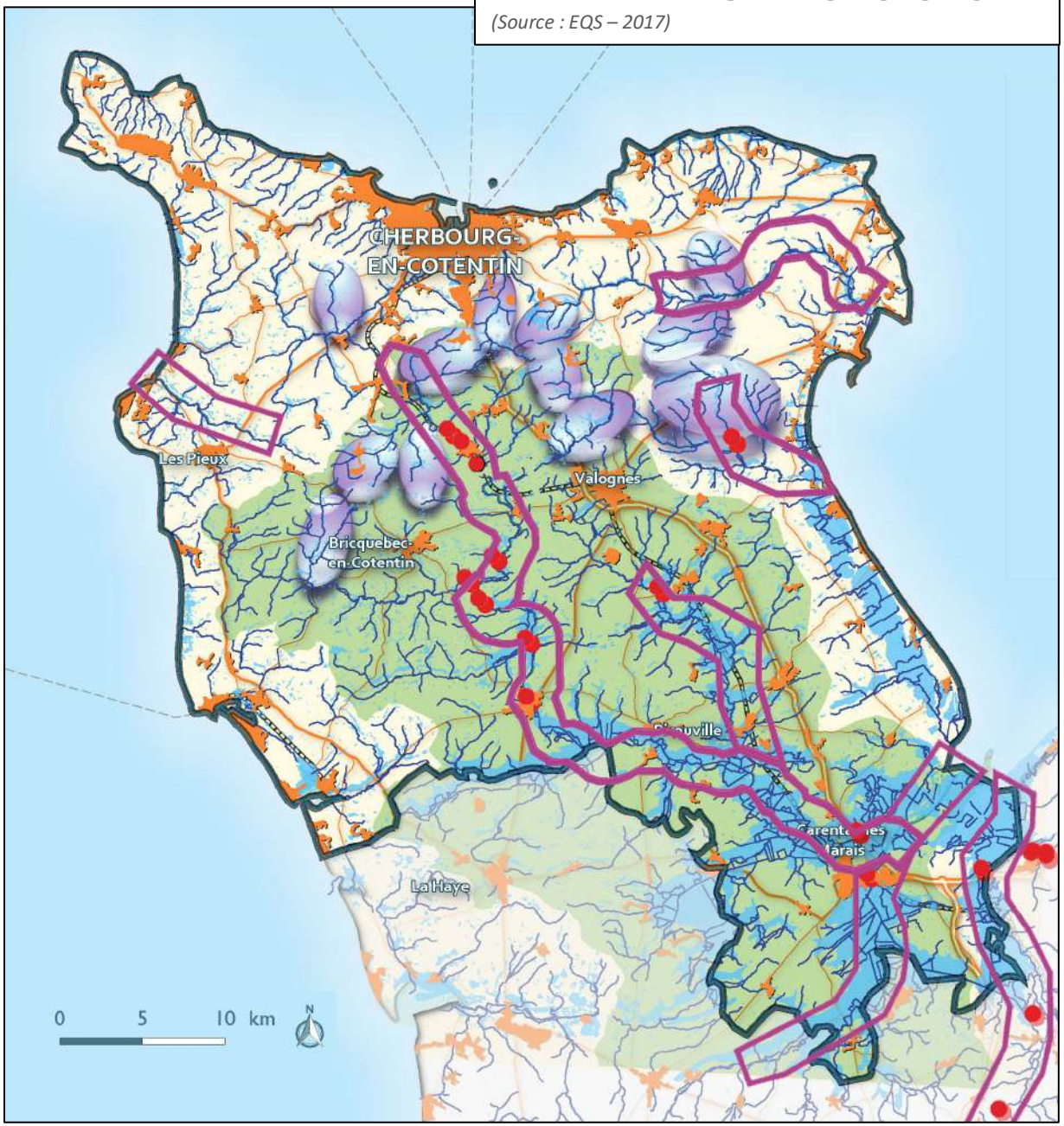

Capacité de développement et de préservation durable des ressources – ressource en eau

Comme en 2011, l'analyse du contexte relatif à la ressource en eau met en évidence :

- une ressource en eau souterraine inégalement répartie avec au Nord du territoire un aquifère ne permettant que des alimentations de faible quantité et au Sud-Est, un aquifère beaucoup plus productif,
- une ressource en eau globalement suffisante actuellement et pour le futur mais avec des nécessités d'échanges à travers le territoire,
- une qualité de l'eau souterraine globalement correcte sauf celle du Trias du Cotentin Est Bessin et celle de l'Isthme du Cotentin, en mauvais état qualitatif (pesticides), des cours d'eau aux fortes potentialités mais montrant quelques dégradations morphologiques et physico-chimiques,
- un réseau de zones humides très important sur le territoire à mettre en relation avec le réseau hydrographique dense et une zone particulièrement importante constituée par les marais du Cotentin,
- des eaux littorales globalement de bonne qualité, mais avec néanmoins des problèmes bactériologiques affectant les zones conchylicoles du secteur.

Comme en 2011, les enjeux les plus forts sont ceux concernant le littoral et les marais du Cotentin et du Bessin. Mais cela ne veut pas dire que les autres secteurs sont sans enjeu.

Au regard du précédent SCoT, on retiendra aussi que de nouveaux enjeux apparaissent, liés au contexte normatif qui a évolué :

- La DCSMM et Le Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM), avec des orientations à prendre en compte en matière de protection d'aires marines remarquables et les nécessités de prendre des mesures contre les pollutions telluriques ;
- Le SDAGE 2016 - 2021 : de nouveaux défis et objectifs à relever avec des orientations renforçant celles du précédent SDAGE mais aussi certaines autres, notamment en matière de prise en compte du changement climatique ;
- Le SAGE Douve-Taute (approuvé en 2016) avec 6 enjeux et 73 dispositions prioritaires à prendre en compte sur le territoire concerné. Cela concerne notamment l'alimentation en eau potable, la salubrité de la Baie des Veys ou encore la préservation du patrimoine écologique. Certains zonages, dont certains réglementaires, ont été définis. Le SAGE demande aussi la réalisation d'inventaires complémentaires de zones humides et l'élaboration de schéma d'assainissement pluvial.

Globalement, sur le plan de la ressource en eau, le SCOT se devra d'agir plus particulièrement sur les aspects suivants :

- Sur la préservation et la reconquête de la qualité des eaux : les enjeux sont particulièrement importants pour les cours d'eau (objectifs DCE, SDAGE et SAGE), les zones humides, les espaces littoraux (plages, zones de production, zones de pêche) ainsi que pour les sites de production d'eau potable. Pour maintenir la qualité de ces sites, voire les améliorer, il conviendra d'agir sur l'aspect qualitatif direct de ces zones mais aussi en amont sur les facteurs de pollutions (actions sur le pluvial et l'assainissement notamment). Il conviendra aussi d'assurer un développement équilibré et durable des activités humaines sur ces espaces. Ces différents enjeux sont d'ailleurs précisés et exigés par le SDAGE et le SAGE ;

- Sur l'eau potable : les enjeux principaux concernent la protection de la ressource (périmètres de protection à prendre en compte mais aussi actions sur les bassins versants). De plus, il conviendra de veiller à l'aspect quantitatif (veiller à la mise en œuvre des solutions envisagées, adapter la capacité d'accueil du territoire, favoriser les politiques d'économie d'eau) ;

- Sur l'assainissement : le SCOT doit s'assurer de la bonne réalisation des programmes d'assainissement au regard des populations attendues (adapter la capacité d'accueil aux objectifs) et des objectifs à respecter en matière de rejets.

RESSOURCE EN EAU – CARTE DE SYNTHESE

(Source : EQS - 2017)

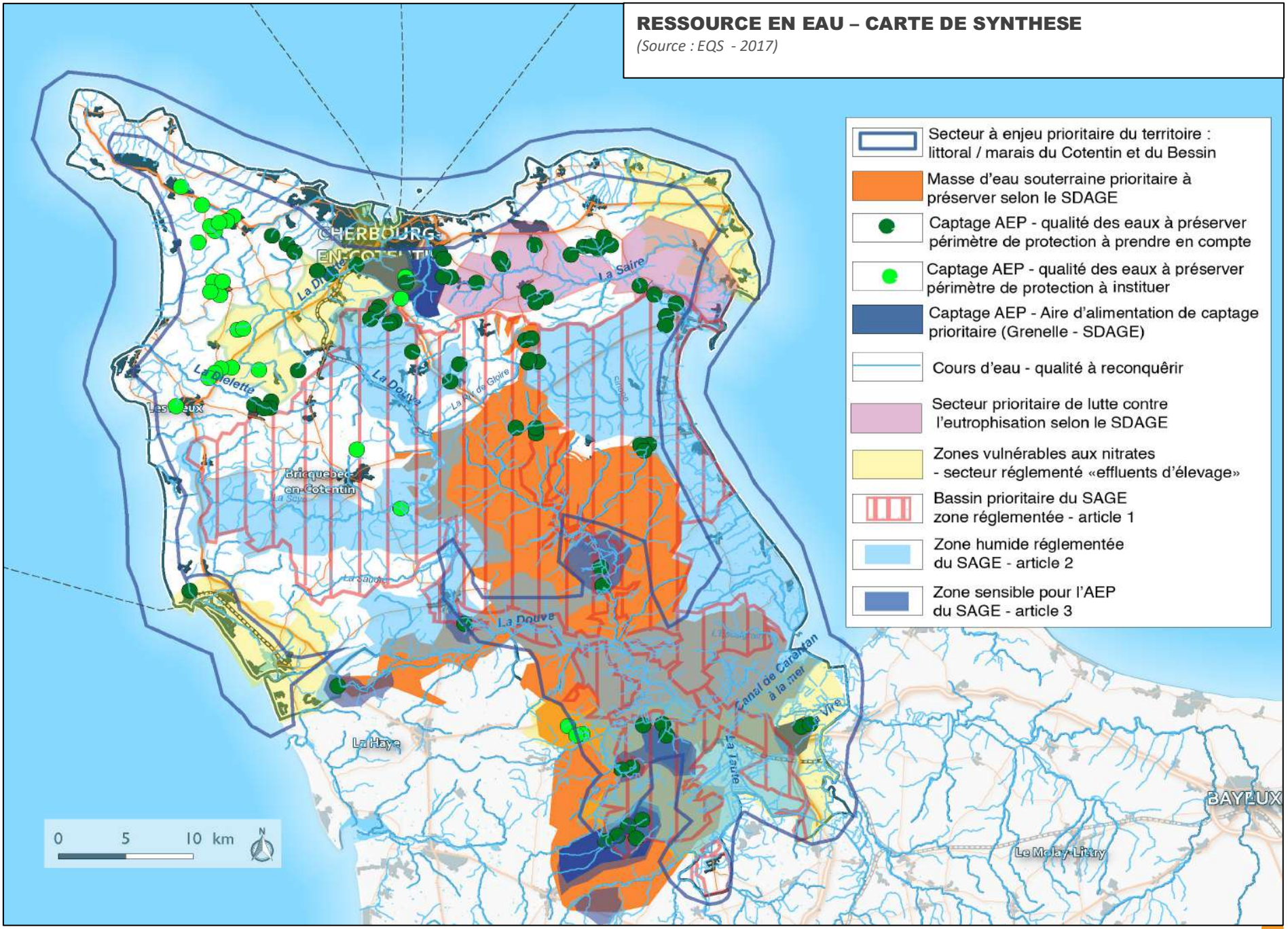

Capacité de développement et de préservation durable des ressources – énergies

Le territoire a une compétence reconnue en matière de production d'énergie nucléaire. Mais le territoire bénéficie aussi de ressources lui permettant de développer les énergies renouvelables, notamment la filière bois-énergie ou encore l'éolien. La problématique énergétique concerne aussi la consommation, notamment d'énergies fossiles, qu'il convient de diminuer, pour limiter les gaspillages, mais aussi lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

Depuis 2011, les enjeux énergétiques se sont renforcés, notamment par le biais de la prise en compte du SRCAE.

Au prisme du SCoT et aussi à travers les PCET locaux, la question de la réduction des dépenses énergétiques se traduira essentiellement par deux axes de travail, celui de la qualité de son habitat et celui des transports :

- La qualité de l'habitat : en orientant l'aménagement urbain (incitation aux constructions de faible consommation énergétique, réflexion sur les aménagements des équipements publics, non-discrimination dans les règlements au regard des nouveaux modes constructifs écologique ...) et en favorisant l'amélioration des zones bâties existantes (réhabilitation énergétique des habitations), le SCoT peut agir sur les consommations énergétiques futures de son territoire ; énergétiques futures de son territoire ;

- La mise en place d'une politique de transport plus économe : ici, le SCoT peut agir en proposant un développement limitant l'étalement urbain et la dispersion excessive de l'habitat (favorisant "l'explosion" des flux automobiles), en proposant un réseau de transports en commun adaptés et permettant de relier facilement les lieux d'habitation aux lieux de travail et aux zones commerciales.

ENERGIES – CARTE DE SYNTHESE

(Source : EQS - 2017)

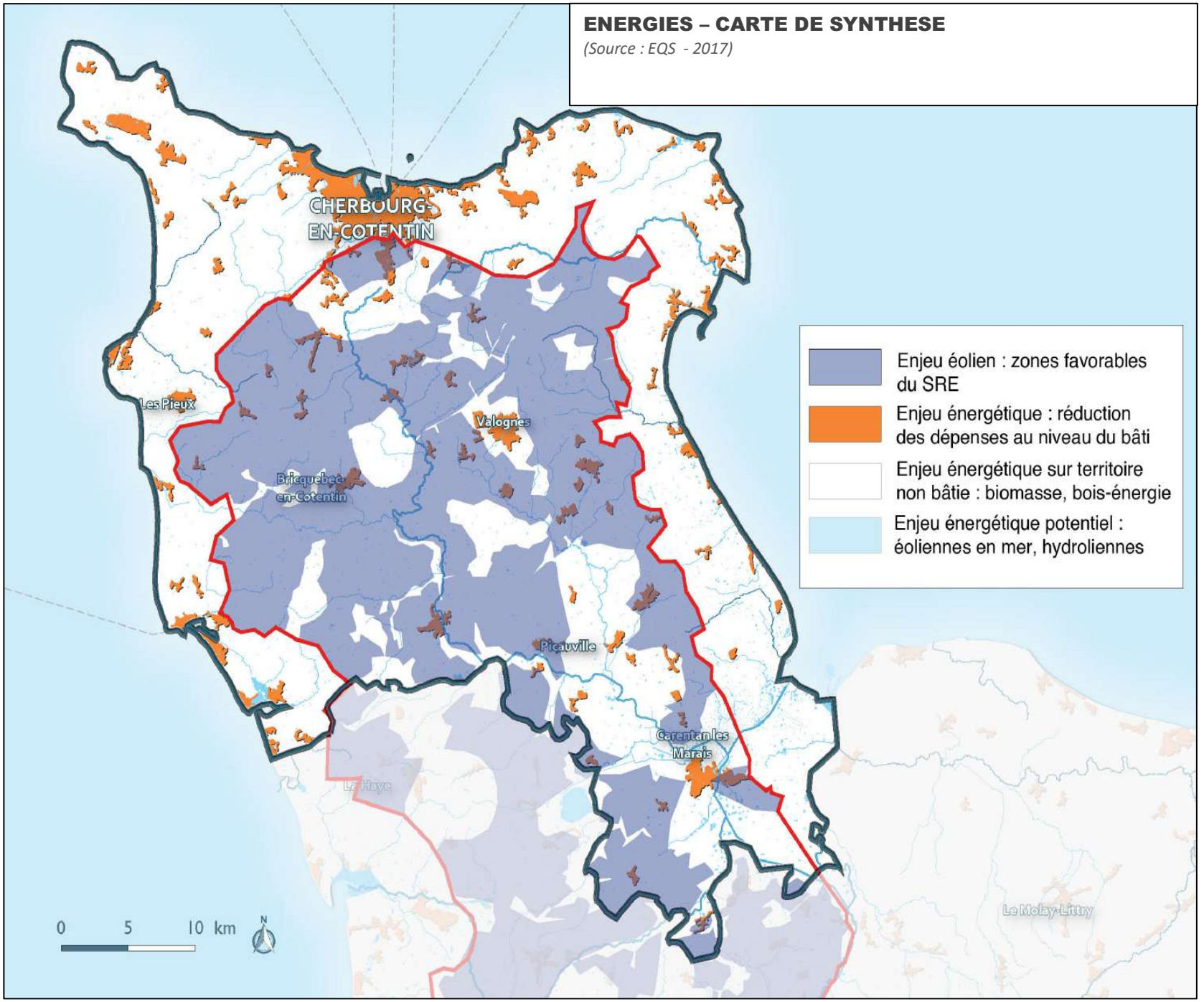

Capacité de développement et de préservation durable des ressources – nuisances et pollutions

En matière de nuisances et de pollution, le territoire ne détient pas de problématique rédhibitoire à son développement.

La qualité de l'air y est globalement bonne (l'agglomération de Cherbourg reste toutefois une zone considérée comme sensible et à surveiller) et les nuisances acoustiques sont restreintes aux abords des routes et de l'aéroport de Cherbourg- Maupertus.

Le territoire étant peu industriel, il y a peu d'antécédent de pollution de sol et ceux qui existent (4 sites sur l'agglomération de Cherbourg) ne sont pas de nature à engendrer de fortes contraintes.
En ce qui concerne la gestion des déchets, les efforts de tri et de valorisation portent leurs fruits. Il reste toutefois encore à en faire, notamment aussi dans la réduction des déchets à la source.

NUISANCES ET POLLUTIONS – CARTE DE SYNTHESE

(Source : EQS - 2017)

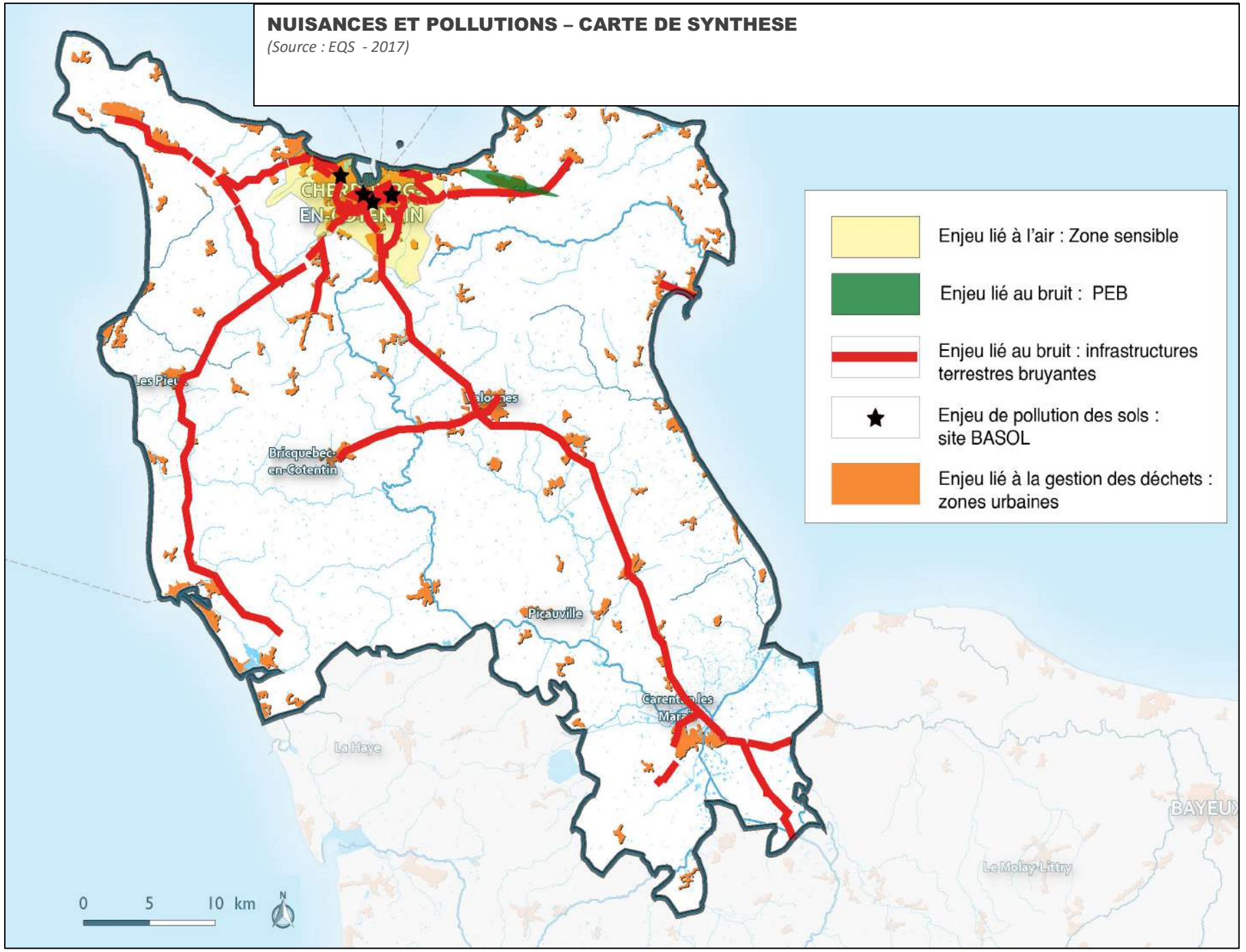

Les principaux nouveaux éléments concernant les risques naturels et technologiques depuis le Scot de 2011 concernent le risque d'inondation et de submersion marine avec notamment les points suivants :

- Un Territoire à Risque Important (TRI) défini sur la région de Cherbourg-Octeville avec un travail en cours d'élaboration sur les risques et sa gestion (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation) ;
- Trois PPR Littoraux adoptés : Saint-Vaast La Hougue, Carentan et Barneville-Carteret ;
- Un PPR Multi Risques de la Région de Cherbourg-Octeville) intégrant les phénomènes d'inondations de cours d'eau, de submersion marine mais aussi de chutes de blocs ;
- Un atlas des zones sous le niveau marin (ZNM) de Basse-Normandie qui cartographie des zones d'aléas sur lesquelles la DDTM prescrit certaines mesures liées à l'urbanisation (doctrine assez limitative sur le développement urbain).

La carte ci-contre synthétise l'ensemble des zones contraintes du territoire qui, sans être négligeables, notamment sur les communes littorales, ne sont pas de nature à s'opposer à un développement global du territoire

CARTE DE SYNTHESE DU RISQUE D'INONDATION ET DE SUBMERSION MARINE -

(Source : EQS- 2017)

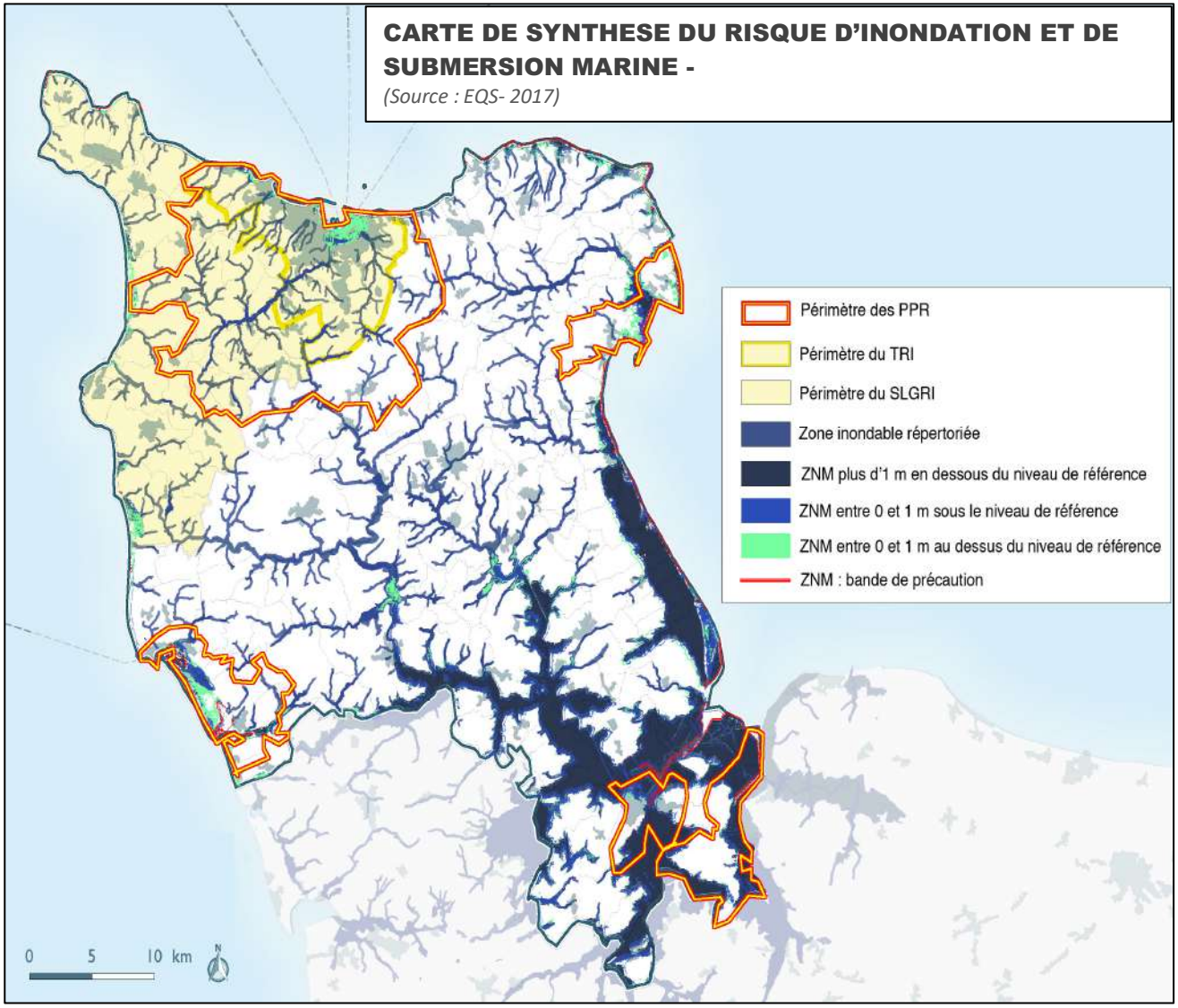

Pour le reste des risques du territoire, on notera surtout la présence des installations nucléaires de base et les risques liés à ces installations ainsi qu'aux transport de matières dangereuses.

Le risque d'érosion littorale et la gestion des ouvrages de défense contre la mer sont également des éléments importants à prendre en compte, notamment au regard du changement climatique en cours.

Les risques de mouvements de terrain et le risque minier sont également à prendre en considération, mais ces points sont plutôt à étudier à l'échelle locale.

CARTE DE SYNTHESE DES RISQUES (HORS INONDATION ET SUMERSION MARINE)

(Source : EQS- 2017)

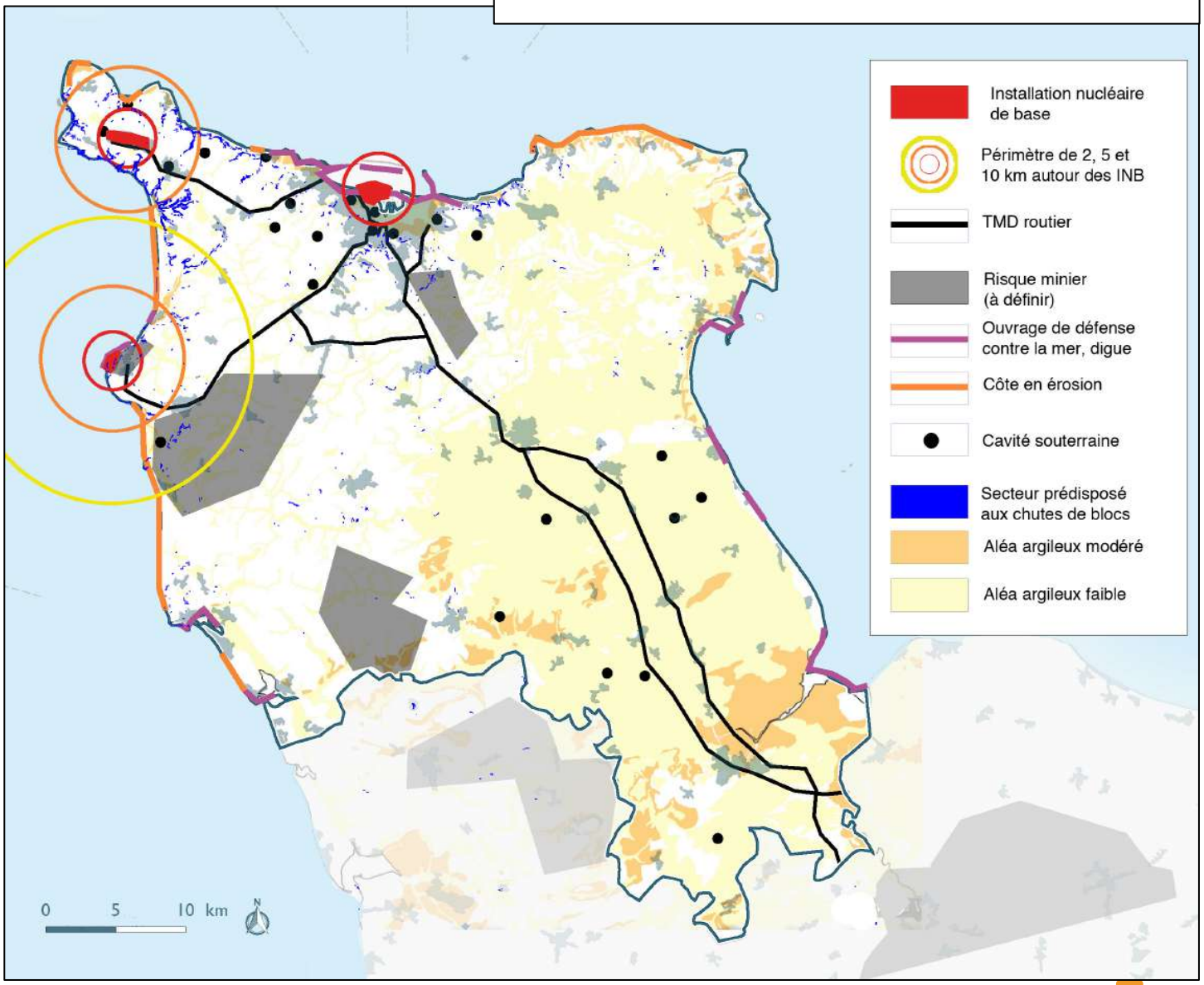

Conclusion

Depuis le précédent SCoT, l'évolution du contexte environnemental du territoire et l'évolution du contexte normatif amènent à intégrer de nouveaux éléments et enjeux :

- Biodiversité : données liées au PNR, nouveaux zonages, données des DOCOB, du SRCE, …
- Ressource en eau : données du SDAGE et du SAGE Douve Taute, ...
- Énergie : données du SRCAE, des PCET, intégration de la problématique liée au changement climatique, ...
- Risques : données liées aux risques d'inondation et de submersion marine surtout : SRGRI, TRI, PPR, ZNM, …

CARTE DE SYNTHESE ENVIRONNEMENTALE GENERALE

(Source : EQS- 2017)

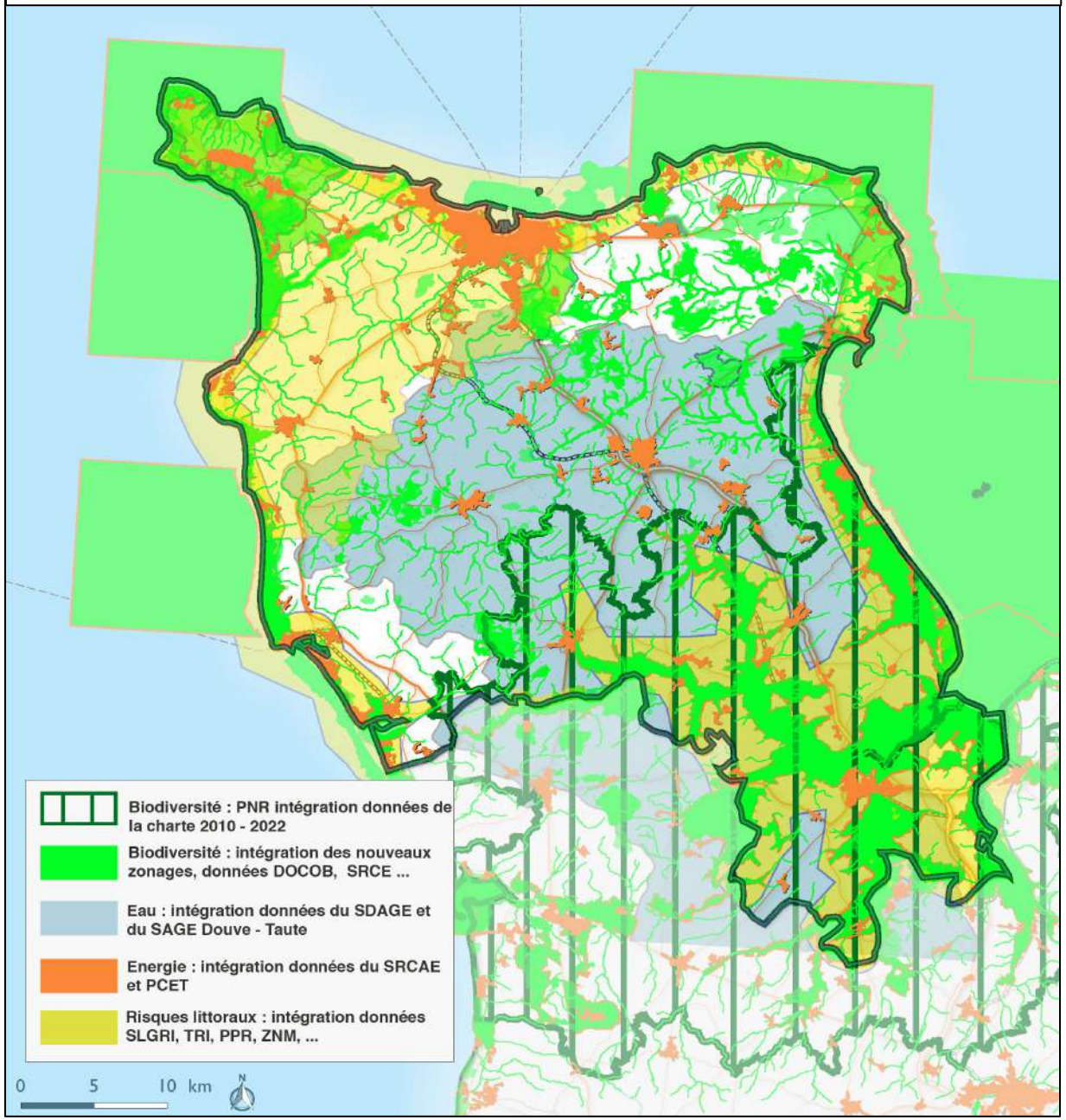

[FICHES ANNEXES]

1. LES ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le Ministère de l'Environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt et les a regroupées sous le terme de ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêts Écologiques Faunistiques et Floristiques). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

L'inventaire présente deux types de zones :

- les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares ;
- les ZNIEFF de type II qui correspondent, selon leur définition, à de grands ensembles riches, peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes.

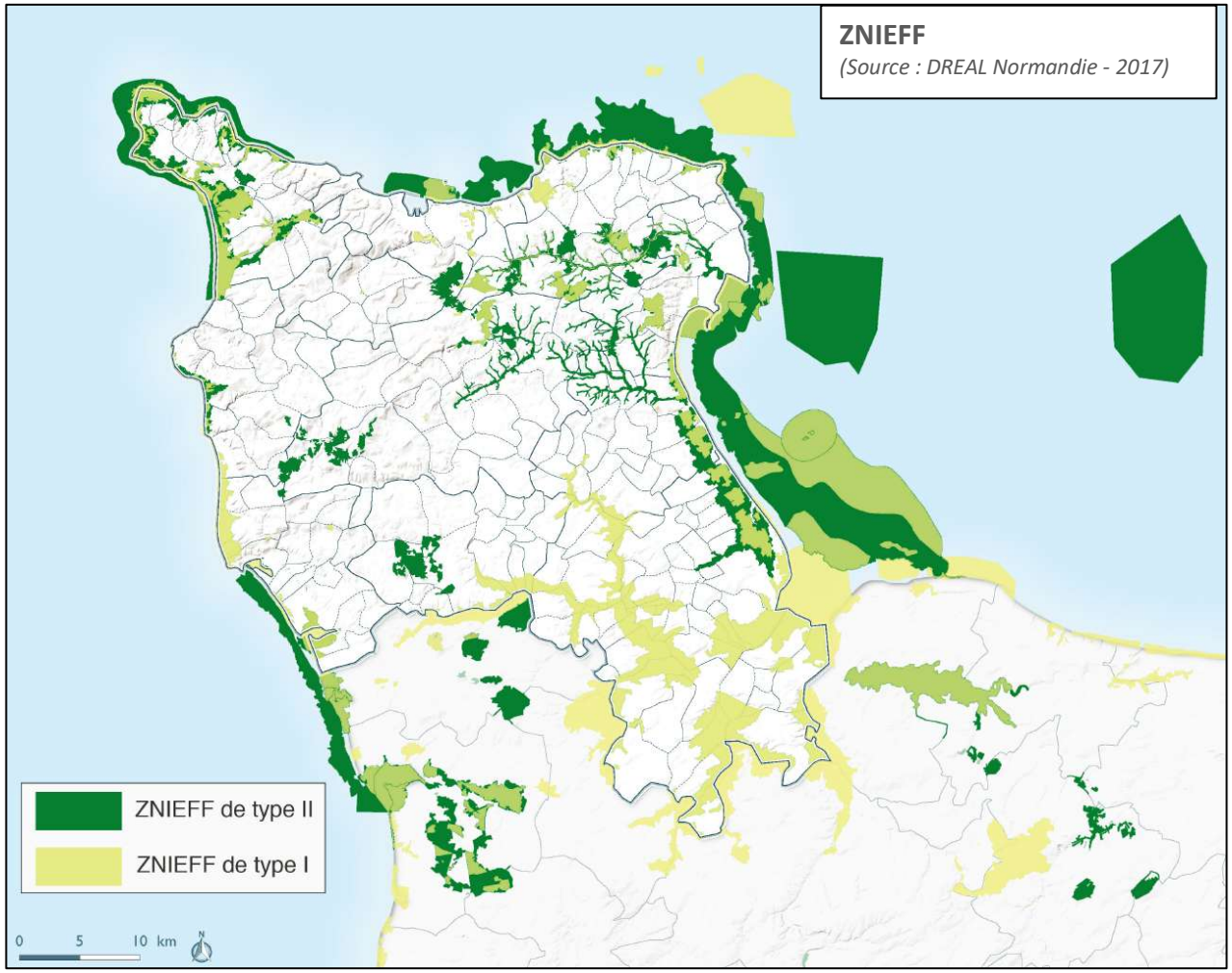

L'inventaire des ZNIEFF est détaillé dans les tableaux ci-après.

19 ZNIEFF de type II :

ZNIEFF de type II Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
250006482 - LA HAGUE (n° régional : 00110000) 5448,5 ha (7546,3 ha en 2011)	Située dans le nord-ouest Cotentin, la presqu'île granitique de la Hague présente une grande variété de milieux : falaises abruptes, platiers rocheux, massifs dunaires et plages de sables et de galets, landes atlantiques et pelouses silicicoles, marais arrière-littoraux, vallons et ruisseaux, landes tourbeuses et bois. Les murets de pierres sèches ajoutent un cachet pittoresque à cet ensemble paysager exceptionnel, reconnu par le classement du site.	ACQUEVILLE, AUDERVILLE, BEAUMONT, BIVILLE, DIGULLEVILLE, ECULLEVILLE, GREVILLE-HAGUE, HEAUVILLE, HERQUEVILLE, JOBOURG, OMONVILLE-LA-PETITE, OMONVILLE-LA-ROGUE, SAINT-GERMAIN-DES-VAUX, SAINTE-CROIX-HAGUE, SIOUVILLE, HAGUE, TONNEVILLE, URVILLE-NACQUEVILLE, VASTEVILLE, VAUVILLE
250006483 TATIHOU/SAINT-VAAST-LA-HOUGUE (n° régional 00120000) 1250,9 ha (1163,7 ha en 2011)	Grande variété des milieux rencontrés. Zone de transition entre une faune et une flore de type breton et atlantique et un peuplement biologique apparenté à celui de la mer du Nord, à l'est de Saint-Vaast. L'île de Tatihou a un sédiment de "sable fin vaseux" qui caractérise une zone marine très abritée.	MORSALINES, QUETTEHOU, REVILLE, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
250008148 MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN (n° régional : 00140000) 31430,61 ha (32431,8 ha en 2011)	Occupant une immense dépression située à la charnière du Cotentin armoricain et de la limite occidentale du Bassin parisien. Constitués d'un écheveau dense de petites rivières, canaux et fossés irriguant le paysage de vallées larges, planes et ramifiées.	ANGOVILLE-AU-PLAIN, APPEVILLE, AUVERS, BAUPTE, BEUZEVILLE-LA-BASTILLE, BONNEVILLE (LA), BREVANDS, BRUCHEVILLE, CARENTAN, CARQUEBUT
250013233 VALLEE DU TROTTEBEC (n° régional : 00280000) 534,89 ha (535,8 ha en 2011)	La vallée du Trottebec est profondément creusée dans les schistes et les grès primaires. Ses flancs sont boisés ou couverts de landes.	BRIX, GLACERIE (LA), MESNIL-AU-VAL (LE), TOLLEVAST
250008394 LITTORAL DE QUINEVILLE A MORSALINES (n° régional : 00290000) 446,47 ha (468,1 ha en 2011)	Zone composée de divers types de milieux littoraux et arrière-littoraux : fond de marais bocager humide, marais alcalin avec quelques secteurs para-tourbeux, cordon dunaire amolli, haut-estran à sables grossiers, schorre plus ou moins dense.	AUMEVILLE-LESTRE, CRASVILLE, LESTRE, MORSALINES, QUINEVILLE
250008398 CAPS ET MARAIS ARRIERE LITTORAUX DU	Ce vaste ensemble de caps et d'estrans rocheux, de cordons dunaires à sables	COSQUEVILLE, FERMANVILLE, GATTEVILLE-LE-

ZNIEFF de type II Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
NORD COTENTIN (n° régional : 00310000) 913,98 ha (1802,3 ha en 2011)	grossiers et de marais arrière-littoraux a su préserver une grande richesse biologique. Zone favorisant la présence d'espèces animales et végétales remarquables.	PHARE, GOUBERVILLE, NEVILLE-SUR-MER,, RETHOVILLE, SAINT-PIERRE-EGLISE
250012330 MARAIS LITTORAUX DE LA COTE EST DU COTENTIN (n° régional : 00330000) (3098,9 ha) 1802,3 ha en 2011	Cet ensemble de prairies humides littorales constitue le plus important marais arrière-littoral de la région. Espace de contact entre le milieu dunaire et marin d'une part, et le plateau bocager du Plain d'autre part, cet espace constitue une zone où se rencontrent des peuplements floristiques et faunistiques très intéressants.	AUDOUVILLE-LA-HUBERT, BOUTTEVILLE, FONTENAY-SUR-MER, FOUCARVILLE, QUINEVILLE, RAVENOVILLE, SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE, SAINT-MARCOUF, SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE, SAINTE-MARIE-DU-MONT, SEBEVILLE, TURQUEVILLE
250012341 - ANCIENNE FORET DE BRIX (n° régional : 00340000) 882 ha (883,2 ha en 2011)	Ensemble composé de bois et landes et de prairies humides tourbeuses.	BRIX, MESNIL-AU-VAL (LE), SAINT-JOSEPH, SAUSSEMESNIL, TAMERVILLE, THEIL (LE)
0035-0000 - BOIS ET LANDES DU VAL DE SAIRE 1803,8 ha (1805,5 ha en 2011)	Les bois du Val de Saire s'inscrivent dans un paysage bien typé, vallonné et occupé en majeure partie par un bocage bien conservé. La Saire serpente au milieu des massifs boisés et ses affluents les bordent ou y prennent leur source.	ANNEVILLE-EN-SAIRE, BRILLEVAST, CANTELOUP, CARNEVILLE, CLITOURPS, GONNEVILLE, MONTAIGU LA-BRISETTE, MORSALINES, PERNELLE (LA), QUETTEHOU, TEURTHEVILLE-BOCAGE, THEIL (LE), THEVILLE, VALCANVILLE, VAST (LE), VICEL (LE)
250008409 DUNES ET FALAISES DE FLAMANVILLE AU ROZEL (n° régional : 00390000) 495,74 ha (496,3 ha en 2011)	Les caps de Flamanville et du Rozel correspondent à deux gros dômes de granite, sans doute d'âge carbonifère. Grand intérêt botanique dû aux pelouses à thérophytes qui occupent une bonne partie de ces sites.	FLAMANVILLE, PIEUX (LES), ROZEL (LE)
250008414 HAVRE DE BARNEVILLE CARTERET (n° régional : 00420000) 178,09 ha (178,3 en 2011)	Ce havre est le plus septentrional des havres de la côte Ouest du Cotentin.	BARNEVILLE-CARTERET

ZNIEFF de type II Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
250009944 PLATIERS ROCHEUX DE CARTERET A STGERMAINS/-AY (n° régional : 00430000) 2016,76 ha (2019,2 ha en 2011)	Vaste platier rocheux correspondant à un affleurement calcaire du Cambrien présentant un grand intérêt géologique au regard de la faune fossile (Bigotina et Archaeocyathes) et des stromatolites édifiés par les algues qu'il renferme.	BARNEVILLE-CARTERET, DENNEVILLE, PORTBAIL, SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE, SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE, SAINT-LO-D'OURVILLE
250008417 HAVRE ET DUNES DE PORTBAIL (n° régional : 00440000) 652,49 ha (627 ha en 2011)	Apparaissant comme l'un des plus beaux havres de la côte ouest du Cotentin.	DENNEVILLE, PORTBAIL, SAINT-LO-D'OURVILLE
250008429 HAVRE ET DUNES DE SURVILLE (n° régional : 00480000) 586,22 ha (586,9 ha en 2011)	Apparaissant comme une entité écologique et paysagère de grande valeur.	DENNEVILLE
250008448 BOIS A L'OUEST DE BRICQUEBEC (n° régional : 00630000) 806,51 ha (807,5 ha en 2011)	Zone regroupant un ensemble de bois, séparés dans certains cas, par de petits vallons. L'ensemble repose en majeure partie sur des terrains schisto-gréseux du Primaire.	BRICQUEBEC, QUETTETOT, SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD, SENOVILLE, SURTAINVILLE, VRETOT (LE)
250013248 BASSIN DE LA SINOPE (n° régional : 01580000) 1055,47 ha (1056,4 ha en 2011)	S'inscrivant dans un paysage vallonné à relief confus, occupé par le Trias meuble dans lequel s'encaisse un réseau hydrographique orienté majoritairement Nord-Sud qui s'enfonce dans le socle ancien à dominante gréseuse. Les cours d'eau s'écoulent dans des fonds de vallons occupés par des prairies dont le degré d'hydromorphie est variable selon les endroits. Les flancs de ces vallons, plus ou moins pentus, sont parfois occupés par des lambeaux de landes ou des bois.	AUMEVILLE-LESTRE, CRASVILLE, LESTRE, MONTAIGU-LA-BRISETTE, MONTEBOURG, MORSALINES, OCTEVILLE-L'AVENEL, OZEVILLE, QUETTEHOU, QUINEVILLE, SAINT-GERMAIN-DE TOURNEBUT, SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE, TAMERVILLE, TEURTHEVILLE-BOCAGE, VAUDREVILLE
250008426 FORET DE SAINT SAUVEUR ET LANDES DU MONT DE BESNEVILLE (n° régional : 01590000) 779,73 ha	Zone en majorité forestière se composant de taillis sous futaies de Chênes ou de Hêtres avec des cortèges à humus doux dans les vallons et les bas de pente, une chênaie plus sèche sur le plateau et les crouptes, et de quelques landes ponctuellement tourbeuses.	BESNEVILLE, CATTEVILLE, NEHOU, SAINT-JACQUES-DE-NEHOU, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

ZNIEFF de type II Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
(780,7 ha en 2011)		
250012326 BASSIN DE LA SAIRE (n° régional : 02010000) 1089,17 ha (1090,5 ha en 2011)	Étant la plus importante rivière du Nord Cotentin, elle draine un bassin-versant de 123 km2. Prenant sa source dans les hauteurs gréseuses du Mesnil-au-Val, elle s'écoule dans les schistes briovériens en recueillant les eaux de quelques affluents avant de finir son parcours dans les alluvions récentes de la basse-vallée et de se jeter en mer. Paysage dominé par le bocage et ces cours d'eau s'écoulent à travers les bois du Val de Saire.	ANNEVILLE-EN-SAIRE, BRILLEVAST, CANTELOUP, CLITOURPS, DIGOSVILLE, GONNEVILLE, MONTAIGU-LA-BRISETTE, PERNELLE (LA), REVILLE, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE, SAINTE-GENEVIEVE, TEURTHEVILLE-BOCAGE, THEIL (LE), THEVILLE, VALCANVILLE, VAST (LE), VICEL (LE)
250020112 VALLEE DE LA GLOIRE (n° régional : 02210000) 397,33 ha (397,8 ha en 2011)	La vallée de la Gloire s'inscrit dans un contexte géologique cambrien où les grès dominent. Cette rivière s'écoule dans un paysage bocager et boisé bien préservé et à vocation herbagère.	BRIX, NEGREVILLE, SAINT-JOSEPH, SAUSSEMESNIL, TAMERVILLE, VALOGNES

Ces 19 ZNIEFF de type II font un total de 53867,7 ha (contre 56479,6 ha en 2011).

ZNIEFF de type II maritime (nouvelle ZNIEFF par rapport à 2011) :

ZNIEFF de type II Références/ Noms/Superficies	Typologies	Secteur concerné
25M000017 LARGE DE LA HAGUE (n° régional : 0235 0000) 2080,5 ha	Située dans le nord-ouest Cotentin, le large de la presqu'île granitique de la Hague présente des îlots et des platiers rocheux ainsi que des étendues sableuses (prolongements des anses littorales).	Au large des communes de Beaumont-Hague à Gréville-Hague
25M000018 LARGE DU NORD COTENTIN (n° régional : 0236 0000) 3654 ha	Ce domaine marin à l'intérêt floristique (zootères) et faunistique fort, est suivi régulièrement dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et les habitats benthiques ont été étudiés récemment afin de les cartographier dans le programme CARTHAM en 2012	Cette ZNIEFF est en connexion avec la ZNIEFF de type 2 « Caps et marais arrière-littoraux du Nord Cotentin »
25M000000 PLATIER ROCHEUX SUBTIDAL DE BARFLEUR À SAINT VAAST (n° régional : 0230 0000) 2189 ha	Les récifs et platiers rocheux présentent une succession variée de communautés algales et animales, en fonction de la profondeur et des conditions hydrodynamiques. Ils présentent, au sein du site, une diversité de formes topographiques favorables au développement de niches écologiques favorables à une forte biodiversité. Les nombreux tombants, replats, trous, bassins, failles et vallées permettent de passer rapidement de sommets quelquefois émergés à marée basse à des profondeurs de 15 à 20 m. Cette complexité des fonds offre une mosaïque d'habitats dont des zones avec un hydrodynamisme plus faible favorable à des espèces de milieux plus calmes.	Ce platier rocheux subtidal est en lien étroit avec les platiers intertidaux allant de Barfleur à Saint-Vaast-la-Hougue et constitue sa partie immergée
25M000003 BAIE DE SEINE OCCIDENTALE (n° régional : 02310000) 15780 ha	C'est un secteur de communauté des sables fins plus ou moins envasés à Abra alba qui correspond à la communauté subtidale de Manche orientale qui correspond à la sédimentation la plus fine. Il correspond à une zone de connectivité écologique entre le domaine marin franc et estuarien servant de refuge à marée basse aux espèces de poissons se nourrissant dans la partie intertidale de la baie lorsqu'elle est immergée (marée haute).	Ce faciès est établi au large mais également dans la partie subtidale peu profonde de l'estuaire de la baie des Veys
25M000009 GRANDE RADE ORIENTALE DE CHERBOURG ET BAIE DU BECQUET (n° régional : 02330000) 2123 ha	La rade constitue une enclave de sédiments fins dans le nord Cotentin dans le contexte hydrodynamique fort de la région. Elle montre une très forte richesse spécifique ainsi que des habitats benthiques et des espèces patrimoniales remarquables. La baie du Becquet située à l'est de la rade de Cherbourg est constituée de sédiments fins à moyens. Parmi les communautés remarquables, on trouve une communauté de sables fins plus ou moins envasés à Melinna palmata. On peut également observer de nombreux oiseaux marins sur la zone ainsi que des phoques veaux-marins attirés notamment par la ferme de saumons	Au large de Cherbourg
25M000007 BANCS D'OPHIOTHRIX FRAGILIS DE LA BAIE DE SEINE (n° régional : 023200000) 47576,19 ha	Les bancs d'Ophiothrix fragilis sur fonds grossiers sont une particularité en baie de Seine ; cette espèce vivant en Manche plutôt dans les cailloutis et les zones rocheuses. Ces ophiures recouvrent les fonds grossiers de graviers dans des régions à assez forts courants. Ces bancs où les densités peuvent dépasser 7500 individus/m² sont un habitat particulier où se développent l'oursin Psammechinus miliaris, les bivalves Paphia rhomboides (palourde rose) et Timoclea ovata et le bulot Buccinum undatum, ainsi que le petit crustacé décapode Pisidia longicornis	Au large de Saint-Vaast-la-Hougue et Réville

Ces 6 ZNIEFF de type II maritime font un total de 73402,69 ha

ZNIEFF de type I :

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
250002619 MASSIF DUNAIRE DE BEAUBIGNY (n° régional : 00000010) 994,3 ha (1040,6 ha en 2011)	Dunes embryonnaires, mobiles, fixées rases, arbustives, arborées ou perchées, pannes humides	BARNEVILLE-CARTERET, BAUBIGNY, MOITIERS D'ALLONNE (LES), SURTAINVILLE
250006495 LES ILES SAINT-MARCOUF (n° régional : 00000015) 18 ha (18 ha en 2011)	Île constituant une réserve ornithologique	SAINT-MARCOUF
250008392 DUNES D'AUDOUVILLE (n° régional 00000027) 148,5 ha (147,92 ha en 2011)	Le seul cordon dunaire flandrien à Oyats de la côte Est du Cotentin, avec des associations de sables mobiles et de dunes fixées.	AUDOUVILLE-LA-HUBERT, SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE, SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE, SAINTE-MARIE-DU-MONT
250008396 – DUNES DE FONTENAY-SUR-MER (n° régional 00000030) 26,2 ha (26,2 ha en 2011)	Petite dune plate à proximité des cultures et des lotissements. Exploitée en golf rustique, cette zone conserve une richesse écologique révélée par des espèces floristiques et faunistiques remarquables.	FONTENAY-SUR-MER
250008408 – LES PETITE ET GROSSE ROCHES (n° régional 00000036) 6,1 ha (6,1 ha en 2011)	Deux petits bois comportant des affleurements rocheux siliceux. Constituant le refuge de plusieurs espèces végétales intéressantes (fougères, 25bryophytes et lichens).	ROCHEVILLE
250012340 – SECTEUR TOURBEUX DE SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN (n° régional 00000041) 14,4 ha (14,4 ha en 2011)	Située sur la pente d'un vallon, cette zone recouvre un des tronçons de la falaise morte qui longe en retrait le littoral. Elle est composée d'une ancienne lande laissant place en bas de pente à un secteur tourbeux où subsistent d'importants bombements de sphaignes. La valeur biologique de la zone est principalement d'ordre botanique.	SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN SAINT-PIERRE-D'ARTHEGLISE
250015074 – DUNES DE PORTBAIL (n° régional 00000068) 141,9 ha (106,95 ha en 2011)	Vaste ensemble dunaire à para-dunaire regroupant en fait plusieurs milieux. Les fourrés dunaires assez peu développés correspondent à un stade de transition entre la dune et le stade forestier. Dans la partie nord-ouest, la présence d'une zone humide liée au passage de la rivière du Thot.	PORTBAIL, SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE, SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
250015914 – CARRIERE DE FRESVILLE (n° régional 00000161) 17,1 ha (17,1 ha en 2011)	Carrière implantée en bordure de la vallée du Merderet. La juxtaposition de milieux différents, du coteau calcaire sec à la dépression humide sur substrat calcaire, explique la présence d'espèces inféodées à ces types de milieux.	FRESVILLE
250015967 – LANDE DU POTEAU DE QUINEVILLE (n° régional 00000164) 5,2 ha (5,2 ha en 2011)	Ancienne carrière d'extraction de grès, aujourd'hui abandonnée, où affleure par endroits le calcaire. L'imperméabilité du substrat permet l'existence d'un petit plan d'eau au fond de la carrière.	QUINEVILLE
250020006 - PETITE DUNE D'UTAH-BEACH (n° régional 00000168) 3,1 ha (3,1 ha en 2011)	Site correspondant pour l'essentiel à une dune fixée à Saule rampant des dunes (Salix repens ssp. arenaria) colonisée au sud/sud-ouest par des saules.	SAINTE-MARIE-DU-MONT
250020019 - MARAIS LITTORAL DE BARFLEUR (n° régional 00000191) 5,2 ha (5,3 ha en 2011)	Zone correspondant à un petit marais littoral au niveau duquel un certain nombre d'éléments patrimoniaux a été mis en évidence.	BARFLEUR, GATTEVILLE-LE-PHARE
250020049 - LES ROCHES DE SIDEVILLE (n° régional 00000198) 4,4 ha (4,42 ha en 2011)	Zone correspondant à une hêtraie acidiphile comportant des affleurements rocheux siliceux.	MARTINVAST, SIDEVILLE
250012328 - PRE SAUMATRE DE BARFLEUR (n° régional 00000200) 4,3 ha (4,3 ha en 2011)	Pré très humide, avec de nombreux suintements d'eau douce et saumâtre, ainsi que des remontées d'eau de mer passant par un conduit d'écoulement sous la route. Un ruisseau coule en bordure et une petite roselière est implantée au milieu de la zone.	BARFLEUR, MONTFARVILLE
250002620 – CAP DE CARTERET (n° régional 00000202) 24,6 ha (19,4 ha en 2011)	Ce pittoresque promontoire rocheux sépare le vaste ensemble dunaire. De forme grossièrement trapézoïdale avec sa large base, il culmine à 64 mètres d'altitude, non loin du phare. Une bonne partie de l'affleurement contient des grès fins à nodules calcaires. La présence de gradins naturels les rend dans l'ensemble assez accessibles, sauf par leur pied sapé et déchiqueté par l'érosion marine où d'énormes blocs éboulés forment un chaos spectaculaire.	BARNEVILLE-CARTERET

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
0000-0206 – LANDES DE LA VALLEE DES MOULINS (n° régional 250013136) 19 ha (19,4 ha en 2011)	Ensemble de deux petits secteurs présentant un intérêt au regard des habitats naturels qu'il renferme : landes basses à éricacées et landes hautes à ajoncs. La chênaie acidiphile se développe dans les endroits où le sol est plus profond.	CARNEVILLE, FERMANVILLE
250013135 – LANDES DE L'ANSE DU BRICK (n° régional 00000207) 352 ha (350,4 ha en 2011)	Ensemble regroupant plusieurs types de milieux (divers types de landes, prairies, bosquets, ruisseaux, micro-falaises, estran littoral).	CARNEVILLE, FERMANVILLE MAUPERTUS-SUR-MER
250013134 – LANDES DU FORT DE BRETTEVILLE (n° régional 00000208) 55 ha (55,1 ha en 2011)	Site composé de vastes landes rases et hautes entrecoupées de deux vallons encaissés où serpentent deux petits ruisseaux.	BRETTEVILLE, DIGOSVILLE
250013130 – LANDES AUTOUR DE TOURLAVILLE (n° régional 00000209) 113,3 ha (113,8 ha en 2011)	Cet ensemble, morcelé en trois zones, présente, en fonction de la topographie, du type de sol et du degré d'hydromorphie, plusieurs types de landes : lande haute à Ajonc d'Europe (Ulex europaeus), Ajonc de Le Gall (Ulex gallii) ou Fougère grand-Aigle (Pteridium aquilinum), landes sèches, mésophiles et mésohygrophiles à bruyères et callunes.	DIGOSVILLE, TOURLAVILLE
250013131 LANDES DE LA MONTAGNE DU ROULE (n° régional 00000210) 88 ha (88,7 ha en 2011)	Site d'un dénivellé pouvant atteindre 100 mètres constitue un très bel exemple de lande xérophile à Bruyère cendrée (Erica cinerea), très bien conservée, malgré la proximité d'une grande ville comme Cherbourg.	CHERBOURG
250020044-DUNES ET MARAIS DE COLLIGNON (n° régional 00000211) 7,3 ha (7,3 ha en 2011)	Zone se composant de trois milieux principaux juxtaposés : un cordon de galets et un petit massif dunaire, prolongés vers l'intérieur des terres par un marais arrière-littoral.	TOURLAVILLE
0011-0011- LANDES, FALAISES ET PLATIER ROCHEUX D'HERQUEVILLE (n° régional 00110011 214 ha (206,7 ha en 2011)	Zone se présentant comme une côte rocheuse que dominent les falaises.	BEAUMONT, HERQUEVILLE
250008141– LANDES ET FALAISES D'OMONVILLE-	Ensemble de landes littorales en contact avec de petits bois et du bocage.	DIGULLEVILLE, OMONVILLE-LA-ROGUE

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
LAROGUE (n° régional 00110002) 120,2 ha (123,2 ha en 2011)	Ces landes renferment des espèces végétales intéressantes.	
250008135 – ANSE SAINT-MARTIN (n° régional 00110003) 102,8 ha (140,1 ha en 2011)	Anse, située entre la Pointe du Nez et la Pointe Jardeheu, composée d'un estran de sables grossiers et de rochers.	DIGULLEVILLE, OMONVILLE-LA-PETITE, SAINT-GERMAIN-DES-VAUX
250008137 CAP DE LA HAGUE (n° régional : 00110005) 209 ha (209,6 ha en 2011)	Cap rocheux déchiqueté et venteux, avec un arrière-pays constitué de prairies entourées de murets de pierres sèches.	AUDERVILLE, SAINT-GERMAIN-DES-VAUX
250008142 - ILOTS ET ESTRAN ROCHEUX DE LA HAGUE (n° régional 00110007) 196,1 ha (802,1 ha en 2011)	Îlots de superficie réduite soumis aux embruns, mais toujours émergés.	AUDERVILLE, SAINT-GERMAIN-DES-VAUX
250008139 - FALAISES D'AUDERVILLE (n° régional 00110008) 71,4 ha (68,6 ha en 2011)	Falaises maritimes, constituées de roches plutoniques et métamorphiques, couvertes de landes méso-xérophiles atlantiques.	AUDERVILLE
250008140 – ANSE D'ECALGRAIN (n° régional : 00110009) 124 ha (127 ha en 2011)	Vaste anse située entre la Pointe du Houpret et le Nez de Voidries. Sur l'estran, on peut observer des affleurements rocheux de l'Ordovicien et une plage de galets.	AUDERVILLE, JOBOURG
250008143 – NEZ DE JOBOURG (n° régional 00110010) 130,4 ha (135,6 ha en 2011)	Ensemble de hautes falaises abruptes siliceuses très découpées.	JOBOURG
250008141– LANDES, FALAISES ET PLATIER ROCHEUX D'HERQUEVILLE	Zone se présentant comme une côte rocheuse que dominent les falaises. Au sommet de celles-ci s'exprime une vaste lande atlantique.	BEAUMONT, HERQUEVILLE

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
(n° régional 00110011) 214,2 ha (218,1 ha en 2011)	Le substrat est composé de schistes gréseux ordoviciens, recouverts par endroits d'un head périglaciaire.	
250008144 – HETRAIE DU CHATEAU DE BEAUMONT (n° régional 00110012) 70,2 ha (70,3 ha en 2011)	Vaste hêtraie couvrant les versants de la Vallée Colas et des Vertes Fosses et l'ensemble du petit parc du château de Beaumont.	BEAUMONT, DIGULLEVILLE, HERQUEVILLE
250008145 – LANDES DE VAUVILLE (n° régional 00110013) 660,5 ha (661,3 ha en 2011)	Collines entrecoupées de vallons dont le fond est toujours occupé par des ruisseaux qui prennent leurs sources au niveau de résurgences.	BEAUMONT, VAUVILLE
0011-0014 – LANDES DE SAINT-NAZAIRE (n° régional 00110014) 32,34 ha (32,4 ha en 2011)	Petite lande occupant largement un vallon, où le ruisseau de la Sabine prend sa source.	BEAUMONT, GREVILLE-HAGUE
250008389 -LANDES DE SAINTE-CROIX-HAGUE (n° régional 00110015) 258,8 ha (259,1 ha en 2011)	Il s'agit d'un ensemble de landes occupant largement le vallon du ruisseau de Clairefontaine pour l'une et un versant exposé au nord pour l'autre.	ACQUEVILLE, BIVILLE, SAINTE-CROIX-HAGUE, TONNEVILLE, VASTEVILLE VAUVILLE
250008146 – MARES ET DUNES DE VAUVILLE (n° régional 00110016) 83,6 ha (83,7 ha en 2011)	L'anse de Vauville présente des dunes littorales sur lesquelles s'étend une immense mare de 2 000 mètres de long et 500 mètres de large environ.	VAUVILLE
250008147 – MASSIF DUNAIRE DE BIVILLE, VASTEVILLE ET HEAUVILLE (n° régional 00110017) 616,6 ha (617,3 ha en 2011)	Le massif dunaire de Biville, Vasteville, Héauville, correspond à l'un des plus puissants complexes dunaires atlantiques de France.	BIVILLE, HEAUVILLE,
250020035 – VALLON DU RUISSEAU DE BIVAL (n° régional 00110018) 34,7 ha	Zone constituée d'un petit vallon encaissé au fond duquel coule le ruisseau de Bival.	BIVILLE, VASTEVILLE

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
(34,7 ha en 2011)		
250012324 – ANSE DU CUL DE LOUP (n° régional 00120001) 504,5 ha (416,5 ha en 2011)	Anse vaseuse où l'on rencontre divers types de milieux marins (slikke vaseuse, herbus, îlots, rochers, plage de graviers, chenaux...) Au nord, un petit secteur de prairies humides complète l'ensemble.	MORSALINES, QUETTEHOU, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
250012325 – ESTRAN DE TATIHOU/LA HOUGUE (n° régional 00120002) 595,9 ha (596,6 ha en 2011)	Vaste zone d'estran	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
250012329 – ILE DE TATIHOU (n° régional 00120006) 125,4 ha (125,5 ha en 2011)	L'île de Tatihou est formée de granit carbonifère. Elle se situe au sein d'un espace de transition entre une zone d'influence nordique et une zone d'influence atlantique.	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
250006486 – BASSE-VALLEE DE LA VIRE (n° régional 00140001) 2369,1 ha (2372 ha en 2011)	Immense ensemble marécageux.	VEYS (LES)
250006489 – MARAIS DE LA TAUTE ET DU LOZON (n° régional 00140004) 4448,8 ha (4454,4 ha en 2011)	Complexes de marais. Le paysage ouvert et parfaitement plat dans le fond des vallées, est par contre cloisonné sur les rebords où apparaît le bocage.	CARENTAN, SAINT-ANDRE-DE-BOHON, SAINT-GEORGES-DE-BOHON, SAINT-HILAIRE-PETITVILLE, SAINT-PELLERIN,
250006490 MARAIS DE LA SEVES (n° régional 00140005) 2329,5 ha (2332,4 ha en 2011)	Tourbière au cœur d'un marais	AUVERS, MEAUTIS, SAINTENY
250006491 – MARAIS DES BASSES-VALLEES DE LA DOUVE ET DE LA SEVES (n° régional 00140006) 2640,1 ha (2643,3 ha en 2011)	vaste zone de marais correspondant à la double confluence de la Douve avec la Sèves et le Merderet. Ici, la vallée s'élargit et le très faible dénivelé favorise la stagnation de l'eau et la forte hygrométrie des sols.	APPEVILLE, AUVERS, BEUZEVILLE-LA-BASTILLE, CARENTAN, CARQUEBUT, CHEF-DU-PONT, HOUESVILLE, LIESVILLE-SUR-DOUVE, MEAUTIS, PICAUVILLE, SAINT-COME-DU-MONT
250006492 – MARAIS DU MERDERET	Affluent de la Douve, le Merderet s'écoule du nord au sud au milieu d'une large	AMFREVILLE, CHEF-DU-PONT,,

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
(n° régional 000140007) 1250,2 ha (1251,7 ha en 2011)	vallée composée de prairies humides inondables.	ECAUSSEVILLE, FRESVILLE, GOURBESVILLE, HAM (LE), HEMEVEZ, NEUVILLE-AU-PLAIN, ORGLANDES, PICAUVILLE, SAINTE-MERE-EGLISE, URVILLE
250006493 – MARAIS DE LA VALLEE DU GORGET (n° régional 00140008) 1080,4 ha (1055,1 ha en 2011)	Vallée du Gorget forme une dépression de faible altitude au sein d'un paysage bocager traditionnel et constitue la digitation la plus occidentale de l'ensemble de ramifications de vallées formant les marais du Cotentin et du Bessin.	CATTEVILLE, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
250006494 – BAIE DES VEYS (n° régional 00140009) 6202,7 ha (6210,2 ha en 2011)	Exutoire marin de l'immense zone des marais du Cotentin et du Bessin, cette baie recueille les eaux des cinq rivières principales qui les drainent.	ANGOVILLE-AU-PLAIN, BREVANDS, BRUCHEVILLE, CATZ, SAINT-COME-DU-MONT, SAINT-HILAIRE-PETITVILLE, SAINTE-MARIE-DU MONT, VEYS (LES), VIERVILLE
250020042 – MARAIS DES MOTTES (n° régional 00140011) 415 ha (415,5 ha en 2011)	Constitué de prairies, parfois à tendance tourbeuse.	BLOSVILLE, CARQUEBUT, HOUESVILLE, LIESVILLE-SUR-DOUVE
250020043 – MARAIS DE LA MOYENNE-VALLEE DE LA DOUVE (n° régional 00140012) 1342,5 ha (1344,2 ha en 2011)	Large vallée, composée de prairies inondables entrecoupées de canaux.	BEUZEVILLE-LA-BASTILLE, CROSVILLE-SUR-DOUVE, ETIENVILLE, MOITIERS-EN-BAUPTOIS (LES), PICAUVILLE, RAUVILLE-LA-PLACE, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
250008395 – DUNES ET MARAIS DE LESTRE (n° régional 00290001) 203,1 ha (203,3 ha en 2011)	Petit marais arrière-littoral en contact avec un cordon dunaire.	AUMEVILLE-LESTRE, LESTRE, QUINEVILLE
250008397 – BAS DE CRASVILLE (n° régional 000290002) 162,9 ha (163,1 ha en 2011)	Zone renfermant une diversité de milieux (marais alcalin à para-tourbeux, cordon dunaire, estran sablo-vaseux).	AUMEVILLE-LESTRE, CRASVILLE, MORSALINES
250014539 – ETANG DE LA FERME DE BAS	Plan d'eau dont le niveau de l'eau fluctue selon la saison.	CRASVILLE

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
(n° régional 00290003) 1,1 ha (1,2 ha en 2011)		
250013016 - POINTE DE BARFLEUR (n° régional 00310001) 133,1 ha (155,82 ha en 2011)	Principal cap rocheux présentant un intérêt écologique certain.	GATTEVILLE-LE-PHARE
250013017 – ANSE DE GATTEMARE 104,2 ha (n° régional : 00310002) (118,21 ha en 2011)	Zone se présentant comme une anse fermée par un cordon de graviers, isolant une mare arrière-littorale.	GATTEVILLE-LE-PHARE GOUBERVILLE
250013020 – POINTE ET MARAIS DE NEVILLE (n° régional 00310003) 96,3 ha (99,56 ha en 2011)	Zone correspondant à une pointe constituée d'un cordon de galets et de graviers prolongé en mer par de petits platiers rocheux et isolant l'estran d'un marais saumâtre.	GOUBERVILLE, NEVILLE-SUR-MER, RETHOVILLE
250013019 – MARAIS DE VRASVILLE ET RETHOVILLE (n° régional 00310004) 130,1 ha (136 ha en 2011)	Zone regroupant un estran rocheux, un cordon dunaire de graviers et de galets, un marais arrière-littoral saumâtre parsemé de mares.	COSQUEVILLE, RETHOVILLE
250013020 – POINTE DE LA LOGE ET MARAIS DE COSQUEVILLE (n° régional 00310005) 246,1 ha (275,32 ha en 2011)	Ce site est un des éléments d'ensemble des caps, marais littoraux et cordons dunaires du Cap Lévi à la pointe de Barfleur.	COSQUEVILLE, FERMANVILLE
250013021 – LE CAP LEVI (n° régional 00310006) 108,7 ha (209,52 ha en 2011)	Correspondant à un cap rocheux pointé vers le nord et fortement battu, abritant de part et d'autre une succession d'anses caractérisées par un cordon de galets ou de sables grossiers.	FERMANVILLE
250015915 – MARAIS DU TARET DE FONTENAY (n° régional 00330001) 111,1 ha (111,5 ha en 2011)	Ensemble intéressant sur le plan ornithologique. Zone de gagnage, de repos pour l'avifaune aquatique migratrice et une zone de reproduction pour le Vanneau huppé (Vanellus vanellus), le Tadorne de Belon (Tadorna tadorna), le Canard souchet (Anas clypeata).	FONTENAY-SUR-MER, QUINEVILLE
0033-0002 – MARAIS DES GOUGINS	Ensemble de prairies humides inondables, entrecoupées de fossés et parsemées de mares.	FONTENAY-SUR-MER, SAINT-MARCOUF

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
(n° régional 00330002) 264,3 ha (264,6 ha en 2011)		
250015917 – MARAIS DE RAVENOVILLE (n° régional 00330003) 195,8 ha (196,1 ha en 2011)	Zone riche sur le plan floristique, l'intérêt ornithologique de ces prairies humides tient au fait qu'elles constituent une zone de gagnage, de repos et de nidification pour l'avifaune aquatique migratrice. Zone d'étape très importante lors de la migration pré-nuptiale.	FOUCARVILLE, RAVENOVILLE
250015918 – PRAIRIES HUMIDES DE LA SELLERAIE (n° régional 00330004) 154,6 ha (154,8 ha en 2011)	L'intérêt de cette zone est surtout d'ordre ornithologique. Elle constitue une zone de gagnage, de repos et de nidification pour l'avifaune aquatique migratrice. C'est un site de nidification pour certaines espèces.	FOUCARVILLE, SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE
250015919 – PRAIRIES HUMIDES DES CRIQUES (n° régional 00330005) 532,6 ha (533,2 ha en 2011)	Ensemble de prairies humides possédant un intérêt ornithologique car elles sont utilisées par l'avifaune aquatique migratrice comme zone de gagnage, de repos et de reproduction et comme site d'étape lors de la migration prénuptiale	AUDOUVILLE-LA-HUBERT, SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE, SAINTE-MARIE-DU-MONT
250015920– MARAIS DE LA MARE DU DAIM (n° régional 00330006) 20,8 ha (20,8 ha en 2011)	Ce petit marais est utilisé par l'avifaune aquatique migratrice comme zone de gagnage et de nidification. Ce site constitue un lieu de nidification pour certaines espèces	SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE
250013231 – FORET DE L'ERMITAGE (n° régional 00340002) 251,5 ha (251,8 ha en 2011)	La forêt de l'Ermitage est globalement dominée par une hêtraie acidiphile, parsemée par endroits de dépressions tourbeuses.	BRIX, MESNIL-AU-VAL (LE), SAUSSEMESNIL
250013232 – MONT A LA QUESNE (n° régional 00340003) 2,9 ha (3,9 ha en 2011)	Site très modifié depuis son état d'origine notamment par l'exploitation d'une carrière.	BRIX
250015921 – BOIS ET MARAIS DU MESNIL-AU-VAL (n° régional 00340007) 197,1 ha (197,3 ha en 2011)	Zone, composée de bois, landes et prairies humides para-tourbeuses, reposant sur un substrat composé de schistes et grès cambriens.	GLACERIE (LA), MESNIL-AU-VAL (LE)

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
250020047- SECTEUR TOURBEUX DE LA PRAIRIE (n° régional 00340008) 1 ha (0,97 ha en 2011)	Petite tourbière contiguë à un bois feuillu, tourbeux sur une grande partie de sa superficie.	BRIX
250008101 – BOIS DU RABEY (n° régional 00350001) 361,7 ha (362,1 ha en 2011)	La surface boisée et la relative variété des milieux confèrent à ce bois un intérêt écologique marqué.	MORSALINES, QUETTEHOU
250008403 – LANDES DE LA PERNELLE (n° régional 00350003) 81,2 ha (81,3 ha en 2011)	La lande de la Pernelle présente un couvert varié : une pinède, des espaces à ajoncs et bruyères plus ou moins denses, des terrains envahis de buissons ou colonisés par de petits chênes.	ANNEVILLE-EN-SAIRE, PERNELLE (LA), VICEL (LE)
250008405– BOIS DE BOUTRON (n° régional 00350005) 177,9 ha (178,3 ha en 2011)	Bois reposant en grande partie sur un substrat constitué de sables et graviers feldspathiques transformés par silicification en poudingues et ,arkoses barytinifères de très grande dureté.	BRILLEVAST, CANTELOUP, CLITOURPS, VAST (LE)
250008407 – BOIS DE BARNAVAST (n° régional 00350007) 322,9 ha (324,04 ha en 2011)	Ce bois planté d'essences variées forme une futaie mixte avec quelques secteurs de sous-bois buissonnant. Comme les autres bois du secteur, le bois de Barnavast est une relique de ce qui composait jadis la forêt de Brix.	MONTAIGU-LA-BRISETTE, TEURTHEVILLE-BOCAGE, THEIL (LE)
250008410 – CAP DE FLAMANVILLE (n° régional 00390001) 88,1 ha (88,23 ha en 2011)	Le massif de Flamanville constitue un énorme cap hémicirculaire. Correspondant à un gros dôme de granite porphyroïde, il présente un intérêt géomorphologique.	FLAMANVILLE, PIEUX (LES)
250008411 - LANDES DE SCIOTOT (n° régional 00390002) 34,3 ha (34,3 ha en 2011)	Zone se présentant comme une lande qui se développe sur une falaise fossile fortement marquée par l'influence marine.	PIEUX (LES)
250013026 – DUNES DU ROZEL (n° régional 00390003)	Ensemble dunaire, bien que morcelé et assez anthropisé, conserve un intérêt biologique certain.	PIEUX (LES), ROZEL (LE)

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
53,8 ha (49 ha en 2011)		
250008412 – CAP DU ROZEL (n° régional 00390004) 43,1 ha (57,22 ha en 2011)	Cap rocheux exposant des falaises de schistes et de grès cambriens présentant une végétation riche et variée.	ROZEL (LE)
250008415 – HAVRE DE CARTERET (n° régional 00420001) 90,5 ha (90,6 ha en 2011)	Zone soumise au balancement des marées, offre des biotopes favorables à de nombreuses espèces animales et végétales remarquables.	BARNEVILLE-CARTERET
250008416 – DUNES DE BARNEVILLE (n° régional 00420002) 15,2 ha (15,23 ha en 2011)	Flèche dunaire formant une sorte d'éperon sableux, dont la configuration est soumise à l'érosion des courants marins et des vents.	BARNEVILLE-CARTERET
2500115922 – ESTUAIRE DE PORTBAIL (n° régional 00440001) 298,6 ha (298,9 ha en 2011)	La partie maritime de cet estuaire, conserve un intérêt biologique remarquable, révélé par un grand nombre d'espèces animales et végétales rares, bien que coupée en deux par la route-digue.	PORTBAIL, SAINT-LO D'OURVILLE
250008421 – DUNES DE LINDBERGH (n° régional 00440005) 251,4 ha (175,4 ha en 2011)	Vaste ensemble dunaire très intéressant sur le plan écologique et biologique. Il est constitué de nombreux habitats.	SAINT-LO-D'OURVILLE
250008422 – DUNES DE VARREVILLE (n° régional 00440006) 48,1 ha (48,1 ha en 2011)	Petit massif dunaire, enserré entre deux zones urbanisées, présente un intérêt écologique du fait de la diversité des biotopes	DENNEVILLE, SAINT-LO-D'OURVILLE
250008430 - DUNES DE SAINT-REMY-DES-LANDES (n° régional 00480001) 181 ha (181,3 ha en 2011)	Ensemble dunaire, parsemé de mielles, renfermant un grand nombre d'espèces végétales et animales remarquables, qui font l'intérêt écologique majeur de cette zone.	DENNEVILLE
250020115 - LA SAIRE ET SES AFFLUENTS	La plus importante rivière du Nord-Cotentin. Elle draine un bassin versant de 123	ANNEVILLE-EN-SAIRE, BRILLEVAST, CANTELOUP, CLITOURPS, DIGOSVILLE,

ZNIEFF de type I Références/ Noms/Superficies	Typologies	Communes concernées
(n° régional 02010001) **63,6 ha** **(64,5 ha en 2011)**	km2. Le paysage est dominé par le bocage et ces cours d'eau serpentent à travers l'ensemble des bois du Val de Saire.	GONNEVILLE, MESNIL-AU-VAL (LE), SAINTE GENEVIEVE, TEURTHEVILLE-BOCAGE, THEIL (LE), THEVILLE, VALCANVILLE, VAST (LE), VICEL (LE)

Ces 80 ZNIEFF de type I font un total de 33307,6 ha (contre 34540,2 ha en 2011).

9 Nouvelle ZNIEFF de type I par rapport à l'inventaire de 2011 (ZNIEFF 2ième génération - modernisation des ZNIEFF) :

ZNIEFF de type II Références/ Noms/Superficies	Typologies	Secteur concerné
250030014 BLOCKHAUS DE LAYE (n° régional 00110019) 0,3 ha	La présence assez importante d'une population hibernante de chauves-souris (Grand Murin et Grand Rhinolophe) confère au blockhaus un intérêt départemental.	**AUDERVILLE**
250030001 COMBLE D'UN BATIMENT AU LIEU-DIT "LE PREBOIS" (n° régional 00000235) 1,4 ha	Cette habitation, située en milieu bocager, abrite une colonie de reproduction de Grand Murin d'importance départementale. La proximité de milieux boisés est très favorable au maintien de l'espèce.	**BRIX**
2500300002 COMBLES DE L'EGLISE DE TREAUVILLE (n° régional 00000236) 0,1 ha	Les combles de cette église abritent une colonie de reproduction de Grand Murin.	**TREAUVILLE**
250030000 ENSEMBLE DES BASES DE V1 DE BRIX, DU MESNIL-AU-VAL ET DE LA GLACERIE (n° régional 00000234) 30,2 ha	Ce site est constitué de 4 Bases de V1 situées sur des zones distinctes dont certaines à proximité de zones boisées. L'importance de ce site réside principalement dans le fait qu'elles constituent des sites d'hibernation pour de nombreuses espèces de chiroptères d'intérêt communautaire.	**BRIX, GLACERIE, MESNIL-AU-VAL**
250030020 LA POUDRIERE DE LA VALETTE (n° régional 00000252) 2,4 ha	La présence d'une importante population de chauves-souris fait de ce lieu d'hibernation un site d'importance départementale avec 45 individus de Grand Murin et 12 individus de Grand Rhinolophe.	**URVILLE-NACQUEVILLE**
250008133 LANDES ET FALAISES D'ECULLEVILLE ET GREVILLE-HAGUE (n° régional 00110001) 200,3 ha	La côte rocheuse battue laisse rapidement place à différents types de landes couvrant la majorité de la surface. Cette juxtaposition de milieux forme un paysage de grande qualité et un intérêt notable pour la flore et la faune.	**ECULEVILLE, GREVILLE-HAGUE, URVILLE-NACQUEVILLE**
250030110 LES LANDES DE ROMONT (n° régional 00000400) 6,7 ha	Cette zone consiste en une butte dominée par des landes sèches à ajoncs (Ulex europaeus, et Ulex gallii, espèce rare dans la région) et à Ericacées (Erica cinerea et Calluna vulgaris). Sa désignation en Znieff résulte en premier lieu de données botaniques, mais aussi herpétologiques. D'autres volets de biodiversité restent à explorer, notamment en matière d'entomologie (présence de plantes hôtes à potentiel intéressant).	**BARNEVILLE-CARTERET, MOITIE D'ALLONNE**

250030017 LES RUINES DU CHATEAU DE FONTENAY (n° régional 00000249) 0,1 ha	Ce site accueille une population de chauves-souris d'importance départementale concernant 8 espèces dont 4 sont d'intérêt européen (Annexe II de la Directive Habitat).	**SAINT-MARCOUF**
250006487 MARAIS DU CANAL VIRE-TAUTE (n° régional 00140002) 662,5 ha	Située entre les vallées de la Taute et de la Vire, cette vaste zone de prairies humides inondables est traversée par un canal reliant ces deux rivières. Elle est constituée de plusieurs entités : marais de Penême au centre, marais du Grand Mont, marais de Brébeuf, marais de la Barre aux Francs, marais de Gruchy, marais du Milieu et marais du Rotz. La diversité et l'étendue des habitats naturels, le réseau important des fossés à haut niveau d'eau permanent sont favorables à une faune et à une flore palustres de haute valeur patrimoniale.	**GRAIGNES, MESNIL-ANGOT, MONTMARTIN-EN-GRAIGNES**

Ces 9 nouvelles ZNIEFF concernent 903,9 ha

Nouvelle ZNIEFF de type I par rapport à l'inventaire de 2011 liée à l'extension du périmètre du SCoT :

ZNIEFF de type II Références/ Noms/Superficies	Typologies	Secteur concerné
250030010 ANCIEN MOULIN DE SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE (n° régional 00000244) 894 ha	L'ancien moulin abrite une colonie de reproduction de Grand Murin d'importance départementale. Le maintien du bocage et de la ripisylve bordant le ruisseau à proximité sont indispensables à la bonne conservation de l'espèce	**SAINT-MARTIN D'AUDOUVILLE**
250030111 BOISEMENTS TOURBEUX, PRAIRIES TOURBEUSES ET BAS-MARAIS D'EROUDEVILLE (n° régional 00000401) 28,7 ha	Cette zone se compose schématiquement de deux parties, de part et d'autre d'un chemin central à usage agricole. Les prospections ayant conduit à sa désignation en Znieff de type I sont d'ordre botanique.	**EROUDEVILLE, SAINT-CYR**
250030016 LA GLACIERE DE L'ETANG NEUF (n° régional 01580001) 1,2 ha	Ce site abrite un fort effectif hibernant de chauves-souris (Grand Murin) d'importance départementale.	**SAINT-GERMAIN DE TOURNEBUT**

Ces 3 nouvelles ZNIEFF concernent 923, 9 ha

10 Nouvelle ZNIEFF de type I maritime :

ZNIEFF de type II Références/ Noms/Superficies	Typologies	Secteur concerné
25M000002 MOULIERES INFRALITTORALES DE REVILLE ET DU MOULARD (n° régional 02300001) 482,71 ha	Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 25M000000 Platier rocheux subtidal de Barfleur à Saint Vaast. Les moulières infralittorales à Mytilus edulis sont caractérisées par des densités très importantes de moules qui en font un gisement naturel.	**Au large de Réville et Saint-Vaast-la-Hougue**
25M000005 BAIE DES VEYS SUBTIDALE (n° régional 023100002) 1424,87 ha	Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 25M000003 - Baie de Seine occidentale. Cette zone constitue le prolongement en zone peu profonde de la ZNIEFF terrestre de type 1 "Baie des Veys". En effet, la fonctionnalité de la baie s'étend au large. On y trouve les rôles de nourricerie de juvéniles de poissons (plie, sole) et des zones d'alimentation pour les oiseaux comme le Fou de Bassan ou les mammifères marins (phoques, marsouins).	**Au large de Sainte Marie du Mont**
25M000004 SABLES ENVASES A LANICE CONCHILEGA DE LA BAIE DE SEINE OCCIDENTALE (n° régional 02310001) 4488,15 ha	Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 25M000003 - Baie de Seine occidentale. Sur des sables fins ce faciès est caractérisé par une forte densité de Lanice conchilega qui peut atteindre plus de 1000 ind/m². Il est établi au large mais également dans la partie subtidale peu profonde de l'estuaire de la baie des Veys et en continuité avec les populations intertidales. Ce périmètre correspond à la partie au large.	**Au large entre Sainte Marie du Mont et Quinéville**
25M000006 MOULIERES INFRALITTORALES DE RAVENOVILLE ET DE GRANDCAMP (n° régional 02310003) 443,42 ha	Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 25M000003 - Baie de Seine occidentale. Les moulières infralittorales à Mytilus edulis sont caractérisées par des densités très importantes de moules qui en font un gisement naturel important.	**Au large de Ravenoville**
25M000012 SABLES FINS A SPIO ET APSEUDOPSIS LATREILLI DE LA GRANDE RADE ORIENTALE DE CHERBOURG (n° régional 02330002)) 355,45 ha	Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 25M000009 Grande Rade orientale de Cherbourg et baie du Becquet (I Le faciès des sables fins à Spio decoratus, Apseudopsis latreilli et Ampelisca tenuicornis est unique en Basse-Normandie. Cette communauté est établie dans la partie est de la grande rade de Cherbourg et elle entoure l'herbier de zostère marine dans sa partie ouest. En plus des trois espèces majeures citées ci-dessus, on y trouve des polychètes comme les Maldanidae, Phoronis psammophila et des crustacés amphipodes comme Urothoe elegans.	**Au large de Cherbourg**

25M000013 MOULIERE INFRALITTORALE DE BARFLEUR (n° régional 00000309) 3316,45 ha	Les moulières infralittorales à Mytilus edulis sont caractérisées par des densités très importantes de moules qui en font un gisement naturel. L'ensemble des moulières infralittorales de l'est Cotentin (Barfleur, Moulard, Réville, Ravenoville et Grandcamp) font de cette région la première productrice de moules de gisements naturels de France ; ce qui est lié à la présence du tourbillon de Barfleur qui entraine une rétention des larves de cette espèce d'intérêt économique..	**Au large entre Vicot-sur-Mer et Barfleur**
25M000011 HERBIER DE ZOSTERE MARINE DE LA GRANDE RADE DE CHERBOURG (n° régional 02330001) 4,82 ha	L'herbier de la grande Rade s'étend sur environ 5 ha en trois ilots (ZNIEFF-Marines polynucléaire). Il a été échantillonné par TBM lors de la caractérisation des habitats de la rade de Cherbourg et par Noémie Baux en 2015. Il est fort probable que d'autres ilots soient présents à proximité dans la baie du Becquet. Parmi l'épibiose sessile, on trouve de nombreux bryozoaires : Disporella hispida, Escharella variolosa, Hippothoa divaricata, Plagioecia patina, Schizomavella auriculata, Escharoides coccinea et Callopora lineata. On peut noter la présence d'hydraires qui sont fortement broutés par des gastéropodes.	**Au large de Cherbourg**
25M000019 LARGE DU CAP LEVI (n° régional 02360001) 100,56 ha	Le Cap Lévi correspond à un cap rocheux pointé vers le nord et fortement battu, abritant de part et d'autre une succession d'anses caractérisées par un cordon de galets ou de sables grossiers. Le cap Lévi fait partie de l'inventaire géologique pour son granite varisque (Site BNO0207) et ses plages fossiles quaternaires (Site BNO0130). Cette zone très riche fait l'objet d'un suivi triannuel intertidal dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) réalisée par le GEMEL-Normandie en 2008 et 2011. Chaque ceinture algale est répertoriée et caractérisée par les espèces faunistiques présente	**Au large de SAINT-MARCOUF**
25M0000014 HERBIER DE ZOSTERE MARINE DE LA POINTE DE LA LOGE (n° régional 02340001) 2,34 ha	ette ZNIEFF-Marine regroupe six herbiers de Zostera marina qui ont été cartographiés au niveau de Barfleur sur la partie la plus basse de l'estran et en domaine subtidal. L'ensemble de ces herbiers fait 2 ha : il s'agit donc de petits herbiers.	**Abords de Fermanville**
25M0000015 Les Iles Saint-Marcouf au large (Partie marine) (n° régional 00000310) 1450,87 ha	La présente Znieff de type 1 s'étend sur une zone marine d'une superficie de près de mille cinq cents hectares centrés sur les deux îles de l'archipel de Saint-Marcouf. Leur position géographique, alliée à la tranquillité dont elles bénéficient, confèrent à ces îles un intérêt écologique majeur. L'importance faunistique des îles Saint-Marcouf repose essentiellement sur leur fréquentation par les oiseaux. Ces oiseaux fréquentent la zone subtidale entourant les îles pour l'alimentation et le repos. L'étude réalisée dans le cadre du programme CARTHAM par IN VIVO (2012) ainsi que les suivis des Plongeurs Naturalistes de Normandie (anciennement Plongeurs Naturalistes de Tatihou) ont permis de décrire la faune subtidale récemment (en 2011). Citons deux espèces remarquables : le gastéropode "Grain de café à trois points" (Trivia monacha) et un échinoderme, la Comatule (Antedon bifida). A noter enfin la fréquentation régulière du site par quelques phoques veaux marins issus de la colonie de la baie des Veys et la présence du grand dauphin (Tursiops truncatus	**Au large de Saint Marcouf**

Ces 10 ZNIEFF de type I marine totalisent une superficie totale de 12069,64 ha auxquels pourraient être ajoutés 15379,49 ha de la ZNIEFF dite des récifs à Sabellaria spinulosa (25M000010) située encore plus au large au Nord de Cherbourg (non visualisée sur la carte).

Au total, on dénombre 102 ZNIEFF de type I pour une superficie de 35135,4 ha « terrestres » et 12069,64 ha « maritimes ».

2. LES SITES RAMSAR

Le Conservatoire La Convention Internationale de Ramsar du 2 février 1971 a abouti à une ratification qui impose à chaque Etat signataire de désigner au moins une zone humide d'importance internationale sur son territoire. L'inscription sur la liste Ramsar est faite sans préjudice des droits exclusifs de souveraineté de l'Etat. Toutefois, celui-ci doit élaborer et appliquer un plan d'aménagement de façon à favoriser la conservation et l'utilisation rationnelles de l'ensemble des zones humides inscrites de son territoire. En France, sur chaque site Ramsar est mis en place un comité de suivi rassemblant les différents acteurs concernés par la gestion de la zone humide pour permettre la concertation et l'orientation vers une utilisation rationnelle.

Comme en 2011, un seul site Ramsar est présent sur le territoire du Pays du Cotentin (voir cartographie ci-contre). Il s'agit du site ZH001 - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys (36 490 ha, dont une partie hors SCoT)

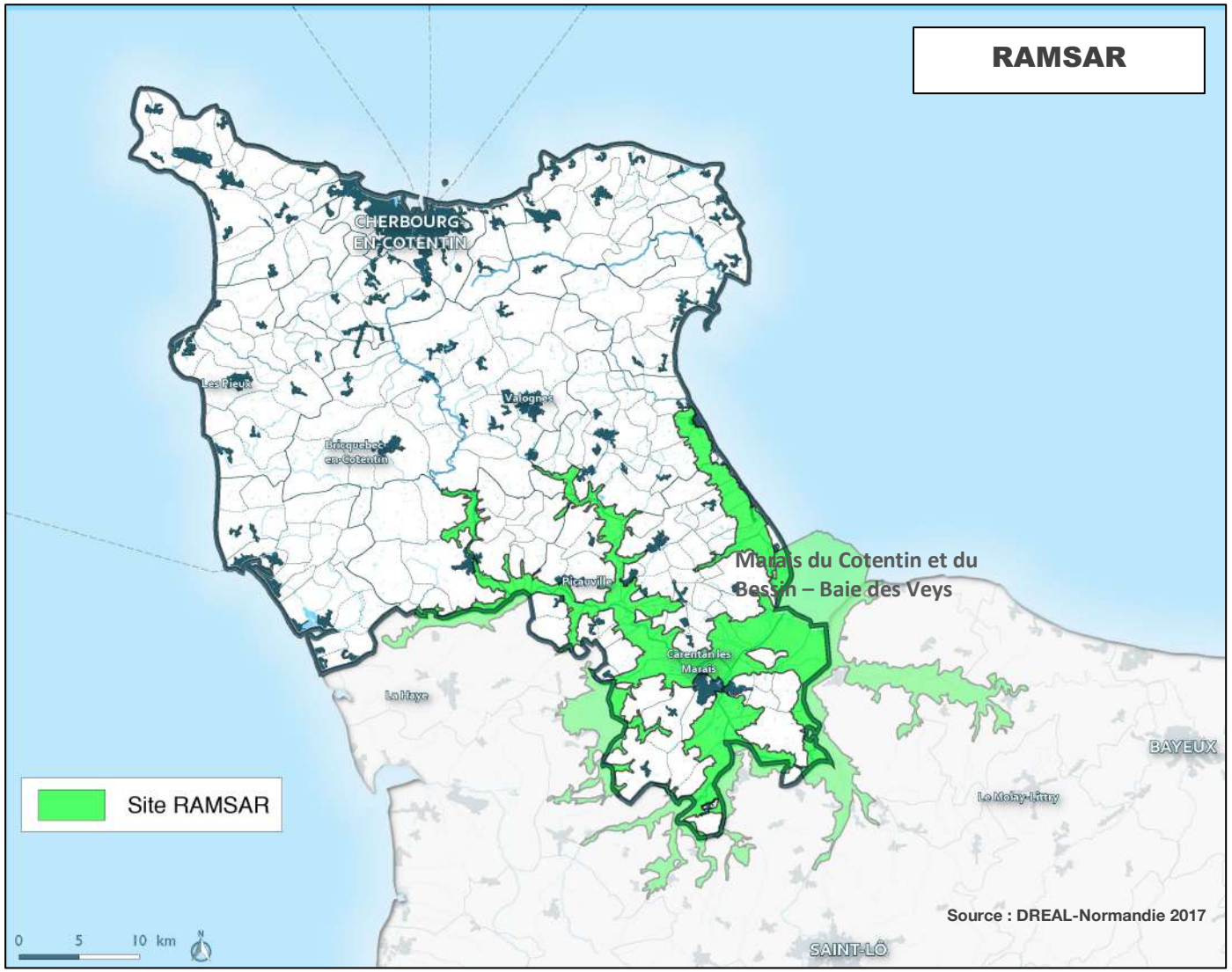

3. NATURA 2000

Dans le but de les identifier Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau NATURA 2000. La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création :

- des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux ;
- des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats et désignées par l'Europe comme sites d'intérêt communautaire (SIC) après proposition par la France (pSIC).

La carte suivante localise l'ensemble des 12 sites NATURA 2000 du territoire.

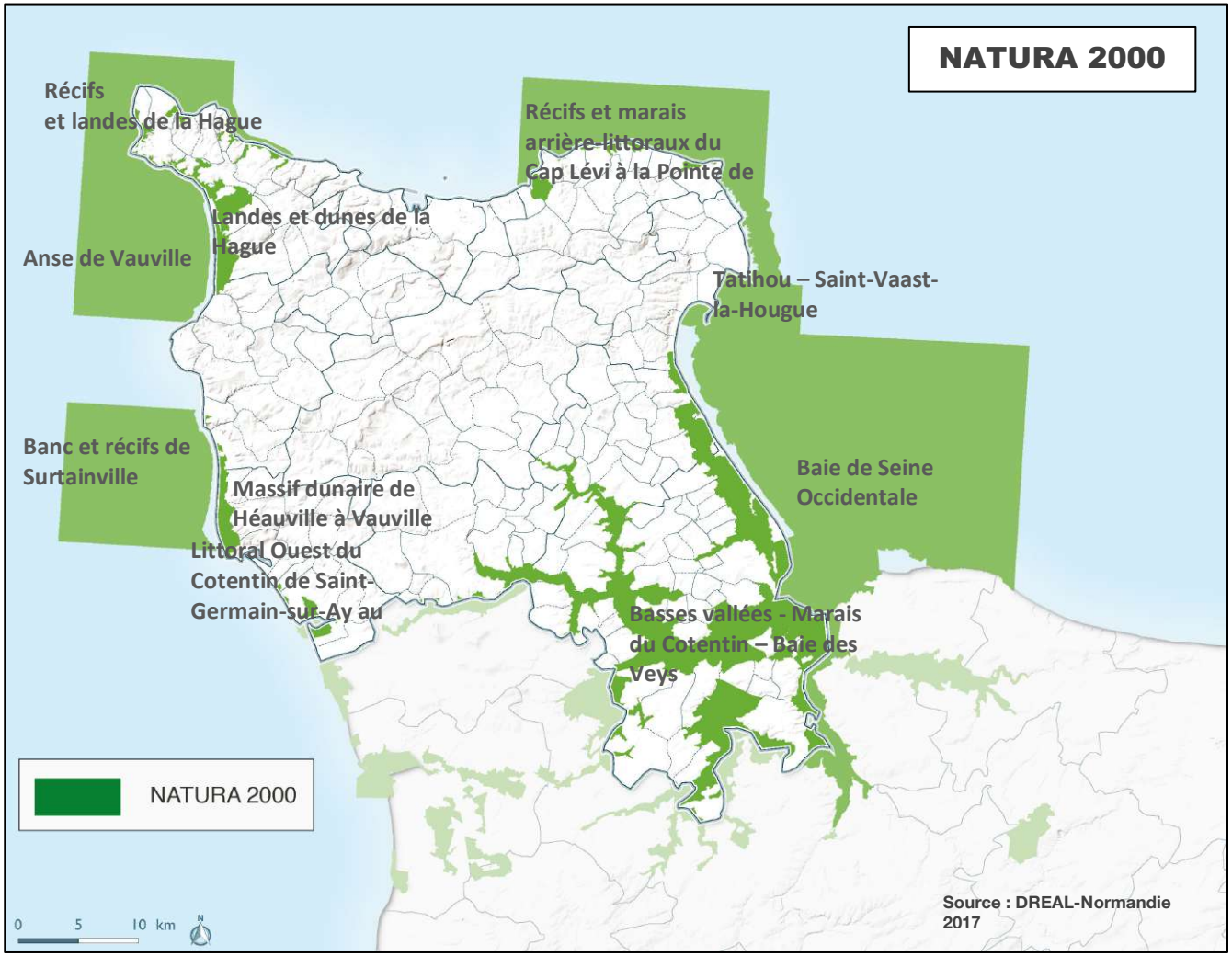

Chaque site NATURA 2000 dispose ou disposera à terme d'un document d'objectif (DOCOB) qui consiste à une gestion contractuelle avec de multiples partenaires des actions à mettre en œuvre pour le maintien de l'intérêt écologique de la zone. Le tableau suivant liste l'ensemble des sites NATURA 2000 du territoire, précise les principales caractéristiques du site indiquent si celui-ci dispose d'un DOCOB :

Sites NATURA 2000	Superficie	Communes concernées	DOCOB
ZSC : FR2500082 Littoral Ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel	2 316 ha dont 25 % en surface marine	15 communes dont 10 sur le territoire du Pays du Cotentin : BARNEVILLE-CARTERET, BEAUBIGNY, DENNEVILLE, LE ROZEL, LES MOITIERS D'ALLONNE, PORTBAIL, SAINT-GEORGES DE-LA-RIVIÈRE, SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE, SAINT-LÔ-D'OURVILLE, SURTAINVILLE	1er DOCOB arrêté en 2001 valable pour 6 ans
ZSC : FR2500083 Massif dunaire de Héauville à Vauville	752 ha dont 50 ha de DPM (753 ha en 2011)	BIVILLE, HÉAUVILLE, VASTEVILLE, VAUVILLE	DOCOB arrêté en 2009 (opérateur : CRPF de Normandie) – voir détail en pages suivantes
SIC : FR2500084 Récifs et landes de la Hague	9178 ha dont 80% de surface maritime (9167 ha en 2011)	AUDERVILLE, BEAUMONT-HAGUE, DIGULLEVILLE, ECULLEVILLE, GREVILLE-HAGUE, HERQUEVILLE, JOBOURG, OMONVILLE-LA-PETITE, OMONVILLE-LA ROGUE, SAINT-GERMAIN-DES-VAUX, URVILLE-NACQUEVILLE, VAUVILLE	Pas de DOCOB
ZSC : FR2500085 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire	15385 ha (1 813 ha en 2011)	CARNEVILLE, COSQUEVILLE, FERMANVILLE, GATTEVILLE-LE-PHARE, GOUBERVILLE, MAUPERTUS-SUR-MER, NEVILLE-SUR-MER, RETHOVILLE	DOCOB en cours (Conservatoire du littoral)
ZSC : FR2500086 Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue	852 ha dont 97 % de surface maritime	MORSALINES, QUETTEHOU, REVILLE, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	DOCOB de 2008 (Conservatoire du littoral) – voir détail en pages suivantes
ZPS : FR2510047 Baie de Seine Occidentale (DO)	44488 ha (100 % de surface maritime)	SAINT-MARCOUF / Site anciennement appelé « Iles Saint-Marcouf »	DOCOB en cours (Conservatoire du littoral)
ZPS : FR2512002 Landes et dunes de la Hague	4950 ha (4 914 ha en 2011) dont 54 % de surface maritime	AUDERVILLE, BEAUMONT-HAGUE, BIVILLE, DIGULLEVILLE, ECULLEVILLE, GREVILLE-HAGUE, HEAUVILLE, HERQUEVILLE, JOBOURG, OMONVILLE-LA-PETITE, OMONVILLE-LA-ROGUE, SAINT-GERMAIN-DES-VAUX, SIOUVILLE_HAGUE, URVILLE-NACQUEVILLE, VASTEVILLE, VAUVILLE	Pas de DOCOB
ZSC : FR2500088 Marais du Cotentin – Baie des Veys	28705 ha (30 500 ha en 2011) dont 9% de surface maritime	112 communes dont 20 sur le département du Calvados et 92 sur le département de la Manche , 57 communes sur le territoire du Pays du Cotentin : AMFREVILLE, ANGOVILLE-AU-PLAIN, APPEVILLE, AUDOUVILLE-LA-HUBERT, AUMEVILLE-LESTRE, AUVERS, BAUPTE, BEUZEVILLE-LA-BASTILLE, BLOSVILLE, BOUTTEVILLE, BRÉVANDS, BRUCHEVILLE, CARENTAN, CARQUEBUT, CATTEVILLE, CATZ, CHEF-DU-PONT, CRASVILLE, CROSVILLE-SUR-DOUVE, ETIENVILLE, ECAUSSEVILLE, FONTENAY-SUR-MER, FOUCARVILLE, FRESVILLE, GOURBESVILLE, HÉMEVEZ, HOUESVILLE, LA BONNEVILLE, LE HAM, LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS, LES VEYS, LESTRE, LIESVILLE-SUR-DOUVE, MÉAUTIS, NEUVILLE-AU-PLAIN,	DOCOB approuvé en 2011 (opérateur Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin) – voir détail en pages suivantes

		NEUVILLE-EN-BEAUMONT, ORGLANDES, PICAUVILLE, QUINÉVILLE, RAUVILLE-LA-PLACE, RAVENOVILLE, SAINT-CÔME-DU-MONT, SAINT-ANDRÉ-DE-BOHON, SAINTE-MARIE-DU-MONT, SAINTE-MÈRE-EGLISE, SAINTENY, SAINT-GEORGES-DE-BOHON, SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE, SAINT-HILAIRE-PETITVILLE, SAINT-MARCOUF-DE-L'ISLE, SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE, SAINT-PELLERIN, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, SÉBEVILLE, TURQUEVILLE, URVILLE, VIERVILLE	
ZPS : FR2510046 Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys	33695 ha (29 365 ha en 2011) dont 13% de surface maritime	114 communes dont 20 sur le département du Calvados et 94 sur le département de la Manche, 59 communes sur le territoire du Pays du Cotentin : AMFREVILLE, ANGOVILLE-AU-PLAIN, APPEVILLE, AUDOUVILLE-LA-HUBERT, AUMEVILLE-LESTRE, AUVERS, BAUPTE, BEUZEVILLE-LA-BASTILLE, BOUTTEVILLE, BREVANDS, BRUCHEVILLE, CARENTAN, CARQUEBUT, CATTEVILLE, CATZ, CHEF-DU-PONT, COLOMBY, CRASVILLE, CROSVILLE-SUR-DOUVE, ECAUSSEVILLE, ETIENVILLE, FLOTTEMANVILLE, FONTENAY-SUR-MER, FOUCARVILLE, FRESVILLE, GOURBESVILLE, HEMEVEZ, HOUESVILLE, LA BONNEVILLE, LE HAM, LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS, LES VEYS, LESTRE, LIESVILLE-SUR-DOUVE, MEAUTIS, NEUVILLE-AU-PLAIN, NEUVILLE-EN-BEAUMONT, ORGLANDES, PICAUVILLE, QUINEVILLE, RAUVILLE-LA-PLACE, RAVENOVILLE, SAINT- ANDRÉ-DE-BOHON, ST-COME-DU-MONT, ST-CYR, ST-GEORGES-DE-BOHON, SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE, SAINT-HILAIRE-PETITVILLE, SAINT-MARCOUF, SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE, SAINT-PELLERIN, SAINT-SAUVEUR- LE-VICOMTE, SAINTE-MARIE-DU-MONT, SAINTE-MÈRE-EGLISE, SAINTENY, SEBEVILLE, TURQUEVILLE, URVILLE, VIERVILLE	DOCOB approuvé en 2011 (conjoint avec le site précédent) (opérateur Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin)
ZSC : FR2502019 Anse de Vauville	13058 ha (13073 ha en 2011) (100 % de surface maritime)	Exclusivement dans le domaine maritime (intersecte la ZPS FR2512002).	Pas de DOCOB
ZSC : FR2502018 Banc et récifs de Surtainville	14053 ha (14070 ha en 2011) (100 % de surface maritime)	Exclusivement dans le domaine maritime	Pas de DOCOB
ZSC : FR2502020 Baie de Seine Occidentale (DH)	45566 ha (100 % de surface maritime)	Exclusivement dans le domaine maritime (intersecte les ZPS FR2510046, FR2510047 et FR2510099)	DOCOB en cours d'élaboration (Conservatoire du littoral)

Ces 12 sites NATURA 2000 font un total de 218273 ha (soit 20587,71 ha de plus qu'en 2011, liée essentiellement à l'extension en mer du site FR2500085 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire).

Principaux éléments du DOCOB du site FR2500088 Marais du Cotentin – Baie des Veys :

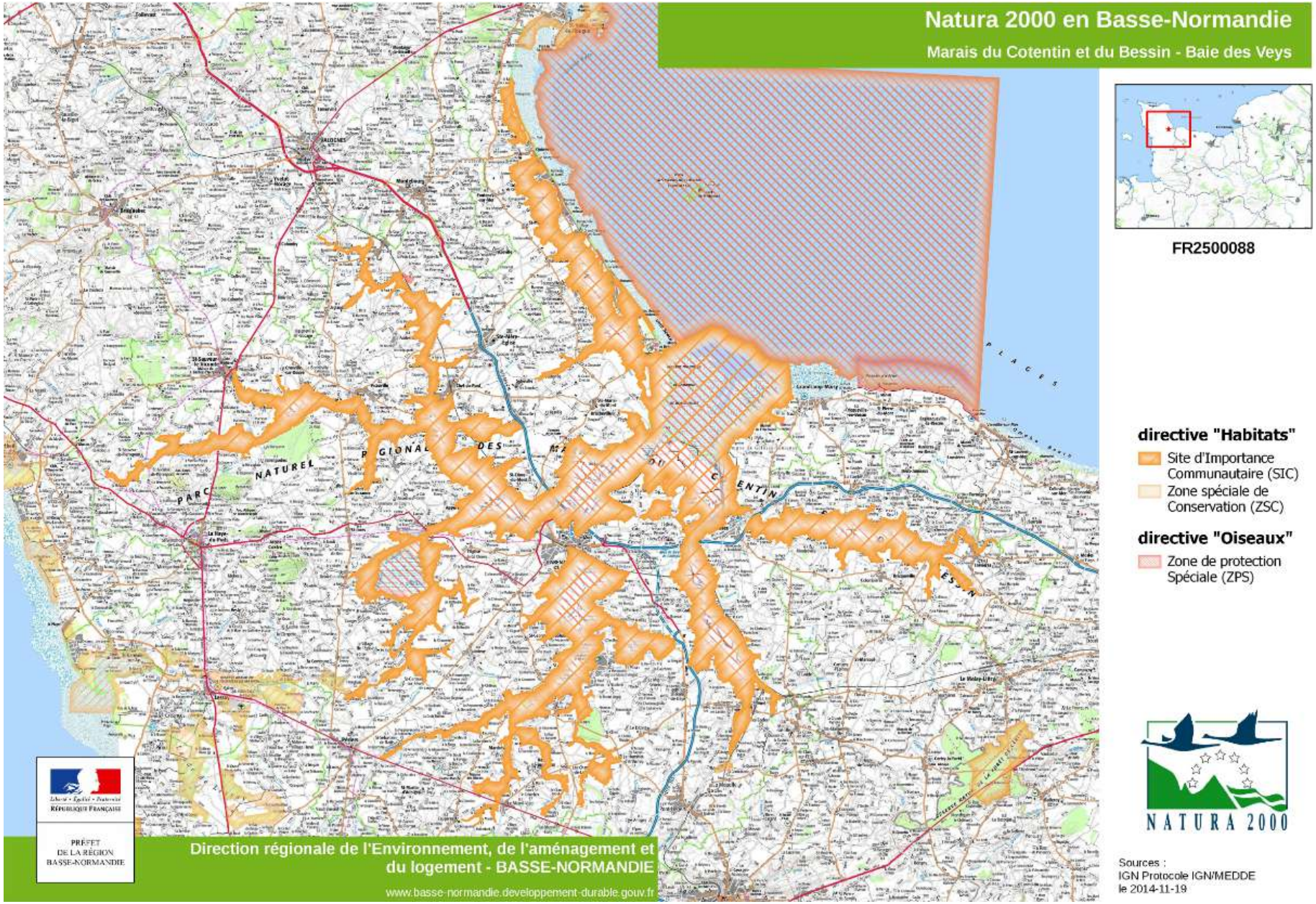

22 habitats d'intérêt européen dont 3 prioritaires (indiqués en gras dans les tableaux suivants) dont :
- des habitats continentaux, répartis en mosaïque, correspondants aux marais intérieurs

Code Natura 2000	Dénomination*	Estimatif de surface
3110	Végétations des eaux oligotrophes	7 ha
3140	Végétations benthiques à Characées	inconnu
3150	Végétations des eaux eutrophes naturelles	aux environs de 1 500 km
3160	Végétations des mares dystrophes naturelles	< 1 ha
1410	Prairies suhalophiles	2 ha
6410	Prés hygrophiles acides oligotrophes	1 069 ha
6430	Mégaphorbiaies	49 ha
7140	Tourbières de transition et tremblants	< 1 ha
7210	**Marais neutro-alcalins à Marisque**	**121 ha**
7230	Tourbières basses alcalines	282 ha

- des milieux littoraux de dunes ou de vases salées

Code Natura 2000	Dénomination*	Estimatif de surface
1130	Estuaire	2 508 ha
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	99 ha
1150	**Lagunes côtières**	**8 ha**
1210	Végétations annuelles des laisses de mer	12 km
1310	Végétations annuelles à Salicornes	12 ha
1330	Prés-salés atlantiques	290 ha
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2,5 km
2120	Dunes mobiles du cordon littoral	24 ha
2130	**Dunes fixées à végétation herbacée**	**82 ha**
2170	Dunes à saule rampant	< 1 ha
2190	Dépressions humides intradunales	3 ha

Le site abrite aussi 21 espèces d'intérêt communautaire dont 10 espèces dont la présence est caractéristique :

- le Phoque veau-marin
- des espèces de poissons migrateurs : Le Saumon atlantique, la Grande Alose, la Lamproie marine et la Lamproie de rivière, la Lamproie de Planer,
- Le Triton crêté
- Le Damier de la Succise
- L'Agrion de Mercure
- Le Flûteau nageant, plante aquatique des mares, fossés et cours d'eau lents
- Le mollusque Vertigo moulinsiana
- Espèces dont la présence est considérée comme marginale : Le Liparis de Loesel, le Grand Dauphin, plusieurs espèces de chauves souris (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe), l'Ecaille chinée et le Lucane cerf-volant

Les oiseaux de la ZPS :

Espèce	Nom Scientifique	Nidification	Migration	Hivernage	Vague de froid
Butor étoilé	*Botaurus stellaris*	I, N		I, N	
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*			N	
Grande Aigrette	*Egretta alba*		I	I, N	
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	I, N		I, N	
Oie cendrée	*Anser anser*			N	
Bernache cravant	*Branta bernicla*		I		
Tadorne de Belon	*Tadorna tadorna*	N			I, N
Canard siffleur	*Anas penelope*			I, N	N
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*	N		I, N	I, N
Canard pilet	*Anas acuta*	N irrégulier	I	N	I, N
Sarcelle d'été	*Anas querquedula*	N			
Canard souchet	*Anas clypeata*	N	I	I, N	
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	I		I	
Busard cendré	*Circus pygargus*	I			
Marouette ponctuée	*Porzana porzana*	I, N	I, N		
Râle des genêts	*Crex crex*	*(I, N) disparu*			
Huitrier-pie	*Haemantopus ostralegus*			I, N	I, N
Grand gravelot	*Charadrius hiaticula*	N	I	N	
Gravelot à collier interrompu	*Charadrius alexandrinus*	I, N		I, N	
Pluvier argenté	*Pluvialis squatarola*			N	I, N
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	N		N	
Bécasseau sanderling	*Calidris alba*			N	
Bécasseau variable	*Calidris alpina*			I, N	
Combattant varié	*Philomachus pugnax*	(N) disparu		I, N	
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	(N) disparu			
Barge à queue noire	*Limosa limosa*	*(I, N) disparu*			
Barge rousse	*Limosa lapponica*			I, N	
Courlis cendré	*Numenius arquata*	N		N	*I, N*
Chevalier arlequin	*Tringa erythropus*			N	
Chevalier gambette	*Tringa totanus*			N	
Tournepierre à collier	*Arenaria interpres*			N	
Hibou des marais	*Asio flammeus*			N	
Bergeronnette flavéole	*Motacilla flava (flavissima)*	N			
Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica*	I			
Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	N			
Phragmite aquatique	*Acrocephalus paludicola*		I		
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*	N			

Les espèces surlignées en orange sont inscrites à l'Annexe I
I : niveau d'effectifs de valeur internationale,
N : niveau d'effectifs de valeur nationale.

Les objectifs du DOCOB :

- Enjeux de conservation des habitats et des espèces :

Regroupement	Enjeu de conservation	Priorité de conservation			Effort à réaliser pour satisfaire l'enjeu		
Habitats estuariens	Maintien à court terme et restauration à moyen terme	**			* à ***		
Habitats dunaires	Restauration	*			**		
Habitats de haut de plage	Maintien	**			*		
Habitats salés arrière littoraux	Maintien	*			*		
Habitats continentaux aquatiques et espèces associées	Maintien	***			** à ***		
		Flûteau nageant **			**		
		Triton crêté *			*		
Habitats tourbeux	Maintien et restauration ponctuelle	***			***		
Vertigo moulinsiana	Maintien	**			?		
Agrion de Mercure	Maintien	*			*		
Damier de la Succise	Maintien (Sangsurière), renforcement des populations ailleurs	***			***		
Poissons migrateurs	Renforcement des populations	**			**		
Phoque veau-marin	Maintien	***			*		
		N	M	H	N	M	H
Butor étoilé	Renforcement	***	?	**	***	**	*
Aigrette garzette	Maintien	*	*	*		*	
Grande Aigrette							
Cigogne blanche	Maintien	**	?	*	*	*	*
Oie cendrée	Maintien (M, H)		**	**		*	*
Bernache cravant	Maintien (M, H)		***	*		*	*
Tadorne de Belon	Maintien	*	**	**	*	*	*
Canard siffleur	Maintien (M, H)		**	**		***	**
Sarcelle d'hiver	Maintien (M, H) et renforcement (N)	*	**	***		***	**
Canard pilet	Maintien (M, H) et renforcement (N)	**	***	**		***	**
Sarcelle d'été	Maintien (M, H) et renforcement (N)	***	***		**	***	
Canard souchet	Maintien (M, H) et renforcement (N)	**	***	**	**	***	**
Busard des roseaux	Renforcement	***	?	*	***	*	**
Busard cendré		***			***		
Marouette ponctuée	Renforcement	***	?		***	?	
Râle des genêts	Reconquête	***	?		**	?	
Huitrier-pie	Maintien (M, H), renforcement (N)	*	**	***	**	**	**
Grand gravelot	Maintien (M, H), renforcement (N)	*	***	**	**	**	**
Gravelot à collier interrompu	Maintien	***	*	*	**	**	**
Courlis cendré	Maintien (M, H), renforcement (N)	***	**	***	***	**	**

Espèces	Enjeu de conservation	Priorité de conservation			Effort à réaliser pour satisfaire l'enjeu		
		N	M	H	N	M	H
Pluvier argenté	Maintien (M, H)		**	***		**	**
Bécasseau sanderling			***	***		**	**
Bécasseau variable			***	***		**	**
Barge rousse			*	*		**	**
Chevalier arlequin			?	**		**	**
Chevalier gambette			*	**		**	**
Tournepierre à collier			***	***		**	**
Vanneau huppé	Maintien (M, H), renforcement (N)	***	**	**	***	*	*
Combattant varié	Maintien (M, H), reconquête (N)	*	*	*	***	*	*
Bécassine des marais		**	**	**	***	*	*
Barge à queue noire		**	*	*	***	*	*
Courlis cendré	Maintien (M, H), renforcement (N)	***	**	***	***	**	**
Hibou des marais	Maintien (M, H)			*			*
Bergeronnette flavéole	Renforcement (N)	***					
Tarier des prés	Maintien (N)				***		
Gorgebleue à miroir	Maintien (N)	***			*		
Phragmite aquatique	Renforcement (M)		***			***	
Phragmite des joncs	Maintien (N)	***			**		

- Enjeux opérationnels globaux : Maintien de la diversité des pratiques de gestion (agricoles, cynégétiques, …), Maintien d'un paysage ouvert, Développement des habitats des espèces de roselières, Prévention de l'assèchement des sols durant l'étiage / présence d'une nappe d'eau affleurante hivernale / développement d'une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages, Rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs, Limitation de l'impact des espèces invasives, Maintien/amélioration de la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés, Réduction des risques de collisions, Développement de l'implication des acteurs locaux, Suivi et évaluation du patrimoine et de sa gestion, Amélioration des connaissances.

- Enjeux opérationnels localisés sur des ZIEM (Zones d'Intérêt écologique majeur) concernant différents secteurs : Baie des Veys – Littoral, Gorget. Basse-Taute, Douve-Sèves, Roselière des Rouges-Pièces, marais d'Auxais, Tourbière de Baupte, Carrière de Fresville.

- Mesures : Encourager les pratiques agricoles extensives, soutenir le pâturage collectif, conseiller pour la gestion des mares de gabion, pérenniser la gestion des espaces protégés, conserver un réseau de fossés et mares entretenus, restaurer des secteurs embroussaillés, suivre l'évolution des boisements dans les marais, réglementer le boisement dans les marais, cnseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières, aménager et gérer le réseau de roselières, poursuivre la mise en oeuvre des règlements d'eau des AS, promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs), promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion, relever la ligne d'eau du Gorget, gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement , conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau», aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux

d'eau» , aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs, pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés , poursuivre la mise en oeuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué, former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives , agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives, entretenir la végétation des remises diurnes d'anatidés , assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés, gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés, diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision, sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel , informer sur l'état d'avancement de la démarche, améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats, suivre et évaluer les espèces, suivre et évaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs, améliorer les connaissances sur les espèces, poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise, rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise , animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte, poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral, organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles , pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral, poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral, promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs).

Principaux éléments du DOCOB du site FR2500083 Massif dunaire de Héauville à Vauville

Limite du périmètre
Limite communale
Zones érodées (fréquentation)

Habitats de la directive :

Végétation annuelle des laisses de mer (1210)
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)
Dunes mobiles embryonnaires (2110)
Dunes mobiles du cordon littoral à Oyat (Ammophila arenaria) (dunes blanches) (2120)
Dunes fixées à végétation herbacée (dunes grises) (2130)
Dunes à Saule des dunes (Salix arenaria) (2170)
Dépressions humides intradunales (bas marais et/ou jonchaie dunaire) (2190)
Mares dunaires (2191)
Mares dunaires (2191) x eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées (3140)
Lacs eutrophes naturels (3150)
Roselières dunaires (2195)
Roselières dunaires avec végétation à Marisque (Cladium mariscus) (2195)

Habitats de la directive modifiés :

Dunes fixées avec faciès à Fougère aigle (Pteridium aquilinum)
Dunes fixées boisées en résineux

Autres habitats :

Prairies mésophiles (fauchées et/ou pâturées)
Prairies humides
Parcelles labourées
Pelouses hygrophiles à Camomille romaine (Anthèmis nobilis) et Germandrée faux scordium (Teucrium scordium scordioides)
Fruticées
Bois d'Aulnes et de Saules
Principales routes et chemins
Bâti

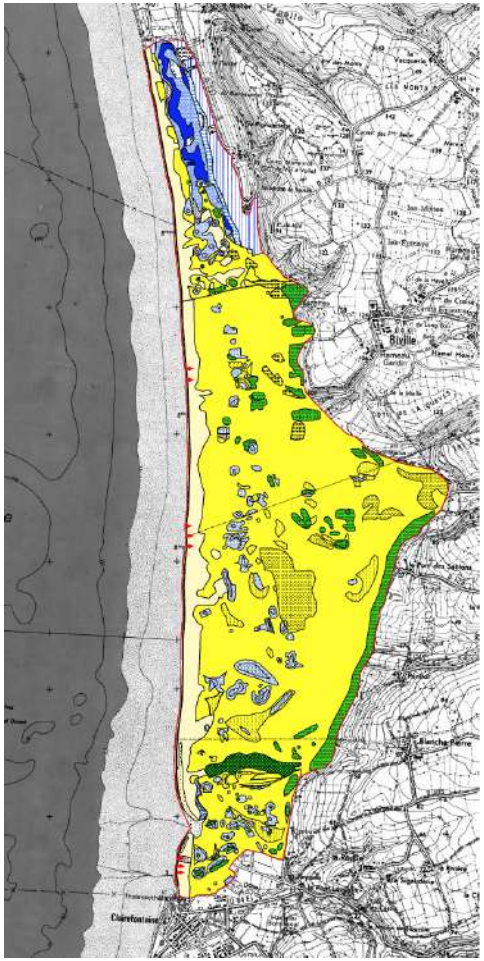

Les habitats : Végétations annuelles des laisses de mer, Dunes mobiles embryonnaires, Dunes mobiles du cordon littoral à Oyat (dunes blanches), Dunes fixées à végétation herbacée (dunes grises - Habitat prioritaire), Dunes à saules rampant, Dépressions humides intradunales, Mares eutrophes naturelles, Mares à Characées, Replats boueux ou sableux exondés à marée basse.

Espèce : Triton crêté (Triturus cristatus)

La gestion : Les mesures et propositions concrètes du document d'objectifs sont appelées des Opérations. Ces opérations concourent à la poursuite d'un objectif général d'une fiche Action. Chacune des fiches Action concourt à résoudre une ou des problématiques de gestion ressortis du diagnostic et propres à un ensemble d'habitats ou à un habitat en particulier du site :

Orientation n°1 : Restaurer et maintenir les dunes

Fiche Orientation n°2 : Restaurer et diversifier les dépressions humides

Fiche Orientation n°3 : Gérer la fréquentation

Fiche Action n°1/1 : Contrôle de la dynamique naturelle de la végétation

Opération n°11.1 Effectuer des chantiers de débroussaillage et d'arrachage des fourrés

Opération n°11.2 Effectuer un traitement mécanique des secteurs dégradés

Opération n°11.3 Réaliser une pose de clôtures

Opération n°11.4 Mettre en place un pâturage extensif

Opération n°11.5 Mettre en place un suivi botanique.

Opération n°11.6 Limiter la régénération naturelle des résineux

Opération n°11.7 Evaluer l'impact du lapin sur la végétation

Fiche Action n°1/2 : Garantie de l'intégrité du site

Opération n°12.1 Résorber les caoudeyres et siffles-vent accentués par la fréquentation

Opération n°12.2 Préserver la laisse de mer

Opération n°12.3 Réduire et déplacer les lieux de stockage POLMAR

Fiche Action n°2/1 : Amélioration de la qualité de l'eau

Opération n°21.1 Favoriser le raccordement au réseau d'assainissement

Opération n°21.2 Favoriser les mesures agri-environnementales

Opération n°21.3 Activer la mise aux normes des bâtiments d'élevage

Opération n°21.4 Etudier le fonctionnement hydrique des dépressions humides

Opération n°21.5 Etudier la qualité de l'eau

Opération n°21.6 Poursuivre l'effort d'acquisition par le Conservatoire du littoral et le Conseil Départemental

Fiche Action n°2/2 : Restauration des dépressions humides

Opération n°22.1 Réaliser un plan de gestion de restauration des pannes

Opération n°22.2 Effectuer des chantiers de débroussaillage de pannes

Opération n°22.3 Réaliser une étude botanique

Opération n°22.4 Mettre en place un suivi amphibien

Opération n°22.5 Accompagner le plan de gestion de la Réserve naturelle

Fiche Action n°3/1 : Orientation de la fréquentation

Opération n°31.1 Canaliser les piétons venant du calvaire

Opération n°31.2 Encadrer la circulation équestre

Opération n°31.3 Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels

Opération n°31.4 Renforcer les règles d'usage des terrains militaires

Fiche Action n°3/2 : Information du public

Opération n°32.1 Renforcer l'information

Opération n°32.2 Installer une table panoramique

Opération n°32.3 Créer un sentier d'interprétation

Opération n°32.4 Renforcer l'animation

Opération n°32.5 Favoriser la création de la Maison de la Dune

Principaux éléments du DOCOB du site FR2500086 Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue :

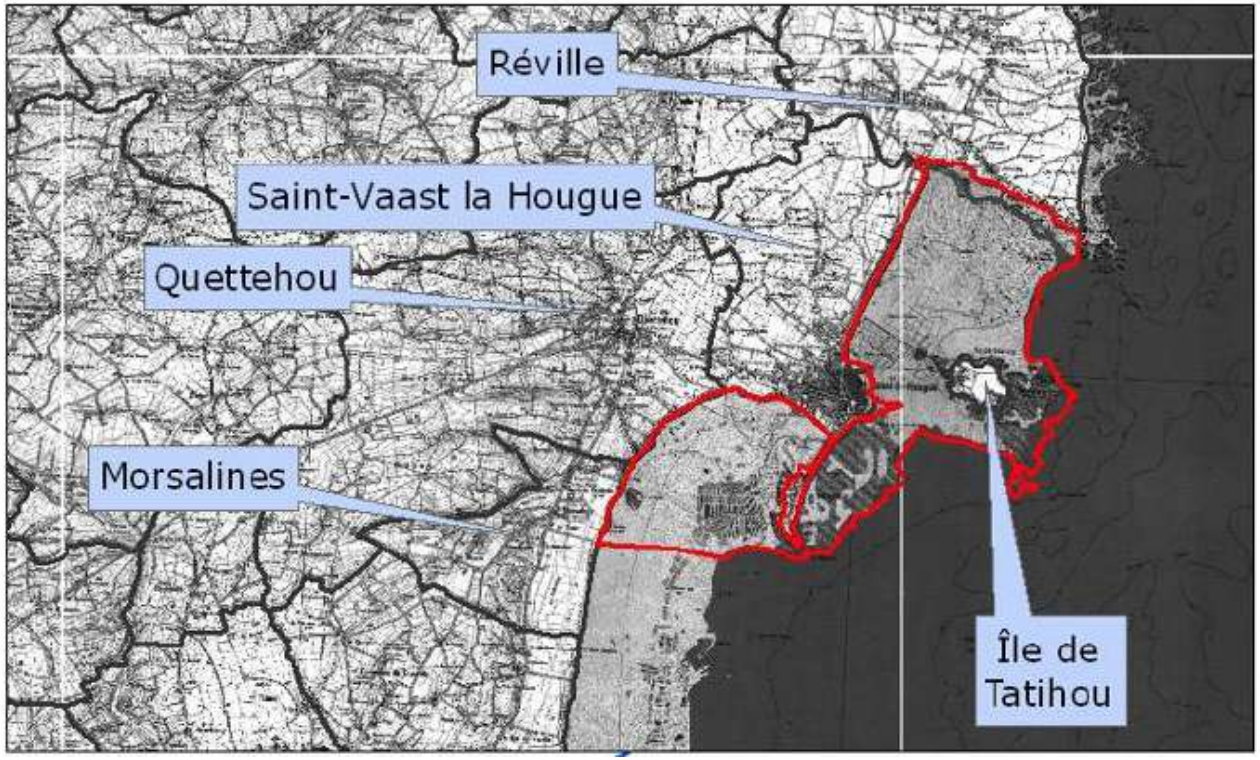

Les habitats :

- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse, Récifs, Végétation pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles, Prés à spartine (Spartinion maritimae), Prés salés atlantiques, Fourrés halophiles thermo atlantiques, Falaises avec végétation des côtes atlantiques, Végétation annuelle des laisses de mer, Dunes mobiles embryonnaires, Dunes mobiles à Ammophila arenaria (oyat)

Les espèces :

- Le saumon atlantique et La lamproie marine

La gestion se fait par le biais de fiches d'orientation complétées par des fiches Action :

- Fiche Orientation n°1 - Préserver les habitats marins et littoraux
- Fiche Orientation n°2 - Optimiser la gestion des habitats terrestres
- Fiche Orientation n°3 - Conserver les populations d'esp. d'intérêt communautaire
- Fiche Orientation n°4 - Veiller sur la fréquentation

Fiche Action n° 1.1- Développer les connaissances sur les habitats marins et littoraux

11.1 Réaliser une étude de définition des opérations du DOCOB en milieux marins

11.2 Centraliser et valoriser les connaissances naturalistes

11.3 Suivre les habitats marins et littoraux à fort enjeu patrimonial

11.4 Préciser la description et la cartographie des habitats naturels des substrats meubles intertidaux et subtidaux

11.5 Étudier la dynamique de l'habitat « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » en relation avec les processus d'envasement de l'Anse du Cul du Loup

11.6 Suivre et maintenir les populations de Spartine maritime

Fiche Action n° 1.2 - Concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin et littoral

12.1 Rechercher une articulation entre le schéma des structures conchylicoles et le DOCOB

12.2 Réaliser des panneaux d'information sur la pêche de loisirs et un guide des tailles de pêche à pied

Fiche Action n° 1.3 - Contribuer à la mise en oeuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines sur le domaine marin

13.1 Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans le déploiement du plan ORSEC, volet POLMAR Terre

13.2 Participer au réseau de correspondants prévu dans le cadre opérationnel pour la gestion des pollutions marines au niveau local hors dispositif ORSEC (pollution de faible à moyenne ampleur)

Fiche Action n° 2.1- Préserver les habitats naturels remarquables de l'île Tatihou

21.1 Intégrer les enjeux Natura 2000 dans le nouveau plan de gestion de l'île de Tatihou

21.2 Préciser les connaissances sur les pelouses aérohalines

21.3 Rechercher la présence de chiroptères d'intérêt communautaire

21.4 Maintenir la dune

Fiche Action n° 2.2 - Préserver la laisse de mer

22.1 Réduire l'impact des déchets conchylicoles

22.2 Favoriser un nettoyage respectueux de la laisse de mer

Fiche Action n° 3.1 - Concourir à la conservation des populations de poissons migrateurs

31.1 Soutenir la mise en réserve maritime proposée par le COGEPOMI en aval des portes à flots

31.2 Suivre les espèces migratrices d'intérêt communautaire

Fiche Action n°4.1 - Informer le public

41.1 Réaliser une plaquette d'information et de sensibilisation sur les habitats marins et littoraux

41.2 Intégrer la démarche Natura 2000 dans les supports de communication et d'information du musée maritime de Tatihou

4. LES RESERVES NATURELLES / LES ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE

Régies par les articles L.332-1 à L.332-10, L.332-13 à L.332-27 et R.332-1 à R.332.81 du code de l'environnement et par les articles L242.1 et suivants du code rural, les réserves naturelles sont des espaces naturels protégeant un patrimoine naturel remarquable (espaces, espèces et objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels fonctionnels et représentatifs …) par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local. Elles constituent un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement et un pôle de développement local durable.

Le territoire du SCoT abrite 2 réserves naturelles nationales : la Mare de Vauville et le Domaine de Beauguillot. Il abrite également, depuis 2011, une réserve naturelle régionale, celle des marais de la Taute.

L'arrêté de protection de biotope est quant à lui un outil réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui poursuit deux objectifs :

•la préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation et repos) d'espèces

•la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. (article L211-2 et R211-14 du Code Rural)

Sur le territoire du SCOT, sont identifiés deux sites soumis à Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB) : les falaises de Jobourg, les cordons dunaires à Chou marin). La carte ci-contre et le tableau suivant localisent et précisent ces sites.

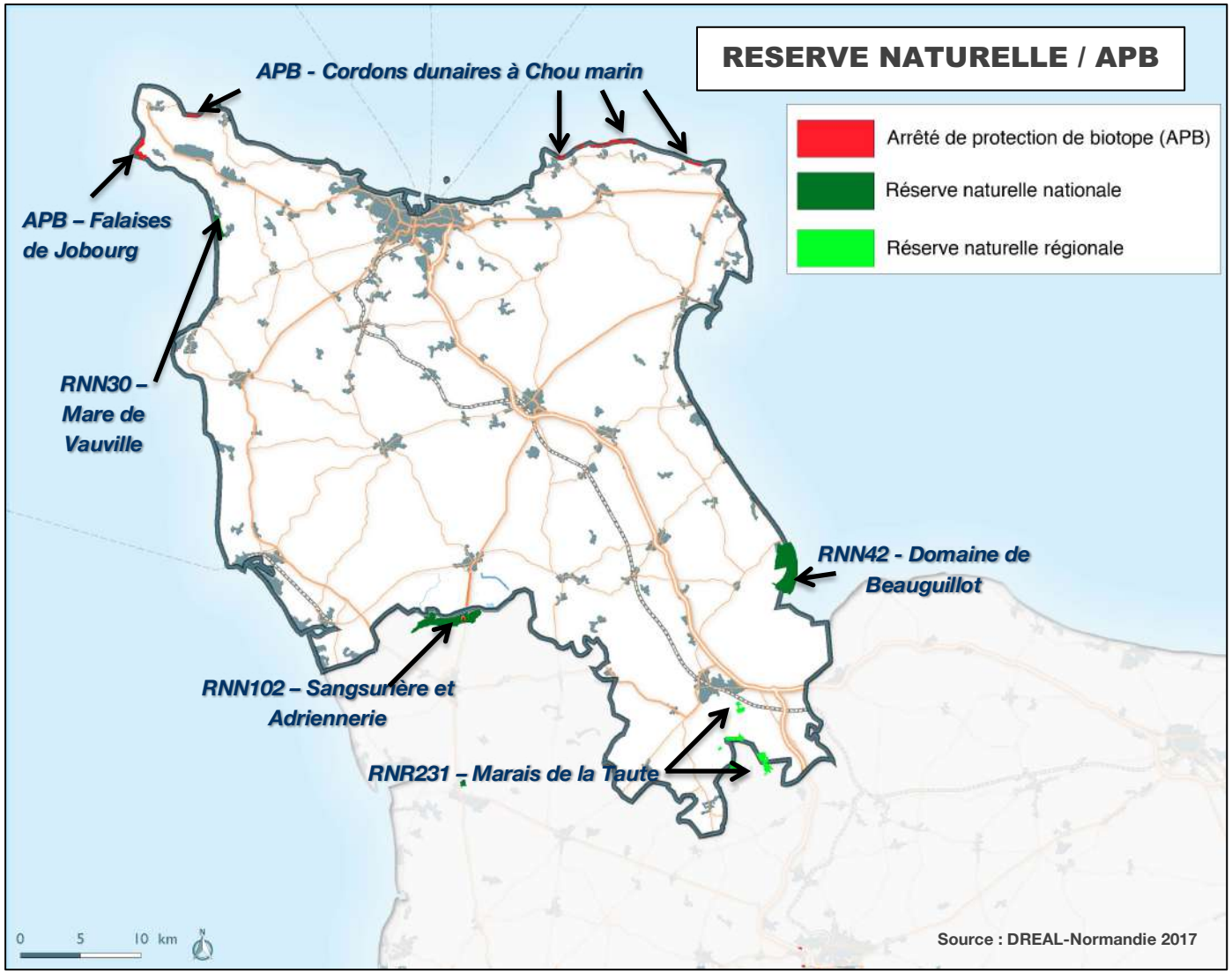

Réserve naturelle et Arrêté de Biotope / Date de classement	Superficie et communes concernées	Intérêt
RNN30 - Mare de Vauville / 6 mai 1976 27 février 2002	60,25 ha VAUVILLE	Vaste étendue d'eau douce, isolée de la mer par un étroit cordon dunaire, la quasi-totalité de la réserve est propriété du Conservatoire du Littoral. Avant d'atteindre la réserve naturelle, il faut l'observer du haut des dunes perchées, sur la route qui vient de Biville. Là, le spectacle offert par la nature est grandiose… et pénétrer sur la réserve, c'est en quelque sorte entrer dans un autre monde. L'impression de calme tout d'abord ressentie se dissipe aux bruits du vent dans les roseaux et du ressac de la mer. Le territoire protégé présente un vaste complexe composé de dunes fixées, de pelouses hygrophiles et de petites mares temporaires (appelées pannes humides) qui renferme une exceptionnelle diversité floristique et permet à de nombreuses espèces rares de s'y développer. Le monde végétal y est représenté par 333 espèces dont 4 protégées au niveau national : la grande douve, l'oeillet des dunes, la littorelle à une fleur et le chou marin. La faune recensée se compose de 147 espèces d'oiseaux, comme le grand gravelot, le gravelot à collier interrompu, le busard des roseaux et le fuligule morillon, dont la reproduction y est régulièrement observée ; 24 espèces de mammifères, et 19 espèces d'amphibiens et reptiles dont 16 sont protégées au niveau national : le triton crêté, le pélodyte ponctué, le crapaud calamite… et pas moins de 550 espèces d'insectes. La fauche, l'étrépage et le dessouchage sont pratiqués pour contrôler le développement de la végétation et conserver la diversité des milieux.
RNN42 - Domaine de Beauguillot / 17 Janvier 1980	505 ha SAINTE-MARIE-DU-MONT	Implantée entre terre et mer, sur la commune de Sainte-Marie du Mont, site renommé du débarquement allié de 1944, la réserve naturelle du domaine de Beauguillot n'en est pas moins un haut-lieu de la découverte de la nature. Situé au cœur de la baie des Veys, le domaine appartient au vaste complexe des marais de l'isthme du Cotentin. Le statut foncier de la réserve est constitué de deux entités distinctes : une partie maritime appartenant au domaine public maritime et une partie terrestre qui devient propriété du Conservatoire du Littoral en 1997. Le milieu naturel composé de vasières intertidales, de prés salés, de dunes, de mares et de prairies humides, abrite un grand nombre d'espèces patrimoniales. Plus de 1700 taxons y sont recensés : 345 plantes à fleurs, 760 insectes, 216 oiseaux, 65 mollusques, 30 mammifères, 13 amphibiens et reptiles. Les plantes les plus remarquables sont l'ophioglosse langue de serpent, l'orchis à fleurs lâches, l'oenanthe faux-boucage mais aussi l'elyme des sables et la renoncule à feuilles d'ophioglosse, deux espèces protégées au niveau national. Parmi les nombreux insectes, on note la présence de près de 400 coléoptères, d'une centaine de papillons et de 22 libellules… Le site doit sa reconnaissance à l'accueil chaque hiver de pas moins de 35 000 oiseaux d'eau et de la seconde colonie française de phoque veau-marin, espèce d'intérêt communautaire. Les milieux sont essentiellement entretenus dans un objectif de conservation du patrimoine naturel. Des agriculteurs conventionnés les exploitent de façon traditionnelle. Premier site régional pour la découverte ornithologique, les oiseaux de la réserve naturelle sont annuellement observés par plus de 30 000 visiteurs. Des aménagements destinés à la découverte des lieux et des visites guidées sont proposés au public.

RNR231 – Marais de la Taute / 24 juin 2011	147 ha GRAIGNES, MONTMARTIN-EN-GRAIGNES, SAINT-ANDRE-DE-BOHON, SAINT-HILAIRE-PETITVILLE	La réserve naturelle des marais de la Taute regroupe 6 entités différentes, constituées d'un réseau de parcelles, sur les communes de Graignes-Mesnil-Angot, Montmartin-en-Graignes, Saint-Hilaire-Petitville et Saint-André-de-Bohon dans la Manche. Elle fait partie du territoire du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin. Le site présente sur 147 hectares une diversité importante d'oiseaux et de plantes, lui conférant un intérêt scientifique de niveau national. La gestion appliquée à ces parcelles offre des conditions optimales à plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux dépendantes des zones humides et permet la présence de 73 espèces de plantes patrimoniales dont la gesse des marais et le flûteau nageant. En hiver, le paysage de ces marais est remarquable, lorsque l'eau de la nappe affleure sur les prairies. Mais, c'est au printemps que la réserve s'éveille : les chants variés des passereaux paludicoles, les parades des vanneaux huppés, courlis cendrés et busards sont un spectacle à ne pas manquer, tout comme les chants nocturnes du butor étoilé et des rallidés.
APB – Site Ornithologique des Falaises de Jobourg /06 janvier 1995	25 ha JOBOURG	Sur un site s'étendant sur 3,5 Km de linéaire côtier, entre la baie d'Ecalgrain au nord et l'anse de Pivette au sud, ces falaises maritimes réputées au niveau national, constituent de longue date un site ornithologique majeur de la région
APB - Cordons dunaires à Chou marin / 6 Janvier 1995	47 ha COSQUEVILLE, FERMANVILLE, GATTEVILLE-LE-PHARE, GOUBERVILLE,· OMONVILLE-LA-PETITE	Cet ensemble de huit cordons dunaires situés dans la zone d'influence des embruns, localisés sur la côte nord du Cotentin, de part et d'autre de Cherbourg (cordons dunaires des anses Saint-Martin et de la Mondrée, de la baie de Tocqueboeuf, de la Mare Jourdan et du Hable, de la Fossette, de la pointe des Mares et de l'anse de Gattemare), abritent de très belles populations de Chou marin (Crambe maritima), une espèce qui figure parmi les plantes protégées sur l'ensemble du territoire national par arrêté du 20 janvier 1982 (J.O. du 13 mai 1982. Ces formations sableuses originales pour toute la Normandie renferment d'autres plantes caractéristiques adaptées à ces conditions de vie spécifiques

Depuis 2011, on notera la création de la réserve des marais de la Taute.

L'ensemble de ces sites protégés représente un total de 637 ha.

A noter aussi, limitrophe au territoire, au cœur du marais du Cotentin, la présence de la réserve naturelle nationale de la Sangsurière et Adriennerie (commune de Doville – 396 ha)

6. LES SITES CLASSES ET INSCRITS, LES OPERATIONS GRANDS SITES

Certains territoires du SCoT font l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre de la loi de 1930 (loi sur la protection des Sites et des Monuments naturels ; art. l 341 et suivants du code de l'environnement). Cette procédure est motivée par l'intérêt tout particulier de certains secteurs de très grande qualité, pour leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, le but étant la conservation des milieux, des bâtis ou des paysages dans leur état actuel.

L'intérêt de ces sites n'est donc pas forcément essentiellement écologique, d'autres enjeux pouvant être à l'origine du classement (aspect historique, pittoresque, ou scientifique ; site de la bataille de Normandie par exemple).

Dans ces sites, tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux doit être préalablement soumis à l'avis et à l'approbation de l'Etat (passage en Commission Départementale des Sites et des Paysages pour un site inscrit et examen au ministère pour un site classé).

Sur le territoire du SCOT, 10 sites sont répertoriés mais les plus importants en surface se situent au Cap de la Hague, en zone côtière (Cap de Carteret, Pointe de Barfleur) et au Sud-Est de Cherbourg (voir cartographie ci-contre). Ils sont présentés en détail dans le tableau en page suivante.

LES SITES INSCRITS ET CLASSES, LES OPERATIONS GRAND SITE

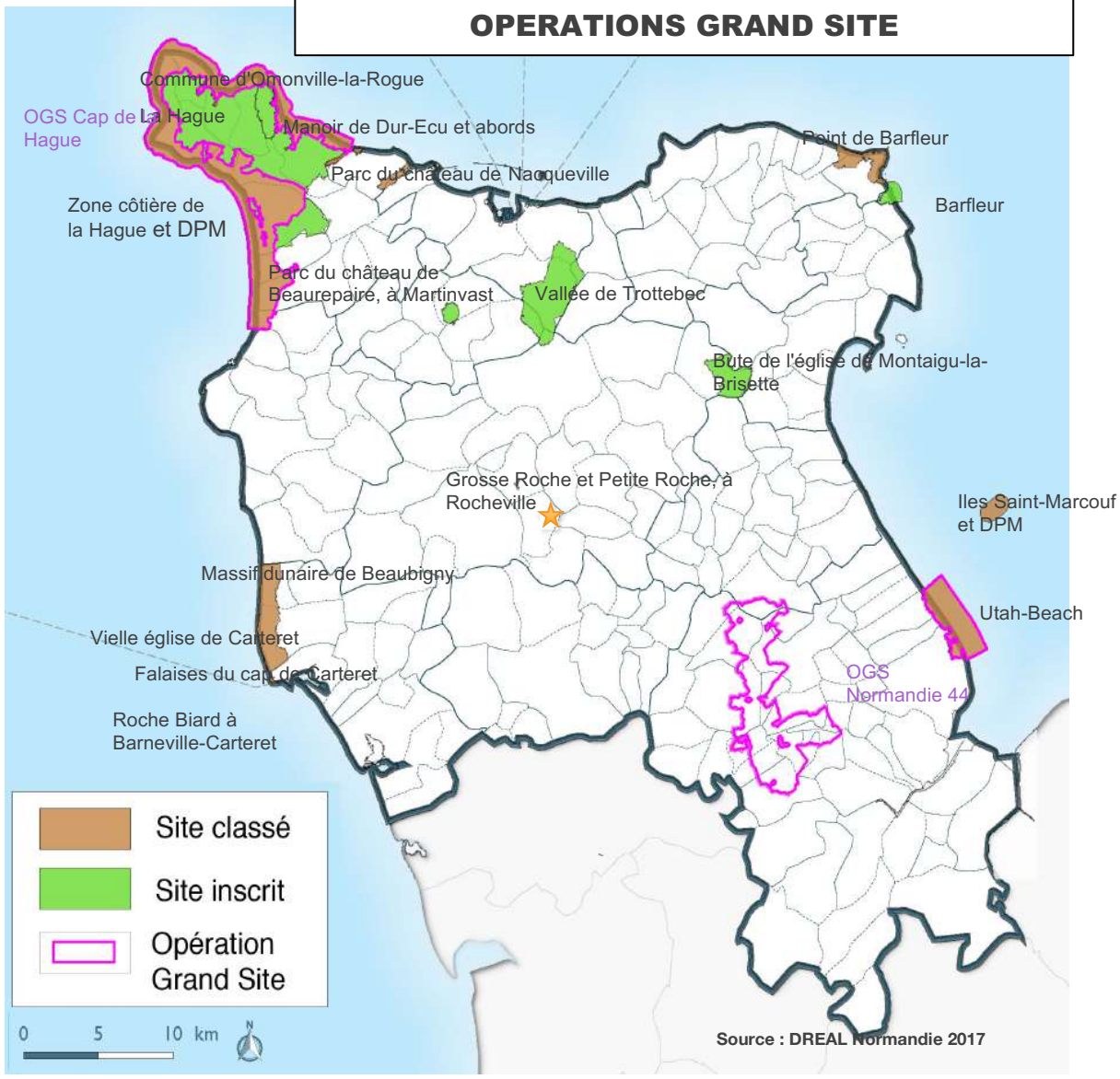

Sites classés et inscrits	Type de protection	Communes concernées
50067 - Zone côtière de la Hague et DPM ; 6217.70 ha	Site classé (17/06/1992)	VASTEVILLE, VAUVILLE, OMONVILLE-LA-ROGUE, SAINT-GERMAIN-DES-VAUX, URVILLE-NACQUEVILLE, HERQUEVILLE, JOBOURG, OMONVILLE-LA-PETITE, DIGULLEVILLE, ECULLEVILLE, GREVILLE-HAGUE, AUDERVILLE, BEAUMONT, BIVILLE, HEAUVILLE
50025 - Parc du château de Nacqueville ; 110.16 ha	Site classé (17/03/1969)	URVILLE-NACQUEVILLE
50026 - Manoir du Dur-Ecu et abords, à Urville-Nacqueville ; 19 ha	Site classé (19/01/1965)	URVILLE-NACQUEVILLE
50059 - La Hague ; 4303.93 ha	Site inscrit (25/03/1973)	VAUVILLE, JOBOURG, OMONVILLE-LA-PETITE, SAINT-GERMAIN-DES-VAUX, ECULLEVILLE, GREVILLE-HAGUE, HERQUEVILLE, AUDERVILLE, BEAUMONT, DIGULLEVILLE
50050 - Commune d'Omonville-la-Rogue ; 340 ha	Site inscrit (29/08/1972)	OMONVILLE-LA-ROGUE
50048 - Parc du château de Beaurepaire, à Martinvast ; 109.34 ha	Site inscrit (25/07/1972)	MARTINVAST
50049 - Vallée du Trottebec ; 1400.17 ha	Site inscrit (15/04/1983)	GLACERIE (LA), TOURLAVILLE, TOLLEVAST, DIGOSVILLE, BRIX
50074 - Pointe de Barfleur ; 714.91 ha	Site classé (26/08/2003)	GATTEVILLE-LE-PHARE, GOUBERVILLE
50056 - Barfleur ; 157.84 ha	Site inscrit (14/09/1988)	BARFLEUR
50047 Butte de l'église de Montaigu-la-Brisette ; 470.22 ha	Site inscrit (28/08/1975)	MONTAIGU-LA-BRISETTE
50022 - Massif dunaire de Beaubigny, 863.46 ha	Site classé (26/09/1974)	BEAUBIGNY, MOITIERS-D'ALLONNE (LES)
50019 - Vieille église de Carteret ; 0.31 ha	Site classé (02/01/1942)	BARNEVILLE-CARTERET
50021 - Falaises du cap de Carteret ; 6 ha	Site classé (02/01/1942)	BARNEVILLE-CARTERET
50020 - Roche Biard à Barneville-Carteret 0 ha (site ponctuel)	Site classé ponctuel (02/01/1942)	BARNEVILLE-CARTERET
50023 - Grosse Roche et Petite Roche, à Rocheville 7 ha	Site classé (28/10/1922)	ROCHEVILLE
50028 - Iles Saint-Marcouf et DPM ; 219.73 ha	Site classé (28/12/1981)	SAINT-MARCOUF
50075 - Utah-Beach 1079 ha	Site classé (02/06/2010) en remplacement du site inscrit de la grande dune (55055)	AUDOUVILLE-LA-HUBERT, SAINTE-MARIE-DU-MONT, SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE
50077 – Abords d'Utah-Beach 159 ha	Site en cours d'inscription	SAINTE-MARIE-DU-MONT

Par rapport à 2011, on notera que le site inscrit d'Utah Beach –la grande dune - a été remplacé par un site classé de plus grande étendue (site d'Utah Beach – 1079 ha).

On notera aussi un site en cours d'inscription aux abords (Abords d'Utah Beach – 159 ha – voir carte ci contre) :

L'ensemble de ces sites protégés représente un total de 16 018, 77 ha (16 177,77 avec le site inscrit en cours d'inscription).

A ces sites, s'ajoutent ceux liés aux opérations Grands Sites (OGS), déjà citées lors de l'état des lieux de 2011 :

- Celle de la Hague. L'OGS de La Hague a comme aire d'action l'ensemble du site classé correspondant. La maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté de Communes de La Hague a permis de mener un programme d'actions visant à organiser l'accueil du public.

- Celle de "Normandie 44". Les événements de la bataille de Normandie sont l'objet d'une très grande fréquentation touristique et donnent lieu à des cérémonies commémoratives qui confirment l'attachement à la préservation des lieux symboliques de cet épisode de l'histoire de l'Europe. C'est pourquoi, dans la perspective du 60è anniversaire, il a été a décidé de lancer une OGS "Normandie 44". Sur les 11 sites qui illustrent de façon symbolique les événements majeurs les différentes phases de la bataille de Normandie (juin-août 1944), seuls deux sites se trouvent sur le territoire du SCoT : les Marais du Merderet pour la nuit du 5 au 6 juin, et UTAH BEACH (Sainte-Marie-du-Mont jusqu'à Quinéville), pour l'aube du 6 juin. On notera que ces sites ne sont pas classés pour leur intérêt écologique mais pour leur intérêt historique.

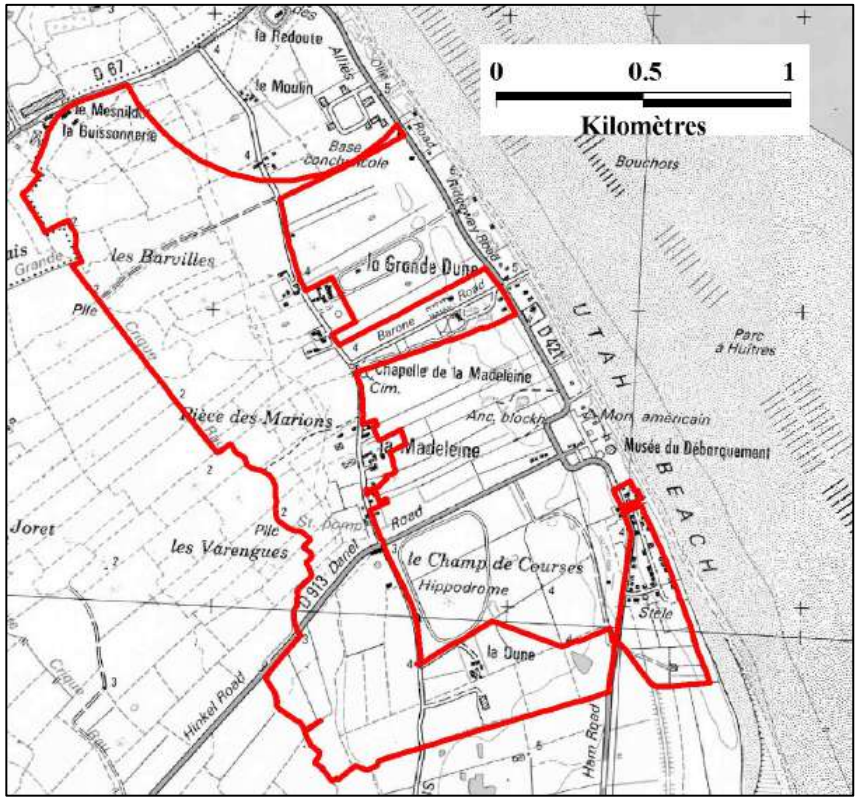

6. LES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL, DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS ET LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (ou Conservatoire du littoral) est un organisme à caractère public créé en 1975 et qui a pour vocation d'œuvrer pour la protection des milieux littoraux d'exception. Un des moyens mis en œuvre pour assurer sa mission est l'acquisition de sites, à l'amiable, par préemption ou par expropriation (en fonction du degré de menace). En dehors des sites acquis, il est défini une zone d'intervention dans laquelle le conservatoire peut exercer ses droits. Du fait de sa richesse et de sa diversité importantes, le littoral du Cotentin a fait l'objet de nombreuses acquisitions qui se répartissent sur l'ensemble du littoral depuis la Baie de Veys jusqu'aux dunes de Lindbergh à Portbail. Les sites du Conservatoire du littoral ne peuvent être aliénés, ni faire l'objet d'opérations immobilières. De même, pour les espaces situés en zone d'intervention, leur vocation est le maintien et/ou la restauration de l'intérêt écologique. Ces espaces ne sont pas non plus de vocation urbaine.

Dans le même cadre, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et le Conservatoire fédératif des espaces naturels (CFEN) de Basse Normandie de Basse Normandie agissent également dans la protection et la gestion des espaces naturels. La carte ci-contre localise les sites actuellement gérés par le CEN sur le territoire. Le tableau en page suivante les liste. Rappelons enfin que le département de la Manche via sa politique des Espaces naturels Sensibles participe aussi à l'action. Les différents modes d'intervention relèvent ici soit de l'acquisition directe, soit l'acquisition déléguée au conservatoire du littoral, soit des aides financières aux collectivités qui souhaitent acquérir. La gestion est souvent déléguée aux Conservatoires.

La carte ci-contre indique la localisation des principaux sites et les tableaux en pages suivantes précisent les surfaces et les communes des sites déjà acquis.

LES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS



Principaux sites du Conservatoire du littoral :

SITES	SURFACE	COMMUNES CONCERNEES
Les Veys	184 Ha	Brevands
Beaugillot	241 Ha	Sainte Marie du Mont
Utah Beach	56 Ha	Audouville la Hubert, Sainte-Marie du Mont, Saint-Martin de Varreville, Saint-Germain de Varreville
Etang de Gattemare	97 Ha	Gatteville le Phare, Gouberville, Neville sur Mer
Marais de Rethoville	33 Ha	Rethoville
Pointe du Brich	262 Ha	Bretteville, Carneville, Fermanville, Maupertuis sur Mer
Pointe de la Loge	118 Ha	Cosqueville
Falaise du Mur Blanc	74 Ha	Eculleville, Greville-Hague, Urville, Urville-Hacqueville
Pointe de Jardehur Anse Saint Martin	140 Ha	Digueville, Omonville la Rogue, Omonville la Petite
Dune de Vauville	164 Ha	Beaumont Hague, Vauville
Pointe de la Hague	161 Ha	Auderville, Saint-Germain des Vaux
Nez de Jobourg	123 Ha	Herqueville, Jobourg
Dunes de Biville	21 Ha	Bivile Heauville Siouville-Hague, Vasteville
Les Vertes Fosses	82 Ha	Le Rozel, Surtainville
Dunes d'Hatainville	440 Ha	Barneville-Cartenet, Baubigny, Les Moitiers d'Allonne
Dunes de Lindbergh	130 Ha	Portbail, Saint Lo d'Ourville

Principaux sites gérés par les Conservatoires des espaces naturels :

SITES	SURFACE	COMMUNES CONCERNEES
Cavité de Castel Vendon	0,45 Ha (2ha pour le CEFN)	Gréville Hague (site à chiroptères) – convention de gestion
Tunnel de Laye	1,96 Ha (1 ha pour le CEFN)	Auderville (site à chiroptères) – convention de gestion
Ancienne poudrière de la Valette	6,2 Ha	Urville-Nacqueville – convention de gestion
Blanche Lande	9,69 Ha	Cherbourg en Cotentin (landes et boisements humides) – convention de gestion
Cavité de la Pointe du Brick	2,13 Ha (0,5 ha pour le CEFN)	Maupertus sur Mer (site à chiroptères) – convention de gestion
Marais de la Saignée	1,57 Ha	Montmartin en Gragnes (zone humide) – convention de gestion
Marais du Pré du Commun	13,38 Ha	Montmartin en Gragnes (zone humide) – acquisition
Marais de Carentan	18 Ha (CEFN)	Graignes, Montmartin-en-Graignes, St-Hilaire-petitville, St-André de-Bohon (propriété du GONm)
Marais du Mesnil	CEFN	Le Mesnil au Val

Ajoutons à cela les espaces naturels sensibles du département dont les plus importants sont le Cap de Carteret (40 ha) et l'espace ornithologique des Ponts d'Ouve (100 ha).

7. LE PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN (ET SA CHARTE)

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin a été instauré en 1991. Dans sa configuration actuelle, le PNR s'étend sur 148 000 hectares, dont 30 000 hectares de zones humides et 3000 hectares de landes, sur les départements de la Manche (130 communes) et du Calvados (24 communes) et compte un peu plus de 72 000 habitants (voir cartographie ci-contre).

Par rapport au SCoT de 2011, on notera que son périmètre n'a pas été modifié. Par contre, les communes sur lesquelles le SCoT s'est étendu font aussi partie du PNR.

LE PNR ET SON PLAN

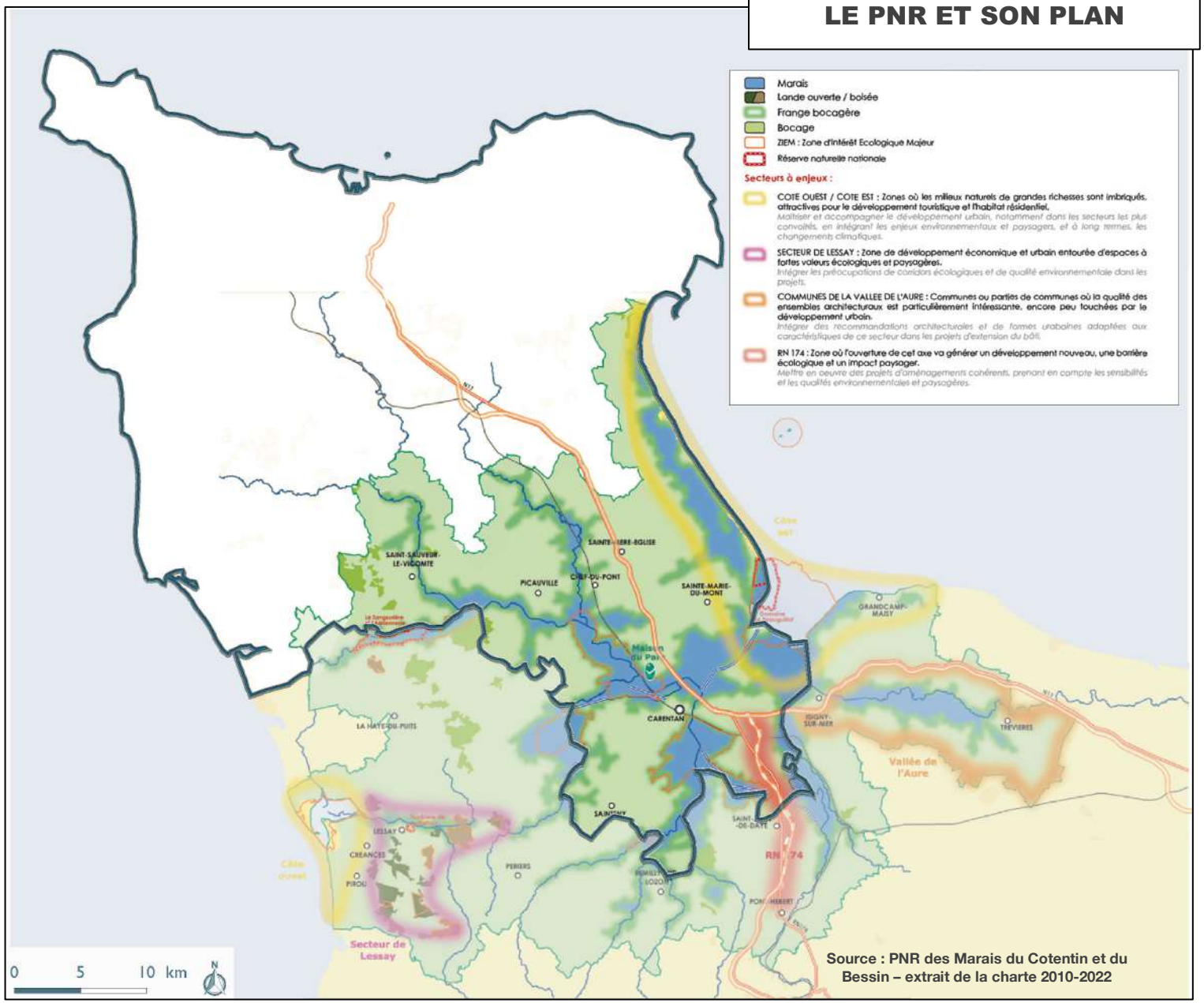

Source : PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – extrait de la charte 2010-2022

Comme pour les autres PNR et dans le respect des principes d'actions du décret 94-765 du 1er septembre 1994, les 4 fondements clés du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin sont un projet de territoire, la connaissance partagée et diffusée, une gestion concertée, une animation et une protection adaptées du territoire pérenne et assurant son développement durable.

La charte 2010-2022, qui s'inscrit dans la démarche « agenda 21 » intègre les 4 volets, économique, social, environnemental et culturel, et respecte les cinq finalités suivantes : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoire et entre générations, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

En matière de biodiversité et de gestion environnementale, il détermine plusieurs mesures complémentaires entre elles :

- La mise en œuvre des directives oiseaux et habitats :
L'objectif du parc est de maintenir en bon état de conservation la biodiversité sur les sites Natura 2000 (les marais du Cotentin et du Bessin - baie des Veys au double titre des directives habitats (SIC) et oiseaux (ZPS)) notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectifs (voir sites Natura 2000 du présent chapitre).

- Agir pour assurer la pérennité des Zones d'Intérêt Écologique Majeur :
Les Zones d'Intérêt Ecologique Majeur (ZIEM) sont au nombre de 20 sur le territoire du parc et bénéficient le plus souvent d'un statut de protection. Il s'agit notamment, pour le territoire du SCOT, d'une réserve naturelle (Domaine de Beauguillot), d'un site classé (Iles Saint-Marcouf), de la réserve de chasse de Saint-Georges-de-Bohon gérée par la Fédération des Chasseurs. L'objectif du parc est de préserver la biodiversité de ces zones par des pratiques respectueuses de l'environnement et en s'associant à l'établissement d'éventuelles mesures de protection complémentaires (Réserves Naturelles Nationales, arrêté de protection de biotope, …).

- Pérenniser les pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes :
L'objectif est de maintenir durablement des pratiques agricoles adaptées et viables dans les marais et les landes en mettant en œuvre avec la profession les mesures agri-environnementales indispensables au soutien d'une exploitation agricole des marais en prenant en compte la biodiversité (marais privés et communaux). Il est également de faire en sorte que d'autres acteurs (chasseurs, pêcheurs, acteurs de loisirs …) participent à l'entretien des milieux naturels sur des espaces "non agricoles".

- Gérer les marais communaux :

Les espaces herbagers et ouverts des marais, dont ils contribuent à la biodiversité, constituent aussi un patrimoine culturel intéressant et spécifique de la région. Couvrant 2 7000 hectares sur 36 communes, soit 10 % de la zone humide, ils sont convoités localement par des exploitants agricoles ou connaissent une réelle désaffectation. L'objectif est de conforter des pratiques de gestion collective pour mettre en valeur les potentialités et d'organiser des événements visant à l'accueil du public autour de la problématique "marais collectifs".

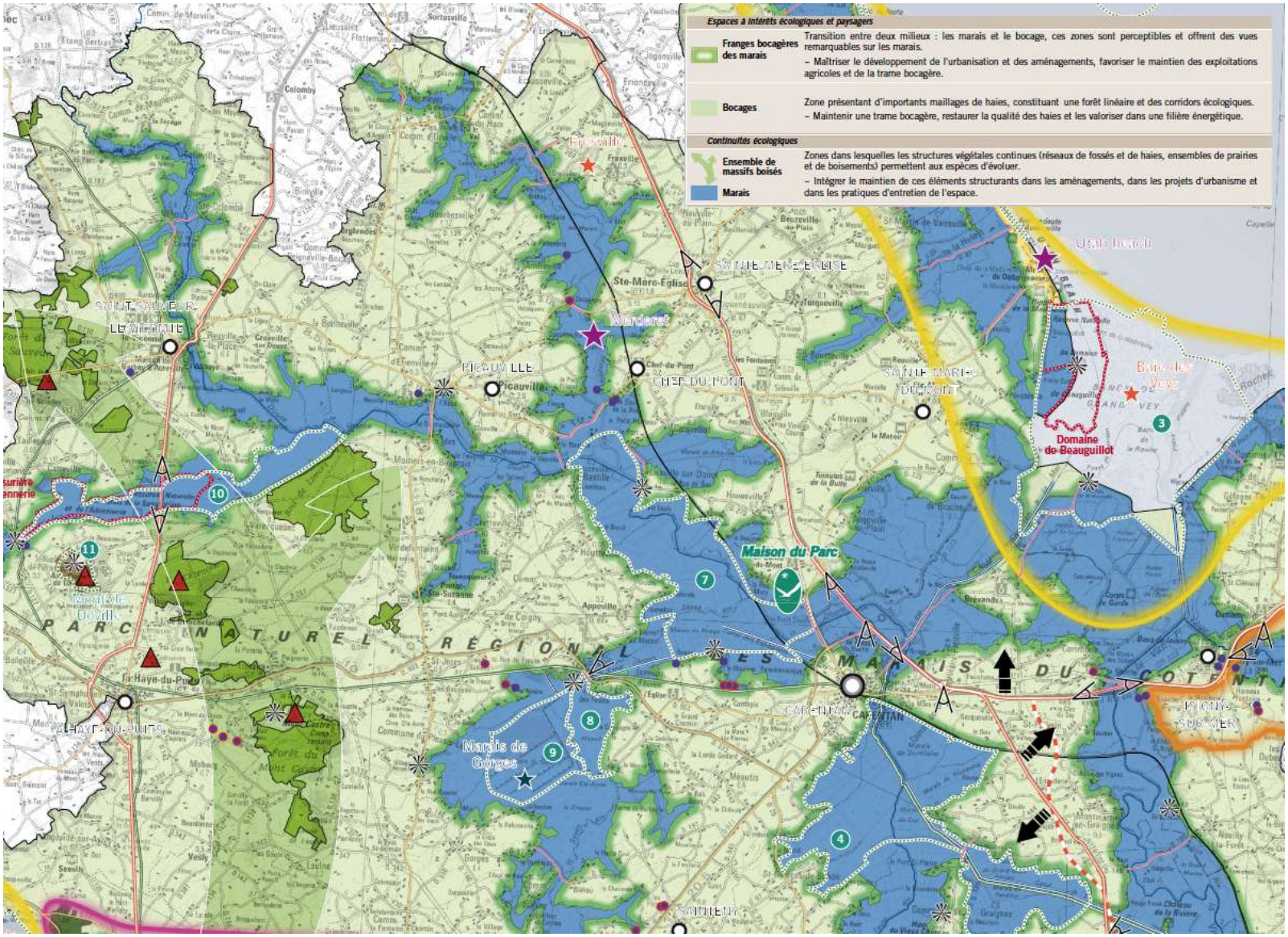

- Préserver les espaces du littoral :

Les espaces du littoral comprennent à la fois des zones dont la valeur écologique a été reconnue (réserves naturelles du Domaine de Beauguillot et d'Utah Beach, site classé des îles Saint-Marcouf …) et des secteurs où de multiples usages se sont développés dans le domaine public maritime (activités conchylicoles, pêche, pêche à pied, activités de loisirs, activités cynégétiques). L'objectif est de préserver, voire de réhabilité localement les fonctions écologiques et paysagères des espaces littoraux.

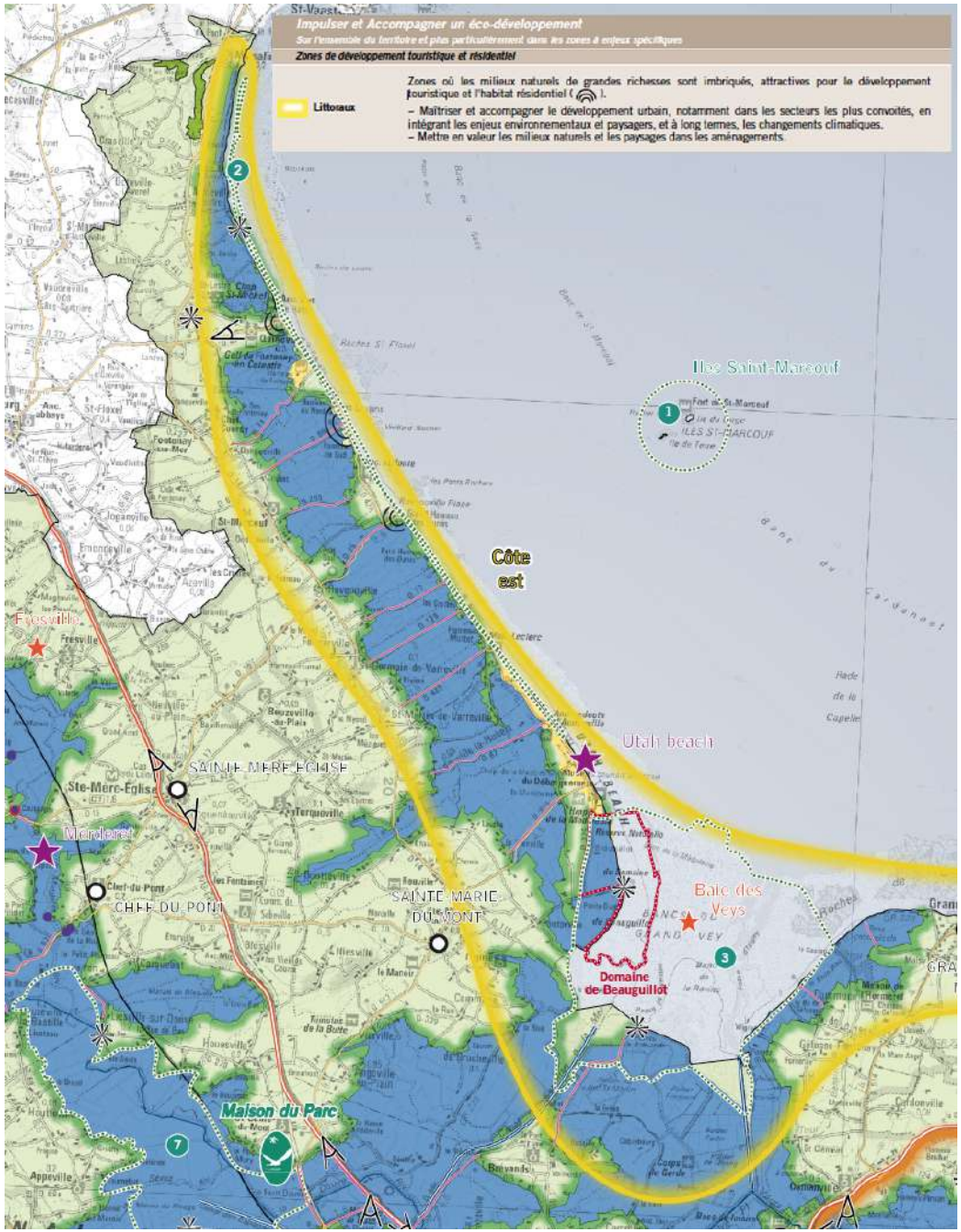

- Continuités écologiques et espaces à intérêts écologiques :

La charte du PNR veille à la gestion du bocage en particulier dans les espaces situés en lisière de la zone humide (voir chapitre consacré au paysage) et prévoit le maintien de continuités écologiques au sein de la structure des marais ainsi que des liens interforestiers entre la Haye-du-Puits et St-Sauveur-le-Vicomte.

Dans ces continuités écologiques, la charte dit que les structures végétales continues (réseaux de fossés et de haies, ensembles de prairies et de boisements) permettent aux espèces d'évoluer et qu'il s'agira d'intégrer le maintien de ces éléments structurants dans les aménagements, dans les projets d'urbanisme et dans les politiques d'entretien de l'espace.

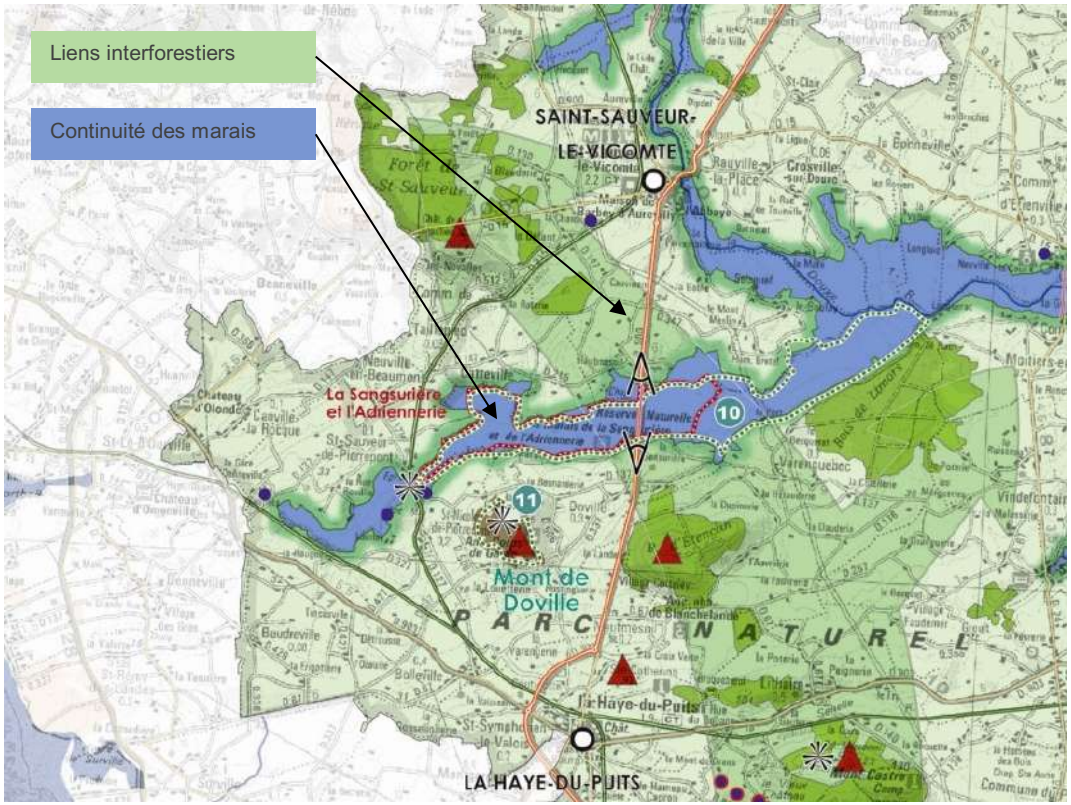

- Sensibiliser aux pratiques sylvicoles durables :

Les objectifs seront notamment de s'assurer de la comptabilité des boisements avec les milieux, d'encourager les propriétaires forestiers à adopter des pratiques de développement durable conformément au code forestier et de les inciter à s'investir dans la filière bois énergie.

- Soutenir les espèces emblématiques :

L'objectif sera de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour augmenter les effectifs d'espèces d'intérêt patrimonial primordial (râle des genets, chauve-souris, chouette chevêche, poissons migrateurs (saumons, truites de mer aloses et lamproies, anguilles et civelles), le brochet et la colonie de phoques veau marin) ou lutter contre les espèces invasives (jussie …). Ces mesures portent notamment sur les conditions d'accès aux sites de reproduction et d'hivernage, à la présence d'un réseau de parcelles à végétation haute, à la libre circulation dans les cours d'eau, au maintien et à la création de frayères …

- Développer des actions en faveur de la nature ordinaire par la sensibilisation des acteurs et habitants dans leurs gestes au quotidien, notamment au niveau des pratiques culturelles et de jardinage.

8. Les SCAP (Stratégie de création d'Aires Protégées)

La Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue également un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement, avec un objectif : placer, d'ici 10 ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. La première phase a été conduite, sous l'égide de ce comité national, autour de l'évaluation du réseau actuel des aires protégées et a permis de faire émerger des priorités nationales de création. Il appartient désormais aux acteurs locaux de s'emparer de cette démarche et de poursuivre, à l'échelle régionale, la dynamique engagée.

Chaque région a défini une liste de Projets potentiellement éligibles (PPE) sur lesquels des démarches de création d'aires protégées vont être entreprises par la DREAL et les DDTM d'ici 2019. Cette liste a été validée par un courrier du Ministre d'octobre 2013. La Basse-Normandie a proposé 19 PPE se rapportant à 39 sites individuels : un projet de création de RNN et 3 extensions, 1 de RNR, 6 de réserves biologiques en forêt publique, 16 d'arrêtés de protection de biotope, géotope, habitats.
Sur le territoire du SCoT, on recense 12 sites SCAP :

- 250111 Massif dunaire de Beaubigny / Hatainville
- 250110 La Vire et ses affluents
- 250051 La Douve et ses affluents
- 250057 Dunes du Val de Saire
- 250058 Landes de Vauville (La Grande Vallée)
- 250064 Massif dunaire de Biville, Vasteville et Héauville
- 250025 Tourbière de Baupte et ses abords (Mesnil, Bauptois)
- 250024 Extension de la RNN de Beauguillot
- 250026 Extension de la RNN de Vauville
- 250046 Abords des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie
- 250063 Marais du Val de Daire (Gattemare, Néville, Vrasville, Réthonville, Cosqueville)
- 250047 Cavités du Castel Vendon

La stratégie SCAP est une nouveauté par rapport au SCoT de 2011.

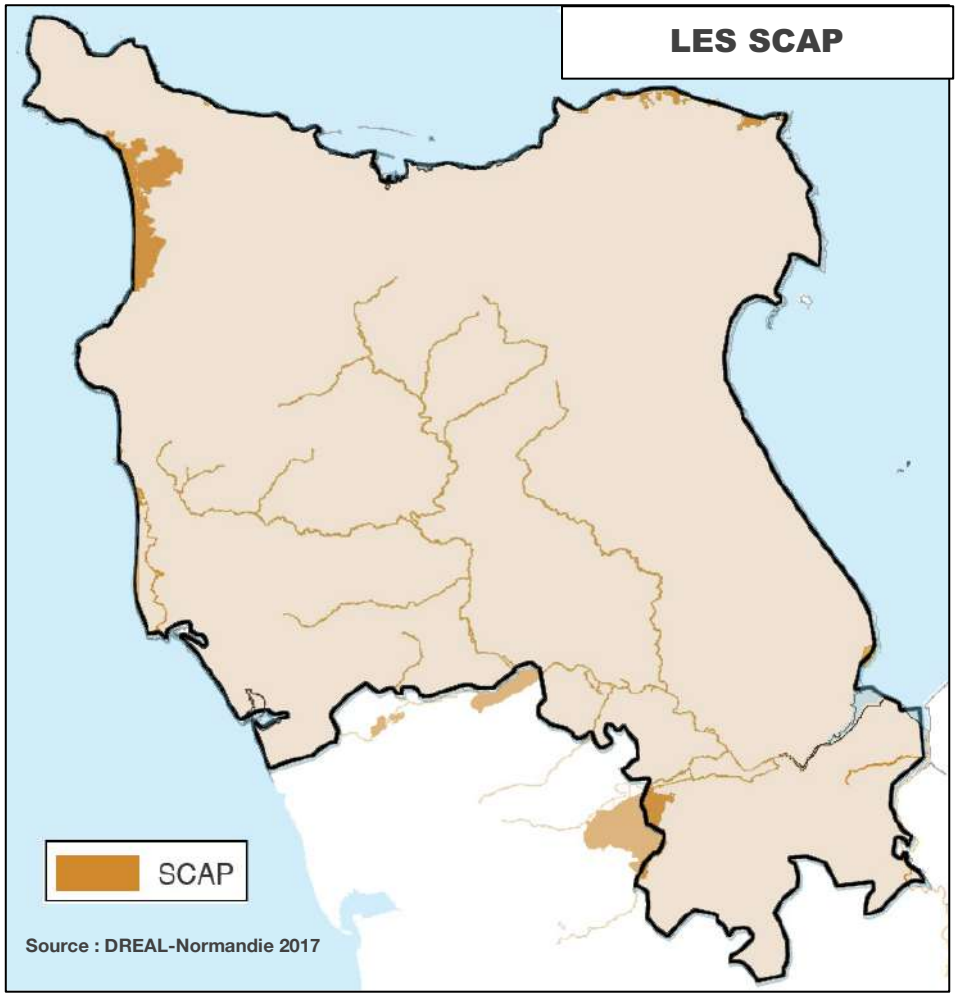

9. LE SHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Le SRCE (schéma régional de cohérence écologique) de Basse-Normandie a été adopté par arrêté du préfet de région le 29 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance des 26 et 27 juin 2014.

Le SRCE présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue.

Ce schéma doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Il n'est toutefois qu'un guide qui laisse aux territoires leur libre-arbitre en matière de décisions locales.

Le SRCE est constitué, outre un résumé non technique et d'une évaluation environnementale) :

- D'un atlas cartographique (la carte ci-contre en est la synthèse à l'échelle du SCoT)
- D'un diagnostic du territoire et identification des enjeux
- De la description des composantes de la Trame Verte et Bleue régionale (réservoirs biologiques et corridors pour l'essentiel
- D'un plan d'action stratégique
- D'indicateurs de suivi

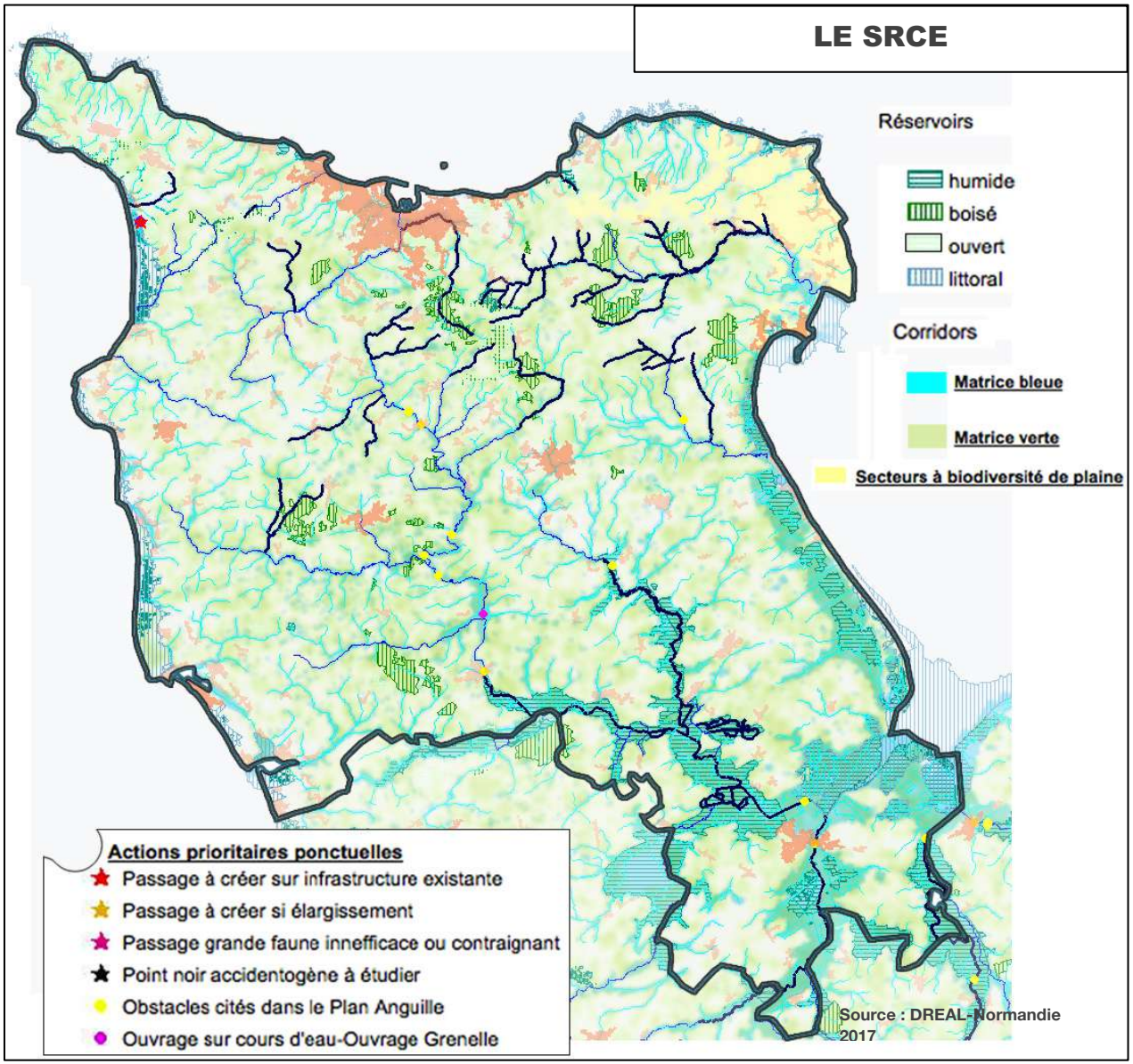

Dans le SRCE bas-normand, les réservoirs de biodiversité représentent une surface de 212 000 ha et 7 300 km de cours d'eau, soit 12 % de la surface régionale.

Les corridors ont été identifiés à partir d'une analyse du territoire régional en fonction de la densité de milieux favorables. Ils sont matérialisés par la matrice bleue composée des zones humides et corridors de cours d'eau et de la matrice verte composée des prairies permanentes, forêts / bois et haies.

Définition :

Réservoirs (ou pôles) de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée.

Corridors écologiques : connexions entre des réservoirs de biodiversité, permettant le déplacement des espèces.

Les enjeux régionaux identifiés :

- Connaissance de la localisation des habitats naturels

- Prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux par les projets d'aménagements

- Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte

- Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques de la matrice verte, des zones humides et des cours d'eau

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire.

Actions prioritaires :

- Traitement des obstacles sur cours d'eau

- Points de conflits avec les routes : création de deux passages à faune dans l'Orne

- 4 secteurs de préservation ou de reconquête des continuités écologiques : vallée de l'Orne aval, ruisseau du Laizon, Est du synclinal boisé de la zone bocaine (bois de St André-forêts de Gouffern), zones humides et bocage du Vande (lien forêt d'Ecouves-forêt de Bourse)

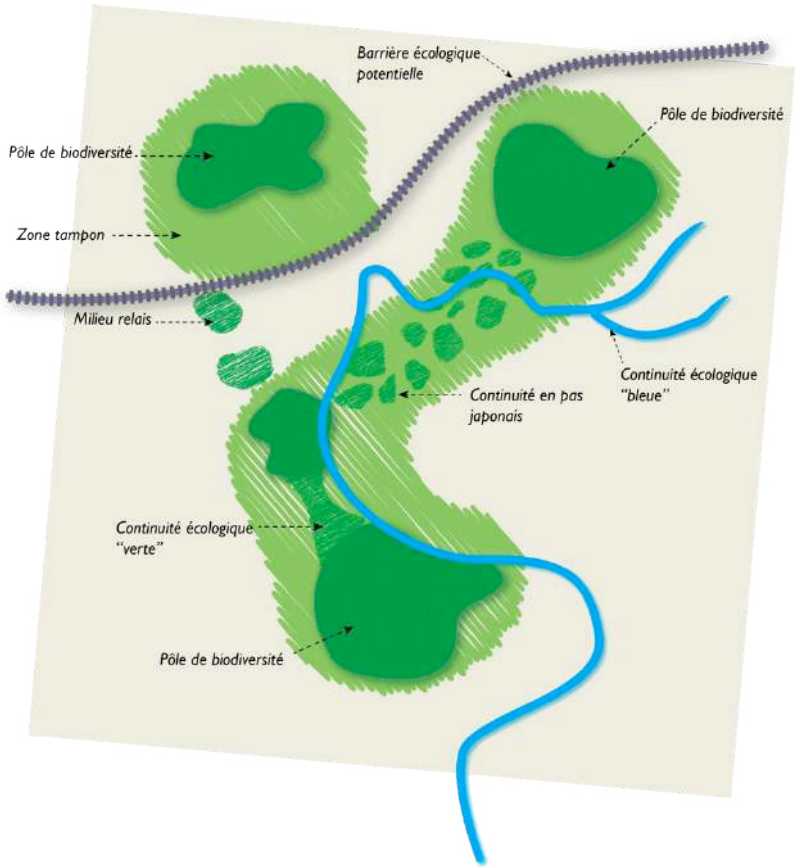

Représentation schématique des éléments de structure écologique d'un territoire
(Source : EAU)

Le SRCE est une nouveauté par rapport au SCoT de 2011.

10. LE SDAGE SEINE NORMANDIE 2016 - 2021

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est le document de planification de la DCE. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau.
Ce Schéma a une portée juridique forte car les décisions administratives dans le domaine de l'eau (autorisations, déclarations, schémas départementaux des carrières…) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SDAGE. Cette nécessaire « compatibilité » concerne également les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales…).

Les principales recommandations du SDAGE Seine-Normandie

Lors de l'élaboration de l'état initial du SCOT, c'était le SDAGE 2010 - 2015 qui s'appliquait.
Celui-ci proposait de relever 8 défis :
- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques ;
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux ;
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides ;
- Gérer la rareté de la ressource en eau ;
- Limiter et prévenir le risque d'inondation ;

Deux leviers permettaient de relever ces défis :
- Acquérir et partager les connaissances ;
- Développer la gouvernance et l'analyse économique.

Localisation du Pays du Cotentin par rapport au SDAGE



43 orientations et dispositions précisaient ces défis et leviers.
Aujourd'hui, ce SDAGE est remplacé par celui de la période 2016-2021 (SDAGE approuvée le 5 novembre 2015) qui prolonge les actions du précédent et les renforce dans certains domaines (prise en compte du changement climatique notamment) par le biais de 44 orientations déclinées en 191 dispositions.

Les orientations et les dispositions du schéma se répartissent toujours au sein de 8 grands défis :
- Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- Défi 4 : Protéger et restaurer la mer et le littoral
- Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau
- Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation

Les leviers du précédent SDAGE sont maintenus.

Les tableaux ci-après présentent les défis / leviers ainsi que les orientations qui s'y reportent.

Défis / Leviers	Orientations
Défi 1 Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques	O1 - Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante
	O2 - Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain
Défi 2 Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques	O3 - Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles
	O4 - Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques
	O5 - Limiter les risques micro-biologiques, chimiques et biologiques d'origine agricole en amont proche des "zones protégées" à contraintes sanitaires
Défi 3 Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants	O6 - Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des micropolluants
	O7 - Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau
	O8 - Promouvoir les actions à la source de réduction ou suppression des rejets de micropolluants
	O9 - Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques
Défi 4 Protéger et restaurer la mer et le littoral	O10 - Réduire les apports en excès de nutriments (azote et phosphore) pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine
	O11 - Limiter ou supprimer les rejets directs de micropolluants au sein des installations portuaires
	O12 - Limiter ou réduire les rejets directs en mer de micropolluants et ceux en provenance des opérations de dragage et de clapage

	O13 - Réduire les risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (baignades, conchylicoles et de pêche à pied)
	O14 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité
	O15 - Promouvoir une stratégie intégrée du trait de côte
Défi 5 Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future	O16 - Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses
	O17 - Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions
Défis / Leviers	Orientations
Défi 6 Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides	O18 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité
	O19 - Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau
	O20 - Concilier la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'atteinte du bon état
	O21 - Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces
	O22 - Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
	O23 - Lutter contre la faune et la flore exotiques envahissantes
	O24 - Éviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques
	O25 - Limiter la création de nouveaux plans et encadrer la gestion des plans d'eau existants
Défi 7 Gestion de la rareté de	O26 - Résorber et prévenir les déséquilibres globaux ou locaux des ressources en eau souterraine
	O27 - Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraine

la ressource en eau	O28 - Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future
	O29 - Résorber et prévenir les situations de pénuries chroniques des masses d'eau de surface
	O30 - Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères
	O31 - Prévoir une gestion durable de la ressource en eau
Défi 8 Limiter et prévenir le risque d'inondation	O32 - Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues
	O33 - Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues
	O34 - Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées
	O35 - Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement

Défis / Leviers	Orientations
Levier 1 Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis	O36 - Acquérir et améliorer les connaissances
	O37 - Améliorer la bancarisation et la diffusion des données
	O38 - Évaluer l'impact des politiques de l'eau et développer la prospective
Levier 2 Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis	O39 - Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau
	O40 - Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE et de la contractualisation
	O41 - Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau
	O42 - Améliorer et promouvoir la transparence
	O43 - Renforcer le principe pollueur-payeur et la solidarité sur le territoire
	O44 - Rationaliser le choix des actions et assurer une gestion durable

Enjeux cartographiés par le SDAGE :

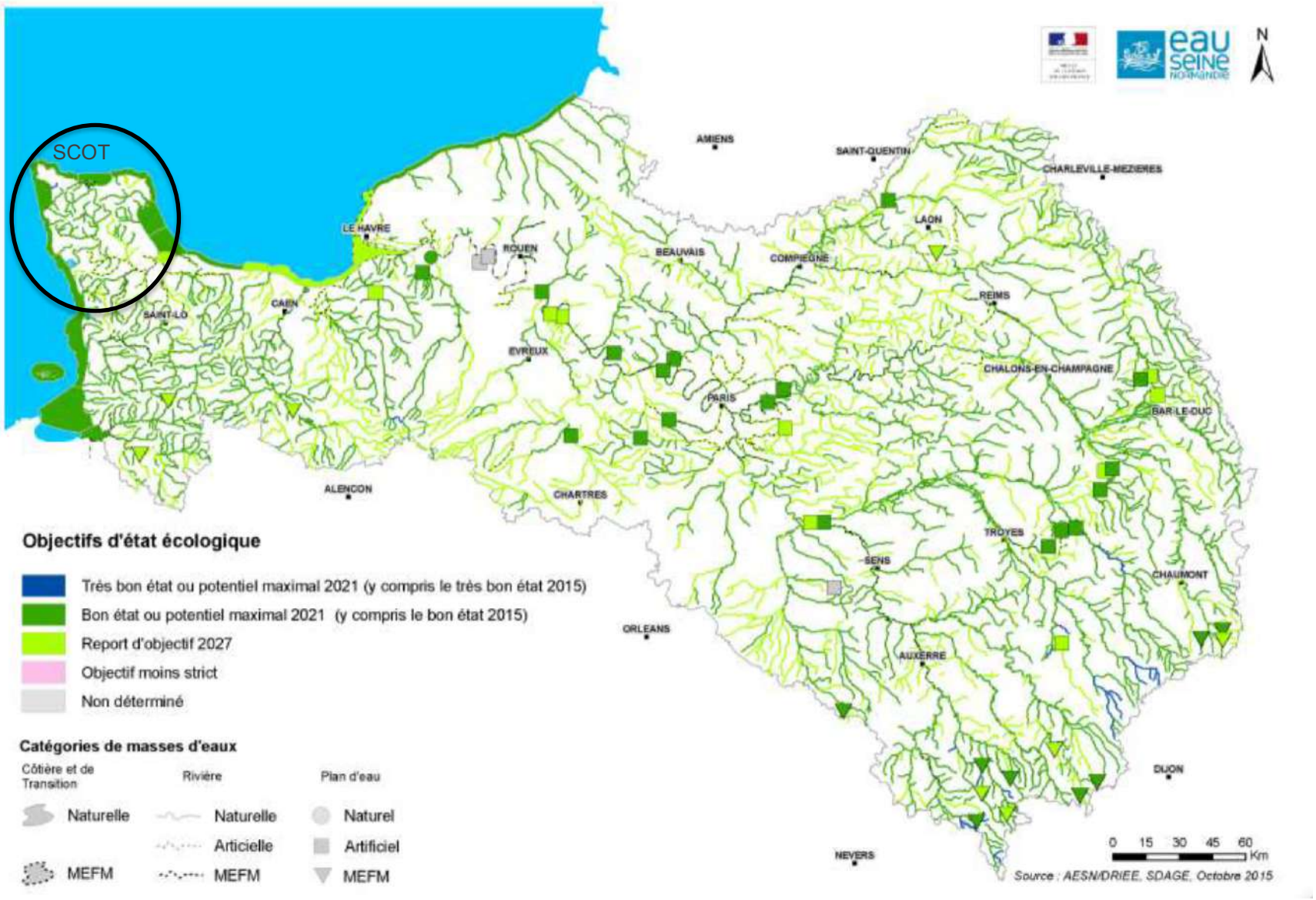

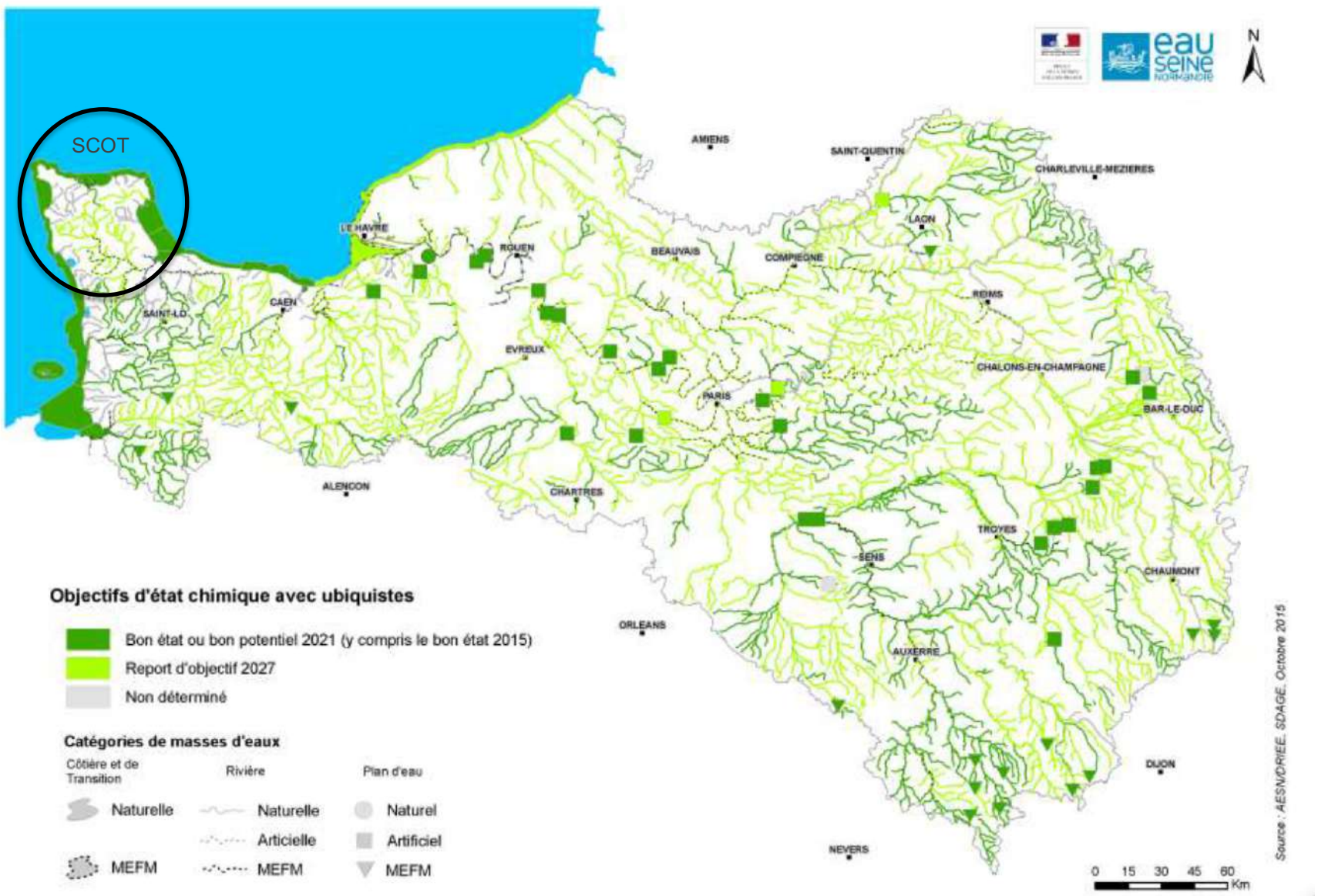
SCOT
AMIENS
SAINT-QUENTIN
CHARLEVILLE-MEZIERES
LE HAVRE
ROUEN
BEAUVAIS
COMPIEGNE
LAON
REIMS
CAEN
SAINT-LO
EVREUX
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
PARIS
BAR-LE-DUC
ALENCON
CHARTRES
TROYES
SENS
CHAUMONT
ORLEANS
AUXERRE
DIJON
NEVERS
N
Objectifs d'état chimique avec ubiquistes
Bon état ou bon potentiel 2021 (y compris le bon état 2015)
Report d'objectif 2027
Non déterminé
Catégories de masses d'eaux
Côtière et de Transition
Naturelle
MEFM
Rivière
Naturelle
Articielle
MEFM
Plan d'eau
Naturel
Artificiel
MEFM
0 15 30 45 60
Km
Source : AESN/DRIEE, SDAGE, Octobre 2015

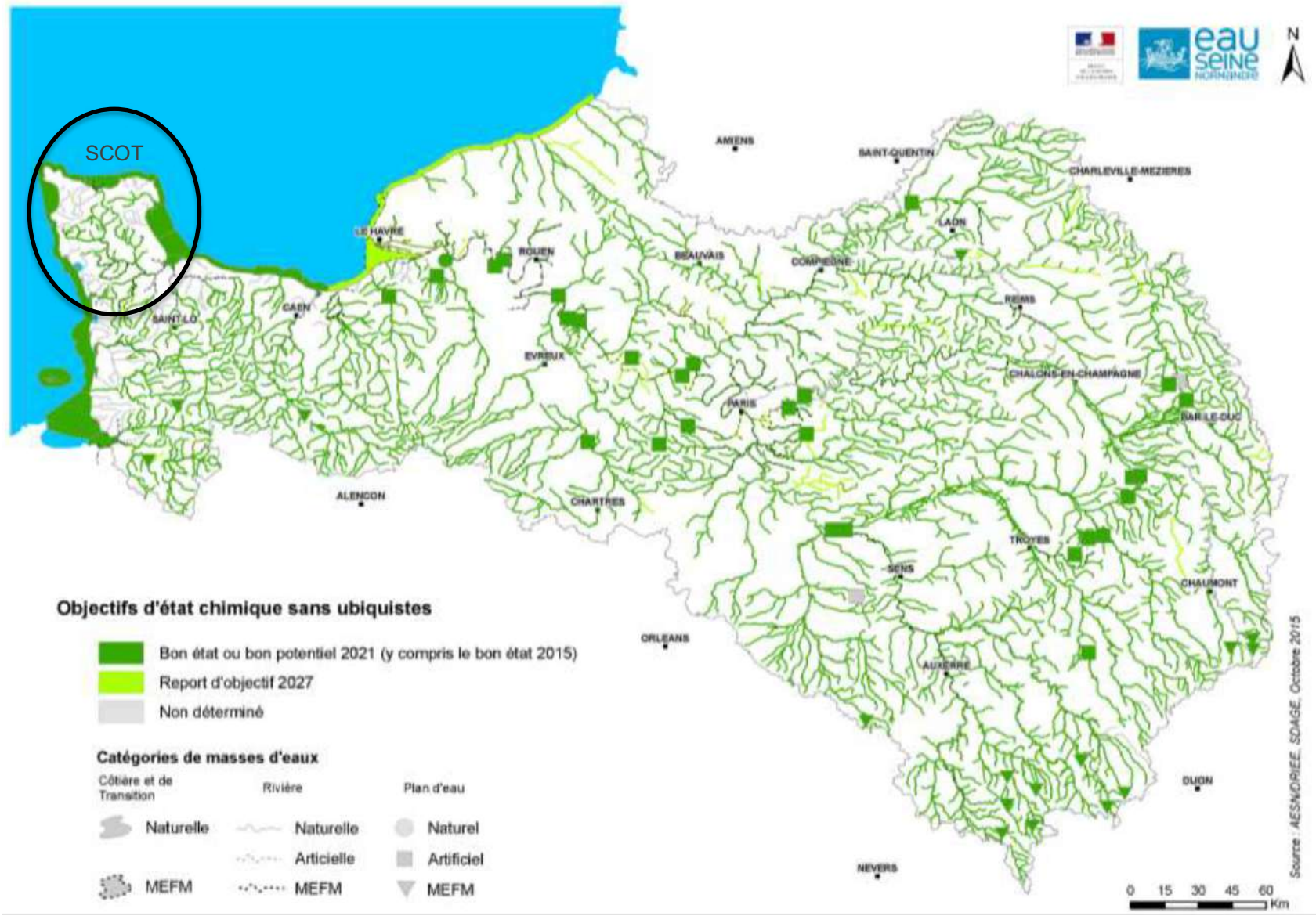
SCOT
AMIENS
SAINT-QUENTIN
CHARLEVILLE-MEZIERES
LAON
LE HAVRE
ROUEN
BEAUVAIS
COMPIEGNE
REIMS
CAEN
SAINT-LO
EVREUX
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
PARIS
BAR-LE-DUC
ALENCON
CHARTRES
TROYES
SENS
CHAUMONT
ORLEANS
AUXERRE
DIJON
NEVERS
N
0 15 30 45 60 Km
Source : AESN/DRIEE, SDAGE, Octobre 2015
Objectifs d'état chimique sans ubiquistes
Bon état ou bon potentiel 2021 (y compris le bon état 2015)
Report d'objectif 2027
Non déterminé
Catégories de masses d'eaux
Côtière et de Transition
Rivière
Plan d'eau
Naturelle
Naturelle
Naturel
Articielle
Artificiel
MEFM
MEFM
MEFM

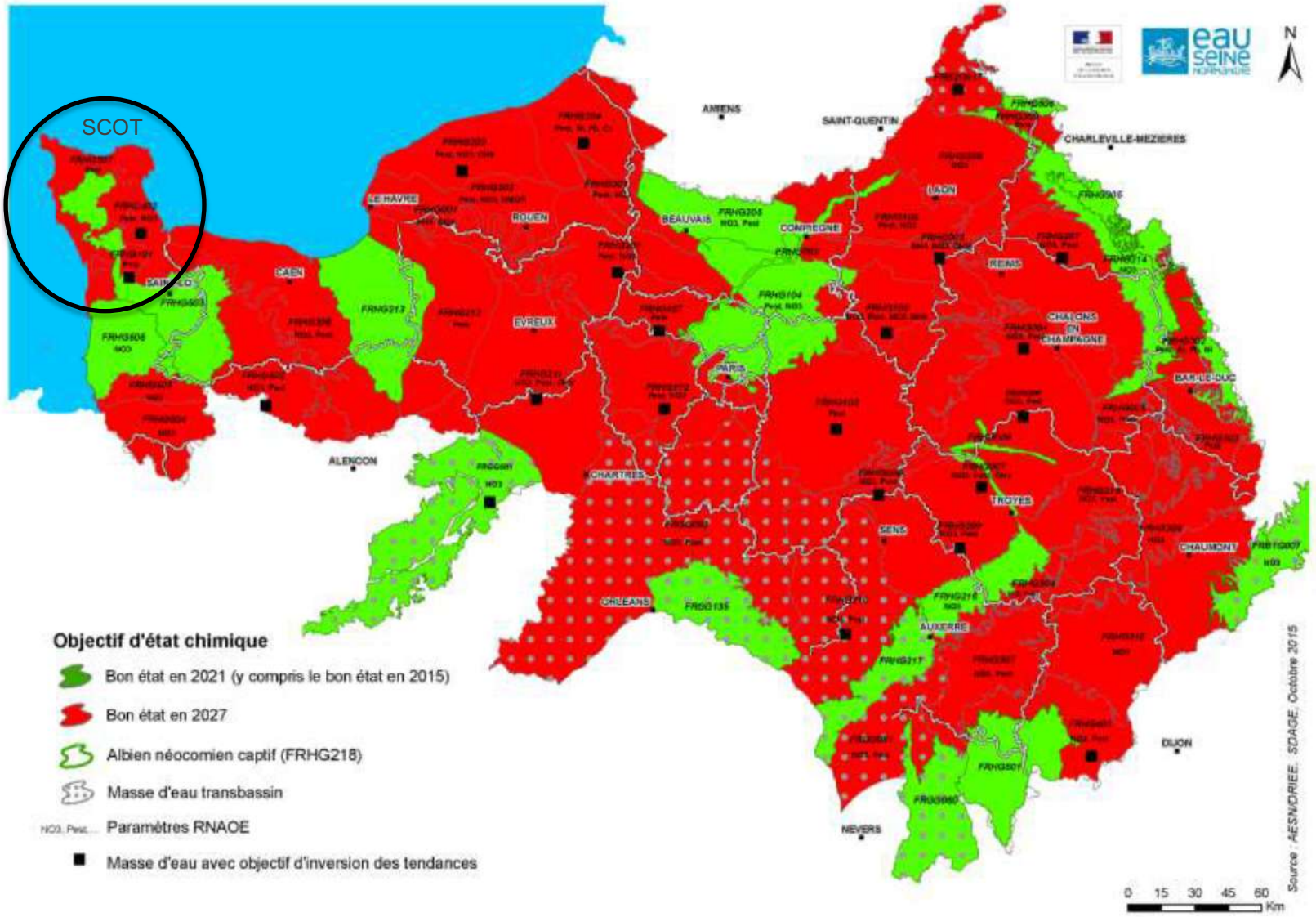
SCOT
AMIENS
SAINT-QUENTIN
CHARLEVILLE-MEZIERES
LE HAVRE
ROUEN
BEAUVAIS
COMPIEGNE
LAON
REIMS
CAEN
EVREUX
CHALONS EN CHAMPAGNE
BAR-LE-DUC
PARIS
ALENCON
CHARTRES
TROYES
SENS
CHAUMONT
ORLEANS
AUXERRE
DIJON
NEVERS
Objectif d'état chimique
Bon état en 2021 (y compris le bon état en 2015)
Bon état en 2027
Albien néocomien captif (FRHG218)
Masse d'eau transbassin
Paramètres RNAOE
Masse d'eau avec objectif d'inversion des tendances
0 15 30 45 60
Km
Source : AESN/DRIEE, SDAGE, Octobre 2015

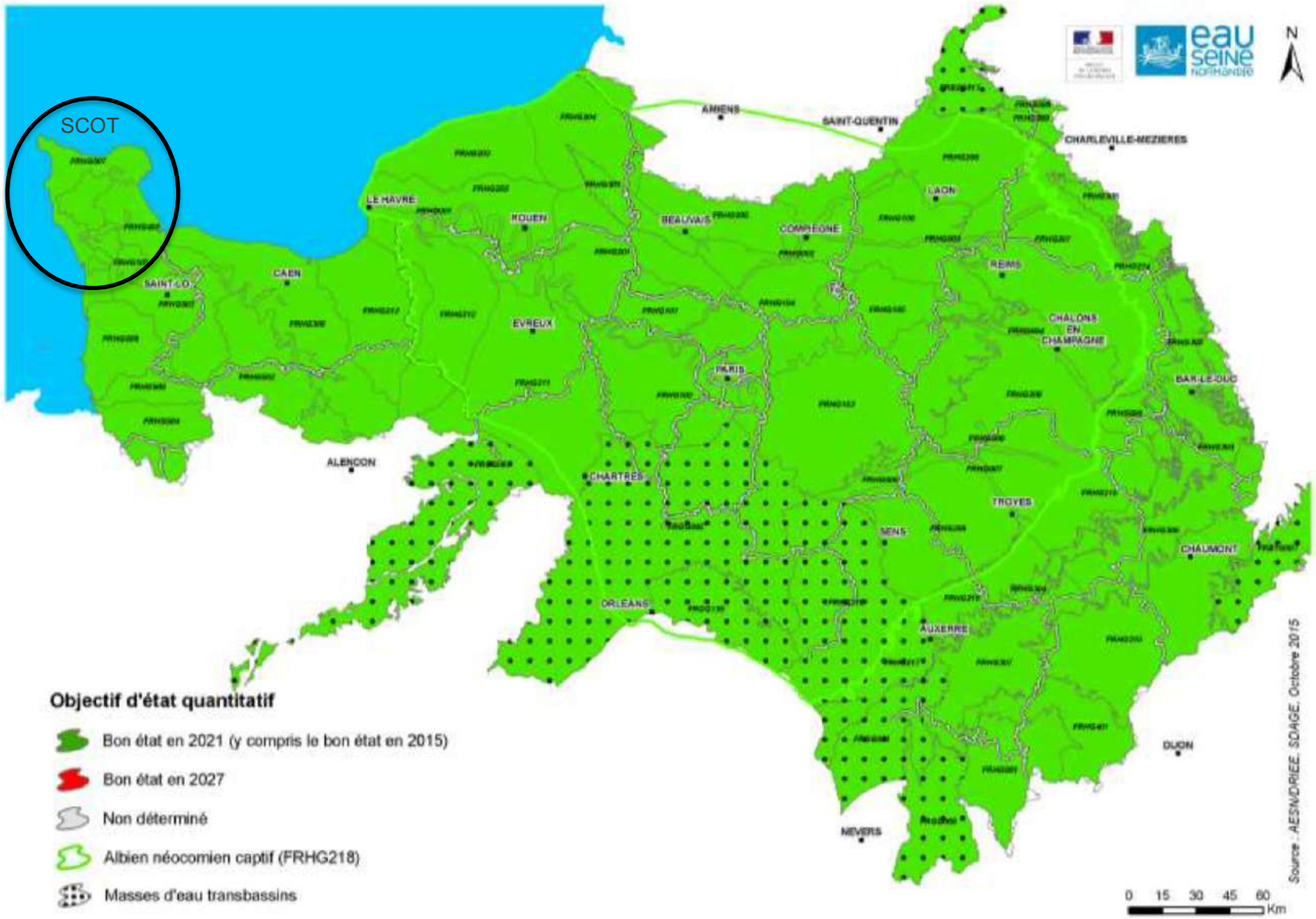
SCOT
AMIENS
SAINT-QUENTIN
CHARLEVILLE-MEZIERES
LE HAVRE
ROUEN
BEAUVAIS
COMPIEGNE
LAON
REIMS
CAEN
SAINT-LO
EVREUX
CHALONS EN CHAMPAGNE
PARIS
BAR-LE-DUC
ALENCON
CHARTRES
TROYES
SENS
CHAUMONT
ORLEANS
AUXERRE
DIJON
NEVERS
N
Objectif d'état quantitatif
Bon état en 2021 (y compris le bon état en 2015)
Bon état en 2027
Non déterminé
Albien néocomien captif (FRHG218)
Masses d'eau transbassins
0 15 30 45 60
Km
Source : AESN/DRIEE, SDAGE, Octobre 2015

Les cours d'eau classés (au titre du L.214-17 du code de l'environnement) sont définis par le préfet coordonnateur de bassin par arrêté du 4 décembre 2012. Leur mise en œuvre constitue un levier fort pour l'atteinte des objectifs de la DCE. Les cours d'eau classés en liste 1 ou en liste 2 DCE constituent le socle de la trame bleue (1° du III de l'article L.371-1 du code de l'environnement). L'objectif du classement en liste 1 est la préservation des milieux aquatiques contre toute nouvelle fragmentation longitudinale et/ou transversale de cours d'eau. L'objectif est également de restaurer, au fil des révisions des titres d'exploitation ou des opportunités, une continuité écologique permettant de respecter cet objectif de préservation.

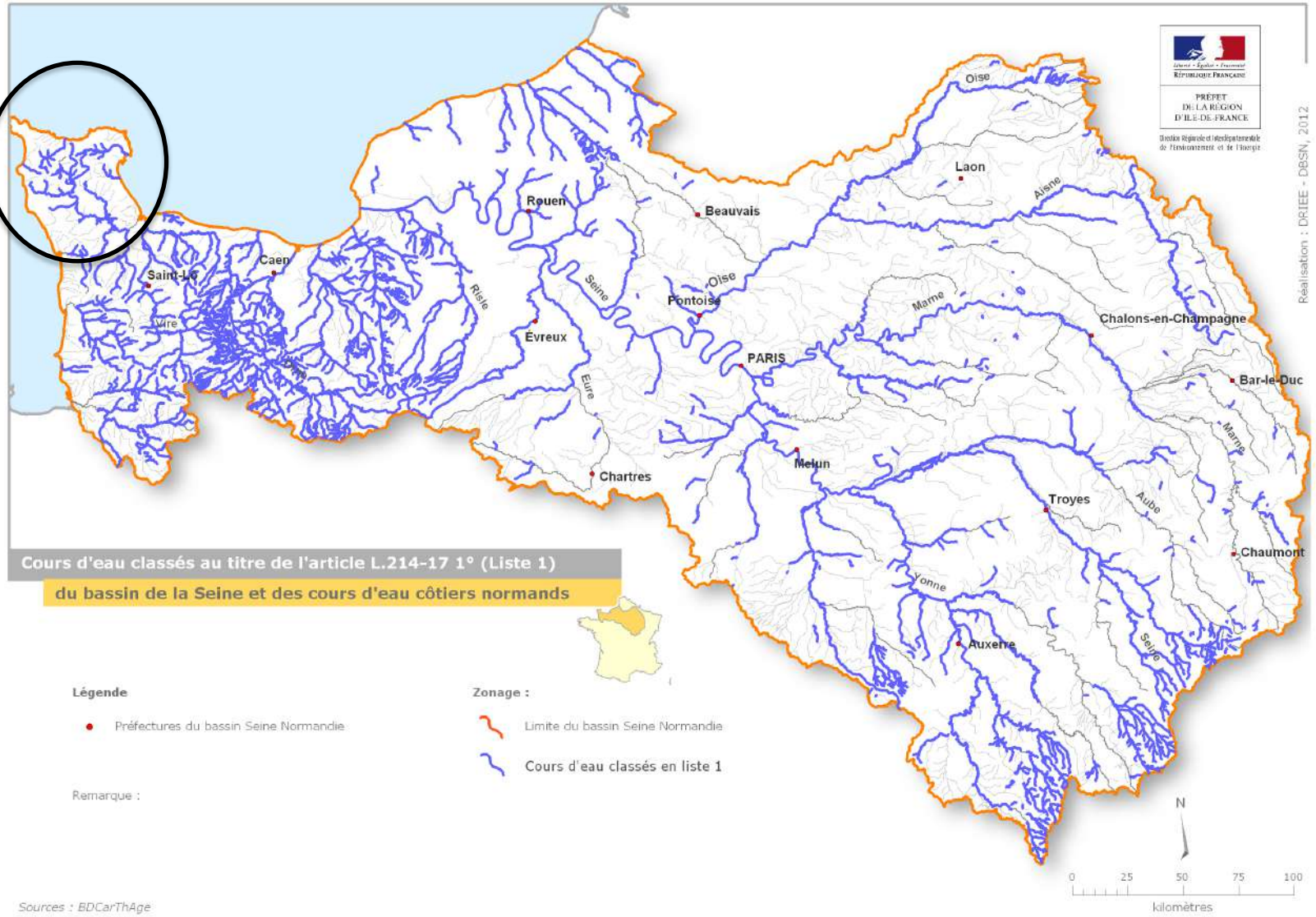

L'objectif de la liste 2 est l'amélioration et la restauration du fonctionnement écologique des cours d'eau. Il ne s'agit pas de rendre au cours d'eau son état naturel d'origine mais de rétablir des fonctions écologiques et hydrologiques à un niveau permettant notamment l'atteinte des objectifs de la DCE, en rétablissant une circulation optimale des poissons migrateurs et un transfert suffisant des sédiments. Cette amélioration doit être réalisée dans les 5 ans pour tous les ouvrages concernés à compter du 18 décembre 2012, date de publication de l'arrêté de classement.

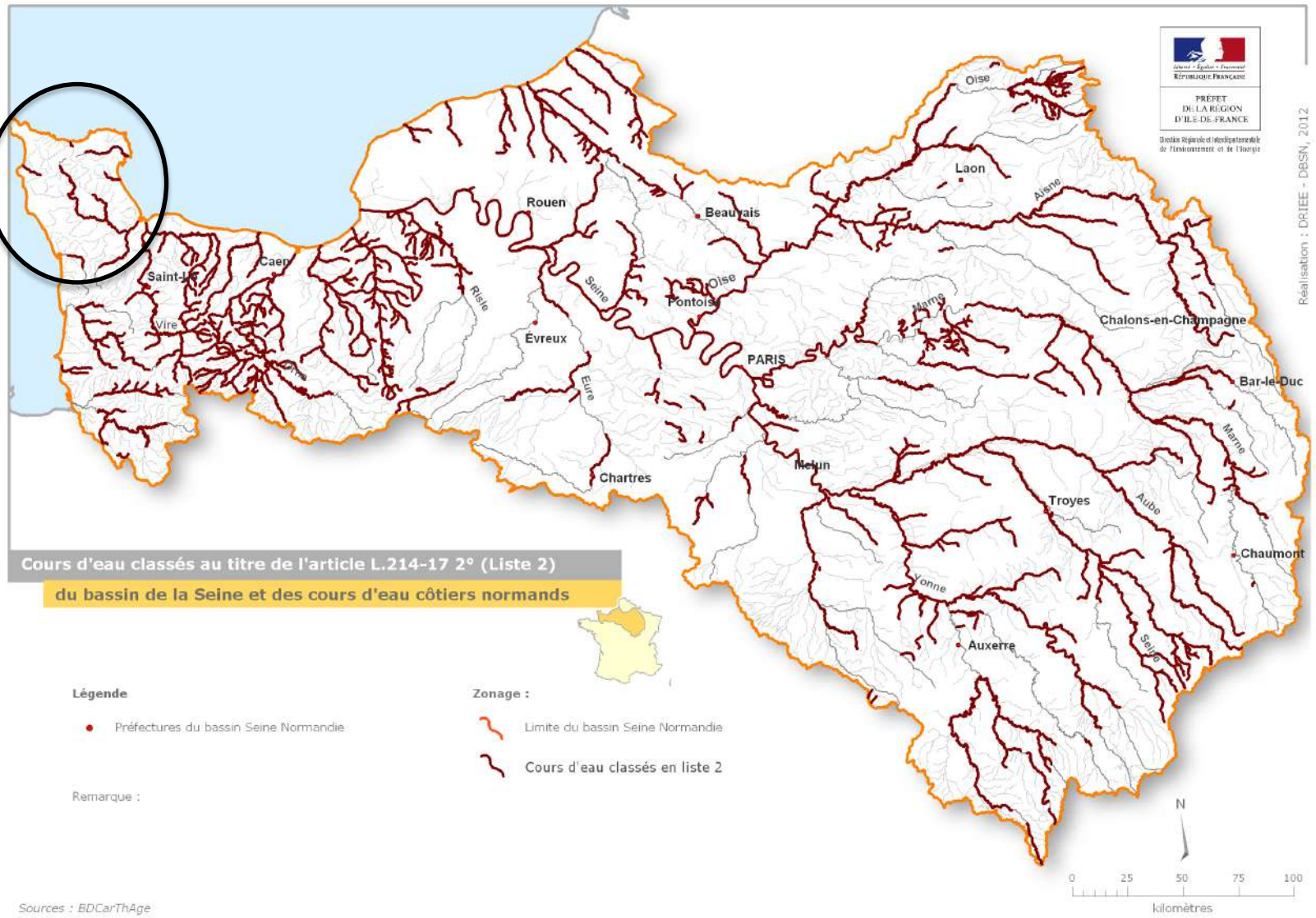

Enjeux locaux cartographiés dans le SDAGE (voir cartographie et programmes de mesure ci après, par unité hydrographique) :

LEGENDE DES CARTES

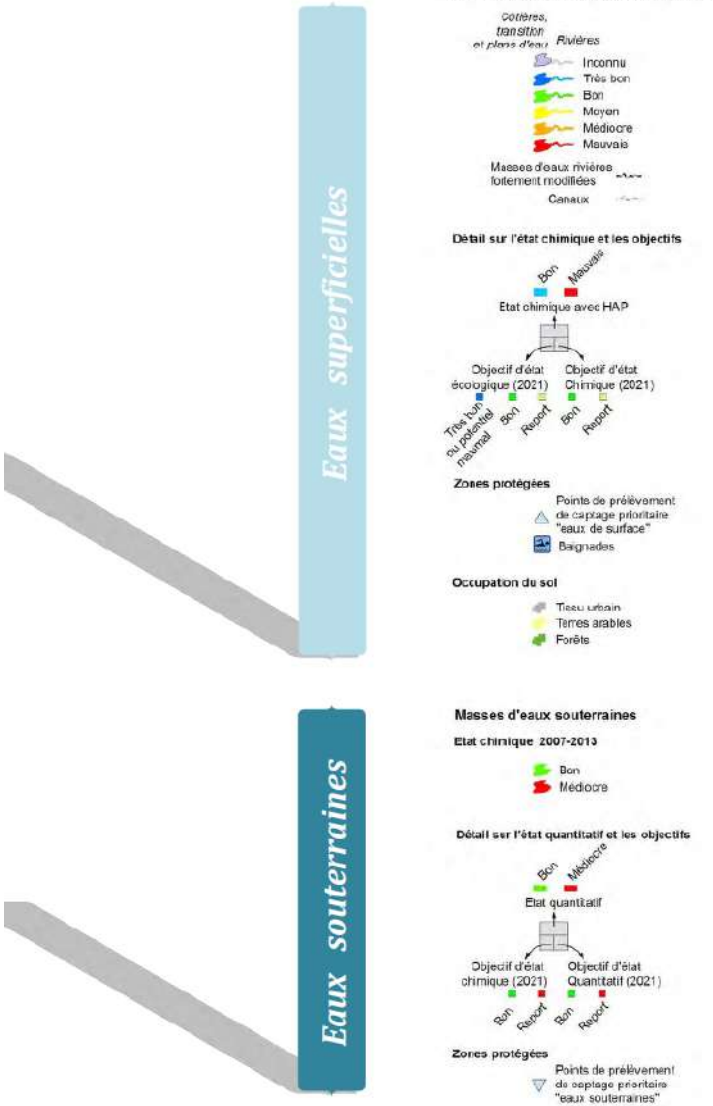

GUIDE DE LECTURE POUR LE TABLEAU DES MESURES CLEFS

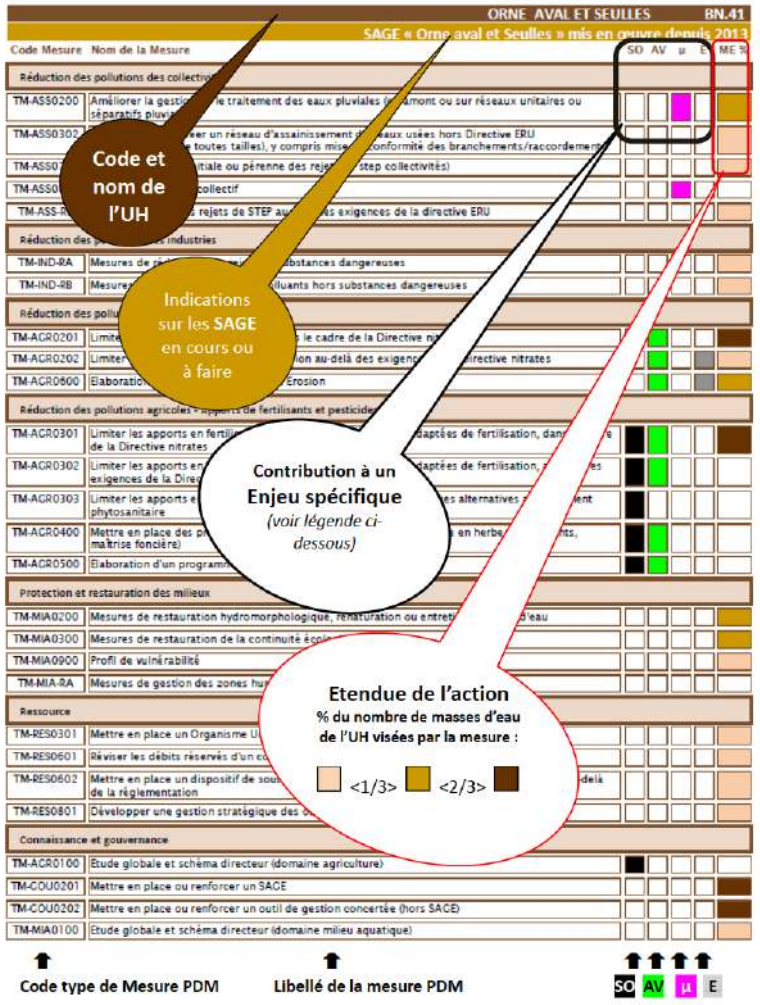

SO Protection des eaux souterraines / AV Prévention des algues opportunistes (marées vertes) dans les eaux côtières situées à l'aval / µ Prévention des pollutions microbiologiques en amont des zones protégées du littoral (baignade, conchyliculture...) / E Limitation des ruissellements et de l'érosion des sols cultivés

Unité hydrographique DOUVE ET TAUTE – 1656 km2 – 95 000 habitants – 581 km de cours d'eau

Territoire caractérisé par la traversée d'une vaste dépression occupée en surface par des marais et constituée en sous-sol par des formations sédimentaires propices aux eaux souterraines. Dans ces marais, cohabitent donc des zones humides à fort intérêt écologique et des ressources en eaux souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent les nappes 3402, Trias du Cotentin Est Bessin, et 3101, Isthme du Cotentin, en mauvais état qualitatif (pesticides) et en bon état quantitatif. Vu l'importance stratégique de ces nappes, la reconquête de leur qualité est essentielle, notamment au niveau des bassins d'alimentation de captage.

Par ailleurs les potentialités piscicoles restent entravées par de nombreux seuils notamment sur la Douve, la Taute, le Merderet et la Sinope. Une attention particulière doit être portée sur les ouvrages à la mer, premiers obstacles à la remontée des espèces migratrices.

Enfin, la réduction de pollution microbiologique de la baie des Veys et plus généralement de toute la côte Est, constitue un enjeu important au regard de l'étendue des parcs conchylicoles et des gisements naturels de cette baie.

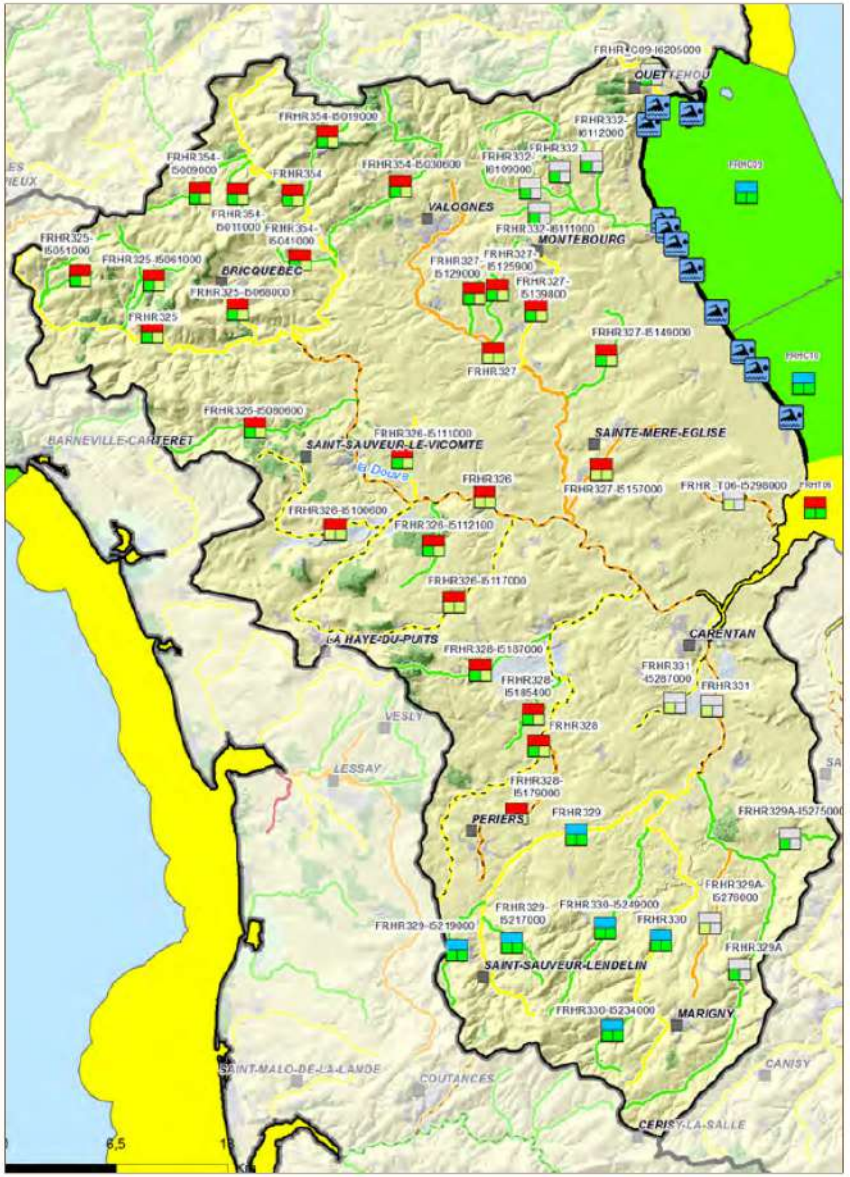

masses d'eau superficielles	
43	rivières et canaux
0	lac
1	transitions
2	côtières

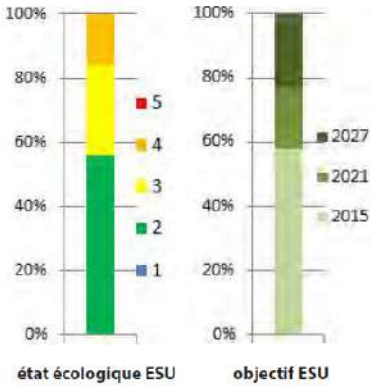

masses d'eau souterraines

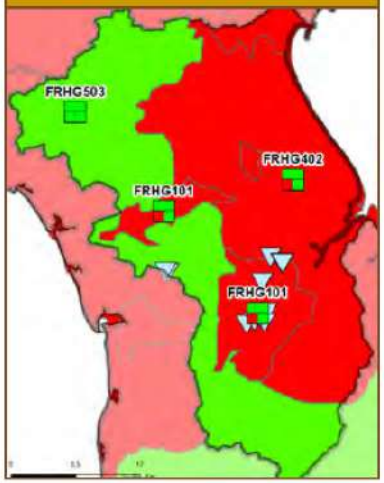

Qualité et objectif de qualité des cours d'eau :

Nom usuel de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	MEFM / MEA	États			Paramètres physico-chimiques									Indices biologiques				Polluants spécifiques	Objectifs d'état			
			Chimique	Chimique hors HAP	Écologique	12 traceurs	Saturation O2	DBO5	COD	POL	P total	NH4	NO2	NO3	Température	Diatomées	Macroinvertébrés	Poissons	Macrophytes		Chimique	Chimique hors HAP	Écologique	Cause de dérogation de l'objectif d'état écologique
ruisseau le Vaupreux	FRHR_C09-I6205000																			ND	ND	BE 2021	pesticides
rivière de l'Escalgrain	FRHR_T06-I6298000	MEFM				7,8	79	2,4		0,6	0,9	0,1	0,3	30	19	8,3	13				ND	ND	BP 2027	hydrobiologie, nutriments
la Scye	FRHR325					7,9	73	2,6	9,3	0,2	0,2	0,2	0,1	14	16	13	18				BE 2027	BE 2015	BE 2021	pesticides
cours d'eau de la Laverie	FRHR325-I5051000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
cours d'eau du Pommeret	FRHR325-I5061000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
l'Aizy	FRHR325-I5068000																				BE 2027	BE 2015	BE 2021	nutriments
la Douve du confluent de la Scye au confluent de la Taute	FRHR326	MEFM				4,5	66	2,7	11	0,7	0,2	0,2	0,3	18	18	12	12	33	8,3		BE 2027	BE 2015	BP 2027	hydrobiologie, bilan oxygène
le Sauldre	FRHR326-I5080600																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
cours d'eau du Gorget	FRHR326-I5100600	MEFM																			BE 2027	BE 2015	BP 2027	nutriments
ruisseau de Joffre	FRHR326-I5111000																				BE 2027	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie
cours d'eau de la commune de Varenguebec	FRHR326-I5112100																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
la Sénelle	FRHR326-I5117000	MEFM				11	96	1,9	9,0	0,2	0,1	0,1	0,1	17	19	14			8,8		BE 2027	BE 2015	BP 2027	bilan oxygène
le Merderet	FRHR327					7,4	74	3,2	9,4	0,4	0,2	0,2	0,2	17	18	13	15	32	8,7		BE 2027	BE 2015	BE 2027	hydrobiologie, bilan oxygène, pesticides
cours d'eau de la commune d'Hémevez	FRHR327-I5125900																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
ruisseau la Sinope	FRHR327-I5129000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
ruisseau la Durance	FRHR327-I5139800					4,4	62	3,5	12	0,6	0,3	0,4	0,5	25	17	12	11				BE 2027	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie, bilan oxygène
ruisseau d'Azeville	FRHR327-I5149000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
ruisseau le Moulinet	FRHR327-I5157000																				BE 2027	BE 2015	BE 2027	hydromorphologie
la Sèves	FRHR328	MEFM				4,8	50	2,7		0,2	0,1	0,1	0,3	14	19	15			7,8		BE 2027	BE 2015	BP 2021	hydrobiologie, bilan oxygène, nutriments
ruisseau l'Holeriotte	FRHR328-I5179000	MEFM				4,4	67	3,9	9,0	1,1	0,4	0,5	0,2	15	18	13	11				BE 2027	BE 2027	BP 2027	hydrobiologie, métaux, nutriments, pesticides
cours d'eau de la commune de Gorges	FRHR328-I5185400																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
ruisseau le Mouloir	FRHR328-I5187000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
la Taute de sa source au confluent de la Terrette	FRHR329					7,4	78	2,6	10	0,2	0,1	0,1	0,1	17	19	14	19		0,4		BE 2015	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie, bilan oxygène
la Terrette	FRHR329A					8,6	83	3,0	6,6	0,3	0,2	0,1	0,1	18	16	14	19				ND	ND	BE 2015	
ruisseau de Belle-Eau	FRHR329A-I5275000																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau la Lesque	FRHR329A-I5276000																				ND	ND	BE 2027	nutriments
la Liotterie	FRHR329-I5217000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ruisseau la Meule	FRHR329-I5219000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
le Lozon	FRHR330					8,1	83	2,3	6,7	0,3	0,2	0,1	0,1	17	17	12	18	21	9,7		BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ruisseau de la Jusselière	FRHR330-I5234000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Venlouse	FRHR330-I5249000					8,0	92	2,9		0,2	0,1	0,2	0,1	19	16	12	16				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Taute du confluent de la Terrette au confluent de la Douve	FRHR331	MEFM				6,1	59	3,0	18	0,3	0,2	0,2	0,2	18	21	7,7					ND	ND	BP 2027	hydrobiologie, bilan oxygène
rivière des Gouffres	FRHR331-I5287000	MEFM				2,4	23	2,7	22	0,1	0,2	0,3	0,2	0,0	19	10			0,3		ND	ND	BP 2027	hydrobiologie, bilan oxygène
la Sinope	FRHR332					7,9	77	3,9	5,8	0,3	0,2	0,2	0,2	17	15	15	17				ND	ND	BE 2015	
ruisseau de Franqueterre	FRHR332-I6109000																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau de Filbec	FRHR332-I6111000																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau la Tonnonne	FRHR332-I6112000																				ND	ND	BE 2015	
la Douve de sa source au confluent de la Scye	FRHR354					8,4	85	3,5		0,7	0,3	0,9		13	18	14	19		10		BE 2027	BE 2015	BE 2021	nutriments
ruisseau l'Ancaline	FRHR354-I5009000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
la Caudière	FRHR354-I5011000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
rivière de Rade (ruisseau des Feux)	FRHR354-I5019000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
rivière de Diélette	FRHR354-I5030600					9,0	86	2,7	6,9	0,1	0,1	0,2	0,1	12	15	14	18	7,2	10		BE 2027	BE 2015	BE 2015	
cours d'eau du Pont Durand	FRHR354-I5041000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
canal de Carentan	FRHR523	MEA																			ND	ND	BP 2021	

État chimique : Bon / Mauvais / **État écologique :** Très bon / Bon / Moyen / Médiocre / Mauvais

MEFM / MEA : MEFM – Masse d'eau fortement modifiée MEA – Masse d'eau artificielle

Objectifs d'état : TBE – Très bon état BE – Bon état BP – Bon potentiel ND – Non défini

Rappels : L'évaluation de l'état écologique ne repose pas que sur les seuls paramètres physico-chimiques et indices biologiques, présentés ici à titre indicatif.

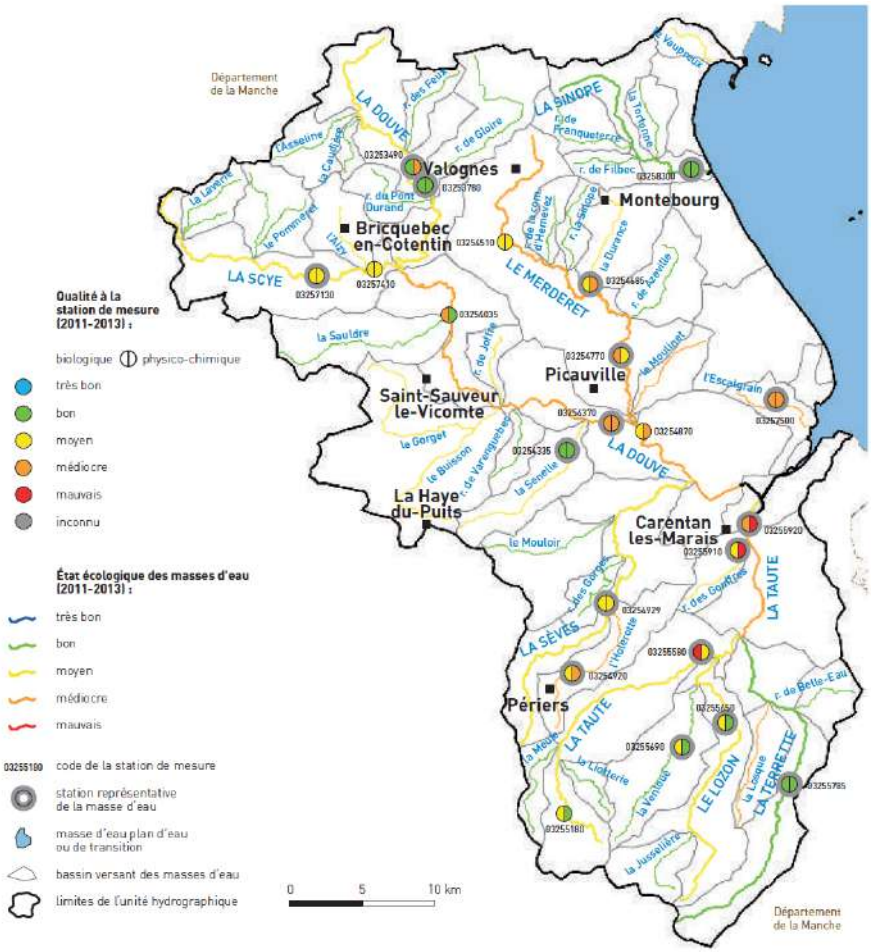

Mesure	Nom de la Mesure	SO	AV	µ	E	ME %
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS02	Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement					
ASS0302	Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU					
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)					
ASS0801	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU					
Réduction des pollutions des industries						
IND04	Maintien des performances de collecte ou de traitement des effluen					
IND08	RSDE (surveillance initiale ou pérenne des rejets industriels)					
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses					
IND13	Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses					
Réduction des pollutions agricoles - Transferts						
AGR0201	Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrate					
AGR0202	Mesures de réduction des transferts d'intrants au-delà de la Directive nitrates					
AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion					
Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides						
AGR0301	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates					
AGR0302	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates					
AGR0303	Mesures de réduction des apports de pesticides					
AGR0401	Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants					
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC					
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau					
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique					
MIA09	Elaboration de profil de vulnérabilité					
MIA14	Mesures de gestion des zones humides					
Ressource						
RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE					
RES0302	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective hors ZRE					
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau					
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation					
RES0602	Mesures de soutien d'étiage					
Connaissance et gouvernance						
AGR01	Etude globale et schéma directeur					
GOU0201	Mise en place ou renforcement d'un SAGE					
GOU0202	Mise en place d'outils de gestion concertée (contrats, plans de gestion des étiages, selon bassin)					
MIA01	Etude globale et schéma directeur					

Unité hydrographique NORD COTENTIN – 605 km2 – 124 000 habitants – 168 km de cours d'eau

Ce secteur présente une richesse particulière liée à la présence de nombreux havres et marais arrière-littoraux désignés sites d'intérêt communautaire qu'il convient de protéger.

L'intérêt écologique de la Saire en tant que cours d'eau à grands migrateurs est à souligner.

Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent la nappe 3507, Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers, en mauvais état qualitatif (nitrates, pesticides) et en bon état quantitatif.

Les eaux superficielles du bassin de la Divette constituent une ressource indispensable pour l'AEP (en raison du faible potentiel des ressources en eaux souterraines). Les prises d'eau de surface présentent néanmoins une forte vulnérabilité, liée essentiellement au ruissellement.

Sur le littoral, la vocation conchylicole de Barfleur/St-Vaast-la-Hougue fait de la réduction de la contamination microbiologique un enjeu économique et de santé important.

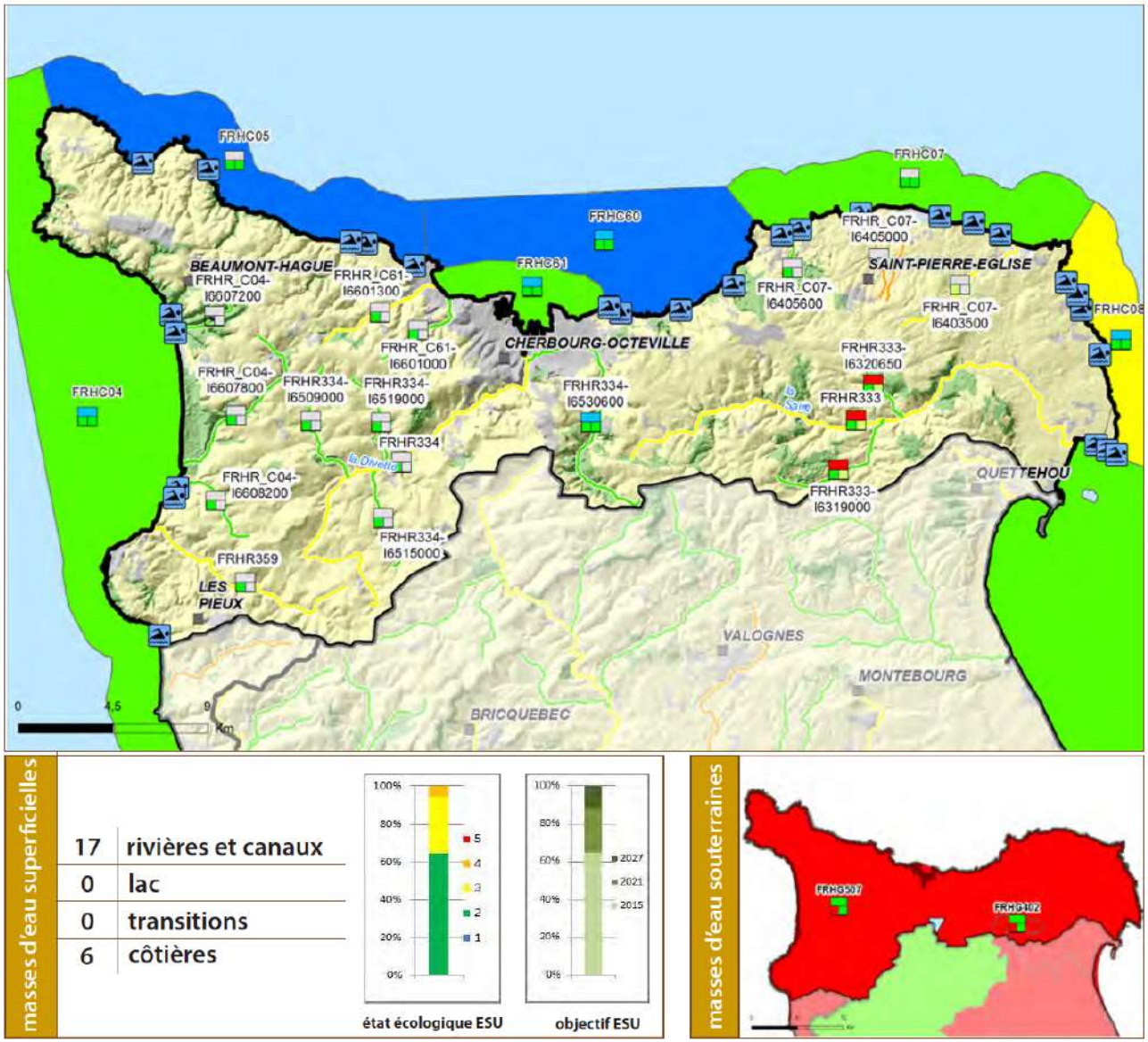

Qualité et objectif de qualité des cours d'eau :

Qualité à la station de mesure (2011-2013) :

biologique ◐ physico-chimique

- très bon
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais
- inconnu

État écologique des masses d'eau (2011-2013) :

- très bon
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais

Nom usuel de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	MEFM / MEA	États			Paramètres physico-chimiques									Indices biologiques			Polluants spécifiques	Objectifs d'état			
			Chimique	Chimique hors HAP	Écologique	O2 dissous	Saturation O2	DBO5	COD	PO4	P total	NH4	NO2	NO3	Température	Diatomées	Macroinvertébrés	Poissons	Macrophytes		Chimique	Chimique hors HAP	Écologique	Cause de dérogation de l'objectif d'état écologique
ruisseau de la Grande Vallée	FRHR_C04-I6607200					9,8	99	1,8	6,2	0,0	0,0	0,0	0,0	13	16	18	20	10	10		ND	ND	TBE 2015	
ruisseau le Grand Douet	FRHR_C04-I6607800																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau le Petit Douet	FRHR_C04-I6608200																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau de la Couplière	FRHR_C07-I6403500																				ND	ND	BE 2027	bilan oxygène, nitrates nutriments, pesticides
ruisseau de Hacouville	FRHR_C07-I6405000																				ND	ND	BE 2027	nutriments, pesticides
le Poulit (ruisseau de Fermanville)	FRHR_C07-I6405600																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau le Voublet	FRHR_C61-I6601000					9,5	95	1,9		0,2	0,1	0,1	0,1	22	18						ND	ND	BE 2015	
ruisseau Lucas	FRHR_C61-I6601300																				ND	ND	BE 2021	nutriments
la Saire	FRHR330					9,4	88	2,8	5,6	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	15	11	17	11	10		BE 2027	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie
ruisseau Querbot	FRHR333-I6319000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
ruisseau d'eau de la Butte	FRHR333-I6320650																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
la Divette	FRHR334					9,1	86	2,5	5,0	0,3	0,2	0,2	0,1	19	16	8,7	16				ND	ND	BE 2021	hydrobiologie
ruisseau le Neretz	FRHR334-I6509000																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau le Marvis	FRHR334-I6515000																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau de Houlbecq	FRHR334-I6519000																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau le Trottebec	FRHR334-I6530600					8,5	79	2,3	4,7	0,1	0,1	0,1	0,0	11	14	15	17				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Diélette	FRHR359					9,4	89	2,7	5,2	0,3	0,2	0,2	0,2	32	16	11	16				ND	ND	BE 2021	hydrobiologie, nutriments

État chimique : Bon Mauvais

État écologique : Très bon Bon Moyen Médiocre Mauvais

MEFM / MEA : MEFM = Masse d'eau fortement modifiée MEA = Masse d'eau artificielle

Objectifs d'état : TBE = Très bon état BE = Bon état BP = Bon potentiel ND = Non défini

Rappels : L'évaluation de l'état écologique ne repose pas que sur les seuls paramètres physico-chimiques et indices biologiques, présentés ici à titre indicatif.

Le contenu de chaque colonne est présenté dans le guide de lecture en pages 30-31.



Mesure	Nom de la Mesure	SO	AV	µ	E	ME %
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS02	Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement					
ASS0302	Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU					
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)					
ASS0801	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU					
Réduction des pollutions des industries						
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses					
Réduction des pollutions agricoles - Transferts						
AGR0201	Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrate					
AGR0202	Mesures de réduction des transferts d'intrants au-delà de la Directive nitrates					
AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion					
Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides						
AGR0301	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates					
AGR0302	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates					
AGR0303	Mesures de réduction des apports de pesticides					
AGR0401	Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants					
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC					
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau					
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique					
MIA09	Elaboration de profil de vulnérabilité					
MIA14	Mesures de gestion des zones humides					
Connaissance et gouvernance						
AGR01	Etude globale et schéma directeur					
ASS01	Etude globale et schéma directeur					
GOU0202	Mise en place d'outils de gestion concertée (contrats, plans de gestion des étiages, selon bassin)					
MIA01	Etude globale et schéma directeur					

Unité hydrographique VIRE – 1256 km2 –101 000 habitants – 470 km de cours d'eau

Ce Le substratum primaire de ce bassin lui confère un régime hydrologique contrasté entre périodes hivernale et estivale. En période d'étiage, le bassin est sujet à des blooms phytoplanctoniques dus à l'eutrophisation dont la réduction nécessite à la fois la résorption (en cours) des principaux foyers de pollutions urbaine et industrielle, la réduction des apports d'origine agricole et la gestion adaptée des biefs de l'ancienne voie navigable (vidange anticipée en période
de crise). En période hivernale, les conditions locales propices au ruissellement (substratum primaire, recul du maillage bocager, pentes, sols nus en hiver) font de la maîtrise des transferts un enjeu fort notamment au regard des retenues AEP (Dathée, Sémilly) et de la présence de biefs propices à la sédimentation. C'est aussi cette forte artificialisation qui limite la qualité écologique de la Vire dans sa partie moyenne et aval, d'où son classement en MEFM.

Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent la nappe 3402, Trias du Cotentin Est Bessin, en mauvais état qualitatif (pesticides) et en bon état quantitatif. Par ailleurs, les potentialités piscicoles restent entravées par de nombreux seuils notamment sur la Vire, l'Elle et la Souleuvre.

Enfin, la baie des Veys constitue un enjeu patrimonial et conchylicole important qu'il faut appréhender à l'échelle de l'ensemble des fleuves qui y convergent.

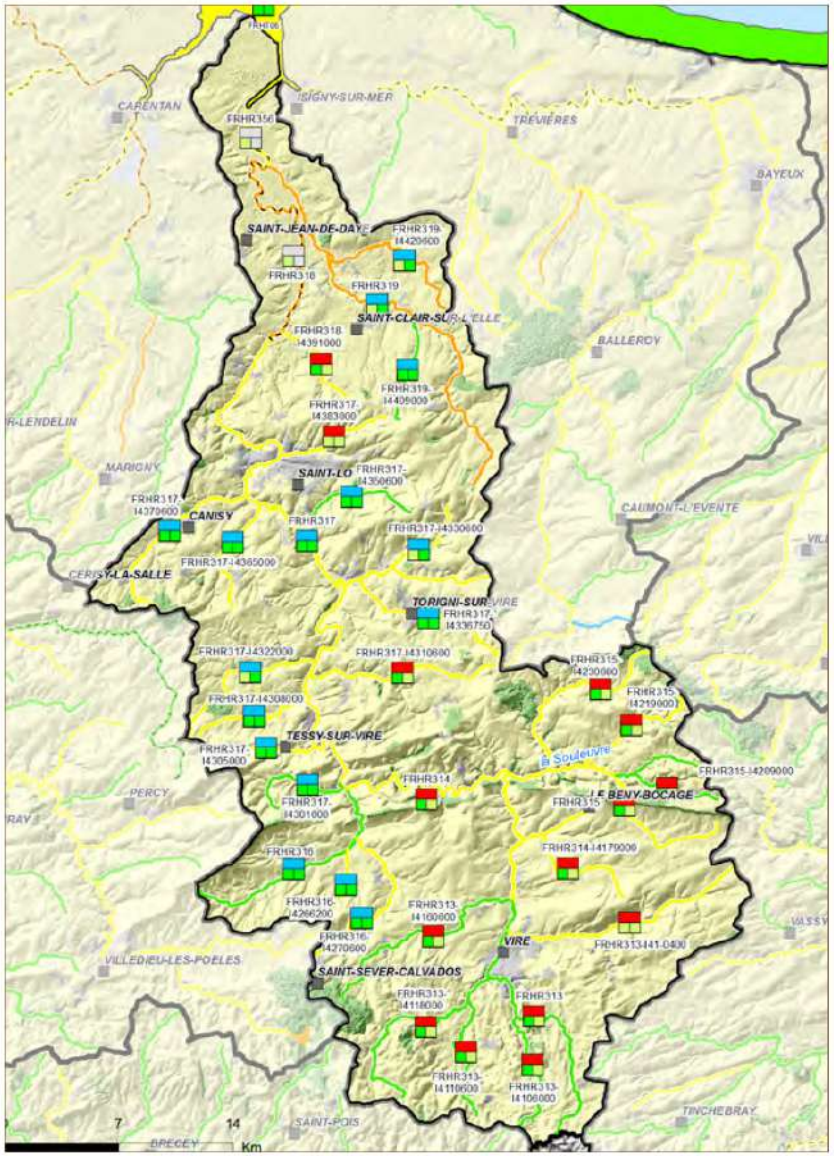

masses d'eau superficielles	
33	rivières et canaux
0	lac
1	transitions
0	côtières

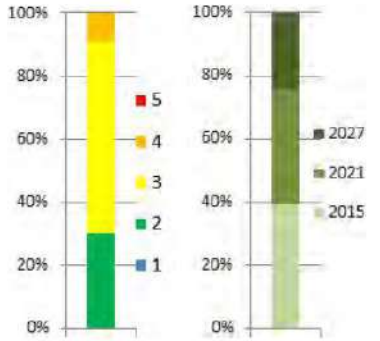

masses d'eau souterraines

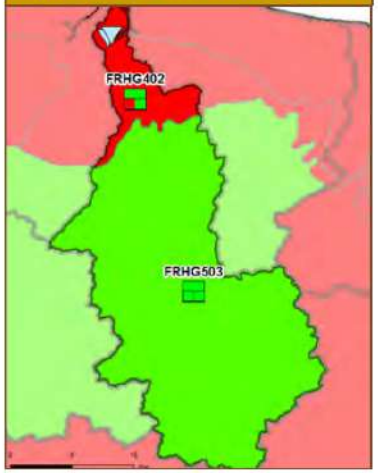

Qualité et objectif de qualité des cours d'eau :

Nom usuel de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	MEFM / MEA	États			Paramètres physico-chimiques										Indices biologiques			Polluants spécifiques	Objectifs d'état			Cause de dérogation de l'objectif d'état écologique
			Chimique	Chimique hors HAP	Écologique	O2 dissous	Saturation O2	DBO5	COD	PO4	P total	NH4	NO2	NO3	Température	Diatomées	Macroinvertébrés	Poissons	Macrophytes		Chimique	Chimique hors HAP	Écologique	
La Vire de sa source au confluent de la Brévogne	FRHR313					9,2	93	2,4	6,8	0,4	0,2	0,2	0,2	35	15	12	18	9,4	11		BE 2027	BE 2015	BE 2015	
L'Allière	FRHR313-I41-0400					8,1	82	4,5	8,7	0,8	0,3	0,3	0,2	44	17	13	16				BE 2027	BE 2015	BE 2027	métaux, nitrates pesticides
ruisseau de Maisoncelles	FRHR313-I4106000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
la Virène	FRHR313-I4110600					9,6	88		6,0	0,1	0,1	0,0	0,1	29	14	14					BE 2027	BE 2015	BE 2015	
la Dathée	FRHR313-I4118000					7,9	83	2,5	6,6	0,3	0,1	0,2	0,1	18	18	14	19				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
la Brévogne	FRHR313-I4160600																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
La Vire du confluent de la Brévogne au confluent de la Drôme	FRHR314					8,2	88	2,5	5,8	0,2	0,2	0,1	0,1	30	17	13	17	14	9,9		BE 2027	BE 2015	BE 2021	pesticides
ruisseau de la Planche Vittard	FRHR316-I4179000					8,1	79		7,8	0,4	0,3	0,1	0,1	34	14	10					BE 2027	BE 2015	BE 2021	nitrates
la Soulèvre	FRHR315					9,0	92	2,4	7,0	0,2	0,1	0,1	0,1	29	17	12	20	25	12		BE 2027	BE 2015	BE 2015	
le Rubec	FRHR315-I4209000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
ruisseau le Courbençon	FRHR315-I4209000																				BE 2027	BE 2015	BE 2015	nitrates
ruisseau du Bois d'Allais	FRHR315-I4230600					7,7	85	3,0	7,5	0,7	0,3	0,1	0,1	27	20	14	19				BE 2027	BE 2015	BE 2021	
la Drôme	FRHR316					7,5	84	2,3	6,3	0,2	0,1	0,1	0,2	38	21		19				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
cours d'eau de la Henerière	FRHR316-I4266200					7,5	81	2,3	7,0	0,1	0,1	0,1	0,2	44	19	10	18				BE 2015	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie, bilan oxygène
le Curnes	FRHR316-I4270600					9,0	99	3,4	7,0	0,3	0,2	0,2	0,2	41	17	14	19				BE 2015	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie, nutriments
La Vire du confluent de la Drôme au confluent du ruisseau de St-Martin	FRHR317					8,6	84	2,9	6,7	0,3	0,2	0,2	0,1	30	20	13	17				BE 2015	BE 2015	BE 2015	hydrobiologie
ruisseau la Gauvette	FRHR317-I4301000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ruisseau de Beaucoudray	FRHR317-I4305000																				BE 2015	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie
ruisseau du Moulin de Chevry	FRHR317-I4308000																				BE 2015	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie
rivière de Jacre	FRHR317-I4310600					8,9	89	2,8	7,4	0,2	0,2	0,1	0,1	37	17	15	18	18	12		BE 2027	BE 2015	BE 2021	pesticides
ruisseau le Marqueran	FRHR317-I4322000																				BE 2015	BE 2015	BE 2027	nutriments
ruisseau le Précorbin	FRHR317-I4330600					8,5	90	3,3	6,4	0,3	0,3	0,1	0,1	45	18	14	18				BE 2015	BE 2015	BE 2021	nitrates, pesticides
ru de Torigni	FRHR317-I4334750					10	99	2,4	6,4	1,9	0,6	0,1	0,1	39	23	14	16				BE 2015	BE 2015	BE 2021	métaux, nutriments, nitrates, pesticides
ruisseau le Fumichon	FRHR317-I4350600																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ruisseau l'Hain	FRHR317-I4365000																				BE 2015	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie
la Joigne	FRHR317-I4370600																				BE 2015	BE 2015	BE 2021	nutriments
ruisseau de la Dollée	FRHR317-I4383000					8,0	95	2,2	5,8	0,2	0,1	0,1	0,1	35	17	12	18				BE 2027	BE 2015	BE 2027	hydrobiologie, pesticides
La Vire du confluent de ruisseau Saint-Martin au confluent de l'Elle	FRHR318	MEFM																			ND	ND	BP 2027	bilan oxygène
ruisseau la Jouenne	FRHR318-I4391000					7,8	78	2,6	10	0,4	0,2	0,1	0,2	24	17	13	16				BE 2027	BE 2015	BE 2015	
l'Elle	FRHR319					8,9	90	2,0	6,5	0,3	0,1	0,1	0,2	27	17	8,4	16				BE 2015	BE 2015	BE 2027	hydrobiologie, pesticides
ruisseau de Branche	FRHR319-I4409000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Rieu	FRHR319-I4420600																				BE 2015	BE 2015	BE 2027	hydrobiologie
La Vire du confluent de l'Elle au confluent de l'Aure	FRHR356	MEFM																			ND	ND	BP 2027	bilan oxygène

État chimique : Bon — Mauvais

État écologique : Très bon — Bon — Moyen — Médiocre — Mauvais

MEFM / MEA : MEFM = Masse d'eau fortement modifiée — MEA = Masse d'eau artificielle

Objectifs d'état : TBE = Très bon état — BE = Bon état — BP = Bon potentiel — ND = Non défini

Rappels : L'évaluation de l'état écologique ne repose pas que sur les seuls paramètres physico-chimiques et indices biologiques, présentés ici à titre indicatif.

Le contenu de chaque colonne est présenté dans le guide de lecture en pages 30-31.

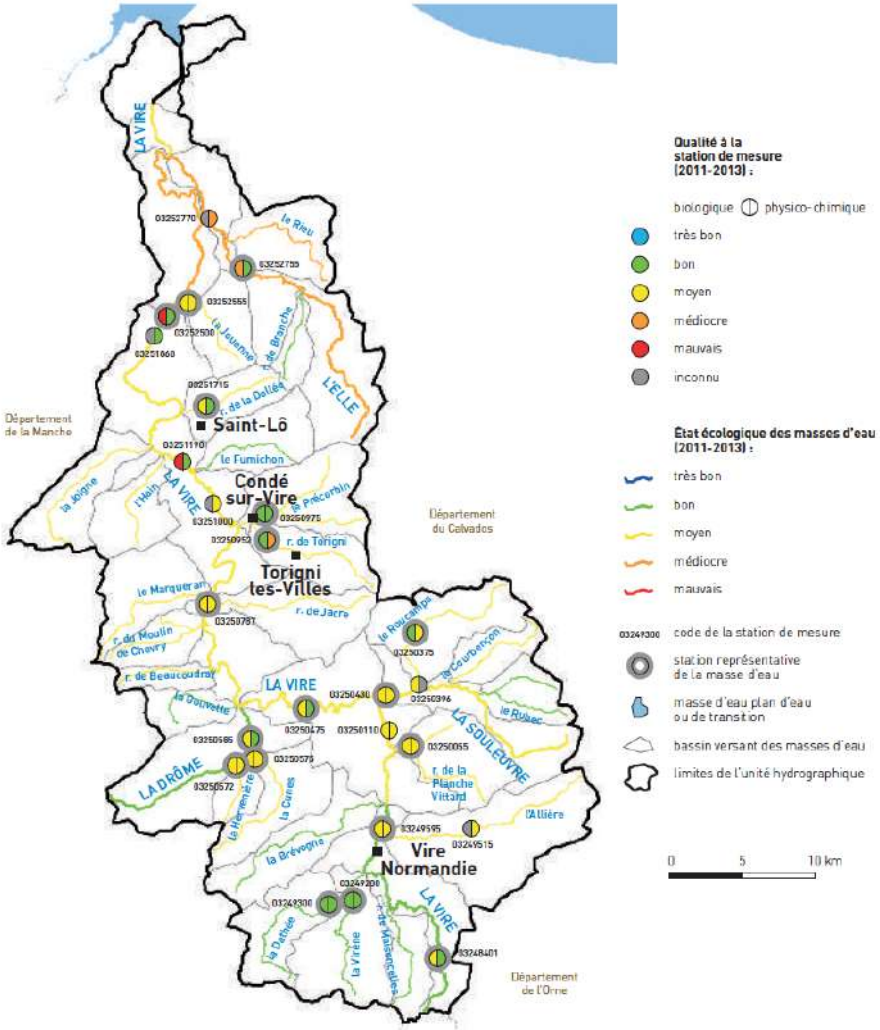

Mesure	Nom de la Mesure	SO	AV	µ	E	ME %
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS02	Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement					
ASS0302	Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU					
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)					
ASS0801	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU					
Réduction des pollutions des industries						
IND04	Maintien des performances de collecte ou de traitement des effluen					
IND08	RSDE (surveillance initiale ou pérenne des rejets industriels)					
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses					
IND13	Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses					
Réduction des pollutions agricoles - Transferts						
AGR0201	Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrate					
AGR0202	Mesures de réduction des transferts d'intrants au-delà de la Directive nitrates					
AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion					
Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides						
AGR0301	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates					
AGR0302	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates					
AGR0303	Mesures de réduction des apports de pesticides					
AGR0401	Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants					
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC					
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau					
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique					
MIA14	Mesures de gestion des zones humides					
Ressource						
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal					
RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE					
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation					
RES0602	Mesures de soutien d'étiage					
Connaissance et gouvernance						
AGR01	Etude globale et schéma directeur					
ASS01	Etude globale et schéma directeur					
GOU0201	Mise en place ou renforcement d'un SAGE					
GOU0202	Mise en place d'outils de gestion concertée (contrats, plans de gestion des étiages, selon bassin)					
MIA01	Etude globale et schéma directeur					

Unité hydrographique SIENNE, SOULLES ET OUEST COTENTIN – 1345 km2 –94 000 habitants – 497 km de cours d'eau

Ce secteur présente une richesse particulière liée à la présence de nombreux havres et marais arrière-littoraux désignés sites d'intérêt communautaire qu'il convient de protéger. L'intérêt écologique de la Sienne, de l'Airou (Natura 2000) en tant que cours d'eau à grands migrateurs est
à souligner.

Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent majoritairement la nappe 3507, Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers, en mauvais état qualitatif (nitrates, pesticides) et en bon état quantitatif. Les eaux superficielles du bassin versant de la Sienne constituent une ressource indispensable pour l'AEP (en raison du faible potentiel des ressources en eaux souterraines). Les prises d'eau de surface présentent néanmoins une forte vulnérabilité, liée essentiellement au ruissellement.

Sur le littoral, la vocation conchylicole et touristique de la Côte des Havres fait de la réduction de la contamination microbiologique un enjeu économique et de santé important. La qualité des eaux de ce secteur, médiocre voire mauvaise, est donc à reconquérir.

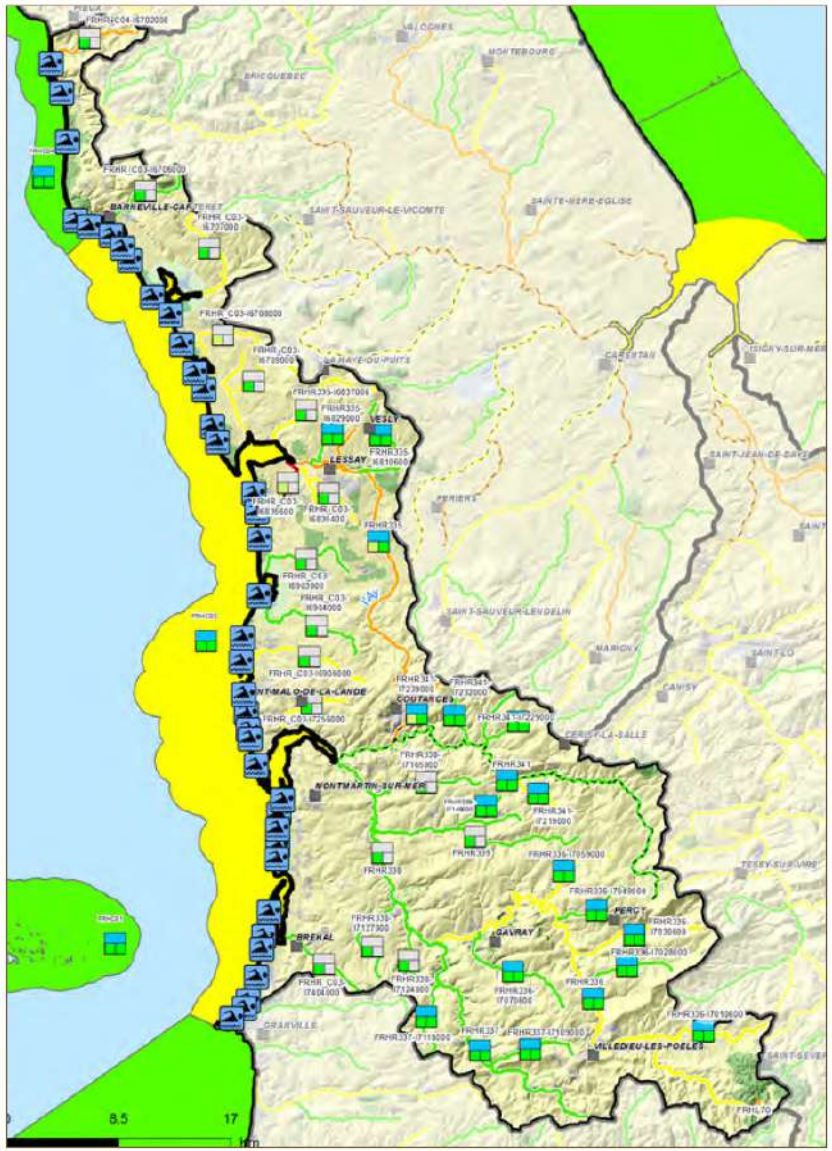

masses d'eau superficielles	
37	rivières et canaux
1	lac
0	transitions
3	côtières

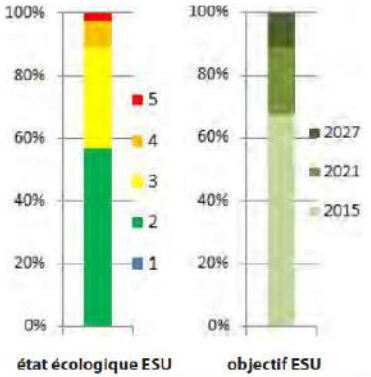

masses d'eau souterraines

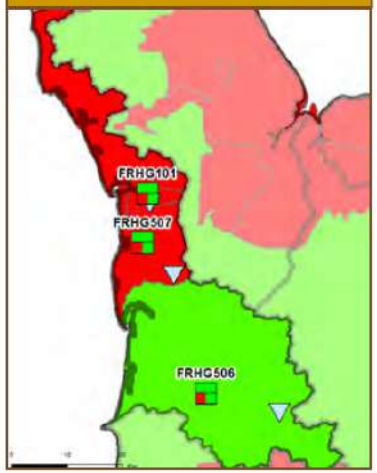

Qualité et objectif de qualité des cours d'eau :

Nom usuel de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	MEFM / MEA	États			Paramètres physico-chimiques										Indices biologiques				Polluants spécifiques	Objectifs d'état			
			Chimique	Chimique hors HAP	Écologique	02 dissous	Saturation O2	DBO5	COD	PO4	P total	NH4	NO2	NO3	Température	Diatomées	Macroinvertébrés	Poissons	Macrophytes		Chimique	Chimique hors HAP	Écologique	Cause de dérogation de l'objectif d'état écologique
la Gerfleur	FRHR_C03-I6706000																				ND	ND	BE 2015	
la Grise	FRHR_C03-I6707000																				ND	ND	BE 2021	hydrobiologie
ruisseau la Dure	FRHR_C03-I6708000																				ND	ND	BE 2027	hydrobiologie
ruisseau de l'Ouve	FRHR_C03-I6709000					1,1	11	4,6		0,8	0,6	1,2	0,6	13	19	15	10				ND	ND	BE 2021	hydrobiologie, bilan oxygène
ru la Goutte	FRHR_C03-I6835400																				ND	ND	BE 2021	pesticides
ru le Dun	FRHR_C03-I6835600	MEFM				5,1	44	9,4		2,2	0,9	0,5	0,6	15	22						ND	ND	BP 2027	métaux, nutriments, pesticides
le Pont de la Reine	FRHR_C03-I6903000																				ND	ND	BE 2015	
ruds Bretteville	FRHR_C03-I6904000					0,4	86	2,7		0,3	0,2	0,2	0,2	33	18	15	16				ND	ND	BE 2015	
ruisseau de Gidron	FRHR_C03-I6906000																				ND	ND	BE 2021	hydrobiologie
la Siame	FRHR_C03-I7256000					9,9	99	2,7	7,2	0,2	0,1	0,1	0,1	35	15	16	17				ND	ND	BE 2021	hydrobiologie
la Vanlée	FRHR_C03-I7404000					9,0	88	2,8	8,9	0,2	0,2	0,1	0,1	21	14	15	19				ND	ND	BE 2015	
le But	FRHR_C04-I6702000					8,7	86	4,7	6,4	1,6	0,6	0,4	0,2	31	17	6,7	13				ND	ND	BE 2015	
l'Ay	FRHR335					8,3	82	2,1	11	0,2	0,1	0,1	0,1	24	17	15	19	14	7,9		BE 2015	BE 2015	BE 2027	hydrobiologie, bilan oxygène
rivière de Claids	FRHR335-I6810600																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ru d'Angeville	FRHR335-I6829000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Brosse	FRHR335-I6837000																				ND	ND	BE 2015	
la Sienne de l'aval du barrage de Gast au confluent de l'Airou	FRHR336					8,8	86	2,5	6,6	0,3	0,1	0,1	0,1	21	16	14	19	6,8	11		BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Sénène	FRHR336-I7010600																				BE 2015	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie
le Tancray	FRHR336-I7028000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Glèze	FRHR336-I7030600					8,6	89	2,2	7,7	0,4	0,2	0,1	0,1	24	17	13	19				BE 2015	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie, bilan oxygène
ruisseau de la Doquette	FRHR336-I7049000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ruisseau l'Hambyotte	FRHR336-I7059000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Bérence	FRHR336-I7078600					9,7	97	3,4		0,2	0,1	0,1	0,1	26	17	17	20		11		BE 2015	BE 2015	BE 2015	
l'Airou	FRHR337					9,3	90	2,3	6,6	0,1	0,1	0,1	0,0	24	16		20	6,3	11		BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ruisseau la Douquette	FRHR337-I7109000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ruisseau le Douceur	FRHR337-I7118000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Sienne du confluent de l'Airou au confluent de la Soulles	FRHR338					8,0	80	2,2	6,6	0,2	0,1	0,1	0,1	23	18		18				ND	ND	BE 2015	
ruisseau d'Équilbec	FRHR338-I7124000																				ND	ND	BE 2015	
ruisseau de la Chaussée	FRHR338-I7127000					8,8	83	3,0		0,2	0,1	0,2	0,2	28	17						ND	ND	BE 2015	
ruisseau de Malfiance	FRHR338-I7165000																				ND	ND	BE 2015	
la Vanne	FRHR339					8,5	90	3,5	9,1	0,4	0,2	0,2	0,2	29	16		18				ND	ND	BE 2015	
cours d'eau de la Naverie	FRHR339-I7149000					9,2	90	2,5	6,0	0,2	0,1	0,1	0,1	25	15						BE 2015	BE 2015	BE 2015	
la Soulles	FRHR341	MEFM				8,2	82	3,1	7,5	0,2	0,1	0,1	0,1	22	14		20	15	10		BE 2015	BE 2015	BP 2015	
ruisseau la Soullette	FRHR341-I7219000																				BE 2015	BE 2015	BE 2021	hydrobiologie
ruisseau du Pont Sollier	FRHR341-I7229000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ruisseau le Foulbec	FRHR341-I7232000																				BE 2015	BE 2015	BE 2015	
ruisseau le Prépont	FRHR341-I7239000	MEFM				9,6	99	1,8		0,2	0,2	0,1	0,1	22	16						BE 2015	BE 2015	BP 2027	métaux

État chimique : Bon Mauvais

État écologique : Très bon Bon Moyen Médiocre Mauvais

MEFM / MEA : MEFM = Masse d'eau fortement modifiée MEA = Masse d'eau artificielle

Objectifs d'état : TBE = Très bon état BE = Bon état BP = Bon potentiel ND = Non défini

Rappels : L'évaluation de l'état écologique ne repose pas que sur les seuls paramètres physico-chimiques et indices biologiques, présentés ici à titre indicatif.

Le contenu de chaque colonne est présenté dans le guide de lecture en pages 30-31.

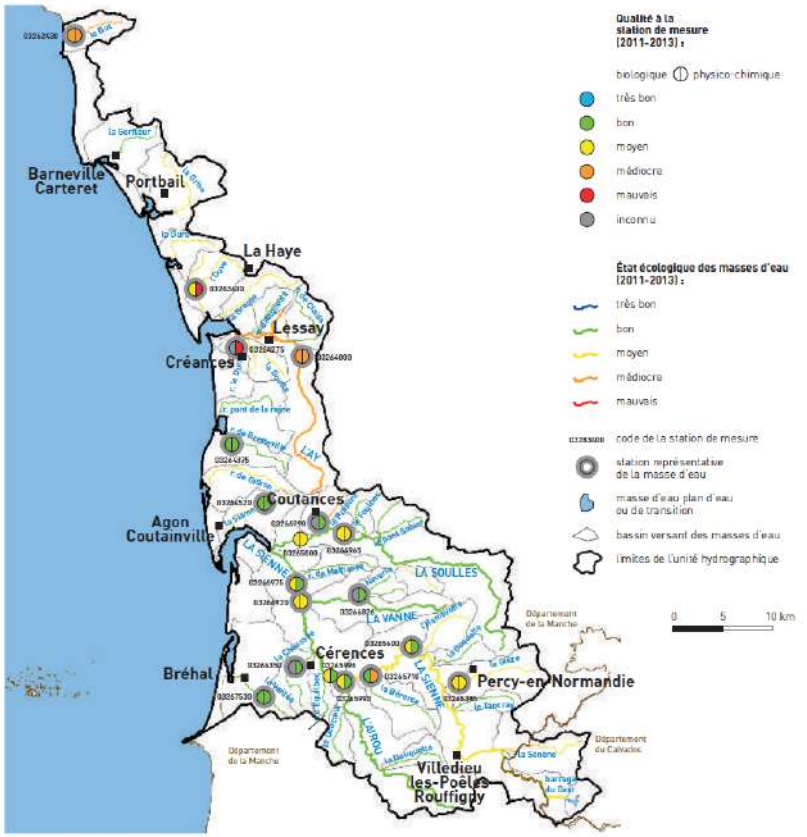

Mesure	Nom de la Mesure	SO	AV	µ	E	ME %
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS02	Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement					
ASS0302	Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU					
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)					
ASS0801	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU					
Réduction des pollutions des industries						
IND04	Maintien des performances de collecte ou de traitement des effluen					
IND08	RSDE (surveillance initiale ou pérenne des rejets industriels)					
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses					
IND13	Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses					
Réduction des pollutions agricoles - Transferts						
AGR0201	Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrate					
AGR0202	Mesures de réduction des transferts d'intrants au-delà de la Directive nitrates					
AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion					
Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides						
AGR0301	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates					
AGR0302	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates					
AGR0303	Mesures de réduction des apports de pesticides					
AGR0401	Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants					
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC					
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau					
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique					
MIA0402	Mesures de réhabilitation écologique de plan d'eau					
MIA09	Elaboration de profil de vulnérabilité					
MIA14	Mesures de gestion des zones humides					
Ressource						
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation					
RES0602	Mesures de soutien d'étiage					
Connaissance et gouvernance						
AGR01	Etude globale et schéma directeur					
ASS01	Etude globale et schéma directeur					
GOU0201	Mise en place ou renforcement d'un SAGE					
GOU0202	Mise en place d'outils de gestion concertée (contrats, plans de gestion des étiages, selon bassin)					
MIA01	Etude globale et schéma directeur					

11. LES SAGE – LE SAGE DOUVE TAUTE

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont des documents qui fixent à l'échelle d'un sous-bassin ou d'un système aquifère, les règles de gestion et d'utilisation des ressources en eaux superficielles, littorales et souterraines, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, dans le respect des objectifs de la loi sur l'eau et du SDAGE.

Il s'agit d'un outil de planification et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques opposable aux décisions publiques. De plus, par la loi du 22 avril 2004 transposant la Directive Cadre Eau de 2000, il est précisé que les documents d'urbanisme doivent être compatibles, dès 2006, avec les SDAGE et SAGE approuvés.

Dans ce cadre, on notera qu'un SAGE est approuvé sur le territoire du SCOT, celui de Douve-Taute approuvé en avril 2016.

Le SAGE est constitué de deux documents de référence :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui exprime le projet de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il expose les enjeux, définit les objectifs généraux, les conditions et les mesures prioritaires retenues par la CLE pour les atteindre. Il précise les acteurs concernés, les délais et les modalités de mise en œuvre. Le PAGD est opposable par un rapport de compatibilité aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

- Le Règlement du SAGE qui renforce et complète certaines mesures prioritaires du PAGD par des règles opposables aux tiers et à l'administration.

Enjeux et objectifs du SAGE :

Le SAGE a identifié 6 enjeux à partir desquels sont déclinés des objectifs généraux et le cadre d'intervention visant à assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, intégrant les usages et le développement socio-économique du territoire.

ETAT DES LIEUX DES SAGES
(Source : Agence de l'eau Seine Normandie - 2017)

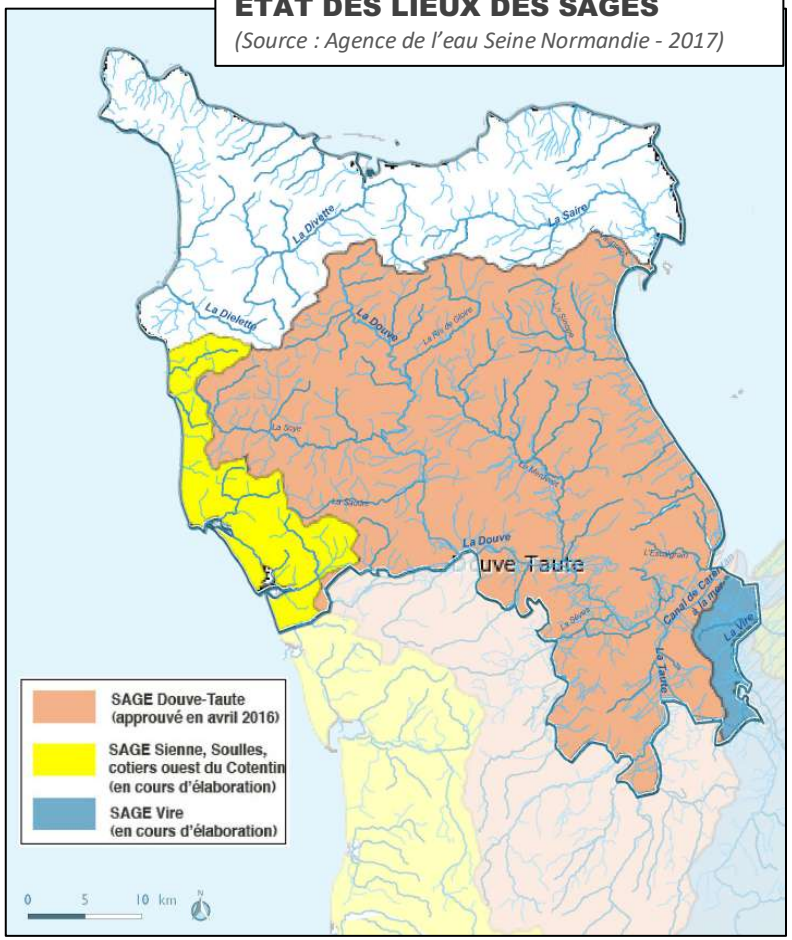

- Enjeu 1 : gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage
- Enjeu 2 : qualité de l'eau (phosphore, ammonium, nitrates et produits phytosanitaires)
- Enjeu 3 : qualité des eaux littorales
- Enjeu 4 : Qualité des milieux aquatiques (continuité écologique, biologie – hydromorphologie
- Enjeu 5 : gestion quantitative
- Enjeu 6 : inondation – submersion et évolution du trait de côte

Afin de répondre à ces 6 enjeux, la CLE a défini 73 dispositions prioritaires contenues dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et 3 règles contenues dans son règlement. Elles concernent l'ensemble des acteurs du bassin : collectivités, industriels, agriculteurs, particuliers et services de l'État.

Les Dispositions (D) du SAGE

- Enjeu 1 : gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le SAGE vise à structurer la maîtrise d'ouvrage, organiser sa mise en œuvre et son suivi.

D1 : Organiser le portage de la mise en œuvre et du suivi du SAGE - Engager une réflexion avec les différents maîtres d'ouvrage visant à mettre en place une organisation qui permette le portage du SAGE à l'échelle de son périmètre

D2 : Poursuite du travail de la cellule d'animation intégrée à la structure porteuse du SAGE

D3 : Réfléchir à l'organisation des maîtrises d'ouvrage et gestionnaires dans la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)

D4 : Poursuivre la coordination à l'échelle de la Baie des Veys - Maintien de la commission inter-SAGE avec les SAGE limitrophes

D5 : Réaliser un plan de communication du SAGE - Actions de communication, d'information et de sensibilisation pour la bonne compréhension des enjeux et du projet du SAGE

- Enjeu 2 : qualité de l'eau (phosphore, ammonium, nitrates et produits phytosanitaires)

Le SAGE vise l'amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux en vue d'atteindre le bon état sur ses masses d'eau.

D6 : Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure gestion/valorisation des effluents organiques et apports minéraux

D7 : Étudier l'impact cumulé des rejets d'assainissement collectif et industriel sur les masses d'eau prioritaires

D8 : Réduire les apports phosphore-ammonium issus de l'assainissement sur les bassins prioritaires

D9 : Promotion et guide des « bonnes pratiques agricoles » sur le territoire

D10 : Garantir la qualité de la ressource eau potable souterraine sur les aires d'alimentation de captages

D11 : Mener une réflexion avec les collectivités sur le foncier agricole

D12 : Engagement des collectivités dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

D13 : Communiquer et sensibiliser les distributeurs de produits phytosanitaires auprès des particuliers

- Enjeu 3 : qualité des eaux littorales

Le SAGE vise l'amélioration de la qualité des eaux littorales et l'absence de risques sanitaires, enjeux forts du territoire avec des retombées économiques importantes.

- Réduction des apports issus de l'assainissement collectif :

D14 : Maîtriser le transfert des effluents à la station d'épuration

D15 : Fiabiliser les postes de relèvement / refoulement

D16 : Réaliser/actualiser les schémas directeurs d'assainissement (délai de 3 ans)

D17 : Réhabiliter les mauvais branchements

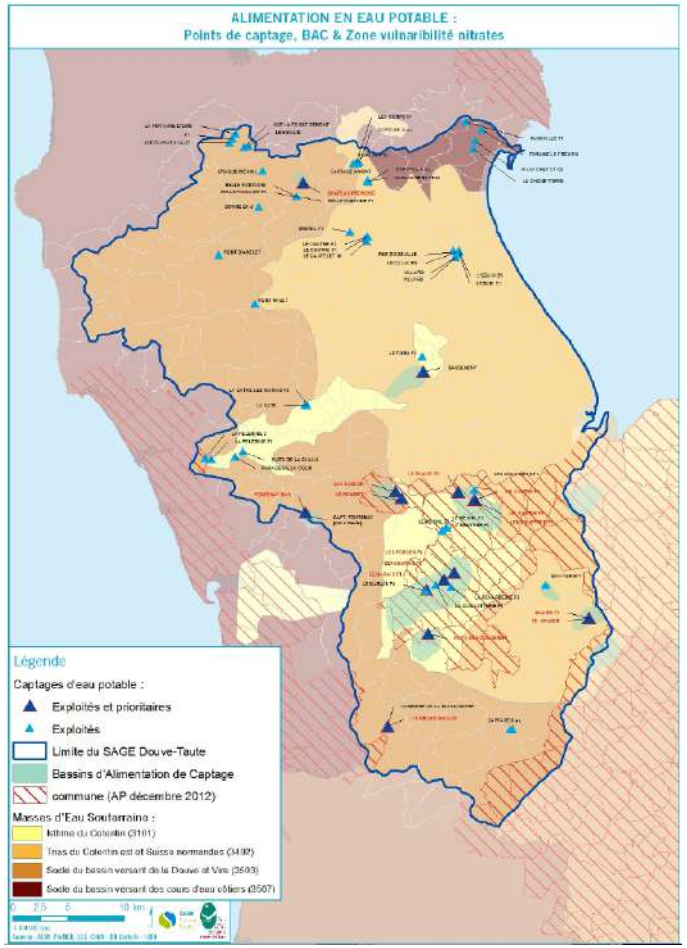

D18 : Améliorer la qualité microbiologique des rejets des stations d'épuration
- Réduction des apports issus de l'assainissement non collectif :
D19 : Inciter et suivre les réhabilitations des ANC non conformes
D20 : Éviter le recours et la promotion des dispositifs individuels avec rejets directs au milieu superficiel
- Limitation des apports agricoles directs au cours d'eau :
D21 : Diagnostiquer les risques de transfert de germes au milieu par les exploitations agricoles sur les bassins prioritaires
- Réduction des apports liés à la pêche, la plaisance et au tourisme :
D22 : Équipement des ports (aires de carénage professionnelles)
D23 : Sensibilisation des plaisanciers à la bonne gestion des eaux grises, noires et de fond de cale
D24 : Équiper les communes littorales d'aires de récupération des eaux de vidange de camping-cars

- Enjeu 4 : Qualité des milieux aquatiques (continuité écologique, biologie – hydromorphologie des cours d'eau, gestion des marais et zones humides) -baie des Veys
Le SAGE vise l'atteinte du bon état écologique pour ses masses d'eau.
- Les cours d'eau :
D25 : Étoffer le réseau de suivi de l'état biologique des masses d'eau non suivies
D26 : Améliorer la connaissance sur la qualité morphologique des cours d'eau du territoire
D27 : Améliorer la connaissance sur les plans d'eau du territoire
D28 : Déterminer et planifier les actions de restauration et entretien des cours d'eau
D29 : Déterminer et planifier des actions sur les plans d'eau
D30 : Améliorer la connaissance sur les espèces invasives et lutter contre leur expansion
D31 : Communiquer et sensibiliser sur la lutte contre les espèces invasives
- La continuité écologique :
D32 : Améliorer la connaissance sur la continuité écologique des cours d'eau du territoire non classés en liste 2
D33 : Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique
D34 : Définir un objectif de réduction du taux d'étagement sur les cours d'eau hors marais
D35 : Participer à la définition du référentiel caractérisant le bon potentiel écologique des marais
D36 : Distinguer cours d'eau et réseau de fossés dans les marais - Réaliser une cartographie réglementaire pour clarifier les possibilités d'intervention sur le réseau hydraulique
D37 : Expérimenter l'intérêt de la restauration ou de l'entretien du réseau hydraulique tertiaire
D38 : Poursuivre la réflexion sur les modalités de gestion des ouvrages
D39 : Localiser les points bas et faciliter la mise en place d'une gestion hydraulique différenciée des points bas dite « mosaïque »
D40 : Maintenir une gestion extensive du parcellaire agricole sur le marais
D41 : Mettre en place des plans de restauration et d'entretien du réseau hydraulique des marais

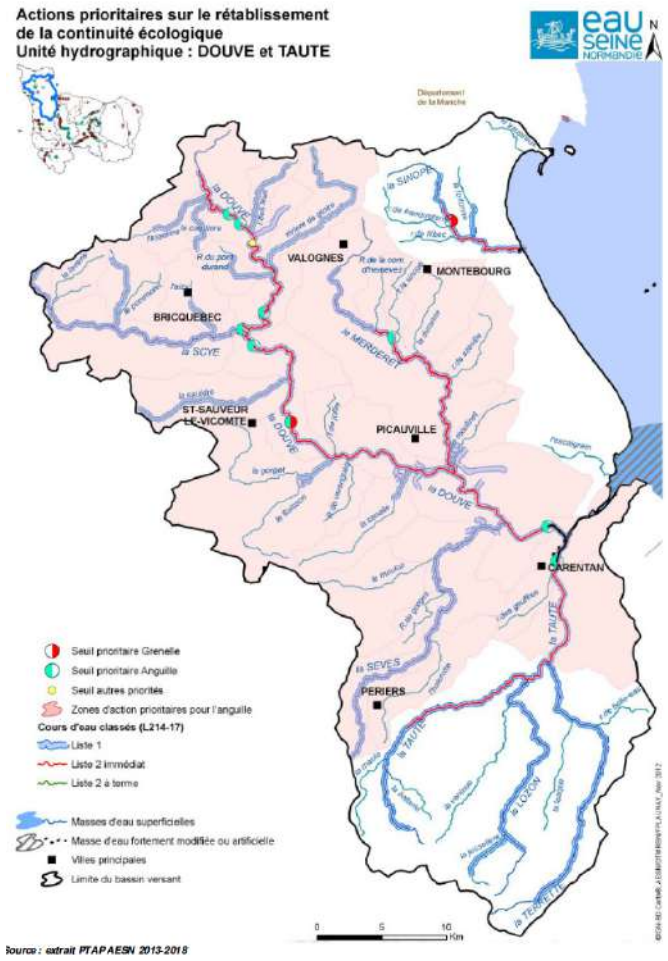


CLASSEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE L214-17
Légende
LISTE 1 du classement L214-17
LISTE 2 du classement L214-17
Reservoirs biologiques (SDAGE BN)

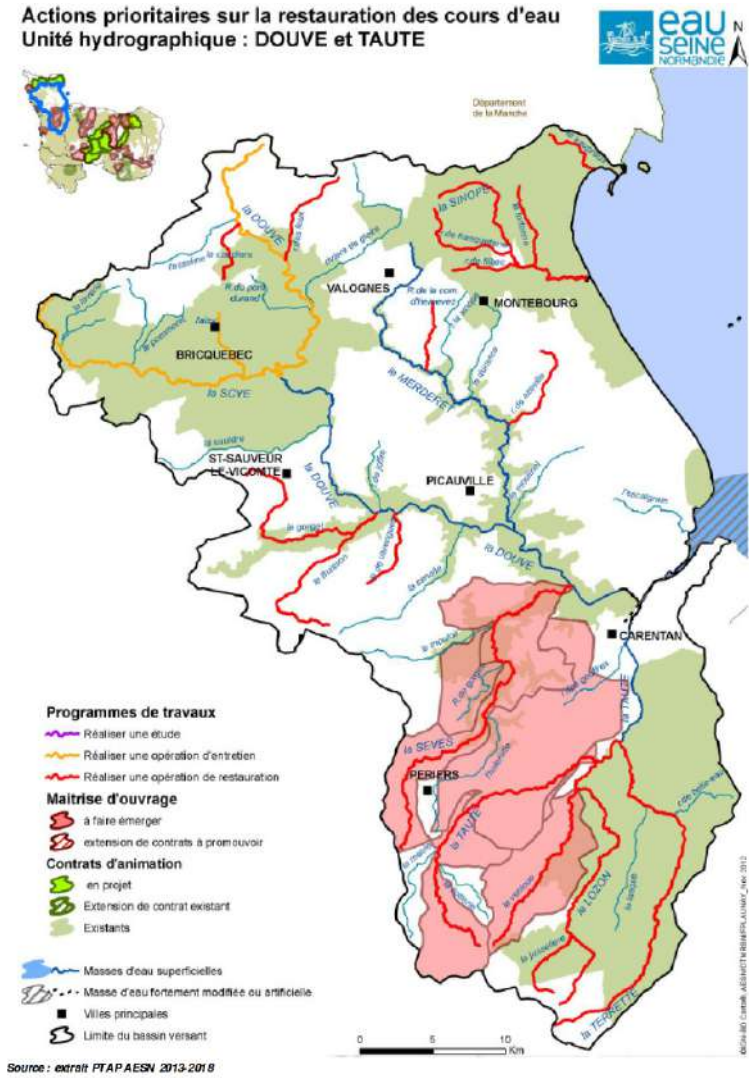
Actions prioritaires sur la restauration des cours d'eau
Unité hydrographique : DOUVE et TAUTE
eau seine NORMANDIE
Département de la Manche
VALOGNES
MONTEBOURG
BRICQUEBEC
ST-SAUVEUR LE-VICOMTE
PICAUVILLE
CARENTAN
PERIERS
la DOUVE
la SINOPE
la SCYE
la MERDERET
la SEVES
la TAUTE
la TERRETTE
Programmes de travaux
Réaliser une étude
Réaliser une opération d'entretien
Réaliser une opération de restauration
Maitrise d'ouvrage
à faire émerger
extension de contrats à promouvoir
Contrats d'animation
en projet
Extension de contrat existant
Existants
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Villes principales
Limite du bassin versant
0 5 10 Km
Source : extrait PTAP AESN 2013-2018

- Les zones humides de marais : les marais sont des espaces où cohabitent de nombreux usages dépendant de l'eau (agriculture, chasse, pêche, activité batelière, etc.).
La gestion des niveaux d'eau y revêt un enjeu majeur. Une augmentation des parcelles fauchées au détriment de la pâture est observée.
D42 : Réaliser des inventaires de zones humides
D43 : Identifier les zones humides fonctionnelles à enjeu pour le territoire
D44 : Mettre en place un observatoire des zones humides
D45 : Prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme
D46 : Accompagner les porteurs de projets dans l'intégration des zones humides dans leurs projets d'aménagement
D47 : Élaborer un manuel sur la valorisation des zones humides
D48 : Mettre en place des programmes contractuels « zones humides » hors marais
D49 : Favoriser l'acquisition foncière des zones humides à enjeu
D50 : Restaurer les zones humides dégradées
- Les zones humides hors marais : Les zones humides ont subi une très forte dégradation depuis une cinquantaine d'années du fait des aménagements routiers, urbains et agricoles. Elles assurent pourtant des services gratuits de dépollution, si la charge polluante reçue n'est pas trop importante, mais aussi de régulation du régime des eaux (rôle d'éponge d'une zone humide).
D51 : Organiser l'amélioration de connaissance sur la baie des Veys
D52 : Évaluer l'influence de l'évolution du trait de côte sur les usages et les milieux littoraux et arrière-littoraux. (à réaliser avec la disposition D70)
D53 : Valoriser les pratiques conchylicoles et améliorer les pratiques de pêche des coquillages au regard des enjeux environnementaux
D54 : Mettre en œuvre les recommandations des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles

- Enjeu 5 : gestion quantitative
Le SAGE vise le maintien du bon état quantitatif des eaux souterraines et de la qualité des milieux, notamment en période d'étiage.
D55 : Mener une étude prospective « l'évolution quantitative des ressources pour l'alimentation en eau potable face changement climatique »
D56 : Évaluer les ressources globales à l'échelle du SAGE. > Recensements des prélèvements
D57 : Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable > Réalisation de schéma directeur d'alimentation en eau potable
D58 : Développer les économies d'eau et réduire les pertes en eau potable dans les bâtiments publics
D59 : Disposer d'un bilan annuel des prélèvements pour l'alimentation en eau potable (masse d'eau " Isthme du Cotentin")
D60 : Encadrement de la réalisation de nouveaux prélèvements. > Mise en place de dispositifs de suivi
D61 : Réfléchir à une rationalisation des prélèvements pour l'alimentation en eau potable
D62 : Poursuivre les réflexions sur le devenir de la gestion du site de la tourbière de Baupte

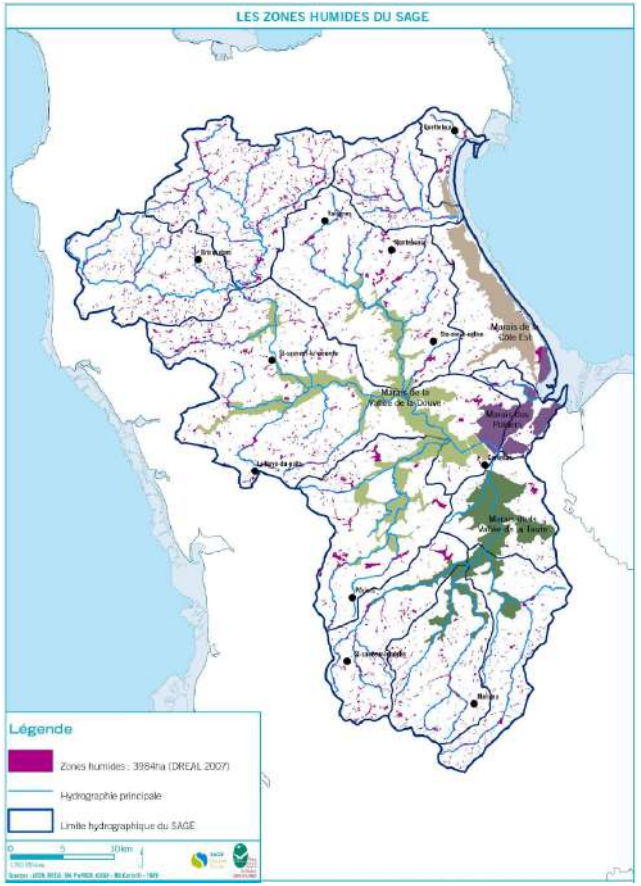

D63 : Maitriser les besoins en eau pour le remplissage des mares de gabions en période de déficit hydrique

- Enjeu 6 : inondation – submersion et évolution du trait de côte

Le SAGE vise la définition d'une stratégie de gestion du littoral face au risque de submersion marine et la limitation des phénomènes d'inondation par débordement des cours d'eau et de ruissellement des eaux pluviales.

D64 : Mettre en place les outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales - Schéma directeur d'assainissement pluvial (dans le cadre des documents d'urbanisme)

D65 : Développer les solutions de techniques alternatives des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement - Mise en place de solutions alternatives au "tout tuyau" (noues, fossés...)

D66 : Réaliser des diagnostics partagés du fonctionnement hydraulique - Inventaire des principaux éléments (fossés, bandes enherbées, zones humides, bocage stratégique)

D67 : Mettre en place des programmes d'actions pour limiter le risque de transfert vers les milieux

D68 : Intégrer les éléments du bocage dans les documents d'urbanisme (mise en compatibilité dans un délai de 3 ans)

D69 : Mettre en place des commissions communales ou intercommunales « bocage »

D70 : Poursuivre une approche de définition d'une stratégie de gestion durable du trait de côte - Anticiper les conséquences du changement climatique sur notre littoral en s'interrogeant sur les risques, les choix de développement des territoires et les attentes des populations

D71 : Interdire les prélèvements de matériaux en pied de digues

D72 : Améliorer l'information de la population > Développer la culture du risque

D73 : Encourager la réalisation d'un plan de prévention du risque littoral sur la côte Est du SAGE

LE REGLEMENT DU SAGE

ARTICLE 1 : PRESERVER LE LIT MINEUR ET LES BERGES (HORS MARAIS)

Toutes opérations réalisées dans le lit mineur d'un cours d'eau, hors marais, sur les bassins présentés dans la carte ci-contre et impliquant :

- la constitution d'obstacle à l'écoulement des crues ou obstacle à la continuité écologique,
- la modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur,
- les impacts sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau,
- la protection des berges par des techniques autres que végétales vivantes,
- l'entretien des cours d'eau ou des canaux.

Soumises au régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la police de l'Eau, ne sont permises que si elles concernent, un projet :

- déclaré d'utilité publique (DUP) ou présentant un caractère d'intérêt général,
- visant à assurer la sécurité ou la salubrité publique,
- restaurant l'hydromorphologie de cours d'eau,
- améliorant l'accès à la rivière des pratiques de loisirs nautiques.



ARTICLE 2 : ENCADRER ET LIMITER L'ATTEINTE PORTEE AUX ZONES HUMIDES

Dans les zones humides répertoriées par la Commission Locale de l'Eau comme devant être préservées (cf. Carte ci-contre), les opérations d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation, de remblais soumises à autorisation ou à déclaration au titre de la police de l'Eau (…) ne sont permises que si elles concernent, soit un projet :

- où il est démontré l'existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes et des biens
- déclaré d'utilité publique (DUP) ou d'intérêt ou général ;
- restaurant l'hydromorphologie de cours d'eau ;
- ou les opérations sont réalisées dans le cadre de l'extension sur le même site, d'activités économiques (agricole, industrielle, artisanale ou commerciale) existantes.

ARTICLE 3 : ENCADRER LES PRELEVEMENTS DANS LES ZONES SENSIBLES

A l'exception des prélèvements réalisés dans le cadre d'une démarche de reconnaissance et d'exploration pour l'alimentation en eau potable ou d'évaluation globale de la ressource, ou concernant des forages visant à suivre les évolutions quantitatives et qualitatives de la ressource, tout nouveau prélèvement, permanent ou temporaire, issu d'un forage, puits ou ouvrage souterrain sur les bassins prioritaires présentés sur la carte ci-contre, soumis à autorisation ou à déclaration (> à 10 000 m3/an) au titre de la police de l'Eau, n'est autorisé que s'il est réalisé dans le cadre d'un projet déclaré d'utilité publique (DUP).

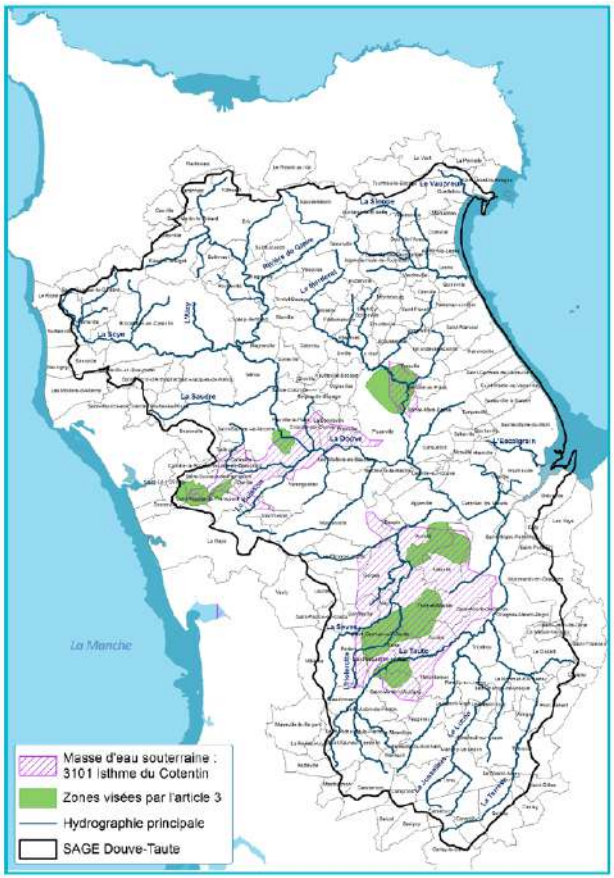



12. LA DCSMM ET LE PLAN D'ACTIONS POUR LE MILIEU MARIN (PAMM)

La directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) 2008/56/CE du 17 juin 2008 a pour but de parvenir au bon état écologique du milieu marin européen d'ici 2020 (transposée à l'article L.219-9 du code de l'environnement) en développant une approche écosystémique en lien avec les autres directives. La mise en œuvre de la DCSMM passe par l'élaboration de plans d'action pour le milieu marin (PAMM), un par sous-région marine. Ces PAMM comprennent :

- une évaluation initiale de l'état de la sous-région marine ;
- une définition du bon état écologique de la sous-région, à atteindre pour 2020 ;
- la fixation d'objectifs environnementaux ;
- un programme de surveillance ;
- un programme de mesures qui comporte l'ensemble des actions concrètes et opérationnelles répondant à un ou plusieurs objectifs environnementaux opérationnels, en vue d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020, au regard de l'évaluation initiale des eaux marines de 2012.

Dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) Manche-mer du Nord, certaines mesures de protection spatiales contribuent à créer un réseau d'aires marines protégées cohérent et représentatif de la diversité des écosystèmes de la sous-région marine. Ces aires marines sont composées des zones spéciales de conservation au titre de la directive 92/43/CE dite « Habitats » ; des zones de protection spéciale au titre de la directive 2009/147/CE dite « Oiseaux » ; ou des aires marines protégées au sens de l'article L. 334-1 du code de l'environnement. Dans ce cadre, la façade maritime située au Nord-Ouest du territoire est concernée (secteur en ZPS).

Le programme de mesures, tel qu'il a été défini en avril 2016, présente deux axes prioritaires :

- un premier, construit autour de mesures importantes pour la biodiversité marine (comprenant notamment les protections spatiales restant à développer sur les écosystèmes patrimoniaux, la restauration des fonctionnalités halieutiques, l'actualisation des protections des espèces marines, l'adaptation des pratiques de pêche, etc.) et construit par cohérence avec les stratégies nationales, les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre des conférences environnementales et lors de la préparation du projet de loi biodiversité pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et les priorités retenues par la France dans le cadre du fond européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ;
- le second, sur la gestion de l'interface terre/mer avec des mesures sur les pollutions telluriques (aires de carénage, techniques de dragage, etc.) complémentaires aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021, et résultant des travaux articulés avec la planification dans le domaine de l'eau. Cet axe comprend en particulier un volet « déchets marins » très significatif, en cohérence avec les connaissances acquises, la maturité de ce volet développé depuis plusieurs années au sein du ministère en charge de l'environnement, les engagements juridiques pris au niveau des conventions de mer régionale sur l'Atlantique (OSPAR) et la Méditerranée (convention de Barcelone), et plus récemment le G7 (juin 2015).

Ces deux axes prioritaires sont accompagnés de deux systèmes de mesures transversales :

- l'un sur la sensibilisation, la communication, la formation, nécessaires à la conduite du changement, et à la modification des pratiques ;
- l'autre sur l'intégration de l'environnement marin dans les politiques d'aménagement (développement des volets « mise en valeur de la mer » des schémas de cohérence territoriale (SCOT)) et l'encadrement de la planification de certaines activités pouvant impacter l'environnement marin (extraction de granulats, dragage).

Le programme de mesures est structuré par descripteurs classés de 1 à 11 : D1/D4 – Biodiversité & Réseaux trophiques, D2 – Espèces non indigènes, D3 – Espèces exploitées, D5 – Eutrophisation, D6 – Intégrité des fonds marins, D7 – Conditions hydrographiques, D8 – Contaminants dans le milieu, D9 – Questions sanitaires, D10 -

Chacun de ces descripteurs est décliné en plusieurs objectifs environnementaux complétés par des objectifs environnementaux opérationnels (voir tableau en pages suivantes). Les objectifs qui ont trait à plusieurs thématiques sont regroupés au sein d'un chapitre « Objectifs transversaux ». Pour chaque objectif environnemental opérationnel (OEO), le programme de mesures comporte un inventaire des mesures existantes réparties en mesures mises en œuvre et en mesures non mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre. Une analyse de la suffisance et de l'efficacité de ces mesures est alors établie au regard de l'OEO considéré ; de nouvelles mesures peuvent être proposées si nécessaire. Celles-ci s'appuient sur la législation communautaire et les accords internationaux existants ou bien sont bâties en dehors de ces cadres. Une limite importante à cette évaluation de la suffisance des mesures existantes réside dans le fait qu'elle n'a pu s'appuyer, dans le cadre de ce premier cycle de mise en œuvre de la DCSMM, sur l'évaluation de l'état des eaux marines et des écarts associés au bon état écologique. Ces éléments seront établis pour la première fois d'ici mi-2018 et seront pris en compte lors de l'actualisation du programme de mesures en 2020.

Des fiches descriptives précisent le contenu des mesures, restituent les conclusions de l'étude d'incidence et détaillent leurs modalités de mise en œuvre.

Objectifs Environnementaux (2012)		Objectifs Environnementaux Opérationnels		
			Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Préserver durablement les espèces et les habitats ayant un enjeu écologique dans une zone donnée	Maintenir ou atteindre le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	D1-1	Préserver ou protéger les espèces et habitats en renforçant la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau d'aires marines protégées	
Protéger les espèces et habitats rares ou menacés		D1-2	Préserver ou protéger les habitats et habitats d'espèces en maintenant ou restaurant leurs fonctionnalités et les connectivités mer-terre	
Préserver les habitats et espèces ayant un rôle fonctionnel clé dans l'écosystème	Assurer le maintien du rôle fonctionnel des habitats et des espèces ayant un rôle fonctionnel clé	D1-3	Préserver ou protéger les espèces en réduisant les taux de captures accidentelles	
Préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la sous-région marine (y compris leurs fonctionnalités) Préserver la structure, le fonctionnement des réseaux trophiques en tenant compte de leur dynamique		D1-4	Préserver ou protéger les espèces et habitats en leur conférant un statut de protection adapté	

Objectifs Environnementaux (2012)		Objectifs Environnementaux Opérationnels		
			Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Limiter les risques d'introduction accidentelle, les risques liés à l'introduction volontaire, et la dissémination des espèces non indigènes Réduire les impacts des espèces non indigènes envahissantes		D2-1	Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes en gérant les eaux et sédiments de ballast des navires (rejets et traitement)	
		D2-2	Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes en gérant les salissures fixées sur les coques des navires et sur les infrastructures (bouées, structures d'élevages,etc.)	
		D2-3	Limiter les risques d'introduction et de dissémination ainsi que les impacts des espèces non indigènes en définissant un processus de prévention, de suivi et de lutte	
		D2-4	Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles	
		D2-5	Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes en adaptant les techniques de pêche	

Objectifs Environnementaux (2012)		Objectifs Environnementaux Opérationnels		
			Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Maintenir ou atteindre le bon état des stocks exploités		D3-1	Maintenir ou atteindre le bon état des stocks en adaptant l'activité de pêche professionnelle et de pêche de loisir	

Objectifs Environnementaux (2012)		Objectifs Environnementaux Opérationnels		
			Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation		D5-1	Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation en limitant, dans les bassins versants concernés, les apports telluriques en nutriment à la source et lors de leurs transferts	
		D5-2	Identifier les zones d'eutrophisation avérées et les bassins versants les plus contributeurs à l'origine des principaux apports en nutriments depuis la source jusqu'à l'exutoire	
Réduire significativement les apports excessifs en nutriments dans le milieu marin		D5-3	Réduire ou supprimer les apports de nutriments, en priorité dans les bassins versants les plus fortement contributeurs, en agissant sur les émissions des exploitations agricoles, des agglomérations et de l'industrie, et le transfert des nutriments vers le milieu marin	
		D5-4	Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) en prenant en compte les enjeux du milieu marin dans les plans de lutte contre la pollution atmosphérique, les plans régionaux pour la qualité de l'air et les plans de protection de l'atmosphère des régions les plus fortement contributrices	

Objectifs Environnementaux (2012)		Objectifs Environnementaux Opérationnels		
			Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Préserver les habitats benthiques, notamment ceux ayant un rôle fonctionnel clé Réduire les impacts sur les fonds marins affectant l'état et le fonctionnement des écosystèmes	Permettre aux écosystèmes benthiques de garder leur fonctionnalité et leur dynamique Assurer la pérennité des habitats benthiques	D6-1	Réduire les impacts sur les habitats fonctionnels et particuliers de l'estran en limitant les aménagements au droit de ces zones sensibles du littoral (herbiers, récifs d'hermelles, champs de blocs, etc.)	
		D6-2	Réduire les impacts des travaux, ouvrages, aménagements et installations sur les habitats benthiques sensibles (herbiers, récifs d'hermelles, champs de blocs, etc.)	
		D6-3	Préserver les habitats benthiques sensibles (herbiers, récifs d'hermelles, champs de blocs, etc.) en limitant l'utilisation d'engins de pêche de fond	
		D6-4	Réduire les impacts sur les habitats benthiques du médiolittoral en améliorant les pratiques de la pêche à pied	
		D6-5	Réduire les impacts de l'aquaculture marine sur les habitats benthiques en veillant à l'adéquation des techniques et des modalités d'élevages avec les habitats en présence	
		D6-6	Réduire l'impact sur les habitats benthiques subtidaux en limitant les dragages et immersions dans les zones sensibles (herbiers, récifs d'hermelles, champs de blocs, etc.)	
		D6-7	Réduire l'impact sur les habitats benthiques subtidaux en limitant les extractions de granulats marins et en adaptant les techniques d'extraction en fonction de la sensibilité des milieux	
		D6-8	Réduire l'impact des activités de plaisance en adaptant la gestion des mouillages	
		D6-9	Réduire les impacts des activités de plaisance et de loisirs sur les habitats de l'estran en limitant les effets du piétinement *(NB : spécifique à la sous-région marine Manche mer du Nord)*	

Objectifs Environnementaux (2012)		Objectifs Environnementaux Opérationnels		
			Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Préserver les zones peu ou pas impactées par une modification permanente des processus hydrographiques, notamment celles accueillant des habitats ayant un rôle fonctionnel clé dans l'écosystème	Préserver la fonctionnalité des habitats vis-à-vis des modifications permanentes des processus hydrographiques Assurer la solidarité amont-aval au sein des bassins versants pour garantir des arrivées d'eau douce en secteur côtier	D7-1	Préserver les écosystèmes marins, leurs fonctionnalités et les usages en veillant à un apport quantitatif suffisant d'eau douce en secteur côtier	
Réduire les pressions impactant les habitats et leurs fonctionnalités.	Limiter les risques liés aux pressions ayant un impact sur les habitats et leurs fonctionnalités	D7-2	Préserver les écosystèmes marins et leur fonctionnalité en encadrant les rejets turbides issus des activités maritimes (dragage, extraction de granulats, etc.) et terrestres (eaux d'exhaure, chasses de barrage, etc.)	

Objectifs Environnementaux (2012)	Objectifs Environnementaux Opérationnels		
		Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient chroniques ou accidentels.	D8-1	Réduire les apports directs en mer de contaminants en traitant l'ensemble des effluents des aires de carénage avant rejet	
	D8-2	Limiter ou supprimer les apports directs ou transfert de contaminants en mer en encadrant les activités de dragage, d'immersion et la remobilisation de sédiments	
	D8-3	Limiter ou supprimer les apports directs en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation	
	D8-4	Réduire les apports atmosphériques de contaminants d'origine maritime	
	D8-5	Réduire les apports atmosphériques de contaminants d'origine terrestre	
	D8-6	Réduire ou supprimer les apports de contaminants, en priorité dans les bassins versants les plus fortement contributeurs, en agissant sur les émissions des industries, agglomérations et exploitations agricoles, et le transfert des contaminants vers le milieu marin	

Objectifs Environnementaux (2012)	Objectifs Environnementaux Opérationnels		
		Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Améliorer la qualité microbiologique et chimique des eaux pour limiter le risque significatif d'impact sur la santé humaine de la contamination des produits de la mer	D9-1	Améliorer la qualité microbiologique des eaux côtières et de transition en limitant les transferts de polluants microbiologiques liés à l'insuffisance de l'assainissement collectif	
	D9-2	Améliorer la qualité microbiologique des eaux côtières et de transition en limitant les transferts de polluants microbiologiques liés à l'insuffisance de l'assainissement non-collectif	
	D9-3	Améliorer la qualité microbiologique des eaux côtières et de transition en limitant les sources de contamination liées à l'activité agricole d'élevage	

Objectifs Environnementaux (2012)	Objectifs Environnementaux Opérationnels		
		Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral	D10-1	Limiter les quantités de déchets parvenant en mer et sur le littoral en réduisant à la source les quantités produites	
	D10-3	Réduire les quantités de déchets provenant du milieu terrestre (fleuves, réseaux d'assainissement, etc.) en agissant sur les zones de forts apports	
Réduire significativement la quantité de déchets présent dans le milieu marin	D10-2	Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant sur le milieu marin en accompagnant les activités	
Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats	D10-4	Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin en renforçant la collecte, la valorisation et le traitement des différents types de déchets marins	

Objectifs Environnementaux (2012)	Objectifs Environnementaux Opérationnels		
		Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Limiter les pressions qui impactent physiologiquement les espèces, ainsi que leurs capacités de détection et de communication acoustique	D11-1	Limiter les dérangements acoustiques liés aux activités et aux travaux maritimes en tenant compte de la sensibilité des écosystèmes marins	
Protéger les habitats fonctionnels des perturbations sonores ayant un impact significatif sur leurs espèces	D11-2	Limiter les dérangements acoustiques en agissant sur l'organisation de l'espace maritime et sur la détermination des périodes, intensités et durées des émissions sous-marines pour tenir compte de la sensibilité des écosystèmes marins	

Objectifs Environnementaux (2012)	Objectifs Environnementaux Opérationnels		
		Manche-Mer du Nord	golfe de Gascogne et mers Celtiques
Sensibiliser, former, informer les acteurs, les usagers, le public	OT-1	Améliorer la prise en compte des enjeux de protection du milieu marin dans les formations aux activités professionnelles et récréatives en lien avec le milieu marin	
	OT-2	Améliorer la prise en compte des enjeux de protection du milieu marin dans l'information et la sensibilisation du grand public et des usagers de la mer	
Permettre le développement durable des activités humaines qui dépendent du bon état du milieu marin Assurer le lien terre-mer pour garantir les équilibres naturels du milieu marin Restaurer les écosystèmes dégradés	OT-3	Améliorer la prise en compte des enjeux du milieu marin et des effets cumulés des activités et usages au sein des plans, schémas, programmes, projets et autres documents de planification	

13. LA QUALITE DES PLAGES – suivi 2013 - 2016

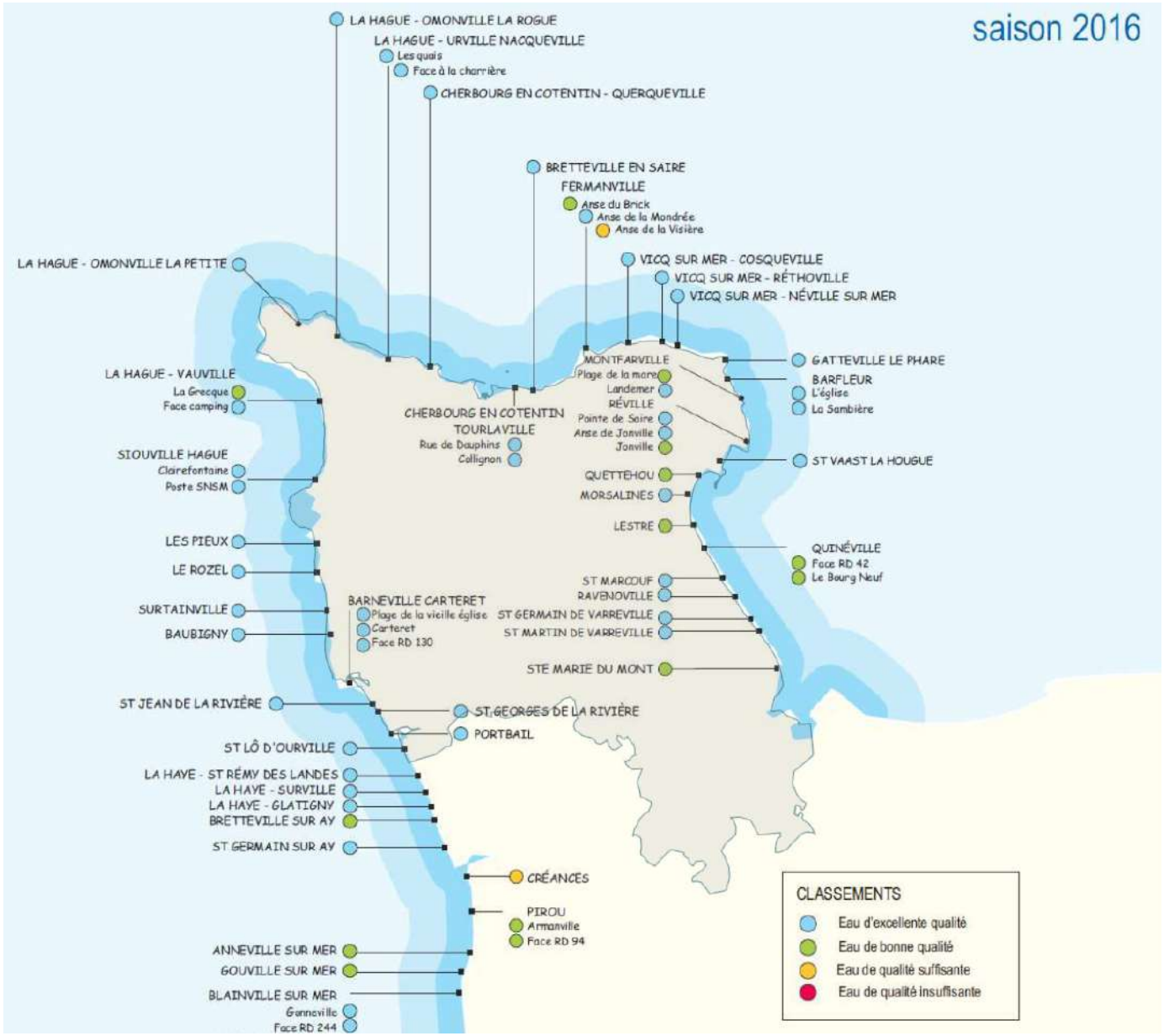

Plage	classement selon la directive 2006/7/CE			
	2013	2014	2015	2016
STE MARIE DU MONT La grande dune	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne
ST MARTIN DE VARREVILLE Monument Leclerc	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
ST GERMAIN DE VARREVILLE face RD 129	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
RAVENOVILLE Les dunes	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente
ST MARCOUF Les Gougins	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
QUINEVILLE Le bourg neuf	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
QUINEVILLE Face RD 42	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne
LESTRE Hameau Simon	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
MORSALINES La Redoute	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente
QUETTEHOU Le Rivage	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne
ST VAAST LA HOUGUE La Hougue	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
REVILLE Jonville	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
REVILLE Anse de Jonville	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
REVILLE Pointe de Saire	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
MONTFARVILLE Landemer	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
MONTFARVILLE Plage de la mare			-	Bonne
BARFLEUR La Sambière	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
BARFLEUR L'église	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
GATTEVILLE LE PHARE Anse de la Masse	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
VICQ SUR MER -NEVILLE/MER- Face RD 514	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
VICQ SUR MER -RETHOVILLE- Face RD 226	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
VICQ SUR MER -COSQUEVILLE- Le Vicq	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
FERMANVILLE Anse de la Visière	Bonne	Bonne	Bonne	Suffisante
FERMANVILLE Anse de la Mondrée	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
FERMANVILLE Anse du Brick	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne
BRETTEVILLE EN SAIRE La Plage	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
CHERBOURG EN COTENTIN -TOURLAVILLE- Rue des Dauphins	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente
CHERBOURG EN COTENTIN -TOURLAVILLE- Collignon	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
CHERBOURG EN COTENTIN -QUERQUEVILLE- Camping des Armées	Excellente	Bonne	Bonne	Excellente
LA HAGUE -URVILLE NACQUEVILLE- Face à la Charrière	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
LA HAGUE -URVILLE NACQUEVILLE- Les Quais	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente
LA HAGUE -OMONVILLE LA ROGUE- Le Port	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
LA HAGUE -OMONVILLE LA PETITE- Anse St Martin	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
LA HAGUE -VAUVILLE- La Crecque	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne
LA HAGUE -VAUVILLE- Face au camping	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
SIOUVILLE HAGUE Clairefontaine	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
SIOUVILLE HAGUE Face poste SNSM	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
LES PIEUX Sciotot	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
LE ROZEL Face au camping	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
SURTAINVILLE Face RD 66	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
BAUBIGNY Face RD 131	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
BARNEVILLE CARTERET La vieille église	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
BARNEVILLE CARTERET Carteret	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
BARNEVILLE CARTERET Face RD 130	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
ST JEAN DE LA RIVIERE Face RD 166	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente
ST GEORGES DE LA RIVIERE Face RD 132	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

Plage	classement selon la directive 2006/7/CE			
	2013	2014	2015	2016
PORTBAIL Face au poste CRS	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
ST LO D'OURVILLE Lindberg plage	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
LA HAYE -ST REMY DES LANDES- La Valette	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
LA HAYE -SURVILLE- Face RD 526	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
LA HAYE -GLATIGNY- Face RD 337	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
BRETTEVILLE SUR AY Face RD 136	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne
ST GERMAIN SUR AY Face RD 306	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
CREANCES Printania	Bonne	Bonne	Suffisante	Suffisante
PIROU Armanville	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
PIROU Face RD 94	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
ANNEVILLE SUR MER Face RD 74	Bonne	Suffisante	Bonne	Bonne
GOUVILLE SUR MER Face RD 268	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne
BLAINVILLE SUR MER Gorneville	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
BLAINVILLE SUR MER Face RD 244	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
AGON COUTAINVILLE le Centre	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
AGON COUTAINVILLE Le Passous	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
AGON COUTAINVILLE Ecole de voile	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
AGON COUTAINVILLE Pointe d'Agon	Suffisante	Bonne	Suffisante	Insuffisante
MONTMARTIN SUR MER Face RD 73	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante
HAUTEVILLE SUR MER Face ancien camping	Suffisante	Suffisante	Insuffisante	Suffisante
HAUTEVILLE SUR MER Ecole de voile	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante
ANNOVILLE Face RD 537	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
LINGREVILLE Face RD 220	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne
BRICQUEVILLE SUR MER Face route submersible	Suffisante	Bonne	Excellente	Excellente
BREHAL Face RD 592	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
COUDEVILLE Face RD 351	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente
BREVILLE SUR MER Face RD 135 E	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
DONVILLE LES BAINS L'Ermitage	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
DONVILLE LES BAINS La Pointe du Lude	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
GRANVILLE Le Plat Gousset	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
GRANVILLE Hacquoville	Insuffisante	Suffisante	Bonne	Bonne
GRANVILLE Le Fourneau	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne
GRANVILLE St Nicolas Sud	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante
GRANVILLE Chausey port Marie	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
GRANVILLE Chausey port Homard			-	-
ST PAIR SUR MER Face à la piscine	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne
ST PAIR SUR MER Face à la Fontaine Saint Gaud	Insuffisante	Insuffisante	Suffisante	Suffisante
ST PAIR SUR MER Kairon face RD 373	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente
JULLOUVILLE Le Pont Bleu	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
JULLOUVILLE Face au Casino	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
JULLOUVILLE Cale des plaisanciers	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
CAROLLES Face au poste de secours	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente
CHAMPEAUX Sol Roc	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
ST JEAN LE THOMAS Face RD 241	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante
ST JEAN LE THOMAS Face RD 483	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante
DRAGEY RONTHON La Dune	Bonne	Bonne	Suffisante	Suffisante

14. LES CAPACITES EPURATOIRES DES STATIONS D'EPURATION DU TERRITOIRE

La carte ci-contre localise l'ensemble des stations d'épuration du territoire. Elle précise aussi leur capacité nominale et leur conformité (état des lieux au 31/12/2015).

Le tableau en pages suivantes précise les données sur les capacités.

LES STEP – ETAT DES LIEUX AU 31/12/2015

(Source : Ministère de la transition écologique et solidaire – portail d'information sur l'assainissement - 2017)



NOM	Communes membres	Taille agglomération	Charge maximale en entrée - 2010	Charge maximale en entrée - 2015	Capacité maximale	Capacité résiduelle	capacité résiduelle %
ACQUEVILLE / Les Heleines	ACQUEVILLE	170	135	170	160	-10	-6%
ACQUEVILLE/Hameau Guerrier	ACQUEVILLE	285	220	285	800	515	64%
AUDERVILLE Village de Laye	AUDERVILLE	30	30	30	40	10	25%
BARFLEUR	BARFLEUR GATTEVILLE-LE-PHARE MONTFARVILLE	1915		1915	2000	85	4%
BARNEVILLE-CARTERET 2	BARNEVILLE-CARTERET LES MOITIERS-D'ALLONNE SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE	8420	7685	8420	13000	4580	35%
BAUPTE	BAUPTE	440	500	440	700	260	37%
BEAUMONT HAGUE	BEAUMONT-HAGUE VAUVILLE	3420	3400	3420	4000	580	15%
BIVILLE	BIVILLE	500	500	500	650	150	23%
BLOSVILLE	BLOSVILLE	300	300	300	490	190	39%
BRANVILLE-HAGUE	BRANVILLE-HAGUE	50		50	60	10	17%
BRICQUEBEC	BRICQUEBEC	2510		2510	4000	1490	37%
BRIX	BRIX	480	430	480	600	120	20%
CARENTAN - ST COME	CARENTAN SAINT-COME-DU-MONT SAINT-HILAIRE-PETITVILLE	30000	26000	30000	25000	-5000	-20%
CHEF DU PONT	CARQUEBUT CHEF-DU-PONT SAINTE-MERE-EGLISE	6380	22000	6380	24000	17620	73%
COSQUEVILLE Carrefour des	COSQUEVILLE	160	55	160	280	120	43%

Coutures							
COSQUEVILLE site La Rue	COSQUEVILLE	140	240	140	280	140	50%
EQUEURDREVILLE	CHERBOURG-OCTEVILLE EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE FLOTTEMANVILLE-HAGUE QUERQUEVILLE SAINTE-CROIX-HAGUE TONNEVILLE URVILLE	30000	29832	30000	45000	0	33%
FERMANVILLE	FERMANVILLE	310	345	310	400	90	23%
GREVILLE-HAGUE/Hameau Fleury	GREVILLE-HAGUE	50	50	50	120	70	58%
GREVILLE-HAGUE/Hameau Gruchy	GREVILLE-HAGUE	70	70	70	78	8	10%
GREVILLE-HAGUE/Lieu Piquot	GREVILLE-HAGUE	360	360	360	360	0	0%
HERQUEVILLE	HERQUEVILLE	110		110	200	90	45%
JOBOURG/ Ribon	JOBOURG	340	340	340	350	10	3%
JOBOURG/Merquetot	JOBOURG	45	45	45	50	5	10%
LE HAM Basse-Normandie	LE HAM	230	250	230	300	70	23%
LE MESNIL-AU-VAL	LE MESNIL-AU-VAL	520	365	520	700	180	26%
LES PIEUX	LES PIEUX LE ROZEL	4260	3120	4260	5000	740	15%
LES VEYS	LES VEYS	290	200	290	350	60	17%
LESTRE Village de l'Eglise	LESTRE	70	10	70	100	30	30%
MAGNEVILLE maison de retraite	MAGNEVILLE	52	20	52	56	4	7%

MARTINVAST	COUVILLE HARDINVAST MARTINVAST NOUAINVILLE SAINT-MARTIN-LE-GREARD SIDEVILLE TEURTHEVILLE-HAGUE TOLLEVAST VIRANDEVILLE	7900	3850	7900	8000	100	1%
MEAUTIS	MEAUTIS	205	205	205	300	95	32%
MONTEBOURG nouvelle	EROUDEVILLE	2660	2600	2660	3700	1040	28%
NEGREVILLE	NEGREVILLE	180	80	180	400	220	55%
OMONVILLE LA ROGUE Ferme du Tourp	OMONVILLE-LA-ROGUE	10	10	10	56	46	82%
OMONVILLE-LA-ROGUE Mont Jubert OMONVILLE-LA-ROGUE	OMONVILLE-LA-ROGUE	800	-	1900	1900	0	0%
PICAUVILLE	ETIENVILLE PICAUVILLE	1620	2300	1620	2700	1080	40%
Portbail2	DENNEVILLE PORTBAIL SAINT-LO-D'OURVILLE	4730	1700	4730	6000	1270	21%
QUINEVILLE Lestre	LESTRE QUINEVILLE SAINT-MARCOUF	960	650	960	1350	390	29%
RAUVILLE-LA-BIGOT	RAUVILLE-LA-BIGOT	85	88	85	115	30	26%
RAVENOVILLE Hameau Racine	RAVENOVILLE	100	40	100	150	50	33%
RAVENOVILLE/Plage	RAVENOVILLE	565	380	565	990	425	43%
RETHOVILLE	RETHOVILLE	190		190	220	30	14%
REVILLE/N°1 - Le	REVILLE	960	500	960	900	-60	-7%

Linteau							
REVILLE/N°2 - Les Sucères	REVILLE	400	400	400	500	100	20%
REVILLE/N°3 - Le Herdre	REVILLE	650	650	650	800	150	19%
SAINT PIERRE EGLISE	SAINT PIERRE EGLISE	2000	2300	2000	2300	300	13%
SAINT VAAST LA HOUGUE	AUMEVILLE-LESTRE CRASVILLE MORSALINES QUETTEHOU SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	5166	5990	5166	12000	6834	57%
SAINT-GERMAIN-DES-VAUX/AUDERVILLE	AUDERVILLE SAINT-GERMAIN-DES-VAUX	980	580	980	1300	320	25%
SAINT-GERMAIN-DES-VAUX/PORT RACINE	SAINT-GERMAIN-DES-VAUX	42	20	42	80	38	48%
SAINT-LO-D-OURVILLE	SAINT-LO-D'OURVILLE	360	200	360	400	40	10%
SAINT-MARCOUF Plage	SAINT-MARCOUF	570	285	570	600	30	5%
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	2250	2600	2250	2750	500	18%
SAINTE CROIX HAGUE Hameau Leveillé	SAINTE-CROIX-HAGUE	55	55	55	60	5	8%
SAINTE-MARIE-DU-MONT	BRUCHEVILLE SAINTE-MARIE-DU-MONT	450	450	450	620	170	27%
SAINTENY N° 2	SAINTENY	485	460	485	670	185	28%
SOTTEVAST	ROCHEVILLE SOTTEVAST	500	415	500	500	0	0%
SURTAINVILLE	SURTAINVILLE	1200	1100	1200	1200	0	0%

TOURLAVILLE	BRETTEVILLE CHERBOURG-OCTEVILLE COUVILLE DIGOSVILLE FERMANVILLE LA GLACERIE HARDINVAST MARTINVAST MAUPERTUS-SUR-MER NOUAINVILLE SAINT-MARTIN-LE-GREARD SIDEVILLE TEURTHEVILLE-HAGUE TOLLEVAST TOURLAVILLE VIRANDEVILLE	85080	92000	85080	150000	64920	43%
TREAUVILLE	FLAMANVILLE SIOUVILLE-HAGUE TREAUVILLE	2920	3000	2920	4000	1080	27%
TURQUEVILLE	TURQUEVILLE	95	10770	95	150	55	37%
VALOGNES	LIEUSAINT VALOGNES YVETOT-BOCAGE	10600		10600	12000	1400	12%
VASTEVILLE Le Grand Hameau	VASTEVILLE	565	505	565	750	185	25%
VASTEVILLE/Es Cochard	VASTEVILLE	30	30	30	60	30	50%
Total		227270	230715	213955	346645	103275	

s

15. LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE DE BASSE-NORMANDIE (SRCAE BN)

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) prescrit par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement est un document stratégique et prospectif, dont la finalité est de définir les objectifs et orientations aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.

En lançant à l'été 2011 de façon conjointe les travaux d'élaboration de ce schéma, le préfet de région et le président de Région ont souhaité que ce schéma soit le fruit d'une réflexion collective et concertée avec les différents acteurs de la région : collectivités, services de l'État, institutions et acteurs économiques des différentes thématiques abordées (bâtiment, transport, industrie, agriculture, ...), associations de protection de l'environnement, ….

Ce schéma définit de grandes orientations dont les actions relèveront, entre autres, des collectivités territoriales au travers des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET), qui seront à leur tour pris en compte dans les documents de planification et d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme…).

Il doit permettre de renforcer la cohérence et l'articulation des actions territoriales concernant des domaines aussi variés que l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le développement d'énergies renouvelables (éolien, bois, solaire, …), le développement de modes alternatifs de transport, les principes d'aménagement et urbanisme, l'évolution des outils industriels et des pratiques agricoles,…..

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Basse-Normandie arrêté le 30 décembre 2013 comprend plusieurs parties :

- Un rapport d'état des lieux dressant le diagnostic et les enjeux régionaux en matière de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, de production d'énergie renouvelable (EnR), de vulnérabilité du territoire aux changements climatiques ;

- Un exercice prospectif d'efficacité carbone et de développement des énergies renouvelables ;

- Un document d'orientations visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique, à la réduction de la demande, à la réduction des émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques, au développement des énergies renouvelables et à l'adaptation du territoire bas-normand aux effets des changements climatiques,

- Différentes annexes dont le schéma régional éolien (SRE) arrêté par le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados le 28 septembre 2012

Au travers de ses 40 orientations thématiques (voir en page suivante) le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) engage durablement le territoire bas-normand dans la transition énergétique en visant à l'horizon 2020, une amélioration de 20 % de son efficacité énergétique, une réduction de 25 % de ses émissions de gaz à effets de serre et une participation des énergies renouvelables à hauteur de 31 % des consommations régionales.

Bâtiment (4)	Transports (5)	Urbanisme (5)	Industrie (5)	Agriculture (6)	Production d'énergie (6)	Qualité de l'air (4)	Adaptation au changement climatique (4)
B1 – Mettre en place un cadre de gouvernance régional réunissant les acteurs bas normands du bâtiment afin de définir et suivre des programmes de rénovation cohérents et efficaces qui tiennent compte de l'architecture des bâtiments, et de leurs caractéristiques thermiques réelles et de leur usage.	T1 – Développer une offre alternative à l'autosolisme afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les particuliers.	U1 – Développer une stratégie de planification favorisant une utilisation rationnelle de l'espace.	I1 – Optimiser les flux de produits, d'énergie et de déchets pour les entreprises agro-alimentaires sur le territoire bas-normand.	A1 – Améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre en travaillant sur l'ensemble du cycle de l'élevage de l'amont jusqu'à l'aval avec les agriculteurs	ENR1 – Consolider et développer la filière bois-énergie existante et privilégier le développement d'installations collectives et industrielles de production de chaleur en préservant la qualité de l'air.	Air1 – Améliorer et diffuser la connaissance de la thématique qualité de l'air à l'ensemble du territoire, en particulier sur les communes en zone sensible.	ACC1 – Mettre en place une structure régionale en charge de la capitalisation et de la diffusion des connaissances et études sur le changement climatique.
B2 – Former et qualifier les acteurs du bâtiment (maîtres d'ouvrage, entreprises, utilisateurs, etc.) aux nouvelles pratiques et techniques de rénovation et de construction durable et d'intégration des EnR dans le bâti.	T2 – Développer une offre alternative au transport routier de marchandises afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les entreprises.	U2 – Définir et mettre en place des pratiques en matières d'urbanisme et d'aménagement, afin de limiter l'étalement urbain (préservation des fonctions des zones rurales : vivnères, puits de carbone, ...) et les déplacements tout en améliorant le cadre de vie.	I2 – Maîtriser les consommations d'énergie réduire la pollution atmosphérique par le développement de la connaissance des acteurs industriels et la mise en œuvre des bonnes pratiques et meilleures technologies existantes.	A2 – Sensibiliser les acteurs de la filière agricole pour mettre en œuvre des pratiques adaptées en matière de qualité de l'air, d'émissions de gaz à effet de serre, de séquestration de carbone et d'adaptation aux effets du changement climatique.	ENR2 – Soutenir la création de filières régionales de production dont une nouvelle filière de valorisation de la matière organique et effluents de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire.	Air2 – Améliorer et diffuser la connaissance sur l'impact de l'utilisation de phytosanitaires sur la qualité de l'air.	ACC2 – Réduire la vulnérabilité du littoral bas-normand en réduisant notamment l'exposition des zones habitées.
B3 – Structurer et soutenir des filières locales d'écomatériaux de construction.	T3 – Coordonner les engagements et les actions des acteurs du territoire bas-normand pour mettre en place un système cohérent de transports durables.	U3 – Diffuser auprès des acteurs bas normands des informations sur les flux de transports et de la connaissance sur les relations urbanisme et déplacements en vue de la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'urbanisme.	I3 – Renforcer la sensibilisation des industriels, notamment les TPME et l'artisanat sur le poids des dépenses énergétiques dans leur bilan (actuel et futur en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières).	A3 – Rapprocher les filières de production alimentaire bas-normande des consommateurs en structurant des filières courtes et locales efficaces.	ENR3 – Soutenir le développement de l'éolien terrestre et encourager l'essor du petit éolien.	Air3 – Réduire les pratiques de brûlage en Basse Normandie.	ACC3 – Préparer les activités économiques bas-normandes aux conditions climatiques à venir, vis à vis notamment de la disponibilité de la ressource en eau et des conflits d'usage éventuels.
B4 – Mobiliser et déployer les outils et financements nécessaires (acteurs financiers et bancaires) afin de permettre une réhabilitation massive du parc de logements anciens et soutenir le développement du bâti neuf très basse consommation.	T4 – Mobiliser et réorienter les financements afin d'être en capacité de développer des modes de transports alternatifs aux véhicules particuliers.	U4 – Pour tout projet d'aménagement, veiller à respecter l'identité du tissu existant, tout en proposant une diversification de formes urbaines denses (hors zones d'intérêts écologiques, environnementaux ou exposées à des risques naturels).	I4 – Mobiliser et développer une ingénierie financière permettant l'investissement des acteurs dans les meilleures pratiques disponibles en matière de performance énergétique.	A4 – Garantir la séquestration du carbone par le maintien ou l'augmentation des puits de carbone agricoles et forestiers.	ENR4 – Accompagner le développement des énergies marines renouvelables pour permettre l'émergence de filières industrielles locales.	Air4 – Mieux informer sur la radioactivité dans l'air	ACC4 – Sensibiliser la population, les organismes et les institutions aux impacts potentiels des changements climatiques et à la nécessité de s'y adapter.
	T5 – Développer la connaissance (flux de déplacement, facteurs explicatifs, bonnes pratiques) et la diffuser auprès des décideurs bas normands comme soutien à la prise de décision et vers la population comme sensibilisation et éducation à la mobilité durable	U5 – Penser tous projets d'aménagements urbains, d'infrastructures ou d'équipements sous l'angle « développement durable » (maîtrise des consommations d'énergie, limitation des émissions, ...)	I5 – Développer une production faiblement émettrice de carbone à la fois dans ses procédés et dans le transport de marchandises	A5 – Maîtriser la consommation d'énergie dans l'agriculture, la sylviculture, la conchyliculture et la pêche	ENR5 – Soutenir l'investissement dans les énergies renouvelables en mobilisant les outils financiers et fonciers existants et en proposant des solutions innovantes en partenariat avec les acteurs bancaires et institutionnels bas normands		
Précarité énergétique (1)				A6 – Rationaliser l'utilisation des intrants (notamment les fertilisants minéraux) afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre	ENR6 – Développer et diffuser la connaissance des potentiels régionaux et locaux de développement des énergies renouvelables, des gisements de production par filière et par territoire et du cadre réglementaire de chacune des filières auprès des décideurs locaux et des acteurs économiques		
P1 – Lutter contre la précarité énergétique en déployant un programme massif de réhabilitation du bâtiment, en réduisant les coûts liés aux déplacements et en développant le recours aux énergies renouvelables							

Fiche Energie Climat du Pays du Cotentin

Comparaison des émissions et des consommations avec la Région



Consommations d'énergie par territoire (en Tep/hab)

Consommations d'énergie		
Totales du Pays du Cotentin	kTep	430
Totales de la Région	kTep	3 400
Par habitant du Pays du Cotentin	Tep/hab	2,09
Par habitant de la Région	Tep/hab	2,33
Poids des consommations dans le Bilan Régional	%	12,6%
Emissions de Gaz à effet de serre		
Totales du Pays du Cotentin (y compris non énergétiques)	kTeqCo2	1 960
Totales de la Région (y compris non énergétiques)	kTeqCO2	16 000
Energétiques du Pays du Cotentin	kTeqCO2	850
Energétiques de la Région	TeqCO2	7 000
Par habitant du Pays du Cotentin (totales)	TeqCO2/hab	9,5
Par habitant de la Région (totales)	TeqCO2/hab	11
Poids des émissions totales dans le Bilan Régional	%	12,2%

Evolution des principaux indicateurs Energie-Climat entre 1999 et 2005

	Unité	1999	2005	Evolution 1999-2005 en %
Population du territoire		204 216	204 940	+0,3%
Nombre de Résidences principales		73 376	84 616	+15%
Part de la population dans la population régionale	%			
Consommations d'énergie de l'habitat	kTep	162,5	185	+13,8%
Consommations d'énergie des services	kTep	55,3	50	-10%
Consommations d'énergie de l'Industrie	kTep	38,5	38,5	0
Consommations d'énergie de l'Agriculture	kTep	13,5	14,7	+8,8%

Comparaison des consommations par produits énergétiques avec la Région

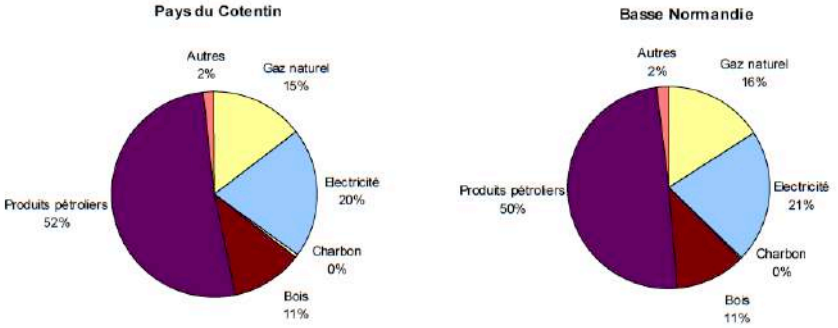

Bilan Energie-Climat : Analyse sectorielle du Pays du Cotentin

Consommations totales : **430 kTep** / Emissions énergétiques totales : **850 kTeqCO2**

Analyse comparée des consommations totales du Pays du Cotentin et de la Région Basse Normandie

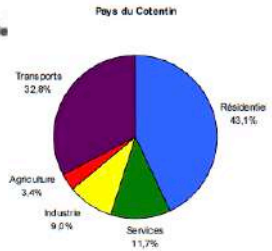

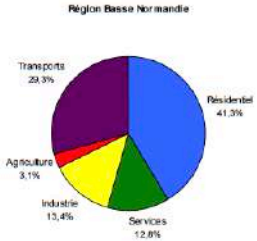

Les principales différences entre les bilans du Pays du Cotentin et de la Région Basse-Normandie tiennent à la moindre importante de l'industrie sur le territoire et à l'importance relative du secteur des transports.

Habitat

Consommations totales : **185 kTep** / Emissions énergétiques totales : **319 kTeqCO2**

Consommations par produits énergétiques **Consommations par usage**

Le parc de logements du Pays du Cotentin est principalement composé de maisons individuelles (75% en 2005).
La part des logements construits avant 1975 atteint 60% sur le territoire, il est de 62% pour la Région Basse-Normandie.
Le caractère rural du territoire explique une forte pénétration des usages du bois et du fuel comme mode de chauffage. Leurs usages représentent 50% du bilan des consommations.

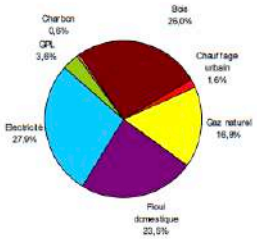

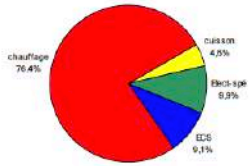

L'ensemble de ces caractéristiques explique le niveau moyen d'émission par logement équivalent à la moyenne régionale (3,4 TeqCO2).

Source : RGP INSEE 1999/CEREN/DRE Basse Normandie
Bilan 1999 à la commune – Bilan 2005 au Pays

Services

Consommations totales : **50 kTep** / Emissions énergétiques totales : **89,5 kTeqCO2**

Consommations par usages **Emissions par activité**

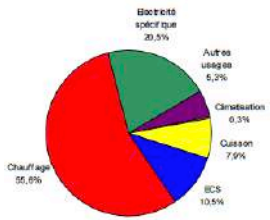

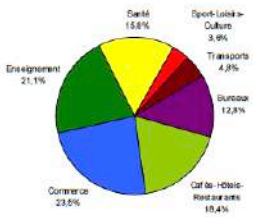

Source : INSEE/CEREN
Bilan 1999 et 2005 à l'échelle des Pays

Le chauffage représente 55,6% du bilan des consommations. Le commerce et l'enseignement sont les secteurs les plus émetteurs de GES.

Bilan Energie-Climat : Analyse sectorielle du Pays du Cotentin

Agriculture

Consommations totales : **14,7 kTep**
Emissions énergétiques totales : **40,6 kTeqCO2**
Emissions non énergétiques totales **780 kTeqCO2**

Consommations par énergie

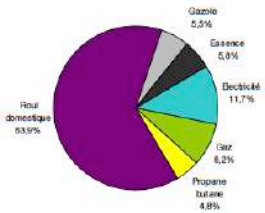

Emissions par branche

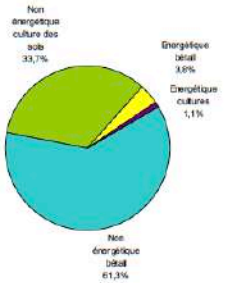

Les produits pétroliers représentent plus de 80% du bilan des consommations du secteur agricole.
Sur le territoire, caractérisé par une forte proportion de l'élevage de bovins et par d'importantes cultures, les émissions de GES d'origine non énergétique[1] sont supérieures à celle des émissions d'origine énergétique : elles représentent 95% des émissions du secteur.

[1] : Emissions de Gaz à effet de Serre dues à la fois aux bétails et à l'utilisation d'engrais
Source : AGRESTE/DRAF
Bilan 1999 et 2005 à l'échelle de la commune

Industrie

Consommations totales : **38,5 kTep**
Emissions énergétiques totales : **74,6 kTeqCO2**
Emissions non énergétiques totales **18,1 kTeqCO2**

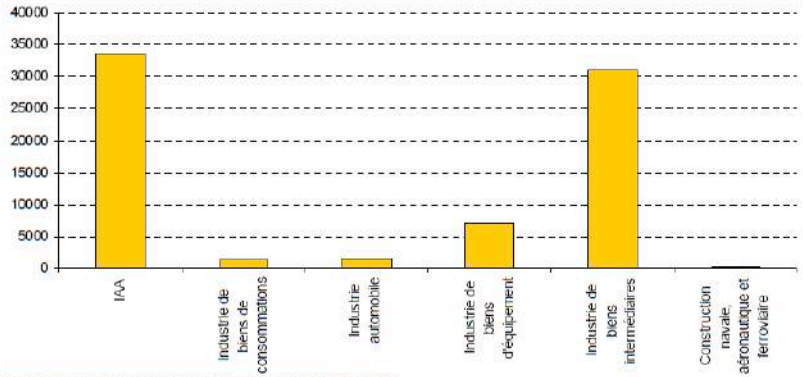

Emissions d'origine énergétique par branche industrielle (TeqCO2)

Comparativement à la Région, l'industrie sur le territoire représente une faible part du bilan des consommations.
Les industries de biens intermédiaires et les industries agroalimentaires sont les branches industrielles les plus consommatrices d'énergie et les plus émettrices de gaz à effet de serre du Pays du Cotentin.
Les émissions liées aux procédés industriels représentent 24% des émissions de GES du secteur de l'Industrie.

Source : SESSI/INSEE
Bilan 1999 et 2005 à l'échelle des Pays

Transports

Consommations totales :**140,6 kTep** / Emissions énergétiques totales :**325,6 kTeqCO2**

La route représente 99% du bilan des émissions d'origine énergétique du secteur des transports. Le diesel est responsable de 60% des émissions de GES du secteur.

Source : Bilan Régional 2003/DIR Nord Ouest/Conseils Généraux
Bilan 1999 et 2005 à l'échelle de la commune

Prospective Climat 2013-2025

Analyse tendancielle et facteur 4 pour le Pays du Cotentin

La contribution du territoire à l'objectif Facteur 4 régional est une diminution de **325 kTeqCO2 sur 20 ans.**

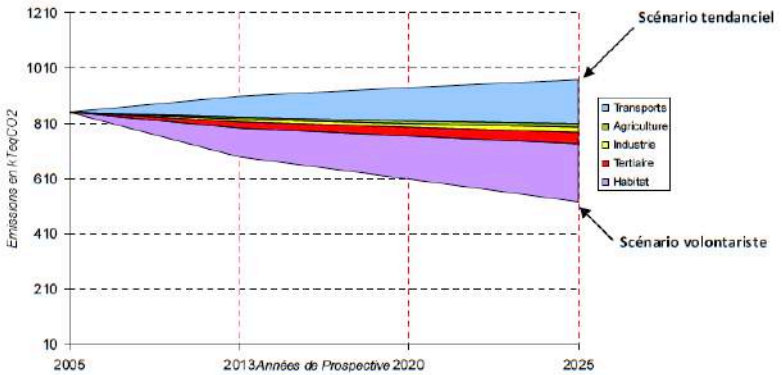

Le graphique ci-dessus représente les potentiels de gain en kTeqCO2 par secteur pour le territoire du Pays du Cotentin. Les secteurs des transports et de l'Habitat sont les 2 secteurs où le potentiel de gain est le plus important.
Le scénario tendanciel s'inscrit dans la continuité des évolutions de consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre entre les années 1999 et 2005 : il se traduit par une **augmentation de plus de 14% des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique**. Elles atteindraient 967 kTeqCO2 en 2025.
Le scénario volontariste est construit dans l'optique d'une **division par quatre des émissions de gaz à effet de serre** à l'horizon 2050. La réalisation de cet objectif permet d'atteindre un niveau d'émission de 525 kteqCO2 en 2025 et 215 kteqCO2 en 2050 contre 850 kTeqCO2 en 2005.
Le scénario volontariste doit permettre de réduire l'impact des consommations d'énergie sur les émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire d'une part diminuer les consommations d'énergie et d'autre part développer les énergies peu ou pas carbonées.

Les principales hypothèses retenues pour construire ce scénario volontariste sont :

- La réduction des consommations et des émissions liées au chauffage des logements
- La diminution dans le secteur des services, du recours aux énergies fossiles
- La réduction des véhicules particuliers et le développement des transports en commun
- Une amélioration de près de 25% des consommations du secteur industriel
- Une amélioration de près de 33% des consommations du secteur agricole

Scénario Volontariste de réduction des Gaz à Effet de Serre d'origine énergétique

En TeqCO2	2005	2013	2020	2025
Habitat	319 000	235 400	193 600	151 800
Tertiaire	89 500	76 700	70 300	63 900
Industrie	74 600	66 700	61 900	57 100
Agriculture	40 600	34 000	30 500	27 200
Transports	325 600	275 500	250 900	226 300

Exemples d'actions permettant de réduire les émissions de GES:

- Le passage du chauffage au fioul (3 166 KeqCO2/Tep) au bois (50,5 KeqCO2/Tep) permet d'économiser 3,1 TeqCO2 par Tep consommée, ce qui correspond pour le territoire à une économie moyenne de 6 TeqCO2 par logement
- L'isolation des murs par l'extérieur d'une maison individuelle d'avant 1975 permet d'économiser 1,2 TeqCO2 par logement
- Pour 100 km, un trajet en train émettra en moyenne 1 KgeqCO2, en voiture 20 KgeqCO2 et en avion 30 Kgeq CO2

Le programme d'actions du PCET s'articule autour de plusieurs grands thèmes : lutter contre le gaspillage énergétique, optimiser les déplacements, développer les énergies renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie dans les exploitations agricoles, agir pour une gestion durable du territoire et adapter le territoire au changement climatique. Il se compose de 37 actions opérationnelles :

Axes	Objectifs	Actions	N°
Lutter contre le gaspillage énergétique	Sensibiliser la population à la maîtrise de l'énergie et lui donner les moyens d'agir	Pérenniser les permanences délocalisées de l'EIE	1
		Développer un réseau d'acteurs du climat	2
	Mettre en place un dispositif d'accompagnement vers la maîtrise de l'énergie pour les collectivités du Pays	Mettre en place un centre de ressources « Energie » pour les collectivités du Pays	3
		Aider les collectivités à évaluer leurs projets d'aménagement en termes d'impacts carbone avec l'outil Eval CO2	4
		Inciter les collectivités du Pays à adhérer à un Conseil en Energie Partagé (CEP) et étudier la possibilité de valoriser les opérations de maîtrise de l'énergie en Certificat d'Economie d'Energie (CEE)	5
	Lutter contre la précarité énergétique	Initier le dialogue avec les travailleurs sociaux du territoire pour les aider à mieux appréhender les situations de précarité énergétique	6
Optimiser les déplacements	Tenter de freiner le recours systématique à la voiture	Promouvoir la pratique du covoiturage et la mise en œuvre de Plans de déplacement	7
		Proposer aux collectivités du Pays la réalisation de schémas de déplacements doux	8
		Informer les écoles primaires et les mairies sur les dispositifs « car à pattes » et « PDES »	9
	Développer l'approvisionnement local et les circuits de proximité	Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective	10
Développer les énergies renouvelables	Encourager la production d'énergie d'origine renouvelable	Organiser des sessions d'information sur l'installation d'énergies renouvelables, notamment le principe de projet partagé, en lien avec la maîtrise de l'énergie	11
		Faire émerger des projets de chaudières collectives au bois et structurer l'approvisionnement	12
		Assurer un suivi des initiatives/réflexions du territoire en matière d'énergies renouvelables	13
		Favoriser le développement des EMR	14
Réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie dans les exploitations agricoles	Favoriser les économies d'énergie et la réduction des émissions de GES dans les exploitations agricoles	Soutenir la réalisation des bancs d'essai tracteur et d'une formation à la conduite économique	15
		Réaliser un suivi des exploitations agricoles ayant fait un diagnostic énergétique	16
		Réaliser un accompagnement individuel d'exploitants souhaitant évoluer vers un système économe en intrants	17
		Organiser des démonstrations et essais de pratiques culturales alternatives permettant de limiter la consommation d'énergie et d'intrants	18
Agir pour une gestion durable du territoire	Tendre vers un urbanisme « durable »	Inciter les communes à élaborer des documents d'urbanisme volontaristes et exemplaires	19
		Inciter les groupements de communes à élaborer des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux	20
	Etre éco-citoyen	Mettre en œuvre en interne une démarche éco-responsable	21
		Elaborer une charte éco-responsable comme guide pour l'action à destination des EPCI signataires	22
		Proposer une animation pédagogique sur les enjeux énergétiques et climatiques aux écoles primaires	23
	Contribuer à la réduction de l'impact carbone des entreprises du territoire	Inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales en particulier celles en faveur des économies d'énergie	24

Axes	Objectifs	Actions	N°
Agir pour une gestion durable du territoire *(suite)*	Mieux gérer et anticiper les impacts du Grenelle sur les métiers et les compétences dans le secteur du bâtiment et des EnR	Informer et sensibiliser les professionnels du bâtiment sur les nouvelles exigences d'efficacité énergétique	25
		Promouvoir le fait de travailler ensemble chez les professionnels	26
		Attirer et fidéliser dans une filière du bâtiment favorisée	27
		Favoriser la formation et l'emploi dans le secteur du bâtiment	28
	Contribuer à la réduction des déchets	Sensibiliser la population au tri et à la réduction des déchets	29
		Promouvoir le compostage individuel	30
		Etudier des solutions de traitements des déchets résiduels sur le territoire du Cotentin	31
		Inciter à la mise en place de « ressourceries » sur le territoire du SMCT	32
		Inciter les collectivités à former leurs conducteurs de bennes à ordures ménagères à l'éco-conduite	33
		Améliorer la qualité environnementale des ports	34
		Optimiser le démantèlement et l'éco-conception des navires	35
Adapter le territoire au changement climatique	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux du CC	Organiser des temps d'information et d'échanges sur les impacts du CC	36
	Préparer le territoire au CC	Evaluer la vulnérabilité du territoire/ CC	37

15. LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le Plan Climat Énergie Territorial a été élaboré et lancé officiellement début 2009.
Pour construire le programme d'actions dont l'objectif est de tendre vers le « Facteur 4 », c'est-à-dire une division par 4 les émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990 (économie de 36 000 teqCO2 en 2012 et 102 000 teqCO2 en 2025), une démarche participative a été mise en œuvre et animée par le Parc.
Le programme d'actions est le suivant :

THEME	OBJECTIF	ACTION
Sobriété et efficacité énergétique dans l'habitat	Réduire les consommations du patrimoine communal	Mettre en œuvre des actions d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux et tertiaires
	Accompagner les habitants dans la réduction de leur facture énergétique	Animer le volet énergie des OPAH de revitalisation rurale
	Infléchir la précarité énergétique	Aider techniquement les acteurs sociaux à appréhender les situations de précarité énergétique et à apporter des réponses concrètes
	Promouvoir l'éco-construction	Développer la filière terre
		Informer les habitants et les scolaires, former les artisans à l'éco construction
Optimiser les déplacements	Favoriser le développement des transports alternatifs	Inciter à la mise en place de dispositifs de covoiturage
		Développer les déplacements doux dans les bourgs structurants
	Développer l'approvisionnement local	Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective
Développer les énergies renouvelables	Développer la filière biomasse	Développer la filière bois énergie
		Développer la filière biogaz sur le territoire du Parc
	Encourager la production d'électricité solaire	Informer les exploitants agricoles sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les hangars agricoles
	Favoriser le développement de l'éolien	Assister les Communautés de Communes pour le développement de l'éolien sur leur territoire
Construire le développement durable du territoire	Favoriser l'émergence d'un urbanisme plus durable	S'appuyer sur des projets pilotes pour sensibiliser les élus à la mise en œuvre d'extensions urbaines intégrant des principes du développement durable
		Inciter les collectivités à se doter de projets territoriaux de développement durable type Agenda 21, PLU intercommunal...
	Inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales	Accompagner le management environnemental au sein des entreprises touristiques
		Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre et le suivi de démarches de diminution de GES
	Favoriser les pratiques éco- citoyennes	Animer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable
		Mettre en œuvre en interne une démarche éco-responsable
		Promouvoir les pratiques d'éco responsabilité auprès des collectivités
	Impliquer dans la mise en œuvre du PCET l'ensemble des acteurs locaux	Construire autour d'actions convergentes l'articulation avec les autres territoires de projet
		Développer des engagements partenariaux adaptés à la diversité des acteurs locaux
Réduire les émissions d'origine agricole	Développer des systèmes agricoles moins impactants	Sensibiliser au maintien des zones humides, des tourbières et des prairies permanentes pour leur intérêt en tant que puits de carbone
		Expérimenter une démarche de performance environnementale à l'échelle d'un groupe d'agriculteurs
Adapter le territoire au changement du climat	Sensibiliser les habitants aux enjeux du changement climatique	Organiser des animations en faveur des habitants sur le thème du changement climatique
	Anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire du Parc	Evaluer les risques d'impact du changement climatique sur l'érosion littorale et proposer des mesures d'atténuation
		Définir des outils méthodologiques pour identifier et caractériser les trames bleues et vertes à l'échelle des Communautés de Communes

18. LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL de la CUC de Cherbourg

Le Plan Climat Énergie Territorial a été élaboré et lancé officiellement début 2009.
Le plan d'actions 2014-2018 de la Communauté Urbaine de Cherbourg a retenu 23 actions pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique :

6 actions sur la construction durable et la réhabilitation des logements
- ACTION A1 : Améliorer la performance énergétique des logements privés de la CUC
- ACTION A2 : Identifier et mettre en place des formations énergétiques à destination des collectivités publiques et des travailleurs sociaux (formation/information sur les certifications et labels, sur la précarité énergétique, …)
- ACTION A3 : Rédiger et mettre à disposition du public une fiche mémo réactualisable recensant les structures et contacts à connaître pour toute question énergétique
- ACTION A4 : Prendre en compte des critères « air, énergie, climat » dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement
- ACTION A5 : Sensibilisation des scolaires et du personnel enseignant dans le cadre d'opérations « air énergie climat »
- ACTION A6 : Diffuser aux particuliers les guides existants portant sur les conseils sur l'énergie et assurer la promotion de l'Espace Info Énergie

5 actions sur l'aménagement du territoire et la mobilité durable
- ACTION B1 : Mettre en place des déplacements alternatifs à la voiture en synergie avec les villes
- ACTION B2 : Inciter les entreprises du territoire à adhérer à la charte transport CO2 de l'ADEME
- ACTION B3 : Promouvoir les filières locales et valoriser les circuits- courts, en lien avec le programme LEADER du Syndicat Mixte du Cotentin
- ACTION B4 : Communiquer sur les transports
- ACTION B5 : Engager une étude Plan de déplacement urbain

6 actions sur les écoactivités et la réduction de l'impact carbone du territoire
- ACTION C1 : Comptabiliser les actions engagées par les acteurs publics et privés dans le domaine énergétique
- ACTION C2 : Soutenir les diagnostics énergétiques des entreprises de la Communauté urbaine
- ACTION C3 : Recenser et communiquer sur les opérations existantes pour inciter les acteurs du territoire à s'engager dans un programme de réduction de leurs consommations d'énergie
- ACTION C4 : Mettre en œuvre les préconisations de l'étude du PLH sur la faisabilité de la mise en place d'outil permettant une meilleure connaissance des actions en faveur de l'habitat
- ACTION C5 : Accompagner les démarches de prise en compte de l'environnement engagées par les chambres consulaires
- ACTION C6 : Réaliser un bilan carbone du patrimoine de la Communauté Urbaine

4 actions sur la production locale et renouvelable d'énergie
- ACTION D1 : Étudier le potentiel de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie sur le territoire
- ACTION D2 : Accompagner le développement des énergies renouvelables pour permettre l'émergence de filières industrielles locales
- ACTION D3 : Publier le rapport annuel sur les consommations, productions d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées
- ACTION D4 : Maitriser l'énergie et développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire

2 actions sur l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique
- ACTION E1 : Participer à l'observatoire Bas Normand de l'énergie et du climat (OBNEC)
- ACTION E2 : Participer à la volonté régionale de réduire la vulnérabilité physique du littoral aux aléas côtiers (érosion et submersion)

19. CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Voir détails des agglomérations en pages suivantes

CLASSEMENT SONORE DES VOIES
(Source DDTM de la Manche - 2012)

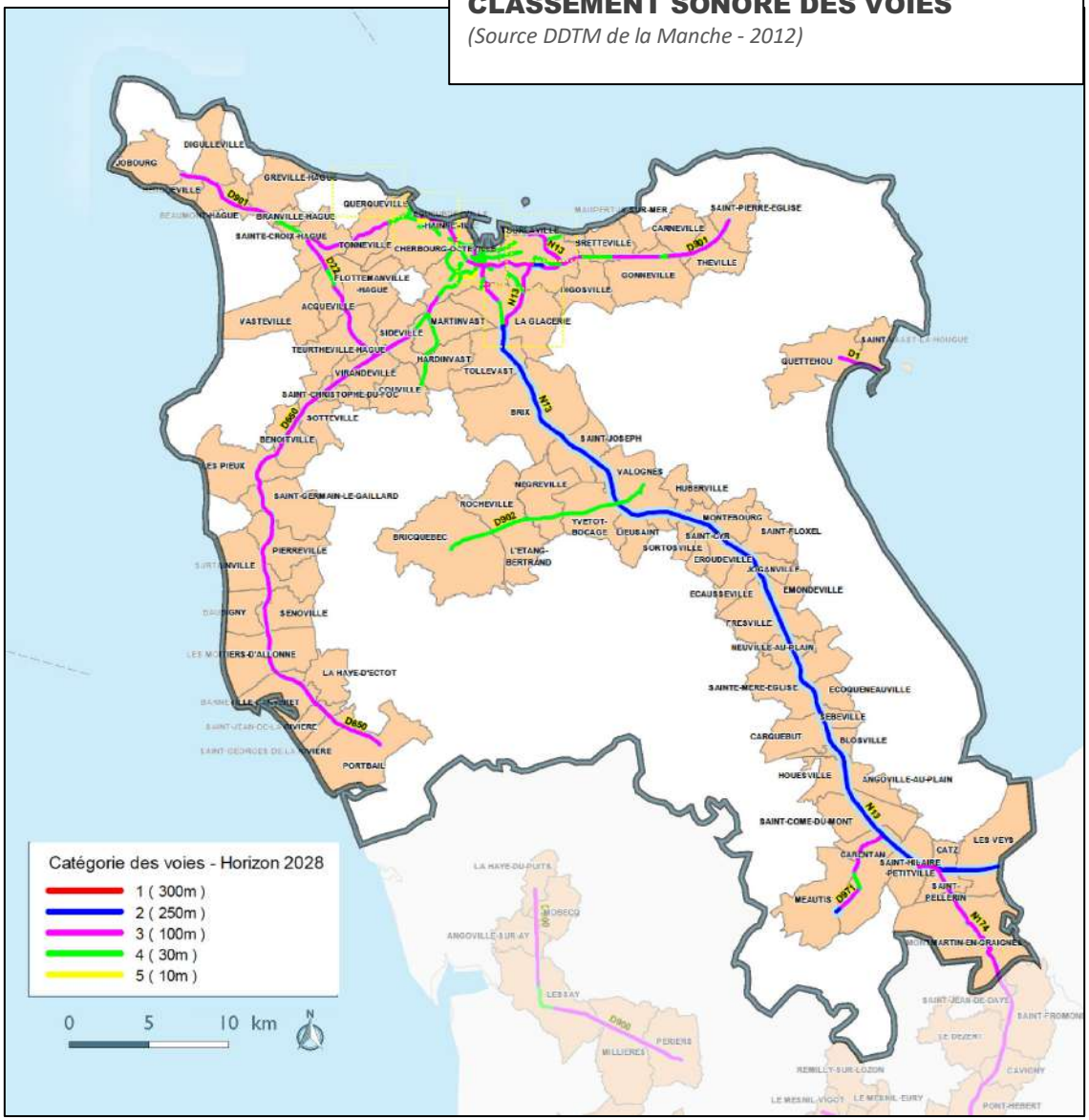

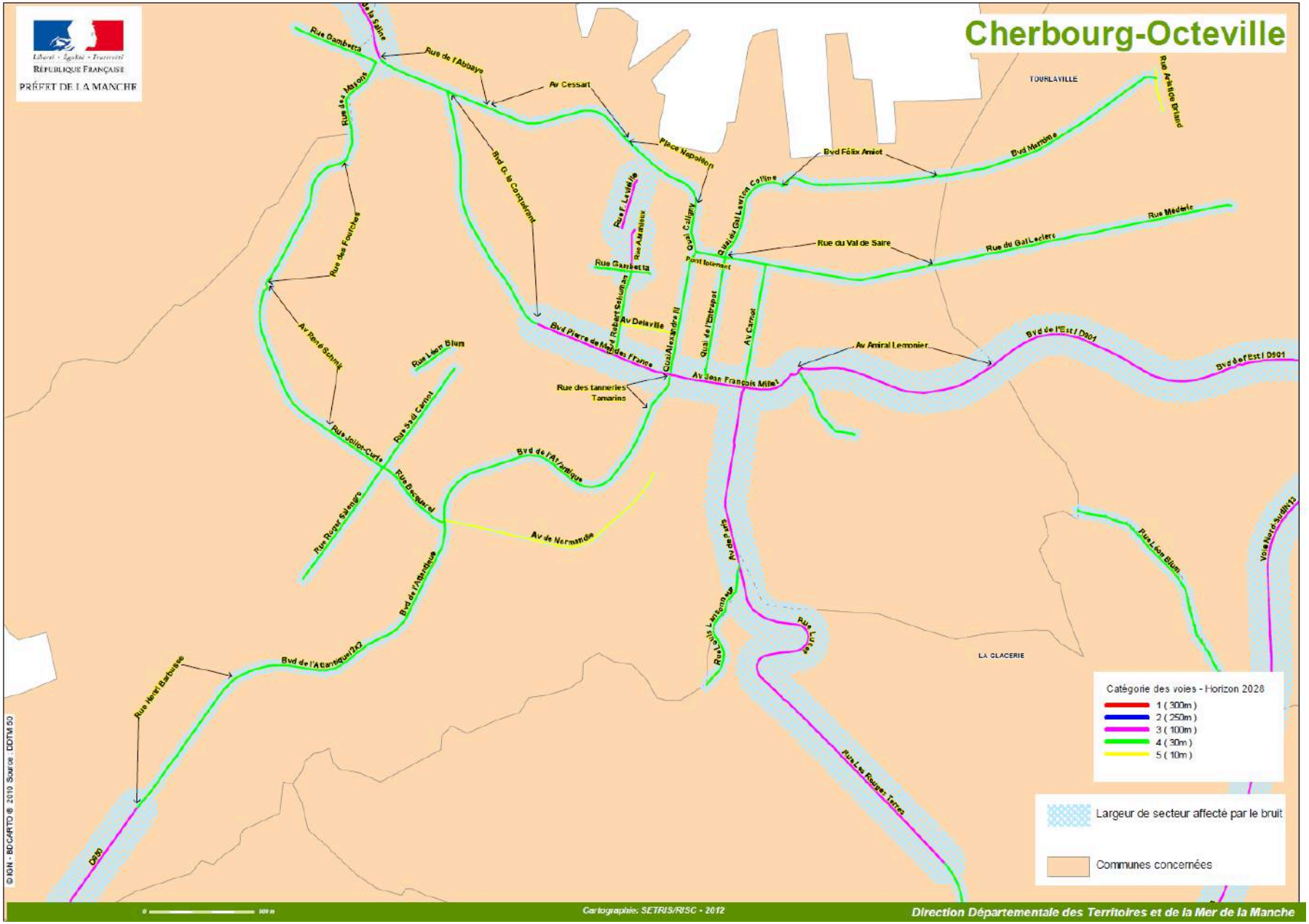
Cherbourg-Octeville
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE
TOURLAVILLE
LA GLACERIE
Rue Gambetta
Rue de l'Abbaye
Av Cessart
Place Napoléon
Bvd Félix Amiot
Bvd Maritime
Rue Aristide Briand
Rue des Masons
Bvd G. le Conquérant
Rue F. Leviéle
Rue A. Manieux
Quai Caligny
Quai du Gal Lawton Colline
Rue du Val de Saire
Rue du Gal Leclerc
Rue Médéric
Rue des Fourches
Rue Gambetta
Pont Tournant
Av Delaville
Bvd Robert Schuman
Bvd Pierre de Mendes France
Quai Alexandre III
Quai de l'Entrepot
Av Carnot
Av Amiral Lemonier
Bvd de l'Est / D901
Av Jean François Millet
Rue des tanneries Tamarins
Av René Schmitt
Rue Léon Blum
Rue Joliot-Curie
Rue Sadi Carnot
Rue Becquerel
Bvd de l'Atlantique
Av de Normandie
Rue Roger Salengro
Bvd de l'Atlantique/2x2
Rue Henri Barbusse
D650
Av de Paris
Rue Louis Lamonneur
Rue Lutze
Rue Léon Blum
Voie Nord-Sud/N13
Rue Les Rouges Terres
Catégorie des voies - Horizon 2028
1 (300m)
2 (250m)
3 (100m)
4 (30m)
5 (10m)
Largeur de secteur affecté par le bruit
Communes concernées
© IGN - BDCARTO ® 2010 Source : DDTM 50
Cartographie: SETRIS/RISC - 2012
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

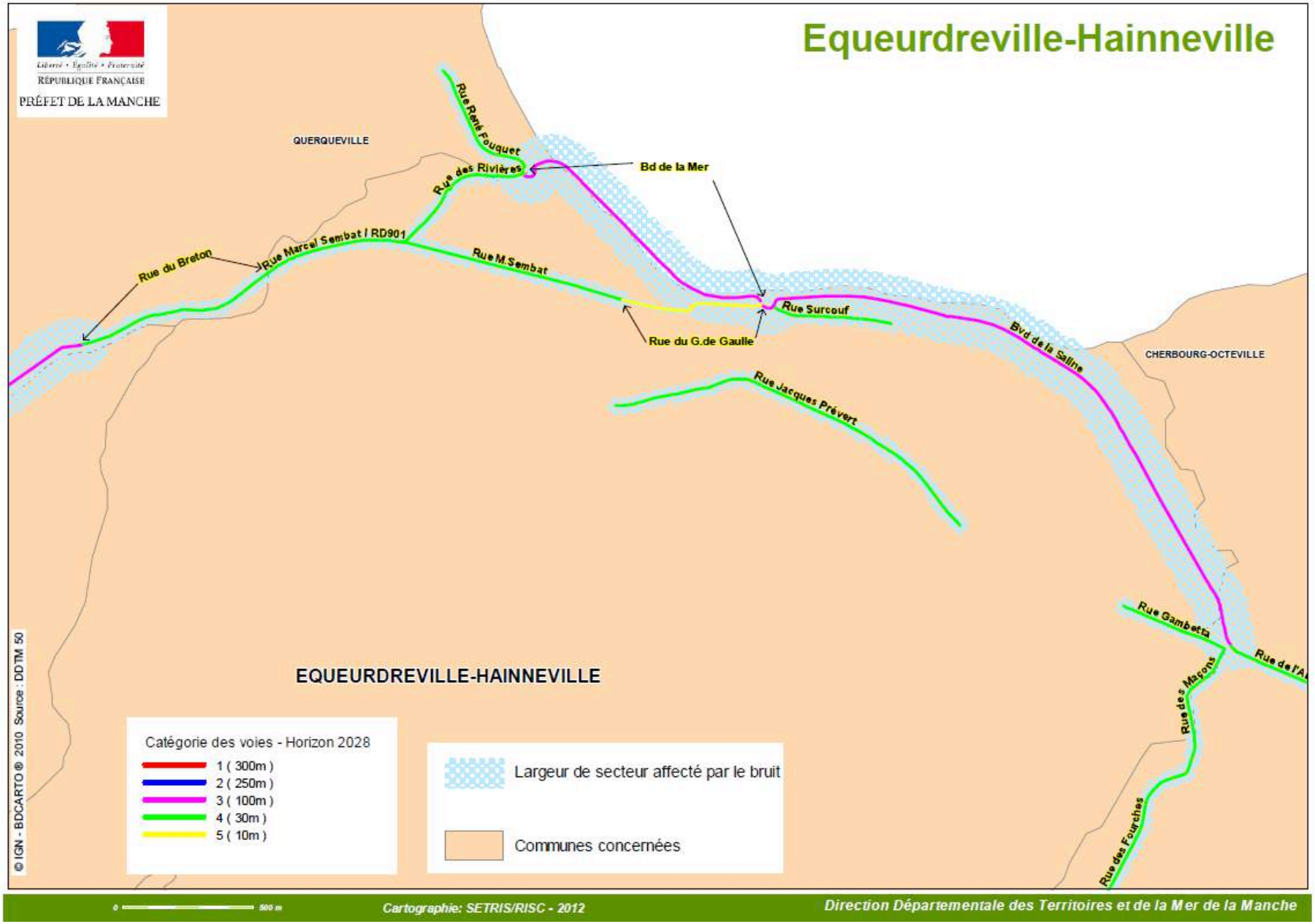
Equeurdreville-Hainneville
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE
QUERQUEVILLE
Rue René Fouquet
Rue des Rivières
Bd de la Mer
Rue du Breton
Rue Marcel Sembat / RD901
Rue M.Sembat
Rue du G.de Gaulle
Rue Surcouf
Bvd de la Saline
CHERBOURG-OCTEVILLE
Rue Jacques Prévert
Rue Gambetta
Rue des Maçons
Rue des Fourches
EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
Catégorie des voies - Horizon 2028
1 (300m)
2 (250m)
3 (100m)
4 (30m)
5 (10m)
Largeur de secteur affecté par le bruit
Communes concernées
© IGN - BDCARTO ® 2010 Source : DDTM 50
0
500 m
Cartographie: SETRIS/RISC - 2012
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

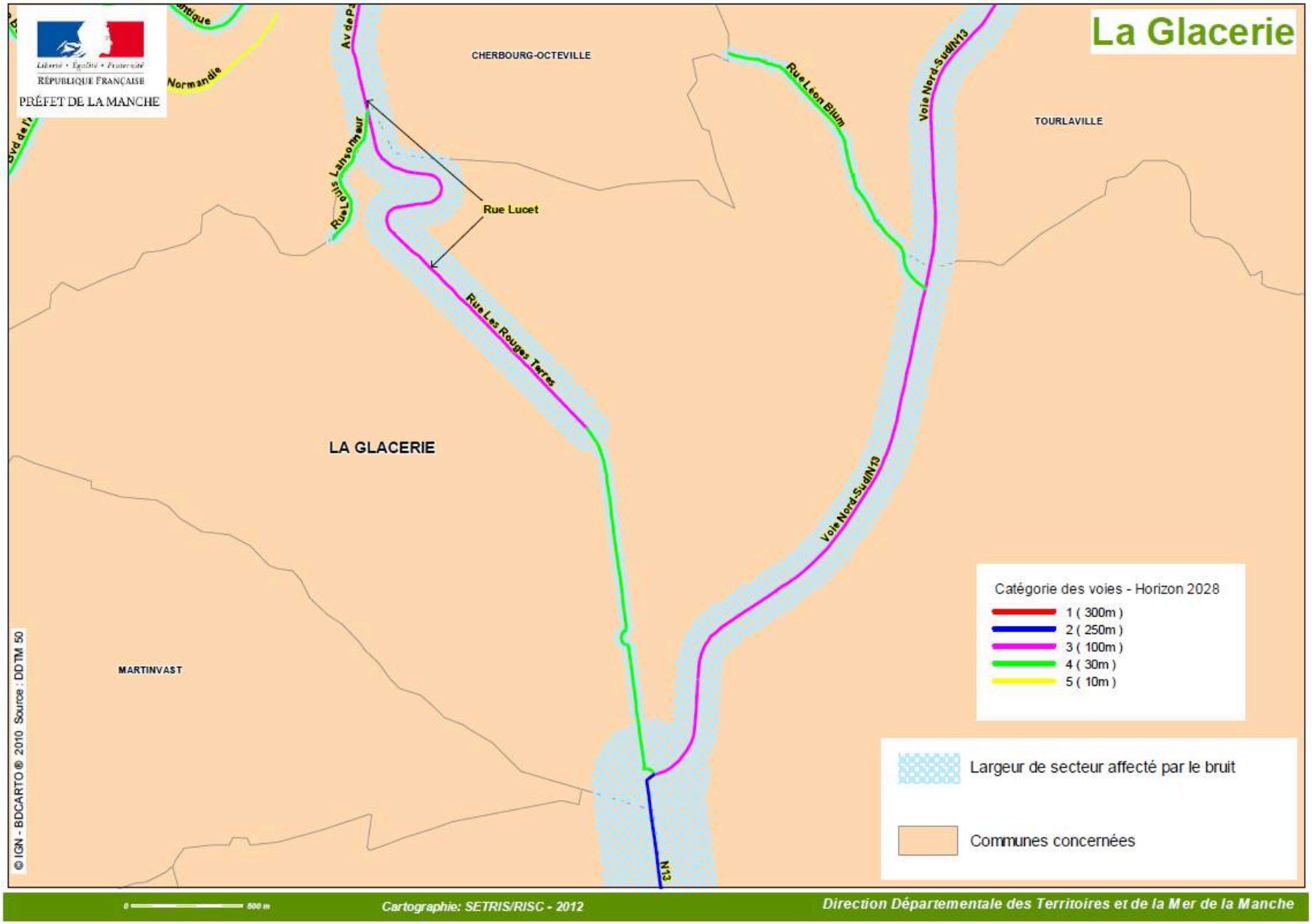
La Glacerie
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE
CHERBOURG-OCTEVILLE
TOURLAVILLE
LA GLACERIE
MARTINVAST
Rue Lucet
Rue Louis Lansonneur
Rue Léon Blum
Rue Les Rouges Terres
Voie Nord-Sud/N13
N13
Catégorie des voies - Horizon 2028
1 (300m)
2 (250m)
3 (100m)
4 (30m)
5 (10m)
Largeur de secteur affecté par le bruit
Communes concernées
© IGN - BDCARTO ® 2010 Source : DDTM 50
Cartographie: SETRIS/RISC - 2012
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

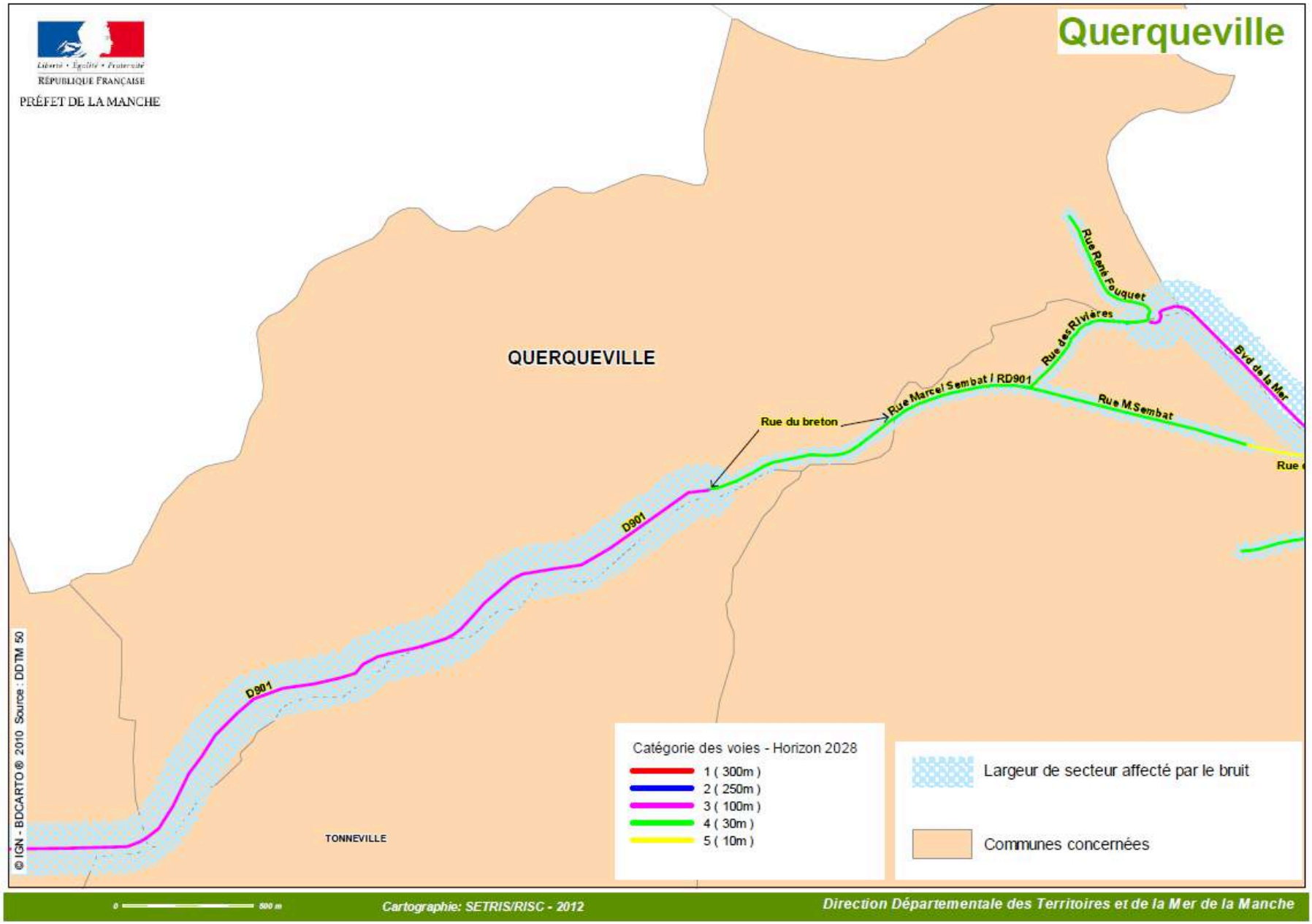
Querqueville
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE
QUERQUEVILLE
Rue du breton
Rue Marcel Sembat / RD901
Rue des Rivières
Rue René Fouquet
Rue M.Sembat
Byd de la Mer
D901
D901
TONNEVILLE
© IGN - BDCARTO ® 2010 Source : DDTM 50
Catégorie des voies - Horizon 2028
1 (300m)
2 (250m)
3 (100m)
4 (30m)
5 (10m)
Largeur de secteur affecté par le bruit
Communes concernées
0
500 m
Cartographie: SETRIS/RISC - 2012
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

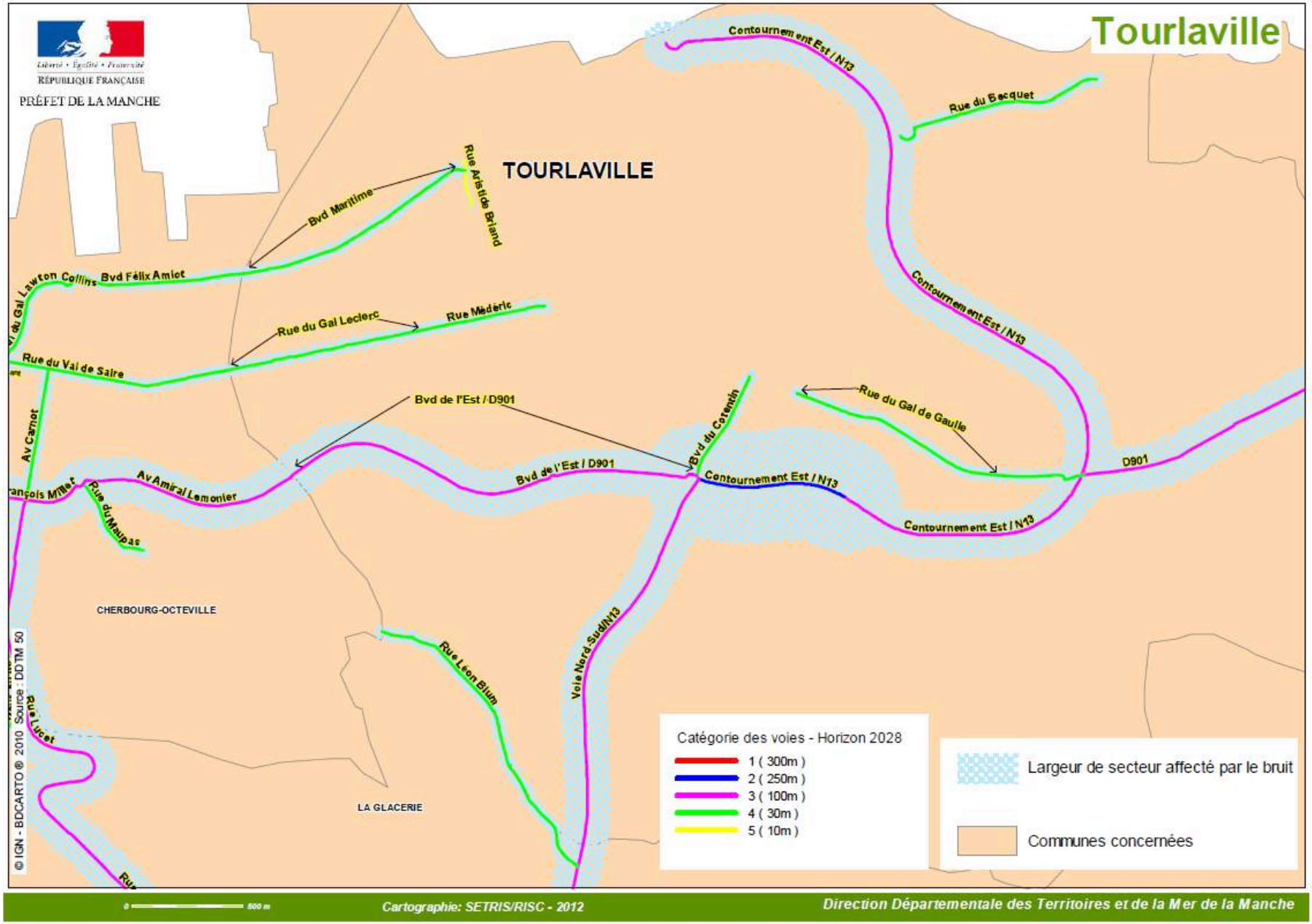
Tourlaville
TOURLAVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE
Contournement Est / N13
Rue du Becquet
Rue Aristide Briand
Bvd Maritime
Bvd Félix Amiot
Rue du Gal Leclerc
Rue Médéric
Rue du Val de Saire
Bvd de l'Est / D901
Av Carnot
Av Amiral Lemonier
Rue du Maupas
Bvd du Cotentin
Rue du Gal de Gaulle
D901
CHERBOURG-OCTEVILLE
Rue Léon Blum
Voie Nord-Sud/N13
LA GLACERIE
© IGN - BDCARTO® 2010 Source : DDTM 50
Catégorie des voies - Horizon 2028
1 (300m)
2 (250m)
3 (100m)
4 (30m)
5 (10m)
Largeur de secteur affecté par le bruit
Communes concernées
0
500 m
Cartographie: SETRIS/RISC - 2012
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

20. COMMUNES CONCERNEES PAR LES RISQUES MAJEURS SELON LE DDRM de 2014

RISQUES D'INONDATION –
(Source : DDRM - 2014)

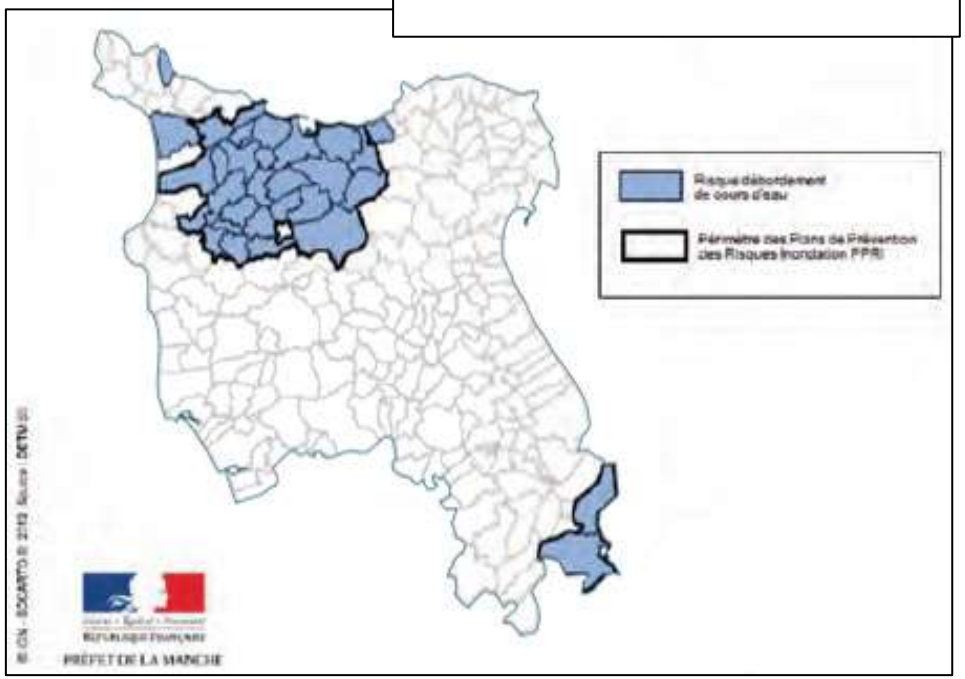

SUBMERSION MARINE -
(Source : DDRM - 2014)

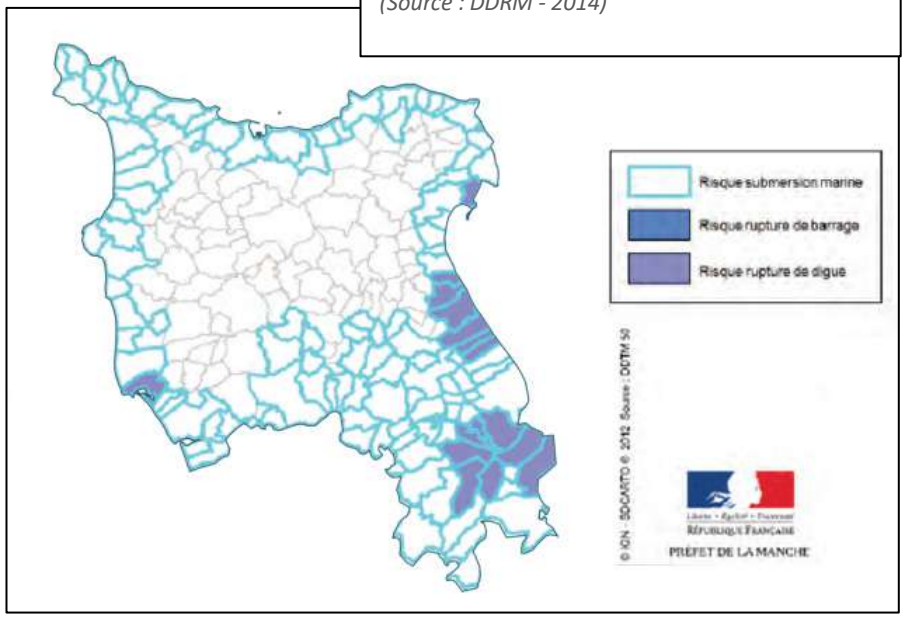

MOUVEMENTS DE TERRAIN –

(Source : DDRM - 2014)

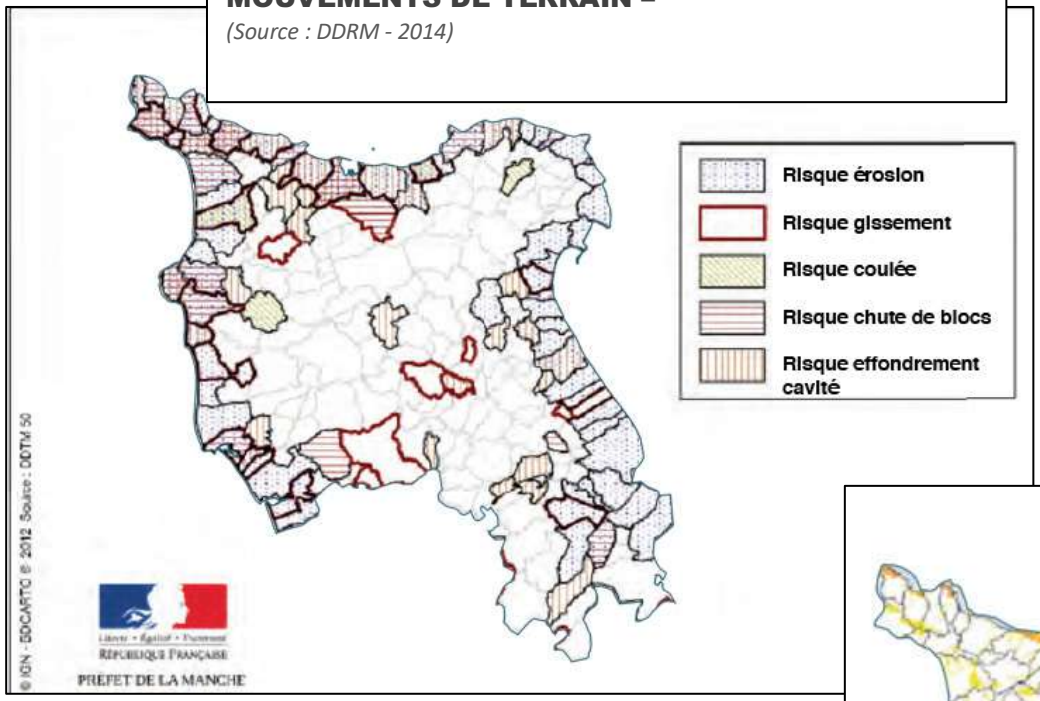

RISQUES LIES AUX ARGILES –

(Source : DDRM - 2014)

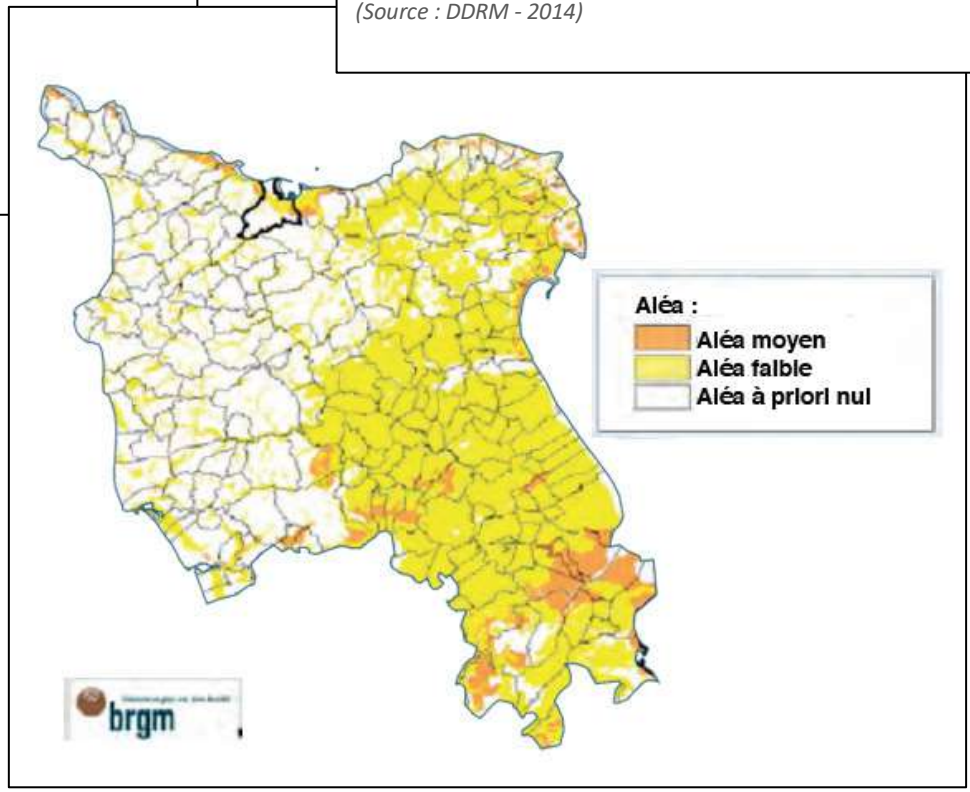

RISQUE SISMIQUE –
(Source : DDRM - 2014)

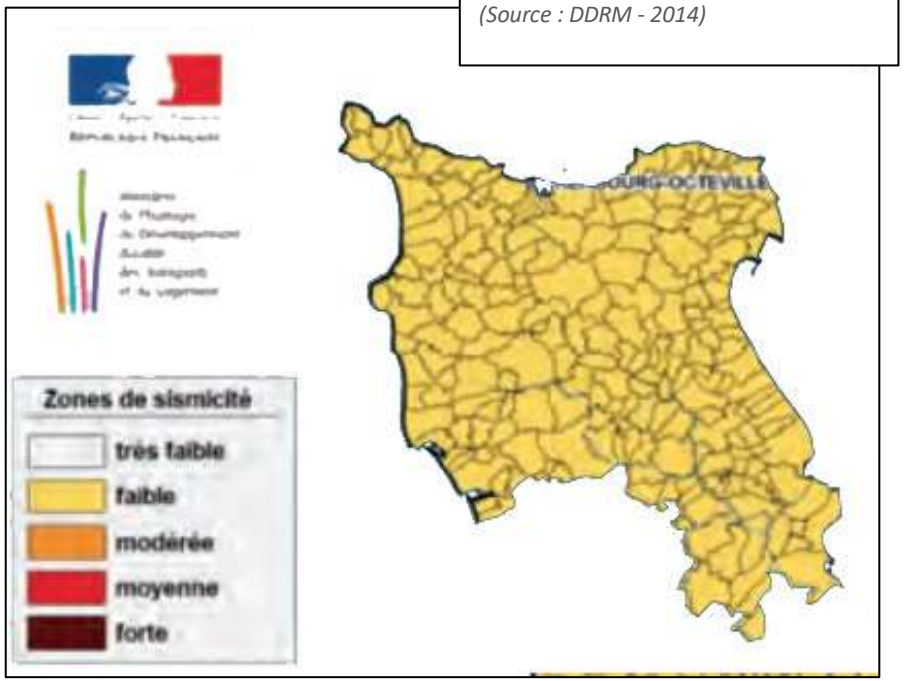

RISQUES MINIERS –
(Source : DDRM - 2014)

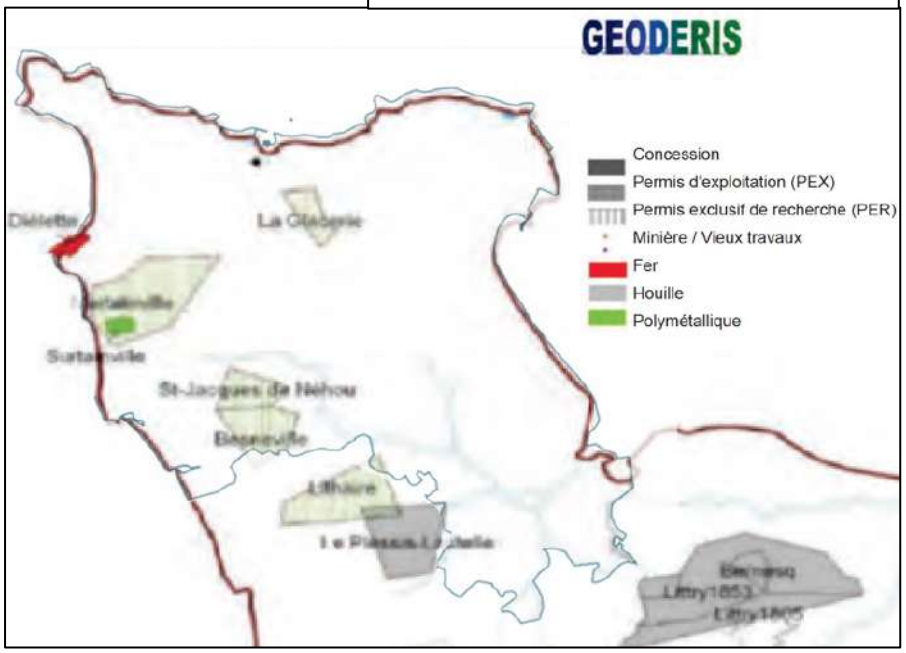

RISQUE NUCLEAIRE –

(Source : DDRM - 2014)

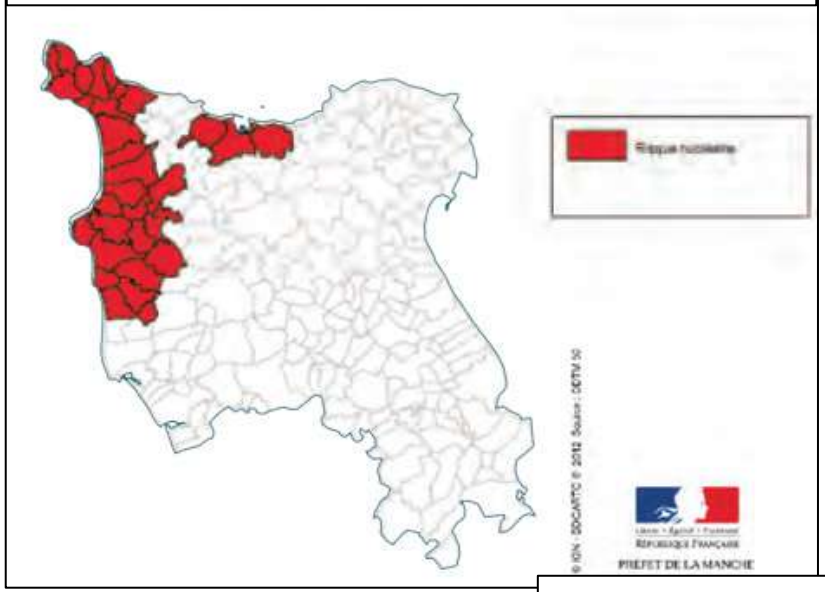

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES –

(Source : DDRM - 2014)

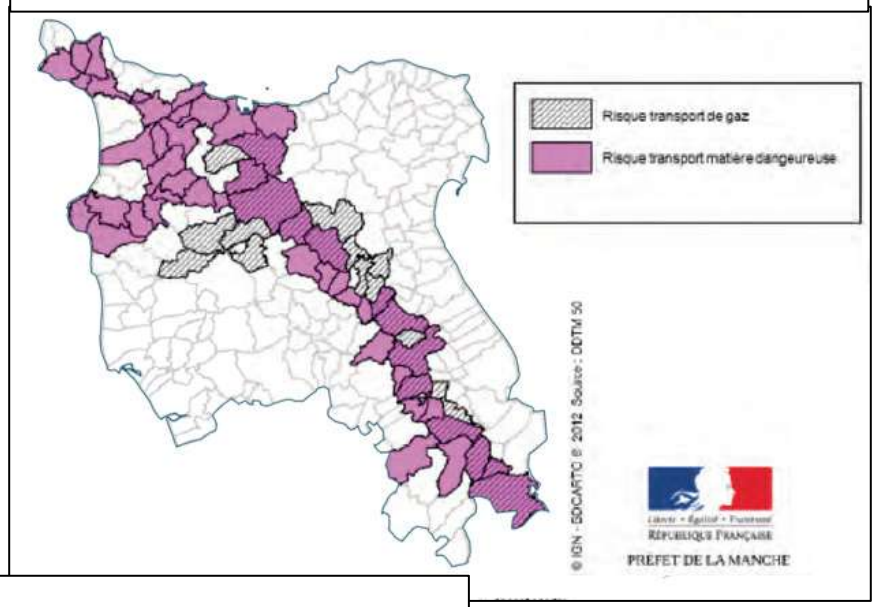

RISQUES INDUSTRIELS –

(Source : DDRM - 2014)

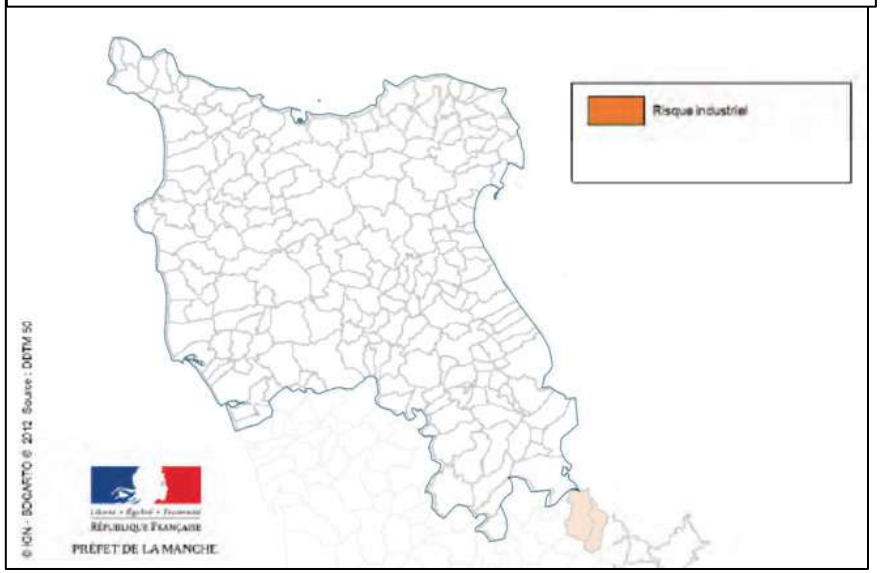

21. LE PGRI du BASSIN SEINE NORMANDIE 2016 - 2021

La mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation conduit à arrêter sur chaque grand bassin hydrographique un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Ce document doit comporter des dispositions générales de gestion du risque, communes à l'ensemble du bassin, et une synthèse des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) définies pour chaque territoire à risque d'inondation important (TRI) préalablement identifié. C'est dans ce cadre que le PGRI de Seine Normandie a été élaboré.

Le PGRI de Seine-Normandie arrêté le 07 décembre 2015 fixe pour 6 ans, 4 objectifs déclinés en 63 dispositions :

- Premier objectif : Réduire la vulnérabilité des territoires
La vulnérabilité est la sensibilité face à l'inondation. Il faut la mesurer en évaluant les impacts potentiels de l'inondation et trouver des solutions notamment à l'échelle du quartier, de la commune et des constructions. Ainsi, le PGRI encourage la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les territoires, les entreprises et le bâti. Il veille également à limiter l'impact des projets sur l'écoulement des crues.

- Deuxième objectif : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
La préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau, des zones humides et des zones d'expansion des crues à l'échelle des bassins versants est à rechercher prioritairement car elle permet de limiter l'ampleur des crues. La mise en place de digues et de barrages pour la sécurité des personnes et des biens, si elle reste nécessaire, ne sera jamais suffisante pour mettre hors d'eau toutes les zones à enjeux et peut aggraver fortement les dégâts en cas de rupture des ouvrages.

- Troisième objectif : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
La réduction des coûts d'une inondation passe également par la capacité du territoire à retrouver rapidement un fonctionnement normal. Pour cela, le PGRI propose de renforcer la cohérence des dispositifs de préparation à la gestion de crise. Il fixe également l'objectif de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable afin de limiter l'augmentation des enjeux exposés aux inondations.

- Quatrième objectif : Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque
La mobilisation croissante et cohérente de tous les acteurs est un objectif transversal et essentiel pour la mise en oeuvre de l'ensemble des objectifs du PGRI. Elle se traduit par le développement, à des échelles adaptées, de gouvernances et de maîtrises d'ouvrages, notamment dans le cadre de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). La culture du risque doit être maintenue et étendue. Entretenir la mémoire du risque est un facteur essentiel de prévention. Les outils de communication liés à la conscience et à la connaissance du risque d'inondation sont également à promouvoir et à développer.

Des objectifs sur les territoires aux enjeux les plus forts : Le PGRI fixe des objectifs spécifiques aux 16 territoires reconnus comme à risques d'inondation jugés les plus importants (TRI) sur le bassin. Ils concernent 376 communes qui rassemblent 70 % de la population et 72 % des emplois exposés aux risques sur le bassin. Ces territoires font l'objet de Stratégies Locales de gestion des risques d'inondation élaborées et mises en oeuvre en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, État, gestionnaires des réseaux, associations …). C'est le cas ici pour Cherbourg-Octeville.

22. L'ATLAS DES ZONES SOUS LE NIVEAU MARIN (ZNM)

Le territoire est concerné par le nouvel atlas des ZNM. La cartographie répertorie les territoires situés sous un niveau marin de référence. Elle met aussi en avant l'ensemble des territoires situés derrière les éléments jouant un rôle de protection contre les submersions marines ou l'érosion marine. L'atlas des ZNM identifie :

- les territoires situés entre -1m et +1m par rapport au niveau marin de référence : niveau d'occurrence 100 ans + 20 cm pour tenir compte du changement climatique ;
- des bandes de précaution derrière les ouvrages de défense contre la mer.

La référence prise en compte est un événement de période de retour 100 ans, Pour l'actualisation 2013 de l'atlas, afin de tenir compte du changement climatique, une valeur de 20 cm a été ajoutée au niveau marin centennal. On aboutit à un zonage différencié :

- bleu foncé (-1 m sous le niveau marin)
- bleu (0 m à - 1 m)
- bleu clair (0 à + 1 m)

ZONES SOUS LE NIVEAU MARIN (ZNM)
(Source : DREAL Normandie - 2017)

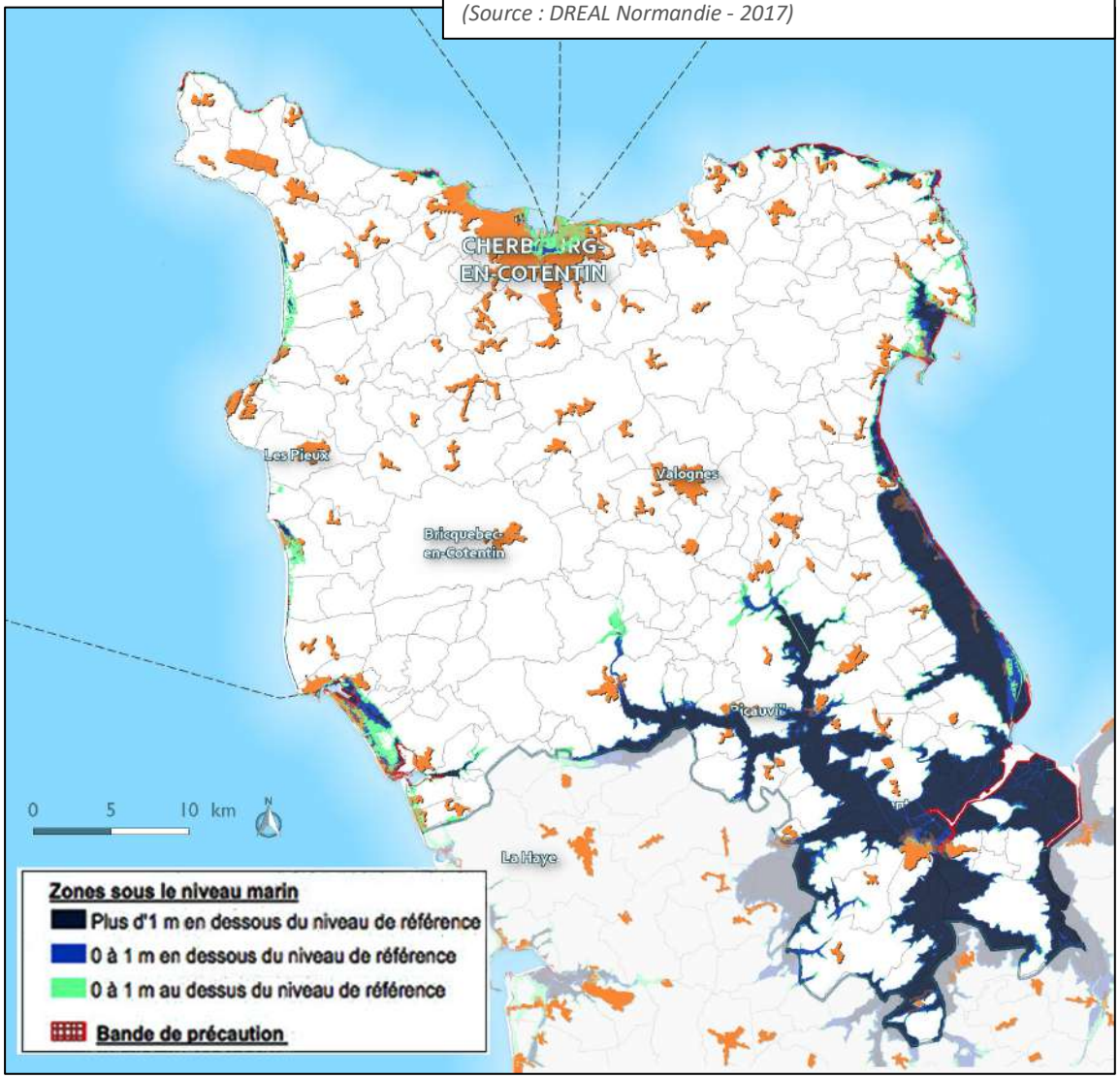

-1 m /niveau marin : nouvelles constructions interdites, extensions possibles en zone urbanisée

0 m à - 1 m /niveau marin : nouvelles constructions admises dans les espaces significativement urbanisés, extensions seulement admises en dehors de ces espaces

0 à + 1 m / niveau marin : ne pas envisager de zone d'urbanisation future, mais les nouveaux aménagements et constructions sont admis

Inconstructibilité 100 m en aval / ouvrages de défense

Conséquence en matière d'urbanisme (doctrine d'application du droit des sols) :
- dans les zones situées à moins d'un mètre au-dessus de la cote du niveau marin de référence (zones identifiées en vert) : toutes les constructions et aménagements sont autorisés. En planification (SCoT, PLUI, ...) aucune zone d'urbanisation future ne devra y être envisagée.
- dans les zones situées entre 0 et 1 mètre sous la cote de la marée de référence (zones identifiées en bleu) : dans les espaces significativement urbanisés (villages, agglomérations) les constructions nouvelles pourront être autorisées. En espace non urbanisé seules les extensions sont admises.
- dans les zones situées à plus d'un mètre sous la cote de la marée de référence (zones identifiées en bleu marine) : les constructions nouvelles sont interdites. Les extensions pourront être autorisées dans les espaces urbanisés uniquement.
- dans la bande de précaution derrière un ouvrage ou un cordon dunaire (zones hachurées en rouge ; 100 m de large environ) : toute nouvelle construction est interdite

Recommandations concernant les zones « bleu marine urbanisées » et « bleu non urbanisées » : dans toutes les zones à risque, des recommandations sur les techniques constructives sont jointes aux autorisations

Les recommandations / prescriptions constructives associées à la doctrine relèvent *(source DDTM Calvados)* **:**

- **de l'aménagement interne du bâti, des clôtures et des réseaux pour réduire les vulnérabilités et faciliter la mise en sécurité des personnes et les secours ;**

- **mais aussi de moyens pour la mise hors d'eau des RDC.**

  Par exemple pour de nouvelles constructions et extensions admises :

  - En zone située entre 0 et +1m / niv. marin de référence, recommandation : niveau de plancher RDC à + 20 cm au-dessus du niveau de référence.
  - En zone située entre 0 et -1m / niv. Marin de référence, « prescription » : niveau de plancher RDC à + 1m / terrain naturel ou à + 20 cm au-dessus du niveau de référence.

- *prévoir une zone refuge à l'étage ;*
- *prévoir des moyens d'occultation des voies d'eau (passages de canalisation et câbles, fissures...) et des entrées d'air ;*
- *installer des clapets anti-retour sur les réseaux d'eau usées ;*
- *surélever les équipements (chaudières, compteurs EDF...) ;*
- *utiliser des revêtements (sols, murs) hydrofuges ou peu sensibles (carrelages...) ;*
- *réaliser des réseaux électriques descendants ;*
- *mettre en place des enduits extérieurs fortement capillaires, des cloisons maçonnées enduites et prévoir des doublages sur ossature ; „*
- *mettre au moins un volet non électrique ;*
- *interdiction des clôtures pleines ;*
- *matérialisation indispensable pour assurer la sécurité des secours et éviter les chutes dans ces trous d'eau (balises visibles).*

23. LE TRI DE CHERBOURG - OCTEVILLE (CARTES DE SYNTHESE DES ENJEUX)

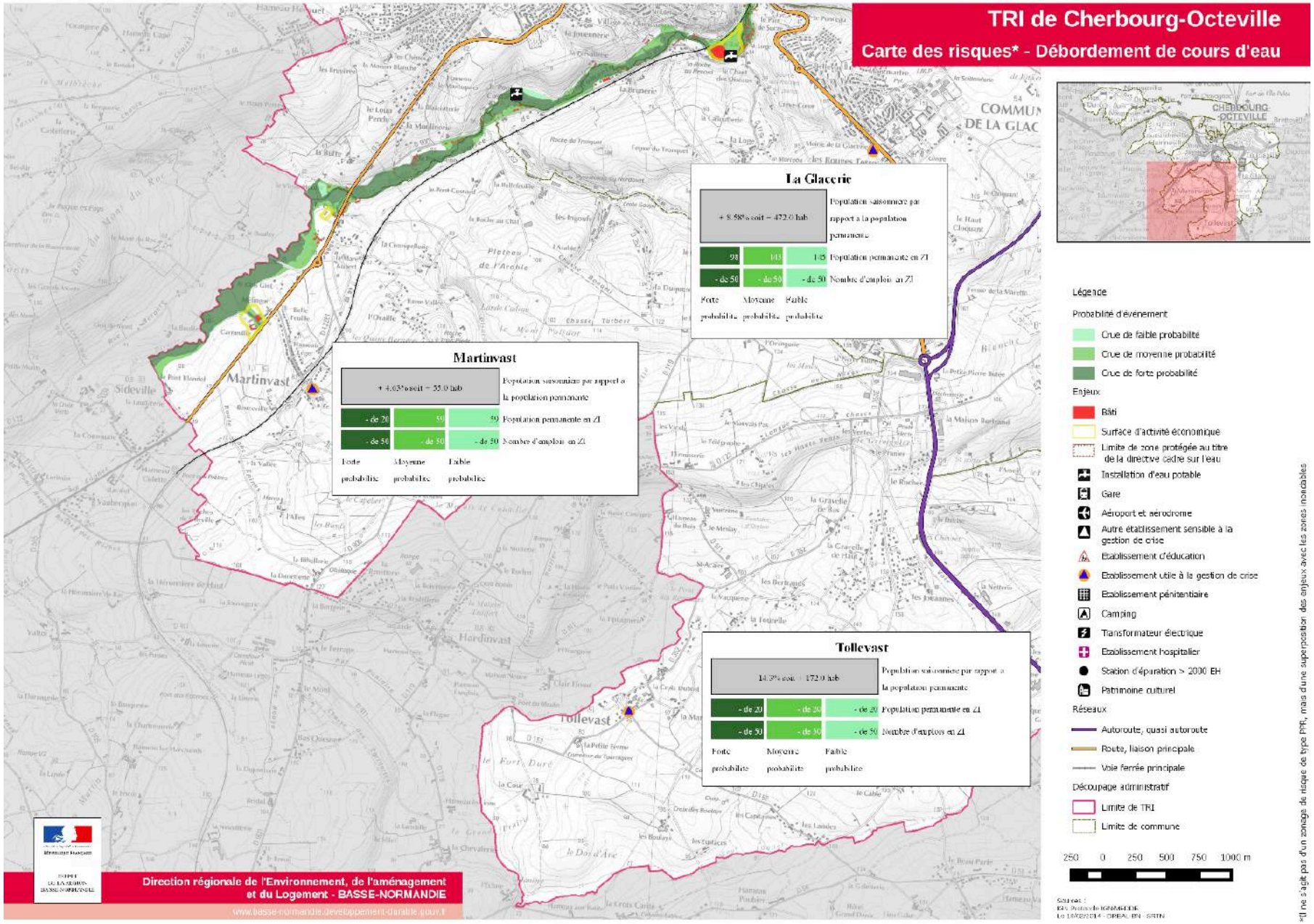

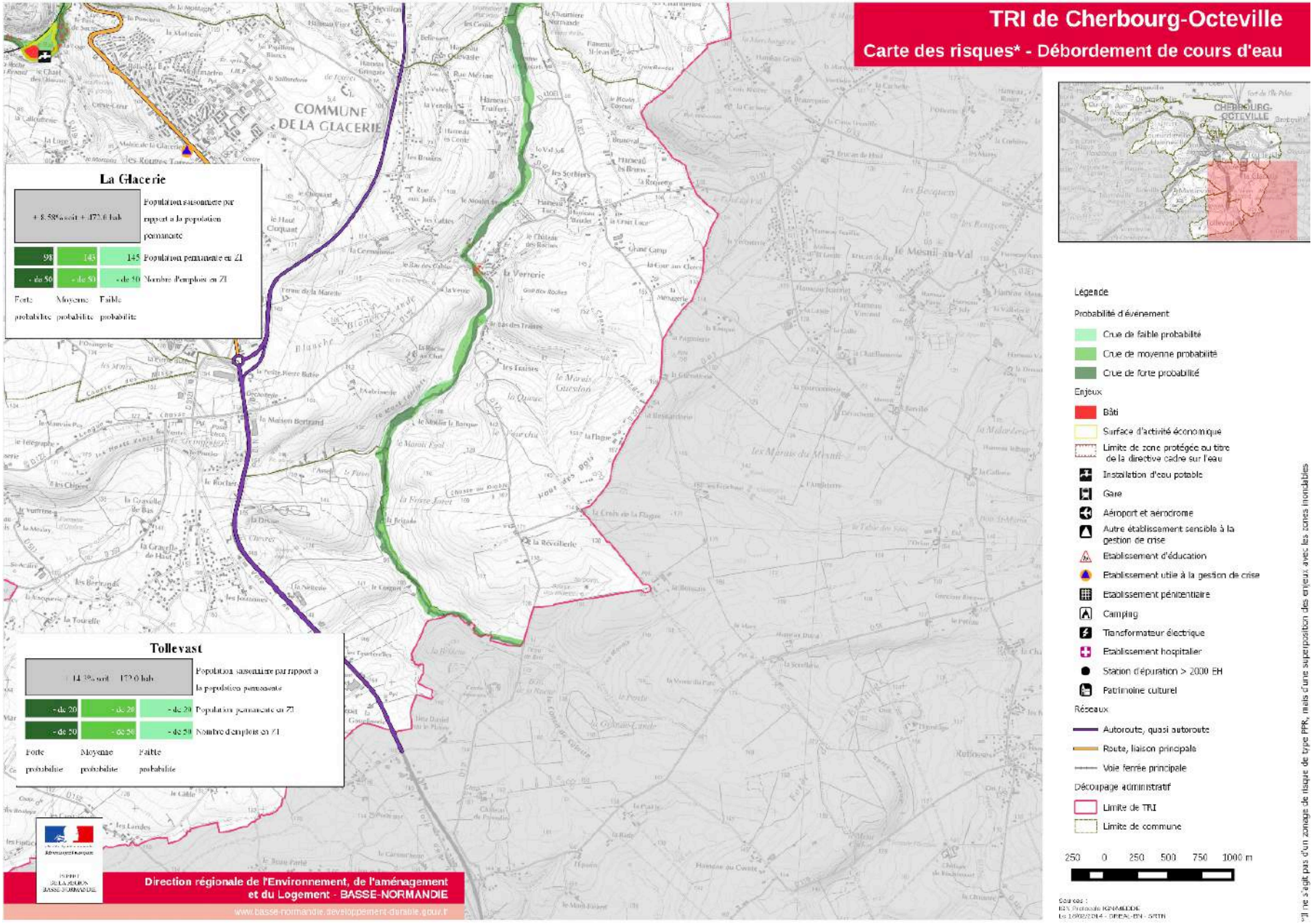
TRI de Cherbourg-Octeville
Carte des risques* - Débordement de cours d'eau
COMMUNE DE LA GLACERIE
La Glacerie
Population saisonnière par rapport à la population permanente
Population permanente en ZI
Nombre d'emplois en ZI
Forte probabilité
Moyenne probabilité
Faible probabilité
Tollevast
Population saisonnière par rapport à la population permanente
Population permanente en ZI
Nombre d'emplois en ZI
Forte probabilité
Moyenne probabilité
Faible probabilité
Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement - BASSE-NORMANDIE
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr
Légende
Probabilité d'événement
Crue de faible probabilité
Crue de moyenne probabilité
Crue de forte probabilité
Enjeux
Bâti
Surface d'activité économique
Limite de zone protégée au titre de la directive cadre sur l'eau
Installation d'eau potable
Gare
Aéroport et aérodrome
Autre établissement sensible à la gestion de crise
Etablissement d'éducation
Etablissement utile à la gestion de crise
Etablissement pénitentiaire
Camping
Transformateur électrique
Etablissement hospitalier
Station d'épuration > 2000 EH
Patrimoine culturel
Réseaux
Autoroute, quasi autoroute
Route, liaison principale
Voie ferrée principale
Découpage administratif
Limite de TRI
Limite de commune
250 0 250 500 750 1000 m
*Il ne s'agit pas d'un zonage de risque de type PPR, mais d'une superposition des enjeux avec les zones inondables

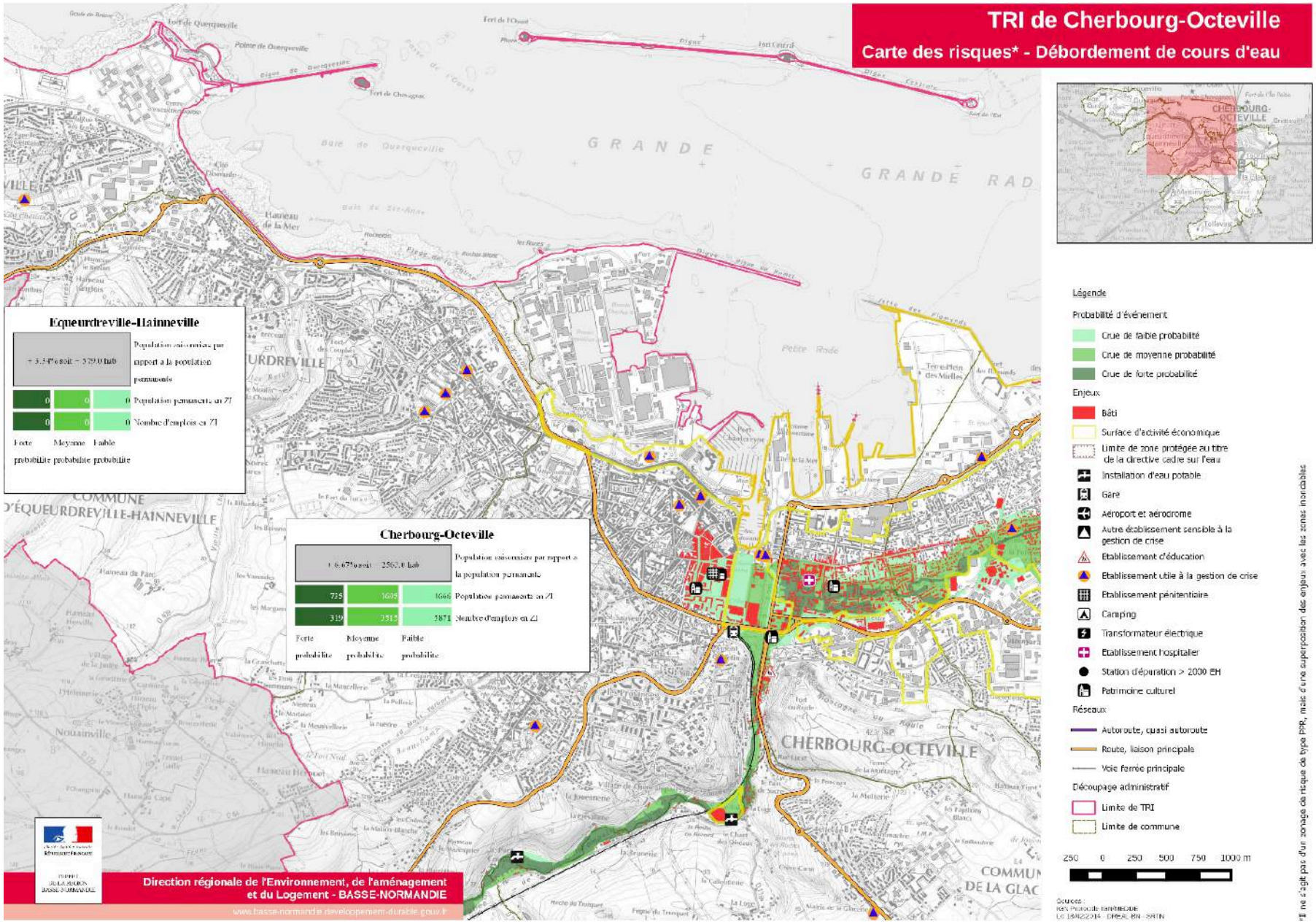
TRI de Cherbourg-Octeville
Carte des risques* - Débordement de cours d'eau
Equeurdreville-Hainneville
Cherbourg-Octeville
Légende
Probabilité d'événement
Crue de faible probabilité
Crue de moyenne probabilité
Crue de forte probabilité
Enjeux
Bâti
Surface d'activité économique
Limite de zone protégée au titre de la directive cadre sur l'eau
Installation d'eau potable
Gare
Aéroport et aérodrome
Autre établissement sensible à la gestion de crise
Etablissement d'éducation
Etablissement utile à la gestion de crise
Etablissement pénitentiaire
Camping
Transformateur électrique
Etablissement hospitalier
Station d'épuration > 2000 EH
Patrimoine culturel
Réseaux
Autoroute, quasi autoroute
Route, liaison principale
Voie ferrée principale
Découpage administratif
Limite de TRI
Limite de commune
250 0 250 500 750 1000 m
Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement - BASSE-NORMANDIE
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr
*Il ne s'agit pas d'un zonage de risque de type PPR, mais d'une superposition des enjeux avec les zones inondables

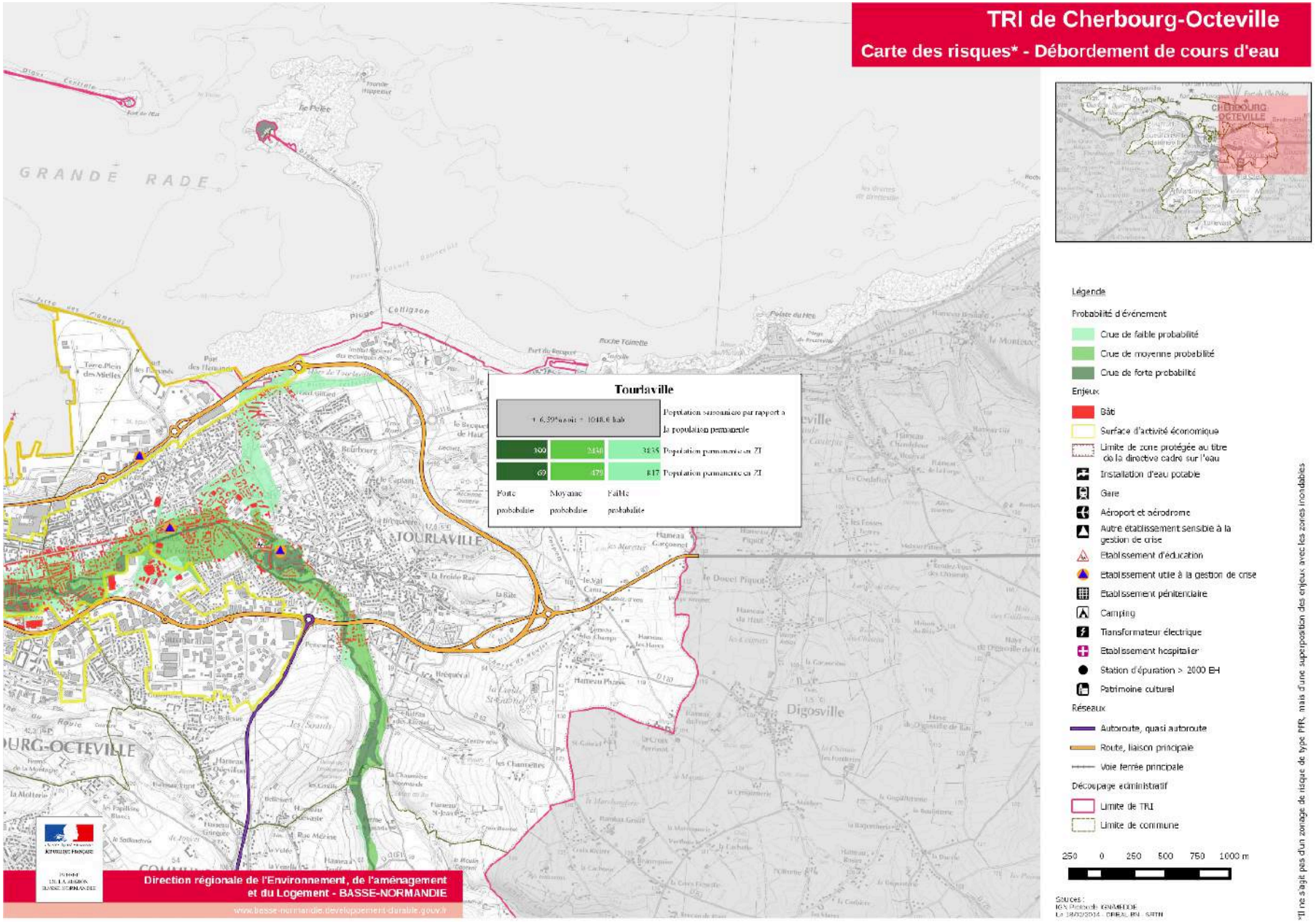
TRI de Cherbourg-Octeville
Carte des risques* - Débordement de cours d'eau
GRANDE RADE
TOURLAVILLE
Digosville
Tourlaville
Population saisonnière par rapport à la population permanente
Population permanente en ZI
Forte probabilité
Moyenne probabilité
Faible probabilité
Légende
Probabilité d'événement
Crue de faible probabilité
Crue de moyenne probabilité
Crue de forte probabilité
Enjeux
Bâti
Surface d'activité économique
Limite de zone protégée au titre de la directive cadre sur l'eau
Installation d'eau potable
Gare
Aéroport et aérodrome
Autre établissement sensible à la gestion de crise
Etablissement d'éducation
Etablissement utile à la gestion de crise
Etablissement pénitentiaire
Camping
Transformateur électrique
Etablissement hospitalier
Station d'épuration > 2000 EH
Patrimoine culturel
Réseaux
Autoroute, quasi autoroute
Route, liaison principale
Voie ferrée principale
Découpage administratif
Limite de TRI
Limite de commune
250 0 250 500 750 1000 m
Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement - BASSE-NORMANDIE
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr
*Il ne s'agit pas d'un zonage de risque de type PPR, mais d'une superposition des enjeux avec les zones inondables

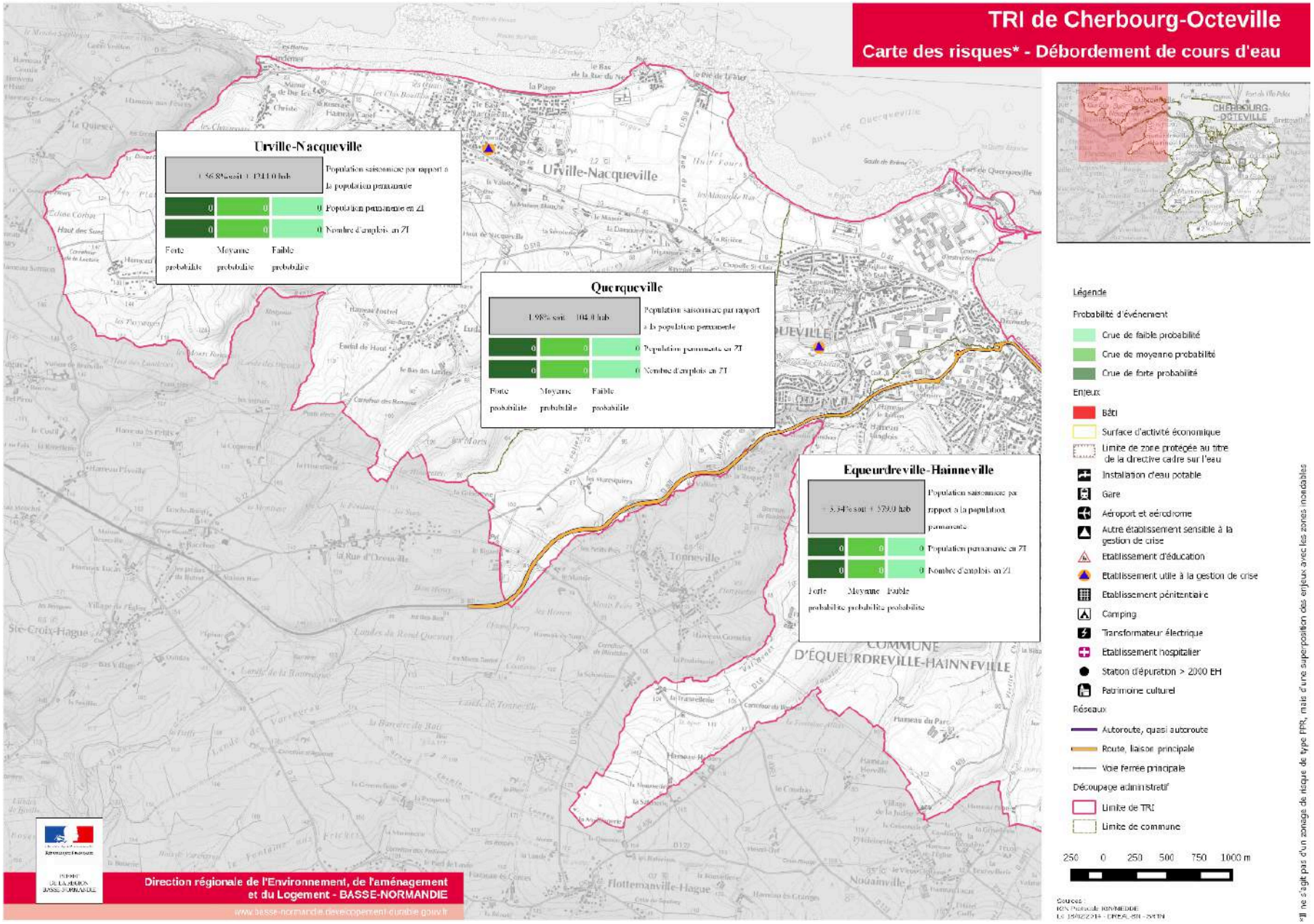
TRI de Cherbourg-Octeville
Carte des risques* - Débordement de cours d'eau
Urville-Nacqueville
Population saisonnière par rapport à la population permanente
Population permanente en ZI
Nombre d'emplois en ZI
Forte probabilité
Moyenne probabilité
Faible probabilité
Querqueville
Equeurdreville-Hainneville
Légende
Probabilité d'événement
Crue de faible probabilité
Crue de moyenne probabilité
Crue de forte probabilité
Enjeux
Bâti
Surface d'activité économique
Limite de zone protégée au titre de la directive cadre sur l'eau
Installation d'eau potable
Gare
Aéroport et aérodrome
Autre établissement sensible à la gestion de crise
Etablissement d'éducation
Etablissement utile à la gestion de crise
Etablissement pénitentiaire
Camping
Transformateur électrique
Etablissement hospitalier
Station d'épuration > 2000 EH
Patrimoine culturel
Réseaux
Autoroute, quasi autoroute
Route, liaison principale
Voie ferrée principale
Découpage administratif
Limite de TRI
Limite de commune
250 0 250 500 750 1000 m
*Il ne s'agit pas d'un zonage de risque de type PPR, mais d'une superposition des enjeux avec les zones inondables
Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement - BASSE-NORMANDIE
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

24. LE PPRI DE LA VIRE (ZONAGE)

PPRI de la Vire sur les communes des Veys et de Montmartin-en-Graignes

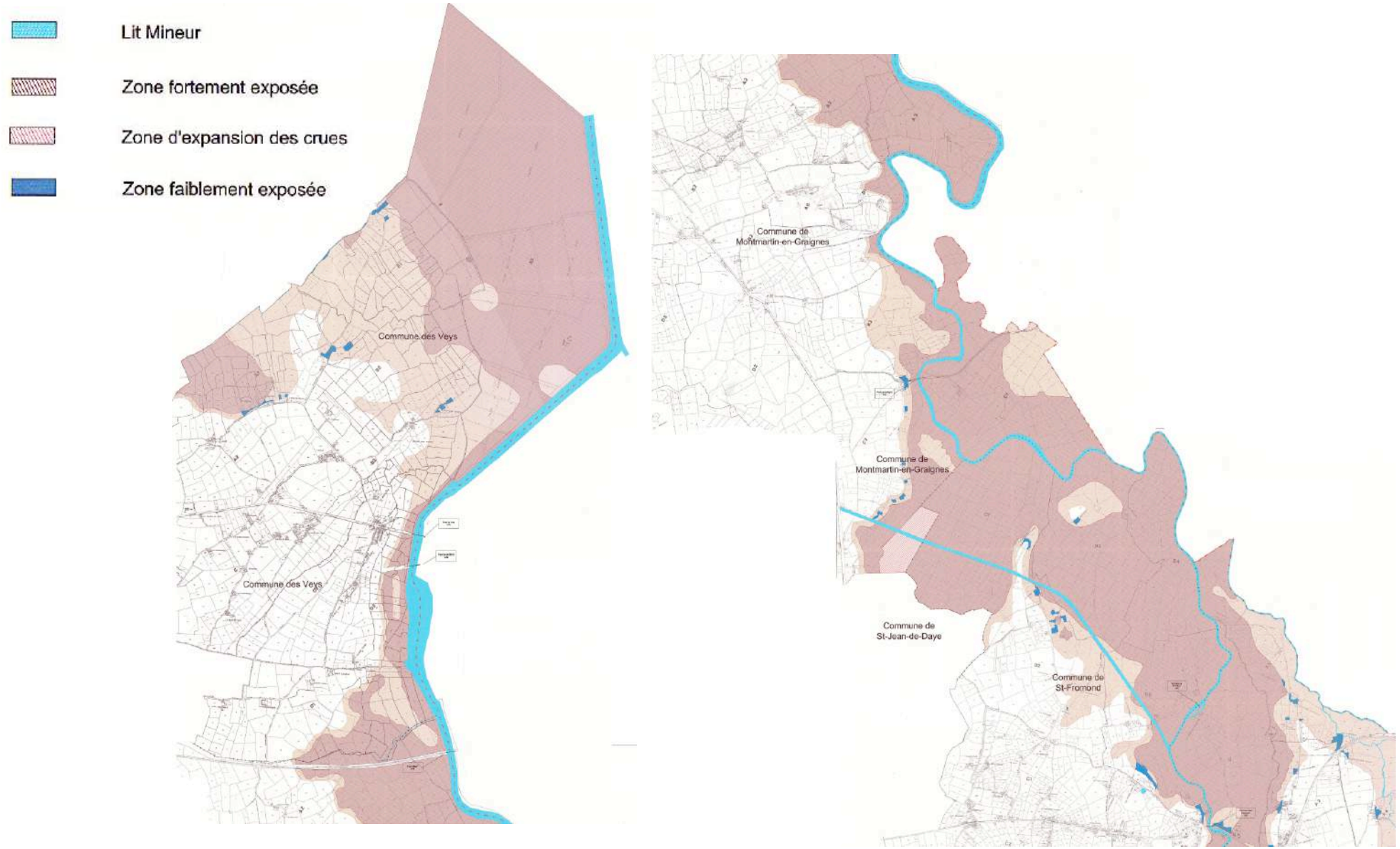

25. LE PPRI DE LA DIVETTE ET DU TROTTEBEC (ZONAGE)

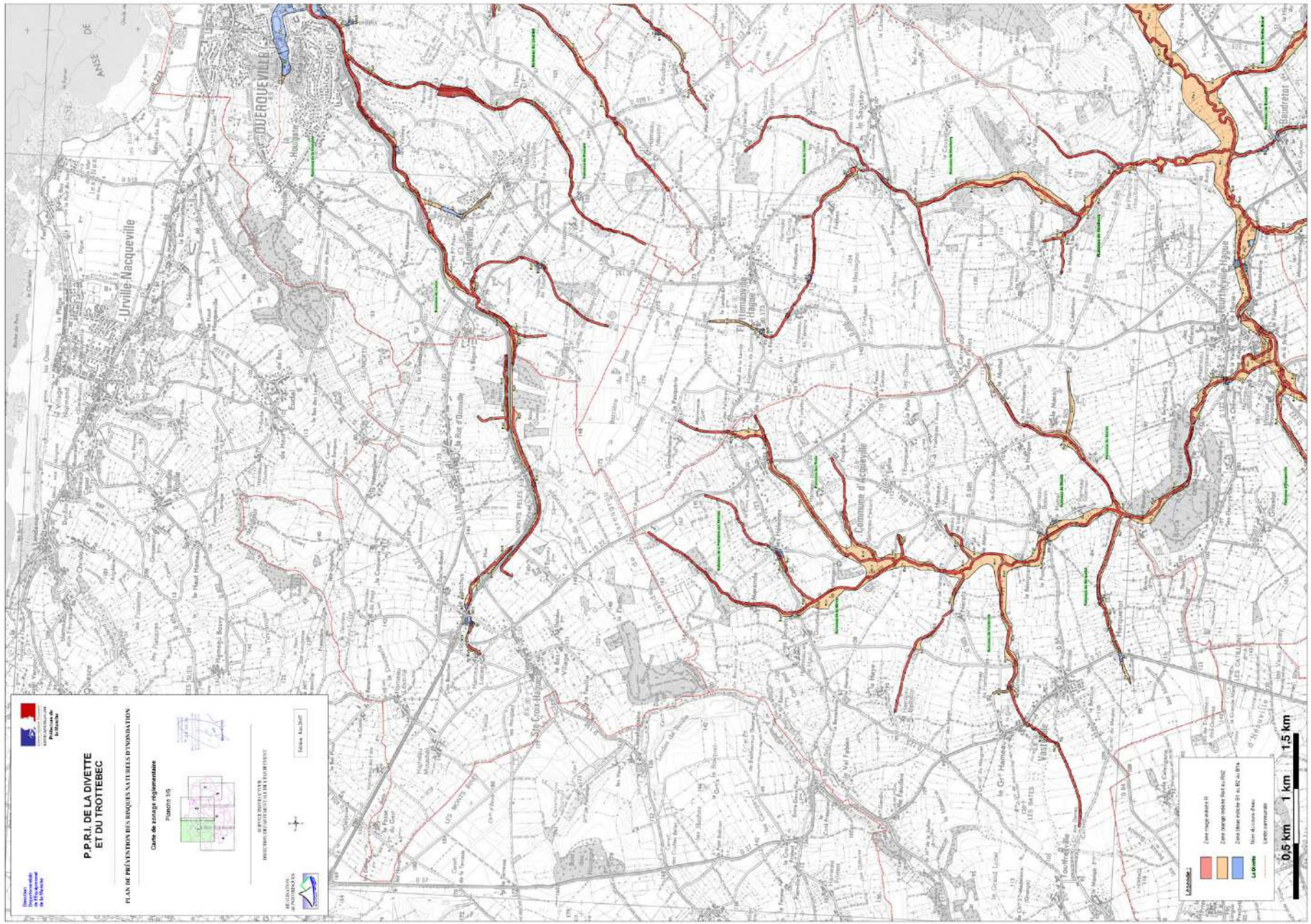

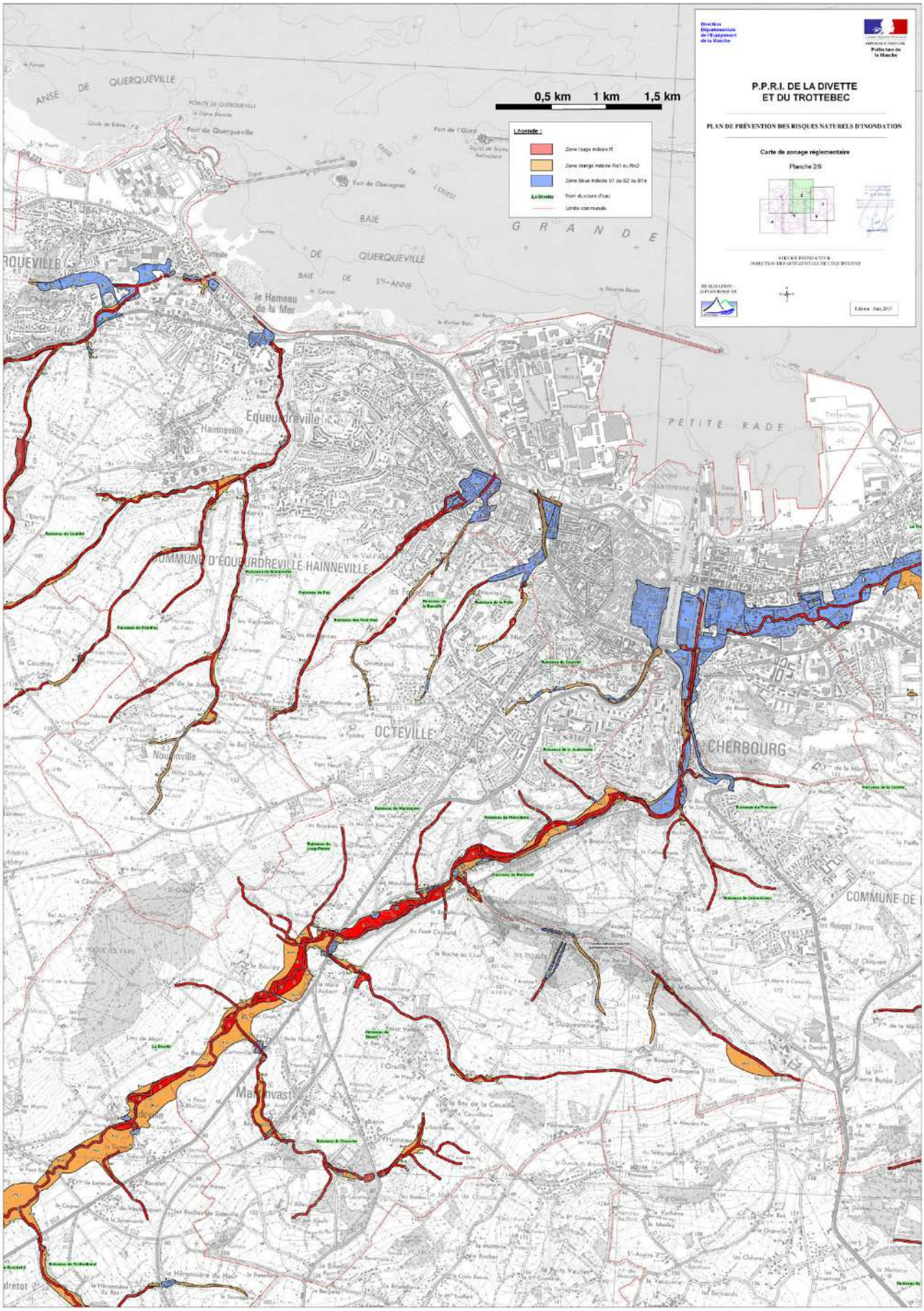
P.P.R.I. DE LA DIVETTE
ET DU TROTTEBEC
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION
Carte de zonage réglementaire
Planche 2/5
0,5 km
1 km
1,5 km
Légende :
Zone rouge indicée R
Zone orange indicée Ro1 ou Ro2
Zone bleue indicée B1 ou B2 ou B1e
La Divette
Nom du cours d'eau
Limite communale
Edition Juin 2017
ANSE DE QUERQUEVILLE
Fort de Querqueville
Fort de Chavagnes
Fort de l'Ouest
BAIE DE QUERQUEVILLE
BAIE DE STE-ANNE
GRANDE RADE
le Hameau de la Mer
Equeurdreville
Hainneville
PETITE RADE
COMMUNE D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
OCTEVILLE
CHERBOURG
COMMUNE DE

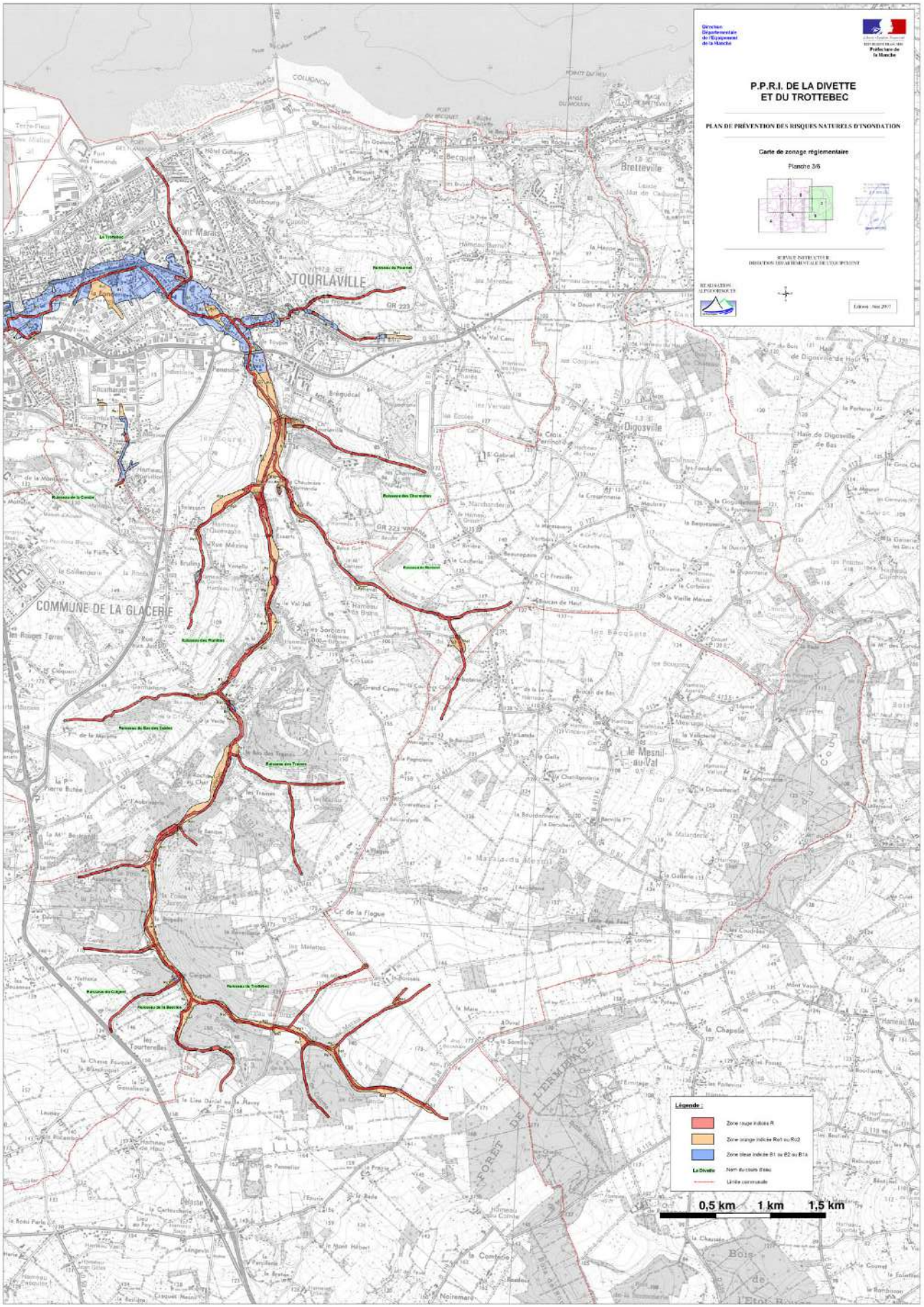
P.P.R.I. DE LA DIVETTE
ET DU TROTTEBEC
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION
Carte de zonage réglementaire
Planche 3/6
TOURLAVILLE
COMMUNE DE LA GLACERIE
Digosville
Bretteville
le Mesnil-au-Val
Légende :
Zone rouge indicée R
Zone orange indicée Ro1 ou Ro2
Zone bleue indicée B1 ou B2 ou B1a
La Divette
Nom du cours d'eau
Limite communale
0,5 km
1 km
1,5 km

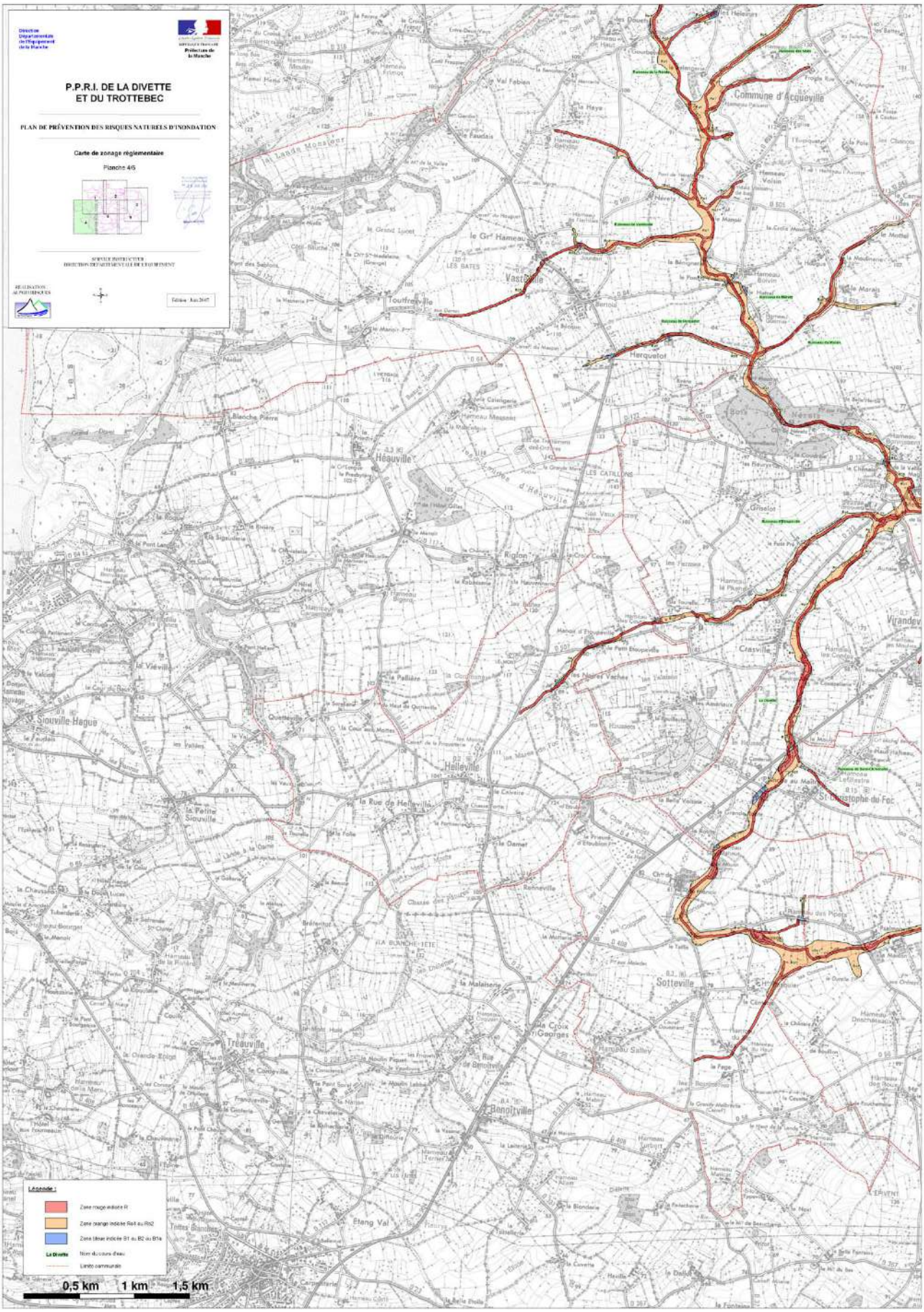
P.P.R.I. DE LA DIVETTE
ET DU TROTTEBEC
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION
Carte de zonage réglementaire
Planche 4/5
Légende :
Zone rouge indicée R
Zone orange indicée Ro1 ou Ro2
Zone bleue indicée B1 ou B2 ou B1a
La Divette
Nom du cours d'eau
Limite communale
0,5 km
1 km
1,5 km
Commune d'Acqueville
Vastéville
Toutfreville
Herquetot
Héauville
Riglon
Crasville
Virandev
Siouville-Hague
Helleville
St-Christophe-du-Foc
Sotteville
Tréauville
Benoîtville
Étang Val

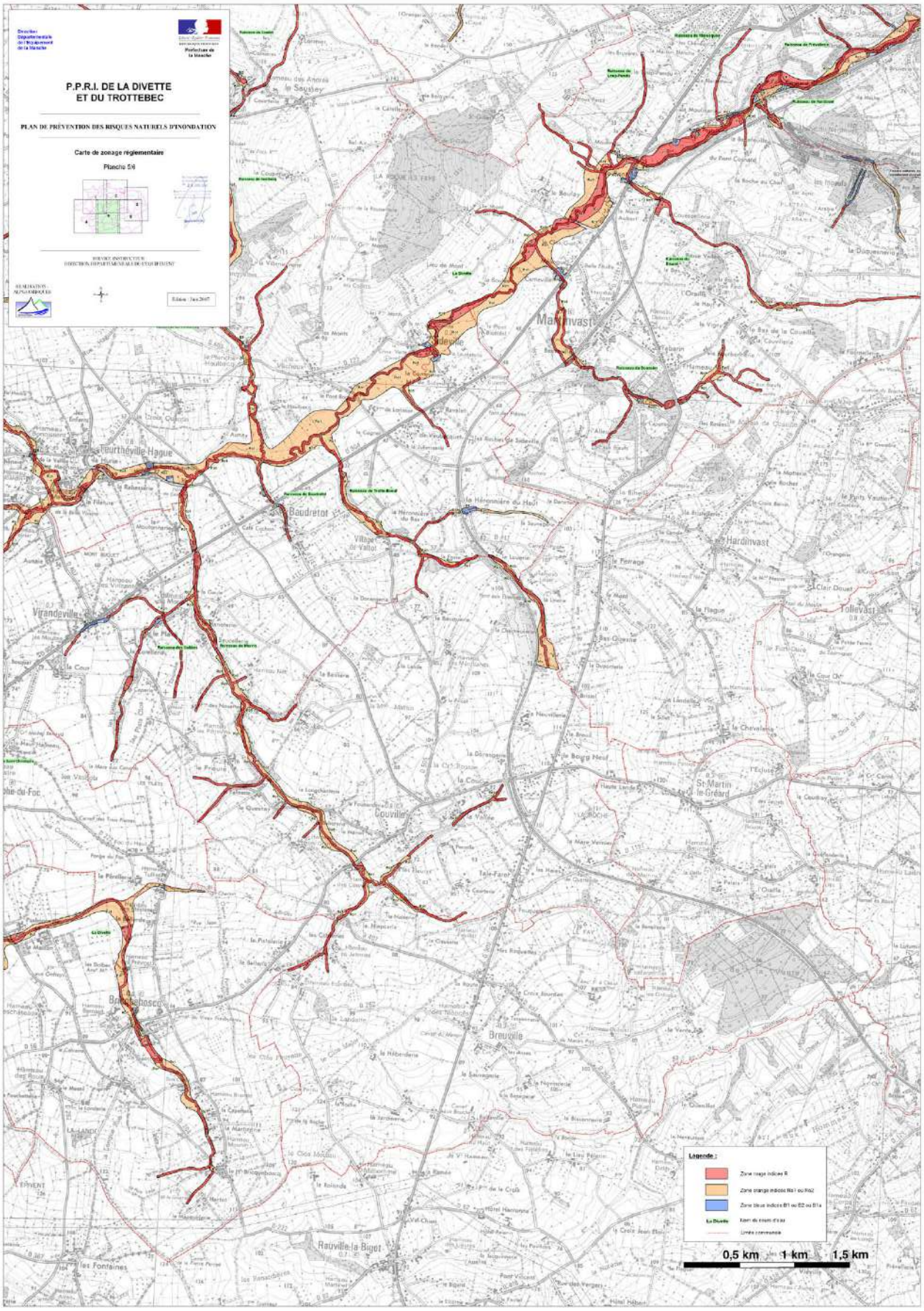
P.P.R.I. DE LA DIVETTE
ET DU TROTTEBEC
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION
Carte de zonage réglementaire
Planche 5/6
Légende :
0,5 km
1 km
1,5 km

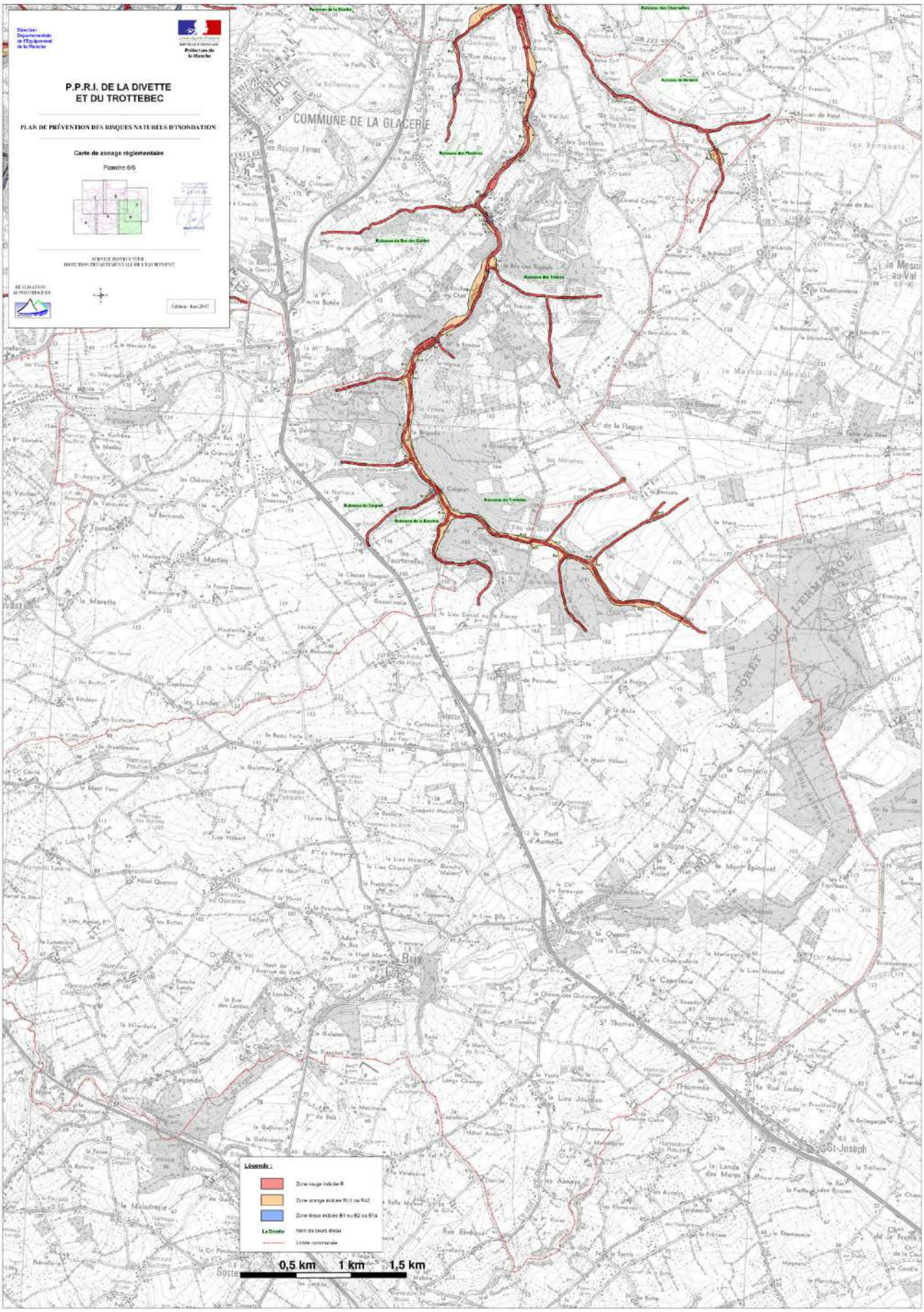
P.P.R.I. DE LA DIVETTE
ET DU TROTTEBEC
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION
Carte de zonage réglementaire
Planche 6/6
COMMUNE DE LA GLACERIE
Légende :
0,5 km
1 km
1,5 km

26. LE PPRL DE CARENTAN (ZONAGE)

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

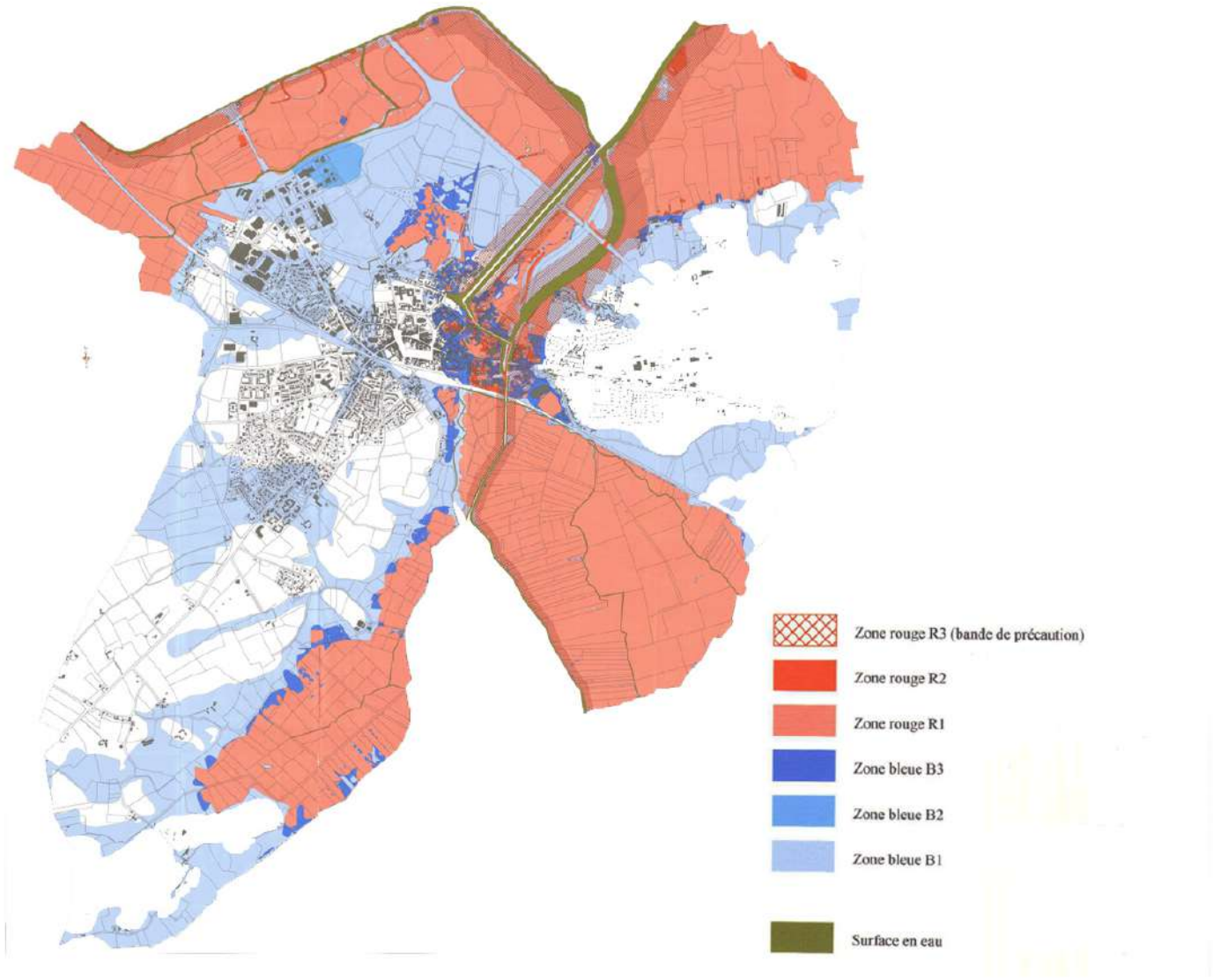

27. LE PPRL DE ST-VAAST LA HOUGUE (ZONAGE)

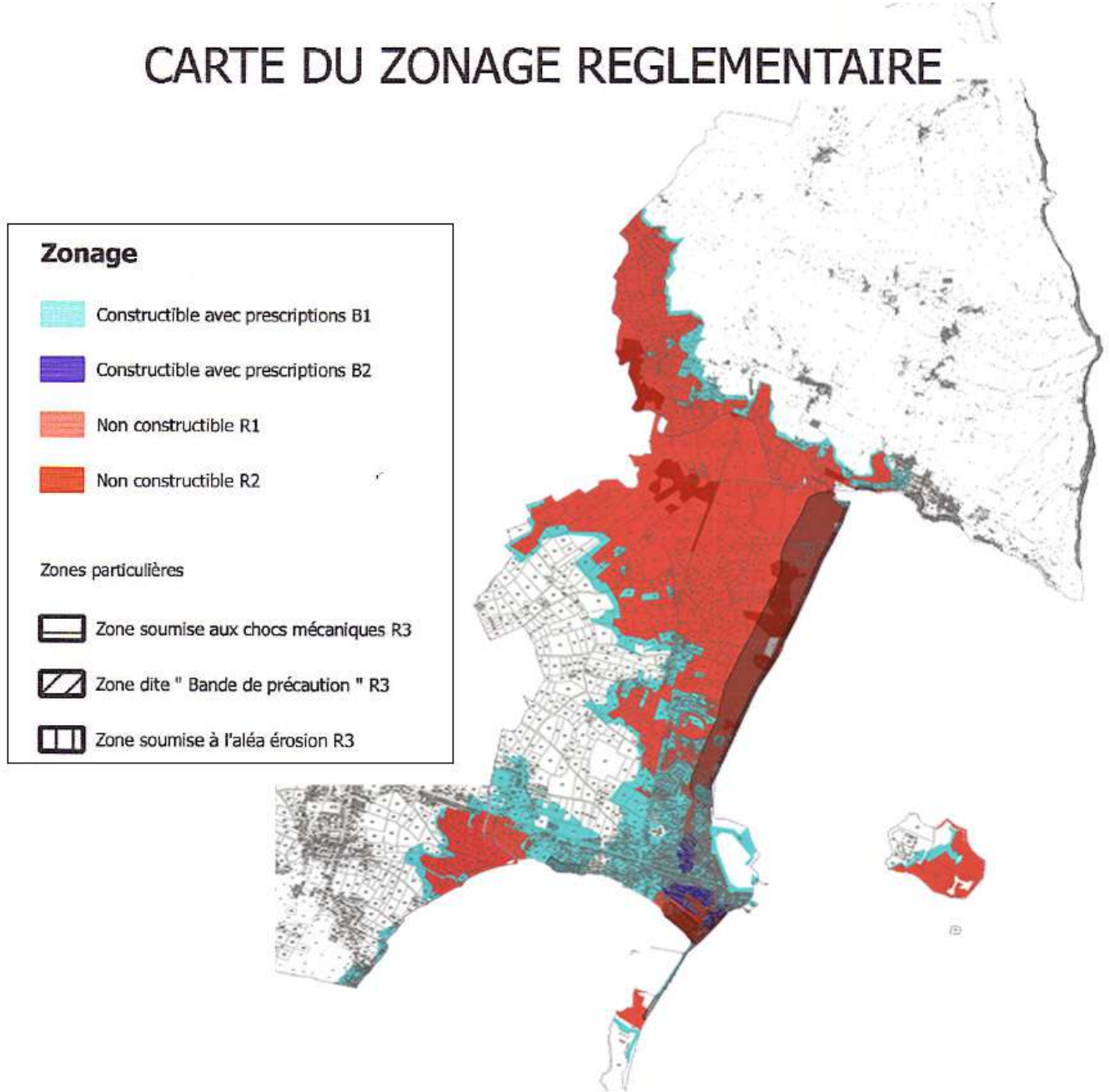

28. LE PPRL DE BARNEVILLE-CARTERET (ZONAGE)

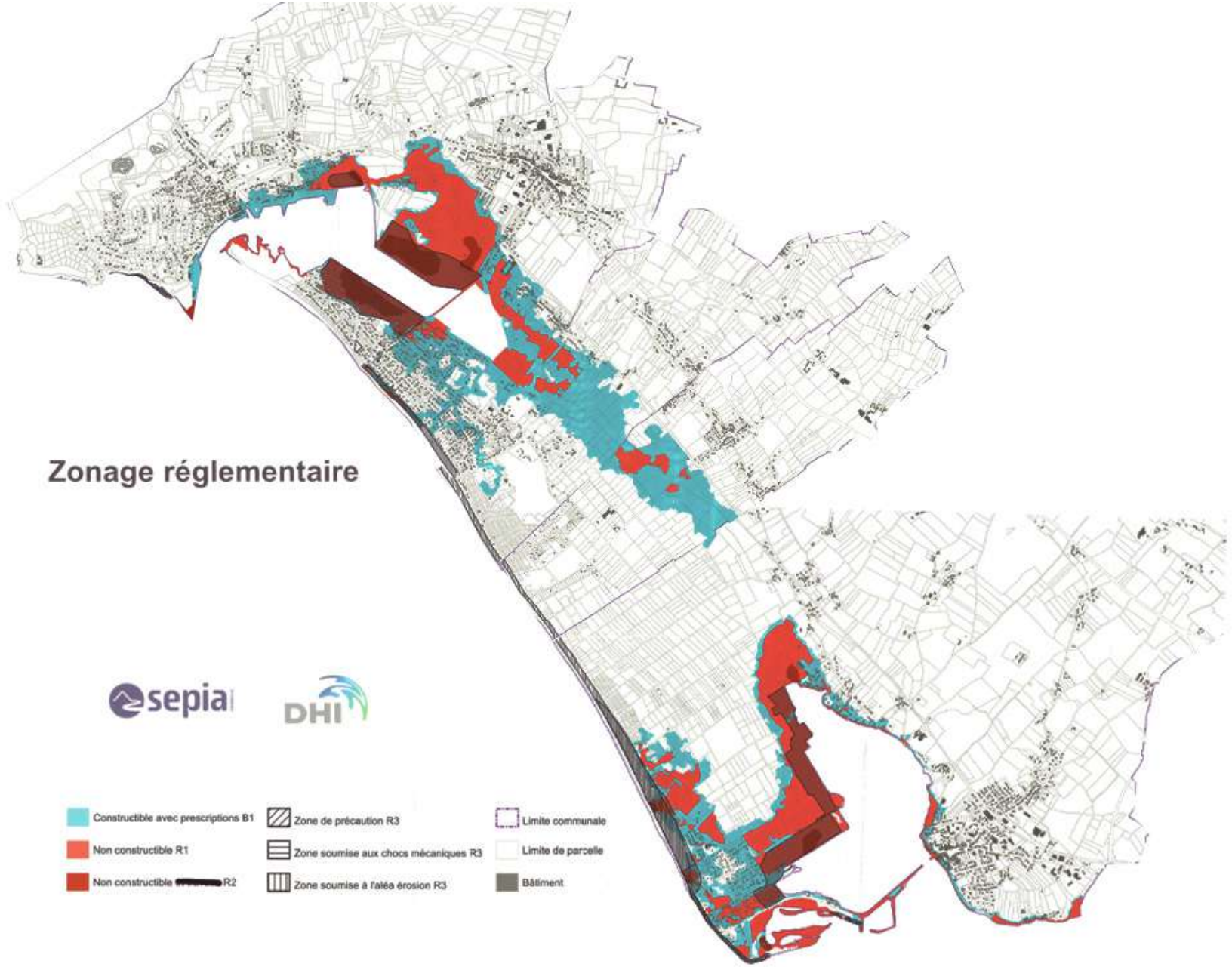

29. LE PPR MULTIRISQUES DE LA REGION CHERBOURGEOISE (ZONAGE ; DOCUMENT DE TRAVAIL)

